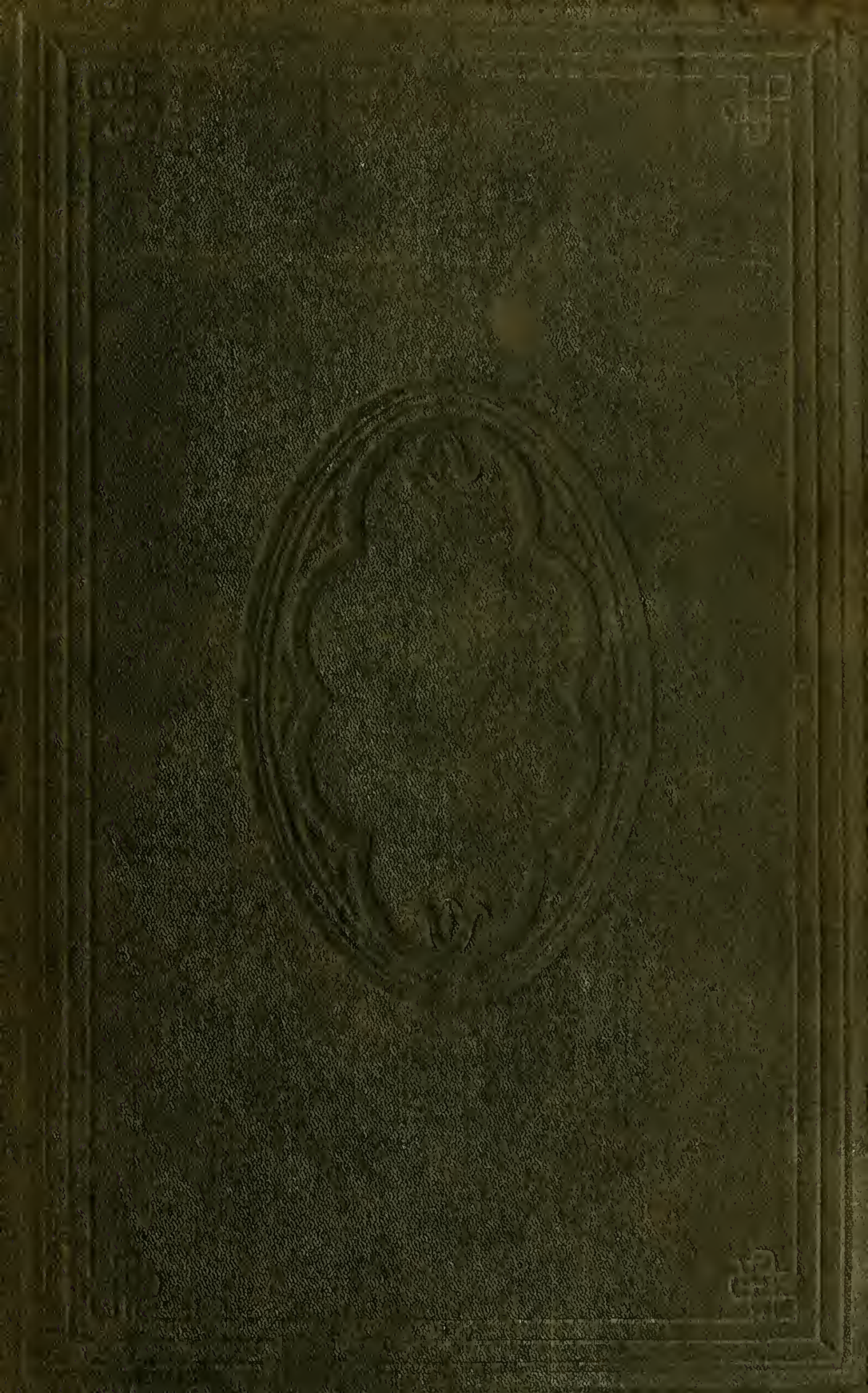

TUFTS COLLEGE LIBRARY.

Gift of

Prof. Fay and Deacon

& Geo. Sawyer, Deacon Dupee

Bound, June 188-.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

Paris. — Typ. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

1626

REVUE

DES

DEUX MONDES

LVe ANNÉE — TROISIÈME PÉRIODE

TOME SOIXANTE-HUITIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1885

22889

SOLANGE

DE CROIX-SAINT-LUC

DEUXIÈME PARTIE (1).

VII.

Avant de voyager au loin, les Français feraient mieux de visiter la France. Le village de Léry, où se dresse, majestueux et superbe, le château des Croix-Saint-Luc, est à sept lieues de Dijon. Il est d'un accès difficile. La route la mieux entretenue conduit, par le village de Lamargelle, au chef-lieu de canton, Saint-Seine-l'Abbaye. Toute cette partie de la Côte-d'Or est montagneuse et boisée, couverte de rochers, semée de vallées profondes, bordées à droite et à gauche par des forêts immenses. Ce n'est plus la riche Bourgogne, avec ses rians vignobles où les raisins laissent pendre sous le soleil leurs grappes d'émeraude; c'est déjà le sévère Morvan, avec ses bizarreries de paysages, ses heurts de couleur et de lumière.

Quand on vient de Saint-Seine, la route file droit, jaune et capricieuse, à travers une vallée toujours verte qu'arrose l'Ignon; un peu plus qu'un ruisseau, beaucoup moins qu'une rivière. A Lamargelle, cette route tourne brusquement et gravit le sommet d'un coteau par une pente escarpée et rocailleuse. Le touriste peut croire l'ho-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

rizon fermé, car les yeux n'aperçoivent rien au-delà des grandes forêts qui étalent leurs ondulations bleues. Mais dès que la montée est franchie, le plus merveilleux des paysages s'étend à perte de vue, borné par de hautes montagnes, dans un lointain obscur.

Le sommet du coteau s'appelle dans le pays, la Seconde-Croix. Un Christ de pierre, d'une taille démesurée, se dresse en son éternel crucifiement. La mousse noire a lentement rongé le piédestal; le corps et les bras du Sauveur se sont brunis sous la morsure des ans et des pluies. Et l'on ne voit plus qu'un Christ immense, étendant ses mains noires sur la vallée dans une puissante bénédiction. Aussitôt la route semble bondir sur elle-même. Elle ne descend plus ; elle se précipite. D'un côté, une succession de champs fertiles, coupés par de petits bois, qu'on nomme Les Brosses, à la mine rébarbative et sauvage. De l'autre, une cascade de verdure qui s'élance dans un abîme. Et là, ce ne sont plus des bois, mais deux forêts qui enlacent la vallée tout entière d'une ceinture centenaire. A gauche, Charmois, tout vert sous le soleil; au fond, Les Charmettes et La Chaux, qui gravissent violemment, avec des bonds inégaux, l'autre versant de la vallée.

Entre les deux forêts serpente la route, escortée maintenant par la Douix, arrosant de grasses prairies où s'élancent les jeunes peupliers élégans et les bouleaux plus lourds, sous leur écorce d'argent. Enfin, tout à l'extrémité, le village, un vrai village d'autrefois, ma bâti, semé de maisonnettes pauvres, presque toutes couvertes en chaume ou en tuiles rouges. La rue principale aboutit au cimetière, rempli d'herbes grasses, entouré d'un mur blanc où s'étirent des lézards à la tête d'or. Derrière le champ du repos, l'église. Et presque aussitôt les arbres énormes, les inextricables fouillis du parc des Croix-Saint-Luc.

Le château rappelle les vieux manoirs d'autrefois. Peut-être n'en trouverait-on pas dix en France représentant, comme celui-là, la pensée et le génie de toute une race. Il est cependant assez moderne. Hervé-Jean de Croix-Saint-Luc le fit bâtir en 1703, après les lettres patentes de Louis XIV qui le nommaient président des états de Bourgogne. Mais on lui donna l'aspect monumental des vieilles demeures féodales. La Douix traversait le parc. L'architecte, docile aux volontés du grand seigneur, se servit de la rivière pour entourer les murs de fossés profonds, remplis d'une eau vive et courante. On jeta par-dessus des ponts-levis défendus par des herses, comme si le roi-soleil eût été Philippe Auguste. Les appartemens furent ornés au goût du jour. Tous hauts de plafond, artistement sculptés, soutenus par d'énormes colonnes de marbre, ils se suivaient avec la morne régularité des palais princiers. D'un seul côté, depuis peu, le château ouvrait de plain-pied sur le parc : par les salons, d'un aspect

grave, d'un ameublement sévère. L'on y avait disséminé les portraits des chefs de la famille, séparés çà et là par quelques jolies têtes de femmes : Corisande de Croix-Saint-Luc, qui eut, dit la légende, des bontés pour le maréchal de Biron décapité en place de Grève, ou Pascaline de Croix-Saint-Luc, qui soutint un siège contre les terroristes de Dijon.

Tout le rez-de-chaussée était occupé par ces appartemens de réception, par l'immense *hall* qui servait de salle à manger. Il n'y avait point de chapelle. Par suite de dons, legs et faveurs, l'église appartenait à la famille autant qu'à la commune. Presque tous les aïeux reposaient dans des caveaux, sous les dalles mêmes de la nef, depuis des siècles. Les appartemens s'étendaient au premier étage. La douairière habitait l'aile droite ; Solange l'aile gauche.

Dans les premiers temps de son mariage, le comte, très épris, très disposé à satisfaire les caprices de sa femme, lui avait permis de s'installer à son gré. Elle en avait profité pour établir un nid charmant dans un fouillis délicieux de satin, de soie et de dentelles. L'appartement de Solange avait seul, en cette triste demeure féodale, quelque chose des délicatesses parisiennes. La chambre à coucher, le salon, le boudoir, le cabinet de toilette, la salle de bains, étaient le domaine exclusif de la pauvre recluse. Elle se plaisait dans l'intimité quotidienne de ces choses familières, et c'était pour elle un supplice que de quitter sa chère retraite pour les solennels appartemens du rez-de-chaussée. Depuis son retour de Paris, Solange usait là ses longues journées solitaires. Elle n'avait rien exagéré dans ses lettres à Mme Fosca. L'ennui la rongeait. Sa pensée toujours en éveil évoquait les jours vécus là-bas, entre la gaîté spirituelle d'Antoinette, l'amour respectueux de Bertrand et la tendresse presque maternelle d'Herminie. Heureuse, elle eût gardé de Bertrand un souvenir attendri, mais le sentiment qu'il lui inspirait n'aurait pas dépassé les bornes de l'amitié. Malheureuse et persécutée, elle se réfugiait dans la pensée du jeune homme, comme une hirondelle meurtrie par l'orage se réfugie dans son nid. Son existence était faite de rêveries. Elle restait de longues heures, étendue sur son fauteuil, auprès de sa fenêtre, suivant du regard les oiseaux capricieux emportés en plein ciel. Que ne pouvait-elle s'envoler, elle aussi, et rejoindre ceux qui l'aimaient?

Cependant tout s'épuise, même les journées douloureuses. Et l'hiver s'acheva, et le printemps revint avec son cortège embaumé de tiédeurs exquises et de joies triomphantes. Solange commença par en souffrir. Verrait-elle donc tout renaître autour d'elle, et serait-elle seule à ignorer les ivresses du renouveau? Un matin, vers la fin d'avril, tentée par l'air doux et le riant soleil, elle prit

un livre et descendit dans le parc. Les arbres étaient en fête, et sous les verdoyantes ramures éclataient les fanfares joyeuses des oiseaux. Rêveuse, alanguie, la jeune femme suivait la grande allée du parc, sans penser au chemin parcouru et à l'heure fugitive. L'allée aboutissait à une petite porte en bois, toujours ouverte, qui donnait accès dans la campagne. Négligemment, Solange souleva le loquet et s'arrêta presque éblouie. En sortant de l'obscurité des grands arbres, elle était soudainement frappée par la vive lumière de la vallée. En face d'elle, un peu vers la droite, se dressait la Seconde-Croix, pareille à une statue grimaçante. Elle prit un petit sentier, à travers champs, afin de gagner le petit bois des Brosses. Comme elle arrivait à l'angle d'un chemin, elle aperçut sous un arbre un jeune homme portant le costume classique des peintres en voyage. Le veston sombre, le chapeau de paille très large, se détachaient sur le fond bleu des taillis. Assis sur un pliant, la palette à la main, il dessinait la vallée et les forêts. Dans ce pays les peintres sont rares. Solange s'arrêta, un peu étonnée ; mais l'artiste était trop loin d'elle pour qu'elle pût distinguer son visage. D'ailleurs, il ne convenait point à la jeune femme de pousser plus loin la curiosité. Elle traversa la route, reprit le sentier, et s'enfonça dans le bois.

La matinée était délicieuse. Une brise douce, parfumée de thym et de serpolet, arrivait chargée des frais aromes des feuilles mouillées. Solange s'assit au pied d'un hêtre, sur la mousse, ouvrit son livre et se mit à lire. Lisait-elle? ou sa pensée fugitive prenait-elle le chemin connu vers les créatures qui lui étaient chères? Tout à coup elle entendit crier le sable du sentier, et le bruit sec des branches mortes brisées. Machinalement, elle releva la tête : c'était Bertrand.

— Vous!.. vous!.. dit-elle deux fois d'une voix étouffée.

Et elle le regardait, n'en croyant pas ses yeux, ne comprenant pas encore. C'était bien lui, à qui elle pensait toujours ; lui, l'obsédant héros de ses rêves, lui qu'elle voyait soudainement devant elle, dans son costume de peintre.

— Je savais que vous souffriez, et je suis venu, répliqua-t-il doucement. Vous m'en voulez? Cela ne peut vous faire aucun mal, et cela me fait tant de bien, à moi, d'être à côté de vous, de respirer le même air que vous! Voilà huit jours que je suis ici, et que nul ne le sait, puisque vous l'ignoriez vous-même. Je n'ai eu d'autre joie que de vous entrevoir de loin, quand vous passiez en voiture. Oh! le serrement de cœur qui m'a pris quand je vous ai pour la première fois aperçue! Votre cher visage pâli et triste me faisait mal; et comme il faut que vous ayez souffert, mon Dieu! La nuit, je rôdais autour du château, ou bien j'allais m'asseoir là-bas, tenez,

sur ce rocher rouge, à l'entrée de Charmois. Je dominais toute la vallée, et je distinguais vos fenêtres éclairées, semblables à des lucioles transparentes...

Il lui avait pris la main, et elle ne songeait pas à la retirer :

— Non, vous ne pouvez m'en vouloir. Vous aviez bien deviné que je vous aimais, et je n'ai pas eu besoin de vous le dire. Est-ce qu'il ne vous suffisait pas de me regarder pour le savoir? Allez, mon amour ne doit vous être ni une offense ni une douleur. Je vous adore comme un fiancé et je vous respecte comme un frère. Vous n'avez rien à craindre, et jamais créature ne fut plus en sûreté que vous ne l'êtes auprès de moi. Je ne demande rien, je ne désire rien. Vous voir et je suis heureux. Solange, vous ne me répondez pas... Dites, m'en voulez-vous?

— Non, murmura-t-elle tout bas.

— Je ne vivais plus... Vous étiez partie! Il me semblait que mon existence était interrompue. Il fallait, pour la recommencer, que j'eusse le bonheur de vous retrouver. C'est alors que j'ai tout quitté... Oh! n'ayez pas peur! A Paris, on me croit bien loin : à Jérusalem, dans les Indes, que sais-je? Et, pendant ce temps-là, je suis ici, près de vous, si bien caché que nul ne peut me reconnaître.

Et il lui dit tout : comment il vivait, quels moyens il prenait. Il demeurait à l'entrée de Lamargelle, dans l'auberge du père Seigneur. Il s'était donné comme un peintre, Jean Grisier : c'était un de ses amis, à peu près de sa taille et brun comme lui. Connaissant la curiosité des paysans, il avait emprunté au peintre son permis de chasse. Les deux signalemens se ressemblaient beaucoup, si bien que Bertrand put aisément établir sa fausse identité.

Il ne parlait déjà plus qu'elle l'écoutait encore. Comme elles lui paraissaient douces, ces paroles de tendresse! Comme il lui était cher, ce fier jeune homme qui l'adorait et la respectait ainsi qu'une idole! Il tenait toujours sa main dans la sienne.

— Et vous êtes venu parce que je souffrais? dit-elle.

— Oui.

— Et vous me jurez que je n'ai rien à craindre de vous?

— Je vous le jure.

— Je vous crois. Vous êtes bon, noble, généreux. Vous ne voudriez pas m'abuser. Si j'étais libre!.. Ah! si j'étais libre, avec quelle joie je serais votre femme!.. Pourquoi ne vous ai-je pas rencontré plus tôt?

— Solange!

— Mais vous me connaissez : j'ai l'horreur du mensonge. Si mon amour pour vous l'emportait un jour sur mon devoir, je prendrais mon fils par la main et je vous dirais : « Partons! » Ce serait un

crime! Eh bien! mieux vaut encore la sincérité d'un crime que le dégoût d'un mensonge!

Elle se rapprocha de lui tendrement, et, lui mettant sa main sur l'épaule :

— Je ne suis pas seule au monde, Bertrand. J'ai mon fils, mon enfant, mon mignon. Et c'est pour lui, c'est à cause de lui que je me défendrai toujours contre vous-même et contre moi! Vous m'aimez,.. j'accepte cet amour! Mais, pensez-y encore; voyez quel sera notre avenir : amour entier, mais sans espoir! Nous souffrirons, mais nous serons dignes l'un de l'autre. Si vous êtes parfois malheureux, dites-vous que je suis malheureuse aussi. Et de notre commune souffrance sachons nous faire au moins une commune résignation!

— Soit! dit-il simplement.

Elle ferma très doucement les yeux. Le bonheur l'éblouissait comme un soleil. Et ils restèrent ainsi un long moment, se tenant par la main, dans une extase délicieuse. La brise tiède faisait frissonner à côté d'eux les branches grises et les bruyères; les oiseaux chantaient gaîment leur hymne au printemps; les mousses et les brins d'herbes remuaient faiblement sous les ailes invisibles d'une myriade d'insectes. Et, dans le fond vert de la vallée, la rivière coulait sur son lit blanc, mêlant son murmure jaseur à toutes ces voix immortelles de l'immortelle nature. On eût dit que le printemps, et le bois, et la vallée et la plaine fêtaient ces chastes amours, et saluaient la caresse de l'âme qu'échangeaient ces deux nobles créatures.

Le son lointain d'une cloche arracha bientôt Solange à son rêve enchanteur. Elle frissonna et retira vivement sa main.

— Déjà! murmura-t-il.

— Il faut que je parte, ou l'on s'étonnerait de mon absence.

— Je vous reverrai?..

— Vous voulez?..

— Oh! je vous en supplie!

— Eh bien!.. eh bien! demain ici,.. à la même heure.

Et, légère comme une biche qui bondit devant le chasseur, elle s'enfuit à travers bois, laissant une longue traînée de bonheur derrière elle.

Bertrand demeurait debout, immobile, et la suivant toujours des yeux quand elle était déjà bien loin. Il n'était plus le même. Un immense besoin lui venait de se dépenser dans une action violente. Elle l'aimait!.. Il se répétait tout bas ces trois mots, qui le faisaient frissonner comme la plus harmonieuse des musiques. Comment avait-il pu mériter un tel bonheur? Elle l'aimait! Il

devenait l'ami le plus cher, le frère d'élection de cette radieuse créature! Il goûtait cette joie surhumaine de préciser son rêve devenue réalité tangible. Elle l'aimait! Ce n'était point seulement le présent qui lui appartenait, mais encore l'avenir. L'avenir! ce qui n'est à personne, ce qui échappe au plus fortuné, ce que redoute le plus présomptueux; l'avenir, ce fantôme insaisissable qui fuit toujours devant nous au milieu de nos douleurs et de nos désespoirs : l'avenir lui appartenait! Il marchait à travers champs, à travers bois, comme un homme ivre. Le ciel bleu lui paraissait plus profond, la nature plus embaumée. Il aurait voulu crier son bonheur à tout ce qui l'entourait : aux arbres, qui souriaient à sa joie; à la brise, qui fredonnait le refrain de son bonheur. Elle l'aimait!

Quand il descendit la côte de Lamargelle, il rencontra deux paysans, qui se retournèrent pour le regarder avec cet étonnement stupide des gens simples quand ils ne comprennent pas. L'auberge du père Seigneur s'ouvrait rieuse et bavarde dès les premières maisons. L'hôte plumait un canard, pendant que l'hôtesse surveillait le pot-au-feu dans la haute cheminée de briques noircies. Ils relevèrent tous les deux la tête en entendant les pas du jeune homme. Bertrand ne les vit même point : il s'élançait déjà dans l'escalier pour gagner sa petite chambre.

— Ah! mon Dieu! s'écria le père Seigneur, ancien sergent au 1er zouaves, l'*artisse* de Paris qui a eu un coup de soleil!

VIII.

Au moment où Solange descendait vers le château par la grande allée, elle aperçut Raymond assis sur un banc. Son mari semblait l'attendre. Depuis quelque temps, un changement notable s'opérait dans les manières du comte. Il souffrait du dissentiment soulevé entre sa femme et lui. Il était la première victime de cette guerre sourde déclarée par la douairière à Solange. Elle n'avait plus ni élan ni confiance. Elle répondait avec un mélange de froideur et de politesse quand il lui adressait la parole : l'intimité d'autrefois était bien finie.

— Vous avez fait une bonne promenade? lui demanda-t-il doucement en lui tendant la main.

Solange rougit. Etait-ce déjà le mensonge qui entrait dans sa vie? Elle n'avait rien à se reprocher, cependant.

— Très bonne, je vous remercie.

— Êtes-vous allée loin?

— Non...

Tout de suite il voyait qu'elle était sortie du parc. A ses souliers étaient attachées des parcelles de cette terre rouge qu'on trouve dans le bois des Brosses. Mais pourquoi aurait-il été surpris? Et d'ailleurs le temps n'était plus des soupçons lancinans. Sa jalousie ne tenait pas devant l'existence de recluse menée par la jeune femme. Malheureusement, elle ne pouvait pas plus cacher son bonheur que Bertrand ne savait contenir le sien. Ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire. Elle reflétait naturellement la joie, de même que l'onde limpide d'un lac reflète naturellement un beau ciel. Raymond fronça le sourcil. Il avait coutume de voir Solange silencieuse ou triste. Il lui en voulait d'un bonheur dont il ignorait la cause et dont elle ne lui donnait pas la moitié. Il prit le bras de sa femme et le glissa tendrement sous le sien.

— Vous avez l'air heureux, dit-il.

Elle ne répliqua rien.

— Tant mieux... Je crains tant que vous ne vous ennuyiez au château! La vie n'y est point gaie, et je sens qu'une jeune femme telle que vous a besoin de distractions. Nous étions plus heureux autrefois avant ce fatal voyage à Paris, ou du moins...

Il s'arrêta une minute, et serrant la main de Solange :

— Ou du moins vous n'étiez pas fâchée contre moi. Eh bien! oui, j'ai eu tort en vous forçant à revenir ici; mon excuse, c'est ma jalousie. Mais si vous vouliez oublier tout cela, nous aurions encore de longs jours de bonheur. Je vous aime!.. Je t'aime si follement!

Il dit ces mots avec la fougue toujours vive de son amour. Il étendait les bras pour l'enlacer, quand la douairière parut sur le perron. Elle les guettait; Raymond rougit comme un enfant pris en faute. Le déjeuner fut silencieux. Le comte était maussade. Mécontent de lui-même et des autres, il sentait fort bien que sa femme ne pouvait plus l'aimer, à le voir tous les jours si humble, si petit garçon, devant l'implacable volonté de sa mère. Parfois, il se promettait de faire un coup d'état, de quitter Léry, de s'enfuir avec Solange. Mais il n'osait pas prier respectueusement sa mère de laisser le mari et la femme vivre seuls. Il ne fallait pas y songer. Le château de Croix-Saint-Luc appartenait à la douairière et non pas à Raymond. Elle avait épousé son cousin germain. Mariés sous le régime de la communauté, la vieille comtesse se l'était fait attribuer à la mort de son mari.

Solange remonta chez elle après le déjeuner. Elle avait hâte d'être seule. Elle voulait s'étendre sur sa chaise longue, rêver à Bertrand, se rassasier de son bonheur. Jusqu'à ce moment, elle ignorait l'amour qui vit de sentiment. L'être faible et brutal à qui le destin l'avait liée ne connaissait que l'amour qui vit de sensations.

La femme est heureuse moins du plaisir qu'elle reçoit que de celui qu'elle donne. Plus immatérielle que l'homme, elle a un corps insensible tant que son cœur n'est pas remué. Supposez l'homme le mieux épris, il lui sera facile d'éprouver un caprice des sens pour une belle fille qu'il ne connaissait pas la veille. Présentez à une femme amoureuse un être admirablement beau, doué de toutes les séductions de l'esprit : elle pourra le remarquer, non s'en occuper. C'est que l'homme aime en dehors, tandis que la femme aime en dedans. Celui-là doit être forcément actif, quand celle-ci peut s'enfermer dans son immobile passivité. Aussi Mme de Croix-Saint-Luc, lassée de l'amour sensuel de Raymond, avait-elle été touchée délicieusement par l'amour chaste de Bertrand. Elle était trop profondément femme pour séparer le sentiment de la sensation; mais elle ne croyait pas que l'un dût exister sans l'autre. L'influence des sens est si passagère que Solange ne dominait pas son mari, malgré le désir sans cesse nouveau qu'elle lui inspirait; et elle découvrait au contraire qu'une femme peut conduire un homme, même quand elle ne possède que son cœur et son esprit.

Un coup léger frappé à la porte tira Solange de sa rêverie. C'était Raymond. Il s'approcha de la chaise longue, et, se mettant sur un coussin, aux pieds de la jeune femme, il lui saisit les mains.

— Non, Solange, je ne peux plus vivre ainsi! L'existence que je mène me désespère. Je t'aime follement, et je suis séparé de toi. Tu ne caches pas ton aversion pour moi. Je suis trop malheureux.

Il cherchait à l'attirer vers lui. Elle résistait, le repoussant, épouvantée par ce transport violent. Aimer un homme et appartenir à un autre, cet autre fût-il son mari! cela la révoltait. Il reprit avec une passion croissante.

— Je te l'ai dit ce matin. Oui, tu as le droit de m'en vouloir. Tout à l'heure encore j'ai été lâche. Mais si tu voulais recommencer l'existence passée, j'aurais du courage. Je résisterais à ma mère. Nous partirions ensemble, nous irions où tu voudrais, à Paris, en Italie, et tu serais la maîtresse, et je ne serais plus jaloux, je te le jure!

Elle ne répondait toujours rien. Mais il ne pouvait se méprendre à l'expression de son regard. Il y avait chez elle de l'éloignement, presque de la répulsion. On eût dit qu'il lui faisait peur. Raymond crut qu'elle n'avait pas confiance en ses promesses. Ce n'était pas la première fois qu'il lui parlait ainsi, qu'il lui jurait qu'elle deviendrait la souveraine. Elle lui cédait toujours : pourquoi ne lui céderait-elle pas encore cette fois comme les autres?

— Tu ne m'aimes donc plus?.. Moi je t'adore...

Brusquement, il l'attira de nouveau vers lui, avec tant de force, que Solange ne pouvait plus résister. Il cherchait ses lèvres, pos-

sédé par son désir, grisé par la beauté de sa femme, par le parfum de ses cheveux. Ah! elle les connaissait bien, ces éternelles scènes d'amour! Autrefois, Solange s'abandonnait aux plaisirs qu'elle ne partageait point. Maintenant qu'elle aimait, maintenant que son cœur était rempli par l'image d'un autre, elle se fût prise en dégoût.

— Laissez-moi! laissez-moi! dit-elle.

— Te laisser!.. Ah! je t'adore!.. Regarde... je me mets à tes genoux: je ne suis plus ton mari, mais ton esclave. Tu as peur que je ne sois lâche encore devant ma mère? Sur mon honneur, je ferai ce que tu voudras. Nous partirons ce soir, si tu le désires. Tu ne peux plus douter à présent. Un galant homme ne manque pas à sa parole... Solange!.. Je t'adore!..

Il était à ses pieds, couvrant de baisers les mains glacées de la jeune femme. Elle le repoussa presque avec violence, et se leva, pâle, frissonnante.

— Tout est fini entre nous. Je ne vous aime pas. Je ne vous crois plus. Vous aviez à vous prononcer entre votre femme et votre mère. Vous avez préféré sa tendresse à la mienne. Gardez-la! Vous avez employé la force contre moi. Eh bien! puisque vous l'avez voulu, que les choses demeurent comme elles sont. Vous avez exigé que je restasse ici prisonnière, ainsi qu'une esclave. Soit. La prisonnière a une âme qui ne vous appartient plus!

Raymond était d'une blancheur de cire. Cette lutte ardente secouait ses nerfs. Il n'était plus maître de lui. Ses mains tremblaient. Il s'élança vers elle, en balbutiant :

— Je t'aime!

Elle ne bougea point. Mais, immobile, le bras étendu, avec une hauteur pleine de mépris :

— Et on appelle ça un gentilhomme!

Raymond s'arrêta court. Il la retrouvait hardie et courageuse comme à Paris, osant le braver et lui résister en face. Là-bas, elle se sentait sans doute protégée par ses amis, par Bertrand surtout. Bertrand! L'aurait-elle donc revu? Non. Impossible. Alors pourquoi, livrée à elle-même, n'était-elle plus la femme docile, craintive et douce d'autrefois? Pourquoi? Il cherchait vainement.

— Ces promesses que vous me faites, reprit Solange, de sa voix vibrante, combien de fois ne les ai-je pas entendues! Naguère, je vous suppliais. Qu'ai-je gagné? Rien. Vous m'avez violentée et martyrisée. J'adorais mon enfant : vous me l'avez pris. J'aimais ma liberté : vous me l'avez prise. Je n'ai rien à moi. Ici, je ne suis pas même chez vous, pas même chez mon mari. Et vous voulez que je vous croie! que j'aie confiance en vous!

De nouveau, Raymond crut qu'elle lui résistait parce qu'elle ne comptait pas sur la fermeté de ses résolutions.

— La passion m'entraînait, reprit-il... J'ai été cruel. Je vous aime tant! C'est mon excuse... Oui. Vous avez peur de ma faiblesse. Eh bien! mettez-moi à l'épreuve. En vous quittant, je déclarerai à ma mère que nous partons et que nous ne reviendrons pas à Croix-Saint-Luc. Nous irons... nous irons où vous voudrez. Vous serez libre, et c'est moi qui abdiquerai ma volonté entre vos mains. Quand nous serons loin, quand nous serons seuls, bien l'un à l'autre, vous me pardonnerez mes torts... Dites, Solange, vous m'aimerez?.. Tu m'aimeras!..

La veille encore, s'il lui avait ainsi parlé, elle l'aurait cru, heureuse de redevenir indépendante et de briser des chaînes qui lui pesaient. Mais cette nature fière se révoltait à la pensée des compromissions vulgaires. Elle avait dit à Bertrand qu'elle l'aimait. C'en était assez pour qu'elle voulût se garder tout entière. Sans doute Raymond ne comprit pas son silence. Il crut qu'elle hésitait. Non, elle n'hésitait pas.

— Il est trop tard, répondit-elle, en affectant un calme qui n'était point dans son cœur. Je ne vous crois plus, je ne vous aime plus! Je vous l'ai dit, et je vous le répète : tout est fini entre nous. Ma vie vous appartient, non pas ma conscience. Enfermez-moi, privez-moi de liberté, soyez le geôlier, puisque je suis l'esclave. Mais la volonté intime que toute créature possède, vous ne pouvez rien sur elle. Vous avez pris l'habitude de commander. Continuez. Je suis prête à obéir. S'il vous plaît de m'emmener, je vous suivrai; s'il vous convient de demeurer, nous resterons. Mais votre volonté n'obtiendra pas ce que je ne veux pas accorder. Elle échoue devant mon refus, et je vous défie de me vaincre. Vos insultes et vos faiblesses m'ont rendue à moi-même. Je me garde et ne me donnerai plus. Adieu !

Et laissant Raymond atterré, elle rentra dans son boudoir, où elle s'enferma. M. de Croix-Saint-Luc se brisait contre une inébranlable résolution. Et les refus hautains de Solange exaspéraient son désir, mordant sa chair, faisant battre son cœur. La jeune femme pouvait mesurer la vérité des paroles d'Herminie. Si, dès le début de son mariage, elle avait été plus coquette, plus diplomate, elle eût vite triomphé de sa belle-mère. Le jour venait où elle pouvait l'emporter sur la comtesse douairière. Et ce jour-là elle ne tenait plus à la victoire.

« Je ne me donnerai plus ! » Ces trois mots résonnaient encore aux oreilles de Raymond. Ainsi, c'était fini : elle ne lui appartiendrait plus jamais ! Et le souvenir des voluptés d'antan glissait un frisson dans ses veines. Il regardait autour de lui, dans cette pièce, qui lui rappelait des heures exquises. Une femme laisse toujours beaucoup

d'elle-même là où elle vit, où elle rêve, où elle dort. Le lit, les grandes tentures, les vieilles tapisseries, les fines dentelles : tout cela était imprégné du parfum de Solange. Ces pensées troublantes énervaient Raymond. Il restait debout, regardant autour de lui. L'instinct de la lutte se réveillait dans ce cerveau malade. « Il faudra bien qu'elle cède, » murmura-t-il. Mais comment? Il sortit, sentant croître sa colère, espérant que le grand air la dissiperait. Il devinait qu'il ne dompterait Solange qu'avec de la douceur.

Il ignorait qu'elle était irrémissiblement perdue pour lui. Elle aussi, elle songeait. Elle était heureuse d'avoir reconquis sa liberté morale; heureuse de s'appartenir!.. Elle aimait Bertrand. Elle ne serait jamais à lui. Du moins, elle ne serait pas à un autre. Et elle le reverrait le lendemain! Il serait dans le bois, l'attendant, l'espérant, la guettant. Elle le reverrait le lendemain! Savait-elle combien de temps durerait ce délicieux roman dont elle lisait la première page? Il lui semblait qu'elle possédait l'avenir, puisqu'elle jouissait du présent. L'idée ne lui venait même pas que la présence de Bertrand dans le pays pût être un danger pour elle. L'oiseau captif ne se demande pas s'il se brisera les ailes en s'envolant de sa cage. Le prisonnier ne se demande pas s'il se cassera le front en s'évadant de son cachot.

IX.

Le lendemain, Raymond revenait à cheval de Poiseul-en-Grange, un petit village à trois lieues de Léry, quand il aperçut un jeune homme qui marchait sur la route, à quelques mètres en avant. Ce n'était pas un paysan. Il était vêtu d'un costume sombre; un large chapeau couvrait sa tête, cachant le visage. En entendant le pas du cheval, l'inconnu fit un brusque mouvement : il eut comme une apparence d'hésitation; puis, quittant la route, il s'engagea dans un petit sentier, où il disparut bientôt à demi caché dans les bruyères et dans la folle avoine. Il est si rare qu'un étranger s'aventure dans ce pays presque désert que Raymond demeura surpris. Après tout ce pouvait être l'hôte d'un des châteaux voisins. La belle saison s'ouvrait : rien de plus naturel.

La matinée était délicieuse. Raymond savait que Solange sortait rarement avant le déjeuner. La promenade de la veille n'était qu'une exception. Comme il entrait dans le parc, il la vit montant la grande allée. De loin, il apercevait sa gracieuse silhouette qui se profilait vaguement au milieu des arbres. Où allait-elle? Il n'eut pas tout d'abord l'idée de la suivre. Il n'était hanté ni par la jalousie, ni par

l'inquiétude : la simple curiosité d'un homme qui, voyant sortir la femme qu'il aime, veut savoir ce qu'elle fait et où elle va. Cette curiosité devint si vive, qu'après un moment d'incertitude il appela un palefrenier qui nettoyait une voiture dans la cour :

— Prenez mon cheval, dit-il.

Et, mettant pied à terre, il suivit la contre-allée qui joignait celle où se promenait Solange. Il hâtait le pas afin de regagner un peu d'avance. Il la voyait toujours très loin. Comme la veille, arrivée à l'extrémité du parc, Solange ouvrit la petite porte, et disparut dans la campagne. Quand Raymond se trouva dehors, à son tour, il n'aperçut pas la jeune femme. La route était déserte. Quel sentier avait-elle pris? A droite, vers Les Brosses, à gauche, vers Les Charmettes, ou devant elle, vers Charmois? Il songea qu'elle ne devait pas se diriger vers Les Brosses, puisque ç'avait été sa promenade de la veille. L'incertitude n'en restait pas moins. Le comte monta vers la route, et gravit la rude côte de la Seconde-Croix. Il s'y arrêta un instant. De là, il dominait tout le pays. Il s'assit sur une des marches du piédestal et songea. Il était éperdument amoureux. Et, par un hasard, sa promenade l'amenait à cette Seconde-Croix qui, selon la légende, était la protectrice des amans malheureux. Les paysans la craignaient. Au fond de toute religion mille idées superstitieuses se débattent obscurément. Ce Christ noir, à qui la rouille donnait une face grimaçante, dont les yeux énormes semblaient sortir de l'orbite, effrayait les naïfs et rudes travailleurs de la terre. Raymond était trop sincèrement pieux pour que la superstition mordît sur lui. Ceux qui ont des croyances échappent aux crédulités. Mais il était dans cette disposition d'esprit où l'âme s'amollit jusqu'à la faiblesse. Pourquoi ce Christ, bruni par le temps et les neiges, ne le protégerait-il pas comme les autres? Et il suivait le cours de ses pensées sans songer à la fuite des heures.

Par quels moyens reconquérir Solange? La tendresse? Elle la refusait. La violence? C'était indigne de lui. Il pouvait y céder dans un transport de passion ou dans un élan de colère; mais froidement, à la réflexion, il y répugnait. Et lentement, il en venait à caresser une idée que, moins épris, il eût condamnée et proscrite. Avant tout, Solange était mère; avant tout elle aimait son enfant. Eh bien! il userait de cette maternité jalouse. La jeune femme ne le croyait pas quand il lui proposait de s'en aller loin, bien loin, avec elle. Elle serait persuadée lorsqu'il lui dirait : « Emmenons Hervé avec nous, et partons. » Sans doute, ce n'était ni généreux ni chevaleresque. Raymond avait une conscience trop droite, une nature trop honnête, pour ne pas le sentir. Mais il aimait

passionnément cette créature exquise qui lui échappait. Et cette passion exaspérée par des refus hautains ne pouvait s'apaiser que par une possession nouvelle.

Ces idées remuaient confusément en son cerveau, quand derrière lui, dans Les Brosses, il entendit un bruit grinçant : comme l'échappée rapide d'un chevreuil qui s'enfuit au milieu d'un bois. Raymond tourna la tête et aperçut un homme qui courait à travers champs. On ne court que lorsqu'on est pressé ou poursuivi. Qui pouvait poursuivre cet homme, en plein soleil ? Il était donc pressé?.. Pressé de regagner sa demeure ou de se cacher ? Un rayon de soleil tombait net sur le coureur. Le comte le reconnut tout de suite. C'était l'étranger, au large chapeau et au costume sombre, qu'il avait vu le matin sur la route de Poiseul-la-Grange. Et, pour la seconde fois, cet étranger s'enfuyait devant lui.

Mû par un pressentiment inexplicable, Raymond allait s'élancer quand, très loin, à travers les clartés lumineuses du matin, il vit Solange qui redescendait le sentier vers le château. Alors, il pressa le pas pour la rejoindre. Comme la veille, Solange rougit, et, comme la veille, il lui parla avec douceur, — avec une douceur d'autant plus grande, qu'un soupçon naissait dans son esprit. Il remarquait encore sur les souliers de Solange la terre fine et rouge des Brosses. Pendant cette courte promenade jusqu'au château, Raymond faisait malgré lui un rapprochement entre cet inconnu et sa femme. Pourquoi celle-ci, qui ne sortait presque jamais du parc, allait-elle deux jours de suite au même endroit ? Pourquoi, deux fois de suite, l'inconnu se sauvait-il à son approche?

D'habitude, Solange parlait peu durant les repas. Le silence est l'arme des faibles. Ils s'y réfugient comme dans une forteresse. Depuis le retour de Paris, la conversation s'animait seulement quand Mlle Gaulin daignait soutenir une de ses thèses favorites. La demoiselle de compagnie de la douairière était une fille longue, sèche et plate, qui avait « eu un malheur. » Elle s'était fait enlever par un officier de dragons. La réputation de toute autre aurait sombré dans l'aventure. Mais il est des grâces d'état pour les dévotes. Mlle Gaulin jouait du repentir comme certaines de la vertu. « Que pensez-vous de Mme X*** ? » lui demandait-on. Elle levait les yeux au ciel et murmurait : « Vous savez bien qu'une pauvre créature telle que moi est condamnée à l'indulgence ! » Elle étranglait les gens avec onction et les déshonorait avec repentir. Ce matin-là, le curé de Léry, l'abbé Lenoir, déjeunait au château. Ce très simple prêtre était un saint. Entré tard dans les ordres, il y avait apporté l'indulgence suprême de ceux qui ont beaucoup étudié les hommes, et la tristesse douce de ceux

qui ont beaucoup prié Dieu. Il venait souvent chez la douairière, quoique son fanatisme l'étonnât en le fatiguant. Mais, étant son confesseur, il se croyait tenu d'accepter certaines invitations qu'il regardait comme autant de devoirs ennuyeux. Il redoutait la discussion, sachant bien qu'elle n'a jamais converti personne. Ce qu'il appréciait surtout chez Mme de Croix-Saint-Luc la mère, c'était son inépuisable charité. Il savait quels élémens contraires composaient cette âme hautaine et pieuse. Il l'avait vue passant des journées auprès des malades, ne ménageant ni son temps ni sa santé. En somme, il l'aimait peu, mais il la respectait beaucoup.

D'ordinaire l'abbé Lenoir évitait de parler. Ni la douairière, ni Solange, ni Raymond, ne paraissant disposés, ce matin-là, à soutenir la conversation, le curé de Léry fut obligé de répondre à Mlle Gaulin. Celle-ci, plus royaliste que le roi et plus catholique que le pape, exposait ses théories politiques. Ah ! si elle avait été dictateur, Mlle Gaulin ! Elle demandait six semaines pour rétablir la monarchie légitime, et trois mois pour restaurer le pouvoir temporel. La douairière, qui entendait toujours d'une oreille, même quand elle n'écoutait pas, approuvait de la tête, en étudiant le visage inquiet de son fils. Une phrase de l'abbé Lenoir, qui jusqu'alors se contentait de prononcer poliment des « Vraiment? » des « Oui ! » et surtout des « Vous avez bien raison! » appelait forcément une réplique de Solange. Sa belle-mère la regarda. Elle rougit. Elle voulut s'étourdir et se mit à parler beaucoup, plaisantant, agaçant l'abbé, agréablement surpris par ce bavardage inattendu. Stupéfait, le comte examinait sa femme qui riait, qui causait, et avec une gaîté franche, comme si le trop-plein de sa joie l'eût étouffée. Il éprouvait la surprise d'un homme qui, croyant une créature morte, la verrait soudainement sortir de son linceul.

Le repas s'achevait. Lorsqu'on se leva de table, Raymond pria le curé de l'excuser, alléguant un travail important qu'il devait surveiller. Et, une fois seul chez lui, il s'enfonça de nouveau dans ses cruelles songeries. Il essayait de jeter un peu de lumière au milieu de ces ombres. Pourquoi Solange changeait-elle? Quelle baguette de fée, touchant la morne et silencieuse victime, en avait fait, du jour au lendemain, une femme rieuse, gaie, alerte, vivante? Bien plus : une créature magique et hautaine, ayant assez de force pour vouloir et assez de courage pour lutter? Raymond ne manquait pas de finesse. Il se rappelait que Solange était ainsi à Paris quand elle se retrempait dans le commerce de ses amis, quand elle voyait Bertrand chaque jour. Et tout à coup, ce nom de Bertrand, que Raymond évoquait, excitait encore sa jalousie calmée. Quand rencontrait-il pour la première fois l'inconnu qui s'enfuyait à son approche? La veille.

Quand se heurtait-il aux refus superbes de la comtesse, subitement courageuse et vaillante en face de lui? La veille aussi. La comtesse sortait des Brosses. Elle y était retournée le matin. Et le matin encore, cet inconnu se sauvait à travers champs en l'apercevant de loin. Bien plus : au retour de cette promenade imprévue, si contraire à ses habitudes, Solange se montrait tout autre. La joie éclatait dans ses yeux. Elle reflétait une sorte de bonheur calme, comme si elle était assurée de le goûter toujours.

Un indifférent eût été frappé de ces coïncidences ; à plus forte raison un être maladif, que ses nerfs déséquilibrés rendaient jaloux et soupçonneux. Raymond voulait savoir. Il eut un terrible effort de volonté et prit sur lui afin de dompter sa colère naissante. La jalousie, ainsi que toutes les passions, peut devenir une force si on la dirige. Il réfléchissait froidement, examinant chacun de ces menus faits avec une étrange lucidité. Pris séparément, ils ne prouvaient rien. Réunis, ils devenaient un indice précieux. Raymond pensait, allant devant lui, comme un chasseur actif, poursuivant un gibier, s'élance brusquement sur une piste indécise.

Ou il se trompait ou il avait raison. S'il avait raison, l'inconnu ne pouvait être que Bertrand. Alors, où se cachait-il? Pas à Léry, évidemment. La petitesse du village offrait un danger que la prudence ordonnait d'éviter. Dans un des bourgs environnans? Sans doute. Quels étaient les plus voisins? Lamargelle, à trois kilomètres, au nord; Fresnoy, à l'ouest, à une lieue et demie; au midi, Échalot, à peu près à la même distance que Fresnoy. Le comte aurait bien vite recueilli les renseignemens nécessaires. Dans ces petits villages, une figure nouvelle est forcément remarquée. Avant la fin de la journée, il saurait si un étranger s'était installé aux portes de Léry. L'enquête pouvait échouer. En ce cas, M. de Croix-Saint-Luc sortirait de ce premier cercle et pousserait les recherches plus loin. Il fit seller un cheval et partit au grand trot pour Lamargelle.

Comment s'y prendrait-il? Ce n'était pas assez d'interroger : il fallait encore n'exciter l'étonnement de personne. Le hasard le servit à souhait. Raymond dépassait la Seconde-Croix et descendait la côte de Lamargelle lorsqu'il aperçut le maire de ce village : un brave paysan bourguignon, à la mine joviale et fleurie, qui avait connu enfant le dernier des Croix-Saint-Luc. Raymond arrêta son cheval.

— Bonjour, père Moisand ! dit-il ; la récolte sera-t-elle bonne ?

— Il y a des chances.

— Votre famille va bien ?

— Sauf le petit dernier, monsieur le comte. Est-ce que vous

allez chez M. d'Artis? Ce n'est pas pour connaître vos affaires, monsieur le comte, mais pour vous éviter de la peine. M. d'Artis est à Dijon, afin de chercher du monde qui vient au château.

M. d'Artis, ami du père de Raymond, était un ancien officier aux gardes-du-corps du roi Charles X, compagnie Des Essarts. Démissionnaire en 1830, il vieillissait doucement au château de Lamargelle. Le comte trouvait une transition toute naturelle.

— M. d'Artis n'a donc personne au château?

— Oh! personne pour sûr.

— Comment! par ce beau temps, on n'est pas encore venu dans le pays?

— Faites excuse, monsieur le comte. Vous savez, comme maire, je connais les choses. Il y a un peintre de Paris chez le père Seigneur. Bien à l'honneur de vous revoir, monsieur le comte!

Le paysan salua respectueusement et s'éloigna, ne se doutant guère que cette parole indifférente allait décider de la vie de plusieurs créatures humaines. Hélas! l'existence est ainsi faite que les petits hasards amènent les grandes catastrophes. Nous sommes soumis aux caprices d'un destin supérieur qui nous dirige av uglément, et nul être vivant ne peut se croire défendu contre son inéluctable volonté. « Un peintre de Paris, » disait le maire. Était-ce Bertrand, et comment le savoir? M. de Croix-Saint-Luc sentait le besoin de la prudence. Le moindre mot pouvait éveiller les craintes de Solange, et la preuve échapperait, et les coupables se mettraient à l'abri.

A l'entrée du village, un pâtre sommeillait à demi, la tête à l'ombre, pendant que ses troupeaux paissaient au soleil. Raymond lui mit une pièce blanche dans la main et l'interrogea. Est-ce qu'il n'avait vu personne sur la route? Le petit bonhomme n'entendait point malice. Il croyait que le comte cherchait quelqu'un. Il nomma tous ceux qu'il avait remarqués, et, parmi eux, un étranger qui habitait le pays depuis quelque temps. Il s'en était allé vers Léry. Raymond venait de ce côté-là. S'il n'avait pas vu l'étranger, c'est que celui-ci, quittant la route, s'était jeté dans les bois à droite et à gauche. Il rebroussa chemin. Ce commencement d'enquête tournait bien, et, d'ailleurs, on serait aisément fixé sur l'identité du personnage mystérieux. Le comte n'insista pas. Il entra sous bois et, attachant son cheval à une branche, il attendit patiemment.

Un amant jaloux ne se lasse jamais. Cependant les heures parurent longues à cet homme nerveux, inquiet, maladif, qui voulait voir la vérité en face, dût-il en mourir. Un peu avant l'*Angelus* du soir, une ombre se profila sur la route. C'était l'inconnu. Raymond ne pouvait pas s'y tromper. A travers les grisailles du cré-

puscule, il voyait mal le visage. Pourtant il distinguait une barbe brune et cette démarche particulière aux Parisiens égarés en pleine campagne. Il attendit que le promeneur attardé eût disparu pour sortir du bois. Dix minutes après, il rentrait au château.

Solange était fort pâle et toute préoccupée. Un mot de la douairière fut pour Raymond un trait de lumière.

— Est-ce que vous ne causiez pas avec le père Moisand tout à l'heure? demanda-t-elle à sa belle-fille.

De pâle, la comtesse devint rouge.

— Oui, madame, répliqua-t-elle.

Après le dîner, Raymond envoya chercher son piqueur en chef. Cet homme, né au château, servait le fils aussi fidèlement qu'il avait servi le père. Son maître le savait probe, intelligent et dévoué.

— Écoute-moi bien, Joseph. Je n'ignore pas que je puis compter sur toi, et je tiens beaucoup à ce que mes ordres soient ponctuellement exécutés. Il y a trois issues pour sortir du château : la petite porte du parc, la grande porte du côté de l'église, et la grille. Ferme au cadenas les deux premières, installe-toi près de la grille et amène-moi toute personne qui voudrait quitter le château.

— Bien, monsieur le comte.

Il regardait son maître, attendant de nouvelles instructions. M. de Croix-Saint-Luc lui fit signe de s'en aller.

Demeuré seul, il écrivit une longue lettre adressée à l'abbé Petit, vicaire dans une paroisse de Paris, un de ces prêtres fanatiques et ambitieux que sa mère conduisait en laisse. Il lui demandait, en grand secret, si M. Bertrand du Manoir avait quitté Paris et depuis combien de temps. L'abbé devait répondre par dépêche. Un domestique porterait à cheval la lettre à Blaisy-Bas. Le train de nuit l'emporterait à Paris, où elle serait distribuée le lendemain de bonne heure. Le domestique reviendrait coucher à Saint-Seine, où le télégraphe s'arrête. Il y attendrait la venue de la dépêche. Raymond achevait sa lettre quand on frappa à la porte. Joseph lui amenait Mlle Ernestine, la femme de chambre de Solange. C'était une futée Parisienne, entrée depuis peu au service de la comtesse. Lymphatique et rusée, coquette par instinct et honnête par calcul, elle visait le mariage, et un bon mariage. Curieuse, avide, gourmande, elle aurait eu tous les vices si l'ambition ne lui eût commandé de posséder au moins quelques vertus. Elle paraissait fort émue, et se troubla visiblement pendant que Raymond la dévisageait.

— Vous vouliez sortir? demanda-t-il.

— Monsieur le comte...

— Pas de phrases. Répondez. Vous vouliez sortir?

— Oui, monsieur le comte.

Ernestine baissait la tête d'un air confus.

— Alliez-vous en course pour votre maîtresse?

Elle jeta un regard en coulisse sur M. de Croix-Saint-Luc, devinant la cause de cet interrogatoire insolite. Dans la vie moderne, quel secret échappe aux serviteurs? Ernestine n'ignorait point que le comte aimait passionnément sa femme. Attirée par les éclats de voix, elle avait plus d'une fois entendu des reproches, des scènes de jalousie. Cette question l'éclairait tout à coup. Elle savait maintenant sur quel terrain elle marchait. Comment tirer profit de sa découverte?

— Vous ne comprenez donc pas? ajouta Raymond impatienté de ce silence. Je vous demande si vous alliez en course pour votre maîtresse?

— Mais,.. mais non, monsieur le comte.

— Alors qu'avez-vous à faire dans le village à une heure aussi avancée?

Ernestine feignit de se troubler. Elle rougit beaucoup et courba le front comme il sied à une coupable.

— Je supplie M. le comte de me pardonner. Le fils d'Hippolyte Noirot m'attendait : il m'a promis le mariage.

Raymond eut un geste d'impatience et de dégoût. Le mensonge de cette fille l'écœurait :

— Je vais vous parler nettement, dit-il d'une voix dure. Si vous me trompez, vous sortirez ce soir de la maison pour n'y plus rentrer. Si vous êtes franche, je vous récompenserai largement. Vous aurez dix mille francs.

Dix mille francs! Ernestine aurait vendu Solange et se serait vendue elle-même pour la moitié! Elle ne perdait pas la tête. La situation était bonne : il s'agissait de l'exploiter. Elle recouvra tout son aplomb, et, d'une voix claire :

— C'est uniquement par respect pour M. le comte que je n'hésite pas! J'allais porter une lettre de Mme la comtesse.

Raymond eut un frisson. Une lettre! une preuve écrite!

— Donnez-moi cette lettre.

Prestement Ernestine tira de sa poche une enveloppe sans adresse et la tendit à son maître, qui la saisit d'un geste fébrile :

— Il n'y a rien d'écrit sur cette enveloppe, reprit-il. A qui deviez-vous la remettre?

— A M. Jean Grisier, qui demeure chez le père Seigneur, à Lamargelle.

— Bien. Votre intérêt me répond de votre fidélité. Non-seulement votre maîtresse ne doit rien savoir, mais encore je veux que vous m'apportiez toutes les lettres qu'elle vous remettra. Vous avez compris? Allez.

Une lettre! Solange écrivait à cet homme! Et, lui, le comte de Croix-Saint-Luc, il en venait à espionner sa femme, à acheter ses gens, à remuer toute cette boue pour connaître la vérité! Une lettre! Il regardait cette enveloppe indifférente. Elle l'attirait et l'éloignait. Il voulait savoir ce que contenait ce papier révélateur, et il n'osait point le lire. Il ne songeait même pas, lui, homme d'honneur, lui, incapable d'une indélicatesse, qu'une lettre appartient d'abord à celui qui l'écrit, ensuite à celui qui la reçoit. Sa jalousie légitimait cette action mauvaise. Il reprit le papier entre ses doigts tremblans et lut. D'abord il ne vit rien : une flamme l'éblouissait. Enfin, il déchiffra cette ligne : « *On a des soupçons. Partez, ou nous sommes perdus. Je vous aime.* S... » Elle aimait cet homme! Et c'était Solange qui avouait cela! Il eut un accès de rage folle, et, saisissant une coupe en porcelaine, il l'écrasa sur le parquet. Au bruit, son chien favori s'éveilla et vint plaintivement à lui. Il rudoya la pauvre bête intelligente, qui le regardait de ses yeux étonnés. Solange aimait cet homme! Cette pensée exaspérait Raymond. Des frissons aigus couraient le long de son corps. Il lui semblait que toute sa vie croulait, qu'une irrémédiable catastrophe anéantissait d'un seul coup toutes ses joies et toutes ses espérances. Qu'elle fût coupable, il n'en doutait pas. La jalousie va toujours à l'extrême. Comme elle ne raisonne jamais, elle ne procède que par bonds. Solange était la maîtresse de Bertrand. La chose devenait claire. Bertrand quittait Paris sous prétexte de voyager et s'installait à Lamargelle. Solange et lui se rencontraient tous les jours. Tous les jours!.. Et un flot de sang montait au cerveau du malheureux. Il voyait rouge. Il aurait voulu être en face de cet homme, en face de cette femme et les écraser. Les tuer? Non. Ils n'auraient point assez souffert. Et il voulait les martyriser lentement, afin qu'ils subissent la moitié de son effroyable torture. Dix fois, vingt fois il eut envie de se précipiter chez Solange. Mais à quoi bon? Cette lettre de douze mots ne lui suffisait pas. Il voulait réunir de telles preuves que l'évidence du crime fût indéniable.

Ainsi les baisers qu'elle lui refusait, à lui, elle les accordait à un autre! La jalousie de la chair le ressaisissait et il endurait mille morts. Son imagination, surexcitée, évoquait des tableaux qui l'affolaient encore. Solange donnait rendez-vous à Bertrand dans les bois. Il l'avait vue, deux jours de suite, sortant à peine des bras de son amant! Il se vengerait? Comment? O cœur humain!.. Corps humain!.. Il se savait trahi et il aimait l'infidèle! Il l'aimait, il la désirait. Il voulait redevenir son maître comme il l'était naguère, réunir des preuves qui fussent accablantes, et gouverner Solange par la terreur, puisque la douceur avait échoué. Et toute la nuit, la rage, l'amour, le désir, la haine, se partagèrent l'âme de cet infortuné,

exaltant ses idées, déchirant son cœur, mordant sa peau. Au matin, il se jeta tout habillé sur son lit et s'endormit de ce lourd et pesant sommeil qui n'est qu'une halte dans la douleur.

Il dormait encore à onze heures quand son valet de chambre entra, tenant une dépêche à la main. Raymond croyait avoir vécu dix ans depuis la veille. Maintenant, il se souvenait, et le souvenir était pour lui une souffrance nouvelle. L'abbé Petit avait fait diligence. Comme certains prêtres plus rusés que croyans, il comprenait à demi-mot et savait, au besoin, compléter les confidences inachevées. La dépêche était à la fois obscure et claire : obscure pour les autres, claire pour Raymond. Elle disait, en une centaine de mots, que depuis cinq semaines « la personne » avait quitté Paris pour un voyage dans les Indes. Et cependant son nom ne se trouvait sur aucun des registres des Compagnies maritimes. Nouvelle preuve contre Solange. La lutte serait une victoire. Il fallait maintenant déguiser son visage et ne pas laisser deviner les mille filets invisibles qui allaient bientôt enserrer la jeune femme.

X.

Une phrase du père Moisand avait suffi pour donner l'éveil à Solange. L'ayant rencontré, une heure après Raymond, elle connaissait les questions posées par son mari au maire de Lamargelle. Ce n'était peut-être encore qu'un soupçon vague : il fallait l'empêcher de se préciser. Inquiète, préoccupée, Solange se décidait à écrire la lettre imprudente qui devait la perdre. La comtesse croyait pouvoir compter sur Ernestine. Pourquoi cette fille n'eût-elle pas aimé sa maîtresse, si douce, si bonne avec les inférieurs? Elle lui expliqua rapidement, en affectant un air tranquille, ce qu'elle attendait de son dévoûment. Elle n'écrivait point l'adresse, parce que la lettre devait être remise en mains propres.

Ernestine acheva sa trahison. Elle revint fort tard auprès de la comtesse et lui rendit compte de sa mission. M. Jean Grisier était absent. Elle avait laissé la lettre au père Seigneur. Solange regretta que Bertrand n'eût pas été là : mais elle ne songea pas à s'en tourmenter davantage.

Le lendemain, pendant la matinée, elle n'osa point sortir. Quand elle descendit pour le déjeuner, le comte lui parut tranquille, moins hagard que la veille. Certes, il était fort pâle et ses yeux brillaient d'un feu sombre; mais elle le savait tourmenté par de fréquentes névralgies. Il dut faire un terrible effort de volonté, car il se montra fort calme. Si bien que Solange se rassura complètement et

regretta d'avoir écrit. Vers deux heures, la douairière et sa belle-fille montèrent en voiture pour une de leurs courses accoutumées. Mme de Croix-Saint-Luc, la mère, était appelée à Moloy pour une vente de charité. Et, tout le temps, Solange se disait : — « Il est parti. Je ne le verrai plus ! » Non, elle ne le verrait plus. Et maintenant elle sentait la place que le jeune homme tenait dans sa vie. Comme ils avaient passé vite ces jours de bonheur ! Elle ne le verrait plus...

Les deux femmes revenaient au château. Le landau courait dans la vallée, sur la route de Fresnoy à Léry, quand Solange eut un mouvement si brusque que sa belle-mère s'étonna. Au bord de la rivière, Bertrand brossait une vue de la forêt. Il n'avait donc pas reçu la lettre? L'inquiétude reprit Solange, plus poignante que jamais. A peine rentrée, elle s'enferma chez elle, et, sans réfléchir, hâtivement, elle écrivit ces deux lignes : « *Venez ce soir, à onze heures, au fond du parc. La petite porte sera ouverte.* S... » Elle appela sa femme de chambre et lui ordonna de porter cette seconde lettre à Lamargelle comme elle avait porté la première.

Pendant le dîner, pendant la soirée, la pensée de Solange tournait et retournait la même question. Bertrand avait-il reçu la lettre ? S'il l'avait reçue, pourquoi n'était-il point parti? S'il ne l'avait pas reçue, en quelles mains était-elle tombée? Mais elle n'eut pas un instant la crainte d'une trahison. Les natures loyales ne redoutent jamais la déloyauté des autres. De bonne heure, Solange remonta chez elle. Elle voulait réfléchir, peser plus mûrement l'action qu'elle allait commettre. C'était une imprudence grave sans doute, mais moins périlleuse que l'obstination de Bertrand à ne point s'enfuir. Elle croyait que le jeune homme n'avait pas le courage de s'arracher de Léry, de s'en aller loin d'elle. Cet excès d'amour la tourmentait et la ravissait à la fois. Il n'obéirait pas à une simple lettre. Comment eût-il redouté un danger qu'il ne connaissait pas? Ce danger, elle voulait le montrer à Bertrand, le lui faire toucher du doigt avec toutes ses terribles conséquences. La pauvre Solange ne s'avouait pas qu'elle saisissait l'occasion de le revoir encore une fois, semblable au noyé qui se raccroche désespérément à la branche tendue.

En somme, à mesure qu'elle réfléchissait à son action, elle la jugeait hardie, mais nécessaire et d'ailleurs moins périlleuse qu'un séjour prolongé. A dix heures, le château dormirait. L'ombre tiède et protectrice de la nuit enveloppérait le parc tout entier. Solange pourrait aisément descendre et gagner le fond des jardins. La petite porte ne fermait jamais qu'au loquet. Bertrand pénétrerait facilement, et elle le supplierait de partir, et elle le verrait encore, elle

qui croyait ne plus le revoir jamais! Comme les heures, comme les minutes fuyaient lentement! Elle prenait un livre, essayant de lire, et elle le reposait bientôt, incapable de ressaisir sa pensée absente. Alors, elle marchait dans sa chambre, le front baissé, écoutant les battemens de son cœur; ou bien elle ouvrait sa fenêtre, et, accoudée au balcon, comme la Polymnie, elle cherchait à percer le voile humide de la nuit.

Quand l'horloge de l'église sonna le premier coup d'onze heures, elle frissonna. Elle eut comme une rapide prescience de l'avenir et de toutes les souffrances qu'elle subirait. Mais ce ne fut qu'un éclair. Résolument, elle se glissa hors de sa chambre, traversa le petit salon et s'engagea dans le monumental escalier qui conduisait au rez-de-chaussée. Le silence emplissait la maison. Elle allait droit devant elle, connaissant bien les êtres, ne redoutant qu'un faux pas qui la trahirait. Crainte imaginaire, dans cette vaste demeure féodale, aux murs épais, à la construction lourde. Les grands salons du bas recevaient la lumière par de larges baies vitrées, fermées jusqu'au plafond; mais la pièce du milieu, que Solange devait traverser, s'éclairait par le haut, ainsi qu'une immense galerie. La lune, dans son plein, tombait d'aplomb sur les vitres, jetant une pâle et incertaine lueur. La jeune femme eut un mouvement d'effroi. Les rayons de lune, filtrant comme des nimbes d'argent, allaient frapper les vieux portraits de famille, immobiles dans leurs cadres séculaires. Et il semblait à Solange que ces visages sombres ou méditatifs, s'indignant de la profanation qui atteignait leur demeure, lançaient une malédiction à l'épouse du dernier de leurs fils.

Cependant le courage de Mme de Croix-Saint-Luc domptait bientôt cette peur. De ses mains frêles et délicates, elle soulevait les lourds barreaux de fer, et elle se trouvait enfin dans le jardin muet. Elle jeta les yeux sur le château. Tout dormait: pas une lumière aux fenêtres. Elle prit sa course et s'élança dans la grande allée. Au bout de quelques pas, elle craignit d'être aperçue en traversant la nappe de lumière que la lune étalait devant elle. Sans hésiter, elle se glissa dans les taillis épais qui sont l'une des beautés du parc. Elle courait, faisant craquer les branches sèches sous son pied rapide, éveillant les oiseaux, qui voletaient lourdement à droite et à gauche. A mesure qu'elle approchait du mur d'enceinte, elle se sentait plus émue. Bertrand serait-il au rendez-vous? Elle s'arrêta une minute, regardant devant elle, cherchant à percer l'ombre épaisse; et elle aperçut, à vingt mètres d'elle, un homme debout contre un arbre. C'était lui! Bertrand saisit ses mains avec passion:

— Vous! vous! dit-il. Votre petit mot m'a ravi et désespéré. Qu'y a-t-il? Et pourquoi ne vous ai-je pas vue hier matin?

— Pourquoi? Mais je vous le disais dans ma première lettre...

Bertrand ne comprenait pas :

— Votre première lettre? Quelle lettre?

Il n'avait naturellement rien reçu; il y eut de courtes explications pendant quelques minutes. Solange s'effrayait; mais il tentait de l'apaiser, de lui prouver qu'elle s'épeurait bien à tort. Les paysans n'attachent pas une grande importance aux lettres. Le père Seigneur avait oublié de remettre à Bertrand celle de la comtesse. On pouvait se fier à la femme de chambre, puisque la seconde missive était arrivée à destination. Et Solange, qui ne demandait qu'à être rassurée, jouissait délicieusement du bonheur de serrer la main de Bertrand, de le sentir auprès d'elle. Bonheur bien fugitif, hélas! et qui s'enfuirait rapidement pour ne plus jamais revenir peut-être!

— Vous m'avez dit : « Je vous aime! » murmurait-il doucement, et ces trois mots sont pour toujours entrés dans mon cœur. O chère, le monde peut nous séparer, mais rien ne désunira nos âmes. Si vous êtes ma sœur devant les hommes, vous êtes ma femme devant Dieu. Je ne vivais pas avant de vous connaître; c'était un sommeil dont je me suis éveillé en vous voyant. Vous m'aimez, je vous aime.

Et elle répliquait :

— Je vous ai dit : « Je vous aime,.. » parce que vous êtes pour moi la vie et le bonheur et l'espérance. Si Dieu nous enfermait tous les trois, vous, Hervé et moi, dans une île déserte, je ne souhaiterais plus rien ici-bas. Il fallait être bon et généreux comme vous l'êtes pour me choisir dans ma tristesse et dans mon abandon. Et vous m'avez acceptée comme je suis. Vous m'aimez, je vous aime.

Ah! ils auraient pu se parler longtemps sans épuiser leurs chastes tendresses! La noble passion qui remplissait leurs âmes était faite de tant de pureté, que le désir ne les effleurait même pas. Confiante, elle laissait aller sa tête blonde et charmante sur l'épaule de son ami. Il la regardait avec ravissement, vaguement éclairée par le craintif rayon de lune qui filtrait à travers les branches. Un doux et voluptueux silence berçait leurs langueurs. Ils se sentaient l'un auprès de l'autre, ayant leur cœur à l'unisson de leur conscience. Ils ne se reprochaient rien, ni une intention coupable, ni une pensée mauvaise. Ils jouissaient de cette exquise volupté : un amour immense que leur ange gardien eût contemplé en souriant. Rien ne troublait ce bonheur sans limites. Ils oubliaient l'avenir sombre pour ne songer qu'au présent délicieux. Et dans la divine union de leurs âmes, ils ne se disaient rien parce qu'ils n'avaient plus rien à se dire...

Peut-être, avec moins de sécurité, auraient-ils entendu des bruits de pas étouffés... Ils auraient vu des ombres vagues se glisser dans les taillis... Mais ils n'écoutaient que les battemens de leur cœur; mais ils ne voyaient qu'eux-mêmes, et leurs mains enlacées, et leurs yeux brillans dans l'ombre de la nuit. Le tintement aigrelet de l'horloge lointaine vint troubler leur extase : minuit sonnait.

— Déjà! murmura-t-elle.

— Encore! dit-il d'une voix suppliante.

— Non, Bertrand, partez, oh! partez, je vous en conjure! C'est une folie que j'ai faite : du moins, je ne veux pas qu'elle puisse nous perdre à jamais! Partez!..

— Toujours, je vous aimerai! dit-il. Toujours!..

— Toujours!.. répliqua Solange, très bas, et se serrant contre lui.

Il tenait la jeune femme entre ses bras; elle pâlissait et frissonnait.

— Adieu, ma bien-aimée! dit-il en effleurant son front d'un baiser.

Et il s'enfuit éperdu sans oser regarder derrière lui.

— Allons! le rêve est fini,.. balbutia-t-elle.

Et elle reprit lentement le chemin du château. Elle n'avait pas encore fait une centaine de pas, qu'un premier coup de fusil éclatait dans la nuit; puis un second, puis un troisième. Elle s'arrêta court, terrifiée, étouffant le cri d'angoisse qui montait à sa gorge sèche. Que se passait-il? Elle ne comprenait pas d'abord. Elle écoutait, les deux mains sur son cœur, à demi penchée en avant... Soudain elle entendit des bruits de voix, puis des cris, et des pas rapides et pressés à travers les arbres. Alors une immense terreur l'envahit. Elle ne songeait plus à elle-même, mais à celui qu'elle aimait. Était-il tombé dans un piège? Et venait-on de le tuer, obscurément, comme un voleur nocturne? Sans réfléchir, subissant l'élan de sa nature, elle bondit vers le danger, en criant : « Bertrand! Bertrand! » Une main la saisit brutalement :

— Je suis vengé! j'ai tué votre amant...

C'était Raymond, pâle, hagard, l'œil fou, secoué de frissons convulsifs. Elle voulait parler, elle voulait crier : elle ne pouvait pas. Les mots s'étranglaient dans sa gorge. Son mari la traînait, violemment, comme s'il voulait la contraindre, comme si elle refusait de marcher. En arrivant au château, il desserra l'étau qui étreignait la malheureuse. — Montez! dit-il. — Elle obéissait machinalement sentant bien qu'elle touchait à l'heure critique et décisive de sa vie. Raymond la suivait dans un silence farouche. Il entra chez Solange, derrière elle. Cette fois, la pauvre créature était à bout de

forces. Elle tomba sur un fauteuil, anéantie. Il la contemplait, frémissant de rage contenue.

— Nierez-vous encore? J'ai vu. J'ai vu cet homme qui vous tenait dans ses bras, j'ai vu le baiser qu'il vous donnait! L'aveu de votre crime? Le voilà. Vous l'avez écrit vous-même. Vous mentez bien! Et je me demande par quelle fatalité une aventurière telle que vous est entrée dans ma famille!

Elle ne l'écoutait même pas. Quatre mots dansaient dans sa tête, quatre mots qui l'affolaient, quatre mots qu'elle se répétait tout bas, et qui sonnaient à ses oreilles comme un glas désespéré : « J'ai tué votre amant... » Qui? Raymond! Elle se demandait si elle ne rêvait pas, si elle ne subissait pas un abominable cauchemar!

Mais ce silence et cet accablement exaspéraient encore M. de Croix-Saint-Luc. Il s'élançait déjà vers sa femme pour la meurtrir, pour l'écraser. Elle leva sur lui ses grands yeux bleus noyés de larmes ; et il y avait en elle une douleur si intense, un désespoir si navrant, qu'il s'arrêta, interdit.

Craignant de ne pouvoir se contenir, il s'élança hors de la chambre. Il était temps. Épuisée, Solange poussa un faible soupir et glissa sur le parquet, évanouie.

Sur le palier, guettait Ernestine, l'œil curieux, l'oreille tendue. Dans tout ce drame vécu sous ses yeux, cette créature se complaisait, avec l'instinct de cabotinage qui est au fond des Parisiennes d'une certaine classe. Un mari jaloux de sa femme, et qui tire des coups de fusil sur l'amant! c'est une scène digne du boulevard, et une petite camériste a le droit d'être fière quand elle y a joué un rôle de comparse.

— Mme la comtesse a besoin de vous, lui dit rudement M. de Croix-Saint-Luc. Allez auprès d'elle.

Il n'y a pas de créatures absolument mauvaises. Lorsqu'Ernestine entra dans la chambre, lorsqu'elle trouva Solange évanouie, toute raide, elle eut un vague sentiment de pitié. Elle se sentait prête à pardonner à sa maîtresse le mal que sa trahison avait fait. Rapidement, elle frotta d'eau de Cologne les tempes et les mains de la malheureuse, lui offrant des sels, cherchant à la ranimer, à la tirer de cette torpeur où elle gisait. Au bout de cinq minutes, Solange revenait à elle, et à peine rentrée dans la vie, sa douleur cuisante se réveillait : « Tué! Bertrand! » Elle prononça ces deux mots à voix haute, avec des yeux fixes où luisaient déjà les épouvantes d'une folie prochaine.

— Non, madame, dit tout bas Ernestine, effrayée, non... personne n'a été tué. M. le comte a tiré deux coups de fusil, et Joseph un seul. Mais j'ai entendu Joseph raconter au valet de pied que

le... que la... qu'enfin celui qu'on visait, trouvant la petite porte fermée, avait sauté par-dessus le mur. Il paraît qu'il n'a pas été atteint et qu'il a pu s'enfuir.

Solange jeta un grand cri, et par un contre-coup inévitable, fondit en larmes. Oh ! la prière ardente qui monta vers le ciel de ce cœur désolé ! Sauvé, *il* était sauvé, *lui* qu'elle croyait étendu sans vie dans les hautes futaies du parc ! Doucement, elle serra la main de la misérable fille, qui n'eut pas l'audace de regarder en face sa maîtresse. Et quelque chose comme un remords vague se glissa lentement dans ce cœur de boue.

Au moment où Raymond entrait chez lui, il se trouva en face de sa mère. La douairière étendit la main d'un geste énergique ; et silencieusement, fermant la porte à clé, elle revint auprès de son fils, calme, tranquille, gardant sa hauteur superbe et son attitude de juge :

— Maintenant que nous sommes seuls, racontez-moi tout.

Il était assis, écrasé dans sa prostration. Elle restait debout, devant lui :

— Votre femme a un amant? reprit-elle. C'est sur cet homme que vous avez tiré ? C'est une faute. Il fallait tuer d'un seul coup ces deux larrons de votre honneur. Mais vous aimez encore cette femme, malgré son indigne trahison. En vérité, je me demande si vous tenez de moi quand je vois la vile possession de votre chair ! Je vous le répète : racontez-moi tout.

Alors, lentement, cherchant ses mots, comme si chacune des pensées anciennes lui perçait le cœur d'un fer rouge, Raymond dit à sa mère comment des soupçons lui étaient venus et comment le hasard, l'observation, les avait confirmés d'une façon tragique. Une première lettre tombait entre ses mains. Ernestine lui apportait la seconde. Au lieu de la garder comme l'autre, il la copiait au crayon, pensant bien que Bertrand était trop amoureux pour se méfier ; et il envoyait au jeune homme l'avis périlleux qui devait le conduire dans le piège tendu. A dix heures du soir, Joseph se cachait derrière la Seconde-Croix, et dès qu'il voyait passer Bertrand, il revenait avertir son maître. Enfin, les adieux des coupables, surpris par le comte ; sa rage, son désespoir, et cette chasse à coups de fusil dont son rival s'échappait sain et sauf.

La douairière écoutait, impassible, muette. Lorsque son fils se tut, elle leva sur lui ses yeux brillans et calmes.

— Que comptez-vous faire, maintenant?

— Cet homme n'est pas mort. Je veux le tuer ! dit Raymond avec un accent sauvage.

— Et après?

— Demain, je partirai avant le jour. J'irai demander à M. d'Artis

et à M. de Saint-Dizier d'être mes seconds. Après demain, je serai vengé.

— Et après? demanda encore la douairière impassible.

— Après?.. murmura M. de Croix-Saint-Luc hésitant.

— Oui, quand vous serez vengé?

— Je...

Il s'arrêtait, n'osant parler.

— Après, vous pardonneriez à votre femme? Lâche cœur! Vous l'aimez, vous la désirez, vous croyez que vous ne pouvez pas vivre sans elle! Voilà ce qui ne sera pas. Cette créature ne doit pas être entrée dans ma maison pour nous déshonorer tous! Cet honneur n'appartient ni à vous ni à moi. C'est un patrimoine légué par les ancêtres. Pur, vous l'avez reçu de votre père; pur, vous devez le transmettre à votre fils!

— Ma mère!..

— Je vous ordonne de m'écouter. C'est moi, non pas vous, qui suis le chef de la famille! L'Écriture a dit que la branche malade serait coupée impitoyablement. Cette femme est une menace pour le nom de Croix-Saint-Luc. Nous la chasserons de notre famille, que son abjection pourrait atteindre. Toutes les preuves sont entre vos mains. Ces lettres seules suffiraient à la perdre. Elle a osé envoyer son amant auprès de mon petit-fils. Il est venu la rejoindre ici; il s'est caché sous un faux nom; il a franchi la nuit le mur de votre maison. Il y a des témoins. C'en est assez pour rompre les liens indignes qui vous unissent. Dieu a voulu que le mariage fût indissoluble. Je m'incline devant ses ordres. Vous ne pouvez pas répudier votre femme : je vous ordonne de vous en séparer.

Raymond écoutait, affolé, éperdu :

— Ma mère!.. dit-il encore.

— Vous hésitez? continua froidement la comtesse. Vous ne seriez pas mon fils si vous préfériez votre amour à votre honneur. Quand nous l'aurons proscrite, quand nous l'aurons flétrie, vous ne serez plus solidaire de ses actes. Nous ne pouvons pas lui reprendre notre nom : nous pouvons du moins lui arracher votre conscience. Et soyez tranquille! Pas une main ne se tendra vers elle, aucune voix ne s'élèvera pour elle.

— Je ne la verrais plus!.. Je ne la verrais plus!.. balbutiait Raymonde.

— Je le veux!

Il se leva, frémissant :

— Mais vous n'y songez point, ma mère! Je l'aime encore malgré sa faute! C'est honteux à dire... Hélas! je ne suis qu'un homme...

L'implacable femme releva son front calme et menaçant :

— Vous ne serez pas indigne du nom que vous portez. Votre aïeul Henri-Raymond de Croix-Saint-Luc, au retour de Bouvines, surprit sa femme en adultère. Il la mit toute nue et la fouetta devant ses vassaux. Un Croix-Saint-Luc ne pardonne pas. Chassez celle qui vous a trahi. Elle vous a donné un fils : le nom sera continué. Vous n'avez plus besoin d'elle. Et ne craignez rien ! Nous ne sommes plus au temps où le mari qui se venge est atteint dans sa dignité. Au contraire ! Celui qu'on montre au doigt, c'est l'époux qui accepte ou qui pardonne. L'époux qui châtie, on le comprend et on le respecte. D'ailleurs, à quoi bon discuter encore ? C'est à moi de la juger ; et je la condamne. Si votre lâche tendresse l'emportait sur la raison, vous m'auriez vue ce soir pour la dernière fois. Je ne vous laisserais pas même approcher de mon lit de mort. Noblesse oblige. Par cela même que nous sommes placés plus haut que les autres, nous devons être plus purs. Souffrez, mais châtiez. Arrachez de votre pensée cet indigne amour. Nous vivons à une époque où un gentilhomme doit sortir de la plèbe avec laquelle on ose le mêler. Broyez votre cœur, s'il le faut, mais sauvez l'honneur. Enfin, je vous ai dit mon dernier mot : Elle ou moi. Choisissez.

Raymond courbait la tête, dompté encore une fois par sa mère.

— J'obéirai, dit-il très bas.

Elle n'eut même pas un geste de triomphe. Son fils lui obéissait. C'était naturel.

— Dormez ; il faut que demain vous soyez calme et reposé. Bonsoir, mon fils.

— Vous me quittez ?

— Je vais prier Dieu pour que vous fassiez votre devoir.

XI.

Malheur aux maisons dont les secrets tombent dans le domaine public ! Le lendemain, dans le château, les commentaires allaient leur train. Joseph, le premier piqueur, affectait l'ignorance ; Mlle Ernestine prenait des airs d'adorable discrétion ; mais, n'ayant rien vu, tous les autres domestiques donnaient les détails les plus précis. Les gens du village se racontaient à voix basse une histoire terrible. C'est le petit côté des choses d'ici-bas. Chacun des drames qui nous écrasent a son envers comique, qui n'apparaît qu'aux seuls indifférens. A dire vrai, l'aventure s'embrouillait beaucoup.

M. de Croix-Saint-Luc avait écrit très avant dans la nuit. On avait vu sa lampe briller derrière les vitres. A sept heures du matin, il

donnait l'ordre d'atteler au phaéton deux chevaux très rapides, ces chevaux dangereux qu'il avait achetés récemment à Paris. Le valet de chambre racontait que son maître avait brûlé beaucoup de papiers, et qu'en partant pour Lamargelle et pour Saint-Seine il était fort pâle. La douairière, toujours impassible et hautaine, reprenait dès l'aube sa vie accoutumée. Elle allait à la messe de l'abbé Lenoir, visitait quelques pauvres, et rentrait dans son oratoire. Quant à la jeune comtesse, elle restait enfermée chez elle « avec une grosse fièvre et un peu de délire, » racontait Mlle Ernestine.

La journée s'écoula ainsi, lente et sombre. Quelque chose de menaçant semblait peser sur le château. Sans doute l'orage qui se formait depuis le matin fatiguait tout le monde. Solange ne quittait point sa chaise longue. Elle aurait eu de la peine à se tenir debout. D'atroces pensées la torturaient. L'avenir lui apparaissait sinistre; elle avait peur, et elle se condamnait, et elle se maudissait. Elle n'était pas coupable, au sens exact du mot; mais restait-elle une honnête femme? Par sa faute, un scandale bruyant atteignait la maison sans tache qui naguère la faisait sienne. Par sa faute, son mari allait se battre, car elle le connaissait trop pour ne pas deviner ce qu'il déciderait. Sa jalousie voudrait tirer de Bertrand une vengeance éclatante. Et elle s'avouait tout bas que ce mari, jadis condamné par elle, reprenait le beau rôle. Il pouvait, en toute justice, l'accuser et la flétrir. Elle repassait toute sa vie depuis quelques mois. Elle partait pour Paris, innocente, sans reproches, presque une victime. Lentement, elle laissait se glisser dans son cœur un sentiment mauvais. Elle aimait Bertrand... Ce n'était point assez que d'avoir gardé la pureté de son corps. Une épouse vraiment honnête, une mère qui se doit à son fils, ne confesse pas un amour coupable. Qu'elle aimât, soit : elle n'était pas responsable. Une femme ne peut se défendre contre la passion qui l'envahit à son insu. Mais qu'elle en fasse l'aveu! Mais qu'elle accepte des rendez-vous! Mais qu'elle aille nuitamment retrouver celui qu'elle adore!.. Voilà où commençait la faute, faute irrémédiable à présent, et que rien ne pouvait plus effacer.

Et l'esprit de Solange tournait et retournait toutes ces pensées lancinantes. Étendue sur la chaise longue, elle restait immobile, l'œil fiévreux, enfoncée en sa douloureuse torpeur. De faibles coups de tonnerre la firent tressaillir. Elle étouffait : au bout d'un quart d'heure, respirant à peine, elle ouvrit la fenêtre. Un éclair livide l'aveugla : elle reculait effrayée, lorsqu'un nouveau coup de tonnerre, terrible cette fois, ébranla les murs du château. Quand on souffre, on voit toujours un rapprochement entre l'agitation de son être et le bouleversement de la nature. Solange ne sentait ni le

vent qui fouettait son visage, ni la pluie qui tombait déjà sur son front à grosses gouttes. Le remords grandissait dans cette âme bourrelée. Elle se reprochait amèrement sa légèreté et son inconséquence. Ce n'eût rien été si cette faute vénielle n'avait pas eu de suites, puisqu'elle ne devait compte de ses pensées qu'à sa conscience et à Dieu. Mais que tenter contre le scandale, contre la honte? Elle se trouvait en face de l'irréparable. Raymond la croyait criminelle. Vainement elle invoquerait ses plus chers souvenirs, vainement elle lui jurerait n'avoir point failli. Il ne la croirait pas; et il aurait bien raison, puisque tout la condamnait, et les apparences, et même la réalité. Comme à cette heure les torts de son mari lui semblaient petits! Certes, il l'avait humiliée, violentée, martyrisée, en la sacrifiant toujours à sa belle-mère, en la tourmentant de son incessante jalousie, en lui arrachant son fils. Mais elle aurait dû avoir plus de résignation et tout supporter sans une plainte. Après tout, il était le père de son enfant. Toutes les joies, toutes les chères douleurs de sa maternité, elle les devait à cet homme qu'elle maudissait la veille, et qu'elle plaignait maintenant du fond de son cœur.

Cependant l'orage augmentait de violence. Au loin, Les Brosses et Charmois frémissaient dans leurs profondeurs; et les arbres du parc se tordaient sous la tempête comme d'énormes géans courbés en deux. La pluie tombait, rude, pressée, et le ciel se crevait en sombres avalanches. Le tonnerre ne cessait pas, répercuté mille fois par les échos sonores de la vallée. Solange demeurait toujours exposée à l'ouragan, ne sentant pas la pluie, n'entendant pas la foudre, ne voyant pas les éclairs.

Non, elle n'était plus une honnête femme. Moralement, elle avait failli. Ah! comme elle se repentait maintenant! Un duel entre ces deux hommes, et par sa faute! Elle eût tout donné pour se racheter. Que son mari lui pardonnât, et elle se condamnerait à une dure expiation. Elle le supplierait de lui rendre Hervé. Elle était trop malheureuse sans son fils. Mais elle vivrait retirée dans les bois de Croix-Saint-Luc, sacrifiant ses rêves à son devoir, immolant son amour à sa conscience. Elle se disait tout cela; et une voix intérieure lui criait qu'il était trop tard, et que rien n'empêcherait plus les noirs destins de s'accomplir.

Tout à coup, le tonnerre, déjà d'une violence extrême, sembla se rapprocher encore. On eût dit les éclats d'une artillerie formidable. La pluie se changeait en grêle, crépitant sur les murs, crevant les vitres, coupant les branches d'arbre. Solange poussa un grand cri. Un immense éclair embrasait tout le coteau, jetant une lueur fauve, et découpant la Seconde-Croix, qui se dressait de toute

sa hauteur avec un geste menaçant, ainsi qu'une apparition sanglante...

Elle ferma la fenêtre et se réfugia sur son prie-Dieu. Pourquoi cette terreur devant la tempête? Au-dessus du prie-Dieu se détachait, blanche sur le fond bleu de la tenture, une vierge d'ivoire, baissant le front, avec un regard miséricordieux. Solange se mit à genoux et pria. Prière de croyante, où son angoisse criait, où elle demandait grâce, où elle implorait pitié, vaincue à l'avance par l'irréparable malheur qu'elle sentait planer sur elle. Combien de temps demeura-t-elle ainsi, abîmée dans son désespoir? Elle priait encore lorsqu'elle entendit de longs murmures au dehors : quelque chose comme des plaintes, comme des gémissemens. Que se passait-il? Elle courut dans le salon, dont les fenêtres ouvraient sur la cour. Cent paysans et paysannes emplissaient l'avenue, et des gens de la maison allaient et venaient, avec un air effaré, tout pâles. De temps en temps, on se disait quelque chose à voix basse, puis toutes les têtes se tournaient vers la grille, et un profond silence s'abattait lourdement. Un cheval, portant ses harnais, entrait par la grille et, en travers, un corps étendu : celui de Raymond, les yeux clos, le visage couvert de sang, la tête fendue. Solange jeta un cri déchirant et se précipita dans l'escalier.

Dans les groupes, on se racontait tout bas l'accident. Vers cinq heures du soir, les chevaux s'étaient emportés, parvenus au sommet de la côte de Lamargelle. Vainement le comte essayait de les maîtriser. Le tonnerre affolait les malheureuses bêtes. Un éclair aveuglant les terrifiait encore et, prises de folie, elles descendaient brusquement le chemin abrupt avec une effroyable rapidité. Une violente secousse précipitait le phaéton contre le piédestal de la Seconde-Croix. Le domestique roulait sur le sol, à peine contusionné, pendant que son maître, lancé par-dessus le timon, allait s'écraser contre la croix de pierre.

Raymond respirait encore, affreusement défiguré. Le domestique avait eu la présence d'esprit de le coucher sur le cheval non blessé, car l'autre bête s'était abattue plus loin, la jambe brisée. Et c'est ainsi que, partant de sa demeure afin de provoquer son rival, M. de Croix-Saint-Luc ne devait y rentrer que pour mourir, comme si le destin ne voulait pas attendre que le jugement de Dieu s'accomplît.

... Raymond gisait toujours inanimé. Il avait déjà reçu l'extrême-onction. Le médecin de l'âme avant le médecin du corps. Assise aux pieds du lit, sa mère le contemplait, sombre, muette, farouche. La douleur poignante de cette femme était saisissante, car elle

était silencieuse. Ses yeux gris semblaient plus brillans en leur immobilité. Quelles pensées remuaient dans le cerveau de cette hautaine créature, atteinte par une pareille catastrophe? De temps en temps, ses lèvres minces murmuraient une prière, et ses doigts égrenaient les perles d'un chapelet. Mais, qu'elle pensât ou qu'elle priât, elle ne détournait pas les yeux de cette couche funèbre, où mourait la plus sainte de ses tendresses, la plus chère de ses espérances. Elle ne semblait même pas voir sa bru, qui, assise au chevet, tenait dans ses mains glacées la main inanimée de Raymond. On eût dit que la mort, qui réunit, les éloignait encore l'une de l'autre.

Elles attendaient. Elles attendaient l'arrêt suprême. Joseph, le premier piqueur, avait pratiqué d'abord un pansement hâtif, comme on le faisait au régiment : de larges compresses d'arnica fréquemment renouvelées, des bandelettes bien serrées et des sinapismes aux jambes. Mais un médecin seul pouvait prononcer. Deux voitures étaient parties pour Dijon : l'une devait ramener le docteur, et l'autre Hervé. Et les deux femmes attendaient. Depuis huit heures, le blessé gisait auprès d'elles, et l'espérance, la douleur, l'effroi se partagaient ces âmes dissemblables qui subissaient une semblable douleur... Huit heures! Pourquoi ne revenait-on pas de Dijon? Pourquoi le docteur n'arrivait-il pas?.. La pensée d'Hervé préoccupait surtout la jeune comtesse. Le père pourrait donc mourir sans bénir son fils?

Fort avant dans la nuit, on entendit tinter la cloche de la grille, et c'était comme une plainte criarde dans le silence funèbre de la maison. Hervé entra le premier, pâle, les yeux rouges. Il savait déjà le malheur qui menaçait de le faire orphelin. Dès la première minute, on aurait pu juger quelle tendresse intime et profonde l'unissait à sa mère. Il courut vers elle, se pendit à son cou et, après cette caresse silencieuse, s'agenouilla devant le lit. La douairière s'était levée et causait avec le médecin, qui, à son tour, s'approchait du blessé.

Hervé de Croix-Saint-Luc avait dix ans. Il en paraissait davantage, car il était grand et mince. Sa tête fine et blonde rappelait celle de Solange par sa gracieuse distinction. C'étaient les mêmes cheveux blonds, le même teint éblouissant; une seule différence : il avait les yeux noirs. Autant le regard de la mère était doux, autant le regard de l'enfant était assuré. Dans cette frêle créature il y avait déjà la promesse d'un homme. Ses maîtres disaient tous la même chose. Il annonçait une intelligence supérieure à son âge; il aimait le travail et la réflexion. On reprochait à son caractère d'être peu liant, même cassant quelquefois. Très discipliné, attentif

aux leçons et aux conseils de ses professeurs, il faisait preuve souvent d'une invincible volonté. Un jour, une faute fut commise par un élève de sa classe, un enfant de famille peu fortunée. Devant le désespoir de leur condisciple, ses camarades résolurent de ne pas le trahir. Quand on demanda le nom du coupable, personne ne répondit. Il fut décidé par le recteur qu'on tirerait au sort et que l'élève désigné serait puni. Le sort désigna Hervé. Ni les menaces, ni les privations ne purent avoir raison de lui. Jusqu'à la fin, il garda le silence et sauva le coupable, qu'une indiscrétion aurait jeté dans la misère. Il aimait à défendre les faibles, et jamais il ne s'attaquait qu'à de plus forts que lui, ne tolérant point que qui que ce fût lui manquât. En même temps, il montrait de la générosité et du dévoûment; mais toujours d'une façon silencieuse. Il était grave d'instinct et ne trahissait son émotion d'aucune façon extérieure. Ses yeux seuls s'animaient alors et brillaient d'un feu éclatant. Enfin on retrouvait en lui, par une sorte d'atavisme étrange, les deux natures contraires de sa mère et de son aïeule. Il avait à la fois la tendresse de l'une et la fermeté de l'autre.

... Le médecin hochait la tête. Il ne disait rien ; mais la douairière devinait son silence. Dès le premier regard, elle avait lu dans les yeux de cet homme la cruelle vérité. Avant tout, il pratiqua une saignée. Il était déjà trop tard. On ne pouvait pas même donner un peu de vie à ce demi-cadavre. Et, jusqu'à l'aube, ce fut un combat entre la science et la mort, pendant que l'abbé Lenoir, en surplis, récitait les prières des agonisans. Un enfant de chœur lui disait les répons. Au matin, Raymond ouvrit les yeux, jeta autour de lui ce regard terne d'où la vie est déjà absente et poussa un léger soupir.

L'âme remontait vers Dieu, dégagée des impuretés et des vilenies terrestres, pour rendre son compte à Celui qui est moins sévère que miséricordieux. Et sans doute il dut la recevoir en sa béatitude éternelle, car l'homme qui mourait sur ce lit de douleurs n'avait jamais péché par intention. Ses fautes lui venaient de l'éducation surannée qu'il avait reçue; et Dieu pouvait lui pardonner d'avoir fait du mal à sa femme, parce qu'il s'en était fait beaucoup à lui-même.

Solange priait en sanglotant. Des cierges brillaient à droite et à gauche, piquant le jour gris de lueurs blafardes qui tombaient en reflets pâles sur les cheveux blonds de l'enfant, agenouillé auprès de sa mère. La porte s'ouvrait, laissant apercevoir les gens de la maison, agenouillés eux aussi dans les pièces voisines, dans les corridors. La cour s'emplissait lentement de paysans, de paysannes, qui parlaient bas, avec ce vague respect des choses

augustes qui vit au fond des natures les plus grossières. Le médecin, indifférent, ennuyé, fatigué par le voyage, se détournait de temps à autre pour déguiser à demi un bâillement. L'enfant de chœur jouait avec les glands noirs de sa cordelière. Et, dans le fond, seule, debout au chevet du lit, la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc, blanche comme une statue de cire, contemplait de ses yeux immobiles le fils de sa chair, l'avant-dernier de sa race, mort obscurément, misérablement, sans avoir ajouté une parcelle de gloire au nom sonore des ancêtres.

XII.

On avait ouvert les fenêtres dans le cabinet de travail du feu comte de Croix-Saint-Luc. Assise sur un fauteuil de vieux chêne sculpté, la douairière attendait. Depuis deux jours, son fils dormait dans le cimetière riant autour de l'église. Le notaire, prévenu, allait arriver, et, avec lui, M. d'Artis, convoqué par un mot pressant. Solange, qui se levait pour la première fois depuis la mort de son mari, entra la première, toute en deuil. La laine de sa robe noire faisait encore ressortir la pâleur nacrée de son teint. Le châtelain de Lamargelle suivait de près, accompagné de l'homme de loi. La douairière ordonna de fermer les portes, et ces quatre personnages restèrent seuls.

Une large enveloppe, scellée aux armes de la famille, s'étalait sur la table. Le notaire la prit; il fit voir aux intéressés que les cachets étaient bien intacts et il brisa la cire. Raymond avait daté son testament de la veille même de sa mort. Devant se battre le surlendemain, croyait-il, il prenait des dispositions suprêmes. Dès les premières lignes, Solange frissonna :

« Je vais commettre un acte que réprouve ma conscience de chrétien, mais auquel me force mon honneur d'homme. Si la rencontre m'est fatale, je désire que le conseil de famille soit immédiatement constitué, d'après les instructions de la loi. Et c'est à ce conseil que j'adresse une ardente prière, qui peut être considérée comme le dernier vœu d'un mourant. Je désire que la tutelle de mon fils, Hervé de Croix-Saint-Luc, soit retirée à ma veuve et confiée à ma mère. J'estime que la comtesse Raymond de Croix-Saint-Luc doit être déchue des droits sacrés qu'elle voudra exercer... »

Un sanglot de Solange interrompit le notaire : il en profita pour rajuster ses lunettes, sans trouble, sans émotion, comme un homme accoutumé à ces petites scènes de famille. Il reprit :

« — Toutes les preuves seront fournies au conseil de famille

lorsque M. le juge de paix de Saint-Seine en ordonnera la réunion... »

Il y eut quelques minutes de lourd silence. Solange se leva :

— Ce n'est pas ici que je veux me défendre, dit-elle avec une profonde dignité. Mon mari a été trompé, abusé ; il m'aimait. Si Dieu ne l'avait cruellement frappé, Raymond ne m'aurait pas enlevé mon enfant.

— Mon fils savait ce qu'il faisait, répliqua lentement la douairière. Ce duel, qui est la cause indirecte de sa mort, c'est vous qui en êtes la cause. C'est vous qui avez abreuvé ses derniers jours d'inquiétude et de chagrin. La volonté de mon fils sera respectée. Monsieur (elle s'adressait au notaire), quelle doit être la composition du conseil de famille?

— La loi est formelle, madame. Mme votre belle-fille est tutrice de droit jusqu'à nouvel ordre. Pour que la tutelle lui soit enlevée, il faut une décision dudit conseil, composé de six parens ou alliés, moitié du côté paternel, moitié du côté maternel et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne.

— Quand peut-il être réuni?

— Le juge de paix convoque les parens soit chez lui, soit dans tout autre local qu'il lui plaira de désigner. Il y a un délai de trois jours au moins entre la citation notifiée et le jour indiqué. Si parmi les personnes citées il en est qui habitent au-delà d'une distance de deux myriamètres, le délai doit être augmenté. Tout parent, allié ou ami qui ne peut venir en personne a la faculté de se faire remplacer par un fondé de pouvoir. Enfin, le conseil de famille est présidé par le juge de paix, qui a voix délibérative et prépondérante en cas de partage.

La douairière écoutait avec une attention profonde. Solange, malgré sa fatigue, était redevenue calme. Elle se sentait en pleine bataille. Pour sortir victorieuse de l'épreuve atroce qu'on lui imposait, elle avait besoin de tout son sang-froid.

— Monsieur, dit-elle au notaire, je suis accusée. J'ai le devoir de me défendre. Seulement je vous prie de m'aider de vos conseils pour que je puisse sauvegarder mes droits.

Le notaire élevait ses lunettes sur son front et les rabaissait sur son nez par un geste nerveux assez comique. Évidemment, il eût préféré ne pas se prononcer entre la belle-mère et la bru. Quant à M. d'Artis, il gardait le silence, ne comprenant pas encore pourquoi on le faisait assister à cette scène douloureuse. L'homme de loi se tourna vers lui pour éviter de répondre directement à la comtesse.

— Monsieur, dit-il, feu M. le comte de Croix-Saint-Luc vous prie de vouloir bien être son exécuteur testamentaire.

M. d'Artis s'inclina.

— En ce cas, répliqua froidement le gentilhomme, je serais heureux que vous répondissiez à la question de Mme la comtesse. On l'accuse, elle veut se défendre; c'est son droit.

Solange remercia le vieillard d'un signe de tête. La douairière fronça le sourcil.

— Après la dissolution du mariage par la mort du père, la tutelle appartient de droit à la mère, dit le notaire, très gêné. Le père peut cependant nommer à la mère survivante et tutrice un conseil spécial par un acte de dernière volonté. Quels sont vos plus proches parens, madame, ou vos alliés?

— Je n'ai pas d'alliés, monsieur, répondit Solange, et je n'ai plus que deux parens : mon grand-oncle, M. de Chanlieu, qui habite Toulouse, et un cousin au troisième degré, M. Marius Chamerot, domicilié à Marseille. Ce sont deux hommes très âgés. Je doute qu'ils puissent faire un aussi long voyage.

— Ils enverront un clerc de notaire muni d'une procuration.

— Encore une question, monsieur, poursuivit la jeune femme d'une voix assez émue. Vous avez dit que la tutelle m'appartenait de droit jusqu'à la réunion du conseil?

— Oui, madame.

— En vertu de quel?.. Comment le conseil?..

Elle hésitait, troublée, ne trouvant pas ses mots :

— Quel article du code autorise le conseil de famille à me destituer du droit sacré qu'a toute mère de veiller sur son fils?

— L'article 444, madame.

— Et que dit cet article?

A son tour, le notaire hésitait. Solange lui prit la main, et, d'un ton suppliant :

— Je vous en conjure, monsieur, soyez franc. Il faut bien que je sache ce que je dois craindre ou ce que je puis espérer.

L'homme de loi salua, d'un air gauche, et, à voix basse :

— Voici l'article 444, madame : « Sont... exclus de la tutelle, et même destituables, s'ils sont en exercice,.. les gens d'une inconduite notoire. »

Solange se dressa frissonnante, toute pâle. Un éclair d'indignation flambait dans ses yeux.

— Et l'on oserait lancer contre moi cette infâme accusation!

— J'oserai, dit froidement la douairière.

— Vous essaierez d'avilir, de déshonorer la veuve de votre fils, la mère de son enfant! Oh! je vous en crois capable, madame. Vous avez la conscience qui rehausse la vertu; mais il vous manque le cœur qui inspire la bonté. Vous me haïssez. Depuis que je suis entrée dans cette maison, vous m'avez sans pitié poursuivie, et du jour où

j'ai eu donné un rejeton à votre race, vous m'auriez sans remords chassée de la famille! Je vous ai toujours trouvée entre mon mari et moi. Et si le bonheur n'a pas lui sur notre union, c'est vous seule qui êtes la coupable. Ah! par grâce, descendez en vous-même, rappelez-vous le passé, et demandez-vous si cette rigide conscience, qui vous met si haut, ne vous reproche rien! Si j'ai commis des fautes, je n'en suis justiciable que devant Dieu, maintenant, puisque mon mari n'est plus là. J'atteste mon honneur que je n'ai point failli au serment prêté devant l'autel. Si ce n'est point assez, je le jure sur ce Christ qui se dresse là-bas au-dessus de nous tous, et qui me voit, m'entend et me juge!

Elle étendait la main vers la Seconde-Croix, debout dans la lueur chaude du jour, cette Seconde-Croix où le crâne de son mari était venu se briser.

— Mon fils vous a condamnée, dit lentement l'implacable femme. Vous avez été une épouse coupable, vous seriez une mère indigne.

— Vous ne parleriez pas ainsi, si celui qui est couché dans la terre pouvait se relever pour me défendre!

— C'est lui-même qui vous a jugée, non pas moi; c'est lui qui vous condamne; et son témoignage, que vous invoquez, vous accablerait sans merci. D'ailleurs, le conseil de famille prononcera. Vous avez entendu le testament de votre époux; vous connaissez maintenant sa volonté dernière. Vous n'avez pas plus le droit d'y désobéir que je n'ai le droit de la méconnaître.

La malheureuse Solange se débattait vainement contre une volonté supérieure, elle n'était pas de force à lutter. Il fallait tout son amour maternel pour qu'elle se raidît encore.

— Mais enfin, s'écria-t-elle, vous n'espérez pas que je vous abandonne mon fils!

— Je n'ai rien à espérer et rien à craindre. Le conseil de famille entendra mon témoignage : celui même de mon fils. Il connaîtra les plaintes que je formule contre vous, les preuves que je lui mettrai sous les yeux. Et, en sa sagesse, il décidera si une femme telle que vous peut veiller sur son enfant.

— A qui appartient-il donc, sinon à moi qui suis la mère?

— A moi qui suis l'aïeule!

Solange était livide. De grosses larmes brillaient dans ses yeux :

— Mais c'est impossible! La loi ne permet pas une pareille iniquité! Un enfant est à sa mère, et on ne peut pas le lui reprendre!

Elle se tournait vers M. d'Artis, très impressionné par cette navrante douleur de la jeune femme, vers le notaire toujours préoccupé par la crainte de s'aliéner l'une ou l'autre de ses clientes.

— Messieurs,.. messieurs, c'est à vous que j'en appelle! vous me défendrez. Je ne sais pas, moi... Je n'ai jamais fait de mal, je vous

jure. Si vous saviez comme je suis malheureuse! Vous, monsieur d'Artis, vous êtes le monde! Vous êtes un gentilhomme, vous avez la connaissance de la vie... Eh bien! répondez! Est-ce que le monde peut tolérer une chose pareille? Hervé est mon enfant, la chair de ma chair. Je l'ai bercé dans mes bras... Il est à moi! vous dis-je.

Et comme le vieillard n'osait répondre, craignant de briser cette frêle créature, elle prit désespérément les mains du notaire :

— Vous êtes la loi! Vous savez ce qu'elle interdit et ce qu'elle autorise. Y a-t-il des exemples qu'on ait imposé à une mère le supplice dont on me menace?

— Hélas! oui, madame.

Solange demeura muette, les yeux noyés de larmes, effarée, vaincue. Elle courbait le front. La fatalité l'écrasait. Elle venait de s'adresser à deux hommes qui représentaient pour elle les forces humaines : l'un le monde, l'autre la loi. Et tous les deux répondaient : « C'est possible. »

— Ne vous exagérez rien, madame, reprit le gentilhomme avec une profonde pitié. On peut vous attaquer, mais vous pouvez vous défendre. Le conseil de famille seul est souverain. Il refusera sans doute d'enlever la tutelle à celle qui doit l'exercer. Et votre droit sacré dominera tous les autres.

Elle hochait la tête; elle ne croyait plus maintenant.

— Non, monsieur, c'est la guerre, et on me la fera sans merci, sans pitié. Une dernière fois, madame, je vous en supplie, n'engageons pas cette lutte impie. Au nom de votre fils, de votre fils dont je porte le nom, qui m'a aimée, ne livrons pas à la foule nos dissensions de famille. Tenez, je m'humilie devant vous... Vous ne voulez pas cependant que je meure de chagrin. Et qu'est-ce que je deviendrais si vous me preniez mon enfant? Je vous obéirai; je serai docile et soumise... Le conseil de famille fera ce que vous voudrez, je le sais, je le sens, je le devine. Vous avez l'autorité qui me manque, vous ordonnerez et l'on obéira. J'ai peur...

Elle faisait mal à voir. Un frisson la secouait. La douairière, insensible et froide, regardait se débattre dans son désespoir cette ennemie qu'elle avait juré de vaincre, cette rivale qui avait osé lui disputer la tendresse et la volonté de Raymond.

— J'ai dit ce que j'ai dit, prononça-t-elle de sa voix calme, sans inflexions, où l'on sentait l'inébranlable parti-pris d'une décision immuable. Mon petit-fils doit être élevé comme un Croix-Saint-Luc. Je ne veux autour de lui que des exemples de pureté et des existences sans tache. Au surplus, brisons là. A partir d'aujourd'hui, tout est fini entre nous. Je ne vous connais plus. J'ai donné des ordres. Une voiture vous attend et vous conduira où il vous plaira d'aller.

— Vous me chassez!

— Je ne vous chasse pas, je me sépare de vous. Cette maison est à moi. J'y reste.

— Mais,.. mon fils!

— Je le garde.

Solange bondit.

— Vous le gardez! Et vous croyez que je vais le permettre?..

M. d'Artis prit doucement la main de Solange; et regardant la douairière en face :

— C'est, en effet, parce que vous êtes chez vous que je ne suis pas intervenu plus tôt, madame. Permettez-moi de vous dire que vous dépassez la mesure et que vous sortez de votre droit. J'étais l'ami de votre mari; j'ai vu naître votre fils. J'ai le devoir de protester, et je proteste. Que vous croyiez avoir la mission d'enlever à la comtesse de Croix-Saint-Luc la tutelle de son fils, ce sont là des affaires de famille où il ne me convient pas d'entrer. Mais que vous chassiez votre bru, que vous lui preniez son enfant,.. c'est trop.

La douairière ne répondit même pas. M. d'Artis contemplait Solange avec pitié.

— N'essayez pas encore d'entamer la lutte, madame. Vous ne seriez pas la plus forte. Ici, vous n'êtes point chez vous : on vous l'a cruellement rappelé.

Solange fondait en larmes ; elle était brisée.

— Faites-moi l'honneur d'accepter l'hospitalité chez moi, continua le gentilhomme. Mme d'Artis sera heureuse de vous recevoir. Vous serez près de Saint-Seine, où le conseil de famille se réunira. Croyez-moi : il est digne de vous d'opposer la résignation à la violence.

La comtesse ne résistait plus. Elle n'avait plus de forces. Où aurait-elle puisé un reste d'énergie, elle, déjà malade, déjà lassée? Une seule pensée remuait dans le cerveau de cette malheureuse femme. On lui arrachait Hervé. Avant même qu'elle fût déchue des droits qui lui appartenaient, on la chassait de la demeure de son mari. Elle était seule, bien seule. Et un immense découragement lui venait. Comment lutter contre sa belle-mère? Elle connaissait l'autorité de cette femme, qui s'imposait par la crainte autant que par le respect. Elle prévoyait les dangers du combat engagé. Et puis elle ne raisonnait plus. A quoi bon raisonner lorsqu'on se heurte à l'impossible? Son fils était là, près d'elle : on l'empêchait de le voir, de l'emmener. Elle ne pouvait pas faire qu'on n'obéît pas à sa belle-mère. Qui l'écouterait dans cette maison où elle n'était plus qu'une étrangère sans appui, sans soutien? Elle supplierait vainement. Au moins voulait-elle sortir avec dignité

de ce château où elle avait tant souffert et tant pleuré déjà. Elle se rappelait maintenant ses angoisses, ses remords. Sa faute vénielle était trop durement châtiée. Elle ne méritait point une pareille punition. Veuve sans famille, mère sans enfant, que ferait-elle, que deviendrait-elle? Bertrand! Ah! comme son noble et chaste amour lui coûtait cher! Elle n'apercevait plus le jeune homme que semblable à une ombre presque effacée. Son image, qui naguère emplissait son cœur, lui apparaissait maintenant dans la pénombre d'un lointain obscur.

Quand elle arriva dans la cour où attendait la voiture de M. d'Artis, la comtesse ne pouvait plus marcher, on fut obligé de la porter dans la victoria. Il lui semblait que les idées s'entre-choquaient dans son cerveau. Elle ne voyait pas, elle n'entendait pas. Pourquoi s'en allait-elle? Elle ne se rappelait plus. Elle murmura deux fois : « Hervé!.. Hervé!.. » Puis elle courba sa tête fine, où déjà un point douloureux annonçait la maladie prochaine. La victoria remontait lentement les allées du parc, et la jeune femme ne jetait pas un dernier regard sur cette demeure inhospitalière, où elle laissait la meilleure et la plus sacrée de ses tendresses. Un gai soleil illuminait les arbres et les fleurs. Les oiseaux chantaient, et la vie intense de la nature emplissait de parfums ces jardins, ces taillis qu'elle ne verrait plus. Tout riait autour d'elle, et un morne désespoir écrasait cette malheureuse, qui commençait sa vie d'exil, et faisait la première étape de son chemin de croix.

M. d'Artis pressait les chevaux. Il avait hâte d'arriver. La résignation et la douceur de Solange l'effrayaient. Il sentait, avec cette bonté savante des vieillards, que la pauvre femme ne résisterait pas aux coups répétés qui la meurtrissaient. La voiture filait rapidement sur la route, et la comtesse restait toujours silencieuse, appuyant sa tête en arrière, regardant de ses yeux vagues et sans pensée. Inquiet, le gentilhomme lui prit la main. Elle était glacée et brûlante tour à tour. En arrivant à Lamargelle, Solange n'avait plus sa connaissance. A peine couchée, une fièvre ardente la saisit, et, avec la fièvre, le délire. Elle prononçait des mots incohérens, ou elle éclatait de rire, ou elle fondait en larmes, cachant sa tête entre ses mains tremblantes. Le médecin, qu'on envoya chercher en grande hâte, n'hésita pas à se prononcer. C'était une fièvre cérébrale.

Pendant trois semaines, Solange demeura ainsi entre la vie et la mort, se débattant contre la maladie qui la terrassait. Dans son délire, c'était toujours la même idée qui revenait, hantant ce cerveau affaibli. Elle appelait son fils. Elle tendait ses bras vers lui, comme si elle voyait son ombre insaisissable à travers les brouil-

ards de la fièvre ; puis, un matin, après un sommeil prolongé, la comtesse se réveilla comme d'un songe. Elle était sauvée. Et les forces lui revenaient. Hélas! le souvenir aussi!

Elle fut longue, cette convalescence. Mais sa marche ne fut arrêtée par aucune rechute. Vers la fin d'août, le médecin permit à Solange de descendre au jardin et de s'essayer à marcher. Elle se trouva plus solide qu'elle ne croyait. Comme il arrive souvent après l'une de ces terribles secousses qui ébranlent une créature humaine jusqu'au plus intime de son être, elle était plus énergique, plus vaillante qu'auparavant. Certaines maladies produisent sur le corps et sur l'esprit un phénomène de transformation. La faible et délicate Solange se durcissait à la douleur physique et à la souffrance morale, comme l'acier qui sort bien trempé de son bain glacé.

M. d'Artis et sa femme se montraient toujours parfaits pour elle. Les vieillards, qui ont longtemps vécu, et beaucoup observé, ont en eux-mêmes une pitié infinie. Ils savent ce que valent toutes les joies passagères et tous les chagrins durables. Ils sont descendus au fond de l'espérance humaine, et ils ont pu mesurer son néant. L'âpre destinée de la comtesse navrait le gentilhomme. Il s'était promis de la défendre, de la protéger. Non qu'il espérât triompher : mais elle était si abandonnée et si seule! Sans même en parler à Solange, il s'était occupé de tous les mille détails légaux dont il voulait lui enlever le souci. Dès qu'elle revint à elle, dès qu'elle sortit de sa lourde torpeur, il lui fit signer une procuration par laquelle elle lui transmettait ses pouvoirs.

Bien des fois, la comtesse avait voulu demander à M. d'Artis ce que devenait le procès engagé. Toujours elle hésitait, car elle avait besoin de toutes ses forces pour entamer la lutte. Un soir, — elle se levait depuis la veille, — une voiture tourna dans l'allée du château et s'arrêta devant le perron. Au bruit des roues, elle sentit son cœur battre. Quelques minutes après, on frappait à sa porte. C'était Herminie Fosca.

— Vous! s'écria la comtesse.

Herminie ôta gaîment son chapeau et s'assit auprès de son amie.

— Tu aurais le droit de me demander pourquoi je ne suis pas encore venue. Je n'ai pas cessé de m'occuper de toi. M. d'Artis me tenait au courant de ta maladie. Je savais jour par jour ce que tu devenais. Ici, je n'aurais pu que te soigner, et tu étais entourée de trop de sollicitude pour que ma présence fût nécessaire. A Paris, au contraire, je pouvais te servir et te défendre.

— Me servir?

— Tu t'imagines bien que l'accident de ton mari, sa mort, le duel annoncé entre lui et Bertrand ont fait un joli tapage. On n'a

parlé que de cela pendant quarante huit-heures. Et pour occuper pendant quarante-huit heures l'attention des Parisiens !.. Les uns t'attaquaient, les autres, au contraire, prenaient parti pour toi. Quand on a su la conduite de ta belle-mère, l'opinion a été en ta faveur. Il fallait entendre Antoinette ! A-t-elle du feu et du montant, cette petite ! Enfin est arrivée l'histoire du conseil de famille...

Solange pâlit. Mme Fosca la prit entre ses bras et la serra tendrement sur son cœur.

— Tu es forte, n'est-ce pas, maintenant? continua-t-elle. M. d'Artis ne t'a rien dit encore. Il a eu raison. Une rechute t'aurait tuée. Quand il a vu que ta convalescence marchait bien, il m'a écrit de venir. Mieux valait que ce fût par moi que tu apprisses toute la vérité.

— Je la savais sans qu'on me l'eût dite, murmura la comtesse à voix basse comme si elle se parlait à elle-même.

— Le conseil de famille s'est réuni à Saint-Seine sous la présidence du juge de paix. Les trois membres du côté paternel étaient ta belle-mère ; l'oncle de ton mari, l'abbé d'Assailly; son cousin germain, le baron de Sers. De ton côté, M. de Chanlieu, M. Marius Chamerot et M. d'Artis. A défaut de parens ou d'alliés, la loi appelle les amis : et ton généreux protecteur, déjà muni de ta procuration, s'étant offert, on l'a accepté. L'abbé d'Assailly, M. de Chanlieu et M. Marius Chamerot ne sont point venus en personne. Trois clercs de notaire les représentaient. Ta belle-mère a produi deux lettres de toi, fort compromettantes, mais qui n'établissaien pas l'adultère. Je te demande pardon de prononcer ce vilain mot qui te fait pâlir de honte. Mais il faut que tu saches tout. Le baron de Sers, qui a été tout à fait pour toi, a répondu que ces lettres, assez innocentes en somme (... innocentes ! tu sais, moi, je les trouve très compromettantes !) ne prouvaient pas que tu fusses coupable. Alors sont malheureusement intervenus les témoignages.

Solange releva la tête, que son humiliation courbait :

— Quels témoignages ?

— Attends un peu... Comme tu es pressée! Ma chère enfant, une femme comme ta belle-mère a toujours des témoins prêts à déposer en sa faveur. Tout le monde en ce pays a plus ou moins besoin d'elle. Et Dieu sait que l'humanité ne vaut pas grand'chose ! Enfin, par quatre voix contre deux, le conseil de famille t'a retiré la tutelle de ton fils et l'a confiée à ta belle-mère.

Solange cachait sa tête entre ses mains. Herminie se pencha vers elle et l'embrassa au front.

— Ne te désole pas encore. Laisse-moi finir. Sitôt le jugement rendu, M. d'Artis, agissant en ton nom, a interjeté appel devant le

tribunal de première instance de Dijon. C'est alors que je suis entrée en campagne. Tu sais si j'aime les méchans républicains qui nous gouvernent! Eh bien! ma chère, j'ait fait une tournée chez tous ces messieurs... Plus fort! J'ai lancé en avant cette excellente maréchale... Tu aurais bien ri si tu l'avais vue. Elle se dépitait, elle se fâchait, n'osant me dire ni oui, ni non. « Mais, Herminie, vous n'y pensez pas! Je suis une bonapartiste : ces gens-là m'ont tous dans une sainte horreur! » Pas du tout. Ces gens-là ont été fort gentils et très bien élevés. Le garde des sceaux a envoyé des instructions au procureur général de Dijon, lequel, se prononçant pour toi, a ordonné enquête, contre-enquête, surenquête... Est-ce que je connais tous les termes qu'ils emploient?

Voilà, chère Solange, à quel point nous en sommes!

comme a dit je ne sais plus qui! »

La gaîté d'Herminie ranimait lentement la pauvre Solange et lui donnait un peu de courage.

— Parlez-moi d'Hervé, répliqua-t-elle. Où est-il? Que fait-il?

— Il est au château de Croix-Saint-Luc, et il va très bien. Ton fils t'adore, va. Et la meilleure preuve, c'est que sa grand'mère a peur de lui. Croirais-tu qu'on ne le laisse pas sortir du parc? Et quand il s'y promène, il est toujours accompagné.

— Pauvre mignon!

— Tu le reverras, ton pauvre mignon. Et avant qu'il soit longtemps. Je te le promets! Il me reste à te parler de... de Bertrand.

Cette fois, Solange se jeta dans les bras de son amie pour cacher sa rougeur et sa confusion. Herminie se mit à rire.

— Allons, je vois que tu as bon cœur et que tu lui as pardonné! Ça n'a pas dû être très difficile. Le pauvre garçon est tombé chez moi, un matin, pâle et défait. Et il m'a tout raconté. C'est même par lui que j'ai su l'aventure. Tu comprends que j'ai commencé par le tancer d'importance. Il avait bien besoin de te poursuivre jusqu'à Léry! C'est lui qui est cause du désastre. Mais il était si triste, si triste,.. que j'ai fini par le plaindre. Tu es veuve. Rien ne t'empêche plus de l'épouser.

Solange hochait la tête :

— Si on voulait profiter de ce mariage pour me prendre Hervé?

— D'abord, c'est un secret entre nous trois. Et puis d'ici là les tribunaux auront prononcé. Voilà donc ce que je te propose. Que tu sois restée ici pendant ta maladie, c'est tout simple. Ta belle-mère te chassait. Un gentilhomme, ami du père de ton mari, t'offrait

l'hospitalité chez sa femme. Il aurait fallu être bien méchant pour tourner cela contre toi. Maintenant, tu es guérie : c'est une autre affaire. Il est plus convenable que tu te choisisses une retraite dans un couvent. Je vais t'emmener à Dijon, chez les dames de Saint-François-d'Assise. C'est une communauté religieuse dont ma cousine, Mme de Mareuil, est la supérieure. Tu y vivras tranquillement, simplement,.. dans la pratique de toutes les vertus! Tu seras toute portée pour voir tes juges. Et comme ton procès ne viendra pas avant quelques semaines, nous aurons du temps devant nous pour remuer ciel et terre.

Depuis la mort de Raymond, c'était la première fois qu'un peu d'espérance luisait devant les yeux de Solange. Et il est si bon d'espérer, qu'elle ne se demandait pas si son amie prenait ou non ses illusions pour des réalités. Comme toutes les natures extrêmes qui manquent d'équilibre, la jeune femme s'imagina qu'elle aurait aisément gain de cause. En somme, puisqu'elle relevait de maladie, mieux valait qu'il en fût ainsi. M. d'Artis et Mme Fosca la laissèrent goûter toute sa joie, se repaître de tout son bonheur. Le gentilhomme approuva le plan d'Herminie. La retraite chez les dames de Saint-François d'Assise lui parut un coup de maître. Puisque la douairière mettait en avant les influences religieuses dont elle pouvait disposer, il était habile d'essayer de la battre avec ses propres armes.

Avant de quitter Lamargelle, Solange voulut revoir une dernière fois ce château de Croix-Saint-Luc où elle avait tant souffert, où son fils demeurait prisonnier. Elle partit avec Herminie par une claire matinée d'avril. En arrivant à la Seconde-Croix, Solange eut un cri de joie. Le soleil illuminait le château, le parc, les jardins, saluant de ses rayons vainqueurs l'apparition de la jeune femme.

— Voilà ton avenir! s'écria Herminie. Ensoleillé et radieux!

Et Solange, debout sur le chemin, dans la tiédeur molle de l'air, envoyait cent baisers à cette demeure où son fils souriait en rêvant à sa mère.

ALBERT DELPIT.

(*La troisième partie au prochain n°.*)

LES

COMMENCEMENS D'UNE CONQUÊTE

III[1].

LE DUC DE ROVIGO EN ALGÉRIE

JANVIER 1832 — MARS 1833

I.

Le général Savary, duc de Rovigo, figurait depuis si longtemps sur la scène publique qu'on l'aurait volontiers cru plus âgé qu'il n'était; il n'avait que cinquante-sept ans. *Égyptien* comme le général Boyer, ministre de la police sous l'empire, il arrivait avec assez de titres pour donner confiance aux partisans de l'arbitraire et de la force : en dépit du blâme infligé au commandant d'Oran, le système turc ne laissait pas d'avoir ses prôneurs.

Dans le gouvernement d'Alger, chef, troupes, administration, tout était renouvelé de fond en comble. A la place du 15e, du 28e, du 30e de ligne, qui rentraient directement en France, et du 20e, qui, détaché à Oran, n'attendait que l'arrivée du 66e pour être rapatrié à son tour, la division d'occupation allait être composée du 4e et du 67e de ligne, du 10e léger, des zouaves et de quelques corps nouveaux, dont la formation était décidée ou commencée même; tels étaient

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier et du 1er février.

la légion étrangère, deux bataillons d'infanterie légère d'Afrique et deux compagnies de discipline. La colonie naissante allait donc servir d'exutoire à la mère patrie pour les scories de l'armée, comme elle l'était déjà pour l'écume de la population civile. Les compagnies de discipline étaient composées des incorrigibles qui avaient épuisé dans les régimens la série des punitions réglementaires; les bataillons d'infanterie légère d'Afrique étaient alimentés par une source encore plus impure : ils recevaient les militaires frappés de condamnations et qui, graciés ou arrivés au terme de leur peine, rentraient dans les rangs pour accomplir leur temps de service. Ce sont ces bataillons qui ont acquis une certaine popularité sous le sobriquet de *zéphirs*. Pour ce qui est de la légion étrangère, les bons et les mauvais élémens s'y trouvaient confondus, mais les mauvais en plus grand nombre. Le 18 septembre 1831, un officier d'état-major inscrivait dans son journal la note suivante : « Nous avons un bataillon d'étrangers dignes de tenir compagnie au 67e. Ils sont débarqués depuis huit jours; le premier, il a manqué trente-cinq hommes à l'appel du soir; avant-hier, une compagnie tout entière s'est enivrée et a battu ses chefs; elle est tout entière au cachot ou à la salle de police, sauf deux, qui vont passer en conseil de guerre. » Heureusement, sous la main ferme de chefs résolus, les mauvais sujets finissaient par s'assouplir et se ranger; s'ils ne s'élevaient pas au niveau des bons, ils subissaient néanmoins peu à peu leur influence et, selon les occasions, ils étaient capables de bien servir.

Une organisation nouvelle était donnée à la cavalerie ; une ordonnance royale du 17 novembre 1831 avait prescrit la formation de deux régimens de chasseurs d'Afrique, l'un pour Alger, l'autre pour Oran. Le premier devait avoir pour noyau les cavaliers des deux escadrons du 12e chasseurs de France qui demanderaient à rester en Afrique; les chasseurs algériens supprimés étaient mis à la suite des escadrons français.

Le duc de Rovigo avait amené comme chef d'état-major le maréchal-de-camp Trézel ; le colonel Leroy-Duverger, qui occupait l'emploi sous le général Berthezène, consentit à se réduire aux fonctions de sous-chef. La division d'occupation était partagée en trois brigades commandées par les maréchaux-de-camp Buchet, de Feuchères et de Brossard ; le maréchal-de-camp de Faudoas, beau-frère du général en chef, avait le titre de commandant et d'inspecteur permanent de la cavalerie d'Afrique ; le général Danlion continuait de commander la place d'Alger.

Dans l'administration civile, le changement était bien plus considérable; à dire vrai, c'était une révolution. Casimir Perier, prési-

dent du conseil des ministres, aurait voulu rattacher au cabinet de la présidence toutes les affaires d'Alger, militaires et civiles, sans distinction; mais, arrêté par l'opposition du maréchal Soult, ministre de la guerre, il n'avait pu accomplir que la moitié de son dessein. Une ordonnance royale du 1er décembre 1831 instituait à Alger deux autorités indépendantes l'une de l'autre, égales et parallèles : un intendant civil, relevant du président du conseil, à côté d'un commandant en chef, relevant du ministre de la guerre. La seule apparence de supériorité que pouvait avoir celui-ci, c'était la présidence qui lui était déférée dans le conseil d'administration, composé, avec lui et l'intendant civil, du commandant de la station navale, de l'inspecteur général des finances et du directeur des domaines. En un mot, c'était le dualisme constitué en attendant l'antagonisme. Pour remplir les hautes fonctions d'intendant civil, Casimir Perier avait choisi un homme d'expérience, le baron Pichon, conseiller d'état.

En donnant une sorte d'organisation officielle à la conquête qui n'avait été jusque-là régie que par des mesures individuelles et provisoires, l'ordonnance du 1er décembre 1831, quelles qu'en dussent être les conséquences pratiques, n'en était pas moins le premier acte public et le premier engagement pris en face de l'Europe par la France au sujet d'Alger. Tout au plus pourrait-on citer une déclaration, bien générale et bien vague, faite par le maréchal Soult à la chambre des pairs, le 1er mars 1831. Le comte de Montalembert, le père de l'illustre orateur, s'était inquiété des intentions du gouvernement à l'égard de la régence. « Quant à moi, avait-il ajouté, je regarde l'occupation d'Alger comme tellement importante aux intérêts de la France, dans les circonstances présentes, que le ministre qui signerait l'ordre de son évacuation mériterait, à mes yeux, d'être traduit à cette barre comme coupable de haute trahison envers l'état. Il se peut que l'occupation indéfinie de la régence d'Alger nous entraîne dans quelques complications diplomatiques avec le cabinet britannique, mais ces complications ne sauraient nous décider à prendre une aussi fatale résolution que celle de l'abandon d'un pays que nous avons conquis avec tant de gloire. — Le gouvernement, s'était borné à dire le maréchal Soult, a été interpellé sur ses vues au sujet d'Alger ; je dois répondre que l'on doit compter que le gouvernement fera tout ce qu'il doit pour l'honneur et la dignité de la France. » Ce n'était assurément pas une déclaration bien significative.

Une année passe ; le budget de la guerre est en discussion devant la chambre des députés. Dans la séance du 20 mars 1832, le maréchal Clauzel, qui a reçu le bâton l'année précédente, pose résolument en ces termes la question d'Alger : « Conserverez-vous ou non

la conquête? Le ministère sera sans doute unanime avec nous sur une œuvre de la restauration qui est vraiment digne et nationale; mais la politique qui se fait par élans généreux, par sentimens désintéressés, n'est pas beaucoup accueillie par le temps qui court. Entre l'héroïsme qui coûte et l'égoïsme qui rapporte on ne balance plus guère, et le chiffre d'une action passe avant sa moralité. Comme il faut tout prévoir, je dois dire que la crainte même d'irriter la susceptibilité de quelque grande puissance ne pourrait servir d'excuse à l'abandon qu'on ferait d'Alger, car l'Europe souhaite, l'Angleterre désire que la France conserve cette colonie. » La réponse du maréchal Soult fut un peu moins brève, sans être plus explicite que celle qu'il avait faite l'année précédente à la chambre des pairs : « Je ne viens, dit-il, contester ni combattre ce qui a été dit de favorable au sujet d'Alger; mais le maréchal Clauzel, ainsi que les orateurs qui lui ont succédé, ont fait des questions sur lesquelles il ne m'est pas possible de répondre d'une manière péremptoire; je ne puis pas dire positivement ce qu'il en adviendra. Le fait est que nous occupons Alger et qu'aucune des dispositions du gouvernement ne peut faire présumer qu'il ait l'intention de l'abandonner. » Le langage du ministre de la guerre ne satisfit pas les partisans de l'occupation : « S'il continuait à garder le silence, disait le lendemain l'un d'entre eux, il faudrait apporter ici l'expression du vœu national; il faudrait du haut de cette tribune faire entendre cette vérité que le désir de la nation est qu'Alger reste une possession française. » Casimir Perier intervint; après avoir établi que, sur un total de 14,371,000 francs, la dépense vraiment imputable à l'occupation n'était pas de 6 millions 1/2, puisque l'entretien des mêmes troupes en France aurait absorbé le surplus, il ajouta : « Toutes les précautions sont prises pour que l'occupation militaire soit forte, qu'elle subsiste dans l'intérêt de l'honneur de la France et dans l'intérêt de l'humanité, qui est non-seulement celui de la France, mais encore celui de toutes les nations de l'Europe. »

Dans les calculs politiques auxquels donnait lieu la question d'Alger, entrait toujours un facteur important, l'opinion de l'Angleterre. A ne juger que par le langage des journaux de Londres et par l'attitude jalouse, défiante, hostile même des agens consulaires de la Grande-Bretagne à Alger, à Oran, à Tunis, au Maroc, il était permis de croire que le sentiment du gouvernement anglais devait être, après comme avant la conquête, aussi mauvais, sinon pire; et de là, les malveillans ne manquaient d'inférer que, pour complaire à nos impérieux voisins, le gouvernement français leur avait fait d'avance le sacrifice de la terre conquise.

Dans cette imputation qui a été si souvent et si longtemps repro-

duite, il n'y avait pas un mot de vrai. Les rapports de la France et de l'Angleterre étaient tout différens de ce qu'ils avaient été vers la fin de la restauration; dans ce temps-là, l'intimité de la première avec la Russie était une menace pour la seconde; après la révolution de 1830, c'était la Russie qui nous était hostile et l'Angleterre qui s'offrait à notre alliance, et quand la révolution belge eut menacé l'Europe de la guerre générale, l'alliance fut faite. Il faut le dire une fois pour toutes, jamais la France n'a eu à repousser, jamais l'Angleterre n'a fait à la France maîtresse d'Alger de propositions injurieuses, encore moins exigeantes; les prétendus engagemens personnels du roi Louis-Philippe au sujet de l'Afrique sont un odieux mensonge. Du côté de l'Angleterre, comme du côté de la France, les gouvernemens étaient tacitement d'accord pour ne pas soulever la question algérienne. Dès le 27 novembre 1830, le prince de Talleyrand, ambassadeur à Londres, écrivait au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères : « Quant à Alger, j'ai évité d'en parler; j'aimerais bien que nos journaux en fissent autant. Il est bon qu'on s'accoutume à notre occupation, et le silence en est le meilleur moyen. Je crois que l'opinion a changé sur cette question en Angleterre et que nous n'éprouverons pas d'insurmontables difficultés lorsqu'il s'agira de la traiter. » Pendant plus de quinze mois, le silence diplomatique, au moins le silence officiel, fut complet. « La discussion qui a eu lieu avant-hier aux communes, écrivait M. de Talleyrand, le 9 mars 1832, a reporté l'attention sur Alger; j'en éprouve quelque regret. Nous devons toujours préférer que notre possession sur la côte d'Afrique reste pour ainsi dire oubliée. » Le général Sébastiani répondait, le 14 : « Je pense comme vous, prince, qu'il faut éviter autant que possible de toucher à aucune des questions qui se rapportent à l'occupation d'Alger par les troupes françaises. Malheureusement, la conduite des agens consulaires de la Grande-Bretagne dans cette partie de l'Afrique est peu compatible avec le système de réserve et de ménagemens dans lequel nous voudrions nous renfermer. Animés à notre égard d'une évidente malveillance qu'ils ne puisent certainement pas dans les instructions du cabinet de Londres, ils semblent se plaire à susciter des embarras à nos généraux; ils s'opiniâtrent à vouloir donner à leurs attributions une extension qui pouvait se concilier avec le régime et le système de droit public d'un gouvernement mahométan, mais que repoussent nécessairement la forme et les principes de l'administration aujourd'hui établie dans la régence. Lorsque vous en trouverez l'occasion, sans vous exposer à susciter des discussions inopportunes, je vous prie de signaler confidentiellement cet état de choses à l'attention des ministres anglais, qui

s'empresseront bien certainement d'y mettre un terme. » C'est à ce sentiment de réserve, pour ainsi dire internationale, qu'il faut attribuer, et c'est par lui qu'il convient d'expliquer la discrétion du gouvernement français dans les débats que la question d'Alger ne pouvait manquer de soulever dans les chambres.

La combinaison imaginée par Casimir Perier pour le gouvernement d'Alger en partie double ne dura pas dans la pratique beaucoup plus de quatre mois. Le baron Pichon était entré en fonctions le 19 janvier 1832, et, tout de suite, l'antagonisme avait éclaté. Avant l'arrivée de l'intendant civil, le commandant en chef avait fait prendre par le conseil d'administration un arrêté qui fut l'origine du conflit. L'intention qui avait dicté la mesure était en soi excellente. Étonné de la mauvaise installation des troupes, qui n'avaient jamais reçu de fournitures de couchage, le duc de Rovigo, avec la sollicitude d'un bon chef d'armée pour les besoins du soldat, s'était laissé persuader qu'il lui serait facile de procurer un matelas à chaque homme. Alger, lui disait-on, renfermait d'énormes quantités de laine, il n'y avait qu'à commander aux habitans de s'en dessaisir. Un arrêté du 7 janvier leur imposa une contribution de 4,500 quintaux payable soit en nature, soit en argent, à raison de 80 francs le quintal; c'était donc une valeur de 360,000 francs à prélever, soit 18 francs en moyenne par tête, sur les 20,000 indigènes, musulmans et juifs, qui composaient la population de la ville. La municipalité, chargée de la répartition, s'acquitta de son devoir, ou plutôt y manqua, de la manière la plus inique. Les réclamations furent nombreuses, les rentrées difficiles, et les moyens de coaction déplorables. On était en plein dans le système turc. En fait, les versemens en nature furent à peu près nuls, si bien que pour se procurer la laine nécessaire, il fallut en faire venir de Tunis par l'intermédiaire d'un négociant, M. Lacroutz. L'affaire, connue à Paris, fit sensation. Le ministère, qui avait oublié de pourvoir au couchage des troupes d'Afrique, se hâta de passer un marché d'urgence avec la compagnie Vallée, chargée de l'entreprise des lits militaires, et annula comme inutile la décision prise par le duc de Rovigo. La première fois que l'intendant civil prit séance au conseil d'administration, on lui demanda de signer l'arrêté rendu douze jours avant son arrivée; il s'y refusa; quand vint l'ordre d'annulation, il fut le seul qui en réclama l'exécution immédiate; les désavoués refusaient d'obéir, sous prétexte que le retrait de l'arrêté serait pris comme une marque de faiblesse. Sur une dépêche itérative du ministre, il fallut se soumettre et restituer aux contribuables les sommes qu'ils avaient déjà versées dans la caisse du domaine. Quant à M. Lacroutz, il fit à la compagnie Vallée cession de ses matelas et de ses laines.

Ainsi se termina, au profit du droit, mais au détriment de l'autorité, une affaire qui laissa dans le cœur du commandant en chef un ressentiment profond contre l'intendant civil. Cependant ils signèrent d'accord certains actes qui exigeaient le concours de l'un et de l'autre, soit pour déférer au conseil d'administration les recours contre les décisions judiciaires, soit pour régler l'état de la population maritime qui, embarquée, était soumise à la police militaire, débarquée, à la police civile, soit encore pour continuer les travaux de la grande place qui, par une application obligée du système dualiste, dut être construite et décorée par les architectes civils sur les plans et tracés du génie militaire. Lorsqu'enfin, après une tension de quatre mois, la corde finit par se rompre, ce fut à propos d'une question bien secondaire, la nomination de l'*amine* des *mzabites*, pauvres gens qui, avec les *biskris*, avaient en quelque sorte le monopole des professions inférieures et des petits métiers. Aucun des deux ne voulant céder à l'autre, le conflit fut porté devant le président du conseil. C'était l'heure malheureuse où, dans Paris ravagé par le choléra, Casimir Perier était en proie au mal impitoyable; il résistait encore, mais il était perdu. Avec lui, avant lui, disparut le dualisme algérien, que le maréchal Soult n'avait accepté qu'avec peine et seulement à titre d'expérience. Le 16 mai, mourut le grand ministre; quatre jours plus tôt, le 12, une ordonnance royale avait replacé l'intendant civil sous les ordres du commandant en chef.

Au baron Pichon succéda, dans cette position réduite, un sous-intendant militaire, maître des requêtes au conseil d'état, M. Genty de Bussy. « C'était, a dit l'auteur des *Annales algériennes* qui l'a bien connu, un homme d'esprit et de savoir-faire, qui sut bientôt se rendre à peu près indépendant du général en chef. Le duc de Rovigo, qui n'avait pu supporter les prétentions légitimes de M. Pichon, se soumit sans peine à l'ascendant de son successeur, et toléra ses nombreuses usurpations. L'on vit bientôt le nom de M. Genty figurer dans les arrêtés à côté de celui du général en chef et sur le pied de l'égalité; ce qui prouve que si les positions font les hommes, il y a des hommes qui savent faire leur position. »

II.

Le duc de Rovigo était arrivé en Afrique bien résolu à reprendre sur les Arabes l'autorité que son prédécesseur avait laissé perdre. L'agha Mahiddine, qui ne se dérangeait pas naguère pour rendre ses devoirs au général Berthezène, fut mandé à Alger avec les caïds et les principaux cheikhs des tribus de la Métidja. Il ne s'en présenta guère qu'une dizaine; les autres s'excusèrent comme les invités

du père de famille dans l'évangile : les pluies étaient violentes, les cours d'eau débordés, etc. Comme le père de famille, le commandant en chef prit note de leurs excuses et se promit de leur en demander compte. En attendant, il festoya ceux qui étaient venus; après dix jours ; l'agha Mahiddine reprit le chemin de Koléa avec force protestations de dévoûment et promesses de paix, voire même de tribut.

Le duc de Rovigo était défiant, soupçonneux ; à certains égards, il n'avait pas tout à fait tort de l'être. Il avait entre les mains toute une correspondance interceptée des notables de Blida, de Médéa, de Miliana, soit avec le Turc Ibrahim, qui s'était rendu maître, comme on sait, de la kasba de Bône, soit avec le sultan du Maroc, pour lui faire acte d'obéissance. Si l'agha et ses pareils étaient gens cauteleux, il y avait un personnage qui ne prenait pas la peine de dissimuler ses prétentions. Le promoteur de la grande insurrection contre le général Berthezème, l'hôte de Ben-Zamoun, le marabout Sidi-Saadi, avait fait faire au duc de Rovigo des propositions étonnantes : à condition qu'on voulût bien le nommer au commandement des Arabes, l'installer à la kasba et lui permettre d'arborer le drapeau turc ; en d'autres termes, si l'on voulait bien lui céder la place, il voulait bien, de son côté, promettre de payer une redevance à la France, d'assurer le maintien de la paix et de favoriser le commerce. Pour qu'une idée aussi extravagante eût pu traverser le cerveau d'un indigène, il fallait que fût tombé bien bas le prestige de l'autorité française. Il importait donc de le relever promptement et sûrement.

Alger, avec ses hautes murailles, n'avait rien à craindre des attaques du dehors, et, dans l'intérieur, la haine sourde des Maures était impuissante ; mais le Fhas était à peu près sans défense. En l'entourant d'une forte ceinture militaire, le duc de Rovigo voulut à la fois lui donner la sécurité et prouver à tous, Maures, Arabes et Kabyles, que l'établissement de la France en Afrique n'était pas un campement sous la tente, un jour déployée, repliée le lendemain. Des emplacemens furent désignés, à Dely-Ibrahim, Tixeraïn, Birkhadem et Koubba, pour quatre camps permanens mis en communication par une route de ceinture et couverts par une ligne de blockhaus. Dès le commencement d'avril, les travaux de terrassement commencèrent et les baraquemens furent entrepris. Le 1er bataillon de zouaves, à Dely-Ibrahim ; à Birkhadem, le second, firent des merveilles. Ces deux camps furent les premiers achevés et les mieux construits, avec la moindre dépense. Sauf le 4e de ligne, qui, pour la garde d'Alger, occupait les forts et la kasba, tous les autres corps étaient cantonnés ou campés.

La saison n'était pas avancée encore, et déjà les malades affluaient

aux hôpitaux; sur quinze cents places, onze cents étaient occupées; d'urgence il en fallait préparer d'autres. L'ancienne maison de campagne du dey, près de Bab-el-Oued, dans une situation merveilleuse, avait été affectée comme résidence d'été aux commandans en chef. D'un mouvement généreux, le duc de Rovigo en fit l'abandon à l'intendance, et la somptueuse habitation devint le premier des hôpitaux militaires. Une autre transformation s'accomplissait en même temps : la mosquée de Hassen devenait l'église catholique. « Cette mesure, dit l'auteur des *Annales algériennes*, choqua beaucoup moins les musulmans qu'on n'aurait pu le croire, car notre indifférence religieuse était ce qui les blessait le plus. Ils furent bien aises de voir que nous consentions enfin à prier Dieu. »

Jusqu'au mois d'avril, la tranquillité s'était maintenue; mais on touchait au ramadan, qui, en terre musulmane, est toujours une époque dangereuse : dans ce pays-là, c'est assez d'une étincelle pour allumer l'incendie, et c'est inopinément, d'ordinaire, que jaillissent les étincelles.

Un ennemi déclaré du bey de Constantine Ahmed, le cheikh El-Arab, le plus grand chef du Zab oriental, dont Biskra est la principale oasis, Farhat-ben-Saïd, avait envoyé à Alger une députation de neuf grands pour demander aux Français leur concours contre son adversaire. Sans prendre avec eux d'engagement, le duc de Rovigo leur avait fait le plus cordial accueil; le 5 avril, ils étaient repartis chargés, comblés de présens. Le même jour, un peu au-delà de la Maison-Carrée, sur le territoire d'El-Ouffia, ils furent attaqués et dépouillés; revenus à Alger, ils se plaignirent. La tribu d'El-Ouffia n'avait pas bonne réputation; ce n'était pas la première fois que, dans le voisinage de son douar, des vols, des meurtres même avaient été commis; elle était de plus soupçonnée fortement de provoquer la désertion dans le bataillon de la légion étrangère établi à la Maison-Carrée. Il y avait donc contre elle un préjugé grave; une enquête sévère et prompte, le crime déféré à la juridiction militaire, telles étaient les mesures qu'aurait dû prendre aussitôt le commandant en chef. Malheureusement, à la justice il préféra la force, à l'équité française le procédé turc. Dans la nuit du 6 au 7 avril, 300 chasseurs d'Afrique et 300 hommes de la légion étrangère cernèrent le douar : tout fut saccagé; hormis quelques femmes et quelques enfans, tout fut tué; il y eut soixante-dix morts, parmi lesquels deux déserteurs allemands. « En pareil cas, disait un de ceux qui présidaient au massacre, il faut mettre son cœur dans sa poche. — C'était ainsi qu'on faisait au temps des Turcs, » répétaient les autres. Assurément; mais alors pourquoi donc avoir dépossédé les Turcs? Entre la facilité débonnaire et la répression sauvage n'y avait-il pas un moyen terme? Tout n'était

pas fini; après la substitution de la violence à la justice, il y eut une odieuse profanation de la justice. Quatre hommes de la tribu avaient été par hasard épargnés; deux s'échappèrent; les deux autres passèrent en conseil de guerre. Les débats prouvèrent à peu près que ce n'étaient pas des Ouffia, mais des Khachna, qui avaient dépouillé les envoyés de Farhat; les accusés devaient donc être absous, ils furent déclarés coupables; les acquitter, c'eût été reconnaître implicitement l'innocence des Ouffia et condamner la précipitation du général en chef; l'un des juges osa faire publiquement cet indigne aveu. Au moins s'attendait-on à la grâce; le duc de Rovigo s'y refusa durement: un exemple, disait-il, était nécessaire. Les malheureux furent exécutés. Ce ne fut pas tout; pour compromettre encore plus dans sa détestable cause ceux qui avaient été les exécuteurs de ses ordres, il leur fit distribuer le prix du sang, l'argent produit par la vente des troupeaux de la tribu détruite: aux chasseurs d'Afrique, 14,000 francs; 10,000 à la légion étrangère, 800 aux guides arabes qui avaient conduit la colonne.

C'était fini de la paix. Mis en suspicion par le général en chef, ce n'est pas l'agha qui pouvait être tenté de sacrifier à l'autorité française ni même d'employer en sa faveur la grande influence qu'il exerçait personnellement sur les Arabes. Le massacre d'El-Ouffia avait eu un lointain retentissement; des représailles se préparaient. Le 25 mai, devait commencer une grande opération mi-partie agricole et militaire; sous la protection de deux bataillons d'infanterie et d'une batterie de montagne, le 1er régiment de chasseurs d'Afrique allait faucher les foins magnifiques qui foisonnaient aux environs de la Maison-Carrée, sur les deux rives de l'Harrach, et pour le transport desquels l'intendant militaire avait fait marché avec les cheikhs de Beni-Khelil, de Beni-Mouça et de Khachna. Le 24, au point du jour, 25 hommes de la légion étrangère et 20 chasseurs d'Afrique étaient envoyés en reconnaissance dans la plaine; le commandant Salomon de Musys, de la légion, et un officier du génie marchaient avec eux; une compagnie de grenadiers venait assez loin en arrière. A une lieue de la Maison-Carrée, au coin d'un petit bois, la reconnaissance déboucha tout à coup en face d'une grosse troupe d'Arabes, masqués auparavant à sa vue par le taillis. Il y avait là un marabout; le commandant y adossa son infanterie en lui recommandant de tenir ferme jusqu'à l'arrivée des grenadiers, dont il allait, avec les chasseurs d'Afrique, presser la marche. A peine se fut-il éloigné que les Arabes attaquèrent; malheureusement, après avoir fait une décharge qui coucha par terre une vingtaine d'hommes et de chevaux, les fantassins de la légion s'imaginèrent que dans le bois la résistance leur serait plus facile; pas un

d'eux ne put y arriver; dans l'intervalle, ils furent atteints et massacrés tous. Heureux de ce succès, les Arabes, malgré la supériorité du nombre, n'attendirent pas le sabre des chasseurs ni le feu des grenadiers qui arrivaient au pas de course. A la nouvelle de cette cruelle aventure, l'opération des foins fut contremandée par le général en chef, et il fit hâter la construction de trois redoutes nouvelles entre la Ferme modèle et la Maison-Carrée. Tous les anciens ouvrages furent armés d'artillerie et les blockhaus de fusils de rempart; un service de télégraphie fut organisé entre les avant-postes et avec Alger.

On ne tarda pas à savoir que le guet-apens du 24 mai devait être attribué, non pas aux tribus de la Metidja, mais à des Amraoua et à des Isser, venus de l'autre versant des montagnes qui bornent la plaine à l'est. Une expédition fut aussitôt organisée sous le commandement du général Buchet pour aller châtier les Isser; 1,200 hommes pris également dans le 4e, le 10e de ligne et la légion étrangère, 100 zouaves et 15 artilleurs avec deux obusiers de montagne, s'embarquèrent le 10 juin sur les frégates *Calypso* et *Zélée*, le brick *Zèbre* et les bâtimens à vapeur *Pélican* et *Rapide*. Le capitaine de vaisseau Cosmao commandait cette petite escadre. La mission du général Buchet était étroitement limitée; il ne pouvait tenter qu'une surprise; un débarquement de vive force lui était interdit. Dans ces conditions, il n'y avait rien à faire; de tous les points de la côte l'escadre était vue; l'ennemi par conséquent averti, sur ses gardes; la nuit venue, les deux versans de la vallée de l'Isser s'éclairèrent d'une multitude de feux. Il n'y avait plus qu'à virer de bord; pendant le retour, c'était entre les loustics de régiment une dispute à qui remercierait le général en chef de la jolie partie de plaisir avec illuminations et promenade en mer qu'il avait eu la bonté d'organiser en leur faveur. Il y avait des gens qui, d'un bout de la plaine à l'autre se moquaient encore davantage : c'étaient les indigènes. L'expédition manquée était une faute dont la responsabilité retombait en plein, non sur le général Buchet, mais sur le commandant en chef. Il fallait s'attendre à une grande prise d'armes.

Le lieutenant-général d'Alton venait d'être envoyé par le ministre de la guerre à Alger pour prendre, sous la direction supérieure du duc de Rovigo, le commandement de la division; à tour de rôle, chacun des trois maréchaux de camp placés à la tête des brigades devait surveiller pendant quinze jours, à Birkhadem, le service des avant-postes. Les troupes ravagées par la fièvre étaient de moins en moins en état d'y suffire. Dans la dernière quinzaine de juillet, il y avait plus de 3,000 hommes aux hôpitaux; un mois après, plus

de 4,000; la mortalité heureusement était faible en proportion du nombre des malades. Il fallut évacuer presque entièrement les postes les plus malsains, et chercher en arrière de la Ferme modèle et de la Maison-Carrée quelques emplacemens un peu moins insalubres.

« Nous sommes menacés d'une attaque qui ne nous inquiète guère, nous autres qui savons ce que c'est, écrivait, le 10 août, un officier d'état-major; mais le duc de Rovigo en perd la tête; il devient fou par l'approche d'un danger qu'il s'exagère. Hier, dans une espèce de conseil où nous étions une vingtaine, il a sérieusement parlé de mettre dans les vasques des fontaines qui sont sur la route par où nous sortirons en cas d'attaque, de l'eau-de-vie et du sucre, de façon à faire une espèce de grog que les soldats boiraient en passant, le tout pour les empêcher de se gorger d'eau. Il nous a conté dix autres absurdités de la même force. Je l'ai vu beaucoup depuis quelques jours, parce que le général Trézel avait mal au pied et que j'allais au rapport à sa place. Où diable Bonaparte avait-il pêché ce ministre-là? Et pourtant cet homme a fait ici de bonnes choses, mais la peur lui fait tourner la tête, et puis, il est d'une telle versatilité que trois ou quatre fois dans un jour il change d'avis et d'idée. »

Tandis que le duc de Rovigo menaçait de tomber au niveau du général Berthezène, tout semblait avoir rétrogradé d'un an avec lui; on revoyait, comme en 1831, Sidi-Saadi proclamant la guerre sainte, Ben-Zamoun descendant des montagnes, toutes les tribus se levant à la fois. La seule différence était qu'il y avait un agha, et que cet agha jouait un jeu double, d'un côté tendant la main à l'insurrection, de l'autre, se faisant auprès des Français un mérite de leur révéler ce que tout le monde savait et voyait. Enfin, au moment de quitter Koléa pour se joindre aux insurgés, il envoya au duc de Rovigo son lieutenant Hamida, avec la protestation d'un dévoûment qui, momentanément paralysé par la violence, ne désespérait pas de pouvoir faire encore ses preuves. L'artifice était trop grossier, la manœuvre trop impudente. Ce fut le malheureux Hamida qui en porta la peine; jeté en prison, menacé du conseil de guerre, il mourut, dit-on, de frayeur. Tout ce qu'il y avait de valide dans les troupes était prêt à marcher au dehors pour la garde d'Alger. Un arrêté du 21 septembre institua une garde nationale; tous les Français, depuis vingt ans jusqu'à soixante, étaient appelés à en faire partie; quatre compagnies de 100 hommes furent mises immédiatement sur pied, avec un peloton de 30 gardes à cheval pour le service des ordonnances. Ce même jour, dans une reconnaissance poussée par les chasseurs d'Afrique aux environs de la Maison-Carrée, l'un des principaux instigateurs de l'insurrection,

Ben Ouchefoun, kaïd de Beni-Mouça, fut tué d'un coup de pistolet par le lieutenant de Signy. Le 23, une alerte au camp de Dely-Ibrahim faillit causer une affaire entre les généraux de Brossard et de Faudoas. « Je ne suis pas responsable des sottises de votre beau-frère, » avait dit le premier au second. Le soir même, le beau-frère leur fit écrire à tous deux que celui qui provoquerait l'autre serait embarqué sur l'heure. Quelques jours après, par esprit d'équité sans doute, il voulut confier à chacun d'eux le commandement d'une colonne active; la plus nombreuse même fut pour le général de Brossard.

Haouch-Souk-Ali, à l'est de Boufarik, était le quartier général des insurgés; le 1er octobre, le général de Faudoas reçut l'ordre de les aller surprendre. Sa colonne comprenait trois bataillons du 10e léger, une compagnie du 67e, le 2e bataillon de zouaves, une compagnie de sapeurs, une section d'artillerie, deux escadrons de chasseurs d'Afrique, une section d'ambulance, en tout 1,600 hommes. Le rendez-vous était donné pour neuf heures du soir au pont de l'Oued-Kerma, en avant de la Ferme modèle. A minuit, le général fit faire une courte halte à Birtouta, puis la marche fut reprise, un escadron de chasseurs en avant, suivi du bataillon de zouaves. Vers une heure du matin, on entendit quatre ou cinq coups de fusil. L'ennemi, qu'on allait chercher bien loin, avait épargné à la colonne la moitié de la route; il était venu s'embusquer au marabout de Sidi-Haïd, et c'était un de ses postes avancés qui venait de faire feu. On ne s'en inquiéta guère, tant on était convaincu qu'on allait le surprendre à Souk-Ali.

La nuit était très sombre; entre quatre et cinq heures, le général de Faudoas venait d'envoyer au commandant Marey, des chasseurs, l'ordre d'obliquer à gauche, lorsque le capitaine Saint-Hippolyte, qui conduisait l'avant-garde, accourut à toute bride en criant : « C'est ici qu'ils sont; ils sont à cinquante pas. » Au même instant, une violente décharge éclate à bout portant sur l'avant-garde. Beaucoup de chevaux sont abattus; les autres, effrayés, se cabrent, se défendent, pirouettent, reculent, se rejettent sur le petit bataillon de zouaves que le commandant Duvivier vient de former en carré. Trois des faces sont enfoncées; heureusement la première tient bon, et de son feu contient les Arabes; les trompettes sonnent le ralliement, puis la charge, les officiers de chasseurs se jettent en avant, appelant leurs hommes; c'est une vraie charge arabe, éparpillée, en désordre; cependant elle réussit. L'ennemi n'a su profiter ni de la surprise, ni de la nuit qui faisait sa force; le jour va poindre; on se reconnaît, le péril est passé. Cette échauffourée, qui aurait pu tourner à la déroute, ne fut pas sanglante : il n'y eut du côté des

Français que 7 morts et 14 blessés. Les Arabes s'étaient enfuis par le défilé de Boufarik : le général de Faudoas ne voulut pas s'y engager à leur suite ; quand il eut fait lancer quelques obus par-dessus le marais dans les broussailles, il ordonna la retraite ; alors, selon l'usage, l'ennemi reparut. Les troupes, qui n'avaient pas encore l'expérience d'un vrai combat arabe, en virent se succéder toutes les péripéties : les groupes de cavaliers accourant d'abord, drapeaux en tête, les hommes de pied, parfois trois ensemble, accrochés à la selle ou à la queue des chevaux ; puis autour des drapeaux arrêtés subitement, les premiers au galop lâchant leur coup de fusil, puis encore, couchés sur l'encolure du cheval, achevant le cercle en rechargeant leur arme, pendant que les fantassins embusqués derrière les haies, les pierres, les buissons, les arbres, font le coup de feu à main posée. Une charge de chasseurs, régulière, bien conduite, acheva de venger le demi-échec du matin. Les cavaliers s'enfuirent, abandonnant les hommes de pied qui perdirent une centaine d'hommes, et laissant deux drapeaux aux mains des vainqueurs. Après un repos de deux heures, la colonne reprit le chemin de Birkhadem, où elle arriva le soir.

Cette même nuit, qui avait mené à la surprise de Sidi-Haïd, le général de Faudoas avait égaré le général de Brossard à la recherche de Koléa. Sa colonne, composée de trois bataillons du 4e de ligne, du 1er bataillon de zouaves, de deux escadrons de chasseurs d'Afrique, de quatre obusiers de montagne et d'une section de mulets de bât, était forte de deux mille trois cents hommes. C'était l'escorte d'une lettre du commandant en chef, ou plutôt d'une sorte de mandat d'amener, au nom de l'agha Mahiddine, que l'on s'attendait à trouver encore à Koléa, de même que sur un autre point on s'attendait à trouver des Arabes à Souk-Ali. Après être partie de Dely-Ibrahim, le 1er octobre, à huit heures du soir, la colonne, mal dirigée par les guides, n'arriva sous Koléa que le 2, à onze heures du matin. Elle vit venir au-devant d'elle une députation précédée d'un drapeau blanc ; mais, en même temps que s'avançait ce groupe pacifique, on apercevait une centaine d'hommes armés qui sortaient de la ville et s'esquivaient au plus vite. Au dire du marabout, chef de la députation, ces hommes étaient des Kabyles dont l'arrivée des Français débarrassait heureusement la cité. Le général de Brossard ne parut pas convaincu ; il prit pour otages le marabout lui-même avec le cadi et deux des notables, déposa correctement entre les mains des autres la lettre adressée à l'agha, fit ramasser aux environs quelque trois cents têtes de gros bétail et se remit en chemin. On ne voyait pas trace d'ennemis ; les seuls coups de feu qu'on entendait étaient tirés sur des bœufs

qui s'échappaient ; cependant deux zouaves, qui étaient restés en arrière, furent massacrés la nuit suivante. La colonne, très fatiguée, ne rentra dans ses cantonnemens que le 3 octobre.

Pendant la marche, un acte étonnant d'insubordination avait été commis publiquement par le colonel du 4e de ligne. Il avait demandé au général de Brossard un guide pour son 2e bataillon, qui devait être séparé du 1er par l'artillerie; sur le refus du général, le dialogue suivant s'était engagé devant la troupe : « Alors, mon général, vous marcherez avec le bataillon, et, s'il s'égare, j'en rendrai compte. — Taisez-vous, colonel; on ne parle pas de la sorte. Un colonel devant son régiment!..— J'en rendrai compte.— Vous garderez les arrêts vingt-quatre heures. — J'en rendrai compte. — Quarante-huit heures. — J'en rendrai compte. » Ainsi de suite jusqu'à quinze jours d'arrêt. Trois jours après, les arrêts du colonel étaient levés par le commandant en chef, et le général de Brossard demandait à rentrer en France.

III.

Le combat de Sidi-Haïd parut d'abord avoir des suites heureuses. Dès le 5 octobre, on vit arriver de tous les points des députations envoyées par les tribus pour faire leur soumission et demander la paix. Ben-Zamoun s'était retiré chez les Flissa en déclarant qu'il ne voulait plus se mêler de rien. L'agha Mahiddine avait cherché asile dans les montagnes des Beni-Menad, d'où il adressait au commandant en chef des explications embarrassées sur sa conduite. Le duc de Rovigo, enivré de sa victoire, continuait d'agir à la turque. Il frappa d'une contribution de 200,000 piastres fortes les deux villes de Blida et de Koléa. La seconde, ou plutôt la famille Mbarek, dont les deux principaux membres avaient été emmenés comme otages par le général de Brossard, paya 10,000 francs, et ce fut tout. Les gens de Blida, qui prétendaient avoir fermé leurs portes à l'agha, commencèrent par se dire insolvables, puis ils promirent de payer et ne payèrent point, essayant de gagner le temps où les pluies rendraient la contrainte d'une exécution trop difficile. Le duc de Rovigo, pénétrant leur dessein, donna l'ordre de hâter les poursuites.

Le 21 novembre, une colonne de 3,200 hommes, composée de quatre bataillons du 4e de ligne et du 10e léger, du 2e bataillon de zouaves, d'une batterie de campagne pourvue de fusées à la Congrève, d'une compagnie de sapeurs, de quatre escadrons de chasseurs d'Afrique, d'une section d'ambulance et d'un convoi de vivres, partit sous les ordres du général de Faudoas, qu'accompagnait le

chef d'état-major général Trézel; à cinq heures du soir, elle prenait position devant Blida. Cinq ou six pauvres hères se présentèrent aussitôt, de petits drapeaux blancs à la main; ils assuraient que tout ce qu'il y avait de riche ou d'aisé s'était enfui. Le lendemain, le général fit occuper les portes et les mosquées. Les gens de la veille avaient dit vrai : la ville était déserte, le pillage ne produisit à peu près rien; mais on savait que les riches, dans les momens difficiles, avaient l'habitude de cacher leur avoir au fond d'une gorge de l'Atlas, dans le village de Sidi-Rouïa el Kebir, à 2 ou 3 kilomètres. Le général Trézel, qui voulait reconnaître le pays, se chargea de diriger en même temps les perquisitions; il prit avec lui un bataillon du 10e léger, les zouaves et une section d'artillerie. A l'approche du détachement, les petits drapeaux blancs s'agitèrent en vain; le village fut occupé; les hommes avaient disparu; un assez grand nombre de femmes étaient entassées dans deux maisons. En fouillant çà et là, on découvrit des amas de cartouches et des pièces d'armes qui avaient appartenu à des fusils de munition. Alors tous les coffres, tous les tapis, tous les paquets de hardes qu'on put trouver furent saisis, portés devant le front du détachement et distribués à la troupe; il y en avait pour une valeur d'une trentaine de mille francs. Au retour, il y eut les coups de fusil auxquels on devait s'attendre; mais les dispositions de retraite avaient été bien prises; il n'y eut que cinq blessés, un seul grièvement. Pendant ce temps, le génie avait ouvert de larges brèches dans l'enceinte de Blida. Le 23 novembre, les troupes étaient rentrées dans leurs cantonnemens sans avoir rencontré aucun groupe hostile dans la plaine. Cette course, qui n'avait eu pour objet et pour résultat que le pillage, ne fut pas jugée satisfaisante à Paris; le duc de Rovigo en reçut même un blâme.

Avec l'expédition de Blida s'acheva l'existence du 2e bataillon de zouaves, qui n'était ressuscité que pour mourir encore. Le recrutement des indigènes était de plus en plus difficile. Dès le mois de mai, un avis ministériel avait autorisé le commandant en chef à fondre les deux bataillons en un seul qui pourrait être porté à huit ou dix compagnies de 100 hommes, officiers non compris; de ces compagnies, la première et la dernière seraient entièrement composées de Français, les autres d'indigènes, sauf une demi-escouade française choisie parmi les meilleurs sujets du corps; pour les besoins religieux des indigènes, il aurait un *moueddine* avec rang et solde de sous-lieutenant. Cette refonte des zouaves fut effectuée au mois de décembre 1832. Le commandement du bataillon unique avait été offert au commandant Duvivier; c'était d'après ses conseils que la réorganisation s'était faite; cependant il refusa et

demanda pour raison de santé son renvoi en France avec un congé de six mois. Le commandant Kolb, qui avait remplacé Maumet à la tête du 1er bataillon, fut nommé sur son refus. La lettre que Duvivier écrivit à cette occasion, le 11 décembre, au duc de Rovigo, est curieuse; le fond est d'un homme qui sent sa valeur, qui est mécontent, qui se plaint, mais qui serait désolé d'être pris au mot; la forme est grave, solennelle, emphatique : « Les fatigues sans nombre que j'ai éprouvées depuis l'entrée des Français en Afrique m'ont affaibli physiquement et intellectuellement au-delà de ce que je puis exprimer. Depuis deux ans environ, je fournis vingt heures de travail ou de marche par jour. La fièvre cérébrale que j'ai endurée au camp cet été a laissé chez moi des traces profondes; ma tête n'est plus constamment à moi; en un mot, je suis bien déchu du peu que je valais. Je n'ose considérer la nouvelle tâche qui m'est imposée; je dois vous le dire et la décliner. Depuis longtemps, mon général, j'en avais prévenu; j'attendais la nouvelle organisation pour le déclarer positivement. Je voulais approcher le plus possible de celle-ci pour soutenir jusqu'au bout les intérêts de mon ancien bataillon; mais la décision qui vient de nous réunir a été si subite que je n'ai pas pu, dans le moment, penser à ma position particulière. Obtenir une convalescence de six mois avec solde pour rentrer définitivement en France, telle est la faveur que je réclame de vous, mon général. La présence du commandant Kolb vous donnera toute facilité; qu'il reprenne immédiatement un commandement qu'il regrette et qui lui plaît. Je resterai quelque temps encore à Alger pour remettre les comptes d'un bataillon que j'affectionnais et qui n'est plus. Ensuite, et je vous le devrai, je reposerai sur le sol de la patrie une tête dont les Kabyles ici n'ont pas voulu. » Avec le commandant Kolb, vieux soldat honnête et brave, mais rien davantage, l'avenir des zouaves était bien compromis : heureusement, il leur restait La Moricière.

Que devenait cependant l'administration civile? Le successeur amoindri du baron Pichon, M. Genty de Bussy, faisait beaucoup de bruit et de besogne; mais le bruit assourdissait les gens et la besogne n'en était pas meilleure. L'intendant civil était grand paperassier; dans le rapport d'une commission d'enquête, dont il sera fait mention plus tard, son administration a été jugée en ces termes : « Activité peu féconde en résultats utiles, souvent imprudente et dommageable. » Parmi les résultats utiles, il y en a trois qu'on peut particulièrement citer : d'abord, un arrêté du 16 août, qui réformait le régime judiciaire établi par le général Clauzel et renvoyait à une cour criminelle composée des membres de la cour de justice et du tribunal correctionnel réunis la connaissance des crimes commis

par des Français ou des étrangers ; ensuite l'établissement des deux villages européens de Dely-Ibrahim et de Koubba, construits pour abriter quelques centaines d'émigrans allemands et suisses, qui, depuis un an, traînaient leur misère dans les faubourgs d'Alger. Ce second essai de colonisation ne fut pas beaucoup plus encourageant que celui de la Ferme modèle, qui avait été le premier. Pour l'emplacement des deux villages, M. Genty de Bussy avait choisi des terrains séquestrés dont les propriétaires étaient connus ; bien des réclamations s'élevèrent, mais elles ne le troublèrent pas. Il avait, d'ailleurs, en matière de propriété, des idées aussi simples, aussi absolues et aussi sommaires que les procédés turcs du duc de Rovigo en matière de gouvernement. Comme, dans l'ignorance où le domaine était de ce que lui avait laissé le beylik, c'était une difficulté presque inextricable de discerner les biens qui devaient lui appartenir, l'intendant civil aurait volontiers pris un arrêté qui eût attribué à l'état toutes les terres sans exception, sauf aux particuliers à faire valoir leurs droits. A défaut de cette vaste opération, M. Genty de Bussy institua, le 1er mars 1833, une commission chargée de la vérification de tous les titres de propriété ; c'était déjà beaucoup entreprendre, d'autant plus que, pour une tâche aussi considérable, les vérificateurs institués n'étaient pas plus de quatre.

Au moment où, sur la proposition de l'intendant civil, le duc de Rovigo signa de confiance cet arrêté comme beaucoup d'autres, il s'apprêtait à passer en France pour se faire soigner d'une affection cancéreuse dont il souffrait à la gorge. Afin de pourvoir aux incidens qui pourraient se produire pendant son absence, laquelle d'ailleurs, à son estime, ne devait pas être longue, il donna aux troupes une organisation nouvelle. Les généraux d'Alton, de Feuchères, Buchet, de Brossard et de Faudoas étant successivement rentrés en France, la plupart des maréchaux-de-camp étaient nouveaux en Algérie. Le général Danlion continua de commander la place d'Alger avec une petite garnison composée d'un bataillon de vétérans et des compagnies de discipline. Les troupes actives furent réparties de la manière suivante : première brigade, sous le général de Trobriand, les deux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, le bataillon de zouaves, le 1er régiment de chasseurs d'Afrique ; 2e brigade, sous le général Avizard, le 10e léger et la légion étrangère ; 3e brigade, sous le général Bro, le 4e et le 67e de ligne.

L'intention du duc de Rovigo était de reprendre en 1833, sur une grande échelle, la récolte des foins que l'insurrection avait empêchée l'année précédente. Il avait tracé sur la carte une courbe qui, partant, à gauche, du fort de l'Eau, au-dessous de la Maison-Carrée,

passait par Haouch Rassauta, coupait obliquement la plaine du nord-est au sud-ouest et venait par Birtouta se terminer à Douéra. Une enceinte palissadée, destinée à recevoir la récolte, fut ajoutée au fort de l'Eau, que le génie mit en état de recevoir une garnison permanente et que l'artillerie arma de fusils de rempart. Haouch Rassauta fut approprié au logement de la cavalerie, qui pendant la fenaison devait occuper ce poste, à côté des campemens marqués pour l'infanterie de la première brigade et pour l'artillerie. Entre Haouch Rassauta et la Maison-Carrée, une ligne de communication défilée de la plaine était indiquée sur le revers nord des collines qui bordent la mer.

Malheureusement le duc de Rovigo venait de tacher encore une fois son commandement par une exécution qui rappelait l'odieux souvenir d'El-Ouffia. Parmi les chefs arabes qui affectaient de se tenir loin d'Alger, deux surtout, El-Arbi-ben-Mouça, ancien kaïd de Beni-Khélil, et Meçaoud-Ben-Abdeloued, kaïd d'Es-Sebt, c'est-à-dire de la plaine Hadjoute, irritaient les ressentimens du commandant en chef. Voulant à tout prix les attirer sous sa griffe, il adressa au kaïd de Khachna, leur ami, une lettre qui pour eux devait avoir la valeur d'un sauf-conduit; les termes, au témoignage de l'interprète qui l'avait écrite, étaient aussi nets et aussi explicites que possible. Ils vinrent; à peine arrivés, ils furent arrêtés, jetés en prison, traduits devant un conseil de guerre. Le kaïd de Khachna, indigné, demandait qu'on lui fît partager leur sort. De toute part venaient des lettres de sollicitation en leur faveur. Arrêtés au mois de décembre 1832, ils furent jugés, condamnés, exécutés au mois de février 1833. Comme dans l'affaire d'El-Ouffia, les juges craignirent, en absolvant les accusés, de condamner le commandant en chef; ils le condamnèrent bien plus sûrement et se condamnèrent eux-mêmes, complices d'une perfidie, coupables avec lui de la foi violée. Longtemps parmi les Arabes les noms d'El-Arbi et de Meçaoud furent invoqués et servirent de cri de guerre à leurs prises d'armes.

IV.

D'Alger passer à Bône, c'est passer tout à coup de Machiavel à l'Arioste, de la réalité morose aux aventures héroïques d'un roman de chevalerie. Depuis le mois de septembre 1831, depuis le jour fatal qui avait vu la fin tragique du capitaine Bigot et du commandant Huder, les gens de Bône, trompés par le Turc Ibrahim, l'auteur du guet-apens, rançonnés par lui, sous la menace du canon de la kasba, n'osaient même pas quitter la ville, car ils redoutaient

encore plus Ben-Aïssa, le lieutenant d'Ahmed, bey de Constantine, qui, campé sous leurs murs, les attendait au dernier morceau de pain. Il y avait quatre mois qu'ils étaient courbés sous cette double terreur; à bout de force, mourant de faim, ils invoquèrent encore une fois ces Français qu'ils avaient laissé si misérablement trahir. Ibrahim lui-même, n'ayant plus rien à donner à ses hommes, associa impudemment ses propres sollicitations aux leurs. Vers la fin du mois de janvier 1832, quatre députés de Bône débarquèrent dans le port d'Alger, apportant les vœux de leurs compatriotes avec ceux du maître de la kasba. A l'égard d'Ibrahim, le duc de Rovigo prit le parti de dissimuler; rentrer dans Bône était le plus urgent ; plus tard on verrait à lui faire couper la tête. Il lui écrivit donc comme à un ami, lui offrant même, en cas de mauvaise fortune, un asile. Cette lettre lui devait être remise par le capitaine Jusuf, des chasseurs d'Afrique, un coreligionnaire. Embarqués sur la goëlette *Béarnaise*, Jusuf et les quatre députés arrivèrent, le 8 février, à dix heures du soir, dans la rade de Bône. La lueur des coups de canon tirés de la kasba illuminait par instans les montagnes et la mer. C'était ainsi toutes les nuits, afin de tenir les gens de Constantine à distance. Le lendemain, dans la kasba, en présence d'Ibrahim, du moufti, du cadi, des grands de Bône, les députés rendirent compte de leur mission; on lut les lettres du grand chef d'Alger. Tous, à l'exception d'Ibrahim, réclamèrent avec instance l'envoi d'une forte garnison française. Après s'être borné d'abord à demander seulement un consul, quelques artilleurs musulmans et des vivres, Ibrahim, dompté par la faim, consentit à promettre de se conduire en sujet de la France, jusqu'à la réponse du chef d'Alger aux demandes des grands. De retour auprès du duc de Rovigo avec ces nouvelles de bon augure, Jusuf fut immédiatement renvoyé à Bône, mais non plus seul. Un officier d'artillerie, le capitaine d'Armandy, qui parlait l'arabe et qui connaissait bien les Turcs, aussi familier que le commandant Huder avec les choses d'Orient, mais plus énergique, avait été désigné comme chef de mission ; entre lui et Jusuf mis sous ses ordres, l'entente ne cessa pas d'être parfaite. Elle s'établit pareillement, à bord de la goëlette *Béarnaise*, avec le commandant Fréart, homme de résolution et d'initiative. Une felouque, chargée de farine et de riz, suivait la goëlette à la remorque. Le capitaine d'Armandy avait ordre de ne délivrer, surtout aux gens d'Ibrahim. ces moyens de subsistance que successivement, de quatre jours en quatre jours.

Les deux officiers, surtout le secours qu'ils apportaient, étaient impatiemment attendus ; quand ils débarquèrent, le 29 février, la Marine était envahie par la foule, dont les acclamations mêlées aux

salves d'artillerie, les suivirent jusqu'aux portes de la kasba, où les attendait Ibrahim. Les affaires allaient donc au gré de celui-ci ; car il lui arrivait des vivres, dont il avait besoin, et non des troupes, dont il se défiait. Le duc de Rovigo ne s'était pas décidé à en envoyer encore. Le soir même, Jusuf reprenait la mer, ayant mission d'acheter des chevaux à Tunis. Le capitaine d'Armandy restait seul, dans une masure ouverte, près de la mer, avec trois hommes. Après le massacre de Huder et de Bigot qui en avaient cent vingt-cinq, c'était hardi. Il demeura ainsi plusieurs jours, visitant les fortifications, donnant des conseils, encourageant les uns et les autres. Ibrahim, pour preuve de sa constance, lui montrait avec orgueil un chapelet de têtes kabyles suspendues à la porte de la kasba. Du terre-plein de la citadelle, on apercevait le camp de Ben-Aïssa séparé de la ville par un marais.

Dans la nuit du 4 au 5 mars, à la faveur d'une fausse attaque dirigée contre la porte de Constantine, l'ennemi s'introduisit dans la place par une brèche du front de mer. La plupart des habitans se réfugièrent dans la grande mosquée ; d'autres s'échappèrent du côté de la Marine. Le capitaine d'Armandy, réveillé par eux, ne s'inquiéta pas d'abord de la panique ; le bruit du canon, qui ne cessait pas de tirer à l'autre bout de la ville, contribuait à lui donner confiance ; mais, vers quatre heures du matin, il entendit le crieur de Ben-Aïssa promettre aux gens de Bône la miséricorde de Dieu et du Prophète ; les terrasses voisines étaient couvertes de gens armés ; il n'eut que le temps de courir à la mer avec ses trois canonniers, de se jeter dans un canot et de gagner à force de rames la felouque. Bône était prise, mais non la kasba.

Louvoyant dans la baie des Caroubiers, le capitaine reçut d'abord une communication d'Ibrahim, qui réclamait des vivres, puis une autre de Ben-Aïssa, qui lui proposait une entrevue. Sans hésiter il accepta, et le lendemain, s'étant fait mettre à terre, il s'en alla seul, à cheval, au camp ennemi. Ben-Aïssa, Kabyle d'origine, n'était pas barbare ; à Tunis, où il avait résidé quelque temps, il avait pris les formes de la politesse turque. Il commença par s'excuser du désordre que ses gens avaient fait, malgré sa défense, dans la maison de l'officier français et par promettre que tout ce qui lui appartenait lui serait rendu ; puis il entama une question plus grave. A l'entendre, Ahmed, bey de Constantine, n'aurait été qu'un ami méconnu de la France, avec laquelle il désirait si passionnément s'entendre que c'était pour cette seule raison qu'il avait voulu se rendre maître de Bône, afin de communiquer plus aisément avec elle ; cependant son amitié n'allait pas jusqu'à une soumission dont ses sujets ne s'accommoderaient certainement pas. A cette sorte d'avance le capitaine d'Ar-

mandy, qui ne cherchait qu'à gagner du temps, répondit en demandant pour Ibrahim, ami de la France, lui aussi, une suspension d'armes. Après avoir fait quelques difficultés, Ben-Aïssa finit par y consentir. Il fut convenu que, de part et d'autre, on prendrait les ordres d'Alger et de Constantine.

Vingt jours se passèrent ainsi : pour Ibrahim dans l'indécision de ce qu'il devait faire, ou rester dans la kasba, au milieu de sa garnison, dont il n'était plus sûr, ou se réfugier avec sa famille auprès du capitaine ; pour celui-ci, dans l'attente fiévreuse de la goëlette *Béarnaise*, qu'il était surpris chaque matin de ne pas voir revenue pendant la nuit au mouillage. La mer était mauvaise ; la goëlette, retardée par les vents, n'arriva que le 26 mars. Aussitôt M. d'Armandy se rendit à bord, fit connaître au commandant Fréart l'état des choses et lui persuada sans peine de demeurer en rade, en faisant partir pour Alger un bateau du pays avec ses dépêches. Il était temps ; car dans une nouvelle conférence, provoquée le même jour par Ben-Aïssa, il déclara que la suspension d'armes n'avait fait que le compromettre auprès d'Ahmed et que l'ordre lui était venu de reprendre les hostilités. Jusuf était revenu de Tunis ; le capitaine d'Armandy, lui et le commandant Fréart reconnurent sans hésitation et de concert la nécessité de sauver à tout prix la kasba : il fut convenu qu'un détachement de marins serait mis par le commandant à la disposition des deux autres.

Il restait à connaître le sentiment d'Ibrahim et de ses Turcs. Le capitaine et Jusuf se rendirent à la kasba. Quand ils eurent proposé au chef de se retirer à bord de la goëlette et de leur laisser le soin de la défense, il s'éleva des rumeurs, puis une contestation vive, puis un bruyant tumulte ; des clameurs les partis qui divisaient la garnison faillirent passer aux violences ; la vie des deux officiers, leur liberté du moins, fut un instant menacée. Cependant, grâce à la fermeté de ceux qui leur étaient favorables, ils purent se retirer avec l'assurance de connaître avant le lendemain la résolution d'Ibrahim. A minuit, un canot manœuvré par un Turc accosta la felouque ; la nouvelle qu'il apportait était considérable. Ibrahim avait été chassé hors de la kasba avec quatre des plus récalcitrans ; tous les autres étaient d'accord pour recevoir les Français. A quatre heures du matin, nouveau message, nouvel avis plus pressant encore : si les Français ne se hâtaient pas, la kasba courait risque d'être abandonnée par les meilleurs et livrée à Ben-Aïssa par le reste.

Tout était en mouvement sur la goëlette ; les commandemens de branle-bas étaient faits, les canots prêts à déborder. Avant d'appeler les marins à terre, les capitaines d'Armandy et Jusuf, avec

un sous-officier d'artillerie, se rendirent au pied de la kasba, du côté de la campagne, parce que les gens de Ben-Aïssa étaient en observation du côté de la ville. Les nouvelles de la nuit furent entièrement confirmées; comme il n'y avait qu'une porte à la citadelle, et qu'elle était sous le feu de l'ennemi, les Turcs lancèrent du haut du mur une corde par laquelle se hissèrent d'abord Jusuf, puis le sous-officier d'artillerie. Pendant ce temps, le capitaine d'Armandy retournait au bord de la mer hêler les canots de la goëlette. Ils arrivèrent. Quelle était la force du détachement qu'un aussi petit navire avait pu distraire de son équipage? Vingt-six matelots, commandés par MM. Du Couédic, lieutenant de frégate, et de Cornulier-Lucinière, élève de 1re classe. Avec le capitaine d'Armandy, le capitaine Jusuf et le sous-officier d'artillerie, c'étaient trente et un hommes, trente et un braves, qui allaient arborer sur la kasba de Bône et défendre, un contre cent, le drapeau de la France. Le capitaine d'Armandy les conduisit, par des sentiers détournés, sur les derrières de la kasba; par la même corde qui avait servi à Jusuf, ils s'élevèrent, l'un après l'autre, jusqu'au sommet de la muraille. Quand le dernier eut pris pied sur le terre-plein, le pavillon français fut hissé; un coup de canon l'assura. C'était la France, qui, par l'élan généreux de trente et un de ses enfans, prenait décidément possession de ce coin de la terre d'Afrique. N'est-ce pas merveilleux? N'est-ce pas héroïque? N'est-ce pas sublime?

Le soleil avait paru. Ben-Aïssa, surpris et irrité, envoya un parlementaire avec des protestations et des menaces; on repoussa les unes et on se tint prêt contre les autres. La journée du 27 fut employée au ravitaillement de la place et aux préparatifs de la défense; de la goëlette et de la felouque, on reçut des vivres pour quinze jours; la porte de la kasba fut murée, l'artillerie pointée. L'ennemi, cependant, ne se présenta pas. On voyait seulement dans la ville un grand mouvement; c'était la population que Ben-Aïssa contraignait à sortir; la nuit venue, des feux d'incendie s'allumèrent çà et là. Désespérant de se maintenir à Bône, sous le canon des Français, le lieutenant d'Ahmed-Bey ne voulait leur abandonner que des ruines. Le 28, l'évacuation continua; le 29, l'ennemi leva son camp et s'éloigna, poussant devant lui les malheureux fugitifs. En même temps, accourues du fond de la plaine et du haut des montagnes, des bandes d'Arabes et de Kabyles rôdaient aux alentours de la malheureuse ville comme une troupe de chacals autour d'un cadavre. L'espoir du pillage qui les attirait gagna quelques-uns des Turcs de la kasba; mécontens d'être enfermés dans la citadelle, ils essayèrent de se révolter. Aux premiers signes de rébellion, Jusuf, de l'aveu du capitaine d'Armandy, fit saisir six des plus mutins;

après un court interrogatoire, trois furent passés par les armes, les autres furent mis aux fers à bord de la goëlette. A dater de ce moment, la soumission fut absolue; sous les ordres de Jusuf, qui savait leur imposer et les conduire, les Turcs purent être rangés au nombre des plus utiles serviteurs de la France. Ils en donnèrent dès le lendemain la preuve; une trentaine d'entre eux s'offrirent pour tomber sur les maraudeurs qui avaient pénétré dans la ville. Après l'émouvante péripétie dont la kasba venait d'être le théâtre, Jusuf répondait d'eux; ils se laissèrent glisser par la corde qui demeurait l'unique moyen de communication entre la citadelle et le dehors; abrités par les haies et les broussailles, ils gagnèrent la porte de Constantine; dès qu'ils furent à leur poste, deux ou trois bombes, lancées de la kasba, jetèrent la terreur parmi les pillards qui vinrent tomber dans l'embuscade; plusieurs furent tués, d'autres noyés, de ceux qui, maraudant à travers le quartier de la Marine, avaient essayé de se sauver à la nage.

Assuré, désormais, de la fidélité des Turcs, le capitaine d'Armandy autorisa Jusuf à s'installer avec eux dans la ville; dix matelots, tirés de la goëlette, vinrent renforcer la petite garnison de la kasba, qui fut dès lors exclusivement française. Dans les premiers jours d'avril, quelques pauvres gens de Bône, échappés aux bandes de Ben-Aïssa, commencèrent à revenir. Enfin, du 8 au 12, arrivèrent les renforts expédiés d'Alger, où était parvenue, le 3, la première nouvelle de cette merveilleuse aventure; c'était un bataillon du 4e de ligne, avec une quarantaine d'hommes de l'artillerie et du génie. A titre exceptionnel, quoiqu'il dût y avoir désormais à Bône un officier supérieur, le capitaine d'Armandy demeura investi du commandement de la place. Il ne tarda pas d'ailleurs à être promu au grade de chef d'escadron. Jusuf fut maintenu provisoirement à la tête des Turcs, qui furent régulièrement inscrits au service de la France avec une solde de 1 fr. 80 par jour, à la charge de se nourrir, de se vêtir et de s'équiper eux-mêmes.

Ils étaient logés, comme la partie des troupes françaises qui n'était pas casernée à la kasba, dans les maisons dont les propriétaires n'étaient pas revenus encore; il en revenait néanmoins tous les jours; mais combien d'entre eux retrouvaient autre chose que des ruines? Quand le détachement du génie eut visité le mur d'enceinte, fermé les brèches qui n'étaient pas considérables, réparé la porte de Constantine, démuré celle de la kasba, il s'occupa de dégager les principales rues obstruées par les décombres. Il y avait aussi à curer les égouts, qui étaient infects, et, ce qui importait davantage encore, à retirer des citernes les cadavres que la férocité des bandes de Ben-Aïssa y avait précipités. Des corvées d'in-

fanterie furent employées à cette odieuse, mais indispensable besogne.

Au dehors, la campagne paraissait tranquille; le marché de la ville était régulièrement approvisionné; la plupart des tribus du voisinage avaient promis l'obéissance. On savait bien ce que valaient en général ces sortes de promesses; pourtant quelques-unes étaient sincères. Les partisans d'Ahmed, de leur côté, ne laissaient pas de travailler sourdement : le 16 avril, on saisit dans Bône sur un homme venu du dehors une proclamation du cheikh Kazine, qui excitait la population à la révolte en lui annonçant l'approche de nombreux auxiliaires. L'espion fut conduit à Jusuf qui, après l'avoir interrogé, lui fit, séance tenante, couper la tête. Jusuf, il convient de ne pas l'oublier, avait été nourri à Tunis dans le système turc.

Dès que la nouvelle des événemens de Bône fut arrivée à Paris, les ministres de la guerre et de la marine s'entendirent pour hâter l'envoi d'un renfort que la division d'Alger était évidemment hors d'état de fournir. Une division navale, armée à Toulon, débarqua, du 13 au 26 mai, dans le port de Bône, le 55e de ligne, deux batteries d'artillerie, une compagnie du génie avec un immense matériel, un détachement des services dépendant de l'intendance, avec un gros approvisionnement de vivres. Le général Duzer, nommé commandant de la place et de la province, approuva tout ce qui avait été fait depuis l'occupation de la kasba et prescrivit de presser les travaux nécessaires à l'installation du renfort qu'il amenait. Un hôpital pour quatre cents malades fut établi dans une grande mosquée, située au point culminant de la ville. Des emplacemens voisins du port furent assignés à l'artillerie, au génie, à l'intendance, huit îlots de maisons contigus les uns aux autres affectés au logement des troupes, deux fours, capables de cuire huit mille rations en vingt-quatre heures, construits dans les magasins à grains du beylik. Après avoir visité avec le général d'artillerie de Caraman et le général du génie de Montfort, venus en mission temporaire, les fortifications de la place et s'être rendu compte de sa situation intérieure, le général Duzer fit aux environs plusieurs reconnaissances. La plaine arrosée par la Seybouse, les montagnes qui la dominaient, tout était d'une beauté merveilleuse, mais il n'aurait pas fait bon s'y aventurer sans escorte.

A six lieues, en remontant la rivière, une des plus puissantes tribus affectionnées au bey Ahmed, les Beni-Yakoub avaient établi leurs douars. Avant l'arrivée du général, ils étaient venus près de la ville tendre à Jusuf un piège auquel il ne s'était pas laissé prendre, mais où l'un de ses Turcs avait péri; là où ils étaient placés, ils interceptaient les communications du haut pays avec

Bône. Le général Duzer, fort de l'expérience que lui avaient donnée ses campagnes sous M. de Bourmont et sous le général Clauzel, était revenu en Afrique bien résolu à traiter avec douceur, mais avec fermeté, les Arabes ni brutalité, ni mollesse, tel devait être, du commencement à la fin de son administration, le principe de sa conduite. Les Beni-Yakoub continuaient de se donner des torts; ils méritaient de recevoir une leçon pour eux-mêmes et pour les autres. Le 27 juin, à huit heures du soir, Jusuf, accompagné d'un aide-de-camp du général, sortit de Bône avec ses Turcs, quatre compagnies d'élite et deux obusiers; à quatre heures du matin, il tomba sur les douars sans les surprendre, car les Beni-Yakoub étaient sur leurs gardes; il prit des femmes, des enfans, beaucoup de bétail, et après les avoir gardés assez de temps pour bien montrer qu'il aurait été le maître de les emmener, obéissant aux instructions du général, il les renvoya. Cette générosité, inconnue aux Arabes, ne leur parut d'abord être que de la faiblesse; quand la petite troupe se mit en retraite, ils lui firent à coups de fusil la conduite; mais tout à coup apparut une colonne d'infanterie; c'était le général Duzer, qui, parti de Bône à trois heures du matin, arrivait avec le 55e, une compagnie de sapeurs, et quatre obusiers de montagne. Immédiatement l'offensive fut reprise et le campement arabe de nouveau menacé. Les récoltes allaient être détruites, les gerbiers mis en cendres, les troupeaux enlevés, les Beni-Yakoub s'y attendaient: tout fut respecté; après un repos d'une heure au milieu des douars épargnés, le général reprit la direction de Bône. Cette fois la leçon avait été comprise; mais, refusant de se soumettre, la tribu se retira au loin dans le sud.

Tout fut tranquille jusqu'au mois de septembre. A cette époque, les intrigues d'Ibrahim recommencèrent. Réconcilié en apparence avec le bey Ahmed, assisté d'un marabout de Constantine qui prêchait la guerre sainte, il parcourait le pays, soulevant les tribus et les entraînant à sa suite. Le 8 septembre, au point du jour, on vit tout à coup déboucher une bande de douze à quinze cents Arabes et Kabyles. La température était accablante. Le général Duzer voulut laisser tomber la chaleur et l'ennemi s'engager davantage; à quatre heures du soir, quand le moment d'agir fut venu, deux bataillons du 55e sortirent, l'un par la porte Damrémont, l'autre par la porte de Constantine, et refoulèrent les Kabyles par la vallée de l'Aqueduc sur la montée des Chacals, pendant que l'escadron turc de Jusuf chargeait les cavaliers arabes. Après un dernier essai de résistance, le camp d'Ibrahim fut enlevé; sa tente était encore dressée; on y trouva des armes de prix et les intrumens de sa musique militaire. Désormais on ne devait plus entendre parler de lui, si ce n'est

qu'en 1834 on apprit qu'il venait de périr à Médéa, assassiné par des agens du bey Ahmed.

Celui-ci, après la tentative infructueuse de son ancien rival, aurait voulu reprendre les hostilités pour son propre compte; il convoqua, non loin de Bône, sur les bords du lac Fezzara, les grands des tribus; mais la plupart d'entre elles lui refusèrent leur concours, à commencer par les Beni-Yakoub; la générosité du général Duzer à leur endroit n'avait donc pas été stérile. Quelques-unes, tout à fait gagnées par la confiance, les Merdès, une partie des Khareza, les Beni-Ourdjine, se rapprochèrent de Bône et entrèrent même indirectement au service de la France en lui fournissant, sous le nom d'otages, une troupe de spahis auxiliaires. Il n'y avait eu jusque-là de cavalerie que les Turcs montés du corps de Jusuf; au mois d'octobre, arriva d'Alger un escadron destiné à servir de noyau et de modèle au 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Dans les premiers jours de novembre, une épidémie cruelle, qui avait quelques-uns des caractères du *vomito negro*, envahit Bône et pendant deux mois y exerça ses ravages. Indigènes et Français, tous étaient également frappés. Les hôpitaux étaient insuffisans; l'espace, la literie, les médicamens faisaient défaut; toutes les prévisions étaient dépassées; un quart des troupes et de la population fut emporté; à peine restait-il au général Duzer quelques centaines d'hommes en état de servir, et cependant, craignant d'amener au fléau de nouvelles victimes, il pria le ministre de la guerre de suspendre tout envoi de renforts. Quand le mal eut commencé à perdre de sa force, il reçut le 6e bataillon de la légion étrangère; le 3e régiment de chasseurs d'Afrique avait déjà quatre escadrons, dont deux de lanciers. Plein de zèle et se multipliant pour donner l'exemple à tous, ce vrai chef, infatigable en dépit de son âge, faisait de temps en temps prendre les armes à quelques compagnies, monter à cheval les Turcs de Jusuf, les spahis de Beni-Ourdjine, et se montrait dans la plaine, afin de relever le moral de la garnison et de montrer en même temps aux populations qu'il avait toujours des forces disponibles.

Il eut dans les derniers jours du mois de février 1833 la satisfaction de recueillir le fruit de son système politique. Le ramadan finissait; pour les commandans d'Alger, c'était toujours un temps d'inquiétude; pour lui ce fut, comme pour ses administrés, un vrai temps de fête. Des courses de chevaux eurent lieu dans la plaine de la Seybouse pendant trois jours; le cadi, les notables de la ville et plus de trois mille Arabes des environs y assistèrent. Les marchés étaient abondamment garnis, les bas quartiers de la ville assainis, les masures abattues. Bône, acquise à la France par l'audacieuse

initiative de trois hommes de cœur, d'Armandy, Jusuf et Fréart, entrait, grâce au zèle intelligent d'un chef éclairé, dans une ère ouverte aux plus belles espérances.

V.

Si le ministre de la guerre en avait cru le duc de Rovigo, il aurait rappelé en France les commandans de Bône et d'Oran. Pour le premier, c'eût été une injustice absolue, car, malgré les froissemens que lui infligeait la correspondance malveillante du général en chef, le général Duzer n'avait jamais cessé d'y répondre avec la déférence d'un subordonné. Du côté d'Oran, il n'en était pas de même. Lieutenant-général, autorisé à correspondre directement avec le ministre de la guerre, le général Boyer prétendait à l'indépendance; à peine daignait-il informer de temps à autre le duc de Rovigo de ce qui se passait dans son commandement. Il y eut longtemps, d'ailleurs, peu de chose à mander : l'arrivée du général de Trobriand, le débarquement successif de renforts qui portèrent à plus de 2,500 hommes l'effectif de la garnison, en particulier celui d'un détachement de 450 cavaliers démontés envoyés de France pour former le noyau du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, une solde régulière accordée aux Turcs de Mostaganem qui s'étaient soumis à la France, des envois de soufre et de salpêtre aux coulouglis de Tlemcen qui tenaient bon dans le Mechouar contre les attaques et les intrigues des partisans du Maroc.

Ce n'était pas seulement à Tlemcen que ceux-ci intriguaient; ils avaient étendu leurs trames jusqu'à Mascara, jusqu'à Miliana, jusqu'à Médéa même. Dans cette dernière ville, qui avait chassé Oulid-bou-Mezrag, dont la conduite licencieuse scandalisait les bons musulmans, s'était installé comme chez lui un chérif marocain, El-Moati; de même, à Miliana, qui avait reçu sans opposition un autre envoyé du Maroc, Mohammed-Ben-Chergui; à Mascara, le lieutenant du sultan, El-Hameri, était moins à son aise; il y était bloqué par les tribus qu'il avait rançonnées et compromises dans sa première chevauchée contre Oran. Un tel état de choses ne pouvait pas être toléré par la France. Au mois de mars 1832, le comte de Mornai, gendre du maréchal Soult, fut envoyé en mission extraordinaire à Tanger avec ordre d'exiger le rappel de tous les agens marocains dispersés sur le territoire algérien et la renonciation formelle du sultan de Fez à toute prétention sur la régence, en particulier sur le beylik d'Oran et tout spécialement sur le territoire de Tlemcen. Cette mission, appuyée par la présence comminatoire d'une escadre, fut couronnée de succès. Évadé de Mascara, El-Hameri s'était arrêté à Tlemcen; il lui coûtait beaucoup d'abandonner une ville

qui tenait tant au cœur de son maître; cependant, il lui en fallut déguerpir, comme El-Moati de Médéa, comme Mohammed-ben-Chergui de Miliana.

Les vrais croyans, qui avaient eu foi dans l'invincible protection du sultan de Fez, étaient consternés; ce n'était pas seulement leur religion qui allait être à la merci de l'infidèle, c'était la paix publique qui était menacée par l'anarchie. Sans une autorité supérieure qui les contînt, les tribus se jalousaient mutuellement et de la jalousie à l'hostilité il n'y avait qu'un pas. A chaque instant, on entendait parler d'une *ghazia*, c'est-à-dire d'une surprise exécutée au point du jour par une tribu sur une autre, qui n'avait plus que l'idée de lui rendre la pareille. Ce système de pillage réciproque ne pouvait pas durer. Au mois d'avril, les grands du beylik d'Oran se donnèrent rendez-vous à Mascara pour aviser aux dangers auxquels les laissait exposés l'abandon du sultan Mouley-Abder-Rahman : à l'unanimité, on reconnut la nécessité de choisir un chef. Il y avait, près de Mascara, dans une *zaouïa* ou école célèbre aux environs sous le nom *guetna oued el hammam*, un marabout qui était chérif, c'est-à-dire descendant du Prophète. Ses ancêtres, originaires de Médine, avaient passé par le Maroc avant de venir s'établir à la Guetna, sur le territoire des Hachem. De toutes les tribus du beylik celle-ci était la plus puissante, et, chez les Hachem, le premier, sans conteste, était le marabout Mahi-ed-Dine. Ce fut lui qu'on nomma chef; mais comme il était plutôt un saint qu'un guerrier, il présenta aux grands qui venaient de le choisir ses trois fils capables plus que lui de les mener au combat : le troisième s'appelait Abd-el-Kader.

Les commencemens d'Abd-el-Kader appartiennent à la légende comme ceux de Jusuf appartiennent au roman. Les récits les plus fantastiques écartés, il reste peu de chose : deux voyages à La Mecque avec son père, le second, poussé jusqu'à Bagdad, où des prédictions de grandeur et de gloire auraient été faites à l'enfant. En 1832, il avait vingt-quatre ans; de taille moyenne, mais bien prise, vigoureux, infatigable, il était le meilleur parmi les premiers cavaliers du monde; au-dessus des qualités physiques qui sont grandement appréciées chez les Arabes, il avait celles qui font les dominateurs : l'intelligence, la sagacité, la volonté, le génie. Éloquent à l'égal des plus grands orateurs, il maniait à son gré les foules; quand il parlait d'une voix grave et sonore avec le geste sobre de sa main nerveuse et fine, on voyait s'animer son visage au teint mat, et, sous ses longs cils noirs, ses yeux bleus lançaient des éclairs.

Pour cimenter l'union des tribus qui venaient de le choisir, le vieux Mahi-ed-Dine, suivi de ses fils, les appela sans retard à la

guerre contre l'infidèle. Dès le 17 avril 1832, une reconnaissance de 100 hommes du 2e de ligne fut attaquée à une lieue d'Oran par un parti de 400 cavaliers; elle eut 4 morts et 11 blessés; une sortie de la garnison protégea la retraite. Ce fut la première rencontre d'Abd-el-Kader avec les Français. Après ce combat, la tribu des Gharaba, qui l'avait livré, se retira tout entière à douze lieues d'Oran, sur les bords du Sig. L'ordre de Mahi-ed-Dine était d'isoler les infidèles, de faire le vide autour d'eux. Le 1er mai, rejoint par de nombreux contingens, il fit porter au général Boyer la sommation de rendre la place ou, sinon, le défi de descendre au combat dans la plaine.

Le 2 mai, on vit les premiers éclaireurs arabes; le lendemain, 3,000 cavaliers et 2,000 hommes de pied étaient campés au revers des hauteurs qui s'étendent entre le petit lac salé et le grand, la Sebkha. Au lever du soleil, après avoir fait la prière en face de la mosquée extérieure de Kerguenta, ils se lancèrent par les ravins à l'attaque du Château-Neuf, puis à celle du fort Saint-André. D'un côté comme de l'autre, ils furent repoussés par la fusillade et par le canon; mais, d'un côté comme de l'autre, ils revinrent sans se décourager à la charge; le soir seulement, ils se rallièrent autour du santon de Kerma ou du Figuier, d'où ils regagnèrent leur campement. Le 4, leur nombre avait augmenté; bien loin, au-delà des lacs, on apercevait un grand mouvement d'hommes et de chevaux. Ce jour-là, ce fut le fort Saint-Philippe qui fut attaqué; 1,400 hommes, débouchant des ruines de Ras-el-Aïn, vinrent se ruer à l'assaut du fort; les plus braves se jetèrent dans le fossé; mais ils ne purent jamais escalader les remparts; quand ils se retirèrent, le soir, ils emportèrent sous le feu leurs blessés et leurs morts. La journée du 5 fut calme; l'ennemi concentrait ses forces. Le 6, il y avait ensemble les contingens de trente-deux tribus, près de 12,000 hommes. On s'attendait à un violent assaut contre Saint-Philippe qui était le plus menacé; cependant les attaques du 7 et du 8, quoique favorisées par un brouillard épais, furent beaucoup moins sérieuses que les premières. Il n'y en eut plus d'autres. Le 9, au lever du soleil, Mahi-ed-Dine réunit les chefs et leur annonça qu'il allait renvoyer chez eux les goums pour leur permettre de célébrer la journée du lendemain, qui était une grande fête de l'islam, mais qu'ils auraient à répondre prochainement à une convocation qui ne s'adresserait pas à moins de 30,000 combattans. Des acclamations répondirent à l'adieu comme à la promesse du marabout.

Les environs d'Oran étaient redevenus déserts. Des partis de cavalerie battaient au loin les chemins d'Arzeu, de Mascara, de Tlemcen, empêchant les gens de la campagne d'apporter leurs denrées à la ville, qui ne pouvait plus être nourrie que par les arri-

vages de mer. Cependant, vers le milieu de juin, des Douair et des Sméla recommencèrent à se montrer sur les marchés; quelques chevaux même arrivaient pour la remonte des chasseurs d'Afrique.

Au mois d'août, un second maréchal-de-camp fut envoyé de France à Oran; dès lors le général Boyer, heureux de pouvoir s'égaler un peu plus au duc de Rovigo, constitua en division les troupes de son commandement: la première brigade, commandée par le général de Trobriand, se composait d'un bataillon du 20e, du 4e bataillon de la légion étrangère et du 2e régiment de chasseurs d'Afrique; la seconde brigade, sous les ordres du général Sauzet, était formée du 66e, d'une compagnie de vétérans et d'une compagnie de fusiliers de discipline.

On savait que l'époque de la récolte est toujours un temps de paix chez les Arabes, mais qu'aussitôt après, leurs instincts belliqueux demandent à se satisfaire. Chose curieuse, c'était l'approvisionnement des marchés d'Oran qui était devenu le sujet d'une compétition entre plusieurs tribus. Les Douair et les Sméla prétendaient s'en arroger le monopole et gardaient les approches de la ville, tandis qu'à huit lieues, sur la route de Tlemcen, des caravanes convoyées par les goums des Beni Ameur et des Angad s'apprêtaient à forcer le passage. Les uns et les autres allaient en venir aux mains quand Mahi-ed-Dine accourut, reprocha aux deux partis l'impiété de leur conduite et leur fit promettre encore une fois de renoncer au commerce avec les chrétiens.

Le 31 août, le 19 septembre, le 12 octobre, il y eut quelques démonstrations des Gharaba à la fois contre Oran et contre les Douair qui paraissaient disposés à braver les malédictions du marabout; depuis la mort de Mouserli, les Sméla, au contraire, semblaient redevenus hostiles aux Français. Enfin, le 23 octobre, 500 cavaliers se jetèrent sur le troupeau de la place, qui paissait une herbe bien maigre au milieu des ruines de Kerguenta, mais leur tentative échoua; attirés ensuite dans une embuscade, ils se trouvèrent engagés tout à coup avec deux escadrons de chasseurs d'Afrique que soutenaient 200 hommes du 66e. Le général de Trobriand et le colonel de Létang menaient la charge. Ainsi reçus à la pointe du sabre, les Arabes perdirent beaucoup des leurs et se dispersèrent.

La grande convocation annoncée par Mahi-ed-Dine s'était faite; mais, au lieu de 30,000 combattans, il n'avait pu rassembler que 3,000 chevaux et 1,000 hommes de pied. Le 11, accompagné d'Abd-el-Kader, il se présenta sous les murs d'Oran. Le général Boyer, qui ne sortait jamais de la place, voulut en cette circonstance prendre le commandement des troupes. La ligne des cavaliers arabes s'étendait le long des hauteurs entre les routes de Tlemcen

et de Mascara, en passant par le marabout de Sidi-Chabal; en face d'elle, le général déploya sa colonne : à gauche, les chasseurs non montés et la légion étrangère; au centre, le 66e et les obusiers; à droite, les chasseurs à cheval. Ce fut la droite qui fut la première et la plus vivement engagée; mais les obus éclatant au milieu des cavaliers ennemis les mirent dans un désordre que les charges des chasseurs et le feu de l'infanterie achevèrent de tourner en déroute; ils furent poursuivis pendant deux lieues dans la direction de Misserguine.

Tel était l'ascendant de Mahi-ed-Dine sur les Arabes que ce nouvel échec ne lui fit rien perdre de son autorité; mais alléguant son âge, dans une réunion des grands auprès de Mascara, il leur présenta et leur fit accepter pour les diriger à sa place son fils Abd-el-Kader. Le 25 novembre, le jeune sultan, car on lui donna ce titre par acclamation, prit possession du pouvoir. Des lettres expédiées dans toutes les tribus annoncèrent partout qu'il allait parcourir le beylik pour rétablir l'ordre, punir les injustices des forts envers les faibles, percevoir les impôts et organiser une armée capable d'exterminer les chrétiens. On n'avait jamais entendu pareil langage; les Arabes, qui sentaient le besoin d'être gouvernés, y applaudirent. A Oran, on n'y prit pas garde. Le général Boyer était convaincu que jamais les tribus ne pourraient être assez longtemps d'accord; il apprenait d'ailleurs qu'en face d'Abd-el-Kader, qui se laissait proclamer sultan, le kaïd Ibrahim, à Mostaganem, se faisait nommer bey et qu'à Tlemcen, Ben-Nouna, partisan déclaré du sultan de Maroc, le seul sultan qu'il pût reconnaître, avait pris le titre de pacha. Cependant Abd-el-Kader organisait à Mascara son gouvernement; il nommait des khalifas, des aghas, des kaïds; il recevait les hommages et les présens que lui apportaient les députations des tribus; les arrêts qu'il rendait, souvent sévères et rigoureux, jamais injustes, étaient exécutés sans retard; il était admiré, respecté, obéi : il était le maître.

Tandis que s'élevait à Mascara ce nouveau pouvoir, le commandement d'Oran, comme celui d'Alger, allait passer en d'autres mains. Cédant aux griefs et aux instances du duc de Rovigo, le maréchal Soult s'était décidé à rappeler en France le général Boyer; une décision royale du 28 février 1833 lui donnait pour successeur le maréchal-de-camp Desmichels. A quelques jours de là, le 4 mars, le duc de Rovigo quittait Alger, où il comptait bien revenir et qu'il ne devait plus revoir.

CAMILLE ROUSSET.

LA

FORMATION DU PARLEMENT

EN ANGLETERRE

Stubbs, *Constitutional History of England*, 3 vol. — Stubbs, *Select Charters*, 1 vol. — Freeman, *Norman Conquest*, 3 vol. — Freeman, *the Growth of the English constitution*, 1 vol. — Green, *History of the English people*, 4 vol. — Gneist, *Englische Verfassunggeschichte*. — Glasson, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, 6 vol.

Plusieurs publications ont jeté récemment un jour nouveau sur les origines et le premier développement des institutions politiques en Angleterre. La lumière faite par M. Guizot sur une partie du sujet n'a point pâli ; on n'a pas vu plus juste que le grand historien, on a vu plus loin et plus profondément ; on a eu une perspective plus large de l'ensemble et une maîtrise plus complète des détails. Je voudrais marquer pour le public français les principales inductions que les recherches contemporaines ont dégagées avec plus de relief ou confirmées par de nouveaux documens.

L'Angleterre politique moderne s'est constituée dans ses élémens essentiels du XIe au XIVe siècle. Le caractère et les rapports mutuels de ces élémens ont achevé de se fixer à l'époque des Tudors. Il y a eu là comme la croissance parfaitement continue d'un corps vigoureux jusqu'à la consolidation anatomique qui est le signe de l'âge adulte. Les phases de cette première évolution, comparées à l'évo-

lution correspondante en France, offrent plus d'une leçon utile à recueillir.

Les auteurs cités en tête de cette étude ont eu la vue directe des documens de première main, le contact et la sensation d'une infinité de textes originaux. Cela ne se remplace pas. Le penseur politique, qui puise plus bas dans le courant formé par les sources mêmes qu'ils ont captées, doit être très circonspect dans ses dissentimens et très réservé dans ses objections. Toutefois les érudits ont comme les autres leurs passions et leurs préjugés, politiques ou nationaux, sans compter un penchant spécial à délaisser la solide et large chaussée historique de leurs devanciers pour le sentier plus étroit qu'ils ont ouvert de leurs mains et où ils ont commencé par marcher seuls ou en petit nombre. Les observateurs qui n'ont pas les mêmes raisons personnelles de préférence, ne trouvent pas toujours dans les raisons générales de quoi justifier ce changement de voie. Freeman, par exemple, se plaît à faire remonter le plus haut possible dans le passé les origines de la monarchie quasi-républicaine qui est son idéal politique (1). Gneist rapporte volontiers à une source germanique tout ce qui se présente avec un caractère d'excellence. Augustin Thierry avait exagéré la profondeur et la durée de la séparation entre les conquérans et les vaincus ; il avait surfait en conséquence l'influence normande. Freeman et Gneist ne s'écartent pas moins de la ligne moyenne dans le sens opposé. Tous deux font entendre que la nation anglaise moderne n'est que la nation anglo-saxonne qui a retrouvé ses titres ; ils estiment que le gouvernement libre dont nous pouvons suivre l'évolution dans une période plus pleinement historique a non-seulement sa vague origine, mais son type plus ou moins arrêté dans la période antérieure à la conquête normande et que ce type se montrait déjà en traits grossiers et rares, mais fermes et distincts, au sein des vieilles communautés germaniques.

L'imagination se plaît à ces perspectives qui creusent et reculent l'horizon devant elle. Je n'ai garde de les dédaigner. L'état de la société, à une époque très ancienne, peut être d'un grand enseignement politique quand on y cherche seulement des traits généraux de mœurs et de caractère, et, pour ainsi dire, les premiers plis nettement marqués du naturel national. Ces sortes d'investigations prêtent, au contraire, aux plus fâcheuses méprises quand on essaie de retrouver si loin de soi le détail d'institutions définies, d'en saisir l'opération régulière, et de faire voir comment les institutions postérieures en sont issues par voie d'élimination, d'addition ou de per-

(1) Freeman, *Développement de la constitution anglaise* (ch. III).

fectionnement. Stubbs montre très bien que les peuplades germaniques dépeintes par César et Tacite à cent cinquante ans de distance étaient dans une sorte d'état inorganique et qu'il n'y a rien à conclure des formes politiques encore indécises que ces excellens observateurs n'ont pu que saisir en un point de leur incessante mobilité (1). Ce sont des nuées flottantes, qui, de loin et par le contour, peuvent ressembler à des montagnes. Il ne faut pas les prendre pour des montagnes. Stubbs confesse que les résultats fournis par l'érudition sont très « indistincts, » que même les témoignages du IXe siècle sur les Saxons, dans leur pays d'origine, sont vagues et obscurs, que, des Angles, Danois ou Normands, au moment de l'invasion, « on ne sait rien. » Ses aveux d'ignorance ou d'incertitude sont moins formels en ce qui concerne l'établissement anglo-saxon ; il reconnaît cependant « qu'il n'y a pas de sujet sur lequel on ait moins d'information » que l'administration du revenu public avant la conquête. Quant aux institutions sur lesquelles il se flatte d'être plus éclairé, ce qu'il dit lui-même des institutions similaires qui existaient à la même époque dans d'autres pays ôte aux premières le caractère et la valeur d'une invention originale et locale (2). Ce sont, pour la plupart, des commencemens d'organisation qui répondent à un certain degré de civilisation et à un certain état social ; les mêmes influences de milieu les ont appelés au jour presque en même temps dans presque tous les pays de l'Europe. Les différences capitales qui se sont accusées postérieurement dans la constitution politique des états restent donc à expliquer par des causes plus récentes.

Freeman a dû singulièrement aventurer ses inductions et forcer les analogies pour établir non pas seulement le lien d'une tradition, mais une sorte d'identité entre le witenagemot anglo-saxon, et la chambre des lords actuelle (3); et Stubbs lui-même paraît s'être trop complu à considérer la cour de comté, institution d'avant la conquête, comme l'œuf vivant d'où est sortie spontanément la représentation parlementaire. Witenagemot et cour de comté languissaient et se mouraient au XIe siècle, et les institutions correspondantes qui paraissent après 1066 diffèrent par tant de points de leurs prétendus originaux qu'on peut les considérer comme des créations nouvelles. Elles doivent évidemment beaucoup plus au

(1) Stubbs, I, ch. II.; *ibid.*, ch. III; *ibid.*, I, 143.

(2) C'est ainsi que Stubbs rapporte à des modèles carolingiens plusieurs des établissemens administratifs de Henri II, le *scutage*, l'*assize of arms*, l'*inquest of sheriffs*, etc. (Stubbs, I, 7-9.)

(3) « La chambre des lords, dit-il, représente ou plutôt est bien l'ancien witenagemot lui-même. » (*The Growth of the English constitution*, ch. II.)

grand événement qui vient de s'accomplir qu'à l'édifice ruiné dont elles ont utilisé plus ou moins la distribution et les matériaux.

En résumé, et pour en finir avec cette question de méthode, les causes d'une constitution politique ont leur siège, ou très loin de nous, ou beaucoup plus près qu'il n'a paru aux auteurs dont je critique la thèse. Ce qu'il faut aller étudier dans un passé très reculé, ce sont les dispositions originelles et profondes et, en quelque sorte, les premières pentes du caractère national; elles s'y laissent d'autant mieux voir que les accidens historiques n'ont pas encore labouré et bouleversé le terrain; elles expliquent la direction générale et mesurent la force du courant qui met en mouvement les mécanismes politiques. Quant aux mécanismes eux-mêmes, leur genèse et leurs transformations procèdent presque toujours de causes plus spéciales et plus pratiques, plus prochaines et plus contingentes. Je crois, pour mon compte, que l'organisation constitutionnelle et parlementaire, dont nos voisins ont donné au monde le premier et mémorable exemplaire, a des sources historiques plutôt que proprement ethniques; elle est sortie des nécessités créées par les circonstances, et principalement par un grand événement fortuit, plutôt qu'elle n'est le legs transmis et accru régulièrement d'une génération à l'autre depuis l'époque de la conquête saxonne. On veut trop voir, à mon sens, dans la nation anglaise moderne une *race* qui, après la crise passagère de 1066, s'est ressaisie en quelque sorte, a repris possession d'elle-même et de son génie, et a retrouvé la voie d'où une violente secousse l'avait fait sortir. On la jugerait mieux en la considérant simplement comme une *société politique* qui, tombée au XIe siècle dans un état de désorganisation où s'éteignaient toutes ses forces vives, a rencontré à propos l'épreuve d'une grande révolution militaire, économique et administrative, et a reçu moins encore de l'événement lui-même, que de la pression lentement appesantie de ses conséquences, moins encore des génies propres à chacune des races composantes que des conditions physiques et morales où le corps entier de la nation s'est trouvé placé, la consistance et la forme qu'elle a gardées substantiellement jusqu'à nos jours.

I.

C'est en 1066 que se dessine et s'accuse la pente sur laquelle s'est déroulée toute l'histoire des institutions politiques anglaises. A la suite et par l'effet de l'invasion, la royauté et la féodalité se trouvent dans des conditions tout autres en Angleterre qu'en France ou en Allemagne. Les forces que déploient les deux pouvoirs, leur

ordre et, pour ainsi dire, leur front de bataille pour l'attaque et pour la défense, les alliances qu'ils recherchent, les prétentions qu'ils élèvent et les droits qu'ils font prévaloir diffèrent sensiblement d'un côté à l'autre de la Manche. De cette situation exceptionnelle sont sorties des conséquences exceptionnelles. Les institutions du moyen âge, profondément modifiées par le fait de la conquête, ont en quelque sorte engendré d'elles-mêmes l'unité nationale, la notion de l'état, l'égalité devant l'impôt et la loi, le *self government*, la liberté politique et ses organes, à une date où aucun des autres peuples européens n'avait même le pressentiment de ces grandes choses.

Etudions de près et comparons l'Angleterre et la France du XIe siècle. Sur le continent, la féodalité procède en partie du défaut de proportion entre l'immensité de la monarchie carolingienne et les faibles moyens d'action administrative de la royauté sur une société encore barbare. Elle s'est produite par une désagrégation progressive de l'empire, puis des royaumes encore trop grands de France et d'Allemagne. De leurs débris sont sortis un grand nombre de petits états entre lesquels s'est formée une fédération d'un lien assez lâche, sous la présidence nominale de l'un d'eux. Au XIe siècle, la royauté française, pauvre en domaines et continuant à se dépouiller elle-même, disparaît presque au milieu de la féodalité, qui va montant et se consolidant autour d'elle. Sa souveraineté, qu'elle exerce encore quelquefois avec une énergie circonspecte, se dissout rapidement en suzeraineté. La dynastie qui a usurpé le trône à la faveur de l'indifférence des grands vassaux, n'est plus, en fait, que *prima inter pares*. Elle garde et laisse voir par momens la hauteur de ses prétentions; mais elle n'engagera nettement la lutte que deux siècles après la révolution de 987; elle attend d'avoir la *force* avec le *droit*. Jusque-là, elle évitera de s'exposer à des contestations où elle n'aurait sûrement pas l'avantage et d'amoindrir par ces échecs le titre supérieur qu'elle tient en réserve pour l'avenir.

Rien de pareil ne se rencontre dans l'Angleterre de 1066. Du fait de la conquête, la conception germanique du chef d'armée au milieu de ses compagnons d'armes, et même quelque chose de comparable à la conception romaine du prince en face de ses sujets, ont reparu plus ou moins à côté de la conception du suzerain et de ses barons territoriaux. L'aire du pays soumis aux Normands est bien à la mesure des capacités administratives d'un gouvernement du XIe siècle. Quatre fois et demi moins grand que la France actuelle, — car il ne comprend pas le pays de Galles, et ne s'étendra qu'assez tard sur les trois comtés du Nord, — le territoire du royaume ne dépasse pas dans sa plus grande longueur (de Londres à New-

castle) la distance de Paris à La Rochelle. La féodalité qui se développe dans cet espace est le résultat, non d'une lente et naturelle décomposition de l'état ou d'une suite de dépossessions subies par un souverain trop faible, mais d'un partage accompli par la volonté et sous le contrôle d'un prince victorieux, qui est et entend rester le plus fort. La manière dont s'opère la distribution des fiefs entre les compagnons du conquérant est significative. En France, les grands fiefs, issus des gouvernemens auxquels les ducs, les comtes, les margraves avaient été préposés par les premiers Carolingiens, étaient des provinces d'un seul tenant. En Angleterre, le roi, plus avisé, gratifie ses principaux vassaux de domaines disséminés dans toutes les parties du territoire. Le mieux partagé avait sept cent quatre-vingt-treize manoirs, répartis dans vingt comtés. Quarante autres, la tête du baronnage, avaient des manoirs dans six, douze, dix-sept et jusqu'à vingt et un comtés. Il paraît constant qu'aucune des juridictions seigneuriales, sauf celles des comtes palatins, ne s'étendait sur tout un comté, et que le plus grand nombre ne dépassait pas les limites d'une centurie (*hundred*), en moyenne un canton français d'à présent (1).

Voilà qui donne bien l'image de cette féodalité parcellaire. La plupart des grands vassaux ne pouvaient donc réunir une troupe un peu importante sans adresser des appels difficilement entendus dans toutes les régions de l'Angleterre, et les forces dont ils disposaient dans chaque comté étaient très inférieures à celles de l'officier royal, vicomte ou shérif, sous les ordres duquel se rassemblaient tous les petits vassaux de la couronne. Ajoutez que de ces possessions dispersées, plusieurs ne pouvaient manquer d'être à la portée et comme sous la main du roi; il avait le moyen d'atteindre par là les barons d'humeur turbulente. Le grand nombre de leurs fiefs ne faisait que les rendre plus largement et plus aisément vulnérables.

On se tromperait donc gravement sur la condition de droit et de fait des grands vassaux normands en Angleterre, si l'on en jugeait d'après la condition des grands feudataires français à la même époque. De tous les membres du haut baronnage anglo-normand, les plus élevés en dignité étaient alors les comtes. Or il serait tout à fait inexact de les concevoir soit comme les gouverneurs pour le roi, soit comme les seigneurs dominans de tout le territoire d'un comté. D'abord, il y avait beaucoup de comtés anglais sans comte (2), puis tous les comtes ne portaient pas nécessairement le

(1) Gneist, I, 112.

(2) Le conquérant paraît n'avoir créé que trois comtes anglais; un texte d'Henri Ier n'en mentionne pas plus de cinq. (Stubbs, I, 362.)

nom d'un comté; ils portaient fréquemment le nom d'une ville, ou simplement leur nom de famille (1) : la différence n'est pas sans signification. Le gros de leurs domaines était ordinairement situé dans la région d'où ils tiraient leur titre, mais il y a de très bonne heure des exemples du contraire (2); dans cette région, d'ailleurs, ils n'exerçaient à aucun degré les pouvoirs de gouvernement (3). Il n'y a guère d'exception (4) que pour les comtes palatins de Chester et de Durham, qui, chargés de la défense du nouvel établissement politique contre les Gallois et contre les Écossais, possédaient sur le territoire de leurs comtés les droits régaliens les plus étendus. Quant aux autres, leur titre était seulement une marque d'honneur et une occasion de profit. Ordinairement, ils portaient l'épée du comté et avaient droit au tiers des revenus judiciaires perçus par le shérif ou vicomte ; c'était le plus clair de leurs rapports avec une circonscription administrative déterminée. Encore cet avantage n'était-il pas accordé à tous ni même toujours héréditaire (5). En somme, les grands vassaux anglais ressemblaient à des seigneurs fonciers, non à des barons territoriaux. Ils étaient souvent de fort puissans personnages ; ils n'étaient à aucun degré des souverains. La base de la souveraineté, le petit état d'un seul tenant, leur manquait ; le titre de la souveraineté, une délégation originaire, réelle ou fictive, des principaux attributs de l'autorité royale, leur manquait également. Le simple fait qu'il ait été possible au roi Étienne de créer des comtes sans terres, pensionnés sur le trésor royal et pourvus d'espèces de sénatoreries pécuniaires, marque l'énorme différence qui existait au commencement du XIIe siècle entre le haut baronnage anglais et nos grands feudataires. Le premier continuait à tenir de très près à ce qu'on a appelé le *comitatus*, c'est-à-dire le groupe de fidèles que le roi récompensait par des libéralités mobilières et immobilières, viagères ou perpétuelles. Le lien personnel y dominait encore (6) à une époque où la féodalité française se présentait sous la forme entièrement dégagée et développée d'une hiérarchie territoriale composée de dynastes locaux, maîtres et presque rois dans leurs fiefs.

(1) Gneist, I, 171.

(2) Trois siècles plus tard, au XVe siècle, le comte d'Oxford avait la majorité de ses possessions en Essex, le comte de Kent en Yorkshire, le comte de Norfolk en Surrey. (Stubbs, III.)

(3) Stubbs, III, 436.

(4) Les comtés *quasi-palatins* de Salop et de Kent ne tardèrent pas à être repris par la couronne.

(5) Premier Dialogue de l'échiquier, I, 17.

(6) *Comites sibi creat,* dit encore le *Dialogue de l'échiquier. Ibid.*

En face de ce baronnage, si inférieur en prestige et en ressources à celui de France et d'Allemagne, se trouvait une royauté singulièrement plus puissante et mieux armée que celles du continent. La disproportion des forces était énorme d'un comte de Warenne ou d'Hereford au roi d'Angleterre, duc de Normandie, et, moins d'un siècle après, comte d'Anjou, du Maine, de la Touraine, suzerain de la Bretagne, maître de l'Aquitaine. L'écart était presque nul d'un comte de Flandre ou de Toulouse à Louis VI, possesseur sans cesse inquiété d'un mince territoire, que Suger louait fort de s'être fait craindre jusqu'au fond du Berry. Dans l'Angleterre proprement dite, la couronne avait une position dont la force paraît par plus d'un indice. On sait que Guillaume Ier avait dans son domaine toutes les grandes villes du royaume, sauf celles des comtés palatins (1). Il avait pu faire exécuter sans obstacle, sur tout le territoire, le cadastre des propriétés foncières, et asseoir l'impôt sur une base certaine. Il avait exigé non-seulement de ses vassaux, mais des vassaux de ses vassaux, un serment direct de fidélité à sa personne. Par là il avait renoué à travers la hiérarchie féodale le lien immédiat d'obéissance du sujet envers la couronne. Les droits de garde et de mariage qu'il exerçait sur les fiefs de ses barons étaient plus rigoureux que dans tous les autres pays de régime féodal. Il avait multiplié les forêts jusqu'à l'abus (2) et s'était réservé la juridiction sur tous les lieux de chasse situés ou non sur ses domaines. Sa fiscalité était vexatoire; celle de ses premiers successeurs fut intolérable. Leurs barons se révoltaient, se faisaient battre; leurs biens, confisqués, passaient à d'autres. Aucun de ces actes extrêmes d'autorité ne s'était vu en France depuis les premiers Carolingiens et n'aurait pu y être tenté par les rois, même beaucoup plus tard. Au milieu du XIIIe siècle, on y trouve en pleine vigueur la distinction des pays d'*obéissance le roi* et de *non-obéissance le roi :* ceux-ci, où le roi était sans pouvoir effectif, comprenant tous les domaines des grands feudataires, presque les deux tiers de la France actuelle.

Cette royauté anglaise si puissante avait eu de bonne heure à sa disposition un appareil administratif très perfectionné, dont il n'existait ailleurs que des rudimens. Au centre, la cour du roi, divisée en deux branches, l'une fiscale, l'autre judiciaire (3), qui avaient le même personnel, imprimait une direction régulière à tous les services. Dans les comtés, la couronne était représentée par le

(1) Il est remarquable que, sur quinze cents chartes de villes qui nous ont été conservées, il n'y en ait que quarante-neuf émanant des barons. (Gneist, I, 153,)

(2) Stubbs, I, ch. XI.

(3) Hallam, *Middle Ages*, III, 86.

vicomte. Ce personnage n'était nullement subordonné au comte, comme son nom paraît le donner à entendre. Il dépendait directement du gouvernement central. Ses rapports avec les comtes, les prélats et les barons de son comté étaient ceux d'un fonctionnaire avec des particuliers puissans et suspects qu'il surveille avec déférence jusqu'au jour où il est appelé à les combattre. Il leur transmettait les ordonnances royales. L'expression « la force et la justice du roi et du vicomte (1) » indique bien qu'il n'y avait pas d'intermédiaire entre le roi et son représentant local. Les grands vassaux avaient essayé de s'approprier cet office important, à la fois militaire, judiciaire et fiscal. Dans certains comtés, ils étaient parvenus à se le faire concéder à titre héréditaire. Mais ces usurpations restèrent des cas très rares. Presque partout les vicomtes ou shérifs continuèrent à être des fonctionnaires royaux, nommés annuellement et tenus de très court par le gouvernement central. A partir de 1170, il devient de règle de ne plus prendre les shérifs parmi les barons, mais parmi les officiers de justice (2). A plusieurs reprises, les shérifats sont suspendus et l'intérim est fait par des juges détachés de la cour du roi, lesquels, à deux, gèrent jusqu'à onze comtés. A tout propos, je vois que le roi gourmande ses vicomtes, les déplace, les destitue en masse ou en détail. Au siècle suivant, leur autorité est déjà sensiblement restreinte, mais leur activité est encore incessante et multiple. Plus tard la royauté, autrement pourvue, diminuera systématiquement leurs attributions. Au cours du XIIIe siècle, leur position correspond assez exactement à celle des baillis ou sénéchaux qui administraient en France le domaine royal. Mais ils n'administraient pas seulement comme en France une section limitée du sol national ; on les rencontrait d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre ; ils rendaient la couronne présente dans les parties les plus reculées du territoire. Ils exerçaient en son nom les nombreuses attributions qui leur étaient confiées et leurs disgrâces même faisaient partout sentir sa force et reconnaître son autorité.

L'organisation administrative de la monarchie anglaise se compléta de bonne heure par la création des juges ambulans ; ces officiers servaient de lien entre le gouvernement central et le gouvernement local. On les voit paraître sous Henri Ier, moins d'un siècle après la conquête. Ils font généralement partie de la cour du roi, où ils reviennent siéger après leurs tournées. C'étaient les *missi*

(1) Ordonnance de Guillaume Ier, séparant les juridictions spirituelles et temporelles. (Stubbs, *Sel. Charters.*)

(2) Stubbs. I. 474.

dominici carolingiens que la monarchie anglaise reprenait; les dimensions du royaume s'y prêtaient mieux que celles de l'empire. En France, ils avaient depuis longtemps disparu. Au XIIIe siècle, les enquêteurs royaux de saint Louis ne sont qu'une institution éphémère qui ne survivra guère à ce prince. Plus tard, ni les voyages des commissaires royaux, envoyés dans les provinces et dans les villes pour négocier l'impôt, ni, plus tard encore, les chevauchées des maîtres des requêtes n'eurent les caractères d'un établissement régulier; c'étaient des missions de circonstance. Il n'en était pas autrement des Grands Jours, c'est-à-dire des sessions judiciaires tenues dans les provinces qui se trouvaient trop éloignées du parlement de Paris pour y porter commodément leurs appels. On pourrait dire, en empruntant une expression juridique, que l'instance supérieure de la justice royale était *portable* en Angleterre et *quérable* en France. Là, elle allait au-devant des justiciables; ici, il fallait la venir chercher, et cela diminuait naturellement l'action et le crédit qu'elle pouvait avoir. La position des juges itinérans d'Angleterre était considérable. Quand ils tenaient leurs assises dans un comté, aucune immunité, aucune franchise baronniale ne dispensait de se rendre à leur cour. Personne, au moins à l'origine, n'échappait à leur juridiction. Ils jugeaient sur place, selon l'esprit du haut tribunal dont ils étaient membres, les appels des cours locales. On mesure sans peine le degré extraordinaire d'autorité et de prestige d'une royauté représentée dans toutes les parties du royaume par cette haute délégation, qui revenait périodiquement au centre prendre le mot d'ordre et se pénétrer de l'esprit du gouvernement (1).

Une royauté puissante et bien servie, un baronnage relativement faible, voilà deux traits importans qui opposent nettement l'Angleterre aux autres états européens. Un sentiment vivace et précoce de l'unité nationale n'est pas une particularité moins notable et moins distinctive. On sait que les premiers envahisseurs germains de la Grande-Bretagne, Jutes, Angles, Saxons, et jusqu'aux Danois, sortent du même fond bas-allemand, qu'ils se sont établis dans l'une des moins profondément latinisées des provinces romaines, que la lenteur de leur conquête et l'énergie de la résistance ont abouti à l'extermination ou au cantonnement rigoureux des peuplades celtiques et à la destruction de tous les monumens de la civilisation antérieure, en sorte que nulle part ne s'est rencontrée une race moins mélangée et qui ait conservé plus entier son type originel. De ce caractère particulier de l'invasion saxonne, je ne

(1) Stubbs, I, 605 et suiv.

veux d'autre preuve que deux faits : d'abord que ces païens mis en contact depuis 449 avec une population chrétienne plus civilisée qu'eux-mêmes, soient restés païens jusqu'au milieu du VIIe siècle (597-681), en moyenne, et qu'ils aient dû leur conversion tardive, non pas aux vaincus, mais à des missions venues de Rome ou d'Irlande; — ensuite, que leur langue n'ait reçu alors, et jusqu'à l'invasion normande, aucune infusion latine appréciable et que la trame germanique de l'idiome soit si fortement constituée, qu'aujourd'hui même il est impossible de faire toute une phrase anglaise avec des élémens purement latins.

Les Normands, à leur tour, étaient issus de la même souche que les précédens envahisseurs, et, si Français qu'ils fussent devenus par les coutumes et par la langue, quelque chose devait subsister en eux du tréfonds germanique, où les semences anglo-saxonnes ont pu reprendre très vite et avec une vigueur singulière, comme dans le sol natal. Ici, d'ailleurs, intervient une cause plus générale. Le sentiment d'une solidarité séparée est naturellement plus prompt à naître et à prendre consistance dans un état insulaire que dans un état continental. Des frontières marquées par un fleuve ou par une montagne peuvent se déplacer et se déplacent en effet. Les nationalités que divise cette mince et mobile barrière sont donc lentes à se dégager et à s'opposer. Une conscience distincte peut se condenser et se fixer à la fin, mais seulement du fait de l'histoire et par le souvenir d'une vie commune prolongée; la géographie indécise la laisse d'abord et longtemps flotter, s'essayer, douter, se reprendre. Au contraire, une limite aussi nettement écrite sur la carte et aussi permanente que la mer à traverser invite incessamment l'esprit à regarder comme isolées à jamais les populations qu'elle sépare et à concevoir comme une unité naturelle le groupe particulier qu'elle enferme à l'écart des autres. Les barons normands montrent, moins d'un siècle après la conquête, une tendance à se considérer comme un seul peuple avec les vaincus. Les personnages que les rois angevins amènent du continent à leur suite : Tourangeaux, Poitevins, ou même Normands fraîchement sortis de Normandie ne sont pas seulement odieux et suspects aux premiers occupans comme de nouvelles parties prenantes; ceux-ci les considèrent d'instinct comme des étrangers, quoique ce soient leurs compatriotes de la veille et que les uns et les autres parlent la même langue ignorée des Saxons. La haine pour les gens d'outre-Manche est sensible dans toute la longue suite de plaintes et remontrances adressées aux rois; et, d'autre part, un document que j'ai déjà cité, le *Dialogue de l'échiquier*, témoigne que, dès le XIIe siècle, la fusion des vainqueurs et

des vaincus est accomplie, « à ce point, » dit le texte, qu'il est à peu près impossible de discerner, parmi les hommes libres, qui est Anglais, qui est Normand d'origine (1). »

Le même document signale la fréquence des mariages mixtes entre les deux races, et le fait est d'autant plus remarquable qu'à la même époque, les mariages avec étrangers paraissent une sorte de disgrâce. La clause 6 de la pétition des barons en 1258 stipule qu'on ne doit pas marier les héritières nobles en les « faisant déroger, » en les « mésalliant » (ce sont les deux traductions les plus approximatives du mot *disparagentaer*) et l'explication que le contexte donne de ce mot est caractéristique (2) : « en les unissant, est-il dit, à des hommes qui ne sont pas de la nationalité de ce royaume d'Angleterre. » On sait que les nobles anglais ont conservé la tradition et ne se marient guère qu'entre eux. Les noblesses cosmopolites et les clergés ultramontains ont été le fléau de plus d'un état du continent. Ici, la noblesse et le clergé ont pu être, comme ailleurs, égoïstes, turbulens, avides, oppresseurs; mais dès l'origine et par une sorte de fatalité géographique, ils se sont trouvés pénétrés d'un sentiment national profond, étroit, défiant, qui a eu l'avantage de limiter l'horizon et d'arrêter le développement de l'esprit de caste et qui n'a pas cessé de miner sourdement, — je l'expliquerai mieux un peu plus loin, — les fondations de l'établissement catholique en Angleterre.

Une circonstance a particulièrement aidé au développement rapide de cette conscience nationale; c'est l'homogénéité très ancienne des différentes parties du territoire. Considérez un instant la division administrative de la France depuis ses origines jusqu'à la fin de l'ancien régime. Vous y trouvez de grandes provinces qui ont l'étendue de moyens royaumes; la Bretagne, par exemple, égale en superficie à plus du quart de l'Angleterre proprement dite; plusieurs correspondent à des *sous-nationalités*; une race particulière y fait le fond de la population; plusieurs ont été de véritables états et gardent le souvenir d'un temps où leurs chefs étaient en possession d'une souveraineté distincte. Leur réunion à la couronne est graduelle; elle se fait quelquefois par conquête, souvent par mariage, par héritage, par contrat, presque toujours sous des conditions qui leur garantissent d'anciennes franchises (3). Le roi, substitué à l'ancien seigneur, négocie directe-

(1) Stubbs, *Select Charters*.

(2) *Ibid.*, p. 383.

(3) Sous Philippe le Long, la langue d'Oc ne veut pas d'une seule monnaie pour tout le royaume. Elle tient à ses étalons et à ses mesures et repousse ceux de Paris.

ment et séparément avec chacune soit pour l'octroi, soit pour le mode de perception de l'impôt. Dans les assemblées de la nation, qui auront lieu à partir du XIVe siècle, cette séparation se maintiendra; les députés se diviseront d'abord par *ordre*, mais aussitôt après, *au sein de chaque ordre,* ils se diviseront par *provinces* ou groupes de provinces (1), et, plus d'une fois, tel de ces groupes, préoccupé avant tout de ses intérêts, stipulera pour lui-même, se retirera ou s'abstiendra quand il aura obtenu satisfaction et fera manquer les résolutions communes. En somme, sous les apparences d'unité qu'un pouvoir arbitraire et une royauté de grand prestige donnaient au pays, la nation *était à faire* au XVIIe siècle. Elle n'était plus une fédération et n'était pas encore un seul peuple. On sait qu'à l'époque des guerres de religion, La Noue avait entrevu sérieusement l'éventualité d'un démembrement de la monarchie. L'Angleterre, par une bonne fortune unique en Europe, a été homogène dès le XIIe siècle (2). Elle a dû en partie cet avantage au caractère tout particulier de sa division administrative, héritée des Anglo-Saxons. Sa circonscription la plus étendue, le comté, était à peine égale en moyenne à la moitié d'un département français d'à présent et au dixième d'une province comme la Bretagne. Eût-il élevé des prétentions, la force lui aurait manqué pour les soutenir. Plusieurs comtés correspondaient plus ou moins exactement, non pas à une race, mais à une certaine tribu des envahisseurs; ils représentaient quelquefois un royaume éphémère, rarement une nationalité effectivement distincte. Très peu se rappelaient avoir joui d'une existence politique séparée. Les incessantes révolutions, conquêtes et fusions de la période anglo-saxonne avaient brouillé tous ces souvenirs. Conquis en bloc par les rois normands, les comtés n'avaient pas eu l'occasion de stipuler chacun à part des autres le maintien ou l'octroi de franchises particulières. Dans ces conditions, ils n'étaient guère que de simples divisions administratives et fiscales, sans caractère ni intérêts individuels. Ils n'avaient aucune analogie avec nos provinces de l'ancien régime. L'analogie était plutôt, moins le caractère violent et artificiel, avec

(1) Voir notamment les états de 1576, de 1588; la division se fait par « gouvernemens. » Le même esprit s'était manifesté en 1483 aux états de Tours. En 1346, Hervieu signale un vote par états provinciaux ou par nations. De même, en 1349, pour la langue d'oïl. La réunion séparée d'états pour la langue d'oïl et la langue d'oc est longtemps d'usage courant.

(2) Il est probable que la condition de l'Angleterre à cet égard eût été à peu près celle de la France, si elle avait été plus prompte à conquérir le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande et si elle avait dû compter de bonne heure, dans ses assemblées politiques, avec les représentans de ces provinces annexes si différentes d'elle-même.

ces circonscriptions départementales dont la constituante de 1789 se servit pour briser les antiques cadres du provincialisme. Il n'y a pas trace de provincialisme en Angleterre après 1100. Par une conjonction singulière de circonstances, l'unification du territoire et de l'esprit national, que nous devions attendre sept siècles encore et n'accomplir que par une révolution si violente qu'elle a emporté en même temps ce qui restait de nos libertés locales, était un fait acquis au moment où l'Angleterre entre, sous la dynastie des Plantagenets, dans la grande histoire européenne.

Une dernière remarque : sur ce territoire homogène, chez ce peuple affranchi des prétentions et de l'égoïsme de l'esprit provincial, règnent de bonne heure une seule loi, une même coutume. Vers la fin du règne de Henri II, toutes les différences locales importantes ont disparu. De ce côté aussi, l'unité nationale est acquise. Les juges itinérans l'affermissent définitivement en moins d'un siècle. Délégués d'une même cour siégeant à Londres, membres dès l'origine du grand conseil qui fut le noyau du parlement, coauteurs et exécuteurs des grandes ordonnances royales ; plus tard interprètes officiels de la législature et rédacteurs des statuts qui traduisent ses vœux, ils apportent dans les localités une hauteur, une généralité et une constance de doctrine qui ont rapidement raison des usages particuliers. Les justices seigneuriales et locales sont trop faibles pour servir longtemps de refuge à ces usages; elles dispaparaissent de bonne heure et sont remplacées par une organisation nouvelle, celle des « juges de paix, » collège administratif et judiciaire commissionné par la couronne pour tout le comté et plus ouvert à l'esprit de la juridiction supérieure. Dans la société en travail et en progrès que les juges ambulans parcourent en tous sens, après le siècle de désordre qui a suivi la conquête, les races, les classes, les individus ont intérêt à faire fixer leurs droits respectifs. La jurisprudence que ces hauts personnages développent en leurs circuits périodiques et la législation qu'ils inspirent à leur retour auprès du roi sont très abondantes ; elles embrassent bientôt tout l'ensemble des relations sociales, elles y introduisent sans effort l'uniformité. Après Étienne, les trois lois wessexienne, mercienne, danoise, qui se partageaient le royaume, cessent d'être mentionnées (1); à partir de Henri II, l'Angleterre n'a plus, sauf quelques exceptions étroitement locales, qu'une seule loi coutumière, la *common law*, la même pour tout le territoire.

En France, c'est sous Henri III, au XVIe siècle, que s'achève la rédaction des coutumes ; on en trouve deux cent quatre vingt-cinq,

(1) Stubbs, I, ch. XIII.

dont soixante principales, sans compter la grande division en pays de droit coutumier et pays de droit romain. Au xve et au xvie siècle, quand les rois annexent de grandes provinces, le mieux qu'ils imaginent et le plus qu'ils puissent faire est de créer un certain nombre de ressorts judiciaires indépendans, avec des parlemens à leur tête. Le morcellement et la confusion étaient tels, et chaque région était si attachée à ses usages que ce stage intermédiaire paraissait indispensable; une concentration plus hâtive eût tout compromis. L'unité en cela, comme en toute autre chose, a été chez nous très tardive. Longtemps contenue par les restes vivaces d'une féodalité qui avait laissé fortement son empreinte dans les habitudes et dans les instincts des hommes, il a fallu qu'elle prît un caractère rationnel, une forme impérative et statutaire, qu'elle s'établît par le commandement et par la violence. En Angleterre, l'unité législative n'a pas été imposée, parce qu'elle n'a pas rencontré de résistance sérieuse; elle s'est insinuée, infiltrée sans bruit sous la forme discrète des précédens judiciaires. Son développement s'est confondu avec celui des besoins et des mœurs. La législation ne cessera pas de s'enrichir après le xiie siècle, mais l'unité du droit national peut être considérée comme fondée en 1200, trente ans après la constitution définitive de la haute justice ambulante.

Un roi fort, un baronnage faible, un royaume homogène, je reprends les trois points établis par cette longue analyse. Il faut les avoir devant les yeux pour comprendre comment la liberté politique est née de si bonne heure en Angleterre et y a revêtu sa forme la plus parfaite : un parlement national, alors que les autres pays élaboraient péniblement le mécanisme grossier et compliqué des états-généraux et des états provinciaux. Considérez, en effet, cette royauté telle que nous l'avons décrite. On peut prédire qu'elle abusera de son immense pouvoir et que ses excès provoqueront de vives résistances. Ailleurs, lorsque la royauté devient absolue, c'est à une époque où l'art de voiler l'arbitraire, de le corriger par des formes, de le justifier par la bonne gestion de nombreux services d'état, s'est perfectionné dans les mains des gouvernans, tandis que les occupations paisibles, devenues plus générales, ont adouci les mœurs et que des intérêts plus stables conseillent la patience. Aucun de ces tempéramens n'existe dans la société anglaise sous les rois normands et angevins. La guerre est alors l'unique service d'état. La justice et l'appareil administratif sont avant tout l'instrument d'une insatiable fiscalité. Il n'y a ni excuse, ni compensation à l'atroce oppression exercée par la couronne, et cependant les hommes qu'elle atteint ont les caractères entiers et les passions sans frein d'une époque primitive. Il n'a pas moins fallu pour sus-

citer l'énergique résistance qui a fondé les institutions politiques de l'Angleterre. Freeman estime que, si Jean sans Terre avait eu les vertus d'un saint Louis, c'en était fait de la liberté anglaise. Il eût été plus juste de dire : « S'il n'avait eu que le pouvoir de saint Louis. » Quel est le prince qui résiste aux tentations et à l'action dépravante d'une autorité illimitée ? Le détestable gouvernement des premiers rois normands et angevins n'a pas d'autre cause. C'est cet abus d'un trop grand pouvoir, combiné avec l'extrême violence des mœurs du temps, qui a déterminé au XIIIe siècle la crise d'où est sortie la grande charte.

Le haut baronnage que la royauté anglaise menace avec des forces si supérieures ne vaut pas mieux par nature que la noblesse du continent. Dans le siècle qui suit l'invasion, ce n'est qu'une bande d'aventuriers avides, de soldats turbulens, de petits tyrans effrénés qu'il faut incessamment contenir et châtier. On les voit tels qu'ils sont sous le roi Étienne; l'épouvantable anarchie de cette période peut se chiffrer, pour ainsi dire, par le nombre des « châteaux adultérins » qu'ils construisent, et d'où ils oppriment le plat pays, en défiant toute autorité. A la fin de la période, il n'en reste pas moins de 375 à détruire sur cet étroit territoire. Nous sommes encore loin d'une action politique commune, et rien ne paraît de la sagesse et de la générosité qui se feront admirer un siècle plus tard. L'étonnant esprit politique des rebelles de 1215 ne procède nullement d'un don naturel, d'une aptitude de race (1); c'est le fruit lentement mûri de la nécessité. Considérez, en effet, ces hauts barons disséminés sur leurs domaines en face de la royauté qui les opprime. Les grands feudataires français peuvent se retrancher dans leurs états et chacun y défier isolément le suzerain dont la puissance dépasse à peine la leur. Les grands vassaux anglais n'ont pas, à proprement parler, d'états; ils n'ont que des domaines; leur suzerain est l'un des plus puissans princes de la chrétienté. Ils ne se sentent pas protégés contre lui par l'éloignement; quelques journées de marche amènent l'armée royale au pied de leurs châteaux. Un petit nombre seulement, les grands barons du Nord et ceux du comté de Kent, peuvent s'appuyer sur une sorte d'esprit régional. Rien de pareil à cet esprit n'existe dans les autres comtés. Le but que les feudataires anglais se proposent, les moyens qu'ils emploient reçoivent leur caractère de ces circonstances exceptionnelles. Le but n'est pas de se rendre indépendans, — la prétention serait vraiment trop chimérique, —

(1) En 1310, les *ordonnances* sont rédigées tout au profit des barons et dans un intérêt de classe très exclusif. (Stubbs, II, 321.)

c'est de contrôler, de partager même le pouvoir, dont il paraît inévitable qu'on dépende (1). Les moyens ne seront pas la résistance individuelle, locale, ni même une résistance de classe. Pour se mesurer avec moins de désavantage contre un adversaire si supérieur en forces, les barons n'ont qu'une ressource, c'est non-seulement de se réunir, de s'entendre, de s'organiser, mais de rallier, d'un bout du royaume à l'autre, ceux que la tyrannie du souverain peut atteindre; et le mot de ralliement ne sera entendu et écouté que s'il comprend les griefs de tous. Ainsi la résistance, pour que la victoire ne soit pas stérile, devra être politique; pour aboutir à la victoire, elle devra être collective, nationale et même populaire. Tout cela s'est vu en 1215. La féodalité n'a pas manqué de se montrer partout ailleurs ce qu'elle est par essence, un agent de division, de décomposition et d'oppression ; on voit comment elle est devenue ici, par circonstance, un agent d'union, de concert politique, de protection plus ou moins intéressée pour les faibles : la menace permanente d'une royauté trop puissante a, suivant la belle expression de Hallam, neutralisé la force centrifuge du système féodal.

Voilà ce qui fait la grandeur et l'originalité du grand drame dont le premier acte se clôt par la grande charte, et dont le dernier se dénoue par la constitution du parlement vers 1340. Une nation est née alors, ou plutôt s'est manifestée, une nation serrée et ordonnée autour de ses chefs naturels. Le parlement est le moyen d'action que s'est donné cette force nouvelle, l'organe permanent dans lequel la résistance de 1215 s'est pacifiée, régularisée et perpétuée sous la forme de l'opposition politique et du contrôle. Ainsi s'expliquent les caractères particuliers qui en ont fait, dès le commencement, une institution originale et unique en Europe. L'absence de souvenirs, de privilèges et d'intérêts provinciaux distincts est cause qu'il n'y a eu place que pour une seule assemblée, une assemblée centrale. Le cadre et l'objet manquaient pour des états provinciaux; ce moyen de localiser la résistance et de diviser pour régner a été refusé à la royauté anglaise (2). Comparez, d'un autre côté, ce parlement aux états généraux de France. Quoique ceux-ci comprennent nominalement toutes les classes de la nation moins les serfs, leur réunion n'a pas été accomplie dans le même esprit et n'a pas produit les mêmes

(1) Il faut lire les pétitions des barons en 1215 et en 1258. On est surpris de voir, d'un côté, ce qu'ils sont préparés à subir de la part du pouvoir central, d'un autre côté, la hardiesse du système oligarchique au moyen duquel ils prétendent contrôler et presque absorber ce pouvoir.

(2) En France, il paraît certain que les états provinciaux sont, comme les états généraux, une création de la royauté. Ils ne tombent en désuétude qu'après Charles VII. Louis XI leur soumet encore le traité d'Arras. (Voyez la *Revue historique*. Juillet à octobre 1879.)

effets qu'en Angleterre. Là, ces classes arrivent séparément à l'appel du souverain sans s'être jamais concertées, elles n'ont pas de traditions communes. Elles sortent pour la première fois (1) de leur isolement lorsque Philippe le Bel les convoque en 1302. Elles ne se connaissent pas, ne se comprennent pas ; elles ne se comprendront jamais. Ici, au contraire, toutes les classes se connaissent et se retrouvent lorsque le parlement se constitue à la fin du XIIIe siècle. Dans la lutte provoquée par la royauté, elles se sont plusieurs fois rapprochées depuis cent ans. Elles ont senti plusieurs fois leurs intérêts menacés se confondre, leurs droits se prêter un appui mutuel; les efforts qu'elles ont faits en commun ont été couronnés par une victoire mémorable et consacrés dans un acte où les grands ont stipulé en faveur des humbles et des petits. De tels souvenirs ne s'effacent pas et ne se laissent pas renier. Les articles de la grande charte ont peu d'importance comme dispositions impératives et pratiques; ils en ont beaucoup comme signes et emblèmes d'une action collective et nationale, comme gage donné par chaque classe du peuple à toutes les autres; leur grande force procède d'un effet d'imagination. Le pays s'inquiétait peu de savoir si telles ou telles clauses, par exemple celles qui assuraient à ses chefs quelque contrôle sur la marche du gouvernement, étaient maintenues ou non dans les confirmations de la charte. Le point capital était que la charte fût confirmée et, avec elle, le souvenir d'un jour où tous les Anglais s'étaient trouvés unis contre l'oppression. Trente-deux ratifications (2) se succédèrent sans rencontrer l'indifférence et la satiété dans le public. La légende n'est pas une vérité, mais elle est une réalité, souvent la plus vivante et la plus féconde des réalités. Les forces sentimentales sont après tout les garanties des garanties, les seules cautions sérieuses et solvables des assurances autrement bien vaines que l'on inscrit sur les parchemins. Un jour de générosité a suffi pour créer autour des barons anglais une foi, une attente publiques, et en quelque sorte une conscience extérieure qui s'est imposée à leur volonté, a dominé leur égoïsme et a pris même à leurs yeux l'apparence d'une conviction interne et personnelle. Les tendances oligarchiques de la féodalité britannique au XIIIe et au XIVe siècle sont incontestables; elles n'ont jamais réussi à la séparer du reste du peuple. Voilà comment la division officielle en lords et en communes n'a pas empêché le parlement de rester pendant des siècles une assemblée profondément homogène et profondément

(1) Je n'ignore pas que des états ont pu être tenus auparavant. Mais je ne m'arrête pas à ce fait, ne voulant retenir que ce qui a une valeur et des effets politiques. (Voyez Hervieu, *États généraux*.)

(2) D'après sir Ed. Coke.

nationale, où les oppositions de classes étaient aussi rares que les conflits entre les prétentions locales, tandis que nos états généraux n'étaient qu'un lieu de rencontre et de juxtaposition pour des ordres indifférens ou hostiles les uns aux autres, et pour des délégations provinciales qui ne s'élevaient pas sans effort au-dessus des intérêts particuliers de leurs commettans.

II.

Il convient maintenant d'étudier de plus près les élémens qui entrent dans la composition du parlement et d'observer comment ils s'y rejoignent, dans quel ordre ils s'y distribuent, quelle relation il y a entre la place qu'ils occupent dans la nation et leur rôle parlementaire, et réciproquement quelle influence ce rôle a pu exercer sur leurs rapports mutuels et sur leur inégal développement au sein du corps politique. Dans toutes ces questions, la lumière ne peut être faite qu'à la condition de pénétrer un peu profondément dans la vie locale du moyen âge. Là, non moins que dans la région des grands pouvoirs, l'Angleterre diffère notablement des autres pays de l'Europe. Ce qu'on y rencontre de plus particulier, c'est une classe moyenne rurale, force sociale inconnue dans les états du continent, qui se forme peu à peu par le dédoublement de la classe supérieure, s'abaisse pour un temps, s'enfonce pour ainsi dire dans la nation, se mélange avec les classes placées au-dessous d'elle, et après leur avoir apporté l'égalité devant la loi et devant l'impôt, remonte en les entraînant à sa suite vers de plus hautes destinées, déploie une activité croissante à l'appel de l'autorité royale, constitue du XIIe au XIVe siècle le *self-government* local aux dépens de l'ancienne administration des comtés, puis, devenue trop considérable pour être tenue à l'écart, prend place dans le parlement, y sert de lien, grâce à sa nature mixte et à ses doubles affinités, entre la haute noblesse et la représentation des villes; enfin, lorsqu'au XVIe siècle la disparition de l'ancien baronnage laisse une grande place inoccupée dans la plus haute des deux branches parlementaires, se trouve prête à remplir le vide et forme la souche de l'aristocratie anglaise moderne. Le développement de cette classe est un fait capital dans l'histoire politique de l'Angleterre. Il importe de s'y arrêter un instant.

Presque immédiatement après la conquête, le baronnage normand établi en Angleterre apparaît divisé en deux portions et pour ainsi dire en deux étages : les hauts barons, *barones majores*, et les petits vassaux immédiats de la couronne, *tenentes in capite*, qu'on

appelle aussi quelquefois *barones minores*. Ceux-ci forment une classe nombreuse, indépendante et fière. Remarquez bien qu'ils sont en dehors de la mouvance et de la juridiction du haut baronnage. S'ils ne sont pas les égaux des barons, ils ne sont pas leurs subordonnés, ils ne leur doivent aucun service, ils ne relèvent comme eux que du roi. Les seules différences qui se marquent d'assez bonne heure entre les deux catégories sont que les *barones majores* ont des domaines notablement plus étendus (la tenure baronniale doit contenir 13 1/3 fiefs de chevalier), et qu'ils sont convoqués individuellement à l'armée et au conseil du roi, au lieu que les petits tenans sont cités en masse par l'intermédiaire du shérif. Ce sont des différences de degré, non de genre (1). Ces deux moitiés du baronnage ne tarderont pas à se modifier; l'intervalle s'élargira sensiblement entre elles. Toutefois, même après que la première sera seule depuis plus d'un siècle en possession de conseiller le souverain, tandis que la seconde, confondue d'abord avec les vassaux des barons dans la classe des chevaliers, sera en voie de se mélanger avec toute la masse des propriétaires libres, — l'unité originelle de la classe baronniale ne s'effacera pas complètement. Quand les chevaliers seront appelés au parlement, leur premier mouvement sera de se joindre aux barons; le premier mouvement des barons sera de les accueillir; et lorsqu'un peu plus tard les deux groupes se sépareront et que les chevaliers s'en iront siéger avec les représentans des villes, ils apporteront à leurs nouveaux collègues, avec la fierté, la hardiesse, la fermeté d'une ancienne classe militaire qui a de longues traditions de commandement et de discipline (2), l'avantage d'une communication naturelle et d'une facile entente avec le haut baronnage, dont ils se sont écartés plutôt que détachés. Barons et chevaliers resteront longtemps encore comme la branche aînée et la branche cadette d'une même famille. Nous retrouverons dans un instant ce fait capital.

De bonne heure toutefois, comme je l'ai fait pressentir, une divergence tend à se produire entre les habitudes et les goûts des deux baronnages. Les petits vassaux sont naturellement moins assidus que les grands barons aux assemblées publiques, moins empressés à suivre le roi dans ses expéditions. L'exploitation de leurs terres leur demande des soins plus personnels. Leur absence, en ces temps de violence et de spoliation, expose leurs droits de possession à des périls qui ne menacent pas les personnages puis-

(1) Voyez Gneist, I, 171, d'après Nevill et Littleton.

(2) On sait que, pendant le XIVe siècle, ce sont les chevaliers des comtés qui mènent la chambre des communes. Les députés des villes, deux ou trois fois plus nombreux, ne font que suivre.

sans. Aussi font-ils tous leurs efforts pour se dérober. Ils n'échappent qu'à prix d'argent, on le verra plus loin, à leurs obligations en temps de guerre. Comme il est naturel, le roi est moins attentif à exiger la présence de cette multitude à ses conseils. La convocation des petits vassaux directs tombe donc rapidement en désuétude. Pendant plus d'un siècle après la conquête, l'avis et l'acquiescement de cette classe ne sont jamais mentionnés en tête des ordonnances royales (1). Les grands vassaux, les évêques et les juges y figurent seuls ; ils y figurent avec une constance qui atteste leur assiduité. Sous les rois normands et angevins, on aperçoit d'abord autour du trône un corps formé des grands officiers du palais, chefs de l'administration générale, et d'un certain nombre de prélats et de barons que le roi estime particulièrement capables et de bon jugement, c'est le conseil du roi. A ce groupe permanent s'adjoignent dans les circonstances importantes, — guerre à déclarer, subsides extraordinaires à fournir, édits à promulguer, — le reste des grands vassaux laïques et ecclésiastiques. Ils forment alors le *magnum concilium*, le grand conseil. Le roi tient la main à ce qu'ils y assistent ; car leur consentement, — qu'ils ne peuvent refuser à une volonté si puissante (2), — décourage toute résistance locale à l'exécution des mesures, et eux-mêmes sentent qu'ils ont intérêt à être présens pour discuter et faire réduire les charges dont ils sont menacés.

Ce simple fait a eu des conséquences immenses. Le baronnage se divise ; deux groupes distincts s'y forment par un lent dédoublement : — une haute classe provinciale sédentaire qui comprend tous les petits vassaux directs du prince avec les barons les moins considérables, — et une aristocratie politique qui comprend, avec tous les grands barons, les conseillers appelés par la couronne. Et on voit le point précis où la division s'opère : c'est la présence et la séance habituelles au conseil du roi qui distinguent et caractérisent cette aristocratie ; c'est le fait de la convocation individuelle et nominative qui tend à devenir le signe extérieur et officiel de sa dignité. Circonstance capitale ; car la qualité de noble et les privilèges, dévolus alors en tout pays à la classe la plus haute, vont s'ar-

(1) Voyez Stubbs, *Select Charters*. Remarquer, même plus tard, celle de 1237, où les magnats seuls paraissent avoir été présens, quoique la concession de subside soit réputée faite aussi par les chevaliers et les hommes libres. Ceux-ci représentent leurs « vilains. » En 1232, les vilains sont nommés avec les autres comme ayant octroyé le subside. Évidemment, chevaliers, hommes libres, aussi bien que vilains, n'étaient pas là en personne, les magnats stipulaient pour eux.

(2) Il n'y a pas d'exemple d'un refus de subsides sous les rois normands. (Stubbs, *Select Charters*. Préface, p. 18.)

rêter à cette ligne de partage. Attachés de bonne heure à l'activité supérieure du conseiller public et de l'homme d'état, ils ne franchiront pas l'enceinte d'une assemblée de dignitaires, ils ne descendront pas au reste du baronnage et celui-ci, rejeté par comparaison vers la classe immédiatement inférieure, ne tardera pas à se confondre et à se niveler avec la masse des hommes libres (1).

On a dit avec raison que l'égalité devant le juge et devant le percepteur a existé en Angleterre, dès le XIIIe siècle, entre tous les laïques, moins un petit nombre de pairs et quelques serfs. Cette « isonomie, » comme l'appelle Hallam, a une cause facile à découvrir. C'est précisément cette pairie très peu nombreuse qui, constituée de bonne heure en corps politique, a fait pour ainsi dire écluse, a retenu les inégalités à son niveau et les a empêchées de se répandre sur toute une caste disséminée dans la nation. En France, la féodalité était, dès le principe, trop diffuse et trop divergente pour que ses chefs eussent le pouvoir ou même la pensée de former auprès de la royauté un groupe supérieur associé au gouvernement; la qualité de noble et ses avantages, ne pouvant pas se fixer sur cette haute prérogative politique, n'ont trouvé où se poser que sur la condition banale de la naissance et de l'extraction. N'ayant pas été appropriés dans les hautes régions, ils se sont communiqués indistinctement à tout le baronnage. Ils l'ont séparé et isolé tout entier de la masse nationale. C'est faute d'une aristocratie politique concentrée qu'il y a eu chez nous une noblesse de sang dont les privilèges, attachés au nom patrimonial et passant à tous les enfans, se sont multipliés avec les branches puînées et ont pesé d'un poids sans cesse accru sur tout le peuple. L'idée très particulière que les Anglais se sont formée de la qualité de noble les a préservés d'une pareille calamité. Or, cette idée n'aurait pas été dégagée et mise en relief, si leur haute féodalité ne s'était pas incorporée, très anciennement, en un conseil politique. Là est la cause essentielle qui, en resserrant pendant deux siècles la base sur laquelle la classe supérieure pouvait faire reposer son titre, a fondé l'égalité des droits pour tout le reste du peuple (2).

(1) On sait qu'en Angleterre la noblesse est limitée à quelques centaines de personnes siégeant dans une chambre; l'hérédité nobiliaire étant fondée, non sur la transmission du sang, mais sur la transmission de l'office public, l'aîné seul hérite de la noblesse, tête pour tête. Les autres fils, sauf quelques droits de préséance, n'ont rien qui les distingue des autres citoyens.

(2) On sait qu'en 1789 le projet de constituer une chambre de hauts dignitaires provoqua les plus vives résistances dans le corps entier de la noblesse française et surtout chez les hobereaux. Ils sentaient d'instinct qu'ils seraient comme déclassés dans leur caste par cette distraction d'une aristocratie politique et qu'ils ne tarde-

III.

Essayons maintenant de rejoindre, dans leurs comtés, les petits vassaux directs de la couronne et recherchons ce qu'ils y deviennent. Les premières tendances qui s'accusent et le premier mouvement qui se dessine sont d'un caractère tout féodal. Les fiefs de chevaliers, inconnus au lendemain de la conquête, s'établissent rapidement et sont déjà très nombreux vers 1100 (1). Ce sont des domaines déterminés auxquels la charge du service militaire est spécialement attachée, au lieu de peser indistinctement sur les terres du manoir. De là, comme sur le continent, une distinction très nette entre deux natures de propriété : propriété noble et propriété ordinaire ; la première, tenue à condition du service des armes, et soumise, tant à la règle stricte de la primogéniture qu'à des droits d'aide, de garde et de mariage très onéreux pour les détenteurs (2) ; la seconde, tenue en « libre socage, » — c'est le terme juridique, — et affranchie des plus lourdes des obligations féodales. La tenure militaire a pour conséquence une première fusion entre les vassaux directs de la couronne et les vassaux des seigneurs ou arrière-vassaux qui occupent la terre à ce même titre (3). Mais elle semble de nature à séparer profondément les uns et les autres de la masse des propriétaires fonciers ordinaires et à constituer les chevaliers en une classe à part, en une sorte d'ordre équestre hautain et fermé.

D'autres causes plus puissantes que l'esprit féodal ont écarté le péril. Premièrement, l'Angleterre du XIIe siècle était l'un des pays de l'Europe où il y avait le plus d'hommes libres, c'est-à-dire de propriétaires libres, — les deux choses sont alors identiques, — à côté et en dehors de la chevalerie féodale (4). C'étaient, soit des Normands de condition inférieure qui avaient suivi ou rejoint

raient pas à retomber au même rang que les roturiers. Plus tard, en 1814, M. de Villèle se faisait l'organe du même sentiment lorsque, critiquant l'institution d'une chambre des pairs héréditaire, il demandait où étaient en France ces deux cents existences assez supérieures aux autres pour qu'on pût les placer à cette hauteur. Ce serait, ajoutait-il, supprimer la noblesse, au profit des deux cents familles qui seraient choisies. Ce qu'il redoutait comme une calamité est précisément ce qui s'est fait, dès le moyen âge, de l'autre côté de la Manche, et ce qui a fondé chez nos voisins l'égalité civile et politique.

(1) Stubbs, I, 261.

(2) Hallam, III, 54.

(3) Gneist, I, 171.

(4) Turner, liv. III, ch. IX.

leurs seigneurs, soit d'anciens propriétaires saxons, — il y en avait beaucoup avant la conquête, surtout dans les comtés de l'Est, — qui, rentrés en grâce, après un temps, auprès des nouveaux maîtres du sol, avaient recouvré la liberté et une partie de leurs terres. Plusieurs documens du XIIe siècle nous montrent ces Saxons en excellens rapports avec les hommes libres et les barons normands, unis à eux par des mariages, et de bonne heure s'élevant eux-mêmes au rang baronnial (1). La classe des propriétaires libres non nobles avait donc ce qui lui manquait en France : le nombre, la masse, la consistance. Un des signes de son importance est que c'est elle qui a fourni, dès l'origine, le principe de la classification des personnes. Bracton, légiste anglais du XIIIe siècle, ne distingue que deux conditions personnelles : la liberté et le vilenage. Les autres distinctions ne sont pour lui que des subdivisions sans importance juridique. A peu près à la même époque, le légiste français Beaumanoir (2) partage le peuple en trois classes : nobles, hommes libres, serfs. Les hommes libres, ici, n'étaient guère que des bourgeois. Ceux qui vivaient dans les campagnes avaient grand'peine à ne pas déchoir de leur condition ; ils n'échappaient à un changement d'état qu'en allant demeurer dans les villes.

La classe des propriétaires libres non nobles formait donc un corps puissant, capable d'attirer à lui la classe immédiatement supérieure, celle des chevaliers, et de l'absorber ou de s'y absorber, si les circonstances diminuaient l'écart de l'une à l'autre.

Ce rapprochement ne se fit pas attendre ; les fiefs des chevaliers, qui étaient d'abord d'une étendue assez considérable, se morcèlent fréquemment dès le XIIe siècle. On les partage principalement pour l'établissement des filles et des puînés. Cela devient d'un usage si fréquent que le législateur est forcé d'intervenir. La grande charte (édition de 1217) défend d'aliéner les fiefs dans une mesure telle que ce qui reste ne suffise plus pour répondre des charges attachées à la tenure militaire. Un peu plus tard, on rencontre des propriétaires de fractions de fief, qui demandent qu'on n'impose pas à chacun des possesseurs partiaires les charges de la totalité. C'est encore un symptôme de la division croissante de la propriété. En 1290, le législateur abolit les sous-inféodations, et, à cette occasion, consacre, pour tout homme libre qui n'est pas vassal immédiat du roi, le droit de vendre tout ou partie de sa propriété, même sans le consentement de son seigneur (3).

(1) *Dialogue de l'échiquier.*

(2) Hallam, *l'Europe au moyen âge*, III, p. 101.

(3) En 1327, le droit d'aliéner est étendu même aux vassaux immédiats du roi. (Stubbs, II, 370.)

Dans l'un et l'autre cas, l'acquéreur devient le vassal du même seigneur que le vendeur. Ces mesures contribuent à multiplier les petits tenans directs de la couronne. D'autre part, les domaines des chevaliers changeant de mains et diminuant d'importance, la condition sociale des détenteurs tendait à se rapprocher de celle des propriétaires libres ordinaires, naguère très au-dessous d'eux, aujourd'hui leurs égaux par la fortune. Il n'y avait pas abaissement par la raison que, pendant la même période, la richesse générale et, partant, le produit des terres avaient sensiblement augmenté, en sorte que le revenu d'une moitié ou d'un tiers ne devait pas être inférieur au revenu entier d'autrefois. Mais il y avait nivellement entre les deux classes. Plus d'un baron dont le fief s'était dispersé en dots ou en autres libéralités fut entraîné dans le mouvement. La diminution du nombre des baronnies après le règne de Henri III est un fait incontestable (1).

Il se trouvait d'ailleurs que, pendant le même temps, le genre de vie et les habitudes des deux classes avaient cessé d'être très différens. Les chevaliers, par les mêmes raisons qui les décourageaient de se rendre au conseil du roi, manifestèrent de bonne heure une très vive répugnance pour la guerre. Les possessions les plus menacées de la couronne étaient en France. Il fallait presque toujours quitter le sol anglais, traverser la mer, s'en aller au loin sur le continent. De bonne heure, les chevaliers se montrent préoccupés d'échapper à cette obligation. Lorsque le roi Henri II leur offre de les exempter moyennant une taxe d'exonération, ils acceptent avec empressement. C'est l'impôt qu'on a appelé *scutagium* (escuage). A ce prix, les chevaliers restaient dans leurs foyers. Mais cette taxe de rachat laissait subsister toutes les autres charges de la tenure militaire, notamment ces lourds et scandaleux droits de mariage et de garde qui n'existaient sous cette forme et avec cette rigueur qu'en Angleterre et en Normandie (2). Aussi essaie-t-on de se dérober à la chevalerie elle-même, cause ou occasion de tant de maux; on néglige ou on évite de se faire armer chevalier. Les ordonnances qui enjoignent de recevoir cet honneur reviennent incessamment au cours du XIIIe siècle ; cela prouve clairement qu'on ne s'y prêtait que de mauvaise grâce. La recrudescence de l'esprit chevaleresque sous Édouard III ne fut qu'un accident et une mode éphémère. Dès 1278, le roi commande aux shérifs de contraindre à recevoir l'accolade, non pas seulement les personnes appartenant à la classe des chevaliers, mais tous les hommes dont le revenu fon-

(1) Des quatre-vingt-dix-huit baronnies, dont les représentans avaient été convoqués en 1300, quatorze étaient éteintes à l'avènement d'Henri IV et trente-trois avaient perdu l'importance et la dignité de pairies héréditaires. (Stubbs, III, 16, 17.)

(2) Hallam, III, 54.

cier égale 20 livres sterling, de quelque seigneur et à quelque titre qu'ils tiennent leurs terres. Cette prescription fut répétée depuis à plusieurs reprises; elle montre à quel point le cours des temps et la force des choses avaient mélangé les deux classes, soit en faisant monter dans la première les propriétaires libres opulens, soit en faisant descendre dans la seconde les chevaliers qui avaient laissé se diviser leurs domaines (1). En somme, dès le XIIe siècle, les chevaliers paraissent avoir pris en grande majorité les goûts et les mœurs d'une classe agricole (2). L'organisation militaire qui prévaut à la fin du XIVe siècle marque le terme de cette évolution. Le service obligatoire et gratuit imposé aux terres de chevalier a disparu (3); l'impôt qui le représente cesse d'être perçu. Le noyau de l'armée royale, celle qui fait les expéditions au dehors, se compose de barons remuans et belliqueux qui réunissent autour d'eux des gens de pareille humeur. Ils vendent au roi, à deniers comptans, le secours de leurs régimens d'aventuriers. Le gros des anciens chevaliers se tient de plus en plus à l'écart de ces bandes de condottieri. Beaucoup ne portent même plus le titre de chevaliers, ce sont des esquires, des gentlemen « capables d'être faits chevaliers », dit une ordonnance de 1446, qui prescrit de choisir parmi eux, faute évidemment de chevaliers en titre, les candidats aux places de shérif. Ils portent cependant les armes, mais c'est avec toutes les autres classes de la nation et pour le maintien de la paix dans leur comté. Une ordonnance enjoint à tout homme libre de s'armer selon sa fortune, les uns avec la cuirasse, le bouclier et la lance, les autres avec la simple cotte de maille ou le pourpoint. Ils forment une sorte de gendarmerie intérieure (4), de garde nationale qui ne repose plus sur l'ancienne base féodale et dont les fonctions sont toutes civiles et de police. C'est surtout la persistance de l'esprit et de la vocation militaires qui a conservé à la noblesse française jusqu'en 1789 une position à part au milieu des autres classes de la nation. Ici, l'esprit militaire a disparu, si ce n'est chez quelques grands seigneurs d'aventure destinés à s'entre-détruire et à disparaître avant le XVIe siècle. A

(1) Stubbs, III, 545.

(2) Déjà, en 1074, dans l'espèce de manifeste répandu par les barons normands contre le roi Guillaume Ier, il est parlé sur un ton d'envie des Anglais qui cultivent en paix leur terre, boivent ou tiennent table, tandis que leurs vainqueurs sont obligés de faire la guerre sur le continent. (Stubbs, I, 291.) — *Nolens vexare agrarios milites.* (Charte de Henri II.)

(3) Stubbs, III, 540.

(4) Aux termes d'un acte 25, Éd. III, ch. VIII, il n'est pas permis de faire sortir cette milice de son comté, sauf dans un cas de pressante nécessité constaté par le parlement, ni du royaume, en quelque cas que ce puisse être. (Gneist, I, 209.)

partir du XVe siècle, on peut dire que la masse de l'ancienne chevalerie anglaise n'est plus qu'une haute classe rurale dans laquelle figurent, avec des droits égaux, tous les propriétaires libres importans du comté. Le Pogge (1) les dépeint à cette même époque adonnés à l'agriculture, vendant la laine et le croît de leurs troupeaux, estimant sans honte de s'enrichir par cette voie et jugeant de la noblesse d'après la fortune.

On voit combien il est vrai de dire que le régime féodal, dans le sens précis de ce mot, n'a pas existé en Angleterre. Premièrement, les grandes *satrapies* provinciales n'ont pas eu ici occasion de se produire. Des deux autres élémens politiques de la féodalité, l'un, la justice domaniale, n'a eu qu'un développement restreint, sans vigueur et sans durée; elle n'a que bien rarement dépassé en étendue les limites d'une juridiction manoriale et ne s'est jamais élevée en compétence à la dignité de la haute justice (2); de très bonne heure, elle a plié et s'est effacée devant les tribunaux royaux, et le XIVe siècle ne la connaît pour ainsi dire plus. L'autre élément, le fief militaire, s'est, dans le siècle même qui l'avait vu se produire, affranchi de l'obligation du service des armes moyennant une redevance spéciale qui n'a pas tardé à perdre son nom et à se confondre dans l'ensemble de la taxation civile (3). Aucun *escuage* n'a été levé, selon Coke, après la huitième année d'Édouard II. Le reste des charges, celles-ci purement fiscales, qui pesaient sur les tenures en chevalerie, paraissaient déjà surannées sous Jacques Ier. Elles sont définitivement abolies par commutation financière sous Charles II, et toutes les tenures sans exception sont ramenées au type de la propriété libre ordinaire, dite *en socage*. Il n'y a plus de terre féodale en Angleterre à partir de 1660.

Les élémens civils du régime foncier n'ont pas été plus lents à s'affranchir et à prendre un caractère moderne. La fin du XIVe siècle voit naître et gagner rapidement la pratique du fermage; or, cette forme de tenure apparaît, dès le principe, comme absolument purgée de tout caractère féodal; elle repose sur des rapports purement économiques et c'est le principe de la liberté des contrats qui en fournit toutes les formules. Certains droits excessifs, réservés au propriétaires, ne remontent nullement au moyen âge; les plus rigoureux sont une invention tardive de l'aristocratie foncière; ils datent du XVIIIe siècle. Quelques auteurs citent volontiers, comme le signe d'un profond et persistant esprit

(1) Le Pogge, *de Nobilitate*.
(2) Gneist, I, 111 et Stubbs, I, 399.
(3) Stubbs, II, 522.

féodal, une autre forme de tenure : les *copyholds*. Ils se laissent tromper par l'apparence. Les *copyholds* sont, d'après la théorie courante, des concessions révocables en principe, faites par le seigneur à des serfs et grevées de charges d'une diversité extrême, où l'on retrouve presque tous les types de nos droits féodaux. Ces concessions acquirent très vite un titre régulier et la perpétuité. Elles embrassaient, à la fin du XVIe siècle, le tiers du sol anglais ; il s'en est maintenu un grand nombre jusque vers le milieu du XIXe siècle, sans que le législateur s'inquiétât de remanier cette tenure imparfaite. Mais si l'on considère que ces *copyholds* étaient souvent dans les mêmes mains que les *freeholds*, c'est-à-dire que les tenures libres (1), que quelques-uns appartenaient à de très grands seigneurs, que, depuis longtemps, leurs possesseurs ne formaient, à aucun degré, une classe spéciale, que les charges des terres soumises à ce genre de tenure s'étaient à ce point allégées que le système a pu coexister avec une agriculture progressive, et qu'il a été seulement un objet de paisible critique, jamais un sujet de plaintes et de griefs, on reconnaîtra que le régime féodal ne s'est survécu, même ici, que par des « technicalités » juridiques et nullement par des réalités ayant une valeur politique et sociale.

Quant aux élémens mixtes, à la fois civils et politiques, de la féodalité, j'entends le droit d'aînesse et les substitutions, ils n'ont pas rencontré meilleure fortune. Le système de grande propriété aristocratique qu'on observe aujourd'hui n'est nullement un legs du moyen-âge, c'est une création du dernier siècle. Il y a plus de trois cent cinquante ans que la liberté testamentaire était devenue la règle (sous une restriction destinée à disparaître en 1660) et avait refoulé le droit d'aînesse dans les successions *ab intestat*. Il y a près de cinq cents ans que la subtilité des légistes avait fourni le moyen d'affranchir la terre par des procédures collusoires, et procuré en fait aux possesseurs des domaines une faculté de disposition très étendue. L'Angleterre a été, avant tous les autres pays, un pays de propriété libre, de moyenne et de petite tenure. Le régime actuel de *latifundia* et de majorats n'a commencé à fleurir qu'après la restauration ; il est fondé non sur la loi, mais sur les mœurs, et procède d'une politique délibérée des classes supérieures. Encore les tribunaux se sont-ils hâtés de restreindre l'effet utile des substitutions à la vie d'une personne née, plus une

(1) Les lois sur le cens d'éligibilité au parlement, sur le cens des *magistrates* des comtés, ne font pas de différence entre les *freeholds* et les *copyholds ;* le revenu foncier qu'elles exigent peut reposer sur l'une ou sur l'autre forme de tenure, indistinctement.

période de vingt et un ans. C'est moins que ne permettaient, en France, les institutions d'ancien régime. Les substitutions modernes se sont développées sur l'espace étroitement mesuré par le législateur et les juges; ceux-ci ont tenu la main à ce que chaque génération fût mise à même de *reconsidérer* l'arrangement et de régénérer, s'il lui plaît, la propriété complète; si le système se perpétue en fait, c'est uniquement par la volonté et le choix des héritiers successifs. De notre temps, une série de statuts ont dispensé l'héritier d'observer les clauses antiéconomiques de ces covenans et lui ont restitué, éventuellement, les principaux droits que sa condition de quasi-usufruitier le rendait incapable d'exercer. Toute cette évolution des deux derniers siècles, qu'on ne s'y trompe pas, n'a rien à voir avec le système féodal antérieur: elle est l'effet d'une grande entreprise aristocratique, laquelle a fini par provoquer une réaction démocratique, toutes deux entièrement modernes dans leurs causes et nouvelles dans leur esprit.

Il nous reste, pour connaître tous les élémens du parlement futur, à regarder du côté des villes. J'indique rapidement les caractères exceptionnels que le développement des centres urbains a présentés en Angleterre. Premièrement, ce développement paraît avoir été beaucoup plus lent qu'en France. Cela tient sans doute à ce que la liberté, un certain bien-être, les chances de s'enrichir ne manquaient pas dans les districts ruraux. Le séjour dans les villes n'était pas la seule voie ouverte aux classes inférieures pour améliorer leur condition (1). La vie urbaine exerçait donc une moindre attraction. Aussi, au temps de Charles II, n'y avait-il pas, en dehors de Londres, plus de quatre villes dépassant le chiffre de dix mille habitans. On sait d'ailleurs que, jusqu'au XVIIe siècle, l'Angleterre n'était aucunement un pays industriel, c'était un pays agricole, et surtout pastoral, qui vivait de la vente de ses laines. La grande majorité des villes avait le caractère de bourgs ruraux; leur population était identique, pour les occupations et les mœurs, à celle du reste du comté. Les grandes villes, dépendant presque toutes directement du roi, avaient été exemptes de ces luttes entre le comte, l'évêque et les bourgeois, qui remplissent l'histoire de nos communes. Elles avaient reçu sans opposition leurs chartes de la royauté. Aucun grief ne les indisposait ou ne les prévenait contre les barons et les chevaliers de leur voisinage; elles se confiaient à eux sans inquiétude et sans répugnance. Enfin, les réunions avec la noblesse du district étaient devenues familières aux bourgeois; les

(1) Voir dans Taine (*Littérature anglaise*, I), les portraits du paysan anglais et du paysan français d'après Fortescue.

règles administratives générales soumettaient, en effet, les villes aux autorités du comté pour les inspections de la garde nationale, pour les élections, et les obligeaient à se faire représenter en cour de comté, lorsque les assises étaient tenues par les juges ambulans. Il est remarquable qu'en 1360 les juges de paix établis pour tout le comté reçurent pareillement juridiction sur tous les centres urbains qui n'étaient pas munis d'une exemption spéciale. La conclusion est évidente. Il n'y a rien ici qui rappelle notre tiers état purement bourgeois, classe isolée, fermée sur elle-même, étrangère à la population rurale, dont elle ne fait que recueillir les fugitifs, à la fois haineuse et humble vis à vis de la noblesse provinciale qui l'entoure. Tout au contraire, les habitans de la plupart des villes anglaises se trouvaient unis et mêlés en mille occasions à toutes les autres classes d'habitans de leur comté; une longue période de vie commune les avait préparés à s'entendre et à se confondre avec les chevaliers et les propriétaires libres leurs voisins.

IV.

Nous voilà bien loin du parlement, mais nous allons y revenir par une voie détournée. Tandis que la classe des chevaliers paraissait déchoir en perdant son caractère militaire et ses titres féodaux, et se mélangeait avec la classe immédiatement inférieure, les deux classes se relevaient ensemble et acquéraient des titres plus durables par une activité utile, par des services rendus à l'état. C'est la justice ambulante, organe de la royauté, qui a provoqué ce mouvement ascendant et cette rentrée en scène. C'est cet instrument apparent de centralisation, aux mains d'un pouvoir encore pauvre en moyens et en expérience, qui a suscité ce qu'on appelle le *self-government* local et a préparé la classe moyenne rurale au rôle politique qu'elle a commencé à jouer un siècle plus tard. Déjà les premiers rois normands avaient remis en mouvement une vieille institution anglo-saxonne, la cour de comté. Cette cour, où étaient tenus de se réunir les prélats, comtes, barons, propriétaires libres et en outre le maire et quatre habitans de chaque village, avait cette physionomie démocratique que présentent beaucoup d'institutions du moyen âge. Ses attributions étaient nombreuses et variées; elle était à la fois cour de justice criminelle, cour de justice civile, cour d'enregistrement du transfert des domaines, lieu de publicité pour les ordonnances royales, bureau de recettes pour l'impôt. Ce système très puissant en apparence et très concentré ne tarda pas à montrer ses insuffisances. D'abord, les grands barons qui avaient des juridictions propres étaient exemptés de paraître

aux réunions ordinaires. Les chevaliers obtinrent de bonne heure de nombreuses dispenses. Les villes ne manquèrent pas de faire inscrire la même immunité dans leurs chartes. Privée de ses meilleurs élémens, la cour de comté était en outre dépeuplée par les abstentions. L'institution des juges ambulans, régularisée en 1176, lui communique une vie nouvelle. Ces grands personnages, familiers de la cour du roi, arrivaient dans les comtés avec les pouvoirs les plus étendus. Leurs commissions portaient qu'ils ne devaient se laisser arrêter, ni par les immunités des barons, ni par les franchises des villes. Quand ils siégeaient, celles-ci déléguaient douze bourgeois pour figurer à côté des autres élémens de la cour du Comté, et les plus grands seigneurs comparaissaient au moins par mandataire. Toute la population locale, noble et roturière, rurale et urbaine, se trouvait ainsi réunie. Sous cette puissante impulsion, la cour de comté et les cours de hundreds furent à leur apogée au XIIIe siècle, et nul doute qu'elles n'aient contribué singulièrement à précipiter la fusion des races et des classes. Toutefois, cette grande affluence ne faisait que les rendre moins propres aux services multipliés d'une administration progressive. On n'administre point par une assemblée, on ne gouverne pas au moyen d'un club. Aussi les grands juges, en laissant subsister nominalement la cour de comté, ne tardèrent pas à la considérer comme un simple lieu d'élection pour les commissions de toute nature qui furent réellement chargées des affaires. De quels élémens étaient formées ces commissions, on peut le pressentir. Les grands juges ne voulaient généralement pas de bien aux barons, ils se défiaient du shérif, dont l'autorité était, en un certain sens, rivale de la leur. Étrangers au comté, ils avaient besoin d'une assistance locale et n'étaient pas en mesure d'organiser une bureaucratie sédentaire. Force était donc de faire appel à la chevalerie du lieu, seule classe assez indépendante, assez éclairée pour leur prêter un utile concours. On les voit, en effet, prendre de plus en plus les chevaliers pour auxiliaires, et partager avec eux les pouvoirs qu'ils enlèvent au shérif ou à la cour de comté. Je ne puis entrer dans l'infini détail de ce transfert d'attributions. Successivement l'assiette et la perception de l'impôt, le contrôle de l'armement de la gendarmerie nationale, le soin de recevoir le serment de paix, l'instruction locale des crimes et délits, le choix du grand jury d'accusation, la participation aux jugemens par l'organe du jury restreint, sont confiés à des commissions de chevaliers qui opèrent le plus souvent sous la direction des juges ambulans. La plus grande partie de ces attributions appartenait auparavant à la cour de comté et au shérif; celui-ci perd en outre en 1215 ses fonctions de juge royal criminel,

transférées aux grands juges; à la fin du même siècle, il n'est plus guère qu'un agent d'exécution et de transmission aux mains de la justice ambulante.

On voit sans peine l'effet de cette révolution. L'activité de la chevalerie n'est plus concentrée dans la cour de comté. Cette classe n'est plus comme par le passé soumise au shérif, elle ne voit plus en lui le représentant le plus direct d'une royauté puissante. D'autres fonctionnaires plus élevés, mandataires plus immédiats du souverain, sont survenus ; ils se sont adressés directement à elle, ont dépossédé pour elle les anciens pouvoirs, ont réclamé son assistance, appliqué sa bonne volonté à mille objets et suscité un immense mouvement de progrès, dont eux et elle demeurent à la fin les seuls organes. En Angleterre, c'est la centralisation qui a donné l'éveil à la décentralisation, au *self-government*. En 1360, l'évolution s'achève par l'institution des juges de paix, nommés par la couronne et choisis dans cette même classe locale de la chevalerie. Appelés d'abord à remplacer le shérif dans certaines de ses attributions de police, ils reçoivent incessamment des pouvoirs nouveaux, s'élèvent de la juridiction correctionnelle inférieure à une juridiction beaucoup plus étendue, dépossèdent définitivement la cour de comté par les sessions qu'ils tiennent quatre fois par an, attirent à eux toute l'administration locale, routes, ponts, prisons, police administrative du travail, tutelle des paroisses, assistance des pauvres, perception de l'impôt, confection et contentieux des listes électorales. Remarquez d'ailleurs que, pour tous ces services administratifs et judiciaires nouveaux où la royauté fait appel à des chevaliers, elle a soin de requérir, à leur défaut, les autres propriétaires de terre, et les services de ce genre se multiplient si vite, pendant que le nombre des chevaliers va diminuant, que les suppléances deviennent pour ainsi dire la règle. C'est donc toute la masse des propriétaires libres, squires, gentlemen autant que chevaliers, qui se trouve associée à l'administration, et les siècles suivans verront de plus en plus cette classe active, officieuse, appliquée, faire gratuitement à elle seule tout le travail d'une immense bureaucratie. L'assimilation est si bien consommée au xve siècle, elle s'étend si loin parmi les propriétaires libres, que les rois sont forcés de protéger contre l'invasion du menu peuple les fonctions importantes dévolues à l'ancienne chevalerie. Des cens pécuniaires sont établis, surtout sous les trois Henri, à l'entrée de toutes ces fonctions; il y en a pour le jury, pour les grades dans la gendarmerie nationale, pour le mandat de juge de paix, pour l'électorat et l'éligibilité parlementaires. Lorsque le cens paraît, c'est que les

distinctions fondées sur la naissance et l'extraction ne subsistent plus et qu'il est devenu nécessaire d'en chercher d'autres dans la richesse. Ici, c'est la fortune foncière, principe de sélection excellent, qui constitue le titre à des privilèges dont le premier, singulièrement onéreux, consiste dans la gestion gratuite de tous les services locaux. Le second, justifié par le premier, le suivra de près : c'est la participation au pouvoir politique par l'entrée au parlement.

Nous voilà en mesure de comprendre comment s'est formé le parlement anglais. Le noyau de cette assemblée, le premier cristal auquel les autres sont venus s'agréger, est ce *magnum concilium* où figuraient dès l'origine les grands vassaux ecclésiastiques et laïques. Je ne me mêle pas de déterminer à quel titre les premiers y siégeaient. Était-ce à raison d'un fief, d'une baronnie ou de leur caractère spirituel? Le fait, bien plus décisif ici que le droit, est qu'ils appartenaient en grand nombre aux familles des grands vassaux, qu'ils avaient tous des domaines d'importance et de nature baronniale, soumis aux mêmes services et aux mêmes impôts que ceux de leurs collègues laïques (1) et qu'on les traitait volontiers de « barons comme les autres » (*sicut barones cæteri*) (2). Ces deux ordres de magnats, rapprochés par tant de conditions communes, ont formé à eux seuls le grand conseil du souverain jusqu'au milieu du XIIIe siècle. La tradition de cette activité conjointe et prolongée a conjuré le péril d'une séparation tranchée entre les deux ordres de la noblesse et du clergé, cette même séparation qui paraît en France avec les états-généraux et qui s'est perpétuée jusqu'en 1789. Là encore, la constitution précoce d'une aristocratie politique a eu des résultats d'un prix inestimable.

C'est environ trente ans après l'institution régulière de la justice ambulante que la classe des chevaliers, relevée par l'importance des devoirs qu'elle accepte et des services qu'elle rend à l'état dans l'administration locale, secondée et suppléée par toute la haute classe des propriétaires libres, commence à se rapprocher du parlement. Ce n'est pas elle qui en demande l'entrée. La force des choses se charge de l'introduire. Devenue à ce point nombreuse, compacte, active, elle est une puissance que ni le roi ni les barons ne peuvent négliger de concilier à leur cause. Ce sont eux qui vont la chercher, l'inviter, la presser. En 1213, au cours de la lutte qui

(1) Les taxes sur les fiefs tenus par le clergé sont votées avec les taxes sur les fiefs tenus par des laïques. Les taxes sur les spiritualités sont votées ou octroyées à part.

(2) Il est remarquable que « la position du clergé comme élément du commun conseil n'est pas définie par la grande charte séparément de celle des autres tenans *in capite*. » (Stubbs.)

aboutit à la grande charte, le roi commence. Pour la première fois, quatre chevaliers, choisis dans chaque comté, sont cités à cette fin expresse de s'entretenir avec le prince des affaires de l'état. En 1215, la grande charte paraît laisser de côté le principe de l'élection et de la représentation. Après le roi Jean, il y a une période d'apaisement. On revient donc à l'ancienne procédure, et le grand conseil reste relativement aristocratique jusqu'en 1254, époque où la lutte s'aigrit de nouveau entre la royauté et le baronnage. Chacun des deux partis commence à sentir le besoin de trouver des alliés dans le reste de la nation. A cette date, deux chevaliers par comté sont convoqués; ils se rencontrent avec les procureurs du clergé paroissial, appelé de son côté pour la première fois à se faire représenter au parlement. Jusque-là, les abbayes, les prieurés et les églises cathédrales étaient seuls appelés avec les prélats. Le rôle de tous ces nouveau-venus est encore bien humble; ils sont là pour écouter, pour apprendre et rapporter dans les comtés et dans les paroisses les résolutions prises par le grand conseil. Il ne paraît pas qu'ils délibèrent; on les congédie au cours de la session, et l'assemblée des magnats continue à débattre sans eux les grandes affaires, dont ils n'ont pas à connaître.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons les uns et les autres en nombre variable, irrégulièrement et à de longs intervalles, dans plusieurs des parlemens subséquens, en 1261, 1264, 1270, 1273. En 1295, la convocation, à raison de deux par comté, est passée en coutume et, à la même date, une pénalité spéciale sanctionne la convocation des représentans du clergé paroissial. Désormais aucun parlement ne sera régulier sans cette double citation. Pendant le même temps, un autre élément a obtenu l'entrée de l'enceinte parlementaire. Les villes principales, surtout celles qui sont pourvues de chartes, ont été convoquées en 1265 par Simon de Montfort. Trente ans après, en 1295, une ordonnance royale les invite à se faire représenter par deux de leurs habitans, — citoyens ou bourgeois, — et, à partir de cette date, une citation régulière leur est adressée pour chaque parlement : 1295 est donc une date capitale. Le commencement du XIVe siècle trouve le parlement constitué avec tous les caractères d'une assemblée véritablement nationale, où figurent, plus complètement même qu'à l'heure présente (car il y a eu depuis des exclusions et des déchéances), tous les élémens qui composent le peuple anglais.

Que nous voilà loin de la France, où ni les campagnes, ni le clergé paroissial n'ont été réellement représentés pendant la plus grande partie du moyen âge! Mais plus considérable encore paraîtra la différence si nous examinons de quelle manière les élémens signalés

plus haut se répartissent, s'agrègent et se classent au sein du parlement. Au commencement, on voit que les bourgeois siègent isolément; au contraire, les chevaliers des comtés se réunissent aux barons, cela est naturel, puisqu'ils représentent comme eux l'intérêt féodal et rural. Le clergé vote alors séparément son subside. Cette répartition en trois est celle qu'on observe en 1295. Elle se reproduit en 1296, en 1305, en 1308. Elle est identique à celle des états de France à la même époque. Mais un autre arrangement ne tarde pas à prévaloir. Les affinités les plus puissantes sont, en effet, d'une part, entre les barons et les prélats, accoutumés depuis deux siècles à délibérer en commun; d'autre part, entre les chevaliers et les bourgeois, les uns et les autres électifs et concurremment élus ou proclamés dans la cour du comté, où ils se sont plusieurs fois rencontrés sous la présidence des juges ambulans. Une distribution conforme à ces tendances prévaut de plus en plus. A partir de 1341, les chefs du clergé (sauf en quelques circonstances rares), restent unis aux seigneurs laïques et forment avec eux la chambre des lords. A partir de la même date, la fusion correspondante est accomplie entre les deux autres classes. Chevaliers et bourgeois forment ensemble la chambre des communes et ne se séparent plus que dans un petit nombre de cas exceptionnels, dont il n'y a plus d'exemple après le XIVe siècle. Quant au dernier élément, le bas clergé, le clergé paroissial, il fait également partie de la chambre des communes, mais il ne tarde pas à devenir moins assidu et à s'écarter. Sa pauvreté, les devoirs de son ministère le retiennent au loin. Il se sent d'ailleurs plus à l'aise dans les propres assemblées du clergé, les convocations de Canterbury et d'York, auxquelles il est cité par les deux primats et où il forme comme une sorte de chambre basse. La coutume s'établit que la part de l'église dans les subsides soit votée là et non plus au parlement. Dès le milieu du XIVe siècle, le bas clergé a donc déserté la chambre des communes, où demeurent seuls et maîtres les élémens séculiers de la représentation rurale et urbaine. Les chefs du clergé, encore très puissans à la chambre des lords, où les abbés et les prieurs doublent et triplent le nombre des évêques, voient avec indifférence ces humbles curés de paroisse disparaître de cette chambre des communes, dont ils ne soupçonnent pas encore les destinées et la future prépondérance. C'est ainsi que le parlement anglais, constitué dans ses élémens en 1295, nous apparaît cinquante ans après organisé et distribué selon trois principes qui le distinguent profondément de nos états-généraux de France : 1° la division en deux chambres, qui croise et brouille la division des classes, accentuée au contraire en France par la distinction des trois ordres. Aucun

ordre n'est seul dans une même chambre ; ils sont mêlés deux par deux. Il leur est impossible de s'isoler dans un esprit de classe étroit et exclusif ; 2° la réunion dans la chambre basse de l'élément urbain avec un élément rural très ancien, très puissant, très actif et originairement rattaché au baronnage. Pareille fusion est ce qui a le plus manqué à notre tiers-état purement citadin, composé d'hommes nouveaux, tous personnages civils, magistrats des villes ou légistes, étrangers à la propriété de la terre et à la profession des armes. Faute d'une classe moyenne agricole, il n'a jamais pu combler le fossé qui le séparait de la noblesse ; il est demeuré dans son isolement et n'a pas cessé de traverser ces alternatives de timidité et de violence, qui sont l'infirmité commune de toutes les classes nouvelles, sans alliances et sans traditions ; 3° enfin le caractère laïque prédominant de la haute assemblée, dont une branche ne contient aucune représentation ecclésiastique, tandis que cette représentation est mélangée dans l'autre à l'élément séculier, ne siège qu'en vertu d'un titre séculier, le fief baronnial attaché aux évêchés et à certaines abbayes et se pénètre ainsi à un très haut degré du sentiment national et de l'esprit de la société civile.

V.

Dès le milieu du XVIe siècle, le parlement existe donc dans la forme qui lui est restée. L'époque des Tudors voit s'accomplir deux faits qui ont achevé de fixer le caractère de la société politique et qui ont poussé leurs conséquences, à travers deux révolutions, jusqu'à l'immense transformation industrielle et rurale de l'Angleterre au XVIIIe siècle : ces deux faits sont l'extinction de la noblesse féodale et la chute de l'église romaine.

Nulle part le baronnage n'a plus souvent changé de nature et de consistance qu'en Angleterre. On a vu la bande de soldats pillards qui avaient accompagné ou suivi de près Guillaume Ier, décimée par la guerre et par les confiscations, se recruter d'hommes nouveaux, issus en général de ministres et officiers d'état des rois normands et angevins. Cette noblesse de justice et d'administration avait des traditions d'ordre et de gouvernement ; c'est elle qui a donné le ton aux grands vassaux du XIIIe siècle, qui a organisé la résistance légale et armée ; c'est sous son inspiration que le baronnage s'est groupé, est devenu sensible à des intérêts plus éloignés et plus généraux, a rallié la nation tout entière et s'est constitué en une aristocratie politique. Voilà une première transformation. Un siècle et demi après, fond et dehors, tout est différent. La féodalité s'est assise

en apparence ; elle se fonde sur la primogéniture, devenue la coutume générale, et sur des statuts qui tendent à garantir, tant les droits de réversion des seigneurs dominans sur la terre, que le service militaire ou pécuniaire attaché aux tenures. On a pu voir que toute cette organisation a finalement manqué son but. La chevalerie jette un voile brillant sur une société où l'égoïsme, la cupidité et la cruauté ne sont pas moindres que dans l'âge précédent et où ces fruits de corruption ne sont plus rachetés par les jets d'une sève héroïque. A cette société préside une haute noblesse extrêmement réduite en nombre. Les anciennes baronnies se sont, ou divisées en petits domaines, ou accumulées en apanages entre les mains de quelques familles, celles-ci issues ou alliées de la maison royale. La dissolution répétée des tenures baronniales brouille et annule les titres territoriaux de la pairie et, par un effet connexe, l'élément purement formel de cette dignité, le fait de la convocation ou de l'institution royale, prend la valeur d'un titre complet et se combine avec le principe de l'hérédité, alors en crédit et en progrès. La chambre des lords reçoit à cette époque l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. D'autre part, ce baronnage d'apanagistes, du sang de la maison royale, ne tarde pas à se diviser en deux factions rivales, groupées autour de prétendans au pouvoir ou à la couronne ; aucun sentiment sérieux des droits ou de la légitimité de leur chef, aucun attachement sincère à sa personne ne jettent l'une contre l'autre ces deux moitiés de la noblesse ; l'intérêt, considéré brutalement, un immense appétit de spoliation, un besoin de haine qui cherche un prétexte pour s'exercer, sont les motifs peu déguisés de toutes leurs démarches. Pendant toute la longue période qui va de Richard II à Henri VII, ils jouent aussi au jeu cruel de la guerre et du hasard, conspirant, se trahissant entre eux, se massacrant les uns les autres sur les champs de bataille, décapitant le lendemain ceux que les chances du combat ont épargnés. La chambre des lords n'est qu'un lieu de station provisoire pour la faction qui a réussi à proscrire l'autre, et à côté d'elle, un roi de fait (*King de facto*), consacré peut-être par une révolution d'hôtel de ville, invoque pour la forme un droit auquel personne ne croit plus. En face de ces pouvoirs factieux et instables, la chambre des communes, seul pouvoir permanent et largement national, reçoit des circonstances une sorte de rôle arbitral (1). Ces porteurs de titres litigieux ne peuvent demander qu'à elle un crédit précaire. Encore timide, incertaine, étonnée de ce qui lui échoit ainsi sans qu'elle l'ait cherché, elle exerce, pendant plus d'un siècle, une autorité prépondérante. Ses

(1) Stubbs, II, 307.

archives se remplissent de précédens ; ses fastes s'illustrent de revendications ; son règlement s'enrichit de pratiques libérales : pures formes sans doute et qui ne gardent pas à elles seules la substance de la liberté politique (on l'a bien vu au siècle suivant sous les Tudors), mais qui en perpétuent pour ainsi dire l'appareil, en sorte que le jour où les circonstances redeviennent favorables, on le retrouve tout monté et prêt à la main. Le droit de fixer les termes mêmes de la loi au lieu d'en indiquer seulement le sujet par des doléances et des vœux, le privilège de voter toutes les natures de taxes, celui de contrôler l'emploi des fonds publics, la priorité des communes en matière d'impôt, le contrôle sur la nomination des officiers d'état, en un mot, toute l'immense prérogative future de la chambre basse paraît au cours de cette période, se fixe en partie, annonce ou prépare par quelques exemples mémorables ce qui ne peut pas se fixer encore.

Cependant, les luttes inexpiables des grands nobles ont eu le résultat qu'il était facile de prévoir. La guerre des Deux Roses, qui remplit la seconde moitié du xve siècle, leur fournit une carrière où se déploient plus à l'aise que jamais leurs habitudes de violence ; ce sont eux qui la prolongent à plaisir sous le prétexte d'un intérêt dynastique à la fin épuisé. Peu semblables aux condottieri italiens, les barons anglais ne se ménagent pas. Ils s'entre-détruisent et s'exterminent à plaisir, tandis qu'ils ont soin d'épargner les gens des communes. Des familles entières s'éteignent ou sombrent dans la masse anonyme de la nation ; leurs domaines, confisqués ou en déshérence, viennent grossir le domaine royal. Après qu'Henri VII a étouffé les derniers mouvemens de la rébellion et fait châtier par la chambre étoilée les seigneurs encore suspects d'entretenir des bandes armées, le baronnage est tellement réduit que le roi ne trouve pas plus de vingt-sept pairs laïques à convoquer pour son premier parlement. La vieille noblesse normande et féodale n'est plus ; les barons héroïques de la grande charte se survivent à peine dans quelques héritiers contestables ; leurs grands domaines sont divisés ou sont retournés au fisc. Une nouvelle classe se présente alors pour remplir les vides, cette classe moyenne rurale qu'on a vue se former par la fusion des chevaliers avec les propriétaires libres. C'est dans ses rangs qu'Henri VII choisit presque tous les nouveaux pairs. Une pairie presque entièrement renouvelée dans sa substance, étrangère aux habitudes et aux traditions de la noblesse antérieure, instituée par fournées assez considérables, étroitement dépendante de la royauté qui la crée de rien ou de peu et qui l'enrichit de ses dons, voilà le spectacle que nous présente la fin du xve siècle. Je ne vois rien qui soit *politiquement* plus

comparable à la chambre des lords du temps d'Henri VIII que le sénat de Napoléon Ier, composé en majorité d'hommes nouveaux, créatures du souverain. Ces « champignons de pairs, » dont le despote parlait si dédaigneusement, l'Angleterre les avait connus à l'époque des Tudors. La chambre des lords, pendant toute cette période, en est peuplée. Mais Napoléon ne voyait que le présent. L'oligarchie superbe qui devait, deux siècles plus tard, mettre la royauté en tutelle et faire de la liberté politique un instrument à son profit, est issue de ces humbles parasites. Tant est grande la vertu du temps et de l'hérédité !

Une altération non moins profonde se produit dans la situation du haut clergé. Au lendemain de la conquête, Guillaume le Conquérant avait organisé la juridiction ecclésiastique à part de la juridiction commune. Le clergé devient le juge des crimes et des délits de ses propres membres, et cette immunité le constitue en société autonome et distincte à côté de la société civile. Dans les convocations de Canterbury et d'York, tous les clercs se réunissent à l'appel de leurs archevêques, élaborent des statuts pour leur ordre et bientôt votent séparément les taxes pesant sur les spiritualités (dîmes et oblations). L'église n'est pas seulement indépendante, elle a pied sur le domaine des laïques ; ses chefs sont membres du *magnum concilium*. Le droit canon s'est développé avec une ampleur savante ; toutes les causes où un élément religieux est impliqué : les testamens, les mariages, et finalement tous les contrats, tombent de bonne heure sous la compétence des tribunaux spirituels. Naturellement, la richesse rejoint la puissance. C'est un calcul accepté au moyen âge (1) que le clergé possède le tiers des terres du royaume. Les congrégations, particulièrement les cisterciens, ont des revenus comparables à ceux d'un état. Les libéralités dont l'église bénéficie sont sans mesure, et c'est son génie subtil comme son exemple qui dirigent d'abord la main des légistes appliqués à introduire le coin dans le régime foncier féodal. La papauté est naturellement tentée de mettre la main sur cette forte organisation et sur ces immenses ressources. Il semble que nulle part les prétentions de Rome n'ont été plus exorbitantes, son avidité plus insatiable, ses actes d'ingérence plus imprudens. Les circonstances lui avaient par deux fois, sous Guillaume Ier et sous Jean (2), donné un titre apparent pour traiter l'Angleterre en fief du saint-siége. On la voit lever directement des tributs sur le clergé, parfois même sur les laïques, multiplier avec art les appels à la curie, s'emparer de la nomination à

(1) Notamment en 1380.

(2) Stubbs, I, ch. XII. Le tribut imposé à Jean fut payé effectivement jusqu'en 1333.

un nombre immense de bénéfices, les conférer à ses créatures italiennes.

La situation de l'église dans les autres pays n'était pas très différente de celle que je viens de décrire. Ce qui est à remarquer en Angleterre, c'est la résistance particulièrement résolue et efficace de l'esprit laïque. Or cet esprit, il ne faut pas s'y tromper, n'est pas ici pour son propre compte ; il fournit une issue à ce sentiment national dont j'ai montré les causes profondes et la singulière vivacité et qui, mêlé à tout ou tirant tout à lui, prêtant à tout sa forme, ou sa substance, ne pouvait pas manquer d'unir et de confondre sa propre querelle contre l'ingérence étrangère avec la querelle du pouvoir civil contre la papauté, du siècle contre l'église (1). Plusieurs circonstances ajoutent à sa force et le servent dans la lutte. Les hauts dignitaires ecclésiastiques, on l'a vu, sont de la même classe et parfois du même sang que les grands vassaux laïques ; ils ont combattu avec eux et au premier rang, à l'époque de la charte des libertés. Ils subissent comme eux la pression de cette sorte de conscience extérieure qui tient tous les Anglais unis dans une même haine de l'oppression, dans une même suspicion contre l'étranger. Ils se comportent presque tous en hommes d'état plus qu'en chefs d'une corporation distincte, en Anglais plus qu'en princes de l'établissement romain. La chambre des lords, où ils sont de beaucoup en majorité sur les pairs laïques, a pu se montrer moins complaisante que la chambre basse aux attaques dirigées contre l'église. Elle n'en a pas moins voté toutes les lois de défense de la société civile. Une sorte de préanglicanisme pénètre tout ce haut clergé. Une autre circonstance non moins propice est que le bas clergé ne siège pas aux communes ; il s'en est retiré volontairement ou par l'ordre de ses chefs, et délibère à part dans les convocations, assemblées de nature et de forme purement ecclésiastiques. Trompés par la force de leur position dans la chambre dirigeante et dans le conseil, les prélats estimèrent qu'ils suffisaient à tout et qu'ils feraient sagement de ne pas laisser leur clergé figurer dans l'autre assemblée politique où, moins nombreux que les laïques, il pourrait subir à l'occasion la loi des majorités. Ils déclinèrent obstinément toute représentation dans la chambre des

(1) La prohibition des dons de terres aux maisons religieuses paraît dès 1217 dans la grande charte. Mais ce n'est encore ici qu'une précaution destinée à protéger l'assiette de l'organisation militaire féodale. La séquestration de la papauté par Philippe le Bel paraît marquer le point de départ d'une recrudescence dans les sentimens d'hostilité des Anglais pour le siège de Saint-Pierre. L'orgueil national, en éveil et en arrêt, avive évidemment les soupçons et la défiance contre un pouvoir qui est devenu l'instrument d'un étranger voisin et puissant. (Green, I ch. IV.)

communes; ils firent prévaloir l'usage de traiter dans les *convocations* toutes les affaires concernant l'église. Ils se sentaient là plus maîtres de leur milice, plus libres de faire leurs conditions au roi dans l'intérêt du corps entier dont ils étaient les chefs. On ne peut pas surestimer, si grandes qu'on les imagine, les conséquences d'une telle faute. Le nom de l'église, son autorité, l'influence de ses lumières, les ressources de son génie inventif, aucune de ces forces ne se trouva présente et active dans l'assemblée dont les circonstances allaient faire de plus en plus l'organe de l'esprit national. Les prélats laissèrent cet esprit se développer, s'enhardir, combattre, vaincre, et, en chacun de ces progrès, sentir le clergé comme étranger aux vœux du pays, indifférent à ses efforts. L'église finit par ne plus compter dans les espérances et les plans politiques d'un peuple qui était resté, d'ailleurs, profondément religieux; ou plutôt on ne vit plus d'elle que les abus dont elle profitait, les avantages immenses qu'il était si naturel de lui envier, sa connivence ou au moins sa solidarité apparente avec Rome. Ainsi s'explique le mouvement parfaitement continu et progressif de résistance et d'offensive qui se dessine de bonne heure dans le parlement contre l'église et qui se poursuit jusqu'au XVIe siècle. La grande révolution d'alors n'est que l'écroulement final d'un édifice depuis longtemps battu par le bélier et miné par la sape (1). Cette fin avait été annoncée et préparée par d'innombrables ordonnances et statuts contre la mainmorte, contre les empiétemens des tribunaux spirituels, contre les appels en cour de Rome, contre l'ingérence du pape dans la nomination des évêques. Wicleff (2) et les lollards avaient, au XIVe et XVe siècle, soulevé contre le haut clergé un mouvement d'opinion populaire qui rencontra d'abord les encouragemens du pouvoir et que la persécution qui suivit comprima sans l'étouffer. La dynastie des Lancastre est favorable à l'église. La cour romaine ressaisit alors l'exercice nominal de mainte prérogative que les lois antérieures avaient fait profession de lui retirer. Mais elle n'en use guère que pour la forme et selon le bon plaisir de la couronne. Tout le XVe siècle nous montre ainsi le pouvoir spirituel en retraite et en déclin. La chute de l'ancien baronnage laisse l'église seule en face du roi tout-puissant, absente de la chambre basse qui se défie d'elle, noyée dans la chambre haute

(1) Voir dans Stubbs les règnes d'Édouard II, d'Edouard III et de Richard II. Tout le XIVe siècle abonde en plaintes et en mesures de défense contre l'influence de la cour romaine et du clergé. En 1341, les sceaux sont pour la première fois confiés à un laïque. En 1371, le parlement réclame des ministres laïques.

(2) Le *De Dominio divino* date au plus tard de 1368 (Green, I, 447).

parmi les créatures de la royauté. Qui s'étonnerait qu'elle n'ait pu que fléchir, lorsque la main d'Henri VIII s'appesantit sur elle?

La décade 1530-1540 voit s'accomplir cette révolution capitale. Le roi, mécontent du pape, sépare l'Angleterre du siège de Rome. Il se déclare chef suprême de l'église, gardien et défenseur de la vérité religieuse. Les assemblées du clergé ne peuvent se tenir qu'avec son aveu; les canons ne prennent autorité que par sa sanction. C'est lui qui est, en son conseil, la juridiction suprême pour les matières spirituelles. L'hérésie même n'échappe pas à sa compétence. Cranmer estime que la couronne peut à elle seule faire un prêtre sans qu'aucune ordination soit nécessaire. Même après que cette opinion extrême a été abandonnée, il reste admis que les évêques reçoivent du prince seul l'investiture et ne gardent leur dignité qu'à son plaisir; une nouvelle commission leur est délivrée à chaque règne qui commence. Leurs revenus sont réduits. Ils ne font plus figure de grands seigneurs, et rien ne rappelle en eux l'ancien titre baronnial. A côté d'eux, les couvens et les abbayes ont vu confisquer leurs propriétés; la couronne partage leurs dépouilles entre les nouveaux nobles, ses créatures. Toute la haute classe laïque se trouve plus ou moins intéressée au maintien du nouvel ordre de choses, qui lui a procuré ces riches dotations. Un fait analogue s'est produit en 1789 dans la masse des paysans français après le partage des biens nationaux. La crainte de voir la dynastie restaurée revenir sur cette mesure révolutionnaire a servi de recommandation et d'apologie à des gouvernemens détestables et a fait entrer dans les instincts héréditaires du peuple une sorte de parti-pris contre tout ce qui rappelle l'ancien régime. L'inconsciente poussée de l'égoïsme et de l'avarice sert pareillement de soutien et de contrefort à la nouvelle église d'Henri VIII. Un intérêt personnel et de famille contribue à retrancher et à fortifier la foi protestante contre tout retour des doctrines romaines. A partir du XVIe siècle, les hauts dignitaires ecclésiastiques, naguère en majorité dans la chambre haute, n'y sont plus qu'une minorité qui voit croître rapidement à ses côtés la pairie laïque. L'église dont ils sont les chefs, après le roi et par la volonté royale, n'est plus proprement l'ancienne église apostolique qui puise son autorité dans sa tradition et qui n'est que limitée par la loi. Elle est comme fondée à nouveau par un acte du pouvoir séculier; elle reçoit de la loi son titre à l'obéissance des sujets anglais. Quoique le clergé conserve des dotations foncières et perçoive la dîme, il prend dès cette époque la physionomie et les caractères d'un clergé de fonctionnaires. Il ne rappelle plus à aucun degré l'église des Anselme, des Becket, des Langton ou même des Arundel et des Beaufort, il se rapproche plutôt du clergé français tel

que l'a fait la Révolution, c'est-à-dire du clergé rétribué soumis à l'état et à la loi et contrôlé de très près par le pouvoir civil. Il tombera même bien plus bas, beaucoup trop bas, parce qu'il ne peut pas se réclamer comme l'église française du siège de Rome et qu'il ne se sent pas associé à la grandeur et à la majesté de l'établissement catholique. Il faut lire dans Macaulay (1) l'histoire des humiliations du clergé anglais au XVIIe siècle, particulièrement de ces ecclésiastiques inférieurs qui vivent de privations, cachent leurs misères et que les servantes seules daignent épouser. Quoi qu'il en soit, les abus et les dangers dont la société laïque se sent menacée, lorsque l'église réunit un grand prestige spirituel, un crédit politique considérable et l'influence attachée à d'immenses propriétés foncières, peuvent être considérés comme écartés définitivement à l'avènement d'Élisabeth. L'œuvre violente que la révolution de 1789 a entreprise en France contre le pouvoir ecclésiastique, n'a pas été épargnée à l'Angleterre; mais elle était accomplie dès le milieu du XVIe siècle. La royauté s'en était chargée, de la même main dont elle avait achevé, trois siècles avant nous, une autre œuvre de 1789, commencée par la guerre civile : la ruine de la vieille noblesse féodale et l'élévation d'une classe moyenne politiquement et socialement comparable à la bourgeoisie moderne.

On démêle maintenant pourquoi les Anglais, s'ils n'ont pas évité une période de pouvoir arbitraire, n'ont pas eu besoin, pour s'en délivrer, d'une révolution politique, économique et sociale analogue à la nôtre. Dès le XVIe siècle, l'Angleterre était en possession de toutes les réformes essentielles que nous attendions encore en 1789, qu'il nous a fallu payer très cher et que nous avons même manquées en partie, pour avoir dépassé le but dans l'élan qui succédait à une souffrance trop longtemps endurée. Trois paradoxes apparens résument toute cette histoire. L'intensité extrême du pouvoir royal dans un siècle encore barbare a donné à l'Angleterre un parlement, représentant d'un pays homogène, organe du gouvernement libre. La concentration précoce de la haute féodalité en un corps d'aristocratie politique lui a donné l'égalité devant la loi et l'impôt, et l'a préservée des privilèges abusifs d'une noblesse de sang. Le développement hâtif de la centralisation, personnifiée dans les juges ambulans, à une époque où un établissement bureaucratique sédentaire était impossible, lui a donné l'administration du pays par lui-même, a suscité, exercé, consolidé le *self-government* local. Un peu plus tard, les traditions anarchiques de l'ancienne féodalité avaient disparu avec ses derniers représentans à la suite de la

(1) *History of England*, I, 323.

guerre des Deux Roses, l'église avait pris une place subordonnée dans l'état au-dessous de l'autorité civile, et la chambre des communes, par l'effacement des deux grands pouvoirs qui forment le contrepoids naturel de la royauté, avait, pendant un siècle au moins, exercé un rôle arbitral et prépondérant.

Qu'une société si avancée politiquement n'ait pas échappé au despotisme, cela montre bien ce que peuvent au juste les institutions prises en elles-mêmes, c'est-à-dire séparément des hommes qui les mettent en œuvre, et ce qu'il est autrement chimérique d'en attendre. Les institutions, l'Angleterre les avait au complet pour ainsi dire; les rapports constitutionnels des grands facteurs politiques étaient pleinement établis; c'étaient les *hommes* qui manquaient aux *choses*. Parmi les lords spirituels, aux prélats noblement apparentés (1), hommes d'état, conseillers publics, diplomates, avaient succédé d'obscurs théologiens, hommes de doctrine, heureux de jouir en paix de leurs prébendes (2). Parmi les lords temporels, des courtisans, des parvenus, des enrichis, avides de titres et d'argent, enchaînés par des libéralités récentes, avaient remplacé les grands nobles jaloux d'exercer le pouvoir. Naturellement, les plus considérables parmi les nobles nouveaux étaient de ceux qui eussent figuré à la chambre des communes; celle-ci perdait ainsi son élite et ses guides. L'ancien personnel de chaque *estate* étant épuisé, l'établissement politique se trouvait dans la condition d'une usine où la maîtrise et les compagnons exercés à diriger chaque grand appareil auraient disparu dans un accident. Des équipes de rencontre avaient été embauchées, elles restaient interdites devant ces rouages, y portaient la main gauchement et trouvaient enfin plus court et plus sûr d'obéir aveuglément au maître. Cela dura cent cinquante ans. Mais la machine n'en subsistait pas moins avec tous ses organes, elle invitait la main, elle se prêtait à des essais, elle contribuait à exercer, à enhardir, à discipliner par degrés un personnel nouveau ; voilà pourquoi la liberté politique fut si prompte à renaître.

Dès que les *estates* eurent ainsi reconstitué leurs cadres, le despotisme ne put pas subsister. Il tomba en 1648, se releva, tomba encore et définitivement en 1688. Le propre de ces deux révolutions, c'est que, pour asseoir le gouvernement libre qui suivit, elles n'eurent aucun ressort politique à créer, aucune relation nouvelle à établir entre les pouvoirs, aucun changement à

(1) Macaulay, *History of England*, I, p. 373.

(2) Il est remarquable qu'après la réforme, aucun prélat anglais n'ait plus joué un rôle politique considérable, alors qu'en France les plus illustres de nos premiers ministres ont été des hommes d'église.

introduire dans la hiérarchie sociale, aucun privilège reconnu à détruire. Tout le nécessaire existait déjà; il n'y manquait que des volontés capables de le faire mouvoir, des mains habiles à le mettre en œuvre. On ne distingue, dans ces deux grandes crises, ni une opposition et une guerre de classes, ni les haines inexpiables qu'engendrent des abus trop longtemps supportés, ni les grands enthousiasmes théoriques que suscite un trop long jeûne de réformes. Elles laissèrent après elles, non pas des progrès positifs, — de ceux que le juriste se plaît à enregistrer, — mais plutôt une vie nouvelle, empruntée aux élémens dès lors consistans et solides dont s'était reformée la substance des grands pouvoirs. La vraie révolution commence sans bruit au moment où la révolution violente s'achève. Le XVIIIe siècle tout entier et le premier tiers du XIXe siècle sont occupés par une profonde transformation économique et sociale qui retentit dans la région des pouvoirs publics. C'est une seule et même oscillation en deux temps. Par sa première impulsion, elle développe pendant un siècle la plus tyrannique des oligarchies, humilie la royauté, énerve à la fin les libertés publiques. Puis, par une sorte de répercussion et de retour, qui devient surtout sensible à partir de 1832, elle entame la domination aristocratique avec les forces immenses, lentement ralliées, de la société industrielle, et développe une démocratie qui paraît destinée à imprimer de plus en plus son caractère à toutes les institutions.

Il n'entre pas dans notre dessein d'aborder ce sujet, qui veut être traité à part. Ce que nous avons voulu rappeler, et ce qu'il valait peut-être la peine de prouver plus abondamment qu'on ne l'avait fait, c'est que l'Angleterre avait, avant les autres peuples, achevé sa croissance de corps politique, qu'elle s'était, la première, dégagée substantiellement de la féodalité, dont elle a gardé en partie les formes, et que, dès l'époque des Tudors, elle se présente avec les caractères d'une société adulte et moderne, en possession des notions de l'état et de la loi, de tous les organes du gouvernement représentatif et parlementaire et du principe de la suprématie du pouvoir civil.

E. BOUTMY.

LA

RÉFORME MARITIME

II.

LA GUERRE MARITIME ET L'ORGANISATION DES FORCES NAVALES.

Nous avons montré, dans une précédente étude (1), que le gros cuirassé, que le mastodonte de la mer, était vaincu par les microbes, torpilleurs et canonnières, à l'assaut desquels il ne lui serait plus possible de résister. Il nous reste à expliquer comment nous comprenons la guerre maritime de l'avenir, et, par suite, l'organisation des forces navales d'un grand pays tel que le nôtre. Cette seconde tâche n'est pas moins importante que la première ; elle l'est plus peut-être ; car il ne suffit pas de détruire le cuirassé, il faut encore le remplacer. Nous avons parlé de torpilleurs et de canonnières, nous avons fait voir quelle serait leur efficacité soit dans l'attaque d'une escadre, soit dans les opérations sur les côtes. Mais ce n'est pas tout. Nous avons maintenant à rechercher si ces nouveaux engins de combat suffiront à la guerre maritime et s'ils n'auront pas besoin d'être complétés par des navires d'un type différent. Cela fait, nous aurons encore à nous demander d'après quels principes

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1884.

et suivant quelle méthode devront être organisées ces flottilles légères que nous proposons de substituer aux lourdes flottes d'aujourd'hui. Problème vaste et complexe, d'autant plus difficile à résoudre qu'on ne peut s'appuyer pour le faire sur l'expérience acquise en demandant des leçons au passé. Il suffit de jeter un regard sur les marines modernes pour reconnaître qu'elles ne ressemblent en rien aux marines anciennes. Qu'y a-t-il de commun entre nos escadres actuelles, composées d'unités de combat si diverses, si hétérogènes, et les escadres uniformes d'autrefois? A l'ancien vaisseau de ligne, partout et toujours le même, a succédé une variété de types qui changent de peuple à peuple, d'année en année, qui se modifient avec une rapidité telle qu'à peine l'un d'eux est créé, il est démodé. Le mouvement est si rapide, les inventions si multipliées, qu'on voit les bâtimens les plus dissemblables se mêler, se heurter dans la même marine, sans qu'on puisse dire lequel d'entre eux serait le plus propre à la guerre maritime et d'après quelles règles il faudrait les combiner tous pour les faire concourir à une action commune d'où dépendraient l'issue d'une grande lutte et les destinées des nations qui y seraient engagées.

Si l'on veut se rendre compte des véritables causes de cette sorte d'anarchie maritime, il faut se poser une question primordiale : que sera la guerre maritime de l'avenir? quelles en seront les conditions et les conséquences? On ne peut savoir, en effet, de quels instrumens on doit se servir lorsqu'on ignore et le but à poursuivre et les moyens de l'atteindre. Or, c'est cette incertitude qui plane en ce moment sur la marine. Pendant des siècles, les peuples qui ont prétendu à la suprématie maritime se proposaient un objectif parfaitement déterminé : l'écrasement des flottes de leurs rivaux dans une ou plusieurs de ces batailles d'escadre dont le succès donnait à la puissance victorieuse, pour une durée plus ou moins longue, ce qu'on appelait « l'empire de la mer. » Cette magnifique expression, si emphatique qu'elle fût, répondait fidèlement à la réalité. Le jour où une nation avait détruit d'un seul coup ou dans une série de combats décisifs toutes les forces navales qui pouvaient la tenir en échec, elle était bien vraiment maîtresse de l'océan, elle en avait la souveraineté, elle y régnait sans partage, elle ne souffrait pas que personne vînt y entrer en concurrence avec elle. Il lui suffisait pour cela de bloquer les côtes de ses adversaires, d'en surveiller les ports, d'arrêter au passage les navires de commerce, de rendre impossible la sortie des croiseurs, enfin de laisser sans cesse l'ennemi sous la menace du débarquement d'une armée tombant tout à coup sur son territoire, diversion puissante d'où dépendait souvent l'issue d'une guerre. Une seule bataille pouvait assurer

ces immenses, ces inappréciables avantages. Comme il n'y avait alors qu'un type de navire, le vaisseau de ligne, et par suite qu'une unité de combat, ce même vaisseau de ligne armé d'une puissante artillerie, les escadres étaient toutes pareilles, et lorsque l'une d'elles avait péri dans un désastre maritime, il fallait, pour la reconstruire, de nombreuses années durant lesquelles celle qui l'avait vaincue dominait sans contestation. Cette dernière parcourait le monde en toute liberté. Elle s'emparait sans péril d'un certain nombre de points de ravitaillement, de forteresses bien placées, commandant les grandes routes militaires et commerciales, de ports invulnérables, sur lesquels elle s'appuyait, dans les croisières, pour interdire à qui que ce fût de lui disputer la possession du domaine maritime. A l'abri des murailles de Gibraltar et de Malte, les flottes anglaises observaient tous les passages de la Méditerranée, que nul n'aurait pu tenter de forcer sans se briser contre un obstacle subitement élevé devant lui.

La bataille d'escadre était réellement l'objectif principal de la marine, puisque c'était elle qui donnait ou qui enlevait « l'empire de la mer. » Le siège des places fortes avait également une importance capitale, puisque ces places fortes dominaient et pouvaient fermer les grandes routes de la guerre et de l'industrie. Mais, d'ordinaire, lorsqu'une puissance était parvenue à chasser de la mer les flottes de ses rivales, elle ne tardait pas non plus à s'emparer de leurs places fortes isolées, bloquées, affamées, qui finissaient par tomber, comme Malte après Aboukir, faute de recevoir des secours qu'il n'était plus possible de leur porter. Ainsi donc, encore une fois, le but suprême pour lequel toutes les forces navales étaient disposées, c'était bien la bataille d'escadre. Et rien n'était plus simple, plus uniforme que cette bataille d'où dépendait le sort du monde. La victoire y résultait de l'observation plus ou moins heureuse, plus ou moins habile d'une tactique connue de tous, éprouvée par des siècles d'expérience, reposant sur des règles parfaitement fixes, sur des principes définitivement arrêtés, au-dessus desquels le génie d'un Suffren ou d'un Nelson pouvait bien se placer, dans une heure d'inspiration sublime, mais qui ne s'en imposaient pas moins, comme moyens assurés de succès, à toutes les flottes marchant au combat. De même qu'il n'y avait qu'un seul type de navire, le vaisseau de ligne, qu'une seule arme, le canon, il n'y avait aussi qu'un moteur, le vent, ne permettant qu'un petit nombre de combinaisons qui se reproduisaient invariablement à chaque lutte nouvelle. Consultez le passé, recueillez le récit des batailles navales, refaites-en l'étude critique, si souvent faite : au milieu de la diversité des incidens vous verrez que l'uniformité des armes a toujours produit des effets uniformes. Avant de s'aborder, les escadres se disputent pendant

plusieurs heures, parfois pendant plusieurs jours, « l'avantage du vent. » C'est que celui qui le possédera possédera par cela seul l'avantage de la vitesse, la supériorité de la manœuvre, et pourra envelopper une partie des forces ennemies sans que l'autre partie, immobilisée par sa position, soit en mesure de lui venir en aide avec assez de rapidité pour rendre égales les chances de la lutte; ce premier engagement décidera presque toujours du sort de la bataille, et si l'assaillant en sort victorieux, il restera sans doute maître du champ de bataille, n'ayant plus qu'à se replier, pour les écraser, sur ses derniers adversaires, à moins que ceux-ci, effrayés du danger et se sentant vaincus d'avance, comme à Aboukir et à Trafalgar, n'aient préféré la fuite à la défaite. « Les deux flottes se joignent, dit l'amiral Aube, marchant en ligne de file ou de bataille (*line of file*, *of battle*), les deux expressions sont identiques; elles se sont d'abord canonnées à distance, puis bord à bord; les murailles sont trouées par les décharges répétées des batteries; les ponts ruissellent de sang; les mâtures pendent et tombent ensevelies le long du bord; les gouvernails brisés ne dirigent plus le navire, presque immobile; l'abordage est devenu possible; pour quelques-uns, il a décidé de la lutte. Les amiraux cherchent dans les débris de leurs flottes combien de vaisseaux peuvent manœuvrer encore. Le vainqueur sera celui qui en comptera le plus; il peut achever la destruction de son adversaire si celui-ci persiste dans une héroïque résistance; mais la brise change, la nuit se fait ou tout autre incident le soustrait à ses coups: la lutte n'est pas finie, elle se renouvellera bientôt sur un autre champ de bataille; ou la nuit a tardé, la brise est restée la même, rien n'a modifié les chances respectives des combattans; ou peut-être encore la tempête a achevé l'œuvre de destruction si bien commencée. Alors la victoire est décisive; elle s'appelle Trafalgar, si vous le voulez, et pendant dix ans, l'Angleterre sera maîtresse incontestée de l'océan. Ses escadres bloqueront toutes les côtes ennemies, fût-ce celles de l'empire de Napoléon, c'est-à-dire celles de l'Europe; ses convois sillonneront sans crainte les grandes lignes commerciales du monde, dont les négocians de Londres et de Liverpool exploiteront seuls les marchés et monopoliseront le commerce (1). » Tableau non moins vrai que saisissant, et dont l'exactitude ne ressort pas seulement des victoires décisives, mais encore de celles dont les effets ont été moins désastreux pour le vaincu parce qu'il était parvenu à compenser l'infériorité du nombre par l'habileté de la manœuvre et l'heureuse observation des règles de la tactique. Forcé de combattre à La Hougue, avec une quarantaine de

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1882.

vaisseaux, 3,114 canons et un peu moins de 20,000 hommes, contre une centaine de vaisseaux, 4,000 canons anglais, 2,614 canons hollandais et 42,000 hommes, Tourville sut les tenir en échec durant toute une journée et se retirer sans désastre, grâce à l'habileté avec laquelle il conserva l'avantage du vent, grâce aussi à la maladresse des Anglais, qui, au lieu de prendre, comme tout leur commandait de le faire, les Français entre deux feux, s'ouvrirent un passage entre leur ligne afin de rejoindre les Hollandais, dont ils étaient coupés.

Voilà l'histoire du passé, l'histoire de la marine à voiles, histoire d'hier par la date, histoire déjà bien ancienne par les conditions qui la rendaient possible. Depuis lors, deux grandes révolutions se sont produites : celle de la vapeur d'abord qui a suffi à faire évanouir en fumée les principes de l'ancienne tactique, ensuite celle de la torpille, plus importante encore et d'un effet beaucoup plus radical. Examinons d'abord la première ; et, pour donner à cet examen toute sa valeur, demandons aux tacticiens, aux stratégistes, aux critiques maritimes quel changement elle a apporté à ces règles, à ces méthodes du combat naval dont nous venons de constater le caractère absolu, universel, rigoureusement scientifique. Sur ce point, ce qui nous frappe tout d'abord, c'est une variété d'opinions et de jugemens, une contradiction de doctrines, et, comme eût dit Montaigne, un « tintamarre de cervelles » vraiment extraordinaires. L'exemple même des quelques combats qui ont eu lieu dans ces dernières années n'a nullement modifié l'indécision générale. La seule bataille d'escadre qui puisse nous donner des leçons, la bataille de Lissa, n'a mis en relief aucune vérité incontestable devant laquelle tout le monde se soit incliné. Il semblait pourtant qu'elle eût confirmé la prédiction que, bien des années auparavant, l'amiral de Jonquières, alors simple lieutenant de vaisseau, avait faite sur les conséquences de l'invention de la vapeur. « Grâce à la vapeur, écrivait-il, les navires se meuvent en tous sens avec une telle rapidité que les effets du choc peuvent, et, qui plus est, doivent remplacer les armes de jet et annuler les calculs d'une manœuvre savante. » Inutilité ou plutôt impossibilité d'une manœuvre savante, efficacité du choc : tels sont bien, en effet, les indications que les tacticiens ont retiré de la bataille de Lissa. Mais ne croyez pas qu'ils soient parvenus à en déduire de nouvelles règles de combat. Conduit à étudier la bataille de Lissa dans un de ses plus savans mémoires, l'amiral Bourgois s'exprime de la manière suivante : « Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit sur la faute commise par l'escadre italienne en se formant en ligne pour combattre et sur le mérite de l'ordre des Autrichiens; mais nous dirons avec une entière conviction qu'aucune des circonstances, ni même le signal hardi de courir

sus à l'ennemi et de le couler bas, n'a exercé d'influence décisive appréciable sur le résultat de la journée. Cette escadre n'avait-elle pas, en effet, traversé la ligne italienne sans lui causer aucun dommage et tout vestige des ordres antérieurs n'était-il pas détruit lorsque s'est produit l'événement décisif, la grande expérience du choc dont le succès constitue presque toute la victoire de Lissa, et qui a immortalisé le nom de Tegethof? Comme Nelson à Trafalgar, celui-ci a triomphé bien plus par l'audace énergique du capitaine que par les savantes combinaisons du tacticien. Nul n'oserait compter dans les combats nouveaux sur le hasard heureux qui livra le *Re d'Italia* sans direction et peut-être sans vitesse au coup assuré du *Max*; mais nous avons cherché à montrer dans ce mémoire que l'habileté et le coup d'œil du capitaine aidés par la connaissance précise des mouvemens de son navire et des défauts de son adversaire peuvent, en créant des circonstances non moins favorables, lui procurer l'occasion d'un aussi beau succès (1). » Tout en prouvant la puissance du choc, la bataille de Lissa laisse donc planer la plus complète incertitude sur la manière dont doit être conduit le combat par le choc. Faut-il s'étonner, après cela, que les armes de jet n'aient point disparu, comme l'annonçait l'amiral de Jonquières, et que la lutte du canon contre la cuirasse ait repris avec plus d'énergie que jamais le lendemain du triomphe de Tegethof? Faut-il s'étonner même que M. Gougeard, dans sa récente brochure (2), appliquant le principe : Dans le doute abstiens-toi, ait été jusqu'à proposer de renoncer au choc, de supprimer l'éperon pour augmenter la vitesse? On doit donc reconnaître, avec l'amiral Bourgois, qu'entre deux bâtimens d'égale valeur, l'issue de la lutte dépendra exclusivement désormais du sang-froid et de l'habileté des capitaines, ce qui détruit la tactique navale; car il est bien évident que la valeur des hommes, ne pouvant être préjugée, ne peut pas non plus faire l'objet d'une science. « Dans le cas d'un combat d'escadre, dit M. de Penfentenyo, on ne saurait, au sujet de l'ordre qui semblera le plus propre à donner et à recevoir le choc, poser aucune règle absolue, car un amiral devra toujours s'inspirer des exigences du moment et subordonner la formation de ses vaisseaux à la nature de l'ordre adopté par ceux qu'il doit combattre (3). » — « Ainsi, dit à son tour l'amiral Aube, absence de règles fixes, l'énergique audace du capitaine assurant le triomphe bien plus que les savantes combinaisons du tacticien, tout vestige des ordres antérieurs disparaissant dans la mêlée, après le premier

(1) Amiral Bourgois, *Mémoire sur la giration des navires.*
(2) M. Gougeard, *la Marine de guerre, son passé et son avenir.*
(3) De Penfentenyo, *Introduction à la tactique navale.*

choc, un hasard heureux devenant l'événement décisif de la journée, l'audace, le sang-froid, le coup d'œil du capitaine, c'est-à-dire des qualités morales, ce qui est le moins fixe, le plus ondoyant, le moins appréciable, l'imprévu enfin : tels sont bien les derniers mots aujourd'hui de la tactique navale, de cette science qui avait naguère ses principes et, par suite, ses règles déterminées (1). »

Cette conclusion de l'amiral Aube, en dépit de son apparence tranchante et paradoxale, n'est pas seulement la conséquence de la diversité des jugemens des tacticiens et des stratégistes, elle est la conséquence même des faits sérieusement étudiés. Du moment que pour exécuter les manœuvres les plus difficiles, que pour changer en un instant toutes les positions du combat, on n'a plus eu à compter avec la brise, personne n'a pu dire quelle était la meilleure ligne de bataille ni comment il fallait se présenter à l'ennemi. « L'avantage du vent » a cessé d'exister ; il n'y a plus que l'avantage du nombre et de la vitesse. Peu importe la manière de s'aborder, puisqu'après une première passe, un premier assaut où l'on suppose, sans en avoir d'ailleurs aucune preuve, que les vaisseaux ne feront que se frôler, la mêlée sera complète, la confusion absolue, et chacun n'aura plus à songer qu'à soi-même. Il n'existe peut-être pas deux ouvrages de tactique navale qui s'accordent sur l'ordre de bataille dans lequel une escadre doit marcher à la rencontre d'une autre escadre. Les uns préconisent la ligne de file, les autres la ligne de front, d'autres la ligne de relèvement ; les plus sincères avouent leur parfaite ignorance. Ces derniers seuls ont raison. Quelles que soient les combinaisons tactiques arrêtées à l'avance, tout combat d'escadre dégénérera très vite en une série de combats particuliers où chaque navire s'attaquera à un navire ennemi et cherchera à le couler. Il est probable que la canonnade ne sera, comme à Lissa, que le prélude de l'action. Bien que le canon soit toujours resté supérieur à la cuirasse, bien que, dans les expériences des polygones, les meilleures plaques n'aient pu résister aux coups des boulets du plus fort calibre, l'effet de l'artillerie contre un but cuirassé mobile ne saurait être décisif dans une de ces batailles générales où l'intensité de la fumée ne permet pas de frapper aisément l'adversaire aux points les plus sensibles et de lui causer un dommage irréparable. On a vu le *Huascar* sortir de sa lutte contre le *Shah* et l'*Amethyst* anglais sans blessures graves. « L'état du *Huascar* après le combat, dit un écrivain militaire, est un exemple de la dépréciation que subit l'artillerie à la mer le jour de l'action. Il y a loin, en effet, des résultats obtenus pendant un combat à ceux qu'on

(1) Amiral Aube, *l'Avenir de la marine française*. Voir la *Revue* du 1er juillet 1874.

observe dans les polygones... En résumé, le monitor a été atteint par soixante-dix ou quatre-vingts projectiles. Aucun projectile de 23cm n'a perforé sa cuirasse (1). » Et il s'agissait ici du combat d'un contre deux navires. Entre escadres à peu près égales, les résultats seraient moins importans encore. A l'abordage d'autrefois succéderaient des tentatives de choc d'un cuirassé contre un cuirassé. On ne saurait dire quel serait le résultat de chacun de ces duels séparés, dont l'ensemble formerait la bataille, de même que les combats d'Homère sont composés d'une multitude d'assauts singuliers, sans lien apparent les uns avec les autres. Le mérite des capitaines, bien plus encore que la supériorité des armes, en déciderait. Tantôt, ainsi qu'il arrive souvent dans les collisions de paquebots, deux cuirassés qui choqueront leurs lourdes masses crouleront ensemble et s'abîmeront du même coup dans les flots, tantôt un seul d'entre eux sombrera, mais il est à peu près certain qu'en enfonçant son éperon dans la coque de son adversaire, lancé à toute vapeur, celui qui ne périra pas subira les avaries les plus graves, comme il arrive aussi dans les abordages de paquebots, où le vaisseau qui frappe l'autre perd presque toujours son avant, et comme il est arrivé, exemple plus frappant encore, dans l'abordage du *Kronprinz* et du *Friedrich-der-Grosse*, où le vaisseau abordeur ne dut son salut qu'au voisinage immédiat d'un port de guerre anglais, qui lui offrit un refuge et les moyens de guérir sa large blessure. Le vainqueur restera désemparé, incapable d'évoluer, dépourvu de vitesse, à la merci du plus faible adversaire prêt à fondre sur lui. L'escadre la plus nombreuse sera donc sûre du succès définitif. Si elle a pris la précaution de tenir en réserve quelques-uns de ses cuirassés pendant que les autres auront été se mesurer contre l'ennemi, aurait-elle eu le désavantage dans la première lutte, il lui suffira de lancer cette réserve sur le champ de bataille pour écraser les débris sanglans du vainqueur. Le nombre décidera de tout. « Soyez nombreux » sera la seule leçon de la tactique navale, qu'on ne pourra pas appeler, comme autrefois, une science, puisqu'elle « ne quittera plus désormais, suivant l'expression d'un tacticien, son caractère spéculatif et ne ressemblera pas à ces rameaux du savoir humain qui sont fondés sur des dogmes précis et sur des règles déterminées (2). »

Mais si l'auteur que nous venons de citer parlait jadis au futur, ne parlerait-il pas au présent dès l'heure actuelle? N'est-il pas évi-

(1) *Revue maritime*, 1881, des Opérations de guerre maritime récentes.

(2) Lieutenant Semechkin, aide-de-camp de l'amiral Boutakof, *Lectures sur la tactique*.

dent que, dans les conditions que nous avons exposées, jamais une escadre, même commandée par le chef le plus intrépide, n'aura l'audace ou plutôt la folie de s'attaquer à une escadre plus nombreuse? Le passé, un passé bien récent, nous répond, à cet égard, de l'avenir. Depuis l'invention de la vapeur, nous n'avons assisté qu'à une seule bataille d'escadre, la bataille de Lissa, dont l'issue aurait été de nature à inspirer confiance aux marines numériquement faibles, puisqu'elle semblait avoir prouvé que le courage du personnel, joint au génie du commandant, suppléaient à la quantité et à la qualité des instrumens de combat. Et cependant, qu'avons-nous vu lorsque la France et l'Allemagne, lorsque plus tard la Turquie et la Russie en sont venues aux mains? Dans ces deux guerres, où l'on avait cru un instant que la marine aurait une importance capitale, le peuple qui possédait le moins de cuirassés s'est retiré du combat, a rallié ses flottes derrière les murailles de ses forts et les lignes de torpilles de ses rades, livrant sans coup férir à l'ennemi cet « empire de la mer » que l'Angleterre n'avait pu acquérir, au commencement du siècle, qu'après les victoires éclatantes d'Aboukir et de Trafalgar. Faut-il considérer cette fuite, cet aveu d'impuissance comme une sorte de défaite morale acceptée par le vaincu et dont il aurait eu à souffrir autant que d'une défaite véritable? Non, car, pour ne parler que de la guerre de la Turquie et de la Russie, loin de se résigner à l'inaction maritime parce qu'elle renonçait à la guerre d'escadre, cette dernière puissance, après avoir fait subir aux monitors turcs, à l'aide de torpilles portées dans des embarcations, les dommages les plus graves, n'hésita pas un instant à menacer l'Angleterre elle-même et à se préparer à l'attaquer vigoureusement. Au moment où leur escadre voguait vers Besika pour sauver encore une fois l'empire ottoman, qui ne se souvient de l'émotion causée tout à coup chez nos voisins d'outre-Manche par la nouvelle de l'achat d'une flotte de croiseurs russes s'apprêtant à poursuivre et à ruiner sur toutes les mers le commerce britannique? Émotion bien légitime, car, si la guerre eût éclaté, elle n'aurait pas été circonscrite au bassin oriental de la Méditerranée, où les cuirassés de l'Angleterre portaient si fièrement le drapeau national. Tandis qu'ils s'avançaient vers les Dardanelles, une flotte russe, composée de sept croiseurs et transports, partis soudainement de ce port de Vladivostok, qui se dresse en extrême Orient comme un ouvrage avancé battant en brèche les fondemens de la puissance anglaise, faisait son apparition devant San-Francisco. Les forces navales de l'Angleterre dans ces parages ne se composaient alors que de deux navires mouillés, l'un à Honolulu, l'autre à Vancouver. Dès le début des hostilités, Esquimalt, le seul dépôt de charbon et le seul port de

tout le Pacifique où les vaisseaux anglais pussent aller se réparer et se ravitailler, serait tombé au pouvoir des Russes, qui, maîtres à leur tour de l'océan dans cette partie du monde, en auraient expulsé le commerce de leurs rivaux, désastre plus grave pour ceux-ci que la perte d'une bataille. D'après le *Pall Mall Gazette*, le mouvement commercial sur les côtes orientales et occidentales de l'Amérique se chiffre, pour l'Angleterre, à plus de 160,000,000 livres sterling. Tel eût été le premier enjeu de la guerre. A quoi sert donc de posséder l'escadre la plus puissante de l'Europe, si elle ne peut qu'évoluer lentement dans la Méditerranée et sur les côtes européennes, sans y rencontrer un ennemi bien décidé à échapper par la fuite à une défaite presque certaine, s'il lui est impossible de bloquer sur tous les points du globe les ports ennemis pour arrêter la sortie des croiseurs prêts à se lancer sur toutes les mers et à y commettre leurs terribles déprédations?

Non-seulement la guerre d'escadre n'a plus de règles, plus de principes, plus de méthode scientifique; mais, ce qui est plus décisif encore, elle n'a plus d'effet; les fruits mêmes d'une victoire n'y valent pas l'effort à faire pour la remporter. Depuis l'invention de la marine à vapeur et les progrès de la vitesse, « l'empire de la mer » n'est plus qu'un vain mot, qu'une expression vide de sens. Les plus grands triomphes ne donnent plus la souveraineté de l'océan. Après Aboukir et Trafalgar, l'Angleterre a pu fermer nos ports de Cadix à Anvers, de Gibraltar à Naples, menacer sans cesse nos côtes de débarquemens semblables à ceux de Quiberon et de Walcheren, surprendre nos croiseurs, détruire nos corsaires, séparer nos colonies de la métropole, les faire tomber une à une en sa possession, accaparer le commerce du monde en pourchassant le nôtre sans pitié. Nous n'avions plus de flottes, et les siennes étaient plus puissantes que jamais! Nous tentions bien, il est vrai, de lancer à la poursuite de ses navires de commerce des frégates légères qui, parfois, échappant à une première surveillance, lui causaient quelques dommages. Mais, comme elles ne pouvaient pas avoir une vitesse sensiblement supérieure à celle des escadres anglaises, puisqu'elles n'avaient également que le vent pour moteur, elles ne tardaient pas, malgré toute l'habileté, malgré l'héroïsme de leurs vaillans capitaines, à être enveloppées, cernées, capturées. Leur histoire, plus ou moins glorieuse, a toujours eu le même dénoûment. Les temps sont changés! Aujourd'hui, le blocus strict, effectif, réel de tous les points d'un littoral aussi étendu que celui de la France, par exemple, serait au-dessus des forces non-seulement de la marine anglaise, mais de toutes les marines de l'Europe réunies. Pour garder un port bloqué, il faut que l'escadre de siège reste toujours

sous pression, chauffée à toute vapeur, sans quoi de rapides croiseurs risquent de franchir, pendant son sommeil, ses lignes immobiles, de gagner la haute mer, d'y *écumer* les routes commerciales, d'y accumuler en quelques semaines plus de ruines et de désastres que des années de blocus ne feront jamais de mal à un pays quelconque. La guerre de la sécession a vu créer un type spécial, les *blockade-runners,* les violeurs de blocus. Toute guerre nouvelle les ferait renaître perfectionnés. Et personne n'ignore que des cuirassés ne sauraient rester toutes leurs chaudières allumées sous peine non-seulement d'épuiser leur combustible, mais de détériorer leurs machines, incapables de résister à un pareil effort. « Le maximum de vitesse, a dit l'amiral Aube, est fonction de la tension de la vapeur, et cette tension ne peut être toujours maintenue au maximum qu'en marche, ce qui implique une consommation de combustible qui ne tarderait pas à paralyser les navires par la nécessité de le remplacer et par l'usure, plus fatale encore, des machines si délicates qu'exigent les grandes vitesses. » Les gros cuirassés ont d'ailleurs la vitesse normale de 8 à 10 nœuds, qui ne s'élève guère au maximum au-dessus de 13 à 15 nœuds; les croiseurs et les grands paquebots de commerce qu'on convertirait en croiseurs au moment d'une guerre filent aujourd'hui 17 nœuds; quelques-uns ont atteint déjà 18 nœuds. Mais il est certain qu'on obtiendra des vitesses plus grandes encore. Dès lors il n'y aura pas de blocus qui ne puisse être aisément forcé, nous ne disons pas la nuit, tâche facile, mais en plein jour, devant l'escadre ennemie.

Il est donc clair que la guerre d'escadre n'a plus de raison d'être, puisqu'elle ne saurait assurer la domination des mers à la nation qui en sortira victorieuse. S'il y a eu encore une bataille d'escadre, en 1866, entre l'Autriche et l'Italie, c'est qu'à cette époque la marine cuirassée en était encore à ses premiers tâtonnemens; on traversait une période de transformations pleine d'incertitudes, et, par suite, d'erreurs. Ce qui le prouve, c'est qu'à côté de la division cuirassée italienne se trouvait toute l'escadre à voiles de l'amiral Albini, qui n'osa pas donner, et qui abandonna l'amiral en chef. L'amiral Albini ne méritait pas moins de passer en jugement que l'amiral Persano. Mais le chef d'état-major de Tegethof qui dirige aujourd'hui avec tant d'habileté la marine austro-hongroise, vient de déclarer aux délégations que, le règne des cuirassés étant fini, le programme et les méthodes de son illustre maître devaient être abandonnés. Au cours de toutes les autres grandes luttes maritimes dont nous avons été témoins en ces dernières années : dans l'Amérique du Nord, pendant la guerre de la sécession; dans l'Amérique du Sud, pendant la guerre du Chili contre le Pérou, la démon-

stration pratique de l'inutilité, de l'impossibilité du blocus, seul avantage de la victoire d'escadre, a été faite de la manière la plus éclatante. Les soixante navires lancés à la poursuite de l'*Alabama* et des corsaires du Sud ont-ils empêché ceux-ci de continuer sur l'océan leurs entreprises désastreuses à l'ennemi? La surveillance active exercée par les Chiliens sur les côtes du Pérou a-t-elle arrêté le *Huascar* et l'*Union* dans leurs audacieuses campagnes? Et, durant les sombres mois de 1870-1871, la plupart de nos prises n'ont-elles point été l'œuvre de nos croiseurs isolés, bien qu'une fausse générosité en eût singulièrement restreint le nombre, tandis que nos flottes de blocus n'ont fait et ne pouvaient faire subir que des pertes insignifiantes à l'Allemagne? La guerre de course se substituera donc nécessairement, fatalement, définitivement à la guerre d'escadre dans les conflits futurs entre nations maritimes. C'est en vain que la philanthropie, c'est en vain que le droit des gens veulent s'opposer à la force même des choses : par une de ces inconséquences qui ne sont point rares dans l'histoire, la course a été solennellement condamnée au congrès de Paris à l'heure même où elle allait devenir d'une nécessité telle, qu'en dehors d'elle il n'est plus possible d'imaginer comment les combats sur mer pourraient être autre chose que des passes d'armes aussi stériles que sanglantes, que des tournois factices où la grandeur des désastres n'aurait d'égale que la faiblesse des résultats obtenus à si haut prix. Nous ne parlons pas seulement de l'avènement de la marine cuirassée, qui était sur le point de transformer les flottes des puissances en escadres composées d'un petit nombre de navires incapables, après une victoire, de faire la police des mers. Mais c'est au congrès de Paris que le principe des nationalités, d'où devait sortir la transformation de l'Europe, a reçu une première consécration, et en quelque sorte un baptême officiel, par la reconnaissance implicite de la légitimité des espérances du Piémont. Peu à peu l'Italie est née, puis l'Allemagne, et partout en Europe se sont constituées des unités nationales prêtes à revendiquer leur droit à la vie, c'est-à-dire à l'extension extérieure. Nous les avons vues lutter quelque temps pour l'existence, consacrant toutes leurs ressources à conquérir par les armes la puissance militaire, sans laquelle il n'y a pas de puissance politique. Mais dès qu'elles se sont crues assurées de leurs frontières continentales, elles se sont tournées vers les mers, d'où vient toute richesse, d'où naît toute prospérité. A peine libres, elles s'étaient mises au travail, elles s'étaient donné une industrie; il leur fallait un commerce. Or, le commerce ne se développe qu'en se créant dans le monde entier des débouchés et qu'en rapportant du monde entier les matières premières, aliment nécessaire aux

usines nationales. De là cette poussée universelle des peuples vers les terres inoccupées, vers les rivages lointains, vers les grands bassins non civilisés, qui, sous le nom de politique coloniale, semble être devenue la préoccupation capitale presque unique de l'Europe. Il serait téméraire sans doute d'affirmer que les grandes nations vont cesser de se disputer l'hégémonie politique sur le continent. Néanmoins on peut dire, sans risquer de se tromper, qu'à l'avenir ce qu'elles se disputeront principalement, c'est l'hégémonie commerciale sur les mers. La concurrence économique sera plus ardente encore que la concurrence militaire. Une politique réaliste, pratique, recherchera avant tout, par-dessus tout, les profits matériels, source et origine de tous les autres. Et comme la richesse publique n'est que la résultante de toutes les richesses particulières, il est clair que, dans les guerres de l'avenir, pour détourner d'un pays un grand courant commercial, pour lui arracher un monopole, il faudra frapper sans pitié ses propriétés privées et chercher par une série de désastres individuels à atteindre et à détruire sa prospérité générale. Plus se sont multipliés les peuples unis, forts et ambitieux, plus ont augmenté du même coup les prétendans à l'exploitation du globe, et plus se sont accrues aussi les chances de ces conflits maritimes qui ne pourront se dénouer que par la course, car l'arme de la guerre étant toujours proportionnée au but de la guerre, il est bien certain que, en dépit des éloquentes remontrances des philosophes, des déclarations platoniques des congrès, personne ne renoncera à ruiner la marine de commerce d'un adversaire, ce qui est l'objet même de la lutte, pour s'amuser à faire des expériences de tactique navale avec sa marine militaire, sans autre avantage que de constater la supériorité du nombre et l'infaillible puissance des grandes escadres.

Qu'on me pardonne de citer encore cet admirable pamphlet de *la Bataille de Dorking*, où tant de vues profondes de l'avenir sont éclairées par une imagination si pénétrante! « Insensés que nous étions! s'écrie le narrateur des prétendus désastres de l'Angleterre, après avoir tracé un magnifique tableau de la situation de son pays à la veille même de sa ruine, nous pensions que toutes ces richesses, toute cette prospérité, nous étaient envoyées par la Providence, et qu'on n'en verrait jamais la fin! Dans notre aveuglement, nous ne nous apercevions pas que notre pays n'était, après tout, qu'un immense atelier où nous mettions en œuvre les matériaux qu'on apportait des quatre points cardinaux, et que, si les autres nations venaient à cesser de nous apporter les matières premières, nous étions incapables de les produire par nous-mêmes. La houille et le fer, il est vrai, nous offraient un grand avantage; et, si nous

n'avions pas gaspillé notre combustible, nous en aurions eu pour longtemps. Cependant, on prévoyait déjà que ces matières allaient baisser de prix à l'étranger, et, pas plus qu'aujourd'hui, les denrées et les céréales n'abondaient chez nous. Nous n'étions aussi riches que parce que les autres nations du monde avaient l'habitude de nous envoyer leurs produits pour les vendre ou les manufacturer, et nous nous bercions de l'idée qu'il en serait toujours ainsi. En effet, cela eût pu durer, avec un peu plus de sagesse de notre part; mais nous apportâmes là une insouciance qui nous fit négliger cette prospérité qu'on ne retrouve jamais quand une fois le courant du commerce s'est déplacé... On ne put faire reconnaître à nos hommes d'état que notre prospérité n'était que factice, qu'elle reposait uniquement sur notre négoce avec l'étranger et le crédit financier; que le courant du commerce, une fois détourné de nos ports, n'y reviendrait plus, et que notre crédit, une fois ébranlé, ne se rétablirait jamais. A entendre parler les hommes de cette époque, on aurait cru que la Providence avait décrété que notre gouvernement emprunterait toujours à 3 pour 100 et que le commerce affluerait toujours chez nous, parce que nous habitions une petite île brumeuse au milieu d'une mer toujours agitée. » Détourner le courant du commerce, tel serait donc, contre la plus grande des puissances maritimes, l'objectif de la guerre. Or, que faut-il pour détourner le courant du commerce d'une nation quelconque? Consultons ce qui s'est passé en Amérique lors de la guerre de la sécession. « Les croisières des corsaires confédérés, dit M. Dislère, n'avaient pas eu seulement un résultat matériel : la prise et la destruction d'un grand nombre de navires américains. Jusqu'au mois de mai 1864, 239 navires, jaugeant ensemble 104,000 tonneaux, d'une valeur de plus de 15 millions de dollars (80,250,000 fr.), avaient été détruits. L'effet moral avait été plus considérable encore. La plupart des navires de commerce fédéraux étaient transférés à des propriétaires anglais. Dans la seule année de 1863, on enregistra le transfert de 348 navires, jaugeant ensemble 252,000 tonneaux. Le taux des assurances s'élevait à des chiffres ruineux pour le commerce du Nord. La guerre se prolongeait enfin, non-seulement par les ressources que procuraient les coureurs de blocus, mais encore par la confiance que rendaient aux défenseurs du droit des états les exploits, sans cesse renouvelés, des Semmes, des Wadell et de leurs émules (1). » Ces faits ne jettent-ils pas un jour tout nouveau sur la guerre maritime? Prenons pour exemple, exemple purement gratuit, nous l'espérons bien, l'hypothèse d'un

(1) Dislère, *les Croiseurs, la Guerre de course.*

conflit entre la France et l'Angleterre; supposons même, pour complaire aux partisans de la guerre d'escadre, notre flotte détruite ou bloquée par les escadres anglaises : la marine marchande, sur laquelle repose l'alimentation et l'industrie de nos voisins, en serait-elle moins menacée? Des croiseurs s'échapperaient sans cesse des côtes de nos trois mers pour gagner au large les grandes routes commerciales maritimes. Elles ne sont pas nombreuses, ces routes où circule la richesse du monde, où se développe la vie de cet immense empire britannique qui couvre le globe et dont elles forment en quelque sorte les artères; on en compte cinq ou six, dix tout au plus, qu'il nous serait facile de parcourir continuellement. Sans doute, de formidables places fortes, telles qu'Aden, Malte, Gibraltar, les défendent; mais qu'importe? Ce n'est pas sous le feu de ces forteresses que nos croiseurs iraient accomplir leurs exploits. Ils éviteraient, au contraire, tout danger connu et possible à éviter. La guerre de course a ses règles qu'il faut avoir le courage d'exprimer avec une parfaite netteté : tomber sans pitié sur le faible et fuir sans fausse honte de toute sa vitesse devant le fort, telle en est la formule. Du plus loin que les croiseurs apercevraient une forteresse ou une escadre ennemie, ou même un navire de guerre d'une qualité non pas supérieure, mais égale à la leur; dès, qu'en un mot, ils entreverraient une résistance capable d'entraver leur mission de destruction, ils s'envoleraient à toute vapeur, n'ayant garde d'accepter un combat inégal. Mais il leur resterait l'immensité des mers, qu'ils sillonneraient sans cesse pour couler les navires de commerce, pour interrompre toutes les communications de l'adversaire avec ses colonies et avec le reste du monde. L'auteur de *la Bataille de Dorking* vient de nous dire quelles seraient les conséquences, pour l'Angleterre, d'une campagne maritime ainsi conduite. Précisons-les davantage encore. L'Angleterre a importé l'an dernier 75 millions d'hectolitres de blé, — le chargement d'un millier de bâtimens, — nécessaires à sa consommation intérieure; elle importe d'immenses quantités de bétail qu'elle tire surtout des États-Unis et du Canada, et, avec ces objets d'alimentation, le coton, la laine, l'alfa, les minerais, etc., dont ne peut se passer son industrie. Combien lui faudrait-il d'escadres pour escorter ces immenses convois, pour les préserver des coups des croiseurs? Triplerait-elle, quintuplerait-elle sa marine militaire, celle-ci serait encore incapable d'assurer la sécurité de cette nuée de navires qui fait entrer annuellement 15 millions de tonnes dans les seuls ports de la métropole et qui répand dans le monde 17 millions de tonnes de produits des manufactures anglaises. A peine les hostilités seraient commencées, qu'on verrait se produire ce qui s'est pro-

duit pendant la guerre de la sécession d'Amérique, nous voulons dire que le taux des assurances contre les risques de la mer s'élèverait si haut que la navigation deviendrait impossible. Pendant l'insignifiante expédition de Tell-el-Kébir, ces assurances montaient déjà tellement pour les navires traversant le canal de Suez, que les armateurs prudens préféraient les remiser au fond des ports. Que serait-ce donc dans une véritable guerre? Tous les rivaux de l'Angleterre, toutes les nations jeunes, ambitieuses, qui ont déjà une industrie et qui se préparent à avoir une marine commerciale, s'empresseraient de jouer vis-à-vis de la Grande-Bretagne le rôle qu'elle a joué elle-même vis-à-vis de l'Amérique lors de la sécession. Ils se précipiteraient à qui mieux mieux sur la grande proie pour en arracher chacun un lambeau. Si la lutte durait quelques mois, les armateurs, ruinés, seraient obligés de vendre leurs navires aux puissances étrangères; partout se formeraient de nouvelles compagnies de navigation remplaçant une à une les compagnies anglaises dépossédées; et, quand le changement serait opéré, quand le courant du commerce aurait adopté des directions nouvelles, quelle raison y aurait-il pour que, la paix venue, il se remît à couler vers cette « petite île brumeuse, au milieu d'une mer toujours agitée, » qui, pendant de si longues années, a dû au merveilleux génie de ses habitans et à leur fortune plus merveilleuse encore d'accaparer le monopole de la richesse universelle?

Que les philanthropes à courte vue ne nous taxent pas de barbarie! Dieu nous garde de souhaiter la ruine de l'Angleterre, de nous réjouir d'avance de ce qui pourrait amener sa chute! Mais l'exemple que nous avons choisi est celui qui prouve le mieux et l'efficacité foudroyante de la course et, qu'on nous passe ce blasphème apparent, sa vertu civilisatrice. Quoique les moyens pour l'atteindre soient terribles et sauvages, ce n'est certainement pas un résultat contraire au progrès des sociétés humaines que cette puissance nouvelle du faible, qui assurera un jour l'entière liberté des mers, qui en arrachera l'empire à quelques nations plus heureuses que les autres, qui en brisera le sceptre dans leurs mains impuissantes pour en distribuer les débris à tout l'univers. Peut-être faudra-t-il passer par de cruelles révolutions avant d'arriver à cet état nouveau qu'on pourra réellement regarder comme le triomphe de l'égalité. C'est une des conditions de notre nature imparfaite que le bien même ne puisse se produire parmi nous sans secousses, sans déchiremens. Qui sait cependant? Peut-être aussi l'avènement de la course, par cela même qu'il rendra la guerre maritime si dangereuse pour eux, obligera-t-il les forts à se résigner sans lutte à une nécessité fatale, à se soumettre aux

conséquences inévitables de la concurrence commerciale et politique, à consentir à la perte de privilèges qu'ils ne peuvent plus conserver. Les lois économiques tendent à égaliser partout la richesse, à faire passer sur tous les marchés le même niveau, à abaisser ceux qui sont élevés pour élever ceux qui sont abaissés : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* N'est-il pas remarquable que les lois de la guerre aient la même tendance, et que la force, comme les intérêts, se répartisse de moins en moins inégalement entre les peuples?

On nous répondra sans doute que, si l'exemple de l'Angleterre démontre d'une manière décisive l'inutilité de la guerre d'escadre et son remplacement forcé par la guerre de course contre une nation uniquement maritime, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'attaquer une nation continentale pour laquelle la marine n'est pas tout. Contre une nation pareille la guerre d'escadre peut être très efficace, dira-t-on; car dès qu'on aura écrasé ses forces navales, et qu'on sera sûr de ne plus éprouver de ce côté une résistance sérieuse, on sera maître de jeter sur le territoire ennemi une armée de débarquement qui lui causera de sanglans dommages. C'était, en effet, jadis, comme nous l'avons dit, une des conséquences des victoires d'escadre. Mais, là aussi, les temps sont changés. Les armées ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. Ce qu'on pourrait débarquer de troupes sur les côtes d'un adversaire ne déciderait certainement pas de l'issue d'une guerre. Et l'opération serait bien chanceuse. « Une armée expéditionnaire, a dit l'amiral Aube, ne peut franchir l'océan que sur des navires spéciaux qu'on appelle des *transports* et aux conditions suivantes : 1,000 hommes par navire, en moyenne 500 chevaux par navire, ce qui, pour une armée de 30,000 hommes et 3,000 chevaux, exige 36 navires. Ces navires ne peuvent naviguer à moins de 1 câble de distance l'un de l'autre, et, tout au plus, sur deux lignes de file, ce qui donne à la longueur de cette double ligne 3,600 mètres, chaque navire, beaupré compris, ayant une moyenne de 100 mètres. Pour être compacte, et en réglant sa vitesse sur le plus mauvais marcheur, cette vitesse ne pourrait excéder 8 milles ; toute traversée exigerait donc, de la Manche aux rivages ennemis, au moins quarante-huit heures de navigation. Ceci posé, quel est celui de nos amiraux qui oserait se charger d'empêcher un navire à éperon, filant 13 nœuds au moins, de faire une trouée dans l'escadre de transports? Quel est celui de nos capitaines qui n'accepterait avec joie, sans croire faire acte de dévoûment et d'habileté supérieure, de faire cette trouée, la nuit surtout, et ne répondrait de couler, avant d'être atteint lui-même, un nombre considérable de trans-

ports ennemis? On sait avec quelle rapidité la frégate américaine, de 60 canons, le *Congrès*, s'abîma et disparut dans les flots, sous les coups du *Merrimac*, grossière et imparfaite ébauche de nos béliers actuels. Plus de 200 hommes trouvèrent la mort dans ce sanglant épisode de la guerre américaine, bien que le *Congrès* fût mouillé près du rivage. Qu'on juge dès lors des risques auxquels serait exposée l'armée de débarquement dans une des nuits de navigation forcée, loin de tout secours (1)! » Ce premier danger évité, en supposant qu'on y parvînt, que deviendrait, en présence des nations armées d'aujourd'hui, un corps de 30,000 hommes ne pouvant se ravitailler que par l'escadre qui l'aurait porté, obligé par conséquent de conserver toujours la mer comme base d'opérations? A peine débarqué, ne serait-il pas entouré, enveloppé par des masses supérieures, écrasé sous le nombre, forcé de fuir au plus vite le rivage où il se serait aventuré? Lorsqu'on parle de ces combinaisons d'autrefois, on oublie que les conditions de la guerre continentale ne sont pas moins modifiées que les conditions de la guerre maritime, et que les forces qu'il faut mettre en mouvement pour frapper un coup décisif sont si nombreuses qu'elles ont besoin d'être appuyées sur quelque chose de plus solide que les vagues de la mer et les vaisseaux d'une flotte de transports. Dans une guerre continentale, c'est encore la course qui peut faire le plus de mal à l'ennemi. En 1870 et 1871, notre situation ne se serait-elle pas aggravée, notre résistance n'aurait-elle pas été raccourcie de plusieurs mois, si des croiseurs allemands avaient arrêté les nombreux navires qui nous portaient les armes et les approvisionnemens destinés à remplacer ceux que nous avions livrés à l'Allemagne à Sedan et à Metz? Nos arsenaux étaient vides, notre industrie bien lente; mais tous les marchés du monde nous étaient ouverts, et nous y puisions à pleines mains. Même au milieu de ces épouvantables désastres, nos relations commerciales avec les étrangers se maintenaient, notre richesse extérieure n'était point atteinte, le travail national n'était point frappé de mort. De là vient qu'à la paix notre prospérité s'est rétablie si vite. Il en eût été bien autrement, si tout ce que nous avions de navires de commerce avait été détruit ou capturé, si nos relations avec l'Algérie avaient été coupées, si nos pertes avaient égalé nos malheurs. Alors la ruine eût accompagné la défaite et en eût cruellement aggravé les conséquences. Quelle diversion sur nos côtes aurait pu produire d'aussi grandes catastrophes?

(1) Amiral Aube, *les Réformes de notre marine militaire.*

II.

C'est à dessein que nous n'avons pas parlé jusqu'ici de la torpille, voulant montrer que la vapeur seule suffisait à amener une révolution maritime, et que ceux qui combattaient, depuis bien des années, les escadres, qui préconisaient la course, qui demandaient l'abandon des cuirassés et la construction de croiseurs rapides avaient non seulement une vue prophétique de l'avenir, mais encore une intelligence très nette, très juste et très féconde du présent. Il faut reconnaître cependant que l'avènement de la torpille, que les perfectionnemens qui l'ont rendue automobile, que la création de bateaux torpilleurs autonomes, sont venus apporter à leurs idées une consécration tellement éclatante qu'elles en sont en quelque sorte rajeunies et renouvelées. En présence de l'impossibilité de trouver des règles de tactique sûres pour la bataille d'escadre, ils soutenaient qu'il fallait appliquer à l'offensive navale le principe de l'enveloppement et des mouvemens tournans, dont l'usage sur terre a valu de si grands succès aux armées qui ont su l'adopter et le mettre en pratique ; qu'aux combats singuliers entre cuirassés, conséquence fatale de la guerre d'escadre, où la supériorité appartenait aux types les plus perfectionnés, devait succéder l'emploi du nombre, des masses, s'acharnant contre le même adversaire, le harcelant de différens côtés à la fois, l'attaquant sous différens angles ; que le plus beau des navires géans, muni à la fois de canons, d'éperon et de torpilles, ne résisterait pas à une nuée de petites canonnières, d'affûts flottans et de torpilleurs, évoluant plus vite que lui, le pressant de toutes parts, le frappant de coups réitérés et profitant de leur vitesse pour échapper à ses coups; qu'en un mot, sur mer comme sur le continent, le progrès des armes devait amener leur division, leur « spécialisation, » et le triomphe de l'ordre dispersé sur l'ordre compact. On leur répondait en disant qu'il était impossible de créer ces engins agiles et minuscules sur lesquels ils fondaient leurs espérances; qu'il fallait nécessairement, pour porter les canons, des navires d'un fort tonnage, et que, quant à la torpille, c'était une arme peu sûre, dont on n'était point maître, à laquelle on n'avait point encore trouvé, à laquelle on ne trouverait probablement jamais un navire approprié. L'apparition foudroyante des torpilleurs autonomes a fait tomber d'un seul coup toutes ces objections. Du moment que ces petits navires, qu'on croyait incapables de naviguer, ont montré des qualités nautiques de premier ordre, du moment que la terrifiante puissance de leurs moyens destructifs a été mise en pleine lumière,

il n'a plus été possible de contester qu'on arriverait à constituer en peu de temps et à des prix relativement modérés des flottilles capables d'entourer et de détruire les grandes escadres. Le problème des navires-canons, qu'on déclare insoluble, ne l'est pas plus que celui des torpilleurs ; il peut, il doit recevoir la même solution. Quant aux béliers, dont nous n'avons pas parlé parce que, à notre avis, le choc de deux navires les détruirait tous deux, et que d'ailleurs, pour qu'un bélier fût efficace contre un gros cuirassé, il faudrait qu'il fût presque aussi gros que lui, on peut, on doit le remplacer par la torpille portée, dont l'effet n'est pas moins terrible que celui de l'éperon. Dès lors, que reste-t-il de l'ancienne tactique, de la tactique d'escadre? Par quelle combinaison, par l'adoption de quelle ligne, de quel ordre de bataille, par quelle méthode stratégique, une dizaine de cuirassés, si admirables qu'ils soient, résisteraient-ils en pleine mer, la nuit surtout, à l'assaut imprévu et impétueux d'une centaine de bâtimens légers, facilement maniables, évoluant avec une vitesse vertigineuse, qui fondraient sur eux de tous les points de l'horizon, et les enserreraient d'un double ou triple réseau meurtrier?

Le torpilleur, bientôt suivi de la canonnière, fera donc disparaître à tout jamais ce qui restait de l'ancienne tactique, comme ces vapeurs légères qu'un seul coup de vent violent dissipe à l'horizon. Les défenseurs les plus déterminés des cuirassés le sentent si bien, ils en sont si inconsciemment convaincus, qu'ils affirment déjà qu'aucune escadre ne s'aventurera désormais en pleine mer sans être protégée par des lignes de torpilleurs, d'avisos et de canonnières défensifs, destinés à supporter les coups auxquels elle ne saurait résister elle-même. A la vieille guerre d'escadre succéderaient donc des mêlées de flottilles, des combats de microbes, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des charges de cavalerie maritime où les infiniment petits décideraient du sort des infiniment grands. S'il en est ainsi, à quoi bon ces derniers? Quel sera leur rôle, leur utilité? Nous voulons admettre, quoique rien ne soit moins probable, quoique toutes les expériences soient contraires à cette hypothèse, qu'ils soient préservés par leur avant-garde de petits bateaux. C'est une supposition bien gratuite, assurément; car il est très clair que des torpilleurs et des canonnières défensifs ayant à lutter contre des adversaires aussi minuscules et aussi rapides qu'eux, qu'une seule vague peut leur faire perdre de vue en plein jour et que rien la nuit ne désigne à leurs coups, ont beaucoup moins de chances de succès que les torpilleurs et les canonnières offensifs, qui, sans se tourmenter de combattre leurs égaux, se lanceront directement sur la masse énorme et toujours visible des

cuirassés. Mais, encore une fois, nous consentons à ce que ceux-ci soient sauvés? Qu'en résultera-t-il? Est-ce que l'empire des mers appartiendra pour cela à la nation qui les possédera? Est-ce que ces navires, si miraculeusement conservés, en seront plus capables de faire efficacement le blocus des côtes de la nation vaincue? A coup sûr non; s'ils tentent cette entreprise, ils se trouveront en présence d'une difficulté nouvelle que n'avons pas encore signalée, mais qui rendra à l'avenir le blocus plus impossible encore que nous ne l'avons dit précédemment. Nous nous sommes contenté de montrer qu'une flotte en surveillance devant un port, une rade, une baie, ne pourrait demeurer constamment sous vapeur sans user très vite son combustible et ses machines, et qu'en conséquence elle ne saurait arrêter les croiseurs et les forceurs de blocus. Mais maintenant ce ne sont plus seulement des croiseurs qui sortiront des côtes bloquées, ce seront des torpilleurs! L'escadre assiégeante devra rester en pleine mer pour éviter la surprise de la torpille sous-marine. C'est ainsi que, pendant la guerre de 1870-1871, nous n'avons jamais pu nous approcher des rivages allemands. Au large du moins, nous étions en sécurité. Il en serait tout autrement aujourd'hui. Les attaques incessantes des torpilleurs seraient cent fois plus dangereuses encore pour une escadre de blocus que pour une escadre en marche. S'imagine-t-on quelle serait sa vie en face d'une côte prête à vomir sur elle, à chaque heure du jour, à chaque minute de la nuit, des ennemis invisibles qui viendraient l'attaquer à l'improviste dans la brume, dans l'obscurité, dans le silence? Si elle se couvrait de filets protecteurs, elle deviendrait immobile, elle resterait à la merci des torpilles portées et des canons qui viseraient sans peine un but devenu fixe. Si elle se bornait à s'éclairer de feux électriques, ses chaudières, ses appareils toujours en action, ses vigies constamment en éveil s'épuiseraient en peu de jours, et ce serait au moment où hommes et choses auraient perdu tout ressort, que le danger éclaterait soudain, inévitable. Les forces humaines, si grandes qu'elles soient, de quelque héroïsme qu'elles puissent être soutenues, ne sauraient résister à de telles épreuves. Qui n'a lu dans les journaux ou dans les lettres arrivées de Chine des récits saisissans des souffrances morales subies par nos braves marins durant le long mois qu'ils ont passé inactifs, et toujours en branle-bas de combat, sous les canons prêts à partir de Fou-Tchéou! Ils en étaient arrivés à un état de malaise et d'insupportable exaspération, qui n'aurait pu durer quelques semaines de plus sans amener de graves complications. Et pourtant, le danger était médiocre à Fou-Tchéou, les surprises peu probables, les torpilles et les torpilleurs nullement à craindre.

Mais il n'y a rien de plus débilitant pour les âmes les mieux trempées, pour les courages les plus hardis, que le doute, que l'indécision, que ces périls insaisissables qu'on ne peut prendre corps à corps pour les combattre, qui glissent dans la nuit comme des fantômes et qui se transforment subitement en d'épouvantables réalités à l'heure même où, fatigué d'une tension incessante, l'attention s'affaisse, l'énergie retombe sur elle-même, vaincue et brisée, non par la crainte, mais par la lassitude.

Si la guerre d'escadre est devenue impossible, depuis l'invention des torpilles automobiles et des torpilleurs autonomes, on voit donc que les seuls avantages qu'on retirait des victoires d'escadre, l'empire de la mer et ses suites d'autrefois, sont devenus plus impossibles encore. En revanche, la guerre de course, cette arme du faible contre le fort, acquiert par cette invention des facilités nouvelles et une efficacité merveilleuse. En détruisant le blocus, le torpilleur permet d'abord que toutes les côtes d'un grand pays servent de point de départ et de point de ravitaillement aux croiseurs. Ceux-ci peuvent en sortir, ils peuvent y revenir après une campagne pour refaire leur charbon ou déposer leurs prises, s'ils en ont, sans risquer d'y être enfermés par une escadre ennemie. Ils sont les rois de la mer, où ils restent maîtres de narguer de loin les lourds et lents cuirassés, de filer à leur approche avec une vitesse très supérieure, de traverser même leurs lignes pour forcer un blocus, comme les fameux *blockade-runners* de la guerre de la sécession. Mais ce n'est pas tout, car une autre guerre de course, la course par microbes, si l'on me permet de parler ainsi, fera certainement son apparition dans le monde au prochain conflit maritime. Ces bateaux minuscules, torpilleurs et canonnières, qui seront si efficaces dans l'attaque des escadres, ne feront pas moins de mal à la marine de commerce. Pourvu qu'ils soient escortés d'un transport capable d'échapper par sa vitesse aux menaces des cuirassés, ils tiendront longtemps la mer, invisibles et ignorés, toujours prêts à fondre sur un ennemi désarmé ou insuffisamment armé. Et quelle nation maritime, si pauvre qu'elle soit, ne possédera pas les ressources suffisantes pour se procurer des engins de guerre aussi peu coûteux? C'est une des conséquences à la fois les plus terribles et les plus belles des immenses progrès de l'invention moderne, que le peuple le plus riche, le plus puissant, le mieux outillé, puisse se trouver à la merci d'un adversaire qu'il aurait jadis écrasé en quelques heures; que l'admirable mécanisme de sa prospérité matérielle puisse être démonté par une main qui s'y serait brisée naguère en essayant seulement d'y toucher. L'Angleterre éprouve en ce moment, en présence de l'insuffisance de sa marine militaire,

une émotion de doute et de crainte dont chaque jour les manifestations deviennent plus vives. Ses hommes d'état tremblent pour l'avenir; ils cherchent à le conjurer en augmentant leur flotte de combat. Tentative vaine, car le problème qu'ils ont à résoudre est insoluble. Qu'ils doublent le nombre de leurs navires de guerre, qu'ils hérissent de fortifications leurs frontières maritimes, qu'ils les rendent inattaquables en les couvrant de cuirasses, de canons de gros calibre, voire de torpilles de toutes espèces, ils n'empêcheront jamais une puissance maritime, fût-elle de troisième ordre, de faire subir à leur pays des pertes irréparables, en lançant sur les mers plusieurs de ces navires à grande vitesse qui n'auront besoin que de quelques kilogrammes de matière explosible pour détruire en une seconde ses plus grands paquebots.

Et ce qui se passera en pleine mer se passera également sur les côtes, car la guerre de course a pour corollaire forcé l'attaque des ports ouverts, des villes non défendues, des entrepôts non fortifiés du commerce et de l'industrie. Du moment qu'il est licite, qu'il est obligatoire même de frapper la propriété privée sur les mers, parce que si on ne la frappe pas, il n'y a plus de guerre possible et le fort est toujours maître d'écraser le faible sans pitié, de s'arroger le privilège de l'exploitation du monde, d'accaparer tous les marchés, de se faire de la richesse de notre globe une sorte de monopole, il ne saurait être défendu de détruire sur terre cette même propriété. Il n'y a pas plus de raison pour respecter une cité quelconque, à plus forte raison une cité prospère, que pour respecter une flotte commerciale. Qu'on incendie les produits d'un pays sur ses navires ou dans ses docks et ses magasins, c'est tout un. Ou plutôt la seconde opération a sur la première l'avantage matériel et moral d'être plus décisive. Il est certain qu'on amènera aussi sûrement à la paix un peuple contre lequel on combat, en le privant d'un de ses ports de commerce qu'en le privant d'un de ses ports militaires, de même qu'on atteindra aussi sûrement ce résultat en dispersant sa marine de commerce qu'en faisant sauter ses escadres de guerre. La perte de Marseille nous serait-elle moins sensible que celle de Toulon? Or, pour cribler de projectiles une ville industrielle ou commerciale, pour anéantir sa richesse, quelques canonnières de 14^{cm} arrivant subitement dans la nuit peuvent suffire. Et quel est le peuple, si faible qu'il soit, qui n'ait le moyen de se procurer quelques canonnières de 14^{cm}? Sur ce point encore, les chances de la lutte maritime sont à la veille de s'égaliser au profit des faibles. Le règne des gros navires battant les grosses fortifications est fini; celui des petits engins meurtriers s'attaquant à ce qui fait la vie et la richesse des nations va commencer.

L'avènement des torpilleurs autonomes laisse-t-il du moins subsister la possibilité de ces débarquemens de troupes sur un territoire ennemi, de ces descentes heureuses qui, dans les guerres d'autrefois, étaient un élément capital des succès militaires ? A coup sûr non. L'amiral Aube nous a déjà dit combien il serait aisé, avec un simple croiseur à éperon, de faire une trouée à travers une flotte de transports comprenant deux lignes de bateaux de 3,600 mètres. Mais le croiseur à éperon est un engin de combat très inférieur; après un ou deux abordages, il serait démoli; l'avènement des torpilleurs a rendu bien plus aisée et d'un effet bien plus certain la destruction des flottes de transport. Supposez, au lieu d'un croiseur à éperon, une flottille de torpilleurs se jetant dans la nuit au milieu de cette armée flottante. Quels dégâts ! quelles ruines ! quels désastres ! Allons plus loin. Admettons que ce danger soit évité par un hasard providentiel ou par une fortune inexplicable. L'armée est débarquée, elle commence ses opérations. Que devient, pendant ce temps, sa base d'opérations et de ravitaillement, laquelle ne peut être que l'escadre qui l'a portée? Elle continue à être exposée nuit et jour aux attaques des torpilleurs; au bout d'un temps plus ou moins long, elle est brisée par eux. Alors l'armée envahissante est placée dans la situation de l'armée d'Égypte après Aboukir. Il faut qu'elle vive sur le pays, qu'elle s'y maintienne par des victoires constantes. Mais il n'y a qu'une ressemblance apparente entre cette situation et celle des troupes de Bonaparte et de Kléber, après la destruction de l'escadre de Brueys, car ces troupes n'avaient pas grand'chose à craindre des mamelucks et l'armée qui devait les combattre ne pouvait venir que par mer. Rappelez-vous, au contraire, ce qui s'est passé en 1870-1871. Quelles auraient été les destinées du corps de débarquement du général Trochu, si, conduit comme on en avait eu le dessein, sur les rivages de la Baltique, éloigné de 300 lieues du théâtre véritable de la guerre, il eût essayé d'entreprendre, à de pareilles distances, une campagne qui aurait exercé si peu d'influence sur la lutte générale? Jusqu'au jour où le sort s'est prononcé à Sedan et à Metz, l'armée allemande qui devait le combattre resta prête sous les ordres du général von Falkenstein, supérieure en nombre, maîtresse des chemins de fer et de toutes les richesses de la contrée. Le corps de Trochu aurait été entouré, écrasé dès ses premiers pas; mais s'il avait trouvé dans sa fuite la mer sans abri, la flotte de transport détruite ou dispersée, il ne lui serait resté d'autre ressource que la capitulation. Dès lors, il est bien clair que l'importance de la suprématie maritime dans une guerre continentale s'est évanouie, comme tant d'autres réalités d'autrefois devenues aujourd'hui des illusions. La guerre d'escadre, la guerre de

blocus, la guerre de diversions sur le continent, ne seront plus à l'avenir que des souvenirs. Deux guerres seulement subsistent : la guerre de course en pleine mer et la guerre de côtes contre les villes non défendues, qui n'est que la conséquence, le développement naturel de la première ; et nous pouvons enfin, après avoir montré la vanité de toutes les autres, exposer comment celles-là doivent être faites, avec quels instrumens elles doivent être conduites pour produire tous leurs effets.

III.

Il résulte de ce qui précède qu'en marine, aussi bien qu'en économie politique, la grande loi de l'avenir sera la division du travail. A l'uniformité de l'unité de combat qui correspondait à l'uniformité du combat lui-même vont succéder des engins divers n'ayant chacun qu'un seul rôle à remplir. Chaque arme doit posséder son bateau ; car on ne fait jamais bien deux choses à la fois, et si l'on voulait qu'un navire unique continuât à être une sorte d'arsenal complet, on s'exposerait à ce qu'il ne fût réellement propre à aucune des opérations qu'on aurait à exécuter avec lui. On ne confie pas sur terre aux mêmes troupes le soin d'exécuter des charges de cavalerie et de combattre à pied avec le fusil ou le canon. Les peuples barbares seuls en sont restés à des procédés de lutte aussi primitifs. Le progrès sur mer a été plus lent : depuis l'invention de la cuirasse, il semblait même ajourné pour longtemps. Mais la torpille automobile et le torpilleur autonome sont venus qui ont enfin accompli ou qui accompliront bientôt une révolution maritime semblable à celle d'où les armées de terre sont sorties transformées. Et, comme dans les armées de terre, le perfectionnement des armes, l'emploi d'instrumens d'une précision et d'une puissance singulière, amèneront en marine le triomphe de l'ordre dispersé pour les engagemens entre forces navales, on ne se contentera pas de spécialiser les engins, on les multipliera afin de pouvoir produire le plus d'effet possible contre l'ennemi en lui offrant soi-même la cible la moins profonde, et, partant, la moins facile à atteindre. On ne cherchera plus la protection dans la masse, dans l'invulnérabilité, mais dans la célérité et, s'il nous était permis de parler ainsi, dans l'insaisissabilité. Le blindage disparaîtra pour être remplacé par le nombre et par les petites dimensions.

Il existe aujourd'hui trois moyens de destruction, trois armes pour les navires : la torpille, le canon, l'éperon. Il serait donc logique de créer des torpilleurs, des canonnières et des béliers. Néanmoins, ces derniers doivent être supprimés ; car, pour agir

par le choc contre de grands cuirassés, il faudrait des béliers assez grands eux-mêmes, qui auraient de la vitesse sans doute, mais n'auraient point l'avantage de l'exiguïté des dimensions. Et, comme nous l'avons dit, ces béliers, en écrasant leurs adversaires, risqueraient d'être rapidement démolis. Nous les remplacerons par des torpilleurs armés de torpilles portées. Ce seront des béliers d'un nouveau genre agissant par le choc de leur torpille contre le bâtiment attaqué et n'étant pas endommagés eux-mêmes par ce choc, car l'explosion de la torpille ne les atteint pas. Avec des affûts flottans, des canonnières de 14^{cm}, telles que celles que nous avons décrites dans un travail précédent, et des torpilleurs munis en outre d'un éperon, qui, à un moment donné et dans un cas extrême seulement, car cet éperon comme arme est très secondaire, leur permettra de se débarrasser d'un ennemi de leur échantillon, nous aurons réalisé d'une manière très suffisante la division du travail que nous poursuivons. Prenons donc le torpilleur de 41 mètres et de 71 tonneaux et la canonnière de 14^{cm}, ayant des vitesses de 20 à 21 nœuds, plus tard de 25, et voyons comment on pourrait les disposer pour la guerre maritime. Nous avons armé la canonnière de 14^{cm} de deux canons au maximum, plus d'autant de hotchkiss que possible. Quant au torpilleur, il devra posséder deux tubes de lancement et deux torpilles pour chaque tube. Ces torpilles seront actuellement de 5^{m},75 ayant une charge de fulmi-coton de 40 kilogrammes. L'éperon de l'avant aura pour effet de protéger les tubes de lancement en cas d'abordage; en ce moment, ces tubes ont leur extrémité à fleur d'étrave, disposition fâcheuse, car ils peuvent être endommagés s'ils heurtent par l'avant un bateau en mer, une bouée dans une rade, un coffre, enfin un obstacle quelconque. En dehors de ces tubes de lancement, le torpilleur ne devra être chargé d'aucune autre arme, ni canons-revolvers, ni même fusils. C'est un *torpilleur d'attaque*, uniquement destiné à courir sus aux gros navires. Si on lui donnait un hotchkiss, comme on a déjà proposé de le faire, le capitaine risquerait d'être tenté de se battre avec un torpilleur ennemi, négligeant de la sorte le seul but qu'il doit poursuivre. Il sera donc facilement arrêté par un torpilleur ennemi? dira-t-on. Il le serait, en effet, ou du moins il pourrait l'être si on l'envoyait seul au feu. Mais, à côté du *torpilleur d'attaque*, nous placerons un torpilleur qu'on pourrait appeler *torpilleur de défense*, dont la fonction sera de faire la chasse aux torpilleurs ennemis, afin de déblayer le terrain pour son camarade de combat. Le torpilleur de défense n'aura pas de tube de lancement, c'est-à-dire pas de torpille Whitehead. Son armement se composera de trois ou quatre hotchkiss d'aussi fort modèle qu'on pourra et d'une torpille portée au bout d'une hampe.

Cette torpille servira à faire sauter une estacade, à briser un filet protecteur, voire même, si l'occasion s'en présente, à couler un navire. Avec ses hotchkiss, il criblera de balles les torpilleurs ennemis ; avec son éperon, il les choquera et les fera sombrer. Ce sera également, ainsi que nous l'avons exposé, le meilleur des béliers. Il remplacera le navire à éperon auquel d'excellens esprits pouvaient songer autrefois, mais qui serait aujourd'hui très inférieur à un torpilleur armé d'une torpille portée. Pour un armement aussi réduit et léger, il est très probable qu'on n'aura pas besoin d'un torpilleur de 41 mètres, qu'un torpilleur de 36 mètres de long environ et de 50 tonneaux suffira. Ce torpilleur devra pouvoir fournir, comme le torpilleur d'attaque, de 1,400 à 1,800 milles à 10 nœuds avec son approvisionnement de charbon; il serait même bon que sa vitesse maximum fût, si possible, supérieure à celle du torpilleur d'attaque, dût son approvisionnement de charbon s'épuiser en moins de six jours. Ayant à poursuivre les torpilleurs ennemis, il n'ira jamais trop vite pour cela.

Voilà donc deux bateaux de construction à peu près identique, mais d'un armement différent, destinés l'un à l'attaque par la torpille, l'autre à la défense contre les torpilleurs. Ces bateaux marcheront toujours ensemble; à chaque numéro de torpilleur d'attaque correspondra un même numéro de torpilleur de défense. Ils seront « amatelotés » deux par deux, et ne se quitteront jamais, l'un protégeant l'autre. Chacun de ces couples formera une unité de combat torpille. Quant à l'unité de combat canon, ce sera, nous le répétons, la canonnière de 14^{cm}, que nous avons assez longuement décrite pour n'avoir pas besoin d'y revenir. Mais ces bateaux, torpilleurs et canonnières, dans lesquels on aura tout sacrifié à la vitesse, devront s'approvisionner au bout de sept ou huit jours de mer. Il leur faut des magasins où ils trouveront du charbon, des vivres, des hommes de rechange. Dans notre bassin de la Méditerranée, entre la France et l'Algérie, rien ne sera plus aisé ; les ports ne manqueront point. Dans un océan lointain, ils peuvent faire défaut, il est indispensable d'y suppléer. C'est une nécessité qui s'impose à toute marine légère. Bien que préconisant un navire d'un tonnage déjà considérable, M. Gougeard réclame, pour lui venir en aide, une flotte de transports. Nos petits bateaux seront soumis à la même loi. Dans leurs longues croisières, ils devront être escortés, eux aussi, par des transports. Nous choisirions pour ces derniers le type des paquebots des grandes compagnies anglaises et françaises, qui atteignent déjà des vitesses considérables, mais en portant d'emblée la leur à 16 ou 17 nœuds au moins. On les construira avec un grand nombre de

cloisons étanches afin de les rendre moins submersibles. Quant à leur vitesse, ils ne s'en serviront que pour ne pas rester trop en arrière lorsque les canonnières donneront la chasse aux navires de commerce et pour fuir à toute vapeur devant l'ennemi, sous la protection de ces mêmes canonnières et torpilleurs, s'ils sont attaqués. Il suffira donc de les armer d'un certain nombre de canons de 14^{cm} et de hotchkiss leur permettant de combattre en cas d'absolue nécessité; mais, d'ordinaire, ils ne se défendront pas eux-mêmes; ils seront tout simplement le parc de réserve, le convoi des petits bateaux, demeurant le plus possible à l'écart des luttes, se tenant même, au besoin, sur des points déterminés où il sera toujours aisé de les rejoindre, à une certaine distance des routes commerciales que les torpilleurs et les canonnières écumeront.

Ces transports porteront les approvisionnemens et les munitions. Ils devront pouvoir fournir aux torpilleurs et aux canonnières, dont ils seront les pères nourriciers, deux à trois mois de vivres et trente jours au moins de charbon. Ils devront encore et surtout avoir à bord un atelier, aussi bien constitué que possible, pour torpilles automobiles avec armes de rechange. Naturellement, ils devront suffire enfin à leurs besoins personnels pour deux ou trois mois également. Chacun de ces transports, suivant son tonnage, pourrait servir à un nombre plus ou moins grand de torpilleurs et de canonnières. Nous prendrons pour modèle un transport du type *Mytho*. Un transport de ce genre subviendrait aux besoins de 4 canonnières, de 8 torpilleurs d'attaque et de 8 torpilleurs de défense. Chaque canonnière ayant un équipage de 45 à 50 hommes, chaque torpilleur d'attaque un équipage de 14 hommes, chaque torpilleur de défense un équipage de 18 hommes, cela ferait, pour les vingt bateaux, 460 hommes au maximum; on en mettrait autant sur le transport, ce qui permettrait de changer de temps en temps les équipages des petits bateaux, lesquels, quoique bien moins inhabitables qu'on ne le prétend, sont pourtant difficiles à habiter des mois entiers sans repos. Au cours d'une longue croisière, officiers et matelots pourraient alterner dans le service. De cette manière, les souffrances seraient médiocres; personne n'aurait sérieusement à s'en plaindre.

Il nous reste à montrer qu'une flotte ainsi constituée répondrait à toutes les exigences de la guerre maritime présente et future. Pour la course, la chose est évidente. Nos transports, escortés de leurs microbes, étendant leur action dans un large rayon, seraient d'admirables instrumens de la guerre de course. Chaque petit bâtiment deviendrait une sorte de tentacule qui s'allongerait sur les mers à la poursuite des navires de commerce. De plus, nous avons

les paquebots de nos compagnies commerciales qu'on noliserait à l'usage de nos canonnières et torpilleurs, ou qui pourraient, suivant les circonstances, être envoyés seuls à la chasse des ennemis. Déjà, un grand nombre d'entre eux sont commandés par des lieutenans de vaisseau qui les connaissent, qui ont l'habitude de les manier, qui, du jour au lendemain, les conduiraient en campagne. Mais, comme la course est le but le plus important de la guerre maritime, comme c'est par elle qu'on frappera sur l'ennemi les coups les plus terribles, comme c'est elle qu'il faut surtout avoir en vue dans la préparation des luttes de l'avenir, nous pensons qu'il est nécessaire de lui consacrer encore un instrument spécial, indépendant, qui ne soit consacré qu'à elle et qui puisse lui faire produire tous ses effets. Nous proposerons donc la création de croiseurs capables d'agir seuls, sans secours, sans autre protection que leur vitesse. Les transports, canonnières et torpilleurs seront les vautours allant en bande à la poursuite des cadavres; les croiseurs rapides iront solitaires, comme l'épervier, à la recherche d'une proie. On discute beaucoup, dans tous les pays maritimes, le type à adopter pour ces croiseurs. Il semble qu'en Angleterre on soit sur le point de s'arrêter à des navires à protection limitée, du genre de l'*Esmeralda*, et en France à des modèles semblables au *Sfax* ou au navire de M. Gougeard. Quant à nous, sur nos croiseurs comme sur nos autres bâtimens, nous supprimerons résolument toute cuirasse, tout blindage, car il ne s'agit pas de créer des unités de combat pour la guerre, mais de simples écumeurs de mer ne s'attaquant qu'au faible impuissant à se défendre. Il est inutile de leur donner une grosse artillerie. Nous nous contenterons de deux canons de 14^{cm}, comme sur nos canonnières, un en avant, l'autre à l'arrière ou un peu au centre, d'autant de hotchkiss que possible, et enfin, en guise de défense suprême, de deux tubes de torpilles automobiles également disposés, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Ces croiseurs de haute mer et de grand vol devront tout sacrifier à la vitesse, qui ne leur sera pas moins indispensable pour fuir devant un adversaire redoutable que pour fondre à l'improviste sur un adversaire désarmé. Il faudra qu'ils filent au moins 20 nœuds en pleine charge. Sous bien des rapports, ils rappelleront le type proposé par M. Gougeard, avec cette différence essentielle cependant que, n'étant point des navires de guerre, mais des rôdeurs de grandes routes maritimes, le pont cuirassé du premier sera remplacé pour eux par un poids équivalent de charbon. De cette manière, leur champ d'action et de destruction s'étendra. Ils n'auront presque pas besoin, pour se refaire, de rentrer dans les ports. Ils s'approvisionneront sur leurs prises,

coulant sans pitié les navires de commerce, après leur avoir enlevé leurs vivres et leur charbon, afin de ne pas s'alourdir par des captures encombrantes. Quant aux équipages, ils les jetteront, après les avoir recueillis, sur la première plage hospitalière. Mais ils n'auront garde de s'exposer sciemment à aucun danger. Si des torpilleurs et des canonnières les attaquent, ils chercheront leur salut dans la fuite; et jamais ils n'auront l'imprudence de s'approcher des ouvrages fortifiés de terre, où ils pourraient subir de graves avaries. Ils se borneront à croiser en mer et aussi à forcer les blocus. Ces bateaux seront nos *blockade-runners* et nos *Alabamas*, mais des *Alabamas* bien décidés à ne pas renouveler la folie de leur glorieux modèle en acceptant le combat. Chacun d'eux coûtera probablement plus de deux millions. Heureusement il ne sera pas nécessaire d'en avoir beaucoup. Les grandes lignes commerciales de l'océan sont, nous l'avons dit, au nombre d'une dizaine au plus, et c'est seulement là que nos croiseurs auront à se montrer.

Mais il faut combattre les escadres qui subsistent encore, qui subsisteront plusieurs années peut-être. Nous allons prouver que nos transports, canonnières et torpilleurs y suffiront. Afin de donner plus de précision à nos idées, nous classerons nos bateaux par groupes, que nous appellerons *groupes de combat*, chacun de ces groupes étant composé de 2 canonnières, de 4 torpilleurs d'attaque et de 4 torpilleurs de défense. Le groupe ainsi constitué nous paraît réunir une puissance suffisante d'attaque pour venir à bout soit d'un cuirassé, soit d'un gros bâtiment. Avons-nous affaire à une escadre ennemie, formée de cuirassés, de torpilleurs et d'éclaireurs? Du plus loin qu'elle sera aperçue, nos torpilleurs et nos canonnières, profitant de leur vitesse, l'entoureront de tous côtés; les canonnières et les torpilleurs de défense marcheront en tête, chargeant les éclaireurs et les torpilleurs ennemis, frayant la voie aux torpilleurs d'attaque, qui seront tout près derrière eux; ils feront le plus de mal, mais aussi le plus de fumée possible en vue de dissimuler leurs compagnons de combat. Si la trouée au travers des bâtimens légers d'avant-garde réussit, chose fort probable, les torpilleurs d'attaque ne défileront à leur maximum de vitesse que lorsque les cuirassés, tirant leurs grosses pièces, seront entourés de cette auréole de fumée qui les environne et qui les aveugle dès les premiers coups de canon; alors rien ne pourra les arrêter; pourvu qu'ils soient en nombre, le succès est certain; dans chaque groupe de combat, les torpilleurs agiront de concert pour attaquer simultanément le cuirassé qu'ils auront choisi, et de quatre torpilleurs tirant sur l'avant, sur l'arrière, sur chacun des flancs d'un

cuirassé qui fait de la fumée avec toute son artillerie, il est impossible qu'un pour le moins, même au grand jour, même en pleine lumière, n'atteigne pas le but. La seule difficulté, c'est de franchir la ligne des bâtimens d'avant-garde ; de cette première attaque dépendra l'issue de la bataille. Pour qu'elle réussisse, les groupes de combat auront, suivant les circonstances, diverses formations à prendre. Il y a là, sans nul doute, une tactique à créer. On l'étudie dans les marines étrangères. Jusqu'ici, la France ne s'en est point occupée. Elle va le faire, dit-on. Nous nous en réjouissons. Mais qu'on se hâte : il n'est que temps!

Au reste, dès aujourd'hui, on peut énoncer les principes sur lesquels reposera cette tactique. Ils sont au nombre de trois : 1° vitesse, 2° nombre, 3° invulnérabilité des instrumens de combat par leurs petites dimensions et par leur rapidité d'évolution. On a déjà proposé de grands torpilleurs, de grandes canonnières, des torpilleurs-canonnières plus grands encore. On a cherché à les blinder pour protéger leurs œuvres vives. Autant d'erreurs qui prouvent qu'on ne s'est pas rendu compte de la vraie nature des nouveaux instrumens de la guerre maritime. Le mérite des groupes de combat que nous venons de constituer, c'est de posséder l'avantage que les hommes dispersés en tirailleurs ont sur une troupe réunie en colonne serrée. Ils combattent en longues lignes, suffisamment éloignés les uns des autres pour que les projectiles passent le plus souvent entre eux sans les frapper ; ils sont assez mobiles et assez nombreux pour envelopper l'ennemi. Dans une attaque telle que nous venons de l'imaginer, leur première ligne peut être détruite en tout ou en partie ; mais à peine sera-t-elle atteinte que la seconde s'avancera sans donner le temps à l'escadre assaillie de recharger ses pièces et de continuer son feu. D'ailleurs une sorte de mêlée générale suivra l'assaut des bâtimens d'avant-garde, protecteurs de l'escadre. Ceux d'entre ces derniers qui ne seront pas culbutés, se voyant dépassés, se retourneront pour poursuivre l'assaillant. Au milieu de tous ces petits navires unis, embrouillés, confondus, comment les cuirassés reconnaîtraient-ils les leurs pour ne tirer que sur les autres? Et jusqu'ici, nous n'avons parlé que des combats de jour, qu'il faudra éviter avec le plus grand soin, ce qui sera toujours possible, afin de ménager le matériel. Mais, la nuit, les chances de l'assaillant seront bien plus grandes encore. Les torpilleurs de défense disperseront leurs adversaires pendant que les canonnières tireront sur les lampes électriques de l'escadre afin de lui enlever tout moyen de résistance. Alors les torpilleurs d'attaque féront leur œuvre pour ainsi dire à coup sûr. Ils ne courront même pas de bien graves dangers. La

seule protection qu'on doive donc leur donner, c'est leurs petites dimensions et leur vitesse. Elle est suffisante pour les sauver le plus souvent, et elle a ceci de précieux qu'elle peut s'accorder avec l'économie. Les petits bâtimens sont moins chers que les grands : c'est une vérité de M. de La Palisse. Or, moins un bâtiment est cher, plus il est facile d'en multiplier les échantillons; et, d'autre part, plus les échantillons d'un bâtiment sont multipliés, plus on a de chances de succès dans des combats où le nombre est d'une importance décisive.

Nous n'insisterons pas sur les combats contre une escadre; car s'il reste quelques doutes au sujet de l'issue de ces combats en plein jour, il n'en reste plus au sujet de cette issue la nuit. On peut poser en principe, avec M. l'amiral Aube, que toute escadre attaquée la nuit par une flottille de torpilleurs conjugués et de canonnières est une escadre « virtuellement tuée. » Mais les personnes qui sont les plus convaincues de cette vérité font parfois des réserves au sujet de la guerre de côtes. Avec de petits bateaux, disent-elles, vous n'assiégerez jamais une place forte, vous ne bombarderez pas les forts de Malte et de Gibraltar. Dieu nous garde de le nier! Seulement nous prétendons que ceux qui pensent qu'on les bombardera avec des cuirassés ou des gardes-côtes cuirassés sont victimes d'une illusion complète et qu'ils se trompent en essayant de conserver pour cet usage les lourdes machines qu'ils ont répudiées pour la guerre d'escadre. Sur ce point, nous avons déjà invoqué dans une étude précédente l'exemple d'Alexandrie. Oh! certes Alexandrie n'est ni Malte, ni Gibraltar, ni Aden. Ses fortifications n'ont presque pas de valeur; leur seul mérite est d'être armées d'une artillerie formidable qui était servie, dans la lutte contre les Anglais, par des artilleurs de dernier ordre. Mais nous avons vu que, d'après le témoignage même des critiques maritimes de l'Angleterre, si ces artilleurs avaient été des Allemands ou des Français, le tiers de l'escadre assiégeante eût été coulé ou mis hors de combat. Or, qu'on fasse le calcul de ce que coûte le tiers d'une escadre cuirassée et de ce qu'il représente comme valeur militaire, et qu'on se demande ensuite quelle serait la nation assez folle, assez insensée, pour s'exposer, au début d'une guerre, à une perte pareille sans autre profit que de s'emparer de fortifications ou plutôt que de réduire au silence des fortifications qu'il lui serait si aisé de tourner? Nous croyons avoir montré que les places fortes maritimes n'ont plus l'importance qu'on leur attribuait autrefois. Malte et Gibraltar sont toujours d'admirables ports de refuge et de ravitaillement; mais que ce soient aujourd'hui les « clés » de la Méditerranée, aucun marin n'oserait le soutenir. La Méditerranée

n'a plus de clés, toutes ses portes sont ouvertes. Nos petits bateaux, nos canonnières, nos croiseurs rapides, nos transports n'hésiteraient pas une minute à traverser la nuit, à toute vitesse, le détroit de Gibraltar sans rien craindre des canons anglais, et quant au canal de Suez, peut-on dire sérieusement que les canons de Malte nuiront à sa liberté? Aller attaquer Malte et Gibraltar serait donc, pour une escadre, une entreprise presque aussi inutile qu'aventureuse; mais ce qui la rendrait plus qu'aventureuse, ce qui la rendrait absurde, c'est de la tenter à l'aide de cuirassés. « L'idée de faire un navire bon à tout, a dit très justement M. Gougeard, se traduit par bien des symptômes. La préoccupation des constructeurs a été encore de le mettre en état d'attaquer les fortifications. Ses canons de tourelles ont un champ de tir calculé de manière à pouvoir battre des forts situés à plus de 400 mètres d'altitude. N'est-ce pas insensé de vouloir se servir, pour bombarder un fort, d'un navire coûtant 20 millions, dont une des qualités maîtresses, la vitesse, ne trouve là aucun emploi, et qui peut être exposé par le feu d'un gros canon bien placé à des sévices incalculables (1)? » C'est l'évidence même. Qu'on se rappelle les « sévices » subis par les bâtimens anglais du fait de ces pauvres artilleurs égyptiens ou ceux du *La Galissonnière* sous les boulets des Chinois, et l'on n'aura pas de peine à concevoir les désastres absolument certains auxquels s'exposerait une escadre de cuirassés qui se mesurerait de gaîté de cœur aux grandes places fortes maritimes de l'Angleterre ou de l'Allemagne.

Les gardes-côtes cuirassés, espèces de parcs de siège flottans, tels que le *Vengeur* et le *Tonnerre*, ne seraient pas mieux traités. Gardes-côtes cuirassés et cuirassés auraient à compter également avec la torpille, qui leur ferait courir des dangers plus grands encore que la grosse artillerie des forts. Ils ne pourraient s'approcher du rivage sous peine de heurter une torpille de fond, comme ce bâtiment russe qui, dans les grandes manœuvres de cette année, a fait manquer ainsi le siège de Cronstadt. Mais, à distance même, ils ne seraient point en sûreté. Nous avons assez longuement expliqué combien, dès les premiers coups de canon du bombardement, l'escadre assiégeante et les forts assiégés seraient obscurcis par la fumée. Les torpilleurs s'avanceraient donc contre les cuirassés, cachés, comme les dieux antiques, dans un nuage, invisibles comme eux, jusqu'au moment de surgir, comme eux encore, avec l'éclair et l'éclat de la foudre. C'est ce qu'ont très bien compris les Anglais; tous leurs journaux ont déclaré, après le siège d'Alexandrie, qu'on y avait eu de la peine à continuer le tir des cuirassés, tant on était

(1) M. Gougeard, *la Marine de guerre, son passé et son avenir.*

aveuglé, et que, si les Égyptiens eussent possédé des torpilleurs, le péril eût été grand. Il le serait tellement à l'avenir, qu'on se demande de quelle audace ou plutôt de quelle témérité un amiral devrait être animé pour aller bombarder avec des navires géans un point bien fortifié. Obligé de se tenir à distance pour laisser à ses torpilleurs défensifs et à ses éclaireurs la liberté d'étendre leurs lignes protectrices, les coups de canon de ses cuirassés seraient fort affaiblis. Et, comme chacun de ces cuirassés tremblerait sous la menace d'une explosion qui pourrait l'atteindre d'une minute à l'autre par l'arrivée subite d'une torpille, les artilleurs songeraient beaucoup plus à se défendre eux-mêmes contre l'ennemi minuscule, qu'ils croiraient toujours apercevoir sur leurs flancs, qu'à bien viser des forts lointains enveloppés dans la fumée, et leur tir serait des plus médiocres. L'escadre assiégeante étant assiégée elle-même, ayant à conduire à la fois deux tâches si différentes, échouerait probablement dans l'une et dans l'autre. En supposant même qu'il n'en fût rien, qu'elle réussît le jour à bombarder efficacement la place forte, la nuit arriverait bientôt, pendant laquelle rien ne la protégerait plus contre l'assaut de ses adversaires. Pour être moins exposée, elle serait forcée de gagner la pleine mer. Elle y arriverait épuisée par une journée d'efforts surhumains, et, à peine y serait-elle, que des torpilleurs et des canonnières, surgissant de tous les points de l'horizon, l'obligeraient à recommencer le combat, à se défendre encore après avoir essayé d'attaquer. Tout cela, d'ailleurs, à quoi bon? Encore une fois, où est l'avantage d'un bombardement, d'un siège, de l'incendie même de Malte, de Gibraltar, d'une de ces vieilles forteresses de la mer, jadis si redoutables? Entraîneraient-ils la reddition de la place? Belfort s'est-il rendu après des épreuves de ce genre? Pour s'emparer des villes fortes, il faut les investir longtemps, et l'investissement en mer est impossible. Tout au plus l'incendie d'un arsenal se justifierait-il, et encore! Quel profit avons-nous tiré de la destruction de celui de Fou-Tchéou? Attaquer Toulon, par exemple, lorsqu'on peut ruiner de fond en comble, sans le moindre danger, Nice, Marseille, Cette, serait une folie chevaleresque, une de ces sottises militaires contre lesquelles un célèbre tacticien allemand, M. Von der Goltz, a hautement protesté dans son livre sur *la Nation armée*. L'attaque, comme la défense des côtes par les places fortes, n'est plus, ne peut plus être qu'un souvenir du passé.

Toutes les nations se préparent, en effet, à protéger leurs côtes avec des torpilleurs. C'est surtout pour cet usage que l'Allemagne en fait construire en ce moment cent cinquante et l'Autriche soixante-quinze. Nous possédons, quant à nous, un certain

nombre de torpilleurs de 27 mètres qui seraient très propres au même rôle si on les armait et si on leur donnait de bons officiers. Mais il faudrait en avoir dix fois plus, vingt fois plus, étant donnée la grande étendue de nos côtes. Quoi qu'il en soit, dans les guerres de l'avenir, c'est contre ces nouveaux engins qu'on aura à lutter lorsqu'on tâchera d'aborder les rivages ennemis. Or, pour éviter, comme pour combattre ces infatigables rôdeurs de nuit, qui rencontreraient et qui couleraient certainement tous les cuirassés, n'avons-nous pas encore besoin de petits bâtimens doués d'une grande vitesse et d'un faible tirant d'eau? Nos canonnières de 14^{cm} ont ces deux qualités. Nous ne voudrions les employer qu'au bombardement des villes ouvertes, des cités commerciales, des points non fortifiés, où elles arriveraient à l'improviste pour accomplir leur œuvre de destruction, prêtes à fuir si la défense se trouvait trop bien organisée. Il peut pourtant être nécessaire de bloquer provisoirement des ports de guerre ou d'essayer de forcer leurs passes afin d'immobiliser ou de détruire une flotte de cuirassés ennemis. Il est possible qu'on y parvienne à force d'audace et de résolution. Nous avons montré que le blocus de croiseurs et de canonnières rapides était impraticable; mais, enfermer quelque temps dans un port des cuirassés à marche lente, en croisant autour de ce port, est une opération plus facile. On y recevrait sans doute quelques coups de canon : étant données les petites dimensions des torpilleurs et des canonnières, il y aurait toutefois bien des chances pour qu'ils s'égarassent dans la mer. Si l'on voulait forcer une passe d'accès suffisamment ouvert, ce qui ne se ferait jamais avec des cuirassés, on lancerait en avant des torpilleurs de vitesse assez grande et de formes assez exiguës pour glisser sous le feu des forts sans être atteints, pendant que les canonnières s'efforceraient de réduire ces mêmes forts au silence par des coups heureux d'embrasure ou jetteraient le trouble et le désarroi dans la ville en bombardant de loin l'arsenal, les magasins et les maisons privées, à l'exemple des Prussiens, qui lançaient leurs boulets par-dessus les fortifications, sur Strasbourg et sur Paris, convaincus qu'à la guerre c'est toujours le point faible qu'il faut frapper.

On nous objectera peut-être encore que nos flottes et notre système de combat ne seront pas appropriés aux entreprises coloniales. Rien de plus faux. Dans les pays qui sont le théâtre de ces entreprises, l'armement des côtes est encore en enfance, soit à cause de l'insuffisance du matériel, soit bien plutôt à cause de l'inexpérience absolue des marins et des soldats. Prenons pour exemple la Tunisie, le Tonkin et la Chine. Nous avons déjà expli-

qué pourquoi il eût été bien préférable d'avoir à Sfax de petites canonnières, pouvant s'approcher du rivage, à la place des gros cuirassés qui, grâce à leur tirant d'eau considérable, n'ont pu faire usage que d'une partie de leur artillerie. Au Tonkin, il est permis de se demander à quoi nous ont servi nos cuirassés. Ils ont bombardé les forts de la rivière de Hué, sans doute, mais une bonne partie de la besogne a été faite par deux canonnières qui ont pu franchir la barre. Après cet exploit, les cuirassés sont restés immobiles dans la baie d'Along et leurs hommes n'ont été employés que dans les compagnies de débarquement à terre. Des canonnières et des torpilleurs de défense auraient été autrement utiles. Ils auraient réduit les ports aussi bien que les cuirassés ; les transports auraient débarqué autant d'hommes à terre; enfin, grâce à leur mobilisation rapide, ces bateaux auraient depuis longtemps purgé le golfe du Tonkin des pirates qui l'infestent, insultant et à la civilisation et à notre domination. Reste la Chine. Nous ne pensons pas qu'on puisse nier, après l'exploit des torpilleurs 45 et 46 à Fou-Tchéou et celui des chaloupes du *Bayard* à Shei-Poo, qu'une flottille de torpilleurs n'eût eu facilement raison de la flotte chinoise. Une flottille de canonnières aurait également réduit les forts de la rivière Min au silence. Peut-être n'eût-elle pas détruit les ouvrages de Fou-Tchéou, élevés par un Français d'après les principes modernes de la fortification. Mais voudrait-on nous dire, nous le demandons de nouveau, de quel poids a pesé sur les résolutions de la Chine cette destruction des ouvrages de Fou-Tchéou, qui d'ailleurs n'a pas été complète, qui ne pouvait pas l'être avec les moyens dont disposait le brave amiral Courbet? Fou-Tchéou est un des noms les plus glorieux de nos annales guerrières, — c'est un des plus beaux faits d'armes dont puisse s'enorgueillir notre marine. C'est tout, et c'est beaucoup; et pourtant combien plus solides eussent été les résultats si, obéissant aux nécessités et par suite aux principes de la guerre moderne, notre escadre avait laissé de côté Fou-Tchéou et son arsenal pour s'élancer dans le Yang-tse-Kiang, bombardant les villes ouvertes, coulant les jonques, obstruant les canaux, arrêtant le commerce, semant la révolution dans ces contrées encore chaudes de la révolte des Taïping et saignant toujours des massacres qui en ont suivi la répression! Pour avoir voulu faire la guerre à la Chine d'après les méthodes antiques et comme s'il s'agissait d'une nation européenne aux yeux de laquelle la perte d'une place forte serait un désastre, parce que ce serait une humiliation, nous nous sommes condamnés à des souffrances, à des sacrifices dont personne n'entrevoit encore le terme. En sortant de la rivière Min, notre escadre est allée prendre Kelung et Tamsui. A Kelung, elle a réussi. Elle a échoué, au contraire, à

Tamsui, et il a fallu se résigner à bloquer les côtes de Formose. Ce blocus, extrêmement pénible dans cette saison, se ferait bien mieux avec de petites canonnières croisant rapidement au large et pouvant se réfugier, quand la tempête serait trop forte, dans la première baie venue, que par des cuirassés. Mais qui sait si, avec des forces navales organisées comme nous l'avons indiqué, Tamsui n'eût pas été pris immédiatement? N'est-il pas à croire que, dès les premiers jours, les canonnières dont nous avons signalé les qualités précieuses et qu'en tous cas les torpilleurs de défense auraient franchi la barre qui arrêtait les cuirassés et les croiseurs, et que, remontant la rivière, ils auraient occupé sans coup férir une ville dont le nom rappelle un échec pour les mêmes hommes, pour les mêmes marins qui n'y ont pourtant pas moins déployé de vaillance et d'héroïsme qu'à Son-Tay ou à Fou-Tchéou?

Nous croyons avoir répondu à toutes les objections qui ont été faites ou qui peuvent être faites aux nouveaux engins de combat que nous proposons pour la guerre maritime. Il nous resterait à démontrer encore combien ils sont plus économiques, moins coûteux que la flotte actuelle. Mais cela nous conduirait trop loin. Nous ne prendrons qu'un exemple. Notre escadre d'évolutions, l'arme de combat préparée pour les grandes luttes sur mer, qui constitue le noyau et la partie essentielle de notre force navale, se compose généralement de six cuirassés; mettons que ces cuirassés soient en moyenne de 15 millions chacun : cela fait, au total, 90 millions ; mettons leur équipage à 650 hommes, cela fait, au total, 3,900 hommes. Il résulte de tout ce qui précède qu'un de nos groupes de combat, dans les batailles d'escadre, aurait une puissance offensive supérieure à celle d'un des cuirassés, et que, dans les autres circonstances de la guerre maritime, ces groupes de combat réunis donneraient des résultats bien plus utiles et bien plus rapidement obtenus que ces mêmes cuirassés. Or, six groupes de combat, que nous regarderons comme l'équivalent de l'escadre d'évolution, représentent 12 canonnières, soit 12 millions et 600 hommes; 24 torpilleurs d'attaque, soit 6 millions et 336 hommes; 24 torpilleurs de défense, soit 6 millions et 432 hommes ; enfin 3 transports, à raison de 1 transport pour deux groupes, soit 12 millions et 1,380 hommes. Nous arrivons donc à un total général de 36 millions et 2,748 hommes. Que l'on compare et que l'on juge! Et nous nous bornons à parler de l'escadre. Nous laissons de côté nos cuirassés en chantiers ou dans les ports, nos croiseurs blindés, etc. Nous ne tenons aucun compte des énormes dépenses accessoires qu'exige la construction de la grosse marine, ateliers ruineux, grues énormes, bassins considérables,

personnel immense, etc. Pour l'escadre seulement, nous faisons une économie de 54 millions et 1,152 hommes. A la vérité, nous aurons dans nos groupes de combat plus d'officiers que sur cette escadre. Mais, loin de le regretter, nous nous en félicitons, car aujourd'hui nos officiers ne naviguent pas assez, ne commandent presque jamais, perdent à terre et sur les cuirassés, où leur rôle est absolument nul, — le capitaine, qui a la responsabilité, ne laissant l'initiative à personne, — toutes leurs qualités d'énergie et de décision. Notre personnel supérieur, affaibli par ce régime débilitant, trouvera dans la nouvelle marine une sorte de régénération, nous dirions même de résurrection.

Mais cette marine n'existe pas, et, bien que notre flotte légère soit aisée à constituer en peu d'années, il est impossible de la posséder immédiatement. Il y a une période de transition à ménager. Qu'arriverait-il donc si, ce qu'à Dieu ne plaise! nous devions soutenir une guerre maritime dans quelques mois, l'été prochain, par exemple? Jetons un regard sur nos flottes, qu'y voyons-nous? Possèdent-elles les élémens nécessaires de la guerre de l'avenir, telle que nous avons essayé de la décrire? Pourraient-elles faire face à cette guerre? Pourraient-elles s'y exposer sans trop de chances de désastres? La guerre de l'avenir, avons-nous dit, sera une guerre de course, une guerre offensive et défensive sur nos côtes et sur les côtes ennemies, sur celles de nos colonies et sur celles des colonies ennemies. Pour la guerre de course, il faut des croiseurs rapides : nous n'en avons pas! les derniers construits par nos ingénieurs sont moins rapides que leurs prédécesseurs; le progrès chez nous a été à rebours, nous avons marché en reculant. Il faut aussi des canonnières, des torpilleurs conjugués et des transports : nous en sommes absolument dépourvus! Pour seconder les croisières, pour organiser l'offensive et la défensive sur les trois mers qui baignent nos rivages, dans le bassin occidental de la Méditerranée, dans le rayon de nos colonies et des colonies ennemies, il faut, outre des croiseurs de haute mer et de grand vol, des escadrilles de torpilleurs : nous en manquons totalement! Nous l'avons affirmé, sans être démenti : c'est à peine si nous pourrions mettre en ligne quarante torpilleurs, et, parmi ces torpilleurs, il n'y en a que huit du type 60; tous les autres sont des torpilleurs de 27 mètres, incapables de s'éloigner des côtes. Les Russes, pour ne citer qu'eux, nous sont très supérieurs; ils possèdent deux cents torpilleurs, dont cent cinquante dans la Baltique et cinquante dans la Mer-Noire. De canonnières rapides munies d'une artillerie puissante ou légère, nous n'en trouverions dans notre flotte aucun échantillon! Enfin, si nos transports ne sont pas sans valeur et pourraient servir à approvisionner nos

torpilleurs et nos canonnières le jour où ceux-ci existeraient, ils ont une vitesse trop faible et suffisent à peine à assurer le ravitaillement d'une escadre ou d'une colonie! On s'en aperçoit au Tonkin, pour le service duquel nous sommes obligés de louer, à des prix énormes, des bateaux de commerce. La création des croiseurs et des canonnières demande du temps. Celle des torpilleurs irait très vite. Tout le monde conviendra qu'en s'adressant à l'industrie française et étrangère, il serait possible d'avoir en un an une centaine de ces navires. Cela coûterait 25 millions, le prix réel, très différent du prix officiel, d'un cuirassé du dernier modèle, et ce serait une dépense bien autrement utile que l'achèvement des six cuirassés auxquels on continue à travailler et qui ne seront terminés que dans cinq ou six ans au plus tôt, époque où les grandes escadres risquent fort d'être absolument condamnées.

Supposons qu'on prenne cette sage résolution, qu'on construise au plus vite des torpilleurs. Comment les employer? comment leur fournir des bateaux nourriciers? comment les joindre à notre escadre, qui, dans l'état actuel des choses, ne saurait subvenir à leurs besoins? Parmi les gros cuirassés qui composent cette dernière ou qui peuvent la composer, nous avons sept navires à *réduit central* d'un déplacement variant entre 7,000 tonneaux et 8,000 tonneaux. Ce sont les types *Richelieu*, *Suffren* et *Colbert*. Dans le réduit central de ces cuirassés se trouvent des canons de 27^{cm}; les autres pièces de gros calibre et l'artillerie légère sont établies sur le pont. Or, personne n'ignore que les pièces du réduit central ont un champ de tir très restreint, qu'après chaque coup de l'une d'elles, la fumée envahit ce réduit au point d'empêcher pendant un certain temps le tir des pièces voisines, et que, par suite, on peut affirmer, sans blasphémer et sans soulever la colère des canonniers, que, si on supprimait ces pièces de réduit, la puissance offensive du cuirassé, au point de vue de l'artillerie, ne serait pas diminuée de moitié. Ceci posé, supposons qu'on se résigne à ce sacrifice. Chaque canon de 27^{cm}, avec son approvisionnement réglementaire et ses rechanges, pesant 70 tonneaux, nous arriverions, pour les cuirassés, aux allégemens de poids suivans : le *Colbert*, ayant six canons de réduit, perdrait 420 tonneaux; il en serait de même du *Trident*, du *Richelieu* et du *Friedland*, qui ont le même nombre de canons de réduit; enfin le *Suffren*, le *Marengo* et l'*Océan*, qui ont quatre canons de réduit, perdraient 280 tonneaux. La suppression des pièces entraîne celle d'une partie de l'équipage. On peut aussi réduire proportionnellement la mâture, les vivres, les approvisionnemens, les rechanges, etc. Le mieux serait d'enlever, en outre, la cuirasse du réduit, qui n'aurait plus de raison d'être; mais, vu la sage lenteur

avec laquelle travaillent nos arsenaux, cette opération demanderait plusieurs années. Il n'y faut donc pas songer, pour le moment du moins, car il s'agit avant tout de constituer une flotte de combat immédiatement disponible, dont nous sommes absolument dépourvus. On pourrait toutefois commencer à travailler au décuirassement, partiel ou total, du réduit central d'un ou deux cuirassés, parmi ceux qui sont remisés dans les ports et qui ne risquent pas d'être appelés d'un moment à l'autre à faire partie de l'escadre. Mais, pour les sept dont nous venons de parler, en se bornant à la mesure que nous avons indiquée, on gagnerait déjà 700 tonneaux sur les quatre premiers et 500 sur les trois autres.

On devine tout de suite notre conclusion. Nous voudrions qu'on remplaçât par son équivalence en charbon le poids des canons et autres objets débarqués. Le réduit central, complètement dégagé, deviendrait un atelier de torpilles, et nos cuirassés, tout en restant des navires de combat, puisqu'ils conserveraient toute leur artillerie de pont, seraient en mesure de subvenir aux besoins d'un certain nombre de torpilleurs. Le *Colbert*, le *Trident*, le *Richelieu* et le *Friedland* pourraient se charger de seize torpilleurs chacun, soit soixante-quatre torpilleurs ; le *Suffren*, le *Marengo* et l'*Océan* pourraient en nourrir douze chacun, soit trente-six torpilleurs. Nous arrivons donc à un total de cent torpilleurs, cinquante torpilleurs d'attaque et cinquante torpilleurs de défense, cinquante couples de combat.

Si l'industrie parvenait à nous livrer plus de cent torpilleurs, nous trouverions encore aisément à les servir. En appliquant le système de la suppression des pièces de réduit à nos frégates cuirassées, à celles du moins qui sont encore valides, et à nos cuirassés de station, nous formerions pour ces torpilleurs de nouveaux dépôts flottans de charbon et d'approvisionnemens divers. Nos croiseurs prendraient aussi à leur charge plusieurs petits bateaux. Il ne faudrait pas craindre de multiplier ces derniers, qui sont la vraie force destructrice des escadres actuelles. Qu'on nous en donne autant qu'on pourra, et, même avec le matériel naval d'aujourd'hui, nous arriverons à leur fournir tout ce qui leur est nécessaire pour aller de l'avant. Nous avons laissé de côté dans nos calculs nos trois plus gros cuirassés, le *Redoutable*, l'*Amiral-Duperré* et la *Dévastation*, parce que ces navires, beaucoup plus puissans que les autres, sont tellement surchargés et encombrés, ont à bord tellement de machines auxiliaires, d'appareils compliqués, de mécanismes savans, d'installations particulières, qu'il faudrait un rude labeur et un temps fort long pour leur enlever une partie de ce matériel, pour les simplifier et les aménager à l'usage des torpil-

leurs. Ce sont les plus beaux produits de la construction des cuirassés. Plût au ciel qu'ils fussent les derniers!

La flotte de guerre ainsi constituée n'est certes pas celle de l'avenir, celle dont nous avons tracé plus haut le programme. Les cuirassés à vitesse inférieure, à grand tirant d'eau, à surface énorme, seront trop facilement détruits par les torpilles, et les torpilleurs qu'ils approvisionneront seront trop souvent employés à les défendre contre les torpilleurs ennemis. Ils ne pourront s'aventurer dans une mêlée que sous bonne garde; mais tout nous manque, et il faut pourvoir au plus pressé. Or, ce que nous devons posséder le plus tôt possible, non pas demain, mais aujourd'hui, ce sont des torpilleurs. Pour leur fournir les moyens de tenir longtemps la mer, nous prenons ce que nous avons sous la main, en attendant que nos vues aient triomphé et que les instrumens de combat de l'avenir soient constitués. Que si quelqu'un regrettait cependant les canons, parfois bien peu efficaces, que nous enlevons aux cuirassés, nous lui demanderions si ces sept navires, escortés de cent torpilleurs, ne seraient pas autrement redoutables, ne constitueraient pas une force autrement décisive que leurs pièces de réduit disparues et que le nouveau cuirassé, quelque puissant qu'il fût, dont on pourrait les renforcer, mais toutefois dans cinq ou six ans seulement, avec le prix des cent torpilleurs? La réponse à une pareille question n'est pas douteuse. Ajoutez à cette flotte de guerre quelques-uns de nos croiseurs, quelques-uns de nos transports qui serviraient, à un moment donné, à la ravitailler, et vous reconnaîtrez qu'en dépit de notre faiblesse actuelle, avec un peu de prévoyance, d'audace et d'habileté, nous arriverions très vite à faire bonne figure sur les mers. Sans doute, il faudrait bien se garder de prendre pour une organisation définitive l'organisation provisoire que nous proposons comme un pis-aller, comme un expédient, en vue d'utiliser les cuirassés actuels, à jamais condamnés d'après nous. Nos cuirassés, débarrassés de leurs pièces de réduit central, recevront un supplément de combustible; tout le poids qu'on leur enlèvera, canons, munitions, équipages, sera remplacé par du charbon. Néanmoins, nous le répétons, ils seront très lourds, dépenseront beaucoup, fileront très peu, et de vrais transports devront leur succéder le plus tôt possible. En attendant, il est urgent de songer à organiser, soit pour nos futurs croiseurs de grand vol, soit pour nos escadrilles de torpilleurs et de canonnières, des centres d'action sur les mers. Toulon au nord de la Méditerranée, Ajaccio et Porto-Vecchio au centre, Alger et Bizerte au sud; Dakar et le Gabon sur l'Atlantique; Mayotte et Nossi-Bé dans l'Océan indien; Port-de-France à la Martinique, et La Pointe-à-Pitre à La Guadeloupe, sur

les côtes de l'Amérique ; Saïgon et Kelung, si nous y restons, dans les mers de Chine ; Taïti avec le port de Phaéton près de Taravao, dans le Pacifique, seraient ces centres d'action. On n'aurait pas besoin de les entourer de fortifications. Nos cuirassés transformés, nos flottilles de petits bâtimens tour à tour offensifs et défensifs, veilleraient mieux que de coûteuses forteresses, qui n'existent nulle part et qu'il faudrait construire, à la garde de nos trop rares dépôts de charbon qu'on devrait multiplier partout. Ce seraient là les mesures premières, immédiates, et comme le prologue de notre réorganisation maritime. Mais, ceci fait, cette réorganisation ne devrait pas être retardée d'une minute. Quelques modifications qu'on leur impose, nos cuirassés ne peuvent servir qu'un temps bien court. A l'avenir, pour tenir les mers, ou du moins pour y tenir la place d'une grande nation, on devra y lancer des flottilles légères appuyées sur des transports rapides et des croiseurs indépendans, des enfans perdus de la guerre maritime qui écumeront sans merci les routes du commerce, tandis que, sur les côtes, des canonnières et des torpilleurs accompliront alternativement leur œuvre de protection et de dévastation.

Il n'est que temps d'aviser. Nous sommes déjà en retard sur les autres nations. L'Allemagne, la Russie, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, sont sur le point de nous dépasser. Et le jour où elles l'auraient fait, notre avenir pourrait être mis en jeu. Nous avons marché en aveugles il y a treize ans vers une catastrophe militaire ; des marins éclairés, convaincus, dont je m'honore d'être le disciple et l'interprète, les premiers par le caractère et par l'intelligence, nous affirment que si nous n'y prenons garde, que si nous nous obstinons dans l'infatuation d'une supériorité navale illusoire, nous nous exposerons à une catastrophe maritime plus cruelle peut-être et plus irréparable. La voix de ces hommes, qui ne combattent que pour la vérité et pour la patrie, mérite de passer au-dessus des clameurs politiques et d'être entendue de la France ; car c'est son salut, son existence même comme grande nation qui sont en cause, et quelques mois d'endurcissement ou de défaillance suffiraient à les compromettre pour toujours.

GABRIEL CHARMES.

LES

DERNIERS TRAVAUX

DES BOLLANDISTES

(1837-1882)

I. *Acta sanctorum*, mois d'octobre, du 15 au 31, tomes VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII. — II. *Analecta Bollandiana*, tome I et II, 1882 et 1883. Bruxelles-Paris, chez V. Palmé. — III. *Les Actes des Martyrs, supplément aux Acta sincera de dom Ruinart*, par Edmond Le Blant. Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXX, IIIe part. Imprimerie nationale, 1882.

La plus grande entreprise littéraire des temps modernes, la publication des *Acta sanctorum*, conçue par le jésuite Rosweyde dans les premières années du XVIIe siècle (1607), préparée par ses soins, reprise après sa mort par Jean Bollandus en 1629, et inaugurée en fait en 1643, avait occupé plusieurs générations de théologiens lorsque, à la fin du XVIIIe siècle (1796), la politique vint frapper à la porte de l'abbaye de Tongerloo et disperser le paisible institut de savans religieux de l'ordre des prémontrés, auxquels les bollandistes de la compagnie de Jésus, supprimée vingt-trois ans auparavant, avaient passé la plume (1). Le tome VI d'octobre venait

(1) La suppression de la Société de Jésus est de 1773. Mais l'Institut hagiographique formé de membres de la compagnie lui survécut quelque temps par la volonté de Marie-Thérèse. Transférés d'abord d'Anvers à Bruxelles dans l'abbaye de Caudenberg, puis au collège de Bruxelles, les théologiens jésuites donnèrent un volume en

de paraître (1794). Le volume suivant était commencé. Force fut de s'arrêter. Le goût public à ce moment n'était guère aux recherches d'histoire religieuse. L'œuvre des bollandistes paraissait destinée à rester à l'état de ruine avant d'avoir été achevée. La reprise du travail semblait même impossible, les tables dressées avec tant de peine et de soins, les livres spéciaux lentement recueillis et nombre d'autres instrumens d'étude ayant été détruits, pillés ou vendus.

Vainement, plusieurs fois, en 1801, 1802 et 1810, le gouvernement français songea à procurer la continuation des *Actes des saints*. L'indifférence des agens chargés de s'entremettre, le peu de confiance des religieux survivans, isolés, difficiles à rallier, réfractaires aux anciennes habitudes et oublieux de traditions rompues depuis longues années, l'incertitude du présent, l'insécurité de l'avenir, les têtes tournées vers d'autres soins, tout cela rendit stériles des tentatives conduites d'ailleurs avec peu d'ardeur et de suite.

La question dormit encore vingt-cinq ans et ne se réveilla qu'après la révolution de juillet et l'établissement de la monarchie constitutionnelle en Belgique. A ce moment, vers 1835 ou 1836, on commença à se préoccuper à l'Institut de France de l'achèvement du monument des bollandistes, non qu'il intéressât en effet le grand public, — le nombre est petit de ceux qui trouveraient une prison joyeuse avec le seul amusement des soixante in-folio latins des *Acta sanctorum*, — mais cette collection était une source précieuse d'informations et de documens pour nombre d'esprits dont les continuateurs de l'*Histoire littéraire* et de la *Gallia christiana* avaient le devoir de s'inquiéter. Une société d'hagiographes se forma donc à Paris; on essaya de négocier l'achat des manuscrits qui avaient survécu au naufrage de 1796. Dans l'ardeur un peu inexpérimentée d'un nouveau zèle, on se faisait fort de donner trois volumes par an et de tout finir en dix ans. M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, promettait l'appui du gouvernement. « Cette entreprise, écrivait-il, — la continuation des *Acta*, — qui représente un double intérêt sous le point de vue religieux et sous le rapport historique, est digne d'obtenir du gouvernement français la même protection qu'elle a reçue autrefois des divers gouvernemens qui l'ont encouragée de leur appui. Je verrais avec

1780 et un autre en 1786. C'est seulement en 1788 que la compagnie de Jésus cessa de présider aux *Acta sanctorum* jusqu'à la suspension de la publication. Le seul tome LIII de la collection, VIe d'octobre, donné en 1794, n'est pas leur œuvre, bien qu'il ne tranche en rien avec les autres.

une vive satisfaction qu'une œuvre de cette importance fût exécutée avec tout le soin qu'elle mérite. »

L'opinion s'émut en Belgique, et après elle les pouvoirs publics. C'est au moment de se le voir ravi qu'on sentit l'honneur que faisait au pays le monument des *Acta sanctorum*. On décida bientôt qu'il serait continué là où il était né et avait grandi, et par les mêmes mains. Nul sans doute ne se défiait de la science et de la conscience laïques. On savait bien aussi que l'histoire religieuse est un terrain ouvert à tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté et que, dans le champ des recherches d'érudition, il n'y a ni coin réservé ni fruit défendu. Mais à plusieurs il paraissait que, pour que l'œuvre gardât son caractère et son unité, il fallait qu'elle fût continuée selon le plan, la méthode et l'esprit qui y avaient présidé jusqu'alors; que l'ensemble des qualités nécessaires pour atteindre ce but serait presque impossible à trouver chez de purs savans; que l'esprit de discipline et le respect des traditions seraient pour ceux-ci d'insupportables chaînes, et la tentation presque irrésistible de rompre avec un passé qui ne les liait d'aucune manière et de chercher l'originalité dans de nouvelles voies. Au contraire, les théologiens et les érudits de la compagnie de Jésus tiendraient à honneur de suivre les traces de leurs aînés. Ils garderaient aisément le même esprit, tout en conservant une sage liberté. Ils se contrôleraient les uns les autres, selon le vieil usage, sans répugnances ni révoltes de vanité personnelle. Ils sauraient qu'ils ont à subir le contrôle de l'église, laquelle, en ces matières si souvent incertaines, laisse à chacun une suffisante indépendance, et celui de la science séculière. La personnalité de chaque auteur ne serait pas effacée, l'*Ama nesciri* n'étant imposé à personne; et, les articles étant signés, l'amour-propre, qui a sa place partout et chez ceux mêmes qui font profession d'humilité, viendrait encore soutenir un zèle qui risque de s'engourdir ou de s'éteindre dans l'obscurité des besognes anonymes.

De telles raisons, ce semble, n'étaient pas fort mauvaises. Au commencement de l'année 1837, la compagnie de Jésus, non sans avoir hésité quelque temps, accepta la proposition de poursuivre la composition des *Actes des saints*. Le gouvernement belge accorda un subside annuel et toutes les facilités qu'on demanda, et, en mars 1838, le collège Bollandien, constitué à Bruxelles, et composé de MM. Boone, Van der Moère, Coppens et Van Hecke, fit paraître un écrit pour annoncer au public qu'ils reprenaient l'œuvre interrompue depuis quarante-deux ans, protester de leur bon vouloir, intéresser à leurs travaux les amis de l'église et ceux des sciences historiques et solliciter en tout pays la communication ou l'indica-

tion de tous les documens utiles à la bonne exécution de leur tâche. Très sagement, les bollandistes n'avaient pas promis d'aller vite. En matière d'érudition, il y a quelque danger à improviser. Et puis, ils ne pouvaient se dispenser de refaire des tables et de réunir à nouveau bien des matériaux perdus ou dispersés.

Le premier volume qu'ils donnèrent parut à Bruxelles. C'est le tome VII d'octobre, qui comprend seulement deux jours, le 15 et le 16 de ce mois. Successivement, et à des intervalles plus ou moins rapprochés, les tomes VIII, IX, X, XI, XII et XIII d'octobre ont paru. Ce dernier porte la date de 1882 et clôt le mois. Ces sept volumes, qui composent l'œuvre des nouveaux bollandistes, ont donc exigé un travail de quarante-quatre ans. Le collège Bollandien s'est renouvelé plusieurs fois pendant cet intervalle. Le dernier volume contient une courte notice sur les pères Carpentier, Matagne et Van Hecke, morts récemment, les deux premiers dans la pleine vigueur de l'âge, le dernier plein d'années, après une collaboration assidue de près d'un demi-siècle. C'est un pieux hommage que les nouveaux paient à leurs anciens en leur succédant. Aujourd'hui, les pères Van Hoof, de Backer et Charles de Smedt, ce dernier président du triumvirat, et connu par plusieurs travaux personnels fort estimés, portent avec honneur l'héritage de leurs aînés et poursuivent courageusement, avec la sage lenteur qui est de tradition dans la maison et que nulle critique n'aiguillonne, une publication déjà plus de deux fois séculaire, et dont aucun d'eux sans doute ne verra l'achèvement. Il faut le reconnaître, l'esprit de discipline, la force du sentiment religieux et l'attachement à la gloire de l'église expliquent seuls le dévoûment à de pareils travaux, dont le plus souvent les historiens qui en profitent ignorent les auteurs, comme on s'inquiète peu de l'origine d'une source banale où l'on va puiser sans scrupule.

I.

Rendre compte du contenu des sept gros in-folio des nouveaux bollandistes n'est point l'objet que je me propose ici. La *Synopsis* qui est d'ordinaire en tête de chaque volume, avec la division en quatre classes qui seraient parfois difficiles à justifier du *status ecclesiasticus*, *status monasticus*, *status sæcularis*, *sexus fœmineus*, suffit aux curieux. Approfondir les divers sujets traités dans ces volumes serait sans fin ; les effleurer serait à la fois long, insipide et stérile. Je veux me borner à quelques observations que m'a suggérées la lecture attentive de la partie antique de ces actes, —

(j'entends celle qui traite de ces saints, les premiers en date et les plus grands, ouvriers inconsciens de l'institution de l'église, qu'on appelle les martyrs et qui ne doivent leurs titres de saints à aucune autorité officielle.

Je me heurte ici à une opinion émise récemment, en façon d'hypothèse, par un savant d'une immense et juste autorité, M. de Rossi, embrassée et transformée en théorie par plusieurs, et qui, à mon goût, est plus ingénieuse que solide. Je ne puis m'empêcher d'en dire un mot en passant.

On prétend que, dans les premiers siècles de l'église, au temps même où la profession de foi chrétienne était interdite dans l'empire romain et tant de fidèles frappés de mort parce qu'ils refusaient de l'abandonner, nul ne pouvait être réputé martyr et honoré sous ce titre s'il n'avait été, après enquête et dans les formes, déclaré et, si l'on peut dire, sacré tel par l'autorité ecclésiastique. Un texte de saint Optat, évêque de Numidie, dans la seconde moitié du IVe siècle, à l'époque où, dans le monde romain, l'ère des martyrs est close, paraît l'unique fondement de cette hypothèse. Le docteur africain raconte qu'une matrone fut censurée par l'église parce qu'elle baisait dévotement « les reliques d'on ne sait quel individu mort, martyr peut-être, mais non reconnu, » *nescio cujusdam hominis mortui, et si martyris, sed necdum vindicati.* On ne voit pas que ce dernier mot implique l'idée d'une reconnaissance juridique. Le sens naturel est qu'il s'agissait d'un personnage inconnu et dont la qualité de martyr, généralement ignorée, n'était marquée nulle part. Il pouvait y avoir, il y avait certainement alors des tables de martyrs, tables de notoriété, dressées au fur et à mesure et le plus souvent sous la dictée de la tradition, sans qu'aucun acte officiel, impossible le plus souvent, fût intervenu.

A l'aide de cette théorie, qui repose encore une fois sur le sens très contestable d'une expression isolée, on a expliqué aussi que le sigle MTR (martyr) ait été ajouté après coup et d'une autre main au nom de Fabianus epi [scopus] trouvé sur une pierre tumulaire dans le cimetière de Calliste. Ce Fabianus, évêque de Rome, est mort martyr le 20 janvier 250. On dit que la reconnaissance officielle de son martyre fut différée à cause des circonstances qui empêchaient l'église de Rome de lui donner un successeur et de légiférer. Hypothèse encore, et bien forcée, ce nous semble. Qui donc, à Rome, où le martyre de Fabianus avait été public, pouvait douter qu'il fût mort pour la foi ou l'ignorer? Est-ce que le conseil des prêtres de Rome, qui, à ce moment même, bien que décimé, faisait l'intérim du pontife et, du fond de quelque cachette, gouvernait l'église, en maintenait les restes, administrait la résistance,

correspondait avec la Sicile et l'Afrique, n'avait pas notifié à l'église de Carthage la mort glorieuse de son chef? Est-ce que Cyprien, informé du fait dans sa retraite, ne se hâtait pas de rendre hommage à l'héroïsme de son collègue? Qu'y avait-il ici besoin d'enquête et où voit-on qu'on l'ait faite plus tard et que le sigle ajouté au nom de Fabianus sur sa tombe ait été gravé par décret ecclésiastique? N'est-il pas plus aisément, plus naturellement supposable que cette addition, postérieure il est vrai, a été faite par la main d'un inconnu, qui, sans mandat ni mission de personne, grava à la suite du nom du pape un titre que nul ne pouvait lui contester et qu'il avait acheté de son sang?

A prendre en elle-même la théorie de la *Vindicatio martyrum*, comme on l'appelle, il semble qu'en l'adoptant on transporte en un temps une discipline et des procédures qui n'existèrent et ne furent appliquées que beaucoup plus tard. L'église militante des premiers siècles n'a rien connu qui ressemblât aux procès de canonisation. De bonne heure, à Rome, en Afrique, ailleurs sans doute, les évêques s'inquiétèrent de ceux qui combattaient de leur personne et souffraient vaillamment pour la foi commune, et recommandèrent qu'on prît soin de recueillir leurs actes. Mais il s'agissait de constituer les fastes de l'église, de garder les mémoires de ceux qui, librement, avaient lutté pour elle, et non de ramasser les matériaux de ces prétendues enquêtes ecclésiastiques. Et encore ces soucis de notoriété n'apparaissent-ils guère que dans les premières années du IIIe siècle, au moment où l'église commence à avoir le sentiment de sa durée, et, maîtresse de soi, organisée en corps et formant une puissante fédération, entre pleinement dans le monde, aspire à s'en saisir et conçoit l'ambition de devenir une institution et une force sociale. Aux premiers jours, et tant qu'on prit à la lettre le mot évangélique : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » on ne songea pas à recueillir les traces du passage des frères dans la vie pour les transmettre aux générations futures. Dieu connaissait bien les siens!

Au temps des persécutions, le sens du mot martyr appliqué aux personnes est fort large. Il n'implique pas nécessairement le fait de la mort ou de la torture subie pour la foi, mais souvent l'idée d'une confession commencée ou éventuelle, témoin la lettre de Tertullien, *Ad Martyres*, dont le premier mot est : « Bienheureux martyrs désignés! » lettre adressée à des chrétiens prisonniers, et tant de passages où Cyprien emploie ce mot de la même manière à l'égard de personnes revenues de l'exil ou sorties de prison, sans avoir même comparu au tribunal. Or, sans tenir compte de la difficulté d'une définition fixe et précisément déterminée, si, pour l'attribution de la qualité de martyr les instructions et enquêtes dont on

parle eussent été de règle dans l'église, nous aurions là-dessus des témoignages contemporains et positifs et ne serions pas réduits à un document unique et de sens controversable. En 250, sous Trajan Dèce, à la fin de 257, et, en 258, sous Valérien et Gallien, il y eut quantité de chrétiens bannis ou exécutés en Orient et en Occident. A ces dates, où est l'autorité ecclésiastique? Elle est décimée, dispersée ou cachée. Les réunions chrétiennes sont rigoureusement interdites, les cimetières de la « fraternité » sous séquestre. Attend-on alors pour appeler martyrs ceux qui sont morts ou ont pâti pour la foi, que la paix soit rétablie, que les évêques soient revenus ou que de nouveaux aient été élus et que, dans de solennelles assises, ils aient instruit la cause des « athlètes du Christ » et vérifié leurs titres? On vit alors d'ardens débats au sujet des *lapsi* et des *libellatici*, c'est-à-dire des apostats de divers degrés, et, plus tard, au commencement du IVe siècle, au sujet des *traditeurs*, comme on appelait ceux qui avaient livré les livres saints aux agens de la police impériale; on ne connaît nul débat au sujet des martyrs, si ce n'est quand ceux de la grande église disputent cette qualité aux fidèles morts ou vivans des sectes séparées (1). La qualité de martyr se prend ou se donne assez légèrement. La facilité de ces usurpations prouve l'absence de désignations officielles.

Si le titre de martyr n'eût été valablement obtenu qu'après enquête juridique et déclaration épiscopale, comprendrait-on que tels ou tels eussent été communément considérés comme martyrs, et spécialement célébrés, qui ne s'acquirent cet honneur qu'en violant les conseils ou les prescriptions de l'église, c'est-à-dire en se livrant eux-mêmes aux persécuteurs ou en leur forçant la main par des insultes ou des violences publiques contre le culte païen? L'affaire de Polyeucte, renversant et brisant des statues sacrées, n'est pas un fait unique et exceptionnel. Il y a des exemples semblables en grand nombre dans le recueil trié de Ruinart, et dans tous les volumes des bollandistes. Dans la même hypothèse, comprendrait-on tant d'erreurs et de méprises étranges au sujet des martyrs? Des noms de localités pris pour des noms de personnes, le chiffre IIII des compagnons du pape Sixtus II devenant le martyr Quartus, l'expression commune *synoris* ou *xynoris*, désignant dans un texte grec un couple de martyrs transformé en sainte Xynoris, et tant d'autres confusions semblables? Comprendrait-on qu'à la fin

(1) V. Tertullien, *Advers. Praxeam*, 1. Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, v, 16, 20. Dans l'affaire de Novatianus, Nicostrate, confesseur de Rome, ayant refusé de passer au parti de Corneille comme ses anciens compagnons de prison, de martyr qu'il était appelé la veille, est traité le lendemain comme un malfaiteur. V. Cyprien, *Épit.* L. Ed. Hartel, p. 613, ép. LII, p. 617.

du ve siècle, le pape Gélase, scandalisé de l'invasion d'une sorte de mythologie nouvelle dans l'histoire de la primitive église et de tant d'inepties ou de mensonges anonymes qu'on lisait aux offices sous le nom vénéré d'Actes des martyrs, ait défendu par un décret la lecture de ces pièces, plus propres selon lui à discréditer l'église qu'à la glorifier : *Ne vel levis subsannandi oriretur occasio.*

Si les églises çà et là, dans les premiers siècles, dressèrent des tables de martyrs, soit sur des notes ou des mémoires anonymes et plus tard, quand, dans la proscription de Dioclétien ou les dévastations des barbares, ces pièces avaient péri pour la plupart, sur des on-dit, des traditions orales ou des mentions trouvées chez les écrivains plus ou moins contemporains; si elles s'attachèrent à fixer les jours où les champions de la foi étaient morts, ou ceux où ils avaient été ensevelis; si, plus tard, avec ces tables particulières on essaya de former des catalogues généraux,—c'est là, ce semble, l'origine des martyrologes et des calendriers ecclésiastiques; — on ne saurait voir, dans ces essais de classification, des documens d'un caractère officiel garantis et consacrés par l'autorité ecclésiastique.

Les deux plus anciens monumens de ce genre qui nous soient parvenus sont du milieu du IVe siècle. On les a trouvés avec le catalogue Libérien, dont ils forment comme des annexes; ce sont deux pièces anonymes très courtes : l'une a pour titre : *Depositio episcoporum* et ne contient qu'une liste de pontifes romains présentés, non dans l'ordre de la succession chronologique, mais selon l'ordre des jours de l'année, chacun à la date de sa mort ou de sa sépulture, pendant un peu moins d'un siècle, de 253 à 336. L'autre pièce est intitulée : *Depositio martyrum*, et n'est rien, selon les meilleurs juges, qu'un férial romain, ou un calendrier des grandes fêtes invariables. Or que ces deux petits index aient été dressés par l'ordre d'un pontife de Rome, ou qu'ils soient un document privé, — ces deux opinions sont également soutenables, — on ne peut les considérer comme faisant loi au sein de l'église, et la preuve, c'est que leur autoritée est discutée comme celle de tout témoignage historique, que les savans les plus respectueux des traditions ecclésiastiques ne se font nul scrupule de les contredire, de placer, par exemple, parmi les martyrs ceux que l'auteur anonyme a rangés parmi les évêques « déposés, » et que les martyrologes autorisés, comme ceux d'Usuard et de Baronius, les démentent fréquemment. Les bollandistes aussi allèguent ou répudient l'autorité de cette pièce, selon qu'ils y trouvent pour leurs thèses appui ou contradiction, comme on le voit quand il s'agit soit du pape Calliste, soit des papes Lucius, Étienne ou Félix au IIIe siècle.

Au reste les bollandistes n'ont jamais admis, et les nouveaux moins encore que les anciens, que l'approbation accordée par l'autorité romaine à un bréviaire ou à un martyrologe restreignît la liberté critique de l'historien et plaçât les faits qu'on y relate comme dans une sphère inviolable, hors des atteintes de la négation motivée et du doute réfléchi. Le martyrologe romain n'est guère en somme pour eux, comme pour tous les critiques, qu'une compilation de traditions très souvent douteuses, et toujours vérifiables. Corrigé, et remanié plusieurs fois déjà, il peut l'être encore. La réserve en cette matière est de convenance, mais le droit de l'historien sur les faits et sur les personnes n'est point contestable, et l'approbation pontificale n'emporte nullement qu'on doive tenir pour certainement vrai tout ce qu'on y trouve.

Comment donc ajuster ensemble l'incertitude reconnue des faits consignés dans les plus anciens et les plus autorisés recueils martyrologiques, incertitude portant sur le martyre même et la sainteté des personnages, et la théorie d'après laquelle nul martyre n'aurait été légitime qu'après une véritable enquête et une déclaration de l'autorité ecclésiastique? Le moindre défaut de cette hypothèse, c'est qu'elle s'appuie sur une autre qui est mal fondée, croyons-nous, l'hypothèse d'une centralisation de pouvoir, d'une unité de juridiction absolue constituée déjà dans l'église au IIe et au IIIe siècle. Toute unité ne manquait pas alors sans doute dans l'église, et au temps des persécutions on pouvait à bon droit parler du « corps des chrétiens, » comme Constantin en parlait en 313 dans son édit de Milan, mais cette unité n'allait pas au point qu'on imagine. On vit bien, au temps de Cyprien et d'Étienne en 255 et 256, que les évêques en face du pontife de Rome n'étaient pas comme l'argile dans la main du potier ou de simples sous-ordres en face du souverain absolu; que dans les circonstances critiques, aux yeux des fidèles, les vrais chefs étaient ceux qui dans la lice payaient de leur personne et montraient l'exemple aux autres; et que, s'il appartenait aux évêques de recueillir exactement tout ce qui concernait ceux qui librement avaient témoigné pour la foi, le titre de martyr, pour être donné et acquis, n'attendait pas le bon plaisir de leur jugement.

II.

Des considérations qui précèdent il résulte que le fait du martyre, plus ou moins exactement constaté, s'est imposé à l'autorité ecclésiastique et n'a relevé nulle part de ses décisions; et, comme

conséquence, que si tous les martyrs réels ne sont pas inscrits dans les martyrologes, il peut d'autre part se rencontrer dans ces recueils, relativement tardifs et souvent composés au hasard, bien des saints douteux et bien des martyrs équivoques, sur lesquels l'aveugle dévotion de la postérité s'est égarée. Cette conclusion, les bollandistes l'admettent évidemment de façon implicite et, comme nous le verrons, n'hésitent pas à la confirmer à l'occasion. Ils disent fort bien quelque part que leur œuvre, leur fonction est justement d'examiner les droits des martyrs et des saints à la vénération commune, de vérifier scrupuleusement leurs titres soit pour justifier, soit pour récuser le culte qu'on leur rend. Ceci n'est pas absolument vrai pour les personnages relativement modernes qui ont vécu dans la pleine lumière de l'histoire des derniers siècles et sur le compte desquels l'autorité pontificale a prononcé dans les formes. Pour ceux-ci les bollandistes n'ont qu'à rappeler les motifs qu'ont suivis les décrets et à les transcrire. La cause est jugée et n'est plus à instruire : la critique des théologiens de la compagnie de Jésus n'est plus libre. Mais, pour cette grande multitude de martyrs et de saints qui sont morts dans les premiers temps de l'église en Occident et en Orient, dont les noms, les mémoires, les notices et les Actes remplissent les martyrologes et les passionnaires, le procès est toujours ouvert, et, après le pape Gélase, on peut croire que plus d'un intrus a pu se glisser dans la foule et être introduit sans droit au divin banquet des bienheureux.

Mais quelle tâche, après tant de siècles, que cette vérification! Souvent la matière même de la cause à instruire fait défaut. On ne trouve que des noms parfois estropiés ou diversement rapportés dans les recueils, sans indication de lieu ni de date ou avec des indications évidemment inexactes. Quand on a noté les noms avec les diverses variantes, et mis en marge *tempore incerto* ou, ce qui est tout aussi vague, Ie, IIe ou IIIe siècle, on a dit tout ce qu'on savait. Parfois les noms sont connus d'ailleurs, ce sont des personnages de l'histoire évangélique, comme Salomé, mère des fils de Zébédée, ou Marie de Magdala, ou Luc l'auteur des *Actes des apôtres*, ou Thaddée, ou quelqu'un des nombreux amis de saint Paul, que celui-ci nomme et salue à la fin de ses lettres. La mémoire reconnaissante des premiers fidèles les a rangés au nombre des saints et quelquefois des martyrs, l'imagination s'est donné carrière à leur sujet, leur a prêté des aventures, des voyages, des rangs illustres dans la hiérarchie ecclésiastique et des morts diversement édifiantes. La matière est délicate et la critique périlleuse. Les bollandistes estiment qu'il n'est pas défendu d'émettre des réserves respectueuses et, s'il s'agit de faits manifestement faux, d'ac-

centuer l'expression du doute. Mais ce qui fournit surtout un ample texte à leurs études, ce sont les martyrs qui ont des actes, c'est-à-dire dont les combats, comme on dit, sont racontés avec plus ou moins de détails et de précision. Parmi ces actes il en est qui ont été écrits dans les premiers siècles. Nous savons certainement que beaucoup de ces pièces se lisaient déjà au IVe siècle et au Ve siècle. Le plus grand nombre a été composé du VIe siècle au XIe. Quelques-unes, relatant des martyrs prétendus antiques, datent seulement du XVe et du XVIe siècle. D'anciens passionnaires manuscrits grecs, latins, arméniens, syriaques, coptes, épars dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe ont fourni et fournissent encore aux hagiographes la matière de leurs publications. C'est là en somme que réside le secret de la victoire de l'église et de son établissement dans le monde. C'est là qu'on peut apprendre ce que vaut et ce que peut l'âme humaine et combien fragile et misérable est la force en face du droit; là qu'on trouve non des discours toujours faciles à faire sur la conscience inviolable, le dédain des choses extérieures, le désintéressement et l'abnégation héroïque, mais les vivans témoignages de ces rares vertus descendues des lèvres au cœur et s'attestant devant les bourreaux impuissans. A toutes les pages, on y lit ce noble cri proféré non dans l'école, mais devant un tribunal armé entre deux séances de tortures : « Tu peux me tuer, mais non me forcer. » Un vaste chapitre des annales de la grandeur humaine est là.

Mais cette question se pose aussitôt : quelle créance méritent ces Actes? Évidemment une créance très inégale. Dans presque tous il y a de l'art et de l'invention. Beaucoup composés à froid, longtemps après les événemens qu'ils retracent, sont gonflés de rhétorique et de théologie, et comme baignés de merveilleux; beaucoup ont été écrits uniquement pour édifier, ne sont rien que des panégyriques ou des homélies. Leurs auteurs anonymes se sont moins souciés de transmettre des récits authentiques que de célébrer la gloire de Dieu et de son église. Quelques-unes de ces pièces paraissent des déclamations, d'autres de purs romans. Les recueils qu'on a faits de ces Actes avant et après l'entreprise des bollandistes, depuis Lippomani et Surius jusqu'à Ruinart, sont plus ou moins étendus, c'est-à-dire plus ou moins mêlés de fables et de fictions. Le titre du recueil de Ruinart, on le sait, est : *Actes sincères et choisis.* Mais dans ce choix, la sincérité du savant religieux est seule absolue et hors de doute, les Actes n'ont qu'une sincérité relative et souvent contestable.

C'est l'opinion de M. Edmond Le Blant, si compétent en ces difficiles matières et d'une science si précise et de si bon aloi. Dans un

mémoire considérable, lu à l'Institut, où il entreprend de montrer que quantité de documens, rejetés par Ruinart et généralement discrédités, peuvent encore fournir aux études historiques des élémens d'information qu'on aurait tort de négliger, il écrit excellemment : « J'oserais presque dire pour ma part que présenter comme sincères une telle réunion d'Actes complets me paraît chose hasardeuse. Pour quelques pièces incomparables, comme le sont certains Actes d'Afrique, combien d'autres pèchent sur plus d'un point et contiennent des signes bien probables d'interpolations et de retouches (1) ! » Il semble qu'il dût suivre de là que le devoir de la critique est d'expurger les Actes de Ruinart des traits interpolés qu'on

(1) Ceux qui ont lu le livre de M. Edmond Le Blant ont admiré justement la variété, la richesse et la sûreté de son érudition. Sa méthode de références et de rapprochemens est fort ingénieuse. Toutes les concordances qu'il signale sont justes et bien trouvées, et par suite la thèse proposée paraît démontrée et inattaquable. Cependant deux objections demeurent auxquelles je ne crois pas que le savant archéologue ait répondu. Je les rappelle. Il y a, dit-il, des signes manifestes d'antiquité jusque dans les actes les plus corrompus et les plus douteux. Mais de quelle antiquité parle-t-on? L'expression n'a-t-elle pas ici forcément un sens fort large? Les coutumes, formalités et mœurs judiciaires qu'on allègue, par exemple, sont-elles propres à telle époque déterminée, celle à laquelle les faits dont il s'agit sont rapportés, ne les trouve-t-on pas encore deux ou trois siècles plus tard? Si oui, ce critérium est insuffisant puisqu'il peut s'appliquer aussi bien au ve ou au vi^e^ siècle qu'au iiie. En second lieu, les traces ou signes d'antiquité qu'on signale dans des Actes dont pour tout le reste on fait bon marché, peuvent prouver seulement l'érudition de l'anonyme qui a composé ces Actes, ou avoir été empruntés d'Actes sincères qu'il eut sous les yeux et qui lui servirent de modèle. Ces imitations, ces emprunts sont très fréquens dans les Actes des martyrs. L'auteur des Actes de Pionius, qui sont fort recommandables, eut certainement sous les yeux ceux de Polycarpe et s'en est visiblement inspiré. Les Actes de Tatien Dulas, M. Le Blant le note, ont été fabriqués avec ceux de Tarachus. Ceux de Tryphon, de Cyriacus et d'Abercius ont été copiés les uns sur les autres ou sur un original commun. On a eu la fantaisie de faire un martyr du soldat qui de sa lance perça le flanc du Christ attaché sur la croix, on l'a nommé Longinus et on lui a composé des Actes. Il y a dans ces Actes des vestiges d'antiquité, des souvenirs d'usages du i^er^ siècle. Cela prouve-t-il que Longinus ait été martyr ou même qu'il ait jamais existé? Voici, par exemple, deux pièces hagiographiques, l'une qu'on lit dans le recueil de Ruinart, l'histoire de Sapricios et de Nicephoros, l'autre qu'on trouve dans beaucoup de passionnaires grecs manuscrits: Le combat (Ἄθλησις) de Christophoros. Les marques d'antiquité abondent dans ces deux pièces, des formes de procédures vraiment romaines, des fragmens d'interrogatoires conformes aux habitudes du iiie siècle. Est-ce à dire que l'histoire de Sapricios, où perce manifestement le dessein de moraliser, d'apprendre aux contemporains la charité et le pardon des injures, se rapporte à un fait public et s'impose à l'histoire comme un épisode de la persécution de Dèce, et qu'il y ait aussi un fond solide et réel dans l'histoire de ce bon géant larmoyant Christophoros? Est-il même bien sûr que Christophoros ait existé soit sous ce surnom, soit sous celui de Reprobus, qu'on lui donne aussi et qui ne paraît pas plus authentique? Telle est la double objection qu'on peut, je crois, opposer au travail de M. Edmond Le Blant.

y reconnaît et, par suite, d'abréger son recueil au lieu de le grossir, car, si les pièces qu'il a choisies pour les y insérer, sont, comme on l'accorde, les meilleures, quoique fort souvent douteuses et suspectes, celles qu'il a exclues sont plus défectueuses encore et moins dignes de confiance. Mais la thèse de M. Le Blant, admissible d'une façon générale, est que, dans les pièces les moins sincères prises en bloc, il y a des parties antiques, documentaires, dont l'histoire peut faire son profit, et le but qu'il vise est de montrer dans le détail à quels signes on reconnaît ces paillettes au milieu du gravier trouble.

Les bollandistes, dans les amples études préliminaires qu'ils mettent en tête des textes des Actes qu'ils publient, fournissent les raisons d'un triage à faire parmi les Actes, mais ils ne le font pas, du moins par voie d'exclusion. Avec tous les érudits, ils distinguent les Actes en Actes fabuleux, corrompus, et sincères. Ils savent de plus qu'il y a des degrés dans le vrai comme dans le faux et, à la suite d'un érudit de la fin du XVIIe siècle, Honoré de Sainte-Marie, ils distinguent les Actes sincères en cinq classes (1) : 1° les autographes judiciaires, appelés ordinairement actes proconsulaires ou présidiaux, pris ou extraits textuellement d'archives publiques; 2° les autographes écrits de la main même des martyrs; 3° les autographes composés par des témoins auriculaires sur des notes d'audience ou sur des souvenirs personnels immédiatement après l'exécution; 4° les actes faits d'après des pièces autographes, un peu plus tard, avec additions parfois et embellissemens oratoires (*non semel animadversiones et rhetoricæ venustates additæ*); 5° enfin, les actes composés en forme d'homélies ou de panégyriques sacrés ou bien insérés dans ces pièces.

Il y a, ce me semble, un peu de fantaisie dans cette classification des Actes « sincères. » Nous n'avons pas d'Actes qui, strictement, appartiennent à la première ni à la seconde de ces cinq classes. On appelle, il est vrai, « proconsulaires » les Actes des martyrs scillitains. Cette dénomination ne convient guère aux divers textes qu'on connaissait avant la publication du texte grec, faite récemment par M. Usener et tiré d'un vieux manuscrit de notre Bibliothèque nationale. Mais ce texte même appartient plutôt à la troisième classe qu'à la première, par cette seule raison que la sentence qui se trouve à la fin fut très certainement prononcée en latin. Il en est de même des Actes de Cyprien. Nul ne les peut considérer comme

(1) L'ouvrage auquel les bollandistes ont emprunté cette classification a pour titre : *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'église, les ouvrages des pères, les actes des martyrs et les vies des saints*. Paris, 1713, 3 vol. in-8°. Cf. *Act. SS.*, t. IX d'octobre, Act. S. Philippi, au 22 octobre, p. 537 et suiv.

une simple transcription d'un document officiel. D'abord, ces actes présentent dans les manuscrits bien des variantes. D'un autre côté, le travail de composition apparaît dans le seul fait d'avoir réuni en un seul récit deux affaires jugées par deux proconsuls différens et séparées par une année d'intervalle. Les deux interrogatoires et les deux sentences forment une partie très solide où l'auteur anonyme de la pièce n'a rien ajouté de soi, mais cette partie même provient-elle du greffe de Carthage ou de notes privées? Question insoluble et puérile après tout. Le reste, c'est-à-dire le récit, excellent sans doute et bien historique, émane certainement d'une plume chrétienne.

Dans la seconde classe, on vise la longue Passion de Perpétue, de Félicité et de leurs compagnons. Or ici, nous avons deux textes : celui de Ruinart, auquel pense l'auteur de la classification, n'a pas d'interrogatoire, consiste en rêves et en visions. Un autre texte mentionne à peine les visions et donne des interrogatoires sobres dans leurs détails et fort vraisemblables. Or le début du texte de Ruinart n'est d'aucun des martyrs auxquels on rapporte le récit de leurs visions, peut-être pour cette raison spécieuse qu'eux seuls paraissaient capables de le faire. Mais cette pièce entière est de la même main. D'où cette conséquence : les visions, si elles sont réelles, furent racontées à quelqu'un de ceux qui visitaient les prisonniers, puis écrites par un des confidens survivans; si elles ne sont pas réelles, l'auteur de la pièce les a imaginées et, pour donner plus d'autorité à ses enseignemens, les a placées dans la bouche même de Perpétue et de Saturus, racontant eux-mêmes qu'avant le jour suprême, l'esprit de Dieu les avait visités. Il n'y a là, à notre avis, qu'un artifice de composition. Ces actes donc, tout excellens qu'ils sont, appartiennent à la quatrième ou à la cinquième catégorie.

Les bollandistes d'ailleurs n'attachent pas eux-mêmes un grand prix à cette classification, car au tome XIII d'octobre ils en présentent une autre, qu'ils empruntent à M. de Smedt (1). Celle-ci émane d'un esprit plus critique. Les Actes sincères se rangent ici en quatre classes ou, si l'on veut, en deux. La première comprend les Actes que, par témoignages extrinsèques, nous savons certainement avoir été écrits au temps même des persécutions. Les trois autres espèces tirent leur autorité plus ou moins forte d'indices internes.

Le critérium de la première classe ne nous semble pas d'une très grande valeur. Nombre de petits écrits ecclésiastiques, bien que cités par les écrivains des premiers siècles, n'en sont pas moins

(1) Il l'a exposé avant d'être agrégé au collège Bollandien dans l'ouvrage : *Introductio generalis in historiam ecclesiasticam*, p. 118-119.

réputés apocryphes. Les mentions que Justin, Tertullien ou Eusèbe en font prouvent simplement qu'ils étaient composés et circulaient de leur temps parmi les fidèles. J'accorde bien que les Actes de Cyprien sont d'une autre valeur et qu'ils tirent une grande part de leur autorité de la mention qu'en fait le diacre Pontius et des traits qu'il leur emprunte dans son récit de la mort de Cyprien. Mais le passage où Eusèbe, après avoir donné la lettre qui relate l'affaire des Philadelphiens et le martyre de Polycarpe, note comme appartenant au même écrit et au même temps les martyres de Pionius et de Métrodore marcionite, et ceux de Carpos, de Papylos et d'Agathonicé, — erreur de près d'un siècle, — prouve-t-il que les Actes de Pionius et ceux de Carpos, tels que nous les avons aujourd'hui, sont ceux-là même qu'Eusèbe eut sous les yeux? En aucune manière. Les Actes latins de Pionius ne sont évidemment qu'une traduction de la fidélité de laquelle on ne peut juger, faute d'avoir le texte grec original auquel certainement Eusèbe fait allusion. La mention des écrivains contemporains au sujet d'une pièce hagiographique n'a de portée qu'autant qu'elle est accompagnée de citations étendues qu'on retrouve dans ces pièces.

Ces mentions d'Actes sont d'ailleurs d'une extrême rareté dans les écrivains contemporains. Les auteurs de passions ont travaillé en dehors des livres composés, les meilleurs sur d'informes canevas, la plupart sur des traditions. Leurs héros, à très peu d'exceptions près, paraissent ignorés des témoins réguliers du temps et, d'autre part, presque aucun des martyrs nommés par les auteurs contemporains comme Tertullien, Cyprien, Denys d'Alexandrie et Eusèbe ne figure dans les passionnaires. C'est un caractère particulier de cette espèce de littérature à demi historique et à demi romanesque qu'elle se meut dans l'ombre et le mystère, entre les choses divines et les choses humaines, et se superpose à l'histoire, comme les mythes de Platon se greffent sur ses théories philosophiques.

Ces essais de classification des Actes sincères sont donc fort discutables. Le certain, c'est qu'il y a, en petit nombre, des Actes où il y a beaucoup d'histoire, et que, dans le plus grand nombre, il y en a un peu. Distinguer les meilleurs des moins bons est surtout affaire de tact, et ce tact s'aiguise à la pratique et au maniement de ces pièces. Les meilleurs Actes sont ceux qui ressemblent le plus aux documens impersonnels qui fournissent à l'historien la matière qu'il met en œuvre. Ils sont brefs, graves et simples de ton, exempts d'amplification pédante et de théologie doctrinale. Les interrogatoires n'y ont pas la forme de grossières disputes, le merveilleux n'y a nulle place; on n'y voit pas ces enchères de supplices d'inhumanité croissante et d'inefficacité extraordinaire; on n'y trouve pas

d'apparitions ni de guérisons surnaturelles opérées en prison pour prix de la foi, ni de conversions en masse de prisonniers et de geôliers, ni de temples ou d'idoles qui s'écroulent d'eux-mêmes sur un mot ou après un signe. On a là, en revanche, les indices qui trahissent les compositions artificielles, totalement ou partiellement apocryphes.

III.

Sur ces divers points, les bollandistes anciens et nouveaux sont d'accord avec les maîtres de la critique laïque. Dans l'appréciation des Actes ils montrent qu'ils n'ont nul goût pour le merveilleux. A leurs yeux, comme à ceux des libres savans, la valeur historique des actes des martyrs est en raison inverse de la place qu'y tient le miracle, si bien que ceux où il y en a le plus leur paraissent les plus suspects. C'est ainsi qu'à propos des Actes d'un certain Maximus d'Aquila, ils écrivent : « Le caractère fabuleux de cette pièce ressort des seuls prodiges dont elle fourmille. » Et de même au sujet des Actes d'un certain Macarius, Romain, ils disent : « Tout ce qu'on trouve dans cette histoire n'est guère plus sérieux que l'antre d'Éole, les ruisseaux de vin, les fleuves de lait et le reste. »

Ils savent aussi bien que les plus sévères les bonnes méthodes et les justes règles de la critique historique. « Quand nous essayons, dit le P. Van Hecke, d'expliquer et d'éclaircir les actes des saints, nous ne nous attachons qu'à une chose, c'est à présenter comme certain ce qui est certain, comme douteux ce qui est douteux et comme faux ce qui est faux. » Et ailleurs ils écrivent : « En matière d'histoire ecclésiastique, il y a deux écoles opposées, celle des affirmatifs et des crédules à outrance qui acceptent tout complaisamment et les yeux demi-clos, et s'inclinent sans résistance devant les récits les plus invraisemblables. Ceux-ci nuisent à la cause de l'église qu'ils croient défendre et compromettent la foi qu'ils prétendent fortifier. A l'autre extrémité, les sceptiques sans mesure et les négatifs de parti-pris, dont l'érudition subtile et vétilleuse excelle à obscurcir les faits les plus clairs et à embarrasser les plus simples. Notre institut s'est constamment étudié à éviter ce double excès de la crédulité et du scepticisme, et à tenir en juste équilibre la balance de l'histoire de manière qu'elle ne fléchisse ni à la puérilité des fables ni aux prétendues difficultés de l'érudition (1). »

Peut-être souhaiterait-on qu'on s'expliquât plus clairement sur

(1) *Act. SS.*, t. XII d'octobre, p. 200-201.

ce qu'on appelle avec un dédain peu voilé certaines chicanes savantes, car les difficultés ne sont savantes, en effet, qu'à la condition de s'appuyer sur la logique éternelle ou sur des faits bien établis, et cela est au-dessus du dédain. Mais, après tout, on peut accorder que le double esprit signalé ici règne effectivement dans les études d'histoire ecclésiastique, et que la vérité, ou, pour parler plus modestement, le plus haut degré d'approximation du vrai, n'est ni d'un côté ni de l'autre. L'esprit purement négatif est stérile, la crédulité excessive confine à la niaiserie. Il est sage de prôner la voie moyenne, et il faut applaudir à ceux qui font profession de s'y tenir. Toute tradition n'est pas méprisable et, jusque dans les douteuses, il y a encore comme un écho lointain et utile à saisir de quelque réalité. Seulement les bonnes maximes sont plus faciles à donner qu'à suivre, et, dans la pratique, il est bien rare qu'on garde constamment cette voie moyenne qu'on conseille aux autres, sans dévier quelque peu à droite ou à gauche.

On ne s'en rend nulle part mieux compte qu'en lisant en tête de chaque article, dans les sept derniers volumes, les études préliminaires intitulées : *Commentarii prævii*. Tout d'abord ces études sont d'une longueur interminable et souvent un peu vide. C'est le rebours de la vieille devise : *Multa paucis*. Les auteurs sont d'une loquacité infinie sur des personnages dont on sait à peine sûrement les noms, sur des questions qui ne comportent souvent nulle solution probable. La plupart des études que nous avons lues gagneraient beaucoup à être resserrées, réduites de moitié ou des deux tiers, allégées de hors-d'œuvre ou d'hypothèses en l'air. La diffusion embrouille plus qu'elle n'éclaire l'esprit et grossit inutilement un travail qu'on a accusé bien des fois de durer trop longtemps. La méthode scolastique d'exposer tour à tour les argumens affirmatifs et les argumens négatifs, comme si l'on mettait successivement des poids dans les deux plateaux d'une balance, encore qu'un peu artificielle, n'est pas mauvaise; mais à la condition de ne rien oublier de part ni d'autre, de ne rien forcer et ne rien diminuer et surtout de laisser la balance parler seule, c'est-à-dire le lecteur impartial conclure après comparaison attentive. Mais si, après avoir inégalement chargé les plateaux, l'on tire l'un d'eux et par exemple le plus léger, comme on le voit quelquefois, il emporte l'autre, non par lui-même, mais par la force qu'on lui ajoute indûment. Dans une publication qui prétend, non sans raison, avoir un caractère scientifique et qui est moins en somme livre de doctrine qu'instrument de travail et répertoire immense de documens, il n'est pas défendu sans doute de donner des conclusions, mais on voudrait qu'elles sortissent toujours et uniquement des choses mêmes. Or il me paraît

que bien souvent, quoique la négative ou le doute résulte des données qu'on allègue, c'est par une affirmative, discrète il est vrai, que les bollandistes concluent.

Les exemples abondent dans nos volumes de cette incohérence entre les prémisses et les conclusions. Voici, par exemple, un article consacré à S. Asterius. Au 21 du mois d'octobre, le Martyrologe romainp orte cette note à son sujet : Aux bouches du Tibre, S. Asterius prêtre et martyr qui, comme on le lit dans la passion du pape Calliste, souffrit sous l'empire d'Alexandre Sévère. A cette même date du 21 octobre, en marge : an 222. — Les bollandistes après une longue et subtile discussion sur le jour inconnu, en effet, de la mort de ce personnage, écrivent très sagement : De S. Asterius on ne sait pour ainsi dire rien. Puis, à la fin du commentaire, que cet aveu n'a pas abrégé, on lit en façon de résumé : Ce qui paraît certain sur S. Asterius, c'est qu'il fut l'un des quarante prêtres qui, avec le pontife, administraient alors l'église de Rome, qu'il ne se mêla pas alors aux partis qui divisaient les fidèles, mais demeura attaché à Calliste ; que, celui-ci ayant été dans une émeute populaire précipité en bas de sa maison par une fenêtre et de là dans un puits, Asterius recueillit son corps déchiré et l'ensevelit honorablement ; que pour cela il fut saisi et jeté d'un pont dans le Tibre, dont les flots le portèrent à Ostie. — Voilà bien des détails circonstanciés sur un personnage qu'on déclare inconnu. Mais d'où viennent-ils ? Ils sont ou gratuitement supposés, comme ce qui regarde son rôle dans les controverses qui alors agitaient l'église, ou tirés des seuls Actes de Calliste, qui ne valent rien.

De même, à propos de l'évêque Abercius (22 octobre), on voit les bollandistes défendre avec une complaisance extrême des actes qui ne sont qu'un pur roman. Je sais que l'éloge est maigre de dire de cette pièce tirée des légendes de Métaphraste « qu'elle vaut mieux que sa réputation, » mais si l'on veut prendre le soin de lire cette histoire, et se souvenir qu'elle est rapportée aux premières années du règne de Marc Aurèle (167), on ne trouvera pas trop sévère le jugement qu'en porte le sage Tillemont.

De même, dans l'article d'Ursule et des Onze mille vierges, auquel nos bollandistes consacrent deux cent qnarante longues pages (1), la fermeté de la critique laisse grandement à désirer. C'est un vieux conte des bords du Rhin. Les bollandistes savent que sur ce sujet l'appréciation est libre, et cette liberté, dans les premières pages de leur étude, ils la revendiquent, mais ils en usent peu. Ils concèdent, il est vrai, que les compagnes d'Ursule n'étaient pas précisé-

(1) *Act. SS.*, t. IX d'octobre, p. 75 à 314.

ment onze mille, et que toutes, probablement, n'étaient pas vierges. Çà et là aussi ils laissent échapper des signes de doute, et on voit bien au fond que leur siège n'est pas fait. Je crois cependant qu'on trouvera généralement qu'ils penchent du côté des crédules, qu'ils condamnent en théorie. Qu'on dise, si l'on veut, qu'il n'y a pas de tradition populaire, si puérile qu'elle paraisse, qui ne repose sur quelque base réelle, que la légende d'Ursule se rattache à quelque épisode de l'histoire d'Attila, cela n'est pas défendu. Au temps où Attila et ses hordes se répandirent dans l'Occident, le meurtre et l'incendie les accompagnaient. Mayence, Trèves, Cologne, d'autres villes florissantes furent pillées et rasées. En face de cette inondation asiatique qui menaçait la civilisation et le christianisme qui la représentait, l'église, en plusieurs lieux, dans la personne de ses évêques, à Troyes, à Orléans, plus tard à Rome avec saint Léon, fit œuvre de défense patriotique. Attila, cependant, n'en voulait pas particulièrement à l'église. On ne voit pas qu'il ait fait exécuter ni saint Aignan, ni saint Loup. Y eut-il alors un épisode où un personnage du nom d'Ursule, homme ou femme, avec plusieurs compagnons, ait joué le premier rôle, de manière à frapper les contemporains et à laisser une trace vivante dans les traditions populaires? Cela est possible, mais nous ne savons rien de certain sur cet épisode. La clé de l'histoire est peut-être dans les « onze mille, » dont les bollandistes font si bon marché. Quelques-uns ont cherché dans ces mots *undecim mil* un nom propre défiguré. Ne s'agirait-il pas plutôt de onze soldats, compagnons du personnage principal, et immolés avec lui? Toute hypothèse est plus acceptable que l'histoire qu'on raconte ici de cette jeune fille venue de la Grande-Bretagne en Germanie, qui, sur le bruit d'une invasion, s'est rendue, avec des milliers de compagnes, à Rome, pour prier aux tombeaux des Saints-Apôtres et demander au ciel de détourner les barbares, puis est revenue à Cologne au moment même où les hordes d'Asie y roulaient comme un tourbillon, et y est morte, elle et ses amies, pour préserver leur foi et leur chasteté. On risque peu à nier purement et simplement ce qui est ridicule. L'imagination des masses veut et met partout de l'énorme, de l'extraordinaire et du merveilleux. La critique n'en souffre nulle part. Les auteurs des légendes qui portent l'âme des foules et parlent pour elle, ont horreur de ce qui est simple, uni, semblable à la nature. Or, cela seul est matière d'histoire. Ajoutons que la nature et la vérité sont souvent impossibles à retrouver sous les étranges déformations que la fantaisie et le goût du grandiose leur font subir.

De même, je trouve une critique bien armée, mais qui n'a pas le courage de conclure, dans l'histoire de deux martyrs attribués au

règne d'Alexandre Sévère (1). Nos bollandistes, commentant leurs actes, démontrent très solidement qu'ils sont indignes de confiance pour quatre raisons qu'ils déduisent très doctement et qui sont, en effet, très bonnes. On s'attend qu'ils rejettent la pièce. Point du tout ; ils reprennent leurs propres objections, en délient le faisceau, les brisent l'une après l'autre, sans effort et à l'aide d'explications où l'histoire ne souffre pas moins que la logique, et concluent décidément que les Actes sont sincères et l'histoire véritable.

Enfin, dans les actes des saints des quinze derniers jours d'octobre, la question de l'origine et de l'organisation du christianisme dans les Gaules est plusieurs fois touchée, notamment à propos de quelques martyrs céphalophores attribués au règne de l'empereur Julien, en 361 ou 362 (2). Cette question a depuis longtemps, on le sait, suscité d'ardentes polémiques entre l'école historique et l'école traditionaliste. Nos bollandistes sont trop au courant des bonnes méthodes, trop rompus à l'interprétation des textes pour adopter à l'aveugle l'opinion de ceux qui, oubliant que les idées, les croyances et les institutions, comme tous les autres faits humains, ne passent et ne s'établissent que progressivement d'un pays à un autre, prétendent que le christianisme a éclaté pour ainsi dire tout d'un coup dans le monde et s'est établi par l'action seule des apôtres. Il ne paraîtrait pas légitime, aux savans théologiens de Bruxelles, d'opposer la vague phraséologie des apologistes du second siècle aux témoignages précis et formels de Sulpice Sévère,

(1) *Act. SS.* De SS. Theodota et Socrata M. M. Niceæ in Bithynia, t. x d'octobre, p. 9 et 33.

(2) *Act. SS.*, t. vii d'octobre, p. 816 et suiv. Martyrs Céphalophores, ou porte-tête. C'est un détail spécialement noté pour les martyrs gallo-romains. De presque tous ceux dont on dit qu'ils sont morts décapités pour la foi, la légende raconte qu'après leur supplice ils ramassèrent leur tête, la prirent entre leurs mains et marchèrent ainsi jusqu'au lieu où ils furent ensevelis. Cela est raconté de saint Denys de Paris, de saint Nicaise de Rouen, de saint Germain de Besançon, de plus de cinquante autres dont les noms sont énumérés au tome vii d'octobre, page 819, dans les *Acta Sanctorum*. Les bollandistes n'ont jamais songé à prendre à la lettre cette ridicule tradition. Ils essaient de l'expliquer, ce qui vaut mieux. Elle a son origine, disent-ils, dans les représentations peintes ou sculptées dans lesquelles l'artiste, pour figurer le genre de mort du martyr le montrait dans cette attitude. Cette explication est ingénieuse assurément. Mais la légende est-elle née, en effet de ces représentations, ou ne serait-ce pas plutôt l'inverse, c'est-à-dire l'art qui aurait exprimé la légende déjà formée? L'œuvre d'art imite ou reproduit les mythes plus qu'elle ne les suscite. La tradition populaire ne serait-elle pas née plutôt lors de l'ouverture de quelque tombeau de martyr opérée pour une translation, et de la découverte d'un corps de supplicié dont la tête placée entre les jambes était soutenue et comme portée par les mains ramenées et repliées au-dessous du bas-ventre? — Ce spectacle frappant les imaginations crédules aurait produit la croyance fixée plus tard dans les récits et dans les œuvres plastiques.

des actes de Saturnin (de Toulouse) et de Grégoire (de Tours). Ils savent aussi que, sur l'origine des églises de la Gaule, les traditions sont vagues et tardives, la plupart postérieures au IXe siècle, qu'elles sont nées d'ailleurs de vanités locales, du désir de se constituer une sorte de noblesse en se créant des généalogies fictives. Les bollandistes savent tout cela, mais ils ont la plume prudente, ils ne veulent blesser ni contrister personne. De là quelque chose qui ressemble à de la timidité ou à un manque de courage intellectuel. De là l'usage des biais, des *distinguo* et des accommodemens. On accordera que la propagande des idées s'est faite partout et par des ouvriers inconnus, aux temps apostoliques, mais que l'organisation des églises constituées est venue plus tard. La distinction n'est pas mauvaise, encore qu'un peu subtile, et c'est au moins un utile tempérament que nos bollandistes apportent à la thèse indéfendable du traditionalisme radical.

Nous trouvons le même esprit de mesure, on pourrait dire d'inconséquence et de faiblesse, à propos des prétendus martyrs du règne de Julien (1). On n'ose pas les nier tout à fait, ni même déclarer nettement qu'ils appartiennent à un autre temps. Mais on établit que c'est sans fondement qu'on attribue à Julien un édit de persécution ou quelque chose qui y ressemble, et qu'il n'est ni vraisemblable, ni admissible que l'ami de Julien, Sallustius, préfet des Gaules, ait de sa propre autorité, en dehors des crimes de droit commun, condamné et fait exécuter des fidèles dans les Gaules. Là aussi on trouve un biais, à savoir qu'il se peut bien que quelque fonctionnaire courtisan, sachant les sentimens secrets de Julien, ait, pour lui plaire, exercé, dans le nord-est de la Gaule, quelque persécution. Toute hypothèse est permise en matière incertaine, mais celle-ci est tout à fait gratuite.

Les exemples que nous avons donnés et qu'on pourrait multiplier aisément prouvent, ce nous semble, que la tradition pèse trop souvent sur la critique des bollandistes et l'embarrasse, et que parfois c'est moins à leurs conclusions qu'il faut s'attacher qu'aux savantes considérations qui les précèdent. Ces conclusions, dans nombre de cas, paraissent une concession faite à quelques raisons qu'on ne dit pas, raisons morales, religieuses, politiques en un sens, raisons de pure convenance dont la valeur proprement scientifique est nulle, mais qui ne laissent pas d'emporter les autres et de décider les auteurs.

A vrai dire, il n'y a que les géomètres et les physiciens qui igno-

(1) *Act. SS.* Act. de S. Eliphius, t. VII d'octobre, p. 810 et suiv. — Act. de S. Bolonia, t. VII d'octobre, à la suite. Act. de S. Eucharius, évêque, t. XII d'octobre, p. 229.

rent de pareilles raisons. Elles ont place dans les sciences morales et religieuses et y prennent bien des formes. Les sceptiques n'y échappent pas plus que les crédules. Le milieu, l'éducation, l'exemple, l'habit qu'on porte, inspirent nombre d'idées et de jugemens et exercent sur la pensée une tyrannie véritable et d'autant plus puissante qu'elle est moins sentie. Les préjugés, les partis-pris, certaines façons de comprendre et de juger les choses et les personnes, le présent et le passé, viennent de ces influences occultes. Les bollandistes sont des hommes très savans, mais ce sont aussi des hommes d'église, des membres de la compagnie de Jésus. Cela fait en chacun d'eux comme deux natures, et la seconde est parfois plus forte que la première. Chez eux, plus d'une préoccupation qui devrait être étrangère à la pure interprétation des faits antiques, se laisse voir et restreint la liberté critique en des points même où il est entendu que nul n'est lié. Alléguer l'adage: *In dubiis libertas* n'est-ce pas s'exposer parfois à être accusé d'indiscipline et de mauvais esprit? n'est-ce pas risquer le scandale, quand il s'agit d'opinions, peu fondées peut-être, mais communément reçues et enseignées dans l'église et passées à l'état d'opinions consacrées? Ainsi, on est libre de croire que le pape Corneille, en dépit des Actes qui racontent son supplice, ne subit, au milieu du IIIe siècle, d'autre martyre que ce que Tertullien, parlant de Praxéas, appelle « le court et léger ennui de l'exil, » et que ses deux successeurs immédiats, Lucius et Étienne, s'endormirent dans la paix de l'église et de l'empire. Cependant l'opinion contraire est de tradition dans l'église, et de la part de plumes ecclésiastiques, il y aurait, aux yeux de beaucoup, une sorte de témérité à contredire cette tradition, fût-ce même par les raisons les plus fortes. L'usage de la liberté théoriquement accordée est ainsi diminué, puisqu'il expose à encourir la note d'esprit fort ou tout au moins aventureux.

De même, les bollandistes peuvent-ils avoir un médiocre souci de la gloire de l'église, des idées de leur compagnie et, à propos des saints et de leur culte, des usages, de la possession d'état et de l'argument de la prescription, qui a fait si grande fortune depuis Tertullien? De là, chez eux, d'inconscientes complaisances pour des thèses qui ne se défendent que par leur ancienneté; de là tant de conclusions indécises après des préliminaires d'une sinuosité sans fin qui trahissent l'embarras de la conscience du savant en conflit avec les scrupules du dévot; de là des réserves exagérées en face de légendes puériles qu'on n'ose ni répudier ni recevoir décidément, d'interminables développemens, où, après l'auteur, le lecteur se perd, des haltes trop longues en face de problèmes puérils et insolubles, comme la tradition des peintures de saint Luc; la défense timide

de thèses plus fabuleuses qu'historiques, comme celle des voyages de Marie-Madeleine en Espagne, des missions organisées par saint Pierre pour constituer les églises de la Gaule, comme l'histoire de la correspondance de Jésus avec Abgare, roi d'Édesse ; de là enfin, à propos des Actes des martyrs, une facilité excessive dans la déclaration d'authenticité et de sincérité des textes, et tant d'autres déviations de ce centre de gravité historique, où l'on prétend jeter l'ancre à égale distance du scepticisme érudit et de l'aveugle crédulité.

IV.

La critique des bollandistes pèche selon nous par un excès de facilité dans l'admission finale de traditions souvent incertaines. Cela ne veut pas dire qu'elle soit mal informée, — car les savans religieux de Bruxelles fournissent ordinairement eux-mêmes, dans leurs commentaires, les raisons à l'aide desquelles on peut les combattre et les contredire, — ni désarmée en face de ce qui est absolument inadmissible. S'ils s'inclinent parfois devant des saints et des martyrs, dont leurs études seules apprennent à douter; si, dans l'appréciation qu'ils présentent des Actes, ils se montrent trop peu sévères çà et là ; cependant ils ne craignent pas, après démonstration, de démentir le martyrologe romain et certaines vieilles traditions locales mal fondées, et de proposer dans le catalogue des saints de justes éliminations. En cela ils croient, non sans raison, remplir leur double devoir de savans et de prêtres, et servir à la fois ces deux causes qui leur tiennent au cœur et qu'ils ne séparent pas : la cause de la vérité et celle de l'église.

Mais il arrive que les doutes les plus discrets, les négations les plus respectueuses et les mieux fondées se heurtent aux crédulités robustes des défenseurs quand même de traditions absurdes, et que les travaux les plus consciencieux et les plus sincères exposent leurs auteurs, en dépit de leur caractère et de leur évidente modération, à des attaques passionnées et au risque de censures officielles. Il y a, il y eut toujours dans l'église un parti qui se défie des prêtres qui pensent, travaillent et raisonnent, comme si la raison humaine n'était rien qu'une orgueilleuse qu'il faut mater, et une coureuse d'aventures à laquelle tout libre essor est interdit, comme si la raison de l'église et la raison naturelle étaient nécessairement opposées, et qu'en suivant l'une on fût obligé de renoncer à l'autre !

A la fin du XVIIe siècle, il s'est trouvé un groupe de théologiens et

de religieux qui ont taxé d'audace et de témérité sacrilège l'œuvre des bollandistes. Un homme qui, par la variété de son érudition et la pureté de son caractère, était en ce temps l'honneur de la compagnie de Jésus et de l'institut Bollandien, Daniel Papebrock, l'ami de Luc d'Achery, de Mabillon et de tout ce qu'il y avait alors dans l'église d'esprits ouverts et éclairés, après avoir pendant près de cinquante ans contribué à élever les secondes assises du monument des Actes, et travaillé pour la plus grande part à la publication de quatorze volumes, vit des bas-fonds de l'église l'ignorance, la jalousie, un zèle aveugle se dresser contre lui, mettre en question et vouer à l'anathème l'œuvre de toute sa vie.

Ce fut d'abord une lancée d'aigres brochures autour de Papebrock. Le savant bollandiste ne leur opposa que le silence du dédain. Puis, au commencement de l'année 1693, les haines ecclésiastiques se condensèrent en un épais petit in-4° de 650 pages, avec un titre criard (1), l'appui de seize approbations de religieux et de théologiens variés, un double appel aux sévérités d'Innocent XII, en forme de préface et de conclusion, un index ou résumé des passages incriminés, cinq préambules, et le corps de l'œuvre en vingt-quatre articles ou chefs d'accusation développés chacun en quantité de propositions dites subversives de la foi, de la discipline et des saintes traditions, le tout offert au pape et signé du nom de Sébastien de Saint-Paul, provincial de la province de Flandre et Belgique, de l'ordre des frères de la Vierge-Marie du mont Carmel. L'ordre des carmes menait la bataille contre le téméraire qui avait osé mettre en doute nombre d'histoires reçues parmi ces religieux, et notamment qu'ils fussent les héritiers légitimes et les continuateurs des prophètes Élie, Élisée et Énoch, leurs maîtres et fondateurs.

Ce gros livre, justement oublié, est un des chefs-d'œuvre de l'ineptie humaine. La liste des propositions malsonnantes, détestables, hérétiques ou sentant l'hérésie signalées par les carmes et autres religieux et docteurs de Louvain montre quel était l'état d'esprit d'un groupe ecclésiastique considérable dans les dernières années du XVIIe siècle. Nous en voulons citer quelques-unes. Contre le sentiment commun de l'église, Papebrock soutient que le Christ a vécu trente-sept ans; il ose douter que saint Luc ait peint les images du Christ et de la Vierge; que Pierre ait siégé

(1) Ce titre est : *Exhibitio errorum quos P. Daniel Papebrochius S. J. suis in notis ad Acta sanctorum commisit contra Christi paupertatem, ætatem*, etc., *Summorum Pontificum Acta et Gesta, brevia et decreta Concilia*, etc., *idque nonnisi ex meris conjecturis, argutiis negativis, insolentibus censuris, satyris ac sarcasmis cum ethnicis, hæresiarchis, hæreticis, aliisque auctoribus ab Ecclesia damnatis.* Cologne, 1693. Les approbations sont de l'année précédente de mars à décembre.

plus de quinze ans à Rome; que Constantin ait été baptisé par le pape Silvestre. Il ose regarder comme une fiction l'histoire de la dotation de Constantin au saint-siège; contester l'authenticité des décrétales; renvoyer à la fable le récit de la translation du corps de saint Étienne, premier martyr, à Rome. Il ne craint pas d'attaquer l'autorité de plusieurs bulles pontificales et de manquer de respect à la dignité des cardinaux, et par exemple de Baronius, dont il contredit les *Annales* et conteste la chronologie. Contre le sentiment commun de l'église il affirme présomptueusement qu'on peut douter que sainte Véronique ait jamais existé. Il nie la réalité des martyrs de Brescia et l'authenticité de leurs reliques; la vérité des histoires de Marthe et de Madeleine. Il ne blâme pas ceux qui renvoient à la fable la tradition de l'apostolat en Gaule de Denys l'Aréopagite. Il nie que l'église cathédrale d'Avignon ait été consacrée par Jésus-Christ. Il nie que Denys ait porté entre ses mains sa tête coupée. Il met au nombre des récits fabuleux l'histoire du combat de saint George avec le dragon. Contre la sainte Écriture, il nie que le mont du Carmel ait été dans l'antiquité un lieu de dévotion singulière. De plusieurs saints qui jouissent d'un culte public dans l'église, il affirme sur de pures conjectures qu'on peut douter qu'ils aient existé. Il ose railler, déchirer, censurer ou déclarer apocryphes les Actes de saint Sylvestre, des saintes Catherine et Barbe, de saint Alexandre soldat, et de sainte Antonine, de sainte Pélagie, de Flamine, etc., etc. — On peut ouvrir au hasard ce gros factum, on tombera certainement sur quelque accusation puérile ou ridicule, laquelle suppose chez l'auteur et les approbateurs du livre des esprits absolument étrangers non seulement à la critique, mais aux simples lumières du sens commun. L'accusation, quoique absurde, résonna au loin. Le pape Innocent XII, dont on provoquait les colères, ne répondit pas, frappé sans doute de la particulière niaiserie des griefs accumulés, et ne voulant pas s'en rendre complice en les contresignant. Mais les censeurs flamands trouvèrent en Espagne des oreilles à leur mesure et telles qu'ils les souhaitaient. L'inquisition de Tolède condamna par décret les quatorze volumes pleins de ce venin si subtilement analysé, et taxa Papebrock, leur auteur, de témérités hérétiques, schismatiques et séditieuses. Les bollandistes s'étaient contentés d'abord, en forme de riposte, de montrer en quelques pages (t. 1er de juin), l'ignorance et la sottise de l'auteur du factum. Après le décret de l'inquisition de Tolède, une plus longue défense parut utile, et Papebrock écrivit une réponse qu'il promettait de compléter. Il la dédiait très habilement au roi d'Espagne, protestant de sa foi et de sa bonne foi, demandant qu'on voulût bien l'éclairer, s'il s'était trompé, et

qu'on lui marquât les propositions hérétiques, schismatiques et séditieuses qu'il avait énoncées. Il ne paraît pas qu'il obtint satisfaction des inquisiteurs espagnols. On sut bientôt qu'au contraire ils intriguaient à Rome pour obtenir du saint-siège la confirmation de leur décret. La compagnie de Jésus s'effraya; un des bollandistes se rendit à Rome, y vit les cardinaux, les rassura et en fut rassuré. A la fin, ordre fut donné par l'autorité pontificale de laisser tomber cette affaire et de n'en plus parler. Ce silence commandé était plus humiliant pour les accusateurs que pour l'accusé et ses amis. Qui sait cependant si la crainte d'une nouvelle aventure et l'expérience de la susceptibilité si chatouilleuse des théologiens et des religieux ne rendit pas désormais la critique du collège Bollandien plus timide qu'il n'eût fallu?

Il n'est guère vraisemblable qu'un pareil orage puisse se former aujourd'hui contre les sept derniers volumes publiés depuis quarante ans par les bollandistes, encore qu'un nouveau démonstrateur et dépisteur de propositions erronées et ayant senteur d'hérésie puisse y trouver matière à sa malice; mais qui voudrait s'exposer au rire qu'exciterait parmi le grand public l'idée seule d'accuser de hardiesse doctrinale des membres de la compagnie de Jésus? Où rencontrer seize théologiens pour approuver semblable entreprise et s'exposer à la moquerie universelle?

Les bollandistes nouveaux gardent donc les voies de Papebrock et la même indépendance sans risquer de grosses affaires. Ils en essuient parfois encore de petites, qui ne font pas grand bruit dans le monde, et dont les spectateurs intelligens, clercs ou laïques, ne leur savent pas mauvais gré. En voici trois : la plus ancienne date de la publication de leur avant-dernier volume (tome XII d'octobre), paru en 1867. Il s'agissait de trois prétendus martyrs de Bergame attribués à la persécution de Maximien et à l'année 306 : Domnion, Domnon ou Domnonus et la vierge Eusebia, tous trois inconnus de l'antiquité, ignorés des anciens martyrologes, de ceux même d'Adon et d'Usuard, et mentionnés seulement pour la première fois à la fin du XVIe siècle dans celui de Baronius. Le bollandiste leur avait consacré un excellent article. Il y racontait que, dans les premières années du XVIe siècle, leurs corps avaient été trouvés et exhumés près de Bergame avec une inscription tumulaire qui donnait leurs noms. Il établissait savamment que cette épitaphe ne pouvait pas être antérieure à la seconde moitié du VIe siècle, ce qui déjà excluait l'idée de martyre, et expliquait qu'une faute de lecture d'un sigle de cette inscription B. M., — qui veut dire couramment *Bonæ memoriæ*, — interprété *Beati martyris*, leur avait fait conférer le titre de martyr; qu'à la suite, on avait assigné à chacun d'eux

une place dans le calendrier local et un jour natal dans le martyrologe romain ; qu'on leur avait dans le même temps composé des Actes, et qu'en 1725, leur culte ayant déjà trente-huit ans de date, on leur avait décerné l'honneur du titre de patrons de la cité. De là suivait qu'ils n'étaient rien que des intrus dans le catalogue des martyrs et des saints. Cette conclusion ne plut ni à l'église de Bergame ni à son évêque, et celui-ci, défenseur attitré des patrons de son diocèse, fit appel du jugement des bollandistes à celui de Rome. La congrégation des rites, saisie dans les formes, rendit, le 20 août 1870, l'arrêt suivant : « Les argumens allégués contre la tradition qui concerne les saints en question ne prouvent rien. » Décision étrange, qui n'a d'autre but évidemment que de rassurer de pieux scrupules et de mettre en repos des consciences alarmées, mais qui semble annuler des raisons inéluctables et casser une solution historique très solidement établie. Dans les travaux d'esprit, et en particulier dans les études d'archéologie et d'histoire, un décret d'autorité revisant une solution ne vaut que ce que valent les raisons sur lesquelles il repose. *Non probant* est bientôt dit. C'est le pourquoi qui importe, que l'on cherche, que l'on voudrait connaître, que l'on ne trouve pas et qu'on ne peut deviner. C'est quelque chose, il est vrai, qu'une possession d'état de plus de deux siècles. La loi civile n'en demande pas tant pour fonder le droit. Mais il n'en va pas de même pour la vérité scientifique ou historique. Une ancienne erreur peut être commode à la paresse de l'esprit; il est douteux qu'elle soit solidement utile à personne; il est faux que son âge la fasse vraie. La vérité n'est fille du temps qu'en ce sens qu'il la révèle d'âge en âge aux générations qui se succèdent et s'éclairent peu à peu. Il y a en histoire, comme en toute autre matière, de vieilles erreurs et de jeunes vérités. Les dernières seules sont dignes de respect et vraiment sacrées. De l'homme d'étude qui a démontré que saint Quartus et sainte Xynoris ne sont rien que des mots vides, qui osera dire qu'il a diminué la religion dans le monde, mal servi les intérêts de la piété et mal mérité de l'église? Celle-ci est née et a grandi sur les ruines des idoles. Ce n'est pas sans doute pour en proposer d'autres aussi vaines et aussi ridicules aux adorations de l'humanité.

Après et malgré le décret de la congrégation des rites, qui n'est rien en somme qu'un jugement sur un travail d'archéologie historique, l'article des bollandistes demeure comme un témoignage de la sagacité critique de celui qui l'a fait : on peut souhaiter à Rome un supplément de raisons, mais il est loisible aussi d'estimer que celles qu'on a données à Bruxelles sont très suffisantes pour permettre de reléguer les martyrs de Bergame dans cette région des

chimères et des fables où, depuis Papebrock, flottent avec beaucoup d'autres les martyrs de Brescia.

Les deux autres affaires sont plus récentes, et du même genre, avec cette différence que ce sont les bollandistes qui spontanément, bénévolement les ont provoquées. L'un des hagiographes de Bruxelles se trouvant à Rome en 1880, dans une audience qu'il eut de Léon XIII, entretint le saint-père de ses doutes au sujet de deux personnages inscrits au Martyrologe romain, Theodotus, évêque de Laodicée, et Stachys, dont le nom, absolument inconnu d'ailleurs, se trouve avec plusieurs autres, en forme de salutation à la fin de l'Épître aux Romains. Il expliqua que le premier, ami d'Eusèbe de Césarée, qui lui aussi figure au martyrologe au 21 juin, n'avait nul droit à cet honneur, et que la tradition très tardive qui avait fait de Stachys le premier évêque de Byzance, institué et ordonné par l'apôtre S. André, n'avait pas l'ombre de fondement historique. Le pape renvoya la décision des deux difficultés à la congrégation des rites. Le cardinal Bartolini, qui la préside, écrivait, en 1882, que l'examen de la cause de Théodotus touchait à sa fin, que celle de Stachys serait ensuite discutée de très près, et qu'il fallait louer les bollandistes d'avoir remis la solution de ces difficultés à la congrégation des rites, seul juge compétent et souverain en ces matières; — éloge excessif, croyons-nous, car ce ne sont pas leurs argumens et leur solution historique que les théologiens de Bruxelles entendaient soumettre au tribunal romain. L'article excellent sur Stachys et ses compagnons (1), quelle que soit la sentence du tribunal romain, gardera sa valeur et sa force et restera irréfuté, encore qu'on lui dénie son effet logique. Rien donc ne serait plus faux que de prétendre que la critique des bollandistes est la servante de Rome, et que leur conscience d'historiens reçoit de là ses consignes. Au reste, la congrégation des rites ne se hâte point de prononcer. On dirait que le tribunal du saint-siège sent sa fausse position entre la tradition dont il a la garde et l'histoire, qui juge aussi ceux qui prétendent, en dehors de ses clairs témoignages, juger et classer les personnages du passé.

V.

C'a été un grief souvent allégué contre les *Actes des saints* que la durée interminable de cette publication et l'accroissement progressif et continu des volumes. Lorsque Rosweyde avait songé à

(1) *Act. SS.*, t. XIII d'octobre, p. 687 et suiv.

l'entreprendre et s'était mis à recueillir dans cette vue d'abondans matériaux ; il calculait que l'œuvre entière n'irait pas au-delà de quinze volumes et que sa vie suffirait à l'achever. Jean Bollandus, qui la commença, nourrissait les mêmes illusions. La longueur et les difficultés de l'entreprise n'apparurent que plus tard. On peut croire que, si l'on eût su au premier jour quel travail de cyclope on abordait, les plumes fussent tombées des mains avant qu'on eût commencé. Les premiers mois dépassaient déjà la mesure que Rosweyde s'était prescrite. Janvier comprenait deux volumes. Il en fallut trois pour février, autant pour mars, autant pour avril. A partir du mois suivant, le nombre des volumes grossit. Mai en demanda huit, et à peu près autant les mois suivans. Octobre en compte treize.

Cette longueur toujours accrue du travail qui remettait, on ne savait à quel terme, l'achèvement de la collection, suscita plusieurs fois des difficultés dans le parlement de Belgique. Les idées dites modernes provoquèrent des oppositions. En 1860, quelques députés proposèrent de rayer l'allocation de 6,000 francs assignée au collège Bollandien, allocation stérile à leur gré, qui servait à defendre et à propager des idées et des thèses d'un autre âge et à celébrer des saints qui n'étaient pas les leurs. Le débat qui s'engagea à cette occasion (1) ne paraît pas avoir eu l'élévation et la largeur que des lecteurs désintéressés eussent souhaitées. Le fond et la forme des discours alors prononcés furent des deux côtés d'une lamentable médiocrité. A gauche, des argumens de boutiquiers réglant leurs dépenses et ne voulant rien donner au luxe des choses de l'esprit, une appréciation inintelligente et plate des Actes des saints, des plaisanteries d'un goût douteux, un voltairianisme de banlieue. A droite, manque absolu de sang-froid, personnalités violentes, apologie maladroite et lourde de légendes frivoles revendiquées comme choses inviolables et faisant partie des croyances mêmes de la majorité du pays.

Le crédit fut maintenu. Mise de nouveau en question quatre ans plus tard, attaquée par les mêmes passions de parti, la publication des *Acta sanctorum* fut cette fois défendue avec plus de hauteur et d'autorité (2) et l'allocation demeura inscrite au budget. La Belgique s'est honorée en gardant cette œuvre plus que nationale. On a quelque peine à croire du reste que la continuation de ce grand monument eût cessé faute du maigre subside autour duquel se livraient de si vifs combats.

(1) Chambre des représentans de la Belgique, séance du 11 février 1860.
(2) *Ibid.*, séances des 23 et 24 décembre 1864.

Quoi qu'il en soit, les bollandistes s'étaient engagés à mettre un peu plus de promptitude dans leur travail et à donner un volume tous les trois ans. Le tome XII d'octobre parut, en effet, trois ans après le tome XI, mais le tome XIII ne fut publié que quinze ans plus tard, intervalle assurément beaucoup trop long.

L'accroissement de l'œuvre paraît tenir à deux causes : en premier lieu, au développement démesuré des commentaires explicatifs et parfois, comme dans l'article sur sainte Thérèse, à l'insertion d'ouvrages déjà publiés et qu'on trouve ailleurs. Sur ce premier point, les bollandistes pourraient se corriger eux-mêmes et cultiver une sobriété qu'ils ont trop négligée jusqu'ici. En second lieu, les *Actes des saints*, depuis quarante ans, sont beaucoup plus riches de textes qu'autrefois. Les nouveaux bollandistes, en se montrant sur ce chapitre plus libéraux que leurs aînés, méritent pleinement d'être loués. Ceux-ci n'avaient pas toujours donné les Actes, soit faute de les avoir trouvés dans les manuscrits dont ils disposaient, soit parce que ces Actes, de substance historique fort mince en effet, leur avaient paru d'une puérilité ou d'une absurdité trop criante. Aujourd'hui, cette espèce de document est mieux cherchée et, quelle qu'en soit au fond la valeur totale, mieux appréciée. Les nouveaux bollandistes ont pensé avec juste raison, qu'en matière de textes on ne saurait être trop généreux envers le public, qu'il faut publier intégralement et sous leurs diverses formes ceux qu'on possède et chercher ceux qu'on n'a pas.

Il convient d'approuver cette nouvelle largesse des théologiens de Bruxelles et de les louer d'avoir fait aux anciens documens plus de place que leurs prédécesseurs, et, tout en gardant la liberté de juger, de n'avoir pas pris celle de choisir. Bien plus, depuis 1882, pour compléter les premiers volumes de la collection des Actes, ils ont fondé un supplément sous le titre d'*Analecta Bollandiana* (1), où ils donnent des documens qu'ils ont eu la bonne fortune de trouver et qu'ils estiment d'utile secours aux érudits. A propos de ces pièces et particulièrement des Actes grecs inédits donnés dans les *Analecta*, j'oserai émettre quelques critiques. Je remarque dans les textes grecs publiés surtout dans le tome Ier des *Analecta* un scrupule de littéralité dans la transcription des manuscrits qui dépasse la mesure. Sous prétexte de ne rien changer, on publie des copies qui fourmillent de fautes au point d'être presque illisibles. C'est pousser trop loin le respect que de reproduire d'évidentes incorrections et de fautives écritures. Ce n'est point violer un texte que de l'émonder des barbarismes qui viennent d'un copiste

(1) Le tome Ier a paru en 1882 en quatre fascicules trimestriels; le tome II en 1883.

ignorant ou inattentif. En second lieu, pour les textes des Actes, soit latins, soit grecs, on eût souhaité que les éditeurs ne se bornassent pas aux seules copies laissées par leurs devanciers ou trouvées dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne. Dans l'incomparable collection de manuscrits de notre grande Bibliothèque, ils eussent rencontré la matière de leçons nouvelles et intéressantes. Par exemple, ils publient les Actes grecs de Christophore. La Bibliothèque nationale de Paris leur aurait fourni les mêmes Actes dans deux manuscrits du IXe siècle (1) et la collation de leur texte avec ces deux-là n'eût pas été inutile. Enfin, on désirerait que la plupart de ces documens inédits fussent précédés d'une étude préliminaire, si courte fût-elle. Dans les *Acta sanctorum*, on pèche d'ordinaire par prolixité; c'est trop peu dire ici de parler de sécheresse. On nous dit d'où vient la pièce qu'on édite, on ne dit pas ce qu'on en pense, ce qu'elle vaut, quelles parties en sont fabuleuses, quelles méritent d'être réputées historiques. C'est beaucoup d'éditer un document, mais il n'est pas superflu de l'expliquer et d'en mesurer, s'il se peut, la valeur.

En terminant cette trop longue étude, nous ne saurions dire quel respect mérite le labeur des hommes qui, depuis deux siècles et demi, embrassant dans leur esprit le champ immense de l'histoire profane et de l'histoire sacrée si étroitement unies depuis que le monde civilisé a l'empreinte chrétienne, ont ouvert aux studieux et aux savans tant et de si diverses sources d'informations. Les nouveaux bollandistes ont la patience tenace de leurs aînés et une critique encore mieux éclairée. Ils sont croyans sans être pour cela sottement crédules. Si la foi leur eût manqué, l'œuvre si prodigieuse qu'ils ont élevée n'eût pas vu le jour. S'ils eussent péché par crédulité, cette œuvre eût été frappée de nullité. Les derniers venus dans le travail ont gardé les traditions de réserve de leurs devanciers. Ils savent montrer pourtant que cette réserve n'est pas une servitude et qu'on la peut concilier avec une ferme indépendance; que les concessions aux opinions reçues ont des limites, que l'esprit critique, sans lequel il n'y a pas d'histoire, souffle aussi chez eux, et que, si le respect le tempère, il ne l'éteint pas.

B. Aubé.

(1) Bibliothèque nationale. Fonds grec, N° 1470, fol. 19. N° 1534, fol. 251.

GUILLAUME DE HUMBOLDT

ET

CHARLOTTE DIEDE

Il n'est personne en Allemagne qui ne connaisse un ouvrage posthume de Guillaume de Humboldt intitulé : *Lettres à une amie*. Publiées pour la première fois en 1847, douze ans après la mort de l'homme considérable à qui on vient d'élever un monument en face de l'Université de Berlin, ces lettres firent sensation ; on n'a cessé depuis lors de les rééditer, elles ont pris place dans toutes les bibliothèques (1). C'est le seul livre de Guillaume de Humboldt qui ait pénétré dans le grand public. S'il n'avait pas eu une amie, quelque chose aurait manqué à sa gloire : il n'aurait pas été lu des femmes.

Tout le monde savait que Humboldt avait été un homme d'état, un diplomate, qu'il avait représenté plus d'une fois la Prusse auprès des cours étrangères, qu'il avait signé avec le prince de Hardenberg le traité de Paris et que, sans avoir jamais joué les premiers rôles, il s'était fait remarquer au congrès de Vienne par la netteté et la vigueur de son esprit, par son talent pour la discussion, par la sévérité de sa politesse, assaisonnée d'une ironie froide et tranchante. On savait aussi qu'après avoir quitté les affaires, ce diplomate avait consacré le reste de sa vie à la science, qu'incomparable philologue, ses recherches sur la langue basque, ses lettres sur le génie de la langue chinoise et son introduction à l'étude du kawi avaient renou-

(1) *Briefe an eine Freundin*, von Wilhelm von Humboldt. Elfte Auflage. Leipzig; Brockhaus, 1883.

velé la linguistique, et que ses livres écrits dans un style abstrait, souvent compliqué, étaient des magasins d'idées où les savans de tout pays ont puisé à l'envi et puiseront longtemps encore.

En ce qui concerne sa vie privée, on n'ignorait pas que, dès sa jeunesse, il avait eu toutes les curiosités, et que les femmes n'étaient pas la partie de cet univers dont il s'était montré le moins curieux. La célèbre Rahel avait dit de lui : « J'admirerais davantage la liberté de son esprit s'il en avait moins dans ses principes. » Varnhagen l'avait défini un parfait païen dans toute la force du terme. Mais les païens sont quelquefois d'excellens maris. En 1791, Humboldt avait épousé Mlle Caroline de Dacherōden, belle et agréable personne, à laquelle il se fit un plaisir d'apprendre le grec et qui lisait avec lui Hérodote et Homère. Ils vécurent jusqu'à la fin dans la meilleure intelligence; on célébrait ce ménage comme un modèle de cordialité conjugale, d'harmonie, d'entente réciproque, à cela près que, tout en s'aimant beaucoup, il y avait beaucoup de choses qu'on ne se disait pas : « Je pourrais ressentir de grands chagrins et de grandes joies sans éprouver le besoin d'en faire part aux personnes que j'aime le plus; c'est ainsi que j'en use avec ma femme et mes enfans. Ils ne savent pas le premier mot de beaucoup de choses qui m'occupent, et ma femme partage si bien mon sentiment à ce sujet que, si elle vient à apprendre par hasard quelque incident que je lui avais laissé ignorer, elle n'a pas l'idée de s'en étonner. La confiance est un besoin de l'amitié et de l'amour, mais les grandes âmes ont peu de goût pour les confidences. » Il ajoutait qu'il avait toujours aimé à se tenir sur la réserve, que dans le temps où il était le plus répandu, il avait pratiqué l'art de rester solitaire en société, et que, si heureux qu'il fût avec les siens, rien ne lui manquait lorsqu'il était seul.

Quand parurent les fameuses *Lettres,* ceux qui avaient approché Humboldt et qui se flattaient de connaître le mieux son caractère, son tempérament, le tour de son esprit, furent bien étonnés d'apprendre qu'il avait eu une amie avec laquelle il était resté en correspondance pendant plus de vingt années et jusqu'à sa mort. Mais les amateurs de scandale n'eurent pas leur compte. Cette amie s'appelait Charlotte Diede, et Humboldt lui a déclaré plus d'une fois qu'il avait un goût particulier pour son nom, qu'il aimait à le prononcer et à l'écrire. Il se plaisait aussi à lui répéter qu'il ressentait pour elle le plus tendre intérêt; mais il n'y avait là rien qui ressemblât à de l'amour. Toute cette correspondance est écrite d'un style grave, sentencieux, couleur feuille morte, qui fait penser aux épîtres de Sénèque à Lucilius. L'amie était une personne fort mélancolique et qui avait sujet de l'être. Humboldt s'appliquait à la consoler; il lui enseignait comment il faut s'y prendre pour adoucir ses chagrins, pour porter légèrement le pesant fardeau de la vie. Les cent cinquante lettres qu'on a publiées con-

tiennent tout un traité sur la philosophie du bonheur, et on y chercherait vainement un mot qui soit de nature à compromettre la mémoire d'un philosophe. C'est intéressant, c'est instructif, c'est quelquefois édifiant; Mme de Humboldt aurait pu tout lire sans trouver de quoi se scandaliser ou se gendarmer.

Au surplus, pendant les vingt années qu'a duré cette correspondance, on ne s'est revu que deux fois, un jour à Francfort, en 1817, puis à Cassel, en 1828. Charlotte avait alors cinquante-neuf ans, Humboldt en avait soixante et un. La lettre par laquelle il annonce sa visite n'est point celle d'un amoureux; il avait le pouls bien tranquille en l'écrivant. « Je suis heureux, ma chère Charlotte, de pouvoir vous dire que nous avons modifié notre plan de voyage et que nous passerons par Cassel. Je me réjouis beaucoup de vous voir, ne fût-ce qu'une heure ou deux. Si j'arrive assez tôt, je serai chez vous le soir de ce même jour; s'il est trop tard, je vous verrai le lendemain; si je reste le jour suivant, je vous ferai deux visites. » En définitive, il n'en fit qu'une: « Si vous aviez demeuré plus près, j'aurais passé encore une demi-heure auprès de vous; mais c'était impossible. Je suis charmé de vous avoir vue dans votre maison, dont je garde une impression fort agréable. » Ce sont là des sentimens qu'on peut avouer à tout l'univers, et pourtant Humboldt se serait cru perdu si ses proches, ses amis, son secrétaire, avaient eu connaissance de sa très innocente et très philosophique intrigue. Il n'en ouvrit jamais la bouche à qui que ce fût. Pour mieux dérouter son monde, il poussa l'abus des précautions jusqu'à faire écrire une fois pour toutes l'adresse de ses lettres à Charlotte par un maître d'école des environs de Tegel. Muni de cette provision d'enveloppes, qu'il emportait dans ses voyages, il se sentait rassuré contre les indiscrétions de la poste. Il y a des gens qui ont la fureur du mystère et pour qui le bonheur suprême est d'avoir quelque chose à cacher.

Il faut tout dire. Si Humboldt ne ressentait plus pour Charlotte qu'une amitié tout à fait tranquille, elle lui avait inspiré dans sa jeunesse un sentiment beaucoup plus vif. On ne risque pas de se tromper en affirmant qu'il en avait été fort amoureux, pas bien longtemps, pendant trois jours. C'était en 1788. Comme il étudiait à Goettingue, la curiosité l'avait amené à Pyrmont, lieu d'eaux très fréquenté. Il y rencontra à table d'hôte une jeune fille d'une beauté accomplie, éblouissante, adorable. Rien n'égalait, paraît-il, la fraîcheur de son teint. Son charmant visage était encadré par d'abondans cheveux blonds; ses yeux bleus ont eu jusque dans sa vieillesse le don d'attirer les hommes et de les étonner. C'était la fille du pasteur de Lüdenhausen, village de la principauté de Lippe-Detmold.

Les filles de pasteurs sont beaucoup mieux traitées dans la littérature allemande que les filles de professeurs. Il ne faut pourtant pas

juger de ces dernières sur le témoignage suspect de Benjamin Constant, qui l'année même où Humboldt rencontra Charlotte, arrivait à Goettingue et écrivait à Mme de Charrière : « J'ai fait une visite au professeur Heyne et j'ai vu sa fille. Mon entrée chez celle-ci fait tableau : imaginez une chambre tapissée de rose avec des rideaux bleus, une table avec une écritoire, du papier avec une bordure de fleurs, deux plumes neuves précisément au milieu, et un crayon bien taillé entre ces deux plumes, un canapé avec une foule de petits nœuds bleu de ciel, quelques tasses de porcelaine bien blanche, à petites roses, deux ou trois petits bustes dans un coin ; j'étais impatient de savoir si la personne était ce que cet assemblage promettait. Elle m'a paru spirituelle et assez sensée. » Il ajoutait qu'il faut toujours passer quelques travers à une fille de professeur allemand : « Mépris pour l'endroit qu'elles habitent, plaintes sur le manque de société, sur les étudians qu'il faut voir, sur la sphère étroite et monotone où elles se trouvent, prétention et teinte plus ou moins foncée de romanesquerie, voilà l'uniforme de leur esprit, et Mlle Heyne, prévenue de ma visite, avait eu soin de se mettre en uniforme. »

Les filles de professeurs sont souvent appelées à vivre dans de petites villes, où elles se trouvent mêlées à toutes les tracasseries, à tous les commérages, à toutes les médisances. Les filles de pasteurs de campagne habitent un village où personne ne leur dispute leur rang ; elles peuvent se dispenser d'avoir des prétentions. Humboldt voulait beaucoup de bien à ces princesses rustiques, qui unissaient, selon lui, les grâces de l'esprit à la simplicité du cœur et des manières et qui avaient du monde sans être des mondaines. Telle lui apparut Charlotte, et ce fut un enchantement. Ils passèrent ensemble trois heureux jours. On ne se quittait guère du matin au soir, on se promenait, on causait ; Pyrmont s'était changé en un lieu d'innocentes délices. En faisant ses adieux à cette aimable créature, l'étudiant de Goettingue lui remit une feuille d'album où il avait écrit ces mots : « L'amour du vrai, du bien et du beau ennoblit et exalte le cœur ; mais c'est peu de chose si une âme sympathique n'est de moitié dans tout ce que nous sentons. Jamais cette conviction n'a été si forte en moi qu'à l'instant où je me sépare de vous avec l'incertaine espérance de vous revoir. » Il avait pourtant promis solennellement qu'avant peu il irait frapper à la porte de la petite cure de Lüdenhausen. Cet étudiant était un baron, il ne tint pas parole. Qu'ils s'appelassent Guillaume ou Alexandre, les Humboldt étaient des hommes avisés, incapables de faire une folie, toujours maîtres de leurs entraînemens, très attentifs à écarter de leur vie tout ce qui pouvait l'embarrasser.

Cependant, à travers toutes les vicissitudes de sa destinée, il n'oublia jamais les cheveux blonds et les yeux bleus qui avaient mis pendant quelques heures sa sagesse en péril ; il se souvenait de certaine

allée où un jeune baron s'était promené avec une fille de pasteur, de certain banc où ils s'étaient assis, et quand vingt-six ans plus tard, en plein congrès de Vienne, il reçut une lettre par laquelle une femme très malheureuse lui confiait ses détresses et implorait ses conseils, le chapitre de son passé qui se rappelait subitement à lui causa une assez vive émotion à ce diplomate qui se piquait de peu s'émouvoir : — « Je ne sais pas, écrivait-il à Charlotte, si nous nous reverrons jamais; mais soyez sûre qu'il est resté dans mon âme quelque chose de vous. Vous êtes pour moi comme une apparition d'un passé qui ne s'effacera jamais de ma mémoire... Étrange relation que la nôtre! Deux êtres qui se sont vus pendant trois jours, il y a de longues années, et qui ont peu de chances de se revoir! Mais la joie pure et profonde que j'éprouve en ce moment est d'une espèce si rare que j'aurais honte de ne pas vous confesser que votre image s'est toujours confondue en moi avec tous les sentimens de ma jeunesse, avec le souvenir d'un temps qui n'est plus et où l'Allemagne était plus belle qu'aujourd'hui. »

On comprend sans peine qu'il se souciât médiocrement de la revoir. Cet homme peu romantique avait eu jadis son roman; il craignait de le gâter. Charlotte s'en étant remise à lui du soin de décider si elle devait aller vivre à Brunswick ou à Goettingue, il lui répondit : « Quand j'étais à Brunswick, je ne vous connaissais pas; à Goettingue, je pensais souvent à vous. Allez à Goettingue. » A la joie de se souvenir se joignit bientôt le plaisir d'avoir une conscience à gouverner. Charlotte l'avait choisi entre tous pour son confesseur, pour son directeur. Il estimait que c'est une grande bénédiction pour un homme que d'avoir sous sa garde un cœur de femme qui s'abandonne à lui entièrement, sans réserve, en pure foi. N'oublions pas qu'il était infiniment curieux. Dans les loisirs que lui laissait l'étude du chinois, du kawi et de l'humanité primitive, sa passion dominante, il en convenait lui-même, était d'étudier les hommes et les femmes de son temps, de se représenter exactement leur façon de vivre et de penser : « Je les définis, je les classe, je les rattache à des idées générales, j'en fais une science particulière. » Charlotte était une personne intéressante à définir et à classer. Il exigeait non-seulement qu'elle lui écrivît souvent, mais qu'elle lui racontât toute son histoire dans le plus grand détail, année par année. Il lui réservait sans doute un alinéa dans ce traité d'anthropologie comparée qu'il rêvait de publier un jour. C'est ainsi que de l'émotion on passe à la curiosité; puis la correspondance devient une habitude, et à mesure que nous vieillissons, nos habitudes nous sont plus chères. En conseillant et consolant son amie, Humboldt faisait assurément une bonne œuvre; mais il y trouvait son compte et son plaisir, et il est permis de dire, sans lui faire injure, que c'était le genre de bienfaisance qu'il préférait.

Elle garda religieusement les lettres de son illustre ami; mais elle lui

avait ordonné de détruire les siennes. On n'a conservé d'elle que celles qu'elle écrivit à ses sœurs et qu'une personne animée d'un zèle pieux pour sa mémoire a pris la peine de rassembler. M. Otto Hartwig vient de les publier en y joignant une intéressante et agréable notice, qui nous apprend à peu près tout ce qu'il nous importait de savoir (1). Grâce à lui et à son enquête, nous connaissons désormais la fille du pasteur de Lüdenhausen, et nous pouvons, à notre tour, la définir et la classer.

Elle n'avait pas vingt ans lorsqu'elle eut une fâcheuse et bruyante aventure. Elle s'ennuyait dans son village, elle voulait en sortir à tout prix. Malgré l'opposition de sa famille, elle s'était décidée à épouser le docteur Diede, procureur auprès du tribunal suprême de Cassel. Ce docteur en droit était riche; mais il avait l'esprit grossier, l'humeur brutale, et quoique fort amoureux, il ne savait pas respecter ce qu'il aimait. Dès les premiers jours, Charlotte s'aperçut qu'elle avait pour lui plus d'éloignement que d'inclination. Son père l'avait élevée dans des principes fort sévères; elle s'en fit d'autres qui l'étaient moins. Elle était intimement liée avec une femme assez légère, qui exerçait sur elle beaucoup d'empire et qui lui prouvait par son exemple qu'il est des accommodemens avec la loi du mariage. D'ailleurs elle vivait dans un temps où beaucoup de gens proclamaient les droits imprescriptibles de la passion, prêchaient l'affranchissement du cœur, l'amour libre, la vie géniale, qu'ils opposaient à la vie bête. Il y avait à Weimar comme à Iéna des femmes qui faisaient beaucoup parler d'elles; on les entourait d'hommages, et pour leur faire plaisir, les poètes et les philosophes enseignaient que certains devoirs sont des préjugés bourgeois. « On ne prend plus le mariage au sérieux, *die Ehen gelten nicht*, » disait Jean-Paul. Les choses n'allaient guère mieux à Cassel qu'à Weimar. Le landgrave Guillaume IX ne s'occupait guère de moraliser ses sujets. Il en était à sa troisième maîtresse officielle, la comtesse de Hessenstein, dont il eut jusqu'à dix-huit enfans. Charlotte Diede céda au courant, elle finit par se persuader qu'on peut se marier avec un homme qu'on n'aime pas, sans que cela tire à conséquence, qu'il y a des consolations permises. Son mari fut imprudent. Ce brutal était fier de la beauté, de l'esprit de sa femme, de tous les empressemens dont elle était l'objet. Parmi les empressés qui fréquentaient sa maison, se trouvait un officier nommé von Hanstein, capitaine au régiment des grenadiers de la garde. Il avait l'esprit fort ordinaire; mais il était de bonne famille, taillé en hercule et de manières très engageantes. Quoique son visage fût tout couturé de petite vérole, il passait pour le plus irrésistible des séducteurs, et bientôt il se vanta

(1) *Charlotte Diede, die Freundin von W. von Humboldt, Lebensbeschreibung und Briefe,* herausgegeben von Auguste Piderit und Otto Hartwig. Halle, 1884.

d'être au mieux avec la belle Mme Diede. Le mari eut des soupçons, fit un éclat, maltraita sa femme, qui, désertant le domicile conjugal, chercha un refuge chez son amant.

Le docteur Diede demanda et obtint facilement son divorce. Charlotte ne tarda pas à regretter son coup de tête; mais elle se flattait de sauver sa réputation en épousant son capitaine de grenadiers, qu'elle adorait. Hanstein, durant quatorze ans, l'amusa par ses promesses, la leurra de vaines espérances, s'engageant tour à tour ou se dégageant sans pudeur jusqu'au jour où il épousa une autre femme. Charlotte payait chèrement sa faute. Il lui fallait des illusions, elle crut mourir en les perdant. Elle passa le reste de sa vie dans les amertumes du regret et dans l'inquiétude du désir. Elle était triste, malade et pauvre. Elle avait le génie des placemens malheureux; sa modeste fortune s'engloutit dans ce gouffre. Il lui restait des doigts de fée, dont elle se servit pour fabriquer des fleurs d'un goût exquis; ce fut son gagne-pain. Mais il fallait travailler d'arrache-pied, se coucher après minuit, se lever à la pointe du jour. Son courage résista à toutes les épreuves.

Bien que sa santé fût détruite et que sa beauté eût souffert, elle inspirait encore des passions. On ne l'approchait guère sans tomber amoureux d'elle. Les déclarations qu'on lui faisait n'étaient point pour lui déplaire. Elle ne se fâchait pas; elle s'étonnait, se récriait et grondait fort doucement. Il ne tint qu'à elle de se faire épouser par un autre officier, qui avait plus de cœur que Hanstein. Mais il était soupçonneux, jaloux, et elle ne s'entendait pas à le rassurer. Quoiqu'elle crût l'aimer passionnément, tantôt elle voulait, tantôt elle ne voulait plus, et tour à tour elle s'avançait ou reculait. « Vous aimez tout le monde et vous n'aimez personne, » lui disait-il avec colère, et de dépit il leva le siège. Un peu plus tard, un homme marié et fort riche, qui lui avait rendu quelques services d'argent, lui fit des propositions qu'elle repoussa avec un geste d'horreur. Elle n'était pas née pour être heureuse, étant trop coquette pour une honnête femme, trop honnête pour une coquette. Quoi qu'on soit, il faut l'être tout à fait; c'est encore la meilleure chance qu'on ait de réussir dans ce monde.

Elle fut longtemps coquette, elle fut toujours romanesque. Elle ne sut jamais prendre la vie pour ce qu'elle est ni voir les hommes tels qu'ils sont. Elle était sincère dans son repentir autant qu'elle avait été candide dans sa faute, et elle avait toute sorte de vertus, de l'honneur, du désintéressement, du courage, toutes les fiertés d'une grande âme. Elle dut contracter plus d'une fois des dettes; elle s'imposait sans marchander et sans se plaindre toutes les privations pour se mettre en état de s'acquitter. A mesure qu'elle avançait en âge, elle avait plus de délicatesse dans les sentimens; les lettres qu'a publiées M. Hartwig en font foi, et le style en est aussi noble qu'abondant et

facile. Il ne lui manquait qu'une chose, dont on a beaucoup de peine à se passer, c'était le bon sens. Elle adora sottement son capitaine de grenadiers, qui lui soutirait de l'argent et lui reprochait d'humilier son amant en travaillant pour vivre. Elle s'obstinait à voir en lui le plus magnanime des mortels; il lui fallut plus de dix ans pour s'apercevoir que ce héros était un drôle qui se moquait d'elle.

Quand elle se fut désabusée, elle chercha ailleurs un cœur d'honnête homme à qui elle pût se prendre. On ne demandait qu'à l'aimer; c'était la confiance qui faisait défaut, et elle s'en indignait. Elle se plaignait sans cesse que le monde fût sans pitié, qu'il ne comprît pas que le repentir lave la faute et que l'expérience transforme les âmes. Le monde, en effet, a beaucoup de peine à croire au repentir et il admet difficilement qu'il y ait des femmes qui ne commettent qu'une faute et qui se sentent à jamais guéries du désir de recommencer. Elle avait de si beaux yeux qu'elle n'était pas embarrassée de trouver des consolateurs; mais l'amour ne lui suffisait point, elle exigeait le respect et la foi qui ne raisonne pas. « J'ai fait de bien cruelles découvertes, écrivait-elle à sa sœur. Je verse toutes les larmes de mon corps en songeant que le monde est assez injuste pour ne pouvoir oublier un écart de jeunesse, racheté par de longues années d'une conduite irréprochable. Partout où l'on ignore mon passé, on vient au-devant de moi avec bonté et on me prodigue les marques d'estime; puis on s'informe et on s'éloigne, après quoi on se ravise quand on me connaît mieux. Mais mon pauvre cœur souffre cruellement; je me retire en moi-même et je me renferme dans ma triste solitude. » Il lui semblait qu'elle était entourée d'aveugles qui refusaient de laisser opérer leur cataracte. Se pouvait-il bien qu'on passât un quart d'heure auprès d'elle sans soupçonner les trésors de tendresse qu'elle cachait au fond de son âme, sans deviner qu'il y avait en elle de quoi rendre un homme parfaitement heureux? Respecter Charlotte Diede et s'en faire aimer, oh! vraiment, c'était goûter sur la terre toutes les joies du ciel. Mais non, ceux qui l'aimaient le plus ne savaient pas croire, ni même douter de leurs doutes; ils étaient inquiets, ombrageux, jaloux. D'autres lui disaient : « Vous êtes charmante et il ne tient qu'à vous de vous procurer paix et aise. Assouplissez un peu votre humeur et vos principes, tâchez de ressembler à tout le monde, acceptez les propositions qu'on vous fait, et laissez là vos grands airs; vous n'êtes pas une reine. » Alors elle se redressait, elle montrait du doigt la porte à l'insolent, et c'était un soulagement pour sa fierté outragée et frémissante. Hélas! l'insolent était parti, mais le chagrin était resté, et, de jour en jour, la vieillesse approchait à petits pas. Elle eût dit volontiers avec Sapho : « La douce pomme rougit au bout, tout au bout de la branche, où les cueilleurs de pommes l'ont oubliée... Non, ils ne l'ont pas oubliée, ils n'ont pas su la cueillir. »

Ne pouvant se distraire de ses chagrins, elle tâchait de les étourdir. La dévotion fut son recours et son refuge. La souffrance lui exaltait l'esprit, et elle était aussi romanesque en matière de dogmes et de pratiques religieuses que dans les jugemens qu'elle portait sur les hommes. Il lui semblait qu'un être très puissant et très pervers s'acharnait à la poursuivre, que le diable en personne empêchait les capitaines de grenadiers d'épouser les femmes qui les adorent, et elle suppliait les dominations et les trônes de la sauver du démon. Elle se souciait peu de la providence générale, il lui fallait une petite providence particulière, qui fît des miracles en sa faveur. Elle entendait que son Dieu fût à elle plus qu'à tout le monde, qu'il lui appartînt et lui révélât sa présence par de secrets avertissemens. Elle croyait aux rêves, aux voix, aux sorts bibliques. Pour mettre son Dieu à l'épreuve, elle s'avisa de prendre un billet dans une loterie, quoique cinq séries eussent été déjà tirées. Le billet coûtait trente thalers; elle en gagna deux mille, et elle eut bientôt fait de les perdre. Le bon sens est un conseiller plus sûr que les sorts bibliques.

Il est à présumer que lorsqu'en 1814 elle conçut tout à coup la pensée de se rappeler à la mémoire de Humboldt et de lui demander un peu d'assistance et de réconfort, elle le voyait au travers de ses souvenirs qui la trompaient et qu'elle se croyait encore à Pyrmont. Elle espérait obtenir de ce sage un peu plus qu'il ne pouvait lui donner, et sans doute elle eut de la peine à s'accommoder de l'austère morale qu'il lui prêchait. On sent percer dans les lettres de Humboldt la crainte qu'elle ne se méprît, le désir d'arrêter sur une pente dangereuse et de ramener dans le droit chemin cette imagination sujette à s'égarer. Il écrivait le 16 juillet 1825 : « Je regrette que vous vous plaigniez toujours de vos sombres mélancolies, que je ne puis approuver et que vous devez chercher à combattre, ma chère Charlotte. Je les attribue en partie à vos excès de travail, mais assurément je n'y suis pour rien. Si vous savez lire mes lettres, vous devez y voir à chaque ligne l'intérêt, l'affection que je vous porte et combien je serais charmé de vous savoir heureuse. J'ai une idée fort nette de ce que nous pouvons être l'un pour l'autre. Vous connaissez mes sentimens pour vous ; si courte, si fugitive qu'ait été notre première rencontre, j'en ai gardé un cher souvenir, et j'ai saisi avec empressement l'occasion de vous témoigner ma sympathie. Notre belle et tranquille amitié, conforme à mon âge comme à mes inclinations, peut durer jusqu'à la fin de nos jours, il n'y a rien en moi ni en vous, je pense, qui s'y oppose. Si vous pouvez vous en contenter, comme j'en ai l'intime persuasion, tout ira bien. » En homme avisé, il se défiait du précipice, et des deux côtés du pont, il mettait des garde-fous.

Il n'est pas d'art plus difficile que celui de consoler les affligés. Le philosophe Citophile répondait un jour à une femme désolée, qui

tâchait de l'apitoyer sur ses disgrâces, que l'histoire universelle n'est qu'un enchaînement de malheurs, que la reine Henriette avait vu mourir son royal époux sur l'échafaud, que Marie Stuart avait eu la tête coupée, que la belle Jeanne de Naples avait été prise et étranglée. — « J'en suis fâchée pour elles, » répliqua la dame, et elle se replongea dans sa mélancolie. — Guillaume de Humboldt s'y prenait tout autrement pour consoler Charlotte Diede. Il n'avait garde de lui représenter que tout le monde a ses chagrins ; il aimait au contraire à lui répéter qu'il y a des gens parfaitement heureux et que Guillaume de Humboldt en était. Il lui racontait ses prospérités, il lui décrivait son beau château de Tegel, ses antiques, ses marbres, ses statues, une tête de Méduse en porphyre dont un pape lui avait fait présent, une charmante nymphe puisant de l'eau, qui décorait l'une des niches de son salon.

Quoique nous n'ayons pas les lettres de Charlotte, les réponses de son grand ami nous les font suffisamment connaître. L'entretien qui s'engageait entre eux peut se résumer comme suit : — Eh ! quoi, demandait en soupirant cette personne triste, malade et pauvre, vous êtes vraiment heureux ? — Certes, et comment ne le serais-je pas ? Toute ma vie, j'ai joui de la liberté que donne la fortune et j'ai pu me livrer sans contrainte à mes goûts. Ma santé est bonne, mon humeur est égale. Les petits incidens de la destinée me touchent peu. Je ne me laisse attrister ni par le mauvais temps ni par les brumes de l'hiver ; un ciel gris et bas a du charme pour moi, et je ne connais rien dans le monde entier d'où je ne puisse tirer quelque plaisir ou quelque profit. Quand j'ai dû renoncer aux affaires, il m'en a peu coûté ; l'étude m'a tenu lieu de tout. Je travaille tout le jour, je ne quitte ma chambre qu'assez avant dans la soirée, et je suis toujours tranquille, toujours actif, toujours content de moi et des autres. — Ainsi il ne vous manque rien ? — Non, je ne connais pas la servitude du besoin. Je sais jouir, je sais aussi me priver. J'ai beaucoup de plaisir à voir ma femme, mes enfans, mes amis ; quand je ne les vois pas, ils ne me manquent point, et je m'arrange pour me suffire à moi-même. — A ce compte, vous qui m'engagez à vous écrire et qui m'assurez que mes lettres vous plaisent, vous n'avez pas besoin de les recevoir ? — Que vous dirai-je, ma très chère Charlotte ? Les vrais plaisirs sont ceux dont on pourrait se passer, car tout besoin est une douleur commencée. — Mon Dieu ! s'écriait-elle, épouvantée de l'insolence de ce bonheur, que faut-il donc que je fasse pour moins souffrir ? — Il faut faire comme moi, devenir indifférente à beaucoup de choses, vous persuader que tout ce qui nous aide à mûrir est bon, tenir soigneusement votre âme en équilibre, tâcher d'acquérir ce repos du cœur que j'ai possédé dès ma jeunesse et qui est préférable à la joie.

Elle affectait d'approuver sa méthode, elle avait bien de la peine à

l'appliquer, et les recettes qu'il lui vantait n'étaient guère à son usage. Il l'engageait à se distraire de ses maux en contemplant le ciel étoilé : « Avez-vous remarqué, lui écrivait-il, la beauté du ciel dans ces dernières nuits de septembre et d'octobre? Trois planètes et une étoile de première grandeur se trouvaient rassemblées; on apercevait Mars et Jupiter dans la constellation du Lion; Vénus brillait à côté de Sirius. Le plus beau moment était entre trois et quatre heures du matin. Nous nous sommes relevés presque chaque nuit, ma femme et moi, et nous sommes restés longtemps à la fenêtre, nous repaissant de ce spectacle. J'ai toujours aimé à regarder les étoiles. En les contemplant, on se dégage de tout ce qui est de la terre. En face de ces mondes répandus dans l'immensité de l'espace, nous nous sentons disparaître; nos destinées, nos plaisirs, nos privations, auxquelles nous attachons tant d'importance, deviennent un pur néant. Ajoutez que ces astres toujours en mouvement relient entre elles toutes les générations des hommes et toutes les époques de la nature; ils ont tout vu dès le commencement et jusqu'à la fin ils verront tout. C'est une pensée où j'aime à me perdre. Vous devriez étudier l'astronomie, ma chère Charlotte; si vous le désirez, je vous donnerai des instructions à ce sujet, en vous indiquant des livres qui vous seront utiles. »

Elle faisait toujours ce qu'il lui disait; elle se mit à observer le ciel, mais sans parvenir à s'oublier; elle cherchait dans le vague du firmament l'étoile où elle trouverait le bonheur en quittant cette triste terre. Il la grondait là-dessus; il ne se lassait pas de lui répéter que le secret du vrai contentement est de sortir de soi-même, de se détacher de son cœur pour vivre dans le monde des idées éternelles, immuables, qui sont pour l'homme la source d'une félicité sans mélange et la seule amitié qui ne le trompe jamais. Elle tâchait de l'en croire, elle se mettait péniblement en route pour le monde des idées; mais elle y emportait ses souvenirs, ses regrets, ses chagrins. Elle pensait aux perfidies de Hanstein, aux cruautés des hommes à son égard, et, quelques efforts qu'elle fît pour se fuir, elle retrouvait partout Charlotte Diede. Aussi bien, lorsqu'on est inquiet de son lendemain, lorsqu'il faut passer des nuits à fabriquer des fleurs et qu'on a des créanciers qui deviennent pressans, il est plus difficile de pratiquer l'*amor intellectualis* de Spinoza ou l'ataraxie des stoïciens que quand on a le bonheur d'être baron, de n'avoir ni créanciers ni peines de cœur et d'habiter à Tegel un beau château très confortable, plein de statues qui portent sur leur front et dans leurs yeux sans regard toute la sérénité de l'Olympe. Si l'on s'en rapporte au témoignage d'une de ses amies, jusqu'à sa mort Charlotte se rongea, se dévora : « Il y avait toujours en elle, nous dit-on, comme une flamme d'inquiétude : *Es war bis ans Ende der Tage eine flammende Unruhe in ihr.* » Et cepen-

dant, les lettres de Humboldt étaient pour elle un trésor que le ciel même lui envoyait. Il lui était doux de penser qu'un grand homme s'occupait d'elle et daignait l'exhorter à contempler les étoiles. Elle le traitait « d'ami céleste, d'ami divin. » Ce n'étaient pas les consolations qui lui faisaient du bien, c'était le consolateur, et en cela, comme en toute chose, elle était vraiment femme.

L'ami divin n'a pas rempli son devoir jusqu'à la fin. Pendant longtemps, il avait servi à Charlotte une petite pension de près de 400 francs, qui lui était bien nécessaire pour l'aider à nouer les deux bouts. Il mourut en 1835 sans avoir pensé à lui rien laisser. M. Gutzkow s'en prend à son insouciance, M. Hartwig à sa passion pour le mystère : il ne voulut pas que ses héritiers trouvassent le nom de Charlotte dans son testament. Nous inclinerions plutôt à croire qu'il avait fait ses comptes dans sa tête et décidé qu'il était quitte et en règle avec l'amitié. Comme son frère Alexandre, Guillaume de Humboldt était de ces hommes qui calculent toutes leurs actions comme toutes leurs générosités et qui savent exactement où finit le devoir, où commence la sottise. La pauvre Charlotte était destinée à éprouver l'un après l'autre tous les délaissemens. La mémoire de l'ami divin ne lui en fut pas moins chère. Mais la vieillesse commençait à lui faire sentir ses atteintes, les infirmités étaient venues et ses doigts de fée lui refusaient le service. A quelque temps de là, elle en fut réduite, pour ne pas mourir de faim, à adresser au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, un suppliant appel qui fut entendu. Le roi lui accorda une pension d'un peu plus de 1,000 francs, qu'elle ne devait pas toucher souvent. L'année suivante, elle était morte; ce fut dans le cimetière de Cassel qu'elle goûta pour la première fois le repos.

Les lettres que lui écrivit Humboldt seront toujours intéressantes à relire; on y trouve partout la marque d'un grand esprit. Mais il y manque le charme, le naturel, la simplicité qui s'abandonne. Cette sagesse si sûre d'elle-même et si superbe dans son apparente bonhomie, cette sagesse qui ne se dément jamais, qui n'a pas de mauvais jours, qui emploie sa vie à se regarder vivre, qui ne sait ni s'égayer, ni s'émouvoir, ni se fâcher, cause à la longue un étonnement mêlé d'un secret malaise. Que deviendrait ce pauvre monde si on en bannissait et le rire et la sainte miséricorde et les saintes colères? Gœrres avait dit en 1814 : « Guillaume de Humboldt est clair et froid comme un soleil de décembre. » Les *Lettres à une amie* ont la sévère beauté d'une journée d'hiver sereine et lumineuse. Le ciel n'a pas un nuage, l'air est pur, le soleil brille sur les buissons chargés de givre; mais ce soleil n'est pas celui qui fait fleurir les roses et chanter les oiseaux.

G. Valbert.

REVUE LITTÉRAIRE

LA CONFESSION D'UN RÉFRACTAIRE.

Les Réfractaires; — l'Enfant; — le Bachelier; — l'Insurgé.

C'est d'un vilain homme que je vais parler, et, — sans précisément vouloir m'en excuser, auquel cas il serait plus simple, maintenant qu'il est mort, de le laisser tranquille, — je dois dire tout d'abord les raisons que j'ai d'en parler. La première, c'est que « la mort n'est pas une excuse, » comme il l'a dit lui-même, et qu'au contraire elle marque pour chacun de nous l'heure d'être jugé selon ses actes et selon ses œuvres, sans haine, mais aussi sans hypocrisie de sentimentalisme. La seconde, c'est que l'auteur de *l'Enfant*, du *Bachelier*, de *l'Insurgé*, fort éloigné d'avoir jamais été le rare écrivain que l'on est en train d'en faire, cependant, une fois ou deux, n'a pas manqué de quelque talent. On peut dire également du journaliste du *Cri du peuple* et du membre de la commune que, si les circonstances ne lui ont pas permis d'accomplir tout le mal qu'il rêvait, cependant il aura sa place dans l'histoire d'une insurrection que l'avenir n'amnistiera pas. Mais de tant d'autres raisons que je pourrais encore ajouter, celle-ci sans doute paraîtra la plus forte, que les confessions de Jacques Vingtras ou de Jules Vallès offrent à l'observation l'un des plus « beaux » cas qu'il y ait, des plus complets et des mieux caractérisés d'une maladie qui, plus qu'aucune autre, mériterait vraiment d'être appelée la maladie du siècle : je veux dire l'exaltation de l'amour-propre et l'hypertrophie de la vanité littéraire. Quand cette maladie

s'attaque à des natures saines d'ailleurs et défendues contre elle par un peu de bon sens ou un reste d'éducation, on sait, et les exemples en seraient faciles à nommer, ce qu'elle fait néanmoins de ravages. Mais quand elle s'empare, comme quelquefois, d'un déclassé, c'est alors qu'on la voit développer tous ses effets. Et si ce déclassé, par hasard, se trouve être, comme Jacques Vingtras, une nature foncièrement immorale, mauvaise et dangereuse, le mal aboutit finalement à des déformations d'une valeur unique pour le naturaliste, le psychologue et l'historien.

On a beaucoup vanté son talent depuis quinze ou vingt jours, et peu s'en faut que ceux-là mêmes à qui sa manière de s'en servir faisait le plus de peur ne l'aient transformé, comme j'ai dit, en une espèce de grand écrivain. Accordons-leur donc qu'il y a dans *les Réfractaires*, dans *l'Enfant*, dans *le Bachelier* même, dans *l'Enfant* surtout, quelques pages, et peut-être deux ou trois chapitres qui ne sont pas du premier venu. Disons en outre, s'ils y tiennent, que la préoccupation de l'adjectif, le souci de la phrase, et la rage de l'effet pittoresque, — une rage froide qui n'enlève jamais à l'écrivain l'entière possession de ses moyens de style, — se sentent, se trahissent ou plutôt s'étalent partout. Mais ce ne sont enfin là que les procédés bien connus du naturalisme, habilement diversifiés par ceux du petit journalisme : un peu de Rochefort dans beaucoup de Zola, du Zola moins puissant, plus court d'haleine, et du Rochefort moins spirituel, ou, pour mieux dire, moins divertissant. « Marcelin tient une auberge dans une rue du faubourg. Il a la réputation à dix lieues à la ronde pour le vin blanc et les grillades de cochon. Il y a, quand on entre, une odeur chaude de fumier et de bêtes en sueur qui avance, comme une buée, de l'écurie... Il y a aussi les émanations fortes du fromage bleu. » C'est du Zola, comme on peut voir, et, pour qu'on n'en ignore, la buée même n'y manque pas. Voici maintenant du Rochefort : « Je couvrirai mes émotions intimes du masque de l'insouciance et de la perruque de l'ironie; » ou ceci encore : « Rester assis, c'est bien; mais, quand l'heure du fouet sonnera de nouveau, où en serai-je ? Les délices de Capoue m'auront perdu : je n'aurai plus la cuirasse de l'habitude, le caleçon de l'exercice, le grain du cuir battu; » et vingt autres métaphores, — car ce sont des métaphores, — du même goût hardi, si l'on veut, mais surtout prétentieux et douteux. Rien d'ailleurs, il faut bien le savoir, ne s'imite plus aisément; ce n'est guère qu'une habitude à prendre, comme l'on fait celle du calembour; et le moindre vaudeville abonde en drôleries plus cocasses, de même que, de son côté, le moindre roman naturaliste est plein de descriptions qui ne fleurent pas mieux, mais plus fort. Là-dessous, dans ces quatre ou cinq volumes, pas une ombre d'imagination seulement, pas un com-

mencement, pas un rudiment, pas un semblant d'idées; les chroniqueurs parisiens, ainsi qu'ils s'intitulent, fabriquent vraiment à bon compte une réputation d'écrivain.

Tout ce que l'auteur des *Réfractaires* a mis de personnel, sinon d'original, dans l'emploi monotone de ces procédés d'école, c'est uniquement son accent de haine et de convoitise : la colère de l'impuissant qui s'en prend à tout le monde, hors à lui-même, de son impuissance, et l'envie brutale du jouisseur. Il n'a rien aimé dans sa vie, pas même la révolution, quoi qu'il en ait voulu dire, et encore moins le « peuple, » dont les sueurs blessaient son odorat d'aristocrate, mais il a beaucoup haï, prodigieusement haï, d'une haine inexpiable; et c'est le plus clair de son talent. D'autres n'eussent pas écrit s'ils n'avaient pas aimé; lui, au contraire, s'il n'avait pas haï. C'est dans l'injure qu'il a cherché sa seule inspiration, et s'il l'a quelquefois trouvée, c'est dans l'insulte, en enchérissant sur ce que l'auteur des *Châtimens* ou l'auteur des *Odeurs de Paris* avaient dit avant lui, mais, pour s'ouvrir une carrière nouvelle, en crachant, de plus qu'eux, sur ce qu'ils avaient respecté. De toutes les manières de se donner aux yeux de ses contemporains les apparences du talent, et de forcer en quelque sorte la réputation, il n'y en a guère, pourvu seulement que l'on sache tourner une phrase, qui soit plus sûre et surtout plus rapide. Car si nous partageons les rancunes de l'insulteur, il flatte, il caresse, il nourrit nos plus mauvaises passions; mais si nous ne les partageons pas, il nous irrite, il nous indigne, il nous révolte d'autant plus qu'il insulte plus fort; et, pour les uns comme pour les autres, il est quelqu'un.

C'est évidemment ce que n'ont pas compris les critiques naïfs qui, pour accorder ensemble, dans l'oraison funèbre de ce mort, leur admiration de son talent avec leur effroi de ses doctrines, ont déploré d'un commun sentiment, selon un thème convenu, que la fâcheuse politique eût enlevé cet écrivain aux lettres. Mais ils peuvent se consoler, et le mal n'a pas été grand. La politique n'enlève aux lettres que ceux qui ne les aiment point ou qui ne les ont choisies que comme le plus court moyen de faire en ce monde leur trou. Plaindra-t-on pas peut-être aussi l'auteur de *la Vieillesse de Brididi* d'avoir déserté le vaudeville pour allumer sa *Lanterne?* Mais le pamphlétaire de *la Lanterne*, comme celui du *Cri du peuple*, c'est la politique seule qui les a tirés du milieu de la foule où ils étaient confondus, et d'où l'on ne voit pas qu'ils eussent pu sortir autrement que par la politique, — puisqu'il paraît du moins que c'est là de la politique : « J'ai honte de moi par momens, disait précisément Vallès en nous racontant dans *l'Insurgé* ses débuts de journaliste, quand c'est seulement le styliste que la critique signale et louange, quand

on ne démasque pas l'arme cachée sous les dentelles noires de ma phrase comme l'épée d'Achille à Scyros. » Prophète après coup, comme tous les prophètes qui voient juste, — car il n'y a pas trois ans que Jacques Vingtras faisait sur lui-même cette découverte, — il se rendait compte au moins que, sans la fureur injurieuse de sa rhétorique et ses perpétuels appels à la discorde sociale, son nom de Vallès fût demeuré dans son obscurité première. En effet, sans eux et par conséquent sans la politique, après un peu de bruit qu'avaient soulevé *les Réfractaires*, bruit de vitres cassées qui peut bien en passant nous obliger à retourner la tête, mais ne saurait longtemps nous retenir, tout était à recommencer dans un siècle où, comme dans le nôtre, dix ans, quinze ans, vingt ans d'acharné labeur ne suffisent pas toujours à fixer sur un homme l'attention de ses contemporains. Mais, justement, ce soi-disant « styliste » et ce prétendu « lettré » n'était pas homme à rien recommencer, vidé qu'il était par ce premier effort, complètement vidé, vidé de tout, — excepté de son fiel. On avait déjà trouvé *les Réfractaires* eux-mêmes monotones, et ils l'étaient sans doute autant que le puisse être un recueil d'articles; on trouva communément *la Rue* plus monotone encore, car c'était toujours la même chose; et ni dans *l'Enfant*, ni dans *le Bachelier*, ni dans *l'Insurgé* on ne saurait rien découvrir qui ne fût dans *la Rue* ou dans *les Réfractaires*. Sans les circonstances qui firent de lui une caricature de personnage politique, Vallès eût-il seulement écrit ses trois derniers livres, on peut se le demander; et qui songerait à lire aujourd'hui les deux premiers si ce n'était pour y chercher le secret de sa politique?

Le secret de sa politique, nous en avons dit déjà les deux premiers mots : impuissance et convoitise; le troisième en est la paresse, non pas celle de l'épicurien, ni même celle de ces enfans de bohème que Murger avait jadis chantés, mais la paresse orgueilleuse, la paresse insolente, celle que l'on déguise sous les beaux noms d'indépendance et de respect de sa dignité. Si Jacques Vingtras, quinze ou vingt ans durant, a traîné sa misère en savates sous les galeries de l'ancien Odéon et dans les cafés du vieux quartier Latin, c'est que ses convictions ne lui permettaient pas de prêter serment à l'empire. Mais la haute idée qu'il se faisait du grand homme qu'il portait en lui ne lui permettait pas davantage de faire comme tout le monde, et de chercher sa vie dans le travail. Il se jeta donc dans la bohème, prépara dans les crèmeries la revanche de décembre et servit la grande cause de la révolution sociale en chassant à la pièce de cent sous. Les impuissans le sont rarement au point de ne savoir se faire des qualités de leurs défauts mêmes, et les orgueilleux excellent à se parer de leurs vices comme d'une marque qui les distingue. Celui-ci

se fit une situation de sa misère, et, si quelque bonne âme peut-être était tentée de le plaindre, il faut qu'elle sache au moins la cause qui le retint si longtemps dans la bohème. « On avait une âpre jouissance à se sentir le plus fort dans le pays de la détresse, à être, — *pour pas trop cher de vaillance et parce qu'on avait appris du latin*, — le grand homme de la gueuserie sombre. » Voilà le vrai mot lâché. De la rue Soufflot à la rue Madame, et du carrefour de l'Observatoire à celui de l'Odéon, — pour pas trop cher de vaillance, retenez bien cet aveu précieux, — il était une façon de grand homme. La crédule jeunesse, en tout temps, s'est volontiers laissé prendre à ces affectations d'indépendance et de cynisme. Elle confond aisément deux choses qui pourtant sont bien différentes : le mépris des préjugés et le courage de l'esprit. Elle ne distingue pas non plus très nettement le goût de l'aventure d'avec la dignité du caractère. A l'émerveillement donc de ces fils de famille qui débarquent chaque année du fond de leur province, futurs notaires, futurs magistrats, futurs bons époux et bons pères, « le plus fort dans le pays de la détresse » exécutait des danses sur la corde raide, il jonglait avec des boulets, il avalait des lames de sabre et rendait de l'étoupe enflammée. Ce saltimbanque avait ses tréteaux, cet aboyeur en plein vent son public; et c'était le commencement de cette popularité dont rêvait son orgueil.

Ce n'est pas sans motif que je me sers ici de ces comparaisons, mais c'est qu'effectivement, comme un hercule de foire, il avait la vanité de sa force physique, de ses gros poings, de son « coup de pied de bas; » de son besoin de rendre, comme il dit, les coups qu'il avait reçus. « On m'a battu pendant toute mon enfance, cela m'a durci la peau et les os... Allons, rangez-vous que je le corrige, ce fou qui me cherche querelle, à moi, l'échappé des mains paternelles... J'ai dix ans de colère dans les nerfs, du sang de paysan dans les veines, l'instinct de la révolte... Ne me touchez pas! Prenez garde! j'ai trop d'avantage sur vous. » Et, comme un bellâtre de barrière, à cet orgueil de sa vigueur il ajoutait la fatuité de ses cheveux noirs, de sa peau de cuivre, de ses « dents de marbre. » Lorsque les romantiques déclamaient jadis le sonnet fameux :

> Je suis jeune; la pourpre en mes veines abonde;
> Mes cheveux sont de jais et mes regards de feu,
> . . . . . .

ils eussent bien voulu se faire prendre et se prendre eux-mêmes au sérieux, mais ils ne pouvaient pas s'empêcher de sentir qu'ils étaient légèrement ridicules, et l'ironie se jouait parmi leurs vanteries. On ne peut pas se tromper à l'accent de Jacques Vingtras; c'est bien franche-

ment, quand il s'examine, qu'il ne voit rien en lui qui ne le distingue du commun des hommes, et ne le marque, pour ainsi dire, d'un signe nouveau de supériorité. « On me fait des complimens sur mon pied chez le bottier. Il paraît que je ne l'ai pas trop vilain, — je ne l'ai jamais su ; » ou encore, « Je vois dans une glace un garçon brun, large des épaules, mince de taille, qui a l'air heureux et fort. Je connais cette tête, ce teint de cuivre, et ces yeux noirs. Ils appartiennent à un évadé qui s'appelle Jacques Vingtras. Je me dandine sur mes jambes comme sur des tiges d'acier. Il me semble que je suis sur un tremplin : j'ai de l'élasticité plein les muscles, et je bondirais comme une panthère ; » ou bien encore, quand pour la première fois, il s'est fait habiller chez un tailleur à la mode : « Me voilà enfin armé de pied en cap : bien pris dans ma jaquette, les hanches serrées dans mon pantalon doublé d'une bande de beau cuir rouge, à l'aise dans ce drap souple. J'ai fait tailler ma barbe en pointe, ma cravate est lâche autour de mon cou couleur de cuir frais, mes manchettes illuminent de blanc ma main à teinte de citron, comme un papier de soie fait valoir une orange. » Il porte haut la tête, ce jour-là, il promène ses habits sur le boulevard, les filles le regardent. « Il y a un *bar* américain, près du passage Jouffroy, où la mode est d'aller vers quatre heures. Des boursiers, des viveurs, des gens connus viennent là parader devant les belles filles qui versent les liqueurs couleur d'herbe, d'or et de sang. Je ne déplais pas, paraît-il, à ces filles. « Il a l'air d'un terre-neuve , » a dit Maria la Croqueuse. » Et, parmi tout cela, les rodomontades de l'ancien orgueil qui subsiste toujours : des « menaces de gifles toutes prêtes, » l'envie de « souffleter un ganté du bout de ses gants neufs, » et la fureur de « faire saigner un riche. » C'est sa façon de concilier les appétits de jouissance et de luxe vulgaire qui lui brûlent le sang, avec son rôle de conspirateur et d'ouvrier de la révolution future. Le jour où Jacques Vingtras aura du vin, de l'or, et des femmes, la révolution ne sera-t-elle pas faite? Et malheur à celui qui dira le contraire !

Avec l'ordinaire hypocrisie de tous ceux qui nous font leur confession, — pour que nous pensions d'eux ce qu'ils veulent qu'on en pense, — il a donc vainement essayé de rapporter cette « soif de bataille » à l'humilité de sa première origine, et « au sang de paysan qui coulait dans ses veines. » On voit du moins que, s'il y coulait du sang de paysan, il y était fortement mélangé de sang d'aristocrate. Et, en réalité, fanfaron de grossièreté, tartufe de jacobinisme, peu de gens ont eu le mépris du peuple au même degré que ce réfractaire et que ce déclassé. Luisans de convoitise, c'est toujours en haut que ses yeux regardent, vers les « bourreaux d'argent, creveurs de chevaux, entreteneurs de filles ; » mais le paysan, mais l'ouvrier, mais ceux qui travaillent et qui peinent offensent la délicatesse de ses sens. « Ils man-

gent en bavant, ouvrent la bouche en long; ils se mouchent avec leurs doigts, s'essuient le nez sur leurs manches; » Jacques Vingtras, fils d'un maître d'études, est fait à d'autres manières. Il faut l'entendre nous parler des bonnes gens qui lui procurent un gîte, en l'adressant à leurs amis « avec un mot, gras comme les doigts du charcutier qui a vendu les côtelettes, » ou de ceux qui l'aident à vivre en lui procurant du travail : « Je ne fais rien, — pardon! je gagne dix sous cinq fois par semaine. Je donne une leçon à un fils de portier. » Sans doute il lui faudrait des vidames pour leur enseigner le latin, que d'ailleurs il ignore, et sur l'encre de ses billets de la poudre de diamans! Et quand le concierge de l'École de droit, avant de lui donner une adresse qu'il demande, lui dit de descendre dans la salle des inscriptions, et de « faire, en l'attendant, comme s'il était domestique, » de quel accent il répète, après vingt ou trente ans passés : « Je fais comme si j'étais domestique! » Mais, en revanche, de quel accent aussi, sincère celui-là, se rappelant le spectacle qu'il avait à Nantes, quotidiennement, sous les yeux, il s'écrie : « Le peuple!.. où est donc le peuple ici? Ces meneurs de bateaux, ces porteurs de cottes, ces Bas-Bretons en veste de toile crottée, ces paysans du voisinage en habit de drap vert, tout cela n'est pas le peuple. » Et, en effet, « tout cela, » c'est le peuple qui gagne durement sa vie, dont les plaisirs sont grossiers, dont les joies sont vulgaires, le peuple qui se prive sur son nécessaire, et qui « s'ôte le pain de la bouche » pour faire de ses fils, comme de celui-ci, des bacheliers, des bourgeois, des « redingotiers. » Ce n'est pas le peuple des réfractaires, qui vivent en marge des sociétés, ouvriers sans travail, professeurs sans élèves, avocats sans clientèle, étrangers sans aveu, bohèmes sans domicile, vagabonds sans métier, « tout ce qui ne peut pas se dire quelque chose, ophicléide, ébéniste, notaire, docteur ou cordonnier, » toute l'écume des grandes villes, toute la lie des vieilles civilisations. Et surtout ce n'est pas le peuple qui fait les émeutes pour donner aux déclassés de tout poil et de toute origine, avec les pures satisfactions de la vengeance, — ne fût-ce que trois mois, — toutes celles aussi du pouvoir, de l'amour-propre et de l'argent.

Lisez maintenant ce livre intitulé *l'Enfant*, que je ne trouve point « admirable, » comme quelques-uns, mais que je puis bien appeler « infâme, » sans y mettre, je pense, beaucoup d'exagération. L'auteur l'a dédié : « A tous ceux... qui furent tyrannisés par leurs maîtres ou rossés par leurs parens; » et il voudrait bien nous faire croire que, s'il a traité la mémoire de sa mère ou de son père comme je doute qu'on le fasse dans les prisons ou dans les bagnes, c'est sous l'impression violemment renouvelée des misères de son enfance et des coups qu'il a reçus. « Ai-je été nourri par ma mère? Est-ce une paysanne qui m'a

donné le sein? Je n'en sais rien. Quel que soit le sein que j'aie mordu, je ne me rappelle pas une caresse du temps où j'étais tout petit; je n'ai pas été dorloté, tapoté, baisoté; j'ai été beaucoup fouetté. Ma mère dit qu'il ne faut pas gâter les enfans et elle me fouette tous les matins; quand elle n'a pas le temps le matin, c'est pour midi, rarement plus tard que quatre heures. » Mais il ment; et ce n'est pas là le principe de sa haine. Et nous, entre les lignes visibles d'une confession apparente et publique, il nous faut savoir déchiffrer les aveux qui ne sont pas écrits.

Fils d'une paysanne et d'un maître d'études au collège du Puy, ce que Jacques Vingtras ne leur a jamais pardonné, c'est la modestie de leur condition. « Je viens au monde dans un lit de vieux bois, qui a des punaises de village et des puces de séminaire. » Dans un lit de vieux bois! lui, ce futur grand homme du pays Latin! Et sa mère, campagnarde, ne met pas l'orthographe! Et son père, pauvre hère, a étudié « pour être prêtre! » Mais leur fils, du moins, leur a fait cruellement expier le crime qu'ils avaient commis en lui donnant le jour. — Ah! tu portais « des robes raisin avec une ceinture jaune; » et tu m'habillais « comme un singe, » avec les vieilleries de ton humble garde-robe; et tu m'appelais « ton pauvre enfant » devant le monde; et tu te vantais « de ne pas rougir de ton origine; » et, comme tu n'avais pas les moyens de payer une bonne, tu me « faisais laver quelques assiettes » ou « donner du plumeau sur les meubles! » Et toi, simple maître d'études ou professeur de septième, tes élèves « se moquaient de ton grand nez et de ton vieux paletot; » ils me traitaient comme « le fils d'un galérien ou d'un garde-chiourme; » tandis que, père ambitieux qui n'imagine rien de plus ni de mieux que de faire de son fils quelque chose de plus que lui-même, tu m'obligeais alternativement de « piocher *les prophètes* » et d'étudier « le *que retranché!* » Eh bien! mon jour est venu, maintenant, de me venger des humiliations que vous m'avez imposées. Les blessures d'amour-propre que vous m'avez values, je vais donc pouvoir vous les rendre, et, si vous n'aviez pas conscience du ridicule que vous traîniez partout après vous, c'est moi qui me charge aujourd'hui de vous l'apprendre. On ne plie pas ainsi l'échine, monsieur Vingtras, devant ses supérieurs; et vous, madame Vingtras, on ne fait pas de vos plaisanteries dans le monde. Vous m'avez donné de « l'éducation, » supportez-en les conséquences. Tel que vous me voyez, moi, Jacques Vingtras, votre fils, je rougis de mon origine, si vous ne rougissez pas de la vôtre; et j'ai honte pour vous de notre commune misère, si vous ne paraissez pas en avoir senti l'aiguillon. On ne fait pas d'enfans quand on est pauvre, et, si l'on a le malheur d'en avoir, on tâche à les traiter comme des enfans de riche. — Et pendant près de quatre cents pages, avec une volupté féroce, il a jeté

le ridicule et l'injure sur ce père et cette mère, qui n'avaient au fond d'autre tort que d'avoir peut-être sévèrement élevé l'enfant, dont à notre tour nous avons le droit de dire qu'il le fut trop doucement encore, puisqu'il devait devenir l'homme que nous avons connu.

Si quelque chose d'ailleurs pouvait ajouter à l'odieux de ce livre, c'est qu'il l'écrivit bien des années après avoir joué pour sa mère la comédie de la réconciliation. Un jour, en effet, la malheureuse femme, — il avait dix-sept ans, — s'était demandé si peut-être elle n'avait pas fait fausse route en élevant ce fils unique selon son propre jugement; et les rancunes du jeune homme effacées par les remords de la mère semblaient à jamais évanouies. Mais dans cette figure de paysanne transformée « par la poésie de la douleur, » tout ce que ce soi-disant avocat des humbles avait vu, c'est que sa mère dans la souffrance « avait la pâleur d'une grande dame, » et c'est tout ce qu'il en avait retenu. Elle avait donné à ce réfractaire la sensation d'une mère d'aristocrate, et pendant quelques minutes, ce démocrate et ce socialiste avait revu sa première enfance comme bercée sur les genoux d'une duchesse.

Comme il avait voulu nous donner le change sur les griefs de son enfance, il a voulu nous le donner aussi sur ceux de son éducation. A vrai dire, ce sont les mêmes, — car jamais peut-être rhétoricien ne s'est vu plus gonflé de son importance ni jamais bachelier plus convaincu de sa science. « Mes parens m'ont donné de l'éducation, et je n'en veux plus! Je me plais mieux avec les laboureurs et les savetiers qu'avec les agrégés, et j'ai toujours trouvé mon oncle Joseph moins bête que M. Beliben, le professeur de philosophie. » Et dans un autre endroit : « Ah! oui, je préférerais des sabots! J'aime mieux l'odeur de Florimond, le laboureur, que celle de M. Sother, le professeur de huitième, j'aime mieux faire des paquets de foin que lire ma grammaire... Je suis peut-être né pour être domestique. » C'est ce que l'on dit quand on a été « le candidat de la misère » à la députation, et qu'on a fait partie de la commune de Paris. Mais quand on est plus sincère, on laisse éclater son mépris pour ceux qui ne savent pas l'orthographe et l'on garde un durable orgueil de ses succès en vers latins. « Le délégué à l'intérieur signe des actes pavés de barbarismes, mais pavés aussi d'intentions révolutionnaires... et il a organisé depuis qu'il est là une insurrection terrible contre la grammaire. » Sentez-vous s'il est fier, lui, « le lettré, » comme on l'appelle entre gens de la commune, de savoir à peu près l'orthographe? Et quand il nous raconte ses essais de correspondance commerciale : « Monsieur, c'est avec un profond regret que je me vois obligé, *triste ministerium*, de vous dire que votre demande est de celles que je ne puis *albo notare lapillo*, marquer d'un caillou blanc. » Sentez-vous s'il est heureux de

nous montrer que, jadis, il n'a pas volé ses nominations en discours latin? De quoi se plaint-il donc, et que signifie cette dédicace de cet autre livre : « A tous ceux qui, nourris de grec et de latin, sont morts de faim? » Nous allons le savoir.

Il se plaint que la société, qui fait des bacheliers, ne leur fasse pas des rentes, et que les succès de collège ne classent pas les hommes pour la vie : en haut les forts en thème et les *cancres* en bas. En lui donnant des prix, on l'avait proclamé supérieur à ceux qui n'en recevaient point; on lui devait de lui continuer le respect de cette supériorité; en ne le faisant pas, on lui faisait banqueroute. « Je me croise à chaque instant avec avec d'anciens *cancres*, — c'est lui qui souligne, — qui ne s'en portent pas plus mal. Ils n'ont pas du tout l'air de se souvenir qu'ils étaient les derniers dans la classe. Ils sont entrés dans l'industrie, quelques-uns ont voyagé; ils ont la mine dégagée et ouverte. Ils se rappellent que je passais pour l'espoir du collège. » Pour l'espoir du collège!.. Et son étonnement devient de la colère, et son amour-propre blessé se tourne en une haine sauvage, à mesure qu'il apprend de la vie qu'un prix de version latine ou de thème grec, n'étant pas la mesure unique de la capacité des hommes, n'est pas celle non plus de leur succès. Car alors à quoi bon cette « latinasserie? » ces complimens quand il était le premier? ces fanfares au jour de la distribution des prix? On se moquait donc de lui s'il y a d'autres forces en ce monde que celle de l'intelligence? Et quel était le sens de cette révolution fameuse, qui n'avait aboli ni le pouvoir de la naissance, ni celui de la fortune acquise, ni celui de l'honorabilité continuée de père en fils, ni celui de l'esprit de conduite, ni celui seulement du travail et de la volonté? Si c'en était le temps, — je veux dire s'il s'agissait d'un autre personnage, plus digne de sympathie, — j'aimerais à montrer là le point faible et le vice du système de notre éducation classique. Uniforme, égalitaire, n'ayant pas plus d'égard à la diversité des conditions qu'à l'inégalité naturelle des aptitudes, je ne pense pas qu'il y en ait une plus propre à faire des « réfractaires » et des « déclassés, » parce que je n'en vois pas qui donne à la jeunesse une idée moins exacte, plus fausse et plus décevante surtout de la réalité de la vie. Mais la question est de celles que l'on ne saurait trancher ni traiter en passant. Et, dans le cas d'un Vallès, quelques reproches que l'on puisse faire à ce système d'éducation, j'aime mieux dire que, souvent heureux en ses effets, il ne produit ses pires conséquences qu'autant qu'il opère sur une nature foncièrement immorale, mauvaise et dangereuse.

On a bien souvent essayé, dans le temps où nous sommes, d'obscurcir, de brouiller le sens de ces vieux mots. On affecte donc volontiers de croire et peut-être croit-on, pour l'avoir entendu répéter à

d'aimables sceptiques, qu'une nature « immorale » est celle tout simplement qui comprend la morale autrement que nous, ou une nature « dangereuse, » celle qui met en péril les intérêts de nos passions et notre égoïsme. Mais les vraies et vieilles définitions en sont autres, et n'ont rien d'arbitraire. Une nature « immorale » est celle qui ne sent pas la nécessité, pour l'être faible ou vicieux que nous sommes, d'être toujours et constamment en garde contre les suggestions qui lui viennent de ce que l'on pourrait appeler son fonds d'animalité. Nous avons tous en nous les commencemens ou les semences des plus détestables passions, et tous nous sommes poussés par des instincts obscurs vers l'assouvissement des pires appétits. Être immoral, ce n'est rien de plus que lâcher la bride à ces instincts, proclamer qu'ils nous sont donnés pour être satisfaits, que c'est donc être dupe que de chercher à les vaincre; mais aussi c'est remettre en question, dans chacun de nos actes, l'existence même de la société, qui n'est au fond qu'une assurance mutuelle que les hommes ont prise les uns contre les autres. Ai-je besoin de prouver que peu de natures ont été plus profondément « immorales » que celle du malheureux homme dont je parle, si peu de « réfractaires » ont réclamé plus insolemment que lui le droit d'être lui-même, sans mesure et sans borne? Il ne s'agit plus ici de ce qu'il a fait ou de ce qu'il n'a point fait ; — nous dépendons trop des circonstances pour que nos actes seuls suffisent à fonder un jugement sur nous; — il s'agit de ce qu'il eût voulu faire si l'occasion, si la fortune, si nos destins l'eussent permis. Or, il nous a lui-même raconté son existence à peu près tout entière, et quoi qu'il ait pu rêver de honteux ou de coupable, on ne voit pas qu'il ait un seul instant hésité sur son droit de le faire. De toutes les formes de l'immoralité, si ce n'est pas la pire, elle en est du moins bien voisine; j'en connais de plus dégradantes, mais non pas de plus complètes ni de plus redoutables : se prendre soi-même comme l'on est, avec ses défauts, avec ses vices, et n'hésiter jamais, pour aucune considération que ce puisse être, à les diviniser en les satisfaisant. Jacques Vingtras s'est peut-être su gré d'avoir écrit *l'Enfant* comme d'un acte de courage, et en tout cas, pas une heure, pas une minute il n'a cru qu'il lui fût interdit de l'écrire. En effet, qu'importait le reste, — le reste, c'est-à-dire tout ce qui rend le souvenir du père ou de la mère sacrés à leur enfant, — du moment qu'il avait son amour-propre à venger, ses rancunes à évacuer et sa bile à vomir?

Ajoutez maintenant qu'aucune qualité n'a compensé ses vices, et c'est en bon français ce qu'on appelle une mauvaise nature : celle où manque, en même temps qu'une volonté droite qui discipline et qui dompte l'instinct, l'idée qui l'utilise, en le détournant, comme on fait des forces physiques, vers un but meilleur et plus noble qu'il n'est lui-même.

Dans la plupart des hommes, en effet, le mal est mélangé de bien. Ceux mêmes qui vont droit devant eux, sans réflexion, repentir ni remords, peuvent proposer à leur besoin d'agir un objet qui l'épure. Il y a des sophistes, comme Rousseau, comme Proudhon, que l'on peut détester, mais que cependant la morale ne saurait absolument condamner; et il y a des révolutionnaires comme Danton, comme Robespierre, que le jugement de l'histoire a distingués, distinguera toujours d'un Hébert ou d'un Marat. Ce n'est pas seulement que les uns ou les autres, en prêchant la révolte ou se laissant tomber jusqu'au crime, y aient porté une autre pensée que celle de faire leur fortune littéraire ou politique, c'est qu'ils avaient, quel qu'il fût, un certain idéal, je veux dire une préoccupation qui débordait l'heure présente, la vie mortelle, un souci de ce qui serait quand eux-mêmes ne seraient plus. Tels d'entre eux étaient si loin d'être des natures « immorales, » que la morale, c'est-à-dire la formule de la conduite humaine, a été la grande affaire de leurs méditations; et tels autres, justement flétris, et quoique leur nom n'éveille que d'odieux souvenirs, ne furent pas cependant des natures tout à fait « mauvaises. » Et la preuve en sera si je mets seulement à côté des noms que je viens de citer le nom de Jules Vallès.

C'est que celui-ci n'eut jamais ce qui s'appelle une idée politique ou sociale, c'est que jamais il ne connut qu'une ardeur, celle de parvenir, et c'est enfin que jamais il ne se proposa d'autre objet que de rassasier les convoitises de Vallès. J'ai tâché de montrer quelles elles avaient été. « La voilà donc, s'écrie-t-il, à la date du 18 mars 1871, dans *l'Insurgé*, la voilà donc, la minute espérée et attendue depuis la première cruauté du père, depuis la première gifle du cuistre, depuis le premier jour passé sans pain, depuis la première nuit passée sans logis! — Voilà la revanche du collège, de la misère — et de décembre. » La revanche de décembre! le lecteur sait ce qu'il en doit penser maintenant. C'est le mot qu'il fallait pour donner une couleur politique aux haines de Jacques Vingtras et à ses convoitises. Mais si l'on pouvait douter qu'il se moquât de décembre comme de brumaire, et de février comme de juillet, il suffirait d'un dernier aveu. « *Les gueux sont des gens heureux*, dit la chanson de Béranger, mais il ne faut pas dire cela aux gueux; s'ils le croient, ils ne se révolteront pas; ils prendront la besace, le bâton, et non le fusil. » En effet, s'ils ne prennent pas le fusil; que deviendra Jacques Vingtras? et que deviendront ses appétits? Disons donc aux gueux qu'ils ne sont pas heureux; s'ils ne sentent pas leur misère, tâchons d'en éveiller en eux le sentiment; s'ils essaient d'en sortir honnêtement, par le travail et l'effort, persuadons-leur que c'est une duperie; s'ils manquent de maux réels, inoculons-leur-en d'imaginaires; s'il n'y a pas de haines dans leur cœur, sachons leur

en inspirer; et, — qu'ils prennent seulement le fusil, il en sortira toujours bien quelque chose.

C'est ce qui mettra, si l'on veut, le dernier trait à cette nature, et celui qui l'achèvera de peindre : immorale et mauvaise, elle fut encore, et de plus, dangereuse. A la vérité, je sais, dans ces affectations de férocité sanguinaire, ce qu'il entre presque toujours de « cabotinage » et, si je l'ose dire, de « fumisterie. » A Vallès donc, comme à tant d'autres, le cœur faillit au moment d'agir, ou du moins on l'a dit, et lui-même s'est défendu d'avoir conseillé les incendies de 1871 et le massacre des otages. Mais l'histoire lui répondra comme ce fédéré : « Le massacre des otages? Eh! dites donc, le lettré, et les massacres de septembre! c'était donc une blague quand vous nous disiez de faire comme en 93? » En effet, on n'a pas le droit de reculer et de bouder la besogne, pour malpropre qu'elle soit, quand on a soulevé la révolte, et soulevée, comme Vallès, au nom des pires passions qui puissent pousser l'homme contre l'homme. On ne l'excuserait certes pas, mais en le jugeant on pourrait le plaindre si l'on discernait seulement quelque chose en lui de la nature du sectaire ou du fanatique; on n'y reconnaît malheureusement que les rancunes de l'impuissant, l'envie du réfractaire et, pour tout dire d'un mot, les instincts du forban. Qu'importe après cela qu'un jour il ait empêché celui-ci, comme il s'en vante, de faire sauter le Panthéon, ou celui-là de joindre une victime de plus à celles de la commune? Ce qui demeure vrai, c'est qu'il était de ceux dont les appétits brutaux et l'indisciplinable égoïsme voient et verront toujours, dans toute société réglée, leur naturelle et constante ennemie. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que les satisfactions qu'il réclamait de la vie, il les voulait au prix d'une révolution ou d'un bouleversement social, comme s'il eût dû manquer quelque chose à sa volupté s'il ne l'eût obtenue de l'émeute et du meurtre. Et ce qui peut-être est encore plus vrai, c'est que, si c'est là une distinction, — non pas sans doute unique, mais enfin assez rare, — on n'en imagine pas dont lui-même eût été plus fier. A ce titre, entre Hébert et Marat, par exemple, à peine moins grotesque que l'un et presque aussi féroce que l'autre, il tiendra dignement sa place dans un musée national des horreurs, et en attendant, comme cela sans doute ne pourra manquer quelque jour, qu'il ait aussi lui sa statue sur une place publique, dans ce pays de France où le souvenir des révolutions s'immortalise en bronze. Tant d'autres ont déjà la leur! et ne souscrit-on pas quelque part pour celle de Danton?

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

28 février.

Si tout n'était sérieux quand la France est en jeu, si l'on pouvait oublier un instant le pays compromis pour ne voir que les petites passions, les intrigues, les inconséquences des hommes et des partis, tout ce qui se passe aujourd'hui suffirait peut-être à amuser une certaine curiosité et pourrait être pris pour un imbroglio qui manquerait d'ailleurs assez souvent d'esprit. Tout marche si étrangement, les questions sont si bizarrement engagées et enchevêtrées qu'on ne distingue pas bien le secret de cette comédie trop prolongée, où les acteurs finissent par se perdre eux-mêmes dans leurs propres combinaisons.

On voit bien des calculs équivoques, des intentions assez vulgaires, des manèges d'une habileté douteuse; on ne voit pas un système de gouvernement, une idée sérieuse, et nos politiques, même ceux qui ont la prétention de tout conduire, seraient bien embarrassés de dire où ils vont, comment ils dénoueront toutes ces affaires extérieures ou intérieures qui se pressent devant eux depuis que les chambres sont rentrées. Ils ne savent sûrement pas comment ils en finiront avec cette expédition du Tonkin, devenue la guerre avec la Chine, et, s'ils se hâtent de triompher des succès de nos soldats, de la récente prise de Lang-son, ils ne semblent pas mieux fixés aujourd'hui qu'hier sur les suites d'une entreprise qui n'a cessé de s'étendre et de s'aggraver parce qu'elle n'a jamais été dirigée. Ils vivent au jour le jour, suffisant par de petits moyens, par des expédiens, aux nécessités les plus incommodes du moment, se laissant aller avec une sorte de naïveté bizarre à leurs passions de parti et ajoutant, selon la circonstance, une scène de plus à leur imbroglio. Ils jouent un peu avec tout, avec le budget qui n'est pas encore voté, avec le scrutin de liste qu'ils se promettent

d'organiser à leur profit comme ils ont arrangé l'électorat sénatorial, avec le droit sur les blés qu'ils offrent comme un appât aux populations agricoles, avec un licenciement anticipé de soldats dont ils espèrent tirer quelque avantage de popularité dans les campagnes. Au fond, ils n'ont plus visiblement d'autre préoccupation que de se préparer au grand scrutin de cette année, de prolonger leur règne par les élections prochaines. Ils n'en sont plus à se persuader que tout est permis pour assurer une victoire de parti : c'est entendu, et la république telle qu'ils la font est l'héritière empressée de tous les abus de pouvoir, de toutes les tactiques, des captations dont on a si souvent accusé les autres régimes de se servir pour vivre ou pour se délivrer de leurs adversaires. La république d'aujourd'hui, il faut en convenir, a même perfectionné les vieux procédés, et, à défaut d'autre progrès, en voilà un que les républicains du jour peuvent se flatter d'avoir réalisé. On pourra les égaler en les imitant si on le veut, on ne pourra pas les surpasser, surtout dans l'art de se servir du budget pour les propagandes électorales, d'abuser des influences et des majorités!

Assurément il est impossible de montrer cet esprit de parti et d'exclusion plus ingénument que ne l'a fait le sénat dans la vérification des pouvoirs des sénateurs récemment élus. Il commence bien, ce nouveau sénat, et il promet de remplir son rôle d'assemblée modératrice et impartiale! Il y a quelques années déjà, la chambre des députés se trouvait un jour exposée à une tentation à peu près semblable dans une solennelle vérification de pouvoirs et, dans sa fougue de représaille, elle procédait on ne peut plus sommairement; elle décrétait sans plus de façon, sans plus de formalités, l'invalidation en masse des députés conservateurs et la validation sans examen des élus républicains. On avait beau dire aux vainqueurs du jour qu'ils abusaient de leur majorité, qu'ils faisaient ce qui n'avait été jamais fait dans aucune assemblée, qu'ils créaient de plus, par une iniquité de jurisprudence parlementaire, une arme dont on pourrait se servir contre eux; ils n'écoutaient rien, ils invalidaient sur l'étiquette : c'était simple et net! Le sénat, nous l'avouons, n'est point allé aussi loin, il n'a pas moins donné à sa manière un double exemple assez triste, en débutant par deux actes de faiblesse ou de dangereuse partialité.

Qu'est-il arrivé, en effet? Il s'est trouvé une élection, celle du Finistère, qui n'était l'objet d'aucune contestation sérieuse, sur laquelle ne pesait, de l'aveu de beaucoup de républicains, aucune présomption d'irrégularité. Tout ce qu'on a pu remarquer, après des recherches minutieuses, c'est que quelques prêtres, cinq ou six, usant d'un droit qui n'est pas mis en doute, ont été élus délégués sénatoriaux. Chose étonnante! Dans ce pays de mœurs et de traditions religieuses, quelques délégués ont été logés dans des maisons ecclésiastiques! Quoi encore? M. l'évêque d'Angers, qui est député et qui est, à ce titre,

électeur sénatorial du Finistère, aurait prononcé une allocution dans une réunion privée! Il aurait même donné, à ce qu'il paraît, sa bénédiction à ceux qui la demandaient, et c'est ce qu'on a appelé la bénédiction des votes! Il n'en a pas fallu davantage pour obtenir du sénat le vote d'une enquête parlementaire, — et remarquez que, dans la commission qui a été nommée pour procéder à cette enquête, on n'a pas eu même la simple équité d'admettre un représentant de l'opposition, de la minorité. De sorte que, pour quelques détails insignifians, on suspend la représentation sénatoriale de toute une contrée et on va agiter un département, soulever des passions, troubler peut-être les consciences, pour se mettre à la recherche de preuves qu'on n'a pas contre une élection jugée jusqu'ici régulière. — D'un autre côté, il y a l'élection du département de l'Eure. Ici on n'est pas réduit tout à fait à des présomptions, à des bruits. Il y a eu, non pas la bénédiction des votes, mais la distribution des faveurs officielles. M. le ministre des travaux publics, imitant fidèlement les circulaires impériales, a écrit, à la veille des élections, pour annoncer la concession d'un chemin de fer qui s'était fait longtemps attendre. Ce n'est pas tout: il y aurait eu une irrégularité à peu près constatée, à Bernay, dans la désignation des délégués sénatoriaux, et la question de légalité était soumise au conseil d'état. N'importe! le sénat, selon les purs républicains, ne pouvait s'arrêter pour si peu. M. le ministre des travaux publics n'a fait que son devoir en distribuant à propos la manne électorale, — toujours comme sous l'empire. Il n'y avait point à s'inquiéter de l'arrêt du conseil d'état, qui devait être prononcé deux jours après. On ne pouvait pas même attendre l'impression du rapport sur l'élection. Il fallait se hâter d'en finir, de fermer la porte à M. le duc de Broglie, qui, par le fait, n'est plus sénateur, et qui trouvera peut-être dans les travaux de l'esprit un dédommagement que beaucoup de membres du sénat n'ont pas.

Ainsi, sévérité outrée dans l'élection du Finistère, complaisance ou indulgence pour tous les abus dans l'élection de l'Eure, partialité violente ou puérile dans les deux cas, c'est là le dernier mot. Qu'espère-t-on gagner avec ces procédés? Les républicains du Luxembourg ont cru peut-être se populariser en montrant leur zèle; ils n'ont montré qu'une chose, c'est que le niveau parlementaire a peut-être assez sensiblement baissé, depuis les élections dernières, au Luxembourg. Le sénat n'a pas vu qu'en cédant du premier coup à des conseils de parti, il sortait de son rôle d'impartialité modératrice, il avouait sa faiblesse et ne faisait que donner une arme de plus à ceux qui veulent toujours l'atteindre dans son autorité, dans son indépendance et même dans son existence.

Une revision constitutionnelle a été accomplie non sans peine et sans bruit, il y a quelques mois, pour donner une vie nouvelle, tout

au moins une organisation différente au sénat, et, en définitive, à quoi donc a-t-elle conduit, cette revision? Elle a déjà subi une première épreuve; elle n'a eu d'autre résultat que d'affaiblir le sénat par la suppression d'une classe de sénateurs qui pouvait représenter la stabilité, les lumières, l'indépendance, et par l'adoption d'un nouveau régime électoral conçu dans un intérêt évident de parti? C'est que les lois n'ont de valeur et de signification que par l'esprit qui les inspire, et l'esprit qui a inspiré la dernière revision était sans fécondité. On a tout simplement amoindri le sénat sous prétexte de désarmer ceux qui voulaient le détruire. Maintenant, c'est la chambre des députés qui a entrepris de se reviser elle-même, non plus par un changement de constitution, qui n'était pas nécessaire, mais par un retour au scrutin de liste, au vote collectif par département. La question est depuis longtemps à l'étude dans une commission parlementaire; elle a été l'objet d'un récent rapport, elle a pris rang dans l'ordre des discussions les plus prochaines. Cette loi, qui viendra après le débat engagé aujourd'hui sur les céréales, peut-être après le budget, c'est un préliminaire des élections. Que produira-t-elle dans la situation de la France?

Il n'est point douteux que, considéré à un point de vue théorique et supérieur, le scrutin de liste a une portée, un caractère que n'a pas le scrutin d'arrondissement. Il donne aux élections une signification plus politique; il met ou il est censé mettre l'intérêt général d'une représentation plus fortement composée au-dessus des intérêts et des importances de localité. Le scrutin de liste peut avoir sans doute cet avantage. Est-il plus vrai, est-il plus sincère que le scrutin d'arrondissement? A parler franchement, c'est une question qui a été tranchée tour à tour dans tous les sens, selon les circonstances, depuis que le suffrage universel existe. Lorsque le scrutin de liste a été la loi du pays, on n'a pas tardé à en saisir les inconvéniens et les abus. On a vu qu'il ne produisait qu'une représentation factice élue sans garanties, préparée par des comités sans mandat ou par quelque prépotence directrice : on a demandé à revenir au scrutin d'arrondissement! Depuis dix ans, ce dernier genre de scrutin existe, et on a vu cette masse d'appétits locaux, d'ambitions vulgaires, de médiocrités brouillonnes, encombrant la vie publique, tenant en échec l'administration, le gouvernement. On a eu ce que M. Gambetta, dans son langage irrévérencieux, a appelé une « chambre de sous-vétérinaires: » on demande aujourd'hui à revenir au scrutin de liste! C'est un peu l'histoire d'un malade qui se tourne de tous les côtés, cherchant une position dans l'espoir d'être soulagé du mal dont il souffre pour le moment. Cela signifie tout simplement que le suffrage universel, depuis qu'il a été inauguré en France, n'a point trouvé encore son organisation. Il reste, pour ainsi dire, à l'état d'élément tour à tour soumis à un pou-

voir qui le dirige ou incompressible, et, à voir les idées qui règnent, aujourd'hui il y a bien des chances pour que la loi qui sera vraisemblablement votée ne soit qu'une expérience incohérente de plus. Ce dont les partisans du scrutin de liste devraient se préoccuper avant tout, en effet, ce dont ils s'occupent le moins, c'est d'organiser le suffrage universel. Ils se préparent uniquement à faire voter le scrutin de liste pour l'exploiter dans un intérêt de parti, et, au lieu de chercher à atténuer les abus du suffrage universel dans l'application, ils semblent s'étudier au contraire à en aggraver les dangers en repoussant une proposition, pourtant bien naturelle, qui consisterait à proportionner le nombre des députés au chiffre des électeurs plutôt qu'au chiffre brutal de la population. La question est bien simple en vérité. Il s'agit tout bonnement de savoir si les étrangers allemands, italiens, anglais, qui affluent à Paris, dans quelques villes du Nord ou du Midi, concourront indirectement à déterminer l'importance de la représentation par département. Les radicaux tiennent absolument à avoir des députés qui représentent dans une certaine mesure des étrangers. Chose plus singulière, le gouvernement lui-même semble assez disposé à accepter ce système, tout au moins à le laisser passer sans contestation. Et voilà, on en conviendra, une étrange manière de préparer une organisation sérieuse, nationale, surtout durable, du suffrage universel par le scrutin de liste !

On parle sans cesse de réformes, de progrès, on se flatte aussi de reconquérir par une politique d'initiative l'influence au dehors. C'est là justement la question. Pour accomplir de vraies et utiles réformes, comme pour avoir une politique extérieure sérieuse, il y a un certain nombre de conditions nécessaires en dehors desquelles tout est vain ou périlleux. Il faut un gouvernement attentif, mesuré, ferme dans ses desseins comme dans sa conduite ; il faut aussi une majorité réelle. Ce sont les deux grands ressorts sans lesquels on ne peut rien. Et, pour être une majorité, il ne suffit pas de parler comme parlait récemment le président d'un groupe parlementaire, M. Develle, de se dire modestement qu'on a mérité la confiance du pays, qu'on a réalisé toute sorte de progrès, que la question des fonctionnaires a été heureusement résolue, que « jamais le contrôle de nos finances n'a été plus vigilant, » qu'on représente « les principes de modération et de justice, » que tout est pour le mieux. Il ne suffit pas non plus, pour être un gouvernement, d'en affecter l'apparence, de prendre des airs d'autorité, de se montrer expert aux petits manèges et aux petites captations de pouvoir. Pour être une majorité et un gouvernement, il faut savoir ce qu'on veut ; il faut avoir des vues précises, un sentiment exact des besoins, des mœurs, des intérêts du pays, et, il faut se dire surtout qu'on ne fonde pas un régime avec les idées qui ont servi à détruire tous les régimes, avec des complaisances pour les factions,

avec des passions exclusives, des guerres contre les croyances, et des apothéoses des agitateurs révolutionnaires de tous les temps. L'autre jour, les pouvoirs publics se sont dérangés pour une cérémonie de place publique. La chambre des députés s'est fait un devoir d'interrompre ses travaux; M. le président de la république a envoyé ses représentans; les ministres se sont rendus à la cérémonie. Tout ce monde officiel s'est mis en mouvement pour assister à l'inauguration d'une statue de M. Ledru-Rollin, élevée à la place où il y avait une statue de Voltaire, qui avait succédé à une statue du prince Eugène.

Fort bien! Qu'est-ce que M. Ledru-Rollin? Pourquoi lui élève-t-on une statue? M. Ledru-Rollin n'a jamais été vraiment qu'une médiocrité gonflée et assez prétentieuse, qui n'a eu qu'une importance toute factice et éphémère. Il n'a certes mérité des statues ni par son éloquence, ni par les œuvres de l'esprit, ni par ses actions, ni par l'éclat d'une grande carrière. Il est, dit-on, l'un des fondateurs du suffrage universel, il l'a été dans tous les cas, avec bien d'autres, même avec un des chefs du parti légitimiste, M. l'abbé de Genoude, qui avait élevé le drapeau du suffrage universel bien avant le tribun révolutionnaire. Jeté un jour, par le hasard des événemens, dans un gouvernement provisoire et au ministère de l'intérieur, M. Ledru-Rollin n'a montré au pouvoir que l'inconsistance agitée d'un politique à la fois violent et faible. Il n'a laissé qu'un souvenir de son passage dans les affaires de son pays : il a été un des auteurs de la révolution du 24 février 1848 contre un gouvernement demeuré jusqu'au bout dans la loi, et il a été aussi l'insurgé du 13 juin 1849 contre la république elle-même. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est là la moralité de la cérémonie : sur ce piédestal, c'est la force qui triomphe; cette statue, elle est élevée à l'esprit d'insurrection, et c'est l'esprit d'insurrection, c'est la force qu'on est allé l'autre jour honorer officiellement. On s'en serait passé, c'est bien possible; on y est allé parce qu'on n'a pas osé se séparer du radicalisme, et c'est précisément parce qu'on subit ces complicités, parce qu'on a de ces héros, qu'on a tant de peine à être un gouvernement sérieux et une vraie majorité. C'est parce qu'on est bon gré mal gré enchaîné à la politique révolutionnaire qu'il n'y a que des réformes équivoques à l'intérieur et des entreprises incohérentes à l'extérieur.

A voir comment tout change et décroît ou s'altère au courant de ce siècle qui se précipite, on ne peut se défendre parfois d'un certain retour d'esprit vers d'autres temps qui ont eu sans doute eux-mêmes leurs troubles et leurs crises, leurs faiblesses et leurs ridicules, mais où il y avait aussi à travers tout l'ardeur des idées, la générosité des sentimens, le goût des conquêtes libérales et des plus nobles garanties publiques. On se reprend à interroger un passé déjà lointain, à compter tout ce que les années ont dévoré d'hommes et de gouverne-

mens, tout ce qu'elles ont laissé de ruines sur cette longue route où les étapes sont marquées par des révolutions et des déceptions.

C'est l'impression qui se réveille à la lecture de ce nouveau volume de la *Correspondance de Charles de Rémusat avec sa mère*, un des plus intéressans et des plus vifs de cette série qui a commencé par les *Mémoires* et les *Lettres* de Mme de Rémusat sur l'empire, qui va aujourd'hui jusqu'aux premières années de la restauration. Ces lettres nouvelles sont une histoire familière, piquante des incidens ou des travers du jour en même temps qu'un drame tout moral et intellectuel entre deux esprits d'élite à un des momens les plus attachans, les plus caractéristiques peut-être du règne de la légitimité restaurée. On est en 1818, à ces heures encore indécises où la restauration, délivrée par M. de Richelieu de l'occupation étrangère, essaie de se dégager à l'intérieur et de prendre une direction libérale par un ministère modéré et éclairé, avec une loi nouvelle sur les élections, avec la loi du maréchal Gouvion-Saint-Cyr sur le recrutement de l'armée, avec les lois de M. de Serre sur la presse. Les vieux partis, ultras et émigrés de l'ancien régime, révolutionnaires ou impérialistes mal déguisés, s'agitent autour de cette royauté bien intentionnée, mais incertaine et hésitante, tandis que de toutes parts commence à s'élever une jeunesse étrangère aux factions, intelligente, instruite, généreuse, impatiente de vivre et de penser. Les partis conspirent, les chambres discutent, les ministres ne sont pas toujours sûrs les uns des autres et se jalousent, les salons s'ouvrent à l'élégance et à l'esprit, les jeunes gens cherchent leur voie : tout est en mouvement ! c'est le cadre où se joue cette correspondance entre Mme de Rémusat, qui est à Lille avec son mari, préfet du Nord, et Charles de Rémusat, qui est à Paris, occupé au ministère de la marine, auprès de M. Molé, fort mêlé au monde et déjà épris d'idées nouvelles. Rien, certes, de plus attrayant que cette conversation animée de deux personnes de nature et d'âge si différens, — la mère, clairvoyante, sensée, attentive à tout ce que fait ou pense son fils, ingénieuse à l'avertir et même à le redresser, — le fils, libre d'esprit, ayant déjà des convictions sous un air mondain, grandissant à vue d'œil jusqu'au jour où le livre de Mme de Staël sur la révolution française le révèle en quelque sorte à lui-même, et où il écrit : « Ce livre me ravit, il m'enchante, il m'émeut. Aucune lecture ne m'a plus touché, ne m'a mieux été au cœur que celle-là. J'en pleure de joie, quelquefois de douleur et souvent aussi de fierté;.. c'est un juste sujet de fierté que de retrouver dans un esprit de cette hauteur toutes ses opinions... » Ce livre de Mme de Staël était l'objet de son premier écrit, que M. Guizot signalait comme une expression de ce que pensaient les générations nouvelles, et qu'il avait d'abord naturellement communiqué à sa mère. Ainsi, ils vont l'un et l'autre, la mère et le jeune homme, se confiant toutes leurs impressions, par-

lant des choses les plus sérieuses comme des bruits mondains ou d'une représentation de Mlle Mars, commentant les incidens de la politique et les discussions des chambres, traçant au passage de piquans portraits des ministres, de M. Molé, de M. Pasquier, des ultras ou des révolutionnaires.

De ce monde d'autrefois et de ce temps il ne reste plus rien, pas même les lois libérales de M. de Serre sur la presse, qui ont été remplacées et n'ont jamais été égalées. Il ne reste tout au plus que le souvenir d'un moment brillant de l'histoire, des tentatives généreuses qu'on faisait alors pour arriver à fonder par degrés des institutions libres, et le sentiment assez peu consolant que, depuis cette époque, on a fait du chemin sans aller plus droit au but. C'est justement en cela que ces lettres, révélation d'un esprit jeune et fier, retrouvent un singulier à-propos. Il est certain que bien des idées qu'on avait en 1818 et en 1820 ressembleraient aujourd'hui à de l'ingénuité, tant on s'est accoutumé à ne tenir aucun compte des conditions, des garanties en dehors desquelles un jeune libéral d'autrefois trouvait que la vie publique n'avait plus de prix. Charles de Rémusat écrivait, en 1818, non par diplomatie de parti, mais dans l'intimité, qu'il y avait quelque chose de plus dangereux que le despotisme éhonté de la force, qui ne trompait personne, c'était « le despotisme hypocrite, qui cherche des excuses, expose ses motifs, colore ses intentions, remet tous les droits en question et profite de l'incertitude des esprits, de l'inquiétude des consciences pour les faire parler à son gré. » Ce jeune libéral de la restauration avait le sentiment profond qu'il n'y avait pas de liberté sans des garanties précises pour tous et sans le respect de ces garanties, qu'il n'y avait pas un ministère sérieux s'il n'avait pas un système suivi, s'il ne s'attachait pas aux institutions, et c'est sous la monarchie, trois ans après 1815, qu'il parlait ainsi. Lorsque le maréchal Gouvion-Saint-Cyr proposait sa loi de recrutement, qui est restée longtemps une des lois les plus libérales, les plus populaires, qui chassait l'arbitraire de l'armée, il rencontrait une vive opposition parmi les royalistes, et ce qu'on attaquait dans la loi, c'était justement ce que Charles de Rémusat défendait, en montrant dans le maréchal un modèle à suivre. « C'est une belle attitude, écrivait-il, que celle de ce ministre de la guerre qui, impassible et muet au milieu du fracas des disputes, ne prend la parole que pour être entendu de la France entière... Il y a un mois, ses collègues se moquaient de lui ; c'était à qui plaisanterait sur son calme et son immuabilité, et il s'est trouvé tout bonnement que, parce qu'il savait ce qu'il voulait, il a été plus habile qu'eux tous. Tout serait donc facile si, au lieu de dépenser son esprit en petites choses, on ne procédait que par grandes mesures,.. enfin si, selon l'expression de Mirabeau, on élevait l'oriflamme au-dessus de toutes les bannières. » Le fait est que l'exemple a son

prix pour nos ministres de la guerre qui se succèdent, et que la lecture de ces *Lettres* de 1818 pourrait n'être pas inutile à ceux qui prétendent gouverner avec leur arbitraire, leurs expédiens et leurs petitesses, en mettant leur « bannière » de parti au-dessus de « l'oriflamme, » c'est-à-dire au-dessus de l'intérêt de la France. Cette lecture, elle apprendrait au besoin à ceux qui l'ignorent que, sous bien des rapports, ils sont moins avancés qu'on ne l'était en 1818, et elle montrerait aussi aujourd'hui comme alors que, suivant un autre mot de Mme de Rémusat, nous ne reprendrons une véritable importance extérieure qu'en revenant à des idées plus justes, plus élevées, à un système de politique intérieure mieux ordonné.

La France, il est vrai, n'est pas la seule nation de l'Europe qui ait eu, dans notre temps, ses épreuves ou ses crises, qui se soit souvent trompée de route, et encore, à l'heure qu'il est, elle n'est pas seule à avoir des embarras de toute sorte. Le monde contemporain est engagé aujourd'hui dans des affaires qui peuvent avoir d'étranges conséquences, où l'imprévu peut ménager bien des surprises. Que résultera-t-il, particulièrement pour l'Angleterre, de ces complications égyptiennes où le ministère s'est aventuré plus qu'il ne le voulait peut-être, où il se trouve pris plus qu'il ne l'avait prévu? C'est une question qui se débat depuis quelques jours déjà dans les chambres, que la discussion même, si étendue qu'elle soit, n'éclaircira, à coup sûr, que très incomplètement, et qu'elle ne résoudra pas, dans tous les cas parce que, devant les événemens qui se précipitent, les discours ne sont rien. Lorsque tout récemment le parlement s'est rouvert sous la vive impression des mécomptes de la guerre du Soudan, un des premiers actes de l'opposition a été de présenter une motion de censure contre la politique ministérielle, et le chef du cabinet, M. Gladstone, n'a point hésité à avouer qu'on se trouvait dans une situation des plus compliquées, dans une crise fort sérieuse. Un des chefs conservateurs, lord Salisbury, de son côté, forçant un peu les couleurs, est allé beaucoup plus loin ; il a déclaré, dans un mouvement d'éloquence passionnée, que l'Angleterre, au moment où le parlement se réunissait, se trouvait dans les circonstances les plus graves qu'on eût connues depuis longtemps, qu'elle était partout isolée, que le fameux concert européen, dont on a fait tant de bruit, n'apparaît aujourd'hui que comme une coalition européenne contre l'Angleterre; il a ajouté qu'on était menacé jusqu'en Asie par les mouvemens agressifs de la Russie contre l'empire de l'Inde, et qu'il y avait à craindre que les embarras du Soudan ne fussent aggravés par ceux qui seront toujours prêts à saisir l'occasion de s'en servir.

Il est certain que, si la situation n'est pas aussi sombre que la dépeint lord Salisbury, elle est tout au moins bien compliquée, comme M. Gladstone en a fait sincèrement l'aveu; elle s'est même aggravée

depuis quelques jours par une série de contretemps, d'incidens malheureux et dramatiques qui ont fortement ému l'imagination anglaise. Au premier moment, on s'était plu à garder quelques doutes sur la chute définitive de Khartoum, sur le sort de Gordon, et, dans tous les cas, on comptait pouvoir poursuivre la campagne sur le Haut-Nil, aller jusqu'à la capitale du Soudan, occupée depuis peu par le mahdi. Maintenant toutes les illusions se sont évanouies coup sur coup. L'infortuné Gordon est bien décidément mort, après avoir adressé à ses compatriotes des appels désespérés, qu'on publie aujourd'hui; il a été trahi, comme il l'avait prévu et tristement annoncé d'avance dans ses derniers messages. Ce premier objet de la campagne africaine a disparu, et non-seulement il n'y a plus l'espoir de continuer les opérations qu'on avait entreprises, d'enlever Metammeh, comme on paraissait le projeter, d'aller jusqu'à Khartoum, qu'il faudrait désormais assiéger, mais les Anglais semblent même être réduits à la nécessité de rétrograder, d'abandonner les positions qu'ils avaient conquises. Le colonel Wilson n'a pu être sauvé sur le Nil par lord Beresford qu'à travers mille dangers et dans les circonstances les plus tragiques. La brillante affaire où a péri le général Earle n'a été qu'un succès sans lendemain, qui a été chèrement acheté et qui n'a rien avancé. Le général Buller, qui a remplacé sir Herbert Stewart, mort de sa blessure, est obligé de quitter Abou-Kléa et de se replier sur Gadkul. Les troupes que le gouvernement anglais vient d'expédier avec les généraux Brackenbury et Graham seront sans doute forcées de prendre des positions choisies avec prudence, soit à Souakim, soit à Berber. C'est, en un mot, une campagne à recommencer dans des conditions nouvelles, avec des moyens militaires plus complets, et cette campagne, on ne pourra la reprendre que dans quelques mois. D'ici là, c'est une attente pénible, mais inévitable, dont la fierté anglaise subit impatiemment la nécessité. Par une coïncidence qui n'est peut-être que fortuite, à laquelle lord Salisbury a fait allusion, il s'est trouvé qu'au moment où se passaient ces cruels événemens du Haut-Nil, la Russie semblait méditer quelque mouvement au cœur de l'Asie, sur Hérat, et aussitôt on a vu l'empire de l'Inde menacé. D'un autre côté, enfin, on vient de publier dans une multitude de livres blancs et bleus toutes ces controverses diplomatiques où M. de Bismarck, tout entier à ses conquêtes coloniales, ne laisse pas de prendre avec l'Angleterre un ton assez hautain, qui a pu paraître quelque peu irritant à des esprits déjà surexcités. Tout cela s'est produit à la fois, et c'est dans ces conditions passablement dangereuses ou scabreuses que le parlement s'est réuni. L'Angleterre n'est point sans doute perdue pour une de ces crises où, depuis longtemps, elle s'est accoutumée à retremper son énergie. Le chef officiel et responsable du gouvernement, M. Gladstone, ne reste pas moins dans une situation difficile, d'autant plus que tout ce qui

arrive est manifestement la suite d'une politique qui, depuis la première heure, n'a jamais su ni prévoir ni vouloir, qui, par ses hésitations et ses contradictions incessantes, a laissé s'aggraver ces affaires d'Égypte et du Soudan, devenues presque inextricables.

Aujourd'hui il ne s'agissait plus seulement de sortir de ces embarras par un acte de volonté énergique et prévoyante, par un déploiement de forces devant lequel on ne pouvait plus reculer; il s'agissait d'abord de gagner une première bataille devant le parlement, de rallier une majorité émue elle-même des derniers événemens, et M. Gladstone a posé la question avec la supériorité de sa raison en déclarant qu'il ne serait pas avantageux pour l'Angleterre d'offrir aux autres nations le spectacle d'un gouvernement déconsidéré et d'une chambre sans confiance. En réalité, si le parlement s'était senti tout à fait libre, il aurait bien pu répondre au chef du ministère par un témoignage de mauvaise humeur, en s'associant à une motion de censure plus ou moins mitigée; c'était d'autant plus à craindre que M. Gladstone ne s'est pas expliqué d'une manière bien nette, qu'il a gardé une certaine réserve dans sa défense, dans l'exposé de sa politique, et que, d'un autre côté, même dans son parti, parmi les libéraux, il y avait des susceptibilités, des inquiétudes, des impatiences, dont M. Goschen s'est fait l'organe résolu et éloquent. M. Goschen, qui a une sérieuse importance, n'a pas fait précisément un discours d'opposition ; il n'a pas du moins hésité à déclarer qu'il entendait réserver son opinion, qu'il ne s'associerait à un vote favorable que s'il obtenait des explications suffisantes sur les intentions du gouvernement, sur ce qu'on se proposait de faire à Khartoum, à Berber, à Souakim, en un mot sur toute la politique de l'Angleterre dans la vallée du Nil. L'intervention et le langage de M. Goschen ont certainement leur gravité; ils attestent sous une forme particulière la scission parmi les libéraux. Ce qui a pu toutefois garantir encore le ministère d'un échec trop décisif, c'est la difficulté qu'il y aurait à le remplacer. Que lord Salisbury ait déclaré tout récemment qu'il était prêt à prendre avec son parti la direction des affaires, c'est possible, il est dans son rôle. Évidemment la campagne qu'il poursuit n'a d'autre but que de renverser le ministère et de le remplacer: mais c'est une crise intérieure ajoutée à une crise extérieure, en plein inconnu pour ainsi dire, sous un nouveau régime électoral, et de plus, ce serait peut-être une aggravation sensible de la situation diplomatique, après les paroles acerbes que le chef des conservateurs a prononcées dernièrement contre la Russie. Les tories peuvent sans doute essayer de se rapprocher de l'Allemagne; seulement ils seront obligés alors de faire à M. de Bismarck de sérieuses concessions sur la politique coloniale; au demeurant, c'est un grand trouble. C'est ce trouble même qui a sans doute servi le ministère, au moins

une dernière fois; si M. Gladstone a fini, en effet, par sortir à demi victorieux de toutes, ces confusions, il l'a certainement dû à la gravité de la situation; il l'a dû peut-être aussi à l'appui de M. Parnell et de ses amis, qui ne lui auront évidemment donné leur vote, s'ils l'ont donné, que moyennant réciprocité, à la condition d'obtenir un adoucissement des lois répressives en Irlande. M. Gladstone avait bien quelque raison de dire que la situation était compliquée, et, après tout, la première condition pour l'Angleterre reste toujours de rétablir ses affaires sur le Haut-Nil.

Au milieu de toutes ces complications égyptiennes cependant, quelle est la position que l'Italie se propose de prendre avec le contingent assez important qu'elle a expédié dans la Mer-Rouge? Quelle est la nature de ses relations avec l'Angleterre? Y a-t-il entre les deux pays un certain accord pour partager les dangers, les difficultés et les avantages d'une action commune? Le ministre des affaires étrangères du roi Humbert, M. Mancini, interrogé plusieurs fois dans son parlement de Rome, a refusé absolument de répondre et de s'expliquer; mais ce que M. Mancini n'a point dit, lord Granville, il y a quelques jours, sir Charles Dilke, hier encore, l'ont dit à peu près dans les chambres anglaises. Autant qu'on en puisse juger par les explications des ministres anglais, il n'y a entre les deux pays ni traité, ni convention, ni arrangement concerté d'aucune sorte. L'Italie a simplement agi sous sa propre responsabilité en envoyant ses soldats dans la Mer-Rouge. L'Angleterre, prévenue des intentions du cabinet de Rome, ne l'a ni encouragé à occuper Massaouah ni détourné de cette occupation; elle l'a tout au plus engagé à s'entendre avec la Porte, qui reste la souveraine territoriale dans ces contrées, et qui a protesté depuis contre l'intervention italienne. Sir Charles Dilke a même ajouté, au sujet de l'occupation de Massaouah : « Nous ne nous reconnaissons en aucune sorte responsables de cet acte, nous ne l'avons pas suggéré à l'origine, et, quoique nous en ayons eu connaissance, nous ne l'avons pas conseillé. » Que, malgré tout, il y ait entre les deux pays une entente assez intime, les cabinets de Rome et de Londres sont les premiers à l'avouer. Il ne résulte pas moins de tout cela que l'Angleterre tient à garder la liberté de son action, à décliner toute autre responsabilité, et que l'Italie, pour sa part, reste engagée dans une affaire assez difficile à préciser. C'est là pour le moment toute la situation.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Les Consolidés anglais ont baissé de deux unités depuis la nouvelle de la chute de Khartoum. En même temps qu'une émotion légitime agitait tout le pays, le désarroi se mettait au Stock-Exchange. Le marché des Consolidés est étroit et il n'a peut-être pas été besoin de bien nombreuses ventes de liquidation pour déterminer le mouvement qui s'est produit. La réaction s'explique d'ailleurs par l'éventualité d'une élévation de l'*income-tax,* entre autres mesures fiscales dont l'adoption pourra être rendue inévitable par l'énormité des frais de l'expédition nouvelle où s'engage l'Angleterre.

A ces raisons financières s'ajoutent des considérations politiques. Dès la reprise de la session du parlement, une double motion de censure a été présentée contre la politique du cabinet Gladstone, l'une à la chambre des communes par sir Stafford Northcote, l'autre à la chambre des lords par le marquis de Salisbury. Le gouvernement, dont les perpétuelles hésitations ont été en grande partie la cause directe de la triste situation où se trouve actuellement l'Angleterre, a été attaqué à la fois par les conservateurs et par une fraction du parti libéral, sous la direction de M. Goschen. Celui-ci voudrait arracher au cabinet l'engagement, sinon d'écraser le mahdi à Khartoum (ce qui est reconnu plus difficile qu'on ne l'avait présumé d'abord), du moins de procéder à une occupation permanente de la ligne Souakim-Berber. M. Gladstone a refusé de prendre aucun engagement. Le cabinet, mis en minorité à la chambre des lords, n'en a pas moins retrouvé une faible majorité aux communes.

Notre marché ne s'est pas laissé atteindre par la baisse du grand fonds d'état britannique. La solidarité qui, d'ordinaire, relie si étroitement les mouvemens des deux bourses de Londres et de Paris, a été rompue pour la circonstance. La rente anglaise baissait pour des raisons sinon locales, du moins spéciales à l'Angleterre; il n'en devait pas résulter un motif de recul sur nos fonds publics, d'autant plus que peu de jours après que les Anglais apprenaient la perte de Khartoum et la fin tragique de leur héros, le télégramme nous apportait l'heureuse nouvelle de la prise de Lang-son, couronnement d'une

campagne très habilement préparée et très brillamment exécutée par nos généraux au Tonkin. On a appris quelques jours plus tard que l'amiral Courbet avait réussi à couler deux navires de guerre chinois.

Ainsi, les deux pays éprouvaient, dans leurs entreprises lointaines, des fortunes bien différentes; pourquoi ce qui faisait tort au crédit de l'un aurait-il nui au crédit de l'autre? Nos fonds publics ont donc laissé les Consolidés fléchir sans les suivre dans ce mouvement. Le 4 1/2 a monté de 109.65 à 109.85, pour revenir en dernier lieu à 109.67; le 3 pour 100 a gagné 0 fr. 30 à 81.52; l'amortissable s'est tenu, avec de courtes fluctuations, aux environs de 83 francs. Le bruit d'un désaccord entre les gouvernemens de Londres et de Paris sur la question du riz, considéré par le dernier comme contrebande de guerre, a provoqué dans la journée de vendredi une réaction assez vive. Les vendeurs, débordés sur tous les points, ont fait tous leurs efforts pour obtenir la réponse des primes à des cours un peu plus bas; il est probable qu'ils auront au moins partiellement réussi. La spéculation abandonne de plus en plus le 4 1/2 pour se porter sur le 3 pour 100 perpétuel. Les fluctuations ont été plus larges, pendant toute la quinzaine, sur ce dernier fonds que sur le premier.

Au comptant, l'activité se ralentit. Les capitaux disponibles ont été employés et les achats de rentes et d'obligations diminuent. Cependant, alors que les cours des obligations de nos grandes compagnies sont restés stationnaires pendant la seconde quinzaine de février, les obligations du Crédit foncier ont été recherchées, notamment les Foncières 1877 et 1883, les Communales 1880 et 1884, et les Obligations 3 pour 100 de la Banque hypothécaire. Sur les obligations des chemins étrangers, calme complet; les Autrichiennes seules présentent une légère plus-value de 2 à 3 francs.

Les fonds russes ont été très offerts à Londres et à Berlin sur le bruit que le gouvernement de Saint-Pétersbourg préparait un coup de main contre Hérat. Les journaux anglais ont sonné l'alarme. Il paraît qu'il ne s'agit pas de la ville même de Hérat, qui, pour l'instant, ne serait pas menacée, mais d'une simple rectification de frontières fondée sur des considérations économiques et ethnographiques. A Berlin, la spéculation a réagi contre la mauvaise humeur de Londres. Malgré cette reprise, toutes les catégories russes perdent encore un point et demi environ sur les cours du milieu du mois.

L'Italien s'est tenu à peu près aux mêmes cours depuis le 15. La politique coloniale a quelque peu nui à l'essor que prenait ce fonds vers le pair. Déjà trois expéditions sont parties pour la Mer-Rouge avec cinq mille hommes et des torpilleurs. Y aura-t-il une quatrième expédition? La nouvelle en est presque chaque jour lancée, puis démentie. A Londres, on déclare que l'Angleterre et l'Italie ont entre

elles les relations les plus amicales, mais ne sont liées par aucun traité, par aucune convention de coopération militaire. En Italie, l'opposition réclame des explications, de la lumière, mais M. Mancini refuse absolument de parler, et la chambre lui donne raison. Entre temps, la discussion des conventions de chemins de fer se poursuit avec une lenteur qu'on serait tenté de croire calculée. Le 25 courant, enfin, a été entièrement approuvé le contrat pour l'exploitation du réseau de la Méditerranée, et les députés ont passé à l'examen du contrat concernant le réseau de l'Adriatique.

Le mouvement de hausse que l'on a essayé sur l'Extérieure de l'Espagne n'a pas réussi. De 62 il a fallu revenir à 61 1/4. A Madrid, la question budgétaire est grave. On annonce un gros déficit pour l'exercice en cours, et sans doute aussi pour le prochain. Il faudra recourir à la dette flottante et plus tard consolider cette dette. Les revenus de l'état ont, en effet, sensiblement diminué. A qui la faute? Les journaux ministériels disent que la politique ministérielle n'y est pour rien et que les coupables sont : la stagnation des affaires, les inondations, le choléra, le phylloxera et les tremblements de terre. Peut-être à cette liste conviendrait-il d'ajouter la situation lamentable de l'île de Cuba.

La question du règlement des finances égyptiennes est à la veille d'être résolue. Les négociations étaient virtuellement terminées le 19 au moment de la réunion du parlement anglais. Il n'y avait plus que quelques détails insignifians à régler. Les déclarations les plus formelles à cet égard ont été faites par lord Granville et par M. Gladstone à Londres, et par M. Jules Ferry à Paris. Tout est convenu et arrangé. Il ne manque plus que les signatures. Comme elles ne devaient être données qu'après le vote sur les motions de censure, on peut supposer qu'elles ne tarderont plus maintenant beaucoup. L'Unifiée, qui avait été portée au-dessus de 350 par l'imminence de la conclusion du traité, a été ramenée à 340 par l'ajournement des signatures.

Le sultan a signé l'iradé par lequel la construction des lignes turques de jonction est concédée au groupe de la Banque ottomane et du Comptoir d'escompte. Jusqu'au 19, les propositions de M. de Hirsch semblaient devoir l'emporter; elles avaient les sympathies du sultan et du palais; on sait qu'elles ont été renvoyées trois fois à l'examen du conseil des ministres. Mais le grand-vizir s'est déclaré prêt à donner sa démission si ces propositions étaient acceptées. Le sultan a cédé. Toutes les anciennes catégories de fonds turcs ont aujourd'hui disparu pour faire place aux trois séries B, C, D, de même type, et rapportant le même intérêt, mais différant au point de vue de la date de l'amortissement, la série B ayant la priorité sur la série C et celle-ci sur la série D. La dernière est en même temps

la plus importante par le nombre de titres et seule elle sert aux transactions de spéculation. Le 4 pour 100 turc nouveau a monté de 17.45 à 17.77, ainsi que la Banque ottomane de 600 à 608.

Il s'est produit depuis quinze jours un grand changement de cours sur les valeurs de la compagnie de Suez. L'Action a monté de 1,907 à 2,025; la Délégation, de 1,110 à 1,150; la Part de fondateur, de 707 à 750; la Part civile, de 1,232 à 1,325. Le motif principal assigné à cette hausse se trouve dans les négociations qui viennent d'être engagées entre les puissances en vue d'assurer la neutralité du canal. La liberté du passage est proclamée en principe dans l'arrangement égyptien. Le règlement des détails sera renvoyé à un traité spécial, qui sera élaboré par une commission internationale, puis sanctionné par une conférence européenne. Les recettes du mois de janvier ont présenté une moins-value de 1 million de francs sur 1884. Pour février, la différence n'est, jusqu'ici, que de 80,000 francs.

Le Crédit foncier s'est tenu sans changement de 1,331 à 1,335. La Banque de Paris a monté sans raison appréciable de 777 à 787; la Banque d'escompte, de 562 à 571; la Banque franco-égyptienne de 515 à 522.

Le Crédit lyonnais est immobile à 555. Les comptes de cet établissement pour 1884 vont être soumis à l'assemblée générale le 7 mars.

Le marché des chemins de fer est complètement délaissé. Les recettes sont toujours en diminution, bien que les différences aillent en s'atténuant. La moins-value atteint jusqu'ici : 3,800,000 francs sur le Lyon; 1,150,000 sur le Nord; 850,000 sur l'Ouest; 976,000 sur l'Orléans; 1,250,000 sur l'Est; 327,000 sur le Midi; 588,000 sur les Lombards; 494,000 sur le Saragosse; 497,000 sur le Nord de l'Espagne; 145,000 sur les Portugais. Il n'y a augmentation que sur l'Est-algérien, 91,000; les Autrichiens, 168,000; et les Andalous, 96,000. En Italie, les Chemins méridionaux ont monté jusqu'à 688.

L'Action de la Franco-Algérienne a repris de 152 à 167 sur la décision du tribunal de commerce de la Seine rejetant toutes les prétentions d'un adversaire de la société. Le procès qui avait été intenté à cette dernière avait eu pour conséquence l'ajournement par la chambre du vote sur la convention passée entre l'état et la compagnie pour la concession d'une ligne de chemin de fer en Algérie.

L'Action du Gaz a passé de 1,587 à 1,607; les Voitures ont été portées de 580 à 600; la Transatlantique a fléchi à 585, l'Omnibus à 1,180. Tous les titres de Panama, actions et obligations, se sont négociés pendant cette quinzaine en légère reprise.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

SOLANGE

DE CROIX-SAINT-LUC

TROISIÈME PARTIE (1).

XIII.

D'ordinaire, les enfans ne comprennent pas la mort. C'est pour eux quelque chose de vague et d'ignoré, un mystère pareil à ceux qu'on leur enseigne dans le catéchisme. Il faut s'être heurté déjà aux aspérités de la vie pour concevoir la navrante tristesse de ces deux mots qui résument toutes les vaines philosophies : « Plus jamais!.. » Cependant, lorsqu'il marchait en tête du convoi, à travers les ruelles silencieuses de Léry, Hervé devinait que tout était fini, que son père était bien loin, qu'il ne le verrait plus. Il assista, muet, au service. L'abbé Lenoir officiait au milieu des enfans de chœur lourdauds, gênés dans leurs robes blanches, sous lesquelles passait un bout de pantalon bleu.

En rentrant au château, il courut à l'appartement de sa mère. Il voulait la couvrir de baisers, pleurer avec elle. La douairière l'arrêta :

— Votre mère dort, Hervé. Montez dans votre chambre. J'irai vous y rejoindre.

Elle lui tenait la main, le regardant. Cette frêle créature était

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et du 1er mars.

désormais le dernier des Croix-Saint-Luc. Tous les anciens preux : et les compagnons de saint Louis et de Philippe Auguste ; les rudes partisans qui escortaient, avec le sire de Coucy et Dunois, les royales misères de Jean le Bon et de Charles VII ; les fidèles qui combattaient avec Joyeuse à Coutras ; puis les hardis ligueurs, les amis de Guise, qui ne saluaient le Béarnais qu'après la soumission de Mayenne ; et plus tard, ce Croix-Saint-Luc, blessé à côté de La Rochefoucauld, au siège de Bordeaux, dans la guerre des femmes ; son fils, l'aide-de-camp du duc d'Enghien à Rocroi, devenu maréchal de France et tué d'un coup de canon dans les Flandres ; toute cette race vaillante, remuante, qui inscrivait son nom dans l'histoire à chaque règne nouveau ; courtisans dévots pour plaire à Mme de Maintenon, courtisans débauchés pour souper avec le Régent, courtisans du malheur pour monter sur l'échafaud de la place Louis XV, courtisans de l'exil pour mourir obscurément à Quiberon ; toutes ces traditions de bravoure, de noblesse, de petitesse ou de grandeur, tout cela se résumait en cet enfant de dix ans, dont le père venait de mourir et qu'on allait priver de sa mère. La douairière comprit qu'elle assumait une tâche redoutable. Quelque chose comme une lueur de pitié entra dans ce cœur glacé. Elle attira l'enfant vers elle, et l'embrassa au front. Surpris, Hervé la regarda de ses yeux fiers et calmes, où luisait une volonté réfléchie.

Le lendemain, sans le dire à personne, il entra dans la chambre de Solange. Et ce furent des jeux, des baisers, des enivremens... Hélas ! des larmes aussi. Elle était couchée. Hervé se tenait assis au chevet, et la mère, passant ses bras blancs autour du cou de l'enfant, serrait avec bonheur cette tête blonde sur sa poitrine. Enfin, arriva le jour où devait se lire le testament. Mme de Croix-Saint-Luc confia Hervé à Joseph, le premier piqueur.

— Vous avez besoin d'exercice, dit-elle. Je désire que vous alliez courir dans les bois. On découplera les chiens.

— Bien, grand'maman.

Et pendant qu'il bondissait dans les profondeurs de Charmois ou les taillis verdoyans des Charmettes, l'iniquité s'accomplissait. Quand il revint et qu'il demanda sa mère, on lui dit qu'elle était partie. Partie ? Sans l'avoir embrassé ? Sans lui avoir dit adieu ? Il ne comprenait pas. Il resta quelques heures, pensif, songeur : puis, montant dans l'oratoire de son aïeule :

— Excusez-moi, dit-il. J'ai appris que maman voyageait. Quand reviendra-t-elle ?

La comtesse contempla son petit-fils. Il lui rappelait moins Raymond que Solange. Elle retrouvait les traits, l'expression du visage de cette femme qu'elle haïssait. Et cependant elle devinait en lui une volonté rude à vaincre.

— Elle ne reviendra pas, répliqua lentement la douairière.

— Alors, je ne verrai plus maman ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Je vous défends de renouveler ces questions. C'est moi qui suis chargée de vous élever. Vous ne retournerez plus au collège. Quand les vacances seront terminées, je ferai venir l'abbé Hélion, que vous avez connu chez les pères.

Hervé était en face de sa grand'mère. Il gardait le silence. Ses yeux noirs et fermes ne perdaient rien de leur assurance. Il salua un peu craintivement et descendit dans la chambre de Solange. Elle conservait cet insaisissable parfum qui se dégage des choses. Les fines dentelles, les tentures, les tapisseries, le grand lit bas, les meubles favoris semblaient attendre le retour de leur maîtresse. Au mur, en face de la Vierge pensive au-dessus du prie-Dieu, pendait un tableau, le portrait de la comtesse par Baudry. La ressemblance vivait. C'étaient les yeux bleus et verts, les cheveux blonds comme de l'or pâle, le teint éblouissant de la jeune femme. Hervé s'assit devant le chef-d'œuvre du peintre. Il restait là, abîmé dans une contemplation muette. L'homme vient au monde et grandit, portant en lui certains sentimens innés. L'amour filial est de ceux qui s'éprouvent et ne se raisonnent pas : inexplicable entraînement du cœur, aussi naturel qu'illogique. On a vu des fils choyés, gâtés, ne rendre qu'une affection faite d'habitude et de respect, et d'autres, rudoyés, maltraités, élever un autel à l'idole sévère qui les méconnaissait.

Hervé adorait sa mère, d'instinct, « les yeux fermés, » sans réflexion, sans s'être jamais dit : « Je l'aime parce que je suis son fils. » Il l'adorait comme l'oiseau l'espace, comme la fleur le grand soleil. Au collège, quand il travaillait, sa songerie s'envolait vers elle ; quand il détournait sa pensée du labeur interrompu, il revoyait son visage doux, ses yeux tendres, ses lèvres souriantes. Et il se blottissait avec bonheur dans le silence tiède de la chambre parfumée, sentant flotter dans l'air le souvenir impalpable qui lui ravissait le cœur. Partie ! Elle était partie ! Et il ne la reverrait jamais ! Qui disait cela ? Sa grand'mère. Il n'aimait pas cette femme hautaine et froide. Quelque chose les séparait. Son cerveau d'enfant remuait cette même idée : Où était sa mère, et pourquoi les éloignait-on l'un de l'autre ? Il ne comprenait toujours pas. Et le temps fuyait, et il se trouvait bien, là, à contempler ces traits délicats. Vers la fin de la journée seulement, il quitta la chambre, non rassasié encore de ce bonheur silencieux. Il craignait qu'on ne le surprît et qu'en fermant la pièce on ne voulût à l'avenir le priver de la seule joie qui lui restait.

Le temps était radieux. Dans la grande pelouse, se dressaient des meules de foin odorant. Hervé avait maintenant tant de gaîté au cœur, grisé par son souvenir tendre, qu'il se roulait dans les herbes, dans le sainfoin, couché à plat ventre, riant de sentir les fleurs sauvages et la folle-avoine emmêlées dans ses cheveux. Il fallut la présence de sa grand'mère pour éteindre cette flambée de joie. La soirée lui parut longue et ennuyeuse. Il ne se retrouva lui-même que dans son petit lit, quand le silence emplissait déjà la maison. Et il s'endormit avec un sourire en pensant à Solange.

Et tous les jours ce fut la même chose. Froid et timide avec Mme de Croix-Saint-Luc, répondant quand elle lui adressait la parole, mais ne la questionnant jamais, acceptant, sans les réclamer, les baisers glacés que matin et soir elle lui mettait au front. Il jouait une partie de la journée, jusqu'à ce que l'heure sonnât où il s'enfermait dans la chambre solitaire. Et c'était là le meilleur de son temps, les heures qui lui semblaient les plus douces, la vraie récréation pour cet être précoce, ferme et délicat, qui vivait surtout par le cœur.

Cependant, un lent travail de réflexion s'opérait en lui. Il se demandait toujours : « Où est maman et que fait-elle? » Il ne voulait plus s'adresser à sa grand'mère. Il ne pouvait pas interroger les serviteurs de la maison. Il sentait que tous avaient des ordres particuliers et ne lui répondraient pas. Il se défiait autant de Joseph que de Mlle Ernestine, car la douairière, désirant garder sous sa main les témoins qui lui seraient nécessaires, n'avait pas congédié les domestiques de sa bru. Une seule personne plaisait à l'enfant : Virginie, une robuste Bressane de quarante ans, ancienne lingère de la comtesse Solange. Elle était veuve et venait de perdre une fille de douze ans. Chaque enfant lui rappelait sa petite morte. Elle savait ce qu'on racontait dans le château. Elle plaignait Hervé de son abandon : mais la douairière inspirait une telle crainte aux gens qui la servaient que Virginie cachait cette muette sympathie.

Cependant, les journées passaient, lentes et régulières. La fin du mois d'août approchait. Jusqu'à ce moment, Hervé avait été à peu près libre. Sans doute, il ne sortait pas sans être accompagné de Joseph : mais au moins, dans le parc, on le laissait courir seul. Un matin, il crut voir qu'une sorte de surveillance s'établissait autour de lui. Ou le premier piqueur, ou Ernestine affectaient de le suivre de loin. Afin de préciser son soupçon, il s'enfonça dans les taillis ; et toujours, en retournant la tête, il apercevait la femme de chambre qui le guettait. Il y avait déjà l'orgueil d'un homme chez cet enfant.

— Pourquoi venez-vous avec moi? dit-il. Je veux être seul.

— Mme la comtesse m'a ordonné de toujours accompagner M. Hervé.

Il frémissait. Une lueur de colère brillait dans ses yeux.

— C'est bien, répliqua-t-il. Rentrons.

Il revint au château et monta droit chez sa grand'mère.

— Est-il vrai, grand'maman, que vous ayez commandé à Ernestine de toujours m'accompagner?

— C'est vrai.

— Me permettez-vous de demander pourquoi? J'ai été libre de jouer et de courir jusqu'à présent. Je n'ai rien fait de mal...

— Vous êtes trop jeune pour comprendre...

— Alors, chaque fois que je me promènerai dans le parc, Ernestine viendra avec moi?

— Oui.

— C'est bien. Je ne me promènerai plus.

Mme de Croix-Saint-Luc observait depuis longtemps le caractère de son petit-fils. Elle connaissait sa fierté ombrageuse, sa fermeté, qui touchait à l'entêtement. Cela ne lui déplaisait pas. Elle se retrouvait en cet enfant. Tiendrait-il sa parole? D'ailleurs, elle n'était point fâchée qu'il ne s'éloignât plus. La surveillance serait plus aisée. Dès le lendemain, Hervé reprit ses livres et se remit au travail. Pour se reposer, il descendait dans la cour et marchait devant le château. Avant tout, il craignait qu'on ne l'empêchât d'aller chaque après-midi s'enfermer dans la chambre de sa mère. Un soir, il entendit le cocher qui disait à Joseph :

— Je voudrais qu'il fît beau demain. Je vais chercher quelqu'un à Blaizy. C'est un grand avocat de Paris qui vient pour les affaires de Dijon.

Mais le cocher se tut brusquement parce que Joseph fit signe que, lui, Hervé, pouvait entendre. Quelles étaient donc « ces affaires de Dijon » qu'il ne devait pas connaître?

Le grand avocat arriva, comme l'avait annoncé le cocher. Me Cîmier, de l'Académie française, est une puissance au Palais. On peut mettre en défaut sa science de jurisconsulte, non pas la droiture de son esprit. Son éloquence est faite de passion, de bouillonnemens et de coups de tonnerre. Il démonte son adversaire et l'achève avec ses périodes violentes, dont la fougue et l'ampleur rappellent celles de Berryer. Sa grande force lui vient de la haute estime où l'on tient son caractère. On le sait incapable de plaider une cause qu'il ne croirait point bonne. Il a repoussé des offres d'argent avec une rudesse simple qui commandait le respect à ceux-là même qu'il rebutait. Au physique, taillé en Hercule, trapu, ramassé sur lui-même, toujours prêt à fondre sur l'ennemi, comme le lion

au repos. Une tête violente, sans barbe, avec des lèvres minces, éclairée par des yeux verts d'où jaillissaient des lueurs chaudes.

Dès son arrivée au château, il s'enferma dans l'oratoire avec la douairière, et on ne le vit plus qu'au déjeuner. Il étudiait beaucoup Hervé. Il était aisé de voir que l'enfant l'intéressait.

« Les affaires de Dijon! » Ces quatre mots se heurtaient dans la tête de ce fils qui ne pensait qu'à sa mère. Il devinait que là était le secret qu'il cherchait vainement à connaître. Pendant le repas, il surprit quelques mots, toujours incompréhensibles. Mais il se sentait gêné surtout par le regard fixe de Me Cîmier, qui se portait fréquemment sur lui. Comme sa grand'mère l'interrogeait, il répondit avec un peu de crainte, et de même à quelques mots de l'avocat.

En sortant de table, celui-ci dit tout bas à la comtesse :

— Vous avez raison. Cet enfant m'effraie. Il est trop précoce.

Trop précoce! Il suffisait de voir Hervé, d'étudier son caractère, de regarder ses yeux noirs et résolus. Certes, il tenait de son aïeule cette fermeté au-dessus de son âge, qui naguère étonnait ses maîtres. Peut-être aussi était-ce comme la résurrection des vertus vaillantes et robustes de toute une race hardie, presque éteintes chez le père, et revivant en cet enfant dans leur splendeur première.

Toute la journée et le soir même, après le dîner, l'avocat et la comtesse s'enfermèrent dans l'oratoire. C'est qu'en vérité « les affaires de Dijon » n'allaient point aussi bien que le désirait la douairière. Le procureur général, le procureur de la république, presque tous les magistrats du parquet inclinaient en faveur de Solange. Mme de Croix-Saint-Luc la mère connaissait le danger. Et elle avait demandé à Me Cîmier, très attaché à sa famille, de plaider pour elle, sachant bien que, dans un procès aussi délicat, la personnalité du défenseur serait la moitié du succès.

L'avocat partit le lendemain, et les journées qui suivirent effacèrent bien vite chez Hervé l'impression de malaise que lui causait la présence de cet homme. Il reprit sa vie accoutumée, mêlée de jeux et de travail. Il fallut un hasard pour réveiller dans le cœur de l'enfant toutes les douleurs filiales de sa tendresse maladive.

Un soir, vers huit heures, Hervé jouait dans la salle de récréation. Il aimait à découper ces grandes images coloriées qui instruisent les enfans en les amusant. Il venait de se mettre à la besogne quand il s'aperçut qu'une des images lui manquait. Il remonta dans sa chambre pour l'y chercher. Il était forcé de passer devant l'oratoire, dont la porte, mal fermée, restait à demi entr'ouverte. On y parlait à voix haute. L'enfant ne se doutait guère qu'il pouvait être question de lui quand il entendit tout à coup prononcer son nom. Il s'arrêta, croyant d'abord que sa grand'mère l'appelait. Non,

ce n'était pas elle. Mais une voix le nommait, une voix qu'il reconnaissait bien : celle de cet avocat, venu au château quelques jours auparavant. Il était donc de retour? Et dès les premiers mots, Hervé resta cloué en place, pétrifié. Me Cîmier parlait, et sa parole, dans ce vaste château sonore, éclatait puissante comme une fanfare.

— Ce qui a failli nous perdre, disait-il, c'est que Mme Solange de Croix-Saint-Luc est à Dijon et que, si près de son fils, on l'empêche de le voir.

Hervé frissonnait. Sa mère chérie à Dijon ! Et il n'était pas avec elle !

— Ne me remerciez pas, madame, poursuivait Me Cîmier. C'est M. Duprier, le vice-président du tribunal, qui a tout fait. La partie était compromise : il a entraîné ses collègues. Je le soupçonne même d'avoir rédigé l'arrêt auquel les autres ont adhéré. Un type, ce Duprier ! Habile, hypocrite, cauteleux ; voilà pour le moral. Au physique, une fouine gourmande. Toute Mme de Croix-Saint-Luc que vous êtes, je vous engage à faire exprès le voyage de Dijon pour lui rendre visite.

La douairière eut un haut-le-corps. Me Cîmier reprit :

— Nous aurons besoin de lui en appel.

— Vous croyez donc qu'elle en appellera?

— C'est inévitable. Ne vous y trompez pas. Nous avons affaire à forte partie. Votre belle-fille a pour elle l'opinion. Une mère qui demande son enfant ! Il n'en faut pas davantage pour remuer le public. Aussi je m'attends à ce que la presse mette son holà. Oui, cela vous irrite. Les journaux s'occupant d'un procès de Mme de Croix-Saint-Luc ! Nous vivons à une époque de liberté absolue, madame. La presse y représente un état dans l'état, une sorte de quatrième pouvoir irresponsable, qui ne dépend de rien et qui s'occupe de tout.

— Le scandale alors !

— C'est Mazureau qui a plaidé pour votre belle-fille. Il a fait de la jurisprudence au lieu de faire du sentiment. Sans cela nous étions perdus. Mais il est retors. Il a défendu beaucoup de journalistes sous l'empire. Il inspirera des articles où l'on peindra la jeune mère appelant son enfant. Extrêmement touchant ! Toutes les lectrices de France en auront des larmes dans les yeux. Le magistrat, quelque honnête et impersonnel qu'il soit, subit plus ou moins les courans mystérieux de l'opinion. Prenons garde d'arriver en appel avec un public hostile et des juges prévenus.

— Alors tout est perdu?

— Allons donc ! Vous avez au moins un an devant vous. En un an, on fait bien des choses.

— Avant tout, reprit nettement la douairière, je veux garder

Hervé. Avant tout, je ne veux pas que sa mère ait de droits sur lui. J'aimerais mieux qu'il ne la revît jamais. C'est impossible. Au moins ce ne sera qu'en ma présence. Ah! si en m'expatriant, je pouvais les séparer pour toujours!

Et elle laissait parler sa haine devant cet homme qui possédait toute sa confiance, disant les résolutions qu'elle avait prises pour l'éducation de son petit-fils. Non! elle ne voulait pas qu'Hervé retombât sous l'influence de sa mère. Elle dresserait un mur entre eux, et si haut, que leur tendresse commune ne pourrait pas le franchir. Un an? Eh bien! elle aviserait. Elle aviserait, puisque la justice était si lente, puisque ces magistrats nouveaux n'avaient plus le respect des vieilles familles et des traditions anciennes. Rien de commun entre la mère et le fils : elle l'avait juré.

La conférence de l'avocat et de sa noble cliente s'était prolongée assez avant dans la soirée. Quand Mme de Croix-Saint-Luc demanda son petit-fils, on lui répondit que M. Hervé reposait depuis longtemps. La douairière était heureuse d'avoir gagné sa cause en première instance. Mais elle prévoyait une lutte dangereuse. Le péril allait venir d'où elle ne l'attendait pas.

Dans ce flot de paroles heurtées, Hervé ne comprit qu'une seule chose : c'est qu'on voulait l'empêcher de revoir sa mère. Ces mots de juges, de tribunal, d'appel, ces mots ignorés, l'épouvantaient inconsciemment. Il se rappelait les contes de fées où la belle princesse est enfermée par des enchanteurs. Et il se comparait tout bas aux douces victimes qui hantaient son souvenir. Il s'était résigné tant qu'il avait espéré. Maintenant, il n'espérait plus. Tout était fini. On l'éloignait brutalement de sa mère. On l'emmènerait si loin, si loin, qu'il ne la reverrait plus. L'avocat, tous ces gens dont il entendait parler, devenaient autant d'ennemis acharnés après lui.

Mlle Ernestine ne le trouva point, ce soir-là, différent des autres fois. Toujours assez taciturne, Hervé ne connaissait pas les douces familiarités naturelles à son âge. D'ailleurs il aimait peu l'ancienne femme de chambre de sa mère; il se défiait d'elle. Ernestine se retira comme d'habitude, et l'enfant resta seul, dans son lit, poursuivi par cette pensée lancinante : « Sa mère! à Dijon! » Et il la croyait loin, bien loin! Et il s'imaginait que de vastes pays inconnus les séparaient l'un de l'autre! Dans ce petit cœur troublé d'étranges idées remuaient. Si près d'elle! Alors pourquoi l'empêchait-on de la rejoindre? Les vagues histoires des contes de fées hantaient encore son esprit, mais cette fois prenant un sens plus précis.

Parmi ces contes il y en avait un qui le frappait surtout : *la Belle aux yeux bleus*, que Gamaric vient voir, la nuit, après une longue

course à travers les chemins. Il se comparait en lui-même à ce Gamaric : son imagination lui prêtait une situation et une douleur semblables aux siennes. Lentement, il s'endormit, pensant toujours au conte enchanté qui berçait sa mémoire attendrie. Un rêve, doux comme sa pensée filiale, lui apportait les charmes trompeurs des oublis passagers. Il voyait nettement un Gamaric qui était lui-même, et qui s'en allait vers Dijon, à travers la nuit, franchissant les chemins, ne sentant ni la peur des ombres menaçantes, ni le froid de l'automne.

Les heures fuyaient, et l'enfant dormait toujours envolé dans le pays des songes aériens. Quand il s'éveilla, un profond silence enveloppait le château. La pâle veilleuse éclairait vaguement la pièce de sa lueur incertaine. Hervé regardait devant lui, encore possédé par la réalité douteuse de son rêve, et il le continuait maintenant, les yeux ouverts, pensant à sa mère, à sa « Belle aux yeux bleus » qu'il voyait de loin lui sourire et l'appeler. Elle était à Dijon... Pourquoi ne ferait-il pas comme Gamaric? Pourquoi n'irait-il pas, lui aussi, vers la douce princesse méchamment gardée par les enchanteurs félons? Le jour, on le surveillait ; mais à cette heure de nuit il devenait libre. Il y avait en lui un peu de la surexcitation fébrile qui mélange le rêve et la réalité. Il ne se rendait pas même compte des rudes difficultés de son projet. Un enfant conçoit sans raisonner, et il exécute sans discuter avec lui-même. Lentement, Hervé se leva, s'habillant comme il faisait au collège. Il ne se disait même pas que la route était longue. Il la connaissait pour l'avoir faite en voiture : mais il ne songeait pas que, cette même route, il serait forcé de la franchir à pied. Tous ces raisonnemens ne pouvaient pas lui venir. Cet être exclusivement sensitif allait où son cœur lui disait d'aller. A Dijon, puisque, là, il trouverait sa mère. Est-ce que Gamaric n'en faisait pas autant dans le conte bleu qui chantait à son oreille comme une délicieuse promesse?

Il achevait de se vêtir quand l'horloge de l'église sonna trois heures. Résolument, il ouvrit la porte de sa chambre qui donnait sur l'escalier monumental. Il recula, un peu effaré. Pour la première fois, il subissait l'impression nerveuse du froid, du noir, de la solitude. La lune brillait au dehors, et les fils d'argent glissaient à travers les hautes fenêtres. Hervé s'enhardit, et commença de descendre. Mais son petit cœur battait, au moindre craquement des boiseries. S'il éveillait quelqu'un ? Si on l'entendait? Un instant il y eut quelque chose comme une défaillance dans son énergie. Mais il était au premier étage, en face de l'appartement de sa mère, et sa tendresse ranima sa volonté. Il descendit l'autre étage plus vite et pénétra dans le salon. De là il était aisé de gagner les jardins. Enfin, il se trouvait dehors. Les rayons de lune s'étalaient en larges

plaques lumineuses, et dans le ciel doux et clair de septembre, les étoiles riaient, pour montrer la route au petit voyageur. Une admirable nuit, tiède et limpide, comme on en voit souvent dans ces pays boisés, pendant les premiers jours de l'automne. Les craintes d'Hervé s'effacèrent tout de suite. Les lumières blanches qui couraient autour de lui rassuraient son enfantine frayeur. Et puis ne connaissait-il pas les moindres détails du jardin et du parc? Est-ce que tous les arbres ne lui étaient point familiers? La porte du haut serait fermée au loquet seulement, comme d'habitude, et de là, pour gagner la route et la Première-Croix, ce ne serait pas bien difficile.

Un enfant, même très précoce et intelligent, ainsi qu'Hervé, n'a pas le sentiment des distances. On l'aurait bien étonné si on lui avait dit qu'il pouvait se perdre en route. Se perdre? Mais non. Il fallait aller à Lamargelle et de là à Saint-Seine. Il aurait fait le chemin les yeux fermés. Et il marchait très rassuré maintenant, très confiant, pensant à sa mère, se comparant tout bas, non sans fierté, à ce Gamaric qu'il admirait tant. Il éprouvait une réelle joie à se sentir hors du parc, libre, non surveillé, ne dépendant plus que de lui-même. Il avait entendu dire qu'on pouvait souffrir de la peur, la nuit, sur les grandes routes désertes. Peur? dans cette lumière extrêmement douce que jetaient la lune et les étoiles, pareille à une aube très matinale?

Arrivé au sommet de la route, Hervé se retourna. Le château dormait toujours couché dans son lit de verdures frissonnantes. L'enfant n'avait plus qu'à marcher devant lui. Le chemin, tout blanc, se déroulait, montant jusqu'à la Seconde-Croix qui se dressait là-haut, étendant ses énormes bras de pierre. Hervé allait, ne s'arrêtant pas, quand soudain un profond soupir monta du fond de la vallée, traversant les forêts encore immobiles. Un vent d'ouest se levait, chassant devant lui de gros nuages gris.

L'enfant eut une première hésitation. La peur lui venait: une peur vague, cet effroi devant l'inconnu qui est instinctif et à fleur de peau; mais Gamaric ne se serait pas effrayé, et Hervé voulait imiter son héros. Pour achever de se rassurer, il fredonna une chanson que sa mère lui avait apprise :

Dans la ville de Nantes
Était un prisonnier :
Personne ne pouvait le voir
Que la fille du geôlier...

Tout au fond de lui-même remuaient des pensées que seul il pouvait avoir. Sa grand'mère disait souvent : « Quand on est un Croix-Saint-Luc, on ne doit reculer devant rien! » Et il était un

Croix-Saint-Luc; et aussi Gamaric, qui allait revoir la « Belle aux yeux bleus. »

Cependant, à mesure que l'enfant marchait, le ciel s'obscurcissait lentement. Les nuages gris, glissant rapidement, cachaient et découvraient tour à tour la lune, les étoiles, toutes ces lueurs souriantes au voyageur nocturne. Hervé se troublait. Sa peur croissait avec l'ombre grandissante. Et maintenant le vent d'ouest soufflait plus fort, se changeant en rafale, courbant les arbres qui grimaçaient comme des géans pliés en deux. L'enfant reprit, à voix plus haute, sans interrompre sa marche déjà hésitante :

Personne ne pouvait le voir
Que la fille du geòlier :
Elle lui portait à boire,
A boire et à manger...

La rafale se déchaînait. Le soupir devenait sifflement. Des voix sourdes criaient dans la vallée. Et Hervé avait peur, et il avait froid. Il pressa le pas, marchant aussi vite qu'il pouvait, suivant bien le milieu du chemin pour éviter les hauts buissons aux dentelures sombres qui lui causaient un effroi nerveux. Tout autre enfant eût renoncé à son projet et serait revenu en arrière. Mais elle était vaillante, l'âme de ce petit homme. Il serrait les dents et il allait toujours devant lui, ne regardant ni à droite, ni à gauche, les yeux fixes, car là-bas il apercevait le but qu'il voulait atteindre. Comme il arrivait presque au-dessus de Lamargelle, le ciel devint tout noir, et les bois épais semblaient se rapprocher, s'unir, s'étreindre pour barrer la route. Le vent avait des plaintes longues qui trouvaient un écho contre les montagnes sonores. C'était bien la nuit, la nuit et la solitude, au milieu des grands arbres dont les ramures grinçaient. L'enfant s'arrêta, épouvanté : il tremblait maintenant. Il essaya de chanter encore, et, d'une voix chevrotante :

Elle lui portait à boire,
A boire et à manger,
Et des chemises blanches,
Et puis de beaux souliers...

Mais cela ne le rassurait plus. Sa voix même l'effrayait. Affolé, il prit sa course, s'élançant en avant, se heurtant aux pierres, n'y voyant presque plus. Au bout de quatre ou cinq minutes, le souffle lui manquait : il s'arrêta. Tout à coup éclata au-dessus de sa tête un jappement sinistre, un tumulte innommable, quelque chose comme l'appel de clairons enroués. C'était un vol d'oies sauvages lancé à travers le ciel, venant de l'ouest, avec le vent. Hervé se

sentait vaincu. Sa volonté, sa fierté, s'en allaient dans une terreur immense. A sa gauche se dressaient ces hautes masses granitiques qu'on appelle Les Roches-Saint-Claude et qui dominent le village de Lamargelle. Éperdu, l'enfant se réfugia dans une des grottes qui s'ouvrent en leurs profondeurs béantes. Il lui semblait que là il trouverait un asile certain et que ce danger inconnu qui le menaçait ne l'y pourrait plus atteindre. Il s'étendit sous un pan de granit, comme un pauvre chien qui se met à l'abri, en disant tout bas : « Maman!.. O maman!.. »

C'était fini; il ne la verrait plus. Le jour allait poindre, et là-bas, au château, on s'apercevait de son absence. On courrait après lui; en plein jour, on le découvrirait bien vite. On le ramènerait en cette maison où il était prisonnier. Il n'avait plus peur ni de la nuit, ni du vent, ni de la solitude. A l'abri sous son rocher, il se sentait protégé comme le naufragé échoué sur une île qui contemple la vague furieuse. Sa mère! il ne la verrait plus! Il ne la verrait plus, parce qu'il avait eu peur! Il se disait cela, et il ne bougeait pas, et il restait, encore tremblant de ses terreurs anciennes, épouvanté par cette nuit où il avait manqué se noyer. C'était fini, bien fini. Sa mère, il ne la verrait plus... Son petit cœur se brisait. Des sanglots soulevaient sa poitrine et il fondit en larmes.

Le temps coulait. Les nappes blanches s'étalaient à la cime des montagnes encore ensevelies dans leur linceul d'ombres. C'était l'aube humide, toute tremblante dans son frais manteau de rosée. A droite, à gauche, les fermes s'éveillaient; au loin, grondaient les aboiemens des chiens, mêlés aux bruits vagues des choses qui renaissent à la vie. Puis les lueurs incertaines se précisaient bientôt, et les arbres sortaient lentement de l'obscurité. Le vent baissait, et quelque chose de doux s'épandait dans la plaine, calmant les peurs d'Hervé. Il était très apaisé. Il ne sentait plus que le froid piquant du matin. Alors il eut honte, et ce petit cœur vaillant retrouva sa fermeté perdue. Soudain, il entendit des aboiemens plus rapprochés; puis des voix. On le cherchait, c'était sûr. Il n'eut pas même l'idée que ce pouvait être des amis. Il eut honte d'être ainsi trouvé : que ferait-il? A la lisière du champ paraissaient déjà deux ou trois hommes, dont l'un, de haute stature, commandait aux autres. Alors l'enfant n'hésita plus. Il sortit du rocher, et marcha droit vers eux, se livrant lui-même, retenant ses larmes prêtes à couler encore, car cette fois c'était fini, bien fini, et pour toujours...

XIV.

Dès son arrivée à Dijon, Solange avait pu voir que Mme Fosca connaissait le monde lorsqu'elle lui disait naguère : « N'entre pas en

lutte contre ta belle-mère ! » L'aristocratie de province est plus sévère encore dans ses jugemens que dans ses principes. A Paris, la facilité des relations, le mouvement, le bruit, les distractions renouvelées sans cesse, donnent, aux femmes surtout, une indulgence plus étendue. Dans une ville comme Dijon, ce qu'on appelle le monde aristocratique est très restreint, car beaucoup de personnes ne quittent leurs châteaux que rarement. C'est une société fermée, où les questions se débattent lentement, les sujets de discussion étant peu nombreux.

Le scandale qui éclatait dans la famille des Croix-Saint-Luc devenait une mine inépuisable de causeries, d'allusions et de calomnies. Les faits étaient grossis, comme d'habitude, mais sans cette pointe de bonhomie et de banale indifférence qui est particulière aux Parisiens. La vieille marquise de Moloy, qui faisait autorité, se prononça nettement contre Solange. Dès lors ce fut un déchaînement. Des salons aristocratiques, l'aventure fut colportée dans les salons bourgeois. Puis *le Phare de la Côte-d'Or*, journal royaliste et catholique, s'en empara, et glissa une note perfide dans la chronique mondaine, entre les nouvelles locales et le cours des graines oléagineuses. *Le Petit Bourguignon* s'indigna d'être plus mal renseigné que son rival. Il donna des détails « complètement inédits. » Et l'histoire courut les carrefours.

Solange, sa beauté, sa délicatesse, ses souffrances, ses chastes amours : tout cela fut mis à nu et livré à la curiosité du vulgaire. Il fut de mode, pendant une huitaine, d'inventer chaque jour quelque chose de nouveau.

— Vous savez ce qu'on a découvert? Le comte n'a pas été tué par accident. Pas du tout, mon cher ami. Un suicide !

— Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que ce M. Bertrand du Manoir n'a pas été le premier.

Tout ce qu'il y a de venin dans l'âme des méchans et des jaloux coulait librement. La sympathie ne s'éveilla en faveur de Solange que lorsqu'on vit des gens décidés à la défendre résolument. Tant qu'une créature humaine conserve des amis, elle n'est point encore perdue. Bientôt, on apprit que le parquet se prononçait contre la décision du conseil de famille ; sans compter l'appui de Mme Fosca, qui avait des amis partout. C'est alors que la réaction commença. L'opinion est absolument lâche. On se mit à défendre Solange avec les mêmes argumens qui servaient naguère à la combattre.

Quel serait l'avis du tribunal? Voilà ce que tout le monde se demandait. La chambre des vacations était présidée par le vice-président, M. Duprier. Et on l'entourait, on le questionnait, on cherchait à deviner son opinion. Mais il se renfermait dans un silence tou-

jours prudent et diplomatique. Me Cîmier le dépeignait excellemment. Cet homme, petit, maigre et anguleux, ressemblait à une fouine. Protégé par tous les gouvernemens, bien en cour sous tous les ministres, M. Duprier ambitionnait un siège de président de chambre. Souplesses, ruses, rien ne lui coûtait pour avancer d'un pas de plus sur le chemin tracé. Il savait trouver tout ce qui peut flatter un homme. Le premier président, M. Mornant, était fort vaniteux. M. Duprier lui faisait une cour assidue. Quand il écrivait à Mme Mornant, il mettait toujours sur l'enveloppe, entre parenthèses, ces huit mots étonnans : « Son mari, chevalier de la Légion d'honneur. »

Or, l'affaire était délicate. Il convenait de la terminer sans se brouiller avec personne : ni avec le ministère qui défendait la bru, ni avec la haute société qui défendait la belle-mère. Il manœuvrait si bien que, la veille même du jugement, Solange, ses conseils, Mme Fosca, se croyaient sûrs de gagner. La jeune comtesse attendait, dans sa chambre, au couvent des dames de Saint-François-d'Assise. Tous ses amis étaient partis pour l'audience. Une profonde émotion la poignait. Tantôt elle marchait à pas rapides à travers la pièce, tantôt elle demeurait auprès de sa fenêtre ouverte, regardant passer et repasser les oisifs et les indifférens.

Comment tous ces gens-là pouvaient-ils être si calmes lorsqu'on allait flétrir l'iniquité ou l'absoudre? Son cher petit Hervé! Oserait-on le lui prendre? Et sa confiance s'évanouissait, et ses terreurs anciennes lui revenaient une à une. Ils n'avaient donc pas d'enfans, tous ces juges! Comme l'heure était longue! Elle suivait la marche des aiguilles, si lentes et si rapides, hélas! La journée était superbe. Les savoureux parfums de l'automne montaient du vaste jardin qui entourait le couvent. Le ciel, où couraient de petits nuages gris pommelés, avait des profondeurs souriantes. Mais Solange ne voyait rien, n'entendait rien. Son esprit était là-bas, au Palais de justice, dans ce prétoire, qui lui apparaissait cruel et formidable.

Et pendant ce temps-là, moralement, on la traînait sur la claie, on la mettait toute nue. Me Cîmier, avec sa redoutable éloquence, ramassait un à un tous les petits détails et en formait un ensemble terriblement logique. Il montrait Bertrand amoureux, et ses assiduités, et la jalousie naturelle du mari s'éveillant en présence du scandale prochain. Puis, le jeune homme arrivait à Lamargelle. Et il forgeait de toutes pièces un roman qui semblait vrai, comparé à la réalité du drame. Les rendez-vous dans Les Brosses, même l'entrevue nocturne, jusqu'à l'explosion finale, quand le comte, aidé de son premier piqueur, faisait feu, la nuit. Les deux lettres saisies devenaient « d'impudiques aveux. » Le baiser sur le front « une passion follement sensuelle. » La mort du mari « un désespoir qui se réfugiait dans la tombe. »

Puis les témoignages, habilement groupés par M. Duprier, dans son interrogatoire, écrasaient la malheureuse Solange. Vainement son avocat, médiocre au reste, essayait de faire de la jurisprudence. La mauvaise impression était produite. Dans une réplique, terrible comme un coup de boutoir, Me Cîmier résuma nettement toute la cause. Il prouva l'adultère, flétrissant la jeune femme. Et il prit ses craintes, ses pudeurs, ses larmes, ses angoisses, ses amours pour les jeter, toutes palpitantes encore, au milieu des éclats de rire de la foule.

Le tribunal approuvait purement et simplement le conseil de famille. Mme Fosca était navrée. Comment apprendre une pareille nouvelle à son amie, qui vivait en pleine espérance? Hélas! dès qu'elles furent en présence l'une de l'autre, les deux femmes se comprirent au premier regard. Il n'y eut pas une question posée, pas une réponse faite. En entendant ouvrir la porte de sa chambre, la comtesse s'était levée.

— Ma pauvre enfant! dit Mme Fosca.

Et Solange s'abattit dans ses bras, sans larmes, les yeux fermés, prête à défaillir. A quoi bon lui donner des détails? A quoi bon lui raconter la haineuse plaidoirie? Elle souffrait déjà bien assez dans sa maternité meurtrie sans la frapper encore dans sa pudeur révoltée.

— Je suis à bout, dit-elle enfin. Cette lutte me tue!

— Voyons, mon enfant, reprit Mme Fosca, ne te décourage pas encore. Il y a toujours de l'espoir. Tu peux aller en appel et gagner. Pourquoi pas?

Mais Solange ne croyait plus. Elle hochait doucement la tête, avec l'abandon automatique et régulier des malades.

— Non, non, je n'espère plus maintenant. Vous m'avez vue bien courageuse jusqu'à la fin. C'est que j'espérais. A présent, rien ne peut me sauver, car rien ne m'est plus. Cette femme est plus forte que nous. Elle use d'influences que nous n'avons pas. Elle a surtout une force de résistance que je ne possède point. Mon pauvre petit Hervé!.. mon mignon!

Et elle pleurait maintenant, elle s'avouait vaincue. Encore lutter! encore se débattre! Non, elle ne pouvait plus. Elle l'avait dit : elle était à bout. Toute la nuit, les mêmes pensées déchirantes hantèrent son esprit. Perdre son fils! Il était là à quelques lieues. Et elle ne le voyait pas, elle ne pouvait pas le voir!.. Alors elle ressassait tous les souvenirs d'autrefois, lorsqu'elle était heureuse, lorsque son mignon vivait auprès d'elle. Que faisait-il maintenant? Il dormait, dans sa petite chambre, avec l'abandon tranquille des enfans, ne se doutant pas qu'elle lui coûtait bien cher, cette journée qui venait de finir.

Que penserait-il plus tard, lorsqu'il lirait les détails de ce procès? Il rougirait de sa mère peut-être! Cette pensée torturait Solange. Elle se reprochait à l'égal d'un crime les légèretés commises. Et toute la nuit, les douleurs anciennes se réveillaient en ce cœur impitoyablement déchiré.

Les deux jours qui suivirent furent pour Mme Fosca une inquiétude de toutes les heures. Solange ne pleurait pas; elle ne se plaignait pas. Il semblait que le ressort de sa vie fût brisé. Son amie avait désiré qu'elle fît une longue promenade en voiture aux environs de Dijon. Elle n'avait pas résisté. On eût dit qu'elle n'était plus elle-même, mais une autre femme, ayant abdiqué sa volonté. Mme Fosca eût tout préféré à cet état de résignation maladive. Elle aurait voulu que Solange criât, qu'elle pleurât. Une douleur qui se confie est déjà une douleur qui combat. Mais non. Elle se heurtait à l'une de ces créatures à demi vivantes chez lesquelles on sent qu'il y a quelque chose de mort.

Le matin du troisième jour, vers dix heures, Mme Fosca arriva, selon son habitude, mais l'air enjoué, presque riant :

— Je t'apporte une bonne nouvelle, ma chère enfant. Nos amis de Paris se sont remués. Antoinette et Bertrand surtout! Il paraît que, dans le monde, on est furieux contre ta belle-mère. Bertrand avait de grandes influences auprès du garde des sceaux : il les a fait agir. Il est à peu près certain que l'on va s'efforcer de retirer à la cour de Dijon ton procès pour le transférer à la cour de Besançon. Oui, tu es comme moi : tu ne comprends guère pourquoi cette décision nous est utile. Je vais te l'expliquer. Il paraît que l'on attribue la perte de ton affaire en première instance à l'autorité que la comtesse douairière exerce dans le département. A Besançon, rien de pareil n'est à craindre.

Solange écoutait les paroles d'Herminie, l'œil immobile, sans comprendre.

— Comment! tu ne me réponds rien?

Une flamme traversa les yeux de la jeune femme.

— Que vous dirais-je que je ne vous aie déjà dit? Je n'ai plus la foi! Vous me parlez d'espérance? D'espérance, à moi qui ai le cœur meurtri et lassé! Vous ne voyez donc pas que je suis à demi morte? On élèvera mon fils non-seulement loin de moi, mais encore contre moi! Je ne pourrai pas former son esprit, diriger son intelligence, veiller sur son âme! Il grandira sans me connaître, et, plus tard, devenu homme, quand il pourra penser, raisonner, réfléchir, on lui fera lire ce procès inique, les dépositions des témoins, les accusations mensongères, les plaidoiries des avocats! Et c'est mon enfant qui devra me juger à son tour! Mais c'est odieux! mais c'est épouvantable! Et vous voulez que je vive avec cette honte

prématurée qui me ronge le cœur? Allons donc, je ne veux pas!.. je ne peux pas!

Elle était transfigurée. Il y avait dans son regard une flamme qui brûlait. Quelque chose comme une folie prochaine luisait en ses yeux agrandis.

— Vous avez cru que je me résignais à ce qu'on traîne ma pudeur de femme dans la rue, à ce qu'on recommence mon martyre, à ce qu'on me déshonore à nouveau devant mon fils! On va raconter encore que j'ai couru les bois avec mon amant, que j'ai rôdé la nuit dans mon parc, comme une malade ou une affolée! Et j'accepterais un pareil supplice! Je vous dis que je ne peux pas, que je ne peux pas! Ma chair se révolte et mon cœur s'indigne. Je serai peut-être seule à protester. Du moins, je crierai au monde qu'il est infâme d'avilir une mère aux yeux de son enfant!

Et tout vibrait en elle à cette pensée, qui lui semblait hideuse comme un sacrilège. Mme Fosca eut peur.

— Grand Dieu! que veux-tu faire?

— Mourir, dit-elle simplement.

— Tu commettrais cette lâcheté?

— Ah! nous n'en sommes plus aux raisonnemens et aux banalités! Je ne recule pas devant la souffrance de ma vie : je recule devant le mépris de mon fils. Avant de m'empoisonner, je lui écrirai que je suis innocente et que je suis morte pour le lui prouver; parce qu'on ne ment pas au moment de se tuer; parce que, si j'étais la femme qu'on raconte, j'aimerais mieux vivre heureuse dans mes vices que de mourir pour garder le respect de mon enfant! Le monde me condamnera s'il le veut. Hervé m'absoudra; il me plaindra, il m'aimera, il me vénérera, moi martyre, moi qui n'aurai point voulu paraître devant lui chargée d'opprobre et d'iniquité!

Herminie tenait les mains de Solange entre les siennes, des mains glacées et frissonnantes. Et elle ne savait plus que répondre, et cette femme l'épouvantait, cette femme au masque pâle, secouée de tremblemens convulsifs, vaincue par le désespoir. Que lui dire? quelle parole trouver? quelle consolation?

Tout à coup, Mme Fosca vit Solange se raidir comme si une étincelle électrique l'atteignait au cœur. La jeune femme restait immobile, droite, la lèvre entr'ouverte, l'œil fixe.

— Écoutez... Entendez-vous ce bruit, là-bas,.. là-bas,.. tout là-bas?..

Est-ce qu'elle devenait folle? Mme Fosca ne comprenait plus. Mais Solange devinait sa terreur muette.

— Non, non. Ne craignez rien. Je ne suis pas folle. Vous n'entendez rien, vous. Mais moi,.. moi, j'entends!..

Elle restait toujours immobile, la tête penchée, écoutant, cherchant, guettant. Loin, très loin, vibrait le roulement d'une voiture; puis, le bruit se rapprochait et devenait plus distinct; enfin, la voiture criait sur le pavé de la rue et s'arrêtait brusquement. Alors, elle étendit le bras; et, d'une voix nerveuse, éclatante :

— Hervé!.. Hervé!.. C'est Hervé!

Elle s'élança, mais elle ne pouvait plus se tenir debout. Elle défaillait et se retint à la muraille, les yeux fermés, le visage illuminé par une joie céleste, par un sourire divin. La porte s'ouvrit, et Hervé parut, suivi de M. d'Artis. Il n'y eut pas un cri, pas un mot. L'enfant était dans les bras de sa mère, qui le couvrait de baisers, parlant, riant, pleurant, l'embrassant, où elle pouvait, à pleines lèvres, envolée dans une extase, à demi folle d'un bonheur perdu et soudainement retrouvé...

XV.

— Alors, tu n'es pas surprise de me voir?

— Je t'attendais.

— Ah! ma chérie, si tu savais le tapage qu'a fait l'histoire dans les journaux! Cet enfant de dix ans qui se sauve, la nuit, pour retrouver sa mère! et M. d'Artis qui le recueille, épuisé, n'en pouvant plus, pour l'arracher à sa prison!.. Enfin, vous deux, libres, heureux, sur cette petite plage belge. C'est pour le coup que tout le monde te défend! Décidément, ma chérie, le tout est de réussir. Et tu as réussi.

Solange écoutait, avec un sourire pâle; et, près d'elle, Antoinette, rieuse, caquetant en Parisienne babillarde, lui tenant les mains et lui racontant tout ce qui s'était dit. D'abord, le monde avait été consterné. Le scandale, éclatant tout à coup, avait suffi pour dominer pendant quelques jours le tumulte de la vie bruyante. Quoi! cette Mme de Croix-Saint-Luc si applaudie, si fêtée l'hiver précédent? C'était à ne pas croire! Et chacun possédait de très curieux détails. Ensuite, le procès, et la fuite d'Hervé, et la mère enlevant son fils pour se réfugier à l'étranger avec lui, voilà qui remuait l'opinion et ramenait à Solange ceux-là même qui la condamnaient tout d'abord!

— Ce que je voudrais voir, s'écria brusquement la baronne Bersier, c'est la tête de ta belle-mère. Doit-elle être assez furieuse! Mon mari prétend qu'elle ressemble à un vieux moulin qui n'a plus rien à moudre. Je ne sais pas si la comparaison est juste, mais au moins elle est pittoresque. A propos, tu ne m'as pas demandé de nouvelles d'Humbert?

Antoinette souriait malicieusement en disant cela, et elle croyait comprendre la pensée de Solange, qui, songeuse, regardait les

vagues furieuses de la haute mer. Elle était bien à l'abri, maintenant. Sa belle-mère ne pouvait plus rien contre elle. Une heure après l'arrivée de M. d'Artis et d'Hervé, la comtesse de Croix-Saint-Luc montait dans le train de Genève, et à six heures du soir elle était en Suisse. Mme Fosca n'avait pas voulu la suivre. Elle trouvait plus sage de rentrer à Paris, afin de prévenir les fâcheux jugemens du monde. Elle voulait pouvoir dire : « J'étais là, j'ai vu. »

Mais elle avait donné les plus sages conseils à son amie. Même en hiver, la Suisse est sillonnée de voyageurs. Elle désirait que Solange n'y restât point. A cette époque de l'année, il y a des plages abandonnées où nul ne troublerait la pauvre femme. Elle y vivrait dans une telle solitude que le soupçon ne l'atteindrait pas. C'est ainsi que la comtesse s'était installée à Blankenberghe, un peu au nord d'Ostende. Elle avait loué une grande villa au bord la mer. Elle se plaisait là, toute seule, car pas un étranger n'habitait la ville. Brusquement, la baronne Bersier était venue la surprendre huit jours après son arrivée.

— Voyons, ma chérie, reprit Antoinette, en embrassant son amie, tu as des chagrins que tu me caches. Tu ne m'as pas encore tout dit.

Solange rougit.

— Bertrand ne t'a pas écrit ? demanda-t-elle à voix basse.

— Non.

— Peut-être craignait-il de te déplaire. Il a été si malheureux ! Il s'est tant accusé, tant maudit, d'avoir eu cette fatale idée de te suivre en Bourgogne !

La comtesse baissait les yeux.

— Tu ne me réponds rien toujours?.. Ainsi, mon frère ne t'a pas donné signe de vie, depuis la nuit terrible, là-bas, dans le parc?

— Non.

— Et tu ne l'as pas accusé?

Solange releva ses yeux purs sur son amie.

— Je ne l'ai pas accusé. S'il ne m'a pas écrit, c'est qu'il ne fallait pas qu'il écrivît. S'il n'est pas venu, c'est qu'il ne devait pas venir. J'ignore quelles raisons ont dicté sa conduite, mais elles sont justes, car Bertrand a le cœur droit et l'âme haute. Je douterais de moi avant de douter de lui. Il a peut-être cru, comme tu le disais, que je le rendais responsable du malheur qui m'a frappée. Jamais ! La seule coupable, c'est moi qui me suis laissée aller au charme de cet amour délicieux. Je croyais ne commettre aucune faute en me défendant contre la séduction qu'il exerçait sur moi. Je me trompais. Je ne manquais à aucun de mes devoirs envers moi ; je manquais à mes devoirs envers mon enfant. Et la preuve, c'est que j'ai failli le perdre, c'est que le scandale est venu, et que je suis à

l'heure qu'il est une de ces femmes dont on parle ! Ah ! les réflexions sombres que j'ai faites, quand j'étais seule, là-bas, dans ce couvent, et que je me croyais à tout jamais perdue ! Eh bien ! pas une fois je n'en ai voulu à Bertrand. Il a eu tort de se maudire. Je ne lui avais pas dit de me suivre; mais je lui avais permis de rester !

A la grande surprise de Solange, au lieu de répondre, Antoinette ouvrit la fenêtre et agita doucement son mouchoir :

— Oui, tu ne comprends pas. Je vais t'expliquer. Mon mari attendait dehors. Toujours aussi bien dressé, va, cet excellent Humbert ! Il a pensé que nous aurions des confidences à échanger, et il ne monte que maintenant, parce que je le lui permets. Seulement,.. je te préviens,.. il n'est pas seul...

Solange jeta un grand cri :

— Bertrand !

— Lui-même ! répliqua la rieuse Antoinette en se tournant gaîment vers la porte qui s'ouvrait.

Le jeune homme avait changé, lui aussi. On devinait en le regardant que chacune des douleurs de Solange l'avait cruellement atteint. Ils ne s'étaient point vus depuis le fatal rendez-vous, au fond du parc, lorsque M. de Croix-Saint-Luc, affolé, faisait feu sur l'homme qu'il croyait être l'amant de sa femme.

— Cette fois encore, je suis venu sans que vous me l'ayez permis, dit-il doucement. Mais j'ai désiré que ma sœur et mon beau-frère fussent présens. Solange, vous êtes libre. Voulez-vous me faire l'honneur de devenir ma femme ? Vous savez que ma mère voyage avec peine. Voici une lettre qu'elle m'a remise pour vous. Faudra-t-il qu'elle se soit trompée quand elle vous y appelle « ma chère fille ? »

Solange fermait les yeux, toute pâle.

— Vous vous êtes demandé sans doute pourquoi je ne vous avais pas écrit ? Eh ! qu'étais-je pour vous, sinon le malheur et la souffrance ? En vérité, je me reproche comme un crime l'égoïsme de mon amour ! Je suis la cause de toutes les douleurs que vous avez supportées. Je n'avais pas le droit de courir auprès de vous pour vous défendre. J'étais forcé de paraître vous abandonner lorsque j'aurais tout sacrifié pour vous secourir. Et puis... mon Dieu ! c'est bien orgueilleux à moi de parler ainsi !.. tout au fond du cœur quelque chose me disait que vous ne doutiez pas de moi, que vous compreniez mon silence, que vous me saviez gré de m'éloigner à l'heure où ma présence n'eût été qu'un péril de plus.

Elle ne répondait toujours pas. Mais l'éclat de son visage, la confiance qui luisait dans ses yeux, tout cela répondait pour elle. Elle se jeta dans les bras d'Antoinette, qui riait et pleurait à la fois.

— Eh bien ! ma chère *sœur*, dit la baronne, es-tu contente ?

Ce fut le baron qui le premier parla raison. C'était fort bien de s'aimer : on n'avait même trouvé rien de mieux depuis la création du monde. Mais enfin les questions pratiques ne devaient pas être dédaignées. Ne sont-elles pas l'accompagnement forcé du bonheur ? Et même le bonheur n'existe pas sans elles. Solange n'était pas dans la situation de toutes les veuves. Jusqu'à nouvel ordre, elle ne pouvait pas rentrer en France. Sans doute, le procès perdu en première instance serait gagné en appel. En tous cas, il resterait peut-être la cour de cassation. Mais enfin, sous peine de se voir enlever son fils, la jeune comtesse devait habiter à l'étranger jusqu'à l'arrêt définitif des tribunaux. Il fallait tout craindre de la douairière. Elle n'accepterait pas aisément sa défaite : qui sait ce qu'elle tenterait contre Solange ?

Bertrand interrompit vivement son beau-frère :

— Tu oublies, dit-il, que désormais les intérêts de la comtesse de Croix-Saint-Luc ne font plus qu'un avec les miens.

— Bertrand a raison ! s'écria la baronne.

Et se tournant vers son mari, elle ajouta sur le ton du mépris le plus parfait :

— Votre sens pratique me révolte ! En vérité, mon cher, je suis bien malheureuse de vous avoir épousé. Malgré toute la peine que je me donne, je n'arrive pas à vous former. Un beau jour je me lasserai... et alors... Hein ? vous dites ? Je vous prie de croire que je ne serai pas aussi naïve que Solange !

— Mais, je ne dis rien, ma chère Antoinette, riposta doucement Humbert.

— Et vous avez raison !.. Allons, venez nous geler sur la plage. Vous ne voyez donc pas que ces amoureux attendent avec impatience que nous partions ?..

Oui, ils étaient heureux de demeurer seuls. Et, leurs yeux, leurs lèvres disaient les confidences promises, et ce qu'ils pensaient, et ce qu'ils espéraient aussi. Il la tenait déjà dans ses bras.

— Nous serons donc enfin l'un à l'autre, toujours... toujours... et rien ne nous séparera !.. Vous êtes triste, Solange ? Pourquoi ?

— Parce que je me rappelle ce que disait votre beau-frère.

— Eh bien ?

— Vous aurez une triste compagne, Bertrand. Que suis-je maintenant ? Une femme compromise. On m'a livrée en pâture à la curiosité de la foule. Le premier venu pouvait discuter ma conduite, me trouver à son gré coupable ou innocente...

Et comme il faisait un mouvement, elle reprit avec amertume :

— Non, laissez-moi finir. Il faut que nous connaissions bien tous les deux, et ce que nous faisons, et l'avenir qui nous attend. Savez-vous ce qu'on dira quand vous m'aurez épousée ? Que j'étais votre

maîtresse, en effet, et que ma belle-mère avait raison de m'arracher mon fils, puisque je n'étais plus digne de l'élever.

— Solange !

— Je vous supplie de ne pas m'interrompre. Je ne garde aucune illusion. Si j'étais restée en France, bataillant et luttant, peut-être aurais-je fini par triompher. Du jour où j'ai pris la fuite, je me suis condamnée moi-même.

— Condamnée ? Ne suis-je point là maintenant pour vous défendre ?

— Ayons du moins le courage de tout prévoir. En me demandant de m'épouser, vous devenez non-seulement le mari d'une femme dont on parle, mais encore d'une femme vouée à l'exil. J'ajoute : d'une femme pauvre. Mme de Fierchamps a enlevé son fils comme j'ai enlevé le mien. Elle a dû payer des amendes énormes qui ont dévoré presque tout ce qu'elle possédait. Votre beau-frère avait raison. L'amour se nourrit d'idéal, mais il en meurt. Nous nous aimons, nous sommes libres : discutons honnêtement et loyalement. A vous de sentir si je vous apporte assez de bonheur pour compenser le mal que je vous réserve.

— Est-ce que vous croyez que j'ignorais tout cela ? Ce que mon beau-frère a dit, je le sais mieux que lui, mieux que vous peut-être. Vous êtes une femme persécutée, voilà tout. Et même, si la perfidie du monde vous avait atteinte, personne n'oserait élever la voix en entendant ma mère vous appeler sa fille, en me voyant vous donner le nom que les miens ont porté avec honneur ! Vous êtes pauvre ? Tant mieux. Nul ne doutera de mon amour, puisque j'aurai le bonheur de tout partager avec vous ! L'exil ? Ah ! sera-ce donc un exil, la solitude où nous vivrons tous les deux, loin des importuns qui nous gâteraient notre bonheur ?

Elle écoutait avec ravissement. Oui, elle l'avait bien jugé. Oui, c'était bien l'être chevaleresque, noble et tendre, en qui elle s'était confiée. La vie s'était chargée d'éprouver l'amour qu'il lui jurait naguère, et il sortait victorieux de l'épreuve. Elle pouvait se reposer en lui. Il l'aimait bien pour elle, avec tout ce qu'il y a de dévoûment et d'abnégation dans l'amour.

— Doutiez-vous donc de moi ? dit-il très bas.

— Non,.. mais je vous remercie, car vous venez de me donner l'une des plus grandes joies que j'aie éprouvées. Ah ! mon ami,.. comme vous êtes bon de m'aimer autant que je vous aime !..

Ils étaient penchés l'un vers l'autre. Leurs visages se touchaient presque. Ils goûtaient un bonheur infini : quelque chose comme un bien-être moral dans toute sa plénitude. Au dehors l'océan déchaînait ses lames grises sous le ciel sombre. Un hurlement violent et monotone montait vers eux comme les sanglots de ce grand déses-

péré qui n'a pas de *home* et rôde éternellement dans l'infini. Le vent, qui faisait rage, ébranlait les murailles de la villa. Mais ils étaient trop remplis l'un de l'autre pour rien voir, ou pour rien entendre.

— Eh bien ! est-ce fini les confidences ? dit gaîment la voix rieuse d'Antoinette.

Derrière elle, se profilait la figure sérieuse, mais narquoise, d'Humbert, toujours bien dressé, toujours correct. A ce point, qu'en admirant sa docilité, on ne pouvait jamais savoir s'il se moquait de lui-même ou de sa femme. Peut-être bien des deux !

— Vous êtes d'accord ? dit-il. Oui ? Tant mieux ! Est-ce qu'on ne dîne pas ?

Solange se mit à rire et appela Hervé. Déjà, il n'était plus le même qu'à Léry. Ce qu'il y avait de trop précoce dans cette nature fine se fondait en une plénitude de bonheur. Enfin, il la retrouvait donc, l'existence qu'il menait avant d'entrer au collège ! Il ne quittait plus sa mère ; il vivait constamment auprès d'elle ! Le bouleversement subit de leur existence ne le préoccupait guère. Il ne savait qu'une chose : c'est qu'on ne les séparerait plus. Solange connaissait son Hervé. Elle se remarierait sans qu'une ombre glissât sur ce front pur. Qu'il pût vivre avec sa mère : voilà tout ce que demandait cet être imprégné de tendresse.

Hervé entra dans le salon. La vue de tous ces étrangers l'interdit un peu, d'abord. Mais Bertrand le prit dans ses bras, et le baisa sur les yeux. Il y eut un long regard échangé entre eux. Mais il y avait tant de confiance chez l'un, et de tendresse chez l'autre, qu'un lien subit se noua entre ces deux créatures inconsciemment unies par un amour commun. Dans ce regard unique, Bertrand disait tout ce qu'il y avait dans son cœur : « Je t'aime parce que tu es à elle, parce que tu viens d'elle... » Et lui, l'enfant, avec une sorte d'intuition irraisonnée, il sentait que cet homme fort et doux le protégerait et le défendrait toujours...

... Le dîner fut très gai. Antoinette surtout se montrait joyeuse, pleine de verve et d'entrain. Elle avait toujours un petit sac plein d'anecdotes mondaines, de bruits de salons. Et elle vidait ce petit sac sans interrompre un instant sa besogne coutumière de commère narquoise. Pour la première fois, depuis bien longtemps. Solange revivait cette existence parisienne qui l'amusait tant naguère. La baronne racontait la campagne menée par Mme Fosca, lorsque commençait le procès devant le tribunal de Dijon. Et ses marches, ses contremarches ; les désespoirs comiques de la maréchale, forcée par son amie à voir des fonctionnaires de la République. Oh ! il n'y avait pas besoin de soutenir la conversation,

Antoinette y suffisait à elle seule. Les anecdotes jaillissaient, égratignant l'une, griffant l'autre : point méchantes en somme. Pas un grain de mauvaiseté dans cette petite tête, vide et charmante comme une cervelle d'oiseau !

Humbert interrompit sa femme. Très respectueusement, par exemple ! Le baron Bersier était l'homme de toutes les prudences. Solange se trouvait-elle bien à Blankenberghe? Ne craignait-elle rien? Certes, les mères menacées dans leurs plus chères tendresses ont la seconde vue du cœur. Il fallait que la jeune comtesse se prémunît contre toute espèce de danger. Elle devait tout prévoir, ayant en face d'elle une ennemie comme la douairière. La villa louée par Solange n'était pas isolée; elle se dressait, toute coquette, avec ses allures riantes de chalet suisse, entre deux maisons habitées par des familles belges qui demeureraient là tout l'hiver. Et puis les précautions étaient prises. Solange avait défendu à Hervé de sortir sans elle. Quand elle allait se promener avec son fils, elle était suivie par le valet de chambre, un gaillard solide. D'ailleurs ses promenades ne se faisaient jamais que dans le jour. Et puis que pouvait-elle craindre sur le territoire belge?

Humbert insistait. Il connaissait l'amour puissant que Solange éprouvait pour son enfant. Mais il se méfiait de la confiance trop grande des natures tendres. En somme, la lutte continuait. Le procès viendrait en appel. Il fallait redouter la moindre imprudence : vivre tellement retirée que le monde oubliât Solange jusqu'au jour de la lutte suprême. La baronne et lui comptaient repartir le lendemain pour une excursion de huit jours en Hollande. Ils ne voulaient pas s'en aller seuls. Et comme Bertrand, qui comprenait, ébauchait un geste de refus, Humbert lui montra Hervé d'un signe rapide.

Lorsque l'enfant fut couché dans la grande chambre où Solange dormait avec son fils, ils se trouvèrent tous les quatre au salon. Le baron Bersier reprit tranquillement sa thèse; à l'indignation de sa femme, bien entendu.

— Comment ! s'écria Antoinette scandalisée, vous voulez les séparer encore, ces pauvres malheureux ! Ne l'ont-ils pas été déjà? Et pendant trop longtemps?

— Que dira le monde si on les voit vivre à côté l'un de l'autre? Vous le savez aussi bien que moi.

— Le monde ! toujours le monde ! Il n'est pas si méchant que ça, le monde ! Quand on reste bien tranquille, il ne vous dit rien.

— Vous déraisonnez à merveille.

— Je déraisonne, moi !

— Parfaitement.

Et elle allait déjà partir en guerre lorsque son mari reprit avec sa tranquillité un peu railleuse :

— Vous oubliez toujours que Solange est dans une situation très particulière. L'opinion, pour elle, c'est la moitié du succès. Ce fatal procès n'a fait que trop de bruit, et le nom de Bertrand n'a été que trop prononcé déjà.

— Mais puisqu'ils sont fiancés, où est le mal, triple entêté que vous êtes !

— Ils sont fiancés. Fort bien ! Qui le sait? Nous. Et avec nous? Personne. Fiancés ! Ce n'est pas une situation régulière que d'être fiancés ! On n'annonce pas cela par un billet de part ou une note dans les journaux ! Bien mieux : si on savait maintenant que Solange et Bertrand se marieront, dès que la loi le permettra, on les attaquerait avec ce mariage même.

Antoinette piétinait comme une mule andalouse.

— Vous vous impatientez, ma chère : mais vous ne me répondez rien. Ne croyez-vous pas que des argumens vaudraient mieux? Oui, oui, je n'ai pas besoin que vous me montriez Solange et Bertrand. Oh! je ne doute pas qu'ils ne me trouvent sévère. Sévère, mais injuste ! Eh bien ! c'est à vous-même, ma chère future belle-sœur, c'est à votre bon sens que je m'adresse. Croyez-moi : votre procès n'est pas de ceux qui se jugent selon le droit ou même selon l'équité. Des magistrats, en pareille matière, sont faciles à influencer. Et croyez bien que l'opinion des autres, tant méprisée par Antoinette, sera pour moitié dans le succès. Pour vous et votre mari, ce ne serait pas une existence que de vivre toujours à l'étranger. Il faut que vous triomphiez devant le tribunal. Et, avec beaucoup de prudence, je crois que c'est chose facile. Antoinette vous a dit que tout le monde vous était revenu; mais on est si changeant! Ceux-là même qui vous défendent aujourd'hui vous attaqueraient demain s'ils vous croyaient heureuse. Enfin la femme chez vous ne doit jamais oublier la mère. Et justement parce que vous êtes libre à présent, vous devez vivre comme une recluse : entre votre fils qu'il faut défendre et votre dignité qu'il faut maintenir.

— Vous avez raison, dit-elle. Bertrand pense comme moi, si comme moi il souffre d'une séparation. Merci, mes chers amis, de m'avoir aimée quand j'étais malheureuse, de m'avoir soutenue quand j'étais chancelante ! J'aurai du courage jusqu'au bout.

Bertrand se taisait. La quitter encore? Il n'en aurait pas la force. Mais si son cœur protestait contre le petit discours d'Humbert, son bon sens l'approuvait. Il se souvenait combien il avait nui à Solange en se cachant à Lamargelle. La jeune comtesse était libre en pays étranger : matériellement on ne pouvait rien contre elle. Mais la douairière la ferait surveiller. Et si elle acquérait la preuve que leur intimité continuait, elle se servirait cruellement de cette arme nouvelle. Brusquement il prit la main de Solange :

— Puisque vous croyez tous les deux que je dois partir, je partirai ce soir même.

— Comme voilà bien mon exalté! s'écria Humbert.

— Hélas! demain, je n'aurais peut-être plus le courage de m'en aller...

C'était aisé de quitter Blankenberghe dans la soirée. Le rapide d'Ostende prend à Bruges les voyageurs de cette petite plage. Bertrand n'avait pas voulu que personne l'accompagnât. Depuis qu'il entrevoyait la nécessité d'une nouvelle séparation, son goût farouche de solitude le ressaisissait. Et puis il ne voulait pas que la comtesse restât seule. Par sa propre souffrance il sentait tout ce que son amie souffrait elle-même. Elle était plus à plaindre que lui. N'allait-il pas retourner en France, retrouver ses amis, revivre sa vie accoutumée? Elle, au contraire, elle était non-seulement proscrite, mais encore forcée de se condamner à une réclusion volontaire.

Toutes ces pensées remuaient en son cerveau à mesure que le rapide l'emportait vers Bruxelles. Il partait malheureux, mais ayant le bonheur immense de l'avoir revue. Puis sa souffrance, à présent, avait le droit d'espérer. Il se sentait si préoccupé, naguère, quand ce procès maudit se jugeait, là-bas! Quand il lui fallait aller dans le monde, n'avoir point l'air de se cacher! Maintenant, au moins, il était sûr de l'avoir bien à lui, avec les exquises jouissances d'un amour permis.

XVI.

Tout d'abord la fuite d'Hervé avait atterré Mme de Croix-Saint-Luc la mère. Et quel tumulte dans la maison! Joseph et Mlle Ernestine furent les premiers instruits de l'événement. Celle-ci, comme d'habitude, entra dans la chambre de l'enfant à sept heures. Le lit était vide. Elle crut qu'il s'était levé déjà. Mais quand elle trouva vides aussi le cabinet de toilette et la salle d'études, une peur immense la saisit. Elle descendit vite l'escalier et courut pour appeler Joseph. Il était dans la cour.

— Eh bien! qu'est-ce que vous avez, mademoiselle Ernestine? dit-il stupéfait, en voyant la femme de chambre toute blême, les mains tremblantes.

Elle le regardait d'une façon si étrange qu'il s'épeura, lui aussi.

— Qu'est-ce que vous avez? dit-il une seconde fois, mais d'un ton sérieux.

— M. Hervé s'est sauvé.

Joseph fit un bond.

— Comment! sauvé?

La porte de la grille s'ouvrait : la douairière revenait de la messe. Ernestine ne tenait qu'à une chose : à ne point perdre sa place. C'est pour cela qu'elle était si effrayée. N'allait-on pas la rendre responsable? La comtesse n'y songea même point. D'abord elle refusa de croire qu'Hervé s'était enfui. Cette fille se trompait. Est-ce qu'un enfant de dix ans se sauve la nuit, dans l'inquiétant silence des champs endormis? Cependant, un quart d'heure après, il fallait bien se rendre à l'évidence. On avait fouillé vainement tout le château. La grande porte du salon, encore entr'ouverte, était un témoignage irrécusable. On s'aperçut bien vite qu'il avait dû fuir par là.

Fuir? où celà? La comtesse n'hésita pas un instant. Elle donna l'ordre à Joseph de monter à cheval et de partir ventre à terre sur la route de Dijon. Cette femme hardie ne se décourageait pas. Le destin pouvait frapper sur elle, il ne faisait point plier cette âme hautaine. Déjà, elle regardait la catastrophe bien en face; elle en étudiait les suites et ce qu'elle ferait pour en triompher.

Mme de Croix-Saint-Luc connaissait l'amour profond d'Hervé pour sa mère. Elle avait été jalouse de Solange. Non parce que son cœur souffrait, mais parce qu'elle seule devait dominer. Cependant elle réfléchissait. Étrange nature, celle de cet enfant. Ainsi donc, il avait eu le courage de s'en aller, en pleine nuit, à travers les chemins? Et, tout au-dedans d'elle-même remuait une sorte de fierté. Elle admirait ce caractère précoce. Hervé tenait de sa mère sa tendresse, son besoin d'aimer; mais cette énergie de volonté venait d'elle, d'elle seule. Elle ne se trompait donc pas. Il y avait la promesse d'un homme en cet enfant. Certes, cette aventure changeait bien la situation. Solange libre, et libre avec son fils, devenait la plus forte; cependant, si elle sentait croître sa haine contre sa bru, elle n'en voulait pas à son petit-fils. On eût dit qu'elle lui avait une sorte de reconnaissance de se montrer déjà fort, étant enfant, quand son père, étant homme, se montrait encore faible. Il lui prouvait ainsi l'énergie de cette race glorieuse dont il sortait.

Tout de suite elle voulut engager la bataille. Elle rédigea lentement, posément, une longue dépêche à Me Cîmier, lui demandant s'il pouvait disposer de vingt-quatre heures et venir au château. Dans le cas contraire, elle partirait pour Paris. Elle connaissait l'avocat. Elle le savait aussi entier, aussi absolu dans ses affections que dans ses haines. Elle ne se trompait guère. Le soir même, la réponse de Me Cîmier arrivait. Il prendrait l'express de nuit qui s'arrête vers minuit à Blaizy. Il la priait de l'envoyer chercher. Rude preuve de dévoûment que donnait cet homme déjà vieux. Le chemin est long et fatigant, à travers ces montagnes âpres, en plein automne et en pleine nuit.

Dès l'aube, Me Cîmier était debout.

— Voulez-vous savoir mon opinion bien franche, madame? dit l'avocat quand on l'eut introduit chez la comtesse.

— Vous savez que je hais les détours, répliqua-t-elle en le regardant en face.

A cette heure matinale, cette femme et cet homme, vieux chacun d'un demi-siècle, avaient la mine calme et reposée. Et cependant, lui venait d'accomplir en quelques heures un voyage qui en eût fatigué de plus jeunes; elle, elle ne dormait plus, depuis que, la nuit, elle cherchait les moyens de recommencer la lutte. Elle s'assit sur un grand fauteuil en chêne sculpté, pendant que l'avocat, dressant sa tête puissante, parlait en marchant, selon sa coutume.

— Nous sommes battus : nous échouerons en appel. Ah! si la jeune comtesse était toujours à Dijon, je ne dis pas. Mais il faut avoir le courage de voir les choses comme elles sont. L'opinion est pour elle, maintenant. Une femme que son enfant va rejoindre, la nuit, par les chemins, cette femme-là, coupable ou non, intéressera tout le monde. Vous ne connaissez pas comme moi le public ondoyant et divers. Il se passionne pour telle ou telle cause, pour tel ou tel homme, sans qu'on puisse expliquer pourquoi. Tenez pour certain que l'on intéresse toujours le public avec une mère ou un chien. Ça fait pleurer! Aller en appel? On répondra qu'il y avait jadis un intérêt à retirer la tutelle à Mme votre belle-fille. A présent, cette tutelle, elle l'exerce de fait. Et elle l'exerce non-seulement malgré vous, mais encore malgré la loi. Or elle vit à l'étranger. Que pouvons-nous sur elle? Rien. La cour ne verra donc dans votre poursuite qu'une haine tenace. L'intérêt moral de l'enfant n'étant plus en cause, vous perdrez.

Me Cîmier parlait d'un jet, sans s'arrêter, avec la fougue qui le rendait si convaincant. La comtesse, le coude appuyé sur le rebord sculpté du fauteuil, écoutait, impassible, les yeux fixes.

— Il n'est pas encore question d'un appel, monsieur. D'ailleurs qui s'est pourvue devant la cour? Cette femme, non pas moi. Je ne connais pas les lois, cependant je me rappelle l'histoire de Mme de Fierchamps, qui est à peu près semblable à celle-ci. Un référé l'a condamnée à rendre sa fille, avec qui elle avait passé la frontière, sous peine de cinq cents francs d'amende par jour de retard.

— Le cas n'est pas le même. Mme de Fierchamps n'était point veuve. Son mari avait demandé et obtenu la séparation de corps. Elle se sauva, emportant une somme assez considérable. Or, sa fortune personnelle n'était pas liquidée. M. de Fierchamps, en ayant été l'administrateur jusqu'au jugement, a pu aisément s'opposer à des ventes de terrains ou de maisons. Ici, qu'avons-nous?

Une femme veuve ; mariée sous le régime de la séparation de biens, précaution sage, puisque M. de Croix-Saint-Luc était cinq ou six fois plus riche que sa femme ; de plus, l'apport dotal consiste en une somme de douze cent et quelques mille francs, qu'elle a pu ou qu'elle pourra réaliser avant que nous ayons le temps d'agir contre elle. N'oubliez pas que la mort de son mari l'a faite légalement l'unique administrateur de sa fortune personnelle. Que lui importe d'avoir à payer une amende plus ou moins considérable? Elle est hors d'atteinte et se rit de nous.

Ces argumens étaient irréfutables. Mais Mme de Croix-Saint-Luc ne cédait jamais.

— Soit, monsieur. Tout ce que vous dites est exact. Mais si elle se croit vraiment hors d'atteinte, pourquoi demande-t-elle que le jugement de première instance soit cassé?

— Nous ne savons pas encore ce qu'elle fera maintenant. Elle peut fort bien se désister. J'admets qu'elle ne se désiste pas. Eh bien! nous perdrons.

— Parce qu'elle a l'opinion pour elle?

— Ce n'est pas le mot juste. Tout le monde ne lui donne pas raison : mais tout le monde la trouve intéressante.

— Est-ce qu'on ne retourne pas l'opinion?

Me Cîmier sourit :

— Elle se retourne même bien toute seule ! On peut rendre impopulaire un favori de la foule, parce qu'on peut l'attaquer partout et sans relâche. Le cas est tout autre. La presse, le public, n'ont pas à intervenir : c'est une cause jugée. Dans huit mois, dix mois, un an, quand l'appel viendra, — s'il vient, — Mme votre belle-fille aura pour elle la force du fait accompli. On ne se souviendra plus qu'elle a été coupable : tout le monde se rappellera qu'elle a été bonne mère. La légende sera acceptée. Et une légende, madame, c'est encore plus difficile à démolir qu'à créer!

— C'est pourquoi je trouvais utile d'introduire ce référé tout de suite. En ce moment, la légende dont vous parlez n'existe pas encore ; en ce moment, la presse, le public, nos amis, peuvent encore prendre un parti. L'opinion se trompe? Vous m'avez dit qu'on la retournait. Faites-le.

— Par quels moyens?

— Par tous les moyens.

Il y eut un silence. Ils se regardaient. Et dans les yeux d'acier de la comtesse Me Cîmier voyait luire sa pensée secrète. Elle reprit :

— Une amende? Et que m'importe une amende! Je donnerais la moitié de ma fortune pour avoir mon petit-fils. Ce que je ne veux pas, c'est que le dernier des Croix-Saint-Luc soit élevé par une mère indigne. Enfin, soutenez-moi, défendez-moi. Ne craignez

rien. Je ne resterai pas oisive. Ce n'est pas moi qui ai voulu le scandale. Qu'il retombe sur elle. Que m'importe à moi? Je suis au-dessus.

Me Cîmier avait compris. Autant ce qu'elle disait que ce qu'elle ne disait pas. Il s'inclina.

— C'est bien, madame. Il sera fait comme vous le désirez. Ce soir, je verrai le président du tribunal à Dijon. Demain, je serai à Paris. Avant un mois, nous livrerons bataille.

Il n'y avait plus qu'une demi-heure avant le déjeuner. C'était le jour où les pauvres de la commune venaient conter leurs misères à la comtesse. Tous savaient qu'on n'implorait pas vainement sa pitié. Il y avait là une dizaine d'hommes et de femmes, dont quelques-unes tenaient leur enfant par la main. Réunis dans le parloir, ils attendaient que Mme de Croix-Saint-Luc pût les recevoir et les entendre. Sur aucun de ces visages on ne lisait la crainte du refus, cette compagne accoutumée du malheureux. Ils allaient vers elle comme vers une madone miraculeuse ne disant jamais non. Me Cîmier suivait d'un œil curieux cette scène étrange. Autant cette femme se montrait dure contre Solange, autant elle se montrait bonne pour ces pauvres gens. En une demi-heure, la comtesse apaisa toutes les douleurs, calma toutes les angoisses. La dernière venue était une pauvre femme qu'on appelait la Claudine. Son mari se mourait d'une horrible maladie. Mme de Croix-Saint-Luc le visitait de temps en temps. Mais en dépit de son énergie, elle n'avait pas le courage d'y retourner souvent, de rester plus de quelques minutes dans cette cabane empuantie par le mauvais air.

La Claudine contait son histoire, en geignant, en tournant son tablier dans ses mains calleuses. La malchance la poursuivait toujours. Depuis longtemps, elle cherchait du travail et elle venait enfin d'en trouver; mais loin, très loin, bien au-delà d'Échalot. Ne pouvant laisser son mari tout seul, elle faisait venir une de ses nièces pour l'aider. Celle-ci demeurait à Jouey, près d'Arnay-le-Duc, à l'autre bout du département; elle n'arriverait que le lendemain dans l'après-midi, assez tard. Et la Claudine devait partir le matin, de bonne heure. Est-ce que Mme la comtesse voulait permettre à l'une des journalières qui travaillaient dans les jardins de la remplacer?

— C'est impossible, mon enfant. Vous vous rappelez que le médecin vous a longuement expliqué comment il fallait vous y prendre pour soigner votre mari. La femme dont vous parlez ne saurait pas.

Des larmes brillaient entre les cils de la pauvre créature. C'était une de ces solides Bourguignonnes, bien plantées sur jambes, qui font à elles seules l'ouvrage de trois filles du Midi. Elle avait dû

être belle, jadis, avec ses cheveux noirs en toison et ses grands yeux inintelligens ; mais la peau s'était bien vite tannée à vivre en plein ciel dans le rude travail des champs, car la terre est une implacable marâtre qui nourrit ses enfans moins facilement qu'elle ne les tue. Maintenant, elle semblait être une vieille en qui serait restée une apparence de jeunesse. Et, se croyant repoussée par Mme de Croix-Saint-Luc, elle se tenait devant elle, immobile dans sa douleur et sa stupidité.

La comtesse prit deux louis dans son aumônière :

— Je n'enverrai pas la journalière, mon enfant. Mais, ne craignez rien, votre mari sera bien soigné. Virginie vous remplacera demain matin, et c'est moi qui remplacerai Virginie jusqu'à ce que votre nièce arrive. Tenez, emportez cet argent. Allez, mon enfant.

Me Cîmier partit une heure après le repas. Et, pendant que le coupé l'entraînait sur la route de Dijon, il songeait à cette femme étrange, entière dans le bien comme dans le mal. Il la connaissait depuis longtemps, et cependant elle l'étonnait encore. Il savait quelle était sa robuste piété. Il venait de la voir, comme toujours, charitable au pauvre monde : poussant tellement loin cette charité-là qu'elle semblait être une sœur grise déguisée en grande dame. Alors, pourquoi ces contradictions ? Pourquoi si bonne pour ces paysans et si dure pour Solange ? Peut-être le même sentiment inspirait-il le devoûment envers les uns et la haine contre l'autre. Au milieu de ses pauvres, elle consolait et secourait les misères humaines, parce que c'est un enseignement de l'évangile et un ordre de l'Église. Elle agissait ainsi pour obéir à sa conscience, qui était ferme, plutôt qu'à son cœur, qui était froid.

Et c'était toujours sa conscience qui la poussait à continuer, sans relâche, la lutte commencée. Quel autre sentiment l'eût guidée ? L'intérêt ? Pour garder la fortune de son petit-fils en même temps que sa tutelle ? Au contraire, elle se fût dépouillée afin qu'Hervé lui restât. Une tendresse exagérée pour cet enfant ? Mais l'avocat savait que cette femme hautaine haïssait la sensibilité presque autant que le péché. En poursuivant ce procès, elle croyait remplir son devoir, et dans cette tâche rien ne l'arrêtait. Elle ne connaissait ni une entrave ni un obstacle qui pussent l'empêcher de se diriger vers son but, puisque ce but était sacré. Il fallait la connaître autant que Me Cîmier pour démêler la psychologie de ce caractère. Avec quelle fermeté elle lui avait dit : « Triomphons par tous les moyens ! » Sans pitié, elle suivait son chemin. L'honneur du nom ! c'était l'unique pensée de cette femme. Et cependant elle ne craignait ni le scandale d'un nouveau procès, ni le tapage d'un débat public. Ce scandale et ce tapage ne l'atteignaient pas, ne pouvaient pas l'atteindre. Connaissant peu l'époque où elle vivait, elle ignorait l'élan

irrésistible que la poussée démocratique imprime à l'opinion de la foule. En somme, l'avocat la trouvait toujours la même : immuable dans ce qu'elle croyait être son droit et surtout son devoir. En somme, une volonté puissante, une intelligence supérieure, en un temps amolli où les historiens futurs flétriront surtout l'émiettement des caractères.

Me Cîmier ne resta que quelques heures à Dijon. Le temps de prendre langue, de voir le président et l'avoué de la comtesse. Le soir même, il montait en wagon et rentrait à Paris. Il avait assumé une tâche délicate. Retourner l'opinion! cela est vite dit. Mais comment? Il cherchait, ne trouvait pas, et, hochant sa tête rude, s'acharnait à la besogne. Cependant le temps marchait. Ce fut le hasard qui se chargea de réveiller l'attention publique. Un grand journal publia un beau matin une correspondance de Nice. Comme tout reporter qui se respecte, le correspondant donnait les détails les plus complets sur la saison. Il dépeignait les toilettes avec des élans de lyrisme; il citait avec émotion les noms de trois princes allemands, de six princes italiens, et de deux douzaines de princes russes. Quant aux princes grecs et moldaves, on ne les comptait plus : il y en avait trop. Suivait une colonne et demie sur les Parisiens notables, égarés déjà entre les palmiers de la Promenade des Anglais. Et après une énumération très soignée, le correspondant parlait de Bertrand du Manoir. A propos de rien, pour faire de la copie. Il rappelait le procès de Dijon, et les débats, et la disparition de l'enfant enlevé par sa mère. Le même soir, un autre journal annonçait que « la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc introduisait devant le président du tribunal de Dijon un référé qui... » On en parlait, on s'en occupait. Et la malheureuse Solange était rejetée toute vivante aux calomnies et aux discussions de la foule.

A ce moment-là, les Parisiens ne s'amusaient pas. Depuis quatre jours, « les actualités » manquaient. Comme un arrivage de halle! Les uns prirent à nouveau parti pour la jeune comtesse; les autres contre elle. Et ce fut toute la presse qui se lança dans le mouvement. Celui-ci, au nom de la morale, applaudissait l'aïeule; celui-là, au nom du droit naturel, déclarait qu'une mère devait garder son enfant. Ce qui naguère s'était produit en petit à Dijon, se produisait maintenant en grand, sur ce théâtre énorme de Paris. Mais la question prenait aussi des proportions inattendues. Ce n'était plus un procès comme tous les procès. On invoquait l'humanité, on citait des pères de l'église. C'était odieux et comique. Qui avait attaché le grelot? On ne savait pas. Les journaux catholiques et royalistes défendaient la belle-mère; les journaux républicains défendaient la bru. Alors ce différend de famille devint une « cause parisienne. » D'au-

cuns disaient tout bas que pour faire tant de tapage, certaines gens devaient avoir un motif caché. Mais lequel? En tous cas, le but de Me Cîmier fut atteint. Les anecdotes, les calomnies, les médisances eurent beau jeu. Le référé fut tel qu'on devait s'y attendre. Solange était condamnée à rendre Hervé à sa grand'mère, sous peine de quatre cents francs d'amende par jour de retard.

XVII.

Elle ne savait rien. Mme Fosca lui avait demandé une procuration en règle. Toujours enfermée à Blankenberghe dans une solitude de recluse, la jeune femme vivait, attendant de l'avenir le bonheur qu'elle avait toujours ignoré. Elle semblait ne penser qu'à son fils. Tous deux se suffisaient, et jamais l'enfant n'avait été si gai, si heureux. Sa mère voulait qu'il travaillât et que son instruction ne souffrît pas de l'exil. Un professeur venait deux heures le matin et deux heures dans l'après-midi. D'ailleurs Solange et Hervé ne se quittaient pas. Elle assistait aux leçons, brodant une tapisserie, mais distraite par la voix d'Hervé, qui lisait une version ou récitait un fragment de classique.

Le professeur parti, la récréation commençait. Ils s'en allaient se promener tous les deux, dans la campagne ou sur la plage. Leur plus grand plaisir était de s'asseoir, tout frissonnans, à l'extrémité de l'estacade. Et bien emmitouflés, ils voyaient la mer bondir devant eux avec ses violences et ses emportemens. Le mouvement du petit port les amusait. Ils connaissaient maintenant les grandes barques de pêche, peintes en vert et en noir, avec leurs voiles toutes rouges; et les bricks élancés, pareils à des mouettes qui s'envolaient sur les vagues. Ils voyaient entrer les chaloupes des ports du Nord, de Dunkerque, d'Ostende, de Flessingue, que le gros temps forçait de se réfugier dans un abri. Hervé se passionnait pour toutes ces choses, ainsi que les enfans intelligens que l'océan émerveille et séduit. Il restait à les regarder, tout songeur, et quand sa mère lui demandait à quoi il pensait, il étendait sa petite main vers l'horizon silencieux.

Il lui disait qu'il aurait voulu s'en aller avec elle, loin, bien loin, vers ces pays enchantés dont ses livres lui parlaient. Les voyages invraisemblables et bizarres qui furent à la mode pendant quelques années ont faussé le jugement des enfans; du moins leur ont-ils donné l'amour de la nature, de la mer, et des immensités bleues.

Un après-midi, vers trois heures, Hervé était assis avec sa mère, sur l'un des bancs de l'estacade. Soudain une colonne de fumée,

montant vers le ciel comme une poussière grise, annonça l'arrivée d'un vapeur.

— Quel bonheur ! s'écria l'enfant ; nous n'en avions pas encore vu.

Et il restait les yeux fixés sur le petit bâtiment qui s'élançait vers le port avec des allures de poulain échappé. Quel événement pour lui ! Et ses yeux grands ouverts, son front plissé, indiquaient l'émotion joyeuse de l'enfant. Solange sourit : la gaîté de son fils, c'était sa gaîté à elle.

— Mon chéri !.. murmura-t-elle en l'embrassant.

L'heure de la leçon du soir put seule l'arracher à sa vision. Hervé ne discutait jamais, ne résistait jamais, quand sa mère lui disait de sa voix douce : « Allons, viens. » Ils marchèrent vers la maison, lentement, à petits pas.

— Maman, reprit-il, tu devrais envoyer Ehrmann au port. Il demanderait quel est ce bateau, d'où il vient,.. où il va.

Ehrmann était un robuste Flamand recommandé à la comtesse par le propriétaire de la villa. Grand, imberbe, avec une figure grasse où disparaissaient presque entièrement des yeux petits et sans lueur, cet homme ne plaisait guère à Solange ; mais, dévoué, ne répliquant jamais, il semblait n'avoir d'autre préoccupation que d'engloutir quatre repas tous les jours. Il avait servi d'ailleurs dans deux ou trois maisons du pays. Il exécuta l'ordre reçu. Le soir, Hervé savait tout ce qu'il voulait savoir. C'était un yacht anglais, monté par son propriétaire et qui allait à Amsterdam. Hervé écartait les rideaux et regardait avidement le yacht qui stoppait juste en face de la villa. Solange rêvait. La nuit tombait, et dans le port tout noir, on voyait à peine briller çà et là quelques lumières pareilles à des lucioles tremblantes. L'enfant revint auprès de sa mère. Sur une grande table s'étalaient les images peintes qu'il se plaisait à découper.

Ainsi fuyaient leurs soirées. Elle ne quittait pas son « mignon. » Elle restait de longs momens, silencieuse, contemplant le visage heureux de l'enfant, vaguement éclairé par les reflets pâles de la lampe. Solange vivait de ses deux amours. Sa pensée ne quittait Hervé que pour s'en aller là-bas, vers l'autre mer, la mer bleue, que Bertrand regardait aussi en songeant à l'absente. Tous les matins, la lettre arrivait de Nice, et Solange lisait avec ivresse les pages enflammées du jeune homme. Il lui disait qu'il l'aimait, qu'il l'adorait, qu'il la désirait. Elle ! elle, sa femme ! Rude épreuve, cette séparation qu'ils s'imposaient ; mais de quel bonheur elle serait suivie !

Et le temps et la distance, semblaient aviver encore la passion de Bertrand. Ses lettres avaient des pointes de gaîté. Ne possédait-il pas la certitude du lendemain ? Il lui contait mille folies ; et ses inquié-

tudes, et ses joies quand lui aussi recevait le message quotidien. Ils en venaient tous les deux, malgré l'éloignement, à se considérer souvent comme tout près l'un de l'autre. Ce n'étaient même plus des lettres, mais d'interminables causeries. Leur amour ne pouvait plus grandir, mais il changeait lentement de nature. Il ne lui parlait plus comme à une fiancée, mais comme à une épousée qu'on retrouvera. Et ces flammes, ces transports d'amour inquiétaient les chastetés de Solange. Bientôt elle se laissait doucement brûler par ce feu qui lui consumait le cœur. A la fin du premier mois, ils n'eurent plus assez des lettres. Il voulut tous les matins une dépêche lui disant comment elle avait passé la journée de la veille.

Quand Hervé était couché, Solange répondait à son ami. Dans le tiède silence de la chambre, elle restait là, jusqu'à une heure avancée de la nuit, lui confiant toutes ses pensées, lui décrivant son existence dans tous ses détails. L'amour de la femme délicate ne brûle pas de ces ardeurs qui dévorent un amant. Mais peu à peu la passion de Bertrand pénétrait Solange. Elle se laissait bercer délicieusement par la caresse des causeries lointaines, par ces baisers qu'il lui envoyait. A certaines heures, toute troublée, elle se sentait plus malheureuse encore de cette séparation qu'elle aussi jugeait nécessaire. Pourquoi Humbert disait-il que la vie ne serait pas possible dans un long exil ? Serait-ce donc l'exil, une existence exquise entre les deux êtres qu'elle aimait le plus au monde ?

Un matin, Mme Fosca lui écrivit au sujet du référé. La situation changeait. Mme de Croix-Saint-Luc la mère recommençait la lutte : il fallait se défendre. Les amis de Solange crurent qu'on voulait la ruiner. Ils se méprirent tous sur les intentions de la comtesse. Personne n'imagina que ce procès recommencé n'était qu'une feinte. Ruiner Solange ? Impossible. Me Cimier l'avait bien dit. La fortune de Mlle de Chanlieu était toute en valeurs mobilières, faciles à réaliser. Le notaire de la jeune comtesse avait prévu le danger, du reste ; et quand intervint la décision du président du tribunal, il était trop tard.

Jusqu'à ce moment, les amis de Solange lui avaient écrit assez régulièrement. Cependant, dès le second mois, elle s'aperçut que les lettres se faisaient rares. Bientôt elle ne restait plus en correspondance qu'avec Mme Fosca et Antoinette. Et elle croyait sentir chez elles une affection toujours aussi profonde, mais un peu triste. Qu'est-ce que cela voulait dire ? Elle demandait des explications à ses deux amies. Ni l'une ni l'autre ne répondaient, ou répondaient par des phrases banales, sans précision. Elle ne s'inquiétait pas encore, mais il lui semblait qu'un péril ignoré planait sur elle. Elle cherchait à comprendre, s'imaginant que les lettres de Bertrand jetteraient un peu de clarté. Non. Il était bien toujours le même, toujours passionné, brûlé par la fièvre impatiente de son amour.

Vers le milieu de la jetée, se dressait une villa occupée par une famille belge. Solange rencontrait quelquefois une jeune femme, Mme Van den Leghe, au visage doux et plaisant. Elles se saluaient en se souriant quand elles se croisaient sur la plage. Un matin, comme elle rentrait d'une promenade avec Hervé, Mme Van den Leghe l'aborda, lui demandant timidement la permission d'aller la voir. Elles se quittèrent presque liées. Mais Solange ne s'expliquait pas la manière un peu plaintive dont sa voisine lui avait parlé. On eût dit qu'elle venait d'être frappée par un malheur récent, et que, pareille à ses amies de Paris, cette jeune femme voulait l'entourer d'une affection particulière.

Cependant, peu à peu, cette préoccupation influait sur le caractère de Solange. Sa tête se penchait. Elle devenait triste et pensive. Alors Hervé la regardait de son regard fixe, avec une flamme dans les yeux. Il se mettait sur les genoux de sa mère, et lui jetant les bras autour du cou :

— Tu es triste, maman!..

— Non, mon chéri.

— Je le vois bien, moi : tu es triste...

Alors elle souriait vaguement de ce pâle sourire qui fait mal. Pourquoi ce changement chez elle? Elle ne savait pas. Elle subissait l'oppression morale d'une créature menacée par une catastrophe prochaine. Quand Herminie lui annonça qu'elle était condamnée à rendre Hervé sous peine de payer une amende considérable, elle haussa les épaules. Sans doute sa fortune était à l'abri d'un séquestre. Mais on la menaçait d'un exil éternel. Que lui importait? N'avait-elle pas Hervé près d'elle? Bientôt ne serait-elle pas la femme de Bertrand? Non, ce n'était pas là le danger qu'elle devinait, qu'elle sentait. Il y avait autre chose qu'on ne lui disait pas. Et elle relisait les lettres toujours plus affectueuses, plus tendres, d'Herminie et d'Antoinette.

Et, dans cette tristesse profonde qui l'envahissait lentement, la grande mer, triste aussi, qui pleurait toujours, lui devenait une amie. Elle se disait tout bas les vers d'Henri Heine, ces vers qui gémissaient et qui souffraient comme elle : « Devant les yeux s'étale l'immense désert des eaux; au-dessus voguent les nuées, ces grises et informes filles de l'air, qui de la mer, avec leurs seaux de brouillards, puisent l'eau, la traînent à grand'peine et la laissent retomber dans la mer... » Quand elle voyait Hervé endormi, elle soulevait le rideau et demeurait pendant des heures enfouie dans son rêve, contemplant les vagues grises comme de l'ardoise, écoutant les furieuses lamentations du vent du nord, qui de sa voix mystérieuse contait de lugubres histoires.

Un matin, elle venait de recevoir son courrier. La lettre de Ber-

trand, s'étalait avec les autres dans le plateau d'argent. Elle l'ouvrit et, dès les premiers mots, elle jeta un cri. Bertrand commençait ainsi : « Dans trois jours, mardi soir, à dix heures, je serai auprès de vous... » Lui? Quel bonheur! Il n'était plus question pour elle de prudence. Elle aurait à ses côtés son ami pour la défendre. Elle reprit la lettre. Bertrand ne lui donnait pas de raisons. Il lui disait : « J'arrive. » Voilà tout. Il se réservait d'expliquer le motif de ce voyage inattendu. Dans trois jours! mardi! Il arriverait le lendemain! Ce fut sa première journée joyeuse depuis bien des semaines. Et, comme si le ciel voulait sourire à son bonheur, le temps brumeux et pluvieux s'éclairait brusquement. Le soleil, comme une baguette de fée, chassait les nuées sombres. Hervé vit tout de suite, en regardant sa mère, qu'elle n'avait plus son front soucieux, ses yeux tristes.

— Tu as donc reçu une bonne nouvelle, maman? demanda-t-il naïvement.

— Oui, mon chéri...

Il se mit sur les genoux de Solange, comme il faisait souvent, et, lui jetant ses bras autour du cou :

— Alors, puisque tu es heureuse, il faut que j'aie ma part. Embrasse-moi longtemps, bien longtemps... Ah! maman, tu es belle, tu es bonne et je t'aime!

Et pendant une heure, ce furent des jeux sans fin, des éclats de rire.

— Vois comme le ciel est clair! Veux-tu que nous allions nous promener?

— Tout de suite, mon mignon.

Il faisait très froid. Mais, en hiver, le soleil est si rare en ces pays du Nord que plusieurs personnes étaient déjà sur la plage, marchant rapidement sur la grande chaussée bitumée qui longe la mer. Solange se sentait mieux depuis cette lettre. Elle respirait avec bonheur les âcres senteurs salines. Vers le soir, elle dit : « Demain, il sera là. » Elle attendait avec impatience maintenant. Et, de nouveau, elle se reprochait d'avoir consenti à ce que Bertrand s'éloignât. Elle repassait un à un les argumens d'Humbert et ne les comprenait plus. Était-ce la solitude qui changeait sa manière de voir? Ou bien plutôt l'angoisse qui lui serrait le cœur?

Le lendemain, elle attendait encore plus impatiemment que la veille. Et quand le soir revint, elle était toute nerveuse.

— Couche-toi de bonne heure, mon mignon, dit-elle à Hervé. J'attends quelqu'un... que tu connais et que tu aimes bien : M. Bertrand du Manoir.

— Il vient?

— Oui, à dix heures. Il arrive de Nice.

— Je vais me coucher, maman,.. mais tu m'embrasseras dans mon lit?

— O mon mignon!

Elle ne le quitta pas avant qu'il fût endormi, le baisant, le caressant, jouant avec les boucles de ses cheveux d'or. C'était la grande joie d'Hervé d'avoir sa mère auprès de lui quand il était couché. Il lui disait : « Raconte-moi des histoires,.. des histoires encore... » Mais elle s'interrompait bientôt pour l'embrasser, pour jouer avec lui. Et ce soir-là, elle riait, toute contente, elle qui depuis tant de jours demeurait assombrie et renfermée dans ses cruelles songeries. Les paupières de l'enfant battaient. Un doux sommeil le prenait lentement. Elle se demandait, en voyant son mignon envolé déjà dans le monde des rêves, si elle ne se montrait pas un peu injuste pour le sort. Elle s'épouvantait de périls imaginaires quand elle avait auprès d'elle ce bonheur certain. Elle s'épeurait de haines qu'elle ignorait quand Bertrand lui vouait un amour dont elle ne doutait pas.

Il allait venir. Elle le sentait à côté d'elle, près d'elle. Il allait venir! Chaque minute écoulée était un pas nouveau qui les rapprochait l'un de l'autre. Doucement, à voix très basse, elle appela la femme de chambre qui attendait dans la pièce voisine. Elle lui recommandait bien de ne pas quitter l'enfant. Avant de sortir, elle jeta un long regard sur le lit. Hervé dormait toujours, calme et souriant. Alors seulement elle rentra dans le salon. Il était un peu moins de dix heures.

Oh! il n'était pas loin! Elle fermait les yeux et le voyait marcher. Un pas rapide au dehors, sur la chaussée... Lui! Encore une minute, et il était devant elle. Il n'y eut pas un mot échangé, pas un. Ils étaient déjà dans les bras l'un de l'autre, enlacés, perdus dans l'infini de leurs baisers.

— Vous êtes venu! Merci!.. Je n'aurais pas osé vous appeler; mais j'étais trop malheureuse!

— Malheureuse?

Il prononça ce mot d'une voix si étrange qu'elle le regarda, bien en face, dans les yeux. Ce n'était pas de la surprise qu'il trahissait, mais plutôt de la tristesse. Savait-il donc quelque chose? Venait-il à ses côtés pour la défendre, et parce que ce danger qu'elle sentait planer au-dessus d'elle s'abattait enfin lourdement? Elle lui prit la main, et avec force :

— Pourquoi êtes-vous ici?

— Mais, Solange...

— Il y a quelque chose que j'ignore, quelque chose qu'on me cache! reprit-elle nerveusement. Eh bien! je veux tout savoir. Je ne suis pas une enfant. J'ai du courage. Si mes ennemis ne se sont

pas lassés de me poursuivre, hélas ! moi, je ne suis pas encore lassée de souffrir. Vous, du moins, vous ne me déguiserez rien. Bertrand, je vous en supplie, c'est affreux d'ignorer ce qui vous attend, où l'on va, d'ignorer ce qui se passe. Sortez-moi de ces angoisses où depuis des semaines et des semaines je me débats désespérément !

Il hésitait. Et en le regardant toujours, Solange voyait combien il était changé depuis leur longue séparation. Ses yeux étaient sombres, ses traits tirés, son geste brusque et nerveux. Il avait beaucoup souffert, lui aussi, et pour qui, souffert, sinon pour elle ? Alors, lentement, mais courageusement, il lui avoua tout, et comment, elle, elle, la pure Solange, on l'avait jetée en pleine polémique, déshabillant sa vie, racontant son mariage, faisant d'elle une actualité, un sujet de polémique, une chronique parisienne. Dès les premiers mots, elle ferma les yeux, anéantie. Le sang affluait trop violemment à son cœur. Elle se sentait perdue ; trop d'ennemis s'acharnaient après elle. Ainsi c'était le scandale, c'était la honte !

— Vous me pardonnez de vous dire tout cela ? reprit Bertrand. Mais ni Antoinette, ni Mme Fosca, ne voulaient parler. Et il me semblait, à moi, que vous deviez tout savoir. Maintenant que vous n'ignorez plus la vérité, Solange, écoutez-moi bien. Les prudences d'Humbert ne sont plus de saison. On vous attaque et vous n'avez à côté de vous personne pour vous défendre. Si j'étais déjà votre mari, si vous portiez mon nom, j'aurais le droit d'imposer silence à cette haine qui s'acharne après vous. Laissez-moi choisir l'heure où vous souffrez le plus pour vous renouveler ma demande. Dès que nous le pourrons, épousez-moi ! Et je vous jure que les ennemis de Mme de Croix-Saint-Luc respecteront la femme de Bertrand du Manoir !

Un joie infinie lui venait. Elle éprouvait un bonheur profond à se sentir aimée d'un homme si chevaleresque, si noble, si élevé. Il lui appartenait bien absolument, puisque rien n'amoindrissait la puissance de son amour.

— Mon beau-frère prétendait qu'on se servirait de notre mariage même pour vous attaquer. C'est pour cela que j'ai cédé, que je suis parti. J'ai eu tort. On vous a crue sans défense. Ceux-là qui auraient eu peur de moi ne vous ont point redoutée. D'un côté, une famille riche et puissante ; de l'autre, une femme non protégée, sans parens, presque sans amis. L'humanité est lâche : personne n'a hésité. Maintenant, je ne vous quitte plus. Le malheur ne pourra plus vous atteindre : il me trouverait entre vous et lui !

Ils étaient assis l'un près de l'autre, sur la chaise longue. Ils se tenaient la main ; un immense bien-être les possédait. Solange oubliait tout, et ses angoisses et ses inquiétudes. Elle ne voyait plus

que celui qu'elle aimait. Elle n'était plus seule. Et, dans l'effondrement de sa vie, il accourait vers elle pour la soutenir et la consoler.

— Comme j'étais malheureux loin de vous! lui dit-il tout bas. Est-il possible de posséder un cœur et une volonté, comme vous possédez tout ce qui est moi? Je faisais des projets pour l'avenir. Nous ne pourrons pas rentrer à Paris? Soit. Nous vivrons ici, très heureux, très paisibles, sans avoir personne entre nous. Hervé, vous et moi, est-ce que nous ne sommes pas un monde à nous trois? Pourquoi ne voyagerions-nous pas, si ce pays nous déplaît?... Tenez, pendant que j'étais en Sicile, j'ai trouvé un vrai paradis, une belle villa, aux portes de Palerme, en face de la mer, toujours bleue. Nous irons nous blottir là, tous les trois, réfugiés dans notre bonheur. Et je mets le monde au défi de nous enlever un seul jour de bonheur!

Elle l'écoutait, émue, ravie, grisée par cette douce musique d'amour qui chantait à son oreille. Il avait raison. A quoi bon continuer une lutte inutile? On la calomniait? Eh bien! elle mépriserait la calomnie. Nul ne pouvait lui enlever son fils. Que pouvait-elle demander de plus à la vie? Bertrand s'était laissé glisser à ses genoux. Il tenait enlacée la taille souple et flexible de la jeune femme.

— Je t'aime! murmura-t-il.

Et il la regardait longuement, les yeux dans ses yeux, perdu dans l'ivresse de sa passion. Elle ne disait plus rien. La fièvre de Bertrand la gagnait lentement. Elle ne songeait pas à se défendre. Et lui, brûlé par son désir, s'abandonnait à la tentation de sa chair. Il y avait si longtemps qu'il l'aimait, qu'il avait envie de la sentir frissonnante entre ses bras! Maintenant elle lui appartenait. Tous les deux se taisaient. Qu'auraient-ils pu se dire encore l'un et l'autre? Ne savaient-ils pas qu'ils étaient bien unis, et que jamais deux cœurs ne s'étaient plus librement échangés? Leurs lèvres se touchaient; elle ferma les yeux. Et ce fut vraiment leur premier baiser d'amour.

La mer faisait rage. Un vent du nord se levait, secouant les murs de la villa, poussant violemment les vagues, qui se brisaient sur la plage, chantant leurs mélodies rythmées. Il la serrait contre lui.

— Non,.. non,.. laissez-moi, je vous en prie, oh! je vous en prie...

Il ne l'écoutait plus. Son désir le grisait. Il sentait frémir contre sa poitrine le corps souple et charmant de cette femme qu'il aimait passionnément. Elle dit encore, à voix très basse :

— Laissez-moi,.. laissez-moi...

Elle cherchait vainement à se dégager. Alors, étendant la main vers la chambre :

— Oui, je vous aime, je vous appartiens, je suis à vous... Mais Hervé est là... Oh! je vous en supplie, laissez-moi...

Bertrand avait triomphé de la pudeur de la femme, mais non de la pudeur de la mère. Elle ne pensait pas à marchander son bonheur à son fiancé, à son époux. Il lui répugnait de s'abandonner là, près de la chambre où reposait son enfant, dans le tiède repos de son ignorance heureuse.

XVIII.

Solange venait de se lever dans toute la joie de son bonheur retrouvé. Elle souffrait depuis tant de semaines qu'elle doutait maintenant de la réalité. Était-ce donc possible qu'il fût là? Oui. Et il n'allait point tarder à revenir. Elle frissonnait encore au ressouvenir des baisers de Bertrand. Lui résister? Elle le voulait. Mais aurait-elle le courage de se refuser à cet être qu'elle aimait et qui l'adorait ?

En bas, dans la salle d'études, Hervé travaillait. Elle sonna pour défendre sa porte. La femme de chambre entra :

— Est-ce qu'Ehrmann n'est point là?

— Non, madame la comtesse. Il a disparu depuis ce matin.

— Disparu!

— Oui, madame. A neuf heures, il est venu un marin qui disait avoir une lettre pour lui. Ehrmann est descendu, et ils sont partis ensemble.

— C'est bien. Quand il rentrera, vous me l'enverrez.

La femme de chambre tenait à la main les lettres et les journaux. Elle ajouta :

— Mme Van den Leghe a fait demander tout à l'heure si madame pourrait la recevoir une minute avant le déjeuner.

— C'est bien. Vous m'avertirez quand elle sera là.

Au même instant, Hervé arrivait, tout heureux, les yeux brillans de bonheur.

— Maman! maman! s'écria-t-il, le bateau à vapeur est revenu!

— Vraiment, mon chéri?

— Tiens, regarde!

Et, la tirant par la main, il l'entraînait vers la fenêtre pour lui montrer le gracieux bâtiment qui se balançait dans le port, avec une allure coquette. Une légère colonne de fumée, qui tordait ses anneaux minces au-dessus de la cheminée, indiquait que la vapeur était sous pression. Sans doute, comme la première fois, il ne ferait qu'un rapide séjour à Blankenberghe et repartirait bientôt pour les pays lointains.

Ehrmann reparut un peu avant le déjeuner. Il pria très humblement sa maîtresse de l'excuser. Un de ses oncles, un matelot, venait d'arriver dans le pays. Il espérait que Mme la comtesse voudrait bien lui pardonner. Solange était bonne pour ses gens. D'ailleurs l'excuse présentée par le valet de chambre était toute naturelle. Presque aussitôt, Mme Van den Leghe se présentait. C'était une aimable Flamande, trop grasse, mais avec un joli visage, très doux, sans grande expression. Elle avait à peu près l'âge de Solange. Son défaut était une extrême timidité, qu'on devinait tout de suite à son regard vaguement craintif.

Mme de Croix-Saint-Luc comprenait maintenant pourquoi, soudainement, cette inconnue lui témoignait une sympathie très franche. Elle savait tout ce qui se disait à Paris et comment les malheurs de la comtesse alimentaient la curiosité du monde entier. Naturellement, poussée par sa bonté instinctive, elle venait à Solange parce qu'elle la sentait malheureuse.

— Je vous *dérange*, madame, dit-elle en rougissant beaucoup, mais croyez bien que,.. je n'aurais pas osé vous *déranger*, si je n'espérais qu'en faveur de mon intention...

Elle ne sortait pas de sa phrase. Solange s'efforçait de la mettre à l'aise, lui parlait de sa fille, à peu près de l'âge d'Hervé, une blondine assez délurée et qui n'avait rien de la timidité maternelle. Enfin, toujours rougissante, Mme Van den Leghe expliquait le but de sa visite. Elle donnait dans l'après-midi une petite fête enfantine, et elle serait très heureuse, oh! vraiment très heureuse! si Mme de Croix-Saint-Luc permettait à son fils d'y assister. Hervé avait toujours vécu un peu seul, replié sur lui-même. Le côté « enfant » de sa nature se révélait seulement depuis qu'il était réuni à sa mère. Il écoutait avec ravissement les détails fournis par Mme Van den Leghe ; ses yeux brillaient d'envie. Il courut à sa mère, et lui jetant ses bras autour du cou :

— Oh! je t'en prie, maman, dis oui!

Comment refuser? Elle remercia sa gracieuse voisine et promit de conduire elle-même Hervé, vers deux heures. A peine cinq minutes de chemin pour aller de chez l'une chez l'autre. L'enfant rayonnait. Solange songeait qu'elle passerait tout cet après-midi avec Bertrand, à faire mille projets, à bâtir le radieux roman de leur avenir. S'il n'était pas venu déjà, c'est qu'il ne voulait pas qu'une visite trop matinale fît remarquer sa présence. Elle savait bien qu'il pensait à elle, à l'heure même où elle pensait à lui.

Un quart d'heure après, la mère et le fils déjeunaient gaiement en face l'un de l'autre. Elle, ravissante dans sa robe de deuil ; lui, joyeux de cette fête qu'on lui promettait.

— Comme tu es belle, ce matin, maman! dit-il tout à coup.

Et comme elle rougissait un peu devant cette naïveté enfantine qui devinait son secret, il ajoutait :

— Tu es bien belle toujours, mais aujourd'hui, tu as du soleil dans les yeux!

Ehrmann semblait prendre à cœur de réparer sa faute du matin. Il essayait d'assouplir sa lourdeur flamande pour qu'on agréât mieux son service. Et puis Solange était dans une disposition d'esprit où l'on est porté à l'indulgence. Elle trouvait tout bien, tout parfait. Elle regardait aller et venir ce grand et gros garçon morne, gêné, penaud. Était-ce bien de la confusion? Une vague rougeur colorait ses pommettes grasses.

Jusqu'au moment de partir, Hervé ne parla que de la fête où il était convié. Évidemment les détails qu'avait donnés Mme Van den Leghe éveillaient en lui l'idée de splendeurs particulières. Et avec l'ardeur curieuse des enfans, il jouissait par avance du bonheur espéré. Enfin, le moment désiré arriva. Solange voulut habiller son mignon avant de s'habiller elle-même. Elle tenait à ce qu'il fût très beau. Elle avait la coquetterie de son enfant, comme d'autres femmes ont la coquetterie de leur propre toilette. Sans doute Hervé était en grand deuil; mais il goûtait si peu de plaisirs que la comtesse ne voulait pas se montrer trop rigoriste.

— Mme la comtesse veut-elle que je l'accompagne? demanda Ehrmann, en ouvrant la porte à sa maîtresse.

— Non, c'est inutile.

— Alors... alors, oserais-je demander à Mme la comtesse la permission de sortir deux heures cet après-midi?

— Oui. Seulement, soyez à cinq heures chez Mme Van den Leghe. Vous m'y attendrez.

Solange ne resta que peu de temps chez sa voisine. Le temps de laisser Hervé et d'échanger quelques banalités. Et puis elle sortit, heureuse à la pensée de voir Bertrand, tout entière à l'idée envahissante de son bonheur. Il l'attendait.

— Vous voyez que j'ai souci des médisances! s'écria-t-il en riant. Toute la matinée, j'ai rôdé aux environs. De loin je voyais vos fenêtres, mais je n'ai pas osé venir. Vous menez une existence si retirée que ma présence aurait fait jaser.

Elle soupira doucement et, remuant sa jolie tête : — Hélas! mon ami, que peut-on dire encore sur moi, maintenant? N'a-t-on pas usé la calomnie et le mensonge?

— Tout le monde me sait un galant homme, reprit-il avec force. Est-ce que je ne vous donne pas mon nom, le nom de ma mère? Quelle réponse plus haute puis-je lancer à vos ennemis?

— Tenez,.. je vous le disais il y a quelques mois : je ne suis pas une femme comme les autres. Je ne suis plus une créature

humaine, libre d'elle-même, et qui a le droit de suivre l'élan de sa volonté. Je suis à présent une femme dont on parle, que le premier venu peut juger à son gré...

Elle cachait sa tête entre ses mains. Elle ajouta, à voix très basse :

— S'ils pouvaient savoir le mal qu'ils m'ont fait en troublant mon silence et mon obscurité! C'est ma pudeur intime qu'ils ont violée!

— Solange!..

— Je vous en prie, mon ami, laissez-moi tout vous dire, et mes souffrances et mes inquiétudes et mes terreurs. Hier, vous êtes venu à moi, et vous m'avez raconté tout ce que la tendresse de mes amis me cachait. Très noblement, vous m'avez offert votre bras pour m'y appuyer, sentant bien que j'étais seule désormais, et que si vous ne me souteniez pas, vous, je n'aurais plus personne pour me défendre! Vous savez si je vous aime!.. Ah! je n'ai pas besoin de vous le dire encore, à vous, à vous qui êtes ma joie et mon espérance. Depuis hier, je vis comme grisée de bonheur, et, cette nuit, je me répétais plusieurs fois : « Sa femme! être sa femme! » Jusqu'à votre arrivée, je me suis laissé charmer par le rêve de ce paradis entrevu. Et puis je vous vois et je me demande si je ne fais pas une mauvaise action!

— Vous!

— Vous m'avez promis de ne pas m'interrompre... Êtes-vous sûr de ne jamais regretter le libre élan qui vous a poussé vers moi?

Il était à ses genoux, couvrant de baisers ardens les mains froides de la jeune femme.

— O Solange! Solange! pouvez-vous parler ainsi! Vous n'avez donc jamais mesuré la profondeur de mon amour? Si vous n'en souffriez pas, je dirais que je suis heureux du malheur qui vous a frappée. Mon cher trésor, ce malheur ne me permet-il pas de vous prouver à quel point je vous adore? Regretter les liens qui nous uniront! Est-ce que vous n'êtes pas déjà mienne? N'y a-t-il pas entre nous quelque chose de plus que notre tendresse même?..

Et ardemment il lui disait encore, pour la dixième fois, tout ce qui hantait son cœur et son cerveau. Il l'aimait du jour où il l'avait vue. Le premier regard échangé les avait unis l'un à l'autre pour toujours. Ce n'était pas le monde qui pourrait les séparer jamais. Elle, une femme dont on parle! Et quand cela serait? Il lui donnait son nom, le nom qu'il portait avec honneur, et qui lui venait ennobli par les ancêtres qui l'avaient porté avant lui. Les calomnies dont on l'abreuvait! Les mensonges dont on la salissait Elle pouvait marcher tête haute; elle n'avait jamais failli. Le monde

est injuste et lâche. Il pardonne ou il condamne, tenant toujours compte de la situation, et surtout de la fortune. Quand on la verrait soutenue par son mari, par la famille de son mari, par les amitiés puissantes qui lui restaient fidèles, les plus acharnés contre elle seraient les premiers à la défendre.

Et comme elle se rassurait lentement, il recommençait la chanson délicieuse de son amour, grisant de sa tendresse la jeune femme, qui pâlissait et se troublait.

— Je vous aime !.. n'est-ce donc pas là votre avenir et le mien? Votre honneur? Il est sauf. Votre bonheur? le monde? La solitude où nous vivrons sera notre univers !

Il parlait très bas, maintenant.

— L'amour que j'ai pour toi est immense et sans limites. Je t'aime, je te désire, je te sens déjà entre mes bras, comme dans mes rêves... Nous sommes l'un à l'autre, et qu'est-ce qui pourrait nous séparer encore?

Elle fermait les yeux et se laissait glisser entre les bras de Bertrand. Il la retrouvait frissonnante comme la veille, mais abandonnée déjà et presque vaincue. Elle soupirait, nouant ses mains autour du cou de son ami, brûlée par cette ardeur qui le consumait. Leurs lèvres s'unirent et sa tête pencha en arrière. Elle eut une dernière résistance, essayant de s'échapper des bras qui la tenaient enlacée; mais elle était sans force, à demi pâmée... Une minute encore et elle lui appartenait, et leur extase délicieuse se fondait dans l'oubli de toutes choses...

Le jour baissait rapidement. Une ombre grise emplissait le salon. Ils étaient seuls, bien seuls. Soudain un cri, un cri déchirant traversa l'air.

— Maman, maman, au secours !

Solange repoussa Bertrand. Elle était droite, immobile.

— Avez-vous entendu?

Non. Il n'entendait rien. Rien que la mer qui se brisait avec fureur, et le vent qui gémissait, et les plaintes bruyantes de la nature tourmentée. Il la serrait de nouveau entre ses bras; mais elle se débattait maintenant.

— Non, non, Hervé m'appelle...

Et il y avait de l'angoisse dans sa voix, dans ses yeux.

— Hervé m'appelle... Oh! je vous en supplie!..

— Il n'y a que deux êtres qui s'aiment! Aie pitié de moi... Je t'adore, pense au long temps que j'ai souffert. Je t'appartiens et je veux que tu m'appartiennes !..

Il l'enlaçait nerveusement, la couvrant de baisers, luttant contre elle, brisant la raideur de ses bras tendus. Violemment, elle lui échappa. Il la saisit par la taille, et ses lèvres la brûlaient.

— Hervé t'appelle?.. Non, non, ma chérie, nous sommes seuls... Ah! je t'adore...

Et il étouffait ses paroles sous ses baisers, et le feu qui le dévorait se glissait lentement dans les veines de la jeune femme, quand des cris éclatèrent au dehors. C'étaient des bruits de voix, et de nouveau cet appel désespéré :

— Maman! maman!

Elle avait bien entendu. D'un bond, elle repoussa Bertrand; elle courut à la porte et s'élança dans l'escalier. Une dizaine de personnes s'agitaient sur la plage. La nuit tombait. Les réverbères s'allumaient, piquant d'une lueur pâle l'obscurité naissante. Un groupe compact remuait, et c'étaient des exclamations mêlés de jurons, quelque chose comme une lutte violente. Solange courait. Avec une force surhumaine, elle écarta deux ou trois personnes. Hervé se débattait dans les bras d'Ehrmann, qui se dirigeait vers la plage. Trois ou quatre matelots, à coups de poing, repoussaient ceux qui voulaient défendre l'enfant. Solange renversa presque un de ces hommes, taillé en Hercule : les mains délicates de la jeune femme avaient une puissance irrésistible. Ceux qui étaient là reculaient. Il y eut une espèce de trouée, dont le Flamand profita pour courir au rivage. Mais la mère lui avait saisi le bras. Et Hervé se débattait, criant toujours :

— Maman,.. maman,.. au secours!..

Elle le tenait. Oh! on ne le lui prendrait plus maintenant! Soudain, l'un des matelots qui escortaient Ehrmann la prit à bras-le-corps. Elle perdit l'équilibre et tomba sur les genoux. Ce fut assez. Ehrmann courut une dizaine de pas et sauta dans une barque où ses complices le rejoignirent.

— Nagez! dit une voix.

Et le canot s'ébranla. Solange s'était relevée. Elle courait, elle aussi, elle courait vers cette barque qui emportait le meilleur de son âme, les yeux fixés sur Hervé qui se débattait, qui luttait, qui jetait toujours son cri désespéré :

— Maman!.. O maman! maman!..

L'eau mouillait ses pieds. Elle ne sentait rien. Elle avançait toujours, mais lentement, manquant de tomber, butant contre le sable. Elle entra dans la mer, les bras tendus, les lèvres entr'ouvertes, sans un cri, raide comme une statue. Elle avait de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville. Elle avançait toujours. Le canot filait se dirigeant sur le vapeur qui tirait des bordées, l'ancre levée, attendant sa proie.

Sur la plage, le rassemblement augmentait. Déjà quelques barques se détachaient pour courir sus aux ravisseurs. Mais ceux-ci avaient trop d'avance. Et les clameurs croïssaient, et les yeux

étaient fixés sur cette malheureuse femme, les cheveux épars, qui marchait dans la mer, intrépidement, comme si le gouffre devait s'entr'ouvrir devant son désespoir. Maintenant elle avait de l'eau à mi-jambes. Une vague la renversa. Elle se releva, marchant toujours. Une seconde vague l'atteignit en plein corps. Elle disparut. Alors on s'élança pour l'arracher à cette mort qu'elle semblait chercher. Elle se débattait. Il fallut la saisir, l'enlever de force. Elle était comme folle; elle criait :

— Hervé! Hervé!

Et elle luttait, ne sentant pas le froid qui l'envahissait, insensible aux choses extérieures, regardant toujours ce canot mince qui filait sur les lames avec la vélocité d'une flèche. Quand on la déposa sur le sable, elle ne se tenait plus debout. Une dernière fois, elle tendit ses bras vers la mer complice, criant toujours :

— Hervé! Hervé! Hervé!

La barque n'était plus qu'un point obscur sur la vague noire. On la vit accoster le yacht, qui jeta un flot de fumée et courut sur les lames, s'inclinant comme pour saluer la haute mer. Solange regardait. Elle ne pouvait pas détacher ses yeux de ce spectacle qui lui déchirait le cœur. Autour d'elle, on racontait le drame. Le valet de chambre, qu'on avait gagné, s'était présenté chez Mme Van den Leghe pour prendre l'enfant. On le lui avait donné sans méfiance. A peine arrivé sur la plage, il l'avait soulevé entre ses bras et s'était mis à courir. C'est alors qu'Hervé avait crié et qu'à ses cris on était venu...

Solange n'entendait rien. Elle restait debout, livide, les yeux agrandis par le désespoir, les bras tendus, comme si de ses frêles mains elle pouvait retenir le vaisseau qui fuyait à tire-d'aile ainsi qu'un oiseau de proie. Il disparaissait déjà dans la nuit. Elle le vit s'éloigner, s'éloigner encore, franchir les passes...

Alors, sans un cri, elle tourna sur elle-même et tomba raide, d'un coup, tout de son long, enfonçant dans le sable humide son visage convulsé.

ALBERT DELPIT.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LE

COMBAT CONTRE LA MISÈRE

I.

LES CORPORATIONS ET LES SYNDICATS MIXTES.

Mérimée raconte quelque part l'histoire d'un fou qui croyait tenir enfermée dans une bouteille la plus belle princesse du monde et qui finit par mourir de chagrin de ne pouvoir l'en faire sortir. Si les chercheurs de remèdes contre la misère ne parviennent pas davantage à faire sortir quelque chose de la petite bouteille que chacun d'entre eux agite consciencieusement, ils auraient tort cependant de prendre leur aventure tellement au tragique, et de ne pas se consoler par la pensée de l'estime dont on les entoure. Sublime folie serait en tout cas l'ambition de faire disparaître de la surface du monde la misère et son cortège de souffrances, qui, pour tant d'êtres humains, viennent encore aggraver le fardeau déjà si pesant des fatales tristesses. Il faut avoir, en effet, l'optimisme éloquent de M. Renan pour avoir su persuader aux Bretons de Tréguier, fût-ce l'espace d'un dîner, « qu'à part un très petit nombre d'êtres dont il sera possible de diminuer indéfiniment le nombre, il n'y a pas de déshérités du bonheur. » Tel n'était point l'avis de cet autre Breton, le solitaire de La Chesnaye, lorsqu'il s'écriait dans son

langage apocalyptique : « En passant sur cette terre comme nous y passons tous, pauvres voyageurs d'un jour, j'ai entendu de grands gémissemens. J'ai ouvert les yeux, et mes yeux ont vu des souffrances inouïes et des douleurs sans nombre. » Si le différend était de ceux que le suffrage universel pût être appelé à trancher, il serait aisé de préjuger l'avis de cette population si nombreuse à Paris dont j'ai décrit les conditions d'existence dans trois études sans doute oubliées (1) et qui cache derrière les splendeurs de la grande ville sa dégradante misère. Paris n'a pas malheureusement le monopole de ces tragiques mystères de la souffrance. Sans qu'il faille faire de l'état industriel et agricole de la France une description par trop sombre, on ne saurait nier cependant que la misère ne s'y trouve disséminée un peu partout, plus fréquente, à la vérité, dans les villes que dans les campagnes, mais surtout atteignant, par une sorte de loi fatale, son degré d'intensité le plus cruel dans les régions où la production industrielle est le plus intense également; de telle sorte qu'un affligeant contraste met sans cesse l'extrême pauvreté en regard de l'extrême richesse et rend les souffrances de l'une plus dures à supporter par comparaison avec les jouissances de l'autre. Ce contraste, qui est l'éternelle loi du monde, n'en a pas moins quelque chose de douloureux, et il suffit que les hasards de la charité ou la curiosité de l'esprit vous aient parfois conduit en présence de ces spectacles poignans pour en conserver une sorte de malaise de la conscience et d'obsession de la pensée. Quoi de plus naturel que d'échapper à ce malaise et à cette obsession en cherchant le moyen de substituer aux efforts de l'assistance individuelle, dont l'insuffisance est éclatante, quelque remède plus général qui fasse disparaître la misère au lieu de la soulager? Remarquons à l'honneur de notre temps, dont on dit tant de mal, que cette préoccupation est toute moderne. L'ancienne charité se préoccupait surtout de panser les plaies qui choquaient les yeux. Plus ambitieuse, la charité moderne (je prends ce mot au sens le plus large) ne désespère pas d'administrer au corps malade quelque médicament qui guérisse le mal en le détruisant dans sa racine. C'est une espérance assez noble pour qu'il vaille la peine de rechercher ce qu'elle peut avoir de fondé ou de chimérique, et cette recherche sera la conclusion naturelle d'études auxquelles leur sujet même peut prêter un triste intérêt.

Je ne crois pas devoir comprendre dans l'armée des combattans contre la misère ceux-là qui visent à refondre toute notre organisation sociale par la mise en commun sous une forme ou

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin et du 1er octobre 1881 et du 15 avril 1883.

sous une autre de la propriété et des instrumens de travail. Réfuter périodiquement leur chimère sans cesse renaissante est le métier de ceux qui font profession de cultiver l'économie politique. Un maître en cette science auguste, M. Paul Leroy-Beaulieu, s'en est acquitté vigoureusement dans son dernier livre sur *le Collectivisme*. Pour moi, qui m'égarerais sur ces hauteurs, je me contenterai modestement d'avoir affaire à ceux qui acceptent la société comme elle a toujours été faite, avec ses inégalités providentielles aux yeux des uns, fatales aux yeux des autres, et qui bornent leur espérance à atténuer, par la vertu de combinaisons pacifiques, les conséquences les plus choquantes de ces inégalités.

Le nombre de ceux-là est encore grand. Lorsqu'on cherche en effet à se tenir un peu au courant du mouvement des esprits en lisant les ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet depuis une vingtaine d'années, on arrive assez vite à reconnaître qu'on se trouve en présence de deux écoles bien distinctes. L'une de ces écoles, sans faire précisément de la misère un fait nouveau, attribue cependant la plupart des maux dont le corps social est affligé aux conséquences de la révolution française, aux doctrines économiques de liberté et de concurrence dont elle a consacré le triomphe, à la destruction des anciennes corporations qu'elle a brutalement fait disparaître, en un mot, au désordre qu'elle aurait apporté dans le monde du travail comme dans le monde de la politique. L'autre école tient au contraire que de cette même révolution date une ère nouvelle particulièrement favorable aux travailleurs. Sans doute, les principes féconds, semés par la révolution, n'ont pas encore porté tous leurs fruits, mais le triomphe de plus en plus complet de la démocratie en amènera le complet épanouissement, et, grâce au développement des institutions de prévoyance et de mutualité, grâce également à des modes nouveaux de rémunération du travail ou d'association, la misère finira, sinon par être complètement éliminée, du moins par devenir un cas tout à fait exceptionnel et anormal. Le conflit d'opinion est, on le voit, aussi aigu que possible. L'une de ces écoles jette un regard de regret sur le passé, l'autre tourne avec confiance ses yeux vers l'avenir. En parlant ainsi, je n'entends, en aucune façon, décider d'avance ce qu'il faut penser des idées de chacune. Qui sait, en effet, si, dans la marche de la société, le passé n'est pas l'avenir, et si le reflux ne rapportera pas ce que le flux a emporté, — *corso* et *ricorso,* disait Vico. Ce n'est donc pas *a priori* et en vertu de théories préconçues qu'on peut donner tort ou raison à l'une ou à l'autre école. Il faut aller au fond des doctrines et en discuter les applications pratiques. Comme le veut l'ordre chronologique, je commencerai par l'école du passé, que,

pour éviter jusqu'à l'ombre d'un préjugé défavorable, j'appellerai l'école historique.

I.

Lorsqu'on se trouve dans la nécessité de discuter les doctrines d'hommes dont on respecte les principes et pour la personne desquels on éprouve toute sorte de sympathie, c'est à la fois un devoir et une difficulté que d'exposer exactement ces doctrines et de ne point faire tenir à ces hommes un langage qu'ils seraient en droit de désavouer. C'est un devoir parce qu'il n'y a point sans cela de discussion loyale, et c'est une difficulté non-seulement parce que savoir ce qu'on pense et le dire exactement n'est pas le fait de tout le monde, mais parce que toute doctrine collective varie nécessairement quelque peu avec la forme d'esprit et le tempérament de celui qui s'en fait l'interprète, parfois même avec le public aux oreilles duquel on a voulu la faire accepter. Je me trouve en présence d'une difficulté de cette nature lorsque je veux exposer le système de l'école que j'ai appelée l'école historique. Cette école renferme, en effet, deux groupes distincts : le groupe des docteurs et celui des militans. Le groupe des docteurs se compose d'un certain nombre d'écrivains qui se donnent à eux-mêmes le titre d'économistes chrétiens pour ne pas être confondus avec ceux qu'ils nomment les économistes libéraux. Le plus éminent d'entre eux est M. Charles Périn, professeur à l'université de Louvain et correspondant de l'Institut de France. On peut sur beaucoup de points ne pas partager les opinions de M. Périn, mais on ne saurait contester l'originalité de son esprit, son érudition sérieuse et sa connaissance approfondie des problèmes économiques. A côté de lui, et plus connu peut-être en France, on compte M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris, à qui on doit, entre autres ouvrages, un brillant pamphlet en deux volumes sur l'Amérique. A ces deux noms il faut joindre encore celui de M. Hervé-Bazin, professeur d'économie politique à l'Institut catholique d'Angers. On en pourrait citer plusieurs autres ; mais c'est à M. Périn que nous demanderons de préférence les doctrines de l'école qui tient haut et ferme, à l'encontre de l'économie politique libérale, le drapeau de l'économie qu'elle appelle chrétienne (1).

Le groupe des militans se compose des adhérens à l'OEuvre des

(1) Peut-être s'étonnera-t-on que je ne fasse pas ici sa place à l'école de la réforme sociale. Les doctrines de cette école et la personne de son illustre fondateur, M. Le Play, mériteraient une étude à part.

cercles catholiques d'ouvriers. L'origine de cette œuvre est antérieure à la guerre de 1870, et certes les hommes de bien qui l'ont silencieusement fondée étaient loin de prévoir ses brillantes et bruyantes destinées. L'œuvre n'a pris, en effet, tout son développement que dans ces dernières années. Les colères qu'elle a soulevées, les injures dont ses adversaires l'ont honorée ont plus servi peut-être à la faire connaître du public que l'influence effectivement exercée par elle sur la classe ouvrière, à laquelle elle s'adressait. Mais ce qui a contribué surtout à établir sa renommée, c'est qu'elle a eu la bonne fortune incomparable de rencontrer à la fois pour chef et pour orateur l'homme de notre temps qui est le plus naturellement doué peut-être pour la parole publique, dont l'éloquence à la fois passionnée et souple, ardente et habile, joint les séductions de la bonne grâce personnelle à l'autorité de la conviction, et dont la franchise, hardie sans cesser jamais d'être courtoise, finit par imposer non-seulement le respect, mais la sympathie. Sans la propagande oratoire que M. le comte Albert de Mun a entreprise en faveur de l'OEuvre des cercles et sans le retentissement qu'ont eu ses discours, il est à peu près certain que cette œuvre compterait encore aujourd'hui au nombre de ces modestes institutions qui font moins de bruit que de besogne et qui couvrent silencieusement la France de leurs créations bienfaisantes. C'est l'énergique impulsion de son secrétaire général qui a déterminé l'OEuvre des cercles à prendre position dans les questions sociales, et à faire sien un programme économique, développé à plusieurs reprises par M. de Mun devant le corps législatif avec beaucoup de dextérité et d'éclat. Ce sera donc aux discours de M. de Mun, comme aux ouvrages de M. Périn, que nous demanderons l'expression véritable des doctrines de l'école historique, et certes l'école ne saurait se plaindre du choix de tels interprètes. Ce n'est pas qu'en y regardant d'un peu près, on ne puisse saisir entre les docteurs et les militans certaines divergences. Mais il sera temps de marquer ces divergences tout à l'heure. Commençons par établir ce qui les réunit.

Le point de départ de l'école historique est une sorte de postulat qu'on peut résumer ainsi : La pauvreté, c'est-à-dire le fait individuel et accidentel, est de tous les temps ; le paupérisme, c'est-à-dire la pauvreté devenue l'état habituel de toute une classe, est un mal moderne, et ce mal, ainsi que les haines sociales qui en sont la conséquence, date de la révolution française. Avant la révolution française, la prospérité et la paix régnaient dans le monde du travail ; les classes inférieures acceptaient le patronage des classes supérieures ; de leur côté, les classes supérieures avaient le sentiment de leurs devoirs de protection vis-à-vis des classes inférieures, et

cette déférence d'un côté, cette sollicitude de l'autre, maintenaient en France une harmonie qu'on a vue disparaître depuis le triomphe des doctrines libérales en matière de travail et de concurrence, en particulier depuis la destruction violente des corporations. Telle est la conception de notre ancien état social qu'entretiennent M. de Mun et M. Charles Périn et qu'ils ont mainte fois développée : « Nous croyons, s'écriait avec éloquence M. de Mun, à l'une des assemblées générales de l'OEuvre des cercles, nous croyons que jadis ce qui faisait la force de la société, ce qui assurait la protection des faibles et l'abri des travailleurs, c'était un sentiment qui n'existe plus beaucoup dans la société moderne, c'était le dévoûment. Nous croyons qu'autrefois il pouvait y avoir des abus, il pouvait y avoir des excès, il pouvait y avoir des violences, et certes, ce n'est pas ce qui manque à notre temps ; mais il y avait pourtant d'un bout à l'autre du pays une tradition fortement établie, une obligation de ceux qui étaient en haut vis-à-vis de ceux qui étaient en bas, acceptée des uns et des autres, et qui s'appelait le patronage des classes élevées vis-à-vis des classes inférieures. Voilà ce qui existait jadis, ce qui était la règle des anciennes sociétés, et voilà ce que nous aspirons à rétablir dans la nôtre... Ce que nous voulons, c'est préparer un régime nouveau qui renoue la chaîne violemment brisée des anciennes traditions, et qui, sur le fondement des lois éternelles de l'humanité rende à notre pays par des institutions nouvelles la paix sociale que la révolution a détruite. »

« La corporation des âges chrétiens avait trouvé, dit de son côté M. Périn, une solution qui donna aux classes industrielles des siècles de paix et de bien-être. Son organisation répondait parfaitement à l'état économique de sociétés qui se tenaient plus que les nôtres renfermées en elles-mêmes et qui n'avaient que des forces mécaniques de médiocre importance. Elle procura à toutes les classes vouées au travail le bienfait inestimable d'une certaine fixité des salaires et des profits avec la stabilité des positions. Entre les travailleurs de tout rang qui composaient les communautés des métiers il y avait cette solidarité qui est de la nature de toute œuvre industrielle et sans laquelle tout souffre dans le travail. Le grand problème de ces temps-ci, pour l'ordre économique, est de rendre à la société, sous la loi de la liberté du travail, cette solidarité de la vie industrielle que nos pères avaient établie sous la loi de la restriction et de la réglementation. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette conception de notre ancien état social ? La question vaut la peine de s'y arrêter, car, s'il fallait la tenir pour tout à fait exacte, rien ne saurait être plus pressé que d'en revenir aux institutions qui auraient assuré à la France pen-

dant tant de siècles une condition si enviable. Mais il n'y a point de problème historique plus délicat; il n'y en a point, malgré et peut-être à cause de l'abondance des documens, où il soit plus difficile à un esprit impartial de se faire une opinion raisonnée en dehors des illusions ou du parti-pris. Essayons cependant d'y parvenir.

Constatons d'abord qu'il y a un premier point acquis pour tous ceux qui ont suivi les études historiques de ces dernières années, c'est que la condition de la France sous l'ancien régime différait singulièrement du sombre tableau que s'est plu à en tracer la légende révolutionnaire. Une série de publications érudites et consciencieuses a dissipé les noirs brouillards amassés par la mauvaise foi et a fait apercevoir les choses sous leur vrai jour. Au premier rang de ces publications, il faut placer les ouvrages de M. Albert Babeau sur la vie municipale d'autrefois au village et à la ville, et sur la vie rurale dans l'ancienne France. En montrant pièces en mains tout ce qu'il y avait sous l'ancien régime de liberté et d'aisance, M. Babeau a fait une œuvre contre-révolutionnaire plus efficace que tous les anathèmes des de Maistre et des de Bonald, sans parler d'autres plus modernes. On en peut dire autant des études que M. Charles de Ribbe a tirées des *Livres de raison* de l'ancienne Provence et qui nous ont initiés au secret de la vie droite et heureuse de nos paysans dans certaines régions. Se plaçant à un autre point de vue, M. Albert Duruy a montré dans ses études sur *l'Instruction publique en France avant la révolution,* tout ce qui avait été fait par le clergé et les congrégations religieuses en faveur de l'instruction populaire. Certains auteurs étudiant un champ plus circonscrit, comme M. l'abbé Mathieu dans son *Histoire de l'ancien régime en Lorraine et en Barrois*, ont montré les mœurs pacifiques et paisibles de nos anciennes provinces. Enfin, la publication de certains voyages comme celui d'Arthur Young, du docteur Rigby, de Wraxall, de Smollett, sont venus montrer que ce qui frappait surtout l'étranger traversant la France, c'était sa prospérité par rapport aux autres états de l'Europe. C'est ainsi, et non pas avec des déclamations vagues, qu'il faut écrire l'histoire. Aussi, tous ces travaux réunis ont-ils vengé la vieille France de cette longue accumulation d'injures dont elle a été accablée par toute une génération de déclamateurs et de sophistes. Il n'y a plus aujourd'hui que M. Paul Bert qui croie (encore le croit-il bien?) que la France, avant l'aurore de 1789, vivait dans les ténèbres d'une épaisse barbarie où l'on n'entendait que gémissemens et cris de douleur. Pour tous ceux qui savent ou veulent savoir (malheureusement, ce n'est pas le fait du plus grand nombre), il est désormais établi que, dans l'ancienne

condition sociale de la France, la somme des biens balançait à tout le moins la somme des maux, et surtout que ces maux n'étaient pas le triste fruit d'un régime oppressif, mais simplement la conséquence inévitable et commune à toute l'Europe d'un certain état de civilisation. Cette justice était due à l'ancien régime, et il faut savoir toute sorte de gré à ceux dont la patiente érudition a contribué à cette réhabilitation.

Ceci dit et proclamé, faut-il cependant, comme le voudrait l'école historique, faire de la vieille France une sorte de Salente économique à laquelle les maux intérieurs de nos sociétés troublées auraient été inconnus, où régnait la paix des esprits, l'harmonie des intérêts, la concorde entre les citoyens, où l'on ne connaissait ni les haines de classe, ni les émeutes, ni la misère, où le sentiment chrétien enlevait aux rivalités industrielles leur âpreté; enfin, où l'influence dominante de l'église maintenait tous ses enfans, patrons et ouvriers, grands seigneurs et paysans, dans un esprit d'amour et de charité? Je ne saurais, pour mon compte, aller aussi loin, et je ne crois pas que l'étude attentive des faits le permette.

Si l'on veut sortir des généralités, qui ne prouvent rien, et serrer la question d'un peu près, il faut d'abord soigneusement distinguer la France agricole de la France industrielle, car, au rebours de ce que nous voyons aujourd'hui, c'est le paysan qui semble avoir été à plaindre plus que l'ouvrier. Parlons d'abord du paysan. Quand on étudie son histoire, on voit qu'il a passé par de singulières vicissitudes. Ne remontons pas jusqu'aux origines du moyen âge et au temps de ces famines décrites par Raoul Glaber, « où beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche, semblable à l'argile, avec ce qu'elles avaient de son et de farine pour tromper leur faim cruelle. » Ce n'est pas la peine de se perdre dans la nuit des temps pour y découvrir d'aussi tristes tableaux. Mieux vaut assurément se hâter de constater que, sous le règne des derniers Capétiens, il y eut un incontestable essor de la prospérité nationale. Ainsi qu'on en a fait la remarque ingénieuse et érudite, c'est l'époque où furent fondées presque toutes ces *Villes neuves* qu'on rencontre éparses en si grand nombre sur notre territoire, et il semble établi, d'après des évaluations nécessairement un peu incertaines, mais cependant sérieuses, que la population française atteignait alors, à peu de chose près, le chiffre qu'elle atteint aujourd'hui. Mais cette époque fut malheureusement suivie d'un siècle d'effroyables souffrances, amenées en partie par les malheurs de la guerre étrangère, en partie par les dissensions civiles qui en furent la suite. Ce n'est assurément pas à l'époque des jacqueries qu'il faut se reporter pour rencontrer l'idéal de la paix sociale et de l'harmonie entre les classes. Ces

troubles apaisés, une nouvelle époque de prospérité survint, qui s'étendit jusqu'aux troubles de la réforme et qui peut rivaliser avec celle du XIIIe siècle. Puis, nouveau temps d'arrêt, nouvelles souffrances, pendant la trop longue période de nos guerres de religion, jusqu'au règne réparateur d'Henri IV et même de Louis XIII. La fronde et ses troubles font perdre une partie du terrain gagné, et le spectacle de l'effroyable misère décrite par M. Alphonse Feillet, dans un livre intéressant, suscite la charité de saint Vincent de Paul. Nous arrivons aux deux derniers siècles de la monarchie, c'est-à-dire à cette période de nos annales dont les mémoires, les correspondances, les documens administratifs récemment publiés nous font connaître la vie quotidienne, et vers laquelle, qu'on le veuille ou non, l'imagination se reporte toujours toutes les fois qu'on parle de la France de l'ancien régime, parce que ces deux derniers siècles ont été l'époque sinon la plus heureuse, du moins la plus brillante de notre histoire. Et cependant, chose singulière, il demeure malaisé d'arriver à se former, sur la condition véritable des hommes de ces deux siècles, une opinion arrêtée, précisément à cause de la multiplicité des documens et des contradictions que ces documens présentent.

J'ai dit tout à l'heure que des travaux historiques les plus récens, puisés aux sources d'information les plus sûres, et, entre autres, des inventaires notariés qui contiennent l'évaluation minutieuse des fortunes privées, il ressortait la preuve que la condition des paysans était très supérieure aux sombres descriptions qu'on s'est complu tant de fois à en faire dans un intérêt de parti. Cependant il est impossible, d'un autre côté, de ne pas tenir compte des témoignages contemporains qui nous dépeignent cette même condition sous les couleurs les plus sombres et d'oublier complètement ce qu'on lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, dans la *Correspondance* de Fénelon, et, plus tard, dans les *Considérations sur le gouvernement de la France*, de d'Argenson, sans parler de la description, devenue banale à force d'avoir été citée, « de ces hommes noirs et nus » qu'on trouve dans les *Caractères* de La Bruyère. Je sais bien qu'on s'est efforcé de battre en brèche l'autorité de ces témoignages. Saint-Simon, Fénelon, d'Argenson, a-t-on dit, étaient tous gens d'opposition disposés à voir les choses sous l'aspect le plus noir. Quant à La Bruyère, c'était un homme de lettres préoccupé avant tout de produire effet sur ses lecteurs. Je veux bien qu'il faille rabattre quelque chose et même beaucoup de ces assertions. Encore devra-t-on bien reconnaître que Saint-Simon, Fénelon, d'Argenson et même La Bruyère auraient eu de la peine à rassembler les traits d'un tableau aussi noir s'ils n'en avaient pas eu quelques-uns épars

sous les yeux. Il y a, en tout cas, un témoin dont on n'attaquera pas le caractère, car il n'était ni un homme d'opposition, ni un homme de lettres, mais au contraire un des serviteurs les plus fidèles, un des esprits les plus mesurés et les plus droits de l'ancienne monarchie, je veux parler de Vauban. Or, voici comment Vauban décrit la condition des paysans au milieu desquels il vivait, non point dans un pamphlet, ni dans un morceau à effet, mais dans une *Description géographique de l'élection de Vézelay, avec le dénombrement des peuples, fonds de terre, bois et bestiaux :*

« Le pays est en général mauvais, bien qu'il y ait de toutes choses un peu ; l'air y est bon et sain, les eaux partout bonnes à boire. Les hommes y viennent grands et assez bien faits et assez bons hommes de guerre quand ils sont une fois dépaysés ; mais les terres y sont assez mal cultivées, les habitans lâches et paresseux jusqu'à ne pas se donner la peine d'ôter une pierre de leurs héritages, dans lesquels la plupart laissent gagner les ronces et les méchans arbustes. Ils sont d'ailleurs sans industrie, art, ni manufacture aucune qui puissent remplir les vides de leur vie et gagner quelque chose pour les aider à subsister, ce qui provient assurément de la mauvaise nourriture qu'ils prennent ; car tout ce qui s'appelle bas peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlés, dont ils n'ôtent pas même le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est mêlé. Ils se nourrissent encore de mauvais fruits, la plupart sauvages, et de quelque peu d'herbes potagères de leurs jardins, cuites à l'eau, avec un peu d'huile de noix ou de navette. Il n'y a que les plus aisés qui mangent du pain de seigle mélangé d'orge et de froment. Le commun du peuple boit rarement du vin, ne mange pas trois fois de la viande en un an et use peu de sel. Il ne faut donc pas s'étonner que des peuples si mal nourris ont si peu de force, à quoi il faut ajouter que ce qu'ils souffrent de la nudité y ajoute beaucoup, les trois quarts n'étant vêtus, hiver comme été, que de toile à demi pourrie et déchirée et chaussés de sabots, dans lesquels ils ont les pieds nus toute l'année. Voilà le caractère du bas peuple. »

Certes, dans cette description du paysan lâche, paresseux au point de ne pas arracher les ronces de son champ, affaibli par la mauvaise nourriture, et souffrant de la nudité, il est difficile de reconnaître les traits de l'habitant actuel même des contrées les plus pauvres de la France, et il faudrait avoir l'esprit bien prévenu pour méconnaître l'amélioration que deux siècles d'histoire ont amenée dans sa condition. Mais si le témoignage de Vauban lui-même paraissait suspect, il en est un du moins qu'on ne recusera pas, c'est celui de la correspondance des intendans avec les contrô-

leurs généraux, en partie publiée par M. Boislisle et dont M. George Picot a fait ici même une analyse intéressante. Cette correspondance est un monument de la sollicitude avec laquelle l'administration si calomniée de l'ancien régime s'efforçait de parer aux misères des temps. Mais que ces misères ne fussent que trop réelles, il est impossible de le contester lorsqu'on lit, par exemple, dans une lettre de l'intendant de Limoges, du 12 janvier 1692 : « Vous serez sans doute surpris d'apprendre qu'après avoir examiné l'état des paroisses du Limousin avec toute l'exactitude imaginable, j'ai trouvé plus de soixante et dix mille personnes des deux sexes qui se trouvent réduites à mendier leur pain avant le mois de mars, vivant dès à présent d'un reste de châtaignes à demi pourries. » L'intendant de Moulins estimait, de son côté, à vingt-six mille le nombre des personnes réduites à la mendicité dans sa généralité, sans compter les pauvres honteux. « La plus grande partie d'entre eux, ajoute-t-il, sont contraints d'arracher des racines de fougères, les faire sécher au four et piler pour leur nourriture, d'autres à faire du pain d'avoine pied de mouche, qui n'est pas suffisant pour les nourrir ; ce qui leur cause une si grande faiblesse qu'ils en meurent. » — « A l'égard de la Basse-Auvergne, qui est la Limagne (la Limagne) ! écrivait également l'intendant de Riom, on m'informe de beaucoup d'endroits que l'on y trouve des gens que leur pauvreté fait mourir de faim. »

Ainsi quantité de gens mouraient de faim en plein siècle de Louis XIV, et cela non point à l'époque des revers et de l'invasion, mais à l'époque de la grandeur encore intacte. Ce terrible fléau de la famine a été la terreur de tous les administrateurs de l'ancien régime. J'ai trouvé dans les papiers de M. Necker la preuve des préoccupations incessantes que lui causait, pendant la durée de ses deux ministères, l'approvisionnement en grains de la capitale, et M. Taine n'hésite pas à attribuer en partie la révolution française aux trois années de disette qui l'ont précédée. Que faut-il conclure de ces contradictions entre documens et témoignages également dignes de foi? Une seule chose, je crois : c'est que la condition du paysan était autrefois singulièrement précaire et que dans les périodes de crise malheureusement trop fréquentes il tombait bien au-dessous de ce minimum de bien-être qui semble lui être assuré de nos jours. Ces vicissitudes sont-elles imputables à quelque vice inhérent à l'ancien régime, aux crimes des rois ou aux erreurs de leur politique? En aucune façon. Elles sont le fait de l'état général de la civilisation à cette époque et de l'insuffisance des moyens de communication qui, laissant non-seulement chaque peuple mais chaque province à ses propres ressources, les livrait tantôt aux angoisses

de la disette, tantôt aux perplexités de l'abondance. Il est en effet curieux de constater que les préoccupations causées aux cultivateurs d'aujourd'hui par l'avilissement du prix du blé n'étaient pas inconnues aux cultivateurs d'autrefois. « Les blés diminuent si fort de prix, écrit M. de Marillac, intendant de Rouen, que cela est surprenant;.. il est important d'en faire enlever du royaume, vu la beauté de la moisson future qui rendrait l'abondance ruineuse. » Et la perspective de cette abondance suggérait à M. de Cosnac, archevêque d'Aix, cette réflexion que ne désavoueront assurément pas nos agronomes : « On est obligé de remarquer que c'est un avantage pour le peuple lorsque le blé est à un honnête prix, parce que, lorsqu'il est à vil prix, les possesseurs n'ont pas de quoi travailler à la culture, ni de quoi fournir aux champs, ni de quoi faire travailler les pauvres. » Certes, il s'en faut que le blé atteigne aujourd'hui « cet honnête prix » au-dessous duquel M. de Cosnac désirait ne pas le voir descendre; mais entre les préoccupations de la disette et celle de l'*abondance ruineuse*, mieux valent encore celles de l'abondance.

Quant aux ouvriers de l'industrie, beaucoup moins nombreux par rapport à l'ensemble de la population et surtout beaucoup moins agglomérés sur un même point qu'ils ne le sont aujourd'hui, leur condition dans l'ensemble paraît avoir été plus douce que celle des paysans ; mais elle engendrait cependant encore bien des misères ; pour en parler avec exactitude, il faudrait entrer dans des détails infinis. M. Levasseur a consacré deux savans volumes à raconter avec l'impartialité d'un esprit supérieur, étranger aux mesquines préoccupations de parti, l'histoire des classes ouvrières avant 1789. Dans cette histoire il n'a pas distingué moins de sept périodes depuis Jules César jusqu'à la révolution française. S'il fallait comparer la condition des ouvriers pendant chacune de ces périodes à celle des ouvriers de nos jours, la comparaison risquerait de durer assez longtemps. Contentons-nous donc d'étudier un seul point, et pour serrer de près notre sujet, cherchons à démêler ce que contenait de bon et de mauvais cette institution des corporations qui a duré depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe et qu'on reproche si amèrement à la révolution française d'avoir détruite.

Certes aucun esprit de bonne foi ne saurait contester qu'à l'époque où les corporations reçurent de saint Louis non pas la vie, comme on l'a dit souvent à tort, mais la consécration légale par leur inscription sur *le Livre des métiers* d'Étienne Boileau, elles n'aient constitué un grand progrès sur l'état de choses antérieur et qu'elles n'aient assuré à leurs membres une grande somme de bien. L'association des hommes entre eux, à la condition qu'elle soit sagement conduite, est toujours une force et un bienfait. La corporation sut

garantir pendant de longs siècles à ceux qui en faisaient partie tous les avantages du monopole et tous ceux de l'assistance mutuelle. La surveillance qu'elle exerçait, tant au point de vue du travail qu'à celui de l'honorabilité, constituait pour ses membres un frein utile et pour le public une garantie sérieuse. L'esprit religieux qui régnait chez tous les artisans comme dans les autres classes de la société engendrait le plus beau de ses fruits, la charité, et la vie intérieure des corporations offre par là un contraste reposant avec la rudesse des temps au milieu desquels elles florissaient. Mais n'est-ce pas tomber un peu dans le roman que de représenter ces corporations comme les filles de l'église, grandissant sous son aile et à son ombre? La vérité est que l'église demeura d'abord tout à fait étrangère au mouvement d'où sortirent les corporations. Ce mouvement était né du désir très légitime des artisans de défendre leurs intérêts et de chercher un point d'appui dans l'assistance mutuelle. « Les gens d'une même profession, dit très bien M. Levasseur, avaient dû éprouver de bonne heure le désir de s'unir. Groupés d'ordinaire dans la même rue ou dans le même quartier, ils avaient pu facilement s'entendre, se rendre quelques services réciproques et, au lieu de se faire les uns aux autres une concurrence que leur faiblesse aurait rendue désastreuse pour tous, ils préférèrent se coaliser contre leurs ennemis communs. »

La corporation naquit en effet du mobile parfaitement légitime de l'intérêt professionnel et nullement du sentiment charitable ou religieux. Le sentiment religieux s'y mêla par la suite comme il se mêlait alors, comme il tendra toujours à se mêler à tous les actes de la vie de l'homme. Chaque corporation eut bientôt sa confrérie (institution distincte qu'il ne faut pas confondre avec la corporation elle-même), son saint et sa bannière. Mais il fallut longtemps pour désarmer la méfiance avec laquelle le clergé avait vu naître et grandir ces associations, précisément parce qu'elles s'étaient formées en dehors de lui. Les engagemens solennels qu'on y prenait, les sermens qu'on y prêtait, les pratiques souvent mystérieuses qui accompagnaient les réceptions excitaient ses appréhensions, qui, dans certaines provinces, se traduisirent même par des prohibitions sévères. « Il y a, disait en 1189 le concile de Rouen, des clercs et des laïques, qui forment des associations pour se secourir mutuellement dans toute espèce d'affaires, et spécialement dans leur négoce, portant une peine contre ceux qui s'opposent à leurs statuts. La sainte Écriture a en horreur de pareilles associations ou confréries de personnes laïques ou ecclésiastiques, parce qu'en y entrant on s'expose à des parjures. Nous défendons donc qu'on fasse de semblables associations ou qu'on observe celles qui auraient été faites. » Ces prohibitions

furent renouvelées au siècle suivant par les conciles provinciaux de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, d'Avignon. Il fallut plus de cent années pour que l'église de France, voyant combien ces confréries étaient profondément entrées dans les mœurs des artisans, et quels fruits de charité elles produisaient, finît par s'humaniser en leur faveur et par leur accorder en quelque sorte droit de cité dans l'enceinte de ses édifices en leur ouvrant des chapelles. Mais à l'organisation intérieure des corporations, aux différends qui pouvaient s'élever entre apprentis, maîtres et ouvriers, elle demeura toujours étrangère, comme à toutes les questions d'ordre purement temporel. C'est donc une pure fiction de représenter l'église catholique comme étant autrefois une puissance *médiatrice* reconnue et acceptée de tous, qui était la tutrice des petits et des faibles et qui imposait des bornes à l'abus qu'on pouvait faire des forces de l'homme. Je ne vois pas sur quelle autorité historique s'appuie cette assertion, à moins que ce ne soit sur le témoignage de Louis Blanc, dont on s'étonne de trouver une longue citation en tête de plusieurs publications de l'OEuvre des cercles catholiques, comme on s'étonnerait de voir un diable servir de support à un bénitier. Comment ne s'aperçoit-on pas que le témoignage d'un esprit aussi faux est plus compromettant qu'utile et que de pareils rapprochemens font involontairement souvenir du dicton sur les extrêmes qui se touchent ?

Est-il davantage exact de dire que les corporations maintenaient l'harmonie sociale et la paix dans le monde du travail ? Si ces institutions, dignes, je tiens à le répéter, d'estime et de respect par leur côté charitable, parvenaient à maintenir l'harmonie, ce n'était assurément pas entre elles. Toute l'histoire des corporations est un long procès des unes contre les autres pour la défense de leurs privilèges respectifs : procès entre les fripiers et les chaussetiers, procès entre les lormiers (fabricans de mors) et les bourreliers, procès entre les garnisseurs de pommeaux et les fourbisseurs d'épée, procès entre les rôtisseurs et les cuisiniers, sans parler des rixes fréquentes qui mettaient aux prises dans les rues les artisans des diverses corporations. On avouera que c'est là un état de paix qui ressemble, à s'y méprendre, à un état de guerre. Mais si de corporation à corporation l'hostilité était poussée tellement loin, l'harmonie régnait-elle du moins dans le sein même de l'association entre maîtres et ouvriers, — valets, comme on disait alors ? C'est ici qu'il faut sortir des illusions et pénétrer dans le vif de la question. Au profit de quel intérêt les corporations étaient-elles organisées ? Au profit des maîtres. Qui en supportait le poids ? Les ouvriers. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on vante les bienfaits, sous cer-

tains côtés très réels, des corporations. Sans doute, les règlemens intérieurs de ces corporations contenaient sur les rapports de maîtres à valets un grand nombre de dispositions équitables et protectrices. On y retrouvait l'influence bienfaisante de l'idée religieuse, et ces règlemens constituaient un heureux privilège dans un temps où le droit des faibles trouvait peu de défenseurs. Mais l'esprit même de l'institution était, il faut le reconnaître, dirigé contre les ouvriers, que les maîtres s'efforçaient, par tous les moyens en leur pouvoir, d'éloigner de la maîtrise. De là la limitation du nombre des apprentis et la longue durée de l'apprentissage, qui favorisaient sans doute l'habileté professionnelle, mais qui maintenaient aussi dans une longue dépendance le futur valet, obligé dans certaines corporations de travailler huit ou dix ans sans obtenir un salaire rémunérateur. De là le chef-d'œuvre et ses exigences souvent bizarres, injustes, inacceptables, qui donnaient lieu à maintes contestations. Encore y avait-il certaines corporations où la maîtrise était fermée, et ceux-là seuls pouvaient y prétendre qui étaient fils de maîtres. Barrer devant l'ouvrier la route de la maîtrise, ou du moins la parsemer d'obstacles, telle était la principale préoccupation des maîtres et la conséquence inévitable de leur monopole. Ce trait n'est-il pas dans la nature humaine de tous les temps, et quel est aujourd'hui le patron qui, s'il le pouvait, se ferait scrupule d'empêcher un de ses commis d'ouvrir face à face une boutique rivale?

Aussi qu'arriva-t-il? C'est qu'en opposition avec la corporation, c'est-à-dire en réalité l'association des maîtres, on vit se développer peu à peu le compagnonnage, c'est-à-dire l'association des ouvriers. Le compagnonnage est la protestation du travail asservi contre le travail privilégié. Déjà il présente le caractère des sociétés secrètes de nos jours : l'initiation mystérieuse, les pratiques occultes, les signes de reconnaissance, et ce qui est plus fâcheux, les violences exercées contre ceux qui n'en faisaient point partie. Néanmoins, et malgré tous ces inconvéniens, l'institution du compagnonnage fut aussi un bienfait pour l'ouvrier. Par la pratique du *tour de France* et par l'institution de la *mère*, qui lui offrait dans toutes les grandes villes un gîte assuré, elle contribua à son émancipation en lui permettant d'aller chercher du travail là où le salaire était plus rémunérateur et de se soustraire ainsi à la loi du maître lorsqu'elle devenait trop dure. Ce serait en effet une grande erreur de croire que la coalition et la grève fussent inconnues sous le régime de l'ancienne organisation du travail. Les noms étaient différens, mais la chose existait. On en trouve la trace dans les anciennes coutumes, entre autres celle du Beauvoisis (citée par M. Fagniez dans

ses *Études sur la France industrielle*) qui punissait des délits analogues à ceux que notre législation pénale atteignait autrefois avant la loi sur la liberté des coalitions. Paris avait sa grève des garçons boulangers, Lyon sa grève des ouvriers imprimeurs. Seulement ces contestations n'avaient pas le retentissement qu'elles ont de nos jours, où cent ouvriers ne quittent pas une fabrique sans que le télégraphe en porte la nouvelle d'un bout de la France à l'autre. Il y avait aussi les périodes de hausse exagérée des salaires, suivies de périodes de chômage : en un mot, tous les phénomènes économiques auxquels nous assistons de nos jours trouvaient leur place sous le régime de l'ancienne organisation du travail, parce que ces phénomènes sont inséparables de l'activité industrielle; et s'ils étaient moins intenses, cela tient tout simplement à ce que moins intense aussi était la vie sociale tout entière; mais c'est s'en tenir à la surface des choses que de ne pas les découvrir.

Au surplus, quels que fussent les avantages ou les inconvéniens de ce mode d'organisation du travail, une chose est absolument certaine, c'est que, dans les derniers temps de l'ancien régime, une notable partie des travailleurs vivait tout à fait en dehors de cette organisation. Depuis deux siècles, en effet, en regard de la corporation et souvent en rivalité avec elle, s'élevait la manufacture, création nouvelle de Sully, et première forme de la grande industrie, qui devait naturellement se développer avec des besoins auxquels la production de l'industrie moyenne ne pouvait plus suffire. Or quelle était la condition de ces manufactures? C'étaient des institutions privilégiées qui vivaient en vertu d'une sorte de firman royal et qui avaient à leur tête tantôt un chef unique à la fois propriétaire et directeur, tantôt une société dont les membres déléguaient leurs pouvoirs à un administrateur salarié. Sous l'autorité de ce propriétaire ou de ce directeur se groupait une population ouvrière en nombre parfois considérable, dont l'existence dépendait uniquement de la prospérité de la manufacture. Ici, plus de corporation, plus de maison commune, plus de chapelle, plus de bannière, mais une organisation en tous points semblable à celle de la grande industrie moderne. En un mot, ce qu'on se plaît à appeler aujourd'hui le prolétariat était déjà né sous l'ancien régime, et c'est la condition de ces prolétaires d'autrefois qu'il faut comparer avec celle des prolétaires aujourd'hui. Quant à établir un rapprochement entre la vie des artisans qui appartenaient aux corporations et celle des ouvriers qui travaillent dans nos grandes usines, c'est comparer deux genres d'existence aussi dissemblables que peut l'être de nos jours celle du mineur d'Anzin, par exemple, et celle de l'ouvrier bijoutier de Paris. Or quelle était, il y a un siècle ou deux, la con-

dition des ouvriers des manufactures? C'est là un point sur lequel les renseignemens manquent un peu et qui fournirait un sujet d'étude bien intéressant. Ce qu'on en peut savoir par différens documens et, entre autres, par cette correspondance des intendans dont je citais tout à l'heure des fragmens, donne à penser que bien des questions, bien des difficultés à certains yeux nouvelles étaient déjà nées et tenaient même une grande place dans les préoccupations de ces préfets d'autrefois.

On connaissait déjà les manifestations des ouvriers sans ouvrage qui venaient demander du travail au gouvernement. « Il y a ici, écrivait en 1684, l'intendant de Rouen, deux ou trois paroisses pleines d'ouvriers subordonnés aux marchands de draperies et de couvertures blanches qui, ne trouvant point à travailler, sont venus en troupe en cette ville; on les a envoyés chez moi, et ils étaient deux cents hier à ma porte... J'ai fait convenir ces *misérables ouvriers* de se contenter de 8 sols quoi qu'ils ayent accoutumé d'en gagner 15, et de cette sorte on fera subsister cette populace et on remettra les manufactures sur pied. » Il y avait crise à Saint-Étienne et crise à Lyon, tout comme de nos jours. A Saint-Étienne, le mal provenait de ce que la manufacture d'armes privilégiée ne donnait plus d'ouvrage aux ouvriers et qu'en même temps il était défendu à ceux-ci de porter leurs bras ailleurs. Voici ce qu'écrivait à ce propos l'intendant de Lyon : « Je ne puis me dispenser de vous représenter encore une fois l'état misérable des ouvriers de Saint-Étienne. La plupart quittent et désertent faute de travail, et une infinité *meurent de faim et de misère*. Vous en serez persuadé quand je vous dirai que de vingt-huit qui moururent en un jour, la semaine passée, il n'y en a eu que deux qui soient morts de maladie et les autres de misère, ce qui provient de la cessation entière du travail. Il est donc nécessaire de supplier Sa Majesté ou de leur en donner ou de leur laisser *la liberté de travailler pour les marchands*, ou de les nourrir eux et leurs familles. »

A Lyon, la situation était différente. L'industrie de la soie était prospère; c'étaient les perruquiers qui souffraient, et par perruquiers il faut entendre les fabricans de perruques en grand, qui employaient sous Louis XIV un grand nombre d'ouvriers et surtout d'ouvrières. « Il est venu ce matin dans mon cabinet, écrit M. de Trudaine, plus de trois cents femmes et filles pour se plaindre que les perruquiers ne les font plus travailler et qu'elles meurent de faim. J'ai tâché de leur faire entendre raison, mais la faim qu'elles souffrent est plus forte que tous les discours. » Et comme cette crise dans le commerce des perruques tenait à ce que le contrôleur général avait voulu affermer ce commerce pour en tirer quelque

argent, le sage intendant ajoutait : « Je crois qu'en attendant que vous ayez trouvé quelque moyen pour tirer d'une autre façon les sommes que vous comptiez avoir de cette ferme, il faut permettre aux perruquiers de travailler comme avant l'édit et les dispenser de marquer les coiffes. Je sens bien que c'est se dédire de ce qui a été fait et que cela diminue le crédit des affaires quand on est obligé de le faire par les mutineries des peuples ; mais cela doit faire faire grande attention à ne point faire d'affaires qui attaquent le menu peuple, qui ne gagne sa vie qu'au jour le jour. »

Si l'industrie de la soie était florissante à Lyon, il n'en était pas de même à Tours précisément à cause de la concurrence lyonnaise. L'intendant accusait « cinq cents métiers non battans et trois mille ouvriers, femmes et enfans, sans pain. » On commençait aussi à souffrir de la concurrence étrangère. A Aurillac, la manufacture des points de fil de France, qui comptait jusqu'à cinq et six mille ouvriers, était tombée, au dire de l'intendant, M. d'Ormesson, « depuis que la mode des points de France avait cessé à la cour. » Aussi les fabricans demandaient-ils que le roi donnât des ordres pour faire porter par les courtisans des points d'Aurillac de préférence à ceux des manufactures étrangères. Je pourrais multiplier ces citations et ces exemples, mais ce que j'en ai dit suffit à montrer que les maux causés par le chômage, les variations de la mode, le déplacement des industries, la concurrence intérieure ou étrangère, étaient parfaitement connus sous l'ancien régime.

Ces maux étaient-ils du moins compensés par des rapports meilleurs entre les patrons et les ouvriers ? L'histoire des Van Robais va nous l'apprendre. Les frères Van Robais avaient obtenu le privilège d'établir à Abbeville une manufacture de drap qui occupait quinze cents ouvriers. Croit-on qu'ils vécussent avec ces ouvriers dans des relations très différentes de celles que pourrait entretenir aujourd'hui le directeur d'une usine avec un personnel aussi nombreux ? En aucune façon : les Van Robais ne pensaient qu'à une chose, user de leur monopole pour vendre leur drap le plus cher possible sans augmenter le prix de revient et, par conséquent, les salaires. Aussi ce monopole excitait-il de vives réclamations. Une enquête était ordonnée et le rapport de cette enquête concluait ainsi : « De tous les ouvriers qui travaillent dans les manufactures du royaume, il n'y en a point qui soient aussi peu payés que ceux des sieurs Van Robais. Depuis l'établissement de la manufacture exclusive de draps à Abbeville, le prix des denrées, le prix de la main-d'œuvre, celui des draps même des Van Robais, s'est accru de moitié ; le salaire des ouvriers de cette fabrique est seul resté invariable ; le tisseur, le drosseur, le cardeur, qui paie aujourd'hui bien plus cher les choses nécessaires

à la subsistance, n'est pas payé plus qu'il n'était dans le principe. » Ajoutons cependant, pour être vrai, que, conformément aux conclusions du rapport, le privilège des Van Robais fut supprimé, ce qui prouve qu'en ce temps-là du moins les enquêtes servaient à quelque chose.

Si les ouvriers des frères Van Robais ne se trouvaient pas assez payés, ils avaient la ressource de porter leurs bras ailleurs. Il n'en était pas de même pour ceux qui travaillaient à la manufacture de Saint-Gobain. Ici, ce n'était pas seulement le privilège qui régnait (ne nous en plaignons pas trop, car, sans le privilège, cette manufacture n'aurait pas été créée), c'était la contrainte. Les ouvriers attachés à la manufacture ne pouvaient, pendant deux ans, quitter Saint-Gobain, ni même s'en éloigner de plus d'une lieue, sous peine d'amende, d'emprisonnement et même de pénitence corporelle. Encore un des directeurs trouvait-il que ce n'était pas assez et il voulait qu'il y allât des galères. Toutes ces restrictions et ces pénalités ont aujourd'hui disparu de notre législation économique. Mais, en revanche, la manufacture de Saint-Gobain subsiste encore; elle est l'honneur de notre industrie, et pas un de ses ouvriers ne songe à la quitter, attachés qu'ils sont tous à l'usine par cet ensemble d'institutions protectrices et bienfaisantes qui étaient autrefois, je ne dirai pas inconnues dans la grande industrie, mais bien moins répandues que de nos jours. Il n'y a aucune raison pour faire honneur à la révolution française de ces créations. Encore ne faut-il pas lui imputer non plus d'avoir créé le prolétariat et le paupérisme. Bien avant 1789, le menu peuple, pour parler comme M. de Trudaine, gagnait sa vie au jour le jour et se voyait exposé à mourir de faim. J'ajouterai, si l'on veut, que la révolution compte assez de sottises et de crimes à son passif sans qu'il soit besoin de lui en imputer encore qu'elle n'a pas commis.

Ce qui fut pour le coup sottise et tyrannie, ce fut la législation par laquelle, non contente de proclamer la liberté légitime du travail, la révolution interdit l'association sous toutes ses formes, législation que tous les régimes successifs se sont religieusement transmise l'un à l'autre. Cette législation vermoulue craque de toutes parts. Il faut espérer d'en voir disparaître bientôt les derniers vestiges. Rien n'est assurément plus légitime que de chercher dans la création d'associations nouvelles et en particulier dans le rétablissement des corporations libéralement entendu un remède partiel à quelques-uns des maux qui affligent le corps social. Mais on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on attendait trop de ce remède sur la foi d'affirmations un peu hasardées qui transfigurent involontairement, au gré de leur imagination et de leur désirs, l'histoire des associations d'autrefois. Aimons le passé de notre cher-

pays; vengeons-le par nos respects des ineptes calomnies qui ont été débitées contre lui, mais n'y cherchons pas un idéal de paix, d'harmonie, de félicité inconnu à la véridique histoire, et gardons-nous, par ces excès, d'amener une réaction contre la réaction même dont l'ancien régime éprouve aujourd'hui la tardive et équitable réparation.

II.

Laissons maintenant dormir en paix le passé et arrivons au procès intenté par l'école historique aux doctrines économiques qui datent de la révolution française. S'il était vrai, en effet, que les doctrines de l'économie libérale (pour parler comme l'école historique), en matière de production et de concurrence, fussent en partie responsables des maux dont souffre la société moderne, on ne saurait trop s'appliquer à battre en brèche ces doctrines et à ruiner leur crédit. Voyons donc si ce procès est bien fondé.

Aux termes de l'acte d'accusation porté par ceux qui s'intitulent les économistes chrétiens contre les économistes libéraux, toute la doctrine de ces derniers se résume en deux formules : *Laissez faire, laissez passer.* — *Le travail est une marchandise.* La première de ces formules traduit les doctrines des économistes libéraux sur la question du travail et de la concurrence; la seconde définit les rapports du capital et du travail, des patrons et des ouvriers. Au dire de l'école historique, l'une et l'autre maximes ont produit des maux incalculables. Elles ont proclamé en principe la légitimité de la jouissance égoïste et reconnu comme unique mobile de l'activité humaine la satisfaction des besoins individuels. A l'ancienne harmonie des intérêts qui régnait dans le monde industriel elles ont substitué la concurrence déloyale, la spéculation sans frein, l'exploitation de l'homme par l'homme. Là où la paix existait, elles ont déchaîné la guerre; là où la charité réglait les rapports des hommes entre eux, elles ont semé la haine. Et comme ce sont les économistes, depuis Gournay et Adam Smith jusqu'à Cobden et Joseph Garnier (pour ne parler que des morts), qui, en les érigeant à la hauteur d'axiomes incontestables, les ont fait accepter comme règle de conduite par les particuliers et par l'état, c'est sur eux que doit retomber la responsabilité directe de la confusion déplorable où se débat la société moderne. Leur néfaste influence met obstacle au rétablissement de la paix sociale, que le retour aux saines doctrines d'autrefois suffirait à assurer, et entretient dans le monde du travail un antagonisme funeste (1).

(1) Ces griefs de l'école historique contre les économistes ont été rassemblés naguère avec beaucoup de vigueur dans un article sur la législation du travail qui

Je n'ai pas à prendre ici le parti des économistes. Ils ont bec et ongles et sont gens à se défendre eux-mêmes. Mais je ne puis m'empêcher de trouver que l'école historique est bien sévère pour eux, en même temps qu'elle leur fait beaucoup d'honneur en grandissant singulièrement leur influence. Certes, on ne saurait trop les maudire si cette influence avait développé dans l'humanité des instincts qui jusque-là lui étaient inconnus et allumé en elle les feux d'une passion nouvelle. Mais quoi! la soif de l'or, — *auri sacra fames*, — n'est-elle pas un vice vieux comme le monde, contre lequel ont déclamé aussi bien les moralistes de l'antiquité que les prédicateurs chrétiens? L'homme n'est-il pas né avec l'amour du gain, et la cupidité n'est-elle pas de l'essence même de sa nature? Seulement, les formes que prend cet instinct et cette passion varient suivant les temps et suivant les circonstances où leur empire s'exerce. Sous le régime du monopole, ces sentimens se traduisaient par l'âpreté que chacun mettait à défendre le privilège dont il était investi. De là l'entente des maîtres pour éloigner les compagnons de la maîtrise; de là les procès des corporations entre elles pour se défendre contre leurs empiétemens réciproques et les dénonciations des manufacturiers privilégiés sollicitant des mesures rigoureuses contre ceux qui fabriquaient des produits similaires à leur détriment. Toute l'histoire du travail, sous l'ancien régime, est pleine de conflits engendrés par cet esprit de mesquine et cependant naturelle rivalité. Aujourd'hui, sous un régime de liberté, l'amour du gain prend la forme d'une concurrence, peu scrupuleuse quant à ses procédés, et peu prévoyante quant à ses résultats. Mais il n'y a pas là un fait nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que l'état se désintéresse systématiquement aujourd'hui de ces luttes de l'industrie, où son intervention était constante autrefois, et en ce point l'influence des économistes se fait incontestablement sentir. Mais l'intervention de l'état ne parvenait pas davantage à empêcher les conflits que la liberté n'y parvient aujourd'hui, parce que le conflit des intérêts est la conséquence fatale de la vitalité industrielle. Là où il n'y aurait point conflit, rivalité, lutte plus ou moins âpre, il y aurait stagnation, décadence et bientôt mort de l'industrie, et il ne faut point s'en prendre aux economistes de ce qui est dans la nature des choses.

Est-ce à dire cependant que ces deux formules célèbres : *Laissez faire, laissez passer.* — *Le travail est une marchandise*, soient

a paru dans *l'Association catholique*, organe des cercles catholiques, et qui a pour auteur M. Jean Lœsevitz. Dans une réfutation due à la plume de M. Arthur Mangin, rédacteur de *l'Économiste français*, on a pu dire sans exagération que le titre véritable de cet article devrait être : *les Crimes de la liberté.*

par elles-mêmes irréprochables et que, sur ces questions délicates de l'intervention de l'état dans les transactions commerciales ou des rapports de patrons à ouvriers, il faille y voir l'expression exacte de la vérité et le dernier mot de la sagesse? Il y aurait bien quelques réserves à faire sur ce point. Comme toutes les maximes concises dont les termes étroits ont la prétention de résoudre un problème complexe, elles tranchent un peu sommairement la question, et, si on les érigeait en règles de conduite absolue, elles conduiraient à des conséquences assez choquantes. Pour juger de la première de ces maximes, il est cependant équitable de se reporter au temps où elle a été mise en circulation par Gournay. C'était le temps du travail réglementé et des douanes intérieures. Par opposition au système qui faisait dépendre le salut public du maintien de ces barrières artificielles, la maxime était d'une incontestable vérité; son application dans la pratique fut un progrès. Mais, comme règle permanente en matière législative, que d'objections ne soulèverait-elle pas! Je ne parle pas seulement au point de vue de ces questions si justement controversées de la protection et du libre échange, où il est impossible de ne pas faire un peu d'opportunisme, mais du principe même de non-intervention de l'état en matière commerciale et industrielle. S'il fallait prendre, en effet, la maxime au pied de la lettre, s'il fallait *tout* laisser faire et *tout* laisser passer, de combien de désordres et d'injustices l'état ne deviendrait-il pas le témoin impassible et silencieux? Qu'en pareille matière la liberté doive être la règle et la réglementation l'exception, cela n'est pas douteux. Que l'immixtion de l'état dans ces matières délicates doive être mesurée, prudente, et qu'à vouloir trop bien arranger les choses, il risque souvent de les gâter, cela est non moins certain. Mais qu'il ne doive se mêler de rien, personne, que je sache, n'est assez économiste pour le soutenir, et j'en donnerai tout de suite un exemple. Qui s'est jamais élevé contre la loi sur le travail des enfans dans les manufactures? Il est cependant manifestement contraire à la liberté de m'empêcher, moi père, de louer avant un certain âge ou au-delà d'un certain nombre d'heures par jour les services de mon enfant; moi, patron, d'employer comme bon me semble les services de l'enfant qui est mis à ma disposition. Cependant l'état intervient ici au nom d'un principe supérieur, qui est la protection du faible, et personne ne songe à lui en faire un reproche. Dans certains pays, en Suisse, en Angleterre même, cette protection s'étend jusqu'à la femme. Et cependant nulle part les doctrines de l'économie libérale, pour parler comme l'école historique, n'ont exercé plus d'influence que dans la patrie d'Adam Smith. Nous ne nous trouvons donc point en présence d'un

de ces axiomes qui s'imposent comme une règle absolue, mais d'une de ces vérités générales qui souffrent plus d'une exception, exceptions acceptées des plus intraitables.

J'irai même plus loin, si l'on veut, et j'accorderai qu'il y a quelque chose d'un peu agaçant (qu'on me pardonne la vulgarité du mot) dans l'optimisme de parti-pris avec lequel les économistes de profession, à chaque question qu'on soulève, à chaque souffrance qu'on signale, répondent en chœur : Liberté! liberté! comme le refrain d'une chanson. Il ne faut pas s'y méprendre, en effet, le jeu de la liberté est rude, et plus d'un meurt sous les coups. Quelle est, en effet, la conséquence fatale de la liberté? C'est de laisser les grandes lois naturelles produire leur plein effet et aboutir à leur dénoûment logique. Or, quelle est la grande loi qui semble présider à la marche du monde matériel? C'est la lutte entre les faibles et les forts. Quel est le dénoûment logique de cette lutte? C'est la défaite du faible. C'est donc au détriment du faible que risque fort de tourner la liberté, bien qu'il puisse trouver dans cette liberté même des armes pour sa défense. Est-ce à dire que le rôle de l'état soit d'intervenir constamment dans la lutte pour rétablir artificiellement l'équilibre? Non, car l'état, lorsqu'il veut se mettre en travers de la force des choses, arrive à produire un désordre pire encore que les conséquences rigoureuses de l'ordre naturel. Mais si la maxime : *Laissez faire, laissez passer*, est vraie, c'est surtout comme l'expression d'une expérience attristée, et il faut reconnaître que la liberté seule conduirait à des conséquences bien iniques si elle ne devait être réglée et contenue (c'est une conclusion sur laquelle je reviendrai) par le principe supérieur de la charité.

Ce n'est pas non plus sans réserves que l'on peut accepter la seconde formule : « Le travail est une marchandise, » qui a le don par elle-même d'exciter au plus haut point l'indignation des adeptes de l'école historique. « Quoi! s'écrient-ils, ce noble emploi des forces de l'homme, cet accomplissement du plus saint des devoirs, cet acte dont on a pu dire qu'il était une prière, ravalé au niveau d'un vil produit matériel, soumis à la loi brutale de l'offre et de la demande, montant ou baissant de prix au gré de celui qui le livre ou de celui qui l'achète! » Et ils attribuent les plus funestes conséquences sociales au triomphe de cette maxime : l'asservissement du travail au capital et l'exploitation de l'homme par l'homme. Y a-t-il lieu, cependant, de s'échauffer et de s'indigner si fort? Incontestablement, le travail est une marchandise. Il n'est personne qui paie le travail d'un bûcheron aussi cher que celui d'un ébéniste ou qui alloue un salaire aussi élevé à un tâcheron en janvier qu'à un moissonneur en août. Le travail est une denrée dont le prix s'élève ou

s'abaisse suivant sa valeur intrinsèque ou sa rareté occasionnelle. Il y a là un fait brutal contre lequel rien ne saurait prévaloir, et les économistes n'ont fait que le traduire en termes saisissans.

Ce qu'on peut reprocher à cette formule, comme au reste à presque toutes les formules, c'est d'être incomplète et de ne pas tout embrasser dans sa concision. Oui, le travail est une marchandise. Mais ce qui n'est pas une marchandise, c'est le travailleur, et il n'est pas possible ou plutôt il n'est pas permis de le traiter purement et simplement comme on traite son travail en se désintéressant des conséquences que le taux de son salaire peut avoir sur sa vie morale et matérielle. Je causais un jour avec un des directeurs d'une grande société industrielle et je lui demandais quelques détails sur la condition d'existence de ses ouvriers : « Je l'ignore absolument, me répondit-il ; une fois que j'ai payé à mes ouvriers ce que je leur dois, je ne m'inquiète pas de ce qu'ils deviennent. » A prendre juste le contre-pied de cette façon d'agir, on sera dans le devoir et dans la vérité. Malheureusement, il n'est pas possible de nier qu'il n'y ait parmi ceux qui emploient des ouvriers en plus ou moins grand nombre, surtout quand ils les font travailler pour le compte d'autrui, une certaine tendance à ne pas s'inquiéter suffisamment de tout le côté moral de leur vie. Mais n'y a-t-il pas aussi, grâce à Dieu, beaucoup d'exemples contraires que l'on pourrait aisément citer ? Ne voit-on pas de nos jours beaucoup de patrons, et même beaucoup de sociétés anonymes qui ont fondé en faveur de leurs ouvriers les institutions les plus louables ? Si tous ne le font pas, est-ce bien aux économistes qu'il faut s'en prendre ; et ne serait-ce pas tout simplement à la nature humaine égoïste par essence et assez volontiers indifférente à ce qui ne la touche pas directement ? Croit-on qu'autrefois le travail fût traité autrement qu'une marchandise, c'est-à-dire payé à juste prix, et le travailleur objet d'un soin et d'une vénération particuliers ? A vrai dire, j'en doute un peu, Loyseau, dans son *Traité des ordres*, écrivait couramment : « Les marchands ont qualité d'honneur étant qualifiés honorables hommes, honnêtes personnes et bourgeois des villes, qualités qui ne sont attribuées ni aux laboureurs, ni aux artisans et moins encore aux gens de bras qui sont tous réputés *viles personnes*. » De nos jours, les ouvriers sont loin d'être réputés *viles personnes*. J'irai plus loin et je dirai que, dans un temps où le travail est réputé marchandise, jamais cette marchandise n'a été payée plus cher, ni ceux qui la détiennent entourés de plus légitimes attentions. Dans aucun temps, on ne s'est ingénié davantage à améliorer leur condition par tous les moyens indirects qui sont les auxiliaires de la charité, et si le résultat de ces efforts n'est pas, comme on le voudrait, de leur épargner toutes les souffrances, toutes les priva-

tions, est-il bien juste de s'en prendre aux fausses maximes des économistes? N'en faut-il pas accuser davantage la force des choses, qui fait dépendre en grande partie leur condition d'une foule de circonstances absolument indépendantes de l'action directe des patrons : variations du prix des matières premières, bouleversement de l'industrie par la découverte incessante de nouveaux procédés, changemens fréquens de la mode et du goût, extension ou réduction des besoins de la consommation; enfin, concurrence non-seulement des divers producteurs d'un même pays, mais encore des pays placés dans des conditions de production différentes? Il est vrai que cette concurrence même est considérée par l'école historique comme un mal moderne auquel elle voudrait mettre obstacle, et ceci nous amène tout naturellement à la discussion des remèdes que cette école propose d'apporter à des souffrances trop réelles. C'est là qu'est, après tout, le point intéressant, car il importerait peu que la révolution et les économistes soient ou non les auteurs de tous nos maux si véritablement il dépendait de nous d'en guérir. Telle est l'affirmation; soumettons-la à l'épreuve d'une discussion sérieuse.

III.

Si les docteurs et les militans de l'école historique sont pleinement d'accord pour attribuer une même origine aux maux de la société, en revanche, nous allons voir s'accuser entre eux certaines divergences sur la question des remèdes : les premiers, étant plus circonspects, moins affirmatifs, trop érudits pour ne pas sentir toute la complexité du problème; les seconds, moins réfléchis, plus décidés et n'ayant peut-être pas aussi longtemps médité sur la difficulté. Voyons d'abord ce que va nous conseiller M. Périn.

Dans un gros ouvrage en trois volumes intitulé : *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, M. Périn a développé une thèse dont on ne saurait assurément contester l'élévation et l'originalité. Suivant lui, tout le progrès matériel et tout le développement économique des sociétés est subordonné à la pratique d'une vertu chrétienne : le renoncement. C'est pour avoir cessé de mettre cette vertu en pratique que les sociétés modernes souffrent; c'est en y revenant qu'elles se guériront. Le renoncement n'interdit pas de poursuivre l'acquisition de la richesse. Mais la richesse ne doit être considérée que comme un moyen et non comme un but. Celui qui a su l'acquérir par son travail doit toujours être prêt à s'en dépouiller. Moyennant que chacun soit pénétré de cette vérité, on verra toutes les souffrances disparaître comme par enchantement et l'harmonie refleurir dans la société. Il n'y a point de maux auxquels le

renoncement ne soit un remède : à l'inégalité des conditions, à l'antagonisme des classes, à l'avilissement des salaires, à l'excès de la population, à l'esprit d'imprévoyance, aux maux de la concurrence, aux désastres du chômage. Le renoncement guérit tout ou plutôt il fait mieux que guérir, il prévient. Malheureusement pour les économistes, ils ont méconnu l'influence que cette vertu exerce sur la prospérité des sociétés. Par cette erreur coupable, ils ont fait de l'économie politique une science utilitaire et sensualiste; ils ont proclamé le droit à la jouissance et proposé l'acquisition du bien-être comme l'unique objet à l'activité de l'homme; ils ont égaré la société moderne sur ses fins et sur ses devoirs, ce qui explique son désordre et ses maux.

A cette thèse de M. Périn il n'y a qu'une objection à faire : c'est qu'il a trop raison; de même qu'il n'y a qu'un reproche à faire à son ouvrage : ce n'est pas un traité d'économie sociale, c'est un sermon en trois volumes. Sans doute il y aurait un moyen bien simple de faire disparaître de la surface du monde toutes les souffrances autres que celles qui résultent de la maladie et de la mort : ce serait que tous les hommes pratiquassent toutes les vertus chrétiennes. Il a plu à M. Périn de choisir le renoncement. Je ne vois pas pourquoi il s'est dispensé de les énumérer toutes : l'obéissance, la résignation, l'amour du travail, la tempérance, la chasteté et surtout l'amour du prochain. Le jour où il n'y aurait plus ni un paresseux, ni un ivrogne, ni un débauché, le jour où tous les patrons auraient à cœur, avant toute chose, l'intérêt de leurs ouvriers et les ouvriers l'intérêt de leurs patrons, le jour, en un mot, où chacun aimerait son prochain comme soi-même, non pas seulement en paroles, mais en actions, ce jour-là, la question sociale serait résolue. Cela est de toute évidence, et je n'aurais aucune objection à faire si M. Périn avait seulement entendu mettre en lumière la profonde erreur de ceux qui voudraient faire marcher le monde à l'encontre des grandes lois morales et des nobles croyances sur lesquelles il a toujours vécu.

Mais la pensée de M. Périn va beaucoup plus loin. A ses yeux, le renoncement aurait toujours été non-seulement le précepte, mais la pratique des sociétés chrétiennes, des sociétés d'autrefois. Ce serait la société moderne qui aurait méconnu cette loi, à laquelle elle aurait substitué l'amour du gain, et de là viendraient tous les désordres dont nous sommes témoins. « Quand les sociétés étaient chrétiennes, dit M. Périn, elles pratiquaient la justice de Dieu et s'en remettaient aisément à la Providence pour le succès des labeurs par lesquels la race humaine accomplit la condamnation portée sur elle après la prévarication de son premier père. » C'est ici que le docte écrivain me paraît tomber en plein arbitraire et, j'ose à peine écrire le mot,

en pleine fantaisie. Dans quels temps, sous quels cieux, a-t-il trouvé l'exemple d'une société (d'une société, vous entendez bien) qui pratiquât la justice de Dieu et dont le renoncement fût la loi? Assurément il n'est pas sans avoir lu les nombreux recueils d'homélies qui ont précédé la publication de son traité d'économie sociale. Est-ce que ces homélies ne portent pas à chaque page de sévères condamnations contre la cupidité de l'homme et contre son amour du lucre? N'y a-t-il pas certain sermon de Bourdaloue *sur les Richesses* qui n'est pas tendre aux capitalistes du XVIIe siècle, et est-il bien exact de dire que les industriels de l'ancien régime s'en remettaient aisément à la Providence du succès de leurs labeurs? N'est-ce pas plutôt aux parlemens qu'ils en appelaient, ainsi qu'en témoignent les contestations fréquentes dont ils saisissaient leur juridiction? C'est donc être bien sévère pour la société moderne que de la supposer en proie à un mal inconnu des sociétés antérieures. Qu'avec l'affaiblissement des croyances chrétiennes ce mal soit devenu plus aigu, je suis prêt à en tomber d'accord. Cependant n'est-ce point aussi parce que l'acquisition des richesses est devenue plus facile et que les jouissances de la fortune sont mises à la portée d'un grand nombre d'individus, dont autrefois les passions auraient suivi un autre cours? Mais quant à espérer qu'on verra les croyances chrétiennes ressaisir assez d'empire pour triompher de la soif de l'or et remettre en honneur la règle du renoncement, c'est se perdre dans les brouillards de l'idéal et nager en pleine chimère.

Quels sont les moyens que M. Périn recommande pour arriver à l'accomplissement de cet idéal? — j'entends parler des moyens économiques, car le plus efficace est assurément l'enseignement du catéchisme. A vrai dire, il n'en préconise aucun d'une façon exclusive, et c'est ici, par une contradiction singulière, que se retrouve le sens pratique de l'homme qui a étudié, et qui sait. M. Périn rend pleine justice, ainsi que faire se doit, au régime de l'organisation du travail dans l'ancienne société. Mais il ne s'en exagère pas l'efficacité et il traite un peu dédaigneusement d'économistes novices ceux qui croient que la loi de l'offre et de la demande ne se faisait pas sentir avant la révolution. Il n'entretient non plus aucune illusion sur les inconvéniens que ce système avait fini par produire. Il n'hésite pas à reconnaître que la suppression trop brusque et trop radicale des corporations n'en fut pas moins par elle-même « un progrès dans la liberté que le cours de la civilisation chrétienne devait amener naturellement. » Quant à les rétablir, ce serait à ses yeux impraticable : « Essayer de restaurer les corporations avec les conditions de privilège et de contrainte dans lesquelles elles vivaient autrefois, ce serait, dit-il, engager contre les intérêts les plus profonds de nos sociétés modernes une lutte impossible. »

M. Périn est donc en économie sociale légèrement enclin à l'opportunisme, et même, dût le mot lui faire horreur, au libéralisme. S'il est partisan des associations, c'est qu'il les considère comme étant le meilleur moyen de développer chez les hommes les sentimens d'amour et de charité. Il ne veut pas que l'association soit purement utilitaire et retienne uniquement les membres par le lien vulgaire de l'intérêt matériel; il veut encore qu'elle soit chrétienne et qu'elle les attire par un intérêt moral; il veut aussi qu'elle soit libre, et il développe avec beaucoup d'élévation les avantages de l'association ainsi entendue dans son ouvrage sur *les Doctrines économiques depuis un siècle*. Mais il ne croit pas à l'efficacité absolue du remède : « Que peut faire le mutualisme, dit-il, quand tous à la fois sont frappés et réclament également l'assistance? » En un mot, il ne met sa confiance dans aucune panacée, dans aucune formule, et il n'attend le salut de la société moderne que de son retour à l'esprit de l'évangile et à la pratique du renoncement.

Les militans sont plus affirmatifs. Moins hommes d'étude et de cabinet que M. Périn, plus mêlés à la vie, au monde, voire même aux assemblées publiques, ils ont bien compris qu'offrir la pratique de toutes les vertus comme solution du problème social n'était pas un remède d'une efficacité immédiate et qu'il fallait à toute force en proposer un qui fût plus concret. Ce remède, les militans ou, pour les appeler de leur vrai nom, les membres de l'Œuvre des cercles catholiques ont cru le trouver dans une combinaison nouvelle qu'il me reste à exposer. Ils partent de cette idée que l'ancienne organisation du travail avait maintenu pendant de longs siècles, dans la société française, la paix et l'harmonie des intérêts. D'un autre côté, ils sont frappés de cette tendance à l'association qui, depuis un assez grand nombre d'années déjà, se manifeste de tous côtés dans la classe ouvrière, et qui a fini par triompher d'une législation tyrannique. Joignant ces deux idées, ils se proposent de prendre la direction de ce mouvement et de le faire tourner au rétablissement des corporations. Jusque-là rien qui ne soit assurément très acceptable. Mais quelle forme devraient prendre les corporations ainsi rétablies? Ceux qui ont mis l'idée en avant se défendent beaucoup de vouloir en revenir purement et simplement à l'ancienne organisation des maîtrises et des jurandes. Ils sentent bien que cette organisation, bonne ou mauvaise en son temps, ne peut plus s'adapter aux mœurs de la société moderne et que la grande industrie a soulevé de nouveaux problèmes auxquels il faut pourvoir. D'un autre côté, ils se refusent à considérer comme constituant une institution utile et un progrès réel ces syndicats professionnels dont une loi récente vient de sanctionner l'existence et de reconnaître la légalité. « En laissant aux ouvriers, disent-ils,

la faculté de s'organiser en dehors des patrons, et aux patrons celle de s'organiser en dehors des ouvriers, c'est tout simplement l'état de guerre que vous créez. Les syndicats d'ouvriers, d'une part, les syndicats de patrons, de l'autre, seront deux armées rangées en bataille qui auront la préoccupation constante de se détruire l'une l'autre. Entre ces deux armées il pourra y avoir trêve, il n'y aura jamais une paix durable. Au lieu de chercher fraternellement ensemble la solution des questions qui les divisent, elles consacreront à préparer sourdement la lutte tout le temps qu'elles n'emploieront pas à la soutenir ouvertement. En un mot, le monde du travail demeurera perpétuellement divisé en deux camps ennemis, et la loi sur les syndicats professionnels ne fait qu'une seule chose, c'est de leur fournir des armes. »

Certes l'objection est forte, et s'il me fallait justifier les espérances qu'a fait concevoir à certains esprits la liberté des syndicats professionnels, je ne laisserais pas de me sentir assez embarrassé. Ces syndicats existaient en fait bien avant la promulgation de la loi qui a reconnu leur existence. Ils comptaient cependant moins d'adhérens qu'on ne pouvait le croire et les dépositions produites devant la fameuse commission des quarante-quatre ont démontré que, dans presque tous les corps d'état, c'était la minorité des ouvriers qui était affiliée au syndicat. Désormais, ces syndicats vivront d'une vie légale au lieu de vivre d'une vie précaire et de tolérance. Ils pourront même posséder, ester en justice et s'entendre sur leurs intérêts plus ou moins communs avec les autres syndicats. J'en prends mon parti, trouvant que, sur beaucoup de points, les revendications des ouvriers étaient légitimes et qu'il n'était guère possible de marchander la liberté qu'on leur donnait. Je ne regrette qu'une chose, c'est que cette législation nouvelle constitue un privilège, au lieu d'être le droit commun de tous les Français. Mais je ne distingue pas très bien le progrès qu'amènera la reconnaissance légale d'un état de choses préexistant, et, en revanche, j'aperçois beaucoup plus nettement les dangers qui pourraient naître de l'influence prépondérante des syndicats, si ceux-ci s'avisaient, comme ils l'ont déjà fait trop souvent, de gouverner tyranniquement les intérêts de la corporation et d'imposer la grève à une foule de pauvres diables qui aimeraient mieux gagner tranquillement leur pain? En un mot, le syndicat est un instrument qui vaudra ce que vaudront les mains qui le manieront, et si les membres de l'OEuvre des cercles se bornaient à prémunir les ouvriers contre les blessures que cet instrument peut leur faire à eux-mêmes, ils ne feraient point œuvre inutile. Mais leur ambition est plus haute, car à cet instrument grossier ils se croient en mesure de substituer un mécanisme perfectionné et bien supérieur.

Suivant le système que j'expose, la corporation industrielle devrait

comprendre non pas seulement les ouvriers, mais les patrons ; c'est ce qu'ils ont appelé, d'une expression assez heureuse, les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers. L'organisation corporative ainsi conçue ne serait pas seulement applicable à la petite industrie, où la distance sociale qui sépare le patron de l'ouvrier n'est pas très considérable : elle conviendrait également à la grande, voire même aux relations des propriétaires ou fermiers avec les ouvriers qu'ils emploient. Mais les adhérens au syndicat mixte ne seraient pas uniquement réunis par un lien professionnel ; ils devraient encore tenir les uns aux autres par un lien religieux. La corporation devrait être, en un mot, une association essentiellement chrétienne et, pour en emprunter la définition à l'un des hommes qui ont le mieux approfondi cette question, non pas seulement en théorie, mais en pratique, « c'est une société religieuse et économique, formée librement par des chefs de familles industrielles, patrons et ouvriers d'un même corps d'état ou de professions analogues et dont tous les membres sont groupés dans diverses associations de piété. »

Une société religieuse et économique, telle est, en effet, la conception du syndicat mixte, et, pour faire connaître dans ses détails la vie intérieure de cette société, je ne puis que renvoyer mes lecteurs au *Manuel de la corporation chrétienne*, de M. Léon Harmel, dont j'ai tiré la définition qui précède. M. Harmel n'est pas un théoricien ni un songe-creux : c'est un industriel qui a réalisé, paraît-il, à son usine du Val-des-Bois, le rêve d'un syndicat mixte, où les patrons et leur famille, les ouvriers et leurs familles vivent ensemble dans les liens d'une seule et même corporation, et, ce qui vaut mieux encore, dans les termes de l'entente et de la confiance réciproque la plus absolue. Je n'ai jamais eu l'honneur de visiter l'usine du Val-des-Bois, mais, quels que soient les résultats que M. Harmel ait pu y obtenir, rien ne saurait surprendre lorsqu'on sait de quelle façon il entend les devoirs du patron. Qu'on me permette de citer encore une page de son *Manuel*, ne fût-ce que pour montrer combien il est inconvenant de répondre par des injures ou des lazzi à des hommes qu'anime une ferveur pareille : « Le patron qui est guidé par des motifs surnaturels, dit M. Léon Harmel, trouve dans ses croyances une énergie toujours nouvelle. A ses yeux, les ouvriers ne sont plus des hommes vulgaires, faibles et inconstans : ce sont des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Alors s'allume dans son cœur la noble passion du salut de ces âmes. Il sait que Dieu est avec lui : c'est tout ce qu'il veut. Les obstacles deviennent pour lui des moyens. Les épreuves ne l'effraient pas ; elles sont la condition nécessaire des œuvres de Dieu. Les humiliations ne le déconcertent pas ; elles épurent ses intentions. L'ingratitude ne l'irrite pas ; ne sommes-nous pas plus ingrats envers Dieu qu'on ne l'est

envers nous? L'inanité apparente de ses efforts ne le décourage pas. Il sait que Dieu a son heure et ne perd rien pour attendre. Si la souffrance arrive, il l'accepte comme le moyen le plus puissant de sauver les âmes. Enfin la mort même l'inquiète peu. Dieu ne meurt pas et il sait continuer le bien que nous avons commencé pour lui. »

Certes, il est impossible de comprendre et d'exprimer d'une façon plus touchante et plus noble les devoirs du patron. Il en coûte même, après s'être élevé à ces hauteurs, de redescendre sur la terre; mais il faut cependant faire observer que, s'il y a en France bon nombre de patrons qui s'inquiètent du sort des ouvriers et qui sont disposés à s'imposer des sacrifices en leur faveur, bien peu cependant sont disposés à braver pour eux les ingratitudes, les humiliations, les souffrances et la mort même. Si la création des syndicats mixtes doit être achetée à si haut prix, il est à craindre que, de longtemps, le nombre n'en soit pas très considérable en France. Il ne faut donc pas trop compter sur l'abnégation des patrons et il faut chercher ce que vaut, ou plutôt ce que vaudrait par elle-même (je ne sache pas qu'en dehors du Val-des-Bois, il en existe un seul en France) l'institution des syndicats mixtes. Je ne m'occuperai cependant que du côté économique de cette combinaison, laissant à part le côté religieux, bien que ces deux parties de l'institution soient, dans la pensée de ses partisans, étroitement liées. Certes, je ne méconnais pas et j'ai déjà déclaré, à propos du livre de M. Périn, que la pratique de toutes les vertus chrétiennes serait, non pas seulement la meilleure, mais la seule solution de la question sociale. A fortifier la pratique de ces vertus les associations de piété peuvent assurément concourir, et ce sont choses excellentes à établir dans le personnel d'une usine, à condition que ce personnel les accepte de bon cœur, que, pour l'y faire entrer, on n'exerce sur lui aucune contrainte matérielle ni morale, en un mot, qu'il y soit poussé par la foi et non par l'intérêt. Malheureusement il faut reconnaître que l'état d'esprit de la grande majorité des ouvriers français se prête peu aux associations et aux manifestations de ce genre. On peut même se demander si, dans les trop rares centres où ces créations sont possibles, le zèle des ouvriers à y entrer n'est pas une garantie de la paix sociale qui rend inutile la création d'un syndicat mixte et si on ne tourne pas là dans un cercle vertueux. D'ailleurs ces associations, semblables par leur esprit, ne sauraient manquer d'être très différentes dans leur forme, de s'inspirer des traditions locales, et de varier même avec le personnel de l'usine. Au contraire, les institutions économiques qui sont la caractéristique du syndicat mixte doivent, si elles sont bonnes par elles-mêmes, pouvoir être appliquées partout, et il est facile de les soumettre à l'analyse et à la discussion. Aussi bien, c'est là qu'il en faut arriver.

Laissons de côté l'industrie agricole, où véritablement la question du syndicat mixte n'est pas mûre. Laissons également, mais pour d'autres raisons, la petite industrie. On peut, si l'on veut, décorer du nom un peu pompeux de syndicats mixtes des associations qui comprennent à la fois des patrons et des ouvriers rattachés les uns aux autres par des liens de camaraderie et d'assistance mutuelle, et même par un certain lien religieux. Les associations de ce genre sont assez nombreuses en France. Je sais telle petite ville des environs de Paris assez peu cléricale cependant, où les jardiniers, patrons et garçons, assistent tous les ans à la fête de la Saint-Fiacre et sont membres de la même société de secours mutuels. Si c'est là un syndicat mixte, je le veux bien ; mais alors l'institution fort modeste par elle-même existait bien avant que le mot eût été inventé. Au surplus le problème n'est pas là : ce n'est pas l'organisation de la petite industrie qui fait courir des risques à la société. Que là comme ailleurs, les relations soient un peu tendues de patrons à ouvriers, cela est possible ; je crois avoir montré qu'au temps du compagnonnage, elles n'étaient pas toujours aussi cordiales qu'on se le figure. Que la manière dont est pratiqué l'apprentissage laisse beaucoup à désirer, cela paraît malheureusement certain. Mais c'est de la part du maître, comme aussi de la part de l'apprenti, une question de conscience individuelle et je ne vois pas à quoi servirait le rétablissement du chef-d'œuvre (qui autrefois donnait lieu à tant de vexations et d'abus), si le patron ne se donne pas la peine d'instruire l'apprenti, ou si l'apprenti n'écoute pas le patron. Fortifier l'apprentissage par un système d'encouragemens donné aux patrons et aux apprentis consciencieux, ou par la création d'écoles bien conçues ; soutenir même la petite industrie, autant que faire se peut, dans la lutte difficile qu'elle soutient contre la grande, en favorisant par des institutions de crédit facilement accessibles (1), ou même par l'assistance directe les débuts difficiles, c'est assurément faire œuvre utile : mais bien des gens s'en occupaient avant même que l'OEuvre des cercles catholiques vînt au monde. Tout le monde connaît cette grande société pour la protection des apprentis et des enfans employés dans les manufactures, que l'éminent chimiste M. Dumas a présidée si longtemps. Voici bientôt un demi-siècle que la Société philanthropique distribue un certain nombre de primes aux jeunes ouvriers et ouvrières qui veulent s'établir pour leur compte, et fournit aux uns des outils, aux autres un petit fonds de roulement. Ceux des membres de la société qui, pour

(1) Je tiens à dire que le cercle catholique d'ouvriers du boulevard Montparnasse a fondé une petite banque de crédit mutuel qui donne d'excellens résultats.

répartir utilement ces primes, ont dû pénétrer assez avant dans les mœurs de la classe ouvrière à Paris, ceux-là peuvent affirmer qu'on y trouve encore, grâce à Dieu, des patrons consciencieux et des apprentis dociles. Les choses ne vont donc point par trop mal dans la petite industrie, et je n'aperçois pas bien clairement ce que les syndicats mixtes y changeraient.

Arrivons maintenant à la grande industrie, et tâchons de comprendre, car la chose n'est pas absolument aisée, le rôle qu'y pourrait bien jouer le syndicat mixte.

Qu'un patron, soucieux de ses devoirs et sentant peser en quelque sorte sur sa conscience le poids de toutes ces existences qui dépendent de lui, ne se contente pas d'assurer à ses ouvriers un salaire aussi élevé que le lui permettent les dures lois de la production industrielle; qu'il ne se contente même pas d'améliorer leur condition par la création de ces institutions accessoires qui mettent à leur disposition, pour un prix réduit, les choses nécessaires à la vie et d'assurer leur avenir en leur facilitant la prévoyance ou en assistant leur vieillesse; qu'il veuille encore se mêler à leur existence quotidienne, prendre part à leurs réunions, s'associer à leurs plaisirs, se joindre à leurs exercices religieux; en un mot, que, tout patron qu'il est, il vive autant que faire se peut de leur vie morale et abaisse dans la mesure du possible les barrières qui, même dans notre société démocratique, séparent l'homme en blouse de l'homme en redingote, et que, par tous ces moyens, il arrive à établir entre eux et lui les liens de la confiance et de l'affection mutuelle, assurément, c'est là un des plus nobles buts qu'un homme puisse se proposer d'atteindre, c'est un des emplois les plus dignes de l'activité humaine, et il n'y a pas d'existence qui mérite d'être mise au-dessus de celle-là. Mais il m'est impossible de reconnaître que ces relations du patron avec ses ouvriers constituent un *syndicat mixte*, et cela quand même sa femme et ses enfans, imitant son exemple, s'adjoindraient en nom et participeraient en fait aux diverses associations de secours mutuels ou de piété qui pourraient exister dans l'usine. Il me semble, en effet, que c'est un peu jouer sur les mots et se payer d'apparences. L'idée même de syndicat, à moins d'être une expression vaine, suppose entre ceux qui en font partie l'identité des intérêts et l'égalité des droits. Or, si les intérêts du patron et ceux des ouvriers qu'il emploie ne sont pas contraires, si même ils se confondent dans une harmonie supérieure, ils ne sont cependant pas identiques, et c'est un peu trop violenter les choses que de prétendre absolument les confondre. Quant à l'égalité des droits, comment peut-elle exister entre les ouvriers et le patron, dont ils dépendent plus ou moins, qui peut, à son gré, renvoyer ou conserver tel d'entre eux, augmenter ou diminuer son salaire? Il y a donc

quelque chose d'absolument factice dans l'idée même du syndicat mixte, ou, si l'on veut, de la corporation constituée à l'intérieur de l'usine entre le patron et ses ouvriers. On peut se complaire à donner cette dénomination à une organisation artificielle édifiée sur la base du dévoûment et de la charité; mais, au point de vue économique, c'est une fiction et un trompe-l'œil.

Cependant, dans le système que j'expose, c'est le syndicat dans l'usine qui est en quelque sorte la cellule embryonnaire du syndicat véritable, du syndicat régional, qui doit comprendre dans son sein tous les ouvriers et tous les patrons appartenant à une même industrie et à une même circonscription, ville, département ou province; soit, par exemple, à Paris, tous les ouvriers et patrons de l'industrie du bâtiment; dans le département de Meurthe-et-Moselle, tous les ouvriers et patrons métallurgistes; dans le Nord et le Pas-de-Calais, tous les ouvriers et patrons de l'industrie des mines (directeurs et administrateurs des sociétés anonymes compris sans doute), ce qui ferait à peu près dans le syndicat une proportion de plusieurs milliers d'ouvriers pour un patron. C'est à un syndicat ainsi composé ou aux autorités constituées par lui que serait confiée la direction des affaires de la corporation et la défense de ses intérêts. Ou la conception du syndicat régional ne veut absolument rien dire, ou c'est en cela qu'elle consiste.

Une objection frappe au premier coup d'œil. Dans un syndicat ainsi composé, les patrons seront absolument écrasés au point de vue de la représentation de leurs intérêts, à moins qu'un procédé quelconque d'organisation intérieure ne vienne rétablir en leur faveur l'équilibre singulièrement détruit. Si le syndicat mixte devait être régi par un conseil nommé à la simple majorité des voix, il serait fort à craindre que ce conseil ne fût pas mixte du tout et que les représentans des ouvriers ne le composassent exclusivement. Les organisateurs des syndicats mixtes ne pouvaient manquer de prévoir l'objection et de s'efforcer d'y répondre à l'avance dans la rédaction de leur plan, car je ne sache pas qu'il existe de syndicat régional mixte ailleurs que sur le papier. D'après ce plan, la corporation devrait être régie par un conseil syndical qui serait composé lui-même de deux syndicats : le syndicat des maîtres et le syndicat des ouvriers nommés séparément à la majorité simple des voix. Voilà qui va très bien, mais ne sommes-nous pas ainsi revenus, par la force même des choses, aux chambres syndicales de patrons et d'ouvriers, à cette institution qui devait forcément engendrer la guerre? Il y aura, il est vrai, cette différence que ces deux chambres devront délibérer en commun au lieu de délibérer séparément, mais ceci même rendra la situation par-

faitement inextricable, le vote (cela est spécifié dans le plan général de l'œuvre) devant avoir lieu par ordre et non par tête. Patience! l'objection est encore trop forte pour qu'on ne nous en offre pas la solution. A ces deux syndicats serait adjoint pour les départager un comité d'honneur dont le président serait le président même de la corporation et qui serait exclusivement composé de membres appartenant aux *classes supérieures* (les mots y sont), mais étrangers à l'exercice de la profession, sans quoi ils seraient directement intéressés dans les questions qu'ils seraient appelés à trancher comme tiers-arbitres entre le syndicat des patrons et celui des ouvriers.

Assurément, cette réponse est très satisfaisante pour l'esprit et cette organisation très ingénieuse. Mais, dans la pratique, on peut douter de son efficacité. C'est ici, j'ose le dire, qu'apparaît toute la fragilité de la conception même du syndicat mixte. Ce comité d'honneur est la pierre angulaire de l'édifice ; sans comité d'honneur, point de syndicat possible, car cette conception aboutirait tout simplement à l'écrasement des patrons ou à l'anarchie. Et, d'un autre côté, comment espère-t-on faire accepter cette création singulière aux ouvriers et même aux patrons? Il faut cependant connaître un peu les hommes et les prendre comme ils sont, avec leurs préjugés et leurs passions. Qu'il s'élève dans l'intérieur de l'une des usines affiliées au syndicat quelqu'une de ces discussions si fréquentes relatives au taux des salaires, au mode de rémunération ou à la durée du travail, peut-on, de bon sens, espérer que les ouvriers s'en rapporteront du soin de trancher le différend à des hommes, d'eux parfaitement inconnus, sur cette seule garantie qu'ils appartiennent aux *classes supérieures* et qu'ils sont étrangers à l'exercice de la profession? Mais s'ils étaient animés d'un tel esprit de conciliation et de déférence hiérarchique, ils seraient tout aussi bien disposés à s'en rapporter au patron lui-même, dont au moins ils auront pu apprécier la sollicitude et le dévoûment à leurs intérêts. Et le patron lui-même, croit-on que, dans ces questions si délicates de salaires et de prix de revient, questions vitales pour lui, il sera disposé à accepter l'intervention d'hommes sans expérience professionnelle, c'est-à-dire en réalité incompétens, animés sans doute d'intentions excellentes, mais capables peut-être de commettre par philanthropie quelque bourde irréparable dont lui, patron, paierait les frais? A quelque point de vue qu'on se place, il y a donc là une objection insurmontable qui suffit pour détruire tout cet ingénieux édifice et pour faire du syndicat mixte une utopie dont je doute qu'on voie jamais la réalisation.

Au surplus, les organisateurs sur le papier des syndicats mixtes ne

s'inquiètent pas beaucoup des grèves, car une de leurs espérances est de les prévenir, et cela par la vertu d'une seconde institution dont ils font le corollaire indispensable du syndicat mixte : je veux parler du patrimoine corporatif. On appelle ainsi, dans la langue de l'Œuvre des cercles, la constitution d'un patrimoine qui serait la propriété de la corporation tout entière, patrons et ouvriers, et qui deviendrait, par l'intérêt que chacun ne saurait manquer de porter à sa conservation et à son agrandissement, le gage de leur entente et de leur union. « Nous comptons beaucoup, dit un des membres les plus autorisés de l'œuvre, sur l'attrait de cette propriété collective pour attacher à la corporation les patrons et les ouvriers ; on ne pourra quitter la corporation sans perdre sa part dans la fortune collective, et la crainte de la voir se dissiper par une liquidation prématurée sera un empêchement sérieux à la formation des grèves. »

Laissons de côté l'intérêt du patron dans le patrimoine corporatif. Cet intérêt ne sera jamais qu'une part infinitésimale de sa fortune, et si la fantaisie lui prenait d'abandonner la corporation, ce n'est pas cette considération qui pourrait l'en empêcher. Reste celui de l'ouvrier. Mais, d'abord, il serait bon de savoir comment se constituera ce patrimoine corporatif et en quoi il consistera. Comment il se constituera ? Par les cotisations volontaires de membres de la corporation, par des dons et legs (il faudra les voir venir), enfin, par le produit de diverses institutions économiques, sociétés de consommation ou autres qui pourront former ce qu'on appelle dans une langue assez barbare : un *boni corporatif*. Je crains que toutes ces ressources réunies ne constituent pendant longtemps un assez maigre avoir. Quel sera maintenant l'emploi des ressources ainsi réunies ? Si je comprends bien la conception du patrimoine corporatif, on ne saurait entendre sous cette dénomination des fonds toujours disponibles qui serviraient seulement à alimenter une caisse de secours en cas de maladie, de chômage, ou même une caisse de retraite. S'il en était ainsi, toutes les sociétés qui ont des caisses de retraite où versent aussi bien le directeur que les plus modestes employés, seraient en possession d'un patrimoine corporatif, et la chose n'aurait rien de nouveau. Pour que le patrimoine corporatif soit digne de ce nom, il faut qu'il ait un certain caractère de perpétuité et d'immobilisation relative ; qu'il consiste en fonds placés à perpétuité, ou mieux en immeubles servant à l'association : cercle, école professionnelle, hôpital, chapelle, etc... Je comprends bien l'idée : elle est renouvelée de l'ancienne maison commune des corporations d'arts et métiers, qui était à la fois la propriété et le lieu de réunion des artisans, comme la maison commune des orfèvres à Paris. Cela pouvait être utile

sous le régime des corporations restreintes et de la petite industrie. Mais, de nos jours, comment espérer qu'un ouvrier perdu dans le sein d'une corporation qui comptera peut-être plusieurs milliers de membres portera un intérêt de propriétaire à des bâtimens dont il a aujourd'hui, par la générosité du patron, la jouissance gratuite dans beaucoup d'usines? Comment se flatter qu'en cas de conflit, de grève menaçante (car c'est toujours là qu'il faut en venir, puisque ce sont les grèves qu'on veut éviter), la pensée de sa millième, peut-être de sa dix-millième part de propriété d'une école, d'un hôpital, d'une chapelle ou d'un titre de rente suffise pour faire taire ses griefs, fondés ou non, et pour désarmer son bras? Il y a là une seconde illusion non moins forte que la première, et, pour dire toute ma pensée, se figurer qu'on pourra prévenir la misère, réconcilier les classes ennemies, rétablir la paix sociale, en un mot, sauver la France en la coulant tout entière dans le moule des syndicats mixtes avec comité d'honneur et patrimoine corporatif, c'est assurément la plus colossale chimère au service de laquelle des gens de cœur et de talent puissent dépenser leur temps et leurs forces.

Il m'en coûte de continuer cette discussion avec des hommes que je respecte et dont quelques-uns sont pour moi des amis. Mais il faut cependant pousser un pas plus loin et aller jusqu'au bout du dissentiment. Quel but se propose-t-on d'atteindre en poursuivant le rétablissement des corporations, et à quel mobile obéit-on? Je n'insisterai pas sur cette conception encore assez mal définie, qui consisterait à faire des corporations ainsi rétablies la base de l'électorat politique, et à donner droit exclusif de représentation, non point à la capacité présumée, ni à la richesse acquise, mais à des intérêts spéciaux. L'idée n'est pas mûre; dans le petit volume intitulé : *Instructions sur l'œuvre*, il n'en est même pas question. On pourrait donc la désavouer. Mais le mobile auquel on obéit est incontestablement celui-ci : l'horreur de la liberté et du libéralisme, j'entends la liberté et le libéralisme économiques, laissant politique et religion à part. Quand on dit libéralisme, c'est pour ne pas dire libéraux; mais c'est bien contre eux qu'on porte l'anathème, tout en leur ouvrant les bras, puisqu'on ne veut plus leur laisser le choix « qu'entre le socialisme et la contre-révolution. » Peu s'en est fallu, au début, qu'on ne partît en guerre contre le principe même de la liberté du travail. Ce qu'on semblait vouloir, c'était la corporation fermée, obligatoire, et si les docteurs ne s'en étaient mêlés, si, dans une lettre qui a fait quelque bruit, M. Charles Périn n'était intervenu avec l'autorité de son savoir et sa connaissance des problèmes économiques, on se serait probablement placé sur ce terrain et on aurait entrepris une croisade

contre cette liberté révolutionnaire, reconnue à chacun depuis la date néfaste de 1791, de choisir à son gré sa profession, d'y entrer ou d'en sortir comme bon lui semble. On a battu en retraite et on a renoncé à cette campagne, mais avec quels regrets, avec quelles restrictions! Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir certain volume peu connu, que le conseil des études de l'OEuvre des cercles a publié sous le titre de : *Questions sociales et ouvrières.* Mais, en revanche, il y a une liberté aux dépens de laquelle il semble qu'on veuille se dédommager : c'est la liberté de la concurrence, c'est-à-dire le droit pour chacun de produire la quantité de denrées qu'il lui plaît, à l'aide des procédés qu'il lui convient d'employer. Pour entreprendre cette nouvelle campagne, le moment, il faut le reconnaître, n'est pas mal choisi. Aujourd'hui le monde civilisé subit, en effet, les conséquences d'une production exagérée qui, dépassant les besoins de la consommation, encombre le marché universel de marchandises en quantité supérieure à la demande, et, par une conséquence fatale, avilit les prix non seulement des marchandises elles-mêmes, mais du travail. Le phénomène n'est pas nouveau ; et l'Angleterre, qui l'a déjà connu plusieurs fois, a trouvé depuis longtemps un mot pour le désigner : *overproduction,* tandis que nous avons récemment inventé celui de *surproduction.* Mais jamais ce phénomène n'a été aussi intense, car il apparaît aujourd'hui dans tous les pays, aussi bien dans ceux qui sont abrités derrière le régime protecteur, comme l'Amérique, que dans ceux qui sont livrés au libre échange. Jusqu'à présent ces crises ont toujours pris fin d'elles-mêmes à la fois par une réduction volontaire de la production et par l'extension progressive des besoins de la consommation. Mais il semble qu'entraîné par cette horreur de la liberté dont je parlais tout à l'heure, on veuille profiter de l'occasion favorable pour contester à chacun le droit de produire dans la mesure qu'il croit utile, sans consulter d'autre règle que son intérêt bien entendu. Quelle autre signification aurait, en effet, ce langage, dont l'éloquence me touche autant que personne, mais contre les séductions duquel il faut cependant savoir se défendre?

« Nous demandons une législation protectrice de la faiblesse et des droits de chacun, empêchant, par une fixation normale des heures de travail, les abus de la force, *limitant enfin la concurrence et la spéculation...* Voilà ce que nous demandons, et nous souhaitons aussi que cette *législation sociale* ne soit pas l'œuvre d'un état isolé où les obstacles de la concurrence pourraient la frapper d'impuissance, mais que, sous l'*inspiration de l'église,* seule capable assurément de déterminer un pareil concert, une législation internationale règle la protection des faibles, pour amoindrir les souffrances du travail. »

Laissons de côté la protection des faibles. Si par là on entend la réglementation du travail des enfans dans les manufactures, tout le monde est d'accord. On pourrait également discuter la réglementation de celui des femmes, et même la limitation des heures de travail, double mesure qui a été adoptée dans les pays d'Europe les plus infectés de libéralisme, bien que ce soit là une question singulièrement épineuse. Mais allons droit à ce qui est nouveau dans le programme, à cette conception d'une législation sociale internationale limitant le commerce et la spéculation sous l'inspiration de l'église. A-t-on bien réfléchi à ce programme et à toutes les mesures qu'il comporte? Limiter la spéculation et le commerce, cela est bientôt dit. Mais la spéculation est la vie même du commerce et de l'industrie. Tout commerçant est nécessairement un spéculateur qui cherche à acheter bon marché pour revendre cher, et qui s'appauvrit ou qui s'enrichit suivant qu'il se trompe ou non dans ses prévisions. S'il se sert de moyens déshonnêtes, le droit commun suffit pour le punir, et il n'y a pas besoin pour cela qu'un concile commercial édicte de nouveaux canons. Et quant à limiter la concurrence, qu'est-ce qu'on entend par là? Viendra-t-on dire à tel ou tel producteur : Vous ne livrerez pas par année à la consommation plus d'une certaine quantité de produits ; ou bien : Vous n'abaisserez pas vos prix de vente au-dessous d'une certaine limite. Qui l'osera? Mais, dira-t-on, c'est précisément ce que font les industriels eux-mêmes quand ils constituent un syndicat pour maintenir les prix ou limiter la production. Sans doute ils le font, et cela montre, soit dit en passant, que la comparaison rebattue de la liberté guérissant, comme la lance d'Achille, les maux qu'elle fait n'est déjà point tant inexacte. Mais ils le font volontairement et surtout en connaissance de cause, tandis que, dans ce nouveau plan de législation sociale, on voudrait le leur imposer. Or quelle est l'autorité infaillible qui viendra substituer ainsi son appréciation à celle de l'intérêt privé? Qui mesurera les besoins de la consommation, les ressources de la production, et qui saura maintenir un équilibre constant entre la demande et l'offre? Sera-ce l'état? Mais, en pareille matière, l'état n'est-il pas le plus faillible de tous les administrateurs? Sera-ce donc l'église? Je ne pense pas qu'on veuille la faire descendre à ce rôle de régulatrice du marché, ni qu'après avoir protesté en termes éloquens contre le socialisme d'état, on veuille faire à la place, ce qui serait plus dangereux encore, du socialisme d'église. Mais alors que veut-on dire? Pourquoi chercher à compromettre l'église dans des questions dont elle n'a point à connaître? Sa sublime mission est de prêcher aux uns la résignation, aux autres la charité, à tous le respect de la loi morale, dont la doctrine évangélique est la plus haute expres-

sion. Mais les institutions de l'ordre économique ne peuvent la toucher que dans la mesure où elles favorisent les sentimens de piété que sa mission terrestre est de réchauffer sans cesse dans les âmes. Si, dans une encyclique récente le souverain pontife a exprimé le désir de voir les anciennes corporations rétablies, « convenablement au temps, *sous les auspices et le patronage des évêques*, » c'est que sa sagesse y a vu un moyen d'entretenir, parmi les travailleurs, « le goût de la piété et la connaissance de la religion. » Mais l'encyclique ne tranche aucune question de l'ordre économique; c'est un terrain qui demeure livré aux disputes des hommes, et il serait souverainement imprudent d'engager l'église à s'y aventurer. On ne l'a que trop mêlée à nos luttes politiques; ne la mêlons pas à nos luttes économiques. Ne la sollicitons pas de se prononcer pour ou contre la liberté du travail et celle de la concurrence. Ne la faisons pas protectionniste ou libre-échangiste au gré de nos conceptions personnelles. Toutes ces querelles passent, et elle demeure (1).

Ne soyons pas non plus (et c'est par là que je voudrais terminer) trop sévères pour notre temps et notre pays. Certes il souffle depuis bien des années un mauvais vent sur la France. Les passions qui fermentent toujours dans les bas-fonds de toute société ne paraissent pas près de s'éteindre, et le déplorable régime politique que nous subissons n'y aidera certainement pas. Mais ne va-t-on pas un peu loin lorsqu'on représente les ouvriers comme armés, d'un bout à l'autre du territoire, contre les patrons, les patrons contre les ouvriers, et la France à la veille de s'abîmer dans une guerre sans merci entre ces deux camps? Le tableau

(1) Si le clergé voit avec une faveur bien naturelle s'accroître le nombre des cercles catholiques d'ouvriers, en revanche, il se tient dans une grande réserve sur le fond même de la doctrine qui est devenue le programme social de l'œuvre des cercles. J'en puis donner pour preuve les paroles suivantes qu'un des membres les plus éminens du clergé de Paris, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, prononçait en réponse à M. le comte Albert de Mun, à la dernière assemblée générale de l'œuvre, où il représentait l'archevêque de Paris. « Il y a dans nos rangs beaucoup d'hommes de bonne foi qui discutent certaines parties de votre système et qui avouent que jusqu'à présent *ils n'y voient pas très clair*. Ce que j'ai remarqué en général en écoutant ceux qui formulent ces objections, ce n'est pas qu'ils s'élèvent contre le principe; ils sont d'accord avec vous sur le but, mais c'est qu'ils trouvent que les moyens proposés se confondent presque avec le but à atteindre et que la solution du problème ressemble de trop près à ce qui en est l'énoncé. Je ne veux pas entrer dans la discussion de cette opinion, mais il me suffit qu'elle soit sérieuse, il me suffit qu'elle soit sincère, il me suffit qu'elle soit partagée par des hommes qui pensent comme vous sur les grandes lignes de notre entreprise, pour que je me renferme dans une réserve à laquelle ne sont pas obligés ceux qui sont les initiateurs et qui ont le droit comme le légitime désir de convertir à leur opinion des amis qui hésitent encore. »

n'est-il pas un peu poussé au noir, et les faits douloureux qui ont éclaté sur tel ou tel point, doivent-ils nous faire oublier que, non-seulement il y a des régions entières où la paix n'a jamais été troublée, mais que, même à la porte d'établissemens où l'ordre a été sérieusement menacé, d'autres établissemens n'ont pas cessé de voir la paix régner entre les patrons et les ouvriers? Est-il bien exact, est-il bien juste, est-il bien prudent de s'en aller répétant de ville en ville, un jour, « que les salaires s'avilissent, que le paupérisme s'étend comme une lèpre hideuse, et que l'ouvrier exploité n'a d'asile que dans la résistance et de recours que dans la grève? » un autre jour, « que le prolétaire est seul, sans appui, sans foyer, sans protection, et qu'il est jeté sur le marché comme une denrée dont le salaire est le prix, livré à la loi brutale de l'offre et de la demande? » J'ajoute : Est-il bien prévoyant de proclamer que le monde du travail souffre d'une double injustice, l'absence d'une législation sociale qui protège l'ouvrier contre les abus de la force, et l'absence d'une organisation qui lui garantisse, avec la stabilité, la possession et la paix de son foyer, la sécurité de son lendemain, la garantie contre les accidens, le chômage involontaire, la vieillesse et la maladie? » Car enfin il faut songer qu'un jour on pourrait être mis en demeure de réparer cette double injustice, et ce jour-là comment ferait-on pour assurer à chaque ouvrier une maison qui lui appartînt en propre, un travail permanent et une pension de retraite? Si l'on n'y parvenait pas, ne s'exposerait-on pas à se voir reprocher à soi-même ce qu'on reproche aujourd'hui à ses adversaires : d'avoir cherché à séduire l'ouvrier par des promesses, et de n'avoir rien su faire pour améliorer sa situation?

Enfin, ne soyons pas non plus trop sévère pour notre temps, pour ce pauvre XIXe siècle qui n'a plus que quinze années à vivre et qu aura fort à faire s'il veut, dans ce court espace de temps, remplir les trompeuses espérances de sa jeunesse. Ce qu'on peut lui reprocher, n'est-ce pas d'avoir, lui aussi, fait trop de promesses et, dans l'amertume de nos griefs, n'entre-t-il pas une bonne part de déception? Certes, il aura donné le spectacle de bien des souffrances. Mais quoi! les siècles antérieurs n'ont-ils pas connu aussi les leurs, et n'est-ce pas l'honneur du nôtre d'avoir particulièrement ressenti celles dont il a été témoin? « Ce qui est nouveau, disait éloquemment Macaulay, ce n'est pas la souffrance, c'est la plainte. » On pourrait ajouter aussi : C'est la pitié, — je parle de cette pitié publique distincte de l charité, qui est un sentiment tout moderne inconnu aux rudes temps d'autrefois. Certes, on ne saurait pousser trop loin cette noble compassion, mais il ne faudrait cependant pas qu'elle nous entraînât jusqu'à méconnaître la lente amélioration de la condition

humaine, qui est due en partie aux efforts accumulés des générations antérieures, en partie à la force même des choses et à la marche générale de la civilisation. Il faut convenir qu'il y a des couches profondes de la société à travers lesquelles cette amélioration du bien-être ne pénètre que bien lentement. Mais cependant, du plus au moins, toutes s'exhaussent, comme, dans les pays depuis longtemps habités, s'est exhaussé peu à peu le sol qui recouvre aujourd'hui la base des anciens monumens. Chercher dans les siècles antérieurs l'idéal d'une meilleure condition sociale n'est pas commettre une moindre erreur que ne le serait, dans ces vieux pays, la pensée de creuser jusqu'à l'ancien niveau pour y établir les fondemens d'un nouvel édifice.

Au surplus, cette tendance à revêtir de couleurs brillantes et poétiques les temps qui ne sont plus et que nous n'avons jamais connus est une disposition constante de l'esprit humain, à laquelle aucune génération n'a échappé. C'est une des formes variées que prend chez l'homme cette aspiration vers l'idéal qui fait sa grandeur et son tourment. Froissé du misérable spectacle des choses humaines, trop enclin à douter d'un meilleur avenir et d'un monde plus satisfaisant, il tourne instinctivement ses regards en arrière et cherche à découvrir dans les brouillards du passé cette image dorée de la perfection terrestre que ses yeux n'aperçoivent pas à l'éclatante lumière du jour. Autrefois,.. jadis,.. nos pères,.. ces mots lui viennent alors à la bouche et ne sont en réalité que l'expression de sa tristesse, de son découragement, de sa défiance de lui-même. Hélas! autrefois n'était pas meilleur qu'aujourd'hui, jadis on souffrait comme à présent, et nos pères n'étaient pas plus heureux que nous. Mais nous n'en voulons rien croire et nous cherchons à nous consoler de n'avoir jamais connu le bonheur par la pensée que pour d'autres il a pu exister.

> Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charme,
> Ou le vent troublait-il aussi votre clarté,
> Et l'ennui du présent fait-il votre beauté?

Certes, je comprends l'ennui du présent; il est des jours où cet ennui est accablant. Mais, pour se relever, ne vaut-il pas mieux tourner ses regards vers l'avenir que vers le passé?

HAUSSONVILLE.

LA RÉFORME

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De nos trois degrés d'enseignement, le plus heureux, sans contredit, c'est le premier. Il n'a pas été soumis, comme le secondaire, à de désastreuses expériences, ni livré, comme le dernier, à des fanatiques et à des sots. Les pouvoirs publics ne se sont guère occupés de lui que pour lui octroyer quelques millions sur le milliard des écoles; à part cela, n'étant pas chose électorale, la politique et les politiciens l'ont laissé bien tranquille. Il n'a même pas eu trop à souffrir des vicissitudes qui ont paralysé d'autres grands services publics. Grâce à l'incompétence de la plupart des ministres qui ont occupé depuis quinze ans la place des Guizot et des Villemain, les réformes entreprises dans les dernières années de l'empire ont pu se continuer avec plus de suite et de méthode que n'en comporte et n'en met en général, dans ses entreprises, le régime actuel.

Pour mener ces réformes au point qu'elles sont, sans rien précipiter ni compromettre, il ne fallait pas trop de mains, et qu'elles fussent à la fois très délicates et très prudentes. Or, précisément de 1870 à 1884, dans cette période si tourmentée qui a vu naître et passer tant et de si singulières fortunes, où s'est fait une si terrible consommation de ministres et de sous-secrétaires d'état, la direction de l'enseignement supérieur n'a subi qu'un seul changement de personne. Encore ce changement n'a-t-il en rien affecté son orientation première. En succédant à M. Du Mesnil, M. Albert Dumont a tenu à honneur de continuer ce qu'avait commencé son prédécesseur, comme celui-ci s'était efforcé de poursuivre l'œuvre dont il

avait en quelque sorte assumé le dépôt. J'ai déjà rendu justice au premier (1); j'ai dit ses vaillans efforts, son habileté supérieure, sa constance en des temps difficiles; ouvrier de la première heure, il est un peu négligé à présent. Pas par tous, heureusement, et je me reprocherais de ne pas rappeler, au début de cette étude, le souvenir d'un si galant homme et d'un si bon serviteur de la chose publique. Je devrais peut-être aussi, pour n'oublier personne, payer mon tribut de regrets à la mémoire d'Albert Dumont. On me pardonnera si je n'insiste pas. Quels mots trouverais-je encore pour le louer? Que vaudrait mon humble hommage après tous ceux qu'il a reçus et qui l'attendent encore? Tout bien considéré, pour honorer cet esprit délicat, ce fin dilettante et ce charmant sceptique, qui mettait avant tout la mesure et qui avait tant de tact, je ne trouve rien de mieux que de lui épargner une nouvelle oraison funèbre. Vivant, c'est en gourmet qu'il aimait le pouvoir et c'est avec une sorte d'onction qu'il en savourait discrètement les jouissances. Mort, je me ferais scrupule d'ajouter une seule note au concert un peu bruyant qui s'est élevé sur sa tombe.

Je passe donc, et, sans plus m'attarder, j'arrive au fait, c'est-à-dire aux réformes qui se sont accomplies récemment dans nos facultés.

I.

Il n'est pas nécessaire de remonter bien haut pour trouver les origines et le point de départ de ces réformes. L'opinion n'a guère été saisie de la question et n'a commencé de s'y intéresser vraiment qu'il y a une vingtaine d'années. Sans doute, avant cette époque, plus d'un esprit curieux s'était demandé, non sans inquiétude, si notre enseignement supérieur rendait bien tous les services qu'un grand pays est en droit d'attendre de ses écoles. L'Allemagne exerçait déjà sur une petite élite l'attraction réfléchie qui plus tard a tourné, pour la foule, à l'engouement, et, chez quelques-uns, à l'exploitation.

En regard des grandes universités d'outre-Rhin, si vivantes et si fortement constituées, nos meilleures facultés semblaient singulièrement chétives; la Sorbonne elle-même pâlissait; mais il s'en fallait que ce courant d'idées fût fait d'informations précises et de science certaine. Il flottait encore, cherchant un peu à tâtons sa voie, quand une impulsion hardie vint tout à coup lui donner une direction. Sous ce titre : *l'Instruction supérieure en France*, son

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1879.

histoire et son avenir, parut ici même, en 1864 (1), une étude de M. Ernest Renan aussi substantielle que brillante, où toutes les critiques auxquelles pouvait prêter notre haut enseignement se trouvaient condensées en quelques pages d'une singulière vigueur.

On a beaucoup disserté depuis sur le même sujet; on n'a rien ajouté d'essentiel à ce tableau des vices organiques de notre système d'études « tel qu'il est sorti de la révolution. » M. Renan lui-même, dans un travail plus récent et d'un caractère beaucoup plus général, n'a guère eu qu'à reprendre, en la précisant sur quelques points, son ancienne thèse. Seulement, à l'époque de *la Réforme intellectuelle*, les événemens, hélas! avaient singulièrement marché. Une grande clarté s'était faite et de terribles points d'interrogation se dressaient devant les esprits anxieux. N'était-ce pas à la supériorité de sa culture autant qu'aux solides vertus de sa race, au substantiel et patriotique enseignement de ses universités que l'Allemagne avait dû, pour une large part, la supériorité de ses armes? N'était-ce pas en même temps à notre ignorance, à la légèreté de l'esprit français, à la frivolité de bon ton qui régnait jusque dans nos écoles, qu'il convenait d'attribuer nos malheurs? Ainsi posé, le problème se trouvait grandi, pour ainsi dire, de toute la hauteur de notre chute; en réalité, il n'avait pas changé. En 1872 comme en 1864, aux yeux de M. Renan, l'infériorité de notre enseignement supérieur tenait à ce qu'il se compose de trois séries d'établissemens qui se nuisent. Entre les écoles spéciales chargées de transmettre certaines connaissances d'une nécessité absolue pour l'état (telle que l'École polytechnique) et les établissemens de science pure (tels que le Collège de France et le Muséum), quels pouvaient être le rôle et le public de nos facultés? « Comme la gratuité absolue était et devait être la loi de tels établissemens, — je cite ici textuellement, — on fut amené à adopter à cet égard le régime le plus singulier. Les portes furent ouvertes à deux battans. L'état, à certaines heures, tint salle ouverte pour des discours de science et de littérature. Deux fois par semaine durant une heure, un professeur dut comparaître devant un auditoire formé par le hasard, composé souvent à deux leçons consécutives de personnes toutes différentes. Il dut parler, sans s'inquiéter des besoins spéciaux de ses élèves, sans s'être enquis de ce qu'ils savent, de ce qu'ils ne savent pas. Quel enseignement devait résulter de telles conditions; que pouvaient être de tels cours? De brillantes expositions, des *récitations* à la manière des déclamateurs de la décadence romaine... Ce qu'il faut, c'est que l'oisif qui en passant s'est assis un

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1864.

quart d'heure sur les sièges d'une salle ouverte à tous les vents sorte content de ce qu'il a entendu. Quoi de plus humiliant pour le professeur d'être abaissé au rang d'amuseur public, constitué par cela seul l'inférieur de son auditoire, assimilé à l'acteur antique dont le but était atteint quand on pouvait lui dire : *Saltavit et placuit!* »

L'attaque était vive, et le morceau, quoique d'une belle venue, sembla dur à plus d'un. Jamais la rhétorique officielle n'avait été traitée d'aussi verte façon par la rhétorique d'en face. Elle en gémit encore. Il me semble qu'elle eût mieux fait d'en prendre gaiement son parti et d'attendre que M. Renan lui revînt; car entre elle et cet étonnant virtuose il a pu s'élever des nuages, il n'y a jamais eu de brouille sérieuse ni de colères autres qu'oratoires. Et qui sait si la même plume d'où est tombé cet impertinent et classique *Saltavit* ne réserve pas à d'autres *saltatores*, à certains charlatans de science, une correction aussi mémorable et bien autrement méritée? Qui sait? Théophraste a de si singuliers retours!

Quoi qu'il en soit, le coup avait porté et le talent n'avait qu'à se bien tenir. Trop longtemps il avait été « le but suprême, » trop longtemps nos facultés, nos établissemens scientifiques eux-mêmes « avaient penché vers les exercices oratoires » au détriment de la recherche et de l'érudition. Il fallait secouer ce joug, en finir avec cette culture artificielle qui, tournant sur elle-même sans se renouveler, « dégénérait forcément en déclamations de rhétorique. » N'insistons pas; l'argument, à force d'être ressassé depuis vingt ans, a fini par devenir lui-même un mauvais lieu-commun. En 1864, il n'était pas encore défloré; de récentes manifestations lui donnaient même une force d'actualité qu'il était difficile de méconnaître. Aussi l'administration, dont la sollicitude avait été jusqu'alors plus particulièrement attirée par d'autres soins, n'hésita pas dès ce moment à mettre à l'étude la grave question soulevée par M. Renan. Une grande enquête sur l'état comparé des écoles primaires en France et à l'étranger se poursuivait déjà depuis plusieurs mois par les soins d'hommes spéciaux. On y joignit une instruction parallèle sur la situation des établissemens d'enseignement supérieur en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie, surtout en Allemagne. Et pour en réunir les élémens, on fit appel à tous les concours, on usa de tous les moyens. On s'adressa d'abord en France aux personnes les plus compétentes, aussi bien dans l'université qu'en dehors d'elle. On ne demanda pas aux corps savans, ni surtout aux corps intéressés, une de ces consultations générales qui le plus souvent ne concluent pas et manquent de sincérité; mais on eut soin d'interroger individuellement beaucoup de leurs membres. On en usa de même à l'égard des écrivains qui passaient pour avoir quelque

connaissance de la matière. En même temps, à l'étranger, on mettait à contribution nos agens diplomatiques; on s'informait de l'organisation, du régime, des méthodes et des programmes existans, soit en s'adressant par correspondance aux établissemens eux-mêmes, soit en les envoyant étudier sur place. Le résultat de cette longue et minutieuse enquête fut la publication en 1868 de la *Statistique de l'enseignement supérieur*, et bientôt après, ou vers la même époque, l'adoption d'un certain nombre de mesures, qui, sans rien bouleverser, constituaient pourtant une organisation nouvelle et de sérieux progrès. Ces mesures étaient de deux sortes : celles-ci d'ordre purement matériel et financier, celles-là d'ordre administratif et pédagogique.

Matériellement notre enseignement supérieur avait de grands besoins. « Paris, disait un rapport adressé par le ministre d'alors à l'empereur, renferme de magnifiques établissemens auxquels se rattachent les noms de François Ier, de Richelieu et de Louis XIV... Mais ces établissemens, construits à un autre âge, ne répondent plus à tous les besoins nouveaux; nos maîtres trop souvent dépourvus des instrumens et des appareils qui sont devenus de si puissans moyens de découvertes et d'enseignemens, se regardent comme désarmés en face de leurs rivaux... La Sorbonne, le Muséum, l'École de médecine, réclament des agrandissemens depuis longtemps attendus. » Bref, il convenait d'entreprendre au plus tôt ces constructions « dont la dépense, répartie sur plusieurs exercices, ne serait qu'une charge momentanée pour le budget extraordinaire. » Il n'importait pas moins de multiplier en province, aussi bien qu'à Paris, le nombre de ces « arsenaux de la science qu'on appelle des laboratoires. » A cet égard, le rapport précité concluait sans trop insister à l'augmentation des faibles crédits déjà votés pour cet objet par le corps législatif. Conclusion un peu timide à la vérité, mais il ne faut pas oublier ce qu'étaient alors les ministres des finances et les commissions du budget, au prix de quels efforts et de quelles luttes on parvenait à leur arracher quelques centaines de mille francs pour les services les plus urgens.

Les mesures d'ordre administratif et pédagogique n'étaient pas, à beaucoup près, aussi faciles à déterminer que les précédentes. L'argent n'y suffisait plus, et ce n'est pas à coups de millions qu'on pouvait espérer d'en assurer le succès. Il y fallait quelque autre chose encore : trouver le moyen d'assurer à nos facultés des lettres et des sciences des auditeurs réguliers sans en éloigner les autres; leur créer une clientèle d'élèves sans pervertir et dénaturer le caractère de leur enseignement; concilier dans une juste mesure les besoins particuliers de cette clientèle avec les exigences légitimes du grand

public et la tradition; accorder une large place à l'érudition, à la recherche pure et désintéressée, dans les lettres aussi bien que dans les sciences sans tomber dans le pédantisme et la minutie. Le problème, on le voit, ne laissait pas d'être compliqué. Je ne ferai que rappeler en passant les diverses solutions qui lui furent données, à savoir : l'introduction des exercices didactiques dans les facultés des lettres, l'ouverture de laboratoires d'enseignement dans les facultés des sciences, l'établissement des écoles normales secondaires, enfin la fondation de l'École des hautes études.

Le développement des exercices didactiques dans les facultés des lettres n'impliquait nullement l'abandon de la « grande leçon, » si sévèrement condamnée par M. Renan et si malmenée depuis par quelques gens d'esprit égarés dans la foule des badauds, des fruits secs et des envieux. Dans la pensée de l'administration, tout au contraire, il importait de garder soigneusement l'usage de ces expositions « élégantes, spirituelles, parfois éloquentes, qui élèvent le niveau de l'instruction générale et maintiennent heureusement le goût des études patientes et difficiles dans un temps d'improvisation littéraire. » Seulement, à ces généralités, susceptibles d'intéresser un nombreux auditoire, il avait paru bon d'ajouter des conférences d'un caractère pratique s'adressant à de véritables étudians, capables de les retenir et de les grouper par l'appât d'une culture plus scientifique et plus suivie.

Pareillement, en science, l'enseignement par la parole, les brillantes démonstrations d'un Dumas ou d'un Jamin, n'étaient pas suffisantes. L'essentiel, sauf dans les mathématiques pures, c'était d'exercer les étudians, de leur apprendre à préparer une expérience, à faire une analyse, à se servir des intrumens et des procédés particuliers à chaque genre de recherches. C'était de créer des laboratoires à leur usage ou de leur ouvrir ceux qui existaient déjà. De là le décret du 31 juillet 1868 et la distinction établie pour la première fois entre les laboratoires d'enseignement et les laboratoires de recherches : ceux-ci restant le domaine privé, le *home* scientifique du professeur et de quelques collaborateurs choisis; ceux-là destinés à devenir, pour la jeunesse vraiment studieuse de nos facultés des sciences, des écoles d'apprentissage et de manipulation.

La création d'écoles normales secondaires aux chefs-lieux d'académie rentrait dans le même ordre d'idées et de préoccupations. Ce qui avait jusque-là manqué le plus, en province, aux candidats à la licence et à l'agrégation, c'étaient les moyens de se préparer sérieusement à ces examens. Un grand nombre de maîtres répétiteurs, pour ne parler que de ceux-là, languissaient dans nos collèges sans pouvoir s'élever jusqu'au professorat. Mettre à la portée

de ces jeunes gens un enseignement, des secours, une direction qui leur permissent d'affronter nos concours et, du même coup, former pour nos facultés un premier noyau d'auditeurs assidus, tel était le but de l'institution; elle s'est modifiée depuis : le nom qui lui avait été donné dans le principe et qui ne répondait peut-être pas assez exactement à l'idée matérielle qu'éveille généralement le mot d'école, a disparu; la chose est demeurée cependant sous une autre forme.

Mais il ne suffisait pas d'offrir au public spécial des candidats les moyens de s'instruire et de gagner ses grades; il fallait, afin de compléter cet ensemble de mesures, créer à côté de la Sorbonne un enseignement d'un caractère plus désintéressé pour le petit nombre de jeunes gens voués à la recherche pure et à l'érudition, sans souci de carrière. L'École des hautes études parut répondre à ce besoin, et c'est de cette pensée qu'elle naquit. Accueillie dès le principe avec une faveur marquée par les corps savans de France, consacrée par les suffrages les plus flatteurs et par de hautes distinctions à l'étranger, elle n'eut pas de peine à se faire sa place dans l'ensemble de nos institutions. La section des sciences historiques et philosophiques elle-même, qui avait à lutter contre la redoutable concurrence du Collège de France, de l'École des chartes et de l'École des langues orientales, prit très vite une remarquable extension. Lors de la dernière statistique, parue en 1883, elle ne comptait pas moins de deux cent trente-huit élèves suivant vingt-huit à trente cours différens, et sa *Bibliothèque,* dont plusieurs ouvrages sont des autorités dans la science (1), en était à son cinquante-septième fascicule.

Tel était, quand l'empire disparut, l'état des choses; dès lors, à part la grosse question des universités régionales encore à l'étude, on peut dire que le problème soulevé six ans auparavant était en grande partie résolu. Sans doute, les changemens intervenus n'avaient encore donné que des résultats incomplets; sans doute, les crédits annoncés se faisaient attendre et les travaux promis étaient à peine commencés. Mais les lignes générales, le cadre de la réforme, avaient été très nettement tracés; la direction, le but, en avaient été déterminés avec précision, et sur la route à parcourir les plus grands obstacles à vaincre encore étaient de ceux dont le temps et l'argent devaient aisément triompher.

Il fallait du temps pour que l'usage des exercices didactiques s'établît dans celles de nos facultés qui ne les connaissaient pas encore, pour qu'il s'étendît et se généralisât dans celles qui les pratiquaient déjà. Il fallait du temps pour que l'École des hautes études se

(1) Le mot est de M. Albert Dumont.

développât ; il fallait surtout de l'argent, et beaucoup, pour la reconstruction du Paris universitaire et le renouvellement de notre outillage scientifique dans toute la France. Or ni l'un ni l'autre n'ont fait défaut au régime actuel : pour achever l'œuvre entreprise en 1868, il a eu quinze ans, — *grande mortalis ævi spatium*, — et des ressources qui auraient paru prodigieuses aux gouvernemens antérieurs. Avec de tels moyens, le succès était certain et il a été dans ces dernières années surtout très rapide.

Trois choses y ont surtout contribué : l'impulsion donnée par l'administration aux grands travaux publics universitaires, l'institution des maîtres de conférences dans les facultés, la fondation des bourses de licence et d'agrégation.

Sur le premier point, sans entrer dans le détail, je citerai seulement quelques faits et quelques chiffres. — De 1868 à 1878 (1) l'état, les départemens et les communes ont dépensé pour la reconstruction des bâtimens de l'enseignement supérieur :

Les conseils municipaux.	27.000.000 fr.
Les conseils généraux.	600.000
L'état.	12.900.000
	40.500.000 fr.

De 1879 à 1883 :

Les conseils municipaux.	22.900.000 fr.
Les conseils généraux.	200.000
L'état.	18.700.000
	41.800.000 fr.

Soit en chiffres ronds 82 millions. Les facultés ont en outre reçu pour leurs bibliothèques, leurs collections et leurs frais de cours, des crédits qui se montent annuellement à la somme de 1,700,000 fr.

Dans la même période (1868-1883), ont été construites ou rebâties en province : les facultés de Grenoble, les facultés de médecine et des sciences de Lyon, les facultés de Bordeaux ; les observatoires de Lyon, Bordeaux et Besançon ; les laboratoires de zoologie marine de Concarneau, de Roscoff, de Banyuls, de Luc-sur-Mer, du Havre et de Marseille ; à Paris, la Faculté de médecine, les nouvelles galeries du Muséum et l'École de pharmacie. Sont en voie de reconstruction

(1) J'emprunte ces chiffres aux notes que M. Dumont a laissées sur l'enseignement supérieur en France.

ou d'agrandissement : dans les départemens, les facultés de Montpellier, de Toulouse, de Lille, de Marseille, de Caen, de Clermont et de Dijon ; à Paris, la Sorbonne, dont la première pierre avait été solennellement posée en 1852.

Tels ont été de 1868 à 1883 les résultats matériels obtenus par les efforts réunis de l'administration et des conseils municipaux ; — j'omets à dessein les conseils généraux, qui n'ont peut-être pas apporté tout le zèle et toute l'intelligence désirables à l'œuvre commune. Ces résultats, — on ne saurait le nier, — sont des plus satisfaisans. En quelques années, la France a fait plus de sacrifices pour le développement de son enseignement supérieur qu'elle n'en avait fait pendant un demi-siècle.

Et ce n'est pas fini. A moins de rester court et de tomber en faillite, il faudra bien que l'état trouve encore une trentaine de millions pour achever les travaux commencés ou promis. C'est du moins la somme à laquelle l'administration, d'accord avec la commission du budget, paraît s'être arrêtée. Qu'on ne se récrie pas trop! Le chiffre est gros sans doute, il est même énorme eu égard à notre situation financière. Mais qu'est-il en regard des sommes folles que l'on a dépensées et qu'on se propose de dépenser encore pour les écoles primaires? Une goutte d'eau dans cette marée montante de crédits fantastiques et toujours grossissans. Rien n'empêcherait, du reste, de prélever ces 30 millions sur les 6 à 700 que doit encore nous coûter la belle loi de M. Ferry sur l'instruction obligatoire, et les intérêts électoraux d'une majorité sans pudeur (1). Peut-être aussi, qui sait, pourrait-on en rabattre quelque peu. Sur les 80 millions déjà dépensés, il ne manque pas de gens et des plus compétens qui estiment qu'on aurait pu facilement en épargner la moitié sans que la science y perdît. Nos savans, — et je pourrais citer ici des témoignages considérables, — se soucient fort peu qu'on leur élève à grands frais de somptueux édifices en pierres de taille massives, étalant orgueilleusement le long de nos boulevards leurs façades monumentales. Ce qui leur manquait, c'était l'espace, l'air, la lumière ; c'étaient des cabinets d'étude un peu plus confortables que la pièce humide et froide où l'illustre Claude Bernard faisait jadis ses expériences au Collège de France ; c'étaient des constructions légères dont ils pussent varier l'aménagement suivant leurs besoins particuliers; de vastes laboratoires sans luxe décoratif et sans prétention architecturales. Ils ne demandaient pas les

(1) M. Berthelot avait fait cette proposition dans la *Revue internationale de l'enseignement*. et M. Fallières en avait saisi la commission du budget, qui l'avait d'abord repoussée; depuis elle a prévalu.

palais qu'on leur a donnés. Qu'on s'arrête dans cette voie, au lieu de se livrer aux architectes, aux entrepreneurs, aux fournisseurs et généralement à toutes les sangsues qui nous ruinent depuis dix ans, et l'on sera tout étonné de l'aisance avec laquelle les crédits jugés indispensables aujourd'hui pourront être réduits.

Une des causes les plus actives de la prospérité des universités allemandes est sans contredit le nombre et la variété de leurs cours. Déjà l'enquête entreprise en 1864 avait mis ce point en pleine lumière. On peut lire, en effet, dans le rapport qui précède la statistique de 1868 :

« Les universités allemandes ont trois sortes de professeurs enseignant à la fois dans l'enceinte académique : l'ordinaire, l'extraordinaire et le privatdocent, tous trois payés par les particuliers, les deux premiers rémunérés en même temps, mais très inégalement, par l'état.

« Nos facultés ne connaissent qu'un seul ordre de professeurs, ceux qui sont titulaires de leur emploi. Mais ces titulaires sont peu nombreux, cinq en moyenne, et l'enseignement est ordonné d'une manière immuable... Nos facultés ainsi réduites et où le renouvellement ne se produit qu'avec une extrême lenteur, ne peuvent, malgré le talent et l'ardeur qu'on y montre, avoir le mouvement et la vie d'universités autrement composées.

« Je ne proposerai pas d'augmenter au hasard des circonstances le nombre des chaires et de déranger l'économie si bien réglée de notre enseignement. Mais aux bienfaits de l'ordre il est possible de joindre ceux de la liberté en allant aussi loin dans ce sens que nos lois et nos mœurs le permettent, et de donner à notre enseignement supérieur la variété qui attire, le mouvement qui fait la vie, l'émulation qui garantit le progrès, sans détruire la tradition qui est une force. »

Et le rapport concluait nettement à l'ouverture dans nos amphithéâtres de cours faits avec l'agrément des professeurs titulaires par de simples docteurs.

L'institution des maîtres de conférences de facultés n'a été que l'heureuse application de cette idée si simple. On sait le chemin et les progrès qu'elle a faits. En 1876, lorsqu'à l'instigation de M. Du Mesnil M. Waddington demanda l'inscription au budget d'un crédit de 300,000 francs pour cet objet, le nombre des professeurs et par conséquent des enseignemens n'était pour toute la France, excepté Paris, que de cent cinquante-neuf. Il est aujourd'hui d'un peu plus de quatre cents. Par exemple, à la Faculté des lettres de Paris, aux dix-sept chaires occupées par les professeurs titulaires en exercice s'ajoutent actuellement quinze cours complémentaires

ou conférences, faits par des docteurs appointés, et trois cours libres. Ce ne sont pas encore là sans doute les chiffres qu'atteignent certaines universités allemandes, celle de Berlin notamment, qui ne comptait pas moins de cent quatre-vingt-neuf cours dans sa seule faculté de philosophie (lettres et sciences) en 1869. Mais il serait tout à fait injuste de tirer de ce rapprochement une conclusion rigoureuse. On oublie trop souvent, quand il s'agit de l'Allemagne, d'abord qu'une partie des enseignemens qui se donnent dans les universités ont chez nous leur place au collège et que nous possédons, d'autre part, une quantité d'écoles spéciales, d'établissemens scientifiques qui compensent dans une large mesure l'apparente infériorité de nos facultés, sous le rapport du nombre et de la variété des cours. Pour établir une comparaison exacte entre les deux systèmes et les deux pays, il faudrait mettre en regard des universités allemandes : 1° les classes de philosophie, de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales de nos collèges ; 2° l'École polytechnique, l'École normale, le Collège de France, les Écoles des chartes, des hautes études, des langues orientales, le Muséum, pour ne parler que de ces grandes fondations. Et qui sait alors, si la balance pencherait autant qu'on le croit généralement du côté de l'Allemagne? Je me borne à ce simple point d'interrogation ; la question est trop grave et se rattache trop étroitement au plan de reconstitution des anciennes universités françaises pour être traitée d'une façon incidente. Réservons-la donc et passons, sans nous y arrêter davantage, aux bourses de licence et d'agrégation.

Les bourses de licence et d'agrégation existaient déjà sous une forme moins simple, et sous le nom d'écoles normales secondaires. Mais elles n'avaient pas de crédit spécial, et par suite d'existence bien régulière. Chaque année, le ministre accordait, sur la proposition des recteurs, le vivre et le coucher dans nos lycées à un certain nombre de candidats à la licence, résidant au chef-lieu d'académie. Pour les autres, pour ceux qui ne pouvaient venir en chemin de fer assister aux conférences, un enseignement à distance avait été organisé. Ils recevaient tous les huit jours par l'intermédiaire du recteur des textes de devoirs, des sujets d'étude ou de composition et des copies corrigées. Le rouage était sans doute un peu compliqué ; mais il avait un grand mérite, en 1868, c'est qu'il n'entraînait aucune dépense nouvelle. N'étant plus retenue par des considérations de cette nature, l'administration a très judicieusement adopté pour nos facultés le système qui existait dans nos collèges et dans plusieurs de nos grandes écoles. Elle a créé (M. Waddington en 1876) 300 bourses de licence (M. Ferry en 1880) 200 bourses d'agrégation, les premières de 1,200 et les secondes

de 1,500 francs. Ainsi s'est trouvée tranchée par la force de l'argent, par l'attrait d'une prime si modeste qu'elle soit, le problème, difficile entre tous, de la création de nouveaux auditoires près nos facultés des lettres et des sciences. Où avaient échoué tous les efforts d'ordre administratif et moral, tout le zèle et le talent de nos professeurs, une simple mesure financière a pleinement réussi. Avant et sans qu'on les indemnisât, sous une forme ou sous une autre, notre haut enseignement n'avait et n'aurait jamais eu d'étudians proprement dits; depuis qu'on les paie et qu'en sus de leur bourse l'administration leur a généreusement accordé la dispense du service militaire, ils affluent. C'est moins glorieux peut-être qu'en Allemagne, où, loin de recevoir une gratification de l'état, les étudians, le plus souvent, rémunèrent eux-mêmes leur professeur et font leur volontariat comme tout le monde; mais c'est infiniment plus démocratique. En 1792, Condorcet voulait déjà pour ses *lycées* (lisez facultés) des bourses qui auraient été distribuées aux sujets les plus méritans, décorés du nom d'élèves de la patrie. Il appartenait au régime actuel de reprendre l'idée du philosophe girondin. Plût à Dieu qu'elle ne lui eût emprunté que celle-là, qui par hasard était pratique, et qu'elle lui eût laissé ses utopies! L'orgie financière à laquelle nous assistons depuis dix ans nous eût été épargnée, et nous ne serions pas acculés, pour en solder les frais, à de nouveaux emprunts!

L'institution des bourses de licence date, avons-nous dit, de 1876, celles des bourses d'agrégation de 1880 seulement. On peut cependant en apprécier les résultats. Avant 1876, il n'y avait encore, dans nos facultés, qu'un très petit nombre d'auditeurs réguliers: les écoles normales secondaires, qui en avaient donné plus de cinq cents (1) la première année de leur fondation, n'avaient pas été soutenues, et la petite leçon, les conférences, n'étaient plus suivies, sauf à Paris, que par quelques candidats à la licence. D'après le dernier relevé officiel, le nombre des étudians, pendant le premier semestre de 1883-1884, aurait été, pour la France et l'Algérie, de 2,674, dont 1,090 pour les sciences et 1,584 pour les lettres. Le progrès, on le voit, est considérable, et si nous sommes encore loin du chiffre énorme de 8,941, qui est celui des élèves des facultés correspondantes en Allemagne, il est clair pourtant qu'il règne aujourd'hui, dans quelques-uns de nos amphithéâtres, une très heureuse et féconde activité. La province elle-même, longtemps si réfractaire, s'est mise en marche sur quelques

(1) Discours prononcé par le ministre de l'instruction publique dans la discussion du budget du 4 avril 1869.

points : Toulouse et Bordeaux en tête, avec 200 étudians chacun, Montpellier, Nancy, Besançon ensuite avec des chiffres qui varient de 100 à 120. A Paris surtout, le mouvement a pris des proportions vraiment inespérées : 431 étudians en sciences et 738 en lettres, presque autant qu'aux XIIe et XIIIe siècles, à l'époque brillante où la Montagne Sainte-Geneviève et les échoppes de la rue du Fouarre étaient célèbres dans le monde entier.

Sans doute, il faut toujours se défier de la statistique, et ces chiffres, à les serrer de près, pourraient bien perdre un peu de leur opulence. Il n'y a pas de régiment si bien tenu qui n'ait ses non-valeurs ; à plus forte raison, dans ce bataillon de près de 1,200 jeunes gens qui ne sont astreints à aucune discipline et à aucune surveillance, le nombre des assidus doit singulièrement différer de l'effectif inscrit. Combien vont signer au registre sans entrer dans les salles de conférences, et parmi ceux qui les suivent, combien prennent réellement part à leurs exercices? D'après des informations que j'ai lieu de croire exactes, sur les 700 noms que porte la liste de la Faculté des lettres, il y en aurait bien 300 à rabattre. Mais, même en admettant cette réduction, qui ne paraîtra nullement excessive à ceux qui savent comment les choses se passent dans nos facultés de médecine et de droit, il reste encore un bien beau total : 400 étudians ; la Sorbonne ne s'était jamais trouvée à pareille fête.

Jamais non plus, et c'est ici que les chiffres deviennent véritablement éloquens, jamais nos facultés n'avaient fait recevoir à nos diverses épreuves autant de leurs candidats. L'an dernier, à l'agrégation de grammaire, sur 33 admis, 11 boursiers ; à l'agrégation d'histoire, sur 17 admis, 7 boursiers, dont le premier, le quatrième, le sixième, le huitième, le neuvième et le dixième. A l'agrégation des lettres, le succès n'a pas été tout à fait aussi brillant pour 1884 ; 4 boursiers seulement ont été reçus. Mais, en 1883, il y en avait eu 7 dont 3 dans les 10 premiers. A l'agrégation des sciences naturelles, la Sorbonne a eu, l'an dernier, les deux premiers, à celle de physique, le second. Bref, sur toute la ligne, sauf en mathématiques, nos facultés, — celles de Paris, bien entendu, — sont en train de disputer et peut-être à la veille d'enlever à l'Ecole normale sa vieille suprématie. Jadis, c'est à peine si leurs candidats osaient se présenter à la licence du mois d'août ; aujourd'hui c'est le plus difficile et le plus important de nos examens qu'ils affrontent et qu'ils passent haut la main.

Voilà, certes, de bien grands changemens et des résultats qui font honneur non plus seulement, cette fois, à l'administration, mais au corps enseignant, et, pour tout dire, à la faculté des lettres de Paris.

C'est elle, en effet, qui, dans ces dernières années, a donné l'impulsion à la réforme, et c'est à ses efforts persévérans, à l'infatigable activité de son doyen et de quelques-uns de ses membres qu'en sont dus les succès. J'ai déjà cité plusieurs noms propres ; j'aurais mauvaise grâce à ne pas rappeler ici la part qui revient, dans ce concert d'efforts et de bonnes volontés, à MM. Lavisse et Alfred Croiset. Nul n'était préparé, comme le premier, à tenir avec autorité le scabreux office de directeur des études dans une faculté qui compte tant de vieux serviteurs et de maîtres éminens. Mêlé, dès l'empire, aux travaux préliminaires de la statistique de 1868, s'étant acquis, plus tard, par ses recherches personnelles, une compétence indiscutable dans toutes les choses d'Allemagne et de pédagogie, M. Lavisse semblait encore désigné pour cette fonction par ses rares aptitudes administratives. Tout jeune encore, on sentait en lui, rien qu'à sa voix métallique et brève, l'homme né pour le commandement, et l'on pouvait être certain qu'il trouverait un jour ou l'autre quelque chose à gouverner. A l'École normale, il étouffait dans un cadre trop étroit : il en est sorti. La Sorbonne lui offrait un plus vaste champ : il y est venu et s'y est taillé bien vite un domaine propre et privé. L'éloquence et le grand public étaient pris ; les larges tableaux d'histoire sont un peu passés de mode. Restaient l'érudition et la jeunesse des écoles. S'emparer de l'une, s'établir fortement dans l'autre, éviter les périls et le dur labeur de la grande leçon, sans renoncer aux avantages d'une popularité choisie, régner sans partage, être le premier dans son genre et tout de suite, jouer le rôle et exercer les attributions d'un chef d'école, il y avait là de quoi solliciter une ambition peu commune. M. Lavisse s'est laissé tenter : combien, à sa place, en auraient fait autant sans rendre les mêmes services !

Avec d'autres mérites et des qualités d'un ordre différent, M. Alfred Croiset n'avait pas de moindres titres, et l'administration, en créant pour lui une seconde direction d'études, n'a que récompensé, dans le plus modeste des hommes, l'enseignement à la fois le plus solide et le plus brillant. Depuis longtemps M. Croiset avait su grouper autour de sa chaire d'éloquence grecque un auditoire fixe. Ajoutez qu'il n'avait pas eu besoin pour cela de fermer sa porte. Il s'était contenté de faire son cours avec assez d'agrément et de talent pour attirer les amateurs de fine littérature et de bonne langue et d'y mettre assez de science pour retenir les travailleurs.

La collaboration de deux esprits aussi distingués ne pouvait qu'être féconde. Que ceux qui voudraient en juger par eux-mêmes aillent visiter le baraquement Gerson. Ils trouveront là deux salles munies de pupitres et de chaises en bois blanc et quelques rayons

de bibliothèques pourvus des instrumens indispensables, et dans ces salles, en tout temps, trente ou quarante jeunes gens travaillant avec ardeur ! A leur maintien décent et à leur gravité précoce, on ne les prendrait guère pour des Français : rien de la désinvolture de nos étudians en droit ni du débraillé légendaire de nos étudians en médecine, rien non plus du type normalien gouailleur et volontiers badin ; on se croirait dans un séminaire allemand. Pardon ! ce séminaire, c'est la jeune Sorbonne qui pousse, c'est l'élite des boursiers, le choix du choix, la sélection de la sélection qui s'exercent et qui s'entraînent. Ce baraquement, c'est le salon des refusés de l'École normale, qui se venge d'elle en la battant, et c'est de lui que sont sortis, pour la plupart, les trente-six agrégés de l'an dernier.

II.

Je n'ai guère eu jusqu'ici qu'à raconter des faits et qu'à constater des résultats où j'ai trouvé beaucoup à louer. J'aurais maintenant sur certains points quelques doutes à émettre, quelques réserves et quelques craintes à formuler.

Et tout d'abord une question se présente, celle de savoir si la réforme entreprise en 1868 se maintiendra dans les bornes actuelles ou si elle les franchira ; si l'enseignement de nos facultés restera ce qu'il avait été jusqu'à ce jour, c'est-à-dire accessible au grand public, ou s'il achèvera de perdre son caractère général pour devenir purement didactique.

Il y a vingt ans, cette dernière hypothèse s'entrevoyait à peine, et les plus hardis n'osaient même pas la soulever. On s'accordait généralement à reconnaître la nécessité de la coexistence dans notre haut enseignement de deux sortes de cours : les uns destinés à répandre « la connaissance des méthodes scientifiques et par conséquent s'adressant au petit nombre ; les autres roulant sur des généralités susceptibles d'intéresser un nombreux auditoire (1). » Personne n'eût osé conseiller à nos professeurs de renoncer « au genre brillant créé par des hommes éminens dans la première moitié de ce siècle et l'une des gloires de l'esprit français (2). » Transmettre le dépôt des connaissances acquises, charmer et instruire les gens du monde, voilà disait M. Renan lui-même, le but des facultés ; former des savans, voilà le but du Collège de France.

Donc, à cette époque, en 1862, il n'est pas inutile de le rappeler ici, l'ambition des réformateurs n'allait guère au-delà de la création

(1) E. Renan, *la Chaire d'hébreu au Collège de France.*
(2) *Ibid.*

de quelques nouvelles chaires au Collège de France. Tout autres sont les visées et l'appétit de ceux qui mènent le mouvement aujourd'hui. Non contens d'avoir obtenu gain de cause sur les points essentiels et vraiment utiles, ils voudraient pousser jusqu'au bout leurs avantages et déloger de ses dernières positions ce qu'ils appellent dédaigneusement la rhétorique.

Qu'entendent-ils au juste par ce mot? Ils seraient, j'imagine, assez en peine de le dire, et l'on n'en voit plus bien le sens aujourd'hui. Je visitais récemment quelques-uns de nos cours les plus suivis et partant les plus suspects : ce qui m'a le plus frappé dans ces leçons, c'est l'heureux mélange d'élégance et de gravité, de science et d'art qui s'y rencontre. Assurément elles ne ressemblent pas à celles des universités allemandes : les textes et la bibliographie n'en font pas tous les frais; elles sont composées dans les règles : elles ont un commencement, un milieu et une fin. Les transitions y sont ménagées et la forme n'en est pas complètement improvisée; sans trop de recherche, elle reste toujours correcte et distinguée. Parfois le ton s'élève et la parole s'échauffe. Au lieu d'un être froid et sans vie qui croit avoir rempli son office lorsqu'il a vidé sur son public un plein tiroir de notes, vous êtes en face d'un homme que son sujet possède et soulève. L'inspiration est venue; le souffle a passé; alors les mots se précipitent, la phrase jaillit et l'argument sort pressé, nerveux, allant droit au but, c'est-à-dire à l'objection, l'étreignant avec force et ne la quittant qu'après l'avoir terrassée. Si c'est de la rhétorique, ah! certes, il s'en fait encore à la Sorbonne et dans quelques-unes de nos facultés, — trop peu malheureusement, la maladie n'est pas contagieuse; — mais pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? Pourquoi chercher une formule évasive et dire : la rhétorique où il serait si simple de dire : le talent?

Le talent, en effet, tel est ici le véritable accusé. C'est lui que visent, — il faut bien qu'on le sache, — et c'est lui qu'atteindraient, s'ils réussissaient, les adversaires des cours publics. A vrai dire, ils n'en conviennent pas et s'en défendent même avec beaucoup de vivacité. Mais qu'une occasion se présente, qu'un différend s'élève, et voyez comme aussitôt ils en triomphent et comme ils sont habiles à les exploiter. Tout dernièrement encore, à propos d'un incident qui, pour scandaleux qu'il fût, n'avait aucune portée, quel bruit n'ont-ils pas mené? On connaît les faits : un beau matin, devançant le carnaval, une bande d'étudians en gaîté, mêlés à quelques journalistes de brasserie, s'avise de se porter au cours de philosophie et de l'interrompre par des cris d'animaux. Quels étaient la cause et le but de cette manifestation?

Le besoin de manifester, rien de plus. De temps en temps, la jeunesse des écoles éprouve ce besoin et s'y abandonne, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Le lion du quartier Latin secoue sa crinière et rugit. Ordinairement, quand il a bien rugi et produit son petit effet, il se tait, ou, si d'aventure il s'obstine, le sergent de ville intervient, le lion va passer quelques heures au poste, fait des excuses à l'officier de paix, et tout est dit.

C'est ainsi du moins qu'on en usait autrefois. M. Nisard le rappelait l'autre jour avec infiniment de verve et d'esprit. On tenait alors qu'un professeur dans sa chaire est aussi respectable qu'une honnête femme dans la rue, et l'on n'attendait pas qu'il criât au secours et qu'il eût subi les derniers désagrémens pour venir à son aide. Quand on n'avait pu lui épargner un premier assaut, on s'arrangeait de façon à lui en épargner un second ; et, s'il le fallait, pour rétablir l'ordre on ne reculait pas devant les moyens de police. Cette fois, ni la Sorbonne, retenue par des considérations d'ordre vraiment trop gothique, n'a voulu réclamer l'emploi de ces moyens, ni le gouvernement ne s'est soucié d'y recourir. Pendant qu'à deux reprises différentes le professeur, à force de présence d'esprit et de dignité, domptait ses insulteurs, la faculté, l'administration, le gouvernement, se croisaient les bras ou délibéraient. Il n'y avait plus après cela qu'à suspendre le cours; car, suivant le mot toujours aussi vrai du prince Eugène, « quand les généraux tiennent conseil, c'est qu'ils n'ont pas envie de se battre. » M. Caro a compris ce qu'on attendait de lui, et très dignement il est descendu de sa chaire. Et, après, qu'est-ce que cela prouve? Que nous vivons dans un temps où l'autorité n'a plus de ressort, que nous entretenons à grands frais une police inutile. Soit! mais qu'ont à voir ici les cours publics et que peut-on bien leur imputer? Est-ce leur faute si le gouvernement n'a pas su faire respecter la faculté? En vérité, le grief est mince et l'argument d'une rare pauvreté. Quoi! parce qu'un cours a été troublé, il faudrait fermer tous les autres? Parce qu'un petit groupe d'écervelés ont pu manifester impunément à la salle Gerson, ce serait le public ordinaire des grandes leçons, non-seulement celui de M. Caro, mais celui de M. Crouslé et de M. Martha, qui en porterait la peine. Singulière façon d'entendre la justice et de pratiquer la liberté!

Sans doute il n'est encore question que de mesures d'ordre et de précaution à prendre. On n'entrerait plus désormais dans nos amphithéâtres, même les femmes, qu'avec des cartes signées du professeur. Mais patience, cette dérogation au principe de la publicité des cours en entraînera d'autres, et ce premier pas franchi ne sera pas le seul. Après avoir exclu les auditeurs de passage, les curieux,

on en arrivera, de sélection en sélection, à éliminer tout ce qui ne sera pas étudiant. Je ne dis pas que cela se fasse demain, ni même après-demain, ni sans lutte, — la grande leçon compte encore, grâce à Dieu, quelques défenseurs, — mais il semble bien que ce soit là qu'on tend, et cette tendance ne va pas à moins qu'à dénaturer le caractère et qu'à changer les fins de notre enseignement supérieur.

Encore si la science y devait trouver son compte, si l'enseignement de nos facultés devait, par là, regagner en élévation et en étendue ce qu'il perdrait en éclat et en distinction! le mal serait compensé par un bien. Mais quelle profondeur, quelle variété comporterait un enseignement s'adressant d'une façon exclusive à des étudians, la plupart candidats? Enfermé dans des programmes, dominé par des préoccupations d'examen, il manquerait manifestement d'indépendance et de largeur, il serait nécessairement étroit, borné. C'est déjà le défaut des écoles spéciales; l'École normale elle-même, malgré la supériorité de son recrutement, n'y échappe pas complètement. Si fortes qu'y soient les études, l'obsession des divers concours de fin d'année pèse encore trop sur elles. Que serait-ce, dans nos facultés, le jour où la préparation à la licence et à l'agrégation en deviendrait le principal office? A la Sorbonne, passe encore; le talent des professeurs et la qualité des étudians, les soins particuliers dont ils sont l'objet, les secours si nombreux et si divers qui s'offrent à eux, tout contribuerait à maintenir le niveau des cours fermés. On se plaint déjà pourtant de la faiblesse de leurs auditeurs, et l'hiver dernier, dans son rapport annuel, le doyen de la faculté des lettres de Paris avouait que nos professeurs étaient obligés de reprendre les principales matières des classes supérieures de nos lycées. Si bien, — le trait ne laisse pas d'être piquant, — qu'après avoir déblatéré tant et plus contre cette pauvre rhétorique, on se voit aujourd'hui forcé de lui donner accès dans nos facultés.

Mais c'est en province surtout que la mode des cours fermés, si elle venait à se généraliser, produirait de beaux résultats! « Quand nos boursiers entrent à la faculté, écrivait récemment M. Croiset jeune, nous devons commencer par leur apprendre ce qu'ils devraient savoir depuis longtemps. Chaque faculté en vient forcément, lorsqu'elle a conscience de ses propres besoins, à s'annexer une sorte de classe élémentaire. On la qualifie de conférence philologique pour ne chagriner personne; soit, le nom ne change rien à la chose. C'est une nécessité que nous subissons; mais, il faut le dire bien haut, de peur de nous y résigner, cela est mauvais de toute façon. Mauvais d'abord parce que l'enseignement supérieur risque ainsi

de se méconnaître lui-même à la longue, mauvais aussi parce qu'on fait médiocrement à la faculté ce qui ailleurs serait fait beaucoup mieux (1). »

L'enseignement supérieur français ramené aux proportions d'un mauvais enseignement secondaire; nos maîtres réduits, pour être suivis, à s'annexer des classes élémentaires, voilà donc jusqu'à présent le plus clair profit que nos facultés provinciales aient retiré des cours fermés et que très probablement la plupart d'entre elles en retireront jamais. Car, notez qu'il s'agit ici des seuls boursiers, c'est-à-dire d'une élite et d'un centre important, Montpellier. Que si les choses se passent ainsi dans les grandes villes, on devine ce qu'elles peuvent être dans les petites, et l'on peut déjà, par ainsi, se rendre compte de la décadence irrémédiable qui atteindrait bientôt les hautes études le jour où nos facultés ne seraient plus que des fabriques de licenciés.

Une autre tendance à laquelle il serait dangereux de s'abandonner, c'est celle qui pousse aujourd'hui beaucoup d'esprits distingués à réclamer une refonte complète de notre organisation scolaire. L'idée, cette fois encore, appartient à M. Renan, et l'on n'a guère fait après lui qu'y ajouter quelques variantes et qu'y apporter quelques tempéramens. Je n'en excepte pas le père Didon, dont le livre, d'ailleurs fort éloquent, n'a pas été pour tous une révélation, je n'en excepte même pas la partie la plus originale et la plus élevée de ce livre, celle qui traite du rôle patriotique et libéral que les futures universités pourraient être appelées à jouer dans le conflit entre l'église et l'état, — un beau rêve de moine, comme on l'a très ingénieusement appelé (2).

L'auteur de *la Réforme intellectuelle* voudrait ici non plus seulement un timide palliatif comme celui dont il semblait se contenter en 1862, mais une réforme radicale, à savoir : le retour pur et simple « au grand et beau système des universités autonomes et rivales que Paris a créées au moyen âge et que toute l'Europe a conservées, excepté justement la France, » et la suppression du même coup des Écoles polytechnique, normale, etc. Indépendantes des villes, indépendantes du clergé, ces universités seraient le meil-

(1) M. Albert Lebègue exprimait dernièrement le même regret dans la *Revue internationale de l'enseignement* : « Sur cinq de nos boursiers, disait-il, il en est à peine un dont l'instruction classique ne soit très médiocre. De là, pour nous, la nécessité d'abaisser nos conférences à leur niveau, qui est au début inférieur à celui d'un bon élève de seconde. Ils nous occupent beaucoup cependant, précisément parce que nous avons trop à leur apprendre. Si nous voulons leur rendre tous les services dont ils ont besoin, nous n'avons plus le temps de préparer d'autres cours. »

(2) Lavisse, *Questions d'enseignement national.*

leur moyen de réveiller l'esprit français; elles seraient des écoles de sérieux, d'honnêteté, de patriotisme. Là se fonderait la vraie liberté de pensée, qui ne va pas sans de solides études. Là aussi se ferait un salutaire changement dans l'esprit de la jeunesse. Elle se formerait au respect. « Il est reconnu que nos écoles sont des foyers d'esprit démocratique peu réfléchi et d'une incrédulité portée vers une propagande populaire étourdie. C'est tout le contraire en Allemagne, où les universités sont des foyers d'esprit aristocratique, réactionnaire (comme nous disons) et presque féodal, des foyers de libre pensée, mais non de prosélytisme indiscret. D'où vient cette différence? De ce que la liberté de discussion, dans les universités allemandes, est absolue. Le rationalisme est loin de porter à la démocratie. La réflexion apprend que la raison n'est pas la simple expression des idées et des vœux de la multitude, qu'elle est le résultat des aperceptions d'un petit nombre d'individus privilégiés. Loin d'être portée à livrer la chose publique aux caprices de la foule, une génération ainsi élevée sera jalouse de maintenir le privilège de la raison; elle sera appliquée, studieuse, et très peu révolutionnaire... »

Telle est au résumé l'argumentation, j'allais, moi aussi, dire le rêve de M. Renan. N'est-ce pas un rêve, en effet, un rêve de moine laïque que cette espérance de résurrection du vieil esprit français, de reconstitution des solides qualités qui furent autrefois celles de notre race, par la seule vertu d'un meilleur groupement de nos facultés? C'est bientôt dit : Nos écoles spéciales sont presque toutes plus ou moins atteintes de fanatisme irréligieux, supprimons-les. Notre jeunesse est sceptique et révolutionnaire; elle a perdu non-seulement la foi, mais le respect; au lieu d'être comme en Allemagne une digue contre l'invasion des idées démagogiques, elle en est le plus actif auxiliaire; donnons-lui les universités, la culture et le système allemands, et le problème sera résolu. En apparence, oui, peut-être. Tout de même que nous avons pris à nos voisins leurs canons, leur recrutement et leur vilain képi, pareillement, nous pouvons leur emprunter leurs méthodes et leur organisation scolaire. Mais ensuite et après? Leur avons-nous pris, leur prendrons-nous jamais leur discipline, leur manière d'être et leur tournure d'esprit! Essaierons-nous de refaire par des moyens factices ce que le temps a détruit? Réussirons-nous à transporter sur notre sol crevassé par tant de secousses des institutions que la France d'il y a cent ans se refusait à porter? J'avoue qu'ici j'ai de grands doutes. Matériellement, d'abord, et dussions-nous y consacrer des sommes énormes, on ne se figure pas bien cinq ou six grands centres universitaires en France. En Allemagne, grâce à la persistance des traits et des

groupes primitifs, et grâce à l'esprit d'association qui est au fond de chaque individu, de nombreuses universités ont pu s'élever et durer à travers toutes les vicissitudes politiques, dans des villes de quatrième ordre. Le dur joug qui pèse depuis vingt ans sur l'Allemagne, l'absorption dans l'état prussien de tous les particularismes et de toutes les autonomies n'ont encore sérieusement atteint ni Goettingue, ni Iéna, ni Heidelberg. Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, leurs beaux jours sont passés et déjà, par suite du mouvement de gravitation qui, dans les pays centralisés à l'excès, pousse la population vers les capitales, l'université de Berlin a pris et tend à prendre de jour en jour une prépondérance plus marquée. Encore un peu et elle aura tiré à elle le plus clair et le meilleur de la science allemande, elle sera le grand déversoir où aboutiront tous les courans intellectuels qui se partageaient naguère en tant de branches diverses.

En France, il y a quelques centaines d'années que cette évolution s'est accomplie, que Paris est devenu, comme Berlin y tend, un centre d'activité scientifique à peu près unique. Sur les vingt-quatre universités qui existaient en 1789 combien avaient encore quelque vitalité? Le très petit nombre, trois ou quatre à peine. Les autres languissaient et se mouraient de consomption comme beaucoup de nos facultés actuelles. La révolution n'essaya même pas de galvaniser ces corps sans âmes. Ce fut son tort peut-être. Là, comme ailleurs, dans son aveugle prévention contre le passé, elle fit table rase, quand il lui eût été si facile, à elle, de réformer et de consolider. Les universités disparurent comme les parlemens, comme les académies, comme la province. Il lui parut que toutes ces démolitions se tenaient et s'entraînaient mutuellement; tout ce qui empêche un peuple d'être une simple juxtaposition d'individus, elle le détruisit. Qu'y faire aujourd'hui? Essayer d'une reconstruction partielle, isolée, revenir aux universités sans la province et sans le cortège d'institutions d'où elle tirait sa force et sa personnalité, retourner à l'ancien régime scolaire en pleine démocratie et dans un pays dont la tête a pris toute la substance et toute la vie, n'est-ce pas là une pure utopie, et sauf deux ou trois points comme Lyon et Bordeaux, — et encore, — une entreprise vouée d'avance au plus mémorable avortement?

Dans les dernières années de l'empire, il s'était formé sous les auspices de quelques esprits distingués toute une école dite de Nancy, qui tenait l'excessive prépondérance de Paris et du pouvoir central pour notre plus grand mal, et qui n'y voyait de remède que dans la reconstitution des influences et des forces locales. A cette époque, l'opposition démocratique et révolution-

naire faisait chorus avec l'opposition libérale et réclamait les mêmes réformes. Depuis, pendant quinze ans, ces deux oppositions ont tour à tour occupé le gouvernement. Qu'en est-il résulté? Quelques méchans articles de loi, deux ou trois attributions nouvelles octroyées à grand'peine à nos conseils généraux. Et ç'a été tout. Pareillement n'est-il pas à craindre qu'après avoir dépensé des flots d'encre et de paroles, remué des montagnes de documens, mis en mouvement beaucoup de ressorts, on ne s'aperçoive que la démocratie ne comporte pas plus de décentralisation intellectuelle que de décentralisation administrative et que le réveil de la vie scientifique en France est absolument incompatible avec le morcellement à jamais déplorable qui a découpé nos belles provinces, œuvre du temps, de la nature et de l'histoire, en circonscriptions purement administratives? Admettons cependant le succès matériel; supposons qu'on réussisse à coups de décrets et à force d'argent à créer sur quelques points de véritables centres universitaires. Moralement, croit-on que les choses en seraient très changées, que ces écoles-là seraient bien différentes des facultés actuelles, qu'il y régnerait un autre esprit qu'il y circulerait un autre air, que la jeunesse y serait dans une atmosphère et dans un milieu plus fortifians, et qu'elle y prendrait d'autres idées et d'autres goûts, une plus sérieuse façon d'envisager la vie, le devoir, la religion, surtout le patriotisme? Ah! s'il en devait être ainsi, s'il était seulement présumable que ces universités fissent jamais de meilleure et plus solide éducation, qu'elles devinssent non seulement des centres intellectuels, mais des centres de résistance à toutes les malsaines tentations qui sollicitent aujourd'hui notre jeunesse et qui l'égarent en littérature et en philosophie presque autant qu'en politique; assurément il ne faudrait pas hésiter un seul instant. Mais ce serait miracle, en vérité, que cette transformation, et l'esprit se refuse à concevoir comment, du jour au lendemain, par la seule vertu d'un pluriel, l'organisation projetée pourrait bien différer de l'ancienne. Car enfin, avec une lettre de plus, ce seraient les mêmes méthodes, le même enseignement régi par les mêmes programmes, la même tradition, les mêmes tendances, et le même personnel. Ces universités seraient encore et toujours l'université; c'est-à-dire, suivant une définition célèbre, l'état enseignant : c'est-à-dire, en politique, celle du gouvernement; en histoire, le culte de la révolution; en religion, l'indifférence; en philosophie, nulle doctrine, un doux éclectisme, le bon Dieu facultatif, à prendre ou à laisser; en morale, tous les systèmes, aucune affirmation, aucun point fixe; bref, en fait d'éducation, la même impuissance provenant des mêmes lacunes et du même esprit critique.

Au surplus et pour tout dire, n'est-ce pas une grande exagération que d'attribuer à la seule éducation de collège ou d'université une si souveraine influence sur les jeunes générations? On abuse singulièrement de la pédagogie depuis quelques années. Autrefois, du temps de Bossuet et de Fénelon, elle se bornait à quelques règles et maximes fondées sur la nature et l'expérience, elle était simple et sans pré ention, bien qu'elle écrivît des chefs-d'œuvre. Toute son ambition se bornait à venir en aide au père de famille, à seconder ses efforts, à compléter ce qu'il avait commencé. Présentement c'est toute une science et tout un monde; nous sommes inondés de Pestalozzi qui rêvent de réformer la société par de savans procédés de culture, et qui ne voient pas que l'état d'esprit propre et particulier à la jeunesse française tient à des causes bien autrement profondes et invétérées que la faiblesse et les défauts de notre éducation nationale.

Quoi de plus clair pourtant? Si le respect s'est perdu dans nos écoles, si elles sont devenues des foyers de propagande irréligieuse et révolutionnaire, c'est que le respect n'est plus nulle part, pas même à sa source, dans la famille, et que nos enfans y sont entourés d'une atmosphère d'incrédulité qui les pénètre et qui les a déflorés bien avant le collège. Considérez ces petits êtres raisonneurs, indisciplinés, tranchans, poseurs, qu'on a bien de la peine à mener jusqu'à leur première communion dans un éta d'innocence relative, qui ont encore le lait de leur nourrice au bout du nez et qui vous prennent des airs d'hommes faits et sûrs de soi. A douze ans, ils ont déjà goûté de *Nana*, et on ne les a pas fouettés! A quinze, les journaux licencieux font leurs délices. Ils sont au courant du roman à sensation, du scandale et du théâtre du jour; ils vont aux courses, y coudoient la fille ou la femme à la mode, et en reviennent, Dieu sait! avec quelles ouvertures sur la vie? Dès lors quelle action veut-on que l'éducation du collège ou de l'université exerce sur des sujets ainsi préparés? Quand la discipline et la tenue ne sont plus dans la famille, comment seraient-elles dans l'école? Où le père est impuissant, que peut le maître, dans l'enseignement supérieur surtout? Non, non, le remède n'est pas encore trouvé. Eussions-nous dix universités au lieu d'une et le double de pédagogues, qu'il n'en résulterait pas de si grands changemens dans l'esprit de la jeunesse. Il y faudrait de bien autres conditions, hélas! un ensemble de réformes et de réactions, non pas seulement scolaires, mais sociales et politiques, une épuration complète de tous les élémens dont se compose la vie morale d'un peuple; une littérature moins abjecte, une morale plus sûre d'elle-même, une critique moins dissolvante, bref une révolution comme

Dieu seul en sait parfois inspirer aux nations qui ne veulent pas mourir et qui croient en lui.

C'est pourquoi cette question des universités laisse tant de bons esprits, non pas à coup sûr indifférens, mais perplexes. Allons-nous du jour au lendemain, sans succès et sans profit certain, bouleverser toute notre organisation scolaire, supprimer ou mutiler nos grandes écoles, remplacer un système éprouvé, malgré ses défauts, par un régime nouveau fondé sur de simples espérances? Déjà quelques pas ont été faits dans cette voie. Les programmes de la licence ont été remaniés, de façon à devenir plus accessibles aux boursiers de facultés. On travaille, dans le même sens, à la réforme de ceux d'agrégation. On a créé à la Sorbonne des chaires qui seraient beaucoup mieux placées au Collège de France. L'École des hautes études est menacée dans son autonomie, sinon dans son existence, et tend à se fondre de plus en plus dans la faculté, qui lui prend petit à petit ses meilleurs maîtres. L'École polytechnique se voit attaquée dans son monopole. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'École normale, l'*alma mater*, qui ne soit visée... « Peut-être, écrivait récemment M. Vidal-Lablache (1), le moment viendra-t-il où, se déchargeant sur les facultés du soin de la préparation à la licence ès-lettres, l'École normale pourra consacrer tous ses efforts à conduire vers un degré supérieur les candidats déjà initiés qu'elle recevrait de leurs mains. »

Le mouvement, on le voit, se dessine très nettement, et pour peu qu'on les rapproche, il apparaît clairement que tous ces faits et projets en apparence indépendans l'un de l'autre procèdent d'une origine commune et ne sont en réalité que les manifestations d'un système général. Jusqu'où ce système, qu'on pourrait qualifier d'enveloppement, sera-t-il poussé et quels en seraient les résultats? Sans doute une absorption complète n'est pas à craindre, et l'École des hautes études, elle-même, bien qu'elle ne soit pas chez elle à la Sorbonne, ne capitulerait pas sans combat, si par hasard on l'attaquait de vive force. Mais il y a bien des moyens de prendre et d'empiéter. Voici, par exemple, l'École normale : ce qui faisait autrefois l'excellence de ce grand établissement, c'était le caractère général de son enseignement, les fortes études de première et de seconde année, qu'on y traversait avant de s'enfermer dans les diverses sections de philosophie, d'histoire et de littérature. A ce régime, les élèves-maîtres ne devenaient peut-être pas des puits de

(1) Voir, dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 décembre 1884, cette intéressante étude. On retrouverait la même idée dans les notes de M. Dumont.

science, mais ils arrivaient tous à posséder un fonds de connaissances solides qui les suivaient et les soutenaient toute leur vie. Or que propose-t-on? D'abolir complètement ce régime, d'enlever à la culture générale la seule année qui lui restât. C'est fort logique en vérité : déjà, en fait, sinon officiellement, la spécialisation avait été avancée d'une année : on l'avancera de deux et tout sera dit. L'érudition aura conquis l'École, et l'élite de nos candidats à la licence, au lieu de passer par la rue d'Ulm, se formera désormais au baraquement Gerson.

Les choses en iront-elles aussi bien? On l'assure. Pour la jeune Sorbonne peut-être ; elle gagnerait à ce changement une clientèle choisie ; pour l'état, il semble difficile de l'admettre. D'abord, et *a priori*, les boursiers de facultés ne vaudront jamais sous le rapport de la culture générale et de l'aptitude professionnelle des jeunes gens soumis à trois ans d'une discipline et d'un entraînement assez rudes à coup sûr, mais singulièrement efficaces et fortifians. Ensuite, une chose certaine (1), c'est qu'à part la section littéraire, où le niveau s'est maintenu, les études sont moins fortes à l'École normale depuis que l'érudition y a pris tant de place et que ses élèves ont une fâcheuse tendance à déserter l'enseignement secondaire, au grand détriment de celui-ci. Que serait-ce le jour où la préparation à la licence aurait été renvoyée tout entière aux facultés et que l'École aurait achevé de perdre son caractère professionnel pour devenir un établissement de haute culture scientifique? C'est alors que les présidens de nos divers jurys en verraient de ces candidats parfaitement incapables de se tirer d'une explication de Thucydide ou de Platon, et c'est alors que les études classiques, déjà si peu florissantes dans nos lycées, seraient menacées d'une absolue décadence !

Il y a là, qu'on y prenne garde, un sérieux danger, et ce n'est pas le seul ni même le plus grand. En effet, ce qui s'agite, au fond, sous ce mouvement désordonné de réformes et de projets, c'est encore et toujours le procès fait à la science, à l'érudition, au vieil esprit français, par une école que j'aurai suffisamment désignée quand j'aurai dit qu'elle est d'origine et de tendances allemandes. Née vers le milieu de ce siècle, et tout d'abord assez chétive, cette école n'était parvenue qu'à grand'peine à la notoriété dans les dernières années de l'empire. Prudente en ses allures, timide en ses démarches, toute son ambition se bornait alors à réclamer parmi nous sa très petite place au soleil ; mais elle a singu-

(1) Bien avant les échecs de ces deux dernières années, elle avait été constatée par les examinateurs de l'école.

lièrement changé depuis. Dès les premiers points noirs, en 1866, elle avait commencé d'élever le ton : après la guerre, elle perdit toute mesure, et présentement, dans le désarroi général, il semble qu'elle n'ait vu qu'une occasion d'assurer sa fortune et d'asseoir sa propre domination.

Sur quoi, pourtant, fonde-t-elle de si hautes prétentions? Ce n'est pas apparemment sur les services qu'elle a rendus à nos études en bourrant tous nos programmes de matières incohérentes et disproportionnées. J'ai déjà dit (1) tout le mal qu'elle avait fait dans cette direction, ses tendances antinationales, ses efforts pour courber le clair génie français sous le joug d'une culture et d'un pédantisme d'importation étrangère. Ses titres scientifiques sont-ils au moins plus solides? Nullement. Le plus clair de son bagage consiste en documens et matériaux encore à l'état brut. En fait d'œuvres, de celles qui restent, ses littérateurs et ses historiens n'ont encore produit, que je sache, rien qui supporte la comparaison avec les travaux des écoles concurrentes. Je ne veux pas, — on en comprendra le motif, — insister sur la France. Mais, qu'on me cite à leur actif des ouvrages qui puissent être mis sur le même rang que les vastes tableaux des Biedermann ou des Lecky, ou les grandes Histoires de Froude et de Freeman, ou que les publications bien connues de MM. d'Arneth et Droysen ; une Histoire de la littérature du XVIIIe siècle que l'on puisse opposer à celle de Hettner ; ou seulement une modeste Histoire de la litterature française du XVIIe siècle qui vaille celle de M. Lotheissen? J'en passe et plus d'un, et je ne prends ici que les publications les plus récentes. Que serait-ce si je remontais plus haut?

Encore si, à défaut d'œuvres palpables et de longue haleine, elle pouvait se rabattre sur la supériorité de *sa* méthode ! Elle y tâche à vrai dire, et le mot est un de ceux dont jouent le plus volontiers ses augures ordinaires, celui qui revient le plus souvent dans leur conversation et dans leurs écrits. Que signifie-t-il au fond? Ils seraient peut-être bien embarrassés de l'expliquer avec quelque précision. Car enfin, *leur méthode*, en quoi, je vous prie, diffère-t-elle de l'ancienne? Est-ce que par hasard ils auraient inventé de nouveaux procédés de critique? Est-ce que ces procédés n'étaient pas connus de nos grands érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle? Et ne se borneraient-ils pas tout simplement à quelques règles fondées sur l'expérience et la raison, presque en tout semblables à celles que Bacon et Descartes avaient déjà formulées? Il a paru l'an dernier, sous le nom d'un professeur de l'École des chartes, un opuscule dont la lec-

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1884.

ture est singulièrement instructive à cet égard (1). On y apprend que la critique historique est l'art de discerner les faits vrais des faits supposés dans les divers documens et qu'elle réclame préalablement : 1° un jugement sain ; 2° un esprit dégagé de toute préoccupation ; 3° une juste mesure entre le scepticisme et la crédulité ; 4° une connaissance exacte de tous les travaux antérieurs ; puis, ces conditions réunies, un choix judicieux des matériaux, la vérification de l'authenticité des textes et l'appréciation de leur valeur intrinsèque. Si c'est là tout ce que la nouvelle école a découvert en matière de méthode, on conviendra qu'elle ne brille ni par l'originalité ni par la profondeur et qu'elle pourrait être plus modeste.

Or, tout au rebours, elle a des appétits insatiables, et son ambition, comme son arrogance, est extrême. Appuyée sur des journaux et recueils dont l'office est de célébrer ses mérites ; soutenue par des cercles et des sociétés d'admiration et de... participation mutuelles ; gouvernée, comme une banque, par de véritables syndicats, elle s'agite, se pousse, s'enfle, fait du bruit, des conférences, des lectures, enterre ses morts avec pompe, suit les convois opportunistes et paraît dans les salons officiels, traite avec les ministres, tranche avec les bureaux, régente et pontifie avec les simples mortels, se persuade volontiers qu'il n'y avait rien avant elle, et qu'elle est appelée à tout reprendre en littérature, en histoire, en pédagogie : bref la plus prétentieuse et la plus remuante des coteries. Souhaitons au moins que son action ne s'étende pas trop dans notre enseignement supérieur et qu'elle ne compromette pas de sages réformes par son intempérance et sa présomption.

ALBERT DURUY.

(1) *Notions élémentaires de critique historique*, par Ad. Tardif.

L'ESPÈCE

DANS

LE RÈGNE VÉGÉTAL

L'Évolution du règne végetal; *les Phanérogames*, par G. de Saporta, correspondant de l'Institut de France, et A.-F. Marion, professeur à la faculté des sciences de Marseille, 2 volumes avec 106 figures dans le texte. Paris, 1885; Félix Alcan.

On ose à peine revenir sur l'espèce pour essayer de dire ce qu'elle est sous nos yeux et ce qu'elle a dû être dans le passé, tellement cette notion a soulevé de controverses et fait écrire de pages, soit en faveur des idées de Darwin ou de son école, soit à leur encontre de la part des adversaires du transformisme. Il semblerait donc que la question fût au nombre de celles qu'on délaisse comme épuisées. A voir les choses par le dehors seulement et telles qu'un homme du monde peut être tenté de les envisager, on aurait usé, de part et d'autre, de tous les argumens susceptibles d'être invoqués et le débat se trouverait clos par lassitude, sans qu'il y ait eu lieu de prononcer un jugement. Le « plus ample informé, » qui s'en remettrait aux enquêtes futures du soin de recueillir les élémens de l'arrêt à intervenir, n'a rien pourtant dont les partisans de la variabilité des êtres aient à s'alarmer outre mesure. Darwin, le promoteur et l'initiateur de l'évolution, est mort depuis bien peu d'années ; mais peut-on dire que le mouvement dont il a été le *leader* incontesté se soit ralenti immédiatement après lui ou dans le cours des années précédentes? N'y a-t-il pas eu, bien au contraire, progrès évident, extension graduelle de la doctrine,

apaisement en faveur du transformisme? Les théories, il faut le dire, n'effarouchent pas comme au début. Ceux qu'offusquent les nouveautés, uniquement parce qu'elles changent ce qui leur paraissait établi; tous ceux, — et le nombre en est grand d'un siècle à l'autre, — qui se hâtent d'écrire une thèse « contre les circulans » ou dont le mouvement de la terre trouble le sommeil, aussitôt qu'un Galilée s'avise d'en proclamer la réalité, ceux-là se taisent plutôt maintenant; ils sentent confusément qu'ils touchent à l'heure du laisser passer. Les adeptes de l'évolution comprennent de leur côté que l'avenir et l'espace s'ouvrent devant eux : une perspective immense se déroule à perte de vue, comme si, à la sortie d'un étroit défilé, on avait à parcourir une plaine sans limite; ils n'ignorent pas cependant que cette immensité même les oblige à choisir des points de repère, à partager le travail, à se disperser en éclaireurs, au moment d'aborder cette *terra incognita*, qui, sérieusement interrogée, leur livrera sans doute des indices et des documens de nature à déterminer les divers phénomènes d'où relève la filiation des êtres vivans.

Une des idées qui se présentent le plus naturellement à l'esprit, c'est celle des préjugés à vaincre, toutes les fois que l'homme se trouve dans le cas de percevoir une vérité assez complexe pour ne pouvoir être saisie du premier élan, destinée au contraire à se révéler par fragmens, à l'exemple d'une inscription qu'il faut déchiffrer à plusieurs reprises avant d'en obtenir la lecture définitive. — Toutes les branches du savoir fournissent des démonstrations de cette façon partielle et successive de procéder, et chaque fois que, par un effort nouveau, l'homme se rapproche de la réalité, il se heurte à des résistances inévitables dont il doit triompher avant que la théorie ancienne cède la place à celle qui représente le progrès. En astronomie, en physique, en chimie, en linguistique aussi, les systèmes successifs ont été à leur heure l'expression significative de ce que l'homme avait imaginé de plus plausible pour expliquer des phénomènes dont les élémens ne lui étaient que très imparfaitement connus. Chaque fois, il donnait des noms et attribuait une réalité objective à des ressorts et à des combinaisons supposés, au moyen desquels il suppléait aux lacunes de ses connaissances. Il agissait comme quelqu'un qui, voyant tourner une roue, serait réduit à des hypothèses relativement à la nature du mécanisme destiné à la faire mouvoir et qu'un mur déroberait à sa vue. Plus l'observateur s'avancerait au-delà, plus il percerait d'ouvertures au travers du mur, plus aussi il deviendrait capable de saisir la raison d'être de l'appareil moteur, tandis que la plupart de ceux que les actes de l'explorateur auraient mis en défiance ou qui refuse-

raient de le croire s'en tiendraient, comme parfaitement suffisantes, aux explications dont ils s'étaient antérieurement contentés.

L'esprit humain n'a rien de transcendant dans ses modes de conception ni dans ses procédés. Il est surtout tatillon ; il va de l'analyse à la synthèse et de celle-ci revient encore à l'analyse, jusqu'à ce qu'il parvienne à enregistrer des résultats le plus souvent relatifs. L'analyse et l'induction lui fournissent ainsi les moyens ingénieux et alternatifs, quoique toujours bornés, de s'enquérir et de conclure. Mais la conclusion n'est rigoureuse que lorsque les prémisses même ont une suffisante étendue, et ces prémisses, la seule observation est en mesure de les procurer. Sont-elles incomplètes, les conclusions le seront aussi. Cette marche explique pourquoi le système de Ptolémée, qui satisfaisait aux anciennes données de l'astronomie, a si longtemps été en faveur. Les Romains avaient connaissance de l'autre hypothèse ; mais elle ne leur paraissait ni admissible ni même discutable. Tant que le poids de l'atmosphère a été inconnu, on s'est contenté, pour expliquer l'ascension de l'eau dans une pompe, de l'axiome que la nature avait horreur du vide, et aussi longtemps que les propriétés de l'oxygène n'ont pas été expérimentalement définies, le phlogistique suffisait à ceux qui voulaient se rendre compte du phénomène de la combustion. Pourquoi en aurait-il été autrement lorsqu'il s'est agi d'apprécier l'espèce? Soupçonnait-on, dans le court espace chronologique qui s'étend de l'ancienne Égypte aux portes du XIXe siècle, l'existence du facteur principal, à défaut duquel on ne saurait aborder utilement cette notion? Nous voulons parler de la durée, de la durée prodigieusement longue des périodes, pendant lesquelles la nature a vécu, les animaux ont respiré, les plantes ont végété, sans jamais cesser de se multiplier à la surface du globe, en dehors de l'homme inconscient de cette vie antérieure à sa propre existence, en tant que créature raisonnable, attentive au spectacle de l'ordre extérieur, capable de remonter des effets aux causes et de reconstruire le passé.

C'est une méconnaissance d'un passé antérieur à lui qui a longtemps enlevé à l'homme la possibilité de comprendre l'espèce, et pourtant, aussitôt qu'il a réfléchi et considéré, il a aperçu des êtres vivans, plantes ou animaux, avec lesquels le soin de se défendre, l'obligation de se nourrir ou d'utiliser des services, ont bientôt établi des relations de jour en jour plus étroites et plus multipliées. C'est pour se rendre compte de ces relations que, soit à l'état sauvage, soit à l'état civilisé, l'homme n'a pas manqué de définir, au moins par le langage, la nature des êtres vivans qui l'entouraient. Il en a vu de pareils, naissant les uns des autres, formant des races susceptibles de se propager et ne différant entre eux que par de faibles

nuances; il en a remarqué d'autres, plus ou moins rapprochés des premiers, ayant avec eux des traits communs, alliés à une certaine somme de différences : de là les espèces et, au-dessus d'elles, les genres ou groupemens d'espèces, puis les familles ou groupemens de genres, réunis dans des cadres d'une hiérarchie plus élevée, mais aussi plus vaguement et moins régulièrement délimitée. — Ce sont là les vues que l'homme a naturellement adoptées dans sa conception des êtres vivans : étant donné ce qu'il savait et ce qu'il ignorait, il ne pouvait en avoir d'autres; mais cette façon de juger, une fois appropriée à l'intelligence humaine, devait, pour ainsi dire, faire corps avec les opérations de l'esprit et s'incruster à lui, jusqu'au moment où l'expérience obligerait d'en rechercher une autre. C'est seulement de nos jours que l'expérience a prononcé et qu'il a bien fallu s'écarter des voies battues pour s'en frayer de nouvelles. Ce n'a été assurément ni sans efforts, ni sans lutte, que cette nécessité a prévalu. Mais comme l'esprit et le langage humains, façonnés depuis des siècles à certaines conceptions, ne les abandonnent jamais qu'à regret et que, longtemps même après le délaissement des anciennes idées, il en reste des épaves surnageant au naufrage, dont les formes du langage s'accommodent et qui ne sont pas sans exercer quelque influence, il n'est pas dénué d'intérêt de rechercher d'abord ce qu'était l'espèce aux yeux de l'homme instruit et du penseur, avant que la notion explicite de la durée, c'est-à-dire d'un passé très reculé, assigné comme origine aux êtres vivans, soit venue introduire une véritable révolution dans la façon raisonnée de les concevoir.

I.

L'espèce, — l'étymologie elle-même du mot le dit assez clairement, — est l'apparence particulière, ou, si l'on veut, la forme sous laquelle se montrent à nous les choses vivantes. Les individus qui se ressemblent assez pour présenter le même aspect sont aussi de la même espèce. Mais l'expérience a fait voir que l'identité morphologique entraînait le plus souvent la fécondité mutuelle. Cette fécondité devient ainsi un critérium, une épreuve décisive attestant en faveur des êtres qui la possèdent la présomption qu'ils appartiennent à une seule et même espèce. L'espèce, dans cet ordre d'idées, prend les caractères d'une race dont tous les membres se trouvent liés entre eux, comme se rattachant à une souche unique, à l'aide d'une filiation commune. Telle est la notion de l'espèce dans toute sa simplicité, conçue en dehors de la durée, c'est-à-dire abstraction faite de toute visée relative soit au passé géologique, soit aux

données de la paléontologie, et c'est bien ainsi que, jusqu'à nos jours, les naturalistes, Cuvier en tête, l'avaient comprise.

Il faut dire pourtant que, même dans ces limites, et dans les âges où les sciences d'observation étaient à peine nées, l'idée d'espèce n'avait pas acquis le degré de clarté que nous venons de lui communiquer. Dans l'antiquité, par exemple, aux yeux de Pline le naturaliste, le terme de « genre, » en latin *genus*, semblait préférable, et l'écrivain l'emploie évidemment en lui attribuant le sens vague, mais compréhensible, de « sorte. » Nous disons d'un dessert abondamment servi : « On y remarquait plusieurs sortes de fruits ; » Pline ne va pas au-delà ; il prend les pommiers, les figuiers, la vigne, les érables, peupliers, etc., et il décrit ou énumère plusieurs *sortes* de chacun de ces arbres : *Fici aut vitis genera ; populi*, *aceris genera quatuor*, etc. Inutile d'ajouter que ce ne sont là ni des genres au sens propre du mot, ni même des espèces, mais des catégories plus ou moins définies, et, au dedans de chacune, non pas des espèces déterminées, mais de simples variétés. La même méthode est appliquée aux chênes, aux frênes, etc. Il existe, selon Pline, treize sortes d'arbres portant des glands, y compris le chêne ordinaire, le « cerris, » l'yeuse ou chêne vert, et même le hêtre ; quatre sortes de frênes, deux de tilleuls et quatre d'ormeaux (*de Ulmo Genera quatuor*). Il s'agit, en réalité, tantôt d'espèces et de variétés, tantôt de genres véritables. S'il est question de la division des arbres en genres, c'est par la considération de leurs feuilles caduques ou persistantes. Ce sont là assurément des divisions artificielles, de pures catégories, dirions-nous. Il est évident que c'est d'instinct seulement, et en se conformant à l'opinion vulgaire, que le groupement des arbres qui se ressemblent entre eux a été opéré, et, dans chacun des groupes, les différences se trouvent notées également d'instinct, sans chercher à préciser l'importance relative ni la nature des nuances particulières.

Après le moyen âge, soit que l'éducation de l'esprit humain se soit faite par degrés, ou qu'il se soit rencontré chez les races néolatines une aptitude spéciale aux sciences d'observation dont l'antiquité païenne, plus spéculative ou plus exclusivement littéraire, aurait été dépourvue, on remarque un incontestable progrès et l'idée de l'espèce individuelle, décrite à part, désignée par des caractères à elle, qui la distinguent soit de ses congénères, soit des autres formes vivantes, se dégage de plus en plus, en dépit des erreurs partielles et des défauts inhérens soit aux méthodes artificielles de classement alors en usage, soit à l'habitude de rattacher les études récentes à celles des anciens, si imparfaites que fussent ces dernières. Dans leur façon de désigner et de caractériser les

plantes, Césalpin, G. Bauhin, plus tard Magnol, Tournefort, etc., ont une supériorité de jugement, d'appréciation et de classement des espèces que le génie seul de Linnée a pu dépasser; mais celui-ci apportait avec lui la « méthode, » c'est-à-dire ce que les procédés de l'analogie ont en eux de plus ingénieux et de plus parfait. Esprit lumineux et puissant, ne reculant devant aucune difficulté, Linnée comprit la nécessité d'un ordre systématique, d'une coordination des genres, non plus fondée sur des à-peu-près et des similitudes extérieures, mais sur de vrais caractères soumis au contrôle d'une analyse sévère. Il ne découvrit pas seulement l'espèce; mais, en faisant d'elle l'assise immuable de tout l'édifice botanique, en créant par elle la nomenclature, il s'attacha encore à la définir. Chez lui, cette définition est à la fois rigoureuse et philosophique : elle donne la mesure exacte des élémens dont disposait Linnée lorsqu'il la proposait au monde savant; mais comment douter que, s'il eût dès lors possédé d'autres élémens d'appréciation, à lui inconnus et réservés à notre âge, qui en a eu la révélation, le savant suédois n'en eût tenu compte au moment de se prononcer sur un sujet aussi fondamental, lui si porté à tirer profit des moindres indices? Voici comment s'exprime Linnée, à propos de l'espèce, dans son *Genera plantarum*, à la première page d'un ouvrage qui porte en tête cette épigraphe : « Les idées que j'exprime ne m'ont été suggérées ni par la préoccupation d'une vulgaire renommée, ni par la lecture des anciens auteurs, mais par le travail et l'étude, auxquels j'ai sacrifié tous mes loisirs; c'est d'eux que je tiens mon savoir. » Il ajoute : « Il y a autant d'espèces que de formes diverses originairement produites par l'Être infini. » Voilà le principe, et certainement, dans la pensée de Linnée, il était conçu entièrement en dehors du fait d'une durée immense de la création, fait qui n'était pas même soupçonné à l'époque où écrivait le savant suédois; mais celui-ci ne s'en tient pas à l'axiome, en apparence absolu, que nous venons de transcrire; il a soin d'ajouter, tellement il est attentif à ne rien laisser que son hypothèse ne puisse embrasser : « Ces formes (les premières créées), obéissant aux lois de la génération, en produisirent ensuite beaucoup d'autres, toujours semblables à ce qu'elles étaient d'abord, de telle sorte que les espèces ne sont pas maintenant plus nombreuses qu'elles ne l'étaient à l'origine. Ainsi, on rencontre actuellement autant d'espèces qu'il existe de plantes diverses par la forme ou par la structure, à l'exception cependant de celles chez lesquelles l'influence de la localisation ou d'autres accidens ont fait naître de petites différences (ce sont alors des variétés). »

Rien de plus clair que ce passage souvent cité, et, remarquons-le,

si l'ancienneté de la nature végétale, à partir de son premier début, pouvait être ramenée aux cinq ou six mille ans que lui assignait Linnée, les choses auraient certainement dû se passer telles qu'il l'avait supposé. Aucune différenciation plus importante que celles d'où sortent les variétés n'aurait eu le temps de se produire; les espèces, tout en se propageant et se multipliant, seraient restées généralement les mêmes qu'au moment de leur création; chacune d'elles aurait été produite individuellement ou par paires (en ce qui concerne les unisexuelles), et les distances inégales, les irrégularités sans nombre que l'on observe, en comparant entre elles les espèces, auraient été fondamentales et voulues, pour ainsi dire, comme étant l'expression vivante d'un plan essentiellement fécond, fondé sur la diversité même des combinaisons dont il aurait offert le tableau.

La tâche du naturaliste, dans la pensée de Linnée, eût été de la déterminer exactement, en la dégageant de la simple variété, et sans la confondre pourtant avec le genre, cette espèce primitive, émanée directement d'un acte de l'être infini. On peut dire, en effet, à la louange de Linnée, que nul n'a mieux proportionné que lui les résultats qu'il adaptait au principe même qu'il avait posé : ses espèces, nommées encore types « linnéens » et trop souvent dédoublées sans nécessité, sont établies sur une moyenne de caractères assez largement conçue pour exclure toute confusion, pour écarter toute présomption de parenté trop immédiate avec l'espèce la plus voisine. En un mot, la valeur de ces espèces répond bien à la mesure du temps qu'elles étaient censées avoir traversé avant d'arriver jusqu'à nous. Il suffisait, d'après lui, de l'expérience pour juger que, dans le cours de la période qui nous séparait de la création, aucune action n'avait pu intervenir qui fût de nature à faire franchir aux types originaires les limites de la simple variété. Linnée, par exemple, sous la dénomination de chêne rouvre (*Quercus robur* L.), rapportait à une seule espèce toutes les variétés du chêne commun d'Europe, dont l'aire d'habitation s'étend des environs de Stockholm et de Christiania aux extrémités de l'Italie, et des approches de l'Oural jusqu'en Bretagne et en Lusitanie. Après lui, chacune des races ou variétés principales du chêne rouvre a été élevée au rang d'espèce; c'est ainsi que l'on a distingué l'un de l'autre le chêne à glands pédonculés, le chêne à glands sessiles, le chêne pubescent, le chêne des Apennins, sans compter le chêne de Virgile, celui des cèdres et plusieurs autres du même groupe, observés soit en Italie par Tenore, soit en Grèce ou dans l'Orient par Kotschy. Il est facile, même à un esprit étranger à la botanique, de se rendre compte des motifs qui avaient déterminé le classement de

Linnée et les mobiles auxquels ses successeurs ont obéi, peut-être inconsciemment. Le premier considère comme des caractères secondairement acquis, comme des nuances de localisation trop faibles pour ne pas être subordonnées aux différences fondamentales, les variations de détail dont le chêne commun donne l'exemple : à quoi se réduisent-elles, en effet, sinon à des particularités morphologiques susceptibles de s'atténuer ou même disparaître, aussitôt qu'au lieu de voir les choses en masse, en y regardant de plus près, on constate qu'elles sont soumises à d'inévitables fluctuations? Le chêne « à glands pédonculés » présente des feuilles lisses et presque dénuées de pétioles, tandis que, dans le chêne « à glands sessiles, » les pédoncules fructifères sont courts ou nuls et les feuilles assez longuement pétiolées; il se trouve pourtant que ces mêmes pédoncules s'allongent parfois chez celui-ci, et chez le chêne « pubescent » de la France méridionale, dont la seule distinction réside dans le duvet cotonneux de ses feuilles; mais, dans les cas assez fréquens où ce duvet s'efface, le chêne « pubescent » se confond avec le chêne « à glands sessiles, » tandis que le chêne « à glands pédonculés, » sous l'influence du climat méridional, acquiert ce même duvet et ne présente plus que des pédoncules relativement courts; il prend alors le nom de chêne « des Apennins. » D'ailleurs, lorsque ces diverses races, dont la personnalité ne saurait être contestée, se trouvent en contact sur les points où leurs aires d'habitation respectives se pénètrent, elles ne manquent pas de produire des formes ambiguës, résultant évidemment du métissage. Il est donc certain qu'il s'agit au total de races alliées de fort près, et que Linnée avait jugé sainement en les considérant comme les variétés d'un seul et même type. En appliquant le nom d'espèce au seul chêne commun, ou chêne « rouvre, » il admettait implicitement que les diversités afférentes aux quatre races que nous venons de signaler avaient dû naître et se fixer dans le cours des six ou sept mille ans qui nous séparaient, à ses yeux, de la création. Le chêne rouvre aurait été une émanation directe de celle-ci, tandis que les chênes à glands pédonculés et à glands sessiles, le chêne pubescent et celui des Apennins seraient résultés de modifications postérieures et relativement récentes. Ces différenciations, si peu prononcées qu'elles puissent paraître, ont été cependant considérées par la plupart des auteurs venus après Linnée comme suffisant pour justifier l'élévation au rang d'espèces des races qui en avaient été affectées. Ainsi, les mêmes caractères regardés par le maître comme acquis au cours d'un assez petit nombre de siècles étaient tenus pour innés et incommutables par les disciples et les successeurs, et tous appartenaient pourtant à la même école, celle aux yeux de laquelle l'es-

pèce, une fois créée, avait dû rester immuable dans ses traits les plus essentiels.

L'idée de durée étant inconnue à Linnée, il est tout simple qu'il ait édifié ses théories en dehors d'elle; ce qui est moins compréhensible, c'est que, depuis la mise en pleine lumière de cette notion par les géologues, elle n'ait pas influé davantage ou, pour dire mieux, elle ait influé si tard sur les tendances de ceux qui, devenus familiers avec elle, se préoccupaient en même temps de la définition de l'espèce. — Comment apparaissait l'espèce à Buffon? On voit, par divers passages de l'*Histoire naturelle*, qu'il admet dans la nature vivante des degrés et des passages s'opérant par nuances insensibles; mais, pour lui, cette nature vivante, dans sa puissante unité et à travers son inépuisable variété, se manifeste nécessairement par la génération, au moyen de moules préexistans d'où sortent les individus avec une empreinte plus ou moins fixe, plus ou moins nette et immuable; mais d'autant plus fixe qu'il s'agit d'espèces plus élevées en dignité, d'autant plus effacée et multiple que l'on descend plus bas dans l'échelle des êtres et surtout que, des animaux inférieurs, on marche vers les plantes. De là le caractère essentiellement relatif et inégal de l'espèce. De là, chez Buffon, une tendance à se défier des classemens, dont le résultat dernier est toujours d'établir des formes spécifiques, supposées égales et équivalentes, que l'on s'adresse aux catégories les plus élevées aussi bien qu'aux plus basses et aux dernières de la création. Dans son discours *sur les animaux communs aux deux continens*, il insiste particulièrement sur cette fixité, plus prononcée chez les quadrupèdes que chez les oiseaux et les poissons, tandis que, si l'on descend jusqu'aux insectes et, après eux, jusqu'aux plantes, « on sera surpris de la promptitude avec laquelle les espèces varient et de la facilité qu'elles ont à prendre de nouvelles formes. » Plus loin, développant la même pensée dans sa *seconde vue de la nature*, il ajoute : « Les variétés constantes et qui se perpétuent par les générations n'appartiennent pas également à tous; plus l'espèce est élevée, plus le type est ferme. » Au fond, cela veut dire que, le nombre absolu des animaux inférieurs et des plantes étant plus élevé relativement à celui des êtres supérieurs, les transitions d'une forme à une autre sont forcément moins tranchées dans la première catégorie que dans la seconde. On voit que, de toutes façons, Buffon était bien éloigné de professer ce que l'on a nommé depuis la fixité et la perpétuité de l'espèce. Il ne paraît pas pourtant qu'il ait cherché à relier l'idée de durée à celle des mutations dont il suppose les êtres inférieurs susceptibles. Il ne soupçonne pas même, dans les *Époques de la nature*, que les plantes des houilles puissent être l'indice d'une

flore primordiale différente de celle qui couvre actuellement le globe. Il lui suffisait de croire à des transports par les eaux, à des extensions de la végétation des tropiques jusque sous nos latitudes. A ses yeux, les fougères des schistes ardoisiers étaient assimilables à celles des Indes ou des Antilles; il n'allait pas plus loin dans la détermination de ces restes, pas plus qu'il ne soupçonnait de différence appréciable entre le mammouth fossile et l'éléphant indien. Il fallait que ce monde des êtres anciens eût ses révélateurs; les temps étaient cependant proches, et, trente-cinq ans après la mort de Buffon, Cuvier et Brongniart avaient percé les voiles du passé et classé les plantes comme les animaux, tandis que la géologie stratigraphique établissait l'ordre régulier de succession des terrains et, par cela même, des périodes.

On sait que, dès le commencement du XIXe siècle, Lamarck et, après lui, Geoffroy Saint-Hilaire, se firent les promoteurs de ce qu'on a nommé depuis le transformisme : ils soutinrent que les espèces actuelles descendaient des types antérieurs modifiés. Mais le génie purement analytique de Cuvier, appuyé de l'influence due à l'éclat de ses découvertes, fit obstacle à la diffusion de ces idées, que l'expérience n'étayait pas encore de documens assez précis. Elles furent combattues avec acharnement, sans que d'ailleurs on leur opposât autre chose qu'une fin de non-recevoir, tirée de la prétendue impossibilité d'atteindre l'espèce dans son berceau et de remonter jusqu'à son origine. Dès qu'on élevait cette notion à la hauteur d'un dogme et, qu'après avoir défini l'immuable personnalité de l'espèce, on tirait de la définition elle-même un argument contre ceux qui auraient formulé quelque doute à son égard, c'était dicter d'avance la réponse et commettre, quoi qu'on ait pu dire, une véritable pétition de principe. Pour les disciples de l'école de Cuvier, à leur insu sans doute, mais par un résultat forcé des habitudes de classement, l'espèce se montrait dans la nature ce qu'elle est dans les vitrines d'un musée, une série immense de formes cataloguées, dont les nuances différentielles ont beau se réduire jusqu'à devenir infinitésimales, le classificateur étant décidé à tenir compte des plus faibles comme des plus accentuées. Par cela même il considère les formes décrites par lui séparément comme égales en valeur, comme adéquates entre elles et disposées sur un seul et même rang. Au fond, c'était substituer à la réalité objective un concept de l'esprit et passer sans scrupule du subjectif le plus absolu à l'objectif que l'on suppose, sans même s'enquérir s'il a sa raison d'être. L'inégalité de la notion spécifique, déjà entrevue par Buffon, opposera toujours un obstacle à l'admission de cette invariabilité des êtres qui, une fois créés, se seraient depuis perpétués sans changement. Mais cette

inégalité visible des êtres, impliquant forcément des dédoublemens successifs et réitérés, ne suffirait pas non plus pour expliquer à elle seule la genèse des espèces dans leur marche à travers la durée infinie des périodes, si l'on ne joignait à cette notion celle d'une complexité croissante des organismes; comme si, étant partis d'un état de simplicité au moins relative, ils s'en étaient ensuite éloignés pour s'étendre, se compléter et se spécialiser par l'extension graduelle des parties et le perfectionnement des fonctions dévolues à chacune d'elles. C'est de ce travail incessant, au moyen duquel la variabilité conduit soit au développement, soit à l'atténuation par atrophie, soit à l'élaboration des organes, que les êtres vivans ont retiré toutes les différences, grandes ou petites, qui les distinguent.

Darwin, vers le milieu du siècle qui touche maintenant à sa fin, est venu donner un corps à ces doctrines jusqu'alors flottantes ou imparfaitement caractérisées et mal accueillies, à titre de nouveauté contestable, par la majorité des savans français. Le philosophe anglais eut le mérite immense de comprendre qu'en invoquant les effets de l'expérience de l'homme sur les êtres vivans, comme preuve de ce qui avait dû se passer jadis, il forcerait plus aisément les convictions que s'il se bornait à des exemples tirés de la paléontologie, trop peu avancée pour fournir des argumens sans réplique au sujet de l'ancienne marche des espèces. Darwin insista sur la « sélection, » c'est-à-dire sur l'acquisition possible sous l'influence volontaire de l'homme, ou bien sous l'impulsion inconsciente de la nature, d'organes nouveaux ou seulement d'extensions et d'adaptations organiques, utiles aux individus et, par eux, à la race, dans laquelle s'affermissaient par l'hérédité ces modifications avantageuses, tendant à assurer une supériorité quelconque aux êtres qui en seraient pourvus, vis à vis de ceux qui en seraient plus ou moins destitués. Dans ce système, la perfection organique, essentiellement relative, aurait dépendu de l'adaptation à des conditions d'existence déterminées. L'être inférieur, moins avancé, et par cela même moins complexe, se contenterait, à raison même de son infériorité, d'une somme moindre d'exigences biologiques. Sa moindre complexité serait pour lui une sauvegarde, en lui permettant de vivre et de prospérer là où un être plus élevé, mais moins simple, ne saurait ni se procurer les moyens de subsister, ni trouver la possibilité de se défendre contre les concurrens. Plus un être aurait de parties à protéger et de fonctions à remplir, plus ces parties seraient distinctes et ces fonctions spécialisées, ce qui est le vrai et double caractère de la supériorité organique, plus aussi ce même être aurait à vaincre de difficultés pour le

maintien des conditions indispensables à un ensemble organique aussi différencié.

Il est dès lors admissible que les moyens de conservation et ceux de résistance, c'est-à-dire les appareils organiques et les armes défensives ou offensives, soient devenus à la longue l'apanage des êtres perfectionnés dont la perte sans eux aurait été pour ainsi dire assurée. L'organisme inférieur flotte dans un milieu uniforme, tel que l'eau ; il s'attache au sol ou au rocher; il trouve aisément des conditions qui suffisent à son existence; il constitue en un mot la plante triviale qui reparaît partout, ou le protiste multiplié sans limite, à l'exemple des fermens, ou encore l'animalcule, comme le phylloxera. Mais chez l'être supérieur on voit augmenter les exigences en proportion des besoins à satisfaire. Le nombre des ennemis croît en raison directe de la diversité des organes ou de la délicatesse des fonctions. Plus spécialisé, il est aussi plus vulnérable; il dépend d'une foule d'êtres différens de lui, auxquels sa propre existence se trouve nécessairement subordonnée. La lutte est d'autant plus vive qu'elle résulte de plus de circonstances combinées. Que de peines pour l'homme de maintenir certaines espèces qu'il cultive, c'est-à-dire au profit desquelles il crée artificiellement les conditions les plus favorables! Que deviendraient-elles s'il les abandonnait un instant? Du reste, avec quelle rapidité ses propres races se détruisent-elles aussitôt que l'une d'elles affirme sur d'autres sa supériorité et soumet celles-ci à son influence? Qu'y a-t-il de plus étroitement adapté que nos espèces forestières? Certaines circonstances, la plupart antérieures aux sociétés humaines, leur ont procuré une extension à laquelle l'homme est venu porter atteinte. Ces espèces déclinent ou disparaissent, et rien de plus malaisé que de reconstituer les conditions qui leur permettraient de reconquérir le terrain perdu ou qui leur ouvriraient de nouveaux espaces.

Dans l'analyse raisonnée d'un phénomène aussi complexe que celui auquel nous devons l'espèce, le meilleur procédé à suivre consiste à le décomposer en ses élémens principaux et d'attribuer à chacun de ceux-ci le rôle qui lui revient dans ce drame de la vie dont notre globe est le théâtre, et dont les actes se sont multipliés sans trêve en s'enchaînant, à partir du jour où se manifesta la première cellule vivante. — Deux forces antagonistes se partagent l'être organisé et le gouvernent à la fois; l'une de ces deux tendances prédomine tour à tour sur l'autre, sans jamais l'exclure complètement. D'une part, c'est la variabilité, qui fait que toute trame organique, formée d'un assemblage de petites unités ou cellules, demeure essentiellement extensible et variable, sinon en

acte, du moins en puissance. De l'autre, c'est l'hérédité, qui fixe chez les individus les différences acquises et tend à les rendre permanentes. L'être organisé, animal ou plante, est toujours individualisé, quand il ne le serait que momentanément et imparfaitement. En tant qu'individu, il a toujours pour point de départ une cellule unique, dont la multiplication plus ou moins rapide ou étendue et complexe constitue chaque fois aussi l'agrégat individuel. — Ainsi, la cellule ou unité fondamentale est le point de départ de l'individu, de même qu'elle semble avoir été le point de départ de l'ensemble de ce qui a vie; et, chaque fois que l'organisme s'individualise, il part de cette unité élémentaire pour s'élever plus ou moins, en demeurant conforme dans ce processus particulier aux proportions morphologiques du cadre que l'hérédité lui assigne, sans que cette conformité soit de nature à exclure jamais totalement la tendance à la variabilité. Celle-ci est cependant renfermée dans des limites d'autant plus étroites qu'il existe plus de parties et de fonctions organiques préalablement fixées et devenues soit indispensables, soit au moins utiles à la race qui les aurait acquises, et dans la mesure même de cette utilité. Tout dépend de la proportion des parties devenues fixes, c'est-à-dire plus ou moins soustraites à l'influence de la variabilité et définitivement consolidées, par rapport à celles qui restent ou peuvent redevenir variables, en un mot, susceptibles d'extension ou de changement.

Chez l'individu de race inférieure, l'agrégat cellulaire est relativement peu différencié, et les organes qu'il comporte ne sont ni nettement localisés ni étroitement spécialisés. Ce qu'on a nommé la division du travail organique n'a rien d'achevé, et chaque fonction ou chaque ordre de fonctions se trouvent susceptibles de se suppléer mutuellement. Les parties purement végétatives et les organes uniquement nutritifs chez les végétaux, par exemple, ne sont pas entièrement séparés des parties sexuelles et des organes reproducteurs, séparation qui se présente toujours lorsqu'on s'élève dans l'échelle et que l'on quitte la plante cryptogamique pour s'adresser aux types supérieurs, chez lesquels cette distinction s'est définitivement réalisée, autrement aux phanérogames. Comme cette séparation des fonctions et des organes d'où dépendent les fonctions ne se réalise qu'à l'aide d'une complexité croissante et que la trame organique ne se complique qu'en se différenciant de plus en plus, c'est à la variabilité que cette trame doit les changemens dont elle obtient la fixation par l'hérédité. On voit donc que les deux forces antagonistes concourent à un seul et même but et, dans chacun des végétaux soumis à une série plus ou moins longue d'élaborations préalables, on observe toujours des parties fixes dont

le plan une fois arrêté ne changera plus (ce sont elles qui constituent les caractères généraux, apanage des divers groupes qui les ont hérités d'un ancêtre commun) ; et des parties variables, demeurées extensibles, au moyen desquelles la plante conserve la faculté de changer de nouveau, non pas indéfiniment, ni sans raison apparente, mais sous l'influence des circonstances de milieu, dans la mesure de cette influence et dans la mesure aussi de l'amplitude de plasticité inhérente à chaque être en particulier. Parmi ces êtres devenus si divers, il est concevable que les uns peuvent subir des ébranlemens, s'étendre et se différencier, ou bien, faute d'exercice ou d'utilité, perdre certains organes atténués ou graduellement éliminés, tandis que d'autres, par suite d'une étroite adaptation, finissent par cesser de pouvoir s'étendre et ne varient plus que dans des limites extrêmement restreintes. Ceux-ci se trouvent alors placés dans l'alternative de se maintenir tels qu'ils sont ou de périr, si les conditions extérieures cessent de les favoriser. C'est bien ce qui arrive, en effet, à certaines espèces rares ou frappées de déclin ; la plante recule devant la concurrence de types plus jeunes ou plus robustes. Elle verra son domaine se restreindre et se diviser. Après avoir été ramenée à des stations de plus en plus limitées, semblables à des îlots perdus au sein d'une vaste mer, qui les entoure et menace de les submerger, elle disparaîtra enfin et passera à l'état d'espèce éteinte, dont les seuls fossiles transmettent le souvenir.

Ainsi, le domaine de la variabilité est essentiellement inégal ; plus restreint ou plus étendu, selon les êtres que l'on considère, il n'embrasse pas toutes leurs parties, qui sont loin d'être influencées par elle de la même manière. L'être inférieur, faiblement différencié et vaguement adapté, peut aussi varier d'une façon plus générale et plus complète ; l'être plus élevé, déjà moins flexible, aura des contours plus arrêtés ; mais l'être tout à fait supérieur, complexe et déterminé dans ses parties principales, ne se prêtera qu'à des variations de détail. Rien de fondamental ne changera en lui ; mais tout ce qui, dans les limites des organes définitivement acquis, demeure susceptible de changement pourra varier sous l'empire des excitations venues du dehors. Le plan lui-même, avec ses traits caractéristiques, restera immuable ; mais les linéamens secondaires de ce plan céderont, comme il arriverait aux massifs et aux allées d'un jardin anglais destiné à être modifié ou prolongé, sans faire jamais disparaître l'harmonie du dessin primitif.

On le voit, aux deux principes de la variabilité et de l'hérédité, qui tout en se combinant agissent en sens contraire l'un de l'autre, et dont la synthèse donne cependant naissance à l'être vivant, il faut joindre, à titre de phénomène propulseur, l'influence du milieu

ambiant qui sollicite de toutes parts l'organisme et tantôt l'oblige à se plier et à s'adapter pour échapper à la destruction, tantôt lui ouvre des voies nouvelles et l'entraîne vers le progrès, par le changement, en favorisant son essor.

II.

Les notions précédentes permettent de concevoir comment les êtres vivans et en particulier les végétaux se sont comportés après être originairement sortis de simples cellules, et comment chaque cellule, susceptible elle-même de dédoublement, a pu donner naissance à un agrégat cellulaire, les élémens provenant de la partition pouvant, ou bien s'isoler et acquérir une indépendance individuelle, ou bien rester connexes et constituer un corps destiné à d'ultérieures différenciations. Chacune des différenciations qui surviennent se trouve alors avoir pour but et pour effet un degré d'adaptation à des circonstances déterminées, d'autant plus étroitement défini que l'agrégat organique est plus complexe et que ses diverses parties ou fonctions sont elles-mêmes plus localisées : il en résulte une série d'états plus ou moins stables et permanens ; c'est à chacun d'eux, pris à part, que l'on applique le nom d'espèce. L'espèce, en ce sens, est la collection des individus qui, établis sur le même plan organique et possédant tout un ensemble de caractères communs, ont été affectés à un moment donné par des conditions biologiques assez uniformes pour avoir respectivement éprouvé les mêmes modifications, de telle sorte que leur fécondité mutuelle n'ait reçu aucune atteinte. Tant que les conditions de milieu auxquelles l'espèce doit son existence ne seront pas altérées, il est évident qu'elle-même persistera sans changement ou, si elle change, ce sera dans une mesure très faible et par la seule variation des parties les plus accessoires. Si, au contraire, les circonstances de milieu viennent à changer, ou que l'espèce, déjà constituée, par le fait même de son extension, soit mise en présence de conditions nouvelles, elle se modifiera et se transformera plus ou moins, de manière à s'adapter, par quelques-uns au moins des individus qu'elle comprend, à ces nouvelles conditions, tandis que les individus qui ne s'en accommoderont pas ou s'y plieront malaisément ne tarderont pas à disparaître.

Les différenciations, chez les végétaux, ne sont pas, il faut le dire, l'apanage exclusif de ceux dont la trame résulte d'un assemblage de cellules diversement associées. La cellule, considérée isolément, en elle-même, est susceptible de différenciations assez étendues. Tantôt réduite à un noyau central, seule partie en elle essen-

tielle et vivante, nue alors et presque diffluente, elle s'entoure d'autres fois d'une membrane d'enveloppe plus ou moins résistante, continue ou poreuse ; elle sécrète même une carapace solide ; enfin, elle peut acquérir des pseudopodes ou prolongemens mobiles, des cils, des appendices, et se mouvoir en manifestant une obscure sensibilité à l'action de la lumière. C'est uniquement dans l'eau que la cellule végétale se montre ainsi libre et mobile ; elle y représente ou les individus des catégories inférieures ou encore les élémens reproducteurs des groupes plus élevés, qui retournent ainsi momentanément aux conditions de leur vie antérieure. Effectivement, l'eau est le milieu primitif et le berceau commun de tous les êtres. celui au sein duquel les plus élémentaires peuvent se mouvoir et s'alimenter sans peine, baignés et pénétrés qu'ils sont par le fluide nourricier. Si la plante a été le siège d'une élaboration organique et de perfectionnemens successifs, dont la complexité étonne celui qui cherche la raison d'être des choses, c'est bien en devenant aérienne et lorsque, pour demeurer telle, elle a dû s'attacher au sol émergé et y puiser l'eau nécessaire à son existence. Les plantes purement aquatiques, c'est-à-dire qui ne le sont pas par régression, sont les moins différenciées de toutes ; elles n'ont ni vaisseaux, ni tige distincte des appendices, ni fleurs proprement dites ou organes reproducteurs formés de parties accessoires symétriquement groupées ; elles se perpétuent au moyen de cellules soit fixes, soit mises en liberté et vivantes : ce sont les « zoospores » et les « anthérozoïdes. » Bien moins éloignées du point de départ unicellulaire, la plante marine ou celle des eaux douces y reviennent plus aisément et reproduisent fidèlement les traits de l'état originaire.—On applique le nom général d'algues ou encore de « protophytes » à l'ensemble des plantes qui, nées dans l'eau, y sont demeurées confinées, après avoir débuté par l'état unicellulaire. Mais tandis que les unes quittaient promptement ce premier état et réalisaient, par l'agrégation cellulaire, une combinaison organique plus élevée, destinée à des développemens, pour ainsi dire illimités, d'autres se différenciaient plus ou moins sans sortir de leur premier état, et tout en obtenant un assez haut degré de puissance et d'ampleur. La cellule unique dont ces derniers types étaient formés acquérait la faculté singulière de multiplier ses replis, de les prolonger, de les entremêler, en les ramifiant de mille façons, sans jamais se subdiviser véritablement, ni se cloisonner en travers. Il existe effectivement des algues tracées sur ce modèle, strictement unicellulaires, puisque les prolongemens tubuleux de la cavité qui les compose s'entrelacent de manière à constituer un tissu, dont les contours affectent une configuration des plus régulières et des plus variées selon les

genres et les espèces que l'on considère. On donne le nom de « siphonées » aux algues de cette sorte, dont le nombre est relativement restreint et la taille assez médiocre au sein des mers actuelles ; mais elles paraissent au contraire avoir été multipliées au-delà de toute mesure et avoir atteint un degré de force et de puissance qu'on n'avait pas soupçonné jusqu'ici dans le fond des mers primitives. Cette marche est du reste en parfait rapport avec celle qui nous paraît avoir été imprimée à l'origine au règne végétal tout entier.

Ainsi les plantes auraient obéi dès l'origine à une double impulsion : les unes demeuraient unicellulaires, et c'est alors sur la cellule même que portaient les différenciations ; les autres devenaient pluricellulaires, et, dans ce second cas, c'est l'agrégat qui se différenciait de plus en plus, tandis que la cellule conservait, à peu de chose près, la simplicité de sa structure première. — Bien plus rapprochées que les plantes terrestres, surtout que les plantes terrestres supérieures, du double point de départ que nous venons de signaler, les algues n'ont éprouvé que des oscillations morphologiques d'une assez faible étendue. Leurs espèces rentrent aisément dans un cadre étroitement déterminé par les conditions biologiques de leur habitat. La seule considération de l'apparence extérieure ne suffirait pas pour guider celui qui veut apprécier la mesure exacte de leurs affinités relatives : l'étude microscopique et comparative de leur structure intime devient alors nécessaire ; elle l'est également en ce qui concerne les plantes terrestres les plus inférieures, telles que les lichens et les mousses. Mais ceux-ci ne sont qu'à moitié affranchis de l'élément aquatique ; ils se dessèchent sans mourir, à l'air libre, et l'humidité leur est indispensable pour végéter et se reproduire.

Les plantes décidément terrestres sont le résultat d'une élaboration infiniment plus complexe et plus prolongée. Il a fallu qu'à l'organisation élémentaire, suffisante pour l'habitat sous-marin, vinssent se joindre, chez elle, de nouveaux appareils combinés de façon à suppléer l'absence du fluide ambiant et nourricier. La plante n'a pas acquis, comme l'animal devenu terrestre, des poumons pour respirer, ni des cavités viscérales pour digérer ; l'animal lui-même n'est parvenu que plus tard au degré de perfection organique qui lui a permis de quitter l'eau définitivement. La plante, au contraire, a de bonne heure émigré sur le sol humide ; mais il a fallu, pour qu'elle réussît à s'y naturaliser, qu'elle eût recours à des procédés à la fois simples et efficaces : d'une part, c'est l'appareil rhizoïde qui la fixe au sol, et, de l'autre, le tégument cortical qui met un mur de séparation entre l'air extérieur et l'eau qui la baigne à l'in-

térieur en empêchant la déperdition immédiate de celle-ci. Cette déperdition entraîne, comme on le sait, le desséchement de la plante ; cela arrive inévitablement soit à l'algue tirée de l'eau, soit à la plante terrestre arrachée, sauf dans des cas exceptionnels, si elles ne sont pas promptement remises dans leur état normal.

Nous ne possédons pas ces premières ébauches de la végétation terrestre s'essayant à l'air libre sur un sol récemment émergé, exposé à de fréquens retours de l'élément liquide ; mais nous savons que la distinction du sol mis à sec, de « l'aride, » comme dit l'Écriture, et du sol immergé, recouvert à demeure par les eaux, ne se fit pas en un jour et qu'il régna longtemps entre eux une sorte de confusion. De même, et pour ne pas quitter la Bible, qu'il n'est pas inutile d'invoquer même en pareil sujet, la séparation des eaux inférieures et supérieures, de celles que l'océan réunit dans un seul bassin et de celles qui flottent à l'état de nuages au sein de l'atmosphère, ne fut réalisée que très graduellement. Les deux mondes aquatiques communiquèrent longtemps et se mêlèrent à leur point de contact mutuel tant que les eaux encore tièdes exhalaient des masses de vapeurs, et que ces vapeurs, à peine parvenues dans une zone supérieure plus froide, se précipitaient en se condensant de nouveau. Les plantes terrestres primordiales furent donc baignées de toutes parts, et elles mirent sans doute un temps très long à sortir de ce premier état. Elles étaient comme ces algues que découvre à peine la marée basse pour les plonger bientôt dans les nouvelles vagues, comme ces mousses et ces fougères qui bordent les cataractes et sur lesquelles s'épanche une buée toujours ruisselante. Aussi bien, c'est ce qui ressort le plus clairement de l'examen des végétaux houillers dont les plus grandioses, avec leurs tissus à la trame lâche et leurs feuilles démesurées, assimilables à ces plantes gorgées de sucs qui croissent au plus profond des forêts vierges tropicales, auraient immédiatement fléchi, une fois exposées aux froides clartés de notre ciel et au contact de la sérénité de notre atmosphère. Les premières plantes aériennes ne pouvaient pas plus se passer de tièdes averses que les plantes aquatiques actuelles de vivre submergées. Non-seulement ce que l'on sait de leur port et de leur structure, de l'énorme extension de leurs parties vertes, le prouve surabondamment ; mais la nécessité où sont encore les types qui les représentent le mieux d'avoir recours à l'eau, comme véhicule de leurs élémens reproducteurs, atteste irrécusablement cette présence obligée du milieu liquide présidant à la naissance, puis au développement de la végétation. L'uniformité complète de cette flore initiale par tout le globe et son exubérance relative à partir

de la zone tempérée actuelle, et, de là, jusque dans l'extrême Nord, ressortent du mode de distribution des bassins houillers et de toutes les explorations poursuivies jusqu'à ce jour. Dernièrement encore, M. l'ingénieur des mines Zeiller, ayant eu l'occasion d'examiner la flore des gîtes carbonifères de Téte, dans la région du Zambèze (Afrique tropicale), faisait ressortir la concordance parfaite de cette flore et de celle des environs du Cap, rapportée par Grisebach à l'étage houiller avec la végétation qui couvrait à la même époque l'hémisphère boréal tout entier : « Cette existence des mêmes espèces à toutes les latitudes, ajoute M. Zeiller, aussi bien dans les régions arctiques et tempérées de l'hémisphère boréal que dans les parties de l'hémisphère austral voisines de l'équateur, comme la région du Zambèze, exige que le climat ait été absolument le même partout. Le climat étant uniforme,.. les variations de la flore ont eu lieu partout à la même époque, ou du moins à des époques trop peu différentes pour que nous puissions les distinguer, les espèces qui se développaient sur un point pour s'y substituer à d'autres plus anciennes rencontrant partout les mêmes conditions et devant se propager très rapidement. »

Ce point de vue découvre à nos yeux les longues perspectives d'un passé pendant lequel les types végétaux ne cessèrent de se dédoubler et de se perfectionner avant d'atteindre partiellement le degré de complexité organique qui caractérise la grande majorité d'entre eux. En un mot, dans ces temps reculés et sous l'influence d'un climat des plus uniformes, des plus nettement déterminés, les types qui prirent l'essor, ceux qui comprenaient la presque totalité des espèces d'alors, étaient relativement inférieurs à ceux qui leur succédèrent. Ceux-ci, de leur côté, étaient encore trop rapprochés de leur berceau , leur élaboration était trop éloignée de son terme final pour qu'ils eussent à jouer un rôle ou à occuper une place tant soit peu considérable au milieu d'un ensemble précocement et adroitement adapté à des conditions d'existence toutes spéciales. L'extension même de cet ensemble, sa rapide éclosion et sa hâtive exubérance avaient été favorisées en raison directe de la faible capacité de résistance qu'il était en mesure d'opposer à la prédominance future de conditions inverses. Les formes spécifiques que nous possédons maintenant représentent ainsi non-seulement les fractions remaniées du règne végétal échappées aux éliminations répétées dont il a été le théâtre, mais surtout les résultats derniers de toutes les modifications éprouvées par lui à partir de l'âge des houilles. Ces modifications plus ou moins prononcées, plus ou moins stables et fécondes en variations ultérieures, selon les types et les organes affectés, ont constamment donné lieu à des espèces dès

que, par l'hérédité, elles sont devenues l'apanage commun d'une certaine collection d'individus qui les ont transmises à leurs descendans. Il a suffi, chez un végétal déterminé, de l'ébranlement de certaines parties demeurées plastiques pour produire de nouvelles races et, par la suite, de nouvelles espèces ou enfin de nouveaux types, dans une mesure proportionnée à l'amplitude du mouvement propagé. Tout dépend, il est vrai, de l'ébranlement de l'organisme; mais comme cet ébranlement obéit toujours à une impulsion venue du dehors et que, d'ailleurs, les variations manifestées ne sauraient devenir permanentes qu'en vue d'un but, c'est-à-dire d'une adaptation déterminée, nous sommes forcément amené à considérer les causes extrinsèques qui, de tout temps, furent la raison d'être des changemens survenus et, par cela même, de l'apparition des types et des espèces.

Ces causes dépendent de tout ce qui, dans la nature physique, peut influer sur les végétaux; en effet, si la nature change, si elle cesse, brusquement ou graduellement, de rester soumise aux mêmes lois, de présenter les mêmes accidens, les végétaux changeront aussi, du moins ceux d'entre eux qui se trouveront susceptibles de se prêter à des modifications; tandis que ceux qui étaient adaptés étroitement à l'ordre de choses antérieur disparaîtront plus ou moins vite pour faire place aux premiers, auparavant subordonnés, mais que les conditions nouvelles tendent à favoriser. Il en fut certainement ainsi après le temps des houilles. Les plantes de cette période paraissent constituées en vue d'un climat des plus uniformes dans toutes les zones, d'une humidité chaude et constante, en vue par conséquent d'une « tension » des tissus et des parties vertes, incapables de vivre sans se flétrir ailleurs que dans une atmosphère saturée de vapeurs tièdes. Il est clair que l'élimination de ces plantes dans le cours de l'âge suivant (permien et trias) et la substitution qui se fit de plantes d'un caractère très différent, telles que les cycadées et les conifères, impliquent, par le fait même de cette substitution, la prédominance de conditions extérieures éloignées, sinon inverses, de celles qui avaient jusque-là prévalu. Essayons de les définir : en prenant l'opposite de celles qui avaient caractérisé le temps des houilles, il n'est pas impossible d'y parvenir.

Le contraire de l'uniformité absolue, en ce qui concerne le climat, c'est sa tendance vers une différenciation croissante, selon une échelle graduée dans le sens des latitudes. Ce sont les approches du pôle se refroidissant peu à peu et contrastant de plus en plus avec les contrées limitrophes de l'équateur. C'est l'influence de plus en plus prononcée des expositions boréale et méridio-

nale, des versans et des pâtés montagneux tournés au nord, par rapport à ceux qui sont situés à l'aspect du midi. Ce sont de plus les saisons marquées par une alternance régulière de chaleur et de froid relatifs, d'un ciel serein et d'un ciel couvert, de déversemens de pluies confinés dans certains mois de l'année exclusivement aux autres. Ce sont, en un mot, des différences dans l'état de l'atmosphère, non plus indéfiniment nébuleuse ni encombrée de nimbus, mais dépouillée en partie de nuages, devenue accessible à la lumière, variant d'aspect selon les saisons et demeurant pure au moins pendant une partie de l'année. Ce sont enfin des diversités de sol et de relief, de propriétés physiques du terrain, et par suite de stations, c'est-à-dire des façons d'exister à l'ombre ou au soleil, près ou loin des eaux, en plaine ou sur les montagnes, dans le sable, le grès ou l'argile, divergences de plus en plus accentuées, offrant aux plantes des conditions variées qu'elles ne pouvaient rencontrer auparavant sur une écorce terrestre faiblement ondulée et facilement envahie par les eaux.

De la réunion ou du conflit, enfin du développement successif des circonstances qui viennent d'être énumérées est issue la végétation qui a couvert le globe aux divers momens de son existence, à partir des temps secondaires jusqu'à l'ère qui marque la diffusion de l'homme. Celui-ci, de son côté, une fois conscient de sa force, a influé sur la végétation, mais le plus souvent pour l'appauvrir et la dévaster, soit en livrant le sol aux seules plantes alimentaires, soit en détruisant les forêts, sans profit pour personne.

III.

Les causes de changement une fois définies, il faut rechercher l'action propre de ces phénomènes et dans quelle mesure les conditions de milieu influèrent sur le règne végétal pour le modifier et le transformer. Si ces causes eussent agi brusquement, c'est-à-dire si l'uniformité primordiale eût cédé la place, sans transition, aux diversités de climat, de zone, de sol et d'exposition que nous avons sous les yeux, l'ébranlement aurait été si général et si profond que la végétation terrestre, abattue d'un coup, aurait à peine eu la force de survivre par quelques-uns de ses types les plus souples et les moins élevés. Mais les choses furent loin de se passer ainsi; ce fut par nuances graduelles que le climat originaire s'altéra, que les zones et les latitudes se prononcèrent, que le sol accentua ses dépressions et ses escarpemens; que les continens, d'abord distribués en archipel, arrêtèrent leur contour. La flore houillère, expression suprême de cette uniformité des anciens âges, déclina

longtemps avant de disparaître et non sans avoir été associée partiellement aux représentans les plus hâtifs du nouvel ordre de choses.

Il semble que l'atmosphère ait perdu tout d'abord de sa densité et de son étendue, qu'elle soit devenue plus perméable à la clarté solaire, avant même que l'égalité de la température eût cessé d'être universelle et qu'un certain abaissement calorique se fût manifesté vers les pôles. Aucun indice sérieux d'un refroidissement, même relatif, des régions arctiques ne se découvre dans la flore du Jura, et pourtant, à l'époque jurassique, le renouvellement avait été aussi absolu que général, et la substitution des conifères et des cycadées aux types carbonifères antérieurs accuse une des révolutions les plus complètes dont le règne végétal ait jamais offert le spectacle. Cette révolution, ce n'est pas assurément à une dépression de la chaleur dans l'extrême Nord qu'il faut en demander la cause, mais plutôt à une notable diminution de la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère. Celle-ci se trouve ramenée d'un état de tension et de saturation presque constantes à des conditions de moindre épaisseur et de transparence relative qu'elle n'avait pas encore présentées. Les aptitudes, bien définies, résultant de l'énorme développement des parties vertes, lâches et molles ou charnues, des végétaux houillers, mises en regard des exigences très différentes des cycadées, des conifères et de la plupart des plantes secondaires, constituées en vue d'un climat moins chaud et d'un ciel plus serein, sont de nature à appuyer ces conclusions, et les données géognostiques tirées de l'examen consciencieux des strates du trias (1), époque durant laquelle la nouvelle végétation remplace des houilles définitivement éliminées, viennent les confirmer. Un géologue des plus consciencieux, M. d'Archiac, faisait ressortir, il y a des années, le caractère ambigu, la nature détritique, des assises du trias. Il montrait les accumulations de sables, d'argiles, de marnes, alternant entre eux, charriés de toutes parts par des courans tumultueux, remplissant des bassins qu'on ne saurait dire ni réellement marins, ni pleinement d'eau douce. Il semble que des masses d'eaux courantes aient sillonné, à cette époque, la surface des continens, tandis que certaines mers, situées à l'écart, donnaient lieu, en se desséchant, à des amas de sel, de gypse ou de dolomie. N'est-on pas porté à attribuer de tels accidens et de pareils contrastes à une utte des élémens mal équilibrés, à ces alternatives et à ces extrêmes

(1) Le *trias* répond à la période qui succède à celle des houilles, dont elle n'est séparée que par le *permien*, et qui précède immédiatement la période *jurassique*, qu'elle touche par l'*infralias*.

qui marquent le passage d'un état ancien à un ordre nouveau, lorsque le premier, irrémédiablement atteint, achève de se détruire sans que le second se soit encore définitivement établi et consolidé? Lors du trias, l'atmosphère a perdu de son épaisseur; elle tend à se dépouiller de ses brumes. Les saisons commencent à se prononcer. Les précipitations aqueuses ne sont plus continues; elles sont séparées par des intervalles durant lesquels le ciel reste lumineux, éclairé par les rayons directs du soleil. Les types carbonifères, incapables de supporter longtemps cet éclat et de se maintenir en dehors des tièdes ondées qui leur sont indispensables, d'abord cantonnés sur certains points, ont fini par disparaître totalement. Puis, les averses reprennent, et, par une réaction obligée, elles succèdent à des temps de sécheresse relative, et leur violence, leur durée, sont d'autant plus prononcées que l'alternative qui les ramène a moins de constance et de régularité.

Tout cela n'empêche pas que, des approches de l'équateur aux alentours du pôle, il n'y ait encore partout la même distribution des formes végétales et qu'il ne règne, par conséquent, un climat sensiblement uniforme. L'étude des prèles, des conifères et des cycadées de l'âge jurassique conduit à le penser. On voit, quelle que soit au fond la véritable cause à invoquer pour l'explication du phénomène, que l'abaissement de la chaleur et la sérénité relative de l'atmosphère, les variations mêmes du climat dépouillé de sa constante humidité, aboutissant à des alternatives, puis à des saisons définitives, tout ce mouvement s'est opéré avant qu'il soit possible de découvrir des indices de refroidissement polaire.

Plus tard on constate l'inauguration de ce refroidissement, d'abord très faiblement accusé, puis faisant des progrès d'une période à l'autre, et dénotant le point de départ d'une des causes de différenciation les plus actives pour l'ensemble du règne végétal ainsi influencé. Alors seulement, et dans la mesure même de cette ordonnance des latitudes échelonnées, la végétation a perdu son uniformité première; elle a vu ses élémens présenter des nuances et offrir des oppositions qui n'ont cessé de s'accentuer sous l'action permanente et toujours plus intense des influences locales et des causes secondaires qui se joignirent à la principale. C'est de la réunion et du conflit de tant d'influences et de causes prochaines ou éloignées, les unes générales, les autres particulières et accidentelles, que les espèces sont en définitive sorties. Elles ont toujours combiné leur action, et les causes locales ou, comme on dit en botanique, la station, ont d'autant plus concouru à différencier les plantes que les causes générales ont été elles-mêmes plus énergiquement accentuées.

Lorsque la température était égale et le climat à peu près le même partout, les régions et les expositions étaient loin d'entraîner autant de différences. Il y avait moins de particularités locales et par suite moins de causes de diversités. C'est ce que démontre effectivement l'étude des végétaux fossiles. A partir des temps les plus anciens, on ne s'achemine vers la variété que lentement et par degrés. Nous avons insisté plus haut sur l'extrême uniformité de la végétation du temps des houilles ; cette uniformité est déjà moins sensible lors des temps secondaires. L'humidité n'étant plus alors générale, on distingue, en comparant entre eux les gisemens de cette époque, explorés en Europe jusqu'à présent, deux catégories de plantes, pour mieux dire, deux associations qui ne révèlent pas les mêmes aptitudes, et qui, sans doute, devaient s'exclure mutuellement ou du moins habiter de préférence des lieux différens et ne pas se trouver réunies sur un seul et même point.

A l'âge jurassique, la végétation, relativement pauvre, ne comprenait qu'un nombre d'espèces assez restreint. Il a été facile de constater que certaines d'entre elles se rencontraient toujours associées, sans se mêler à d'autres qui, de leur côté, se tenaient groupées à part des premières. Cette donnée a mis sur la voie d'une nouvelle observation en faisant voir que les lits respectifs d'où provenait l'une ou l'autre de ces deux catégories, n'avaient ni le même aspect ni la même composition, et que cette opposition impliquait des différences équivalentes en rapport avec la nature des circonstances qui avaient dû présider à leur dépôt. — D'une part, effectivement, ce sont des lits de charbon, des marnes ou des schistes en plaque et en feuillets, c'est-à-dire les indices qui marquent la présence d'une contrée basse et marécageuse, occupée par les eaux douces, et d'une flore soumise à leur influence immédiate. D'autre part, ce sont des grès, des calcaires littoraux ou des assises purement détritiques, entraînées par les courans et formées le plus souvent le long des rivages de la mer ou près des embouchures. Les plantes terrestres renfermées dans les roches qui viennent d'être énumérées se trouvent fréquemment mêlées à des restes d'animaux pélagiques ; elles ont été charriées par des ruisseaux et balayées sur le sol même où elles croissaient, à portée des anciennes plages.

Le dépôt charbonneux de Scarborough, dans le Yorkshire, celui de Palsjö, en Scanie, offrent des exemples complets de la première des deux sortes d'associations végétales. — Plusieurs gisemens français, explorés dans la Meuse ou la Côte-d'Or, à Saint-Mihiel, près de Verdun ; à Etrochey, près de Châtillon-sur-Seine ; tout récemment à Beaune par M. Changarnier, se rapportent évidemment à la seconde des deux catégories. L'ensemble des plantes

recueillies dans les trois localités françaises accusent des contrastes faciles à saisir, comparées à celles du Yorkshire, tandis que les traits communs qui les unissent attestent l'uniformité qu'affectait alors le tapis végétal, à la seule condition de quitter le bord immédiat des eaux pour interroger les parties agrestes et relativement sèches de l'ancien pays jurassique. Tout au contraire, il suffit d'avoir recours à des dépôts charbonneux ou schisto-ligniteux, antérieurs ou postérieurs par l'âge à celui de Scarborough, pour voir aussitôt reparaître les formes végétales caractéristiques de cette dernière localité. En un mot, les flores particulières donnent lieu à des coïncidences, à raison, non pas précisément de leur âge, mais surtout de la conformité des conditions qui présidaient à la formation des lits où vinrent se fossiliser les débris.

Au bord des eaux, dans les stations fraîches et sur les sols tourbeux, on aurait rencontré des prêles, de grandes fougères aux puissantes feuilles, les unes largement développées, les autres délicatement incisées. Auprès d'elles se groupaient plusieurs types de cycadées aux frondes ailées et flexibles ; enfin, des salisburiées, alliées plus ou moins proches du ginkgo japonais, et de curieuses saxodiées conifères, appartenant au même groupe que le cyprès chauve de la Louisiane, constituaient de préférence les massifs des régions humides.

Le spectacle n'est plus le même, dès que l'on s'attache à l'exploration des régions relativement sèches. On y rencontre une proportion notable de fougères petites, souvent menues et remarquablement coriaces ; des cycadées d'une taille des plus médiocres ; enfin des conifères élevées, mais distinguées par la raideur et l'épaisseur de leurs feuilles, hérissant les rameaux de crochets épineux ou les recouvrant d'une mosaïque d'écussons étroitement contigus. — Voilà donc une double association, ayant chacune ses espèces, sa physionomie et ses aptitudes bien définies, qui se partageait, pour ainsi dire, le domaine végétal de l'Europe jurassique. Actuellement, tout restant d'ailleurs pareil, notre monde des plantes, une fois fossilisé, serait loin d'offrir le même spectacle. S'il est donné plus tard à des créatures intelligentes de le retrouver et de le reconstituer longtemps après qu'il aura disparu, il sera sans doute impossible d'y découvrir une démarcation aussi nette ni l'existence de deux groupemens de formes aussi tranchées. Les stations grandes et petites, les aires d'habitation, les régions elles-mêmes se sont multipliées pour le règne végétal, en même temps que les accidens de la surface. La flore a perdu sa simplicité première ; elle est allée en se compliquant et se subdivisant. Elle a donné naissance à des catégories et à des associations très diverses ; elle s'est scindée et différenciée, en sorte que chaque pays a maintenant ses espèces et

que, dans chaque pays, le sol se prête à une foule d'accidens locaux, qui changent à chaque pas et se répètent en reparaissant, après avoir fait place à d'autres. Ces accidens fournissent ainsi aux espèces végétales tout un ensemble de conditions partielles d'existence, en correspondance avec les aptitudes qui se sont produites et accentuées à la longue. Au total, le règne végétal s'est différencié dans la mesure même des différenciations orographiques et climatologiques de la surface terrestre : celles-ci sont à considérer en réalité, si l'on veut se rendre raison de la nature des modifications éprouvées par les végétaux et de la direction imprimée à leur marche évolutive.

En d'autres termes, la terre se trouve divisée sous nos yeux, au point de vue de la répartition des plantes, en régions ou circonscriptions botaniques. Ces circonscriptions avaient paru à certains esprits devoir répondre à autant de centres de création, berceaux primitifs d'associations d'espèces qui auraient ensuite rayonné jusqu'aux frontières de chacune des aires juxtaposées. Mais, une fois que l'on tient compte de la durée et des transformations de la flore, il est naturel de rechercher plutôt à quel ensemble de phénomènes compliqués, à quel enchaînement de causes générales ou partielles sont dues l'origine et la formation de ces circonscriptions. — Il est indispensable, avant tout, de s'en faire une idée sommaire, et, pour cela, de recourir aux auteurs qui, depuis Humboldt et Pyrame de Candolle jusqu'à Grisebach, le plus récent de tous, se sont efforcés d'en présenter le tableau.

Humboldt, plutôt physicien et géologue que botaniste, a cherché à rendre les impressions qu'il avait ressenties en parcourant les contrées très diverses explorées par lui. La végétation, prise dans ses traits généraux, lui avait paru communiquer à chacune d'elles une physionomie à part dont il avait voulu définir les caractères sans pour cela descendre dans les détails relatifs à la distribution des espèces. Les contrastes qu'il a fait ressortir tenaient surtout à la présence exclusive de certains végétaux : les palmiers et les bananiers, par exemple, à l'intérieur des tropiques ; les arbres à feuillage persistant dans le voisinage, mais en dehors des tropiques ; la verdure tendre et printanière des masses forestières de nos pays, opposée au sombre aspect des sapins qui dominent à mesure qu'on s'avance vers le nord ou qu'on gravit la cime des montagnes, c'étaient là des images saisissantes pour un savant dont l'âme était ouverte aux émotions de l'artiste et qui ne négligeait aucune occasion de les traduire. Pyrame de Candolle était, au contraire, uniquement botaniste et exclusivement préoccupé de la distribution géographique des espèces. Comme l'a dit son fils (1), il espérait réussir à

(1) *Géographie botanique raisonnée*, p. 1300. Paris et Genève, 1855.

déterminer des espaces quelconques, offrant une réunion d'espèces véritablement aborigènes, c'est-à-dire nées sur place, et il énumérait ainsi vingt régions demeurées distinctes en dépit même des introductions postérieures. Ces régions, M. A. de Candolle, reprenant la pensée de son père, les avait plus tard portées à cinquante. Chacune aurait eu en propre au moins la moitié de la totalité des espèces qu'on y rencontre ; mais cette règle avait elle-même quelque chose d'arbitraire, et des recherches plus minutieuses auraient entraîné la création inévitable de nouvelles régions intermédiaires aux premières, servant à les rejoindre et à les confondre finalement. Schouw, après des tâtonnemens, s'était attaché à définir chacune de ses régions par la prédominance de certaines familles, de certaines formes caractéristiques de plantes, accentuant la physionomie du paysage, en même temps qu'il s'appuyait sur les convenances géographiques et les conditions de climat des circonscriptions établies par lui. Cette voie était réellement la seule qui pût conduire à quelque résultat, au point de vue de la répartition contemporaine des plantes, sans rien préjuger au sujet de leur origine première. On conçoit, en effet, une espèce étant donnée, qu'il reste à savoir d'où elle est venue, et si son rôle, son habitat et ses caractères dans le passé n'ont pu différer beaucoup, à un moment déterminé de son existence antérieure, de ce qu'ils sont actuellement sous nos yeux.

Grisebach (1) n'a fait que suivre, en la perfectionnant, la méthode de Schouw. Sans se préoccuper des origines de la flore, il a pris le globe tel qu'il se présente à nous au point de vue de la distribution des plantes à sa surface, s'attachant à leur répartition caractéristique en un certain nombre de régions qui, par des traits spéciaux de sol et de climat, par un ensemble d'accidens de terrain, se distinguent entre elles et possèdent respectivement une végétation particulière. Ces régions ou domaines, selon l'expression de Grisebach, sont très inégaux. Ils diffèrent, le plus souvent, d'étendue et de disposition selon que l'on interroge l'ancien ou le nouveau continent, mais surtout à mesure que, des alentours du pôle arctique, vers lequel les deux continens tendent à se rejoindre, on marche dans la direction de l'équateur, et, plus au sud, au sein des mers australes, jusqu'aux extrémités de plus en plus écartées des principales masses péninsulaires. C'est ainsi que le domaine le plus septentrional, celui de la flore arctique, caractérisé par l'absence d'arbres, est commun au nord des continens américain et asiatique, dont il occupe la lisière boréale. Immédiatement adossé au domaine précédent s'étend le domaine forestier, qui, d'une part, englobe l'Eu-

(1) A. Grisebach, *la Végétation du globe, d'après sa disposition suivant le climat*, traduit de l'allemand, par P. de Tchihatchef, 2 vol. grand in-8°. Paris, 1875-78.

rope jusqu'aux Alpes, aux Pyrénées et au Danube, avec la Sibérie presque entière, et, d'autre part, comprend en Amérique la Nouvelle-Angleterre avec le cours du Mississipi, la région des lacs jusqu'à l'Alaska et aux plages du Pacifique. Ici, les deux domaines comparés, l'occidental et l'oriental, sans être entièrement identiques, offrent pourtant d'étroites analogies et se correspondent trait pour trait. Les pluies sont assez abondantes en toutes saisons, d'un bout à l'autre du domaine forestier, pour entretenir de puissantes forêts d'arbres feuillus, dépouillés pendant l'hiver, à la verdure tendre renouvelée d'année en année, tandis que sur les massifs montagneux s'étagent de puissantes associations de conifères au feuillage sombre et persistant : pins, sapins, ifs. L'homme civilisé a tendu d'âge en âge à modifier cet état de choses en substituant ses cultures aux forêts, qu'il a détruites ou amoindries. Il n'en reste pas moins visible partout où cette action n'a pas encore pénétré, et l'histoire est là pour en attester l'ancienne existence.

Au sud du domaine forestier se trouvent échelonnées trois séries de domaines, qui se prolongent parallèlement dans la direction de l'équateur et des mers australes. En Europe, c'est d'abord le domaine méditerranéen, dans lequel les arbres et arbustes à feuillage dur, d'un vert grisâtre ou lustré, étroit et allongé, tels que les yeuses, lauriers, myrtes, filarias, cistes, lentisques, lauriers-rose, romarins, etc., couvrent le sol d'une verdure ordinairement maigre, luxuriante par exception au bord des eaux courantes, sous un ciel presque toujours serein. A ce domaine succède celui du Sahara, presque sans pluies, où la végétation ne forme plus que des îlots épars ou oasis que caractérise la présence du dattier. Puis vient l'Afrique équatoriale ou soudanienne, avec ses baobabs, ses mimosées, et tout ce cortège de dragonniers, de pandanées, de palmiers, de bananiers, qu'entraîne l'influence du soleil des tropiques, sur les points où les pluies ne font pas défaut. Le Cap forme, à l'extrémité du continent, un domaine à part où reparaissent les bruyères, où se montre tout un cortège de protéacées, de térébinthacées, de plantes bulbeuses de types entièrement spéciaux; mais, entre le domaine du Cap et le Soudan, s'interpose le désert de Kalahari, région presque sans pluies, qui répète le Sahara sur une plus petite échelle, à une latitude et dans des conditions à peu près équivalentes.

Remontons maintenant en Asie : au centre de ce vaste continent, en l'absence d'une mer intérieure dont la Caspienne, l'Aral, plus loin le Baïkal jalonnent l'ancienne direction, entre le pays des Kirghiz et le Golfe-Persique, entre l'Altaï et les crêtes de l'Himalaya, des rives de l'Euphrate aux frontières de la Chine, s'étend le domaine des steppes qui réunit les traits confondus des domaines

méditerranéen et saharien. Là, les pluies sont rares en tout temps, l'hiver est rude, l'été sec et chaud, la végétation maigre et pauvre, sauf sur les points restreints où les précipitations aqueuses deviennent abondantes et favorisent l'essor d'une flore qui revêt alors un caractère d'opulence, de vigueur, et une physionomie toute méridionale.

L'extrême Orient de l'Asie, de la Mongolie aux contreforts de l'Himalaya, de Sakalin au nord à Hong-Kong au sud, le long du Pacifique, constitue le domaine chino-japonais, qui n'a pas de correspondant sur les plages opposées de l'Atlantique, sauf peut-être un coin du Portugal, aux environs de Coimbre, où l'abondance des pluies est exceptionnelle, comparée à ce qu'elle est partout ailleurs, à la même latitude, sur le pourtour méditerranéen. — Le camélia, le thé, le camphrier, les chênes verts, le cycas du Japon, l'oranger, les pivoines, les bambous, certains palmiers ornementaux, dont l'un tend à s'acclimater dans le midi de la France : tels sont les traits de ce domaine, qui opère la transition à celui « des moussons tropicales. » Ce dernier englobe, avec les Indes, les îles de la Sonde et la Papouasie ; il répond au Soudan africain. — Les splendeurs végétales du domaine des moussons, avec ses hauts palmiers, ses cocotiers, sagoutiers et rotangs, ses scitaminées et pandanées, ses masses de figuiers, d'artocarpées, de laurinées, ses bambous géans, ses mangliers, ses lianes et orchidées épiphytes, provoquent l'admiration de tous ceux qui sont admis à le contempler pour la première fois. Nos humbles jardins d'hiver en traduisent l'image affaiblie : ces splendeurs sont uniquement dues à la combinaison de la plus grande chaleur possible avec l'humidité la plus intense, résultant de précipitations aqueuses prolongées et périodiques. Les intervalles qui séparent celles-ci ne sont jamais assez prolongés pour entraîner le desséchement complet du sol ni de l'atmosphère, ou du moins pour que les plantes aient trop à souffrir de ces temps de repos qui répondent à l'hiver de nos pays. Plus au sud vient l'Australie avec ses végétaux si particuliers, mimosées, eucalyptus, protéacées : c'est le Cap agrandi, avec des parties désertes vers le nord, qui reproduisent le Kalahari africain. En Amérique, c'est à la configuration générale, échancrée et amincie vers le milieu, mais encore plus à la direction nord-sud de l'immense chaîne des Andes et Cordillères, courant de la Californie au Chili, au lieu de s'étendre transversalement à l'exemple de l'Himalaya, qu'il faut attribuer les divergences qui se produisent entre les deux continens, dans l'ordre et la répartition des domaines. Malgré tout, on voit encore percer des analogies, qu'il est naturel d'attribuer aux lois générales qui président à la distribution des climats et à l'influence des cou-

rans de l'atmosphère. A côté du domaine forestier, se place l'étroit domaine californien ; assis le long du Pacifique, il rappelle celui de la Méditerranée, avec des conditions plus égales. L'abondance des conifères, la puissance des séquoïas, la fréquence des arbres verts, chênes et lauriers, caractérisent ce domaine, où nos figuiers, notre vigne, nos céréales se sont acclimatés si facilement et ont pris une si rapide extension. Le domaine des prairies, compris entre le précédent et le Mississipi, reproduit le facies des steppes par la rareté des précipitations aqueuses, combinée avec l'absence des formes arborescentes.

Le plateau mexicain vient ensuite : ici, l'altitude, atténuant les effets de la latitude, entraîne la présence d'une végétation spéciale, dont les traits semblent empruntés en grande partie aux vallées sous-himalayennes. La famille des chênes y présente les formes les plus riches et les plus variées. Les pins et les sapins peuplent les croupes montagneuses et descendent plus ou moins, tandis que les palmiers, les cycadées, les cactées, lauriers, broméliacées, les fougères en arbres, remontent des régions basses et chaudes et se mêlent plus ou moins aux formes caractéristiques des pays tempérés. Le domaine « des Indes occidentales » comprend les Antilles et rachète par son opulence sa faible étendue. Dans l'Amérique méridionale, plus divisée au point de vue de la distribution des végétaux que l'Asie ou l'Afrique, Grisebach distingue un domaine « ciséquatorial » (Orénoque, Santa-Fé), celui de l'Hylaca, qui répond au bassin de l'Amazone, le domaine « brésilien » et, sur le versant opposé du Pacifique, celui des Andes ; plus au sud, le domaine des pampas reporte l'esprit vers le Kalahari et les déserts de l'Australie intérieure ; enfin le domaine forestier « antarctique » trahit des analogies avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie du Sud.

Au total, à partir du domaine arctique et de l'extrême nord, Grisebach énumère dix domaines pour l'ancien continent, dont un commun à l'Europe et à l'Asie, le domaine forestier, et cinq en partant de l'Europe méridionale jusques et y compris le Cap africain, tandis que l'Asie en présente quatre des rives de l'Amour à la pointe de la Tasmanie. Restent en dehors les îles de l'océan, classées et examinées à part par Grisebach; certaines, comme Madagascar, paraissent constituer un domaine distinct. En Amérique, les domaines échelonnés depuis le domaine arctique sont au nombre de onze; ils se succèdent de l'embouchure du Mackensie et de la baie d'Hudson jusqu'au cap Horn.

En soumettant les domaines végétaux à une vue d'ensemble, on reconnaît que leur raison d'être doit être cherchée dans la configuration et le relief des masses continentales, combinés avec les lois

régulatrices de l'influence des latitudes et celles qui régissent les courans atmosphériques, d'où dépendent les précipitations aqueuses. Chacun de ces domaines n'est ainsi qu'une résultante de ces trois facteurs associés. Les analogies qu'on remarque entre les continens comparés à ce point de vue tiennent à l'action uniforme sur tout le globe des effets de la latitude et des vents qui président à la marche et à la condensation des nuages, tandis que les différences que l'on observe tiennent évidemment aux modifications apportées à ces mêmes lois par la disposition inverse du contour et du relief des terres de l'ancien monde comparées à celles du nouveau.

L'un d'eux, en effet, est allongé dans le sens des méridiens, échancré et aminci aux approches du tropique du Cancer, entre le 30e et le 10e degré de latitude nord, c'est l'Amérique. L'autre s'étend, au contraire, dans le sens des latitudes, c'est-à-dire transversalement, et sa largeur est immense, mesurée entre la côte occidentale du Maroc et la mer de Chine, à la hauteur du 30e degré. Aucune interposition de mer, si l'on néglige la terminaison supérieure de la Mer-Rouge et l'extrême fond du Golfe-Persique, ne se fait remarquer. Plus au nord, de la Bretagne à l'embouchure de l'Amour, vers le 50e degré de latitude, cette largeur est encore plus considérable et la continuité de l'espace continental encore plus absolue. On comprend très bien que de semblables divergences, en influant directement sur le climat, aient entraîné des diversités correspondantes dans la distribution des domaines végétaux.

Ces sortes de domaines une fois constitués à la suite d'une accumulation d'événemens partiels et successifs, on conçoit également que les plantes comprises dans les limites de chacun d'eux aient dû s'accommoder des conditions de milieu qui leur étaient départies ou, mieux encore, être favorisées par elles. Dans le cas contraire, elles ont dû périr ou s'éloigner. En deux mots, il leur a fallu prendre l'essor, plier ou disparaître. On le voit, les espèces que le botaniste observe dans chaque domaine particulier sont loin d'en être nécessairement indigènes ; elles ne dépendent pas, comme le présumaient de Candolle et Agassiz, d'un centre de création où elles auraient eu leur berceau natal ; elles n'ont pas été créées en vue de la circonscription qu'elles occupent, mais la circonscription, en se constituant, a dû soit garder, soit emprunter à un pays voisin les élémens végétaux qu'elle possède, et les plantes régionales auront été celles que les conditions nouvellement établies favorisaient ou celles encore qui réussirent le mieux à s'y adapter. Par conséquent, les plantes seraient antérieures, soit comme espèces, soit en tant que types, au domaine habité par elles, ainsi qu'aux circonstances physiques auxquelles le domaine devrait son existence. Il suffirait

de l'altération de ces mêmes circonstances pour que, fatalement, la végétation fût aussi vouée au changement; nous ne voulons pas dire, et nous insistons à dessein sur ce point, que les espèces atteintes par un pareil changement modifieraient aussitôt leur organisation et donneraient l'exemple de véritables métamorphoses; mais enfin, d'une façon ou d'autre, la flore ne garderait ni le même aspect, ni la même composition; elle acquerrait certaines espèces et en perdrait d'autres, et, tandis que les formes auparavant dominantes reculeraient, d'autres, en revanche, antérieurement obscures ou retenues à l'écart, envahiraient le sol et prendraient la place des devancières. La meilleure preuve qu'il en serait ainsi, c'est que nous trouvons dans le passé sérieusement interrogé une confirmation éclatante de cette manière d'envisager les choses.

Les enseignemens de la géologie font voir que la configuration des continens a été sujette à d'incessantes oscillations, en sorte que, d'une époque à l'autre, ils n'ont affecté ni les mêmes contours ni les mêmes reliefs; la direction des vallées et le cours des fleuves ont varié comme tout le reste. — Lors du quaternaire, l'Angleterre était soudée à la France, l'Allemagne du Nord noyée sous les eaux; nos principales chaînes disparaissaient sous d'immenses glaciers. En remontant plus loin, jusque dans les temps tertiaires, on rencontre une Europe dont les Alpes sont absentes, tandis que la mer découpe le milieu du continent et le prolonge jusqu'au centre de l'Asie. L'Afrique et l'Espagne communiquent; l'Italie n'est encore qu'une série d'îlots. — A l'époque de la craie moyenne, l'Europe vient à peine d'acquérir les proportions d'un continent; peut-être servait-elle d'appendice à une terre cachée depuis sous les flots de l'Atlantique. Paris a été longtemps un golfe : lors de la période néocomienne, ce golfe semble avoir été cerné par une ceinture de hautes montagnes boisées. Dans un âge un peu postérieur, le « cénomanien, » une grande mer vint occuper l'intérieur de l'Amérique du Nord et couvrit longtemps la vallée du Missouri et les plaines de l'Arkansas. Ces exemples, pris en courant parmi les premiers qui s'offrent à la pensée, suffisent pour démontrer combien la surface de notre globe a subi de bouleversemens physiques. Le climat et la température n'ont pas été soumis à de moindres altérations à partir de l'égalité originaire. Ce sont bien là, nous ne saurions en douter, les facteurs à l'action combinée desquels sont dus en réalité les domaines végétaux que nous avons passés en revue. Ceux-ci, par cela même, au lieu de représenter le berceau des espèces qu'ils comprennent, loin d'être pour la végétation locale un point de départ et d'origine, traduisent uniquement une des phases de cette végétation, la dernière et la plus récente

de celles qui se sont succédé à la surface du globe. A chaque révolution physique qui s'opérait, la végétation influencée par elle a dû se mettre en harmonie avec les changemens survenus, avant d'offrir l'aspect qu'elle a dans chaque région déterminée; mais cet aspect, loin d'être immuable, est susceptible de varier de nouveau, de même qu'il a été amené le plus souvent par des gradations insensibles.

Affectées dans leur raison d'être par les révolutions physiques, les formes végétales, tout en subissant à la longue de véritables transformations, ne sont pas demeurées non plus enchaînées aux mêmes lieux; elles ont changé de place selon les temps et les circonstances. Aux ébranlemens extérieurs ont répondu à toutes les époques des évolutions organiques et des déplacemens d'une amplitude plus ou moins marquée. C'est par toutes ces causes réunies : abaissement de la température, altérations des climats, modification des surfaces et des attenances continentales, déplacement des espèces, élimination des unes et extension ou cantonnement des autres, que les domaines végétaux n'ont cessé de présenter des différences, d'une période à l'autre, dans le cours immense du temps écoulé depuis l'épanouissement des premières flores et encore plus depuis le moment où le froid polaire eut commencé de se manifester, en accentuant graduellement son intensité.

Il est possible de constater, en effet, que, vers le milieu des temps tertiaires, le domaine forestier de l'hémisphère boréal, maintenant presque partout limité par le cercle polaire, s'étendait justement au-delà et au nord de cette barrière, occupant l'espace abandonné de nos jours à la flore arctique. Les sapins et les ifs, les hêtres et les bouleaux, les chênes à feuilles caduques, les ormes et les charmes, les platanes et les tilleuls, enfin les érables, qui constituent le fond des grandes forêts et des plaines boisées, en Europe comme en Asie ou dans l'Amérique du Nord, peuplaient alors les approches du cercle polaire, jusqu'au-delà du 70° degré de latitude nord. — L'emplacement actuel de ce domaine, ainsi reporté beaucoup plus au nord, constituait à son tour, à la même époque, un domaine spécial dont les élémens, présentement disséminés et en partie éliminés, peuvent être reconstitués cependant à l'aide des plantes fossiles. Pour opérer cette reconstitution, il faut réunir en un même ensemble harmonieusement combiné les séquoïas de Californie, les palmiers-sabals des Antilles, les dattiers africains, joindre aux chênes verts du Mexique et du Texas ceux du Népaul et du Japon, demander à la Chine ses aralias, au Japon méridional son camphrier, ses plaqueminiers, associer à des figuiers, à des acacias, à des térébinthes, à des jujubiers africains ou sud-asiatiques, le hêtre d'Amé-

rique, le charme et les ormes, les principaux érables des pays tempérés, et l'on obtiendra un tableau résumé de ce domaine forestier de l'ancien monde tertiaire. On voit que les traits en sont actuellement épars, et que c'est plus au sud, dans les domaines californien ou mexicain, dans le méditerranéen et le chino-japonais, même dans l'Inde, qu'il faut en rechercher les élémens disjoints.

Mais ce domaine n'est pas le seul que l'on observe dans l'Europe tertiaire : celle-ci, loin de rester immuable, a changé plusieurs fois d'aspect, au cours de cette période. Avant d'être découpée par la mer molassique et d'avoir servi de cuvette aux grands lacs qui précédèrent l'invasion de cette mer, notre continent avait été successivement reçu dans deux autres mers : la mer tongrienne ou « oligocène, » et la mer nummulitique ou « éocène ». Pendant leur durée, la France et une partie au moins de l'Europe du Sud constituèrent un domaine végétal différent de celui dont il vient d'être question, c'est-à-dire soumis à d'autres conditions de climat, avec une autre distribution de sol et de saisons, recevant des précipitations aqueuses plus rares en été, plus abondantes peut-être à certains momens de l'année. De là une flore revêtue d'un caractère tout particulier, riche et variée, mais avec des formes maigres, un feuillage sans ampleur, des arbustes plutôt que des arbres, une taille relativement inférieure à celle des végétaux qui dominèrent à partir de « l'aquitanien. » En un mot, c'est un domaine végétal d'affinité africaine, ou africo-indienne, excluant cette exubérance que la flore actuelle affecte sous les tropiques dès qu'elle rencontre une humidité suffisante pour favoriser son essor. Monte-Bolca, en Italie, les marnes du Trocadéro, à Paris, les grès du Puy-en-Velay, les gypses d'Aix, sans compter d'autres localités, ont fourni ensemble près de cinq cents espèces ayant appartenu à plusieurs niveaux de la même période ; il est donc possible d'interpréter les élémens qu'elle comprenait.

Les séquoïas californiens sont ici remplacés par les callitris d'Algérie (1) et les genévriers du Cap (*Widdringtonia*). Les palmiers-éventail (*Flabellaria*), et aussi les dattiers, dont il existe un exemplaire accompagné de son régime, sont de taille, sinon petite, du moins médiocre. Les ciriers, les figuiers, les araliacées, sont assimilables à ceux du Cap ou de l'Abyssinie ; les lauriers, les cam-

(1) Le callitris (*Callitris quadrivalvis Vend.*) est l'arbre dont les pieds âgés fournissaient aux Romains le fameux bois de cèdre ou cédrat, faussement interprété comme un bois de citronnier, dont les riches sénateurs se servaient pour construire des tables d'un grand prix (*mensæ cedrinæ*), à raison de la rareté de ce bois, de son poli, de la beauté de ses veines, enfin de la difficulté de s'en procurer de grandes pièces. Ce même bois est encore recherché par l'ébénisterie et la marqueterie de luxe.

phriers, les canneliers confinent à ceux de l'Inde ou du Japon; les acacias ou gommiers sont multipliés. Les chênes n'ont que des feuilles petites, dures et entières; les ormes et les bouleaux sont encore très rares et comparables à des formes maintenant cantonnées dans les parties chaudes de l'Asie orientale. On rencontre des lauriers-rose, des catalpas, des ailantes, des bombacées, des gainiers, des jujubiers, probablement encore des composées frutescentes, des dragonniers, même des bananiers, associés à des pins, à des roseaux, à des plantes aquatiques, submergées ou flottantes, qui peuplaient de leur foule les bassins où s'épanchaient des eaux thermales. Cet ensemble, sur lequel nous n'insistons pas, révèle des combinaisons et une physionomie très éloignées de celles que le domaine signalé plus haut nous avait découvertes. Il faut aller maintenant plus loin, dans la direction du sud, ou même explorer les environs du Cap pour retrouver des traits d'analogie. Du reste, le contraste qui naît du rapprochement des deux anciens domaines comparés n'est pas plus prononcé que celui qui résulte sous nos yeux des domaines forestier et méditerranéen, ou de ceux des prairies et du littoral californien, mis en regard l'un de l'autre. Seulement, au lieu d'être juxtaposés, ceux dont nous avons esquissé les caractères se sont substitués l'un à l'autre. Ce n'est pas la première fois que des phénomènes successifs dans le temps se trouvent être les équivalens d'autres phénomènes échelonnés à travers l'espace. L'abaissement de la température terrestre, dans sa marche chronologique, a suivi, au moins d'une façon générale, le même ordre de décroissance que celui dont les latitudes graduées, de l'équateur au pôle, présentent le tableau. Les deux séries, on peut le dire, coïncident sans se confondre, celle que le temps a réalisée ayant de visibles analogies avec celle qui occupe l'espace. Toutes deux nous traduisent, en se complétant l'une par l'autre, l'image fidèle, bien qu'affaiblie, des révolutions d'autrefois, aussitôt que, soit à l'état vivant, soit à l'état fossile, nous interrogeons les flores régionales avec leurs fluctuations, leurs contrastes, leurs épaves et leurs mélanges inévitables, avec leurs espèces dominantes qui subordonnent, sans les éliminer immédiatement, des formes dont la raison d'être demeure inscrite au fond du passé.

IV.

L'étude du phénomène dont nous venons d'exposer le sens et de déterminer la portée facilite singulièrement notre tâche en nous découvrant la nature du *processus* d'où l'espèce végétale est dérivée, comme un dernier résultat de tout un ensemble d'actions combi-

nées. Puisque des domaines végétaux se sont substitués à d'autres, à la faveur du temps, et que des plantes, d'abord confinées par-delà le cercle polaire, se sont répandues plus tard vers le sud, tandis que d'autres ont dû regagner le voisinage des tropiques, après s'être longtemps avancées librement au nord ; puisque des catégories entières, comme des dicotylées lors de la craie, auparavant inconnues, ont pris rapidement possession de larges étendues, et qu'enfin les flores de chaque domaine se pénètrent le long de leurs frontières respectives et possèdent une notable proportion d'espèces communes, ce sont là des preuves assurées des déplacemens qui auront eu lieu jadis soit par émigration et extension, soit par voie d'élimination et de retrait partiels des végétaux, tandis que leur distribution même à l'intérieur des stations qu'ils occupent de préférence, leur rayonnement d'un ou plusieurs points donnés, attestent leur cantonnement antérieur, sauf en ce qui concerne ceux qui, plus ou moins cosmopolites, sont justement caractérisés par leur diffusion et leur indifférence à l'égard de conditions d'existence déterminées.

En se déplaçant, c'est-à-dire en cheminant devant elle, l'espèce végétale court la chance presque inévitable de varier plus ou moins à mesure qu'elle s'expose à rencontrer des conditions nouvelles et qu'elle tend à s'en accommoder. Par cela même, elle se cantonnera en séjournant sur les points qu'elle aura abordés, et ce séjour entraînera à la longue la consolidation héréditaire des différences graduellement acquises. — Pour mieux se rendre compte de cette marche et des effets qu'elle comporte, il faut s'attacher à des types assez fixes par eux-mêmes et n'ayant éprouvé dans le cours des âges que de très faibles modifications, assez répandus en même temps pour avoir laissé d'eux dans le passé de nombreux vestiges de leur présence. Prenons quelques-uns de ces types : le cèdre, le sapin, le lierre, la vigne, et nous saisirons sans trop de difficultés comment les espèces qui relèvent de chacun d'eux ont dû se constituer. Ce que nous allons dire sera applicable par analogie et, sauf les innombrables particularités individuelles, à tout l'ensemble du règne végétal.

Nous avons mentionné plus haut les montagnes qui cernaient le golfe néocomien, dont l'emplacement de Paris marque le centre. Le pourtour circulaire de ce golfe, en partant de Mons et des Ardennes, passait par la Haute-Marne et l'Orléanais, remontait vers Angers pour aller atteindre Le Havre et échancrait plus loin le sud de l'Angleterre ; il s'ouvrait ainsi dans la direction du nord. C'est sur la croupe de ces montagnes, au début de la période crétacée, que se dressaient les premiers cèdres dont on ait connaissance. Leurs cônes seuls sont venus, il est vrai, jusqu'à nous ; mais ces organes sont

nombreux et tellement intacts que leur détermination n'offre pas plus de difficultés que s'il s'agissait de ceux du Liban ou de l'Atlas. Entraînés sans doute par les eaux torrentielles qui ravinaient les anciens escarpemens, les cônes fossiles dénotent l'existence probable d'un certain nombre d'espèces de cèdres crétacés ; mais ces espèces, celle de La Louvière, en Belgique, celle du Havre, celle d'Angleterre, ne diffèrent pas plus entre elles que les cèdres de l'Atlas, du Liban et de l'Himalaya, comparés au point de vue de leurs strobiles. Seulement, à l'état fossile, ceux-ci présentent la particularité d'avoir pu se détacher naturellement de l'arbre qui les portait, munis de leurs écailles demeurées en connexion, tandis que les cônes des cèdres actuels persistent sur la branche et se désagrègent à la maturité en disséminant les graines et les écailles, à l'exemple de ce qui se passe chez les vrais sapins.

C'est pour cela qu'au lieu d'écailles éparses, on recueille dans les divers gisemens que nous avons cités des cônes entiers et visiblement caducs. Pour nous, c'est une preuve que la désagrégation des strobiles constitue chez les cèdres une particularité acquise postérieurement à l'âge néocomien, et ce changement serait peut-être le seul qu'ils auraient éprouvé dans le cours de tant de périodes. Le type lui-même se serait déplacé. Sa patrie d'origine devrait être reculée jusque dans le Nord. C'est de là que les cèdres auraient émigré d'abord en Europe, d'un côté, et, de l'autre, dans l'Asie intérieure ; plus tard, ils auront gagné l'Atlas, le Taurus et le Liban, enfin les contreforts de l'Himalaya. De nos jours, le déodora, le cèdre du Liban et celui de l'Atlas forment trois groupes spécifiques séparés par de grands espaces superposés et dont les divergences partielles donnent la mesure de l'influence exercée sur chacun d'eux par le cantonnement. Seulement, dans l'espace comme à travers le temps, la faible plasticité du type a fait qu'il ne s'est jamais produit que des nuances distinctives peu accentuées, et certains auteurs ont été jusqu'à réunir tous les cèdres en une espèce unique dont les races de l'Atlas, de l'Asie antérieure et de l'Inde feraient partie à titre de simples variétés locales.

Les sapins ont laissé leurs premiers vestiges dans les couches jurassiques de l'extrême-nord, au Spitzberg, à Andö, sur la côte de Norvège, dans la Sibérie de l'Irkoutsk. On en connaît des feuilles et même une écaille détachée du cône dont elle faisait partie. Les sapins paraissent donc avoir pris naissance au sein des régions boréales : de là, ils se seront répandus vers le sud en occupant successivement diverses chaînes de montagnes. Les gisemens de plantes fossiles se rapportant presque toujours aux bords des lacs ou à l'embouchure des cours d'eau, il se trouve que la végétation

des massifs montagneux de chaque période nous est généralement inconnue; mais en interrogeant la flore tertiaire du Spitzberg et celle de la Terre-de-Grinnel, par 78 degrés et 81°, 44′ latitude nord, nous rencontrons non-seulement des sapins, mais encore une espèce tellement rapprochée du sapin argenté d'Europe que Heer l'a identifiée sans hésitation à celui-ci. Ainsi nous aurions reçu des régions polaires le sapin, qui actuellement ne dépasse pas l'Europe moyenne et se trouve exclu, à l'état spontané, de la Grande-Bretagne et de la Scandinavie. Le sapin, ordinaire aurait justement habité ces deux pays avant de pénétrer en Allemagne et en France et de venir s'y substituer à d'autres sapins plus anciens que lui sur notre sol, éliminés eux-mêmes et relégués maintenant sur les montagnes du sud de l'Europe, telles que la Sierra Nevada, le Parnasse et le Mont-Olympe. Effectivement, les découvertes de M. Rames dans les déjections ou « cinérites » de l'ancien volcan du Cantal ont procuré les écailles et les rameaux d'un sapin tertiaire prédécesseur du sapin argenté et strictement intermédiaire aux sapins actuels de Numidie, d'Apollon et du Mont-Olympe. Les différences entre tous ces sapins se réduisent, lorsqu'on s'attache à les définir, à de faibles nuances relatives à la forme des écailles, à la dimension des cônes, à la terminaison acérée, arrondie ou échancrée du sommet des feuilles. C'est en émigrant d'abord, en se cantonnant ensuite sur une chaîne ou dans une contrée que ces formes ont fini par revêtir les caractères qui les distinguent. Le sapin argenté, introduit en Allemagne dans le cours du tertiaire, s'est étendu à la faveur du refroidissement du climat; il s'est ainsi substitué à ses devanciers; il s'est cantonné à son tour, puisqu'il habite les Alpes, le Jura, le Cantal, les Pyrénées sans se montrer dans les plaines et vallées intermédiaires. Il pourrait, à son tour, varier sous l'influence des conditions locales; déjà même la race du Cantal a paru se distinguer par certains côtés. Mais le temps seul peut, en consolidant ces nuances, les rendre assez sensibles pour justifier une séparation. Il est certain toutefois que d'une espèce de sapin à une autre la distance se réduit le plus souvent à des variations de détails si peu tranchées que le botaniste parvient à peine à les définir.

Les traces répétées et instructives laissées par le lierre éclairent d'un jour précieux l'histoire de cette plante. Actuellement, le lierre est, parmi les végétaux de l'ancien monde, un des plus répandus, bien qu'il soit absent de l'Amérique. Il s'étend du nord de l'Algérie et des îles Canaries jusqu'en Suède, et de l'Irlande au Japon, dans le sens des méridiens. A l'intérieur de l'Asie, il pénètre jusqu'au nord de l'Inde, dans les hautes vallées sous-himalayennes. Dans cet immense périmètre, il présente une foule d'aspects et se subdivise

en races locales qui, pourtant, ne sont jamais ni assez distinctes ni assez fixes pour constituer de véritables espèces. Ce sont des nuances morphologiques, dont la culture n'a fait qu'accroître le nombre; mais ces nuances trahissent la présence d'un seul et même type adapté très anciennement au rôle que nous lui connaissons, celui de chercher un appui en rampant sur le sol, en s'appliquant contre les rochers ou grimpant contre les tiges des autres arbres, à l'aide de fausses radicules qui adhèrent à la surface des corps envahis et enveloppés. Le lierre a cette faculté de produire des rameaux appliqués et des rameaux libres, ayant chacun des feuilles spéciales; les seconds seuls étant destinés à émettre des fleurs et à porter des fruits, les premiers demeurant stériles. C'est là, remarquons-le, une adaptation visiblement acquise à une sorte de faux parasitisme qui s'exerce dans des conditions déterminées, favorables à l'extension de la plante que nous considérons. Celle-ci a dû contracter graduellement les habitudes qui la distinguent, se répandre et différencier peu à peu ses rameaux et ses feuilles. Enfin, elle a dû s'étendre à raison des facilités que ces habitudes lui procuraient, puisque partout elle rencontrait des rochers et des arbres à recouvrir. L'uniformité des conditions que recherche le lierre explique comment il n'aura éprouvé, en se cantonnant, que des variations superficielles assez fréquentes pour multiplier les races, jamais assez profondes pour donner lieu à des espèces proprement dites.

Lorsqu'on remonte la série des terrains et des étages, on suit le lierre jusque dans la craie cénomanienne de Bohême. Les larges feuilles arrondies de ce lierre primitif laissent à peine entrevoir une différence entre celles des rameaux libres et celles des rameaux appliqués. L'adaptation du type aux conditions d'existence que nous avons définies était sans doute encore incomplète et les caractères qu'elle a fait naître imparfaitement prononcés. Le lierre moins ancien du paléocène de Sézanne est bien plus rapproché du nôtre : les feuilles sont plus petites; celles des rameaux appliqués, maintenant reconnaissables, ont un contour anguleux qui répond à des commencemens de lobes. La différence qui sépare ces feuilles de celles des rameaux libres est visible, bien qu'assez faiblement accusée. Le lierre éocène des gypses d'Aix a subi l'influence du climat sec et chaud de la région qu'il habitait un peu avant le milieu des temps tertiaires : ses feuilles sont petites, mais décidément lobées, et le lobe terminal s'allonge en pointe, comme dans la race actuelle dite « lierre d'Alger. » A partir de cette époque, les races locales ont dû commencer à se prononcer. Le lierre tertiaire de la zone arctique reproduit le type du « lierre d'Irlande; » celui du pliocène inférieur de Dernbach diffère très peu du lierre européen ordi-

naire, et les nombreuses empreintes recueillies dans les tufs toscans, dans ceux de Lipari, du midi de la France et des environs de Paris, font voir que, depuis des milliers d'années, le lierre indigène n'a plus changé de physionomie ni de caractères.

Le spectacle change dès qu'on quitte le lierre pour s'attacher à la vigne. Celle-ci fait partie d'une famille, celle des ampélidées, voisine du groupe des araliacées, auquel se rapporte le lierre, cosmopolite comme ce groupe et répandue également à travers toutes les zones. Mais, au point de vue particulier de « l'espèce » et de la vigne d'Europe comparée à ses congénères d'Asie ou d'Amérique, les ampélidées obéissent à une impulsion toute différente. Très fécondes, elles ne cessent, à partir de leur origine, de se subdiviser en multipliant jusqu'à la confusion les formes issues de dédoublemens réitérés. Deux genres frères, celui des vignes propres et celui des « cissus, » grimpans l'un et l'autre, sarmenteux et nombreux en espèces variées, se constituent de bonne heure. Leur présence simultanée est constatée dans le paléocène de Sézanne; l'intervalle qui les sépare est, à la vérité, encore peu sensible. Les feuilles de cette première vigne sont entières, dentées sur les bords, cordiformes à la base; elles ont une tendance à devenir lobées sans l'être encore. Le genre vigne continue dès lors à se différencier; il donne naissance, en se divisant, à plusieurs sections, à mesure que les espèces nouvellement formées s'étendent et se cantonnent. Les vignes au sens étroit du mot, ou « euvitis, » se distinguent des autres par certains caractères et une physionomie à part. Assez faiblement accentuées à l'origine, elles descendent probablement d'une espèce primitive, plus tard distribuée en races locales, cantonnées de préférence le long des cours d'eau, au fond des vallées agrestes et montagneuses.

La vigne ne s'est pas montrée jusqu'ici dans l'éocène des gypses d'Aix, région d'où l'excluait sans doute l'influence d'un climat trop sec et trop chaud. En revanche, le tertiaire de la zone arctique et le miocène d'Allemagne en offrent des vestiges. Les flores forestières et montagnardes du mont Charray en Ardèche et des cinérites du Cantal, qui appartiennent à un âge déjà plus récent, montrent des vignes qui rappellent plutôt les formes japonaises ou sud-asiatiques du groupe. Dans les tufs pliocènes de Provence, la vigne se montre en abondance; elle ne s'écarte plus que par quelques nuances de notre vigne cultivée; enfin, celle-ci abonde, avec des caractères et une physionomie impossibles à méconnaître, dans les tufs quaternaires du Midi de la France. Elle hantait alors l'abord des cours d'eau et le voisinage des cascades, à l'exemple de la vigne sauvage actuelle, désignée du nom de « lambrusque. »

On voit au total, chez les vignes, que c'est à l'aide de modifications insensibles, en passant par des degrés successifs de diversification, en partant, si l'on veut, de la feuille entière pour aller aboutir à la feuille lobée, puis incisée, que l'espèce s'est dégagée à la longue, tout en demeurant elle-même plus ou moins variable et disposée à produire des races flottantes, faciles à s'allier entre elles par le métissage. C'est ainsi que les vignes de l'ancien monde et du nouveau rapprochées ont engendré promptement des races mêlées, que l'on s'efforce d'utiliser depuis plusieurs années en vue de la culture et sans avoir atteint, il est vrai, à des résultats décisifs, tellement il s'agit de formes étroitement enchaînées.

Il est maintenant possible, si l'on condense les traits épars de notre exposé, de saisir la notion de l'espèce végétale et le sens vrai des procédés d'où elle est sortie. C'est uniquement à l'aide du temps et à la faveur de dédoublemens successifs que les races locales, d'abord flottantes, sont parvenues à établir et à consolider les nuances qui les distinguent, de manière à les transmettre héréditairement. Là se trouve la raison d'être des caractères spécifiques, voués à une stabilité au moins relative, ou même destinés à ne plus changer, à moins que l'influence d'un nouveau milieu ou de conditions biologiques différentes ne provoquent des changemens ultérieurs et que ces changemens ne parviennent à leur tour à se consolider et à se transmettre.

Tout dépend ainsi du degré de plasticité que conserve le type végétal sur lequel s'exerce l'influence venue de l'extérieur. Il est des types définitivement arrêtés et rigoureusement adaptés que les circonstances pourront bien éliminer ou seulement reléguer dans une aire d'habitation de plus en plus restreinte, mais qui, en revanche, ne sauraient jamais se plier à des modifications tant soit peu sensibles. Il en est d'autres qui restent au contraire susceptibles de varier dans une mesure plus ou moins large et à engendrer par cela même, à l'aide du temps, à l'aide surtout de l'action prolongée des phénomènes qui ont provoqué ces variations, de nouvelles espèces. Les végétaux, comme on se plaît parfois à le supposer, en attribuant une idée fausse aux adeptes du transformisme, n'ont jamais changé sans raison déterminante ni sans trêve et tous à la fois. Lorsqu'ils ont changé, c'est dans une mesure essentiellement inégale, sous l'impulsion des circonstances avec lesquelles ils étaient aux prises et selon les tendances inhérentes à chacun d'eux, tendances aussi variées que les combinaisons du plan et de la trame organiques sont elles-mêmes multipliées et extensibles.

G. DE SAPORTA.

LE

MONDE OCÉANIQUE

ET LES

PROGRÈS DE L'AUSTRALIE

Les Anglais, qui ont si admirablement colonisé en Océanie, aux antipodes de l'Europe, l'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji, ont appelé toutes ces îles l'Australasie, comme si c'était une sorte d'Asie australe ou du Sud. C'est en réalité le prolongement de l'Asie au sud-est. L'Australasie est formée de huit colonies distinctes, dont cinq dans l'Australie proprement dite : la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest. Les trois autres sont la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji.

C'est de ces lointaines et si curieuses contrées que nous allons parler, en disant comment toutes ces colonies sont nées, comment elles se sont développées et transformées, pour arriver chacune à l'état où elles se trouvent. On va décrire d'abord l'Australie dans son ensemble, puis les cinq colonies dont elle est formée, et celles qui en sont comme les annexes. En finissant, on parlera du projet de confédération qui prend corps actuellement dans toutes ces colonies remuantes, des revendications audacieuses qu'elles font valoir à tout instant sur toutes les îles restées libres dans l'Océan-Pacifique occidental, enfin de l'injuste querelle qu'elles cherchent

à la France à propos des condamnés que celle-ci a transportés dans la Nouvelle-Calédonie et des récidivistes qu'elle se propose d'y reléguer.

I. — L'AUSTRALIE.

En 1770, le capitaine Cook fut chargé de dresser la carte de la côte orientale du continent australien, qu'on nommait alors la Nouvelle-Hollande. Il appela cette partie de l'Australie le *New-South-Wales*, ou la Nouvelle-Galles du Sud, parce qu'elle lui rappelait la Galles du Sud de l'Angleterre, et il en prit solennellement possession au nom de la couronne britannique. Huit ans après, le gouvernement de la Grande-Bretagne eut l'idée de fonder sur un point de cette côte une colonie pénitentiaire pour y déporter les convicts. Ce projet fut mis à exécution par un premier convoi de 757 individus, hommes et femmes, condamnés à la déportation à vie. Le 26 janvier 1788, on s'arrêta dans une baie qu'on appela Botany-Bay. Près de là furent jetés les fondemens de la ville qui devait être plus tard Sydney (1).

La colonie créée sous le nom de Nouvelle-Galles du Sud embrassait presque un tiers du continent australien, qui est égal en étendue aux trois quarts de l'Europe. Elle allait du cap York au nord au cap Sud, à la pointe de la terre de Van-Diemen, aujourd'hui la Tasmanie, qu'on croyait alors reliée à la terre ferme. Les îles adjacentes sur le Pacifique étaient comprises dans les limites de la Nouvelle-Galles du Sud. Le territoire se terminait à l'ouest au 135e degré de longitude est, méridien de Greenwich (2). Jusqu'en 1840, durant soixante ans, elle resta un lieu de déportation et l'unique établissement britannique de l'Australie. Les convicts travaillaient aux routes, aux ports, aux défrichemens; on les louait aussi comme domestiques aux colons. Toutefois la répulsion invétérée qu'ils inspiraient, les agitations violentes qui s'ensuivirent dans la colonie, déterminèrent l'Angleterre, en 1840, à chercher un autre refuge à ses convicts. Dès ce moment, il n'arriva plus aucun convict dans la Nouvelle-Galles du Sud; mais l'Angleterre ne continua pas moins d'en transporter dans la Tasmanie jusqu'en

(1) Dans cette même année, La Pérouse passa par ces parages, qu'il appelle dans une de ses lettres la baie Botanique. Cette lettree st la dernière qu'il ait écrite. Il se perdit bientôt avec tout son équipage et toute sa flotte sur une des îles Vanikoro, comme on ne le sut que beaucoup plus tard. Un monument commémoratif a été élevé à Botany-Bay à la mémoire de l'illustre navigateur.

(2) Tous les méridiens seront comptés ici à partir du zéro de Greenwich, qui se trouve à 2° 20′ 14″ à l'ouest du méridien de Paris.

1853, et dans l'Australie de l'Ouest jusqu'en 1868. De 1778 à 1840, on avait relégué 80,000 convicts en Australie.

En 1840, la population de l'Australie était à peine de 156,000 habitans; encore était-elle en grande partie composée de convicts ou de descendans de convicts. Aujourd'hui, le chiffre total des habitans atteint, pour l'Australie seule, 2,425,000 individus, sur lesquels il ne reste que 55,000 indigènes ou Papous, de race négroïde, analogue à celle qui peuple toute la Mélanésie. Pour toute l'Australasie, on recense 3,222,000 individus, dont 44,000 Maoris, appartenant à la famille polynésienne ou kanaque, dans la Nouvelle-Zélande, et 128,000 naturels, en partie Papous ou Malais, mais la plupart Polynésiens, aux îles Fidji.

La prospérité de l'Australie provient principalement de l'élève du mouton, de la laine, et non du travail des convicts. En 1797, quelques moutons mérinos furent introduits du Cap dans la Nouvelle-Galles du Sud. En 1803, le capitaine Mac-Arthur, officier retraité, fit un voyage en Angleterre et soumit aux courtiers de Londres des échantillons de toisons australiennes. On lui offrit un certain nombre de moutons mérinos, provenant d'un troupeau de George III, et on lui concéda 4,000 hectares de terres en Australie. Sur ce champ d'expériences, Mac-Arthur prouva que le sol et le climat de la Nouvelle-Galles du Sud transformaient les mauvaises toisons en bonnes et améliorait les meilleures. De rudes et grossières, ces toisons deviennent bientôt fines, souples et soyeuses. Les mérinos d'Australie ne tardèrent pas à faire concurrence aux mérinos jusque-là si renommés d'Espagne et de Saxe. Aujourd'hui, ils les ont tout à fait détrônés, et l'Australie est le pays du globe qui a non-seulement le plus de moutons, — 77 millions, — en y comprenant toutes les colonies, mais qui vend le plus de laines, et les plus belles, soit 1,110,000 balles de 350 livres, pour la tonte de 1883-84. Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande produisent la plus grande partie de ces laines, plus des trois quarts.

Aux moutons il faut joindre les bœufs, les chevaux, les porcs. On compte en Australie 8,500,000 bœufs, 1,220,000 chevaux, 810,000 porcs. On utilise de ce bétail les peaux, les cuirs, le suif, la graisse, tous les débris, les os, les cornes, les crins, les onglons et la viande, soit salée, fumée et conservée, soit fraîche, congelée au moyen de procédés frigorifiques qui lui permettent de résister aux plus longs transports par mer. La valeur de tout ce commerce atteint 900 millions de francs dans toutes les colonies australiennes.

Les immenses pâturages ou *runs* d'Australie sont le domaine exclusif des *squatters*, des bergers, des éleveurs. Le *free selector*, le *settler*, c'est-à-dire le laboureur, l'agriculteur, le fermier, n'ar-

rive que lorsque le *squatter* s'est porté plus loin, et le *run* est alors remplacé par la ferme ou *station*. L'occupation, le loyer, la transformation des terres publiques, sont réglés par des lois très libérales. Une très grande partie des terres publiques appartient encore à la couronne.

L'Australie cultive, sur une étendue totale qui est aujourd'hui de 3 millions d'hectares, le blé et toutes les céréales, l'avoine, l'orge, le maïs, puis les graines oléagineuses, la canne à sucre, le coton et d'autres plantes textiles, le tabac, la vigne.

Le blé a commencé à être cultivé en grand vers 1860; c'est une des cultures qui progressent le plus. On en exporte en Nouvelle-Calédonie, à Maurice, à la Réunion, au Cap, en France même, et Marseille reçoit de plus en plus des blés australiens. La récolte s'élève à 15 ou 20 millions d'hectolitres, principalement dans Victoria, l'Australie du Sud, la Nouvelle-Zélande.

La production du vin est surtout concentrée dans la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, l'Australie du Sud. Les Australiens comptent beaucoup sur cette culture, qui ne fournit pas encore cependant 100,000 hectolitres et reste stationnaire, ou plutôt décroît. Les vins sont capiteux, avec un goût prononcé de silex.

L'Australie est un pays boisé. Dans les forêts, on trouve principalement l'eucalyptus ou gommier, qui est l'arbre indigène par excellence. Il croît avec une étonnante rapidité, un mètre par an, et le tronc s'élève à 90, 100, 130 et jusqu'à 140 et 145 mètres, comme dans les sequoïas de Californie, avec un diamètre qui dépasse 10 mètres; on trouve des arbres d'essence particulière, kauris ou pins, chênes, frênes, acacias, jarras ou acajou, santal, bois de rose, cyprès, myrtes, buis, qui donnent des bois de construction et d'ébénisterie estimés, des écorces pour la teinture ou le tannage, des résines, des gommes.

L'Australie est riche en mines d'or, de cuivre, d'étain, de charbon; on y trouve aussi le plomb, l'argent, le fer, le zinc, l'antimoine. On vient d'y exploiter le diamant et d'y rencontrer des mines d'argent aussi riches que celles du Nevada, dans la Nouvelle-Galles du Sud, près de Wilcania, dans le territoire du sud-ouest, voisin de Victoria et de l'Australie du Sud. Les mines d'or, découvertes pour la première fois en 1851, ont marqué la seconde étape de l'Australie, comme la laine avait marqué la première et le blé devait marquer la troisième.

L'or fut trouvé à la suite de quelques circonstances curieuses. En 1839, le géologue russe Strzélecki, explorant les montagnes à l'ouest de Sydney, y prédit la présence de l'or. Le savant anglais Murchison confirma ce dire, et le révérend Clarke, de Sydney, géologue

bien connu, en se fondant sur cette observation de Humboldt que l'or se trouve presque toujours dans des montagnes alignées sur des méridiens, telles que l'Oural ou les Andes, émit aussi les mêmes idées que Strzélecki et Murchison. En 1847, il annonça dans un journal qu'on trouverait l'or à Bathurst, dans les montagnes gisant à 70 lieues à l'ouest. Un berger écossais découvrit une pépite, la vendit à un orfèvre, mais refusa de faire connaître l'endroit. Enfin, en 1851, le 9 mai, un Australien, Hargraves, qui était revenu des placers de Californie, trouva l'or près de Bathurst et en révéla le gisement. On appela ce lieu Ophir. Tous les chercheurs accoururent et les découvertes s'étendirent. La colonie de Victoria devint bientôt une région plus productive que la Nouvelle-Galles du Sud, et les noms des *champs d'or* de Ballarat et de Bendigo traversèrent les mers. Le monde entier accourut, la Californie faillit un moment être dépeuplée pour l'Australie. L'or amena en très grand nombre tous les émigrans, des Chinois, des mineurs du Cornouailles. Les Californiens désertaient en masse leurs placers de Sacramento pour ceux de Bathurst, de Bendigo, de Ballarat, aux flancs des Montagnes-Bleues.

L'Australie, dans la production de l'or, marche de pair avec la Californie et la Sibérie, et ces trois pays produisent encore aujourd'hui chacun 100 à 125 millions de francs. C'est Victoria qui est la plus riche de toutes les colonies aurifères d'Australie. Elle extrait plus de la moitié de la quantité totale, 80 millions de francs, la Nouvelle-Zélande et Queensland chacune 25 millions, la Nouvelle-Galles du Sud 15 millions, la Tasmanie 5 millions.

Dans l'exploitation de l'étain, l'Australie marche de pair avec les pays les plus producteurs. La Nouvelle-Galles du Sud, la Tasmanie et Queensland font ensemble 12,000 tonnes, autant que les Détroits et les colonies néerlandaises, Banca, Malacca. La Nouvelle-Galles du Sud fournit 6,000 tonnes, 8,000 en 1882; la Tasmanie, 4,000; Queensland, 2,000. On calcule que la production australienne en étain est près de la moitié de la production totale du globe.

Pour le cuivre, dont la quantité est aussi de 12,000 tonnes, c'est l'Australie du Sud qui vient la première avec 6,000 tonnes, puis la Nouvelle-Galles du Sud avec 5,000 et Queensland avec 1,000.

Quant à la houille, la production en est croissante et dépasse 2,400,000 tonnes, dont 2 millions pour la Nouvelle-Galles du Sud, où est le port de Newcastle, nom d'heureux augure, et le reste pour Queensland, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie. Les bateaux à vapeur qui fréquentent l'Océan-Indien et l'Océan-Pacifique et vont en Australie, usent largement de ce combustible.

Sur quelques îles, sur les côtes de l'Australie de l'Ouest, on

trouve le guano, la nacre, la perle, et sur les côtes du Nord, on pêche le trépang, la bêche de mer ou holothurie, si recherchés des Chinois.

L'intérieur de ce continent était inconnu hier, comme l'était le centre de l'Afrique, de l'Asie ou des deux Amériques, et comme ceux-ci il a eu ses grands explorateurs. Un hardi voyageur, Mac-Douall Stuart, traversa l'Australie de part en part en 1861-62, en allant du golfe de Spencer, dans l'Australie du Sud, au golfe de Van-Diemen, dans l'Australie du Nord. Deux autres courageux colons, Burke et Wilkes, en 1861, partirent du golfe de Carpentarie pour explorer le continent australien du nord au sud. Ils ne purent arriver au terme de leur pénible voyage et moururent de faim au pied des monts Flinders, dans l'Australie du Sud, au moment où l'on venait à leur secours et où ils allaient joindre le but. La ville de Sydney a élevé une statue à ces nobles victimes de la science, La route tracée par Mac-Douall Stuart est celle que suit la ligne télégraphique transcontinentale d'Australie, d'Adélaïde à Port-Darwin.

D'autres explorateurs, Giles en 1872, Gosse en 1873, ont aussi parcouru l'Australie centrale assez heureusement. Tous les itinéraires ont confirmé que l'intérieur de ce continent était à peu près infertile. Il y a là des déserts de sable, des lacs desséchés, et les cours d'eau vont se perdre dans des lagunes intérieures; ils sont le plus souvent à sec. Cependant, il y a encore çà et là des espèces d'oasis, de vastes champs de pâturage. La population aborigène y est très clair-semée, et il sera difficile de coloniser, même au moyen de l'élève du bétail, cette vaste étendue de terre.

L'Australie, comme la Nouvelle-Zélande et Madagascar, a une flore et une faune spéciales. Dans la flore, c'est d'abord l'eucalypters, puis les fougères arborescentes, les zamias, les acacias, les casuarinas et des conifères qui rappellent les plantes fossiles de l'époque houillère. Dans la Nouvelle-Zélande, on relève aussi une végétation spéciale, le *phormium tenax*, dont on tisse les fibres, et le kauri, sorte de pin, qui donne une gomme et un bois recherchés.

Dans le règne animal, il y a l'ornithorynque, tenant à la fois des oiseaux, des poissons et des mammifères, et les marsupiaux, kanguroos, opossums, le dingo ou chien sauvage, terreur des squatters, dont il dévaste les troupeaux. Tous ces animaux diffèrent entièrement par leur forme et leur organisation des animaux des autres continens. La lyre, dont les plumes de la queue prennent la forme d'une lyre, l'aptéryx, l'ému ou casoar, sorte d'autruche, l'ara ou cacatois, le cygne noir, l'oiseau de paradis, sont aussi particu-

liers à l'Australie. L'oiseau de paradis se retrouve dans la Nouvelle-Guinée. Dans la Nouvelle-Zélande, on rencontre les os gigantesques du dinornis, qui rappelle l'épyornis de Madagascar et le mégalornis de l'île Maurice. Quant au dromornis, il se rencontre dans l'Australie du Nord.

La superficie de chacune des colonies australiennes est plus étendue que celle de la plupart des états de l'Union américaine. Ainsi, la Nouvelle-Galles du Sud occupe à elle seule la superficie de sept des états américains, tels que la Caroline du Nord et celle du Sud, le Tennessee, le Missouri, l'Alabama, la Georgie, la Floride. En outre, chacune des colonies australiennes a sa part de littoral, son port métropolitain, qui est aussi sa capitale et en même temps la ville la plus peuplée de la colonie, contrairement à ce qui a lieu aux États-Unis, où les capitales d'état sont généralement de très petites villes, et cela, pour des raisons qui se comprennent dans une démocratie aussi rassurante! La Nouvelle-Galles du Sud a pour capitale le grand port de Sydney, Victoria celui de Melbourne, non moins important. Queensland a Brisbane; l'Australie du Sud, Adélaïde; l'Australie de l'Ouest, Perth.

La partie non encore colonisée, dans l'Australie du Sud ou de l'Ouest, sera sans doute divisée plus tard en un certain nombre de colonies, comme on l'a fait dans le principe pour la Nouvelle-Galles du Sud. Déjà on a séparé de l'Australie du Sud la partie centrale ou terre d'Alexandra, et la partie nord ou territoire du Nord, qu'on appelle aussi l'Australie du Nord. Il n'y a là encore que quelques aborigènes, et ces régions sont en grande partie désertes et manquent d'eau. Quant aux plus anciennes colonies, surtout la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria, elles peuvent être regardées dès à présent comme ayant des limites invariables.

Toutes les colonies australasiennes, sauf l'Australie de l'Ouest et Fidji, forment autant d'états, de gouvernemens séparés, ayant chacun une constitution, qui a été acceptée par la couronne, et un parlement composé de deux chambres. Les membres de la chambre haute sont nommés généralement par la couronne et à vie, les membres de la chambre basse par suffrage universel ou restreint et pour un temps limité.

Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur nommé par la couronne, qui commande en chef les troupes de la colonie, a le droit de *veto* en matière législative, et est aidé d'un conseil exécutif ou cabinet, dont les membres sont responsables devant la seconde chambre.

Pour la défense sur terre et sur mer, chacune des colonies a une milice. Il y a en tout 16,000 volontaires. Tel grand port et capitale,

comme Melbourne, est protégé par des forts, a des cuirassés, des canonnières, des croiseurs, des torpilleurs, qui défendent le littoral.

Le lien fictif de la suzeraineté est le seul qui rattache ces colonies à la métropole. La couronne a encore une partie des terres, qu'elle concède aux *squatters* et aux *settlers*. Dès la fin de l'année dernière, les colonies ont tenté, par la convocation d'une convention à Sydney, de jeter les bases d'une confédération, d'une sorte d'union politique qui prend corps en ce moment.

Sur toute cette immense étendue, une population active et remuante de 3 millions d'habitans fait, surtout avec l'Angleterre, des échanges qui s'élèvent à une valeur totale de 3 milliards de fr. Ces colons sont presque tous de race anglo-saxonne, hardis, patiens, ne doutant de rien, ne comptant jamais que sur eux-mêmes, et ils ont fait de ce nouveau continent, aux antipodes de l'Europe, un monde merveilleux. La population augmente considérablement chaque année, non-seulement par l'effet de la *natalité*, c'est-à-dire de l'excédent, qui est ici très notable, des naissances sur les décès; mais encore par l'immigration, partie surtout de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui a été de 37,000 individus en 1882 et de 71,000 en 1883.

L'esprit entreprenant, l'indomptable énergie des colons n'a reculé devant rien pour faire de cette grande terre une contrée privilégiée, dotée de tous les perfectionnemens, de tous les progrès du vieux monde, de tout ce qu'ont créé les peuples les plus civilisés : ports excellens et bien outillés, desservis par les plus puissantes compagnies maritimes; voies de fer bien tracées, qui s'étendent sur une longueur totale de 12,000 kilomètres; télégraphes terrestres, longs de 50,000 kilomètres, et plusieurs télégraphes sous-marins, qui relient l'Australie au réseau général du globe. Les bureaux de poste sont nombreux. L'Australie a de plus des banques qui ont en dépôt 1 milliard 550 millions de francs, des écoles, des collèges, des universités, des musées, des bibliothèques, des théâtres, de fort beaux édifices. Elle consacre de grandes sommes à l'éducation publique. Pour le premier degré, de six à quinze ans, l'instruction est obligatoire, gratuite et généralement laïque. Pour élever 500,000 enfans, la dotation de l'instruction publique est de 62,500,000 francs.

L'Australie n'a rien à envier à l'Europe pour le confort. On vit dans les grandes villes, dont quelques-unes ont plus de 200,000 habitans, avec autant de luxe que dans les cités les plus populeuses et les plus riches de l'Europe. Les théâtres sont fournis de bons artistes et pleins de monde ; les courses de chevaux suivies avec le

même entrain qu'à Londres et à Paris. Tout cela est à l'honneur de ce peuple de pionniers, de *squatters*, né d'hier. Les préoccupations matérielles, le souci des affaires, n'absorbent pas tout le temps de chacun ; on songe aussi aux satisfactions de l'esprit, aux besoins de l'intelligence ; on aime les belles-lettres et tous les arts.

II. — LA NOUVELLE-GALLES DU SUD, VICTORIA.

On vient de dire ce qu'était l'Australie dans son ensemble, on va maintenant parler en détail de chacune de ses cinq colonies.

La Nouvelle-Galles du Sud. — Cette colonie a pour devise : *Advance, Australia!* En avant, Australie! Sa constitution date de 1855. Elle a un parlement composé de deux chambres, le conseil législatif et l'assemblée législative. Le conseil législatif, qui doit compter au moins vingt et un membres, est nommé par la couronne; l'assemblée législative, qui compte cent treize membres, est élue par soixante-douze comités électoraux. Pas de cote foncière pour l'électorat, c'est le suffrage universel. Tout électeur doit avoir vingt et un ans, être né Anglais ou naturalisé.

Le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud est lord Loftus. Il commande en chef toutes les troupes de la colonie, reçoit 175,000 fr. et est assisté d'un cabinet de neuf ministres : le premier ou secrétaire colonial, le trésorier colonial, les ministres de la justice, de l'éducation ou instruction publique, des travaux publics, des mines, le maître-général des postes, l'attorney ou procureur général, enfin le secrétaire des terres. Le premier reçoit 50,000 francs; les autres ministres, 32,500 francs. Le cabinet est responsable de ses actes devant l'assemblée législative.

La Nouvelle-Galles du Sud est située entre l'Océan-Pacifique à l'est, Queensland au nord, au sud le fleuve Murray et le contrefort des Alpes australiennes, qui séparent la Nouvelle-Galles du Sud de Victoria; à l'ouest, le 141e méridien est, qui lui sert de limite avec l'Australie du Sud.

La superficie de la colonie est de 800,730 kilomètres carrés, soit 80,073,000 hectares. Cette superficie est celle de l'Allemagne et de l'Italie réunies, ou de la France et du royaume-uni ensemble. C'est quatre fois l'étendue de Victoria. La population était de 869.310 habitans en 1883. Sur ce chiffre, on compte 1 millier d'indigènes et environ 10,000 Chinois, venus lors de la découverte de l'or. Les Chinois ne sont pas plus aimés en Australie qu'en Californie et dans tous les États-Unis; on les opprime de toute manière, et il n'est question que de les renvoyer chez eux et d'arrêter toute

immigration de la race jaune, comme on vient de le faire aux États-Unis. La capitale de la Nouvelle-Galles du Sud est Sydney, qui renferme, avec les faubourgs, 224,211 habitans, dont environ 100,000 pour l'enceinte de la ville proprement dite.

De 1871 à 1880, 24,412 immigrans ont été transportés dans la Nouvelle-Galles du Sud aux frais de la colonie, qui a consacré à cette immigration des sommes variant de 1 million à 2 millions 1/2 de francs chaque année. En 1880, l'excédent de l'immigration sur l'émigration a été de 19,311 et, en 1883, de 25,117; dans les sept années de 1874 à 1880, cet excédent a été en tout de 70,000, soit, en moyenne, de 10,000 par an. L'augmentation de la population, qui a été, pour la décade de 1871 à 1881, de 66 pour 100, ne provient pas seulement de cette cause, mais aussi, et principalement, d'une très grande natalité, c'est-à-dire d'un excès important des naissances sur les décès.

On distingue dans la Nouvelle-Galles du Sud le district côtier, avec ses jardins, ses grandes cultures, ses plantations d'arbres fruitiers; puis le district central ou des montagnes, les Montagnes-Bleues, où sont les mines d'or; enfin la terre salée, *Salt bush*, ou district du Grand-Ouest, où sont les grands pâturages.

Le littoral mesure 1,120 kilomètres; il est coupé de ports nombreux, illuminé par une vingtaine de phares.

Le climat est celui du sud de l'Europe, Naples, par exemple. Il est très uniforme sur la côte, très salubre; le ciel est clair, brillant, l'air très pur; les brises de mer le rafraîchissent.

L'exploitation de l'or, commencée en 1851, époque où les premières mines d'or d'Australie furent découvertes dans les montagnes à l'ouest de Sydney, à Bathurst, a produit jusqu'à 80 et 100 millions de francs par an. On occupe 4,650 mineurs, et c'est la principale des industries minérales du pays. Au 31 décembre 1880, la production totale de l'or depuis 1851 atteignait 1,325 millions de francs. En 1882, la production a été de 12 millions 1/2; elle était de 19 millions en 1878.

Après l'or, il faut citer la houille, dont l'extraction s'élève à 2 millions de tonnes valant 26 millions de francs et comprend quarante-six exploitations. Newcastle, le port principal d'expédition, communique directement avec l'Angleterre. On a exporté en 1882 1,261,500 tonnes de houille valant 16 millions de francs. Ensuite vient l'étain, dont la colonie a fait 8,000 tonnes en 1882 valant 18 millions de francs. Les mines de cuivre donnent à leur tour 8,500 tonnes, d'une valeur de 9 millions de francs. On a trouvé et exploité le plomb, l'argent, le fer, l'antimoine, les pierres précieuses, le diamant. C'est dans le territoire du sud-ouest, aux confins de

l'Australie du Sud et de Victoria, qu'on vient de découvrir les riches mines d'argent de Wilcania.

On cultive les céréales, surtout le blé, le maïs; puis le coton, le tabac, le sucre. La vigne a été introduite en 1840 au moyen de cépages des provinces Rhénanes. On exporte du vin en Angleterre, en Nouvelle-Calédonie. Les vignerons australiens comparent volontiers leurs crus à ceux de la Gironde et de la Garonne.

Il y a, dans la Nouvelle-Galles du Sud, de très belles orangeries, et l'on y cultive tous les arbres fruitiers de l'Europe et des tropiques.

Au point de vue pastoral, la colonie renferme le plus grand nombre de moutons et de bœufs : 31,796,000 moutons, plus de la moitié de ce qu'en possède toute l'Australie, et 1,641,000 bœufs, sans compter 240,000 chevaux et 155,000 porcs. On a naturalisé les lamas, les alpagas, les angoras, les chameaux. L'élève du bétail occupe 60 millions d'hectares, une superficie plus grande que celle de la France. Dans le célèbre district de Riverina, voisin du fleuve Murray, il y a autant de moutons qu'à Victoria : 10 millions. Les *squatters* s'enfoncent dans les bois, les déserts, défrichent et occupent le *bush*. Les *runs* s'étendent quelquefois sur 50,000 hectares, et l'on compte 3 hectares pour un mouton et 6 hectares pour un bœuf.

La Nouvelle-Galles du Sud expédie pour 250 millions de francs de laine, de bétail vivant, de suif, de cuirs et de peaux, de viande conservée ou congelée. Les quatre cinquièmes de cette somme, ou 200 millions, représentent la valeur de la laine.

Le port de Sydney fait pour 635 millions d'affaires. Les exportations ont été de 350 millions en 1883, 300 en 1882. Il est des mieux outillés et offre 8 mètres de tirant d'eau et 8 kilomètres de quai. Il est fréquenté par 2,193 navires (entrées et sorties) jaugeant 1,470,000 tonneaux. C'est le centre de toutes les relations commerciales et maritimes de l'hémisphère sud, le grand marché de laines. Il en a exporté 265,210 balles du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883, et 320,000 balles en 1883-84. Il est à l'entrée de la longue baie de Port-Jackson, qui pourrait abriter toutes les flottes. Le panorama est splendide. La ville est grande et belle, avec des parcs et des jardins publics, de magnifiques monumens, palais du gouverneur, ministères, postes, hôtel de ville, cathédrale, musée, université, écoles, collèges, bibliothèque. Il y a six grandes banques. Une exposition internationale universelle a été ouverte à Sydney en 1879-80, et la France y a pris part.

Le commerce de la Nouvelle-Galles du Sud va toujours en augmentant depuis 1871; il a été, en 1882, de 950 millions de francs

à l'importation et à l'exportation, ou 1,120 francs par tête d'habitant, quand le mouvement commercial de la France ne donne que 263 francs. En 1883, le commerce s'est élevé à 1,021 millions. La moitié des échanges se fait avec l'Angleterre, puis les colonies britanniques, et l'on compte en tout 532 millions 1/2 à l'importation et 417 1/2 à l'exportation. A l'importation, ce sont les tissus, les vêtemens, les cotonnades, le fer, la verrerie, la porcelaine, les conserves, les vins et les liqueurs, la bière, puis les machines, la farine, le thé, le café, le riz, le sucre, le tabac manufacturé, les livres, enfin les selles, les harnais, le papier, les meubles, les chaussures, la quincaillerie, les métaux précieux. A l'exportation, ce sont les laines et les produits des bestiaux, les peaux, les sabots, les cornes, le suif et la stéarine, les cuirs, la viande congelée, le coprah, ou noix de coco desséchée pour en extraire l'huile, le coton, la mélasse, le blé, les farines, puis le goudron, la résine, le bois, la houille, le vin, le cuivre, l'étain, les métaux précieux.

Le mouvement de la navigation, pour toute la colonie, a été de 4,150 navires jaugeant 2,500,000 tonneaux. Les pavillons les plus représentés sont le pavillon britannique, puis le pavillon colonial, enfin les pavillons étrangers, américain, allemand, français, etc.

Sydney communique avec Londres et Southampton, Marseille, San-Francisco par des lignes régulières. La ligne de San-Francisco, qui touche à Auckland, aux Fidji, aux Sandwich, est la *Pacific Mail*, subventionnée par la colonie et la Nouvelle-Zélande, qui donnent à elles deux 2,250,000 francs par an. On va de San-Francisco à New-York par le chemin de fer du Pacifique et de New-York à Liverpool par un des steamers transatlantiques. Le voyage dure quarante-quatre jours. La ligne Orient part de Southampton, vient par le Cap, retourne par Suez, met trente-huit à quarante jours. La compagnie Péninsulaire et Orientale part de Londres, fait le voyage par Suez, Aden et Colombo (Ceylan) en quarante-deux jours, et la compagnie des Messageries maritimes, qui part de Marseille par Suez et Aden, en touchant aux Seychelles, à la Réunion et à l'île Maurice, le fait en quarante-cinq jours. Une maison de Bordeaux exécute le voyage par le Cap avec une ligne de bateaux à vapeur qui va jusqu'à Nouméa. Des lignes hambourgeoises et belges touchent aussi aux ports australiens. Sydney est le *terminus* de toutes les lignes. M. de Bismarck va subventionner une ligne allemande pour la même destination. Enfin des clippers partent de Londres et viennent par le cap de Bonne-Espérance charger les laines à Sydney et s'en retournent par le cap Horn, faisant ainsi le

tour du monde. Aujourd'hui le transport des laines se fait de plus en plus par la vapeur, et la proportion est maintenant arrivée à 50 pour 100.

Le régime douanier de la Nouvelle-Galles du Sud est libéral; quelques produits seulement sont imposés, au nombre de soixante-dix : le vin, le tabac, les métaux, les cordages, les bougies, les fruits, etc.

La Nouvelle-Galles du Sud est la sœur aînée de toutes les colonies australiennes. Elle marche à la tête de toutes. Son avenir est assuré par l'esprit libéral de ses lois agricoles et douanières, de son régime politique. Chez elle, tout est en progrès : l'industrie pastorale, les entreprises minières, l'agriculture, les manufactures, le commerce, la marine, les travaux publics, routes, chemins de fer, ports, postes, télégraphes; enfin le défrichement des terres et l'immigration. L'éducation est sous le contrôle du gouvernement. Il y a 1,665 écoles comptant 190,650 élèves. L'université de Sydney délivre des grades en lettres et arts, loi, médecine, sciences, et va de pair avec les universités anglaises. Elle a divers collèges affiliés.

La situation financière de la colonie n'est pas mauvaise. En 1883, les recettes ont été de 6,470,000 livres sterling et les dépenses de 7,791,000. Les recettes se composent principalement de la vente et du loyer des terres publiques pour l'agriculture, de l'élève du bétail, de l'exploitation des mines, des forêts, des eaux. Les droits de douane entrent aussi dans les recettes. Les recettes, pour 1884, ont été estimées à 7,404,000 livres et les dépenses à 7,658,000.

La dette, en 1883, était de 21,632,459 livres sterling, dont 17,654,000 à la fin de 1882 pour les chemins de fer et les télégraphes. En 1883, les chemins de fer ont été vendus à des compagnies privées pour une somme de 25 millions de livres, et ils en avaient coûté 18.

Le caractère viril des colons, leur esprit de discipline et d'endurance, particulier du reste à tous les Australiens, sont pour beaucoup dans les merveilleux développemens de la Nouvelle-Galles du Sud et assurent pour longtemps à cette colonie la prééminence dans l'hémisphère méridional.

Victoria. — Victoria ne formait dans le principe qu'une province de la Nouvelle-Galles du Sud qu'on appelait le district de Port-Phillip, du nom d'une vaste baie au sud du continent australien qui avait été découverte, en 1802, par un officier anglais. A cette époque, deux navires, le *Géographe* et le *Naturaliste*, sous les ordres du commandant Baudin, exploraient ces parages et semblaient vouloir prendre possession au nom de la France de cette partie de l'Aus-

tralie. Les Anglais parèrent à cette éventualité en occupant Port-Phillip au commencement de 1803, pour y fonder un établissement pénitentiaire du genre de celui de Botany-Bay. Le 7 octobre, un convoi maritime composé de 407 personnes, dont 307 convicts, arriva à Port-Phillip. Le commandant n'y trouvant pas les élémens nécessaires à son installation, fit voile pour la Terre de Van-Diemen, où il arriva le 30 janvier 1804, rencontrant là un détachement de convicts déjà installé.

Pendant les vingt ans qui suivirent, on ne s'occupa plus de Port-Phillip ; mais, en 1826, craignant de nouveau de voir les Français s'établir sur cette côte, le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud envoya un détachement de troupes qui y resta un an. Les premiers essais de colonisation ne furent réellement tentés qu'en 1835 par des gens venus de Tasmanie, qui amenaient avec eux du bétail, surtout des moutons. En 1836, le major Mitchell, dressant la carte de l'établissement de Port-Phillip, donna à la partie occidentale le nom d'*Australia felix* ou Australie heureuse, qui lui est resté et qu'elle a mis comme une devise sur ses armes. La population s'élevait alors à 2,240 habitans possédant 41,000 moutons. Le gouverneur de Sydney établit à Port-Phillip un bureau de douane. L'année suivante, Melbourne sur les bords du Yarra-Yarra, « l'Eau qui court toujours, » et Geelong, à l'extrémité occidentale du golfe, étaient fondées. Les immigrans arrivèrent en foule, les pâturages étaient excellens, la vente des terres se faisait à souhait.

En 1839, on comptait déjà 3,510 résidens. Un mouvement séparatiste s'accentua de plus en plus, et, le 1er juillet 1851, l'établissement de Port-Phillip fut détaché de la Nouvelle-Galles du Sud et reçut le nom de Victoria en l'honneur de la reine d'Angleterre. L'or était en même temps découvert à Ballarat, comme il venait de l'être à Bathurst, dans la Nouvelle-Galles du Sud, et, le 1er septembre, le gouverneur de la nouvelle colonie accordait la première concession de mine. La fièvre de l'or éclata là comme en Californie et des excès de tout genre, qui marquèrent les débuts de l'exploitation, durent être sévèrement réprimés.

En 1854, Victoria, grâce à ses inépuisables champs d'or, comptait 267,371 habitans. Depuis, elle n'a fait que grandir et elle est aujourd'hui, avec la Nouvelle-Galles du Sud, la colonie la plus peuplée et la plus riche de tout le continent australien. Les deux colonies, sœur aînée et sœur cadette, se jalousent et sont dans un état de rivalité permanente.

La constitution de Victoria date de 1854. Elle institue un parlement composé de deux chambres, dont un conseil législatif de quarante-deux membres et une assemblée législative de quatre-

vingt-six. Il faut payer une cote foncière, être rentier, pour être membre ou électeur du conseil législatif. En 1881, on a beaucoup étendu les franchises électorales, et l'on a fixé une rente de 2,500 francs pour être élu membre, ou de 250 francs pour être électeur, si l'électeur est propriétaire, ou 625 francs de loyer s'il n'est que locataire. Les gradués des universités britanniques, les étudians inscrits à l'université de Melbourne, les ministres de toutes les religions, les maîtres d'école brevetés, les hommes de loi, les médecins en exercice, les officiers de terre et de mer votent sans condition. La durée du mandat au conseil législatif est de six ans; il est renouvelable par tiers tous les deux ans.

Les membres de l'assemblée législative sont élus au suffrage universel pour le terme de trois ans. Les membres d'un clergé quelconque et les personnes convaincues de crimes sont exclus du conseil et de l'assemblée.

Le gouverneur de Victoria était, au mois de mai dernier, le marquis de Normanby. Il est rentré en Angleterre en juin, et le nouveau gouverneur nommé depuis est sir Henry Loch. C'est sir William Stawell qui a fait un moment office de gouverneur.

Le gouverneur reçoit 250,000 francs. Il est assisté de neuf ministres, dont quatre au moins doivent être membres du parlement. Ces ministres sont : le premier et trésorier, le chef secrétaire et maître général des postes, l'attorney général, le ministre des mines, le ministre de la justice et commissaire des travaux publics, le ministre des terres, le commissaire du commerce et des douanes, le commissaire des chemins de fer, le ministre de la défense.

Pour la défense sur mer, Victoria possédait trois grands torpilleurs très puissans et deux canonnières, construites en Angleterre en 1883 ; elle vient d'en recevoir deux autres. Elle a aussi un vaisseau cuirassé, le *Cerbère*, de 2,500 tonneaux, et un vieux vaisseau en bois, le *Nelson*, armé fortement et muni d'une machine de 500 chevaux. On ajoutera à ce matériel quatre croiseurs et trois autres vaisseaux à vapeur. Le nombre des marins, matelots et officiers est de 336. Les approches de Melbourne sont défendues par des batteries. La colonie a une milice de volontaires comprenant en tout 3,035 hommes pour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, les torpilleurs et le service des signaux. Un commissaire militaire et un commissaire naval sont nommés par le gouvernement de la reine aux frais de la colonie. On a dépensé pour la défense de la colonie 2 millions 1/2 de francs en 1883, et l'on estime la dépense de 1884 à 4,700,000 francs. Nous n'avons pas à nous étonner maintenant que les colonies australiennes, notamment Victoria, soient si arrogantes vis-à-vis de la France quand elles agitent la question

des récidivistes en Nouvelle-Calédonie, et menacent de nous faire directement la guerre.

Victoria occupe le sud-est du continent australien. Elle est bornée à l'ouest par le 141e degré de longitude est, qui sert aussi de limite, de ce côté, à la Nouvelle-Galles du Sud et à une partie de Queensland. Quand on peut tailler en plein drap comme les Australiens et les Américains, on se sert volontiers de coordonnées géographiques pour limiter des états ou des territoires. Au nord, le fleuve Murray et le contrefort littoral des Alpes australiennes séparent Victoria de la Nouvelle-Galles du Sud. Au sud-est, elle est baignée par l'Océan-Pacifique, au sud, par le détroit de Bass et l'Océan-Indien ou Austral. C'est l'axe nord-sud du détroit de Bass qui forme la ligne de démarcation entre les deux grands océans. Le développement des côtes est de 960 kilomètres. Le point le plus avancé du rivage au sud, le cap Wilson, est non-seulement le point le plus méridional de toute la colonie, mais encore de toute l'Australie.

La superficie de Victoria est de 227,610 kilomètres carrés ou environ 23 millions d'hectares. C'est le trente-quatrième de la surface de l'Australie, une étendue à peu près égale à celle de la Grande-Bretagne. Victoria est divisée en trente-sept comtés. La population augmente beaucoup. Elle était de 931,790 habitans en 1883. La moitié de la population vit dans les villes et cette colonie est la plus peuplée de toutes les colonies australiennes. On compte 12.150 Chinois, 8,571 Allemands, 2.340 Américains du Nord, 1,375 Suédois et Norvégiens, 1.335 Français, 1,314 Suisses. Le nombre des indigènes, à moitié civilisés, n'est que de 780. Ils sont cantonnés dans une enclave près de la source du Yarra-Yarra.

La population de Melbourne, avec les faubourgs, dans un rayon de 16 kilomètres, est, pour 1882, de 291,464 habitans. C'est la plus grande métropole commerciale et la ville la plus peuplée de l'Australie. Melbourne proprement dit renferme 65.859 habitans, l'un de ses faubourgs, Collingwood, en a 22,000. On compte à Melbourne quelques négocians commissionnaires français. Ils viennent même d'y fonder un cercle.

Ballarat, le centre des mines d'or de l'Ouest, a 41,087 habitans; Sandhurst, le centre des mines d'or du Nord, en a 38.420. Geelong, le second port de la colonie, a 20,682 habitans. Le chiffre de population de toutes ces villes comprend les faubourgs.

En 1882, la différence entre l'immigration et l'émigration était, à Victoria, en faveur de l'immigration, de 10,876 individus; en 1881, de 7,322, et en 1880, de 11,661. Depuis quelques années, on n'assiste plus les immigrans. En 1863, on en avait ainsi reçu 8,622, dont

5,409 femmes, tous venus aux frais de la colonie. De 1838 à 1874, on avait compté plus de 167,000 immigrans secourus et défrayés du prix de leur passage.

Une chaîne de montagnes, *Main* ou *Dividing-Range,* courant de l'est à l'ouest, divise le pays en deux régions, nord et sud. La partie orientale de la chaîne est connue sous le nom d'Alpes australiennes; la partie occidentale, sous celui de Pyrénées. Le point culminant des Alpes australiennes, le Bagong, a 1,952 mètres. Les rivières qui descendent de ces montagnes se jettent dans le Murray. La Yarra et deux ou trois autres sont navigables.

Le climat de Victoria est excellent, et c'est celui qui est le mieux approprié à la constitution physique des Européens. Les vents du nord sont chauds; mais il y a des brises rafraîchissantes. L'été, on craint la sécheresse, qui est mortelle pour le bétail, surtout pour les moutons, et fatale à la récolte du blé, commune d'ailleurs dans toute l'Australie. La température moyenne, à Melbourne, est de 14 degrés.

La colonie de Victoria est citée pour la richesse, l'étendue et la variété de ses ressources minières, surtout en ce qui concerne l'or. Une superficie de 316,000 hectares est occupée par les mines d'or, alluvions, filons de quartz. On compte sept districts aurifères, dont Ballarat et Sandhurst sont les deux principaux. Près de Sandhurst sont les fameux placers de Bendigo. De 1851 à 1880, Victoria a extrait pour une valeur de 5 milliards de francs en or, et toutes les colonies australiennes 6,750 millions. La production diminue depuis 1870. En 1866, il y avait 71,000 mineurs; en 1877, on n'en comptait plus que 38,000, dont 24,000 sur les placers et 14,000 sur les mines de quartz; parmi eux, il y avait 7,941 Chinois. En 1851, le nombre des mineurs était de 75,000.

La production moyenne, par tête de mineur, est de 2,050 francs; elle a été de 2,500 et au-dessus. Une tonne de quartz donne 10 onces d'or ou 1,000 francs. Une grosse pépite, le *Welcome* ou le Bienvenu, trouvée à Ballarat, s'est vendue 250,000 francs. La production de 1880 a été de 82 millions de francs; celle de 1882 est montée à 86 millions 1/2, et celle de 1883 est descendue à 71 millions 1/2. C'est le chiffre le plus bas depuis la découverte de l'or, sauf pour 1878-1879. En 1882, le nombre de mineurs était de 37,446, produisant par tête 2,400 francs; et, en 1883, de 33,983, ne produisant plus que 2,300 francs. En 1883, l'exportation de l'or, par Victoria, a été de 98 millions de francs.

Victoria produit aussi l'argent, le plomb, l'étain, le cuivre, le fer, le cobalt, l'antimoine. On y exploite la houille; on y a rencontré le diamant, le saphir. Les banquiers de Melbourne et ceux

de Sydney exploitent en ce moment les mines d'argent qui viennent d'être découvertes dans la Nouvelle-Galles du Sud et qu'ils comparent au fameux filon de Comstock, en Nevada, d'où provient, entre autres, la grosse fortune de l'Américain M. Mackay.

L'agriculture est florissante. Dans les premières années de la colonisation, la terre était divisée en vastes enclos ou *runs*, utilisés seulement pour le pâturage des moutons, qui, en Australie, grâce au climat, paissent toute l'année au grand air. Après la découverte de l'or, on s'occupa sérieusement, devant l'affluence toujours plus forte des immigrans, de la culture du sol. On introduisit des machines à faucher, à moissonner, à battre. En 1881, 400,000 hectares étaient déjà en culture. Le pays produit le blé en abondance, puis l'orge, l'avoine, le maïs, la pomme de terre, le tabac, le houblon. La vigne y est aussi cultivée. La production du blé a été, en 1883-84, de 15 millions de boisseaux ou 5 millions 1/2 d'hectolitres.

Les forêts sont exploitées. Les eucalyptus y atteignent 125 à 140 mètres de haut. Tous les produits de l'agriculture donnent un rendement de plus de 125 millions de francs.

L'industrie pastorale s'est largement développée. On a recensé, en 1883, 10,739,000 moutons, 1,297,000 bêtes à cornes, 281,000 chevaux, 238,000 porcs, 68,000 chèvres, et un petit nombre d'ânes et de mules. Le nombre des éleveurs de troupeaux dépasse 94,000, et les produits de l'élève du bétail et de l'industrie pastorale atteignent déjà 250 millions de francs. La basse-cour renferme 2,760,000 pièces, en très grande partie des poules, puis les canards, les dindes, les oies, les pintades, les paons.

L'industrie, grâce à l'établissement de droits protecteurs très élevés, a progressé grandement. Il y a 2,490 usines, occupant 43,210 ouvriers et employant une force de 15,000 chevaux-vapeur. On a créé des fonderies, des verreries, des fabriques de meubles, de pianos, d'instrumens aratoires, des papeteries, des tanneries, des brasseries, des filatures de laine. Le rendement de toutes les usines est évalué à 225 millions de francs, ce qui fait que l'industrie et l'agriculture vont de pair.

Le port de Melbourne est le port principal de la colonie et le premier port de l'Australie. Il fait pour 750 millions d'affaires, 90 pour 100 de tous les échanges de Victoria. C'est le marché des laines, du bétail, des viandes conservées, de tous les produits pastoraux, comme Sydney. Dernièrement, un steamer est parti de Melbourne avec 4,510 carcasses de moutons congelés, pris moitié à Sydney et moitié à Melbourne. Des steamers très rapides, munis de chambres réfrigérantes perfectionnées, font de plus en plus ces

voyages. La *Liguria* est arrivée de Melbourne à Londres en trente-trois jours, au mois d'avril dernier. On a ainsi expédié à Londres, dans les neuf premiers mois de 1884, 444,500 moutons, soit 592,600 pour l'année, ce qui double les arrivages des marchés à bestiaux de Londres. Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, l'Australie du Sud et la Nouvelle-Zélande prennent la plus grande part à ce curieux commerce, qui grandit étonnamment.

En somme, Melbourne exporte et importe les mêmes produits que Sydney. Elle reçoit 2,952 navires, jaugeant 1,901,306 tonneaux. Le port est vaste; les bassins sont magnifiques, munis de grues mécaniques, entourés d'entrepôts pour les marchandises. La ville est monumentale, bien tracée. Elle a un jardin botanique, un hôtel des monnaies. En 1880-81, il s'est tenu une exposition universelle internationale à Melbourne, qui a eu encore plus de succès que celle de Sydney.

Le commerce extérieur de Victoria se chiffre, en 1882, par 875 millions de francs, partagés par moitié entre l'importation et l'exportation; c'est 75 millions de moins que pour la Nouvelle-Galles du Sud. Celle-ci attribue cette différence en sa faveur au système protectionniste adopté par Victoria. En 1883, le commerce de Victoria est même descendu à 854 millions.

Les importations comprennent principalement les lainages, le bétail vivant, le sucre, le cuivre, le fer, le coton, le papier, le cuir, les vêtemens confectionnés, la mercerie, le thé; et les exportations, la laine, le blé et la farine, les peaux, le suif, les viandes, l'or, le cuivre, l'étain. On expédie 100 millions de livres de laine, valant 135 millions de francs. Du 1er juillet 1883 au 30 juin 1884, c'est 333,000 balles. Le commerce a lieu principalement avec la Grande-Bretagne, les colonies australiennes, les autres colonies britanniques, les États-Unis.

Le mouvement de la navigation comprend 4,191 navires, jaugeant 2,180,000 tonneaux, montés par 103,738 marins.

A Victoria, il n'y a pas d'église d'état, et, depuis 1875, l'état ne donne aucune assistance en argent à aucune religion. Auparavant, on distribuait annuellement, outre le revenu général, 1,250,000 francs aux églises chrétiennes, quelles qu'elles fussent. Il y avait alors dans Victoria 73 pour 100 de protestans, 24 pour 100 de catholiques romains, 1/2 pour 100 d'israélites.

Il y a à Victoria une université instituée par un acte de la législature en 1853 et par une charte royale en 1859, et qui distribue des grades, avec deux collèges affiliés, et en outre les écoles de l'état et les écoles privées. Le système d'instruction publique, depuis 1873, est laïque, obligatoire et gratuit pour les élèves de six à quinze

ans. Il y a 1,762 écoles de l'état, avec 222,945 écoliers et 4,162 professeurs. Une proportion de 3 1/2 pour 100 seulement de la population est incapable de lire et d'écrire. La dépense affectée à l'instruction publique a été de 14,175,000 francs pour 1882-83.

L'enseignement secondaire est aux mains de personnes privées ou de corporations religieuses. Il y a 655 écoles avec 34,443 écoliers, dont 175 écoles et 20,340 écoliers catholiques. Ceux-là ne profitent pas de l'éducation gratuite donnée par l'état.

En 1883, les recettes de Victoria étaient de 5,611,000 livres sterling, et les dépenses de 5,952,000 livres. Le revenu provient des douanes, de l'accise et des impôts indirects, des terres publiques vendues ou louées, des postes, des télégraphes, des chemins de fer. La dette, en 1883, était de 24,308,000 livres, ou 26 livres par tête d'habitant, soit 650 francs, pas autant qu'en France, où nous sommes, hélas ! si endettés, et où le chiffre de notre dette, qui est à cette heure de 29 milliards, atteint 763 francs par tête, et nous n'avons pas, comme Victoria, l'occasion de nous libérer par la vente de nos chemins de fer.

L'avenir de Victoria, malgré son énorme dette, est satisfaisant. Elle marche à la tête des colonies australiennes avec la Nouvelle-Galles du Sud, qui la dépassera demain, et la dépasse déjà dans le mouvement maritime et commercial. En outre, Sydney, grâce à ses chemins de fer économiques, importe de plus en plus des laines, dont elle envoyait autrefois, par sa frontière, une partie assez considérable à Melbourne. Enfin, les revenus des terres, des chemins de fer, des postes et télégraphes sont beaucoup plus élevés dans la Nouvelle-Galles du Sud que dans Victoria.

III. — QUEENSLAND, L'AUSTRALIE DU SUD.

Queensland. — La colonie de Queensland, qui occupe tout le nord-est du continent australien, était connue autrefois sous le nom de district de Moreton-Bay, que lui avait donné le capitaine Cook, et ce district faisait partie de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud.

En 1823, le lieutenant Oxley, envoyé par le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud à la découverte d'un lieu favorable à la déportation, découvrit que la baie de Moreton recevait les eaux d'une belle rivière, à laquelle il donna le nom de Brisbane, en l'honneur de son chef. En 1825, Oxley retourna avec un petit nombre de convicts et s'établit à Eagle-Farm, un peu en amont de la rivière, puis à 32 kilomètres plus haut, là où est aujourd'hui la ville de Brisbane.

Les débuts de la colonie ne furent pas heureux. Les convicts étaient turbulens, le commandant de l'établissement autoritaire, les aborigènes hostiles, et leurs révoltes étaient réprimées avec la plus grande cruauté. En 1829, les squatters, qui s'étaient avancés vers le nord, obtinrent qu'on leur louât des convicts comme bergers, pour garder leurs troupeaux de moutons; mais la colonie resta languissante jusqu'en 1841. A cette époque, le gouverneur de Sydney transforma la baie de Moreton en district nord de la Nouvelle-Galles du Sud, et mit en vente les terres de ce district à 12 shillings ou 15 francs l'acre, soit 37 fr. 50 l'hectare. Le sol était propice à la culture du blé et du maïs, les immigrans accoururent.

En 1844, quand la transportation eut cessé à la Nouvelle-Galles du Sud, les convicts qui restaient à Moreton-Bay quittèrent le pays, et les colons libres furent admis à envoyer des représentans au conseil législatif de Sydney.

En 1846, la colonie comptait 2,257 habitans, hommes libres et convicts. Un mouvement sécessionniste commença, et, en 1851, les colons s'adressèrent à la reine d'Angleterre pour obtenir la même concession que celle qui venait d'être accordée au district de Port-Phillip. La population était alors de 8,575 habitans, et, en 1856, de 18,544. Toutefois, ce ne fut qu'en 1859 que fut reconnue la colonie de Queensland. Le siège du gouvernement fut établi à Brisbane, qui comptait déjà 7,000 habitans. La colonie tout entière en recensait 24,870 au 30 décembre 1859, et 29,074 en 1860. A partir de cette époque, Queensland a fait comme ses sœurs aînées de très rapides progrès, et elle n'a pas tardé à prendre un rang des plus marquans parmi les colonies australiennes.

La constitution de Queensland date de 1859. Le parlement, qui a, comme celui des autres colonies, le pouvoir de faire des lois et de lever des impôts, est divisé en deux chambres, dont l'une, la chambre haute ou conseil, est composée de 39 membres, nommés à vie par la couronne. L'assemblée législative compte 55 membres, nommés dans 42 districts électoraux pour cinq ans, avec la seule condition de six mois de résidence.

Tout propriétaire d'une terre de 2,500 francs ou qui reçoit une rente ou loyer de 250 francs, et ceux qui ont loué des terres pastorales, ou ont une licence de la couronne, ont le droit de voter dans le lieu où est leur propriété. A la fin de 1852, le nombre des électeurs inscrits était de 50,324.

Le gouverneur est sir Anthony Musgrave. Il commande les troupes et porte le titre de vice-amiral. Il reçoit 125,000 francs, et il est assisté par un conseil exécutif de six ministres : le premier et secrétaire colonial, le trésorier colonial, le maître général des postes, l'attorney général, le secrétaire des travaux publics, le secrétaire

des terres publiques. Chaque ministre reçoit 25,000 francs. Il y a une milice de 5 à 600 hommes, soldats et officiers, et deux canonnières et un petit torpilleur pour la défense de la colonie.

Queensland a pour limites, au nord, le golfe de Carpentarie et le détroit de Torrès, qui la sépare de la Nouvelle-Guinée; à l'est l'Océan-Pacifique; au Sud, la Nouvelle-Galles du sud, dont elle est séparée par le contrefort littoral des Montagnes-Bleues, la rivière Darling et le 29e degré de latitude sud, jusqu'à sa rencontre avec le 141e méridien est. A l'ouest, la limite suit le 141e degré jusqu'à sa rencontre avec le 26e degré de latitude nord, et, de là, elle longe ce degré jusqu'à son intersection avec le 138e degré de longitude est. Celui-ci forme la nouvelle limite à l'ouest jusqu'à son point de rencontre avec le littoral du golfe de Carpentarie.

Par lettres royales du 15 octobre 1878, il a été déclaré que le territoire de Queensland s'étendrait à toutes les îles avoisinantes sur l'Océan-Pacifique et le golfe de Carpentarie.

La superficie de Queensland est de 1,729,052 kilomètres carrés ou 173 millions d'hectares, plus de trois fois celle de la France. La longueur du nord au sud est de 2,080 kilomètres, la plus grande largeur est de 1,280. La population, en 1883, était de 287,475 habitans.

Au recensement du 3 avril 1881, on compte 16,367 étrangers, dont 10,000 Allemands, 875 Américains et à peine 300 Français. On recense en outre 11,253 Chinois, dont 29 femmes seulement. Ces Chinois sont occupés principalement à l'exploitation des mines d'or. Il y a aussi avec eux 625 autres Asiatiques : Hindous, Japonais. Les Polynésiens ou Kanaques, venus des îles de l'Océanie, sont au nombre de 6,396, et parmi eux on ne compte que 373 femmes. Ils sont particulièrement occupés à la pêche dans le nord. Aucun recensement n'a été fait pour les aborigènes, la difficulté de les recenser étant presque insurmontable. Les statistiques de la police les estiment à 20,585 hommes et femmes.

Brisbane, la capitale de la colonie, renferme, avec les faubourgs, 36,169 habitans. Après, vient le port de Maryborough, avec 10,700 habitans, et celui de Rockhampton, avec 7,435.

L'excédent de l'immigration sur l'émigration a été, en 1882, de 17,043 individus, de 7,024 en 1881, et seulement d'un peu plus de 3,000 en 1880. Queensland fait tout son possible pour favoriser l'immigration et donne des passages gratuits ou à prix réduit aux immigrans; nous entendons les immigrans de race anglo-saxonne, car Queensland, depuis quelques années, reçoit aussi des Chinois et des Polynésiens, 949 Chinois et 3,141 Polynésiens en 1882, dont il est parti 941 Chinois et 1,204 Polynésiens.

Au point de vue administratif, la colonie est divisée en vingt municipalités dont Brisbane est la principale; on la divise aussi en douze grands districts, Moreton, Burk, Cook, etc., ou enfin en trente-huit comtés, qui comprennent les vingt municipalités précitées.

Une chaîne de montagnes, connue sous le nom de *Coast-Range*, chaîne de la côte ou littorale, court parallèlement au rivage à une distance moyenne de 80 kilomètres, et s'étend depuis la frontière sud jusqu'à l'extrémité de la péninsule d'York dans le nord. Le point culminant a 1.671 mètres de haut. A l'intérieur, la grande chaîne ou chaîne principale, *Main-Range;* est la continuation des Montagnes-Bleues de la Nouvelle-Galles du Sud.

Le principal cours d'eau de Queensland est la Brisbane, qui se jette dans la baie de Moreton, dans le Pacifique, et qui est navigable, ainsi que le Fitz-Roy.

La ligne de côtes mesure 3,600 kilomètres. Elle est découpée par une série de golfes et de baies, et parsemée de centaines d'îles. Brisbane est le point principal, puis Maryborough, Rockhampton, Townsville, Cooktown. Le port de Somerset, le plus au nord, sert de lieu de refuge et de ravitaillement aux pêcheurs de perles du détroit de Torrès. Le cap York est la pointe la plus avancée au nord du continent australien. Après vient l'île Thursday ou l'île Jeudi, qui a un certain renom de célébrité depuis le jour où, le 4 avril 1883, un magistrat résident partit de là pour aller s'emparer, à Port-Moresby, au nom de la reine et de la colonie, de toute la partie de la Nouvelle-Guinée comprise entre le 141e et le 150e méridien est; sa proclamation eut lieu en présence d'un chef indigène, de 13 Européens et de 200 naturels (1). Sur toute l'étendue des côtes de Queensland, on compte 18 phares, 16 bateaux-feux et 55 feux de moindre importance.

Le climat de Queensland est chaud, sauf sur les hauts plateaux de l'intérieur. La température est constante. Queensland est un pays tropical; il est compris entre le 10e et le 29e degré de latitude sud. La brise de mer et des pluies abondantes tempèrent les chaleurs de l'été. Le ciel est toujours pur, sans nuages, l'air limpide et sec. A Brisbane, le climat est considéré comme défavorable aux Européens. Dans le nord et dans les terres basses, le thermomètre monte

(1) Depuis, le protectorat anglais a été solennellement proclamé à nouveau, le 6 novembre 1884, sur la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée, par le commandant des forces navales anglaises en Australie, en présence de cinquante chefs indigènes. Cinq navires de guerre étaient ancrés en rade. La Nouvelle-Guinée est à 150 milles marins de la côte de Queensland. La surface annexée est de 175 milles anglais carrés.

à 40 degrés à l'ombre, et ne descend jamais plus bas que 2 degrés au-dessus de zéro. La température moyenne est de 21 degrés.

Les productions minérales de Queensland sont l'or, le cuivre, l'étain, la houille. L'or et le cuivre sont surtout exploités. La découverte de l'or date de 1858, sur les bords de la rivière Fitz-Roy. Les *diggers* ou mineurs accoururent. En 1867, 1873, 1875, on découvre l'or sur trois autres rivières, et en 1878, on compte 1,500 mineurs sur les mines de quartz, et 120 machines à vapeur, d'une force totale de 1,550 chevaux. La quantité d'or produite est de 32 millions 1/2 de francs en 1877, de 21 millions en 1878, et de 25 en 1880. Pour 1882, c'est 21 millions. Le nombre de mineurs était, en 1880, de 24,000, tant sur les mines que sur les placers, dont 12,000 Chinois comme laveurs d'or. Ici, comme à Victoria, on cherche à arrêter l'immigration des Chinois par tous les moyens possibles. En 1883, il n'y a plus que 3,388 mineurs européens et 1,327 Chinois, et la production d'or a été de 21 millions comme en 1882.

Le cuivre est exploité dans trois mines. On l'expédie en Angleterre. On estime la production actuelle à 1,000 tonnes de métal. L'étain a été découvert en 1872, dans les terrains aurifères du Nord. Aujourd'hui, l'extraction du minerai arrive à 27,300 tonnes valant 4 millions de francs. On a aussi exploité le plomb. Le fer existe en diverses localités. La colonie a promis une prime de 125,000 francs à qui produirait les premières 500 tonnes de ce métal. La houille est comparable à celle de la Nouvelle-Galles du Sud. On l'exploite dans une dizaine de mines, dont l'extraction monte à 75,000 tonnes.

La culture de la canne à sucre a pris un très grand développement et deviendra une des ressources principales de la colonie. On a fait 38,000 tonnes de sucre dans la dernière campagne finissant au 31 mars dernier, sans compter la mélasse et le rhum. Il y a 70 moulins à canne, 10 distilleries, et l'on cultive la canne sur 16,000 hectares. En 1882-83, on n'avait fait que 17,000 tonnes de sucre.

Le froment, l'orge, l'avoine, le maïs, le coton, la vigne, la pomme de terre, sont également cultivés. On exporte en Angleterre 3,000 quintaux de coton. En tout, on compte, pour l'étendue de toutes les cultures, 60,000 hectares, et l'on exporte en sucre et en coton pour une valeur de 11 millions de francs.

Les forêts occupent la moitié de la superficie de Queensland. Elles donnent des bois estimés : le cèdre rouge et blanc, l'eucalyptus ou gommier rouge, blanc et bleu, les cyprès, les pins ou kauris, l'acacia, le bois de rose, le myrte, le chêne, le buis, le

frêne, le santal. La plupart de ces essences sont recherchées pour l'ébénisterie et la charpente.

Les animaux indigènes sont semblables à ceux des autres colonies, sauf les serpens venimeux et l'alligator, dans les rivières du Nord. Sur les côtes, la baleine, le veau marin, le requin, la tortue, les huîtres perlières et la bêche de mer ou holothurie, que consomment les Chinois, donnent lieu à des pêches importantes dans le Nord, qui se font par le moyen de plongeurs indigènes, aidés de naturels polynésiens, de Malais, de Lascars, de Chinois. On y emploie les cloches à plongeur et le scaphandre. Les pêches produisent 1 à 2 millions de francs.

L'industrie pastorale, très répandue, occupe une étendue considérable de terrain, 110 millions d'hectares, dont 90 dans les districts non colonisés et 20 dans les districts colonisés. La valeur des terres aliénées en 1882 a été de 530 millions, et celle des terres louées pour le pâturage de 65 millions. La nature du sol et le climat favorisent le développement de l'élève du bétail. Les terres situées à l'ouest de la chaîne littorale se composent de plateaux élevés, d'un sol uni, peu boisé, mais bien arrosé, très bien fourni de pâturages, tandis qu'à l'est de la chaîne le terrain est très boisé et n'offre çà et là que quelques bonnes terres propres à l'agriculture.

Queensland, pour l'élève du mouton, marche après Victoria et la Nouvelle-Zélande. Le nombre de moutons recensés en 1883 est de plus de 11,507,000; celui des bœufs, de 4,246,000; c'est la colonie qui en possède le plus. On compte 230,000 chevaux et 60,000 porcs. L'exportation des laines dépasse 25 millions de livres, 72,000 balles, en 1883-84, et toute l'industrie pastorale donne lieu à une exportation de 45 millions de francs. L'industrie manufacturière est remarquablement développée : moulins à eau et à vapeur, sucreries, scieries à vapeur, savonneries, tanneries, manufactures de tabac, fabriques d'arrow-root, fabriques de machines et d'instrumens agricoles.

Queensland a, comme toutes les colonies, des voies de terre et de fer en bon état. En 1882, elle a même commencé la construction d'une grande ligne ferrée transcontinentale entre Brisbane et Port-Darwin, dans le territoire du Nord.

Brisbane est le port principal et le plus grand marché de Queensland. Autrefois, il dépendait de Sydney pour une grande partie de ses expéditions. Depuis 1881, il est en rapport direct avec Londres par la ligne postale *British-India* et la malle *Eastern and Australian*, qui touche à tous les ports principaux de Queensland : Kepple-Bay, Bowen, Townsville, Cooktown, Somerset et l'île Thursday,

va de là, par le détroit de Torrès, à Batavia, Singapore, Ceylan, Aden, Suez, Gibraltar et Londres. Cette ligne reçoit de la colonie 1,375,000 francs de subvention.

Brisbane est à 32 kilomètres de l'embouchure du fleuve dont elle a pris le nom. Elle fait les deux tiers du commerce de Queensland; c'est le marché des laines, du sucre, du coton, des viandes, des peaux, des suifs.

Le commerce extérieur de Queensland s'élevait, en 1883, à la somme de 287 millions de francs, dont 155 à l'importation et 132 à l'exportation. Le quart des échanges a lieu avec l'Angleterre.

Le mouvement de la navigation porte sur 2,957 navires, jaugeant 1,880,000 tonneaux; il se fait principalement avec l'Angleterre et les colonies australiennes.

En 1883, les recettes de Queensland étaient de 2,583,000 livres et les dépenses de 2,243,000. Pour 1884, on estimait les recettes à 2,500,000 livres, et les dépenses à 2,411,000. Dans les dépenses entrent 1,100,000 pour les chemins de fer, 271,000 pour les autres travaux et services publics, ports, routes de terre, télégraphes, postes; enfin 294,000 livres sont affectées à l'immigration. La dette publique, en 1883, était de 14,908,000 livres.

Les colons de Queensland ont l'esprit encore plus entreprenant que ceux des autres colonies, cependant plus vieilles, plus expérimentées. Ce sont les colons de Queensland qui ont eu les premiers l'idée de mettre la main sur la Nouvelle-Guinée et, par suite, sur toutes les îles restées libres de l'Océan-Pacifique, et qui ont provoqué la formation de la grande convention australasienne qui a eu lieu au mois de décembre 1883 à Sydney, où il ne s'agissait de rien moins que de constituer une grande fédération politique de toutes les colonies de l'Australasie.

A Queensland, les banques encouragent libéralement les entreprises de mines, d'élevage du bétail, de cultures industrielles, et un avenir des plus prospères paraît réservé à ce pays, grâce à l'initiative, à l'esprit de spéculation et à la hardiesse particulière de ses habitans.

A Queensland, il n'y a pas d'église d'état. Avant 1861, on avait fait de grandes concessions de terres à diverses communions religieuses, qui les détiennent encore, franches de toute taxe.

L'instruction est obligatoire et gratuite. Il y a 341 écoles publiques élémentaires, avec 21,767 élèves, sans compter 90 écoles privées, avec 5,873 élèves. La colonie a dépensé, en 1882, 2,500,000 francs pour ses écoles, et cependant plus de 29 pour 100 de la population ne sait encore ni lire ni écrire.

L'Australie du Sud. — L'Australie du Sud a été découverte en 1802 par le capitaine Flinders et explorée en 1830 par le capitaine Sturt. Elle comprend toute la partie centrale du continent australien entre l'Australie de l'ouest, d'une part, dont la sépare le 129e degré de longitude est, et d'autre part, à l'est, Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et Queensland. Au sud, l'Océan-Indien, appelé ici l'Océan Austral; au nord, le golfe de Carpentarie et la mer des Arafoures, qui, tous les deux, font partie de l'Océan-Pacifique. Primitivement, les limites de l'Australie du Sud étaient fixées, à l'est et à l'ouest, entre les 132e et 141e degrés de longitude est, et entre le 26e degré de latitude sud au nord et l'Océan austral au sud. En 1863, par lettres royales, les limites furent étendues de manière à embrasser le territoire gisant au nord du 26e degré de latitude sud, et compris entre le 129e et le 138e degrés de longitude est.

L'Australie du Sud fut constituée en province anglaise en 1834, par acte du parlement britannique. L'année suivante, des terres furent concédées à une société de colonisation, qui y envoya des émigrans libres. Les terres ne pouvaient leur être vendues moins de 62 francs l'hectare. L'Australie du Sud n'a jamais reçu de convicts.

En 1842, on a découvert les mines de cuivre de Capenda; puis, en 1844-1845, celles si fameuses de Burra-Burra, qui sont parmi les plus riches du monde. En 1856, l'Australie du Sud fut constituée en colonie indépendante. La population, qui n'était que de 17,366 habitans en 1844, s'élevait à 126,830 en 1861.

La constitution de l'Australie du Sud date de 1856. Le parlement, élu par le peuple, consiste en un conseil et une chambre. Le conseil, depuis 1881, comprend 24 membres, renouvelables par tiers tous les trois ans. Le pays est divisé pour cela en quatre districts électoraux, nommant chacun deux membres. L'exécutif n'a pas le pouvoir de dissoudre le conseil. Celui-ci est élu par toute la colonie, votant comme un seul destrict. Tout électeur doit avoir vingt-un ans, être né Anglais ou naturalisé, avoir été six mois sur les listes électorales et avoir une propriété de 1,250 francs, ou payer une rente de 500 francs, ou un loyer de 525. Pour être membre du conseil, il faut avoir trente ans, être Anglais ou naturalisé, et résider dans le pays depuis trois ans. Le président du conseil est élu par les membres.

La chambre ou assemblée contient 40 membres, élus pour trois ans. Les électeurs doivent avoir vingt-un ans, être depuis six mois sur les listes électorales, et de même pour les membres élus. En 1882, on comptait 58,383 électeurs. Les juges, les ministres des diverses religions sont inéligibles.

Le gouverneur est sir William Robinson. Il commande en chef les troupes, reçoit 125,000 francs, est aidé de six ministres : le chef secrétaire, l'attorney-général, le trésorier, le commissaire des terres de la couronne, celui des travaux publics et le ministre de l'instruction publique. Les ministres reçoivent 25,000 francs.

Un croiseur est affecté à la défense de la colonie.

L'Australie du Sud, en y comprenant le territoire du Nord, a une superficie de 2,329,775 kilomètres carrés ou 232,977,500 hectares, et n'est dépassée en étendue que par l'Australie de l'Ouest. La population, en 1883, était estimée à 314,515 habitans. Le territoire du Nord ne renferme que 4,000 habitans, dont 1,000 de race blanche et 3,000 Chinois. On comptait dans l'Australie du Sud, en 1881, 7,659 Allemands, 2,734 Chinois, 6,346 aborigènes, et seulement 247 Français.

La capitale, Adélaïde, a 60,000 habitans avec les faubourgs, et 38,479 sans les faubourgs. Port-Adélaïde ou Clenelg a 3,000 habitans.

La découverte de l'or dans Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud a retardé un moment la colonisation de l'Australie du Sud. En 1881, la différence entre l'immigration et l'émigration a été de 2,752 individus, et, en 1882, de 730 seulement. L'Australie du Sud a consacré en 1881, 525,000 francs, en 1882, 750,000 francs à favoriser l'immigration.

La colonie est divisée en comtés, *hundreds* et districts. Les comtés sont des divisions électorales, au nombre de trente-six. Les *hundreds* sont des lots de terrain rural ouverts à la colonisation agricole et non à l'exploitation pastorale. Les districts se divisent en districts urbains et ruraux; c'est la division la plus importante au point de vue des intérêts locaux. Le territoire ouvert à l'industrie pastorale est divisé en cinq districts.

L'Australie du Sud est parsemée de plaines magnifiques, dont le sol est propice à l'agriculture et à l'élève du bétail. Les montagnes sont couvertes de forêts, de grands eucalyptus, et de charmantes vallées en descendent. On rencontre çà et là des plaines arides, désolées, pierreuses, sans bois, sans eau, mais où se cachent sous le sol des richesses minérales considérables.

Sur toute l'étendue de la ligne télégraphique transcontinentale qui court entre Adélaïde et Port-Darwin, on a constaté l'existence d'une sorte de grand désert australien, semé de quelques oasis, de terres à pâturage bien arrosées et où l'on a signalé en plusieurs points la présence de l'or.

Le littoral de l'Australie du Sud s'étend sur 2,300 kilomètres, échancré, sur la côte sud, de deux grands golfes, le golfe Saint-

Vincent, où se trouvent le port d'Adélaïde et le golfe Spencer. Sur la côte nord, Port-Darwin ne le cède à aucun autre port d'Australie, excepté Port-Jackson, le port de Sydney. Port-Darwin est un port franc depuis 1875. Il exporte des lingots d'or, il est visité par la ligne de la compagnie des bateaux à vapeur néerlandais.

Le climat de l'Australie du Sud est remarquable par sa sécheresse, mais la chaleur y est rarement oppressive. Le pays convient aux Européens. Le ciel est bleu, le soleil brillant, l'air doux, les brumes sont rares, les ouragans inconnus. Il y a eu quelques petites secousses de tremblemens de terre. On divise le pays en deux régions, celle du Sud, où il tombe assez de pluie pour que le blé puisse pousser; celle du Nord, où toute culture est impossible et où la terre ne produit que des pâturages. Là le climat est tropical; la température, en été, s'élève à 36 degrés. Il y règne des fièvres intermittentes, occasionnées par les marais des terres basses.

L'Australie du Sud est riche en productions minérales, notamment en fer, mais surtout en cuivre. Les mines de Burra-Burra ont produit 10,000 tonnes en trois ans, de 1845 à 1848, valant 18 millions de francs. L'exploitation de ces mines a largement contribué à la prospérité de l'Australie du Sud. Il faut citer aussi les mines de Wallaroo et Moonta, découvertes en 1861.

De 1845 à 1876, en vingt-deux ans, la mine de Burra-Burra a produit 215,000 tonnes de minerai valant 100 millions de francs, soit une production moyenne de près de 4 millions par an. De 1873 à 1878, Wallaroo a donné 16,000 tonnes valant 8 millions de francs, soit une production annuelle de 1,350,000 francs. Moonta, de 1861 à 1878, a produit 338,000 tonnes valant 84 millions de francs, soit une moyenne de 5 millions par an.

On manque de combustible. Une grande quantité de minerai est envoyée dans la Nouvelle-Galles du Sud pour être convertie en lingots. On expédie aussi le métal en Angleterre. En 1882, on a ainsi envoyé à Londres, en minerai, mattes et lingots, pour une valeur de 6,600,000 francs. Une trentaine de mines sont exploitées. La baisse du cuivre, à partir de 1875, a ralenti considérablement les exploitations. La valeur totale du minerai et du métal produit en 1882 a été de 11,550,000 francs.

La colonisation de l'Australie du Sud ne s'est pas étendue à plus de 250 kilomètres des côtes. En 1883, plus d'un million d'hectares étaient cultivés, dont 800,000 en froment. C'est une des colonies qui produit le plus de blé. Elle en a exporté 7 millions 1/2 d'hectolitres en 1883, et, en 1882, la valeur du blé et des farines exportées a été de plus de 33 millions de francs.

On cultive l'orge, l'avoine, la pomme de terre, le lin, le chanvre,

la vigne. La viticulture donne lieu à une industrie importante, à laquelle le climat est favorable; les vins fins sont exportés, les qualités ordinaires consommées sur place. On fabrique des raisins secs; on cultive en grand l'amandier et l'olivier, qui donne une huile excellente. Les bois sont exploités avec profit, comme les gommiers, les arbres à tan, les matières tinctoriales.

L'industrie pastorale est très développée. En 1883, on a recensé 6,667,000 moutons, 306,000 bœufs, 162,400 chevaux, 100,000 porcs. En 1882, on a expédié pour une valeur de 60 millions de francs de laine. Il faut tenir compte aussi de l'industrie manufacturière, qui va progressant. Il y a même des chantiers de construction de navires.

Le commerce de l'Australie du Sud s'est élevé à 300 millions de francs en 1882, dont l'Angleterre a pris la moitié. Les colonies australiennes, le Cap, Natal, ont fait le reste. Les pays étrangers ne font guère que 2 pour 100. En 1883, la valeur du commerce est descendue à 270 millions. L'exportation des céréales et des farines est de 40 millions de francs, celle du cuivre de 6,500,000 francs. On a expédié 121,000 balles de laines en 1883-84 et 120,000 en 1882-83. Adélaïde opère les deux tiers des échanges. Elle est à quarante jours de l'Angleterre par Southampton. C'est une jolie ville; c'est l'entrepôt des laines, des céréales, des cuivres. Elle a été fondée en 1872 par deux colons qui ont donné pour cela chacun 1 million de francs.

Le mouvement de la navigation est de 2,156 navires, entrés et sortis, avec 1,200,000 tonneaux.

Le budget de la colonie, pour 1883, est de 2,060,140 livres sterling aux recettes et de 2,330,079 aux dépenses; il se solde, comme on voit, en déficit. Les entrées comprennent les droits de douane, qui sont assez élevés, la vente des terres de la couronne, le rendement des chemins de fer, des postes, des télégraphes; à Adélaïde, les tarifs des eaux et du port. En 1883, on voulait imposer la propriété. Aux dépenses, il y a les travaux publics, les avances aux immigrans et un tiers pour les frais d'administration, honoraires des juges, police, prisons. La dette est de 13,982,000 livres au 31 décembre 1883; elle remonte à 1852. L'avenir de la colonie est assuré par l'immigration, le développement de l'agriculture et de l'industrie pastorale, enfin par l'exploitation des mines.

IV. — L'AUSTRALIE DE L'OUEST, LA TASMANIE.

L'Australie de l'Ouest. — Jusqu'en 1826, aucune puissance européenne n'avait pris possession de la partie du continent australien située à l'ouest du 129e degré de longitude est. L'autorité

nominale du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud ne s'étendait que sur le territoire placé à l'est de ce méridien. Le bruit ayant alors couru que la France avait l'intention de s'établir dans le pays, le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud envoya un détachement de soldats à King-George's-Sound, à l'extrémité sud-ouest du territoire disputé, avec mission d'en prendre possession et d'y fonder une colonie. Ce premier essai n'eut d'autre résultat que de créer là une sorte de poste militaire.

En 1829, le capitaine Stirling retrouvait sur la côte ouest la rivière du Cygne, découverte par un navigateur danois en 1697, et arrivait avec 800 colons comme gouverneur de la nouvelle colonie, où le capitaine Freemantle venait de le précéder. Le port Freemantle et la ville de Perth, l'un à l'embouchure de la rivière du Cygne, l'autre à 10 kilomètres en amont, furent alors fondés. En 1830, arriva un nouveau convoi de 1,000 immigrans, auxquels on distribua des terres; mais, en 1835, la colonie naissante faillit être abandonnée. En 1849, elle n'avait encore que 6,000 habitans. On y envoya des convicts, et les gens de Perth commencèrent à s'enrichir avec ces nouveaux consommateurs; les *squatters* trouvaient là un écoulement à leurs produits. En 1859, la population comptait 14,837 habitans et, en 1867, 21,713. Les colons se plaignirent du contact des convicts, et, en 1868, l'Angleterre dut renoncer à la transportation.

Depuis ce moment, l'Australie de l'Ouest a repris courage, mais ses progrès ont toujours été lents à cause de l'éloignement où elle est des autres colonies, et c'est aussi la moins peuplée. Ses ressources sont cependant assez grandes, surtout au point de vue agricole. L'Australie de l'Ouest est la seule de toutes les colonies australiennes qui n'ait encore que des institutions représentatives et pas de cabinet responsable. Le gouverneur, nommé par la couronne, exerce le droit de *veto* en matière législative et de contrôle sur les employés publics. Il a nom M. Broome. Il n'y a qu'une chambre ou conseil législatif composé de 24 membres, dont 16 sont élus et 8 nommés. Tous les habitans ayant l'âge voulu et payant une rente ou loyer de 250 francs sont électeurs. Pour être élu, il faut posséder une terre de 25,000 francs.

Le gouverneur reçoit 62,500 francs. Il est assisté d'un conseil exécutif comprenant le secrétaire colonial, le géomètre en chef et le directeur des travaux publics.

La milice des volontaires comprend 575 hommes. Il n'y a pas d'armée régulière. Un torpilleur sert à la défense des côtes.

La superficie de la colonie est de 2,527,530 kilomètres carrés, ou 252,752,000 hectares; c'est huit fois la superficie du royaume-

uni, cinq fois celle de la France. L'Australie de l'Ouest est environnée de trois côtés, au nord, à l'ouest, au sud par l'Océan-Indien, et elle est limitée à l'ouest par le 129e degré de longitude est, de sorte qu'on peut dire que l'Australie de l'Ouest est la partie du continent située à l'ouest du 129e méridien est. La longueur maximum du nord au sud-est de 2,050 kilomètres, et la largeur maximum, de l'est à l'ouest, de 1,280. Le développement du littoral est de 3,200 kilomètres. La portion occupée n'a que 960 kilomètres en longueur, du nord au sud, et 290 de largeur moyenne. Elle est comprise entre Albany ou King-George's-Sound au sud et Geraldine-Mine, où sont les mines de plomb, sur la rivière Murchison, au nord, c'est-à-dire entre le 28e et le 35e degré de latitude sud.

La population de l'Australie de l'Ouest était, en 1883, de 31,700 habitans, en augmentation de 934 sur le recensement de l'année précédente. Dans ce chiffre ne sont pas compris les aborigènes, dont la plupart occupent des territoires qu'on ne connaît aucunement ; il y en avait 2,346 en service dans la colonie en 1881. Il faut compter environ 2,000 convicts ou prisonniers. En 1879, il restait dans la colonie 54 convicts, dont la plupart vivaient à l'état de liberté, soumis au régime dit du *ticket of leave*, ou billet de congé, qui a été admis pour les libérés de la Nouvelle-Calédonie.

Perth, la capitale de l'Australie de l'Ouest, a 7,000 habitans, et, Freemantle, le port de Perth, 5,000.

L'excédent de l'immigration sur l'émigration n'a été que de 94 individus en 1882, de 67 en 1881, et, en 1880, il y avait eu excédent en sens contraire, c'est-à-dire 200 émigrans en plus des immigrans.

La région colonisée est divisée en douze districts, qui sont aussi des districts électoraux. Le sol est uni ou ondulé, jamais montagneux ; il y a de très beaux pâturages.

Le climat est un des plus beaux et des plus salubres de l'Australie. Il rappelle, dans la partie centrale, le climat du sud de l'Italie. On distingue deux saisons : la saison pluvieuse et la saison sèche.

Le pays renferme des mines de plomb, qui sont exploitées, et produisent quelques milliers de tonnes. On en exporte chaque année en Angleterre pour une valeur de 150 à 200,000 francs.

On cultive le blé et d'autres céréales, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, la pomme de terre, la vigne, les fleurs et les fruits de toutes les parties du monde, l'olivier, le mûrier ; mais la colonie dépend encore de l'Australie du Sud et de Victoria pour ses approvisionnemens en céréales. On pourrait y cultiver, dans les vallées

bien arrosées des rivières du nord et du nord-est, le sucre et le café. Dans les forêts, on exploite le jarra ou acajou, le tuar ou gommier blanc, le kari, sorte de chêne.

On compte, en 1883, 1,315,155 moutons, 64,558 bœufs, 35,000 chevaux, 25,000 porcs. On envoie des chevaux à Singapore, à Batavia, dans l'Inde, qui sont très recherchés sur ces divers marchés.

On pêche sur les côtes les perles et les coquilles perlières. Deux cents navires récoltent pour une valeur de 2,500,000 francs de ces produits, surtout en coquilles. Les aborigènes sont employés dans ces pêches comme plongeurs. On pêche aussi les tortues pour l'écaille. On exploite enfin le guano dans le nord; autrefois, on y a pêché la baleine. L'industrie manufacturière se développe. Il y a des moulins à eau et à vapeur, des brasseries, des tanneries. Le gouvernement exploite une fabrique de sel.

Les communications maritimes avec l'Australie se font par des compagnies postales australiennes, recevant une subvention de 150,000 francs, et avec l'Europe par la ligne Péninsulaire et Orientale et la ligne Orient, qui touchent toutes les deux à Albany.

Perth est le chef-lieu de la colonie, la capitale du gouvernement; Freemantle, le port principal. On en expédie le bois de jarra et de santal, les coquilles perlières, les perles, le bétail, les produits pastoraux, le guano, l'écaille de tortue.

Le commerce extérieur de la colonie était de 1 million de livres, en 1883, consistant en 28,000 balles de laine, 1,500 têtes de bétail, 12,000 tonnes de guano, 3,000 tonnes de minerai de plomb, 5,000 tonnes de bois de santal, 12,500 charges de bois de construction, 1,100 tonnes de coquilles de nacre. En 1882, on n'exportait que 11,000 balles de laine. La moitié du commerce se fait avec l'Angleterre, qui importe des vêtemens, du fer, de la bière, des cotonnades. La France reçoit le tiers des coquilles de nacre.

Le mouvement de la navigation porte sur 403 navires et 344 250 tonneaux; le pavillon anglais domine. Les droits de douane sont de 10 pour 100 sur les marchandises importées, mais beaucoup plus élevés sur le vin, le sucre, le tabac, les spiritueux.

Le budget de la colonie est, pour 1883, de 316,711 livres aux recettes et de 240,566 livres aux dépenses. Les recettes sont fournies par les droits de douane, les licences, les loyers et la vente des terres, la redevance des mines. La dette était de 611,000 livres en 1883, consistant principalement en emprunts pour la construction des chemins de fer.

L'Australie de l'Ouest est la plus étendue, mais la moins peuplée des colonies australiennes. La position géographique en est

bonne, mais l'éloignement des autres colonies est considérable, et une trop grande partie des terres sont désertes et infertiles. C'est pourquoi la colonie reste stationnaire et sa population a même une tendance à diminuer, de même que son bétail, au moins pour les bœufs. Il est probable cependant qu'elle deviendra peu à peu, quand elle sera assez peuplée et qu'elle aura pris rang dans l'industrie et le commerce, une colonie autonome comme ses aînées, et c'est ainsi que les territoires de l'Union américaine deviennent à leur tour des états à mesure qu'ils se peuplent et grandissent.

La Tasmanie. — C'est en 1642 que le Hollandais Tasman découvrit l'île au sud de l'Australie et lui donna le nom de terre de Van-Diemen. Cette terre resta plus d'un siècle sans être visitée par aucun Européen. En 1777, le capitaine Cook, et, en 1792, d'Entrecasteaux y abordèrent. En 1798, Bass, envoyé de Sydney, découvrit le détroit qui porte son nom et démontra ainsi le premier que cette terre était une île. En 1802, le commandant français Baudin visitait également ce pays. Enfin, en 1803, au retour d'un second voyage de Bass, le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud se décidait à fonder là un établissement pénitentiaire, d'autant plus que le bruit se répandait que les Français étaient prêts à occuper cette île. Les droits du roi d'Angleterre furent solennellement proclamés, le lieutenant Bowen arriva avec un détachement de soldats et seize convicts, hommes et femmes. Les naturels attaquèrent les colons, les soldats en tuèrent une trentaine. La même année, le colonel Collins, ayant jeté l'ancre à Port-Phillip, en Australie, avec 400 convicts, et, n'ayant pas trouvé l'endroit favorable, passait en Tasmanie. L'établissement qu'il fonda dans le Sud, sur la rive droite de la rivière Derwent, à l'embouchure, reçut le nom d'Hobart-Town, en l'honneur de lord Hobart, secrétaire d'état des colonies. Cette ville est aujourd'hui la capitale de la Tasmanie, connue sous le nom abréviatif d'Hobart. En 1804, un autre établissement pénitentiaire fut fondé à Port-Dalrymple, dans le Nord, à l'embouchure de la rivière Tamar. En 1813, ce port fut ouvert au commerce.

Dès cette époque, les colons libres cultivaient le blé; mais des rôdeurs de bois ou *bushrangers*, qui n'étaient autres que des convicts échappés, faisant cause commune avec les aborigènes, occasionnaient de grands désordres. En 1821, on comptait 7,400 habitans, possédant 180,000 moutons, 35,000 bœufs et 6,000 chevaux. Une étendue de 6,000 hectares était déjà cultivée, et l'on exportait à Sydney 7,000 hectolitres de blé.

En 1824, le pays demandait à être séparé de la Nouvelle-Galles du Sud et recevait sa première constitution en 1829. Les convicts

ne tardèrent pas à gêner l'essor des colons, car ils étaient devenus trop nombreux. De 1846 à 1850, on en recensait 25,000, ou le double du nombre des habitans libres. Une ligue s'organisa pour l'abolition de la transportation. Déjà la Nouvelle-Galles du Sud était débarrassée des convicts depuis 1840. En 1851, on comptait à Van-Diemen 69,187 habitans.

Ce fut en 1853 que la transportation cessa tout à fait. L'année suivante, le nom de terre de Van-Diemen fut changé en celui de Tasmanie pour effacer jusqu'au mauvais renom que les convicts avaient laissé. En 1856, eut lieu la première réunion du parlement tasmanien, et dès lors l'avenir de cette belle colonie fut assuré.

La constitution qui régit la Tasmanie date de 1871. Le parlement est formé d'un conseil et d'une chambre. Le conseil est composé des 6 membres élus par les citoyens qui possèdent une propriété rendant 750 francs par an, ou paient un loyer ou une rente de 5,000 francs, ou ont une commission dans l'armée ou la marine, ou un grade universitaire, ou sont dans les ordres religieux. Chaque membre est élu pour six ans.

L'assemblée renferme 32 membres, élus par des propriétaires de maisons dont le revenu est de 175 francs, ou par ceux qui ont une propriété terrienne de 1,250 francs et tous ceux qui ont une commission ou possèdent un grade. L'assemblée est élue pour cinq ans.

Le gouverneur est le major-général Strahan. Il commande les troupes de la colonie, reçoit 87,500 francs et est aidé par un cabinet de cinq ministres : le premier et attorney général, le secrétaire colonial, le trésorier colonial, le ministre des terres et des travaux publics. Chaque ministre reçoit 17,500 francs et doit avoir un siège dans les chambres.

Les régimens des fusiliers volontaires comptent 322 hommes, et trois batteries d'artillerie 248 hommes. Il y a quatre batteries sur la Derwent et une sur la Tamar. Un torpilleur sert à la défense de l'île.

La Tasmanie a la forme d'un triangle ou plutôt d'un cœur. Sa longueur est de 272 kilomètres, sa largeur de 256. Elle est située entre le 40° 33′ et le 43° 39′ de latitude sud. Elle est entourée d'un groupe d'îles au nombre de cinquante-cinq, dont fait partie l'archipel de Furneaux, à l'extrémité est du détroit de Bass. La superficie de l'île est de 68,309 kilomètres carrés ou 6,831,000 hectares; c'est la surface de l'Irlande ou de la Belgique et de la Hollande réunies.

La population, en 1883, était de 126,220 habitans, en augmentation de 3,741 sur 1882. La population d'Hobart était, en 1882, de 21,118 habitans, et celle de Lanceston, la seconde ville de Tasmanie,

de 12,753. Depuis 1876, il ne reste plus en Tasmanie un seul aborigène; en 1815, on en comptait encore 5,000, on les a traqués et massacrés sans pitié. Ici, comme dans les Antilles, la population indigène a entièrement disparu.

En 1881, il y avait en Tasmanie 4,195 étrangers, dont 845 Chinois et 782 Allemands.

L'excédent de l'émigration sur l'immigration a été, en 1882, de 1,419 individus. Le mouvement se fait surtout entre les colonies australiennes et la Tasmanie, et l'augmentation de population, depuis 1861, résulte plutôt de l'excédent des naissances sur les décès que de la supériorité de l'immigration sur l'émigration. La colonie a adopté, comme la plupart des autres, le système de l'immigration assistée.

L'instruction est obligatoire. Il y a 176 écoles publiques fréquentées par 13,644 écoliers et quatre grands collèges. Un conseil supérieur d'éducation passe des examens et distribue des diplômes. Au recensement de 1881, il a été constaté que 27 pour 100 de la population ne savait ni lire ni écrire.

Au point de vue administratif, la Tasmanie est divisée en dix-huit comtés, subdivisés en paroisses. Le pays est traversé par deux chaînes de montagnes : la chaîne de l'est, où le pic Ben-Lomond s'élève à 1,527 mètres, et la chaîne de l'ouest, avec le mont Wellington haut de 1,542 mètres, et le mont Cradle de 1,545. Une partie de la Tasmanie rappelle la Suisse. Le pays est bien arrosé et les rivières Derwent à l'est, Tamar, au nord, Gordon, à l'ouest, sont en partie navigables. Des lacs du plateau central descendent des cours d'eau. Les côtes sont escarpées, rocheuses, pittoresques. Elles sont éclairées par des phares, dont deux sur des îles, au nord, les îles King et Kent, établis à frais communs avec Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud.

Le climat est enchanteur, remarquable par sa douceur et la grande pureté de l'air. Il est sain, fortifiant, et les habitans présentent des cas de longévité curieux. La chaleur est tempérée par les brises de terre et de mer. La température moyenne de l'été, à Hobart, est de 17 degrés; la température moyenne de l'année, de 13 degrés. Les orages sont peu fréquens, rarement violens.

La Tasmanie produit l'or. Il y a 2,200 mineurs, dont 1,600 sur les alluvions et 600 dans les filons de quartz. On extrait pour 5 à 6 millions de francs d'or. La Tasmanie fournit aussi l'étain, exploité depuis 1872. On extrait 6,000 tonnes de minerai valant de 8 à 9 millions de francs. On forge aussi un fer et un acier de qualité supérieure, 2,500 à 3,000 tonnes; enfin on exploite la houille, 12 à 15,000 tonnes par an.

Tous les grains, tous les fruits poussent en Tasmanie. On y rencontre aussi des bois de haute futaie.

La superficie des terres domaniales vendues ou concédées s'élève à 2 millions d'hectares, dont 800,000 pour le pacage du bétail. on cultive les fèves, les pois, le houblon pour la fabrication de la bière, à laquelle le climat est très propice. On fait 400,000 hectolitres de blé. On exporte des fruits et des conserves de fruits.

L'industrie pastorale, en 1883, porte sur 2 millions de têtes, dont 1,831,000 moutons, 130,500 bêtes à cornes, 50,000 porcs et 30,000 chevaux. On expédie 9 à 10 millions de livres de laine, valant 10 millions de francs.

L'industrie manufacturière est assez développée. On cite une vingtaine de brasseries, dont les produits sont consommés sur place ou exportés dans les colonies voisines, des minoteries, des tanneries, des scieries, des fabriques d'instrumens agricoles.

On pêche sur les côtes le veau marin, le phoque, la baleine, dont on vend l'huile. Le saumon, la truite, la perche, ont été introduits d'Angleterre dans les rivières.

Les communications maritimes sont régulières et fréquentes avec Melbourne, Sydney, la Nouvelle-Zélande. Des navires à voiles, de 6 à 700 tonneaux, viennent de Londres, par le Cap, charger la laine.

Hobart, la capitale, est le principal marché des laines, avec un port bien abrité, qui peut recevoir les plus grands navires. Elle fait pour 40 à 50 millions de francs d'échanges, 50 pour 100 du montant du commerce de la colonie, a un mouvement de 200,000 tonneaux. Lanceston, la seconde ville de Tasmanie, fait 33 pour 100 des échanges, 25 à 30 millions de francs et a un mouvement de 150,000 tonneaux.

Le commerce extérieur de la colonie a été, en 1883, de 89 millions 1/2 de francs, 7 millions de plus qu'en 1882. L'exportation comprend la laine pour 20,000 balles, l'étain, l'or, l'huile de baleine, l'écorce, les peaux. Les droits d'importation portent sur une vingtaine d'articles. Le quart du commerce se fait avec l'Angleterre, le quart avec Victoria, le reste avec les autres colonies.

Le mouvement de la navigation est de 1,451 navires à l'entrée, jaugeant 417,418 tonneaux. La marine marchande enregistrée se compose de 223 navires à voiles et à vapeur, jaugeant 22,594 tonneaux.

Le revenu de la colonie a été de 562,200 livres pour 1883, et les dépenses de 533,000 livres. La dette publique atteint près de 2 millions 1/2 de livres.

Le gouverneur, dans son dernier discours d'ouverture au par-

lement, a demandé à être autorisé à émettre un emprunt de 7 millions de livres, destiné principalement à subvenir à la construction des chemins de fer.

Les affaires se sont ralenties récemment en Tasmanie, comme dans quelques autres colonies australiennes. Néanmoins, l'avenir de la colonie est assuré. Les colons sont très travailleurs et doués d'une grande patience, d'un grand courage et de beaucoup d'entrain comme dans toutes ces colonies. En outre, la Tasmanie a pour elle, outre l'élève du bétail, l'agriculture, l'industrie, les mines, le commerce.

V. — LA NOUVELLE-ZÉLANDE, LES ILES FIDJI.

La Nouvelle-Zélande. — Cette colonie a été découverte par Tasman en 1642, la même année que la terre de Van-Diemen. Il lui donna le nom qu'elle porte, en souvenir de son pays natal, la Zélande. Plus d'un siècle après, en 1769, Cook prenait possession du pays au nom du roi d'Angleterre et crut que c'était là un continent. Ces îles étaient habitées par les Maoris, de race polynésienne ou kanaque; on sait qu'ils prétendent tirer leur origine des indigènes de Taïti ou des Sandwich, qui seraient venus jusque-là sur leurs jonques, à la faveur des vents alizés. Le fait est qu'ils parlent la même langue, ont les mêmes traits, obéissent aux mêmes coutumes que les Taïtiens ou les Hawaïens, comme d'ailleurs presque tous les Polynésiens.

Les Maoris sont robustes, de forme athlétique, braves, intelligens. Ils naviguent au loin sur des pirogues, tissent les fibres végétales, fabriquent des filets de pêche, des lances, des armes, des massues de pierre, de bois, d'os de baleine. Ils se tatouent la figure et le corps, cultivent la patate, se nourrissent de ce farineux, de poisson, et de chair humaine. Presque tous les Polynésiens sont anthropophages.

De bonne heure, la Nouvelle-Galles du Sud entra en relations avec la Nouvelle-Zélande pour ses pêcheries de baleine et de veau marin. En 1787, la Nouvelle-Zélande fut même attachée virtuellement à la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud; mais, jusqu'en 1814, aucun blanc ne vint s'y établir. A cette époque, arrivèrent des missionnaires, puis des colons. En 1832, le gouverneur de Sydney y envoya un résident. Six ans après, en 1838, il y avait déjà 2,000 sujets anglais, et, l'année suivante, une compagnie se forma à Londres pour acheter des terres et y envoyer des immigrans. En 1840, le capitaine Hobson fut nommé lieutenant-gouverneur et

la souveraineté de l'Angleterre proclamée en présence des chefs indigènes, qui, après une certaine opposition, finirent par l'accepter. Un traité fut signé avec eux à Waitangi.

Trois ans à peine s'étaient écoulés que les indigènes se soulevèrent. La lutte dura jusqu'en 1846. Elle recommença neuf ans après. Entre temps, en 1852, le pays avait reçu sa constitution ; il comptait alors 27,000 habitans de race blanche. En 1862, la population avait quadruplé, elle était de 100,000 habitans, et, en 1864, de 172,000. Malgré cela, la paix ne régnait pas encore, et l'on eut à redouter, pendant quatre ans, de 1861 à 1865, des guerres de partisans.

Depuis 1871, le pays est tranquille. La population atteignait alors le chiffre de 256,000 habitans. En 1875, la constitution fut revisée. Elle est analogue à celle des autres colonies.

Le pouvoir législatif est exercé par le gouverneur et une assemblée générale composée de deux chambres : le conseil législatif et la chambre des représentans. Le conseil renferme quarante-cinq membres nommés à vie par la couronne, et la chambre des représentans quatre-vingt-dix-neuf membres élus par le peuple pour trois ans. Parmi les membres de la chambre des représentans, il y a quatre indigènes élus par les natifs.

Pour être électeur, il faut avoir résidé dans la colonie six mois, être âgé de vingt et un ans, avoir une propriété de 625 francs. Pour les Maoris, il faut le même âge, être inscrit aux rôles des contributions ou avoir une propriété de 625 francs. En 1882, on comptait 120,263 électeurs, Européens ou résidens, et 918 Maoris, propriétaires ou inscrits aux rôles.

Le gouverneur est sir Drummond Jervois. Il commande en chef les troupes, reçoit 125,000 francs, plus 62,500 francs d'allocations. Huit ministres, dont un indigène, sans portefeuille, composent le conseil exécutif : le premier et trésorier colonial et commissaire des douanes, le ministre des terres et de l'immigration, le ministre des affaires indigènes, le secrétaire colonial et ministre de la justice et de l'éducation, le ministre des travaux publics, l'attorney général, le directeur général des postes et commissaire des télégraphes.

La milice des volontaires comprend 10,294 hommes, et la police armée 1,404 officiers et *policemen*. Quatre torpilleurs de second rang sont affectés à la défense de la colonie.

La Nouvelle-Zélande se compose d'un très grand nombre de petites îles et archipels qu'on se plaît à y rattacher, et de trois îles principales : l'île du Nord, l'île du Milieu, la plus grande, et l'île du Sud ou Stewart. L'île du Nord porte en maori le nom de *Te Ika a*

Maui ou le poisson des Maoris ; l'île du Milieu s'appelle *Te wahi Punamu* ou le pays des roches vertes, et l'île Stewart, la plus petite, *Rakiura*. Il y a aussi à l'est, à 480 kilomètres, le groupe des îles Chatham. Le détroit de Cook sépare les deux grandes îles; et le détroit de Foveaux, l'île du Milieu de l'île Stewart.

L'archipel dont nous parlons est situé à 1,920 kilomètres au sud-est du continent australien, et compris entre les 34e et 48e degrés de latitude sud. Il est à peu près aux antipodes de l'Angleterre. L'île du Nord a 800 kilomètres de long sur 400 de largeur maximum, l'île du Sud 800 kilomètres de long sur 250 à 320 de large, et l'île Stewart n'a que 48 kilomètres de long sur 40 de large.

La superficie totale de toutes les îles qui composent la Nouvelle-Zélande est de 272,824 kilomètres carrés, ou 27,282,400 hectares, et cette superficie est presque équivalente à celle des Iles-Britanniques. On peut dire que les trois îles ont ensemble une longueur de 1,650 kilomètres, une largeur moyenne de 320, et un développement de côtes de 4,800 kilomètres. Ce littoral est éclairé par 23 phares, dont 14 à grande portée, et offre à la navigation 28 ports.

La population de la Nouvelle-Zélande était, en 1883, de 540,877 habitans. On compte environ 44,000 Maoris, principalement concentrés dans l'île du Nord. Leur nombre a beaucoup décru jusqu'en 1858, où ils n'étaient plus que 43,595. Depuis, ils ont un peu augmenté, comme on le voit. Les Maoris sont gouvernés par un roi qui était récemment venu en Angleterre avec ses grands chefs pour présenter diverses réclamations à lord Derby : il s'appelle Tawhiao.

Il y a, dans la Nouvelle-Zélande, 5,000 Chinois, occupés principalement aux mines d'or, et sur lesquels on ne recense que 9 femmes. Parmi les étrangers, il faut surtout compter les Allemands, au nombre de 4,819.

Dunedin, dans l'île du Sud, sur la côte orientale, a 24,372 habitans, et avec les faubourgs, 42,802 ; c'est la ville la plus peuplée de toute la Nouvelle-Zélande.

Auckland, dans l'île du Nord, sur l'isthme et la péninsule d'Auckland, et sur le golfe d'Auraki, a 16,664 habitans, et avec les faubourgs, 39,966. C'est la seconde ville de la Nouvelle-Zélande.

Wellington, dans l'île du Nord, sur le détroit de Cook, siège du gouvernenement depuis 1864 (auparavant c'était Auckland), a 20,563 habitans ; Christchurch, dans l'île du Sud, sur la côte orientale, au nord de Dunedin, en a 15,213, et avec les faubourgs, 30,970.

L'excédent de l'immigration sur l'émigration a été de 18,723 individus en 1879, de 11,231 en 1880, et seulement de 1,655 en 1881. Il s'est relevé à 3,489 en 1882. De 1870 à 1879, l'agent général

de l'immigration pour la Nouvelle-Zélande avait expédié 100,000 immigrans, soit 10,000 par an. La population de la Nouvelle-Zélande augmente plus rapidement que celle d'aucune autre colonie, autant par suite de l'excédent des naissances sur les décès que par la supériorité de l'immigration sur l'émigration, et parce qu'enfin, l'immigration est assistée, encouragée à prix d'argent.

Il n'y a pas d'église d'état, et l'état ne secourt aucune église. Seule, l'église anglicane a obtenu au début certaines dotations qu'elle retient. L'instruction est obligatoire et gratuite. L'université de la Nouvelle-Zélande n'est qu'un corps qui fait passer des examens et accorde des diplômes. Il a des collèges affiliés. L'université de Dunedin a des professeurs qui vont faire des conférences dans les différentes facultés. Il y a 911 écoles publiques avec 87,179 élèves, et 262 écoles privées avec 10,000. Les écoles indigènes soutenues par l'état sont au nombre de 71, avec 2,260 élèves. Il y a 17 collèges, avec 1,900 élèves. Les dépenses pour l'instruction publique sont de 6,200,000 francs. La proportion de ceux qui ne savent ni lire ni écrire est d'environ 8 pour 100.

La colonie est divisée en 9 districts provinciaux : 4 dans l'île Nord, 5 dans l'île du Sud, divisés tous ensemble en 62 comtés, dont 32 dans l'île du Nord, 29 dans l'île du Sud, et 1 dans l'île Stewart.

Le pays est montagneux et d'origine entièrement volcanique. Dans l'île du Nord, le Tongariro, qui a 1,829 mètres, est un volcan en activité ; le pic Ruaperhui a 2,773 mètres, et tous les deux sont au centre de l'île. Le mont Egmont, volcan éteint, cône isolé de 48 kilomètres de diamètre, est couvert de neige au sommet.

Dans l'île du Sud, les Alpes australes s'étendent sur 320 kilomètres, et sont couvertes de neige. Le mont Cook a 4,024 mètres, le mont Nelson, 2,438.

Le lac Taupo, dans l'île du Nord, au centre, a la superficie du lac de Genève ; l'altitude est de 380 mètres.

Le climat de la Nouvelle-Zélande est agréable, salubre, il varie suivant le point qu'on habite. La température moyenne est de 14 degrés 1/2 dans l'île du Nord, 11 degrés 1/2 dans l'île du Sud. La neige tombe rarement. Il y a de grandes brises du nord-ouest et du sud-ouest, et des coups de vent, des ouragans. Le mouvement giratoire des cyclones est celui de l'hémisphère sud, de même sens que celui des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire de gauche à droite. Des tremblemens de terre surviennent de temps à autre, mais sans causer de dommages.

La Nouvelle-Zélande est riche en or. On l'y a découvert en 1857, et l'on a extrait, de 1857 à 1879, en vingt-deux ans, pour 904 mil-

lions de francs d'or, ou 41 millions par an. Il y avait 14,300 mineurs, dont 3,000 Chinois. La production décroît depuis 1877, où elle est tombée à 37 millions; elle n'a été que de 25 millions en 1881. On a fait construire dans la Nouvelle-Zélande, comme en Californie, de grands canaux pour amener l'eau sur les terres, les sables et les graviers aurifères; on a dépensé, à certains de ces travaux hydrauliques, 11,250,000 francs.

Le cuivre, l'argent, le plomb, l'étain, ont été reconnus. Le fer est exploité. Le sable ferrugineux, *iron sand,* recueilli sur le bord de la mer, produit un fer et un acier excellent.

La houille est exploitée activement, le pétrole aussi et le soufre. On produit sur cinquante houillères 350,000 tonnes par an de bonne houille, analogue à celle de la Nouvelle-Galles du Sud.

Le climat et le sol conviennent parfaitement à la culture de toutes les fleurs, de tous les fruits d'Europe. L'agriculture se développe de plus en plus et attire les capitaux. Les trois quarts de la superficie du pays sont propices à la culture et aux pâturages; mais une partie des terres sont encore entre les mains des indigènes, bien que les colons les envahissent de plus en plus en dépit des traités. Une étendue de 500,000 hectares est cultivée en céréales, dont 160,000 pour le blé. On cultive aussi le coton. La production en blé est de 3,710,000 hectolitres et celle en avoine atteint près de 4 millions. A ces produits il faut ajouter le *phormium tenax*, ou chanvre de la Nouvelle-Zélande, la gomme kauri, le bois scié. On expédie en Angleterre pour 25 millions de francs de blé et de farine de froment, et 5 millions de gomme kauri.

Le nombre de têtes de bétail atteint 14 millions et demi, dont 13,384.075 moutons, 698,637 bêtes à cornes, 161,736 chevaux et 200,083 porcs; on a recensé 1,563,216 volatiles de basse-cour.

En 1858, la Nouvelle-Zélande ne possédait que 1,523,324 moutons; mais, en 1874, elle en avait déjà 11,704,853.

La Nouvelle-Zélande vient au second rang pour le nombre des moutons, au troisième pour l'expédition de la laine, après la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria. Elle en expédie 70 millions de livres, et c'est en valeur près de la moitié de toutes ses expéditions.

La pêche de la baleine occupe une quinzaine de navires, jaugeant 3,525 tonneaux et livrant pour 1 million de francs d'huile.

L'industrie manufacturière comprend principalement la minoterie, les brasseries, les filatures de phormium, les fabriques de drap, les tanneries, les fonderies, les scieries, les chantiers de construction de navires. Il y a 800 fabriques, occupant 10,000 ouvriers, avec une force de 5,000 chevaux-vapeur.

La Nouvelle-Zélande communique par un câble sous-marin avec la Nouvelle-Galles du Sud. Ce câble part de Nelson, dans l'île du Sud, et touche à Sydney.

Des communications maritimes régulières sont établies entre tous les ports des trois îles, puis avec Melbourne et Sydney. Enfin, les steamers de la malle du Pacifique vont d'Auckland et même de Sydney à San-Francisco, en touchant à Fidji et aux Sandwich. On gagne l'Angleterre par le chemin de fer transcontinental du Pacifique, dont le *terminus* est à New-York, d'où partent tous les grands steamers transatlantiques. La durée totale du voyage est la même que par le canal de Suez, quarante-quatre jours.

Auckland est la plus grande ville de l'île du Nord. Elle est le chef-lieu de la province dont elle porte le nom et l'un des plus beaux ports de la colonie. Elle possède des quais étendus, des jetées, des docks. Elle a été pendant quelque temps le siège du gouvernement. C'est une ville commerçante, maritime et manufacturière.

Wellington, à la pointe sud de l'île du Nord, est la capitale de la Nouvelle-Zélande et le chef-lieu de son district provincial. Elle est sur le détroit de Cook, et a été choisie en 1864 comme siège du gouvernement à cause de sa position centrale. Elle a des quais spacieux, une cale pour la réparation des navires. Quand le canal de Panama sera percé, Auckland augmentera encore d'importance et deviendra un port de premier ordre. D'Auckland à Liverpool, par Suez, il y a 12,700 milles marins, et par le cap Horn 12,060. Par Panama, il n'y aura que 11,560 milles.

Dunedin, dans l'île du Sud, au fond d'une baie, fondée en 1848, est la plus peuplée, la plus grande, la mieux bâtie de ces villes, la première place maritime et commerciale de la Nouvelle-Zélande. L'exploitation de l'or a commencé sa fortune. Elle en a expédié jusqu'en 1883 pour une valeur de 400 millions, dont 5 millions seulement en 1882. Pour la même année, 53,000 balles de laine sont parties.

Le commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande est de 383 millions de francs pour 1882, dont près des trois quarts avec l'Angleterre, et seulement 377 millions en 1883. Les échanges ont décuplé en vingt ans, de 1859 à 1878. A l'exportation, la laine entre pour 87 millions de francs ou 220,000 balles, puis viennent l'or, le blé, le suif, la graisse, la stéarine, la gomme, les viandes conservées, le phormium, le coton, l'huile de baleine.

Le mouvement de la navigation est de 1,564 navires, jaugeant 899,836 tonneaux. Le pavillon anglais y entre pour 730,000 tonneaux, les neuf dixièmes.

La marine marchande néo-zélandaise comprend 272 navires à voiles et à vapeur, jaugeant 72,400 tonneaux.

Le revenu de la colonie, pour 1883, a été de 3,871,000 livres et les dépenses de 3,924,000. Le revenu est produit par les droits de douane, les chemins de fer, le timbre, la taxe foncière, l'excise sur la bière, la vente des terres, la redevance des mines, le droit d'exportation sur l'or.

Pour 1884, les dépenses sont estimées à 4,024,216 livres et le revenu à 4,055,513. La dette, en 1883, était de 31,387,400 livres, soit 58 livres par tête ou 1,450 francs. La Nouvelle-Zélande est de beaucoup la plus endettée de toutes les colonies australiennes, et c'est même, relativement, un des pays les plus endettés du globe, sinon le plus endetté. Sa dette est proportionnellement deux fois plus forte que celle de la France.

L'avenir de la Nouvelle-Zélande n'en est pas moins des plus brillans. Sa position géographique est très heureuse, et c'est de toutes les colonies australiennes celle qui va profiter le plus de l'ouverture du canal de Panama. Avec la vente de ses chemins de fer, elle amortira la plus grande partie de sa dette.

Les îles Fidji. — La colonie de Fidji, qu'on appelle aussi les îles ou l'archipel de Fidji ou Viti, fait partie de la Polynésie, mais pourrait aussi se rattacher à la Malaisie ou à la Mélanésie; car les naturels sont un mélange de Malais et de Papous. Il y a de nombreux immigrans venus des Nouvelles-Hébrides et des îles Salomon. Les îles Fidji ont été découvertes en 1743 par Tasman, qui revenait de la Nouvelle-Zélande, et visitées en 1774 par Cook. En 1824, 27 convicts, échappés de la Nouvelle-Galles du Sud, s'y établirent. Les missionnaires wesleyens anglais y vinrent en 1832 et les pères maristes français en 1845. On compte parmi les indigènes 112,000 wesleyens et seulement 8,000 catholiques.

En 1854, un chef offrit vainement à l'Angleterre la souveraineté de ces îles. Vingt ans après, en 1874, la souveraineté fut acceptée et les Fidji proclamées colonie anglaise. Des chartes de 1875 et 1877 ont réglé le mode de gouvernement. Les îles sont sous la dépendance de la couronne et sont administrées directement par le gouvernement britannique, qui délègue un représentant ou gouverneur, lequel a le contrôle en matière législative et dans l'administration. Sir Arthur Gordon est gouverneur depuis le 1er septembre 1875. Il est assisté d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif ou colonial.

L'archipel des Fidji est situé par les 15e et 22e degrés de latitude sud, à 2,816 kilomètres au nord-est de Sydney. Il couvre une superficie de 20,801 kilomètres carrés ou 2,080,100 hectares, plus grande que celle de toutes les Antilles britanniques, et comprend deux cent vingt-cinq îles ou îlots, dont cent sont habités ; les

principales sont : Viti-Levu ou la Grande-Viti, Vanua-Levu ou la Grande-Terre, Vuna, Kamea, Koro, Ovalau, Kandavu. Il y a, comme dans toute la Polynésie, des îles volcaniques, à l'aspect sauvage et grandiose, et des îles de coraux, bâties par les polypiers, « ces faiseurs de mondes, » comme disait Michelet, et couronnées pittoresquement de bouquets de cocotiers. Ces dernières îles sont de forme circulaire ou ovale, la mer occupe le milieu du cercle, ce qu'on appelle le *lagon;* souvent un volcan sous-marin est au fond de l'eau, autour duquel les polypiers ou madrépores ont bâti leurs murs de coraux.

Le climat des Fidji est salubre et la chaleur tropicale est tempérée pendant neuf mois par les vents alizés du sud-est.

La population de toutes les îles était, en 1882, de 130,270 habitans. Il y avait 2,000 Européens, Anglais, Allemands, créoles. La différence entre l'immigration et l'émigration a été de 2,346 individus en 1880. En 1878, la Polynésie orientale a fourni 1,500 travailleurs. Un envoi de coolies de l'Inde, en 1879, n'a guère réussi.

Viti-Levu, la plus grande des îles, est presque aussi étendue que la Jamaïque et renferme 50,000 habitans. Elle est arrosée par de nombreuses rivières, dont une, Rewa, est navigable. Vanua-Levu a 30,000 habitans. Son étendue est trois fois celle de l'île Maurice, notre ancienne île de France.

Les indigènes fabriquent des canots et se livrent activement à la pêche. On cultive les céréales, notamment le maïs, le riz, et les arachides, la canne à sucre, le café, le coton, le tabac, la patate douce, l'igname, l'arrow-root. On exploite les bois de construction, surtout le kauri ou pin de la Nouvelle-Zélande. On récolte les noix de coco pour en retirer l'huile et la fibre. On a commencé à introduire des machines pour les sucreries. Le café est d'excellente qualité; on espère égaler un jour la production de Ceylan.

Les îles renferment des mines de cuivre et de plomb qu'on travaille. On pêche le poisson, les anguilles, les huîtres perlières, les tortues de mer, le trépang. Cette dernière pêche est faite par les Chinois, qui envoient chez eux ce produit de la mer, dont ils sont très friands.

On élève 10,000 bêtes à cornes, autant de chevaux. Il y a des porcs sauvages. Les poules, les dindons, les oies, tous les volatiles de basse-cour ont été introduits par les Européens.

Lévuka, dans la petite île d'Ovalau, est la capitale, le port principal; il faut citer aussi Suva, à l'embouchure de la grande rivière Riwa, dans l'île de Viti-Levu.

Le commerce des îles Fidji était estimé, pour 1880, à 10 millions 1/2 de francs, et à 12 millions 1/2 pour 1882. Il s'opère prin-

cipalement avec l'Angleterre, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Galles du Sud. Avec ces deux colonies, les communications sont régulières et fréquentes; la malle du Pacifique, qui part de Sydney, touche à Auckland et aux Fidji et va de là aux Sandwich et à San-Francisco. En 1882, les importations ont dépassé 7 millions 1/2. On importe des draps, de la quincaillerie, des viandes conservées, des bois de construction, de la bière; des chaussures, des vins, des liqueurs, de l'huile, du savon, et l'on exporte le coton, le sucre, le café, le maïs, l'huile de palme et de coco, les arachides, le trépang. L'exportation de ce dernier article, qui se fait principalement pour la Chine, est de 4,000 livres, valant une centaine de mille francs.

Le mouvement de la navigation a été, en 1880, de 307 navires, jaugeant 65,622 tonneaux. Le tonnage s'est élevé à 71,112 tonneaux en 1881 et à 87,525 en 1882.

La navigation locale et le cabotage comprennent 72 schooners ou cutters de 50 à 100 tonneaux, et 50 chaloupes ou pirogues, pontées ou non, de 5 tonneaux et au-dessous.

Les îles Fidji font désormais partie de l'Australasie et ont été représentées à la convention internationale de 1883 à Sydney. Elles sont appelées à un brillant avenir, surtout par le percement prochain de l'isthme de Panama. Bien qu'elles soient restées ce qu'on appelle une colonie de la couronne, les Australiens, en leur faisant accueil lors de la convention de Sydney, ont proposé de réserver uniquement ce titre aux prochaines annexions qu'ils préparent dans le Pacifique avec tant d'entrain, et, en même temps, hélas! tant de jalousie et d'animosité contre la France.

VI. — LA CONFÉDÉRATION AUSTRALASIENNE.

L'Australie s'est toujours émue de notre système de transportation en Nouvelle-Calédonie inauguré en 1864, et elle a pris ombrage du projet qu'aurait maintenant la France d'y reléguer ses récidivistes. Les transportés et les libérés s'échappent de Nouméa, nous dit-on, débarquent à Brisbane, Sydney, Melbourne, y sèment le désordre, le vol, l'assassinat. Les Australiens ne veulent pas que la transportation soit continuée en Nouvelle-Calédonie, ni surtout que nos récidivistes y soient relégués. Ils savent ce qu'on souffre du voisinage des convicts, et ils en ont trop pâti. Ils indiquent à la France pour la relégation de ses criminels la Guyane et nos autres colonies, et, au besoin, ils lui proposent une chose que la France ne saurait admettre, parce que c'est une offre de Gascon, c'est-à-dire l'échange, le troc entre la France et l'Angleterre de la Nouvelle-Calédonie contre les îles Falkland. Ce sont là nos anciennes Malouines, où Bougainville, en 1763, amena une colonie de braves marins de Saint-Malo.

C'est un pauvre archipel, perdu au fond de l'Atlantique, qui n'a pas plus de 1,600 habitans, lesquels ne font qu'un peu de pêche et pas du tout de commerce. En déposant là nos récidivistes, nous y gagnerions sans doute l'animosité de la république Argentine, qui a possédé un moment ces îles, de 1820 à 1833, et qui serait encore plus voisine de nos récidivistes que l'Australie de ceux de la Nouvelle-Calédonie. Il n'y a que 800 kilomètres des Falkland au détroit de Magellan ou à la Terre de Feu, tandis qu'il y en a 1,960, ou plus du double, de la Nouvelle-Calédonie à l'Australie.

L'agitation australasienne a provoqué une revendication inqualifiable de tous ces colons pour toutes les îles restées libres dans l'Océan-Pacifique, à commencer par la Nouvelle-Guinée, qui n'est séparée de Queensland que par le détroit de Torrès. Cette île, grande comme deux fois la France, et dont les Hollandais possèdent depuis longtemps la moitié, à l'ouest, les Australiens ont voulu un moment l'envahir et la garder seuls, pour la mettre à couvert de l'accès de telle ou telle nation européenne qui pourrait, en occupant ces lointaines terres, y envoyer ses condamnés. L'agitation s'est continuée ardente, bruyante, partiale, et le gouvernement britannique a été mis en demeure d'agir, sinon ces colons menaçaient de se séparer définitivement de la mère patrie et de former une nation indépendante, comme firent autrefois les treize colonies anglaises de l'Amérique du Nord. N'ont-ils pas déjà une population de 3 millions d'âmes, comme celles-ci l'avaient à leur début?

Le comte Derby, secrétaire d'état des colonies, que les Australiens sollicitaient, a fini par les satisfaire par l'occupation ou du moins le protectorat partiel de la Nouvelle-Guinée. Ne menaçaient-ils pas de nous attaquer sur mer ? N'ont-ils pas des navires de guerre et, en quelque endroit, des côtes fortifiées ? En attendant, ils auraient tenté de mettre l'embargo sur tous les navires portant le pavillon français qui seraient apparus dans leurs eaux. On aurait été aussi très sévère contre tous les étrangers, qui auraient dû être munis de passeports.

Le 2 décembre 1883, une convention nationale s'est tenue à Sydney entre toutes les colonies, pour jeter les bases d'une défense commune et décider l'annexion de la Nouvelle-Guinée et de toutes les îles restées libres dans l'Océan-Pacifique. Six des colonies avaient délégué leur premier, et chacune lui avait adjoint quelque autre membre du cabinet. C'étaient l'attorney général et le trésorier colonial pour la Nouvelle-Galles du Sud, le ministre des terres et l'attorney général pour Victoria, le maître général des postes pour Queensland, le ministre des terres et des travaux publics pour la Tasmanie, l'attorney général pour l'Australie du Sud, le

trésorier colonial et commissaire des douanes pour la Nouvelle-Zélande. L'Australie de l'Ouest avait envoyé son géomètre en chef ou *surveyor general*. Enfin, pour Fidji, on avait invité un représentant de cette colonie.

Le premier, de la Nouvelle-Galles du Sud, avait été élu président, et la convention avait ouvert ses séances le 3. Le lendemain, elle avait voté à l'unanimité, — *nemine contradicente*, — une série de résolutions en faveur des annexions projetées, entre autres celles de la Nouvelle-Guinée, de l'archipel de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Bretagne, des îles Salomon, en un mot, de toutes les îles encore inoccupées dans ces lointaines mers. Le 5, des résolutions étaient prises par lesquelles on protestait contre toute annexion étrangère des îles de l'Océan-Pacifique, sud et équatorial. On demandait expressément l'incorporation dans l'empire colonial britannique, et par conséquent dans l'Australasie, de la Nouvelle-Guinée et de toutes les îles et archipels avoisinans, sauf, pour la Nouvelle-Guinée, la partie occidentale, que se sont réservée depuis longtemps les Hollandais.

La convention en appelait au contrôle exclusif de l'Angleterre sur les Nouvelles-Hébrides, voisines de la Nouvelle-Calédonie, oubliant que, depuis 1878, une sorte de contrat tacite nous lie avec l'Angleterre pour l'occupation indivise ou plutôt pour l'exploitation de ces îles. En outre, le congrès protestait hautement contre le malencontreux projet de la France de transporter et d'interner les récidivistes dans la Nouvelle-Calédonie, et il invitait le gouvernement anglais à user de tous les moyens possibles pour empêcher l'exécution de ce projet.

Le 7 décembre, avant la clôture de la convention, on rédigea les articles d'un acte de confédération australasienne, qui devait être plus tard soumis à l'acceptation du gouvernement britannique, et qui portait sur l'établissement d'un conseil fédéral d'Australasie, lequel devait délibérer sur toutes les matières d'intérêt commun partout où une action uniforme serait désirable, sans s'immiscer aucunement dans les affaires intérieures de chacune des colonies telles qu'elles sont réglées par leurs législatures respectives; le conseil fédéral prononcerait et ferait des lois spéciales. Le conseil tiendrait une session au moins tous les deux ans. Chaque colonie y serait représentée par deux délégués choisis par sa législature, et les colonies de la couronne par un délégué. La première session du congrès se tiendrait à Hobart, en Tasmanie.

Le conseil aurait une autorité législative sur toutes les possessions australasiennes, sur tous les navires britanniques naviguant entre ces possessions, eu égard aux relations de l'Australasie avec les îles du Pacifique et aux mesures de prévention contre l'impor-

tation des criminels ou récidivistes. Le règlement des pêcheries dans les eaux australasiennes au-delà des limites territoriales serait également du ressort du conseil, ainsi que l'extension de jugemens civils et de procédure criminelle de quelque colonie que ce fût, enfin tout ce qui pourrait être soumis au conseil et comprendrait les matières suivantes : la défense générale du pays, les quarantaines, les brevets d'invention et les découvertes, le droit de propriété littéraire. les lettres de change et promesses de paiement, l'uniformité des poids et mesures, la confirmation dans les autres colonies de tout mariage ou divorce célébré ou prononcé dans une des colonies; de même pour les lois de naturalisation et des étrangers, et celles des syndicats ou corporations et des compagnies par actions, enfin pour toute autre question d'intérêt général. La convention ne s'est pas dissoute sans nommer auparavant un comité de ministres, dont le premier de la colonie de Victoria est président.

La principale raison qui a conduit les colonies à s'assembler en convention, à chercher à se confédérer en une espèce de *Dominion* comme celui du Canada, et à élire un congrès futur pour le règlement de toutes les questions et la promulgation de toutes les lois intercoloniales, a été en réalité la crainte si vive que leur inspirent les déportés de la Nouvelle-Calédonie et le projet du gouvernement français de reléguer une partie de ses récidivistes dans cette colonie. Plusieurs des transportés, échappés de Nouméa, sont venus à différentes reprises terrifier Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, Queensland.

Le 11 décembre 1883, onze déportés s'étaient emparés d'une barque ou cotre et avaient fait voile pour l'Australie, emmenant le capitaine prisonnier. Le 19, une embarcation était arrivée à Maryborough, dans la colonie de Queensland, avec huit condamnés français libérés, que la police locale s'était empressée d'arrêter. Enfin, le 5 février 1884, le chef-secrétaire de Victoria télégraphiait à l'agent général de cette colonie à Londres d'informer le secrétaire d'état des colonies, lord Derby, de l'arrivée à la Nouvelle-Calédonie d'un nouveau contingent de condamnés. Il résultait d'une enquête officielle que le nombre des transportés évadés de la Nouvelle-Calédonie et réfugiés dans la seule colonie de Victoria était de trente-trois. Sur ce chiffre, trois seulement vivaient d'une façon honnête, treize vivaient de la prostitution, douze étaient en prison, un avait été condamné pour meurtre, un avait été extradé dans la Nouvelle-Galles du Sud.

La Nouvelle-Calédonie est distante de l'Australie, de Sydney à Nouméa, de 1,960 kilomètres. Il faut quatre ou cinq jours à un bon navire à vapeur pour franchir cette distance, et assurément une

semaine ou deux à une barque comme celles que volent les déportés. Au reste, ce n'est guère que sur 300 lieues de rivages que l'Australie est menacée, entre Brisbane et Melbourne, l'Australie qui est entourée d'eau de tous côtés et qui est grande comme les trois-quarts de l'Europe.

Au nombre de toutes les îles restées libres dans la mer du Pacifique, dans l'Océanie de l'est et de l'ouest, et dont l'Australie demandait l'annexion au congrès de Sydney, est l'île de Rapa ou Oparo. Celle-ci, qui nous appartient en propre et qui est une dépendance de notre archipel de Tubuaï, au sud de Taïti, est réclamée principalement par la Nouvelle-Zélande, parce qu'elle est située sur la ligne que suivront les steamers qui iront d'Auckland à Panama, dès que le canal maritime sera ouvert en 1888. Or Rapa fait partie des états dits du protectorat depuis 1844, et elle a suivi le sort de ces états lorsqu'ils ont été annexés à la France en 1880. Il en est de même des Nouvelles-Hébrides, où nous sommes établis et sur lesquelles nous avons encore plus de droits que les Anglais. Et cependant Queensland et surtout Victoria réclament ces dernières îles au nom des intérêts de leur commerce et de ceux des missionnaires presbytériens qui s'y sont établis.

Les Australiens ne connaissent plus de mesure. Ils proposent de tracer dans le grand Océan un méridien fictif et de dire à toutes les nations européennes, plus ou moins intéressées dans les échanges de ces lointaines mers : « En-deçà de cette limite, tout est à nous ! » C'est ainsi que firent, au temps du pape Alexandre VI, qui fut par eux pris pour arbitre, les Espagnols et les Portugais, qui voulaient chacun occuper une partie du monde colonial et s'en garantir à eux seuls la découverte. On sait ce qui arriva. La terre étant ronde, ils finirent par s'y rencontrer en allant chacun dans un sens opposé.

Toute cette agitation turbulente révèle que les Australiens sont un peuple plein de vigueur et de jeunesse, mais aussi de suffisance, qui ne doute de rien et se croit tout permis. Il n'est pas à supposer que cette effervescence se calmera de sitôt, malgré les atermoiemens qu'a toujours apportés le comte Derby à toutes les réclamations si vives que les Australiens lui adressent encore de temps en temps. Ceux-ci reviennent volontiers à des menaces de séparation, à la création d'un *Dominion* autonome, à l'installation d'une sorte de parlement central qui préparera les lois d'intérêt général, de dépenses communes, de marine, de douane, en un mot, la solution de tous les problèmes qui préoccupent directement et au même degré ces jeunes et ardentes colonies.

Il a été un moment question d'expulser de l'Australie le peu de Français qui y résident, à peine deux ou trois mille, comme on

cherche à expulser les Chinois, et, par surcroît, de défendre l'accès des ports australiens à notre Compagnie des Messageries maritimes, qui fait depuis deux ans, au profit de notre commerce et à la satisfaction de ses passagers, les voyages mensuels de Marseille à Adélaïde, Melbourne, Sydney, et va de là à Nouméa. Ces voyages vont bientôt avoir lieu tous les quatorze jours.

A diverses reprises, notre ministre des affaires étrangères et chef du cabinet, M. Jules Ferry, a donné des explications au *foreign office*. Il l'a fait amicalement et a reconnu que nous avions aussi d'autres lieux de rélégation en dehors de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyalty, qui en sont voisines à l'ouest. Nous avons la Guyane, dont, il est vrai, le climat est malsain, et où nous avons transporté, de 1852 à 1863, 3,430 condamnés de différentes catégories, hommes et femmes. Depuis, nous n'y transportons plus que les condamnés asiatiques et africains. Nous avons aussi les îles Marquises, qui ont déjà servi à la déportation, en 1850, des condamnés politiques, qu'on internait surtout à Noukahiva. Enfin on a trouvé des lieux de relégation en Algérie, à Lambessa, par exemple, et l'on pourrait en trouver d'autres, comme à l'île Phu-Quocq, en Cochinchine; mais c'est surtout pour les quatre cinquièmes à la Guyane et un cinquième à la Nouvelle-Calédonie, que le gouvernement français songe à confiner les récidivistes, si la loi que la chambre a votée sur cette question et qui a été soumise au sénat sur un rapport de M. de Verninac, est enfin acceptée. Au 25 octobre, le sénat a approuvé la loi en première lecture. L'Australie, d'ailleurs, n'a rien à voir dans nos affaires, et nous devons, quand il s'agit de nous et de nos colonies, rappeler aux autres que « charbonnier est maître chez lui. »

Quand le marquis de Normanby, ancien gouverneur de la colonie Victoria, est rentré en Angleterre, au mois juin dernier, il a communiqué à la reine une pétition signée, disait-il, par *soixante-huit chefs* de l'île Tanna, une des Nouvelles-Hébrides. Dans cette pétition, ils demandaient la protection de la reine Victoria contre la France et l'annexion de leur pays à l'Australie. En même temps, le cabinet de la Nouvelle-Galles du Sud préparait un projet de loi qui avait pour but d'empêcher le débarquement chez elle des déportés français à l'expiration de leur peine. Tout condamné libre ou évadé qui se trouverait dans la Nouvelle-Galles du Sud serait passible d'emprisonnement, à moins qu'il n'ait les moyens de quitter le pays, et toute personne qui introduirait dans la colonie un condamné libéré, ou aiderait à son introduction ou le tiendrait caché, serait passible de peines très sévères. Enfin, le capitaine de tout navire faisant le commerce avec les colonies pénitentiaires françaises devait faire, en arrivant dans un port de

la Nouvelle-Galles du Sud, une déclaration établissant qu'il n'avait ni libérés ni évadés parmi les passagers de son bord, et il serait sévèrement poursuivi si sa déclaration était fausse, si même il ignorait réellement ce que pouvaient être ses passagers.

Tout cela dépeint l'état moral singulier où se trouve l'Australie depuis plus d'un an, et qui n'a fait qu'empirer. Il est fâcheux d'avoir affaire à des hommes qui ne veulent entendre aucune raison, habitués qu'ils sont à lutter seuls contre les forces de la nature, audacieux, indomptables, entêtés, et qui, cependant, en moins d'un demi-siècle, à l'autre bout du monde, ont créé un pays qui est le premier de tous pour l'élève du bétail et la production de la laine et de la viande, sans compter celle de l'or, de l'étain, du cuivre, de la houille, du blé et de toutes les céréales.

Le 10 juin, le parlement de Victoria a été ouvert par le gouverneur, qui, dans son discours, qu'on appelle là-bas le discours de la couronne, a dit que, si les protestations de la convention nationale de Sydney, qui s'est tenue dans les premiers jours du mois de décembre dernier, si l'action diplomatique anglaise et les efforts persistans des colonies ne réussissaient pas à empêcher la transportation projetée des récidivistes français dans les îles du Pacifique, le cabinet de la colonie de Victoria prendrait les mesures que comporteraient les circonstances. A la suite de cet incident, l'assemblée législative votait, le 4 juillet, une série de résolutions sur la question de l'annexion de la Nouvelle-Guinée et d'autres îles du Pacifique, qui avaient été adoptées déjà par la convention intercoloniale tenue à Sydney, et proclamait avec un grand enthousiasme et à l'unanimité les principes suivans : 1° fédération des colonies en un Dominion australasien; 2° annexion à ce Dominion de la Nouvelle-Guinée et des autres îles du Pacifique; 3° législation défensive contre les criminels étrangers.

A son tour, le Parlement de Queensland a été ouvert par un discours du gouverneur, qui a fait mention de la garantie de 15,000 livres sterling ou 375,000 francs offerte par les colonies australiennes pour l'établissement de la juridiction anglaise dans les eaux de la Nouvelle-Guinée, et le gouvernement de la métropole a été invité à renouveler sa protestation contre la transportation des récidivistes français au Pacifique. En attendant, un projet de loi a dû être déposé pour empêcher d'une façon effective le débarquement des récidivistes au Queensland. Depuis, le parlement de cette colonie s'est prononcé dans le même sens que celui de Victoria, adoptant à l'unanimité les résolutions de la convention de Sydney. L'assemblée de Tasmanie a émis un vote semblable, ainsi que l'Australie du Sud. Seulement le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud s'est pro-

noncé contre, et celui de la Nouvelle-Zélande, beaucoup moins intéressé que les autres à cette fédération, est resté jusqu'à cette heure muet. Cette dernière colonie a été d'ailleurs embarrassée par la lutte des partis et une crise parlementaire, et la Nouvelle-Galles du Sud est jalouse de la prééminence qu'a prise Victoria dans la question de fédération australienne. C'est au mois d'octobre dernier que l'annexion de la Nouvelle-Guinée a été décidée par le cabinet britannique, et que lord Derby a fait savoir aux colonies australiennes que le gouvernement de la reine ne s'opposerait plus désormais à la réalisation de leurs projets. Le protectorat sur la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée a été proclamé solennellement le 6 novembre. Il coûtera à chacune des colonies 1,000 livres sterling.

Dans une séance de la chambre des communes, le 28 juillet, le sous-secrétaire des colonies, M. Ashley, répondant à une interpellation d'un membre de la chambre, disait « que l'attention du ministère des colonies avait été appelée sur l'affluence de plus en plus nombreuse dans les colonies anglaises de l'Océanie de criminels évadés des établissemens pénitentiaires français. Pour mettre fin à ces inconvéniens, le gouvernement de la reine était entré en négociations suivies avec le gouvernement français. Les pourparlers duraient depuis plusieurs mois, et le cabinet de Londres croyait que ses représentations pressantes seraient de la part du gouvernement voisin l'objet d'un examen sérieux. Il ne serait donc pas nécessaire de recommander aux gouvernemens coloniaux l'adoption de mesures législatives déclarant illicite la tentative de tout capitaine de débarquer dans un port quelconque appartenant aux colonies australiennes des condamnés évadés ou relaxés. Toutefois, le gouvernement de la reine ne s'opposerait à aucune mesure que les colonies pourraient prendre pour se protéger contre ce fléau. » Dans la même séance, le sous-secrétaire des colonies confirmait que l'assemblée législative de Queensland avait voté à l'unanimité les articles de la convention de Sydney, tendant à établir « une confédération des colonies, à réaliser l'annexion de la Nouvelle-Guinée et d'autres îles du Pacifique occidental, et à créer une législation commune contre l'invasion des criminels d'origine étrangère.» M. Ashley ajoutait que les ministres de la reine étaient prêts à soutenir et à faire exécuter tous les programmes de ce genre, pourvu qu'ils fussent sanctionnés par les législatures des différentes colonies intéressées.

A la date du 31 juillet, quatre des colonies australiennes avaient déjà donné leur assentiment aux résolutions de la convention de Sydney. Le conseil législatif de l'Australie de l'Ouest s'était pro-

noncé, lui aussi, et il approuvait particulièrement l'annexion de la Nouvelle-Guinée et des autres îles, sans oublier les Nouvelles-Hébrides et la législation contre les criminels français transportés dans le Pacifique. Le conseil avait voté une adresse à la couronne pour qu'elle approuvât le bill qui autorisait les colonies australiennes à se confédérer et qui n'avait plus besoin que de la sanction du parlement britannique. Enfin, le 25 octobre dernier, pendant que le parlement britannique discutait le discours de la couronne, lord Derby en parlant de l'Australie à propos de la politique coloniale, disait « que si le consentement de la Nouvelle-Galles du Sud arrivait en temps utile, le bill sur la confédération des colonies australasiennes serait soumis à la chambre des lords pendant la session actuelle. » Mais, au même moment, l'assemblée législative de la Nouvelle-Galles du Sud se prononçait par l'ordre du jour, c'est-à-dire en refusant de discuter, sur les résolutions présentées par la convention intercoloniale en décembre dernier. La colonie n'en paierait pas moins sa part sur le coût du protectorat de la Nouvelle-Guinée.

Les choses en étaient là quand, à la fin du mois de décembre 1884, les Allemands se sont subrepticement emparés, quand personne n'y prenait garde, de la partie nord de la Nouvelle-Guinée comprenant tout le littoral et les îles adjacentes, depuis le 141e degré de longitude est, qui limite le territoire occidental possédé par la Hollande. Venus avec leurs navires de guerre, ils ont planté le drapeau germanique devant quelques chefs ébahis et une centaine d'indigènes, et ils ont dit que les Anglais n'avaient droit qu'à la partie méridionale de l'île. Grand a été l'émoi en Australie, en Angleterre. Un échange de communications aigres-douces, que M. de Bismarck s'est plu hier à publier dans son Livre blanc, a eu lieu entre le cabinet de Saint-James et le cabinet de Berlin, mais les Allemands n'en ont pas moins gardé leur proie.

Tel est le mouvement si curieux, à la fois politique et social, qui se déroule à cette heure aux antipodes, dans l'Australasie, dans ce monde nouveau presque aussi grand que l'Europe, qui n'a pas encore cent ans d'existence et cinquante ans de vie réelle, politique et économique. Quel étonnement pour notre vieux monde que cette étrange évolution coloniale, et quel exemple nous donnent en même temps ces pionniers hardis et entreprenans, qui vont si bravement devant eux, affrontant tant de dangers et colonisant cette nouvelle Amérique avec une rapidité qui tient du vertige !

L. Simonin.

REVUE DRAMATIQUE

Odéon : *Henriette Maréchal* (reprise). — Gymnase : *le Prince Zilah*, drame en 5 actes, de M. Jules Claretie.

« Abonné de la *Revue des Deux Mondes!..* — Ah! des gros mots !.. Attends, je vais descendre! » Elle a retenti de nouveau sur la scène, cette fameuse apostrophe suivie de cette fameuse réplique ; *Henriette Maréchal*, assommée à la Comédie-Française, ressuscite, après vingt ans, à l'Odéon. Depuis l'annonce de cette reprise, beaucoup de gens nous abordaient avec un air de malice mystérieuse et contrainte : « Eh bien ! *Henriette Maréchal?..* — Eh bien?.. — Abonné de la *Revue des Deux Mondes!..* » D'abord, ils n'ajoutaient rien à cette citation, nous laissant le soin de démêler leurs sentimens : plaisir sournois d'enfans qui rapportent une injure, désir et peur d'en voir les suites. Après un silence, ils plaignaient notre embarras : serions-nous généreux, par crainte de paraître vindicatifs?.. Serions-nous atroces, par crainte de paraître lâches? Pour ma part, quand ils m'avaient assez plaint, je racontais à ces officieux comment naguère, à l'École normale, sans attendre le mardi gras, on invectivait certain de nos camarades. C'était un garçon d'humeur douce et de caractère faible ; pour mystifier ce girondin, on s'improvisait terroriste. « Ah! s'écriait quelqu'un, nous ne ferons rien de bon, en France, à moins de quarante mille têtes!.. Hein ! qu'est-ce que tu dis?.. — Je ne dis rien, répondait l'autre, intimidé; il me semble pourtant qu'avec vingt mille... — Vingt mille?.. Orléaniste ! »

Orléaniste! Abonné de la *Revue des Deux Mondes!* Les deux boutades sont de même sorte : MM. de Goncourt, en imaginant ces plaisanteries entre « un masque » et « un monsieur en habit noir, » au bal de l'Opéra, ne prétendaient pas frapper la *Revue*, pas plus que, par le récit de cette anecdote d'école, je ne crois offenser les princes d'Orléans. Un autre masque, au lever du rideau, interpellait un vieux monsieur sous le prétexte qu'ayant le poil blanc, il ressemblait au cheval de La Fayette : MM. de Goncourt, par cette licence, outrageaient-ils la mémoire du patriote? Vingt ans après la bagarre, il est permis d'être de sang-froid et de prendre une turlupinade pour ce qu'elle vaut. Admettez qu'elle puisse agacer, comme un de ces *confetti* qu'on reçoit quelquefois dans l'œil, au carnaval de Nice; nous serons satisfaits, du moins, si les auteurs s'excusent du geste : or, voyez avec quelle déférence, au troisième acte, M. Maréchal prend « la *Revue* » pour l'offrir à sa femme! Quelqu'un s'obstine-t-il encore à être plus difficile pour nous que nous-mêmes? Volontiers je me retournerai contre lui, comme ce personnage de *la Contagion* qui a fait ses preuves et qu'un indiscret pousse à vider une prétendue querelle : « Alors, vous croyez que j'ai besoin d'une nouvelle affaire? — Oui, sans doute. — Eh bien! la voici! » Et le bretteur récalcitrant décoche sur le nez de son conseiller une chiquenaude.

Aussi bien cette calembredaine, à laquelle la badauderie du public avait autrefois donné de l'importance, à peine si les spectateurs de cette reprise l'ont aperçue dans cette descente de la Courtille d'un vocabulaire fantasque. Cet innocent pétard, que des oreilles émues avaient pris pour un coup de canon, à peine si son petit bruit dans le feu d'artifice a été remarqué des curieux. On savait assez qu'il n'avait pas tué la *Revue*, qui se porte aujourd'hui beaucoup mieux qu'il y a vingt ans; il n'a pas non plus fait sauter la pièce, comme ces machines infernales qui démolissent la maison de leur artisan. Ni lui ni rien autre chose, dans cette soirée, n'a fait scandale. Nous n'avons guère de mérite à parler avec sérénité; nous ne sortons pas d'une mêlée, mais d'une audience : la cause a été entendue, cette fois, sans colère ni faveur.

Qu'*Henriette Maréchal*, en 1865, ait été exécutée plutôt que jugée, c'est un point acquis pour l'histoire ; nous en convenons d'autant plus volontiers que les bourreaux, alors même qu'on nous croyait l'objet d'un attentat, n'étaient pas nos vengeurs : ce n'est pas M. Saint-René Taillandier qui se cachait sous le pseudonyme de Pipe-en-Bois. Depuis ce temps, par un naturel esprit de réparation, des curieux de littérature, considérant cette pièce comme une martyre, l'avaient canonisée à leur usage et l'honoraient d'un culte domestique. On la révérait dans de petites chapelles comme le type d'un ordre nouveau; ce qu'était

le Cid pour la tragédie classique, *Hernani* pour le drame romantique, *Henriette Maréchal* l'était pour le drame moderne. Encore était-ce un *Hernani* auquel on devait une revanche comme à cet autre opprimé : *le Roi s'amuse;* et la revanche devait être d'autant plus belle que l'oppresseur, en l'espèce, n'avait pas été le gouvernement, mais le public. C'était nous qui avions péché envers *Henriette;* ou, si ce n'était nous, c'étaient nos frères : comment nous procurer assez de chanvre, assez de cire pour l'amende honorable qu'il convenait de faire à cette victime? Il n'était pas mauvais que les cordiers et les fabricans de cierges eussent un quart de siècle pour leurs provisions : c'était la seule raison qu'avaient les fanatiques de se résigner à ce long délai. D'autre part, quelques impénitens soutenaient que la sottise politique n'avait pas soufflé toute seule, ni même la première, dans les sifflets de 1865; qu'un pur esprit de justice littéraire avait donné le signal de l'exécution; que le premier acte de cet ouvrage était une souillure pour la chaste scène de la Comédie française, une ordure à balayer du temple, et que le reste, sur un théâtre quelconque, n'eût jamais été qu'un méchant morceau de drame.

Au rideau!.. — Hé quoi! c'est la cohue des masques jetée d'emblée sur la scène! M. Porel s'est privé des précautions oratoires prises jadis par M. Édouard Thierry. N'écoutant que son courage, il a supprimé le prologue où la muse de Gautier, par un joli tour, avertissait le public des horreurs qu'il allait voir. Comment cela va-t-il y tourner? On rit; — sans doute un rire de scandale?

Mais non : la première scène passe sans encombre, et puis la seconde et la troisième; la parabase du Monsieur en habit noir, son altercation avec les clodoches, ses adieux à la vie de garçon, l'entretien de Pierre avec un domino, tout ce kaléidoscope où des épisodes de bal masqué se succèdent, tous ces tableaux de lanterne magique, entre deux desquels le héros de la pièce nous est présenté gravement par son frère, tout cet appareil de carnaval est accepté par le public sans que l'enthousiasme apprêté de ceux-ci trouve à se déclarer contre l'indignation prévue de ceux-là. Sans doute, on a réfléchi que la mascarade et la farce, après tout, n'étaient pas si nouvelles sur la scène classique. On a vu récemment M. Vautier, mandé tout exprès chez Molière, sauter sur le dos de M. Thiron en criant : « Hou! » Récemment aussi, on a vu M. Coquelin perché sur une table et faisant les grands bras, par expresse permission de Regnard. On ne s'étonnerait guère aujourd'hui de lire une invitation ainsi rédigée : « Le muphti du *Bourgeois gentilhomme* et Crispin du *Légataire* prient le Monsieur en habit noir de venir passer la soirée à la Comédie française... » Voulez-vous qu'on s'étonne à l'Odéon?

Plutôt que de se fâcher, on remarque le curieux accord de cette

basse, formée par le brouhaha du bal, et de ce chant d'amour qui bientôt la domine. Sur ce fond trivial, où brillent des éclats d'argot parisien, une mélodie passionnée, tout humaine, s'élève; sur un lit de tessons qui scintillent, c'est un flot limpide qui se gonfle. Est-il possible, en vérité, qu'on se méprenne sur ce contraste? La *blague* récente du dialogue fait ressortir la naïveté romantique du discours. A moins d'écouter la première toute seule, on ne peut s'irriter de ses hardiesses; prête-t-on l'oreille aux deux, on ne peut s'empêcher, à tout le moins, d'être intéressé par cette dissonance. Outre qu'elle est originale, n'est-elle pas l'expression scénique d'une vérité? La passion raillée par le plaisir, l'ingénuité par le déniaisement, la phrase sincère par le quolibet, ce duo fait partie des harmonies de la nature moderne; et qu'est-ce autre chose, enfin, ce premier acte d'*Henriette Maréchal*, sinon ce duo à grand orchestre? Qu'est-ce que les auteurs ont prétendu noter, dans ce tapage de la vie contemporaine, sinon une sérénade de Musset accompagnée moqueusement par Gavarni?

Ce premier acte, en voilà le scandale expliqué; en voilà, du même coup, le mérite marqué en deux mots. Le public, cette fois, l'a pris comme nous le prenons. Or, ce premier acte est le seul que M. de Goncourt lui-même, dans sa préface, réclame pour « personnel. » Cet avantage lui suffit, attendu que ni lui ni son frère ne se sont jamais donnés pour les évangélistes d'un nouveau théâtre : ils avaient assez à travailler dans le livre, ils n'ont pas prétendu faire une révolution sur les planches. Au nom de leur société dissoute par la mort, le survivant décline cet honneur chimérique, dont le zèle de quelques faux disciples a voulu les affubler. Ce premier acte sauvé, comment s'inquiéter pour le reste? Il a passé, il a tenu les spectateurs attentifs, il a même été applaudi, ce reste, — dont M. de Goncourt fait trop bon marché peut-être.

« Cette pièce ressemble à toutes les pièces du monde, » écrit modestement l'auteur. En quoi, d'abord, il paraît donner raison aux tapageurs improvisés critiques, pour lesquels son ouvrage n'était qu'un « vieux paquet de ficelles... » Plaise à Dieu que nous ne trébuchions jamais parmi des ficelles plus nombreuses et plus hypocrites! Je n'en vois que deux ici, à vrai dire, et dont la loyauté classique désarme d'avance ma protestation : Paul de Bréville se bat en duel, par un décret du hasard, juste auprès de la maison de Mme Maréchal, de façon qu'il y soit transporté; M. Maréchal, par un second décret, manque le train, de façon qu'il surprenne Paul et sa femme. L'action, d'ailleurs, est simple : un jeune homme aime une femme mariée; il est aimé d'elle et de sa fille; au moment qu'il est surpris avec la mère, la fille se dévoue, se jette au-devant de son père et meurt. Il n'y a pas là grande machinerie d'événemens : est-ce un mal? Si nous observons les sen-

timens, leur vérité nous satisfait, et même leur beauté, pourvu que nous soyons curieux de la vie plutôt qu'affamés de morale. Paul de Bréville, ce jouvenceau, aime tout de bon Mme Maréchal, comme Chérubin doit aimer dans le siècle d'Antony. Mme Maréchal lui rend cet amour, d abord avec les hésitations, puis avec l'attachement de cœur et de sens, enfin avec les remords d'une femme qui, après avoir vécu froidement dans le mariage, ne veut pas franchir le tournant de l'âge mûr sans avoir connu la passion. Maréchal et Pierre de Bréville, deux hommes vraiment hommes, nous plaisent par la qualité virile de leurs tendresses. Le premier reste « peuple » par la vigueur morale, et, à l'occasion, par la violence, encore plus que par la rudesse du langage et par la brusquerie des façons; il n'approche l'âme de sa femme, cette fine bourgeoise, qu'avec les précautions d'un charron maniant la tige d'une fleur : n'est-il pas touchant, cet ouvrier, qui a fait son éducation de parvenu à épier le froncement de deux sourcils?

Le pendant de Maréchal, dans le drame, c'est Pierre de Bréville, un Parisien cuirassé d'expérience, trempé par dix années de vie mondaine; mais, s'il regarde son petit frère, « va te promener, le monde! comme dit à peu près Figaro ; » Pierre de Bréville, pour chérir Paul, a le cœur aussi frais qu'à vingt ans. Ce n'est pas seulement sa philosophie dogmatique de Mentor boulevardier, exposée dans les couloirs de l'Opéra, c'est la sagesse émue de ce grave compagnon qu'il faut apprécier, au troisième acte, alors qu'il dompte Mme Maréchal par l'autorité de son amour fraternel. D'un bout à l'autre de la pièce, il court subtilement, cet amour, il la purifie toute, coloré de nuances variées et toujours justes. Il est d'abord léger, spirituel, puis attentif, et puis pathétique ; de camarade il se fait gardien, et de gardien il essaie de se faire sauveur; badin ou grave, ou tragique, il est toujours protecteur et n'est jamais pédant. C'est bien ici l'œuvre de deux frères, des deux frères que l'on sait, dont le dernier a écrit cette mélancolique histoire de deux artistes jumeaux : c'est ensemble, hélas! que les Zemganno faisaient leurs plus jolis tours; c'est ensemble aussi que Pierre et Paul de Bréville séduisent notre pitié. Il sera beaucoup pardonné à *Henriette Maréchal*, — s'il y a beaucoup à lui pardonner, — parce que les auteurs, acclamés naguère par les champions de l'art « impassible, » ont communiqué à leur drame quelques-uns des battemens de leur cœur.

Mais de toutes ces figures, celle qui nous émeut le plus par la délicatesse de ses sentimens et par leur nouveauté, — aussi par leur force dramatique, — c'est Henriette : elle est à bon droit la marraine de la pièce. Elle est tout cœur, la pauvre fille : un cœur enfermé dans un vase fragile, dans une apparence de femme, dans une forme trop peu durcie pour la vie. Elle a vu Paul, encore malade, se promener sous

les arbres du jardin, et, sans rien dire à personne, elle n'a pu faire autrement que de lui donner son âme. Cependant, avec cette finesse de perception qui lui est départie, elle sent bientôt, et puis elle sait que ce jeune homme n'est pas pour elle, mais pour une autre, et quelle autre ! Il aime sa mère, il est aimé d'elle ! Au froid de ce secret, toutes les fleurs de cette petite âme sont gelées ; innocence d'imagination, espoir, piété filiale, confiance, tout est frappé d'un coup. La délicieuse enfant se résigne : elle en mourra, voilà tout. Mais en attendant qu'elle meure, elle ne laisse pas échapper une plainte ; à peine soupire-t-elle un mot de mélancolie. Comme on lui demande, au retour d'une promenade, sur la plage, si elle ne trouve pas la vue de la mer un peu triste, elle répond simplement : « Ce n'est pas plus triste que le ciel. » Avec une fermeté stoïque, elle étouffe son amour ; elle le cache à sa mère ; elle le dérobe à son père qui le soupçonne, qui voudrait le connaître. Avec plus de rigueur encore, elle clôt dans sa mémoire le secret qu'elle a surpris ; même, — jusque dans quelle horreur cette conscience de vierge n'est-elle pas jetée ? — elle veille sur la faute de sa mère ; elle en défend les avenues contre la vengeance menaçante du père, avec tant de discrétion que même celle dont elle se fait complice ne se doute pas, jusqu'à la dernière heure, qu'elle soit si affreusement gardée, avec tant de pudeur que nous admirons, au lieu d'en être choqués, cette complicité et cette garde. Mais une telle essence de douleur est trop âcre pour être longtemps contenue dans ce cœur sans le faire éclater ; aussi, à la fin, lorsqu'Henriette se jette au-devant du pistolet de son père, cette surprise, si cruelle qu'elle soit, nous soulage. Henriette n'est pas seulement une vestale qui se dévoue pour expier le crime d'une autre, une fille qui s'immole pour l'honneur de sa mère et la sécurité de son père : c'est encore une malheureuse qui a payé d'assez de souffrances le droit de fuir la vie.

En se dissipant, cette ombre légère nous laisse un doux et désolant souvenir. Une image d'elle nous reste, qui va se ranger auprès de celles d'Iphigénie et d'Imogène, — derrière, assurément, — mais dans ce même coin du sanctuaire idéal où résident nos plus touchantes idoles. « Qu'est-ce que l'image d'une ombre ? va demander quelqu'un, et d'une ombre presque muette ? » J'ai entendu, en effet, qu'on reprochait à Henriette Maréchal de n'avoir pas assez de consistance ni d'éloquence, de ne se déterminer et de ne s'exprimer guère que par ce qu'elle cache d'elle-même et par ce qu'elle tait ; de ne se trahir que par une intonation, tout au plus, ou par un regard. Mais n'est-ce pas se plaindre, justement, de l'originalité de la situation, et de la délicatesse avec laquelle les auteurs l'ont traitée ? A qui donc, s'il vous plaît, Henriette Maréchal pourrait-elle confier sa misère ? Comment pourrait-elle, sans violer toutes les vraisemblances, toutes les bien-

séances, la manifester davantage? Et comment le ferait-elle sans perdre son charme propre? C'est dans un demi-sommeil qu'à la fin du roman le plus gracieux et le plus navrant de MM. de Goncourt, l'interne d'hôpital qui veille le corps de son camarade Barnier voit passer Sœur Philomène, la sainte fille, qui vient dérober au chevet du mort une mèche de cheveux coupés pour sa mère : veut-on réveiller l'interne? Exige-t-on que la religieuse confesse tout haut sa pitié? Nous nous contenterons de voir passer de même Henriette Maréchal, d'un pied suspendu, à demi voilée. Quelques touches du peintre l'indiquent assez pour notre mémoire, et toujours nous la reverrons telle qu'elle apparaît à la fin, sur le seuil de sa chambre, en pure robe de laine blanche, un doigt sur la bouche, comme une chaste figure de silence. Elle fait peu de bruit, à coup sûr; l'action qui se passe dans son âme est-elle, pour cela, moins forte?

Henriette Maréchal, la mélancolique silencieuse, est aussi vraie que Renée Mauperin, la « mélancolique tintamarresque; » elle est plus dramatique. Elle agit assez pour racheter par avance, devant le juge qui pèserait leur mérite et leur démérite, le crime de Julia de Trécœur. Celle-là aussi, qui aime le même homme que sa mère, mais qui l'aime d'un amour coupable, celle-là aussi parle peu; et pourtant c'est par sa grâce que ce petit livre est un chef-d'œuvre. On fera remarquer, sans doute, que c'est un chef-d'œuvre du genre romanesque, où l'auteur par son commentaire supplée aux confidences de l'héroïne. Mais encore, si MM. de Goncourt, écrivant une pièce, nous font apercevoir par quelques mots, par quelques jeux de scène indiqués ou nécessaires, tout un caractère, toute une trame de passions, faudra-t-il leur reprocher la sobriété de ces moyens? En vérité, je ne puis m'y résoudre; tel quel et tout seul, le personnage d'Henriette, par la vérité de ses sentimens, par leur beauté, par leur rareté, par leur énergie, me ferait classer la pièce parmi les œuvres d'art : en est-il, de nos jours, une telle abondance au théâtre?

Enfin, ce qui me fait écouter d'un bout à l'autre ce drame avec plaisir, malgré certaine banalité de deux personnages principaux, Mme Maréchal et Paul, malgré certaines réminiscences, malgré la disproportion de l'exposition, qui dure deux actes, et du reste resserré, après une lacune fâcheuse, en un seul; malgré quelque gaucherie et quelque lourdeur de facture, trop aisément explicables chez des écrivains qui débutaient au théâtre; malgré tout cela, ce qui me fait écouter *Henriette Maréchal* avec plaisir, c'est le style. Non que MM. de Goncourt eussent trouvé ou retrouvé du premier coup cette « langue littéraire parlée » qu'ils voulaient faire triompher sur la scène. Il y a, de ci de là, dans l'éloquence amoureuse de Paul, et aussi dans les plaisanteries des masques, et peut-être ailleurs, je ne sais quoi qui sent la

fabrique, ou plutôt, comme dit volontiers M. de Goncourt, « l'écriture. » Il y a quelque chose de tendu dans le discours et de précieux ou de brillanté dans le dialogue, où les amis du naturel ne trouvent pas leur compte; il y a même, en quelques points, une fausse familiarité qui me chagrine plus que toute autre manière d'apprêt. Ce n'est apparemment qu'à la suite de plusieurs essais que les auteurs eussent acquis, sans perdre la qualité française du langage, le parfait abandon. Mais déjà quel régal pour des oreilles habituées à la prose du mélodrame contemporain et du vaudeville! Quel vocabulaire savoureux! Que de tours spirituels et d'aimables cadences! Ajoutez que MM. de Goncourt s'efforcent de faire parler tel ou tel personnage, le Monsieur en habit noir ou Maréchal, selon les convenances de son caractère, de sa condition et de l'heure : l'effort est visible, soit! Il est souvent suivi de succès. Faut-il le répéter encore? Ce n'est ici que la première pièce jouée de deux écrivains qui ont dépensé dans un autre genre le plus rare de leur talent : c'est assez, de bonne foi, pour faire regretter que ce soit la seule. C'est assez pour faire déplorer qu'une sotte cabale ait barré naguère à ces nouveau-venus l'accès du théâtre; assez aussi pour désigner aux directeurs leur autre drame, *la Patrie en danger*, qu'il vaudrait mieux voir jouer, à coup sûr, que *les Français au Tonkin*. *Henriette Maréchal* n'est pas une œuvre de premier ordre, ni parfaite; c'est pourtant une esquisse faite de main d'artiste, et qui ne peut qu'intéresser les amateurs. A peine exposée jadis, on avait dû la retirer. M. Porel nous l'a rendue : il faut d'abord louer son courage. Il l'a présentée d'assez bonne façon : il faut louer son habileté. Il a rappelé tout exprès Mlle Léonide Leblanc, pour le rôle de Mme Maréchal : elle le joue avec intelligence, avec trop d'expression dans certaines parties du deuxième acte, mais en comédienne depuis le premier mot jusqu'au dernier. Mlle Réal a composé le personnage d'Henriette avec beaucoup de tact et de sensibilité. M. Chelles est un excellent Maréchal; M. Albert Lambert, quoiqu'un peu épais, est un Pierre très convenable; son fils, quoique trop romantique dans le rôle de Paul, est un bon amoureux de théâtre. Mais la surprise, c'est le début d'un acteur, nommé Dumény, qui représente le Monsieur en habit noir. O miracle! Est-ce inexpérience? Est-ce perfection d'un talent précoce? Il a vraiment l'air d'un monsieur en habit noir!

D'aucuns, dont je ne suis pas, prétendent que ni l'amour de Mme Maréchal, ni le sacrifice d'Henriette, ni quelques petites choses encore ne sont assez expliquées dans le drame de MM. de Goncourt, et que l'action y marche par saccades sans qu'on aperçoive clairement les raisons de son progrès. A ces exigeans je demanderai : « Avez-vous lu *Zilah?* » Et si, par hasard, ils tournent la tête de gauche à droite au lieu de la hocher de haut en bas, je leur dirai : « Courez chez Dentu,

avant de courir, comme tout Paris, au Gymnase. » Ils seront les lecteurs de la cinquantième édition, n'importe : il est toujours temps de bien faire ; et c'est bien faire, j'imagine, que d'augmenter, en le préparant, son plaisir.

« Zilah est romanesque, Marsa est romanesque, nous sommes tous romanesques ; » ainsi s'exprime, chaque soir, parlant au public, un personnage secondaire du drame de M. Claretie. Le même personnage, dans le roman, aurait pu s'écrier : « Zilah est dramatique ! Marsa est dramatique ! » En effet, le héros et l'héroïne et tout le sujet convenaient à l'un et à l'autre genre ; même, si la pièce, par quelques événemens et accidens, a l'allure romanesque, le livre est dramatique par les passions en jeu, par les crises de conscience qu'il expose. On ne peut s'étonner que M. Claretie ait voulu tirer deux moutures de ce même sac de blé de Hongrie.

Une jeune fille a commis secrètement une faute ; elle aime un autre homme que son séducteur, elle est aimée de lui ; elle n'avoue rien, elle est épousée ; elle est dénoncée, elle est répudiée ; elle est reprise par son mari, elle meurt. Voilà toute l'action du *Prince Zilah*, en librairie et sur la scène. Ici et là, cette action est habillée mi-partie à la française, mi-partie à la madgyare : ce mélange de couleurs amuse la curiosité des passans. Nés sur les bords du Danube et de la Tisza, les héros sont transportés sur les bords de la Seine ; chroniqueur avisé de toutes les particularités de nos modes, voyageur pourvu de notes sur un lointain pays, M. Claretie fait verser au public par la fille de la *puszta* (la plaine hongroise) dans la *tschouttora* (la coupe hongroise) le champagne d'une certaine marque et non pas d'une autre, le champagne en vogue, cette année, à Paris. Cependant l'essentiel, dans son livre et dans son drame, c'est proprement ce que je viens de dire : en tout temps, en tout pays, ces trois lignes peuvent résumer l'histoire de quelques âmes.

Marsa Laszlo, née de la rencontre d'un officier russe et d'une tzigane, aime ou plutôt adore Andras Zilah, l'un des guerriers qui ont le plus glorieusement lutté pour l'indépendance de la Hongrie ; Andras Zilah, d'autre part, aime éperdument Marsa. Cependant elle a cédé naguère à Menko, l'ami, le compagnon d'armes d'Andras. Elle se tait ; elle devient princesse Zilah. Aussitôt après le mariage, le prince reçoit de Menko les lettres de Marsa, il chasse l'épouse indigne ; il lui pardonne, elle expire. C'est tout juste, à négliger les épisodes, ce qui se voit au Gymnase.

Pour avoir aimé Menko, pour le mépriser et le haïr ensuite, pour celer sa faute à Zilah, Marsa Laszlo a ses raisons ; Menko, de son côté, a ses raisons pour trahir Marsa ; Zilah, enfin, a ses raisons pour pardonner ; — c'est moi qui vous le dis, je vous en donne ma parole. J'ai lu le livre, en

effet : j'ai aperçu là toutes les racines de ces fleurs que M. Claretie, à présent, vous propose en bouquet. Allez-y voir, si ma garantie ne vous suffit pas : lisez le roman. Vous y trouverez des caractères, modifiés par des passions ; vous en estimerez la suite et la vraisemblance. Regardez les origines, la nature et l'éducation de Marsa ; vous comprendrez qu'elle ait aimé Menko, parce qu'elle était à la merci du premier venu qui incarnerait à ses yeux la légende de son pays natal ; vous comprendrez ensuite qu'elle le méprise et le haïsse, parce qu'il lui a caché qu'il n'était pas libre et qu'elle a horreur du mensonge. Assistez alors aux luttes de son amour et de ses scrupules ; admirez par quelle subtile et solide psychologie l'auteur explique qu'elle se dupe elle-même et se justifie son silence : voilà justement où gît la nouveauté du cas, que vous pensiez peut-être avoir trouvé maintes fois dans la littérature contemporaine. Marsa voudrait parler ; mais quoi ! ne serait-ce pas s'immoler à la fois et immoler celui qu'elle aime ? Ne vaut-il pas mieux se taire, être heureuse un jour, et disparaître ? Une mort soudaine et discrète ne sera-t-elle pas une expiation suffisante de cette félicité si brève ? Et cette félicité, après tout, Marsa n'y a-t-elle aucun droit ? N'a-t-elle plus ni cœur ni sens qui réclament leur lot, parce qu'un passant a effleuré sa jeunesse, et quel passant ? Un homme aboli par son mépris, un malheureux qui n'existe plus pour elle. Toute cette série de sophismes est présentée par le romancier d'une façon si ingénieuse et si forte que nous prenons part aux délibérations de Marsa, et aussi à ses décisions ; témoins de ses angoisses, nous devenons ses complices. De même nous parvenons à excuser Menko ; faible de caractère, extrême en ses passions, cet homme nous est *sympathique*. Il livre les lettres d'une femme, il les envoie à son rival, mais, pourquoi ? Parce qu'il est furieux de jalousie, désespéré, parce qu'il n'a plus que ce moyen d'empêcher que cette femme appartienne à un autre. Il est criminel, oui, sans doute ; mais il fait croire le lecteur à son crime, il l'y intéresse, il l'y compromet. Quant au mari outragé, après ces mois de solitude où nous avons vu se distiller sa douleur et s'épuiser sa vie, après tant d'apparitions de la chère image qui reste seule maîtresse de son âme, pouvons-nous ne pas comprendre et ne pas approuver son pardon ? Ainsi peu à peu nous pénétrons dans l'intimité des personnages, nous nous associons à leur cause. Préparés de la sorte, nous serons bien aises de regarder, au Gymnase, les illustrations du roman.

Voici d'abord un prologue. On s'est aperçu, parce que les uniformes magyars et les costumes tziganes s'y groupent harmonieusement, qu'il était purement pittoresque : à moins de réprouver presque tout le reste et de faire mettre au pilon ces chromolithographies hors texte, je ne saurais m'en fâcher. Cette première planche nous avertit, par

l'éclat de couleurs étrangères, des violences d'attitudes que présenteront certains tableaux de la suite : même travesti en Parisien, même décoloré. on demeurera Hongrois par l'énergie du geste. A souhait pour nos yeux, l'auteur place devant nous, brillamment vêtus et armés, Andras Zilah, dont le père vient de périr dans la bataille, le jeune Menko, orphelin lui aussi, le vieux Varhély, qui sera le tuteur de tous les deux, leur professeur de courage et d'honneur. Tout autour, dans la clairière de ce bois de sapins, se rangent des hussards ralliés entre deux charges. Surviennent des bohémiens avec leur reine, la Tisza, la future mère de Marsa ; et, pour les funérailles du père d'Andras, éclate la Marche de Rakoczy.

De ce pays de neige, nous voilà transportés, vingt ans après, dans un salon parisien, chez la marquise Dinati, une belle veuve, de relations cosmopolites, qui réunit pour le moins « toute l'Europe au parc Monceau. » Une exposition de comédie, comme il s'en fait à la lumière des lustres : va-et-vient d'invités, mots d'esprit et scènes de *flirt*. Arrive Marsa, puis Andras. Veut-elle l'épouser? — Jamais! — Elle en aime donc un autre? — Non. — Mais il en mourra! — C'est différent; elle l'épousera : ils forment un groupe. Ciel! le groupe se disjoint; un troisième personnage paraît entre les deux : Menko!

A Maisons-Laffitte, quelques jours plus tard, chez Marsa. Elle paraît inquiète; elle n'a fait part, cependant, d'aucun souci à Andras. Elle l'attend ; il vient, elle le laisse aller. Menko se présente; alors seulement et devant lui seul, avec une décence de parole dont nous lui savons gré, elle nous met dans sa confidence : elle a été la maîtresse de Menko. Il la menace, pour rompre son mariage, d'envoyer ses lettres à Zilah. Il la somme de lui appartenir, du moins, une fois encore; elle lui coupe le front de sa cravache. Il se retire, annonçant qu'il reviendra cette nuit. Elle fait lâcher les chiens dans le parc, deux chiens féroces qu'on nous a montrés tout à l'heure. Bientôt à leurs aboiemens, nous devinons qu'ils ont surpris Menko; à leurs grognemens, qu'ils le dévorent. Nous rappelons-nous le roman? Nous rappelons-nous un autre récit, entendu à la même époque, *Marielle Thibaut*, de M. Adrien Chabot, où certain garde-chasse, qui n'était pas tzigane, mais Français, faisait de même manger un homme par sa meute? Nous frémissons au souvenir de pareilles scènes; nous frémissons à la vue de Marsa, qui manque de s'évanouir en écoutant ces bruits. C'est dommage pourtant qu'il soit impossible de réaliser de telles horreurs au théâtre, même à la cantonade. Notre imagination, dans le silence de la lecture, était plus effrayée qu'ici; nous ne pouvons oublier que ce vacarme est fait par un régisseur, qui souffle dans un verre de lampe.

Aussi bien, trop émus, nous en serions pour nos frais : au tableau suivant, nous retrouvons les choses en l'état. Menko n'est pas mort,

Marsa n'a pas parlé : c'est pourtant le jour des noces. En ce point, par malheur, l'illustration cesse un moment d'être fidèle au texte. On sait que Marsa, dans le livre, celait volontairement sa faute jusqu'après le mariage, on sait par quelles raisons. L'auteur, sans doute, a craint l'odieux de ce spectacle; il a voulu que, par un quiproquo, Marsa crût son fiancé averti, qu'elle se crût pardonnée. L'artifice n'est pas brave ; il n'est guère vraisemblable; il est déplaisant. C'est un moyen indigne de la scène pathétique, bien menée, fortement dialoguée, qui suit. Cette scène d'explications, entre Marsa et Andras, est la meilleure de l'ouvrage : par sa substance, par sa coupe, par ses suspensions et ses retours, par son mouvement d'un lieu moral à un autre, elle rappelle à temps que M. Claretie est dramaturge, même au théâtre, alors qu'il ne se contente pas d'y projeter en silhouettes les héros de ses romans.

Le voilà donc connu, le secret de Marsa Laszlo ! Elle l'a confessé plutôt que de mentir encore, plutôt que de mentir par faux serment et non plus par omission. Elle a tout dit plutôt que de jurer qu'elles étaient innocentes, ces lettres qu'Andras Zilah, sur la foi de sa parole, se déclarait prêt à brûler. Elle a révélé sa honte, elle n'a balbutié aucune excuse, elle n'a pas forcé Andras de l'écouter davantage; elle est demeurée gisante et sans voix, tandis qu'il fuyait indigné.

Après cela, que faut-il attendre, étant donné le genre de l'ouvrage? Une composition finale qui rappellera les dénoûmens de *Froufrou* et d'*un Roman parisien*. Aussitôt que Varhély, justicier de coulisses, a fini de tuer Menko en duel, Marsa meurt, en robe blanche, entre les bras de son mari, qui pleure.

La toile tombe. Nous réclamons le nom de l'auteur comme si nous ne le savions pas, comme si, pour suivre avec tant d'intérêt cette galerie mouvante de cinq tableaux, nous ne devions pas d'abord en avoir lu le livret ! Il attachait l'attention, ce livret, par une déduction remarquable de sentimens humains; le premier de ces tableaux a de la valeur par le coloris; le second, par l'animation des détails; le troisième, par la violence des traits principaux; le quatrième, par le pathétique, et le dernier, par une grâce sentimentale. Voilà plus qu'il n'en faut pour applaudir, en même temps que le romancier, le metteur en scène; d'ailleurs, dans une scène capitale, ne s'est-il pas comporté en dramaturge? Avant de rappeler ses interprètes, applaudissons M. Claretie.

Marsa est représentée par Mme Jane Hading ; elle a de la beauté, de l'intelligence et du talent : après s'être appliquée beaucoup, souhaitons qu'elle se néglige un peu, qu'elle oublie parfois qu'elle est comédienne, qu'elle ne paraisse pas imiter quelqu'un alors même qu'elle n'imite personne. M. Damala chante le rôle de Zilah sur cinq notes, mais avec un semblant de conviction. M. Romain sauve, comme il peut, l'ingrat

personnage de Menko. Mlle Magnier, M. Landrol, M. Saint-Germain, tirent bon parti des figures accessoires de la marquise Dinati, de Varhély, et de Vogotzine, l'oncle de Marsa. Mlle Malvau ne paraît que dans le prologue : elle est charmante sous l'uniforme noir du jeune Menko.

Saluons toute cette troupe, et demandons à M. Claretie de lui confier, dans la prochaine saison, un ouvrage qui se suffise à lui-même. Sans le secours du livre, cette pièce est obscure et pénible : Marsa n'est pas une drôlesse, on le sent bien, et pourtant elle agit comme telle; Menko paraît un maniaque ou un plat coquin, et Zilah un amoureux vraiment trop court d'esprit. D'autre part, tous les trois, jusqu'à la crise centrale du drame, ne sont guère plus variés que des automates; Zilah ne sait que dire : « Je vous aime ; » Menko : « Je vous veux ; » et Marsa ne sait que se taire ; — et, aussitôt après cette crise, le drame est fini. Nous glissons sous chaque scène le commentaire du roman ; à la bonne heure ! Mais M. Claretie serait imprudent de toujours compter sur cette complaisance.

Si bon romancier qu'il soit, nous le prions de ne pas se résigner trop facilement à certaines conclusions de la préface *d'Henriette Maréchal :* « Que valent nos bonshommes à nous tous, s'écrie M. de Goncourt, sans les développemens psychologiques et, au théâtre, il n'y en a pas et il ne peut pas y en avoir ! » De la psychologie développée, non sans doute, il n'en faut pas sur les planches ; mais de la psychologie animée, nous en voyons, sans aller bien loin, dans le drame qui suit cette préface ; nous en réclamons du conteur qui a imaginé *le Prince Zilah.*

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars.

Au milieu des incohérences de vie publique qui nous sont faites, et des misères de la politique, il y a toujours et avant tout, au-dessus de tout, le sentiment de ce qui est dû au pays et à ceux qui le servent vaillamment au loin sur les mers et sur les continens inexplorés. Tandis qu'ici en effet tout est bruit confus et vaine agitation, tandis que partis et factions se démènent, soulevant toutes les questions inutiles, suscitant des conflits sans raison et sans fin, jouant avec tous les intérêts publics, il y a aux extrémités du monde des hommes qui combattent pour leur patrie. Ceux-là ne disputent pas sur ce qu'ils ont à faire et ne marchandent pas leur sang; ils font simplement et courageusement leur devoir. Ils exécutent les ordres qu'ils reçoivent, même quand ces ordres se ressentent trop visiblement des contradictions d'une politique incertaine. Pour eux toute la politique se résume dans le nom de la France qu'ils représentent et dans l'honneur du drapeau qu'ils portent devant l'ennemi.

Ainsi vont ces braves et honnêtes soldats de l'Indo-Chine qui, depuis quelque temps surtout, n'ont cessé de livrer des combats, qui marchent sans regarder derrière eux, confians dans des chefs qu'ils ont appris à connaître, les Courbet, les Brière de l'Isle, les Négrier, les Donnier, et ce commandant Dominé, qui vient de se révéler par son héroïsme à la défense de Tuyen-Kuan. Si ces soldats qui portent dans l'extrême Orient, à Formose comme au Tonkin, le drapeau de la France, n'ont pas obtenu de plus prompts et de plus grands résultats, ce n'est sûre-

ment pas leur faute. C'est qu'en les envoyant dans ces régions inconnues, on a commencé par leur donner plus d'occasions de se dévouer que de moyens de vaincre ; c'est qu'une politique imprévoyante et légère n'avait mesuré ni les proportions de l'œuvre qu'elle entreprenait, ni l'importance de l'adversaire qu'elle se créait, qu'elle allait rencontrer. Ces Chinois, avec lesquels on a longtemps affecté de n'être point en guerre, et qu'on traitait dans tous les cas, sur la foi de vieux souvenirs, comme des soldats peu sérieux, ces Chinois se sont trouvés en définitive être un ennemi avec lequel il faut compter. Ils ont été peut-être formés par des officiers étrangers, ils se sont à coup sûr aguerris en combattant contre nous. Ils ont une organisation militaire et des armes perfectionnées, une artillerie puissante, des approvisionnemens abondans. Ils savent se retrancher, profiter des accidens de terrain, multiplier les ouvrages fortifiés et se créer des positions qu'ils défendent avec un certain acharnement. Lorsqu'il y a déjà quelques semaines, M. le général Brière de l'Isle a pu réunir assez de forces pour engager la campagne et s'est décidé à marcher sur Lang-Son, précédé par le général Négrier, qui était à l'avant-garde, les deux chefs ont rencontré aussitôt sur leur chemin d'assez sérieuses difficultés ; ils ont eu à enlever des positions savamment reliées, vigoureusement disputées, et ce n'est qu'après une série de combats assez meurtriers qu'ils se sont ouvert définitivement la route de Lang-Son, où ils sont bientôt entrés victorieusement.

Il a fallu une rude campagne de quelques jours pour emporter une ville où l'on croyait aller, l'an dernier, avec quelques centaines d'hommes lancés à l'aventure. A peine arrivé à Lang-Son, M. le général Brière de l'Isle, laissant son lieutenant, le général Négrier, chargé de la garde de la frontière qui venait d'être conquise, était obligé de se dérober et de courir, avec une de ses brigades, au secours de la petite place de Tuyen-Kuan, sur la rivière Claire, où se passaient les événemens les plus graves. Depuis plus d'un mois déjà la ville était cernée par dix ou douze mille Chinois qui la serraient de près et en gardaient les approches par des ouvrages habilement improvisés, dans des positions presque inaccessibles. Depuis dix-huit jours, la brèche était ouverte dans le corps de place, et la petite garnison, composée seulement de cinq cents hommes, mais dirigée par un chef énergique, le commandant Dominé, avait eu à repousser sept ou huit assauts ; elle résistait toujours, résolue à périr sur la brèche ! La situation devenait critique, quand les secours arrivaient heureusement, et le général Brière de l'Isle, pour délivrer la place, avait lui-même à attaquer d'abord l'ennemi fortement établi dans ses ouvrages, à l'abri de trois lignes successives de tranchées, à 6 kilomètres de Tuyen-Kuan. Le combat, soutenu par la brigade Giovanninelli, a été violent et a duré

deux jours; mais la ville a été délivrée, et les Chinois, qui paraissent d'ailleurs s'être courageusement battus, ont été mis en fuite après avoir fait des pertes sérieuses. Tandis que les choses se passaient ainsi au Tonkin, la lutte vient de s'engager également à Formose, autour de la place de Kelung, menacée, elle aussi, par des ouvrages chinois établis à peu de distance. Le commandant de Kelung, le colonel Duchesne, avec la garnison dont il dispose, moins de quinze cents hommes, n'a point hésité à se jeter sur les positions chinoises, et il les a vigoureusement enlevées. Il a du moins réussi à se dégager et à éloigner l'ennemi, sans avoir malheureusement assez de forces pour pouvoir profiter de ses premiers avantages.

Les soldats font leur devoir partout où ils sont engagés, cela n'est point douteux. Les opérations du Tonkin sont conduites avec autant de fermeté que prudence par M. le général Brière de l'Isle, de même que les navires qui sont maintenant sur les côtes de Chine sont habilement dirigés par M. l'amiral Courbet, c'est encore certain. Après cela il reste toujours un doute. Ces succès, qui sont l'honneur de nos soldats et de nos officiers, n'ont évidemment rien de décisif. Ces forces qui combattent au loin, dont nos chefs militaires se servent le mieux qu'ils peuvent, sont manifestement insuffisantes, et aujourd'hui pas plus qu'hier, on ne voit d'une manière distincte ce que la politique prétend décider, comment elle entend conduire jusqu'au bout et dénouer cette campagne de l'extrême Orient. Tout est incertain. Continuera-t-on à diviser nos forces entre le Fleuve-Rouge et Formose, ou bien, maintenant qu'on est maître de Lang-Son, se dispose-t-on à concentrer la principale action sur la frontière du Tonkin et de la Chine? Cette guerre est-elle destinée à se prolonger, à s'étendre, à se compliquer par les résistances chinoises, et va-t-on un de ces jours demander de nouveaux crédits, pour augmenter nos contingens, pour mettre notre corps expéditionnaire en mesure d'aller imposer la paix à la Chine sur le territoire même du Céleste-Empire? C'est là la question obscure et complexe qui reste sans solution devant l'opinion, que le gouvernement ne se hâte pas d'éclaircir, et si nos soldats, qui versent leur sang, méritent par leur généreux courage toute la confiance du pays, la politique, qui est chargée d'avoir des idées précises, de préparer des moyens d'action, de prévoir et de diriger, n'est point faite, il faut le dire, pour rassurer complètement. Peut-être le gouvernement a-t-il une opinion; il ne la dit pas du moins : il craint de l'avouer, parce qu'il se croit obligé de compter avec ce médiocre esprit qui perd le temps à faire de la politique avec des passions de secte, avec les haines, les préjugés, et les idées surannées des plus vieux partis révolutionnaires.

Que voit-on en effet? Au moment même où l'on devrait traiter

sérieusement les affaires de la France, qui ne sont pas dans les conditions les plus favorables, on est occupé depuis quelques jours, dans la chambre des députés, à batailler sur le budget, qui n'est pas encore voté, à disputer au sénat ses droits et ses prérogatives, à jouer avec les conflits sans ménagement pour le pays; on passe son temps à supprimer au Palais-Bourbon des crédits rétablis au Luxembourg. C'est là le grand débat! Naturellement il s'agit surtout des services des cultes, qui ont toujours le privilège de troubler l'esprit des radicaux du Palais-Bourbon et de la majorité, qui n'ose leur résister. La chambre, dans une première délibération, a supprimé sans plus de façon un certain nombre de crédits affectés de tout temps à des institutions ou à des services légalement consacrés, aux facultés de théologie catholique, au chapitre de Saint-Denis, aux chanoines diocésains, aux séminaires, au traitement de M. l'archevêque de Paris et même des évêques de l'Algérie; par la même occasion, la chambre a supprimé tout simplement aussi, dans un autre ordre, le bataillon de gendarmerie mobile affecté au service du Luxembourg. Le sénat, qui ne peut plus pourtant être suspect, puisqu'il compte une immense majorité républicaine, a cru devoir rétablir le plus grand nombre de ces crédits, ceux qui sont affectés aux services des cultes aussi bien que celui qui a été voté jusqu'ici pour le bataillon de gendarmerie mobile. Aujourd'hui, la chambre, plus que jamais acharnée à son œuvre de destruction, supprime de nouveau impitoyablement tout ce qui a été rétabli au Luxembourg, et les théoriciens du Palais-Bourbon ne s'en tiennent pas là, ils vont jusqu'à contester au sénat le droit de modifier le budget. Les uns veulent bien reconnaître au sénat un certain pouvoir de contrôle, mais un pouvoir tout platonique, sans conséquence; les autres ne refusent pas tout à fait à l'assemblée du Luxembourg le droit de donner son opinion sur les finances par un premier vote, maïs à la condition que le budget revu par la chambre dans une seconde délibération devienne définitif et puisse être promulgué, même sans l'assentiment du sénat. On n'a que le choix des théories puériles ou révolutionnaires. Sur quoi se fonde-t-on cependant? Il n'y a qu'une loi qui règle le partage entre les pouvoirs publics : c'est la constitution même, et la constitution, en attribuant à la chambre la priorité dans le vote des taxes et des dépenses publiques, maintient dans leur intégrité et dans toute leur force les prérogatives de l'autre assemblée. Si le sénat n'a pas le droit d'examiner sérieusement le budget, de le modifier même, pour sauvegarder un intérêt public, à quoi sert-il? Il n'est qu'un rouage embarrassant, une complication inutile, — et c'est bien là, au fond, l'opinion de ceux qui veulent le réduire à disparaître ou à n'être plus qu'une sorte de conseil consultatif.

La chambre issue du suffrage universel a seule, selon eux, les pou-

voirs financiers dans leur plénitude, et toutes les fois que cette question reparaît, on ne manque pas d'invoquer l'Angleterre, où la chambre des communes dispose, seule aussi, des finances publiques, où la chambre des lords se borne le plus souvent à voter presque sans discussion le budget. D'abord ce n'est pas toujours vrai, les pairs d'Angleterre ont plus d'une fois revendiqué et exercé leurs droits sur les finances; mais de plus, et c'est ici pour le moment le point essentiel, on oublie que cette chambre des lords est une assemblée d'un ordre particulier, qu'elle représente des privilèges aristocratiques et ecclésiastiques, des droits héréditaires, des traditions historiques, des forces sociales indépendantes; elle a une origine qui lui fait une place à part, nullement subordonnée, dans les institutions britanniques. Les chambres des pairs françaises, quand il y en a eu, avaient, elles aussi, l'hérédité, ou elles étaient nommées par le roi. Il n'en est pas de même apparemment aujourd'hui en France, où les deux assemblées, sous des formes diverses, sont issues de l'élection, d'un vote populaire, et où, sauf cette priorité du vote des taxes attribuée à la chambre des députés, les droits sont égaux entre les deux pouvoirs selon la constitution et selon la nature des choses. Qu'il puisse s'élever des conflits d'opinions, qu'il y ait des divergences de votes, c'est à peu près inévitable et c'est même souvent utile; c'est la conséquence la plus simple, la plus naturelle de la coexistence de deux chambres, qui ne sont une garantie que si elles représentent la discussion libre, contradictoire des intérêts du pays, avec la sanction d'un vote indépendant. Le seul moyen connu de dénouer ces conflits, comme l'a justement dit M. Ribot, c'est la sagesse, l'esprit de conciliation et de transaction, c'est l'accord imposé par le sentiment de la nécessité et d'un devoir public aux deux assemblées. Hors de là tout est désordre ou usurpation.

C'est évident et clair comme le jour; mais il y a dans ces débats, toujours oiseux ou périlleux, un fait plus grave qui touche aux conditions les plus essentielles de l'ordre politique, d'un gouvernement régulier et de la paix publique. Il ne s'agit pas seulement d'une simple question financière. Ces crédits, sagement rétablis au Luxembourg, obstinément supprimés au Palais-Bourbon, ils sont pour la plupart inscrits au budget dans l'intérêt d'institutions ou de services créés, organisés, consacrés par des lois, quelquefois par des conventions diplomatiques. Le bataillon de gendarmerie mobile, les aumôniers militaires, ont leur place dans une loi qui n'est pas abrogée. Les facultés de théologie ont été créées avec l'université et en font partie. Le chapitre de Saint-Denis a été constitué d'accord avec le saint-siège. Les chanoines, les séminaires, se rattachent aux lois organiques du concordat. Est-ce qu'il est possible sérieusement d'admettre

cet étrange droit d'abroger, de supprimer ou de suspendre d'une manière subreptice, par un amendement de budget et des réductions de crédits, des institutions et des services publics établis, consacrés par des lois? A ce compte, après les cultes, l'administration, la magistrature, l'armée, tout pourrait y passer! Il en résulterait que la chambre, qui a la prétention d'avoir le dernier mot, n'enlèverait pas seulement au sénat ses prérogatives financières, elle lui déroberait par subterfuge tous ses droits législatifs. Le budget serait un moyen de dictature dans le parlement, un instrument d'anarchie dans l'état! C'est là la question que les radicaux du Palais-Bourbon soulèvent et sur laquelle le sénat a maintenant à se prononcer à son tour.

Comment va-t-on sortir de là? Le sénat se résignera-t-il ou persistera-t-il dans ses premiers votes? Tout finira bien, dira-t-on, le sénat se résignera. C'est possible. Qu'on ne se méprenne pas seulement sur le sens et la moralité de ces crises si gratuitement et si dangereusement provoquées. On pourrait dire aujourd'hui ce que M. Thiers disait dans un autre temps, en 1851, dans d'autres conditions, nous le voulons bien, mais dans une circonstance où un conflit s'était élevé entre le pouvoir exécutif et l'assemblée qui était alors unique et souveraine. « Lorsque deux pouvoirs en présence ont entrepris l'un sur l'autre, disait M. Thiers, si c'est celui qui a entrepris qui est obligé de reculer, il a un désagrément, c'est vrai, c'est juste; mais, si c'est celui sur lequel on a entrepris qui cède, alors sa faiblesse est tellement évidente à tous les yeux qu'il est perdu... Il y a deux pouvoirs aujourd'hui dans l'état; si l'assemblée cède, il n'y en a plus qu'un... le mot viendra quand on voudra, l'empire est fait!. » Après tout, sous des formes et sous des noms différens, c'est la même situation. Si le sénat résiste et maintient ses droits, c'est peut-être un désagrément pour la chambre, mais ce n'est qu'un désagrément; s'il cède, il signe son abdication. La forme du gouvernement est changée, il n'y a plus qu'un pouvoir; le mot viendra quand on voudra, la convention est faite!

La politique du temps est décidément pleine de surprises et il faut toujours s'attendre à de l'imprévu. Tandis que cette conférence de Berlin, imaginée par M. de Bismarck, arrive au bout de ses laborieuses délibérations et enrichit l'histoire diplomatique de nouveaux protocoles, de conventions nouvelles, même de la création d'un état nouveau du Congo dont le roi des Belges a les honneurs, les affaires de l'Europe ne sont en effet rien moins que simples et claires. Elles ont pris dans tous les cas pour un moment un tour singulier, presque menaçant, comme pour prouver une fois de plus qu'on n'est jamais sûr de rien là où toutes les règles du droit ont à peu près disparu, où il n'y a plus guère que ce qu'on appelait jadis les « jeux de la force et du hasard. » Le fait est que, depuis quelques jours, on a pu assister

à un imbroglio assez bizarre où se sont trouvées mêlées l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, qui n'est après tout qu'une suite, un épisode de cette politique d'extension ou de conquêtes lointaines pour laquelle les gouvernemens aujourd'hui risquent leurs forces, leurs ressources, l'indépendance de leur action et leurs relations.

Tout, en vérité, est étrange dans ces derniers incidens, qui ont mis en jeu les plus grandes puissances et où s'est fait sentir, par un brusque coup de gouvernail, l'intervention d'un homme accoutumé depuis longtemps à profiter des circonstances, à être l'arbitre de l'Europe. Que l'Angleterre ait été un peu étonnée et émue de se voir si vivement prise à partie par M. de Bismarck dans un moment où elle ne s'y attendait peut-être pas et où elle n'avait pas besoin de nouveaux embarras, on le comprend bien. Il est certain que l'Angleterre, avec toutes ses affaires intérieures et extérieures, avec les innombrables intérêts de prépondérance qu'elle s'est créés et qu'elle a plus que jamais de la peine à défendre, n'est pas dans une situation facile. Elle n'est point dans une phase heureuse. L'expédition d'Égypte, où elle s'était si impétueusement engagée et où elle n'a déployé, depuis deux ans, que les irrésolutions, les contradictions d'une politique sans suite et sans prévoyance, ne lui a point évidemment réussi. La chute de Khartoum et la mort de l'infortuné, de l'héroïque Gordon, ont déconcerté ses efforts tardifs. Non-seulement elle ne peut plus songer aujourd'hui à remonter le Nil jusqu'à la capitale du Soudan, devenue la possession du mahdi, mais elle est même obligée d'abandonner ce qu'elle avait conquis par sa marche à travers le désert. Elle ne va pas à Métammeh, qu'elle ne peut plus attaquer, ni à Berber. Elle garde tout au plus sur la Mer-Rouge quelques points tels que Souakim, et le reste de la petite armée de lord Wolseley va chercher des positions plus sûres dans les régions du Bas-Nil. L'Angleterre ne renonce certainement pas à reprendre son œuvre, à recommencer l'expédition dans des conditions meilleures, avec des forces mieux proportionnées à l'entreprise et par une saison plus favorable. Provisoirement, elle est obligée de s'arrêter, de se replier, d'avouer à demi, si l'on veut, son impuissance, et les mécomptes militaires qu'elle a essuyés ont sans doute quelque peu nui au succès de sa diplomatie auprès des puissances européennes, qui n'ont pas toutes montré jusqu'ici un égal empressement à accepter ses propositions d'arrangemens financiers. De sorte que rien n'est fait, que tout est incertain et obscur en Égypte. D'un autre côté, en pleine Asie, a surgi presque au même instant une autre difficulté qui ne préoccupe pas moins les Anglais. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le sait bien, que s'agite entre l'Angleterre et la Russie cette question de la possession d'Hérat, de l'intégrité de l'Afghanistan, de la délimitation de ces régions asiatiques également surveillées et convoitées par les deux nations. Il se peut qu'on

ait exagéré, dans ces derniers temps, les mouvemens des Russes aux approches d'Hérat; il se peut aussi fort bien que la Russie ait cru pouvoir profiter des embarras de l'Angleterre pour hâter sa marche au cœur de l'Asie. Le péril, dans tous les cas, a paru cette fois assez grave, assez distinct pour émouvoir le sentiment britannique, toujours prompt à s'éveiller, car il s'agit, après tout, de la sûreté de l'empire des Indes. De là entre les deux empires une certaine recrudescence des rivalités nationales et une tension de rapports qui n'ont été qu'une complication de plus ajoutée aux complications égyptiennes. Le ministère qui gouverne aujourd'hui l'Angleterre a sans doute un peu contribué, par sa politique indécise, à laisser s'aggraver ces dangers qu'il n'a su ni prévoir ni détourner, et c'est là vraisemblablement ce qui explique la peine qu'il a eue tout récemment à conquérir dans le parlement un vote de confiance qu'il n'a obtenu d'ailleurs qu'à une faible majorité.

Ainsi, difficultés en Égypte, difficultés avec la Russie dans l'Asie centrale, affaiblissement du cabinet libéral, soupçonné de n'avoir qu'une politique insuffisante en face de ces questions périlleuses, tout cela réuni ne fait pas à l'Angleterre une situation aisée. C'est précisément dans ces conditions que M. de Bismarck, à son tour, a cru devoir intervenir à sa manière, avec l'intention évidente de profiter, lui aussi, des circonstances, et il a saisi la première occasion venue, celle de la publication des *Livres bleus* anglais. Il n'a même pas employé les moyens diplomatiques pour communiquer au gouvernement de la reine ce qu'il voulait lui dire. Ce grand ennemi du régime parlementaire a engagé un duel parlementaire. Il a prononcé l'autre jour au Reichstag un discours de sa façon, où, de son ton le plus hautain et le plus ironique, il s'est plaint un peu de tout, des indiscrétions des *Blue-Books*, des procédés désobligeans des ministres anglais, de leur dédain pour ses communications, des contrariétés qu'il avait toujours rencontrées à Londres pour sa politique coloniale. Le tout-puissant chancelier a pris ses aises avec les ministres de la reine Victoria et ne leur a pas ménagé les traits acérés de sa verve humoristique et superbe, sans craindre de donner à ses boutades le retentissement d'un débat de tribune. Au premier abord, on aurait pu croire que cette éloquence passablement libre allait remuer la fibre britannique et qu'il pouvait en résulter un refroidissement au moins momentané. Heureusement les choses ne vont pas si vite et d'une façon si tragique entre deux empires qui ont en ce moment tant d'intérêt à ne pas se brouiller tout à fait, et qui sont unis par de si puissans, de si intimes liens de dynasties. La reine Victoria et l'empereur Guillaume sont probablement intervenus à propos pour calmer les susceptibilités de leurs ministres et atténuer le danger.

Au fond, qu'a voulu M. de Bismarck? Il n'est point douteux que,

depuis quelque temps, depuis qu'il s'est mis en tête d'avoir une politique coloniale, de conquérir des continens et des îles, il n'a pas toujours trouvé à Londres les facilités qu'il désirait. Il a donné des conseils, il a offert des appuis, à la condition, bien entendu, d'en recevoir le paiement, et il n'a pas été compris ; on a agi comme s'il n'avait rien dit. Il en est résulté qu'il a dû chercher d'autres combinaisons et qu'il s'est accoutumé à traiter lestement les boutiquiers de Londres et de Manchester. Il a réussi, on le voit bien, puisque lord Granville, au lieu de relever le défi hautain du Reichstag, s'est modestement excusé devant les pairs d'Angleterre et a fait récemment son acte de contrition avec une humilité qu'on croyait jusqu'ici peu compatible avec l'orgueil britannique. Le chancelier lui-même d'ailleurs avait envoyé son fils pour faire sa paix, pour commenter son langage. Le jeune comte Herbert de Bismarck, appelé sans doute à servir sous son père au ministère des affaires étrangères, a dû être chargé d'expliquer que rien n'était perdu encore pour quelques paroles vives, que, si l'on voulait laisser à l'Allemagne sa liberté dans la Nouvelle-Guinée, dans les îles du Pacifique ou aux Cameroons, l'Allemagne, à son tour, ne verrait aucune difficulté à servir l'Angleterre dans les questions qui toucheraient celle-ci de plus près, en Égypte ou même dans l'Afghanistan. Le chancelier a déclaré un jour qu'il attachait plus de prix à l'amitié de l'Angleterre qu'à tout ce qui se passait en Égypte : il a dû renouveler récemment cette assurance à Londres. L'Angleterre, à son tour, a pu juger que l'amitié d'un tel homme valait bien qu'on fermât les yeux sur l'occupation de quelques territoires lointains ou qu'on oubliât quelques boutades teutonnes du plus irascible des chanceliers, et la paix a dû être faite : il n'est rien de tel que de s'entendre.

Voilà qui est au mieux ! C'est le système des évolutions intéressées et des alliances alternatives pratiqué par un puissant réaliste de la politique. D'après ces papiers indiscrètement ou naïvement divulgués par le *foreign-office*, M. de Bismarck aurait prévenu d'avance, il y a plus d'un an, que, si l'Angleterre hésitait à s'entendre avec lui, il chercherait à s'entendre avec la France. Ce jour-là, il dévoilait d'un seul mot tout son secret; il disait crûment ce qu'il faisait, ce qu'il a fait depuis plus de dix ans en passant selon les circonstances, selon le besoin du moment, d'une alliance à l'autre, sans s'attacher à aucune. Il a été l'allié de l'Autriche et de la Russie simultanément ou séparément, des Turcs comme des Italiens, de la France et de l'Espagne. Il s'est servi de tout le monde avec une impartialité hautaine et narquoise. Il n'a trompé personne, à la vérité, puisqu'il a presque toujours dit ou laissé entrevoir son secret; il a conduit aussi sa politique de telle façon qu'il y aurait, avouons-le, une singulière ingénuité à garder quelque illusion sur la durée ou la solidité de ses amitiés. M. de Bismarck, en s'éloignant il y a quelque temps de l'Angleterre,

a voulu, comme il l'a dit, se rapprocher de la France; aujourd'hui, par une évolution nouvelle, il s'éloigne peut-être de la France pour revenir vers l'Angleterre, après avoir dit aux Anglais quelques duretés. C'est sa tactique. Elle a réussi jusqu'à ce moment; mais elle commence à s'user, et ceux qu'elle a pu séduire tour à tour finiront peut-être par s'apercevoir qu'ils feraient beaucoup mieux de s'entendre entre eux pour leurs propres intérêts et pour le bien de l'Europe.

Jusqu'à quel point la Russie est-elle décidée à étendre dès ce moment ses conquêtes dans l'Asie centrale, à précipiter ces mouvemens qui ont ému l'Angleterre, qui lui ont peut-être fait sentir la nécessité d'un appui moral de l'Allemagne et de son puissant chancelier? Il y a déjà bien des années que la Russie est en marche dans ces régions centrales de l'Asie, qu'elle s'étend par des annexions et des protectorats. Ce n'est même pas la première fois qu'il est question de chercher un système de garanties et de délimitation propre à maintenir la paix, à prévenir le grand duel des deux empires qui se disputent la prépondérance asiatique, qui semblent fatalement destinés à s'entre-choquer. En est-on arrivé aujourd'hui à un point si extrême que le choc soit inévitable et prochain? Le gouvernement russe a-t-il réellement la pensée de marcher sur Hérat, d'attaquer l'Afghanistan, c'est-à-dire d'engager la lutte avec l'Angleterre? Les Anglais, nous le savons bien, en sont déjà à calculer les chances d'une guerre, à évaluer les forces qu'ils pourraient mettre en mouvement et même à chercher les points sur lesquels ils pourraient, au besoin, attaquer la Russie en Europe ou en Asie. C'est cependant aller un peu vite, et on n'aura probablement pas de peine à prolonger une trêve qui existe depuis longtemps. Il n'est nullement démontré que les politiques de Saint-Pétersbourg soient résolus aujourd'hui à jouer une si périlleuse partie où ils savent d'avance qu'ils rencontreront un adversaire redoutable. La Russie, bien qu'entraînée et poussée par une sorte de force des choses en Asie, est peut-être moins impatiente qu'on ne le pense de hâter sa marche, de précipiter les événemens. Elle a d'ailleurs assez d'affaires sérieuses à l'intérieur pour occuper son activité, et avec un peu plus de prévoyance ou un peu plus de justice, elle éviterait même assurément d'ajouter à des embarras déjà assez grands d'autres embarras qu'elle a la malheureuse inspiration de se créer sans aucune raison.

A quel propos, en effet, raviver de vieilles, de douloureuses plaies, et revenir aujourd'hui, après vingt ans, à une politique de rigueurs impitoyables à l'égard des populations polonaises? C'est pourtant là le triste caractère d'un ukase du mois de janvier, aussi dur qu'inattendu. Lorsqu'il y a vingt ans, l'insurrection qui pendant tant de mois avait tenu tête à toutes les forces russes venait d'être vaincue, pendant le proconsulat du général Mourawief, le gouvernement de Pétersbourg ren-

dait un édit dont l'objet avoué était de déposséder les Polonais du droit de propriété, de transférer les terres aux Russes, et à la rigueur, si l'on veut, ces violences de répression s'expliquaient par les passions encore toutes chaudes de la lutte. L'ukase de 1865 a été certainement en partie exécuté et a eu pour effet, surtout au premier moment, une vaste spoliation : il est aussi en partie tombé en désuétude par la force des choses, parce que les Russes qui sont devenus propriétaires, qui étaient le plus souvent des fonctionnaires peu propres à s'occuper de la culture et de l'administration des terres, ont senti eux-mêmes le besoin de se servir des Polonais, de les associer sous des formes diverses à la gestion de leurs propriétés. Les nouveaux propriétaires russes n'ont pas revendu les terres ainsi acquises aux Polonais, ils ne le pouvaient pas : ils les ont affermées pour une longue durée, ils les ont quelquefois remises en gage. Il en est résulté avec le temps, sous une sorte de garantie tacite, un certain état moins dur pour les Polonais, avantageux pour les Russes eux-mêmes. Aujourd'hui, l'ukase du 8 janvier, abrogeant ces tolérances inoffensives et même utiles, interdit aux Polonais non seulement d'acquérir, mais de prendre en ferme, de recevoir en gage des propriétés dans les neuf gouvernemens de la Lithuanie, de la Russie-Blanche et de la Petite-Russie. Le nouvel ukase ne dispose pas seulement pour l'avenir, il a un effet rétroactif, il annule d'innombrables transactions ; il ne se borne pas à faire revivre l'édit du temps de Mourawief, il l'aggrave sous plus d'un rapport, et par une particularité curieuse qui montre combien ces coups d'autorité risquent souvent de s'égarer, les Polonais qu'on avait surtout en vue ne sont pas seuls frappés ; bien des Russes qui ont bénéficié de la situation nouvelle, qui sont devenus propriétaires, et parmi eux il y a de très hauts, de très puissans fonctionnaires, sont eux-mêmes atteints dans leurs intérêts, et vont se trouver dans des conditions impossibles. Économiquement, c'est pour le pays une perte immense par la dépréciation des terres, par un appauvrissement universel. Politiquement ou moralement, cette mesure n'atteindra guère son but, qui est la russification de ces provinces ; elle peut ruiner les Polonais, elle ne profite pas aux Russes et elle pourrait n'avoir d'autre effet que de stimuler l'immigration allemande qui depuis quinze ans n'a cessé de s'accroître dans les provinces polonaises ; mais ce qu'il y a de certain dans tous les cas, c'est que l'ukase du mois de janvier est le triste réveil d'un esprit de guerre et de persécution qui paraissait sommeiller, et ce n'est malheureusement pas le seul acte de ce genre accompli depuis peu par le gouvernement russe.

On revient à la guerre ouverte contre tout ce qui est polonais, contre la langue, contre l'église, et une des plus récentes victimes de cette politique est l'archevêque de Wilna, Mgr Grinevetzki, qui vient d'être l'objet de rigueurs inattendues. Le malheureux prélat ne pou-

vait pourtant être suspect d'hostilité; il a été distingué et choisi comme archevêque de Wilna, il y a deux ans à peine, par le gouvernement russe lui-même. Il passait pour être vu avec faveur à la cour de Saint-Pétersbourg et. précisément pour cette raison, il avait été d'abord accueilli un peu froidement par les Polonais. C'est un homme mesuré et sage, de l'esprit le plus conciliant, étranger à toute politique, uniquement occupé des intérêts de son diocèse. Son grand crime a été de ne pas vouloir laisser le gouverneur de Wilna s'immiscer dans son administration religieuse en lui imposant un système de conduite à l'égard de quelques-uns de ses prêtres. Ce gouverneur, M. Kochanof, a voulu lui dicter ce qu'il avait à faire. Vainement l'archevêque a réclamé auprès du gouvernement, on lui a répondu en lui imposant une sorte d'exil volontaire sous la forme d'un voyage à l'étranger. Le prélat a déclaré qu'il ne quitterait son diocèse que s'il y était contraint, et alors il a été appelé à Saint-Pétersbourg, où on lui a tout simplement signifié qu'il était suspendu de ses fonctions épiscopales, qu'il allait être conduit à Jaroslav, — où Mgr Grinevetzki est, en effet, interné aujourd'hui. Le traitement infligé avec si peu de raison au prélat le plus pacifique a d'autant plus frappé qu'il a coïncidé à peu près avec l'ukase du 8 janvier sur la propriété et qu'il a paru rentrer dans le programme des rigueurs nouvelles. Et quel moment choisirait-on pour revenir à une si dure politique? On n'est plus au temps où les résistances à main armée, les insurrections risquent d'appeler les représailles. Depuis bien des années, il n'y a eu en Pologne aucune apparence de sédition. Le pays est tranquille. Le sentiment de la vieille nationalité peut vivre dans les cœurs, il ne se manifeste par aucun acte irritant ou provocant, ni surtout par des conspirations. Lorsque l'empereur Alexandre III est allé l'automne dernier à Varsovie pour cette entrevue de Skierniewice qui a fait quelque bruit en Europe, il a été reçu avec convenance et il s'est trouvé peut-être moins exposé à Varsovie qu'il ne l'est quelquefois à Saint-Pétersbourg. Si l'on veut pacifier les esprits, le moyen n'est pas apparemment de revenir sans cesse aux rigueurs, aux représailles, aux répressions. On raconte qu'il y a bien peu de temps, depuis ces derniers incidens, le gouverneur d'une des grandes provinces de l'empire se trouvait à une table avec des Polonais, même avec quelques Polonaises, et se tournant vers une de ces dernières, il lui disait tout haut qu'on aurait beau faire, que les Polonais seraient toujours des Polonais et qu'il fallait les traiter comme tels. La spirituelle et courageuse femme à qui le gouverneur s'adressait répondait vivement: « Comment n'en serait-il pas ainsi? Si nous pouvions l'oublier, c'est vous qui nous le rappelleriez; c'est vous qui par vos procédés nous forcez à être, à rester des patriotes. »

C'est l'éternelle conséquence des politiques qui dépassent la mesure

et qui vont contre leur but; mais il y a quelque chose de plus. Les rigueurs outrées à l'égard de la Pologne n'ont jamais servi beaucoup la Russie. Lorsque la dernière insurrection de 1863 fut vaincue, la Russie, croyant en finir pour jamais, inaugurait en Pologne un vaste système de confiscation et de dépossession qui était du véritable socialisme, et pour appliquer son système, elle faisait appel à toutes les passions; elle introduisait dans son administration de jeunes révolutionnaires empressés de voir leurs idées réalisées en Pologne. C'est peut-être ce qui a contribué le plus depuis au développement du nihilisme et au recrutement des nihilistes : de sorte que, sans le vouloir, la Russie aurait peut-être elle-même préparé une arme qui se tourne aujourd'hui contre elle. Grande leçon pour les gouvernemens, qui, après tout, trouveront toujours plus de sécurité et des garanties plus sûres dans une politique d'équité et de modération !

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Le marché financier de Paris a pu se soustraire pendant la première semaine de mars à l'influence des réactions produites par la politique sur les places de Londres et de Berlin; mais ces réactions sont devenues trop fortes pour que le contre-coup pût en être plus longtemps épargné à la spéculation parisienne. Il s'est donc produit jeudi un mouvement de recul qui a présenté par instans le caractère d'une véritable panique, mais que l'énergique résistance du marché a promptement enrayé. Ce mouvement n'a eu d'autre résultat que de ramener les cours des rentes et des valeurs à peu près au niveau où ils se trouvaient au moment de la liquidation et d'effacer ainsi les traces d'une hausse dont l'exagération, dans les circonstances actuelles, était manifeste. Encore les rentes se sont-elles maintenues, après la réaction, sensiblement au-dessus des derniers cours de compensation.

La liquidation s'était passée sans incident grave. Les livraisons redoutées en rente 3 pour 100 ne s'étaient pas effectuées, et les taux de report n'ont pas dépassé d'abord la moyenne habituelle. Ils se sont élevés cependant, aussi bien sur les rentes que sur les valeurs, pendant les deux journées qui ont suivi la liquidation, ce qui prouvait à la fois que le découvert avait bien diminué et que la place était plus engagée à la hausse qu'on ne le supposait.

Malgré cette constatation, et malgré les cours en baisse continue transmis de Londres et de Berlin, la volonté de faire de la hausse était telle que rentes et valeurs ont commencé à s'élever sous l'influence d'achats dont le caractère était bien fait pour inquiéter quelque peu les spéculateurs prudens et expérimentés. Il s'agissait, en effet, de ce que l'on appelle les achats des gens du monde, c'est-à-dire de spéculateurs opérant au hasard, ou à peu près, et qui, se mettant à la suite d'un mouvement aux trois quarts épuisé et produisant en quelques jours une hausse factice, rendent inévitable à bref délai un brusque mouvement rétrograde.

Pendant cette période d'effervescence, le 3 pour 100 français a été porté de 81.85 à 82.50; l'Amortissable, de 83.20 à 83.90, le 4 1/2, de 109.70 à 110.30; l'Italien, de 97.75 à 98; le Suez, de 2,115 à 2,175; la Banque de France, de 5,140 à 5,300; la Banque de Paris, de 800 à 815; le Crédit foncier, de 1,362 à 1,375 francs.

A Londres et à Berlin, au contraire, les Consolidés et les Fonds russes ne cessaient de reculer sous l'action des nouvelles politiques concernant l'état aigu du conflit anglo-russe. Le ministère Gladstone était sorti vainqueur du débat sur la motion de censure à propos des affaires d'Égypte, mais avec une faible majorité de 14 voix. On envoyait 8,000 soldats de la métropole à Souakim, tandis que l'armée du général Wolseley se mettait en pleine retraite sur Dongola. Les difficultés s'amoncelaient de tous côtés autour du gouvernement anglais. Une rupture semblait imminente entre les cabinets de Londres et de Berlin, et les journaux anglais dénonçaient les progrès des Russes dans la direction de Hérat. Comment le Stock-Exchange eût-il pu soutenir le choc de tant de causes d'inquiétude? La Banque d'Angleterre était en état, par suite de la situation de sa réserve, d'abaisser le taux de son escompte. La gravité des préoccupations politiques a empêché l'adoption de cette mesure.

La réponse de lord Granville au réquisitoire lancé par M. de Bismarck contre les procédés de la diplomatie britannique a marqué la fin du malentendu entre Berlin et Londres. Les deux gouvernemens se sont réconciliés, par l'intermédiaire du comte Herbert de Bismarck, sur le terrain de la politique coloniale. Mais la question afghane a passé alors au premier plan, et le ton de la presse britannique à

l'égard de la Russie est devenu belliqueux autant que le ton de lord Granville à l'égard du chancelier allemand avait été humble et conciliant. L'opinion publique s'est alarmée; on a cru que la guerre entre l'Angleterre et l'empire du tsar ne pourrait être évitée. Les banquiers de Londres, à la liquidation de quinzaine, ont refusé de reporter des fonds russes; des réalisations considérables ont dû s'effectuer, à Berlin comme au Stock-Exchange, et toutes les catégories de la dette de la Russie ont perdu, en une semaine, de 4 à 5 unités. Il est à noter que cette panique est venue fort à point pour les intérêts d'une grosse spéculation engagée à la baisse, à Londres, sur les valeurs internationales et aussi, paraît-il, sur les actions de la Compagnie de Suez.

Nos haussiers ont dû plier devant l'ouragan déchaîné sur les deux grands marchés du Nord. Le 3 pour 100 a reculé de 82.50 à 81.60; le 4 1/2, de 110.30 à 109.60; l'Italien, de 98 à 96.85; le Suez, de 2,175 à 2,050; la Banque ottomane, de 620 à 602; la Banque de France, de 5,300 à 5,240; la Banque de Paris, de 815 à 785.

Ce désarroi a peu duré; le 3 pour 100 s'est rapproché de 82, le 4 1/2 de 110, le Suez de 2,100. On s'est rassuré sur la nouvelle que l'ambassadeur russe à Londres avait enfin reçu l'autorisation d'apposer sa signature à la convention internationale pour le règlement des finances égyptiennes. On augurait de ce fait que l'empereur de Russie apporterait un sérieux esprit de conciliation dans l'arrangement de la question afghane. Cependant les inquiétudes sont encore vives; l'attitude du cabinet anglais indique que la situation est grave, et l'on s'étonne des retards que subit la conclusion officielle de l'affaire égyptienne, terminée en fait depuis plus de quinze jours.

Des dépêches annonçant de nouveaux succès de nos armes, sont arrivées de l'extrême Orient : le général Brière de l'Isle a fait lever le siège de Tuyen-Kuan et battu l'armée chinoise du Yunnan; le général de Négrier a occupé That-Ke; le colonel Duchesne a chassé les Chinois des environs de Kelung. Mais l'annonce de ces victoires, très chèrement achetées d'ailleurs, n'a exercé aucune action sur les tendances du marché, dont toutes les préoccupations étaient tournées du côté de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

En Italie, les conventions des chemins de fer, votées par la chambre, ont été portées au sénat, où l'adoption ne fait aucun doute. L'événement avait été escompté si longtemps à l'avance que les prix de la rente italienne ne se sont point ressentis du fait accompli. De grosses positions à la hausse sur ce fonds ont commencé à se liquider. Les actions des Chemins méridionaux ont conservé le cours de 700 francs après avoir atteint 710.

La baisse des fonds russes a entraîné celle du 4 pour 100 or hongrois, de l'Extérieure, du Turc nouveau, sur lequel a été détaché, le

13 courant, le premier coupon semestriel. L'Unifiée a reculé de 345 à 335, l'arrangement égyptien étant toujours en suspens.

Il y a plus d'offres que de demandes sur les actions des chemins de fer, tant en France qu'en Espagne et en Autriche, les recettes allant sans cesse en diminuant. Le Lyon, avec 423 kilomètres de plus qu'en 1884, a reçu du 19 au 25 février 600,000 francs de moins que dans la semaine correspondante de l'année dernière. La diminution depuis le 1er janvier, atteint 4 millions 1/2 de francs. Le Nord a une moins-value pour les deux premiers mois de 1,492,000 francs, le déficit est de 1,563,000 pour l'Est, de 888,000 pour l'Ouest, de 748,000 pour l'Orléans, de 403,000 pour le Midi, de 679,000 pour les Lombards, de 664,000 pour le Saragosse, de 392,000 pour le Nord de l'Espagne.

Le Nord a fléchi de 15 francs à 1,650, le Midi de 10 francs à 1,160. Le Lyon s'est maintenu à 1,260 et l'Orléans à 1,365. Le Saragosse a reculé de 10 francs à 390, les Lombards de 5 francs à 300. Les Chemins portugais, très recherchés en vue de l'assemblée appelée à décider entre les deux conseils qui se disputent la direction de l'entreprise, ont atteint 635 francs, cours très exagéré qui ne survivra pas aux circonstances par lesquelles s'est produite l'extrême raréfaction du titre.

La spéculation qui avait poussé la Banque de France à 2,300 a dû se replier au plus vite; cette hausse n'eût été justifiée que par l'imminence d'une élévation du taux de l'escompte, mesure que rien ne provoque en ce moment. La Banque de Paris n'a pu se maintenir au-dessus de 800 francs, non plus que la Banque d'escompte au-dessus de 580. Le recul a été général sur les titres des établissemens de crédit. Le Crédit foncier toutefois a opposé à la baisse une forte résistance.

Le Suez a eu un marché très agité. Les cours paraissent vouloir trouver actuellement leur équilibre aux environs de 2,100 francs. Il est toujours question de la réunion à Paris d'une conférence internationale, dont la mission serait de régler la mise en pratique du principe de la liberté et de la neutralité du passage à travers le canal. Les Voitures se sont relevées au-dessus de 600. Le Gaz a fléchi au-dessous de 1,600, le dividende de 1884 devant être fixé à 76.50, alors que l'exercice 1883 avait donné 78 francs. Les démêlés de la compagnie des Omnibus avec le conseil municipal ont provoqué des réalisations jusqu'au prix de 1,150 francs.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

SOLANGE

DE CROIX-SAINT-LUC

DERNIÈRE PARTIE (1).

XIX.

Elle était couchée, l'œil fixe, suivant de la pensée une ombre insaisissable. La veilleuse jetait une clarté tremblante; un rayon de lune entrait par la haute fenêtre, aux volets ouverts. Dans ces lueurs blanches Solange cherchait quelque chose. Elle cherchait cette barque maudite qui s'était envolée sur l'océan.

La tempête des jours précédens se calmait. Le ciel débrouillé, doux comme un ciel de septembre, souriait à cette accalmie trompeuse. Dans cet apaisement ironique de la nature, la jeune femme se débattait désespérément. C'était fini. Le ressort de sa vie se brisait. Depuis qu'elle était revenue à elle, étendue sur son lit, elle revivait le drame avec une effrayante intensité. Ce tumulte, ces cris, lorsque la pudeur de la femme allait être vaincue par la passion de l'amante, et Bertrand qui luttait furieusement pour délivrer Hervé, se jetant dans cette mêlée confuse des matelots, contusionné,

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, du 1er et du 15 mars.

foulé aux pieds, et se relevant encore pour l'arracher, elle, Solange, à ces flots ouverts pour l'engloutir! Elle ne reverrait plus Hervé! L'aïeule le possédait à nouveau. Maintenant rien ne lui arracherait plus sa proie. Une seule espérance : le gain du procès. Solange se sentait affreusement lasse. Elle savait qu'elle était vaincue, et que tout l'écraserait, les hommes comme les choses; elle jugeait l'avenir avec cette lucidité douloureuse des êtres qu'une crise nerveuse a violemment secoués. La présence de Bertrand à Blankenberghe la condamnait à l'avance. Cette présence, impossible de la nier : la jeune femme voyait clair maintenant dans le jeu de son ennemie.

Pas un instant la douairière ne l'avait perdue de vue. Des espions rôdaient autour d'elle. On savait tout, sa vie, ses actions, depuis son arrivée en Belgique. C'est ainsi qu'on achetait la complicité d'Ehrmann, qu'on choisissait l'heure propice pour l'enlèvement d'Hervé. De quelque côté qu'elle se tournât, la malheureuse se heurtait à l'épouvante et au désespoir. Hervé allait être conduit à Léry. Il serait bien prisonnier cette fois, et on ne le laisserait jamais seul; il ne pourrait plus recommencer sa fuite. Alors, elle voyait son fils pleurant, souffrant, l'appelant, tournant vers l'horizon ses petites mains et invoquant cette mère disparue qui ne lui répondrait pas. Certes, elle lui savait le cœur ferme et résolu, mais un enfant de dix ans a toujours quelque chose de la légèreté de son âge. S'il allait l'oublier, grand Dieu! L'oublier? Non. Elle refusait d'admettre que ce fût possible; seulement l'amour d'Hervé pour sa mère pouvait diminuer, s'effacer peu à peu, sous l'influence du temps, qui ternit toutes les pensées humaines.

Alors elle tournait la tête sur l'oreiller, et elle pleurait silencieusement, autant sur son enfant que sur elle-même; elle pleurait son bonheur envolé, son espérance détruite. Et les larmes coulaient sur ce visage pâle, et des frissons convulsifs secouaient le corps de cette infortunée. Les mêmes pensées remuaient toujours dans son cerveau surexcité. Ce procès, était-il donc impossible de le gagner? Hélas! oui, impossible. Tant qu'Hervé demeurait auprès d'elle, la question restait douteuse. Les magistrats ne s'insurgent guère contre un fait accompli. Ils auraient infirmé le premier jugement, puisqu'aussi bien la mère possédait son fils. Maintenant, la position changeait. Au lieu d'être victorieuse, Solange était vaincue. Et les vaincus ont tout le monde contre eux. On pardonne tout au succès; on ne pardonne rien à la défaite.

Sans compter l'effet produit par le récit de ce que sa belle-mère appelait ses désordres. Ses désordres! Pauvre créature! Comme elle payait cher sa tendresse coupable de pensée et pure d'action! Ah! elle se haïssait, elle se méprisait. Ses remords la ressaisissaient à nouveau. Certes on ne peut pas étouffer son cœur, mais on peut le

forcer au silence. Pourquoi avait-elle avoué au jeune homme qu'elle l'aimait? En le décourageant elle l'éloignait d'elle. Elle aurait souffert? Soit. Du moins la mère ne se fût pas sacrifiée à l'amante. Et c'était là sa pensée de chaque minute. Elle avait failli à son devoir comme mère, et c'était la mère que le destin châtiait. Alors son découragement la reprenait plus intense et plus profond encore.

Quand on souffre d'une peine imméritée, on se raidit contre elle avec quelque chose de cette fière énergie qui soutenait les martyrs; mais lorsqu'on est le propre auteur de son mal, on éprouve à son insu et presque malgré soi une dépression de volonté. Et quand Solange évoquait le passé, elle se condamnait depuis la première heure : depuis le jour, où sentant l'amour germer dans son cœur, elle s'abandonnait à la décevante illusion d'une passion coupable. Coupable, puisque son mari vivait; coupable puisque rien ne faisait prévoir qu'elle deviendrait bientôt libre. Pourquoi ce mari mourait-il en pleine jeunesse? Parce qu'elle le tuait par ses inconséquences, par ses légèretés, aussi sûrement que d'un coup de pistolet. C'était elle le meurtrier indirect, elle qui volait à cet homme la longue suite des jours promis.

Toutes ces idées dansaient en son cerveau une ronde infernale. Elle souffrait le martyre. C'était bien, c'était juste : Dieu choisit son heure pour punir. Elle s'exagérait ses fautes, elle grandissait ce qu'elle appelait son crime. Dans l'effarement de sa conscience, elle était prête à s'abandonner au sort, comme un naufragé à la dérive qui ne se défend plus. A quoi bon lutter d'ailleurs? Mieux valait se résigner, courber le front, s'avouer vaincue. Elle s'ensevelirait dans une solitude, inconnue, sous un faux nom. Ne serait-ce pas fuir la moitié de sa douleur que de s'évader de la célébrité douloureuse qui l'humiliait? Hervé!.. elle ne le verrait plus! Cette pensée toujours nouvelle lui perçait le cœur comme un coup de couteau. C'était là l'inévitable et l'irréparable. La solitude, l'abandon de sa vie, le renoncement aux joies de ce monde : soit; elle consentait à tout cela, mais à la condition qu'elle gardât son fils, qu'elle l'eût auprès d'elle, qu'elle pût l'élever. Le naufragé qui tout à l'heure se laissait couler à fond tentait encore de se raccrocher à cette branche que lui tendait l'espérance. Espérance vaine, espérance menteuse, elle le savait, elle le sentait, et elle fondait encore en larmes, brisée, écrasée.

La nuit s'usait lentement, ajoutant les heures aux heures écoulées : et Solange se débattait toujours dans les affres de son agonie morale. Le matin venait. Une lueur pâle courait à l'horizon. A travers la glace sans tain la jeune femme voyait la mer presque toute noire, nuancée çà et là de tons gris d'ardoise; puis, soudain, une lumière flambait comme une fusée lointaine, là-bas, derrière les

falaises. Une aurore d'hiver, l'aurore d'un beau jour froid, rougissait le ciel. Les lames se détachaient plus nettement, levant et baissant tour à tour leur crête blanchissante d'écume.

La marée montait. Un rocher, debout dans les flots, d'abord à découvert, essayait de lutter, recommençant son combat éternel contre son éternel ennemi. Celui-ci riait des efforts du granit impuissant, sachant bien que son lent et sûr labeur dompterait tous les obstacles. Ce n'était d'abord qu'une flaque d'eau séchée bien vite, et le rocher semblait se secouer avec orgueil. Puis la vague revenait, éclaboussant l'obstacle, lançant des gerbes par-dessus les dentelures de pierre, pour redescendre encore, comme si elle renonçait à lutter. La mer poussait un grand soupir et la vague remontait à l'assaut. Maintenant le rocher se submergeait déjà, mais résistant toujours, et le duel se poursuivait sans trêve entre cet amas de gouttes d'eau qui semblaient si faibles, et ce granit qui semblait si fort.

Solange regardait. Dans sa désespérance, délaissée par les hommes, elle se réfugiait en Dieu. Son ardente prière monta vers le ciel. Elle suppliait la mère de celui qui a tant souffert de l'aider, de la conseiller, de la soutenir. Elle s'avouait coupable. Mais l'était-elle au point de tout perdre? Au point d'être une mère sans enfant, et une femme sans amour? La vie finissait donc pour elle, et devait-elle se dire que son fils était mort, comme si elle venait de le coucher dans la tombe? Sa prière finie, Solange restait les yeux toujours fixés sur l'océan. Et il lui semblait qu'une voix mystérieuse lui parlait tout bas.

Ce rocher, entièrement couvert par les vagues, maintenant, était comme un exemple évoqué devant elle. Le patient et continu travail des eaux avait dompté la pierre. Une seule goutte tombant sans relâche l'eût mordue lentement et creusée. C'est que la force ne peut rien contre la patience et que toute victoire se brise contre la continuité du labeur. Eh bien! elle ferait ainsi, elle, la créature faible, elle qui était toute seule contre les autres. Rien ne l'arrêterait, rien ne la découragerait. Se décourager? Est-ce qu'elle en avait le droit! Ce n'était plus pour elle-même qu'elle voulait combattre, mais pour son fils. Elle briserait son cœur, s'il le fallait, mais elle triompherait. La mère avait tout perdu en se sacrifiant à l'amante. L'amante à son tour pourrait tout reconquérir en se sacrifiant à la mère.

Comme pour répondre à cet élan qui l'emportait de nouveau vers l'espérance, le soleil sortit brusquement des profondeurs de l'horizon lointain. Ce fut un ruissellement de rayons et de gerbes d'or qui étalaient une nappe étincelante sur les lames grises. Était-ce l'image de l'avenir couvrant les ombres de son désespoir? Solange remercia

Dieu qui lui rendait la force, et elle s'endormit enfin, épuisée par les angoisses de sa maternité soufffrante.

XX.

Un peu avant midi, la femme de chambre vint annoncer à Mme de Croix-Saint-Luc que M. Bertrand du Manoir, accompagné d'une autre personne, demandait à lui parler. Solange pâlit. Une nouvelle lutte commençait, et c'était la plus difficile : la lutte contre elle-même. Plusieurs fois depuis la veille, Bertrand s'était présenté à la villa. On lui avait répondu que la comtesse ne recevait personne. Ce qu'il lui dirait? Ah! elle le savait bien! Mais elle savait aussi ce qu'elle répondrait. Elle n'avait qu'à mesurer sa propre douleur pour connaître celle du jeune homme. Solange resta une minute songeuse; puis, avec un geste résolu :

— C'est bien, dit-elle, j'y vais.

Au premier regard, elle vit qu'il avait souffert autant qu'elle-même pendant cette terrible nuit. Il portait encore la trace des contusions de la veille.

— Madame, dit-il, permettez-moi de vous présenter M. le bourgmestre de Blankenberghe.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années, gros et court, avec une face apoplectique de Flamand bien nourri. L'œil clair et brillant jetait une lueur intelligente sur la figure un peu commune. Pourquoi venait-il?

— M. le bourgmestre, reprit Bertrand, sait à quelles inimitiés vous êtes en butte, madame. Comme tous les gens de cœur, il vous plaint et il vous respecte. Je me suis rendu chez lui après le crime d'hier soir, et il a bien voulu me dire qu'il ferait tous ses efforts pour vous aider.

— Pour m'aider? demanda-t-elle.

Elle ne comprenait pas.

— Mon Dieu! oui, madame. La Belgique est une terre libre et l'on s'est rendu coupable d'une violation de territoire. Les lois, chez nous, sont très sévères pour ce genre de délit, et je vous engage à introduire une plainte devant le tribunal de Bruges.

Avec l'entêtement d'éloquence d'un Flamand, le bourgmestre exposa longuement à Solange qu'il lui serait très utile de suivre son conseil. Est-ce qu'elle ne soutenait pas un procès en France pour obtenir que la tutelle de son fils lui fût rendue? L'arrêt d'un tribunal belge, condamnant ceux qui avaient préparé et exécuté l'enlèvement pèserait d'un grand poids auprès de la magistrature française. Mais Solange avait bien assez de se débattre contre la cour de Dijon. Elle remercia le bourgmestre de son intérêt. A quoi lui ser-

virait une décision des magistrats de Bruges? Mieux valait faire constater le rapt et profiter de l'indignation qu'une telle action soulèverait.

— J'ai prévu votre désir, madame, interrompit Bertrand. Sur ma demande, M. le bourgmestre a rédigé une note sur ce qui s'est passé hier soir.

En effet, le bourgmestre soumit à la comtesse un récit très détaillé de l'enlèvement, où l'on expliquait clairement le crime commis. La complicité d'Ehrmann, la présence d'espions semés à travers le pays, enfin le rapt lui-même, tout cela était raconté, commenté avec une netteté remarquable. Solange jeta un regard reconnaissant sur Bertrand. Elle devinait là l'influence de son ami. Depuis la veille, il recueillait des témoignages, il obtenait des signatures. Il avait pris soin de les faire légaliser les unes et les autres. Tout cela formait un ensemble raisonné, bien déduit, important au point de vue de la lutte que la jeune femme s'apprêtait à soutenir. C'était une pièce officielle, en somme, où se détachaient le timbre de la mairie de Blankenberghe et le paraphe compliqué du bourgmestre. Tout de suite Solange comprit l'utilité d'une pièce pareille. Elle remercia vivement le premier magistrat de la ville, qui baissait la tête d'un air modeste, protestant qu'il était heureux de servir une cause juste; il balbutiait quelques phrases que sa timidité embrouillait, car le grand air de la comtesse l'impressionnait beaucoup. Enfin il se retirait, et Bertrand s'apprêtait à le suivre quand, d'un geste, elle retint le jeune homme. Tous les deux sentaient qu'une explication décisive allait avoir lieu. Un lourd silence pesait sur eux. Elle dit, très bas :

— Vous souffrez, n'est-ce pas?

Et comme il se taisait toujours :

— Vous m'avez comprise avant que j'aie parlé, reprit-elle. Hélas! il faut nous séparer.

Bertrand cacha sa figure entre ses mains. Il prévoyait cette volonté de Solange; mais le coup attendu n'en était pas moins rude.

— Vous m'en voulez? continua la jeune femme.

— Et de quoi vous en voudrais-je? Je vous l'ai dit une fois déjà : c'est moi qui ai fait votre malheur. Sans moi vous seriez heureuse. Croyez-vous donc que je me le pardonne? Cette nuit,.. ah! vous avez souffert, vous, pendant cette nuit. Je vous jure que votre douleur ne doit rien envier à la mienne! Je songeais à tous ces événemens qui se déroulent depuis de longs mois, à cette fatalité qui vous accable. J'ai été votre mauvais génie, moi qui donnerais ma vie pour vous épargner une larme! Aussi, ordonnez : je suis prêt à obéir. Commandez-moi de rester, et je demeure; commandez-moi de fuir, et je m'éloigne.

— Il faut nous séparer, dit-elle pour la seconde fois.

— C'est bien. Ce soir, je partirai pour Nice.

— Ce n'est pas assez loin.

— Solange!

— O mon ami, songez donc que je suis en pleine bataille! Dans cette lutte que je vais entreprendre, on me jettera au visage toutes les calomnies et toutes les insultes. On ne m'épargnera pas une humiliation. Pour la seconde fois, je serai traînée toute vivante sur la claie. Votre présence ici sera dénaturée, tournée contre moi comme une arme empoisonnée. Dire que nous voulons nous marier! Rappelez-vous la réflexion de votre beau-frère : c'est à l'avance me condamner moi-même.

Un feu sombre luisait dans ses yeux. Elle reprit avec une douloureuse amertume :

— Je connais Me Cîmier maintenant. Je sais les argumens qu'il emploiera pour me flétrir. Répliquer que vous êtes à Nice! Il répondra que Nice est plus près de Dijon que de Blankenberghe, et que, m'ayant rejointe en Belgique, vous saurez bien me rejoindre en France.

— Je quitterai donc la France, Solange.

— Mettez un monde entre nous! dit-elle. Rompons à jamais les liens qui nous unissent. Oh! je vous en supplie,.. ne me maudissez pas! ne me trouvez pas implacable! Songez que je brise mon cœur en vous parlant ainsi!.. Mon enfant! je veux mon enfant! Et rien ne me coûtera pour l'obtenir!

— Un monde entre nous!.. balbutia Bertrand.

— Et ne vous accusez pas d'avoir fait mon malheur. Si vous êtes coupable, je le suis plus que vous encore. Vous m'avez poursuivie, mais je ne me suis pas défendue. Par pitié, Bertrand, ne m'enlevez pas ma force. Il m'a fallu tout mon courage pour me résigner à vous perdre. Laissez-moi marcher vaillante et ferme vers mon but sacré.

Et comme il faisait un geste de désespoir :

— Vous en mourrez? Non, Bertrand ; on ne meurt pas de chagrin. Suis-je morte? Une fois, j'ai pensé au suicide, quand j'ai cru qu'Hervé m'était à jamais enlevé. Depuis, en mes jours de rapide bonheur, je me suis reproché mon découragement comme une lâcheté. Une mère n'a pas le droit de défaillir. Je lutterai jusqu'au bout, me fallût-il broyer votre bonheur et le mien!

— Et, moi je vous repète que vous vous trompez! s'écria le jeune homme d'une voix vibrante. C'est pour votre malheur que vous m'avez naguère éloigné de vous. Si j'étais resté à Blankenberghe, j'aurais deviné le piège qu'on vous tendait. Est-ce qu'une femme

seule peut se défendre? Ces espions dont vous ignoriez la présence, je les aurais découverts ; ce laquais qui vous a trahie, je lui aurais arraché son masque! Lutter jusqu'au bout, vous, faible, vous, veuve, vous que nul homme n'a le droit de protéger! Vous vous trompez. En quoi ma présence peut-elle vous nuire? Elle voudrait dire : « Vous accusez cette femme? Je lui donne le nom que mon père a noblement porté. » Et si l'un de ces avocats, l'un de ces journalistes vous manquait de respect, je serais là du moins pour souffleter le misérable! Mais non. Vous vous grisez de votre sacrifice ; il vous semble que l'amante doit s'immoler à la mère. Et vous ne pensez pas à notre jeunesse perdue, à nos illusions envolées, à nos espérances détruites!

— Je pense à mon fils! Et si j'y avais toujours pensé, nous ne serions pas, vous et moi, où nous en sommes. Vous me promettiez d'obéir si je commandais... Je n'ordonne pas, Bertrand, je supplie... Par grâce, écoutez-moi, par grâce faites ce que je vous demande. j'ai tort... Respectez mon erreur, car elle me brise le cœur, car je sens que je ne peux sauver le bonheur de mon enfant qu'en me sacrifiant moi-même... Non, non, voyez, je ne commande plus,.. j'implore... Oh! partez! ne laissez pas à ma faiblesse le temps de me dominer. Je ne suis qu'une femme; je n'ai pas votre courage et votre volonté. Au nom de votre tendresse pour moi, partez,.. partez!..

Les larmes coulaient sur son visage pâle. Elle aimait, et elle sacrifiait son amour. Mais elle sentait son cœur déchiré à la pensée de perdre à jamais cet être bon, loyal et chevaleresque. Comme il avait raison! comme elle serait seule et abandonnée lorsqu'il serait loin!

— Adieu! dit-il brusquement. Vous voulez que je mette un monde entre nous : j'irai si loin que je n'entendrai pas vos sanglots si vous m'appelez, que vous n'entendrez pas mon désespoir si je pleure!

Il marchait vers la porte. Elle jeta un grand cri :

— Bertrand!

D'un bond il fut auprès d'elle.

— Solange!..

Il ouvrait les bras pour l'enlacer... Elle le repoussa violemment. Alors, comme un fou, il s'élança au dehors. Elle écouta les pas diminuer, diminuer encore, puis a porte de la villa retomber brusquement :

— J'ai rêvé!.. murmura-t-elle. Maintenant, il faut combattre et il faut vaincre!

Mme Fosca, Antoinette et les amis de Solange ignoraient ce qui

s'était passé. Herminie, inquiète, sans nouvelles depuis plusieurs jours, venait d'écrire à la comtesse, quand on lui dit que celle-ci était dans le salon. Elle eut tout de suite le pressentiment d'un malheur. Solange à Paris! Qu'est-ce que cela signifiait? Elle courut au-devant de son amie, mais elle ne put retenir un cri de douleur en voyant ces traits tirés, ce visage pâle, ces yeux rouges de larmes.

— Grand Dieu! qu'est-il arrivé?

Solange raconta tout. Et le voyage imprévu de Bertrand, et l'enlèvement d'Hervé, et le départ du jeune homme, qui s'en allait pour ne plus revenir. Herminie écoutait, stupéfaite. Non qu'elle s'étonnât du rapt ordonné par la douairière. Elle retrouvait là le génie implacable, la volonté souveraine de cette femme, qu'un échec enhardissait toujours; mais elle s'épouvantait à l'avance du combat suprême qui s'engageait. Elle comprenait que la vie et le bonheur de Solange en étaient l'enjeu. Jamais la jeune femme n'aurait assez de forces pour supporter ces émotions nouvelles. Recommencer son martyre! La discussion publique, la pleine lumière jetée sur ses intimités mises à nu! Elle se rappelait le désespoir de Solange quand elle disait de sa voix brisée :

— Je veux mourir!..

Cependant, à mesure qu'Herminie l'écoutait, elle ne la retrouvait plus comme elle l'avait laissée. La faible créature semblait durcie par la souffrance et raidie contre la destinée mauvaise. Son regard brûlait. On devinait en elle une volonté que rien ne lasserait.

— Tant que je pourrai humainement me défendre, je me défendrai. Aidez-moi de vos relations, de vos conseils, de votre expérience. Ne croyez pas que je me décourage. Je n'agis pas seulement pour moi, mais aussi pour mon fils. Comment se passerait-il de moi? Comment vivrait-il sans moi? Vous voyez que je suis forte : ne me ménagez point la vérité.

Et elle lui expliqua combien elle-même se trouvait menacée. Elle lui dit toutes ses réflexions à Blankenberghe, pendant la nuit fatale qui suivait le crime. Mme Fosca partageait l'opinion de Solange. Elle aussi considérait la situation de son amie comme très compromise. A quoi bon lui donner encore une espérance vaine? La pauvre femme tombait si rudement du haut de ses rêves!

Les affaires de Mme de Croix-Saint-Luc étaient restées interrompues après la fuite en Belgique. Avocats, avoués, tout le monde considérait comme inutile d'aller plus avant. Me Cimier, lui-même, sans détourner la douairière de soutenir le procès en appel, ne lui cachait point le péril. Il fallait maintenant tout recommencer.

Néanmoins, comme les délais légaux avaient marché, en dépit de cette interruption apparente, Mme Fosca apprit dès le lendemain que l'arrêt définitif ne tarderait point à être rendu. C'étaient trois semaines encore d'attente, il est vrai : donc trois semaines d'angoisses pour Solange. Mais au moins on aurait le temps de faire agir certaines influences, de remuer les indifférens et de réchauffer les tièdes.

La baronne Bersier fut admirable d'entrain et de confiance. Sous son apparence de Parisienne légère et coquette elle cachait une solidité de sentimens très rare. Ceux qui la jugeaient à première vue la croyaient banale. On vit bientôt le contraire. Elle comprit que l'opinion publique serait plus influente encore sur les conseillers que sur les juges. Elle résolut de diviser la tâche entre elle et Mme Fosca. Herminie verrait le sous-secrétaire d'état, le directeur des affaires civiles et le garde des sceaux. Elle, Antoinette, se chargeait des salons et de la presse.

— Ne perdez pas de temps! dit-elle en riant à Mme Fosca. On parle beaucoup d'un changement de cabinet depuis quelques jours. Ce serait une jolie déveine! Le ministre est pour nous; seulement, on n'est jamais sûr de rien avec les députés qui nous gouvernent.

La duchesse de Solférino fut enrôlée, comme la première fois, et toujours à son corps défendant. Non point qu'elle ne fût de tout son cœur dévouée à Solange.

— Je vous affirme que vous me compromettez! disait naïvement la pauvre maréchale. Cela n'a pas de bon sens de rôder ainsi dans les ministères! Une fois, passe; mais s'il faut que je recommence!..

Antoinette éclatait de rire à toutes ces doléances :

— Vous oubliez la devise de votre illustre époux, madame la maréchale : « En avant! » C'est un blason qui engage. Vous compromettre? Est-ce qu'une femme se plaint jamais d'être compromise!

Ce beau zèle ne rassurait pas Humbert. Non que le baron se permît de critiquer sa despotique compagne : cependant il sentait qu'on serait obligé de faire violence à bien des gens pour ranimer les anciens partisans de Solange. Ceux-là même qui s'intéressaient le plus à ses malheurs se lassaient déjà de cette lutte tenace entre la belle-mère et la bru. En ce bas monde, il ne faut pas trop longtemps avoir tort ou raison. Amis et ennemis se découragent vite. Et, dans la situation critique de Solange, ce qu'on devait redouter le plus, c'était l'indifférence publique. Attaquée avec acharnement, la jeune femme n'eût pas été soutenue avec moins d'énergie. Si, au contraire, l'opinion détournait la tête, sa cause tombait dans le vulgaire et restait livrée au jugement de quelques magistrats indécis.

Heureusement, le baron Bersier usa d'habileté. Il s'était lié au

cercle avec deux ou trois journalistes influens. Il leur expliqua en toute franchise ce qu'il attendait d'eux. La première campagne de la presse avait mal tourné, parce que les uns et les autres s'étaient bornés à discuter les faits allégués contre la jeune comtesse de Croix-Saint-Luc. Or une femme discutée est à moitié compromise. Cette fois, il ne fallait plus s'occuper de l'épouse, mais de la mère. Le drame de Blankenberghe y prêtait admirablement.

Le premier article qui parut, produisit une grande impression. Cet enlèvement, machiné comme un coup de théâtre, préparé de longue main; ces espions, grassement payés, et faisant dans l'ombre leur vilaine besogne; enfin, cette mère luttant presque corps à corps avec le ravisseur de son fils et se jetant intrépidement au milieu des vagues, tout cela eut un énorme retentissement. On réveilla toutes les sympathies. Soutenue par Herminie, par Antoinette, par la maréchale, la jeune femme voyait revenir à elle bien des gens demeurés jusque-là dans le parti de sa belle-mère. Bien plus, il semblait que la douairière ne voulût point répliquer. Il ne parut pas un article en sa faveur. Sauf dans un clan aristocratique très fermé, Solange trouva bon accueil partout.

De son côté, Herminie et la duchesse ne restaient pas inactives. Puisqu'on craignait un changement de cabinet, il n'y avait pas de temps à perdre. Le plus important était de bien connaître les conseillers qui siégeaient à la cour de Dijon. Cependant les trois semaines s'écoulèrent, puis trois autres encore, et l'affaire ne sortait pas du rôle. Solange vivait très retirée chez Mme Fosca. On ne la voyait que chez Antoinette Bersier et chez la maréchale. Et tous ceux qui l'apercevaient restaient effrayés par sa pâleur, par ses gestes automatiques et nerveux, par cette fièvre intense qui la consumait et la soutenait à la fois. L'espérance seule la faisait vivre. Découragée, elle serait tombée comme une machine délicate dont le grand ressort est brusquement cassé. Herminie se demandait avec terreur ce que la pauvre créature deviendrait si la fortune lui réservait une trahison suprême.

Solange affectait de ne point parler de son fils. Mme Fosca, ayant exprès prononcé le nom d'Hervé, avait vu le visage de son amie se contracter. Cependant si la comtesse n'en parlait pas, elle y pensait toujours. Elle s'enfonçait en de cruelles songeries, les yeux perdus dans le vide, suivant de loin la gracieuse image de son enfant prisonnier. Par instans, ses lèvres remuaient comme si elle lui parlait tout bas. Tous les jours plus pâle, plus défaite, elle traversait la vie ainsi qu'un spectre immobile.

Un matin, Antoinette vint la voir de bonne heure.

— Tu es si tourmentée toi-même, lui dit-elle, que je n'ai pas voulu te faire part de mes inquiétudes à moi. En te quittant à Blan-

kenberghe, Bertrand m'avait simplement écrit : « Je pars... » Et depuis, pas un télégramme, pas une nouvelle. Enfin, j'ai reçu un mot de lui hier soir.

La comtesse tressaillit.

— Pauvre garçon! reprit la baronne en hochant la tête; il est bien malheureux. Il m'écrit d'Aden, à une escale du paquebot. Tu lui as ordonné de mettre un monde entre vous. Tu es obéie. Il s'en va dans l'extrême Orient. Quand le reverrons-nous maintenant?

Solange baissa la tête. Elle pleurait. Ainsi elle portait malheur à tous ceux qu'elle aimait, à tous ceux dont elle était aimée. Antoinette avait raison. Quand reviendrait-il de ces pays chimériques? Elle forçait le jeune homme à l'exil; elle privait sa famille de sa tendresse. Était-elle donc une créature maudite?

Le soir même, une lettre importante arrivait. M. le bourgmestre de Blankenberghe lui écrivait que le sieur Ehrmann, son ancien valet de chambre, ayant eu l'audace de revenir dans le pays, avait été saisi et amené au parquet de Bruges comme coupable de complicité dans l'enlèvement. Les conseils de Solange furent enchantés de l'aventure. Cette manifestation de la justice belge influerait sans doute sur la justice française. Enlever à la mère la tutelle de son enfant, ce serait faire profiter l'adversaire d'un acte qualifié crime par la loi. Malheureusement, l'effet de cette bonne nouvelle fut bientôt perdu.

Le cabinet qui était alors au pouvoir semblait menacé depuis quelque temps. Mais les politiciens avisés affirmaient qu'il tiendrait au moins six mois. Six mois! L'éternité pour un ministère! Un incident inattendu bouleversa tout. Au beau milieu d'une séance assez terne, à l'heure indécise où les représentans du peuple songent avec plaisir au dîner qui les attend, un député lança tout à coup une proposition incendiaire. Il y eut un grand tumulte; on criait, on se débattait; les uns disaient oui, les autres disaient non. Et comme on n'était pas d'accord, on résolut de renverser les ministres. Il y eut séance de nuit; puis deux séances le lendemain. La bourse baissa; le télégraphe joua dans toutes les directions; des sommes énormes furent gagnées et perdues. Tout cela parce qu'un député obscur, médecin sans cliens, avocat sans causes ou professeur sans élèves, — on ne savait pas au juste, — avait fait une sottise. C'est ce qu'on appelle un incident parlementaire.

Le résultat atteignait Solange. Le garde des sceaux qui avait pris parti pour elle donnait sa démission. La pauvre maréchale ne pouvait pas se consoler :

— Ah! vous m'avez entraînée dans une jolie campagne! dit-elle à Mme Fosca.

— Bah! riposta Herminie, nous en recommencerons une autre!

Elle se trompait. Le nouveau ministre de la justice aimait assez à pêcher en eau trouble. Des influences occultes agirent sur lui avant même que les amis de Solange pussent entreprendre la moindre démarche. Huit jours après, un décret paraissait à l'*Officiel*, qui nommait M. Duprier conseiller à la cour de Dijon. La jeune femme retrouvait son dangereux adversaire. On ne pouvait plus compter sur les sympathies promises. Mme Solange de Croix-Saint-Luc perdait toutes ses chances à la veille même du jour où la justice humaine allait prononcer son arrêt décisif.

XXI.

Dès onze heures du matin, la salle se peuplait. Le bruit s'était répandu que la jeune femme viendrait à l'audience. Et Solange était là, en effet, toute pâle dans sa robe de deuil, assise derrière son défenseur, Me Fomberteau, entre la baronne Bersier et Mme Fosca. M. le Premier présidait. Dans la salle, toutes les notoriétés bourguignonnes ; quelques Parisiens en déplacement de chasse ou venus exprès pour assister aux débats ; enfin les correspondans des grands journaux.

La première impression de Solange fut très douloureuse. Elle sentait qu'on la regardait, qu'on la lorgnait. Chez tout public il y a quelque chose de la férocité qui luisait dans les yeux ardens des populaces romaines. Le peuple souverain venait se repaître des terreurs du gladiateur mourant : ce petit monde de province venait épier sur le visage livide de la comtesse le contre-coup de ses maternelles angoisses. De temps en temps la malheureuse se sentait près de défaillir. Alors Herminie lui serrait la main. Et Solange retrouvait son courage.

Me Fomberteau parla le premier. Il glissa rapidement sur la question de droit, s'adressant au cœur des conseillers et du public. Il montrait la mère toujours active, toujours tendre, entourant de soins et d'amour l'enfance débile d'Hervé. Puis, reprenant les dépositions des témoins, il dépeignait ces gens soumis à l'autorité de la douairière. Pouvait-on admettre des récits aussi notoirement intéressés ? Tous étaient naguère, et encore maintenant, au service de la belle-mère de Solange. Joseph, Mlle Ernestine, pas un qui ne fût suspect. Avec beaucoup de netteté il esquissait le caractère du feu comte : bon, mais faible ; loyal, mais craintif ; amoureux, mais sensuel. Et le portrait ressortait si vrai, si vivant, qu'un frisson secouait l'auditoire.

Il venait ensuite à la douairière. Me Fomberteau ne craignait pas d'attaquer en face sa redoutable ennemie. Non qu'il manquât

de déférence envers cette femme hautaine, grande par ses vertus et sa vie de sacrifices. Il commençait par louer ce qui était vraiment admirable en elle : sa piété ferme et sévère, sa charité infatigable, sa bonté pour les humbles et les souffrans. Très habilement, il demandait pourquoi elle ne gardait point un peu de cette bonté-là pour sa bru, pourquoi elle s'acharnait contre une femme sans défense? Et, brusquement, sans laisser à la réflexion le temps d'agir, il racontait le drame de Blankenberghe ; et avec des accens si élevés, si pathétiques, que des applaudissemens éclataient. Le président était forcé d'intervenir. Un long murmure prouvait au défenseur qu'il avait ému le cœur de la foule.

Me Cîmier se leva pour répliquer. Contre son habitude, il fut plutôt froid qu'emporté. Son adversaire s'était adressé au cœur de l'auditoire : lui s'adressait à sa raison. Avec une clarté lumineuse, il faisait revivre les dépositions, accablant Solange sous des faits nets, précis, irréfutables. Si bien irréfutables qu'on ne les niait pas. On aimait mieux discuter la moralité des témoignages que la véracité des témoins. Procédé commode! Comme si le caractère de la comtesse douairière, auquel le défenseur rendait un si juste hommage, ne la mettait pas au-dessus de pareilles allégations! L'orateur en arrivait rapidement à l'enlèvement d'Hervé, comprenant bien que c'était le point délicat du procès. On osait blâmer sa cliente! Que faisait-elle, sinon exécuter elle-même la volonté du tribunal? Et sans hésiter, cet homme supérieur entonnait le chant de bravoure accoutumé des avocats médiocres. « Respect aux décisions de la justice! Honneur aux magistrats français! Un conseiller est un être à part, admirable et merveilleux, et quand un conseiller a rendu un arrêt, malheur à qui ne vénère point l'arrêt du conseiller! » Me Cîmier n'eût pas osé risquer devant la cour de Paris ces banalités ronflantes. Mais à Dijon!..

On remit au lendemain pour entendre les conclusions du ministère public. A la fin de cette première journée, quelques personnes seules tenaient encore pour la douairière. Le chef des gommeux de Dijon, celui qui représentait l'élégance et la haute vie pour les grisettes de la rue Saint-Guillaume, eut même une pensée lumineuse. Au cercle, il offrait de prendre Solange contre sa belle-mère à un contre trois. Cette idée, pleine de délicatesse, eut du succès.

On pouvait craindre cependant que la cour ne partageât point le sentiment du public. La plaidoirie de Me Cîmier devait avoir porté sur les conseillers. La banalité plaît toujours aux médiocres. Le lendemain, il y eut échange de répliques entre les avocats. Le public était aussi nombreux que la veille. Il croyait cependant avoir épuisé toutes les émotions. Mais les amusemens sont si rares dans les petites villes!.. On se trompait. Un incident imprévu allait clas-

ser ce triste procès parmi les plus célèbres. Me Cîmier venait de prononcer quelques mots quand Solange se pencha vers Me Fomberteau. L'avocat fit un signe d'approbation, et se levant :

— Monsieur le premier président, dit-il, Mme la comtesse de Croix-Saint-Luc désirerait parler dans l'intérêt de sa défense.

Solange était debout, pâle comme une morte, soutenue par l'effort de sa volonté. Oh ! cette fois, tout le monde la regardait ! Et une profonde pitié entrait dans les cœurs. On eût dit la statue du Désespoir, se dressant en face du Christ immobile, et adjurant la justice de Dieu d'éclairer la justice des hommes.

— Messieurs, dit-elle d'une voix tremblante, ô messieurs, je vous en supplie, ayez pitié de moi ! Vous avez des enfans ; vous les aimez, vous seriez très malheureux si l'on vous les enlevait. Pourquoi m'enlèveriez-vous mon fils? Je n'ai que lui, voyez-vous !.. Mon père et ma mère sont morts. Je n'ai ni frères ni sœurs ; je n'ai plus de parens. Aucun des miens n'est vivant pour me défendre. Qui me protégera si ce n'est pas vous? On a tout fait pour me perdre. Que j'aie commis des fautes, hélas ! je ne suis qu'une créature faible... et puis j'en ai été si cruellement punie ! Comment vous montrer que je ne suis pas celle qu'on vous a dépeinte ? On peut toujours prouver à une femme qu'elle est coupable,.. elle ne peut jamais prouver qu'elle est innocente !

Elle s'arrêta une minute. Les mots s'étranglaient dans sa gorge. Un silence presque religieux régnait dans la grande salle. Il semblait à Solange qu'elle parlait dans le vide.

— Je n'ai plus que mon fils... C'est ma seule consolation et ma dernière joie. On vous a dit que je l'élèverais mal. Pouvez-vous croire cela? Ce n'est pas seulement moi que vous frapperiez, c'est lui. Que deviendra-t-il, ce cher mignon? Songez donc qu'il s'est sauvé la nuit, à travers champs, pour venir me rejoindre ! Je ne suis pas une mauvaise mère. J'en mourrais, et lui aussi, peut-être. Ayez pitié de nous deux... Ayez pitié, messieurs... Si j'avais la force, je vous raconterais, je vous expliquerais,.. mais je ne peux pas... Je vous en supplie, ayez pitié de moi, ne me prenez pas mon enfant!..

Et, la main levée vers le Christ, qui étendait ses bras sanglans au-dessus du tribunal, la jeune comtesse restait debout, tremblante, entraînée par son élan de désespoir. Dans la salle on pleurait. Les femmes surtout ne cachaient ni leur émotion ni leur sympathie. Quelques-unes auraient volontiers applaudi. Quand le trouble fut un peu calmé, on s'attendait à voir l'avocat-général se lever afin de présenter ses conclusions. Personne ne remarqua un geste expressif de Me Cîmier. Et presque aussitôt le premier président annonça que la séance était de nouveau remise au lendemain.

— Quel est votre avis? demanda Herminie à Me Fomberteau quand on fut de retour à la communauté.

— Eh bien! madame, je crois nos affaires en bon chemin. Sans doute, il aurait mieux valu en finir tout de suite. Les conseillers eussent délibéré sous le coup immédiat de l'émotion du public. Mais, en somme, je suis satisfait.

— Et l'avocat-général? que dira-t-il?

Me Fomberteau eut le geste vague d'un homme qui ne veut pas s'engager ou qui ne sait trop que répondre. Quant à Solange, pour la première fois depuis l'enlèvement d'Hervé, elle se sentait un peu de joie au cœur. La confiance lui revenait. Elle avait parlé à ces hommes avec son âme, avec sa douleur saignante, et il lui semblait impossible qu'ils n'entendissent pas son cri de maternité.

— J'ai la foi, dit-elle. J'ai trop souffert, mes chers amis. Il est juste que Dieu me prenne à merci.

Antoinette n'avait pas moins d'assurance. Elle aussi croyait au succès. Mme Fosca seule conservait de secrètes appréhensions. La soirée fut comme un rayon de bonheur dans la tristesse de Solange. Peu à peu sa confiance se changeait en certitude. Elle avait un tel besoin d'espérance qu'elle ne doutait plus. Elle faisait des projets; elle emporterait Hervé dans ses bras; elle irait si loin qu'on ne pourrait plus le lui reprendre. Sa pâleur habituelle avait disparu. Un sang plus vivace colorait ce visage, naguère livide. Une exaltation fébrile se trahissait dans ses yeux plus vifs, dans ses gestes plus brusques. De toute la nuit, elle ne put dormir. Mais c'était une heureuse insomnie; l'insomnie d'une femme torturée longtemps et qui goûte enfin le repos intérieur. Au matin, elle se sentait toujours forte et vaillante. Elle trouvait le temps long. Elle aurait déjà voulu être à l'audience, dans cette salle du Palais de justice, où elle avait si peur de se montrer quelques jours auparavant.

— Elle m'épouvante, dit Herminie à la baronne Bersier.

— Pourquoi?

— Vous ne songez pas à l'énergie, au courage qu'elle a dépensés! Je crains qu'il ne lui en reste plus à l'heure décisive.

— Mais si elle a gain de cause!

— Et si elle perd?

— Vous craindriez?...

— Je ne crains pas, mais je ne sais pas.

L'avocat-général fut très bref. Il n'entra dans aucun détail, et se contenta de demander que la cour confirmât purement et simplement le premier jugement. Ce fut une stupeur dans le public, et un désappointement général. Solange ne dit pas un mot, ne fit pas un geste; mais sa tête se pencha comme si elle était frappée par la foudre. La vie se retirait d'elle. Et sur son visage la pâleur reve-

nait, cette pâleur effrayante de morte. Herminie lui prit le bras doucement pour l'entraîner, pour la soustraire à la curiosité bienveillante de la foule. Elle se laissait faire sans résister, sans parler, avec la mollesse indifférente d'une créature humaine qui ne tient plus à rien.

Rentrée chez elle, Solange se coucha. Elle défaillait. Herminie et Antoinette essayaient de la soutenir, de la consoler, de lui donner une espérance qu'elles-même ne partageaient pas. Mme Bersier affectait toujours une assurance complète. Ce n'était pas le moment de s'avouer vaincue. Le ministère public se prononçait contre Solange; mais elle avait pour elle l'auditoire tout entier. La jeune femme remuait doucement la tête sans répondre, ou répondait quelques mots vagues, empreints d'une profonde lassitude. A l'heure du repas, elle refusa de rien prendre; elle n'avait pas faim. Elle voulait dormir.

Ses deux amies la quittèrent. Herminie n'y tenait plus. Elle fondit en larmes.

— La pauvre enfant est perdue! s'écria-t-elle.

Un tel coup de massue après une telle espérance! Quelle force humaine pourrait y résister? Mme Fosca couchait dans une petite chambre, à côté de la comtesse. Au milieu de la nuit, Herminie fut réveillée par un grand cri. Elle courut chez son amie. A demi soulevée sur son lit, Solange, les yeux hagards, écartait de la main une image terrible qui la hantait.

— Qu'as-tu, mon enfant? est-ce que tu souffres?

— Non, non,.. ce n'est rien...

Et, serrant la main d'Herminie dans la sienne :

— Oh! restez auprès de moi... j'ai peur.

Était-ce un cauchemar ou une hallucination? A l'aube seulement, la jeune femme retrouva un peu de sommeil, un sommeil lourd et agité. L'un des meilleurs médecins de Dijon, le docteur Meunier, venait chaque matin à la communauté. C'était un homme encore jeune, modeste, d'un grand savoir, estimé de tout le monde. Herminie s'enquit de l'heure de sa visite accoutumée et le pria de passer chez elle. Il se présenta presque aussitôt. Comme le public, il éprouvait une grande sympathie pour Solange. Il devinait bien que Mme Fosca le mandait pour lui parler de la comtesse.

— Est-ce que Mme de Croix-Saint-Luc est malade? demanda-t-il?

— Malade,.. je ne sais, mais elle m'effraie.

Et elle expliqua au docteur le caractère, la nature de cette pauvre femme, que soutenaient depuis de si longs mois ses nerfs et sa volonté. Elle avait passé par de telles alternatives d'espérance et de découragement! Une dernière fois, avant la lutte suprême dont on

prévoyait le triste dénoûment, Solange s'était raidie contre le destin. Et, son énergie vaincue, elle retombait écrasée. M. Meunier écoutait en silence. Quand Mme Fosca en vint à l'hallucination de la nuit précédente, l'attention du médecin redoubla. Il se fit raconter à plusieurs reprises comment Herminie avait trouvé la jeune femme. Naturellement il refusa de se prononcer.

— Laissez-moi le temps de voir, d'observer, madame.

— Mais êtes-vous inquiet?

— Je ne peux rien vous dire. Je désire me rendre compte par moi-même. Avant tout, il faut que la comtesse ne se doute pas que je viens ici à cause d'elle. Prétextez une indisposition légère et faites-moi demander.

Le lendemain, Herminie se plaignait de névralgies et témoignait le désir de consulter le docteur Meunier. Dès lors, celui-ci vint tous les matins. Il était temps. Chaque nuit, Solange redevenait la proie de ces hallucinations qui la brisaient. Le jour, elle semblait dominée par un ennui maladif. Elle gardait un silence farouche. Impossible d'obtenir qu'elle sortît, qu'elle prît de l'exercice. Elle s'obstinait à s'enfermer dans son appartement. Elle ne voulait même pas se promener dans le jardin. On eût dit qu'elle craignait de se montrer, qu'elle avait un âpre besoin de solitude. Le docteur Meunier notait tout cela. Il ne se contentait pas d'observer par lui-même. Il revenait le soir, parfois, à l'insu de Solange, pour interroger Mme Fosca et la baronne Bersier, contrôlant le témoignage de l'une par celui de l'autre. Il suivait pas à pas la malade. Il savait son manque complet d'appétit; il lisait sur son visage une impression de tristesse uniforme. La veille du jour où la cour allait prononcer son arrêt, le docteur Meunier pria Mme Fosca de lui accorder un entretien.

— Elle est malade?

— Très malade.

— Mon Dieu! êtes-vous inquiet?.. Malade!.. Qu'elle soit lassée, brisée, soit; mais en péril?..

— En péril, oui, madame. Vous êtes étonnée. Hélas! je voudrais me tromper. Mais mon observation patiente ne me laisse aucun doute. Mme de Croix-Saint-Luc est atteinte de *mélancolie dépressive*, si vous voulez connaître le terme scientifique. Ce ne sont pas de simples accès de tristesse, comme le croient les gens du monde, mais une affection nerveuse des plus graves. Les anciens l'ont devinée; le moyen âge en a connu les symptômes. Seuls, les savans modernes l'ont étudiée et décrite avec une précision mathématique. Tout ce que j'ai observé, le silence, l'inappétence absolue, la répugnance au mouvement, l'ennui maladif, les hallucinations fréquentes, autant de preuves qui me permettent de me prononcer

avec autant de certitude que si je lisais dans le cerveau de Mme de Croix-Saint-Luc.

Herminie était épouvantée. Elle ne se doutait pas de cette cruelle vérité.

— Pouvez-vous la guérir?

— Je l'espère, madame, mais je ne peux pas l'affirmer. La mélancolie est une affection variable dont la marche et le développement sont capricieux à l'infini. Sans doute verrez-vous s'aggraver tous les symptômes que nous avons observés déjà. La comtesse s'enfermera de plus en plus dans le silence; elle sera ombrageuse, réservée, comme si elle concentrait toute son attention sur des idées inexplicables pour elle. Peu à peu elle manifestera du dégoût pour la vie. La circulation du sang se ralentira, et l'action du cœur sera comme engourdie. Si les germes de cette maladie étaient héréditaires chez elle, je désespérerais de la guérison. Mais je vous ai interrogée l'autre jour, et vous m'avez répondu que M. et Mme de Chanlieu n'étaient atteints d'aucune affection nerveuse.

— Oh! docteur, je vous en supplie, dites-moi que vous la sauverez, qu'elle n'est point irrévocablement perdue?

— Hélas! madame, je vous le répète, je ne puis rien affirmer. Et comment l'oserais-je, quand il s'agit d'un hasard, quand une violente émotion heureuse peut brusquement la guérir du jour au lendemain? Mme de Croix-Saint-Luc n'a que vingt-huit ans, et avant trente-cinq ans on a plus de chances de se remettre. Un pathologiste distingué, M. Aubanel, a obtenu quatre-vingt-deux cas de guérison sur cent quatre-vingt-deux cas de mélancolie.

— Mais quel traitement suivre? Ne me cachez rien, docteur. Je considère cette enfant comme ma fille. Dussé-je la disputer à la mort comme je l'ai disputée à la souffrance, je ne veux plus la quitter.

— Alors, madame, vous serez un médecin meilleur encore que moi, car votre patience et votre seule volonté peuvent appliquer des soins efficaces. Ce traitement dont vous parlez puise ses indications dans la thérapeutique ordinaire : beaucoup d'exercice, une médecine morale, une hygiène régulière, de l'hydrothérapie. Il faudra forcer Mme de Croix-Saint-Luc à se soigner, à exécuter mes ordres. Ne craignez rien : vous aurez en moi un collaborateur assidu. Maintenant, permettez-moi de vous quitter. Notre conversation a été longue; et, dans la disposition d'esprit où elle est, la comtesse croirait que nous tramons des projets contre son repos.

Antoinette fut aussi effrayée qu'Herminie lorsqu'elle apprit la vérité. La malheureuse Solange était-elle donc vouée à mourir en plein désespoir? Le lendemain, la cour prononça son arrêt. Mme de Croix-Saint-Luc ne voulut pas retourner au palais. D'avance, elle

connaissait sa destinée. Et, en effet, la cour adoptait les conclusions du ministère public. Solange était autorisée à voir son fils le premier dimanche de chaque mois, mais chez sa belle-mère, et en présence de celle-ci. Me Fomberteau ne cacha point à Mme Fosca que cette disposition était purement illusoire.

— Comment voulez-vous que nous puissions contraindre Mme de Croix-Saint-Luc douairière à la respecter? Elle refusera de recevoir sa bru, voilà tout. Alors, nouvelles discussions, nouveaux procès. Les forces de votre pauvre amie s'épuiseront vite à ce jeu terrible. Sans compter que toujours elle se heurtera aux mauvaises dispositions des uns et des autres. Est-ce que notre adversaire n'a pas le droit d'emmener son petit-fils à l'étranger?

Solange ne témoigna aucune surprise, aucune douleur apparente en apprenant l'arrêt définitif. Quand Herminie revint auprès d'elle, la jeune femme, à demi étendue dans un fauteuil, restait immobile et silencieuse, les yeux dans le vide. Antoinette travaillait à son côté.

— Comment es-tu, mon enfant? dit Mme Fosca en embrassant la comtesse.

— Vous êtes bonnes, mes chères amies, oui, bien dévouées toutes les deux, répliqua-t-elle de sa voix lente, sans inflexions. Je ne veux pas abuser de vous plus longtemps, et demain je vous dira adieu.

— Adieu? s'écria la baronne.

— Mais oui, mes amies. Vous ne pouvez pas changer votre existence pour moi; et moi, je ne veux plus quitter ce pays. Je reste là où est mon fils.

— C'est tout simple, mon enfant, dit Mme Fosca. Je pensais bien que tu agirais ainsi et j'ai pris mes mesures. Antoinette est forcée de rentrer à Paris. Elle a son mari, sa famille, des devoirs à remplir. Mais moi, je suis libre. Ta mère était ma meilleure amie. Tu es presque ma fille : je ne te quitte pas.

Solange serra la main d'Herminie. Mais, en cette effusion de gratitude, son visage gardait une sombre immobilité. Mme de Croix-Saint-Luc rêvait d'aller s'enfermer auprès de Léry, à Fresnoy ou à Lamargelle. Mme Fosca eut beaucoup de peine à lui prouver la folie de ce projet. Tout le monde la connaissait. Elle ne serait pas installée depuis vingt-quatre heures que la douairière serait prévenue. Alors, pour empêcher qu'une rencontre fortuite mît le fils et la mère en face l'un de l'autre, elle s'expatrierait avec Hervé. Elle s'en irait si loin que Solange ne saurait pas où retrouver son fils.

Sans doute, il fallait demeurer dans le pays, cependant assez loin de Léry pour que les soupçons de Mme de Croix-Saint-Luc ne fussent

pas éveillés. Herminie avait son plan bien arrêté. Elle désirait que son amie fût soignée par le docteur Meunier, qui lui inspirait confiance. De plus, pour suivre ce traitement à l'eau froide que le médecin recommandait, il était urgent de ne pas s'éloigner d'une ville de ressources comme Dijon. Tout serait compromis si elles allaient s'enfouir en pleine campagne. Et elle appuyait ses conseils de raisonnemens pratiques. En s'installant aux portes de Dijon, Solange restait près de son fils. Si, par malheur, il tombait malade, elle serait tout de suite informée : il suffisait de se créer des intelligences au château pour qu'on reçût des nouvelles chaque jour. Qui sait même si, plus tard, l'un des serviteurs de la douairière ne prendrait pas Solange en pitié? Quand la pitié ne s'émeut pas d'elle-même, eh bien! on l'achète. La comtesse fut obligée de se rendre. Que pouvait-elle répondre?

Le docteur Meunier approuva complètement Mme Fosca.

— Je me charge de vous trouver, près de Dijon, une maison convenable, et en bon air, dit-il. Donnez-moi quelques jours, et j'espère que vous pourrez vous installer dès la semaine prochaine.

Quarante-huit heures plus tard, c'était fait. Une maison très simple, assez bien meublée, était à louer sur la route de Gemeaux, à un quart d'heure à pied de la ville. En quelques jours, il serait facile à Mme Fosca d'y faire les changemens indispensables.

Pendant cette semaine, le docteur Meunier visita les trois femmes très assidûment; mais toujours en ayant soin de ne pas traiter Solange comme une malade. Une observation patiente lui suffisait. D'ailleurs la mélancolie suivait son cours régulier. Les symptômes déjà notés ne s'aggravaient pas. Antoinette ne voulut retourner à Paris que la veille du jour où Solange et Herminie devaient s'installer dans leur nouvelle demeure.

— Pauvre créature! disait-elle à Mme Fosca, pendant que celle-ci l'accompagnait à la gare; elle paie cruellement les rares jours de bonheur qu'elle a connus. Le destin est injuste : on dirait que la douleur se plaît à frapper toujours sur les mêmes êtres. Qui sait si je la reverrai maintenant?

— Vous la reverrez, Antoinette! s'écria Herminie d'une voix ferme. Vous savez combien j'aime Solange ; et certes, une tendresse comme la mienne devrait être prompte à désespérer. Cependant j'espère. Chez moi c'est irraisonné et instinctif. Dans le premier moment je me suis laissé abattre. Mais j'ai bien vite retrouvé mon courage. Il y a une justice là-haut! Dieu n'est pas sans miséricorde. Il ne châtiera pas une femme innocente aussi durement que si elle était coupable. Ce serait une iniquité du ciel si elle n'avait pas, elle aussi, sa part de bonheur!

XXII.

Herminie avait bien choisi. La maison était grande, joyeuse, bâtie sur une colline au milieu d'un bouquet d'arbres odorans. A quelque distance, la route d'Is-sur-Tille déroulait son long ruban jaune. Au-delà, une vaste plaine accidentée, coupée de monticules, et vers l'horizon bleuâtre, les premiers faubourgs de la ville. Mme Fosca avait installé la malade au premier étage, dans une grande chambre bien éclairée par trois hautes fenêtres qui s'ouvraient sur un balcon. Tout de suite, le traitement commençait : traitement long, pénible, qui exigeait d'Herminie une patience angélique. Il se composait surtout de soins constans et réguliers. Beaucoup d'exercice, des marches violentes en plein air, de telle sorte que l'esprit fût dompté par la fatigue du corps. Aux heures de repos, pendant que le tiède soleil se jouait entre les branches des sapins, Herminie faisait traîner une chaise longue sur le balcon. Et, bien enveloppée, Solange restait là, écoutant son amie, toujours d'égale humeur. Mme Fosca s'efforçait d'être gaie, de distraire l'attention de la comtesse. Elle pratiquait rigoureusement cette « médecine morale, » que M. Meunier croyait si efficace.

Avant tout, il fallait occuper cette imagination malade, toujours tendue par une pensée unique. Intéresser la sensibilité de Solange, c'était déjà la moitié de la guérison. Pendant leurs longues courses à travers champs, à travers bois, Herminie interrogeait les paysans de Gémeaux qu'elle rencontrait çà et là, penchés sur leur labeur quotidien. Bientôt elle connut tous les pauvres, tous les souffrans; elle éveillait la pitié de la jeune femme en faveur d'une vieille paysanne, ou d'une ouvrière mise à mal. Et peu à peu, tous les malheureux prirent l'habitude de frapper à la porte de cette maison, d'où l'on ne partait jamais les mains vides.

Sans doute, Herminie avait à vaincre bien des résistances, bien des lassitudes. Alors elle s'en prenait au cœur de Solange : n'avait-elle point la veille promis d'aller, ici ou là, consoler un deuil ou aider une misère? La souffrance n'aigrit que les âmes inférieures. Les êtres nés bons, pour se venger de leur douleur, s'habituent à prendre en pitié celle des autres. La comtesse ne répliquait rien quand sa compagne invoquait sa charité pour l'entraîner dans des courses lointaines. Puis elle éprouvait une telle gratitude pour Herminie qu'elle eût trouvé égoïste de lui désobéir.

— En vérité, ma pauvre amie, disait-elle, je ne sais ce que je dois admirer le plus de votre bonté ou de votre patience. Je vous fais une si triste société!

Celle-ci haussait les épaules ou répondait par une plaisanterie.

— Si tu crois me devoir quelque chose, fais ce que je te demande, et nous serons quittes !

Quand le motif manquait d'une visite charitable, Mme Fosca employait un autre stratagème.

— Décidément, je vieillis. Tu es bien heureuse d'être jeune ! Moi, j'ai besoin d'air... Tu n'auras pas le courage de me laisser m'en aller seule.

— Je suis si lasse !

— Rien qu'une petite promenade sur la route.

Et une fois sur la route, tous les prétextes devenaient bons pour aller plus loin. Au bout d'une quinzaine, le docteur Meunier soumit la malade à un énergique traitement d'eau froide.

Le médecin venait régulièrement tous les deux jours. Il n'était ni satisfait ni mécontent. Les symptômes ne s'aggravaient plus, mais ils ne diminuaient pas. Solange manquait de sommeil, d'appétit ; la circulation du sang se ralentissait toujours, et surtout rien ne pouvait la tirer de sa prostration. La nuit, elle se plaignait de ses hallucinations, qui ne se faisaient ni plus rares, ni plus fréquentes.

Lentement elle témoigna une telle horreur du mouvement que Mme Fosca ne réussissait plus guère à l'entraîner dans ses courses. Alors, elle s'efforçait de la maintenir en plein air, de distraire son esprit par des lectures à haute voix. Mais, toujours sombre, les yeux immobiles, Solange restait silencieuse ou distraite, comme si elle n'entendait pas. Peut-être sa pensée s'envolait-elle, par-delà l'horizon cruel, pour causer tout bas avec son enfant. Elle ne parlait jamais d'Hervé. On eût dit qu'il était pour elle comme un de ces morts adorés dont on ne prononce pas le nom, parce qu'ils vivent toujours dans le souvenir. A quoi bon nommer ceux-là auxquels on songe sans cesse ? La fidélité de la tendresse n'est jamais bavarde, et les lèvres n'ont pas besoin de parler pour que le cœur se rappelle. Cependant ce mutisme obstiné inquiétait M. Meunier.

— J'aimerais mieux qu'elle fût plus expansive, dit-il un matin. Peut-être faudrait-il violenter ce silence maladif ; j'y songerai.

Il y songea si bien, que quelques jours plus tard, Herminie entra de très bonne heure dans la chambre de Solange :

— Habille-toi. Aujourd'hui nous sortons en voiture.

La comtesse voulait résister ; elle se plaignait d'une lassitude extrême. Herminie n'entendit à rien. Il s'agissait d'une surprise. Il ferait beau voir que Solange ne l'écoutât point ! Devant la porte, attendait un landau attelé de deux chevaux de poste, qui secouaient gaîment leurs grelots. Trois quarts d'heure après, les amies par-

taient, rapidement entraînées sur la route d'Is-sur-Tille. On s'y arrêta pour déjeuner. Un repas tout simple, très frugal, que la comtesse sembla goûter avec moins de répugnance que d'habitude. Une demi-heure après, le landau traversait le bourg de Dienay, facilement reconnaissable à sa vieille église.

Mais Solange ne regardait point autour d'elle; et d'ailleurs, Mme Fosca paraissait vouloir distraire son attention. Elles étaient parties d'Is-sur-Tille depuis deux heures à peu près, quand Herminie s'écria tout à coup :

— Vois donc le beau paysage!

Solange, arrachée à son rêve, regarda machinalement.

La Douix roulait avec fracas son eau argentée entre les peupliers minces; la prairie, pareille à un immense tapis d'émeraude, coupé par des ondulations bleues, s'étendait à perte de vue pour aller mourir au pied d'une large colline; à droite et à gauche, d'épaisses forêts s'étageaient en cascades de feuillage sombre. De loin en loin, un murmure argentin : une source fraîche qui jaillissait du flanc d'un rocher, ou un mince filet d'eau vive qui était né dans la profondeur des bois sourds; parfois, une charrette lourde prenait péniblement sa droite pour laisser passer l'équipage, ou, sur le seuil d'une ferme, accourait au bruit une de ces grosses Bourguignonnes au visage rouge et luisant. Et tout au loin, à l'horizon, un château monumental, pareil à un enchanteur, gardien de la vallée, se dressait dans les rayons lumineux du soleil. Solange regardait toujours. Elle dit très bas :

— Léry !

Son corps tremblait. Une émotion intense secouait cette malheureuse.

— Descendons! prononça-t-elle d'une voix ferme, qu'Herminie ne lui connaissait plus.

Elle chancelait. Mme Fosca fut obligée de la soutenir. Bientôt elle reprit :

— Non, non, je suis vaillante, maintenant.

Elle se dégagea des bras de son amie et courut sur un chemin montueux qui gravissait lentement la colline. Elle ne sentait plus ni lassitude ni fatigue. La joie lui redonnait l'agilité de ses quinze ans, quand heureuse, insouciante, elle errait à travers les allées du couvent, à Saint-Bertrand-de-Comminges. Brusquement elle s'arrêta. Du point où elle était arrivée, sa vue embrassait le château tout entier et une partie du parc. Elle reconnaissait les appartemens aux fenêtres familières; et le grand salon, et sa chambre, et la haute cheminée rouge, où pendait encore un nid d'hirondelle. L'hirondelle était revenue fidèlement au gîte; et elle revenait, elle aussi,

avec les premières tiédeurs du printemps. Elle tomba sur les genoux, et, tendant les bras comme pour enlacer une ombre insaisissable, elle dit trois fois :

— Hervé ! Hervé ! Hervé !

Elle demeurait ainsi, les yeux étincelans, le visage illuminé, telle qu'une sainte perdue dans une extatique adoration. Elle rêvait, elle était heureuse. Mme Fosca n'osait pas l'arracher à sa vision intérieure. Le docteur Meunier voulait qu'une émotion violente la secouât. L'émotion était venue. Un bruit de pas fit tressaillir Herminie. Elle tourna les yeux et vit une femme, mise simplement, en bonnet, qui descendait lentement le chemin. Cette femme s'arrêta court en l'apercevant :

— Dieu ! madame la comtesse ! murmura-t-elle.

C'était Virginie, cette Bressane qui prenait tant en pitié la douleur filiale d'Hervé. Elle courut vers Solange, qui se releva, un peu effrayée d'être surprise par une domestique aux gages de sa belle-mère.

— Madame, M. Hervé va bien !..

— Il va bien, Virginie !

— Si triste, le pauvre enfant !.. On le surveille... Il ne sort jamais seul, même dans le jardin ; et cependant toutes les portes sont fermées. Il est un peu pâle, mais si beau !.. Oh ! comme il ressemble à madame !

Solange tenait les mains de Virginie nerveusement serrées entre les siennes, elle buvait les paroles de la Bressane.

— Encore !.. encore !.. murmura-t-elle.

— Si madame savait !.. continua Virginie, heureuse de cette joie qu'elle donnait à la pauvre créature. Tous les jours, M. Hervé se glisse en cachette dans la chambre de madame et il reste là, sans rien dire, à regarder son portrait. Au château, personne ne s'en doute. Si on pouvait le soupçonner, on aurait bien vite fait de condamner la porte !

— Encore !.. encore !.. dit de nouveau Solange.

— Si ce n'était que M. Hervé ne peut pas vivre sans madame, il ne serait point malheureux. Je crois que madame la comtesse... (et Virginie baissait la voix instinctivement) l'aime vraiment. Comme il serait joyeux de savoir que madame est si près de lui ! Je voudrais bien l'amener, mais c'est impossible. Il est trop surveillé, et moi aussi... Mais j'y pense... Restez là, madame, je vais courir au château. Je dirai tout bas à M. Hervé de monter dans sa chambre et de se mettre à la fenêtre. Vous pourrez le voir de loin.

Solange sauta au cou de la bonne femme.

— Merci, merci, Virginie !.. Oh ! oui, faites cela, je vous en prie.

Tenez, je vous embrasse encore... Portez-lui ce baiser que je vous donne...

Virginie était déjà loin. Elle courait maintenant. Tant qu'elle put, Solange la suivit des yeux. En cette humble servante il y avait quelque chose de son fils ; ses mains calleuses, raidies par le dur labeur de tous les jours, avaient frôlé les mains d'Hervé. Et elle enviait cette disgraciée de la vie et du destin, qui allait serrer dans ses bras ce qu'elle aimait le plus au monde.

A présent Solange restait debout, immobile au milieu du chemin, les yeux fixés sur le château. Elle saisit brusquement la main d'Herminie.

— Elle arrive... je vois comme si j'étais là-bas. Elle guette pour savoir si personne ne la surveille. A cette heure, Hervé doit être au jardin. Virginie est près de lui... Elle parle... Il ne dit rien... O le cher trésor, c'est un homme déjà! Il monte dans sa chambre et...

La fenêtre s'ouvrait, et une ombre blanche s'encadrait entre les jalousies. La mère et l'enfant s'apercevaient de loin. La distance les séparait : ils étaient rapprochés par leur tendresse commune. Et ce furent des baisers, des baisers sans fin. Oh! ils n'avaient point besoin de parler pour se comprendre! Ils entendaient l'un et l'autre le langage muet de leur cœur. « Si tu savais comme je suis malheureuse d'être séparée de toi, mon mignon! Je ne peux plus te voir. Je ne peux plus rire et causer avec toi; ni te caresser, ni baiser ta tête blonde. Il n'y a pas une heure de ma vie où je ne pense à toi! » Et l'enfant disait de son côté : « O maman! maman! moi aussi, je suis bien malheureux, va! On m'enferme, on me tient prisonnier, on m'empêche de courir vers toi. Tous les matins et tous les soirs, je mets ton nom dans ma prière, et la seule chose que je demande à Dieu, c'est de nous réunir comme autrefois!.. »

Ils seraient restés longtemps ainsi à se contempler, à s'adorer de loin. Mais, sans doute, il y eut du bruit dans la chambre, ou Hervé craignait d'être surpris : l'ombre blanche disparut et bientôt la fenêtre se referma. Solange était toujours à la même place, immobile, avec une flamme étrange dans les yeux, les mains tendues vers la chère apparition envolée. Le rêve s'était évanoui, et cependant elle se sentait bien heureuse. Elle en était là que c'était une joie précieuse pour elle d'apercevoir de loin l'ombre de son enfant. Elle pouvait s'en aller maintenant. Elle pouvait recommencer son chemin de croix ; un peu de courage lui revenait, et elle emportait dans son cœur assez de force pour supporter de nouvelles souffrances.

Le jour baissait. La nuit descendait lentement du haut des col-

lines boisées. L'épaisse forêt s'emplissait d'ombres et de tristesses. La rivière prenait des teintes grises et courait avec mélancolie entre les peupliers agités par le vent. Avant de remonter en voiture, Solange jeta un long regard sur ce paysage connu, où elle laissait le meilleur de sa vie. Et ses yeux tombèrent sur la Seconde-Croix immobile au sommet de la montagne, étendant ses bras sur la vallée silencieuse. Elle se signa lentement. Il était implacable pour elle, le Dieu de miséricorde et de bonté, le Christ qui saignait là-haut, sur son gibet de pierre. Il l'avait maudite. Et que de larmes elle avait répandues depuis le jour où son mari se brisait le crâne contre ce piédestal rouillé !

Mme Fosca devinait toutes les pensées qui remuaient dans le cerveau de Solange.

— Allons, viens, dit-elle.

— Encore une minute ! murmura la jeune femme.

Elle n'avait pas le courage de partir. Il lui semblait qu'en s'éloignant elle perdrait son enfant encore une fois. Elle ne pouvait arracher ses yeux de ce château féodal, bien vaste prison pour un si petit être. Mme Fosca lui saisit le bras, et, presque de force, l'obligea de monter dans le landau. Les chevaux prirent le grand trot. Et quelques minutes après, lorsque Solange pencha la tête par la portière pour regarder derrière elle, elle ne vit plus qu'une ombre informe, où le gris du ciel et le vert des feuillages se mêlaient confusément. Le soir, elles étaient de retour à Gémeaux.

Pendant les quatre ou cinq jours qui suivirent, le docteur Meunier remarqua un léger changement chez sa malade. Le teint était moins pâle, les yeux plus vifs. Solange éprouvait un certain plaisir à écouter la causerie de Mme Fosca. Elle avait l'air de se reprendre à quelques-unes de ses distractions anciennes. Elle priait Herminie de se mettre au piano et de lui faire de la musique. Puis, c'étaient de longues conversations, mais toujours sur le même sujet. Elle revenait sans cesse sur cette promenade à Léry, sur cette excursion rapide qui lui avait donné un jour de joie après tant de semaines de souffrance, sur cette vision lointaine qui lui laissait le vague parfum d'un souvenir embaumé. Elle n'osait pas d'abord découvrir toute sa pensée. Mais dans les yeux supplians de Solange, dans ses interrogations muettes, Herminie devinait tout ce que son amie ne voulait pas lui dire.

— Oh ! je te comprends, ma pauvre petite. Tu voudrais bien retourner là-bas. Je t'en prie, sois raisonnable. Eh ! mon Dieu, c'est pour toi que je te parle ainsi. Si l'on te revoit dans les environs de Léry, ta belle-mère saura fatalement ta présence dans le pays. Tu la connais. Elle est femme à prendre Hervé entre ses bras et à l'emporter si loin que tu ne sauras plus où le trouver.

Solange baissait la tête et ne répondait rien. Les symptômes rassurans notés par le docteur Meunier s'effaçaient peu à peu. De longs mois s'écoulaient encore, et le mal s'aggravait toujours. Mme Fosca voyait tout revivre autour d'elle. La sève puissante de la nature montait dans les arbres, faisait éclore les fleurs, parfumait les buissons semés d'aubépines, emplissait le grand jardin de chansons et de murmures. Seule, Solange dépérissait, minée par son mal invisible, comme une de ces belles fleurs droites sur leur tige et qui se penchent, rongées avant l'heure par un insecte jaloux. De jour en jour, sa faiblesse devenait plus grande. L'inappétence augmentait. Le docteur Meunier s'avouait qu'il serait bientôt obligé de la soutenir uniquement avec du lait. Les délires nocturnes se faisaient plus fréquens. Mme Fosca, effrayée, prit le médecin à part.

— Je vous en prie, docteur, dites-moi la vérité.

Il eut un geste de découragement.

— Hélas! madame, il suffit de regarder.

— Vous m'aviez fait espérer cependant...

— Et j'espère encore. Les racines de la vie sont si puissantes chez une jeune femme! Mme de Croix-Saint-Luc est terrassée par un mal devant lequel la science humaine est impuissante. Je puis observer la mélancolie, qui est une maladie classée, dont on connaît la décroissance ou l'aggravation. Je suis désarmé quand je me trouve en présence des causes qui la font naître ou la développent.

— Elle est donc perdue!

— Pas encore... Je crois fermement qu'une émotion violente détournerait le mal. Voyez comme cette promenade à Léry lui avait fait du bien. Malheureusement, l'émotion que je cherchais a été trop rapide. Et quand la joie s'est envolée, la souffrance est revenue.

De grosses larmes roulaient sur le visage d'Herminie. Elle sentait qu'à moins d'un hasard providentiel, Solange était perdue, bien perdue. Elle verrait donc mourir la fille comme elle avait vu mourir la mère!

— Vous savez que je suis forte, docteur, dit-elle. Eh bien! je préfère ne rien ignorer. Que dois-je faire?

— Attendre, madame.

— Mais si je la trouve morte un matin?

— Si Mme de Croix-Saint-Luc doit succomber, elle souffrira bien des mois encore, murmura-t-il en étouffant un soupir. Ce que je crains pour elle, ce qui peut être le dénoûment fatal, c'est une méningite. Nous en sommes loin, heureusement.

Quelques jours après, vers le milieu de la journée, Solange était étendue au soleil dans le jardin. Assise près d'elle, Mme Fosca lui faisait la lecture. Tout à coup, la comtesse mit la main sur la page commencée, puis très doucement :

— J'ai quelque chose à vous demander, mon amie, dit-elle.

— Et quoi donc?

— Je voudrais voir l'abbé Lenoir, le curé de Léry.

Mme Fosca fut effrayée.

— Quelle idée, mon enfant!.. Tu te crois donc si malade?..

Un pâle sourire effleura les lèvres de la jeune femme.

— Je sens bien que ma vie s'en va lentement, murmura-t-elle. J'ai dans le cœur une blessure ouverte et mon sang coule goutte à goutte. Il me serait très doux de voir l'abbé Lenoir. C'est un saint homme que j'aime et que je respecte. C'est lui qui fera faire la première communion d'Hervé. Je veux m'y prendre à l'avance pour qu'il me connaisse bien, pour qu'il sache la femme que je suis. Et, plus tard, quand mon fils sera grand, il pourra lui dire qu'il m'a vue souvent dans les derniers mois de ma vie. Écrivez-lui tout cela, mon amie. Envoyez-lui le landau demain. Je vous le répète, c'est un saint homme. Il viendra souvent, j'en suis sûre.

Solange ne se trompait pas. Dès qu'il fut mandé par Mme Fosca, l'abbé Lenoir n'hésita pas et vint tout de suite, malgré la distance. Il avait suivi de loin le drame qui brisait la jeune comtesse. Chez lui, le prêtre était doublé d'un homme clairvoyant et sûr. S'il appréciait les qualités supérieures et les hautes vertus de la douairière, il connaissait aussi son caractère dominateur et son implacable volonté. Que Solange fût coupable de légèretés, d'inconséquences, il en était sûr; qu'elle eût failli à ses devoirs, il ne le croyait pas.

Sa visite fit tant de bien à Solange, que Mme Fosca le supplia de revenir. Il y consentit volontiers. Il fut convenu que, deux fois par semaine, la voiture irait chercher le curé de Léry, après sa messe du matin. Il passerait la journée à Gémeaux. Le soir, on le ramènerait à son presbytère. Il en fut ainsi pendant un mois. Et lentement, l'abbé Lenoir se prit d'affection pour cette jeune femme que la vie châtiait si rudement. Elle lui dit tout, franche et sincère, comme si elle se fût agenouillée au tribunal de la confession. Et son amour pour Bertrand, et les luttes anciennes, et la victoire remportée sur elle-même. Elle ne lui cacha rien des pensées qui hantaient son cerveau. Bertrand! elle l'aimait comme au premier jour, ardemment et passionnément. Et cependant elle l'exilait, elle le chassait loin d'elle. Elle sacrifiait son amour de femme à son amour de mère. Et la mère et la femme n'avaient plus ni espoir ni consolation. Bertrand était loin; Hervé était loin. Elle allait mourir sans revoir ni l'un ni l'autre. Elle suppliait l'abbé de prier pour elle, d'intercéder pour elle. Elle lui peignait toutes ses souffrances, toutes ses tentations. Elle avait envie, parfois, d'écrire à Bertrand : » Je vais mourir. Revenez; » ou à sa belle-mère : « Je vais mourir. Laissez-moi voir mon fils. »

Le prêtre sortait de ces entretiens le cœur brisé. Les rigidités de sa vie austère augmentaient encore sa pitié pour les souffrances des autres. Que pouvait-il pour consoler cette malheureuse créature? Il demandait à Dieu de l'inspirer. Et c'est ainsi qu'une idée germa lentement dans son cerveau ; elle y prit racine. Et peu à peu il se demanda s'il remplissait bien tout son devoir en n'intervenant pas entre la belle-mère et sa bru. La crainte vague que lui inspirait la douairière était remplacée par un sentiment plus haut. Un soir de la fin de mai, il allait quitter Solange. Elle était étendue sur sa chaise longue, le visage pâle comme la cire. Ses doigts effilés jouaient avec sa cordelière de soie, et elle semblait une statue couchée sur un tombeau. L'abbé Lenoir la regardait silencieusement, les bras croisés. Tout à coup, il lui dit d'une voix grave :

— Espérez, ma fille. Je vais demander à Dieu de faire un miracle.

Cette phrase mit-elle un peu d'espoir dans le cœur de Solange? Le lendemain, elle dit à Herminie :

— Je veux écrire une lettre.

Et comme elle la regardait tout étonnée :

— Oui, reprit-elle, je veux écrire à ma belle-mère.

— Ah !

La lettre n'était pas bien longue. Elle contenait ces quelques lignes, d'une écriture toute tremblée : « Madame, je suis vaincue. Dans quelque temps, je ne serai plus de ce monde. Je vous en supplie, ne me laissez point partir sans avoir embrassé mon fils... »

Et la petite lettre parfumée s'en alla par les chemins, à travers les collines, à travers les bois mouillés; et des mains indifférentes la touchèrent sans se douter qu'il y avait là dedans un grand cri de désespoir; et elle arriva au château de Léry; et Solange, qui comptait les heures, qui comptait les jours, qui comptait les semaines, attendait, attendait vainement une réponse qui n'arrivait point. Alors elle sentit que tout était fini. Il lui sembla qu'elle n'avait plus qu'à fermer les yeux pour mourir. Elle se trompait. Dieu lui réservait une joie bien douce. Un matin, Mme Fosca entra dans la chambre de Solange.

— Antoinette est là, dit-elle.

— Antoinette!..

— Oui, mais,.. mais c'est... c'est qu'elle n'est point seule.

Solange se souleva à demi sur son lit; et, jetant un grand cri :

— Bertrand! dit-elle.

— Oui, Bertrand. Il est de retour. Il sait que tu es malade.

— Bertrand! dit pour la seconde fois Solange.

Un divin sourire illuminait son visage. Elle pensait que Dieu

était bon, puisqu'il lui permettait de revoir au moins l'un des deux êtres qu'elle avait le plus aimés.

XXIII.

Assise dans un grand fauteuil de chêne, aux coins armoriés, la comtesse douairière posa son ouvrage en entendant la porte s'ouvrir.

— Que vous a dit M. le curé, Ernestine?

— Qu'il allait me suivre et se rendre aux désirs de Mme la comtesse.

Mme de Croix-Saint-Luc se leva, quitta son oratoire et se dirigea vers l'appartement d'Hervé. L'enfant était assis à côté de la fenêtre. A travers le rideau soulevé, ses yeux contemplaient l'immensité du parc. Mais sa pensée était bien loin. Depuis l'heure où Ehrmann l'avait arraché à sa mère, il ne cessait de songer à la chère absente. A dix ans, cet être précoce et réfléchi connaissait déjà les souffrances de l'homme fait. Il ne se consolait pas de son bonheur entrevu et sitôt envolé. Où était sa mère? Dans quels pays inconnus pleurait-elle? Comme elle devait souffrir, elle aussi! C'était l'obsédante image de son rêve qu'il cherchait à travers les arbres du jardin. Elle s'était promenée naguère au milieu de ces chênes et de ces hêtres aux ramures puissantes; elle avait joué avec lui sur cette pelouse verte, où les herbes et la folle-avoine s'entremêlaient capricieusement aux coquelicots et aux marguerites. Il se leva silencieusement en voyant entrer son aïeule et lui tendit son front.

— Vous êtes pâle ce matin, Hervé; vous ne vous êtes pas promené assez longtemps.

Il était fort pâle, en effet. Sa figure s'amincissait. Et, dans la blancheur de cette figure d'enfant, les yeux noirs brillaient d'un feu sombre. La douairière reprit:

— M. le curé dîne avec nous. Je vais vous envoyer Ernestine; elle vous habillera.

— Bien! grand'mère.

L'abbé Lenoir arriva quelques minutes avant sept heures. Le repas ne fut pas bien gai. Les convives parlaient peu. Mlle Gaulin en profita pour s'étendre à son aise sur ses malheurs imaginaires. Personne ne l'écoutait. La vieille fille ne se troublait pas pour si peu. Elle entama une grande histoire où il était question d'un chien, d'un évêque et d'un navire. Et elle entremêlait si bien les *qui*, les *que*, les épithètes et les conjonctions, qu'on pouvait croire

à la fin que le navire était monté à bord de l'évêque, lequel mordait le bouledogue à belles dents.

A la fin du repas, Mme de Croix-Saint-Luc proposa à l'abbé de faire quelques pas dans le jardin. Celui-ci répliqua doucement :

— Si vous le permettez, madame, je vous demanderai la faveur d'un entretien particulier.

La douairière crut que son confesseur voulait, comme d'habitude, lui signaler une souffrance ou une misère. Elle le conduisit dans son oratoire.

— Vous vous absentez beaucoup depuis quelque temps, monsieur le curé, dit-elle. Je vous ai fait demander l'autre jour au presbytère ; on m'a répondu que vous étiez en voyage, et que deux fois par semaine, vous quittiez Léry toute la journée.

— En effet, madame. Deux fois par semaine, je vais rendre visite à Mme votre belle-fille.

— Ah ! s'écria-t-elle avec un geste brusque.

Une flamme de colère s'alluma dans ses yeux gris. L'abbé reprit, toujours sur le même ton froid et calme :

—Mme Solange de Croix-Saint-Luc va mourir. Elle voudrait revoir son fils ; je vous conseille de le lui envoyer.

— Monsieur l'abbé !..

— Je suis votre confesseur, madame. Je suis le pasteur de cette commune. J'ai charge d'âmes. Le respect que j'ai pour vous ne m'empêchera pas de remplir mon devoir. Je vous affirme que vous dépassez les droits que la loi et la nature vous ont donnés. Votre belle-fille est au plus mal. Ah ! si vous voyiez la malheureuse créature ! Ce n'est pas à la maladie qu'elle succombe, c'est à la douleur. Que vous ayez enlevé à cette mère son enfant, soit : vous craigniez une influence qui vous choquait ; vous ne vouliez pas que votre petit-fils fût élevé en dehors de vos idées, que je comprends, puisque je les partage. La situation n'est plus la même. Il ne s'agit pas maintenant d'une éducation à refaire, mais d'un devoir à remplir. Vous ne pouvez pas empêcher la mère de dire adieu à son enfant ; vous ne pouvez pas être sans pitié pour celle que Dieu jugera bientôt.

Mme de Croix-Saint-Luc s'était levée. Un pli se creusait sur son front blanc. Elle hésitait avant de répondre. Cette femme, habituée à respecter dans le prêtre l'oint du Seigneur, craignait la violence de sa nature. Elle répliqua d'une voix un peu tremblante :

— Je vous sais gré de votre démarche, monsieur le curé. Ma résolution est inébranlable. Ma belle-fille m'a écrit, je ne lui ai pas répondu. Il n'y a plus rien de commun entre cette mère et son fils. Hervé est d'une nature trop nerveuse, trop impression-

nable pour que je le soumette à une émotion qui laisserait en lui des traces profondes.

— Elle vous a écrit et vous ne lui avez pas répondu! murmura l'abbé.

La douairière ouvrit le tiroir d'un petit meuble et lui tendit la lettre de Solange, cette pauvre petite lettre que la jeune femme avait écrite avec tout son cœur, avec toutes ses larmes! L'abbé la parcourut des yeux et la laissa tristement retomber sur la table.

— Je vous plains, madame. Vous ignorez la plus douce des sensations humaines.

— C'est l'accomplissement du devoir.

— Non, c'est l'exercice de la bonté. Eh! quoi, vous avez pu lire ces lignes sans être émue, sans vous dire qu'une créature humaine subissait, par votre volonté, un martyre qu'il dépendait de vous de soulager! Voilà plusieurs semaines que je vois souvent Mme votre belle-fille. Je connais la vie et les hommes; j'ai assez souffert pour ne les point ignorer. Eh bien! je pourrais affirmer devant Dieu que cette femme que vous avez vaincue est innocente des fautes qu'on lui reproche.

— Permettez-moi de vous dire, monsieur l'abbé, que ce sont là des affaires de famille, et que votre caractère sacré ne vous donne point le droit d'intervenir entre nous.

— Elle va mourir, madame!

— Eh bien! elle mourra mal, comme elle a mal vécu.

— Vous êtes implacable!

— Je suis juste.

— Je n'ajoute rien, madame, et je me retire.

Mme de Croix-Saint-Luc ne répliqua rien. Elle sonna pour faire reconduire le curé de Léry, le salua d'un froid signe de tête, et resta seule. Comme toutes les grandes dévotes, elle avait une religion purement subjective. Elle respectait dans le prêtre le ministre du Seigneur, mais elle le considérait seulement comme un trait d'union entre elle et Dieu. Elle était Croix-Saint-Luc. De quel droit cet homme, né roturier, s'occupait-il des affaires de sa famille? De quel droit intervenait-il là où son ministère ne lui commandait rien? Connaissait-il seulement sa belle-fille? A peine. Elle, au contraire, elle était sa pénitente. Et voilà maintenant qu'il prenait parti contre elle pour cette étrangère! Solange se mourait? C'était une punition de Dieu. Désormais, il n'y aurait plus rien à craindre. Hervé ne chercherait plus à s'évader. On ne tenterait pas de le détourner à nouveau. Envoyer l'enfant à sa mère? Ce serait renoncer au but poursuivi avec acharnement. Ces deux êtres s'aimaient trop déjà. Vainement elle s'efforçait d'arracher du cœur d'Hervé son amour

pour Solange. Voilà que la mort venait, qui ferait l'œuvre à elle seule.

Le surlendemain était un samedi. Comme d'habitude, la douairière alla entendre la messe du matin. Après cette messe du samedi, elle se confessait pour communier le dimanche. Fidèle à la tradition de sa race, elle estimait que les seigneurs devaient donner l'exemple. C'est pour cela qu'elle avait toujours pour confesseur le curé de sa paroisse, et qu'à la grand'messe de sa paroisse, chaque dimanche, elle voulait communier. L'exemple, venant de haut, devait frapper davantage ces âmes obscures de paysans. Pour rien au monde, elle n'aurait voulu manquer à cette tradition. Selon sa coutume, après l'office, l'abbé Lenoir mit son surplis et s'enferma dans le confessionnal. Sa pénitente l'attendait. Elle commença sa confession : presque celle d'une sainte qui n'a rien à se reprocher. Ne remplissait-elle pas tous ses devoirs? Elle était pieuse et charitable. Grâce à ses aumônes, il n'y avait plus de pauvres dans le pays. Pas un malade qu'elle n'eût soigné; pas un souffrant qu'elle n'eût secouru. Elle ne pouvait s'accuser que de ces menus péchés qu'une conscience timorée se reproche à l'égal d'une faute. Elle courbait déjà la tête pour recevoir l'absolution quand l'abbé Lenoir lui dit :

— Ma conscience ne consent pas à vous la donner. Dans l'état d'âme où vous êtes, je ne puis vous permettre d'approcher de la sainte table.

— Vous refusez, mon père?

— Je refuse. Pourquoi Dieu vous pardonnerait-il, à vous, qui ne savez point pardonner?

La comtesse se leva brusquement et sortit presque chancelante du confessionnal. Le coup était rude pour cette âme religieuse. Il lui semblait qu'elle était en opposition avec Dieu. Toute la journée, elle fut en proie à cette incertitude poignante. Le lendemain, à la grand'messe, pour la première fois depuis de longues années, les paysans ne la virent point s'approcher de la sainte table. Il y eut comme un murmure dans l'église. Ils se regardaient les uns les autres. Ils ne comprenaient pas. Agenouillée à son banc seigneurial, toute pâle, la douairière priait avec ferveur. Mille pensées contradictoires remuaient en elle. L'orgueil livrait un combat à sa piété. Sans doute elle aurait pu aller à Fresnoy ou à Lamargelle, dont le curé ne lui aurait point refusé l'absolution. Mais ce n'était pas seulement une pratiquante. Sa foi religieuse avait toute l'austérité des premiers âges chrétiens : le fidèle doit se confesser au curé de sa paroisse, et c'est à l'église de sa paroisse qu'il doit recevoir la communion.

Le dimanche soir, selon sa coutume, l'abbé Lenoir dînait au château. La comtesse ne fit aucune allusion au différend qui les séparait. Toute la semaine, Mme de Croix-Saint-Luc resta troublée et

indécise. A ses yeux, l'abbé Lenoir était un saint : depuis de longues années, elle connaissait les hautes vertus du prêtre; mais son caractère entier, hautain, dominateur ne pliait pas aisément. Il ne lui convenait pas d'entamer une discussion nouvelle. Elle croyait fermement qu'à une heure donnée, il céderait et s'avouerait vaincu. Cette femme, toute-puissante à l'évêché, à qui il aurait suffi de prononcer un mot pour faire disgracier ce prêtre, n'eut pas même l'idée d'user d'armes pareilles. Il lui semblait qu'elle n'avait pas le droit de lutter contre cette conscience. Pour elle, l'abbé Lenoir se trompait. Il jugeait la vie avec sa miséricorde et non avec sa justice. Soit, elle devait attendre qu'il s'aperçût de son erreur.

Le samedi suivant, elle se présenta de nouveau au confessionnal, et, de nouveau, l'abbé refusa l'absolution. La profonde piété de Mme de Croix-Saint-Luc souffrait. Elle n'eut qu'un mot de plainte :

— Vous m'éloignez de Dieu, mon père!

Il répondit lentement, d'une voix plus triste encore que sévère :

— N'est-il pas une créature que vous éloignez de Dieu, peut-être? Ne savez-vous pas si votre belle-fille ne mourra pas en maudissant le ciel?

Encore une fois, elle ne répliqua rien. Cependant un trouble profond l'agitait. Elle revint au château et monta droit à son oratoire. Là, elle prit cette lettre de Solange et la relut pour la dixième fois, peut-être. Eh bien! non, elle ne céderait pas. Elle ne voulait pas qu'Hervé revît sa mère. Tous liens étaient brisés entre ces deux créatures; la mort elle-même ne devait pas les renouer pour un instant. Elle avait un devoir sacré à remplir. Pétrir à nouveau le caractère de cet enfant, arracher de lui tout ce qui venait de Solange, en faire un vrai Croix-Saint-Luc, digne de son nom, digne de sa race, digne de ses aïeux. Elle tenait entre ses doigts le fin papier sur lequel la jeune comtesse avait écrit son adieu désespéré, et elle sentait bouillonner en elle les colères d'autrefois. Ainsi cette femme avait osé lui disputer la tendresse et la volonté de Raymond! Et, même absente, même vaincue, elle osait lui disputer encore la tendresse et la volonté d'Hervé!

Elle songeait ainsi quand on l'avertit qu'une femme du village la demandait. Le mari de cette paysanne venait de faire une chute grave, et, comme toujours, à Léry, lorsqu'il arrivait un accident, on s'adressait à la douairière. Elle se leva et descendit, ne pensant pas que la lettre de Solange restait toute ouverte sur le bureau.

Elle était partie depuis un quart d'heure peut-être quand Hervé entra. Le soleil riait gaîment à travers les hautes fenêtres, illuminant la pièce tout entière. L'enfant croyait trouver sa grand'mère; il s'arrêta un peu étonné en voyant l'oratoire vide. Il allait se reti-

rer quand ses yeux tombèrent sur la lettre de Solange bien en évidence au milieu des papiers. Du premier regard il reconnut l'écriture. Une lettre de sa mère! Que disait-elle? Depuis si longtemps on ne lui en parlait plus! Ses yeux ne quittaient point la lettre. C'était comme un aimant qui l'attirait. Il fit quelques pas vers le bureau; puis il étendit la main, puis il l'avança de nouveau, n'osant prendre ce papier qui brûlait son regard. Sa respiration était plus courte : l'angoisse le tenait. Enfin, d'un mouvement brusque, il saisit la lettre et lut : « Madame, je suis vaincue... Dans quelque temps, je ne serai plus de ce monde. Je vous en supplie, ne me laissez point partir sans avoir embrassé mon fils!.. »

Mourir! Sa mère allait mourir! Et on ne l'envoyait pas vers elle! Et on les séparait violemment l'un de l'autre! Un immense désespoir secouait l'âme et le corps de ce petit être. Mourir! sa mère! cette créature qu'il avait connue si belle, si jeune, si vivante! Il prit sa course et alla s'enfermer dans la chambre de Solange, cette chambre tiède et parfumée, où il se réfugiait pour penser bien à son aise à sa bien-aimée. Il ne craignait rien. La douairière était absente. On ne le surveillerait pas. Il s'agenouilla devant le portrait de Solange, qui l'appelait et lui souriait toujours. Et joignant désespérément ses petites mains : « — Oh! ne meurs pas, ne meurs pas, maman, je t'en supplie! » Il fondit en larmes. Quoi! il ne la verrait plus! Une séparation n'est pas éternelle dans la vie. On les éloignait l'un de l'autre, mais il espérait toujours la revoir. Et voilà que brusquement il apprenait qu'elle allait mourir et que tout serait fini!..

Il songeait. Avant tout, il ne pouvait pas admettre qu'elle mourût sans l'avoir embrassé. Comment obtenir qu'on le conduisît près d'elle? Dix projets insensés se heurtaient dans sa petite tête. Fuir? Impossible. Dès qu'il descendait au jardin, on ne le perdait pas de vue. Joseph ou Mlle Ernestine étaient toujours là. S'adresser à sa grand'mère, la supplier? Inutile. Et cependant c'était le seul moyen qui lui restât. Une dernière fois, il contempla le portrait de Solange, lui envoyant un long baiser, un de ces baisers pleins d'adoration où les enfans mettent toute leur âme. Et il se glissa doucement hors de la chambre, où il craignait toujours d'être surpris.

Il était à peine rentré chez lui que Mme de Croix-Saint-Luc arrivait. La grand'mère venait chercher son petit-fils pour le déjeuner. Tout de suite elle s'aperçut de l'altération de ses traits; elle vit la trace des larmes dans ses yeux.

— Qu'avez-vous donc, Hervé? dit-elle.

Il la regarda bien en face avec ce courage précoce qui était la marque de son caractère.

— Maman va mourir, dit-il. Elle me demande. Je veux aller près d'elle.

Le visage de la douairière resta immobile. Pas un muscle ne tressaillit dans cette figure impassible. Le combat continuait. Elle allait lutter contre son petit-fils maintenant comme elle avait lutté contre son confesseur :

— Vous n'irez pas voir votre mère, répliqua-t-elle lentement.

Le visage de l'enfant devint tout pâle. Une flamme luisait dans ses yeux. Elle reprit :

— Le déjeuner est servi; venez.

Mlle Gaulin attendait déjà dans la salle à manger. On se mit à table. Hervé refusa tous les plats qu'on lui offrait les uns après les autres. Et comme sa grand'mère, comme la demoiselle de compagnie s'étonnaient, il répliqua simplement qu'il n'avait pas faim. Mme de Croix-Saint-Luc crut que la terrible nouvelle l'avait indisposé. Elle n'insista pas. Après le repas, Hervé demanda la permission de monter dans sa chambre :

— Non, lui dit sa grand'mère. Le temps est beau; je vais faire atteler. Vous sortirez avec Ernestine.

— Bien! grand'maman.

Le soir, à sept heures, l'abbé Lenoir arriva :

— Est-ce que M. Hervé est souffrant? demanda-t-il à la comtesse.

— Vous lui trouvez mauvaise mine?

— Il est bien pâle, répliqua-t-il à voix basse.

— Je suis un peu inquiète, en effet; il n'a pas déjeuné ce matin.

On se mit à table. Mme de Croix-Saint-Luc affectait toujours de n'éprouver aucun ressentiment contre le curé. Elle ne se reconnaissait pas le droit de lui en vouloir. Elle pouvait souffrir, mais elle s'inclinait respectueusement devant l'arrêt d'un ministre du Seigneur. Comme le matin, Hervé refusa de manger; et de nouveau il répondit qu'il n'avait pas faim.

— Je crois que vous feriez bien de surveiller votre petit-fils, madame, dit le prêtre après le repas.

Mme de Croix-Saint-Luc appela Hervé, qui, pensif, regardait des images dans un coin du salon. Elle l'examina longuement.

— Vous n'avez pas mal à la tête, mon enfant?

— Non, grand'mère.

— Vous ne souffrez pas?

— Non, grand'mère.

— Alors, pourquoi n'avez-vous point déjeuné ni dîné?

Il leva sur elle ses yeux noirs, où luisait une volonté immuable, la volonté d'un homme plutôt que celle d'un enfant.

— Je ne mangerai pas tant que je n'aurai pas vu maman, dit-il.

La douairière eut un geste violent. Elle ne répliqua rien et renvoya son petit-fils. Elle était seule avec l'abbé. Celui-ci restait immobile, le regard dans le vide, enfoncé dans une songerie profonde. Cette résolution d'enfant, cette énergie précoce, le bouleversaient. Pour la première fois, il voyait poindre la lutte entre l'aïeule et son petit-fils. Ces deux volontés se heurtaient. Laquelle des deux l'emporterait? Celle de la grand'-mère? celle de l'enfant?

— Vous avez entendu, monsieur le curé, dit-elle d'une voix un peu tremblante.

— Oui, madame, j'ai entendu. Ce n'est pas un conseil que vous me demandez: vous savez quel est celui que je vous donnerais. Cependant, permettez-moi d'ajouter un mot. J'ai beaucoup étudié Hervé. Dans cet être de dix ans, je vous retrouve tout entière. La nature, par un mystère étrange, a coulé votre âme indomptable dans cette frêle créature. Jusqu'à présent il a cédé à la force. Il adore sa mère, il voulait la rejoindre. Rappelez-vous ce qu'il a fait naguère. S'il n'a point recommencé, c'est qu'il ne pouvait plus. Aujourd'hui, il la sait malade, mourante. Prenez garde!

— Ce n'est qu'un enfant! s'écria-t-elle violemment. La volonté d'un enfant est vacillante.

— Cet enfant est votre petit-fils, madame. Je vous le répète encore, prenez garde!

Hervé s'était plaint d'être fatigué, et s'était couché presque aussitôt. Sa grand'mère monta auprès de lui. Il sommeillait à demi, tout pâle. Le sommeil du pauvre petit être semblait agité. Un court frisson convulsif le secouait de temps à autre. Mme de Croix-Saint-Luc le contemplait. Et le doute se glissa lentement dans le cerveau de cette femme, comme filtre un rayon de soleil dans une chambre fermée. Elle avait voulu séparer violemment le fils de la mère, et voilà que tout la condamnait. Sa religion, d'abord. Son confesseur lui disait: « Vous n'êtes pas digne de recevoir le Dieu qui pardonne, vous qui ne pardonnez pas. » Son petit-fils lui disait: « J'aime mieux mourir de faim que de ne pas voir maman. » Qui donnait à Hervé cette volonté implacable, au-dessus de son âge? Qui lui prêtait la force nécessaire pour souffrir volontairement de la faim, sans se plaindre? Et de nouveau, comme naguère, elle eut un vague sentiment d'orgueil en se retrouvant tout entière dans cet être qui réunissait en lui la tendresse de cœur de Solange et la volonté d'âme de son aïeule. Elle se rappelait ses premières années. Elle dit presque à haute voix: « A son âge, j'étais comme lui... » Alors, elle se souvenait des rapports qu'elle recevait lorsque Hervé était au collège. Elle se souvenait des preuves d'énergie, de courage qu'il donnait. L'abbé avait

raison. La lutte commençait entre elle et lui. Si elle se trompait cependant? Si sa haute vertu l'abusait? Avait-elle le droit d'empêcher une mère mourante d' mbrasser son enfant? Et ce que n'avaient pu faire ni les larmes de Solange, ni le cri désespéré d'une mourante, ni les menaces de la religion, l'implacable volonté d'un être de dix ans commençait à le faire lentement.

Eh bien! non, elle ne se trompait pas. C'était impossible. Elle obéissait à la tradition de toute sa vie, à la règle immuable de sa conduite. Cependant, le doute continuait à l'obséder. A qui demander conseil? Elle ne voyait personne à qui elle pût s'adresser. Personne? Elle se trompait. Elle sortit doucement de la chambre, pour ne pas éveiller Hervé. Et jetant une mante sur sa tête, elle se dirigea vers l'église à pas rapides.

Depuis une demi-heure, une pluie fine et pénétrante tombait. La comtesse était à peine couverte. Elle descendit la grande rue du village, ne sentant point l'eau qui la pénétrait. Elle entra dans l'église et s'agenouilla devant l'autel. Autour d'elle s'étalaient les dalles grises sous lesquelles les Croix-Saint-Luc dormaient leur dernier sommeil. Les yeux de la comtesse erraient à droite et à gauche, interrogeant ces tombes muettes, comme pour leur demander un suprême conseil. Depuis le premier de la race, le héros de Bouvines, jusqu'au hardi maréchal tombé dans les champs flamands, lorsqu'il montrait à ses soldats son bâton fleurdelisé; depuis l'humble capitaine qui entraînait sa compagnie au feu, dans la sombre journée de Rosbach, en criant: « Dieu sauve le roi! » jusqu'à l'héroïque martyr d'une émeute terroriste; ils étaient là, couchés dans leur linceul, les vaillans, les illustres, les obscurs, tous ces Croix-Saint-Luc dont elle descendait; et de cette race puissante, de cet arbre énorme qui projetait une ombre plusieurs fois séculaire, un seul rameau survivait : ce petit être au corps frêle, au cœur tendre, à la volonté robuste, qui aimait mieux mourir avec sa mère que de vivre sans l'avoir revue!

Elle s'abîmait en ses pensées. Au dehors, le vent soufflait et la pluie faisait rage. Un froid glacé tombait comme une chape de plomb sur les épaules de la comtesse. Elle ne sentait rien, ni le froid, ni l'humidité de l'église qui suintait le long des murs. L'autel, vaguement éclairé par la petite lampe allumée perpétuellement, se découpait sur l'ombre avec des arêtes précises. Elle priait maintenant, oh! elle priait Dieu ardemment! Elle levait les yeux sur le grand crucifix d'ivoire, quand elle vit une ombre à quelques pas d'elle. C'était le curé, tout pâle, l'œil illuminé. Il étendit la main vers le Chemin de croix, dont les tableaux s'espaçaient le long de la muraille. Et d'une voix lente, grave, comme s'il eût été à l'office :

— Ici, Jésus est tombé sur la route, écrasé par le fardeau de la croix. Ici, un soldat lui a ouvert le côté d'un coup de lance. Ici, il demandait à boire, et on lui a tendu une éponge pleine de vinaigre. Et cependant, il a pardonné à ses bourreaux. Et cependant, il a dit : « N'entreront dans mon royaume que ceux-là qui n'auront ni haine ni colère, car avant d'être un Dieu de justice, mon Père est un Dieu de miséricorde ! »

Sans répliquer un mot, sans discuter, la comtesse se signa longuement et sortit de l'église. La pluie tombait à flots maintenant, glaçant cette femme, la pénétrant jusqu'aux os. Elle ne s'en apercevait même pas. Une toux sèche et douloureuse déchirait sa poitrine; elle marchait vite, ayant hâte de rentrer, de monter auprès de son petit-fils. Sa mante, ses cheveux, sa robe dégouttaient d'eau lorsqu'elle entra dans la maison. Elle prit à peine le temps de changer de vêtemens, et alla droit vers la chambre d'Hervé.

Une lueur pâle emplissait la pièce. Assise près de la table, Ernestine veillait. La comtesse la renvoya d'un geste. Et elle s'avança vers le lit, glissant sur le tapis comme une ombre silencieuse. L'enfant était éveillé, mais sa veille ressemblait au sommeil. Il restait immobile, les mains croisées sur sa poitrine, les yeux grands ouverts et perdus dans une contemplation muette. Il n'avait pas entendu venir sa grand'mère. Sur son blanc visage perlaient çà et là de fines gouttes de sueur. Un vague sourire flottait sur sa lèvre entr'ouverte. Physiquement, il souffrait; mais on eût dit qu'il s'envolait dans un songe délicieux. Était-ce la faiblesse du corps qui donnait à l'esprit comme un délire passager? Il rêvait qu'il voyait sa mère, qu'il était près d'elle, qu'il lui souriait. Deux fois il murmura : « Maman!.. maman!.. » Oui, l'altière comtesse était bien vaincue. Un sentiment tout neuf, une immense pitié entrait dans son cœur, écrasant la rébellion obstinée de son orgueil. Cette femme qui ne pleurait jamais sentait les sanglots la secouer. Elle se pencha sur le lit d'Hervé et l'embrassa longuement, tendrement. Et comme il se soulevait à demi, étonné, ne comprenant pas, croyant rêver encore, elle lui dit avec une douceur infinie :

— Dormez,.. dormez bien, mon chéri. Demain, vous irez embrasser votre mère...

XXIV.

Bertrand était presque agenouillé auprès de la chaise longue. Il tenait dans ses mains les mains brûlantes de Solange. Un divin sourire illuminait les traits de la jeune femme.

— Et je vous revois, et je vous retrouve, et je ne m'en irai pas sans vous avoir dit adieu !

— Mourir ? vous ! C'est impossible. Je ne suis pas revenu de si loin pour avoir le désespoir de vous perdre ! Vous ne savez pas que votre souvenir m'a toujours accompagné, que votre image ne m'a pas quitté un instant. J'ai tout fait pour me distraire de la pensée persistante qui m'obsédait. Et toujours je vous revoyais. Et toujours je frissonnais quand je prononçais votre nom ! Vous perdre ! Allons donc ! Rien ne nous séparera plus, maintenant que nous sommes réunis. Vous m'avez permis de revenir ; vous êtes bonne, merci !.. J'étais trop malheureux, je ne vivais plus...

— C'est moi qui bientôt ne vais plus vivre, dit-elle doucement.

— Ah ! ne parlez pas ainsi. C'est le chagrin qui vous tuait. Vous étiez séparée d'Hervé, vous étiez séparée de moi. Mais Dieu a voulu vous rendre au moins la moitié du bonheur que vous méritez...

Il prenait ce corps frêle entre ses bras, et ardemment, passionnément :

— Je t'aime !.. Tu es la créature d'élection de mon cœur. Tu n'es éloignée de ton fils que pour un temps. Seule, tu ne pouvais pas agir. Je suis là maintenant ; je t'aiderai ; j'emploierai la force ; et si la force échoue, j'emploierai la ruse. Aie confiance en moi. Je l'enlèverai, ton fils, je te l'amènerai. Nous partirons tous les trois. Nous irons loin, si loin que nul ne pourra nous rejoindre. Et nous vivrons côte à côte, et nous chanterons un hymne éternel au bonheur et à l'amour.

Solange souriait. Il y avait si longtemps qu'elle était malheureuse ! Ces promesses de bonheur la grisaient doucement. Elle se laissait aller à l'enivrante félicité de ce rêve. Elle prit la tête de Bertrand et l'appuya sur sa poitrine.

— Moi aussi, je t'adore !.. Savez-vous que je vous ai aimé tout de suite, Bertrand ? J'ai eu si peu de joie dans la vie ! Il me semblait que Dieu vous mettait sur mon chemin pour me payer de toutes mes peines... Si je te disais !.. Mais je vais te raconter des folies ! Une femme n'aime vraiment qu'une fois, vois-tu ! Elle marche indécise dans la vie jusqu'au jour où elle rencontre celui qu'elle doit adorer toujours... Je me rappelle ce bal, chez la duchesse. J'étais jolie, n'est-ce pas, ce soir-là ? Je n'étais point amaigrie et défaite comme maintenant. Tu étais avec ta sœur. Elle t'a présenté à moi. Je t'ai tendu la main et je t'ai dit : « Je vous connais depuis longtemps... » Oui, je vous connaissais depuis longtemps, Bertrand. Vous étiez celui que je devais aimer. Le hasard nous réunissait dans l'éclat d'une fête. Mais à l'avance nous étions marqués l'un pour l'autre...

— Et vous avez le courage de parler de mort, quand des milliers de lieues nous séparaient, et que maintenant je tiens vos mains dans les miennes et que je vous serre entre mes bras!..

Il se pencha plus près d'elle encore, et, tout bas :

— Ah! si tu t'étais donnée à moi, si tu ne t'étais point refusée quand nous étions là-bas ensemble, à Blankenberghe!..

La fièvre la brûlait. Elle laissa tomber sa tête sur l'épaule de son ami. Et, avec une douceur infinie :

— Eh bien! oui, je peux te le dire maintenant, puisque je n'ai presque plus rien de commun avec la vie. J'aurais dû t'appartenir; j'ai eu tort de me refuser. C'est mal, ce que je dis là, je le sais bien. Au moins, j'aurais goûté quelques heures d'ivresse et je n'aurais pas le désespoir de m'en aller en me disant que je n'ai jamais été heureuse. Jamais!.. jamais!

Il la serrait étroitement contre lui. L'union de ces deux âmes était complète. Par la fenêtre, grande ouverte, entraient des parfums délicieux, qui chargeaient l'air d'aromes embaumés. Il ne songeait plus qu'elle était si malade. Elle-même oubliait sa douleur, et ils se perdaient dans l'extase infinie de leur rêve. Cette jeune femme, qui se sentait si près de la mort, avait le poignant regret de sa vie manquée. La vertu, le devoir, l'honneur, ne lui apparaissaient plus que comme des ombres décevantes et vaines. La fatalité voulait qu'elle n'eût connu de l'amour que les douleurs et les angoisses. Et voilà maintenant, à l'heure où Bertrand revenait de si loin, qu'il était trop tard pour recouvrer tant de bonheurs perdus.

Ils se regardaient; ils ne disaient plus rien. Et leurs yeux parlaient quand leurs bouches restaient muettes... Il se pencha vers elle et leurs lèvres s'unirent.

— Ah! si je pouvais vivre, s'écria-t-elle, vivre et me donner à toi, et t'appartenir pour toujours!

A ce moment, un son argentin traversa l'air, vibrant à l'oreille de Solange. C'était l'*Angelus* du soir. Trois tintemens séparés, qui venaient à la malade dans la douceur tiède de l'atmosphère. Trois tintemens encore, et enfin la volée de cloches sonnant joyeusement l'*Alleluia* et saluant la Vierge. C'était un hosanna triomphant, une fanfare joyeuse, qui montaient bruyamment vers le ciel. Solange écoutait. Dans son œil très doux remuait une flamme claire, comme si ce salut des hommes à la Divinité réveillait en elle les pensées divines. Elle glissa lentement des bras de Bertrand et laissa retomber sa tête sur l'oreiller.

— Eh bien! non, mon bien-aimé, je me trompais, je blasphémais. Je vous ai trop aimé pour regretter que notre tendresse ait toujours été pure. Il y aurait un remords de plus dans mon cœur.

Tout ce que Dieu fait est bien fait. Nous nous serons adorés. Et quand je ne serai plus là, pas une pensée charnelle ne ternira votre souvenir. Mon corps, qui n'est que poussière, ne vous aura pas appartenu; mais mon âme, qui est divine, vous aura tendrement chéri. Je serai pour vous plus qu'une femme que vous aurez perdue; je serai l'éternelle fiancée que vous retrouverez là-haut. Et si nous n'avons pas eu l'étreinte des réalités qui passent, nous aurons la possession du rêve qui ne finit jamais...

Elle était radieusement belle. Il jaillissait de ses yeux une flamme si puissante, que Bertrand était ébloui. Il tomba à ses genoux vaincu, couvrant de baisers les mains de la jeune femme, aveuglé par ses larmes et ne sachant que répondre à la sainte qui lui parlait ainsi.

— Et maintenant, partez, dit-elle tendrement. Mon cœur a des pensées si douces! Je veux rester avec elles. Mais vous reviendrez demain, n'est-ce pas? Je veux vous voir tous les jours maintenant.

Bertrand sortit. Solange se sentait dans une sorte de béatitude. Elle demeura longtemps ainsi, rêvant, se disant qu'elle avait chassé de son cœur tout ce qui était impur et mauvais. Elle avait l'intuition vague que son cruel destin allait s'apaiser, que Dieu ferait quelque chose pour elle, qu'elle était au bout de ses peines et de ses désespoirs. Quand Mme Fosca entra dans la chambre, accompagnée d'Antoinette et du docteur Meunier, elle ne put retenir un cri.

— Quelle belle mine tu as! dit-elle.

Le médecin était stupéfait. Il ne reconnaissait plus sa malade.

La baronne l'entraîna dans un coin de la chambre.

— Il est impossible qu'elle soit condamnée, docteur. Je ne suis arrivée que de ce matin et je ne la reconnais plus déjà. Voyez quelle animation dans ce regard! quelle vie dans ces yeux!

— Que voulez-vous que je vous dise, madame? La maladie de Mme de Croix-Saint-Luc est de celles qui échappent à toutes les analyses ou qui trompent toutes les prévisions. J'ai prévenu Mme Fosca qu'une émotion violente sauverait son amie. Sans doute l'esprit de la comtesse vient d'être fortement frappé, et le physique subit le contre-coup du moral. Si elle pouvait éprouver souvent une secousse pareille, je répondrais de son salut.

Mme Fosca s'éloigna de la chaise longue et se dirigea vers la fenêtre. Elle entendait marcher dans le jardin. La nuit était venue doucement, et Herminie croyait voir deux ombres remuer entre les arbres. Elle se pencha, regardant; elle ne se trompait pas. Il lui semblait qu'une femme et un enfant s'avançaient vers la maison.

Tous les deux marchaient vite. Elle eut un frisson : elle s'imaginait reconnaître la douairière tenant Hervé par la main.

— Mon Dieu, murmura-t-elle,... si c'était vrai?

D'une voix étouffée, elle appela le docteur. Et très bas, de telle façon que lui seul pût entendre :

— Son fils ! balbutia-t-elle.

M. Meunier fit un geste violent. Et lui saisissant le bras :

— Taisez-vous ! dit-il... si c'est son fils, elle est sauvée...

Solange n'avait rien vu, rien entendu. Maintenant elle causait avec Antoinette, qui s'était rapprochée de la table. Tout à coup, la porte s'ouvrit, et, dans l'encadrement de la boiserie, Hervé parut suivi de la douairière.

— Maman ! maman ! cria-t-il.

Et il s'élançait déjà vers le lit, les yeux étincelans, ouvrant les bras, tendant ses lèvres affamées de baisers. Solange, elle, était livide. Elle tremblait convulsivement comme un arbuste secoué par la tempête. Ses yeux étaient hagards. Cette terrible émotion allait-elle la briser ou la faire vivre? Elle ne disait pas un mot. Elle couvrait de caresses le front, les yeux, le cou de son enfant; elle se baignait dans ses cheveux; elle le collait contre elle; elle l'étreignait avec frénésie; et soudain, comme elle le tenait éperdument serré dans ses bras, elle fondit en larmes, éclatant en sanglots, disant seulement d'une voix entrecoupée :

— C'est toi,.. mon mignon!.. toi! toi !

Puis se tournant vers sa belle-mère :

— Ah ! madame, soyez bénie ! Dieu vous fasse des jours longs et heureux ! Je peux vous le dire aujourd'hui : vous me croirez. J'ai été coupable de légèreté, d'inconséquence ; mais je vous jure que je n'ai jamais failli, que je n'ai jamais été une épouse coupable !

La douairière se tenait debout devant le lit. Elle contemplait cette jeune femme qu'elle avait connue si belle et si vivante. Et, de même qu'elle avait eu pitié de l'enfant, maintenant elle avait pitié de la mère. Solange poussa doucement Hervé dans les bras de son aïeule :

— Aime-la bien, mon chéri : c'est la mère de ton père. C'est elle qui va t'élever, qui sera ton guide, ton soutien, ton conseil. Oublie que j'ai pleuré quelquefois, en souvenir de la joie suprême qu'elle m'apporte. Et si l'on te fait du mal dans la vie, rappelle-toi que ce qu'il y a de meilleur, c'est encore de pardonner...

Elle s'arrêta, reprenant son fils entre ses bras. De nouveau, elle le couvrait de baisers, ivre de bonheur, secouée de frissons, toute pâle dans la pâleur mate des draps et de l'oreiller. On n'en-

tendait que des sanglots à demi étouffés, que des mots incohérens et la voix de cette mère heureuse qui disait, à demi perdue dans son délire :

— Oh! que je t'aime!.. Dieu est bon... Tu es là, dans mes bras... Mon chéri, mon mignon... mon fils!.. Ah! je t'adore!

XXV.

Depuis trois semaines qu'elle était revenue au château de Croix-Saint-Luc, la douairière n'était plus que l'ombre d'elle-même. Il y avait quelque chose de cassé dans son cœur. L'abbé Lenoir, Mlle Gaulin, ses serviteurs, ne la reconnaissaient plus. Les pauvres et les malades retrouvaient seuls leur bienfaitrice telle qu'elle avait toujours été. Elle se levait avec l'aube. Et quand, à sept heures du matin, les cloches sonnaient la messe, elle avait déjà secouru bien des m sères. Elle usait ses journées en travaux de toutes sortes. Dans la grande pièce du rez-de-chaussée, elle installait dès le matin une dizaine d'ouvrières qui tricotaient des bas, cousaient des chemises, raccommodaient du linge, taillaient des vêtemens, comme si cette grande dame voulait habiller tous les loqueteux du canton. On remarquait dans sa charité quelque chose de plus profond et de plus doux. Elle n'accompagnait plus ses aumônes de sermons et de remontrances. Dans ses longues journées, toutes vouées au travail et à la prière, elle ne se reposait que pendant les visites quotidiennes de l'abbé Lenoir.

Cependant sa santé s'affaiblissait. Depuis sa visite à l'église, sous une pluie battante, elle toussait péniblement, douloureusement. Le froid vif qui la saisissait naguère dans la nef humide avait attaqué sa poitrine. Elle ne daignait même pas s'en occuper, malgré les remontrances de l'abbé.

Un après-midi, celui-ci vint plus tôt que d'habitude.

— Vous croyez à ma respectueuse amitié, n'est-ce pas? dit-il. Eh bien! votre santé inquiète tous ceux qui vous entourent. Vous êtes une femme trop courageuse pour qu'on vous cèle la vérité. Vous maigrissez beaucoup et votre toux opiniâtre devient chaque jour plus mauvaise. Pourquoi ne verriez-vous pas un médecin?

Elle eut un geste brusque, et, d'une voix lente :

— Je sais que je suis malade, monsieur le curé. J'ai du feu dans la poitrine. Qu'importe ? Je tenais à vivre parce que je me croyais une tâche à remplir. Il paraît que je m'étais trompée. Une seule fois depuis que j'existe, ma volonté a plié devant une fatalité supérieure. Ce jour-là, tout a été fini. J'étais au bout du chemin.

Quand le laboureur a rentré sa moisson, il s'assied au foyer et se repose. Moi aussi, j'ai gagné mon repos, je n'ai plus qu'à l'espérer et à l'attendre.

— Êtes-vous sûre que Dieu ne vous demande pas davantage? qu'il ne vous commande pas de vous soigner et de vous guérir pour tous ceux à qui vous êtes secourable?

Elle eut un sourire d'une amertume profonde, et, presque à voix basse :

— Je sais ce que Dieu me veut, murmura-t-elle. Je l'entends si souvent me parler! Autre chose, monsieur le curé. Pourquoi gardez-vous toujours le silence sur ma belle-fille, sur mon petit-fils? Hervé m'écrit deux fois par semaine. Mais vous les voyez, vous? Comment vont-ils?

— Vous avez sauvé votre belle-fille! dit l'abbé.

— Chose singulière que le corps humain!

— Le docteur Meunier l'avait prédit. Une émotion violente pouvait seule la guérir. Et cette émotion, c'est vous qui la lui avez donnée.

Un éclair traversa les yeux de la douairière. L'abbé Lenoir se redressa. Il parlait maintenant, non plus comme parle un humble prêtre à une grande dame, mais comme un confesseur à sa pénitente.

— Ne regrettez rien, ma fille... Oh! je connais bien tous les sentimens contraires qui se combattent dans votre esprit! Prenez garde! C'est l'orgueil qui ne veut pas s'avouer vaincu. Vous avez cédé à un instinct de pitié, à un mouvement qui vous paraît inexplicable quand vous tentez de l'analyser. Et par momens, vous avez un immense regret de votre action généreuse.

— C'est vrai, dit-elle nettement.

— Étrange nature que la vôtre!

Bien étrange, en effet. Un incident, vulgaire en apparence, allait montrer qu'elle ne négligeait rien pour achever de vaincre en elle le démon. Toute sa vie, la comtesse douairière de Croix-Saint-Luc s'était montrée sans pitié pour les filles qui commettaient une faute. Cette femme, d'une charité si féconde, restait alors implacable. Un jour, elle apprit qu'une journalière de Fresnoy avait été prise des dernières douleurs en plein champ. Cette malheureuse, de mœurs équivoques, nommée Louise Bernard, gisait dans une misérable cabane mal fermée, sans secours et sans pain. Mme de Croix-Saint-Luc, dès qu'elle sut la nouvelle, fit atteler et courut à Fresnoy. Et pendant huit jours, elle s'assit au chevet de cette abandonnée. On racontait des choses affreuses sur cette Louise Bernard. On riait d'elle dans le pays. L'austère comtesse

devint sa protectrice et ne la quitta plus. Durant toute une semaine, elle veilla, elle soigna cette fille, qui n'était rien de plus qu'une prostituée campagnarde. Elle loua une maison pour qu'elle fût mieux logée; elle fit coudre toute une layette par ses ouvrières. Mieux encore : elle entreprit de sauver cette âme comme elle avait sauvé ce corps. Elle qui était si haut, elle se dépensa pour cette créature si basse. Et tout cela pour dompter les dernières convulsions de son orgueil. Elle ne voulut pas même interrompre toutes ses bonnes œuvres. Plus elle allait, plus elle semblait mettre une sorte d'âpreté violente à faire le bien. Et plus elle allait aussi, plus on remarquait l'épuisement de ses forces. Un matin, l'abbé Lenoir lui demanda si elle ne consentirait pas à recevoir la visite de Solange et d'Hervé.

— Pourquoi non? répliqua-t-elle. Quand je pardonne, je ne pardonne pas à demi.

— C'est vrai, répliqua-t-il, avec un sourire un peu triste. Vous avez traversé la vie avec une rigidité qui n'était pas humaine.

Elle hocha la tête et doucement :

— Aussi le jour où j'ai plié, j'ai senti que j'étais blessée à mort. Ainsi, *elle* peut sortir maintenant?

— Oui, madame. Après la violente secousse que lui a causée la vue de son fils, votre belle-fille a été prise d'une fièvre épouvantable. Le délire ne l'a plus quittée. Puis sont venues des convulsions. Mme Fosca me racontait que le corps de cette pauvre femme brûlait comme un fer rouge. C'est la marche accoutumée, paraît-il, de cette maladie nerveuse. Enfin, la température du corps s'est abaissée, la fièvre a diminué, les nerfs se sont détendus, et elle est entrée en convalescence. On lui a permis de sortir en voiture. Elle a voulu que sa première visite fût pour vous. Donc, vous lui permettez de venir?

— Dans quelques jours je la recevrai, reprit-elle. En attendant, vous m'avez conseillé de voir un médecin. Appelez celui de Saint-Seine.

Pendant les jours qui suivirent, la douairière fut obligée de s'aliter. Elle avait tenu bon jusque-là, parce que sa volonté de fer la soutenait. Une heure vint où le corps dut plier comme naguère l'âme avait plié, elle aussi. La toux qu'ell affectait de mépriser devenait constante. Elle produisait maintenant des secousses, qui se rapprochaient de plus en plus. La pneumonie, non soignée dès le début, marcha bientôt rapidement. La comtesse ne respirait plus qu'avec peine. L'abbé Lenoir comprit que la fin approchait. Toute autre aurait pu se sauver peut-être, mais le prêtre connaissait trop sa pénitente pour l'espérer. Il savait qu'elle avait le désir ardent

de la mort, que le grand ressort était brisé dans cette créature humaine. Pourquoi aurait-elle tenu à vivre? Le but de son existence était manqué : elle n'avait plus qu'à disparaître.

Mme de Croix-Saint-Luc vit arriver sa dernière heure sans trouble, avec son calme hautain, avec sa fermeté inébranlable. Elle dicta son testament, par lequel toute sa fortune revenait à Hervé. En quelques lignes très dignes, elle avouait s'être trompée au sujet de sa belle-fille. Elle demandait que la tutelle d'Hervé lui fût rendue et qu'on nommât M. d'Artis subrogé-tuteur. Et quand elle sentit que la fin approchait, elle dit à l'abbé :

— Vous pouvez *les* faire venir maintenant!..

... La dernière nuit... Une pâle veilleuse éclairait faiblement la chambre de la mourante. Solange et Hervé étaient auprès d'elle. L'enfant, vaincu par la fatigue, sommeillait à demi dans un fauteuil. La jeune femme, agenouillée, la tête entre ses mains, enfonçait son front dans les draps. Et Mme de Croix-Saint-Luc les contemplait tous les deux avec cette lucidité aiguë des êtres qui vont monter à Dieu. Elle se rappelait tout : et son enfance, et son mariage avec son cousin, et toutes les espérances qu'elle mettait sur la tête de Raymond, son fils unique. La guerre éclatait; alors ses angoisses maternelles, son orgueil en voyant reparaître, avec une fière cicatrice, le descendant des preux anciens. Ensuite, Raymond épousait Solange; Hervé venait au monde, ajoutant un rameau nouveau à la floraison séculaire des Croix-Saint-Luc. Puis, c'étaient les luttes sourdes entre la belle-mère et sa bru; Raymond succombait et la belle-mère semblait victorieuse. Son petit-fils lui appartenait. Elle pouvait l'élever à son gré, pétrir cette âme d'enfant, couler dans ce tendre cerveau toutes ses idées, toutes ses ambitions, toute sa foi. Elle touchait à son but. Le dernier de sa race serait bien l'homme qu'elle avait rêvé! Et tant d'efforts, tant de luttes, tant de victoires aboutissaient... à quoi? A rien! Une seconde de pitié, une lueur d'attendrissement détruisaient le labeur de tant d'années!

Elle contemplait Solange et Hervé. Ainsi, cet enfant serait élevé par cette jeune femme, — par cette jeune femme qui allait épouser un autre homme, par cette jeune femme qui n'avait rien de ses croyances! Mme de Croix-Saint-Luc voyait sombrer tous ses sublimes espoirs, comme avaient sombré toutes ses vaines fidélités. Son roi était mort; sa religion subissait les assauts d'une foule stupide. Cette ligueuse, cette femme du XVIe siècle, pouvait s'en aller dans l'autre monde. Toutes les choses en qui elle avait cru, tout ce qu'elle avait aimé croulaient autour d'elle. Sa vie tout entière n'était qu'un

immense naufrage. Et elle contemplait toujours sa belle-fille et son petit-fils. Comme Hervé lui ressemblait peu! Dans cet être aux cheveux blonds, au visage mince et pâle, à l'esprit précoce, au corps frêle et délicat, il n'y avait rien de la robustesse des aïeux. Seule, la volonté accusait l'entêtement des vieilles races. Et comme elle le regardait, de ses yeux gris, où l'aube de l'éternité allumait déjà quelque chose de surhumain, elle dit cette parole étrange et grandiose :

— Il n'y a plus de Croix-Saint-Luc... *J'étais le dernier!*

. . . . . .

Vers le commencement de cette année, il y avait beaucoup de monde au « cinq heures » d'Antoinette. Mme Fosca habillait de la jolie façon quelques Parisiennes dont on parlait trop ; Maurice de Croilly, qui avait décidément rompu avec Mme de Savigny, flirtait de fort près avec la jolie Mme de Bricourt. Quant au baron Bersier, il regardait le feu mélancoliquement, laissant Lucien de Chavenay faire la cour à sa femme. Il y eut presque coup sur coup des sorties et des nouvelles entrées. Lucien de Chavenay en profitait pour prendre congé, lorsque Humbert l'arrêta.

— Eh bien! mon pauvre ami, vous ne réussissez donc pas dans la cour que vous faites à la baronne?

Lucien devint tout rouge. Et, bêtement, il balbutia :

— Quelle... quelle baronne?

— Mais ma femme, donc!

— Je vous assure...

— Ne vous troublez pas, mon cher. Voilà six ans que je suis marié! Eh bien! je vous en donne ma parole : je ne suis guère avancé... Ayez sept ans de patience!

Lucien restait tout interloqué, lorsque Mme de Bricourt dit :

— Comment va votre belle-sœur, Antoinette? Depuis six mois qu'elle s'appelle Solange du Manoir, on ne sait pas ce qu'elle devient.

Ce fut Mme Fosca qui répliqua :

— Elle est toujours à San-Remo, en plein bonheur, entre son mari et son fils. Elle a bien gagné le droit d'être heureuse! L'Évangile dit : « Soyez du petit nombre! » Elle est du petit nombre des heureux... Dieu l'y conserve!

ALBERT DELPIT.

LES

COMMENCEMENS D'UNE CONQUÊTE

IV[1].

LE COMMANDEMENT DU GÉNÉRAL VOIROL

AVRIL 1833 — SEPTEMBRE 1834

I.

Pendant que le duc de Rovigo rentrait en France avec l'espoir de rétablir sa santé et d'être bientôt en état de reprendre le commandement dont il demeurait titulaire, la question d'Alger se discutait, comme l'année précédente, devant la chambre des députés, mais ne se décidait pas davantage. Néanmoins, dans la séance du 19 février 1833, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, avait fait une déclaration dont la netteté donnait pleine satisfaction, sur un point délicat, à la dignité nationale. « On a paru craindre, avait-il dit, qu'il n'y eût, à l'égard de cette possession de la France, quelque convention secrète qui empêchât le gouvernement de prendre tel parti que bon lui semblerait. Je dois rassurer la chambre : il n'existe aucune convention, aucun engagement quelconque; la France est parfaitement maîtresse de faire d'Alger ce qui paraîtra conforme à son honneur et à ses intérêts. » C'était une moitié de la question, non la moins importante, qui se trouvait résolue; restait l'autre, dont les partisans de l'occupation donnaient ainsi la formule : « Si, à l'égard des puissances étrangères, nous sommes libres de garder

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier, du 1er février et du 1er mars.

Alger, vis-à-vis de la France nous y sommes engagés d'honneur. » Malheureusement le langage du maréchal Soult, ministre de la guerre, n'était pas fait pour les rassurer : « J'ai annoncé, disait-il dans la séance du 7 mars, en rappelant le débat de l'année précédente, qu'à moins de considérations politiques d'une telle nature qu'il soit dans l'intérêt de la France et de son honneur d'y renoncer, le gouvernement n'avait aucun projet d'abandonner la côte d'Afrique. » Trois mois plus tard, le 18 juin, forcé de répondre à une interpellation du maréchal Clauzel, il ne voulut pas s'expliquer davantage : « Je répéterai que le gouvernement n'a pris aucun engagement avec aucune puissance, qu'il est entièrement libre de faire tout ce que l'honneur et l'intérêt de la France pourraient exiger, mais que, jusqu'à présent, il n'est pas entré dans sa pensée d'évacuer Alger, que sa conduite dans tout ce pays et sur toute la côte d'Afrique est d'affermir l'occupation et de n'y avoir rien à craindre contre tout venant. »

Si réservée qu'eût été l'attitude du ministère français, elle fut à Londres trouvée presque agressive. Le 13 mars, M. de Talleyrand avait eu, avec lord Grey, au sujet des discussions de la chambre des députés, une conversation dont il rendait, le lendemain, compte en ces termes : « Il m'a exprimé des regrets très vifs du langage qui avait été tenu et qui lui causera, m'a-t-il assuré, de très grands embarras à la chambre des lords, où la question sera incessamment traitée. Il aurait désiré que le gouvernement du roi évitât de prendre des engagemens aussi positifs, après surtout que les promesses faites à l'Angleterre par le dernier gouvernement français ont été si hostilement révélées, l'année dernière, par lord Aberdeen. Il serait, je pense, utile de faire vérifier la nature des promesses qui, d'après lord Aberdeen, auraient été faites par le prince de Polignac. J'ai plus d'une fois regretté que, dans notre chambre des députés, on ne comprît pas mieux les véritables intérêts de la France et qu'on soulevât imprudemment des questions pour lesquelles le silence serait utile. » A cette communication le duc de Broglie répondait, le 18 mars : « Je sens comme vous l'inopportunité de semblables débats, mais il ne dépend pas du gouvernement du roi de les éviter. Au surplus, je dois vous dire que, ainsi que lord Grey l'a reconnu l'année dernière dans la chambre des lords, le précédent gouvernement français s'est constamment refusé à prendre, par rapport à Alger, aucun engagement avec l'Angleterre, et qu'au moment même où a éclaté la révolution de juillet, ce refus venait d'occasionner entre lord Aberdeen et le duc de Laval les explications les plus violentes. C'est ce que j'ai dit à lord Granville, qui m'a d'ailleurs avoué que ses instructions lui prescrivaient de ne jamais nous parler d'Alger. » Quand, au mois de juin, l'interpellation du maréchal

Clauzel eut réveillé à Londres l'écho des débats de nouveau soulevés à Paris, M. de Talleyrand ne manqua pas non plus de renouveler aussi ses doléances : « Je viens, écrivait-il le 20 juin, de connaître par les journaux le résultat de la séance de la chambre des députés relativement à l'affaire d'Alger. Elle m'a fait relire les instructions que j'avais reçues du gouvernement au mois de septembre 1830, et dans lesquelles elle occupe une grande place. J'avais cru que la conduite que nous avions à tenir devait être très mesurée, et, en conséquence, je me décidai à éviter sur cette question toute discussion avec les membres du cabinet anglais. J'aurais vivement désiré que la chambre des députés eût la même manière de voir et laissât le temps tout seul consolider cette affaire. » A quoi le duc de Broglie répliquait, le 24 : « Vous comprendrez que, dans des questions de cette nature, les considérations de politique extérieure ne sont pas les seules dont on soit obligé de tenir compte. J'ajouterai que ce qui nous a forcés de sortir du ton de réserve où nous nous étions renfermés, ce sont moins les attaques de la tribune et de la presse françaises que les assertions émises dans le parlement britannique et les réponses ambiguës de lord Grey et de lord Palmerston, dont au surplus nous concevons très bien que le langage a pu être impérieusement dicté par la situation dans laquelle ils se trouvaient placés. »

Quinze jours avant l'interpellation du maréchal Clauzel, le duc de Rovigo était mort. A son départ d'Alger, le 4 mars 1833, il avait laissé l'intérim des affaires au général Avizard, le plus ancien des maréchaux de camp de service en Afrique. Cet intérim fort court, car il ne dura pas plus de sept semaines, fut signalé par la création d'un service à la fois militaire et administratif, destiné à devenir le principal organe du commandement dans ses rapports avec les indigènes. Le bureau arabe fut institué sur les conseils du général Trézel, et le capitaine de La Moricière, des zouaves, en fut le premier chef.

Racontée par La Moricière lui-même, l'institution est curieuse à connaître : « Au mois de février 1833, l'intendant civil s'est enfin imaginé de faire faire une sorte d'inventaire de tous les biens du gouvernement, tant en ville que dans l'intérieur de nos lignes, biens qui sont immenses et dont on ne connaît ni le nombre ni l'étendue. Pour examiner cette question, il faut connaître la constitution de la propriété dans ce pays, savoir par les indigènes ce qui se faisait avant notre arrivée, et enfin être à l'abri de toute séduction de la part de ceux qui ont usurpé ces biens. L'intendant civil m'a fait nommer secrétaire de cette commission spéciale, ce qui exige mon séjour à Alger, mais ne m'empêchera pas de marcher avec ma compagnie, le cas échéant. J'étais à peine depuis deux jours à ce travail

que l'on m'a chargé d'un nouvel emploi, mais bien plus important et plus intéressant que le premier, et qui surtout me rattache tout naturellement à mon état militaire. Voici le fait : le duc de Rovigo était parti, et avec lui son secrétaire particulier et un autre individu qui remplissait près de lui des fonctions analogues à celles de secrétaire. Ces deux hommes avaient dans les mains la direction d'un bureau, dit cabinet arabe, où se traitaient, sous les yeux du duc, qui n'y voyait rien, toutes les affaires diplomatiques avec les gens du pays, c'est-à-dire avec tous les Arabes de l'intérieur, avec ceux de Bougie et des divers points importans de la côte, enfin avec ceux qui environnent Constantine. En présence de gens qui n'entendaient pas l'arabe, les interprètes avaient beau jeu ; aussi tout allait à la diable ; ces derniers s'étaient même trouvés, depuis le départ du duc, avoir la haute main sur tout ce qui se faisait. Le général Trézel et le commandant en chef par intérim, sentant que les choses ne pouvaient continuer ainsi, me proposèrent de me charger d'établir un bureau arabe, en régularisant ce qui se faisait avant et en organisant d'une manière convenable le service des relations extérieures. On me donnait sous mes ordres quatre interprètes et secrétaires, et tous les employés indigènes dont on s'était servi jusqu'alors. On me confiait en outre l'administration des fonds secrets, qui montent à soixante mille francs par an. J'acceptai sans hésiter cette charge et je suis aujourd'hui établi comme chef du bureau arabe ; en cette qualité, on m'a donné un beau local dans une dépendance de la maison du général en chef, et c'est là que je me suis installé. »

II.

Le 26 avril, arriva le lieutenant-général Voirol, nommé par le roi inspecteur-général et commandant en second du corps d'occupation d'Afrique. Intérimaire, comme le général Avizard, il demeura intérimaire, même après la mort du duc de Rovigo, et il le fut pendant dix-sept mois, — *longum ævi spatium*, — car aucun des titulaires, ses prédécesseurs, n'avait eu la chance de parcourir une aussi longue carrière. Avant de donner une organisation définitive à ses possessions d'Afrique, le gouvernement voulait prendre le temps de réfléchir. En fait, quoique intérimaire, le général Voirol n'en fut pas moins général en chef, avec pleine autorité sur Oran et sur Bône comme sur Alger. Le total des forces dont il avait le commandement supérieur s'élevait au chiffre imposant de vingt-trois mille cinq cents hommes et de dix-huit cents chevaux. Ses premiers actes, inspirés par une fermeté sans rigueur, firent bien augurer de lui.

Les villages, ou plutôt les amas de gourbis qui portaient le nom

de Bouagueb et de Guerouaou, non loin de Bou-Farik, étaient habités par une population turbulente qui, dans l'intervalle des insurrections, où elle s'était toujours fait remarquer par sa violence, ne cessait pas de molester et de piller les gens paisibles qui voulaient trafiquer avec les Français. Sur le rapport du bureau arabe, une expédition, commandée par le général Trézel, se dirigea dans la nuit du 3 mai contre ces villages; La Moricière, avec les zouaves, tenait la tête de la colonne qui marchait à Bouagueb. Il y eut là quelques coups de fusil; dès la première décharge, les Arabes se réfugièrent dans la montagne, où ceux de Guerouaou, plus prudens encore, n'avaient pas même attendu l'approche du combat pour s'enfuir. Après avoir mis le feu aux gourbis, la colonne revint, poussant devant elle cinq cents têtes de gros bétail et un millier de moutons. Suivant l'usage, des groupes de cavaliers la suivaient tiraillant de très loin; au défilé de Bou-Farik, ils se rapprochèren' avec l'espoir d'entamer l'arrière-garde. Un escadron du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, envoyé contre eux, poussa trop loin son élan; il fut enveloppé; pour le dégager, il fallut en faire charger un second, que mena le général de Trobriand. Dans ce conflit qui ne dura que quelques minutes, le fils du duc de Rovigo, sous-lieutenant au corps, renversé, son cheval tué sous lui, avait déjà le yatagan sur la gorge lorsque le capitaine de Cologne, d'un coup de pistolet, abattit l'homme qui allait lui couper la tête. Le bétail capturé fut réparti à titre d'indemnité entre les victimes de ces pillards, que personne, même de leurs anciens associés, ne plaignit. C'était la justice comme pouvaient la comprendre les Arabes; c'était ainsi que le général Duzer se faisait obéir et respecter à Bône.

Quelques jours après, commença la grande affaire qui avait tant préoccupé, dans les derniers jours de son commandement, le duc de Rovigo, la fauchaison des foins dans les prairies de l'Oued-Hamise. Comme le général Voirol avait auprès de lui le chef d'état-major de son prédécesseur, il n'eut pas un nouveau plan à faire. Cette opération mi-agricole, mi-guerrière, qui dura du 15 au 30 mai, fut d'abord une fête pour les troupes. Six cents travailleurs, pris dans les 4e et 67e de ligne, dans la légion étrangère et dans les bataillons d'Afrique, étaient campés au milieu de la prairie sous la protection d'un bataillon du 10e de ligne, des zouaves, de deux sections d'artillerie et des chasseurs d'Afrique cantonnés dans l'enceinte de Haouch-Rassauta. Le foin récolté, conduit au Fort de l'Eau par les prolonges de l'artillerie et du train, devait être transporté dans les magasins d'Alger par les soins de la marine; le total de la récolte était évalué à 3,500 quintaux métriques. Pendant ces quinze jours, il n'y eut pas le moindre désordre; le marché du camp, largement approvisionné, permettait aux soldats de varier leur ordinaire, et les Arabes,

après les avoir vus à la besogne sans être tentés d'y prendre part, ne dédaignaient pas de goûter à leur cuisine.

Ce temps-là ne fut pas perdu pour La Moricière. Il avait sans cesse des entrevues avec les cheikhs, avec les grands des tribus voisines; il s'efforçait d'effacer de leur esprit le souvenir d'El-Arbi et de Meçaoud. « Le lieu des séances du congrès, écrivait-il, c'est le pied d'un palmier dans la Métidja; on y va armé jusqu'aux dents, et les négociateurs sont chargés d'exécuter les résolutions prises dans l'assemblée. Tout cela fait que, sur notre petit théâtre, il se joue des scènes fort intéressantes, fort poétiques et toujours pleines d'originalité. De plus, j'ai la conscience que je puis agir efficacement sur la civilisation des Arabes; cela m'intéresse et me fait supporter le métier, fort pénible au physique et au moral, que je suis obligé de faire. »

Sa réputation de loyauté, de justice, d'intérêt pour les indigènes, s'était promptement répandue d'un bout de la plaine à l'autre. Un jour, les Hadjoutes, les plus défians de tous, consentirent à parlementer avec lui. La scène vaut d'être racontée par le héros lui-même : « Depuis longtemps, cette tribu puissante, qui a six cents cavaliers bien montés, était, par rapport à nous, dans des dispositions assez équivoques. On avait, sous le duc de Rovigo, violé le droit des gens en faisant venir deux de ses cheikhs, qui avaient été arrêtés, jugés et exécutés, malgré un sauf-conduit portant le cachet du duc lui-même. Renouer avec des gens ainsi trompés était difficile. Je les fis sonder par un Arabe sûr et dévoué, car il y en a. On me demanda une entrevue, seul, à cinq lieues d'Alger. Je me fis accompagner jusqu'à une lieue de nos lignes par six hommes, que je laissai là, et je partis. Les Arabes craignaient tellement une surprise qu'ils n'osaient avancer, et, voulant leur prouver que je me fiais à eux, je traversai la moitié de la plaine et j'allai les trouver à huit lieues d'Alger. Dès qu'ils m'aperçurent, — ils étaient quatre-vingts à cent, — ils fondirent sur moi ventre à terre; je partis de même au galop pour les joindre. Quand j'arrivai à eux, tous nos chevaux s'arrêtèrent tout d'un coup, suivant la manière du pays, et l'on forma le cercle autour de moi. J'étais entouré de l'élite de la tribu; je n'avais jamais vu un si bel escadron réuni. Je commençai à leur parler; nous devisâmes, comme à l'ordinaire, tous à cheval. La conversation dura une heure et demie; après quoi, nous nous séparâmes, fort contens les uns des autres. Un vieux cheikh à barbe grise me dit en me faisant ses adieux : « Tu es venu ici sans sauf-conduit écrit, tu t'es fié à la parole de l'Arabe; tu as eu raison. Sa parole, il ne la fausse jamais. Il ne tombera pas un cheveu de ta tête. Pars et que la paix t'accompagne! » J'espère un beau résultat de cette démarche, elle est la première de ce genre. J'étais parti sans ordres, ne pouvant en prendre dans ce genre de choses, où je sens mieux que personne

ce que je dois faire. Cette démarche, qui peut paraître aventureuse, mais qui l'est moins qu'il ne le paraît pour qui connnaît bien son monde, a fait ici assez d'effet. Elle avait réussi, chacun a trouvé les mesures bien prises; un rien l'eût-elle fait manquer que tout le monde me fût tombé sur le dos. » Peu de temps après, La Moricière obtint du général Voirol la liberté du marabout Si Allal et du cadi de Koléa, que le duc de Rovigo avait fait prendre par le général de Brossard; il voulut les ramener lui-même, sans escorte française, mais avec un nombreux cortège arabe. Son entrée à Koléa fut un triomphe et son retour une fête; deux cents cavaliers, dans leurs plus beaux costumes, lui donnaient la *fantasia* et faisaient en son honneur parler la poudre.

C'était mieux qu'un succès personnel : la cause française venait de faire avec lui un pas considérable; elle gagnait parmi les indigènes des adhérens tous les jours. Des prairies de l'Oued-Hamise, les troupes avaient rapporté des germes de fièvre paludéenne; l'été venu, le mal avait étendu ses ravages; comme l'année précédente, les hôpitaux étaient encombrés, le poids du service écrasait les hommes valides. A Bône, dans des circonstances analogues, le général Duzer avait su tirer des gens du pays un parti utile; pourquoi ne réussirait-on pas aussi bien aux environs d'Alger? On réussit. La gendarmerie eut désormais des auxiliaires dans les spahis d'El-Fhas, et les troupes françaises furent relevées, dans la garde des blockhaus et des postes les plus insalubres, par des volontaires qui venaient s'offrir des douars ou des villages voisins. Encouragé par cet essai favorable, le général Voirol résolut d'associer les indigènes à de grands travaux. Tandis qu'il faisait ouvrir, par tout ce que son infanterie pouvait lui fournir de disponible, de belles routes à travers le Fhas et commencer la vaste enceinte d'un camp à Douéra, il donnait des ordres pour assécher le marais de Bou-Farik, dégager les alentours, abattre les taillis, réparer la chaussée, consolider les ponts, supprimer, en un mot, les chances périlleuses du défilé. Le hakem de Blida et le kaïd de Beni-Khelil se prêtèrent à ses vues et s'engagèrent à fournir des travailleurs.

Tout marchait au gré des optimistes; l'avenir s'annonçait mieux encore, quand soudain l'embellie cessa. Appelé à servir ailleurs, La Moricière n'était plus là pour imposer aux indigènes. Lui disparu, la Métidja redevint houleuse. Comme il n'y avait plus auprès du général Voirol un seul officier sachant bien la langue du pays, il mit à la tête du bureau arabe le chef des interprètes, un très honnête homme, orientaliste éminent, mais qui était âgé, ne montait plus à cheval et n'était pas militaire. Le prestige qui, aux yeux des indigènes, entourait La Moricière, jeune, actif, excellent cavalier, brillant capitaine, son successeur ne pouvait pas s'en prévaloir. Les

hommes et les choses qu'il aurait fallu voir de près, il ne les apercevait que de loin; il n'était plus averti à temps et ses informations n'étaient plus sûres. Le général Voirol venait de visiter les travaux de Bou-Farik, il avait vu cent cinquante hommes à la besogne : la chaussée, les ponts étaient en état, un canal se creusait, un pont de chevalets traversait le marécage. Par la route de Douéra, poussée jusqu'à Sidi-Haïd, on pouvait aller directement d'Alger à Bou-Farik. A peine revenu, très satisfait de sa visite, il apprenait qu'une bande de mécontens avait envahi l'atelier et chassé les travailleurs. Une reconnaissance, envoyée le lendemain, trouva en effet les outils semés çà et là et le terrain désert. Les gens de Bouagueb avaient disparu. Étaient-ils les coupables? Personne n'en pouvait rien savoir. Les travaux furent abandonnés : c'était reculer devant les agitateurs et les encourager à faire pis.

Sur ces entrefaites, Alger accueillait au bruit du canon, avec tous les honneurs militaires, quelques hauts personnages qui venaient officiellement faire une enquête sur l'état des choses en Afrique. Deux pairs de France, le lieutenant-général Bonet et le comte d'Haubersart; quatre membres de la chambre des députés, MM. Laurence, Piscatory, de La Pinsonnière et Reynard; le maréchal-de-camp Montfort, inspecteur du génie, et le capitaine de vaisseau Duval d'Ailly composaient cette commission, dont le général Bonet avait la présidence. Après avoir visité la ville et les environs immédiats, les commissaires voulurent se rendre à Blida. Le général Voirol les y conduisit, le 10 septembre, avec une escorte de 4,000 hommes, commandée, sous sa direction, par le général Bro. En chemin, on apprit une mauvaise nouvelle. La veille, au soir, au moment où le marché de Bou-Farik venait de finir, le kaïd de Beni-Khelil, Bouzeïd-ben-Chaoua, partisan dévoué des Français et serviteur énergique de leur cause, avait été assassiné. La colonne passa sur le lieu du meurtre; on n'apercevait pas un seul Arabe. A peu de distance de Blida, une députation se présenta, demandant comme toujours que les troupes demeurassent en dehors de la ville; seuls, les commissaires, accompagnés des généraux et de l'état-major, y entrèrent. Après une halte de deux heures, on reprit le chemin d'Alger. Au défilé de Bou-Farik, un spectacle atroce attendait la commission; trois cadavres décapités gisaient en travers de la route : c'étaient un cantinier, sa femme et un ami qui le matin avaient suivi la colonne. Pendant la retraite, une centaine de cavaliers avaient, selon l'usage, tiraillé de loin contre l'arrière-garde qui avait riposté. Emporté par une ardeur qui n'était plus de circonstance, le général Bonet était un instant sorti de son rôle; il avait pris le commandement et fait faire aux troupes des mouvemens inutiles. Elles rentrèrent fatiguées, mécontentes, particulière-

ment irrespectueuses à l'endroit du *vieux général* et des *pékins*, qui s'imaginaient avoir vu une bataille. Quelques jours après, la commission s'embarqua pour Bone.

Effrayés par le sort de Bouzeïd, les kaïds de Khachna et de Beni-Mouça étaient venus se réfugier dans Alger même; ils ne se décidèrent qu'à grand'peine à retourner, sur l'ordre formel du général Voirol, à leurs fonctions. Le bureau arabe imputait avec beaucoup de vraisemblance l'assassinat du kaïd aux Hadjoutes. Le 26 septembre, le général de Trobriand leur fit une visite qu'ils n'attendirent pas et dont tout le résultat fut la destruction de quelques gourbis et l'incendie de quelques gerbiers. On retombait dans la routine énervante des petites promenades sans effet et des petits bulletins sans valeur. L'attention publique s'y attachait d'autant moins, en ce temps-là, qu'une grande et sérieuse expédition l'attirait sur un autre point et la captivait tout entière.

III.

Comme Alger et comme Bône, Bougie s'élève au-dessus de la mer; mais la montagne qui la domine n'est pas comme pour Alger une parure, comme pour Bône une décoration; elle est une menace. Alger n'a rien à craindre de la Bouzaréa, Bône rien à craindre de l'Edough; le Gouraïa semble prêt à s'écrouler sur Bougie. Si c'est la campagne qu'on regarde, la différence est encore plus saisissante: autour d'Alger, la Métidja se développe; sur les deux rives de la Seybouse, Bone a de l'espace; ce qu'on nomme la plaine, à Bougie, n'est que le préau d'une prison. En effet, c'était bien une prison gardée par des geôliers impitoyables. L'homme ici est pareil à la nature: âpre, dur, inhospitalier, farouche. Le montagnard de Bougie est le type du Kabyle; les gens de Soumata sont des civilisés en comparaison. Pour cet indépendant, jaloux de son droit jusqu'à la fureur, les liens sociaux sont les plus légers possible; il ne reconnaît pas de chefs de naissance; ceux qu'il veut bien admettre pour un temps, c'est lui-même qui se les donne, et, deux ou trois fois par an, il les change. Quant à l'étranger, pour lui comme pour le vieux Romain, c'est l'ennemi. Cependant, il faut bien qu'il échange quelque part et avec quelqu'un les produits de son sol, l'huile de ses oliviers, la cire de ses abeilles, le bois de ses forêts; c'est pourquoi il tolère la ville, qu'il tient sous ses pieds, où il lui serait odieux de vivre, mais où il entend dominer toujours.

Grande autrefois, capitale d'un royaume à l'époque brillante de la conquête arabe, Bougie, en 1832, flottait dans la vaste enceinte de ses murailles croulantes; sa population, bien réduite, ne comptait pas plus de 2,000 ou 3,000 habitans : Arabes, Turcs et Maures,

marins, pêcheurs, gens de commerce. Au mois de mai de cette année, le brick anglais *Procris* fut insulté en rade, comme au bon temps de la piraterie barbaresque. La presse de Londres prit feu, et l'éclat fut tel qu'on prêta généralement au gouvernement britannique, sinon l'intention, du moins la menace de se faire justice lui-même et d'occuper Bougie. Ni dans la correspondance du ministre des affaires étrangères, ni dans les dépêches de l'ambassadeur de France, on ne trouve rien qui justifie en quoi que ce soit cette rumeur; il n'y a pas, même à l'état de conversation, la moindre trace de cette affaire. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français jugea bon d'envoyer en observation devant Bougie, au mois d'octobre, le brick de guerre *Marsouin*. Il y avait six jours qu'il était au mouillage quand, à l'improviste, les forts lui envoyèrent des boulets; naturellement, il leur adressa les siens; après quoi, le capitaine vit arriver à son bord des notables désespérés, qui rejetèrent la responsabilité de l'agression sur les Kabyles. La scène était à peu près la répétition de ce qui s'était passé à Bône, après la catastrophe du malheureux Huder. Le lendemain, ce fut un chef kabyle, Hadji-Mehemet, qui se présenta; il se vanta d'avoir fait cesser le feu et chasser les auteurs du méfait dans la montagne; il apportait une lettre d'excuse au nom du cadi, des notables de la ville et des cheikhs de Mzaïa, la grande tribu qui est la plus voisine de Bougie.

L'idée d'une occupation avait alors tenté le duc de Rovigo; mais les moyens manquaient et la saison était bien avancée; il ne laissa pas de nouer, en attendant mieux, des relations avec le Maure Boucetta, kaïd de la ville, et avec Oulid-ou-Rebah, cheikh des Oulad-Abd el Zebbar, rivaux des Mzaïa; l'intermédiaire était un négociant, nommé Joly, depuis longtemps établi à Alger et connu sur le marché bougiote. Il y avait encore cette analogie avec l'aventure de Bône que, du côté des indigènes, on manquait absolument de sincérité. L'intrigue menée par Oulid-ou-Rebah, Boucetta et Joly, n'avait pas d'autre mobile que l'intérêt d'une association commerciale, et pas d'autre objet que le monopole des échanges. Entre eux trois ils comptaient bien accaparer le trafic, mais, pour assurer le succès de leur entreprise, il eût été bon que Joly fût paré du titre de consul de France; ils n'aspiraient à rien de plus, et c'est ce qu'ils voulaient dire lorsque, reprenant avec le général Voirol les pourparlers interrompus par le départ du duc de Rovigo, ils assuraient que la population de Bougie verrait avec satisfaction arriver les Français. De l'installation d'un consul à l'occupation militaire il y avait loin; on employait bien de part et d'autre les mêmes mots, mais on ne leur attribuait pas le même sens. En tout cas, pour sortir de doute, le général Voirol résolut d'envoyer à Bougie l'homme qui

lui parut le plus capable d'examiner de près les hommes et les choses, le capitaine de La Moricière.

Celui-ci s'embarqua, le 15 juin 1833, sur le brick *Zèbre*; le commandant de Tinan, aide-de-camp du ministre de la guerre, avait voulu faire la reconnaissance avec lui; il y avait en outre le sous-officier Allegro, des chasseurs d'Afrique, trois indigènes dévoués au capitaine, le kaïd Boucetta et quatre cheikhs des environs de Bougie. L'attitude de ces derniers personnages était singulière; très assurés d'abord, ils paraissaient de plus en plus préoccupés et soucieux; leur langage était tout autre qu'au départ : il aurait fallu, selon eux, arriver de nuit, à l'insu des Kabyles; si un seul chrétien mettait pied à terre, ils ne voulaient plus répondre de ce qui pourrait advenir; bref, ils essayaient tout pour empêcher le débarquement. Le 17, dès que le brick eut jeté l'ancre, La Moricière se hâta de descendre avec M. de Tinan, Allegro, deux des serviteurs indigènes, tous bien armés, Boucetta et deux cheikhs; les autres étaient gardés à bord. A peine les visiteurs avaient-ils jeté un coup d'œil sur la ville, entourés de groupes dont la physionomie n'avait rien de sympathique, il leur fallut d'abord s'enfermer dans la maison du kaïd, dont une douzaine de Kabyles, à grands coups de crosse, s'efforçaient d'enfoncer la porte, puis, tandis que les assaillans étaient allés quérir du renfort, regagner leur canot à la hâte. Le soir, on vit la lueur d'un incendie; c'était la maison du kaïd qui brûlait; le lendemain matin, on apprit que sa femme et ses enfans avaient dû se réfugier dans la montagne. Au moment où le brick, déjà sous voiles, s'apprêtait à prendre la mer, une barque arabe l'accosta; elle portait le gendre d'Oulid-ou-Rebah, qui venait de sa part avec de grandes protestations de dévoûment; on pensa qu'il aurait mieux fait d'en donner des marques la veille, alors qu'on n'avait même pas entendu parler de lui.

En fait, La Moricière n'avait pu voir que fort peu de chose; néanmoins, au retour, l'imagination échauffée, il poussa de toutes ses forces à l'occupation de Bougie, et sur les informations qu'il avait recueillies d'ailleurs, il fit tout un plan d'attaque. Avec 600 hommes, dit-il en ce premier moment, on en verrait la fin, et comme on se récriait, il voulut bien reconnaître qu'il en faudrait peut-être mille. Six cents ou mille, le général Voirol n'était ni en mesure ni en disposition de les donner. Cette expédition ne lui plaisait pas; il en voyait clairement les difficultés et n'en distinguait pas bien les avantages. A Paris, le maréchal Soult, qui pourtant n'avait jamais été jusque-là bien favorable aux affaires d'Afrique, parut s'intéresser à celle-ci; l'ardeur de son aide-de-camp, que l'enthousiasme de La Moricière avait séduit, le gagna lui-même; mais, en homme de grande et vieille expérience, il jugea prudent de porter du simple au double les

moyens demandés. Comme la division d'Alger, réduite par les maladies, n'était évidemment pas en état de les fournir, il décida que l'expédition serait organisée en France et qu'elle comprendrait deux bataillons du 59e, deux batteries d'artillerie dont une de montagne, une compagnie de sapeurs, une compagnie du train, un détachement d'ouvriers d'administration, soit au total 1,800 hommes, avec une réserve de 300,000 cartouches, des vivres pour trois mois et un matériel proportionné. Le général Trézel, appelé d'Alger pour en prendre le commandement, arriva vers la fin d'août à Toulon avec ses aides-de-camp et le capitaine de La Moricière; mais l'embarquement ne se put faire qu'un mois plus tard. L'état-major et les troupes prirent passage sur sept navires de l'état : la frégate *Victoire*, les corvettes *Ariane* et *Circé*, la corvette de charge *Oise*, les gabares *Caravane* et *Durance*, le brick *Cygne*; huit bâtimens de commerce avaient été nolisés pour le transport du matériel. M. de Parseval, capitaine de vaisseau, commandait la division navale; contrariée par les vents, elle ne parut que le 29 septembre, après six jours de mer, dans la rade de Bougie.

Réunis sur la dunette de la frégate, le général, l'état-major, les officiers d'artillerie et du génie étudiaient l'aspect général et les principaux accidens du terrain, le tracé de la fortification, la disposition de l'armement. La ville apparaissait en amphithéâtre au pied du Gouraïa, sur deux croupes séparées par une gorge profonde, commun débouché d'un triple ravin dont les branches convergentes divisaient autrefois les hauts quartiers de l'ancienne Bougie. De ces quartiers, comme de ceux qui occupaient au même temps la croupe orientale, comme de l'enceinte qui les protégeait, il ne restait à peu près rien que des ruines; la vie, qui s'en était retirée, s'était concentrée au nord et à l'ouest de la gorge de Sidi-Touati. Là, parmi les jardins et les vergers, on apercevait disséminées et comme enfouies dans la verdure quelques centaines de petites maisons proprettes et blanches. De cette vue d'ensemble, si le regard du spectateur s'arrêtait au détail, il apercevait au premier plan les défenses du front de mer, à sa droite, sur la pointe qui limitait à l'est l'anse du port, la batterie Déli-Ahmed et la tour carrée du fort Abd-el-Kader; en face, tout au milieu de la courbe décrite par la plage, le quai de débarquement, et couvrant l'issue du grand ravin, *Bab-el-Bahar*, la Porte de mer; à gauche, un peu avant la pointe occidentale, la batterie Sidi-Hussein, à la pointe même, le bastion de Choulak. Au second plan, de ce même côté, commençaient à se dessiner les murs de la Kasba, dont le bastion de Choulak n'était que l'ouvrage inférieur et qui s'élevait à mi-côte jusqu'à la masse du fort de l'Agha, son réduit. Au-dessus, au point culminant de la croupe occidentale, se dressait l'ouvrage le plus considérable de Bougie, le fort Mouça;

de l'autre côté du ravin, la croupe orientale, la croupe de Bridja, qui domine le fort Abd-el-Kader, était nue, déserte et sans défense.

Embossés à courte distance, les navires de combat ont bientôt éteint le feu des batteries de côte et des forts. A dix heures du matin, les canots chargés d'infanterie accostent au mur de quai; les hommes débarquent; la porte de mer est enfoncée; on est au seuil de la ville. Dans un ordre communiqué la veille aux troupes, tout a été réglé, composition des colonnes, formations de combat, directions à suivre; de ce programme rien n'est suivi. Est-ce la faute du général Trézel? Non; c'est l'instrument qui est défectueux. Le 59e, qui vient de France, ne connaît pas la guerre d'Afrique, ni même absolument la guerre; les hommes n'ont jamais vu le feu; les officiers hésitent, l'attaque est molle. Cependant il faut faire qu lque chose. Le capitaine Saint-Germain et le lieutenant Mollière, l'un aide-de-camp, l'autre officier d'ordonnance du général, tournent, le premier à gauche vers la kasba, l'autre à droite vers le fort Abd-el-Kader; une ou deux compagnies les suivent et pénètrent avec eux dans les ouvrages qui ne sont pas défendus. Au fort Mouça, le résultat est le même: La Moricière y est entré à peu près sans résistance. Victoire donc! Ville gagnée! — Pas encore. Ce n'est pas là que sont les Kabyles. C'est au-dessus de la croupe de Bridja, au marabout de Sidi-Touati, entre les branches du ravin supérieur; c'est là qu'ils se tiennent, nombreux, actifs, aux aguets dans toutes les ruelles, embusqués derrière toutes les haies, dans toutes les maisons, à l'abri de toutes les clôtures. Sur le sol dénudé de Bridja où les Français sont à découvert, c'est une pluie de balles; un chef de bataillon, un capitaine, beaucoup d'hommes sont atteints; il faut hisser jusque-là deux obusiers de montagne pour répondre à ce feu terrible. Avec des troupes neuves, étonnées, le général ne peut que se tenir sur la défensive; tenter de déloger l'ennemi serait une trop grosse aventure. Cependant tout son monde est engagé; il fait appel au commandant de Parseval, qui envoie deux cents matelots à la Porte de mer. Il y a vingt morts et cinquante blessés; aux autres il faut du repos. Le soir vient, mais non pas l'ombre; une lune magnifique éclaire la montagne, la ville et la mer. Toute la nuit le combat dure; l'ennemi se coulant dans la gorge de Sidi-Touati essaie d'isoler Bridja du fort Mouça. Le 30 au matin, la communication directe est rétablie, mais dans les quartiers hauts les Kabyles se maintiennent, plus nombreux, plus acharnés que la veille; des pièces de canon qu'une compagnie escorte sont attaquées; toute la journée s'écoule dans l'ascension lente de l'infanterie française, pendant que les boulets et les obus fouillent les jardins et ruinent les maisons. C'est seulement le

1er octobre que le marabout de Sidi-Touati, à l'entrée de la gorge, peut être occupé; dès lors la violence du combat s'apaise; la lutte peut être considérée comme suspendue. Dans la dernière affaire, le général Trézel a été blessé d'une balle à la jambe. Par la corvette *Circé* qui met à la voile pour Alger, il fait demander au général Voirol un bataillon de renfort. La pluie qui tombe à torrens aide à la trêve, mais elle retarde les travaux de défense exécutés à gauche par la compagnie de sapeurs, pendant que, sur la droite, l'artillerie couvre d'un épaulement la batterie de Bridja.

Le camp des Kabyles occupait à 1,500 mètres dans l'ouest un mamelon couronné par une sorte de construction qui avait assez l'apparence d'une tour à moulin et qui en a gardé le nom de moulin de Demous; de là ils avaient des postes échelonnés sur les pentes, jusqu'au marabout de Gouraïa, tout au sommet de la montagne. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, deux heures avant le jour, cinq compagnies du 59e, suivies de cent cinquante marins en réserve, se mirent en marche; successivement et sans trop de peine, elles enlevèrent le poste des Tours d'abord, puis le poste des Ruines; mais quand elles s'attaquèrent au marabout, elles échouèrent; les marins ne furent pas plus heureux; ils eurent cinq blessés, dont deux officiers; la perte totale était de quinze blessés et de deux morts. Dans cette affaire, le kaïd Boucetta, qui avait voulu guider le détachement, fut pris dans l'obscurité pour un Kakyle et tué à bout portant par un soldat. L'erreur était regrettable, non le personnage; dans le combat du 1er octobre, il avait profité du tumulte pour envahir la maison du cadi, qu'il haïssait, et y faire égorger quatorze femmes et enfans de sa famille.

La pluie continuait; un blockhaus n'en fut pas moins élevé à l'angle nord-ouest de la ville; la redoute qui l'entourait reçut un obusier de 24 et une pièce de 8; dès lors ce coin fut assuré contre toute attaque. Dans la soirée du 5, on vit débarquer, venant d'Alger, un bataillon de 4e de ligne, le lieutenant-colonel Lemercier, du génie, avec une compagnie de sapeurs et un gros envoi de matériel. Quelques jours plus tard arrivèrent deux cents *zéphyrs* du 2e bataillon d'Afrique. Dans l'intervalle, le génie avait établi un blockhaus sur la hauteur de Bou-Ali, au-dessus de Bridja, disposé la mosquée de la kasba pour l'installation d'un hôpital et commencé à construire des fours. Les troupes, lasses du biscuit et du lard salé, soupiraient après le pain de munition et la viande fraîche; une gabare était allée embarquer des bestiaux à Bône.

Les renforts arrivés permettaient de reprendre l'offensive. Le 12 octobre, une heure avant le jour, les Kabyles furent dépostés en même temps du marabout de Gouraïa et du moulin de Demous. Au marabout, le succès fut enlevé en un tour de main; à Demous

il fallut se battre sérieusement et longtemps. Le lieutenant-colonel Lemercier, qui conduisait cette attaque avec le bataillon du 4e, une demi-compagnie de sapeurs et cinq obusiers de montagne, avait devant lui tout le gros des Kabyles, qui, d'abord surpris, revinrent plusieurs fois à la charge. La marine dut mettre à terre ses compagnies de débarquement, et l'ennemi ne reconnut sa défaite qu'après onze heures de combat. Depuis l'occupation du Gouraïa, dont le marabout fortifié devint un excellent ouvrage, Bougie n'avait plus rien à craindre du côté de l'est ; à l'ouest, le colonel Lemercier voulut donner à la place une double ligne de défense ; d'abord un retranchement continu, suivant la ligne des anciennes murailles, et poussé jusqu'au dernier escarpement du Gouraïa; puis, à 4 ou 500 mètres en avant, échelonnés de bas en haut sur une même ligne, dite du contrefort vert, le poste crénelé du marché, le blockhaus Khalifa, le blockhaus Salem et le blockhaus Roumane. Le 25 octobre, le 1er et le 4 novembre, les Kabyles essayèrent d'empêcher ces travaux, dont ils comprenaient bien l'objet et l'importance.

Ils ne se résignaient pas ; évidemment Bougie était pour longtemps encore sous la menace de leurs attaques ; il fallait pour y commander un officier intelligent et résolu. Le maréchal Soult y envoya Duvivier, qui, rentré depuis dix mois en France, rongeait son frein au 15e de ligne. Il arriva le 6 novembre ; dès le lendemain, il prit le commandement de la place et des troupes. Pour un chef de bataillon, c'était une situation exceptionnelle ; il avait sous ses ordres un des deux bataillons du 59e, l'autre étant envoyé avec le colonel à Bône, un bataillon du 4e, deux compagnies de zéphyrs et quatre de zouaves, qui venaient d'arriver d'Alger.

La mission du général Trézel était accomplie ; l'état de sa blessure, qu'il avait négligée d'abord, le retint près d'un mois encore à Bougie ; il ne put s'embarquer que le 4 décembre. Avec lui rentraient à Alger le lieutenant-colonel Lemercier, les officiers détachés de l'état-major général, et le commandant de La Moricière, car le ministère venait de récompenser son zèle et de combler ses vœux en le mettant à la tête du bataillon de zouaves.

IV.

Quand La Moricière avait créé le bureau arabe, il s'était attaché deux aides sur l'intelligence et le dévoûment desquels il pouvait absolument compter, le sergent-major Vergé, des zouaves, et le Tunisien Allegro, maréchal des logis aux chasseurs d'Afrique. Allegro l'avait suivi à Bougie ; Vergé, retenu par le général Voirol, avait été d'abord chargé de diriger et de surveiller le jeune Oulid-Bouzeïd, que le général venait de nommer kaïd de Beni-Khelil à la

place de son père assassiné sur le marché de Bou-Farik, selon toute probabilité, par les Hadjoutes, puis il avait été envoyé en mission dans l'outhane de Khachna. A son retour, peu s'en fallut qu'il ne prît dans Beni-Khelil la place de son pupille, qui n'avait, sur les Arabes, aucune autorité ; mais la création d'un kaïd français parut au général Voirol une nouveauté trop hasardeuse, et ce fut l'épaulette de sous-lieutenant qui récompensa les services de Vergé comme ceux d'Allegro.

L'hiver venu, la Métidja eût été parfaitement calme, si les Hadjoutes avaient permis à leurs voisins de vivre tranquilles, ou plutôt s'il leur eût convenu de rester tranquilles eux-mêmes ; mais la turbulence, l'esprit d'aventure et surtout le goût du pillage étaient depuis trop longtemps chez eux à l'état d'habitudes invétérées pour qu'on pût espérer sérieusement de les voir changer de conduite. Sans doute ils avaient beaucoup promis à La Moricière, et La Moricière avait beaucoup présumé d'eux ; la vérité est qu'on s'était fait illusion de part et d'autre. L'influence de La Moricière sur les Hadjoutes avait été un moment grande, mais il ne faudrait pas l'exagérer ; son départ pour Bougie a pu hâter la rupture ; sa présence l'aurait retardée peut-être ; elle ne l'eût empêchée certainement pas. Quand il revint, elle était consommée ; la première expédition qu'il fit, en 1834, à la tête de son bataillon de zouaves, ce fut contre les Hadjoutes. Il était parti un soir avec 300 de ses hommes et 100 chasseurs d'Afrique, comptant surprendre dans Haouch-Hadji des chefs de bandes que les espions y disaient rassemblés. La distance était énorme, 14 ou 15 lieues à franchir en une nuit ; le capitaine d'état-major Pellissier, aide-de-camp du général Voirol, qui guidait la colonne, ne la croyait pas aussi grande ; le jour s'était fait quand la cavalerie cerna le repaire ; elle n'y trouva que des femmes, des enfans et des vieillards ; on ne leur fit aucun mal. Les hommes ne se montrèrent qu'au retour en reconduisant, selon l'usage, à coups de fusil les visiteurs. Une opération manquée a le plus souvent de mauvaises conséquences ; cependant le lundi suivant, le capitaine Pellissier, le sous-lieutenant Vergé et le sous-lieutenant Allegro se rendirent au marché de Bou-Farik, où les indigènes leur parurent tranquilles ; il est vrai qu'à peu de distance était le général Bro avec deux bataillons, deux escadrons et deux obusiers de montagne.

De la fin de janvier au milieu de mai, il y eut une période de calme que le général Voirol sut employer d'une manière très utile et très sage. Il réorganisa les kaïdats de Beni-Khelil, Beni-Mouça et Khachna en divisant chaque outhane en cantons administrés chacun par un cheikh responsable de la tranquillité publique ; pour en assu-

rer le maintien, les kaïds et les cheikhs eurent à leurs ordres un certain nombre de spahis soldés à raison d'un franc par jour; la solde mensuelle des kaïds était de 80 francs, celle des cheikhs de 60.

C'est par des soins d'un autre ordre que le général Voirol a recommandé d'ailleurs sa mémoire aux habitans d'Alger. Sur la colline de Moustafa-Pacha, au point culminant, s'élève une colonne de marbre; l'inscription rappelle au passant que la route sur laquelle il chemine est l'œuvre du général, comme presque toutes celles qui rayonnent autour de la ville. Les terrassemens ont été faits, sous la direction des officiers du génie, par les troupes, les travaux d'empierrement par le service des ponts et chaussées. C'est aussi sous le commandement du général Voirol qu'a été entrepris le desséchement des marais de l'Harrach, aux environs de la Ferme modèle et de la Maison-Carrée; on y employait les compagnies de discipline, aidées de travailleurs indigènes. Enfin, le camp de Douéra, qui avait été construit l'année précédente, mais évacué au moment des pluies, fut occupé définitivement; au mois de mai, la brigade du général Bro vint s'y établir. C'était le prélude d'une grande opération dans l'ouest de la Métidja.

Exaspérés par les incursions continuelles et les déprédations des Hadjoutes, les gens de Beni-Khelil et même de Beni-Mouça étaient disposés à se joindre aux Français pour les punir. Rendez-vous fut donné à leurs kaïds, le 17 mai, dans la nuit, aux ponts de Bou-Farik; ils s'y rendirent avec 600 cavaliers. Le général Bro, parti du camp de Douéra, avait avec lui deux bataillons du 4e de ligne, un bataillon de la légion étrangère, 300 zouaves, 100 chasseurs d'Afrique et quatre pièces d'artillerie. Ses instructions lui prescrivaient de n'employer la force que si les Hadjoutes refusaient de venir à composition. Ils refusèrent. Le 18 mai, leur territoire fut envahi; les auxiliaires arabes, qui marchaient les premiers, engagèrent le combat sans hésitation. Entre l'Oued-Djer et le Bouroumi s'étendait le bois de Kareza, refuge accoutumé des pillards; on le fouilla, on y trouva une énorme quantité de bétail qui fut immédiatement réparti entre les auxiliaires. Le lendemain, la recherche allait être reprise quand un cavalier se présenta, demandant à être entendu. Le capitaine d'état-major Pellissier, le futur auteur des *Annales algériennes*, venait d'être nommé chef du bureau arabe. Assisté du sous-lieutenant Vergé, il alla trouver le parlementaire. L'Hadjoute assura que, si l'on voulait accorder la paix aux gens de sa tribu, ils s'engageaient à indemniser ceux de Beni-Khelil et même à recevoir un kaïd des mains du grand chef d'Alger. Le général Bro voulut qu'on le lui amenât; il hésitait; pour lui donner confiance, Vergé passa seul du côté des Hadjoutes.

On ne put pas s'entendre. Le parlementaire refusant de promettre les otages qu'exigeait le général, les hostilités furent reprises. Le butin fut ce jour-là plus considérable encore que celui de la veille, troupeaux, tentes, tapis, ballots de laine, et, comme celui de la veille, il fut distribué aux auxiliaires. Le 20 mai, un nouvel envoyé se présenta; moins fier que l'autre, il apportait la soumission de la tribu. Les Hadjoutes reçurent pour kaïd Kouider-ben-Rebah, depuis longtemps désigné par le général Voirol; ils ne réclamèrent pas la restitution de ce qui leur avait été pris. Le 21, les troupes rentrèrent au camp de Douéra, et les auxiliaires rapportèrent dans leurs douars les dépouilles opimes qu'ils devaient à la libéralité des Français. Quelques jours après, les Hadjoutes et les gens de Beni-Khelil députèrent quelques-uns des leurs à Blida pour consacrer par une cérémonie solennelle le rétablissement de la bonne intelligence entre les uns et les autres. Une fosse fut creusée; on y déposa un plat de couscoussou, et, pendant qu'on le recouvrait de terre, tous les assistans récitèrent une formule de malédiction contre les violateurs de la paix. Satisfait de la soumission des Hadjoutes, le général Voirol rendit à la liberté le marabout Sidi-Mohamed, le dernier des otages de Koléa.

C'était assurément une grande nouveauté que d'avoir vu des indigènes marcher avec les *Roumi*, contre des hommes de même religion et de même race; mais il y avait un autre spectacle non moins intéressant à voir, des *Roumi* mêlés tous les jours aux indigènes, allant et venant au milieu d'eux, acceptés par eux, en commerce habituel avec eux. Quand on aurait vu pendant un certain temps pareille chose, alors on pourrait commencer à prendre confiance. L'expérience était à faire. Pendant le mois de juin, le chef, les officiers et les agens du bureau arabe se montrèrent fréquemment dans la plaine; des Européens se rendirent le lundi au marché de Bou-Farik; d'autres, par curiosité, poussèrent jusqu'à l'Oued-Hamise, afin de voir des émigrés du Sahara, les Arib, à qui le général Voirol avait confié un terrain de culture, près de Haouch-Rassauta, et qui, en retour, devaient fournir la garde du fort de l'Eau et de la Maison-Carrée; leurs douars comptaient déjà quarante-cinq tentes; ils allaient prochainement atteindre la centaine.

Pendant le mois de juillet, le bureau arabe, le service topographique et l'administration des domaines s'entendirent pour faire dans les trois kaïdats de Beni-Khelil, Beni-Mouça et Khachna la recherche des biens du beylik. Cette opération, bien conduite, fit reconnaître l'existence de dix-neuf haouch entourés de terres d'une vaste étendue, très fertiles et d'un grand rapport. Des indigènes s'y étaient installés comme chez eux, sans aucun titre; au lieu de les faire déguerpir, on les y laissa, moyennant une très légère rede-

vance, à titre de locataires, mais pour une année seulement. La mesure, parfaitement juste, ne fit que des mécontens; de vrais propriétaires spoliés ne se seraient pas plaints davantage, et leurs plaintes réveillèrent l'agitation, que les optimistes s'imaginaient avoir vue disparaître. Les Maures, comme toujours, intriguaient contre la France en se donnant l'air de la servir. L'ex-bey de Médéa, Ben-Omar, s'était fait bien venir du général Voirol; il avait même réussi à se faire donner une commission extraordinaire avec de grands pouvoirs dans l'outhane de Beni-Khelil, où l'administration d'Oulid-Bouzeïd était absolument insuffisante; puis, sous couleur de ramener à l'autorité française les gens de Blida et les Beni-Sala de la montagne, en flattant leur amour-propre, il persuada au général de nommer à la place d'Oulid-Bouzeïd un cheikh de Beni-Sala, El-Arbi-Ben-Brahim, qui avait à Blida sa résidence habituelle. Dès que ce nouveau kaïd fut en fonctions, l'état des affaires, qui, suivant Ben-Omar, allait s'améliorer, devint pire.

Quand, après la recherche des biens du beylik, le capitaine Pellissier parut sur le marché de Bou-Farik, sa présence excita une émotion qui faillit passer au désordre. Deux jours après, El-Arbi et Kouïder, le kaïd des Hadjoutes, écrivirent au général Voirol, avec force protestations de dévoûment et de regrets, que, dans l'état d'esprit où étaient les Arabes, la seule apparition des Européens à Bou-Farik risquerait d'être considérée comme une déclaration de guerre. Gêné par ses instructions et par les avis qu'il recevait de Paris, le général Voirol essaya d'un moyen terme; il institua un marché à Douéra; mais les kaïds lui déclarèrent qu'aucun de leurs administrés n'y viendrait, et aucun n'y vint. El-Arbi avait fait serment de ne pas mettre le pied dans Alger tant que les Français en seraient maîtres. Néanmoins, satisfait de la victoire qu'il venait de remporter sur eux en les expulsant virtuellement de la Métidja, il consentit à paraître aux fêtes de juillet avec les grands des tribus : démonstration vaine qui, après tout ce qui venait de se passer, ne pouvait plus faire illusion, même aux optimistes. Du commerce des deux races et du rapprochement des intérêts, il ne restait à peu près rien; l'épreuve avait mal tourné, l'expérience était faite.

V.

A Bône, au contraire, l'épreuve était satisfaisante; l'expérience paraissait en voie de réussir; c'est que, de ce côté, l'autorité française bénéficiait de tout ce qu'inspirait d'horreur à certaines tribus le despotisme cruel du bey de Constantine. Ahmed leur était plus odieux que les Français ne leur étaient sympathiques; mais elles ne pouvaient s'empêcher de reconnaître le soin que ceux-ci mettaient à

les défendre contre les partisans de leur ennemi commun. A la tête d'une troupe de plus de trois cents cavaliers, composée de Turcs, de spahis et d'auxiliaires, Jusuf, chef d'escadron au 3e chasseurs d'Afrique, faisait la police de la plaine; quand il était besoin d'une démonstration plus forte, le général Duzer sortait avec les troupes régulières. C'est ainsi qu'il alla chercher, près du lac Fezzara, les Oulad-Attia au mois d'avril 1833, refouler les Beni-Yacoub au mois de mai, châtier les Merdès au mois de septembre.

Intéressant pour l'histoire locale et pour les chroniques régimentaires, le récit de ces petites expéditions risquerait d'être ici monotone. C'est un peu l'inconvénient de ces guerres d'Afrique, où, soulèvemens et répressions, les incidens sont nombreux sans être variés. Si l'historien, non par ignorance ou par oubli, mais volontairement et réflexion faite, en élimine beaucoup, s'il ne met en lumière que ce qui a du relief, il use de son droit, qui est de choisir, et fait son devoir, qui est de ménager le lecteur.

L'été de 1833, comme celui de l'année précédente, fut pour les troupes de Bône un temps de ravage. Quelle valeur a le mot *décimer* quand on voit, au mois de juillet, le 55e de ligne, sur un effectif de 2,430 hommes, n'en avoir pas beaucoup plus de 500 à mettre en ligne, et le 6e bataillon de la légion étrangère souffrir encore davantage? Au mois d'août, il y avait 1,600 malades; du 15 juin au 15 août la garnison perdit plus de 300 morts. Un mois après, Bône vit débarquer la commission d'enquête; elle fut témoin de cette misère; elle put signaler tout ce qu'il y avait à faire, après ce qui avait été fait déjà, pour abriter les troupes autrement que dans des masures détrempées par la pluie, surtout pour assainir et purifier la ville. Avec la chaleur, les fièvres avaient heureusement diminué; au 1er octobre, il n'y avait plus que 700 hommes à l'hôpital; le 55e allait être relevé par deux bataillons du 59e. L'hiver acheva de rétablir la santé publique.

Bône comptait un millier de juifs, autant de Maures, environ 800 Européens, Maltais et Mahonais pour la plupart. Au dehors, l'influence française gagnait du terrain; les douars protégés couvraient les deux rives de la Seybouse; jusqu'à sept ou huit lieues de distance, deux spahis pouvaient sans crainte porter aux tribus les ordres du général. Les Européens commençaient à faire des acquisitions de terres; le général Duzer avait donné l'exemple; il ne pensait pas qu'il s'exposait aux soupçons, aux attaques, aux morsures venimeuses dont le maréchal Clauzel avait déjà souffert et dont il devait souffrir encore.

Les fêtes du Ramadan furent encore plus brillantes, les courses de chevaux plus animées qu'en 1833; tous les grands y étaient venus avec leurs plus riches vêtemens et leurs plus belles armes.

Le cheikh de La Calle étant mort, une députation des notables offrit au général Duzer le choix entre les candidats qui se disputaient sa succession, et celui qu'il désigna fut accepté d'un commun accord. A chaque instant, on voyait arriver des fugitifs de Constantine ou des fractions de tribus qui venaient se mettre sous la protection du drapeau français. Un odieux guet-apens du bey Ahmed ne fit que précipiter ce courant d'émigration. Les Segna, une grande tribu dont les douars, établis à quatre journées de Bone et à deux de Constantine, vers la Tunisie, ne comptaient guère moins de deux mille tentes, lui refusaient le paiement des contributions. Ahmed convoqua leurs grands; il leur envoya des sauf-conduits; les messagers jurèrent en son nom qu'il ne leur serait fait aucun mal; tout ce qu'il souhaitait d'eux, c'était le concours de leurs nombreux cavaliers contre les Français. Ils vinrent suivis de leurs goums. Dès la nuit suivante, ils furent surpris et, pour la plupart, égorgés : deux cents têtes furent envoyées à Constantine avec les troupeaux et les richesses de la tribu. Après cette exécution, Ahmed vint s'établir, au mois d'août 1834, près de Guelma, sur la haute Seybouse; il avait avec lui 4,000 hommes, dont 2,500 réguliers, infanterie et cavalerie. A son approche, le vide s'était fait autour de lui; les grands des Oulad-Bouazis étaient venus planter leurs tentes sous le canon de Bône; toutes les tribus avaient refusé de répondre à l'appel du bey. Au mois de septembre, il s'éloigna, maudissant les chrétiens et les faux musulmans qui aimaient mieux vivre en paix auprès d'eux que de venir à lui sous le coup de ses exactions et de ses fureurs.

VI.

Ce que le bey Ahmed essayait vainement d'obtenir par la terreur, Abd-el-Kader, à l'autre extrémité de la régence, l'obtenait par la persuasion, par la souplesse et l'activité de son génie. Ce n'est pas qu'après l'acclamation des premiers jours, il n'eût rencontré, parmi es siens, des jalousies, des rivalités, des obstacles; il ne s'en était pas étonné; il s'attendait à en rencontrer de plus grands encore et il se préparait à les vaincre. Le titre de sultan, qui lui avait été décerné, aurait pu déplaire à Fez : il prit celui d'émir, qui veut dire prince; quand il avait besoin de ses voisins du Maroc, il s'intitulait khalifa du sultan de Gharb; quand il voulait entraîner les Arabes contre les Français, il était celui qui fait triompher la religion, *Nacer ed dine*.

De Mascara il surveillait Oran, où le commandement venait de passer, à dater du 23 avril 1833, entre les mains du maréchal de camp Desmichels. Le général Boyer léguait à son successeur une

bonne situation militaire, trois mille huit cents baïonnettes, cinq cents sabres, deux batteries de campagne, le corps de place bien réparé, les ouvrages extérieurs accrus de la mosquée de Kerguenta, convertie en caserne défensive. Le successeur arrivait avec des idées très belliqueuses, blâmant l'inaction qui ne faisait qu'encourager l'ennemi et déprimer le moral des troupes. Le 7 mai, à minuit, il sortait avec 1,600 hommes du 66e de ligne et de la légion étrangère, 400 chasseurs d'Afrique et 4 obusiers de montagne. Les hommes n'emportaient qu'une ration de pain, les chevaux qu'une ration d'orge; il ne s'agissait que d'un coup de main sur les Gharaba, qui étaient venus camper à six lieues d'Oran, dans la plaine du Tlélate. Au point du jour, on les surprit, on tua quelques hommes, on prit une trentaine de femmes et d'enfans, beaucoup de moutons et de bœufs, une vingtaine de chameaux, quelques chevaux, et l'on s'en revint. La retraite dura sept heures, harcelée par une masse de cavaliers, car des douars voisins accouraient sans cesse des alliés aux Gharaba; cependant les pertes furent à peine sensibles, parce qu'au lieu de se servir de leurs longs fusils, les Arabes, ce jour-là, ne combattirent guère qu'à l'arme blanche. Le bétail fut particulièrement bien accueilli dans la place, qui, depuis deux mois, manquait presque absolument de viande fraîche.

Cette sortie était une provocation. Abd-el-Kader y répondit en venant s'établir, le 25 mai, à trois lieues et demie d'Oran, au santon du Figuier; il paraissait avoir une dizaine de mille hommes. Le lendemain, le général Desmichels se tint en observation en avant du fort Saint-André; la position lui paraissant bonne, il y fit préparer l'emplacement d'un blockhaus, que le génie se mit à établir, le 27, au point du jour. A ce moment, l'ennemi parut, toutes les troupes sortirent d'Oran, et l'affaire s'engagea. Les Arabes s'avançaient sur deux colonnes; l'une se déploya pour une attaque de front, l'autre manœuvrait pour tourner la gauche française. Ce fut surtout un beau combat de cavalerie, plus émouvant que meurtrier. Enfin, après sept heures de lutte, les adversaires épuisés se séparèrent; les uns retournèrent au Figuier, les autres rentrèrent dans la place, laissant le blockhaus solidement planté avec une petite garnison de 40 hommes.

Très étonnés, très intrigués à l'aspect de ce singulier édifice qui s'était tout à coup dressé là comme par enchantement, une centaine des plus hardis parmi les Arabes s'en approchèrent pendant la nuit, d'abord avec précaution; ils tournaient autour; ils se consultaient; ils examinaient les palissades; enfin l'un d'eux tenta l'escalade; descendu dans l'enceinte, il s'avança vers cette maison de bois, sombre, silencieuse, la frappa du poing et se mit à rire; au même instant, il tomba mort, et ses compagnons qui s'apprêtaient à le

rejoindre, s'enfuirent au plus vite : la garnison avait fait un peu trop tôt sa décharge. Le 30, vers deux heures du matin, une autre bande plus nombreuse vint, avec une pièce d'artillerie de très petit calibre, attaquer le monstre ; un boulet brisa l'extrémité d'une poutrelle de l'étage supérieur, et ce fut tout. Le 31, les tirailleurs arabes se présentèrent en assez grand nombre ; mais cette démonstration n'était que pour masquer un mouvement général de retraite ; en effet, le soir même, les tentes furent repliées et les contingens se dispersèrent. Le monument de cette prise d'armes reçut le nom de blockhaus d'Orléans.

Le 11 juin, le général Desmichels fit, sans rencontrer d'ennemis, une promenade militaire à Misserguine et à Bridia, où fut établi le bivouac ; c'était la première couchée que les troupes d'Oran faisaient hors des murs ; elles y rentrèrent le lendemain, saluées enfin de quelques coups de fusil. Pendant cette excursion, un cheikh des Beni-Ameur, ayant trouvé libre le chemin d'Oran, y avait amené un convoi de chameaux et d'ânes chargés d'orge et de blé. Ce cheikh, très intelligent, parlait bien l'espagnol ; le général, à son retour, voulut se servir de lui pour amener d'autres chefs arabes à nouer avec les Français des relations de commerce et de bon voisinage ; afin de l'accréditer, il le chargea de ramener aux Gharaba les femmes et les enfans qui leur avaient été enlevés dans la surprise du 8 mai.

Depuis sa dernière tentative sur Oran, Abd-el-Kader travaillait à recruter de nouvelles forces en étendant de plus en plus le rayon de son autorité. C'était Tlemcen surtout qu'il souhaitait d'y soumettre. Mascara sans doute était une ville importante ; mais Tlemcen, la reine du Moghreb, l'ancienne capitale d'un royaume, avait aux yeux des Arabes un bien autre prestige. Deux partis divisaient la cité, ou plutôt il y avait deux cités dans la même enceinte, le Méchouar, château fort, ancien palais, occupé dès avant 1830 par un millier de Turcs et de Coulouglis, et la ville où dominaient les *Hadar*, ainsi nommait-on dans la régence les Maures, habitans des villes ; ceux-ci avec leur kaïd, Ben-Nouna, étaient en grande majorité partisans du Maroc. Quand Abd-el-Kader se présenta devant eux, réclamant leur soumission, ils essayèrent de résister, mais, attaqués de front par les goums de l'émir et pris à revers par les Coulouglis du Méchouar, ils furent facilement battus ; Ben-Nouna s'enfuit de l'autre côté de la frontière marocaine. Par son habile et sage modération, le vainqueur se concilia si bien les vaincus qu'ils abandonnèrent la cause du sultan de Fez et se donnèrent sans réserve à l'émir de Mascara. Pour achever son triomphe, il aurait fallu que les Coulouglis, dont la diversion dans le combat lui avait été si utile, lui ouvrissent les portes du Méchouar ; avec force complimens, ils les

tinrent fermées, alléguant que leurs affaires et les siennes étaient distinctes, et que, s'ils étaient sortis la veille contre les Hadar, c'est qu'ils avaient eu à se plaindre d'eux pour leur propre compte. Le Méchouar était fort, la garnison nombreuse et décidée; Abd-el-Kader n'avait pas les moyens de la réduire; il se contenta du succès déjà considérable qu'il avait obtenu et reprit le chemin de Mascara. En route, il apprit deux mauvaises nouvelles, la mort de son père Mahi-ed-Dine, et l'occupation d'Arzeu par le général Desmichels.

Arzeu était une petite ville maritime dont le cadi, depuis l'établissement des Français à Oran, avait entretenu de bons rapports avec eux et fourni même quelques chevaux pour la remonte des chasseurs d'Afrique jusqu'au jour où, enlevé par les ordres d'Abd-el-Kader, il avait été conduit à Mascara et finalement étranglé, disait-on. Dès le mois de mai, le ministre de la guerre avait recommandé le port d'Arzeu à l'attention du commandant d'Oran. Le 1er juillet 1833, le nouveau cadi, accompagné de quelques membres de sa famille, était venu annoncer au général Desmichels le triste sort de son prédécesseur, qui était son propre neveu, et solliciter la protection de la France. Le général, aussitôt, avait organisé une colonne de 2,000 hommes, composée de deux bataillons du 66e, d'un bataillon de la légion étrangère, du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, d'une batterie d'artillerie et d'une compagnie de sapeurs, et l'avait fait mettre en mouvement le 3 juillet au soir, sous les ordres du général Sauzet, tandis qu'il s'embarquait de sa personne, avec son état-major, à Mers-el-Kébir, sur le brick *Alcyon*, suivi d'une petite flottille qui portait des vivres, des munitions et les matériaux d'un blockhaus.

Il y a 37 kilomètres d'Oran au port d'Arzeu. La route traverse, du sud-ouest au nord-est, une plaine sans arbres, hérissée de broussailles et de palmiers nains, à peine accidentée par les dernières ondulations de la montagne des Lions, qu'on laisse sur la gauche. Après avoir marché toute la nuit, la colonne arriva, dans la matinée du 4, en même temps que la flottille, à la Mersa, qui était le port d'Arzeu. La ville proprement dite étageait, à 6 kilomètres au sud-est, sur la pente d'une colline, au milieu des ruines d'une cité romaine, ses petites maisons de pierre entourées de nopals. Elle n'avait guère plus de 500 habitans, c'était le port seul qui lui donnait quelque importance. Aussi, quand le lendemain on s'aperçut que la population avait déguerpi, le général Desmichels ne s'en mit pas en peine; il tenait la Mersa, qui lui suffisait. Les rares partisans du cadi, n'ayant pas voulu passer à l'ennemi avec les autres, demandèrent à s'embarquer pour Mostaganem. Ainsi désertée, la pauvre ville n'avait plus à perdre que son nom; elle le perdit : le principal disparut derrière l'accessoire, et la Mersa devint l'unique Arzeu.

Sauf quelques coups de fusil tirés dans la journée du 5, l'installation française se fit paisiblement. Le blockhaus s'éleva au centre d'une redoute armée d'artillerie ; un vieux fort, voisin de la plage, fut mis en état, un four construit ; le blockhaus reçut une garnison de 25 hommes ; deux compagnies du 66e, avec quelques sapeurs du génie, occupèrent le fort qui fut bien approvisionné ; après quoi, le 10 juillet, la colonne reprit la route d'Oran, sous la conduite du général Desmichels. A moitié chemin, un escadron de chasseurs fut détaché, avec une compagnie de voltigeurs, pour reconnaître le chemin entre la montagne des Lions et la mer. Il ne put rentrer à Oran que fort avant dans la nuit ; le gros des troupes y était arrivé quatre heures plus tôt.

Quelques jours après, un bruit vint de Mascara que, pour se dépiquer d'Arzeu, Abd-el-Kader allait prendre sa revanche à Mostaganem. Au sujet de Mostaganem, Paris n'avait pas envoyé d'instructions ; en provoquer d'Alger n'était pas dans la tradition des généraux d'Oran. En effet, le général Desmichels ne témoignait pas plus de déférence au général Voirol que le général Boyer n'en avait montré au duc de Rovigo. D'ailleurs, le temps pressait et les courriers se seraient trop fait attendre. En homme qui ne craint pas la responsabilité, le général prit son parti résolument et sans retard. La frégate *Victoire* venait à point de mouiller à Mers-el-Kébir, amenant en renfort à la garnison d'Oran le 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique. A peine mis à terre, les zéphyrs furent remplacés par 900 hommes du 66e ; 550 autres, grenadiers et voltigeurs de la légion étrangère, artilleurs, sapeurs du génie, cavaliers démontés, prirent passage à bord d'une flottille. En vingt-quatre heures, troupes, munitions, vivres, matériel, tout était embarqué. La mer était mauvaise ; partie le 23 juillet de Mers-el-Kébir, forcée de relâcher à Arzeu, l'expédition dut atterrir, le 27, à Mers-el-Djedjad, le Port-aux-Poules, à l'embouchure de la Macta. Le soir même, les troupes prirent leur bivouac à la fontaine de Stidia ; le lendemain matin, à quatre heures, elles se remirent en marche. Quelques partis d'Arabes galopaient sur le flanc droit de la colonne : aux approches de Mazagran, vers huit heures, la fusillade devint assez vive ; l'avant-garde continua de marcher ; aussitôt on vit la population sortir précipitamment et fuir dans la plaine. De l'autre côté de la ville abandonnée, on apercevait un groupe assez nombreux d'hommes à pied et à cheval. Un cavalier s'en détacha et rapidement se dirigea vers l'état-major ; c'était un officier turc que le kaïd de Mostaganem, Ibrahim, envoyait saluer le général Desmichels.

Ibrahim avait fait, en moins de deux ans, une fortune étonnante. Turc de Bosnie, simple janissaire sous le dernier bey d'Oran, il était devenu, pendant l'intérim tunisien, chef des chaouch, puis

commandant de Mostaganem. Après le départ de Kheredine-Agha, il avait repoussé les avances des Arabes et spontanément reconnu l'autorité française. Cependant on l'avait desservi auprès du général Desmichels; on lui reprochait de s'être attribué le titre de bey alors qu'Abd-el-Kader avait reçu à Mascara celui de sultan, de percevoir des droits de douane et d'octroi dont il ne rendait compte à personne et d'avoir accaparé, avec le concours de quelques juifs, tout le commerce de Mostaganem. Quand son envoyé eut débité les complimens d'usage, le général répondit sévèrement que le kaïd aurait dû les apporter lui-même. Il se présenta une heure après, avec l'appareil fastueux d'un pacha. Six chaouch, richement vêtus, marchaient devant lui; deux nègres, à droite et à gauche, conduisaient son cheval par la bride; autour de lui, sa garde turque; derrière lui, sa maison militaire. En face, les troupes françaises, sévères d'aspect, blanches de poussière, noires de poudre, quel contraste! Mal impressionné, soupçonneux, les sourcils froncés, le général Desmichels regardait et écoutait ce Turc grave, impassible, incertain du sort que les Français allaient lui faire, mais toujours maître de son visage, de sa parole et de son geste. L'état-major, moins prévenu que le général, lui fit bon accueil et lui donna place dans ses rangs. A onze heures, les troupes s'arrêtèrent sous les murs de Mostaganem.

La ville avait été grande autrefois. Des quatre quartiers dont elle se composait jadis, deux, Tijdit au nord, et Digdida au sud, n'étaient plus que des ruines; des deux autres, séparés par le ravin de l'Aïn-Seufra, le plus considérable, la ville proprement dite, à l'ouest, était commandé par le fort des Cigognes; l'autre, Matmore, plus élevé, moins étendu, était lui-même sous le feu du fort de l'Est. A 900 mètres de distance s'étendait la plage, dominée par un escarpement d'une dizaine de mètres, d'où s'élevait la coupole d'un marabout. Le général s'installa dans la ville, à l'ancien palais du bey, près du fort des Cigognes; toutes les troupes bivouaquèrent au dehors. Les habitans reçurent l'assurance que leurs usages seraient respectés et qu'ils seraient toujours libres de sortir de la ville.

Le 29 juillet, au matin, les grand'gardes établies au nord, dans les ruines de Tijdit, furent attaquées par des bandes arabes; le soir, l'anniversaire officiel de la révolution de 1830 fut célébré, sur ce coin de terre, devant l'ennemi, par une revue des troupes et par une salve de vingt et un coups de canon, à laquelle répondit l'artillerie de la frégate. Le 30, profitant de la liberté qui leur avait été accordée la veille, la plus grande partie des habitans de Mostaganem abandonnèrent la ville; les Arabes du dehors poussèrent l'insolence jusqu'à s'offrir pour aider à leur déménagement,

et ils s'y seraient prêtés en effet, si le général ne leur avait pas fait donner la chasse. Le 31, le nombre des assaillans était décuplé; la fusillade ne dura pas moins de sept heures. Dans la nuit suivante, le marabout de la plage fut entouré de fossés et crénelé. La journée du 1er août fut assez calme; dans la soirée, toutes les troupes, moins les détachemens qui occupaient les forts et le marabout, reçurent l'ordre de s'installer dans Matmore; l'entrée de Mostaganem, réservée aux Turcs et à ce qu'il y avait encore d'indigènes, fut interdite aux Français; la place du Marché, extérieure au rempart, demeura commune aux deux quartiers. Le 2, le général Desmichels, laissant le commandement provisoire au lieutenant-colonel Du Barail, s'embarqua sur la frégate avec son état-major et le kaïd Ibrahim. Cent cinquante Turcs, anciens habitans d'Oran, demandèrent à y rentrer; ils trouvèrent place sur la flottille. Les autres, au nombre de soixante-dix, eurent la garde de Mostaganem.

Le 3, du bord de la frégate contrariée par le vent, on entendit la fusillade et des coups de canon ; quelques heures après, le brick *Hussard*, venant de Mers-el-Kébir, accosta et fit passer au général des dépêches d'Oran; elles annonçaient un grand mouvement des Arabes entraînés par Abd-el-Kader vers Mostaganem. Cette fusillade entendue le matin, c'était, en effet, le bruit de son attaque. Elle fut ce jour-là dirigée surtout contre le marabout de la plage, qui eut à soutenir, le 5, un assaut encore plus violent. Mouillé tout près de terre, le brick *Hussard* lui prêta le secours de son artillerie : les assaillans, balayés par la mitraille, se rejetèrent vers Matmore, tandis que d'autres bandes attaquaient Mostaganem. A défaut de canon, ils essayèrent de la sape. Il y avait beaucoup d'endroits où la courtine était mal flanquée; avec beaucoup d'intelligence, ils en choisirent un où elle ne l'était pas du tout; la nuit venue, sous la protection de leurs meilleurs tireurs embusqués dans les plis du terrain parmi les broussailles, des volontaires élus entre les plus braves attaquèrent à coups de pic le pied de la muraille ; tout près d'eux, la musique arabe de l'émir jouait pour les encourager ses airs les plus sauvages. Pour achever le tableau, à cheval sur la crête du mur, exposés à découvert au feu des tireurs abrités, les grenadiers du 66e fusillaient de haut en bas les hardis travailleurs. A minuit, ces audacieux se retirèrent, emportant leurs morts. Le 6, arriva le colonel de Fitzjames, nommé par le général Desmichels commandant supérieur de la place, avec quatre compagnies du 1er bataillon d'Afrique, un renfort d'artillerie, 150,000 cartouches, 500 obus et des vivres. L'ardeur de l'ennemi s'affaiblissait ; ses attaques devenaient plus molles ; après une derrière et vaine tentative contre le marabout, il s'éloigna, le 9; son véritable effort avait duré six jours.

Le général Desmichels n'avait quitté Mostaganem que pour essayer d'une diversion sur le territoire des Sméla, qui, malgré le voisinage d'Oran, obéissaient aux ordres d'Abd-el-Kader. Le 5 août, à huit heures du soir, le colonel de Létang, du 2e chasseurs d'Afrique, prit le commandement d'une colonne d'un millier d'hommes : ses instructions lui prescrivaient de marcher au sud-est par le Figuier et de traverser l'extrémité orientale de la plaine de Mléta jusqu'au pied du Djébel Tafaraoui : c'était là qu'il devait surprendre les douars des Sméla. Les soldats, équipés à la légère, n'emportaient que leurs bidons pleins d'eau. La marche de nuit se fit allégrement : le matin, au point du jour, le campement était investi, envahi, mis au pillage ; la foule éperdue s'enfuyait, et la colonne ralliée se remettait en marche, emmenant avec elle quatre-vingt-deux prisonniers, des femmes et des enfans surtout, des chameaux, des bœufs, une grande quantité de moutons. Le commandant Leblond, du 66e, menait l'avant-garde avec un peloton de chasseurs d'Afrique et son bataillon ; à droite et à gauche du butin, marchaient deux escadrons de chasseurs, une compagnie de la légion étrangère, cent Turcs à pied, deux obusiers de montagne ; à l'arrière-garde venaient deux compagnies de la légion et deux escadrons. Sur les flancs de ce rectangle allongé, des tirailleurs d'infanterie et des pelotons de cavalerie étaient chargés de tenir à distance l'ennemi qu'on s'attendait à voir bientôt paraître. Il parut, en effet, beaucoup plus nombreux qu'on n'aurait cru, armé, furieux, se ruant à la vengeance.

La double colonne, alourdie par tout ce qu'elle traînait avec elle, marchait lentement. Au mois d'août, le soleil d'Afrique est à redouter, même aux premières heures du jour ; quand le terrible vent du sud y vient ajouter son haleine brûlante, la place n'est plus tenable. Le vent du sud souffla tout à coup ce jour-là, et la plaine devint littéralement une fournaise, car les Arabes avaient mis le feu aux broussailles. L'infanterie, à l'arrière-garde surtout, était haletante ; il n'y avait plus une goutte d'eau dans les bidons ; des hommes tombaient inanimés ; d'autres se couchaient volontairement, insensibles à l'idée de la mort qui accourait sur eux avec les Arabes ; ceux qui conservaient la force de marcher n'avaient plus l'énergie nécessaire pour combattre. Ce fut la cavalerie qui les sauva ; elle fut admirable de dévoûment et de constance. Ses charges répétées, soutenues par le feu des deux obusiers de montagne, continrent assez l'ennemi, sinon pour lui arracher toutes ses victimes, du moins pour empêcher de plus grands malheurs. Enfin, on atteignit le santon du Figuier. La veille au soir, le puits avait donné tout ce qu'il contenait d'eau saumâtre ; il n'y restait plus que de la vase. Arrivés là, les fantassins à bout de forces refusèrent absolument d'aller plus loin ; il n'y eut ordre, ni menace, ni prière

qui pût agir sur des hommes démoralisés. Les chasseurs d'Afrique, en cercle autour d'eux, face à l'ennemi, les protégeaient. Cependant il y avait péril en la demeure. Un officier d'ordonnance du général Desmichels, M. de Forges, se dévoua; grâce à son sang-froid, il sut échapper aux Arabes et gagner vite Oran. Aussitôt averti, le général emmena tout ce que la garnison avait de disponible; des prolonges suivaient, chargées d'eau, de vin, d'eau-de-vie, de rations de pain. A mi-chemin, on rencontra l'avant-garde qui, seule, ne s'étant ni découragée ni défaite, amenait les prisonniers avec le butin. Au marabout de Mouley Abd-el-Kader, une troupe de Douair essaya d'arrêter le secours; le canon qui la dispersa fut pour les malheureux du Figuier le signal de la délivrance ; à six heures du soir, toutes les troupes étaient rentrées dans leurs casernes.

Il n'était bruit que des chasseurs d'Afrique et de leur attitude héroïque : trois semaines après ils mettaient toute la ville en rumeur. Un brigadier avait insulté dans la rue une femme turque et battu un nègre qui l'accompagnait; dans la lutte, elle avait été renversée; il se trouva que c'était la femme du kaïd Ibrahim. Le général Desmichels fit arrêter le coupable et donna l'ordre de le mener par mer à Mers-el-Kébir. Pendant que les gendarmes le conduisaient, des camarades essayèrent de le délivrer; il y eut une rixe; un piquet d'infanterie dut intervenir. Quand il fut embarqué, on en vit se jeter à la nage ou monter dans des canots pour le suivre; bientôt tout le régiment fut en révolte. Dans ce fâcheux désordre, le général Desmichels ne rencontra pas chez tous les officiers des chasseurs le concours qu'il était en droit d'attendre. La valeur morale du corps se ressentait de la hâte avec laquelle avaient été formés les cadres; il y était entré des éléments qu'un examen attentif n'eût pas trouvés dignes et dont l'élimination était devenue nécessaire.

Au mois d'octobre, la commission d'enquête, qui avait visité d'abord Alger, puis Bône, voulut voir Oran. Après lui avoir montré la place, les forts et Mers-el-Kébir, le général Desmichels la conduisit, le 9 octobre, par le chemin des crêtes, à Misserguine et l'en ramena par Aïn-Beïda, le bord de la Sebkha et la plaine. Au retour, il fallut combattre; 3,000 cavaliers attaquèrent les 1,800 hommes que la commission avait pour escorte. Plus réservé qu'il n'avait été naguère à l'excursion de Blida, le vieux général Bonet ne se mêla pas du commandement, laissa faire le général Desmichels et se contenta de se tenir au feu sur la ligne des tirailleurs; on crut, ou du moins on lui dit, pour lui faire honneur, qu'il avait eu dans cette journée en face de lui Abd-el-Kader en personne.

Depuis deux mois, par une suite de cette mobilité d'imagination qui agit sur la conduite des Arabes comme un coup de vent sur la

mer, quelques tribus avaient dérivé du côté d'Oran. Quatre douars des Sméla, de ceux qu'avait atteints la surprise du 5 août, s'étaient même fait rendre par le général Desmichels leurs femmes, leurs enfans et leurs troupeaux à la condition de faire soumission à la France et de venir planter leurs tente à Misserguine. Le traité, car il y avait un engagement écrit, était en chemin de s'exécuter, quand Abd-el-Kader, voulant couper court à ces essais de rapprochement qui étaient d'un mauvais exemple, porta son camp dans la plaine du Tlelate, fit arrêter par l'influence des marabouts les convois qui se dirigeaient sur les marchés d'Oran, de Mostaganem et d'Arzeu, parvint à ramener les Sméla dissidens sous son obéissance et ne reprit le chemin de Mascara qu'en laissant derrière lui la menace de sa vengeance contre les traîtres qui auraient commerce avec les Français. Déjà même, il avait fait enlever plusieurs grands des Bordjia coupables d'avoir envoyé du grain à Mostaganem.

Effrayé du sort qui les attendait et jaloux de gagner les bonnes grâces de l'émir, un cheikh de la même tribu, Kaddour, qui venait d'avoir avec Arzeu des relations suivies, s'y présenta un jour avec trois ou quatre bœufs ; quand il les eut vendus, il affecta la crainte de tomber entre les mains des partisans d'Abd-el-Kader et demanda d'être escorté jusqu'à un endroit qu'il désigna. C'était une faveur qui avait été plusieurs fois accordée à d'autres. On le fit accompagner par un maréchal des logis et quatre cavaliers des chasseurs d'Afrique. Ils n'avaient guère fait plus d'un kilomètre quand une soixantaine d'Arabes, embusqués par Kaddour, se jetèrent sur eux ; deux des chasseurs furent tués ; un troisième fut pris avec le sous-officier ; un seul parvint à regagner le fort. Les deux prisonniers, conduits à Mascara et livrés à l'émir, furent en vain réclamés par le général Desmichels. Abd-el-Kader soutint que la capture était de bonne guerre et que, s'il consentait à les rendre, ce ne serait qu'au prix de mille fusils par homme. En même temps, l'émir défiait le général au combat, dans la plaine, à deux journées de marche de Mascara et d'Oran.

Le 2 décembre, une division de deux mille baïonnettes, de quatre cents sabres et de deux batteries d'artillerie se mit en marche à six heures du soir ; les hommes n'emportaient que deux rations de pain et de viande salée. C'était encore une surprise à tenter, mais, cette fois, contre Abd-el-Kader campé à Temezoura, dans la plaine de Mléta. A cinq heures du matin, le colonel Oudinot, qui avait remplacé à la tête des chasseurs le colonel de Létang, se lance avec trois escadrons sur les premières tentes qui sont en vue ; tout est emporté ; par malheur, ce n'est pas le camp d'Abd-el-Kader, qui est plus loin et d'où l'on voit de nombreux cavaliers sortir. La surprise est

manquée. La colonne se reforme, comme au 5 août, pour la retraite, les prisonniers et le bétail au milieu du rectangle ; mais il n'y a pas à craindre, comme au 5 août, de succomber sous le poids d'une chaleur accablante. Malgré la présence et les excitations d'Abd-el-Kader, les efforts des Arabes échouèrent contre la solidité des troupes. Rendues à Oran après une course de trente heures et treize heures de combat, elles n'avaient laissé en arrière ni un homme ni un cheval.

Malheureusement, l'année 1834 s'ouvrit par une affaire d'autant plus désagréable pour le général Desmichels qu'elle marqua le terme de ce qu'on peut appeler la période militaire de son commandement. Le 6 janvier, presque sous les murs d'Oran, deux escadrons de chasseurs, entraînés à la poursuite d'une troupe ennemie, tombèrent au milieu d'une masse de 1,200 cavaliers. Accouru de toute la vitesse de son cheval, tandis que le gros du régiment prenait les armes, le colonel Oudinot fit sonner la retraite ; les hommes ralliés avaient commencé de se replier en bon ordre quand tout à coup, par un de ces incidens inexplicables, mais dont l'exemple n'est pas rare, même dans les meilleures armées, la panique s'empara d'eux ; si rapidement qu'eût pu arriver le régiment à leur aide, un officier et seize chasseurs avaient déjà payé de leur vie cette malheureuse défaillance.

VII.

Une révolution s'était faite dans l'esprit du général Desmichels. Après avoir voulu tout emporter par la force, il avait vu ses opérations, même les mieux conduites, demeurer stériles. Continuer d'agir offensivement avec l'obligation d'occuper fortement Mostaganem, suffisamment Arzeu, quand, au lieu de renforcer sa division, le ministère paraissait plutôt enclin à la réduire, c'était aller peut-être au-devant d'un échec ; se renfermer dans la défensive, comme avait fait le général Boyer, c'était prendre en face d'un adversaire orgueilleux une attitude trop humiliante. Pourquoi n'essaierait-on pas des moyens pacifiques? On avait commencé de traiter avec les Sméla ; sans l'opposition d'Abd-el-Kader, ce traité eût donné des résultats utiles ; pourquoi ne chercherait-on pas à négocier directement avec Abd-el-Kader? Ces idées communiquées, non pas au général Voirol, mais au ministre de la guerre, n'avaient pas été repoussées par lui ; le seul danger qu'il y eût à craindre, en prenant l'initiative d'une démarche aussi délicate, c'était d'exalter l'orgueil et d'accroître les prétentions de l'émir.

Quatre jours après l'affaire de Temezoura, le 6 décembre 1833, le général Desmichels lui avait adressé, sous prétexte de réclamer

de nouveau les prisonniers d'Arzeu, une lettre dont l'intérêt essentiel se trouvait résumé dans cette dernière phrase : « Vous ne me trouverez jamais sourd à aucun sentiment de générosité, et s'il vous convenait que nous eussions ensemble une entrevue, je suis prêt à y consentir, dans l'espérance que nous pourrions, par des traités solennels et sacrés, arrêter l'effusion du sang entre deux peuples qui sont destinés par la Providence à vivre sous la même domination. » Abd-el-Kader ne répondit pas; la paix à lui demandée, accordée par lui, ne pouvait que le grandir ; mais ni sa dignité, ni sa finesse ne lui conseillaient la hâte, bien au contraire. Inquiet de son silence, le général commençait à désespérer, lorsque deux juifs d'Oran, Busnach et Mardochée Amar, qui avaient des relations avec Mascara, vinrent le trouver comme pour lui apporter des nouvelles. Il leur était revenu, assuraient-ils, qu'Abd-el-Kader avait convoqué les grands et les marabouts afin d'examiner avec eux si la loi musulmane, qui interdisait aux fidèles de demander la paix aux chrétiens, ne permettait pas de l'accepter quand c'étaient les chrétiens qui l'offraient ; il était donc probable, à leur avis, que des propositions conciliantes seraient facilement acceptées. Le général écrivit une nouvelle lettre sous le même prétexte et dans le même esprit que la précédente. Abd-el-Kader, sur cette instance, répondit enfin qu'il rendrait les prisonniers lorsqu'un traité aurait fait cesser les ravages du sabre et que, pour le conclure, il attendait les propositions du général ; de l'entrevue souhaitée pas un mot.

Quelque temps après, sur une invitation venue d'Oran, deux envoyés de l'émir, personnages considérables, Miloud-ben-Harach et Khalifa-ben-Mahmoud, se présentèrent à la porte de la ville, mais jamais ils n'y voulurent entrer. Les conférences se tinrent sous leur tente entre eux et Mardochée Amar. De son côté, le général, après avoir pris conseil des principaux officiers et des fonctionnaires civils, mit par écrit les conditions suivantes : 1° soumission des Arabes à la France sans restriction ; 2° liberté de commerce pleine et entière ; 3° remise immédiate des prisonniers. Ces préliminaires furent portés, le 4 février 1834, par le sous-intendant civil, M. Sol, et par le chef d'état-major de la division, aux envoyés de l'émir, qui retournèrent à Mascara. Dix jours après, Abd-el-Kader fit répondre qu'il attendait des propositions plus explicites et que Mardochée pouvait les lui apporter sur l'Habra, où il allait planter ses tentes. Le 20, le général Desmichels fit partir, avec Busnach et Mardochée, le commandant Abdalla d'Asbonne, des chasseurs d'Afrique, un Syrien qui était au service de la France depuis la grande expédition d'Égypte. Le 25, ils étaient de retour, accompagnés de Miloud-ben-Harach, de Khalifa-ben-Mahmoud, de deux

cheikhs, d'une centaine de cavaliers arabes et des prisonniers d'Arzeu, que l'émir renvoyait généreusement, sans conditions ; mais la lettre qu'il adressait en même temps au général élevait, sous une forme habile, modérée, presque caressante, d'étranges prétentions. Non content de réclamer la restitution de Mostaganem aux Arabes, il prenait sous sa protection les tribus de la province d'Alger, qui le reconnaissaient déjà pour bey, disait-il, et chez lesquelles il s'assurait de maintenir l'ordre et la tranquillité.

Pendant ce temps, de Paris, le ministre de la guerre expédiait, le 19 février, à Oran, les instructions suivantes : Abd-el-Kader pourrait être investi du titre et de l'autorité de bey sur un certain nombre de tribus, à la condition de reconnaître la souveraineté de la France et de renoncer à toute liaison contraire à ses intérêts, de prêter hommage au roi et de payer un tribut annuel, de n'acheter qu'en France les armes et les munitions dont il aurait besoin, d'envoyer à Oran des otages qui seraient employés comme guides au service de la division. La dépêche ministérielle n'était pas arrivée encore que déjà l'affaire était faite. En vingt-quatre heures, le traité avait été conclu, tant le général Desmichels avait hâte d'en finir. En voici le texte : « Article 1er. A dater de ce jour, — 26 février, — les hostilités entre les Français et les Arabes cesseront. Le général commandant les troupes françaises et l'émir ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination. A cet effet, des représentans de l'émir résideront à Oran, Mostaganem et Arzeu. De même, pour prévenir toute collision entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara. — Article 2. La religion et les usages musulmans seront respectés et protégés. — Article 3. Les prisonniers seront rendus immédiatement de part et d'autre. — Article 4. La liberté du commerce sera pleine et entière. — Article 5. Les militaires de l'armée française qui abandonneraient leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes. De même, les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentans de l'émir résidant dans les trois villes maritimes occupées par les Français. — Article 6. Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur sera muni d'un passeport visé par le représentant de l'émir à Oran et approuvé par le général commandant. »

Aussitôt le traité conclu et expédié à Paris pour être soumis à l'approbation du roi, le général Desmichels remit aux envoyés d'Abd-el-Kader, pour lui être offerts en cadeau de sa part, cent fusils et cinq cents kilogrammes de poudre ; mais, en même temps,

il leur confia une autre mission dont la convenance était pour le moins douteuse, à savoir le soin de faire parvenir au général d'Alger, comme disaient les Arabes, la dépêche qu'avait enfin daigné lui écrire le général d'Oran. Ce fut ainsi que, dans le courant du mois de mars, le général Voirol vit arriver huit cavaliers de l'ouest qui lui remirent, avec la communication bien tardive de son oublieux subordonné, une lettre personnelle d'Abd-el-Kader. Il y répondit froidement, sans donner à l'émir aucun titre ; il se félicitait du rétablissement de la tranquillité dans la province d'Oran et promettait son aide à l'homme habile qui saurait, de ce côté-là, réprimer l'anarchie parmi les Arabes, mais il le dispensait d'étendre sa sollicitude aux affaires de la province d'Alger, dont l'état s'améliorait tous les jours ; puis, ayant fait aux messagers d'Abd-el-Kader de petits présens, il les chargea de lui porter, comme il aurait fait pour un chef de tribu quelconque, un simple burnous d'honneur.

A Paris, au ministère de la guerre du moins, le traité Desmichels, — c'est le nom sous lequel il est entré dans l'histoire, — fut accueilli d'abord avec une surprise désagréable. Assurément il ne répondait pas aux instructions du 19 février : la soumission d'Abd-el-Kader ne ressortait pas avec assez de relief des termes ambigus du premier article ; au lieu d'otages à fournir, c'étaient des agens qu'il allait avoir à Oran, Arzeu et Mostaganem ; enfin la triple obligation de payer un tribut, de demander exclusivement aux Français les armes et les munitions dont il aurait besoin et de renoncer à toute liaison contraire aux intérêts de la France était absolument passée sous silence. Néanmoins, pris comme point de départ d'un état de choses que d'autres arrangemens pourraient rendre meilleur, l'acte du 26 février 1834 reçut l'approbation royale. Tout bien considéré, c'était la paix, et cette considération, opposée à d'honorables scrupules, ne tarda pas à entraîner l'opinion de Paris et d'Alger comme celle d'Oran. C'était la paix et la liberté du commerce. Les Arabes affluaient sur les marchés ; des arrêtés prescrivaient l'emploi de poids et de mesures sévèrement vérifiés, et réglaient, par rapport au boudjou, à l'exclusion de toute autre monnaie, le cours des pièces d'argent françaises. Le commandant Abdalla d'Asbonne, accompagné de deux officiers d'état-major, allait prendre à Mascara les fonctions de consul de France, et l'émir annonçait l'envoi prochain de ses *oukils* ou représentans dans les villes maritimes ; pour Oran, il avait choisi un de ses parens, Habid-el-Hadji ; pour Arzeu, l'un des négociateurs du traité, Khalifa-ben-Mahmoud.

Dans ce dernier port, qui semblait appelé à devenir, pour le commerce des céréales, le marché le plus important de la province, des négocians d'Alger s'étaient hâtés d'ouvrir un comptoir ; à leur grande surprise, quand leur agent voulut commencer ses achats, il

apprit des indigènes qu'il leur était interdit de vendre directement aux Européens et que toute affaire de négoce devait passer par l'*oukil*, représentant de l'émir, lequel absorbait ainsi, au bénéfice de son maître, le monopole des transactions. Aux réclamations des négocians intéressés, le général Desmichels répondit qu'en droit le commerce était libre et qu'il ne devait y avoir qu'un malentendu. Cependant de nouveaux faits ne tardèrent pas à contredire l'assertion du général. Un Français ayant traité avec un Arabe de quelques charges d'orge, Khalifa ben Mahmoud maltraita le vendeur et vint, sous les yeux mêmes de l'acheteur, saisir les sacs, dont il s'empara au prix du tarif arrêté par Abd-el-Kader. Sur la plainte du Français, le commandant d'Arzeu lui déclara que, d'après ses instructions, il ne lui était pas permis de se mêler des affaires de commerce. Vers le même temps, le sous-intendant civil d'Oran, M. Sol, dans un rapport adressé à M. Genty de Bussy, se plaignait d'une autorisation donnée à l'*oukil* d'Arzeu de charger des grains pour l'Espagne, au mépris d'un arrêté du 10 juillet 1832 qui en prohibait absolument l'exportation. Cette autorisation, aussi bien que le fait du monopole, M. Sol l'attribuait à des concessions imprudentes accordées secrètement par le général Desmichels à l'émir. Le commandant d'Oran, en réponse aux observations que lui adressa le général Voirol, prétexta de son ignorance au sujet de l'arrêté relatif à l'exportation et protesta contre le fait du monopole, qui serait, — il était le premier à le reconnaître, — en contradiction manifeste avec le traité qu'il avait conclu.

Cependant il y avait d'autres incidens fâcheux et bien plus inexplicables encore. Au milieu d'Oran même, l'*oukil* d'Abd-el-Kader exerçait sa juridiction sur les indigènes, les faisait arrêter et maltraiter. Un Coulougli du nom de Kaddour avait été conduit de force à Mascara, un juif dénoncé parce qu'il s'y rendait avec un passeport français, le kaïd Ibrahim menacé publiquement par le représentant de l'émir. Un cheval qu'un Arabe voulait vendre était saisi, envoyé à Mascara, l'Arabe mis en prison, et, comme le commandant de place en témoignait de l'étonnement, l'*oukil* alléguait l'ordre qu'il avait reçu d'empêcher les particuliers de vendre des chevaux parce qu'à l'émir seul appartenait le droit de fournir aux Français tous ceux qui leur seraient nécessaires.

M. Sol avait pénétré le secret. Le général Desmichels s'était laissé duper; Abd-el-Kader le tenait par des engagemens qu'il n'osait ni avouer ni rompre. Après avoir reçu, vers le milieu de février, la note qui contenait les conditions françaises, telles, à peu de chose près qu'elles figurèrent ensuite dans le traité, l'émir avait, de son côté, mis par écrit les conditions arabes et il avait confié les deux pièces à Miloud-ben-Harach. La première, sur laquelle il avait apposé

son cachet, Miloud avait ordre de la rendre, ainsi approuvée, au général Desmichels ; quant à l'autre, toute son adresse devait tendre à obtenir du général, non sa signature, qu'il eût sans doute refusée, mais l'empreinte de son sceau, le seul témoignage d'authenticité qui eût de valeur aux yeux des Arabes, et à faire rentrer cette pièce entre ses mains. La note de l'émir était ainsi conçue : « 1° les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre ; 2° le commerce de la Mersa-Arzeu sera sous le gouvernement du prince des croyans, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires au besoin de leurs habitans, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désireront charger des marchandises devront se rendre à la Mersa ; 3° le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner ; il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs ; 4° on ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il voudra. »

Entre la note arabe et les conditions françaises la contradiction saute aux yeux ; cependant le général Desmichels ne s'en aperçut, ou du moins ne s'en inquiéta pas. Il s'imagina, dans ses idées françaises, que ces pièces intéressantes pour l'histoire de la négociation n'avaient aucune valeur effective, et, pour complaire au désir d'Abd-el-Kader, il consentit à l'échange des deux notes, en laissant à Ben-Harach la pièce arabe avec l'empreinte de son sceau. Il ne se doutait pas alors que ce qu'il venait de faire équivalait à la signature authentique d'un traité. Quand la conduite d'Abd-el-Kader et de ses représentans lui eut révélé son erreur, il était trop tard. L'acte du 26 février que les Arabes ne voulaient pas reconnaître, il aurait dû leur en imposer la reconnaissance par la force, sinon le déchirer publiquement de la même main qui venait de le souscrire. Il n'eut pas le courage héroïque d'avouer la duperie, de confesser sa faute, qui ne fut connue tout entière que l'année suivante. Cette paix à laquelle il avait attaché son nom et dont, à peu d'exceptions près, l'opinion publique avait accueilli l'annonce avec plaisir, cette paix qui n'était pourtant qu'un leurre, il se persuada qu'après tout elle valait encore mieux que la guerre. Après s'être laissé conduire par légèreté dans une fausse voie, il s'y enfonça de parti-pris, avec entêtement. Étrange contradiction ! Bien loin de s'irriter contre Abd-el-Kader qui l'avait joué, il s'attacha opiniâtrément à favoriser ses desseins. Il se complaisait en lui comme en sa créature, et de son agrandissement il fit sa propre affaire. Au moment ou la fortune

sembla se détourner de l'émir, ce fut le général Desmichels qui releva son courage.

La paix qu'Abd-el-Kader venait d'accorder aux chrétiens en la tournant toute à son avantage, les envieux, les jaloux de sa domination, ses ennemis de race la lui reprochaient comme une insulte à la loi du Prophète ; il était partout dénoncé aux croyans comme l'ami des infidèles. Il réclamait l'*achour*, la dîme prescrite par le Coran ; les Beni-Ameur le lui refusent : l'*achour* est pour la guerre, l'*achour* est pour le service d'Allah ; il a fait la paix avec les chrétiens, à quel titre réclame-t-il donc l'*achour?* Mais tout à coup, domptés, séduits, charmés par l'éloquence de l'émir, les cheikhs des Beni-Ameur qu'il a fait venir à Mascara se soumettent. Pour les réduire à contribution, appel avait été fait aux vieilles tribus du *maghzen*, Douair et Sméla ; ce sont celles-ci maintenant qui ne veulent plus s'arrêter, qui refusent d'obéir. Depuis longtemps une sourde jalousie anime contre Abd-el-Kader leur chef célèbre dans tout le beylik, l'ancien agha du bey d'Oran, Moustafa-ben-Ismaïl. Voyant les siens mécontens, frustrés du butin dont ils ont eu la convoitise, il se révolte, marche contre Abd-el-Kader, le surprend dans la nuit du 12 avril et le bat. L'émir, qui a eu deux chevaux tués sous lui, qui a couru les plus grands dangers, est rentré presque seul à Mascara. Aussitôt l'insurrection éclate et les plus grands se déclarent, Sidi-el-Aribi dans la vallée du Chélif, Kaddour-ben-Morfi chez les Bordjia, El-Gomari chez les Angad. Dans la société arabe, comme autrefois dans la nôtre entre la robe et l'épée, la rivalité est constante entre la noblesse religieuse et la noblesse guerrière. Issu d'une lignée de saints et d'ascètes, Abd-el-Kader n'est pas un homme de grande tente ; l'aristocratie militaire, froissée dans son orgueil, se dresse contre la suprématie du marabout.

C'est ici qu'intervient le général Desmichels. Après sa victoire, Moustafa-ben-Ismaïl s'est offert à lui : il a repoussé son offre ; une grande fraction des Douair, menacée par un retour offensif des Beni-Ameur, s'est retirée sous le canon de Mers-el-Kébir : l'*oukil* d'Oran proteste, leur intime l'ordre de s'éloigner, et le général est tout près d'appuyer l'*oukil*, quand l'arrivée du général Trézel l'empêche de commettre ce mauvais acte ; mais il a déjà écrit à l'émir que, sous la protection de la France dont il peut s'assurer, il ne doit désespérer de rien ; il lui a conseillé de rassembler sur le Sig les tribus qui lui sont restées fidèles et promis d'aller s'établir lui-même à Misserguine, afin de surveiller et de contenir les Sméla et les Douair. Quatre cents fusils et des barils de poudre sont livrés, sur ses ordres, par les magasins de l'artillerie à Ben-Harach.

Ainsi fortifié, plus qu'en sécurité du côté d'Oran, Abd-el-Kader écrase ses ennemis tour à tour, Sidi-el-Aribi. Kaddour-ben-Morfi,

enfin Moustafa-ben-Ismaïl, le 12 juillet, trois mois jour pour jour après sa défaite. Victorieux, il pardonne aux Sméla et aux Douair, et pour agha nomme El-Mzari, le propre neveu du vieux Moustafa, qui, défait, mais non abattu ni soumis, va demander au Méchouar de Tlemcen un asile contre l'humiliante générosité du vainqueur. C'est aussi à Tlemcen que le vainqueur apporte les drapeaux conquis. La cité maure le reçoit avec enthousiasme; habile à s'attacher les populations des villes, il rend aux *hadar* leur ancien kaïd Ben-Nouna que le sultan de Fez a réconcilié avec lui. Seuls, les Coulouglis du Méchouar continuent de lui refuser l'obéissance, et cette fois encore, trop mal armé pour les réduire, il est contraint de dissimuler sa colère impuissante. Cependant l'artillerie d'Oran stupéfaite tirait le canon pour célébrer comme une victoire française les succès d'Abd-el-Kader, et le général Desmichels faisait porter ses félicitations à l'émir. L'expression d'un seul regret y était jointe : pourquoi l'émir ne consentait-il pas à se rencontrer avec lui ? Le rêve caressé d'une entrevue reculait toujours comme le mirage.

Oran, Mostaganem, Arzeu, le Méchouar de Tlemcen à part, l'autorité d'Abd-el-Kader s'étendait sur tout le beylik. Impatiente de rencontrer dans le Chélif une limite, son ambition n'attendait qu'une défaillance du commandement d'Alger pour la franchir, et certes l'incroyable faiblesse du commandant d'Oran était bien faite pour lui donner confiance. Il écrivit donc au général Voirol qu'après avoir pacifié la partie occidentale de la régence, il allait porter également dans l'est l'ordre et la sécurité. Le messager qu'il avait chargé de remettre sa lettre, Sidi-Ali-el-Kalati, marabout de Miliana, était loin d'être un aussi habile homme que Miloud-ben-Harach. Au lieu de circonvenir doucereusement le commandant d'Alger, il le heurta de front ; il lui reprocha d'avoir châtié les Hadjoutes, qui étaient les sujets d'Abd-el-Kader. Le commentaire était encore plus maladroit que la lettre n'était hardie. Le général Voirol répondit à l'émir qu'il le croyait trop sage pour mettre en péril, en franchissant le Chélif, ses relations nouvelles avec la France, et que la paix régnait autour d'Alger depuis le châtiment infligé aux Hadjoutes.

Le ton simple et ferme de cette réponse fit impression sur Abd-el-Kader; elle arrêta pour un temps son essor, mais elle piqua singulièrement Sidi-Kalati, qui mit dès lors tout en œuvre pour exciter contre le général d'Alger l'irritation du commandant d'Oran. Il prêta donc au premier les propos les plus blessans pour le second et il réussit à les faire passer jusqu'à celui-ci par les officiers français détachés à Mascara, puis il confirma son mensonge dans une lettre adressée directement au général Desmichels : « Je puis vous

dire, lui écrivait-il, que le général d'Alger est jaloux de vous, parce que c'est vous qui avez conclu la paix, et ce qui le prouve, c'est qu'il veut écrire au roi des Français pour lui demander de traiter avec l'émir. Il veut faire comme vous ou plutôt défaire ce que vous avez fait; mais il est impossible qu'il réussisse, car votre conduite est connue de l'orient à l'occident. » Décidé à trouver tout bien et à tout croire de ce qui lui venait d'Abd-el-Kader, le général Desmichels poussa l'infatuation jusqu'à l'aberration d'esprit, ce n'est pas trop dire, car il fit déclarer à l'émir qu'il le rendrait grand bien au-delà de ses plus grands désirs, et que pour le faire régner du Maroc à Tunis, il n'attendait que le prochain départ du général Voirol et l'arrivée de son successeur.

VIII.

La commission d'enquête, instituée au mois de juillet 1833, avait eu pour mission de recueillir les élémens d'une réponse aux questions suivantes : 1° Notre conquête doit-elle être conservée? 2° Si l'occupation est avantageuse, quel est le système à suivre? 3° Doit-on se borner à la soumission des indigènes? 4° Doit-on consolider notre établissement par la colonisation? 5° Quelle est l'organisation administrative la plus convenable? 6° Quel est enfin l'état général du pays sous les différens rapports? Après le retour des commissaires enquêteurs, une ordonnance royale du 12 décembre 1833 institua, pour entendre et discuter leurs dires, une commission supérieure composée de dix-neuf membres dont voici les noms : duc Decazes, président; général Guilleminot, général Bonet, comte d'Haubersart, pairs de France; La Pinsonnière, Laurence, Piscatory, Reynard, Duchâtel, Dumon, Passy, de Sade, Baude, députés; général Bernard, vice-amiral de Rosamel, général Montfort; Volland, intendant militaire; Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau.

Les travaux de la commission supérieure, résumés dans un rapport de son président, aboutirent à ces conclusions : « 1° l'honneur et l'intérêt de la France commandent de conserver les possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique. (Ce paragraphe fut adopté à la majorité de 17 voix contre 2.) 2°, en réservant les droits de la France à la souveraineté de toute la régence d'Alger, il convient de borner, pour le moment, l'occupation militaire aux villes d'Alger et de Bône protégées par des lignes d'avant-postes dont les travaux de fortification pourront être ajournés, ainsi qu'aux villes d'Oran et de Bougie; 3° les forces effectives entretenues dans la régence doivent être fixées à 21,000 hommes, qui auront comme auxiliaires des forces indigènes; 4° la puissance législative, dans les possessions d'Afrique, devra être déléguée au roi; 5° un gouver-

neur général, nommé par le roi, et dépositaire de son autorité, devra réunir dans ses mains les pouvoirs civils et militaires; les commandans de Bône, Oran et autres places ne devront correspondre qu'avec lui; 6° l'administration civile sera exercée, sous les ordres du gouverneur général, par des administrateurs placés à Alger, Bône et Oran; 7° il convient que le gouverneur général soit assisté d'un conseil; 8° il y a lieu d'établir un budget spécial du gouvernement d'Alger. »

Battus dans la commission supérieure, les deux membres qui avaient voté contre l'occupation, MM. Hippolyte Passy et de Sade, ne désespérèrent pas de leur cause; à l'occasion des crédits supplémentaires et du budget, la question ne pouvait manquer d'être soumise à la chambre des députés. Indépendamment des économistes, qui étaient scientifiquement hostiles à l'Algérie, un grand nombre de membres, sans prétention aucune à la science, sans esprit de système, avaient leurs préjugés personnels contre une entreprise coûteuse et, suivant eux, sans avenir. Dans la séance du 7 mars 1834, le rapporteur des crédits supplémentaires, M. de Rémusat, commença l'attaque. La question d'Alger, disait-il, est une question réservée; tout ce qui a été fait jusqu'à présent doit être tenu pour provisoire. « La chambre a droit d'attendre que, dans le cours de l'année, et avant la solution définitive du problème, aucune expédition nouvelle, aucun développement des établissemens coloniaux ou militaires ne viendra grever le budget de surcharges imprévues. » Ce n'était qu'une escarmouche; la bataille ne s'engagea qu'un mois plus tard, sur le budget de la guerre pour l'exercice 1835.

M. Hippolyte Passy en était le rapporteur. Chef des économistes, on savait par avance ce qu'il ne pouvait pas manquer de dire : « N'allons pas nous croire engagés à réaliser l'impossible, à poursuivre à grands frais un système de conquête et de colonisation auquel manque toute garantie, toute certitude de succès. » M. de Sade fut beaucoup plus explicite. Les économistes, selon lui, avaient démontré que les colonies étaient désavantageuses à la mère patrie, et il ajoutait nettement : « Mon avis est que nous devons le plus tôt possible évacuer les possessions éloignées sur le littoral que nous avons en Afrique, et nous borner à l'occupation d'Alger en renonçant à toute idée d'occupation permanente. Nous laissons au gouvernement le soin de décider le moment de l'abandon définitif; ce n'est que lui qui peut choisir le temps et les personnes avec lesquelles il doit traiter. » Même dans l'opinion favorable à l'occupation, il y avait des réserves : « Ma conviction sincère, disait M. Piscatory, est qu'il serait heureux pour la France de n'avoir jamais conquis Alger. Si Alger devait rester sous l'autorité mili-

taire ou être administré par elle comme il l'a été jusqu'ici, il vaudrait mieux l'abandonner; mais je suis convaincu qu'on peut arriver à un bon système qui nous assurera des avantages dans l'avenir et nous permettra de réduire nos dépenses en hommes et en argent. »

La séance du 29 avril fut agitée par un violent réquisitoire de M. Dupin. On n'a pas respecté les mosquées, on a insulté les tombeaux; a-t-on respecté les propriétés? « Non; et ce ne sont pas seulement des spéculateurs, mais, il faut le dire, des fonctionnaires publics de l'ordre civil comme de l'ordre militaire, et quelquefois du rang le plus élevé, qui ont déshonoré leur double caractère en se livrant à des spéculations qu'ils auraient dû s'interdire. On envoie des gens qu'on n'oserait pas mettre en évidence dans la métropole, et quand ils sont loin de la surveillance, il est évident que des abus très graves doivent en résulter. Quand les spéculateurs ont fait leurs affaires, ils voudraient que le pays entier s'armât pour faire valoir leurs spéculations. On a vendu des terres à Alger comme des quantités algébriques; la plaine de la Métidja a été vendue cinq ou six fois sa contenance. La colonisation est une chose absurde; point de colons, point de terres à leur concéder, point de garanties surtout à leur promettre. Il faut réduire les dépenses à leur plus simple expression et hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra et qu'elle ne voudra pas porter longtemps. » A la suite de ce discours, marques nombreuses et prolongées d'adhésion, dit le *Moniteur*. Visé par la diatribe du virulent procureur-général, le maréchal Clauzel repoussa les insinuations blessantes comme les accusations formelles.

L'occupation restreinte, réclamée par M. Pelet de la Lozère, était combattue par M. de La Pinsonnière, partisan du système progressif : « Ce n'est qu'une retraite déguisée, disait-il; en attendant, c'est le vol du chapon. » Dans un sens contraire à l'opinion de M. Dupin, M. Viennet n'était pas moins ardent : « On n'ose pas dire : Abandonnez Alger, s'écriait-il; mais on tend à nationaliser la pensée d'un abandon qui deviendrait le déshonneur éternel de la révolution de juillet. N'abandonnez pas votre conquête; il y va de votre honneur. Le ministère qui aurait cette lâcheté ne pourrait plus se présenter devant la France, et à tant de mécontentemens qui entravent notre marche vous en ajouteriez un qui entraînerait peut-être votre ruine. »

Le gouvernement ne s'était pas encore prononcé. Le 30 avril, le maréchal Soult, président du conseil, parut à la tribune. Son langage, comme l'année précédente, comme l'année d'avant, ne satisfit personne. « La question principale, dit-il, est trop controversée, dans un système comme dans un autre, pour que, au nom du gouvernement, je puisse émettre une opinion. Une grande discus-

sion s'est ouverte et je ne sais encore de quel côté de la chambre je pourrais en prendre une. Il ne m'a pas paru qu'elle se fût manifestée de telle sorte que je pusse dire au conseil : Voilà l'opinion de la chambre, il est à présumer que c'est celle du pays. Dans cet état, je ne crois pas qu'il soit en mon pouvoir d'entrer plus avant dans la discussion. » Sensation prolongée, ajoute le *Moniteur*. Ainsi délaissée par le ministre de la guerre, la cause d'Alger était bien compromise, quand un remarquable discours de M. Laurence vint la relever à propos. Membre de la commission d'enquête, il avouait que son impression, au débarquer en Afrique, avait été mauvaise ; on ne voyait que des ruines ; on n'entendait que des plaintes ; indigènes et colons se lamentaient également. Il y avait à blâmer l'exagération des moindres faits militaires, l'abus des correspondances privées, bien d'autres choses encore. Néanmoins, un examen attentif a porté la lumière au sein de ces nuages et, pour lui du moins, les a dissipés. Il est partisan de l'occupation et il a foi dans l'avenir. « L'honorable M. Dupin, ajoute l'orateur, a paru croire que la commission d'Afrique avait proposé, pour le gouvernement de ce pays, une espèce de despotisme militaire : c'est un pouvoir civil et intelligent que la commission a demandé. » Après ce discours très écouté, le maréchal Soult, mal satisfait de la sensation fâcheuse que ses équivoques avaient produite, reprit la parole et dit, avec l'adhésion, cette fois, d'une grande partie de la chambre : « Il n'est jamais entré dans la pensée du gouvernement d'évacuer la régence d'Alger. Je répète que c'est la pensée du gouvernement tout entier de conserver Alger et de ne point l'abandonner. »

Cette déclaration ne faisait pas le compte des économistes ; aussi M. Hippolyte Passy revint-il le lendemain à la charge ; il déclara onéreuse et dangereuse la possession d'Alger. « Je le donnerais volontiers, s'écriait-il, pour une bicoque du Rhin. » Le ministre de la guerre, la veille, avait parlé du traité Desmichels avec une certaine confiance : sur ce point-là M. Passy, mieux inspiré, fit ses réserves : « J'en demande pardon à M. le ministre qui crie victoire ; il y a à mes yeux un grand danger. Abd-el-Kader traite avec vous d'égal à égal ; c'est un souverain qui règne à côté de vous. Il pense à étendre sa domination à l'intérieur du pays. Dans un tel arrangement je ne vois rien qui affermisse votre conquête ; loin de là, je vois s'élever une puissance formidable qui, lorsqu'elle sera développée, vous deviendra hostile et vous livrera de nouveaux et plus rudes combats. » La discussion allait finir comme elle avait commencé, un peu vulgaire, quand un discours de M. de Lamartine vint lui donner l'éclat et l'essor : « Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible,

l'humanité, n'ont-ils pas le leur? La pensée de l'abandon d'Alger, qu'heureusement le ministère vient de répudier, resterait éternellement comme un remords sur la date de cette année, sur la chambre et sur le gouvernement qui l'aurait consenti. » Des hauteurs où l'avait emporté le poète orateur, M. Odilon Barrot ramena le problème au terre-à-terre et à l'équivoque. Le gouvernement avait demandé 400,000 francs pour un essai de colonisation; la commission était d'avis de n'en accorder que 150,000. « Le vœu de la chambre, dit M. Odilon Barrot, est de ne rien préjuger par le vote qu'elle va porter sur l'amendement de la commission. Je n'énonce pas une opinion sur la question. Je prends pour règle de décision la déclaration de M. le ministre de la guerre; elle a été très affirmative sur ce point que le gouvernement n'abandonnerait pas l'occupation d'Alger, mais il a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore d'opinion sur ce qu'il avait à faire de cette occupation. La dépense de 400,000 francs préjugerait la colonisation, c'est pour cela que je vote contre. » La majorité de la chambre se prononça contre également.

Au point de vue parlementaire, le problème restait donc à résoudre; la question d'Alger devait être encore plus d'une fois débattue dans les assemblées politiques. Cependant le gouvernement lui fit faire un grand pas lorsqu'il adopta les conclusions de la commission d'Afrique. Une ordonnance royale, du 22 juillet 1834, décida qu'un gouverneur général serait chargé de l'administration des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Qui allait-ce être? Le maréchal Clauzel, le général Guilleminot, le duc Decazes? Car l'idée d'un gouverneur général civil ne déplaisait ni à beaucoup de députés, ni même à quelques-uns des ministres. Le maréchal Soult, il est vrai, avait déclaré qu'il ne signerait jamais l'ordre de faire commander une armée de 30,000 hommes par un fonctionnaire civil; mais, depuis le 18 juillet, il n'était plus ministre de la guerre. Enfin, à la surprise générale, le choix du gouvernement tomba sur le lieutenant-général Drouet, comte d'Erlon. Ce glorieux débris de Waterloo n'avait pas moins de soixante-neuf ans. C'était le maréchal Gérard, successeur du maréchal Soult, qui, parmi les candidats, avait fait choisir le plus âgé, un vieux camarade de 1815.

IX.

Le commandant intérimaire dut attendre pendant deux mois encore l'arrivée du gouverneur général. Une autorité qui n'est que provisoire est toujours incertaine de son droit, inquiète de sa responsabilité, hésitante et circonspecte. Dès le début de son com-

mandement, le général Voirol en avait senti la gêne, et quelques-uns de ses subordonnés avaient profité audacieusement de son embarras pour la lui rendre plus insupportable encore. Ainsi faisaient, à Oran, le général Desmichels, et, dans Alger, M. Genty de Bussy, l'intendant civil. Ce personnage, dont l'activité tracassière et brouillonne n'a laissé guère d'autre souvenir durable de son administration que l'établissement du Hamma, le jardin des plantes d'Alger, avait pris en face de son chef une attitude indépendante, inconvenante souvent, et, dans les derniers jours, tout à fait provocante.

Deux affaires surtout achevèrent d'offenser le général Voirol et de pousser à bout sa patience. Un juif, nommé Sofar, lui avait adressé une requête où l'équité, la probité même du tribunal des rabbins était mise en suspicion. Aux termes de l'arrêté rendu, le 22 octobre 1830, par le général Clauzel, toute plainte pour cause de forfaiture, de prévarication ou de déni de justice, contre les juges des tribunaux musulmans et israélites, devait être portée devant le général en chef, qui en ordonnerait. En conséquence, le général Voirol suspendit l'exécution du jugement rendu contre Sofar, et fit procéder à une enquête qui justifia les allégations du plaignant; mais alors l'intendant civil, prenant fait et cause pour les rabbins, éleva le conflit, soutint que l'arrêté du 22 octobre 1830 avait été implicitement réformé par celui qu'il avait fait souscrire lui-même au duc de Rovigo, le 16 août 1832, et qu'en matière civile rien ne pouvait contrarier l'action des tribunaux indigènes. La question de principe, renvoyée à Paris, dans les bureaux de la guerre, fut décidée en sa faveur; le général fut blâmé de son intervention et, malgré l'évidence des faits qui indignaient son caractère équitable, il eut le chagrin de voir le triomphe de M. Genty de Bussy et des juges prévaricateurs.

L'autre affaire avait plus d'importance encore et devait avoir des suites plus graves. Une Mauresque divorcée, qui voulait épouser un Français, avait annoncé sa résolution de se faire chrétienne : grand émoi dans la population musulmane. Le cadi prétendait non-seulement que cette femme n'avait pas le droit de changer de religion, mais que, pour en avoir manifesté l'intention seulement, elle méritait d'être punie. Le général, devant lequel il avait soutenu ce thème exorbitant, lui répondit que, d'après la loi française, chacun étant libre de suivre le culte qui lui convenait, la Mauresque était absolument dans son droit, et qu'il ne souffrirait pas qu'elle fût violentée ni inquiétée même. En dépit de cet avertissement qui était sérieux, le cadi, voyant la néophyte persister dans son dessein, malgré tout ce qu'il avait pu lui dire, la fit enlever par ses agens. Aussitôt averti, le général lui dépêcha un de ses aides-

de-camp ; mais, dès que le juge vit entrer l'officier français dans la salle d'audience, il se leva et sortit en criant que la justice du Prophète n'était plus libre. Quant à la Mauresque, il était temps qu'elle fût délivrée, car le chaouch du cadi s'apprêtait à lui donner la bastonnade ; elle s'en alla tout de suite à l'église catholique, où elle reçut le baptême. Du tribunal, le cadi avait couru chez le moufti, et tous deux étaient tombés d'accord que le cours de la justice devait être suspendu. C'était grave. Le lendemain, les Maures s'attroupèrent devant la salle d'audience, dont les portes restèrent fermées. Il ne fallait pas laisser l'agitation s'étendre. Sommés de reprendre sur-le-champ leurs fonctions, le moufti et le cadi refusèrent : ils furent aussitôt révoqués et remplacés. Ce coup de vigueur étonna le moufti, qui fit amende honorable et rentra dans sa place. L'installation du nouveau cadi eut lieu le 10 septembre ; les amis de l'ancien voulurent faire du désordre : on en arrêta deux ou trois, et la justice musulmane reprit paisiblement son cours.

Le jour où elle avait été brusquement interrompue, l'intendant civil, mandé chez le général Voirol, avait affecté, avec un étonnement qui sentait l'impertinence, de ne rien savoir de ce qui se passait, ou du moins d'en ignorer la cause. Pour le coup, c'était trop ; ce jour-là pourtant, le général prit sur lui de se contenir encore ; mais le lendemain, dans une conversation relative à la nomination du nouveau cadi, la discussion devint tellement vive qu'il éclata, le prit de très haut et, dans toute la vérité du terme, remit l'intendant civil à sa place. S'il ne s'ensuivit pas une rencontre, ce fut apparemment le subordonné qui calcula les conséquences fâcheuses qu'elle aurait pu entraîner après elle. Il avait à continuer en France sa carrière interrompue en Afrique. .

Un nouvel intendant civil arrivait avec le gouverneur général. M. Genty de Bussy partit d'Alger sans y laisser de regrets ; le général Voirol en laissa beaucoup au contraire. On lui avait offert de conserver le commandement des troupes sous le comte d'Erlon ; il refusa ; il consentit seulement à demeurer quelque temps encore afin de mettre le général Rapatel, son successeur, et le gouverneur général au courant des affaires. Il était aimé ; il avait fait tout le bien que, dans une situation douteuse, il lui avait été permis de faire ; l'armée, la population civile, les indigènes eux-mêmes, le regrettaient ; en témoignage de reconnaissance, une médaille d'or lui fut offerte. Son départ, au mois de décembre 1834, fut un triomphe.

CAMILLE ROUSSET.

NOS DIPLOMATES

SOUS LOUIS XIV

SUÈDE ET FRANCE

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères : — *Autriche*. avec une introduction et des notes, par M. Albert Sorel, 1 vol. gr. in-8°; Alcan, 1884. — *Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères, Mémoires et Documens. France*, avec une introduction de M. Georges Picot, 1 vol. gr. in-8°. Paris, 1882; Imprimerie nationale. — *Commission des archives diplomatiques*, rapports imprimés, etc. — Armand Baschet, *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*. Paris, 1875; Plon.

Une publicité intelligente et libérale va enfin mettre en possession d'une partie des trésors conservés au ministère des affaires étrangères ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale, ceux qui prennent à cœur la belle et juste renommée de notre ancienne diplomatie. Ne serait-ce pas un double profit si, de l'aveu d'une postérité repentante, un regain de bonne gloire revenait à ces hommes dont l'obstination patriotique, la sagesse et les longs desseins nous ont fait l'ancienne France?

La commission permanente instituée près nos archives diploma-

tiques par M. le duc Decazes en 1874, renouvelée en 1880 par M. de Freycinet, et présidée aujourd'hui par M. Jules Ferry, commence toute une série de publications diverses qui montreront au grand jour l'admirable travail de cette politique nationale. On entreprend d'abord de faire connaître, d'après les originaux ou les minutes conservées, et en les entourant de toute lumière, la suite des *Instructions* données par le gouvernement français de 1648 à 1789 à ses agens du dehors : ce sera le tableau fidèle d'une si forte tradition, à la fois une belle page d'histoire et un solide enseignement. Le volume concernant l'Autriche a déjà paru, par les soins de M. Albert Sorel ; le volume concernant la Suède est sous presse. Rien qu'avec ce commencement, on aura une claire idée de ce qui fut le principal objet de notre politique étrangère, particulièrement sous le règne de Louis XIV. Avec le seul travail de M. Sorel, il ne serait pas difficile de montrer en quelques traits ce que sera la publication entreprise par la commission des archives, et de caractériser en même temps une belle école de diplomatie. M. Sorel a fort bien fait connaître la nature des documens qu'on veut mettre en usage : il a très heureusement défini les *Instructions* et les *Dépêches ;* il en a marqué finement la différence. Les Instructions, dit-il, traitent les questions sous une forme toute technique, sans appareil de composition, sans rhétorique de chancellerie. Elles vont droit au fait, des numéros de paragraphes tenant quelquefois lieu de transitions. « Le lien est dans la pensée, qui est forte, précise et claire, se suit, et embrasse sans peine tant d'objets divers, parce qu'elle les rapporte tous à un objet supérieur et parfaitement déterminé : l'intérêt bien entendu de la France en toutes ces affaires... Le rédacteur ne se soucie pas de cet art dangereux qui, sous prétexte d'élégance et de belle littérature, raffine aux dépens de la précision et subtilise au détriment de la clarté. Il ne joue pas au plus fin avec l'agent qu'il veut instruire, il ne négocie pas avec son propre négociateur... »

On ne saurait mieux apprécier les élémens de grande valeur qu'il s'agit de mettre en œuvre. Le volume relatif à l'Autriche suffirait à montrer la prudence hardie, la continuité de vues, l'assiduité infatigable, les prévisions prophétiques des hommes d'état qui conduisaient les affaires extérieures. Je ne sais pourtant si les Instructions et les dépêches relatives à la cour de Suède n'offriraient pas un tableau encore plus complet de cette action diplomatique, et cela par deux raisons : la première, c'est que, très glorieuse alors, et par là puissante, la Suède a été pour Louis XIV, moins encore qu'il ne l'aurait voulu, un instrument contre la maison d'Autriche, qui continuait d'être l'ennemie héréditaire ; la seconde raison, conséquence naturelle de la première, c'est que Louis XIV a destiné

à la cour suédoise tous ses meilleurs ambassadeurs. Il n'y a pas une seule cour étrangère, pendant cette période, qui ait reçu un si grand nombre d'agens français du premier mérite. Un Chanut, un d'Avaux, un Feuquière, un Pomponne, comme plus tard un Breteuil et un Vergennes, comptent parmi les plus illustres de nos négociateurs (1).

I.

Les rois de France ont accompli, surtout au XVIIe siècle, cette double tâche qui s'impose très légitimement à tous les grands pays dès qu'ils sont en ferme possession de leur existence nationale et d'une force intérieure suffisante, de tendre à l'acquisition de leurs frontières naturelles et à la revendication d'une influence extérieure absolument nécessaire. En ce double sens, la politique de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV n'a été, dans son inspiration première et pour un certain temps au moins, ni excessive ni blâmable. Louis XIV a été, faisant lui-même si bien son métier de roi, admirablement secondé par des ministres, des hommes de guerre, des diplomates d'un talent extraordinaire et d'un éclat incomparable. Les Instructions et les dépêches que nous a léguées leur activité féconde ne témoignent pas seulement de leur zèle patriotique et de leur intelligente énergie ; elles ont encore une véritable valeur littéraire, elles portent le reconnaissable cachet de cet esprit de discipline qui animait toute une société polie, heureuse d'échapper aux guerres civiles sous la protection d'une royauté encore respectée.

La première impression du lecteur qui parcourt les innombrables registres conservés dans les archives de notre ministère des affaires étrangères est l'étonnement du travail immense que ces hommes s'imposaient. Un ambassadeur de France devait correspondre alors non-seulement avec le roi et le secrétaire d'état chargé des affaires étrangères, mais avec les autres ministres, et avec tous les agens français occupant des postes extérieurs de quelque importance au point de vue d'une action commune. D'Avaux, étant près du roi d'Angleterre, rendait compte des affaires générales, dit Saint-Simon, aux deux ministres de la guerre et des affaires étrangères ; des troupes, des munitions, des mouvemens et des projets de guerre à Louvois ; des négociations du cabinet, de la conduite du roi d'Angleterre, de l'intérieur de l'Irlande à Colbert de Croissy.

(1) Le cabinet de Versailles a été représenté à Vienne pendant le règne de Louis XIV par le président Colbert, le chevalier de Grémonville, le marquis de Vitry, le marquis de Sebeville, les comtes de Cheverny, de La Vauguyon, de Lusignan, et par le marquis de Villars. — La première des deux listes ne pâlit certainement pas devant la seconde.

On reste confondu si l'on calcule, rien que d'après les volumes subsistans, ce qu'écrivait en une semaine un Pomponne ou un Feuquière. Il n'y avait de comparable que l'assiduité du roi, cent fois attestée, à se faire lire ou à lire lui-même les dépêches reçues du dehors et les minutes préparées pour les principales réponses. Il les voulait précises, substantielles et justes. « Je ne vous dirai rien de nouveau, écrit Pomponne à Courtin (18 novembre 1672), quand je vous assurerai que le roi voit toujours vos dépêches avec beaucoup de plaisir. C'est assez que vous connoissez pour cela la délicatesse du goût de Sa Majesté. »

L'obstacle des distances et le temps considérable qu'il fallait aux ordres royaux et aux dépêches ministérielles pour les franchir avaient pour conséquence nécessaire une large part d'initiative et de responsabilité laissée aux représentans du roi, et c'est ce qui contribue à la haute valeur de ces vastes correspondances ; mais il faut se représenter aussi, pour apprécier les dévoûmens, de quelles difficultés matérielles, — d'autant plus pénibles quand il s'agissait de pays lointains comme le paraissait alors la Suède ou le Danemark, — l'activité de ces agens diplomatiques était embarrassée. Il leur fallait d'abord transporter à grand'peine avec eux un énorme bagage et un nombreux domestique. « Je n'ai que quarante ballots et vingt-huit personnes, » écrit l'un d'eux. On allait en cinq jours à Dunkerque s'embarquer sur un vaisseau du roi. Cependant la tempête empêche pendant plusieurs jours de suite Courtin de s'embarquer : elle brise au sortir du port plusieurs navires ; quand elle a cessé, il doit attendre encore, jusqu'à ce que le vent devienne favorable. Le vaisseau se rendait à quelque port de Norvège, par exemple à Christiansand ; mais de là il faut à d'Avaux, en février 1693, douze journées pour gagner seulement Gothenbourg. « M. de Béthune vient d'arriver, mande-t-on de Stockholm en janvier 1692. C'est un miracle comment il a pu passer dans une saison si avancée. Comme la tempête l'a contraint d'aborder dans un lieu qui n'est pas un port fréquenté, on a voulu l'empêcher de mettre pied à terre. Ensuite on a défendu aux paysans de lui donner des chevaux, et il est demeuré dans un fort méchant lieu jusqu'à ce que je lui eusse envoyé un ordre du gouverneur de la province sur lequel il a eu ce qui lui était nécessaire pour continuer son voyage. » Le comte de Guiscard, en novembre 1701, subit jusqu'à onze jours de traversée pour aller par mer de l'est à l'ouest de la Baltique, de Revel en Esthonie à Stockholm. — Regnard, l'auteur du *Joueur*, met six jours pour aller d'Elseneur à Stockholm, et dit qu'il a été très vite. Les trajets par la voie de terre, soit pour franchir la distance du port d'arrivée à la capitale étrangère, soit qu'on ait choisi la route d'Alle-

magne, sont singulièrement laborieux et dispendieux. De Christiansand à Gothenbourg, il n'y a pas de sorte de véhicule que d'Avaux n'ait essayée pour aller plus vite, galères et chaloupes sur les fiords, traîneaux, carrioles, berlines... « Rien ne vous peut représenter, écrit d'Avaux, ce que nous avons souffert trois jours de suite. Le temps s'étant radouci, la surface de la neige s'était fondue et couverte d'eau, qui, venant à être gelée la nuit, faisait un verglas épais d'un pied sur les rochers rendus encore plus glissans. Il fallait grimper sur des montagnes gelées de cette sorte, et en descendre, quoiqu'elles fussent droites comme des échelles; la berline, après être montée au milieu de la montagne, retombait avec les six chevaux qu'elle entraînait... Nous n'avons eu pendant toute la route ni vin qu'on pût boire ni une seule goutte de bonne eau, mais de la bière détestable, et ce pain que les paysans de Suède cuisent une fois l'an et qui est pendu à leur plancher. » — M. Courtin, parti de Paris le 24 septembre 1671 par la voie de Dunkerque, a pris ensuite par l'Allemagne; il est en Westphalie le 3 novembre seulement; il lui faut onze heures, le 12 de ce même mois, pour traverser l'Elbe pendant la nuit. Il arrive à Stockholm après un dangereux voyage de plus de deux mois et demi, le 12 décembre.

Mais qu'est-ce que cela auprès de ce que subira l'ambassadeur s'il doit suivre ou seulement joindre des rois farouches ou batailleurs comme Charles X Gustave ou Charles XII? En temps de paix, Charles-Gustave vit solitaire, silencieux, enfermé avec quelques favoris, ou variant sans cesse, pour échapper aux affaires, des résidences dont ses propres ministres sont à peine informés; il faut s'engager à sa poursuite, au risque de ne jamais l'atteindre. Ou bien il fait la chasse à l'ours, parfois corps à corps, et volontiers il y invite. En temps de guerre, c'est dans son camp qu'il faut visiter le roi de Suède, et ce camp, il le transporte avec une rapidité inouïe en Pologne, en Prusse, en Poméranie, dans le Holstein. D'Avaugour meurt de fatigue à le suivre; Terlon l'accompagne en traîneau lors du fameux passage de l'armée suédoise, en 1658, sur les Belts glacés : « Je puis dire qu'il y avait quelque chose d'affreux à marcher de nuit sur cette mer, parce que la multitude des chevaux qui étaient avec le roi de Suède avait, en frayant le chemin, fait fondre la neige, en sorte qu'il y avait deux pieds d'eau par-dessus la glace, et l'on était toujours dans la crainte de trouver la mer ouverte en quelque endroit. Il y eut plusieurs traîneaux qui périrent pour avoir trouvé la glace trop faible... » Charles XII, lui, donnait audience aux diplomates étrangers dans la tranchée même, parmi la poussière du combat et sous les balles. Besenval et Colbert de Croissy y furent souvent, et ne s'en plaignirent jamais. « Envoyer un homme à la

tranchée ou en ambassade auprès de Charles XII, c'était, dit Voltaire, presque la même chose. Le roi entretenait Croissy des heures entières dans les endroits les plus exposés, pendant que le canon et les bombes tuaient du monde à côté et derrière eux, sans que le roi s'aperçût du danger ni que l'ambassadeur voulût lui faire seulement soupçonner qu'il y avait des lieux plus convenables pour parler d'affaires. »

Ces diplomates sont insuffisamment et irrégulièrement payés. Il faut songer toutefois qu'un ambassadeur de France en Pologne est mal en ordre s'il n'a que vingt-cinq chevaux et le domestique correspondant, car beaucoup de seigneurs polonais sont suivis de cinq ou six cents valets ou écuyers. Le luxe de la représentation, à Stockholm, pour être moins excessif, leur est encore une lourde charge. Il faut tout au moins à l'ambassadeur, selon Rebenac, un gentilhomme, un secrétaire, un aumônier, un maître d'hôtel, un officier, un cuisinier, deux valets de chambre, — dont l'un soit tailleur, — trois laquais, deux palefreniers, de huit à dix chevaux. On ne s'étonne donc pas de lire, dans ses *Lettres,* qui ont été publiées, les incessantes lamentations de Feuquière sur le délabrement de sa fortune et l'abandon de sa famille pendant les dix années de son ambassade suédoise. Comme il doit suivre l'armée du roi de Suède et s'associer à ses combats, il faut qu'il ajoute un équipage de guerre à ses dépenses d'ambassadeur. « Trente chevaux ne me suffisent pas, dit-il ; je n'ai pas de tentes ni beaucoup d'autres ustensiles qu'il faut avoir dans un camp. Mon train est de plus de quatre-vingts bouches ; j'ai à faire de continuelles distributions à des Français déserteurs et autres... Voyez où cela peut aller, avec le vin, dont il faudrait avoir une source ! Comment soutenir tant de dépenses avec 36,000 livres et de rares gratifications ? — Je paierai de la grandeur de mon maître, et c'est, à la vérité, une monnaie de bon aloi, qui a cours partout. » Il ne s'écrie pas moins, après plusieurs instances : « Je manquerai d'argent ! je suis résolu de me retrancher jusqu'à l'indécence plutôt que de faire l'escroc ou le Jérémie ! » D'Avaux mande de même : « Je n'ai pas touché un sou de mes appointemens depuis dix-neuf mois que j'ai quitté Paris... J'ai vendu il y a quelque temps un peu de ma vaisselle d'argent ; j'en viens de mettre pour 4,000 livres en gage, sur quoi on m'a prêté 2,000 livres ; je ne sais plus de quel côté me tourner... » Il apprend enfin, en septembre 1694, qu'il va être payé de la première moitié de 1693, et qu'il recevra en décembre la seconde moitié, et le voilà qui se répand en actions de grâces au ministre : « Sans vos sollicitations et l'honneur de votre protection, j'aurais eu bien de la peine à tirer cet argent, et je ne sais comment j'aurais pu fournir aux frais de cette ambassade. »

Ce n'en est pas moins par ces agens mal payés que passent les innombrables gratifications que Louis XIV distribue. Le roi de France paie non-seulement les ministres étrangers, mais leurs femmes, non-seulement les hommes d'état, les princes ecclésiastiques, les conseillers, mais les princes, les rois et les reines. Une quittance de Charles II d'Angleterre, 6 janvier 1674, monte à elle seule à 8 millions de livres. Encore au milieu du XVIIIe siècle, le roi et la reine de Suède, Adolphe-Frédéric et sa femme, Louise-Ulrique, sœur du grand Frédéric, obtiendront du roi de France 1,100,000 livres pour payer leurs dettes personnelles : leur lettre de remercîment est du 3 avril 1767. Louis XIV eut presque constamment à sa disposition, par de tels moyens, les petits princes allemands, les électeurs ecclésiastiques ou séculiers, y compris l'électeur de Brandebourg, le plus cher à tous égards, et la cour de Suède entre toutes. Quelques grandes puissances avaient tenté de faire de même, et les petits gouvernemens en étaient venus à compter au nombre de leurs ressources régulières ce qu'ils appelaient les « subsides ; » il allait de soi que les armées devaient être au service de qui les avait le mieux payées. Assisté d'un Colbert, Louis XIV ne redoutait en ce genre aucune concurrence sérieuse ou durable ; ses bonnes finances lui assuraient pour cela aussi d'abondantes ressources. C'était à ses ministres des affaires étrangères et à ses ambassadeurs qu'il laissait le soin de conseiller et de diriger tout ce négoce : ils acquittaient les subsides, ils répartissaient les grâces ; mais ils refusaient pour eux-mêmes les présens des souverains étrangers. Déjà, pendant les négociations de Westphalie, la vénalité des envoyés de l'empereur et de la Suède avait fait contraste avec le caractère de d'Avaux, de Servien et du duc de Longueville. Le chancelier Séguier disait de Pierre Chanut qu'il n'avait jamais connu d'homme ayant eu plus de moyens et d'occasions de s'enrichir et d'établir sa maison et les ayant méprisés plus glorieusement, ne prétendant pas d'autre récompense que celle d'avoir bien servi (1). Feuquière, en mai 1674, tout gêné qu'il est avec sa nombreuse famille, n'accepte pas une assignation de 20,000 écus dont le roi de Suède veut obstinément lui faire cadeau. Colbert de Croissy, en mai 1715, refuse un diamant que lui offre le roi de Prusse (2).

(1) Linage de Vauciennes, *Mémoires... tirés des dépêches de M. Chanut.* Préface.

(2) Il n'y a pas de pratique sans exception. L'abbé de Gravel, envoyé de France en Allemagne, et frère du diplomate de ce nom bien connu, est moins scrupuleux et plus avisé pour éviter les embarras. Il propose nettement à Louvois, en octobre 1673, qu'une petite contribution de guerre, à son profit personnel, soit levée sur le pays voisin de sa résidence : cela lui sera un petit avantage, dit-il, sans qu'il en coûte rien. (*Correspondance administrative de Louis XIV*, publiée par Depping, IV, 741.)

Ces diplomates, quoi qu'il leur en coûte, représentent le roi au dehors avec fierté et magnificence. Très exacts à ne rien abandonner, dans le cérémonial, de ce qui lui est dû, ils prétendent montrer autour d'eux à l'étranger quelque image de la cour de Versailles. Cette protection des lettres, des sciences et des arts que le roi de France exerce au dedans et au loin, ils veulent y concourir, et ils font de cela une partie de leur office. Si les pays du Nord ne laissent point place à un Nointel, qui, comme Choiseul-Gouffier plus tard, fit un si noble butin en Grèce et enrichit notre musée du Louvre, du moins un Chanut seconde la reine Christine à former ses riches collections; il relit avec elle Épictète, Tacite et Virgile; avec elle il discute, en bel esprit peut-être, mais aussi en honnête homme, les questions de philosophie et de morale; il assiste Descartes mourant. Un Pomponne dispute les restes du grand philosophe français aux nombreux disciples du Nord qui se sont attachés à sa doctrine (1). Tous deux, Pomponne et Chanut, recherchent

(1) Registre Suède n° 19 aux archives des affaires étrangères. Pomponne à Colbert, 8 mai 1666. — Il est regrettable que nous n'ayons pas encore un recueil complet des *Lettres de Chanut;* le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, offrirait, pour une telle publication, de très riches élémens. On peut lire, en particulier, dans *le Fonds Harlay*, p. 244, 2, 317 une longue et bien curieuse lettre de Chanut à Descartes (11 mai 1647) à propos d'une épître adressée par le philosophe sur ces mêmes sujets à la reine Christine. Chanut rapporte ses conversations avec la reine. Elle a voulu se récuser sur l'amour, « pour ce, disoit-elle, que, n'ayant pas ressenti cette passion, elle ne pouvoit pas bien juger d'une peinture dont elle ne connoissoit point l'original. » Mais elle pouvait au moins, réplique Chanut, parler de l'amour intellectuel, « qui regarde un bien pur et séparé des choses sensibles, » etc. — Chanut se plaisait fort, ce semble, à ces entretiens avec Christine : « Il me semble, écrit-il à Brienne, le 12 octobre 1648, que la reine de Suède prend, dans la conduite de son intérieur, le chemin d'une haute vertu. Depuis ces trois semaines dernières que j'ai l'honneur d'être auprès d'elle plus de huit heures par jour, je vois plus de force et de lumière dans son esprit que je n'en saurois comprendre. Elle mêle si bien l'étude de la sagesse et l'innocence de la vie avec la prudence et la dignité du commandement qu'on ne la peut voir sans admiration. Tout ce voyage s'est passé dans la lecture de l'Épictète, du Tacite et du Virgile, dont elle explique les pensées en notre langue avec une incroyable facilité. Si Dieu me fait la grâce de me donner quelque inclination aux choses bonnes, il est impossible qu'elle n'augmente auprès d'un si grand exemple, et quand il plaira à Votre Éminence de me tirer de cet emploi pour la servir en une autre condition, elle me trouvera plus ferme dans le bien et plus capable d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, etc... » — (Suède, registre 14.) — Il écrit le 3 septembre 1650 : « La reine de Suède a eu la curiosité d'appeler ici M. de Saumaise, que ses admirateurs appellent un homme divin, qui n'ignore rien de ce qui a été su dans tous les siècles passés. Je les croirois en une matière qui n'est pas de mon ressort, et j'irois à l'adoration comme les autres, s'il n'étoit calviniste si aheurté, car je ne puis croire qu'un homme soit fort éclairé au reste quand il est aveugle en ce qu'il devroit le mieux connoître. » *Ibid.* — Nous n'en finirions pas avec ces citations, qui auraient leur prix.

pour Mazarin et Colbert les livres rares, les gravures, les médailles et les manuscrits.

L'idée suprême qu'ils se sont faite du pays et du roi qu'ils servent leur est une force ; ils s'en expriment en mainte occasion avec une franchise de langage qui traduit leur fier sentiment. Arnauld de Pomponne écrit à Lionne, le 20 juin 1668 : « La Suède affecte depuis trop d'années un ressentiment mal fondé de quelque mépris qu'elle n'a point en effet reçu, et elle veut trop se faire honneur d'une égalité en toutes choses en négligeant la France comme elle se plaint à tort d'en avoir été négligée. Ce n'est pas que tous rois ne soient rois ; mais, pour me servir des termes dont on dit que M. de Charnacé usa autrefois en parlant à Gustave-Adolphe sur le même sujet, quoique tous velours soient velours, il y en a de moins forts et il y en a à trois poils. » Ils affirment couramment, ces diplomates français, que le roi de France est le premier des rois, et la couronne de France la première des couronnes, et ils n'en souffrent pas le démenti.

Avec cela, ils ont l'entière conscience de leur dévoûment et de leur mérite. Le succès d'une négociation dont le roi exprimera son contentement leur sert de récompense, et ils savent se féliciter entre eux avec une fine et sincère appréciation du talent véritable. Des ministres tels que Lionne, Arnauld de Pomponne, Loménie de Brienne, traduisent l'approbation royale à des agens tels que Chanut, Terlon, Courtin, en des termes exquis, avec un accent très personnel. Loménie de Brienne écrit à Chanut, qui lui demande une direction et des conseils, 29 septembre 1650 : « Monsieur, je vois bien que vous aurez l'approbation de tout le monde avant que de la pouvoir obtenir de vous-même ; c'est une qualité ordinaire aux honnêtes gens que la défiance de leurs propres forces ; mais si l'expérience, les bons succès, l'applaudissement de ceux qui en savent juger, peuvent donner assurance à un homme qui manie de grandes affaires, vous la devez avoir tout entière. Vous voulez pourtant de moi quelque information sur le sujet du traité qui va se faire, et moi je proteste que, si j'avois à y être employé, je tâcherois d'obtenir de vous ce que vous me demandez. » — Lionne écrit à Terlon et à Pomponne, qui sont ensemble dans le Nord (25 juin 1666) : « Vous ne vous contentez pas de faire de delà des merveilles ; vous en faites encore dans le compte que vous en rendez, qui ne peut être ni plus net ni mieux couché par écrit. » — Citons encore cet incomparable billet de Lionne à Pomponne, 28 janvier 1667 : « Je vous vois, ce me semble, si proche de pouvoir donner la dernière main à votre traité que j'ai cru devoir me réjouir avec vous, par avance, de la gloire que l'habile négociation et l'heureuse conclu-

sion d'un aussi important ouvrage va vous donner dans l'histoire de notre siècle, et qui passera, je m'assure, encore à la postérité la plus reculée, si les effets qui s'ensuivront de votre travail peuvent répondre à nos belles espérances. Il me seroit malaisé de vous exprimer la joie que j'en ai, car elle va jusqu'à quelque espèce de sensualité. Je ne croyois pas, monsieur, vous aimer la moitié tant que je fais; permettez, s'il vous plaît, ce terme à ma tendresse. M. Le Tellier ne se peut lasser de louer votre suffisance, et cela se passe en très bon lieu, ce qui mérite bien que Mme de Pomponne lui en fasse un remercîment de votre part sur ce que je vous en ai témoigné. Pour moi, afin qu'elle ne se donne pas cette peine inutile, je ne fais que crier, parlant de vous au même lieu : « Ha le malhabile homme ! Ha le butor ! Ha l'écrivain de balle ! » — La plaisanterie franche ne dissimule ici qu'à peine la gravité affectueuse et l'obligeant office (1).

Chacun de ces hommes d'élite occupait une grande place dans l'estime des contemporains, soit par la gravité du caractère, soit par les dons de l'intelligence, la vivacité de l'esprit, la finesse du goût. Ils ont presque tous mérité d'avoir en Saint-Simon un témoin respectueux. Pour Saint-Simon, Claude de Mesmes est « le célèbre d'Avaux, le grand d'Avaux, dont la parole valait un serment. » L'incomparable historien moraliste, en rendant hommage au droit sens, à la modération austère, aux signalés services de cet honnête homme, le venge des duretés de Servien et de l'injustice de son temps. D'Avaux avait négocié pour le roi de France, toujours avec la même habileté et le même succès, à Rome, à Venise, à Mantoue, à Turin, à Florence, auprès de la plupart des princes d'Allemagne, en Pologne et en Danemark aussi bien qu'à Münster et Osnabrück et en Suède. — Saint-Simon (2) vante aussi les talens de Jean-Antoine, comte d'Avaux, petit-neveu de Claude, qui fut également à quelques-unes de ces ambassades, négocia la paix de Nimègue et prépara la paix de Ryswick.

Comme les d'Avaux avaient été de la famille de Mesmes, célèbre dans la magistrature française, Pomponne appartenait, lui, à cette famille des Arnauld qui répandit sur Port-Royal et reçut de lui, au commencement du siècle, une si vive lumière. L'amour de la justice était le même parmi eux, qu'ils adoptassent la vie religieuse

(1) Je n'ai pas besoin de redire que tous ces textes sont empruntés à la correspondance politique de Suède, chronologiquement disposée dans les registres reliés des Archives du ministère des affaires étrangères. Je n'ai pas besoin de répéter qu'ils sont tous inédits.

(2) IV, 262.

ou bien qu'ils servissent le pays dans les grandes affaires. Saint-Simon rend à l'ambassadeur, fils du célèbre Arnauld d'Andilly, et neveu du grand Arnauld, devenu en 1671 le successeur de Lionne au ministère des affaires étrangères, ce beau témoignage qu'il excellait par un sens juste, exquis, par une modestie et une simplicité admirables, par la piété la plus éclairée et la plus solide. « Ses yeux, dit-il, montroient de la douceur et de l'esprit ; toute sa physionomie, de la sagesse et de la candeur, un art, une dextérité, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant, une finesse, une souplesse sans ruse qui savoit parvenir à ses fins sans irriter, une patience qui charmoit dans les affaires, et avec cela une fermeté et, quand il le falloit, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'état et la grandeur de la couronne que rien ne pouvoit entamer. »

Saint-Simon en parle à distance, avec ce respect ; mais Mme de Sévigné en parle de tout près, avec son cœur. On sait quel charme familier et fidèle tous deux goûtaient dans une amitié qui avait précédé de vingt ans la faveur royale et l'applaudissement public enfin décernés à Pomponne. C'est à lui qu'étaient adressées les célèbres lettres sur le procès de Fouquet, à cause de sympathies communes. Avec cet ami, dans un intérieur sévère et simple où respiraient la sécurité morale et la confiance réciproque, Mme de Sévigné conversait à perte de vue, de sa fille d'abord, dont il parlait tendrement. et puis de la Providence, doctrine qu'à son avis il entendait fort bien, et de l'amour de Dieu, et de la gloire, et des travers humains, et de la cour et de la ville, et des « dessous de cartes. » Quel chagrin lors de sa disgrâce, en novembre 1679 ! « Quel changement ! quel retranchement ! quelle économie dans cette maison ! Huit enfans ! n'avoir pas eu le temps d'obtenir la moindre grâce ! » Mais il « n'étoit pas de ces ministres sur qui une disgrâce tombe à propos pour leur apprendre l'humanité ; la fortune n'avoit fait qu'employer les vertus qu'il avoit pour le bonheur des autres. » Ces vertus allaient de nouveau servir, accrues encore, à l'honneur de sa vie privée, jusqu'à ce que le roi lui rendît de nouveau justice, et lui donnât l'occasion de former aux affaires son gendre Torcy.

Chanut, avant Pomponne, s'était fait admirer par sa science en même temps que par son habileté aux affaires. Il excellait dans la philosophie, la jurisprudence et les mathématiques. Il parlait latin, grec, hébreu, dit l'éditeur de ses *Mémoires*, comme sa langue naturelle, et de sa langue naturelle il connaissait toutes les ressources et toutes les beautés. Au retour de voyages qu'il fit tout jeune pour s'instruire, il réfléchit sur le véritable prix de la vie et sur le mauvais usage qu'il en voyait faire autour de lui. Il résolut de régler sa conduite sur les plus sévères principes de la philosophie chrétienne,

et l'on a retrouvé parmi ses papiers, après sa mort, le texte latin du contrat passé avec lui-même le 22 février 1631 : « *De vitæ ratione institui ut quoscunque mihi Deus indulgeret annos sciens prudensque viverem...* » Il s'était d'ailleurs profondément instruit des institutions et des mœurs chez les peuples étrangers. Il parlait l'italien, l'espagnol, l'anglais, le suédois. Nous avons dit ses soins littéraires à la cour de Christine.

Auprès de cette reine fantasque, il fut toujours le très bien venu, même après l'abdication de 1654. C'est ce qui lui donna occasion de recevoir d'elle deux lettres bien curieuses, encore inédites. Je les ai déchiffrées, non sans peine, aux archives du ministère des affaires étrangères, écrites et rédigées qu'elles sont avec un égal emportement.

Le 23 novembre 1657, Mazarin écrivait à Terlon, notre ambassadeur en Suède, ce qui suit : « Je suis obligé de vous dire avec grand déplaisir que, par quelque mauvais conseil, la reine de Suède a fait tuer le marquis Monaldeschi, personne de condition, qui étoit son grand écuyer, et que les circonstances de cette action la font regarder avec horreur dans un pays où l'on n'est pas trop accoutumé de voir de semblables tragédies... » Immédiatement après le meurtre, Mazarin avait dépêché à Christine Chanut, qui, de retour en France, était resté en relation avec la reine. On faisait dire à celle-ci, de la part de Louis XIV, qu'elle agirait sagement si elle s'abstenait de paraître dans Paris, où elle serait mal accueillie du peuple. Voici ce qu'elle répondit au cardinal :

« Mon cousin,

« Monsieur Chanut, qui est un des meilleurs amis que je pense avoir, vous dira que tout ce qui me vient de votre part est reçu de moi avec estime ; et, s'il a mal réussi dans les terreurs paniques qu'il a voulu susciter dans mon âme, ce n'est pas faute de les avoir représentées aussi effroyables que son éloquence est capable de les figurer. Mais, à dire vrai, nous autres gens du Nord sommes un peu farouches et naturellement peu craintifs. Vous excuserez donc si la commission n'a pas eu tout le succès que vous auriez désiré ; et je vous prie de croire que je suis capable de tout faire pour vous plaire, hormis de craindre. Vous savez que tout homme qui a passé trente ans ne craint guère les sornettes. Et moi, je trouve beaucoup moins de difficulté à étrangler les gens qu'à les craindre. Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschy, je vous dis que, si je ne l'avois faite, que (*sic*) je ne me coucherois pas ce soir sans la faire ; et je n'ai

nulle raison de m'en repentir (1)... Voilà mes sentimens sur ce sujet : s'ils vous plaisent, je serai aise ; si non, je ne laisserai pas de les avoir et serai toute ma vie votre affectionnée amie.

« CHRISTINE. »

Et à Chanut lui-même, elle écrivait le même jour :

« Je vous envoie la lettre que j'ai écrite à M. le cardinal. Je n'ai rien à y ajouter, sinon de vous prier de l'assurer de ma part que je suis capable de tout faire pour lui et pour le roi son maître, hormis de craindre et de me repentir. Je ne connois personne assez grand ni assez puissant pour me faire démentir mes sentimens ni pour m'obliger à désavouer mes actions. Je ne vous dis pas ceci comme un secret que je vous confie comme à un ami ; mais je vous le dis comme un sentiment que je suis prête à déclarer à toute la terre, et qu'on ne pourra m'empêcher de l'avoir ni le déclarer qu'en m'empêchant de vivre. »

Leibniz a beau démontrer à sa manière (2) que la reine Christine était dans son droit : *jure suo non abusa est* ; la férocité de ces lignes, avec ce qui se laisse deviner de l'action qu'elles soutiennent, dément une fausse fierté, et nous gâte en même temps la femme, la précieuse et la reine, sans parler de la nouvelle convertie.

Si nous revenons, après cette parenthèse, à nos négociateurs, il faut placer au second rang, après les hommes de principal mérite que nous avons nommés, le marquis de Feuquière, Isaac de Pas, parent des Arnauld par sa mère, ami familier de Mme de Pomponne, descendant d'une race jugée fort bonne par Henri IV à la journée d'Ivry, et qui remontait aux croisades. Fils de Manassès de Feuquière, l'habile ambassadeur et homme de guerre que le père Joseph protégeait, père d'Antoine de Feuquière, auteur de *Mémoires* bien connus, duquel Mme de Sévigné disait : « Il a un coin d'Arnauld dans la tête qui le fait mieux écrire que les autres, » Isaac déploya pendant dix années d'ambassade en Suède une énergie et un entrain extraordinaires, sans cesse la plume ou l'épée à la main, accompagnant dans ses campagnes un roi belliqueux, appre-

(1) Ici quelques mots peu lisibles : « mais que c'est plus de ceci qu'il doit être ravi (?) ». Les lettres de Christine sont d'une grande écriture hâtive souvent difficile à lire. Celle-ci, je le répète, écrite avec furie, de haut en bas, avec des taches d'encre, est quelquefois absolument indéchiffrable : l'effet de cet horrible billet n'en est que plus saisissant. — Les curieux pourront le retrouver au registre *Suède, supplément*, 22, page 142.

(2) Voyez l'édition des *Œuvres* de Leibniz par Dutens, t. IV, p. 348.

nant coup sur coup la mort de deux de ses fils et la blessure d'un troisième sur les champs de bataille : « Dieu soit loué de tout! dit-il; mais toujours le roi voit-il bien que nous n'épargnons rien pour son service! » Il faudrait rappeler encore le spirituel Courtin, et ce marquis de Béthune, si séduisant que le roi de Suède interdisait à ses ministres d'aller dîner chez lui, et que les Hongrois pensèrent lui donner leur couronne. — Pour combien ne doit-on pas compter la part que prirent de tels diplomates au prestige et à l'autorité du nom français pendant le XVIIe siècle?

II.

Si le gouvernement de Louis XIV réserve pour l'ambassade de Suède les meilleurs peut-être de ses agens diplomatiques, c'est, nous le disions, que les relations politiques de la France avec cette couronne offrent alors une importance capitale. L'alliance suédoise n'est rien de moins, entre les mains de Louis XIV, qu'un principal moyen pour la direction générale de l'Europe.

La France a terminé, de concert avec la Suède, la grande œuvre de la paix de Westphalie. La paix de 1648 vient de fixer la condition religieuse, civile, politique de la société européenne pour toute la période qui s'étend jusqu'à la révolution française. En ouvrant à la France une brillante carrière de progrès, elle l'a récompensée de ses longs efforts conformes à d'autres intérêts aussi que les siens propres. En faisant de la Suède une puissance vraiment européenne et continentale, elle l'a payée de sa victorieuse action, sous un glorieux règne, dans le même sens. Elle a sauvegardé l'Allemagne et l'Europe contre une souveraineté ambitieuse et redoutable. Elle a constitué l'empire en face de l'empereur. Elle a fait faire un pas notable aux idées de tolérance religieuse et d'indépendance nationale. Mais, pour que les résultats en soient confirmés et assurés, le vaste travail dont les traités de Münster et d'Osnabrück ont été une première fois le prix et la sanction doit se poursuivre; la lutte n'est pas terminée, puisque la maison d'Autriche est encore debout et menaçante, et qu'elle prétend, par exemple, ne pas rompre avec l'Espagne; il faut la contenir ou bien la subjuguer, soit par les négociations, soit au besoin et de nouveau par les armes.

Dans l'œuvre entreprise de concert avec la Suède, la part de la France a été certainement et doit rester la première. Aux ambitions passionnées et complexes, aux sourdes et confuses agitations, aux mouvemens énergiques et vastes, expressions de sentimens et comme d'instincts inconsciens qui composaient la vie du moyen

âge, ont succédé d'abord les guerres religieuses du XVIe siècle : elles en étaient la suite naturelle et comme la synthèse ardente. Puis, sous l'enveloppe religieuse, l'esprit politique a grandi ; la guerre de trente ans a mis aux prises avec les passions survivantes l'idée moderne, qui, au nom de la logique, au nom de la raison générale, au nom même d'une religion devenue plus intérieure et mieux réfléchie, tendait à séparer les élémens dissemblables. Les souverains allemands ou espagnols de la maison d'Autriche paieront de leur défaite l'obstination à demeurer dans une confusion d'autant plus dangereuse qu'elle est désormais aperçue et dénoncée. La Suède elle-même, avec son Gustave-Adolphe, bien qu'elle fût alors un des organes ou tout au moins un des auxiliaires du mouvement moderne, ne s'est guère écartée du terrain confessionnel. La France au contraire, avec Henri IV, Richelieu, Mazarin, a distingué très nettement et de bonne heure l'imminence d'un partage nécessaire ; elle a compris que les intérêts politiques et les intérêts religieux doivent se concilier et non pas se confondre, puisqu'ils réclament, les uns et les autres, un respect particulier et absolu ; et finalement une si vive intelligence des choses lui a montré comme salutaire et logique ce système de l'équilibre européen duquel plus tard certains politiques ont pu médire, mais qu'ils n'ont pas récusé sans amener de grands malheurs sur la patrie.

Un des négociateurs français adjoints à Servien et d'Avaux pour la paix de Westphalie, Henri Groulart, seigneur de La Court, dont M. Chéruel a fait connaître par fragmens l'intéressante correspondance (1), a noblement exprimé dans une lettre confidentielle à son ami, Nicolas Bretel de Grémonville, frère du célèbre diplomate de ce nom, quelle grande situation était faite à la France à Münster et Osnabrück : « Je vous avoue, écrit-il en 1647, que M. d'Avaux a pris le plus beau poste du monde, ayant ici l'empereur et tous les princes d'Allemagne soumis et demandant à la France justice comme à leur souveraine. Les protestans avouent qu'ils étoient perdus sans son secours, et les catholiques, que la religion étoit perdue dans l'Allemagne si elle avoit voulu continuer la guerre encore six mois, parce que, le duc de Bavière ruiné, le parti catholique étoit sans ressource. Je vous ai mandé que nous donnions des audiences depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, dans lesquelles nous voyions les estats de l'empire avec humilité rendre la France arbitre de tous leurs différends. Cela se fait si absolument que nous n'avons qu'à régler les conditions. » Ce triomphe de la politique française était la récompense d'une vue

(1) *Revue des sociétés savantes*, 2e série, tome IV.

générale très juste, d'une appréciation équitable de ses propres droits et de ceux des autres puissances de l'Europe.

Que la France dût toutefois, pour achever l'œuvre, retenir la Suède dans son alliance contre la maison d'Autriche et ses futurs alliés, il suffit d'un coup d'œil sur la carte de l'Europe au XVIIe siècle pour s'en convaincre.

En premier lieu, cette alliance devait nous servir à envelopper la Baltique, où se croisaient tant d'influences diverses, politiques ou commerciales. La Suède pouvait y devenir souveraine. Elle en occupait les rives orientales, puisqu'elle possédait la Finlande depuis le XIIe siècle. Elle avait acquis, dès 1561, Revel et l'Esthonie, c'est-à-dire l'entrée du golfe de Finlande. Elle avait obtenu, en 1617, par la paix de Stolbova, l'Ingrie, c'est-à-dire le territoire dont Pierre le Grand se fera le maître et où il fondera Pétersbourg en 1703. Douze ans après, elle avait eu, par la trêve de Stumsdorf, une partie de la Livonie, au sud de ce même territoire. L'île d'OEsel, à l'entrée du vaste golfe de Riga, lui appartenait, ainsi que la belle et grande île de Gottland, au milieu de la Baltique méridionale. La paix de Brömsebro, conclue le 13 août 1645 par les soins du roi de France, lui avait valu quelques acquisitions du côté de la Norvège, possession du Danemark; mais cette dernière puissance avait encore les trois provinces situées au sud de la péninsule scandinave, Scanie, Bleking et Halland, de sorte que le détroit du Sund était entièrement danois. D'ailleurs, la paix de Westphalie venait de donner à la Suède l'archevêché de Brême sécularisé et converti en duché, l'évêché de Werden avec le titre de principauté, et la ville de Wismar, dans le Mecklembourg. Surtout l'article 10 du traité signé le 24 octobre 1648 à Osnabrück cédait à la couronne suédoise la Poméranie occidentale, en-deçà de l'Oder; Stralsund en était le chef-lieu : c'est le même territoire que la Suède retint après ses désastres du temps de Charles XII et jusqu'en 1814. On y comprenait Stettin, capitale de tout le duché, le Bas-Oder et ses diverses embouchures. La Suède conservait ainsi une partie considérable d'une province par elle occupée pendant la guerre de trente ans et qu'elle avait toujours prétendu garder.

Elle était donc maîtresse d'une grande partie des côtes de la Baltique. Alliée au Danemark, elle pouvait fermer le détroit du Sund aux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande. Or, combien de rivalités ardentes, combien d'occasions de lointains succès et de vastes profits n'y avait-il pas à surveiller sur ce champ maritime où la France était presque aussi intéressée que la Suède? Il fallait, en vue de la sécurité suédoise, mais dans l'attente aussi

d'alliances et de combinaisons commerciales qui pouvaient, selon les circonstances, favoriser ou gêner nos constans efforts de ce côté, observer la république polonaise : si elle acquérait un port, elle pouvait s'entendre avec les villes de la Hanse et avec l'Espagne pour prendre sa part du commerce des Flandres. Les Moscovites n'étaient pas encore redoutés ; cependant, les royaumes du Nord commençaient à voir en eux des voisins suspects et gênans, et ils occupaient d'importantes routes de commerce. S'il arrivait, comme on le croyait assez probable, qu'avec l'aide des Cosaques la Pologne les attaquât, on n'était pas éloigné, à Stockholm, de songer à faire cause commune avec cette dernière puissance, afin d'acquérir entre la Finlande, possession suédoise, et l'état moscovite une bande de terre jusqu'au golfe d'Arkhangel. Par une suite de canaux réunissant les nombreux lacs, on ouvrirait de là une route aux marchandises de la Russie septentrionale vers le port suédois de la Baltique, Revel, et l'on devancerait ainsi dans la voie commerciale les Hollandais, qui ne communiquaient avec Arkhangel que par une longue navigation au nord du continent européen.

Le complot suivant, tramé en 1638, s'il faut en croire les *Mémoires* rédigés et publiés par Linage de Vauciennes d'après les dépêches de Chanut, montre sous un jour saisissant de quelles ambitions et de quelles luttes commerciales la Baltique pouvait être alors le théâtre. Ces *Mémoires* assurent que l'Espagne et le Danemark, de concert avec le duc de Holstein, avaient résolu d'en finir avec le commerce rival de la Hollande. Ils se proposaient de mettre la main sur la Suède, et d'exclure entièrement du Nord les vaisseaux hollandais. Pour accaparer le trafic du Levant, ils avaient imaginé de détourner le commerce des soieries avec la Perse en ouvrant à ce négoce un chemin plus rapide et plus sûr à travers les états du grand-duc de Moscovie, limitrophes de la monarchie persane. On se serait servi, pour amener les marchandises, des diverses rivières qui affluent à la Baltique ; on aurait ensuite, par un canal creusé à travers le duché de Holstein, évité le détroit du Sund, qui oblige à un assez long circuit : c'est précisément l'entreprise que l'empire d'Allemagne poursuit de nos jours. Déjà, paraît-il, on se mettait à l'œuvre pour cette communication nouvelle entre l'océan et la Baltique ; une ambassade était reçue amicalement en Perse, et les ambassadeurs, au retour, achetaient du grand-duc de Moscovie pour une grosse somme annuelle le transit par ses états. Il ne restait plus à obtenir que le passage à travers la Livonie, que détenaient les Suédois... Une victoire de l'amiral Tromp sur la flotte espagnole, envoyée au roi de Dane-

mark prêt à envahir la Suède, avait suffi pour renverser ces grands desseins, qui supposent tout au moins une ardeur mémorable.

Les desseins de Colbert, plus sûrement fondés, n'étaient guère moins étendus. A peine arrivé au pouvoir, il calculait avec un patriotique ressentiment l'infériorité commerciale de la France, surtout dans le Nord ; quinze ou seize mille bâtimens (sur les vingt mille chargés du commerce du monde) appartenant à la république hollandaise et cinq ou six cents tout au plus à la France ; la compagnie néerlandaise des Indes orientales donnant à ses actionnaires un intérêt de 40 pour 100 alors que les compagnies françaises, fondées et soutenues à force de subventions, ne rapportaient pas plus de 4 pour 100. Sa guerre de tarifs visera en particulier le commerce de la Hollande dans la Baltique. On sait combien il s'intéressait à une compagnie dite du Nord, qui devait établir des comptoirs sur les côtes de cette mer, introduire dans les contrées riveraines les sels et les vins français, sans préjudice des produits naturels des îles d'Amérique et des pays d'Orient, que lui transmettraient les compagnies des Indes orientales et occidentales en échange des bois, du goudron et des fers de l'Europe du Nord. Lui aussi il voulait nouer des relations avec la Moscovie et faire pénétrer notre commerce dans ces régions presque inconnues ; mais il ne dédaignait pas des communications moins lointaines, qui pouvaient servir d'anneaux à une chaîne toujours plus solide et plus vaste. Non-seulement il concluait des traités de commerce avec le Danemark et la Suède pour lutter contre l'influence de l'Angleterre et de la Hollande ; mais il ouvrait encore des négociations avec les petits souverains, avec les villes, pour multiplier les liens réciproques. On le voit accueillir d'utiles propositions du duc de Courlande, et lui laisser espérer que le roi donnera les mains pour lui faire acheter un port sur nos côtes, Marennes, auprès de Brouage, où il trouvera toute sorte de commodités pour son commerce. On le voit encourager l'électeur de Mayence au projet d'une colonie mi-française, mi-allemande en Guyane, et l'on mesure aisément par ces incessans et patriotiques efforts l'importance que devait avoir à ses yeux l'alliance intime avec la principale puissance établie sur les côtes de la Baltique.

L'amitié de la Suède ne permettrait pas seulement à Louis XIV d'intervenir dans les rivalités politiques et commerciales qui choisiraient pour théâtre les mers du Nord ; elle lui donnerait en outre un moyen de faire pénétrer l'action de la France en Allemagne, de s'y faire écouter et obéir. Cette grande machine de l'empire allemand n'avait toujours d'autre constitution que celle qu'elle avai reçue au XIVe siècle ; la Bulle d'or de 1356 était encore sa charte

politique. L'empereur voyait son action limitée et menacée pour chaque mesure par les résolutions des électeurs et des princes. Il s'ensuit que le roi de France, s'il disposait d'un ou de quelques membres influens de l'empire, pouvait susciter des ligues, obtenir des résolutions, suggérer des votes dans la diète impériale de nature à paralyser toutes les entreprises de l'empereur. La diplomatie française s'était montrée de bonne heure fort habile à s'avancer sur ce terrain. Dès le temps des négociations de Westphalie, elle avait lié fort utilement, par exemple, avec l'électeur de Mayence, qui, en qualité de premier électeur, avait sous son influence *le directoire* de la diète. Groulart raconte qu'elle avait acquis un certain député de cet électeur, « un vieux stoïque, dit-il, avec une casaque et une barbe datant de la même époque. » Singulièrement instruit du pur droit constitutionnel impérial, ses citations et ses commentaires étaient écoutés, et de la sorte, ajoute Groulart, « de son poêle il faisait branler tout l'empire. »

A côté de ces liens plus ou moins secrets, une alliance ouverte comme celle de la Suède ne pouvait que nous être d'un puissant secours en vue des affaires même intérieures de l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que la paix de Westphalie avait fait du roi de Suède un prince de l'empire. La Suède avait été reçue, en raison de ses récentes acquisitions en Allemagne, comme état immédiat de ce grand corps, de sorte que ses souverains étaient désormais appelés aux diètes, avec trois voix, comme ducs de Brême, de Werden et de Poméranie (1). Il leur serait assigné une place aux assemblées impériales, dans le premier des trois collèges, celui des princes. La Suède était en outre chargée, conjointement avec la France, de prendre en main la garantie de toutes les stipulations de 1648. Il est clair qu'elle aurait par là mainte occasion, mainte obligation même d'intervenir, et ses alliés à sa suite, dans les affaires impériales. Ajoutez qu'elle avait occupé dans l'intérieur même de l'Allemagne un bon nombre de places pendant la guerre. Groulart écrit à Grémonville en 1647 que « quand toute l'Allemagne seroit réunie contre les Suédois, il faudroit quinze ans et des prospérités continuelles pour les chasser de toutes les places qu'ils tiennent, n'y ayant pas un état allemand dans lequel ils n'eussent quelque chose ; » et Flassan, dans son *Histoire de la diplomatie* (III, 90), assure qu'un arrangement pris pendant la même année 1647 avec l'électeur bavarois avait donné à la Suède et à la France un grand nombre de villes fortes en Allemagne. La Suède en était venue, sui-

(1) Pfeffel, *Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, à l'année 1648.

vant lui, à détenir jusque dans le centre du pays allemand cent trente-deux villes considérables, voisines les unes des autres. Ces possessions avaient été sans nul doute rendues lors de la paix de Westphalie; mais assurément elles avaient laissé après elles des souvenirs et des relations utiles.

La Suède, au sortir de la guerre de trente ans et des négociations de Westphalie, jouissait d'un très grand crédit en Allemagne. Elle passait pour être toujours, comme au temps de Gustave-Adolphe, la protectrice des protestans dispersés sous la domination des divers princes de l'empire. Plus d'une fois après 1648, les évangéliques de Hongrie invoquèrent son assistance, et même un asile. Charles XI alla jusqu'à leur proposer un établissement en Poméranie, avec une réduction d'impôts pendant vingt années. C'est ce qui explique pourquoi la révocation de l'édit de Nantes causa une émotion particulière à Stockholm. Les luthériens chassés de France reçurent des offres de la couronne suédoise, qui leur ouvrait des refuges dans le duché de Deux-Ponts et dans le Palatinat (on sait que les rois de Suède étaient, depuis Charles X Gustave, successeur de Christine, comtes palatins du Rhin, comtes de Sponheim et de Weldentz). Charles XII sera encore appelé comme un libérateur par les protestans de Silésie et de Bohème, et on lui prêtera même le dessein de faire alterner la couronne impériale entre les protestans et les catholiques. Louis XIV saura plus d'une fois, mieux inspiré qu'en 1685, mettre à profit ce moyen de diversion religieuse que lui offrira le reste d'autorité confessionnelle conservé à la Suède; il tiendra parfois pour nécessaire d'avoir la seule promesse publique d'un concours militaire des Suédois, afin de rassurer en Allemagne les princes protestans sur ses propres desseins (1).

Un curieux récit d'Arnauld de Pomponne dans ses *Mémoires* (2) montre clairement que ces Suédois avaient conscience de la bonne renommée dont ils jouissaient encore sur le continent, et qu'ils prétendaient bien escompter cette force d'opinion. Lorsqu'en 1653

(1) Encore en 1776, la France invoque ce droit de garantie et de protection qu'avait la Suède. Je lis dans une dépêche inédite du comte de Creutz, ambassadeur de Suède en France, à Gustave III, 30 mai de cette année : « Le comte de Vergennes me parla de la rupture de la chambre de visitation de Wetzlar, et il me dit que tout le corps des protestans était très irrité contre le subdélégué de Votre Majesté, qui avait abandonné leur cause. Comme garant de la paix de Westphalie, Votre Majesté était le protecteur du corps évangélique en Allemagne, et il était essentiel, suivant lui, de conserver ce beau fleuron de la couronne de Suède. Il croyait donc conforme à la sagesse de Votre Majesté de ne pas aliéner ce corps, mais de conserver son attachement même en ménageant la cour de Vienne, ce qui devenait fort facile en se rendant le conciliateur des deux partis. »

(2) Publiés par M. Mavidal, 1860, p. 306.

les commissaires se réunirent à Stettin pour régler les limites de la Poméranie selon le traité d'Osnabrück, les ministres de Christine, dont le principal était Salvius, abusèrent, dit-il, de la puissance et de l'autorité de leur cour, qui étaient grandes en Allemagne. L'article 10 du traité portait que le cours de l'Oder en Poméranie resterait à la Suède en souveraineté, avec la largeur du bord oriental qui serait réglée par les commissaires. Ceux de Brandebourg soutinrent que le bord d'une rivière ne se peut étendre au plus qu'aussi loin que les eaux se peuvent répandre dans les plus grands débordemens de l'hiver. A quoi Salvius objecta qu'il se pouvait bien que tel fût le droit commun, mais que ce droit ne valait pas à l'égard des couronnes, et que celles-ci, pour assurer les bords des rivières qui leur appartenaient, devaient porter leurs limites aussi loin que la sûreté de leurs places et de leurs pays le requérait : « Il fit valoir en cette sorte, dit Pomponne, un nouveau mot et une nouvelle prétention de *littus regium*, et se fit céder à titre de *rivage royal* un pays large en quelques endroits d'une lieue, en d'autres de deux et de trois tout le long du cours de l'Oder. »

En résumé, pour ce qui concerne l'Allemagne, le roi de Suède, maître de la Poméranie occidentale, pouvait avoir constamment des troupes à la disposition du roi de France son allié, et concourir de la sorte à ses démarches contre la maison d'Autriche. Maître de Brême, il pouvait agir sur les princes allemands des bords du Rhin, il pouvait aider à les liguer contre l'empereur pour faire interdire le passage des troupes impériales vers l'ouest, c'est-à-dire vers les ennemis qu'allait combattre Louis XIV. Une armée suédoise menaçait facilement de Brême soit les Pays-Bas espagnols, soit au besoin les frontières des Provinces-Unies. — Louis XIV ne négligea aucun de ces moyens d'action, et, dans toute la première partie de son règne, c'est-à-dire jusqu'au moment où la Suède, lassée de le suivre en des luttes devenues excessives et passionnées, se replie vers une politique plus restreinte et plus nationale, on trouve l'alliance suédoise intimement et utilement mêlée à presque toutes ses entreprises. Louis XIV a été sans cesse préoccupé de faire servir l'Allemagne à ses longs desseins, non pas seulement pour l'abaissement de la maison d'Autriche, mais pour la satisfaction de certaines ambitions qui peuvent paraître excessives. Mazarin, lors de la formation de la Ligue du Rhin, avait songé pour le jeune monarque à la couronne impériale ; le souverain tout-puissant de Nimègue a certainement voulu se faire élire roi des Romains : Pomponne a été chargé expressément de négocier cette affaire en octobre 1679 avec l'électeur de Saxe. Ces préoccupations constantes et ces ambitions

expliquent que la bonne entente avec la Suède fût une tradition et une règle pour la politique française pendant ce règne.

III.

Beaucoup d'autres volumes, outre ceux des Instructions pour l'Autriche et pour la Suède, seront publiés plus ou moins prochainement par les soins de la commission supérieure des archives. Le directeur même de ces archives, M. Girard de Rialle, s'est chargé de la Turquie ; M. Hanotaux, ancien élève de l'École des chartes, aujourd'hui conseiller d'ambassade, prépare les Instructions pour Rome, qui formeront au moins deux volumes, sinon trois ; M. Lavisse donnera la Prusse, M. Armand Baschet l'Angleterre, et M. Rambaud la Russie. Mais l'activité de la commission ne s'est pas bornée à cette seule série. Elle en commence une autre qui offrira aux historiens, aux littérateurs, aux curieux, sans compter les politiques, de précieux attraits. De même que l'administration du *Master of the Rolls* à Londres publie sous le titre de *Calendars* les analyses, avec longues et nombreuses citations, des correspondances envoyées par les divers agens diplomatiques des pays étrangers près la cour britannique sur chaque règne d'Angleterre, sans exclure les autres documens originaux, de même la commission française prend à tâche de donner au public lettré un Inventaire analytique, avec citations, de la correspondance politique des agens français à l'étranger. Nos voisins font connaître leur propre histoire racontée par ces témoins diplomates; nous, nous ferons connaître l'histoire des autres états racontée par nos agens extérieurs, et celle de nos relations avec ces mêmes états. La commission française a voulu commencer par les correspondances régulières les plus anciennes que nos archives diplomatiques possèdent : telles sont les dépêches de M. de Castillon, puis de Charles de Marillac, ambassadeur à Londres en 1538 et en 1542. On est en plein règne de Henri VIII, de sorte que tout à côté des grandes affaires débattues avec François Ier ou Charles-Quint, on rencontre les aventures matrimoniales de ce redoutable royal époux : les drames sanglans côtoient les recherches galantes. M. de Castillon raconte les nombreux épisodes en courtisan alerte et spirituel, Charles de Marillac en grave témoin. Ajoutez le charme de cette forte et nerveuse langue française du XVIe siècle, que manient avec une belle aisance ces fermes esprits.

C'est le chef même du bureau historique institué près les archives, M. Kaulek, un ancien membre, lui aussi, de l'École des chartes, qui s'est chargé de faire ces extraits et ces analyses. L'intérêt d'un tel recueil ne sera pas seulement, disions-nous, de devoir

servir à l'histoire politique. En effet, indépendamment des dépêches sur les grandes affaires courantes, les correspondances diplomatiques traitent naturellement aussi d'un nombre infini de sujets variés. Elles contiennent des lettres de princes et de rois, d'hommes de guerre, de savans, d'artistes ; elles comprennent des notes ou mémoires communiqués à nos ambassadeurs ou bien rédigés par eux sur les travaux publics, l'économie sociale, les arts et les lettres. L'ambassadeur qui tient la plume est-il un homme d'esprit, la cour où il traite compte-t-elle des personnages d'une réelle valeur, on a des portraits qui peuvent mériter de devenir des pages à la fois littéraires et historiques. Est-il homme du monde en même temps qu'agent habile, il décrit les salons et les cercles qui lui offrent son meilleur butin. Est-il sérieux et réfléchi, il note avec soin les progrès de la richesse publique autour de lui et les moyens par lesquels cette richesse s'acquiert. Il serait trop facile de citer des exemples connus de ce caractère de richesse anecdotique que présentent les registres de nos archives des affaires étrangères. Pour ne parler que des correspondances concernant la Suède ou émanées de Suède, que n'y trouvera-t-on pas en dehors de l'histoire générale (je parle d'après mes seuls extraits, que j'ai sous les yeux), sur les protestans officiellement enlevés pour être instruits dans la religion catholique, sur les rivalités sourdes des divers états qui s'efforcent de se dérober réciproquement les ouvriers tisserands ou autres? Un certain Français, nommé Mazaire, a établi une manufacture de bas de soie à Stockholm qui fait une redoutable concurrence à la fabrique de Lyon ; réclamé par son gouvernement, il craint de subir chèrement en France ce que l'ambassadeur appelle « la peine de son crime. » (juin 1787.)

Ici les dépêches enregistrent une lettre de M. de Montyon, « conseiller d'état, qui s'occupe d'un grand travail sur les finances de toutes les puissances de l'Europe. » (10 décembre 1785.) Là le célèbre comte de Saint-Germain offre le secours de ses inventions surprenantes : « un canon qui ne recule pas, qui tire dix fois plus qu'un autre dans le même temps, qui coupe en deux une ficelle ou un cheveu, et peut être servi par un seul homme ; un navire sans mâts, excepté celui de vedette, sans voiles ni matelots (car tout le monde sera pour le diriger suffisamment habile), et qui ira et reviendra à point nommé d'un bout à l'autre du monde sans craindre ni orage, ni calme, ni courant, ni tempête, ni côtes. (22 décembre 1759.) » Ailleurs (13 juillet 1790), la correspondance diplomatique transmet les prophéties de la demoiselle Labrousse, de Vauxhin en Périgord. Elle prédit qu'en 1792 « il y aura au ciel un météore que verront les habitans de toute la terre, qu'il res-

tera un an visible, qu'alors le règne de la justice sera entièrement établi : le pape renoncera à son séculier, et on lui donnera une liste civile... Si cela ne se réalise pas, c'est qu'il y aura eu une grande saignée en Europe... » — Voici des quittances des artistes Roslin et Vanloo pour les portraits de personnes royales qui leur ont été confiés, des descriptions de *gobelins* ou de riches pièces d'orfèvrerie ou de porcelaines données par le gouvernement français à l'étranger, des listes de manuscrits recherchés ou acquis par l'ambassadeur pour quelques Français protecteurs des lettres. On pense bien que la correspondance politique de Rome informe fréquemment des collectionneurs zélés, comme Mazarin ou Colbert, de tout ce qui peut intéresser les beaux-arts ou la haute curiosité. — Et nous ne parlons pas des médisances de cour, des anecdotes mondaines, des piquans récits. Tel ambassadeur, simplement correct, ou bien ayant affaire à des chefs quelque peu austères, ne donne point place dans sa correspondance à tout ce menu butin; mais tel autre, qui fera sa cour de la sorte, y prenant lui-même un certain plaisir plus ou moins délicat, tient perpétuellement à jour, dans ses dépêches, une véritable gazette qui, dans un temps où la presse n'a pas le rôle incessant et multiple d'aujourd'hui, présente un intérêt et une valeur véritables. — C'est tout ce trésor, sobrement mis à profit, sans égard superstitieux au détail inutile, que nous rendra l'Inventaire analytique de la correspondance générale.

Avant le devoir de publier elle-même, la commission avait celui de favoriser le travail d'un public d'élite en vue de publications tirées des Archives du ministère des affaires étrangères. Il fallait concilier l'intérêt scientifique et les convenances suprêmes d'un dépôt qui doit compter avec les secrets d'état et l'honneur des familles. La commission a sûrement satisfait à toutes les exigences en déclarant ouverte aux recherches scientifiques toute une période relativement ancienne, sauf autorisation pour chaque demande, le droit d'interdiction sur tel point spécial étant d'ailleurs toujours sauvegardé; l'époque contemporaine, depuis 1791 jusqu'en 1814, est, d'après le dernier règlement, particulièrement réservée, mais non pas absolument interdite.

La commission a fait plus : elle a voulu faciliter et même provoquer les demandes en révélant elle-même, par des catalogues publics, ce que le dépôt des Archives possède. En dehors de la correspondance régulière pour chaque cour, qui est disposée chronologiquement, une série considérable de volumes contient ce qu'on appelle les *Mémoires et Documens*. Ce sont d'abord les pièces de toute sorte et les mémoires sur la politique générale, sur des

questions particulières, sur le commerce, les institutions des puissances étrangères, que les représentans de la France au dehors joignent comme annexes à leurs dépêches. Ce sont, en second lieu, les résumés ou les mémoires spéciaux en vue de quelque négociation rédigés par les soins de l'administration centrale dans les bureaux du ministère. Une troisième classe comprend les documens relatifs à l'expédition des affaires courantes concernant celles de nos provinces qui relevaient autrefois de la secrétairerie des affaires étrangères. Il y faut joindre les papiers concernant l'administration générale du royaume, à laquelle les différens ministres prenaient une part plus ou moins importante. Un dernier élément constitutif de ce vaste ensemble se compose enfin des acquisitions successives faites par le dépôt : papiers de Mazarin, en quatre cent soixante-douze volumes ; papiers de Richelieu ; papiers des Noailles ; manuscrits du duc de Saint-Simon ; deux cent vingt-neuf volumes manuscrits du président de Mesmes, etc. Il ne fallait pas moins que la science et l'expérience pratique de M. Georges Picot, membre de la commission, l'historien bien connu des états-généraux, pour présider à la bonne ordonnance de tant de matières intéressant l'histoire de nos institutions et de notre politique, et pour diriger la rédaction d'un inventaire contenant dix-huit cent quatre-vingt-trois dossiers qu'il fallait définir en quelques lignes avec une clarté suffisante pour guider les recherches de l'historien. L'*Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères. Mémoires et Documens. France*, imprimé en 1882 par l'Imprimerie nationale, avec une introduction explicative et un abondant index, fait le plus grand honneur et à la direction des archives et à celui de nos confrères qui en a surveillé la longue et délicate élaboration. De pareils catalogues bien faits sont à la fois des actes intelligens et de bons livres, des œuvres de science désintéressée et de dévoûment national.

Une tâche plus modeste, mais fort utile, et qui a son caractère de moralité, se poursuit par les soins de la direction des archives diplomatiques sous le contrôle, c'est-à-dire avec l'approbation reconnaissante de la commission : c'est la double opération du foliotage et de l'estampillage de tous les registres. On a calculé qu'il faudra plus de quinze ans pour l'achever, onze à douze cents volumes étant pourvus chaque année. On comprend que c'est là une des précautions les plus nécessaires contre le retour désormais irréalisable, espérons-le, des dilapidations que le secret d'autrefois a permis de commettre dans le dépôt des archives diplomatiques. Ce sont là des souvenirs irritans et douloureux. Je me rappelle encore le sentiment d'indignation qui s'empara de nous quand, aux pre-

mières séances de la commission, en 1874, nous vîmes de nos yeux les lacérations indignes dont les plus précieux registres avaient été l'objet. On sait combien de pièces ayant appartenu aux archives se rencontraient dans les ventes publiques, et bien souvent sans que le ministère des affaires étrangères les pût revendiquer en justice, faute d'estampilles suffisantes. Voilà ce qu'avait produit, — malgré les soins d'une administration digne de tous éloges, mais impuissante à réparer le passé, ou peut-être à empêcher encore certaines intrusions exceptionnelles, — cette belle garantie du secret, commode laisser-passer pour quelques privilégiés à l'abri du contrôle. La lumière publique est la seule garantie efficace contre de pareils abus, et le meilleur recours des administrateurs qui ne veulent connaître que leur devoir.

Les heureux résultats de l'esprit libéral dont la commission a été l'organe n'ont pas été seulement ses propres travaux et les diverses publications faites sous les auspices du ministre des affaires étrangères. Le public, pour qui l'on s'efforçait, a répondu avec empressement à un généreux appel. En 1884, cent onze personnes sont venues consulter, dans la salle d'étude ouverte chaque jour près les Archives, deux mille neuf cent soixante-douze volumes. Une autre statistique, plus probante encore, serait celle qui énumérerait les bons ouvrages auxquels, dans ces dernières années, les nouvelles mesures ont donné naissance. La liste en serait longue : on la trouvera complète dans les très intéressans rapports que la direction des Archives présente chaque année au ministre, et qui sont insérés au *Journal officiel*. — N'y a-t-il pas lieu de penser que les sages mesures prises depuis onze ans par le ministère des affaires étrangères ont déjà porté quelques fruits? Elles ont donné une excitation nouvelle aux travaux historiques, suscité une plus riche étude de nos annales nationales, et peut-être même contribué à fortifier le sens critique par cette naturelle séduction qu'offre pour une meilleure enquête l'abondance des informations pénétrantes?

A. Geffroy.

LES

TREMBLEMENS DE TERRE

Le globe terrestre dans ses parties internes est loin d'être en repos; de même que sa surface, ses régions profondes sont soumises à des actions incessantes. On ne saurait en douter quand on considère les volcans qui projettent leurs éruptions dans de nombreuses régions et aux latitudes les plus diverses. Ce qui le prouve avec non moins d'évidence et pour de plus grandes étendues encore, ce sont ces agitations soudaines qui mettent en mouvement le sol, que nous sommes portés à prendre pour un type de stabilité et de fixité. Loin d'être rares, comme on serait tenté de le croire quand on habite une des contrées de l'Europe septentrionale d'ordinaire tranquilles, les tremblemens de terre sont un phénomène des plus fréquens. Il est permis de dire qu'ils sont tout à fait journaliers; car il ne se passe pas un jour, bien plus, pas une heure, sans que, d'une manière sensible, sur un point ou sur unautre, l'écorce terrestre ne se trouve ébranlée : c'est une continuelle agitation.

Depuis que les communications d'une extrémité à l'autre de la terre sont devenues aussi faciles que rapides, nos idées sur bien des sujets se modifient et deviennent plus précises. Des faits qui autrefois paraissaient singuliers et extraordinaires sont reconnus fréquens et habituels. Tel est le cas pour les tremblemens de terre. Récemment de nombreux télégrammes apprenaient, presque heure par heure, à tous les points du monde civilisé, les ébranlemens du sol de l'Andalousie. A l'étonnement et à la vive curiosité qu'excitent ces phénomènes se joint une profonde émotion, que causent

des désastres d'un caractère dramatique et douloureux. L'intérêt d'une telle étude est d'ailleurs rehaussé par les connaissances qu'elle nous apporte sur la constitution de l'écorce terrestre, connaissances qui, s'accroissant sans cesse, nous mettent à même de mieux saisir certaines parties du mécanisme de ces perturbations souterraines.

Depuis deux mille ans et plus, l'homme s'inquiète de l'instabilité du sol qui le porte. L'imagination des poètes a voulu voir dans cet ébranlement le résultat d'une lutte des Titans et d'un dieu supérieur. De leur côté, les philosophes ont cherché à les expliquer par le jeu des forces naturelles. Un de ceux qui résument les tentatives qu'a faites la raison savante des anciens pour expliquer un sujet si obscur, Sénèque, dans ses *Questions naturelles*, a magistralement résumé les connaissances de son temps : « Les causes de ces agitations, dit-il, méritent d'être approfondies. — Mais, direz-vous, que m'en reviendra-t-il? — Un avantage au-dessus duquel il n'est rien : la connaissance de la nature. » Puis, après avoir discuté les opinions d'Aristote, de Théophraste, de Thalès de Milet, de Démocrite, d'Épicure, d'Anaximène, d'Anaxagore et d'autres philosophes grecs, Sénèque conclut que « la cause des tremblemens de terre n'est ni le feu, ni l'eau, mais l'air, qui est naturellement rapide et mobile ; qui, si tout moyen de fuir lui est enlevé, ébranle les montagnes au point de les briser, d'autant plus terrible que la lutte a été plus longue. Rien ne peut contenir une telle force. » Il est intéressant de mesurer la distance qui nous sépare de tels essais, souvent et vainement renouvelés jusqu'à notre siècle, faute d'observations exactes et méthodiques comme celles qui servent aujourd'hui à nous guider.

I.

Parmi les tremblemens de terre les plus récens et les plus voisins de nous, on se rappelle celui qui a bouleversé la plus grande partie de l'île de Chio. Le 3 avril 1881, vers une heure quarante minutes de l'après-midi, une violente trépidation vint secouer la ville de Chio, ainsi que trente ou quarante bourgs et villages du sud de l'île. Les maisons ébranlées et lézardées se soutenaient encore lorsque, quelques minutes après, il survint une seconde secousse, aussi violente que la première, qui acheva l'œuvre de destruction. C'est alors que cinq mille victimes furent enfouies sous les décombres ; un peu plus tard, quatre mille personnes devaient y trouver aussi la mort. En effet, à peine commençait-on à se rassurer que d'autres chocs, aussi violens que les premiers, mirent le comble à la terreur qui s'était emparée de toute la population. La stupeur augmentait à

la vue des blessés et des mourans, qui parvenaient à se dégager des décombres partout accumulés. Il ne se passait pas un quart d'heure sans qu'une nouvelle trépidation du sol fît tomber quelque mur resté debout. C'est ainsi qu'un grand nombre de blessés, après avoir pu se dégager au milieu des débris qui les avaient surpris d'abord, furent de nouveau ensevelis. « La mort, dit un témoin oculaire, semblait poursuivre les victimes avec acharnement. En moins d'une heure, la ruine de Chio était absolue. » Pendant un an, les agitations du sol continuèrent avec des interruptions de courte durée.

Depuis une haute antiquité, les tremblemens de terre sont fréquens en Asie-Mineure et particulièrement à Smyrne, ainsi que dans l'archipel, dont Chio, Metelin et Rhodes font partie. Pendant les années 1879 et 1880, l'île de Chio avait ressenti des trépidations fréquentes, jusqu'à dix dans une même journée. Il en était de même à Metelin et à Smyrne; mais aucune n'était assez forte pour causer beaucoup d'inquiétudes. C'était comme la préparation souterraine de la catastrophe qui éclata quelques mois plus tard.

Le désastre qui, l'année suivante, a désolé l'île d'Ischia n'a pas excité moins d'émotion. Le volcan qui domine cette île, l'Épomeo, a éprouvé plusieurs éruptions depuis les temps historiques. La dernière, survenue en 1301, est représentée par une imposante coulée de lave. Malgré cette inaction de près de six siècles, rien ne prouve que le volcan soit arrivé au repos, puisque antérieurement il avait passé environ mille ans avant de se réveiller. D'ailleurs, autour de lui, l'activité volcanique se manifeste encore par des jets de vapeur d'eau et par trente à quarante sources thermales, qui jaillissent principalement dans la partie septentrionale de l'île. Le sol est en grande partie constitué de couches de pierres ponces, de gravier et d'argile, dans lesquelles sont disséminées de nombreuses coquilles, appartenant à des espèces qui vivent encore dans la mer voisine; ce qui démontre que l'île d'Ischia n'a émergé qu'à une époque géologiquement très récente.

La secousse qui, le 28 juillet 1883, plongea dans la consternation cette délicieuse contrée, fut accompagnée d'un mugissement épouvantable, dont on a évalué la durée à vingt secondes environ. Ce fut d'abord un sautillement d'une violence extrême, qui déchiqueta les édifices : un mouvement ondulatoire le suivit. La ville de Casamicciola et le village de Lacco-Ameno furent comme rasés au niveau du sol et un grand nombre de victimes humaines furent ensevelies. Les points les plus ébranlés s'alignent suivant les deux fractures profondes du sol qui traversent l'île, en se croisant à peu près à angle droit, presque au-dessous de Casamicciola. Anté-

rieurement, l'île d'Ischia avait souvent éprouvé des tremblemens de terre : l'un, à la date du 2 février 1828, fut particulièrement violent; un autre était survenu le 4 mars 1881. Presque tous ont été funestes à Casamicciola; cela s'explique par sa situation sur des fractures, ainsi que par la nature argileuse et peu cohérente du sol, où les édifices souffrirent beaucoup plus que ceux qui reposaient sur la roche massive. Quelle que soit leur intensité, les tremblemens de terre d'Ischia sont généralement localisés sur un espace très circonscrit. C'est à peine si, lors de celui de 1883, quelques frémissemens ont été ressentis sur la côte d'Italie, qui n'en est distante que de quelques kilomètres.

Naples se dresse et s'étale fièrement près de ce formidable foyer d'agitation et plus près encore d'un autre foyer, le Vésuve, bravant des secousses qui paraîtraient devoir la menacer, mais qui le plus souvent l'effleurent à peine. C'est ainsi que cette belle Parthénope ne fut presque pas touchée quand, dans les années 50 et 63 de notre ère, de violens tremblemens de terre secouèrent la Campanie et détruisirent deux villes populeuses, Pompéi et Herculanum; cette dernière, à 9 kilomètres seulement de ses murs. Naples restait de nouveau indemne, lorsque, peu d'années après, en l'an 79, eut lieu l'explosion dont les agitations sourdes étaient comme le prélude: cette première éruption du Vésuve, la plus terrible qu'aient vue ces dix-huit siècles, ensevelit sous d'épaisses déjections volcaniques les deux malheureuses villes à peine rebâties. Quoique plus tard Naples n'ait pas toujours eu le privilège d'échapper ainsi au danger, on peut dire que l'emplacement de cette ville a été choisi avec un heureux instinct, non-seulement pour les sites admirables qui l'encadrent, mais aussi au point de vue de la sûreté relative de ses constructions, dont aujourd'hui les étages nombreux s'élèvent audacieusement, oubliant les dommages considérables que les édifices antérieurs ont subis, notamment dans les années 1349, 1456, 1688 et 1732. C'est ainsi que tout s'oublie.

Moins d'un mois après les secousses d'Ischia, les 26, 27 et 28 août, survint une gigantesque explosion dans une autre île volcanique, celle du Krakatau, près Java. Cette catastrophe doit être mentionnée ici, à cause de la connexion qui la rattache aux tremblemens de terre proprement dits. Les écroulemens de montagnes, sur l'emplacement desquels s'étend aujourd'hui une mer profonde; la prodigieuse abondance de pierres ponces et de déjections solides sorties de la bouche volcanique, qui ont causé au loin une nuit intense pendant plusieurs heures et dont le volume a été évalué à 18 kilomètres cubes; les parties les plus fines, qui, répandues dans l'atmosphère, en ont troublé la transparence pendant des semaines, et les lueurs crépus-

culaires qu'elles ont causées (1) ; les vagues marines qui se sont propagées jusqu'aux extrémités des océans avec des vitesses comparables à celles des marées, de 120 à 300 mètres par seconde ; les vagues aériennes, qui, d'après l'enregistrement des baromètres, ont fait dans deux sens opposés le tour du globe ; les 30,000 existences humaines qu'elle a immolées ; les villages et les cultures qu'elle a anéantis ; toutes ces circonstances ont causé une vive impression dans tous les pays civilisés.

Aujourd'hui, c'est une des plus belles parties de l'Europe, l'Andalousie, qui est frappée de désastres. Il est inutile de rappeler des faits qui sont présens à la mémoire de chacun. Déjà, le 22 décembre 1884, un premier tremblement de terre avait été ressenti dans les côtes occidentales de l'Espagne et du Portugal, et jusqu'aux Açores et à Madère. C'était comme un avant-coureur de celui qui se produisit trois jours après, avec une intensité incomparablement plus grande, dans une autre partie de la péninsule ibérique. Le 25 décembre, vers neuf heures du soir, la partie méridionale de l'Andalousie fut si fortement secouée que, dans les provinces de Malaga et de Grenade, en moins de dix secondes, cinquante-six villes et villages furent ravagés ; une vingtaine de ces localités furent détruites presque entièrement. La petite cité pittoresque et naguère si animée d'Alhama, qui comptait 10,000 habitans, est en ruines ; à Arenas el Rey, il ne reste pas une maison debout. Albunuelas, Periana, Zaffarraya, Venta de Zaffaraya, ont éprouvé le même sort. Ces diverses localités superposées au foyer d'agitation sont réparties sur une surface dont la principale dimension n'atteint pas 60 kilomètres ; mais les mouvemens du sol se sont propagés bien au-delà, vers l'ouest, jusqu'au-delà de Séville, vers l'est, au cap de Gate, et, au nord, jusqu'à Molena de Aragon, en y comprenant Madrid. Ces mouvemens du sol ont, en outre, provoqué des phénomènes de divers ordres. Des crevasses de plusieurs kilomètres de longueur et larges de quelques mètres se sont ouvertes çà et là. De l'une d'elles, à 3 kilomètres de Santa-Cruz, il s'exhale des gaz fétides à odeur d'hydrogène sulfuré ; de la même fissure jaillit une source abondante d'eau sulfureuse avec une température de 42 degrés, tandis qu'à 2 kilomètres de ce point, les sources thermales d'Alhama, utilisées depuis l'antiquité, se sont échauffées davantage et ont acquis un caractère sulfureux.

Les contrées qui avoisinent la Sierra Nevada et les sierras qui en sont comme les ramifications ont été fréquemment le centre de commotions souterraines. Souvent aussi, comme il vient d'arriver, les secousses se sont répétées pendant plusieurs semaines ; c'est un

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er mai 1884, l'étude de M. Jamin sur ce sujet.

fait qu'il ne faut pas perdre de vue. Tel a été le cas en 1802, où elles ont duré du 17 janvier au 6 février suivant. En 1804, les 13 et 21 janvier, 6 et 16 février, 20 août et du 22 au 28 du même mois, de fortes secousses étaient éprouvées, tant à Malaga qu'à Motril et en divers lieux de la province de Grenade. En 1823, le 10 janvier, des chocs se répétèrent plus de deux cents fois en vingt-quatre heures. En 1826, le 27 avril, à Grenade, commençaient des secousses qui se sont renouvelées jusqu'en juillet suivant; quelques-unes ont été très violentes, notamment le 17 mai, et, un peu plus tard, le 14 décembre. Des faits du même genre se sont reproduits en 1828, les 13, 14 et 15 septembre. En 1829, le 21 mars, un ébranlement très violent causa, dans la vallée de la Segura et dans la province de Valence, la ruine de 3,000 maisons et la mort de 389 personnes; on compta quarante à cinquante secousses par jour jusqu'au 26 du même mois, et elles continuèrent jusqu'au 16 avril. En 1836, en 1841, en 1845 et en 1863, de nouvelles agitations se sont aussi fait sentir. Les tremblemens de terre actuels de l'Andalousie n'ont donc rien d'insolite; ils ne sont que la continuation de beaucoup d'autres dont nous venons de citer quelques-uns. C'est toujours le même appareil qui fonctionne.

II.

Nous nous bornerons à ces citations sommaires de quelques tremblemens de terre récens, notre but n'étant pas de les décrire, mais d'en rechercher les causes. Pour cela il est indispensable de sortir de quelques cas particuliers et d'élargir le point de vue, en mettant en relief, d'après des observations qui ont été faites sur des milliers de phénomènes du même genre, les caractères communs les plus essentiels que présentent ces agitations.

Dans les mouvemens que subit le sol, on distingue des chocs verticaux, d'une grande énergie. Ainsi, dans le tremblement de terre de Calabre de 1783, des maisons furent projetées en l'air, comme par une explosion de mine, et dans celui de Riobamba, en Colombie, de 1812, les cadavres de plusieurs habitans furent lancés sur une colline de plus de 100 mètres de hauteur. Ce sont des mouvemens que l'on a qualifiés du nom de *succussions* et par l'épithète de *subsultoires*. Le plus souvent et sur la principale étendue, ce sont des mouvemens *ondulatoires*, se propageant horizontalement, à la manière de ces ondulations que l'on observe à tout instant sur une surface liquide. De même que celles-ci, elles peuvent, lorsqu'elles se prolongent pendant quelques minutes, causer le malaise particulier connu sous le nom de mal de mer. Ces ondulations ter-

restres ont été quelquefois assez fortes pour incliner des arbres jusqu'à leur faire toucher le sol avec leurs branches.

Ces deux modes d'ébranlement peuvent s'associer entre eux, ou se succéder à de très courts intervalles. Pour en constater avec précision l'intensité, la direction et la durée et même enregistrer leurs caractères, on se sert d'appareils variés nommés seismographes ou seismomètres, analysateurs, ainsi que de pendules convenablement disposés.

Quelle que soit leur nature, ces effets mécaniques sont d'intensité très variable. Souvent ce sont des ondulations à peine perceptibles et des frémissemens peu inquiétans, qu'au Chili et au Pérou on désigne sous le nom de *tremblores*, pour les distinguer des véritables *terremotos;* quelquefois ce sont des ébranlemens auxquels les constructions en maçonnerie ne peuvent résister. Des villes et des villages se trouvent instantanément transformés en des monceaux de ruines, sous lesquelles sont ensevelis des milliers d'habitans. Aussi certains modes de construction sont-ils employés dans les pays sujets aux tremblemens de terre, comme opposant plus de résistance, tant par leur faible hauteur que par la nature et l'agencement de leurs matériaux. Depuis longtemps déjà, au Japon, où les agitations sont absolument journalières, ce sont des pièces de bois reliées par des cloisons en bambous. De même aux Philippines et à Manille en particulier, les maisons sont construites en bois et avec des précautions que l'expérience a enseignées, pour se prémunir contre un péril toujours imminent. A Ischia, un décret royal du 29 août dernier prescrit que, dans les communes de Casamicciola, de Lago-Ameno et de Forio, zones particulièrement dangereuses, toutes les constructions seront à l'avenir faites avec enchevêtrement de bois et de fer.

Dans le mouvement ondulatoire qui est le plus habituel, l'agitation est naturellement plus prononcée au sommet des édifices qu'à leur base. Par exemple, le 25 décembre dernier, au théâtre de Madrid, la galerie supérieure subissait visiblement un balancement, tandis que le parterre était tranquille. Pour la même raison, dans l'intérieur des mines, les mouvemens sont incomparablement moins sensibles qu'à la surface du sol. Parmi de très nombreux exemples, je me bornerai à mentionner ceux que l'on observe journellement au Chili. Un jour que le savant géologue qui a, pendant plus de quarante ans, rendu d'éminens services à l'industrie minérale de ce pays, M. Domeyko, se trouvait au fond des mines d'argent de Charnacillo, à 200 mètres de profondeur, occupé à lever des plans de galeries, sa maison et beaucoup d'autres s'écroulaient au-dessus de sa tête, sans qu'il ressentît la moindre agitation.

La durée des chocs est ordinairement très courte, quelquefois une seconde ou deux. Les mouvemens ondulatoires se prolongent davantage, ainsi qu'il est facile de le comprendre. Quelques instans suffisent pour produire les effets désastreux dont il vient d'être question. Trois coups, estimés chacun à quatre secondes, causèrent la mort de plus de vingt mille personnes, le 26 mars 1812, dans la contrée de Caracas, et le bouleversement de la contrée de Riobamba, en 1797, fit aussi soudainement trente mille victimes. Aucune autre force naturelle ou artificielle, ne peut, en un temps si court, briser plus d'existences, ni accumuler tant de ruines. Ainsi, le 9 janvier 1693, quarante-neuf villes et de nombreux villages de la Sicile furent renversés et ensevelirent quatre-vingt-treize mille personnes. Moins d'un siècle après, le 5 février 1783, un désastre semblable, dans le même pays, particulièrement en Calabre, faisait presque autant de victimes. Comme plus meurtriers encore, on peut citer le tremblement de terre qui eut lieu l'an 19 sous Tibère, en Italie, et celui qui se fit sentir vers l'an 52, sous l'empereur Justin, en Asie Mineure et en Syrie et qui rasa Antioche; chacun de ces tremblemens de terre coûta, croit-on, la vie au moins à cent vingt mille personnes.

Quelque écrasans et désastreux par rapport à nos personnes et à nos édifices que puissent être les tremblemens de terre, il faut bien reconnaître cependant que l'amplitude de leurs mouvemens les plus accentués est complètement insignifiante par rapport aux dimensions du globe dont ils font vibrer l'épiderme.

Rarement un tremblement de terre est limité à une seule secousse. Ordinairement il y en a plusieurs qui se succèdent à de courts intervalles. Dans bien des cas, les mouvemens se réitèrent pendant des mois et même des années, avec des pauses d'une durée variable, de manière à former jusqu'à leur extinction totale un ensemble que l'on peut appeler période seismique.

Quelques exemples sont nécessaires pour donner une idée de ces successions d'ébranlemens, qui constituent un des traits les plus caractéristiques des tremblemens de terre. A la suite de la secousse qui, le 18 août 1851, transforma la ville de Thèbes en un monceau de ruines, des commotions agitèrent la Béotie pendant environ onze mois, se succédant jusqu'à trois fois en vingt-quatre heures; puis elles cessèrent graduellement. De longues séries de secousses ont ébranlé une partie de l'Écosse pendant plus de deux ans, du 30 octobre 1839 au 7 décembre 1841; elles partaient d'un point situé dans le Perthshire, près de Comrie, localité qui déjà antérieurement avait été un centre de commotions. Il en a été de même en Croatie, aux environs de Fiume, du 1er mars au 12 juin

1870, pour des chocs souvent violens et accompagnés de détonations. On pourrait citer des centaines d'exemples de ces périodes d'agitations répétées.

La chaîne des Alpes, dont la constitution est si instructive pour les géologues, a fourni dans beaucoup de ses parties des exemples de périodes seismiques. Ainsi, en Piémont, les environs de Pignerol ont éprouvé des séries de secousses, du 2 avril 1808 au 17 mai suivant. Dans tout cet intervalle, il ne s'est pas passé un jour sans qu'on y ressentît quelque mouvement, tantôt sans bruit, tantôt avec des détonations qui précédaient toujours l'ébranlement des édifices. Les commotions reprirent plus tard, les 26 septembre, 28 octobre et 22 novembre, et l'année suivante, les 13 mars et 26 juin. A la suite du tremblement de terre de Viège, qui eut lieu le 25 juillet 1755 et se propagea jusqu'à Paris, le Valais continua d'éprouver des secousses pendant quatre mois. Dans une autre partie de la chaîne, sur le rivage méridional du lac de Garde, aux environs de Desenzano, des mouvemens se produisirent le 2 mai 1866 et furent suivis d'une série d'autres qui continuèrent avec des intervalles plus ou moins longs, mais en augmentant d'intensité jusqu'à la fin de l'année. En 1868, le Monte Baldo, situé sur la partie orientale du même lac, fut soumis à une agitation prolongée. Cinq années plus tard, c'était le tour de Bellune; on y ressentit un premier choc le 10 mars 1873; puis il se fit un repos complet jusqu'au 29 juin, jour du choc le plus violent qui se propagea au loin. A partir de ce moment, les ébranlemens se succédèrent rapidement; il y eut cependant des journées entières et même des semaines de repos; mais une commotion violente se fit encore sentir le 26 décembre.

La période qui continue actuellement en Andalousie est du même genre. Le prélude du 23 décembre, qui a ébranlé une partie de la péninsule espagnole, le grand tremblement de terre du 25 décembre et toute cette longue succession de secousses qui, le 9 mars, continuaient encore avec assez de violence pour causer de nouvelles ruines, appartiennent à une même période. Il est remarquable que de telles séries d'ébranlemens se produisent tout particulièrement dans les pays éloignés des volcans, comme Humboldt l'avait justement remarqué.

L'effroyable surprise dont les habitans sont saisis en voyant s'agiter le sol qui les supporte ne saurait se décrire; elle a suffi pour faire perdre la raison à plusieurs personnes. Les animaux domestiques et même certains animaux sauvages, tels que les crocodiles de l'Orénoque, d'après Humboldt, manifestent souvent une véritable inquiétude.

Dans les contrées ébranlées, on reconnaît ordinairement une région de dimension restreinte où le mouvement a été surtout énergique. Elle correspond sans doute au centre d'impulsion placé dans la profondeur; aussi lui a-t-on donné le nom d'épicentre. C'est dans cette région que se font plus particulièrement ressentir les chocs verticaux, ou succussions, à partir desquels rayonnent dans le sol les mouvemens ondulatoires, avec des vitesses de propagation que l'on a souvent estimées de 350 à 500 mètres par seconde, comparables à celle du son dans l'air.

La surface ébranlée est quelquefois d'une faible étendue, lors même que le tremblement de terre est très violent, comme il est arrivé en Calabre en 1783, à Alep en 1822, et à Ischia en 1828 et 1883. D'autres fois, il est beaucoup plus étendu. Ainsi le tremblement de terre de Lisbonne de 1755 se fit sentir sur une partie de l'Europe jusqu'en Bohême, et même en Scandinavie; dans l'Afrique septentrionale, à Mogador, à Madère, et jusqu'aux Antilles et au Canada; il affecta une surface quatre fois grande comme celle de l'Europe ou d'environ 1/13e de la surface du globe. Le plus souvent les dimensions linéaires des surfaces agitées sont comprises entre 100 et 900 kilomètres, c'est-à-dire entre des longueurs qui correspondent à une amplitude de 1/400e à 1/40e de la circonférence terrestre.

Loin de présenter une forme à peu près circulaire, comme on serait tout d'abord porté à le supposer, cette aire d'ébranlement a généralement une forme irrégulière. Souvent elle est très allongée et en rapport avec les alignemens des montagnes voisines ou d'autres accidens profonds de structure. Pendant le formidable tremblement de terre de 1783, aussi bien que pendant celui d'octobre 1876, la chaîne des Apennins servit comme de mur de protection pour les provinces orientales de la presqu'île italienne; tandis que des milliers de secousses agitaient un côté de la chaîne, en y produisant de grands désastres, on ne ressentit absolument rien sur le versant opposé. Dans les Alpes, la plupart des tremblemens de terre se produisent dans les chaînes latérales du nord et du sud, qui sont formées de terrains sédimentaires, tandis que la chaîne centrale composée de roches cristallines n'est pas ébranlée. Les Andes de l'Amérique du Sud forment un barrage naturel que les plus violentes agitations du littoral de l'Océan-Pacifique, tout en s'étendant au loin parallèlement à la chaîne, ne franchissent presque jamais, et, si parfois quelques secousses se propagent au-delà, elles n'arrivent qu'extrêmement affaiblies.

Dans l'étendue ébranlée, les mouvemens sont très inégalement sensibles. Entre deux points secoués par une seule et même impul-

sion, il est des intermédiaires qui restent immobiles et que l'on a nommés quelquefois ponts ou arches.

Les secousses sont souvent accompagnées de bruits que l'on a comparés à celui que produiraient des voitures fortement chargées, roulant à allure vive sur un pavé ; quelquefois à des tonnerres souterrains et à des mugissemens ; mais l'intensité de ces bruits n'est nullement en proportion avec celle de l'agitation. Le grand tremblement de terre de Rio-Bamba du 4 février 1797 se fit en silence.

Ces bruits sont en rapport avec la nature des roches qui les transmettent. Les tremblemens de terre du nord du Chili, si fréquens à Coquimbo, en sont presque toujours précédés ou accompagnés, ce qui n'arrive pas pour ceux de la partie méridionale du même pays. D'un autre côté, il est des rumeurs souterraines qui ne sont pas associées à des secousses. Tels sont les *bramidos* ou rugissemens qui se sont succédé à Guanaxuato, au Mexique, en 1784, pendant plus d'un mois et qui causèrent l'épouvante et la fuite des habitans de cette ville. C'étaient des éclats secs et vifs comme ceux de la foudre, alternant avec de longs roulemens rappelant ceux d'un tonnerre éloigné : ce phénomène cessa graduellement. Tels sont aussi les bruits qui résonnent dans la haute région des Andes du Chili sans qu'on y ressente le moindre mouvement du sol. Au même titre, nous citerons encore l'île de Meleda, sur la côte de Dalmatie, près de Raguse, qui a offert l'exemple d'un nombre tout à fait extraordinaire de détonations, suivant le terme employé par ceux qui les ont entendues, en même temps que celui d'une longue répétition de secousses. Ces dernières commencèrent en mars 1822 et se continuèrent, avec de très courts intervalles, jusqu'en septembre ; puis elles reprirent en mars 1823, et furent particulièrement effrayantes pendant les mois d'août et septembre de cette même année. D'un autre côté, les détonations très nombreuses, quelquefois plus de cent en un jour, se produisirent aussi sans secousses. Ces deux effets, bien que n'étant pas toujours simultanés, dérivaient évidemment d'une cause unique, d'un même travail souterrain. En 1824, les bruits reparurent encore à Meleda pendant sept jours, du 14 octobre au 15 novembre, et une dernière fois, le 18 février 1826. Ce phénomène est unique dans le souvenir des habitans de l'île.

Les bruits associés aux tremblemens paraissent de la nature de ceux qui accompagnent les éruptions. Ces derniers se propagent sur des centaines de kilomètres, non par l'air, mais par le sol. Lors de l'éruption de 1877, au Cotopaxi, des détonations qui paraissaient partir des profondeurs retentirent moins distinctement au pied de la montagne qu'à Quito et à Guyaquil, c'est-à-dire à 350 kilomètres du volcan. Rien de connu en ce genre n'atteint les pro-

portions de ce qui s'est passé, le 26 août 1883, lors de l'éruption du Krakatau. Les mugissemens furent entendus à Ceylan, au Birman, à Manille, en Nouvelle-Guinée et sur la côte occidentale de l'Australie, ainsi que dans tous les lieux plus rapprochés du volcan. Si, du Krakatau comme centre, on décrit un cercle avec un rayon de 30 degrés ou 3,000 kilomètres, ce cercle passe par les points les plus éloignés où le bruit ait été perçu. La distance des points extrêmes, de l'est à l'ouest, est donc de 60 degrés, ou un sixième de la circonférence terrestre, et la superficie de ce cercle, ou plutôt du segment sphérique, est de plus du quinzième de la surface du globe. Lors de l'éruption du Tambora, dans l'île de Sumbava, en 1815, le rayon du cercle dans lequel le bruit se fit entendre était moitié moindre, c'est-à-dire de 15 degrés; la superficie était donc environ quatre fois plus petite.

Le bassin des mers est ébranlé tout aussi bien que la terre ferme. Ce qui le démontre, ce sont les chocs qu'éprouvent les navires situés au large, sans qu'on en aperçoive aucune cause extérieure, chocs qui font croire que l'on touche brusquement un bas-fond. Ce sont de véritables *tremblemens de mer*.

En outre, les mouvemens du littoral, pour peu qu'ils soient intenses, se transmettent à la masse liquide. La mer se retire du rivage, laissant le fond à sec sur une étendue qui est parfois de plusieurs kilomètres; puis elle revient rapidement sur elle-même, et, franchissant sa limite normale, elle se précipite avec fureur et comme à l'assaut vers l'intérieur du pays, sous la forme d'une énorme vague que l'on a vue souvent, au Chili, atteindre une hauteur de 30 à 40 mètres; ensuite elle se retire en ramenant au large ce qu'elle a arraché sur son passage. Cette terrible oscillation se répète trois ou quatre fois avec une énergie décroissante, à moins que les mouvemens du sol ne persistent. Ces invasions d'eau ou raz-de-marée, nommées *salida de la mar* dans l'Amérique du Sud, sont bien plus redoutées des habitans, qui en ont l'expérience, que les secousses mêmes du sol.

D'ailleurs, les grandes vagues se propagent dans l'océan, bien loin du centre initial d'ébranlement. Le 22 décembre 1854, douze heures après le tremblement de terre qui rasa la ville de Simoda, au Japon, une vague formidable se précipita, sur les côtes de la Californie, après avoir parcouru 8,900 kilomètres. En 1868, une grande vague, d'une origine semblable, détruisit Arequipa et Arica, au Pérou, en faisant périr 30,000 personnes. Cette vague paraissait venir d'Honolulu, d'où elle était arrivée en douze heures, c'est-à-dire avec une vitesse de 717 kilomètres à l'heure. Jamais on n'a mieux vu que lors de l'éruption du Krakatau combien les vagues, provoquées par des agitations souterraines, peuvent avoir

d'ampleur. D'après une communication faite par M. Ferdinand de Lesseps à l'Académie des Sciences, le 27 août 1883, à partir de trois heures et demie du soir, le marégraphe établi à Colon par la compagnie du canal Interocéanique éprouva une série d'oscillations tout à fait comparables, pour l'amplitude, aux mouvemens habituels de la marée, mais dont la durée, au lieu d'être d'environ douze heures, était seulement d'une heure à une heure et demie. Ces oscillations, qui ne pouvaient être dues qu'à un phénomène tout à fait extraordinaire, trouvèrent leur explication un peu plus tard, quand on apprit la catastrophe qui était arrivée la veille dans le détroit de la Sonde. A première vue, il est étonnant que l'ébranlement se soit fait sentir à Colon, c'est-à-dire du côté de l'Atlantique, et non à Panama, sur le Grand-Océan, à travers lequel le trajet paraît direct : la translation de la vague s'est faite réellement en contournant l'Afrique méridionale, puis en pénétrant dans l'Océan-Atlantique, entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, jusqu'au fond de la mer des Antilles. Mais la singularité de cette marche sinueuse s'explique naturellement par cette circonstance que le trajet direct vers l'est se trouve barré par les innombrables îles et récifs du large archipel situé au nord de l'Australie, et qu'en outre, il n'y a dans tout cet archipel qu'une très faible profondeur d'eau. Dans ces conditions, l'ébranlement, en supposant qu'il pût parvenir jusque dans les profondeurs du Grand-Océan, devait y arriver presque éteint. Au contraire, du côté de l'ouest, le détroit de la Sonde s'ouvre directement dans l'Océan-Indien, et l'ébranlement s'est produit immédiatement dans des masses d'eaux profondes. Cette propagation de commotion souterraine par l'eau des mers, la plus lointaine que la science ait notée, s'est faite sur un trajet de 11,890 milles, c'est-à-dire égal à plus de la moitié de la circonférence du globe, en vingt heures cinquante minutes, et par conséquent avec une vitesse de 294 mètres par seconde, d'après l'évaluation de M. Bouquet de La Grye. Elle a été reconnue aussi sur les côtes de France.

Les tremblemens de terre peuvent apporter des changemens permanens dans le relief du sol. Ce ne sont pas seulement des crevasses et des éboulemens de rochers; on a parfois aussi signalé des exhaussemens faibles, mais appréciables, particulièrement au Chili, en 1822, en 1835 et en 1837; à cette dernière époque, des coquilles marines encore vivantes et adhérant aux rochers sur lesquels elles avaient vécu, ont apparu au-dessus du niveau de la mer et servi ainsi de témoins irrécusables du changement de niveau qui venait de se produire soudainement.

Nous ne dirons rien ici de divers effets accessoires des tremblemens de terre, de leur influence sur le régime des eaux souter-

raines, dont les environs d'Alhama viennent de fournir un exemple, des mofettes dégagées du sol, du développement d'électricité et des perturbations magnétiques qui ont été quelquefois signalés : le plus simple exposé de ces faits nous entraînerait trop loin.

Les mouvemens très accentués dont nous venons de parler, et auxquels le nom de tremblemens de terre doit être réservé, ne sont pas les seuls qui se manifestent dans l'écorce terrestre. Il s'en produit d'autres qui sont extrêmement faibles, au point qu'ils resteraient tout à fait inaperçus sans le secours d'instrumens spéciaux et fort délicats. Dès 1869, le savant et intrépide voyageur M. d'Abbadie, en examinant par un ingénieux procédé la surface d'un bain de mercure dans l'observatoire qu'il s'est fait construire à Abbadia, près Hendaye, découvrait de très légères, mais fréquentes variations dans la situation de la verticale ; il en déduisait que le sol lui-même n'est pas toujours immobile, même lorsqu'il en présente toutes les apparences. Depuis lors, le fait s'est confirmé pleinement et en bien des lieux. Des oscillations tout à fait brusques dans les lunettes astronomiques qui ont été signalées plusieurs fois à l'observatoire de Pulkowa, et récemment, le 27 novembre 1884, à celui de Nice, sont aussi des signes révélateurs d'agitations dans la croûte terrestre. Il est juste de dire que, dès 1741, les académiciens français qui allèrent à l'équateur mesurer un arc de méridien, Bouguer et La Condamine, étaient arrivés à une conclusion du même genre, en mesurant les distances apparentes des étoiles au zénith. On ne se serait pas attendu à ce que l'observation des astres vînt trahir un travail qui s'opère dans les profondeurs de notre planète.

En Italie, ces mêmes mouvemens, si faibles qu'ils ne sont pas perceptibles directement par nos sens, sont soumis à une étude journalière et attentive. Des stations, actuellement au nombre de vingt-huit, sont réparties d'un bout à l'autre de la péninsule ; et leurs résultats sont centralisés à l'observatoire géodynamique de Rome sous la direction de M. de Rossi. De même que le microscope sert à reconnaître les objets trop exigus pour être vus à l'œil nu, de même des appareils nommés tromomètres, trémitoscopes, microseismographes, décèlent ces petits mouvemens. On en distingue de deux sortes : les trépidations ou *frémissemens* très rapides et prolongés (*tremiti*), et des ondulations caractérisées au contraire par une grande lenteur, que l'on a nommées *ondulations microseismiques*. Les uns et les autres sont presque incessans. C'est ce qu'apprend un bulletin décadique dont la publication vient de commencer. Pour chaque jour, toutes les observations sont figurées sur une carte d'Italie, au moyen de signes conventionnels, de telle sorte qu'un simple coup d'œil les suit dans tous leurs détails, en

même temps que dans l'ensemble. On voit, par exemple, que pendant le mois de janvier, le centre de la péninsule et une portion des Alpes, au nord de Turin, étaient particulièrement agités. En même temps que des bruits étaient signalés dans l'Émilie, des microphones spéciaux permettaient d'en saisir de très légers dans le groupe volcanique du Latium et à Rome. Quelque faibles que soient les phénomènes que révèlent ces artifices d'observation, ils sont extrêmement dignes d'attention par leur continuité et par leur généralité; car ils décèlent dans les soubassemens du sol un travail intestin qui ne s'arrête pas et qui est incomparablement plus général et plus constant que ne pouvaient le faire supposer, malgré leur fréquence, les tremblemens de terre proprement dits.

Il importe d'ajouter que la croûte terrestre est soumise à un autre ordre de mobilité. Elle subit, en effet, des déplacemens d'une lenteur séculaire, sans accompagnement d'aucun mouvement brusque. Ces phénomènes ne seraient sans doute pas connus, si le niveau moyen de la mer n'offrait, sur le littoral, une ligne invariable de repère pour les constater. C'est ainsi que des parties, manifestement immergées depuis les temps historiques, sont aujourd'hui au-dessus du niveau des mers et constituent ce que l'on nomme des plages soulevées; que, d'un autre côté, des forêts sous-marines, dont l'histoire fait mention, sont aujourd'hui complètement submergées, par suite d'un abaissement du sol. En Suède, où ce fait important a d'abord été découvert sur des rochers granitiques, l'émersion verticale n'a été, de 1730 à 1849, que de $0^m,915$, soit de $0^m,77$ par siècle. En même temps, on a reconnu que la pointe méridionale de cette péninsule, la Scanie, s'abaisse graduellement. Il y aurait donc un mouvement de bascule dont l'axe passerait au nord de cette dernière province, aux environs de Kalmar. Très nombreuses et parfaitement constatées dans toutes les parties du globe, ces dénivellations se sont souvent produites et répétées pour un même point en sens contraire, c'est-à-dire qu'un abaissement a succédé à une élévation et inversement. Ces déplacemens lents du sol avaient été autrefois attribués, mais à tort, à des changemens dans le niveau des mers. Ils ne sont que la continuation de déformations tout à fait analogues, qui se sont manifestées, sur de vastes dimensions, pendant toutes les anciennes périodes géologiques. Il faut bien se garder de confondre ces changemens avec ceux que produisent les atterrissemens et les érosions de la mer, conjointement avec l'action des fleuves. Ces derniers, superficiels, sont évidemment de nature toute différente.

D'après ce qui précède, nous étions donc bien en droit, au début de cette étude, de dire que la croûte terrestre est loin d'être immobile. A chaque instant, et dans beaucoup de ses parties, elle

éprouve des secousses très prononcées et parfois violentes. Bien plus généralement encore, ce sont des frémissemens, qui ne sont perceptibles qu'à l'aide d'appareils spéciaux, et par une sorte d'auscultation. En réalité, ce sont des mouvemens continuels et de divers ordres. Il nous reste à rechercher à quelles causes souterraines on peut attribuer ces agitations incessantes.

III.

Quelque multipliées que soient les observations sur les tremblemens de terre, elles ne peuvent concerner que les manifestations externes d'un phénomène dont le foyer se dérobe complètement à notre regard, et dont nous sommes séparés par un revêtement de roches d'une épaisseur très considérable. Aussi, est-ce surtout à l'occasion de ce mode de réaction de l'intérieur du globe sur son écorce que l'on reconnaît combien l'esprit humain reste impuissant dans l'étude de la nature, lorsqu'il ne peut s'appuyer sur l'observation directe des faits.

Ainsi s'expliquent la diversité des hypothèses qui récemment encore ont été émises sur les tremblemens de terre et la bizarrerie de quelques-unes d'entre elles. Ils ont été attribués, soit à des orages électriques souterrains, soit à l'influence du soleil qui gouvernerait le régime des parties internes des planètes aussi bien que les mouvemens de leur atmosphère et le parcours de leur orbite : les ébranlemens seraient dus à des poussées qu'exerceraient contre la croûte terrestre les masses liquides ou pâteuses qui la supportent. Ces réactions seraient du même genre et causées par les mêmes forces que celles qui produisent le flux et le reflux de la mer. On a cherché aussi la cause de ces sortes de marées intérieures dans l'influence d'avènemens d'astéroïdes ou dans celle de conjonctions et d'oppositions de planètes, d'où résulterait, dans ce dernier cas, la prétention de prédire l'arrivée de ces actions intestines. A la suite de laborieux recensemens pour plusieurs siècles et pour tous les pays, qui sont d'une grande valeur pour la science, Alexis Perrey avait cru pouvoir déduire un fait dont l'importance aurait été capitale s'il avait été bien établi. C'est que les tremblemens de terre sont en rapport avec le passage de la lune au méridien, et, par conséquent, avec des marées qu'éprouveraient les masses internes du globe ; mais, malgré tous ses soins, il ne lui a été possible d'arriver à rien de concluant à cet égard. On a tenté aussi de trouver un lien entre la production des secousses et des baisses considérables et rapides du baromètre, qui provoqueraient l'expansion des gaz souterrains.

Des écroulemens de massifs de roches se produisant dans

de vastes cavités intérieures, ont été considérés comme devant donner naissance à des secousses qui se propageraient jusqu'à la surface, à la manière des tremblemens de terre. Voici les idées qu'exprimait déjà Anaximène, cinq siècles avant notre ère; elles méritent d'être signalées, parce qu'elles ont été reproduites parfois depuis lors, avec quelques modifications suggérées par les connaissances acquises. « Dans le sein de la terre, tombent les débris détachés d'elle-même. Les causes internes de détachement ne manquent pas, comme dans les vieux édifices. Il arrive alors à certaines parties d'ébranler ce qui est au-dessus d'elles, d'abord en se détachant, ensuite lorsqu'elles se précipitent en rebondissant sur les roches inférieures. Si ces débris tombent dans une eau stagnante, leur chute doit réagir sur tous les lieux voisins, par la secousse que donne aux eaux un énorme poids descendant tout à coup d'une grande hauteur. » Il n'est pas douteux que des effondremens ne puissent, en effet, causer l'ébranlement du sol. Le fait se manifeste clairement, lorsque les vides intérieurs laissés par l'exploitation des mines de houille provoquent des tassemens subits; mais ces explications, qui paraissent s'appliquer dans différens cas, ne peuvent certainement pas rendre compte des tremblemens de terre les plus habituels, les seuls dont il soit question ici, sans que nous prétendions assigner une origine unique à toutes les secousses du sol.

Des études nombreuses et exactes, en faisant clairement ressortir les relations des tremblemens de terre avec la structure intime des contrées qui les subissent, permettent de mieux en comprendre les causes organiques.

Un fait fondamental ressort de nombreuses et patientes statistiques; c'est l'inégalité frappante que présente la distribution géographique des tremblemens de terre. Il y a de vastes régions qui n'en ressentent que très rarement et que très faiblement, tandis que d'autres éprouvent des agitations fréquentes et parfois très violentes. Un simple coup d'œil jeté sur une mappemonde où l'on a représenté, par des notations synoptiques, les résultats du dépouillement des observations, comme l'a fait Robert Mallet, met immédiatement en évidence, et souvent dans des régions très voisines, des contrastes essentiellement caractéristiques.

La France, dans sa plus grande étendue, nous représente un type de ces contrées dont le sol est comparativement tranquille. C'est un privilège physique à ajouter à d'autres que valent à ce pays la configuration de son relief, le développement et le dessin du littoral des mers qui le baignent, et son climat si heureusement tempéré. Toutefois les tremblemens de terre n'y sont pas rares, surtout dans les Pyrénées, dans la région des Alpes et une partie

du bassin du Rhône. On en a compté, comme moyenne annuelle, six ou sept, chiffre qui est sans doute bien au-dessous de la réalité. Pendant les deux premiers mois de cette année, cinq ont déjà été signalés, dont un, le 1er février, dans le Calvados et la Manche; l'autre, le 6 du même mois, dans divers points de la Charente-Inférieure, notamment à Saintes. Il est rare que, dans ces circonstances, des maisons s'écroulent ou soient même avariées. On observe seulement, ainsi qu'il est arrivé lors du tremblement de terre ressenti dans beaucoup de nos départemens, le 14 septembre 1866, un tintement de sonnettes, des pendules dont le mouvement s'arrête, des portes secouées comme par une main qui tenterait de les ouvrir, des meubles agités, des craquemens de cloisons légères, rarement des personnes renversées, enfin un bruit sourd comme un roulement; encore ces manifestations ne sont-elles pas perçues du plus grand nombre des habitans. La Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne, la plus grande partie de la Russie, à part le Caucase, et la Sibérie, excepté la région du lac Baïkal, peuvent également être considérés comme se trouvant dans des conditions de calme relatif. Toutefois, même dans ces pays les plus tranquilles, il est peu de localités où l'on n'ait pas conservé le souvenir de quelques secousses souterraines.

Ce qu'il importe de signaler, ce n'est pas tant la disposition géographique des contrées le plus souvent secouées que la constitution même de l'écorce terrestre qui correspond à ces ébranlemens.

Pour beaucoup d'entre elles, une coïncidence significative apparaît, sans qu'il soit nécessaire d'une étude approfondie: c'est la présence de volcans actifs.

Dans l'Amérique méridionale, diverses parties de la bande relativement étroite qui est comprise entre les Andes et le Grand-Océan offrent un exemple frappant de cette association de volcans avec un sol fréquemment agité, particulièrement en Colombie, dans la république de l'Équateur et au Chili. « Sur les côtes du Pérou, dit Alexandre de Humboldt, le ciel est toujours serein; on n'y connaît ni la grêle, ni les orages, ni les redoutables explosions de la foudre; le tonnerre souterrain qui accompagne les secousses du sol y remplace le tonnerre des nuées. Grâce à une longue habitude et à l'opinion très répandue qu'il y a seulement deux ou trois secousses destructives à craindre par siècle, les tremblemens de terre n'inquiètent guère plus à Lima que la grêle dans la zone tempérée. » Or dans cette même région, du 16e au 24e degré, s'élèvent dix-huit volcans, dont l'un, le Gualatieri ou Sahama, a une altitude de 6,990 mètres, c'est-à-dire bien supérieure à celle du Mont-Blanc. Le Chili, si éminemment sujet aux tremblemens de terre, ne possède pas moins de trente-trois volcans actifs, entre le 33e et le

43e degré de latitude ; la cime de l'un d'eux, l'Aconcagua, atteint aussi l'énorme hauteur de 6,827 mètres. Les conditions sont toutes différentes à l'est de la Cordillière, où de vastes contrées, comme le Brésil, ne connaissent pas les tremblemens de terre. Plus au nord, dans l'isthme qui réunit les deux continens, il existe des pays où les secousses sont si fréquentes que l'un d'eux a reçu le nom de « Cuscutlan, » qui veux dire hamac ; le seul état de Nicaragua compte vingt-quatre volcans.

De l'autre côté du Grand-Océan, le long des côtes de l'Asie, se trouvent de nombreux pays très tourmentés, également en rapport avec des volcans. Ils s'alignent suivant une zone longue d'environ 14,000 kilomètres, c'est-à-dire égale à plus du tiers de la circonférence du globe terrestre. Cette zone commence dans la baie de Bengale à l'île Barren, traverse Sumatra, Java, les Moluques, les Philippines, se relie, par l'île de Formose et les petits archipels voisins, au Japon, puis aux Kouriles, au Kamtchatka et se termine dans le nord de l'Amérique aux îles Aléoutiennes. Or, dans toute cette série de grandes îles et de péninsules, les volcans sont extrêmement nombreux et fort actifs. Prenons comme exemple le Japon, où depuis dix ans les tremblemens de terre sont l'objet d'études approfondies et de publications pleines d'intérêt, sous la direction de M. John Milne. On peut dire que ce pays, avec ses quarante et un volcans, dont dix-sept actifs, est à chaque instant secoué ; car, pendant les années 1882 et 1883, il a éprouvé en moyenne une ou deux secousses par jour, et bien que la plupart ne soient pas très violentes, il en est arrivé de désastreuses, comme celles qui, le 11 novembre 1855, ont détruit cent mille maisons et quarante temples, en écrasant trois mille personnes. De même, aux Philippines, les mouvemens du sol sont continuels. Le seismographe de l'observatoire de Manille est sans cesse en mouvement, même quand le sol paraît tout à fait stable, et il ne se passe pas une année sans que quelque province y soit très fortement éprouvée par des tremblemens de terre, comme ceux qui ont frappé la capitale en 1863 et en juillet 1880.

La connexion entre les crises de tremblemens de terre et les crises volcaniques se révèle encore par des rapports autres que celui de leur répartition géographique. Elle se montre aussi par l'alternance que présente leur fonctionnement. On sait, en effet, que toute éruption volcanique est annoncée par des tremblemens précurseurs, dont la violence se calme quand une bouche volcanique vient à s'ouvrir et donne naissance à des torrens de vapeur d'eau. C'est après quatre-vingt-dix jours de secousses et de tonnerres souterrains que, le 29 septembre 1759, surgit tout à coup au Mexique, au milieu d'une plaine, le volcan de Jorullo, jusqu'à la hauteur de 510 mè-

tres. L'éruption de l'Ararat, du 20 juin 1840, fut accompagnée d'un des plus forts tremblemens de terre qu'ait éprouvés l'Arménie. D'après l'intrépide ascensionniste M. Whymper, l'éruption du Cotopaxi, du 9 mai 1877, a coïncidé avec un tremblement de terre très violent. Or la vapeur d'eau est la cause reconnue des éruptions volcaniques : elle en est l'émanation à la fois la plus abondante et la plus constante dans toutes les parties du globe. C'est elle qui fait jaillir, des régions profondes vers la surface, les laves qui, malgré leur haute température, la tiennent incorporée dans leur pâte ; de même que l'acide carbonique, dissous dans une eau gazeuse, emporte impétueusement le liquide hors de la bouteille qui le contient. C'est elle aussi qui lance violemment dans l'atmosphère d'abondantes matières solides, blocs, lapilli et cendres. Il est bien naturel d'admettre que la vapeur d'eau est également la cause des agitations qui accompagnent les crises volcaniques. Conformément à cette idée, déjà Kircher et Humboldt ont considéré les volcans comme des soupapes de sûreté contre les tremblemens de terre.

Mais ce n'est pas seulement à proximité des bouches volcaniques que les tremblemens de terre sont fréquens et violens. Certaines contrées, où il ne se montre aucun volcan, sont ébranlées avec non moins d'énergie et de fréquence, et même sur de plus grandes étendues. Telle est, non loin de nous, la partie septentrionale du bassin de la Méditerranée. La Syrie, y compris la Palestine, l'Asie-Mineure, la Turquie d'Europe, la Grèce, ainsi que les archipels qui bordent ces trois derniers pays, les Sporades, les Cyclades et les îles Ioniennes, l'Italie, la Sicile, la partie méridionale de la péninsule ibérique et une partie de sa côte occidentale, aux environs de Lisbonne, ont présenté depuis les temps historiques des preuves de cette triste prédisposition. Dans chacun de ces pays, beaucoup de noms de provinces ou de localités, tels que ceux de la Calabre, d'Alep, d'Antioche, et bien d'autres, reportent la mémoire vers de nombreux et désastreux tremblemens de terre. Sur le versant méridional du même bassin, l'Algérie présente ces caractères, mais à un degré beaucoup moins aigu. Shaw, au siècle dernier, signalait déjà ce pays comme fréquemment secoué et, depuis l'occupation française, il a continué à éprouver d'assez nombreuses commotions, entre autres celles qui, du 21 août au 14 octobre 1856, ont agité la province de Constantine, surtout entre Bougie et Philippeville, et sous la mer, à 27 kilomètres de Djidjeli.

Tout d'abord, faisons observer qu'un premier caractère essentiel est commun à toutes ces contrées, dépourvues de volcan et fréquemment ébranlées. Ce caractère est une dislocation des couches constitutives du sol, qui est révélée, le plus souvent, par le relief

montagneux du pays. Pour montrer quelle induction on peut tirer de cette structure, quelques développemens sont nécessaires.

Dans des pays entiers, les couches qui forment une partie notable de l'épaissseur de l'écorce terrestre, anciens sédimens de la mer, sont restées tout à fait ou presque horizontales, ainsi qu'elles avaient été déposées. C'est ce qu'on observe dans le nord de la France, pour des couches qui sont superposées les unes aux autres sur plus de 1,000 mètres d'épaisseur. Il ne s'agit pas seulement ici des dépôts les plus récens, dits tertiaires, mais aussi des couches plus anciennes, nommées crétacées et jurassiques, qui les supportent. Dans d'autres pays, au contraire, et sur des étendues considérables, les couches correspondantes sont redressées, ployées et contournées de diverses manières ; elles ont subi ces dislocations sur des épaisseurs énormes, atteignant souvent plusieurs milliers de mètres. A chaque pas, dans les Alpes, par exemple, lorsqu'on se trouve en présence de ces escarpemens où la roche se montre à vif, l'œil le moins observateur est rendu attentif par la hardiesse des inflexions des couches, et l'esprit se reporte avec stupéfaction vers la grandeur des forces qui ont produit de tels effets; car il est hors de doute que toutes ces couches, qui furent jadis horizontales, ont été plus ou moins fortement dérangées de leur position première. Formées par dépôt à un niveau inférieur à celui de la mer actuelle, elles ont été portées dans le majestueux massif de la Jungfrau, par exemple, au-delà de 3,000 mètres de hauteur, bien au-dessus de la limite des glaciers. De tels redressemens et ploiemens n'ont pu s'opérer dans des masses solides, sans être accompagnées de nombreuses et importantes fractures. Les principales, que l'on nomme failles, sont à peu près verticales. Elles affleurent et coupent la surface du sol parfois sur des dizaines et des centaines de kilomètres et dans le sens de la profondeur, elles sont indéfinies, c'est-à-dire qu'elles descendent au-delà des parties où il nous est possible de pénétrer. Lorsque ces failles se sont produites, leurs deux parois se sont respectivement déplacées et ont frotté énergiquement l'une contre l'autre : de vastes surfaces rocheuses se sont ainsi burinées, striées et polies, d'où leur nom de *miroir* en langage de mineurs.

Ce n'est pas seulement dans les chaînes de montagnes que de tels faits se manifestent. Il est des contrées qui ne présentent aujourd'hui que d'assez faibles proéminences et qui ont cependant éprouvé les mêmes actions, dans toute l'épaisseur de leurs couches constitutives. Nulle part, ce singulier désaccord n'est mieux mis en évidence que par les travaux de mines exécutés dans la longue bande de terrain houiller, recouverte et cachée par des couches plus récentes, qui s'étend du nord de la France à travers la Belgique jusqu'en Westphalie. Sur plusieurs milliers de mètres, les

couches de grès qui accompagnent la houille et celles de calcaire qui les supportent ont été soumises à des plissemens multiples auxquels on se refuserait de croire si d'innombrables plans de mines ne les figuraient avec une exactitude géométrique.

Il est donc évident que l'enveloppe solide du globe a éprouvé des dislocations à bien des époques de son histoire. Ces manifestations de forces gigantesques, enregistrées ainsi de la manière la plus claire et la plus éloquente, sont les effets d'anciens refoulemens et de pressions latérales ou horizontales. On dirait que l'écorce terrestre devenue trop grande pour le noyau qui la supporte, a dû, pour y rester appliquée, se contracter et se plisser sur elle-même. Ce sont ces plissemens et ces fractures qui ont donné lieu aux chaînes de montagnes.

D'un autre côté, l'étude des tremblemens de terre, au point de vue géologique, a fait reconnaître que leurs centres d'impulsion sont en rapport avec de grandes lignes de fractures et de dislocation. Les bandes secouées s'allongent souvent parallèlement aux chaînes. Aux exemples de disposition linéaire qui ont été cités plus haut on peut ajouter celui du dernier tremblement de terre de l'Andalousie, dont le grand axe, d'après M. Fouqué, est parallèle aux crêtes montagneuses du pays, en même temps qu'aux failles nombreuses qui les découpent. Il y a encore un point important à signaler : c'est dans les contrées où les montagnes ont acquis le plus récemment leur dernier relief que ces agitations souterraines sont surtout fréquentes. Aussi est-ce à ces mêmes actions mécaniques ou orogéniques, qui continueraient à travailler, que des géologues très distingués, notamment MM. Dana, Suess et Heim, ont en ces dernières années attribué la cause des tremblemens de terre dans les contrées non volcaniques. Si, en effet, les pressions latérales, dont nous venons de reconnaître l'existence certaine, et qui ont causé les anciens contournemens des couches, continuent à agir, l'écorce terrestre est soumise à des effets de tension qui, de temps à autre, doivent provoquer des ruptures d'équilibre, et par suite, des plissemens, des fractures avec déplacemens et des effondremens. On conçoit que de telles actions ne puissent se produire sans des ébranlemens, qui se trahissent à la surface par de violentes secousses. Il se passait quelque chose d'analogue dans les expériences que j'ai faites pour imiter les ploiemens des couches, lorsque des inflexions graduelles amenaient tout à coup une fracture et un rejet.

Les massifs de l'Andalousie si rudement ébranlés dans ces derniers mois rentrent tout à fait dans les conditions de structure qui viennent d'être signalées. La Sierra Nevada compte parmi les plus jeunes chaînes de montagnes du globe. Autour d'elle, en effet, des

couches stratifiées de l'époque tertiaire, c'est-à-dire très récentes, ont été, soit fortement redressées, soit soulevées à des hauteurs de plus de 1,000 mètres au-dessus de la mer, tout en ayant conservé leur horizontalité. D'après M. de Botella, il y a même, en diverses localités, au pied de la chaîne, des couches regardées comme quaternaires, qui ont été relevées jusqu'à une inclinaison de 65 degrés. En outre, d'innombrables failles sillonnent toute la contrée, et les parties les plus éprouvées se trouvent précisément, d'après M. Macpherson, sur les failles qui terminent le massif cristallin de la Sierra Tejea et Almijara. D'ailleurs, les nombreuses sources thermales qui jaillissent dans la même contrée sont aussi des témoins des cassures profondes qui la traversent. La mission que notre Académie des Sciences a envoyée étudie en ce moment avec soin les relations des tremblemens de terre avec la disposition des terrains disloqués. Les travaux de cette mission, ainsi que ceux de la commission espagnole, augmenteront, on doit l'espérer, nos lumières sur ce sujet.

Des circonstances semblables, dislocations et âge récent, se retrouvent dans bien d'autres pays également soumis à des perturbations souterraines. Elles se montrent notamment dans cette partie du bassin de la Méditerranée qui a été signalée plus haut comme étant particulièrement agitée, quoique éloignée des volcans, dans la chaîne des Apennins, dans celle du Liban et dans les massifs montagneux de la Dalmatie et de la Croatie qui bordent l'Adriatique. La configuration des côtes septentrionales de cette mer, si exceptionnellement déchiquetées et découpées par des anfractuosités profondes, résulte de la complexité des cassures qui en ont dessiné les traits principaux. La chaîne des Alpes elle-même, où des secousses sont ressenties à peu près chaque année, n'a acquis son dernier relief qu'à une époque relativement récente. On conçoit que, dans de telles conditions, les masses intérieures ne soient pas encore équilibrées, ni complètement tassées, et qu'elles présentent des vides spacieux, favorables à des effondremens.

IV.

D'après l'opinion qui paraît dominer aujourd'hui, il y aurait donc au moins deux espèces de tremblemens de terre : ceux qui sont dus à des actions volcaniques et qui auraient pour moteur la vapeur d'eau, et ceux qui ne seraient que l'effet de ruptures d'équilibre dans les masses solides, comme on vient de le voir.

Mais l'esprit admet avec peine deux causes aussi différentes pour

des phénomènes qui, à part quelques traits, présentent tant de ressemblance. La démarcation qu'on a tentée est bien difficile à établir. Sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud et dans le Venezuela, les tremblemens de terre offrent les mêmes manifestations, dans les parties qui ont en face d'elles une rangée de volcans et dans celles qui en sont dépourvues. D'ailleurs, la supposition que les tremblemens de terre seraient dus à la réaction de parties solides entre elles rencontre une objection sérieuse dans les répétitions si étonnantes de secousses pour une même crise. En effet, l'une des circonstances les plus caractéristiques des tremblemens de terre, c'est précisément cette réitération de secousses qui se poursuivent par centaines et par milliers, pendant des semaines et des mois entiers.

En présence de ces périodes d'ébranlemens, il semble bien que la cause, au lieu de s'épuiser en quelques chocs immédiats, comme il arriverait dans la supposition où l'action de masses solides en serait la cause première, se régénère, après s'être momentanément atténuée. C'est là un fait essentiel et auquel toute solution proposée doit satisfaire.

Remarquons d'abord que l'eau renfermée dans un espace bien clos qu'elle remplit, lorsqu'elle est portée à une température suffisamment élevée, arrive à posséder une force qu'on se figure difficilement. Il suffit qu'elle atteigne une température d'environ 500 degrés, bien inférieure à celle des laves, pour que sa vapeur acquière, si elle reste emprisonnée, une force explosive comparable à celle des corps les plus fulminans. Les plus terribles explosions de chaudières ne peuvent en donner une idée. Ainsi, les tubes en fer forgé d'excellente qualité dont je me suis servi pour étudier l'action de l'eau surchauffée dans la formation des silicates, avaient un diamètre intérieur de 21 millimètres et une épaisseur de 11 millimètres. Ils faisaient quelquefois explosion et étaient projetés en l'air avec un bruit comparable à celui d'un coup de canon. Avant d'éclater, les tubes se bombaient sous forme d'une ampoule, et c'est au milieu de cette ampoule que s'ouvrait une déchirure. Si le fer n'avait point de défauts et qu'on estimât qu'il conserve vers 450 degrés, température à laquelle il était porté, la même ténacité qu'à froid, de telles déchirures supposeraient certainement une pression intérieure de plusieurs milliers d'atmosphères. Quelques centimètres cubes d'eau avaient suffi pour produire un tel effet; et, d'après la petitesse des dimensions intérieures du tube, comparée au volume de cette eau, la vapeur devait atteindre les conditions de densité et de pression dont je viens de parler.

Dans la nature, la tension de la vapeur d'eau des réservoirs volcaniques révèle à chaque instant son énergie; car celle qui force la

lave à monter au cratère de l'Etna, à plus de 3,000 mètres au-dessus de la mer, ne peut être inférieure à 1,000 atmosphères.

Or toutes les conditions nécessaires pour arriver à de telles tensions ne doivent manquer de se réaliser dans l'écorce terrestre, à une certaine profondeur, en dehors du domaine des volcans proprement dits, et principalement sous les chaînes de montagnes et les régions disloquées.

En effet, d'une part, quelle que soit la constitution du sol, la température s'y accroît à mesure qu'on descend plus bas. Ce fait indiscutable a été reconnu dans toutes les parties du globe, au moyen des travaux de mines ou de forages. C'est un reste de la chaleur que notre planète a originairement possédée, suivant la grande conception émanée du génie de Descartes. Le taux d'accroissement, qui est en moyenne de 1 degré par 30 mètres, est parfois plus rapide, même en dehors des contrées volcaniques, ainsi qu'on l'a reconnu, par exemple, à Monte Massi, en Toscane.

D'autre part, l'eau tend à descendre sans cesse, par les actions conjointes de la pesanteur et de la capillarité. Les volcans en apportent la preuve irréfutable. En ce qui concerne l'intervention de la capillarité pour l'alimentation en eau des masses profondes, j'ai montré par une expérience qu'à travers les pores de certaines roches, sa simple action force l'eau à pénétrer, malgré les contre-pressions intérieures très fortes, des régions superficielles et froides du globe jusqu'aux régions profondes et chaudes, où, à raison de la température, elle devient capable de produire de grands effets mécaniques et chimiques.

En somme, il est difficile de douter que des eaux de la surface ne parviennent jusqu'aux régions internes et qu'ensuite elles ne nous fassent ressentir sur quelques points, par des ébranlemens et par des mugissemens, la puissance et la force explosive qu'elles y acquièrent.

La profondeur à laquelle doit se trouver le foyer d'origine des tremblemens de terre a été l'objet d'études attentives. D'après les résultats obtenus, il faut reconnaître que ce siège n'est pas situé dans les parties centrales du globe. C'est d'ailleurs à cette conclusion que l'on est tout d'abord conduit, quand il s'agit de tremblemen violens comme ceux de la Calabre, qui n'occupent à la surface que des places très restreintes. Dans le domaine des volcans, comme à Ischia, cette profondeur a été estimée de 9 à 15 kilomètres. Pour les pays non volcaniques, tels que l'Allemagne, elle a été évaluée dans divers cas à 18, 27 et 38 kilomètres. Cette distance qui est faible, relativement à la grandeur du rayon terrestre, suffit cependant pour qu'en vertu de la loi d'accroissement normal, d'environ 3 degrés par 100 mètres, la température du rouge y règne déjà.

Sous les régions disloquées et principalement sous les chaînes de montagnes d'un âge relativement récent, le tassement définitif des parties profondes peut n'être pas établi : il doit rester des interstices et des cavités intérieures à haute température, qui à la longue se sont remplies d'eau par l'action de la capillarité. Ainsi, dans la profondeur des régions disloquées, nous trouvons les trois conditions que nous venons de mentionner : des cavités, de l'eau et une haute température, et, par suite, un agent capable, à un moment donné, de produire les effets dynamiques les plus considérables.

Supposons un baril de poudre faisant explosion dans une cavité située à une centaine de mètres sous terre. A la surface, en même temps qu'on entendra une sourde explosion, on ressentira dans une place limitée une secousse verticale, et autour, sur une plus grande étendue, une secousse ondulatoire; chacun comparera ces phénomènes à un tremblement de terre. Toutefois, et voilà pourquoi nous citons cet exemple, il lui manquera le caractère essentiel sur lequel nous avons particulièrement insisté : la répétition. Ici, en effet, tout est fini dans une seule secousse. Or, dans la plupart des tremblemens de terre, les secousses se succèdent comme si la cause se régénérait.

Comment ces énormes tensions peuvent-elles aboutir à des chocs réitérés? On peut le concevoir de plusieurs manières, suivant l'hypothèse où nous nous sommes placé. Ainsi, dans l'une de ces cavités dont nous venons de parler, l'eau étant arrivée, avec le temps, à une température explosive, elle déplace brusquement quelques parois de sa prison. De là, une première secousse, suivie d'une expansion dans des crevasses ou des cavités voisines, qui possèdent moins de température et de tension. Puis, cette diminution de pression dans le foyer primitif ayant eu lieu, les parois qui avaient cédé reviennent sur elles-mêmes et reprennent leur première position, pour céder encore, lorsque le réservoir primitif aura réparé la tension perdue. En d'autres termes, les communications entre les cavités se rebouchent et doivent être débouchées plus tard par un nouvel effort. Cet écoulement, de cavités en cavités, qui, au lieu d'être continu, se fait par ruptures et soubresauts, pourra se reproduire un certain nombre de fois et continuer ainsi, jusqu'à épuisement du réservoir principal. Toutefois le mécanisme n'est pas détruit. Après avoir ainsi fonctionné, et donné lieu à une période seismique, il pourra, pendant la période de calme qui suivra, se recharger, par le phénomène d'alimentation dont on a parlé plus haut. C'est quelque chose d'analogue qui se passe dans les éruptions volcaniques, que sépare le laps de temps nécessaire pour qu'une alimentation lente recharge leur appareil. En outre, sous l'effet des contractions de l'écorce terrestre que nous avons signalées comme la continuation de celles

qui ont formé les chaînes de montagnes, des réservoirs d'eau peuvent être brusquement déplacés et amenés ainsi en contact avec des masses à haute température.

Si l'on admet au-dessous de l'écorce terrestre l'existence d'une mer de matières fondues, on aurait des effets analogues, quand des roches hydratées viendraient, par suite de ruptures du plafond, à tomber dans ces masses ignées.

Ce qui contribue encore à appuyer l'hypothèse du rôle de la vapeur d'eau qui vient d'être présentée, ce sont les mugissemens et tonnerres souterrains, qui persistent des mois entiers et même des années, sans être accompagnés de secousses. Il est difficile de concevoir d'autres causes que des condensations subites de vapeur ou un écoulement, par un orifice étroit, de masses gazeuses à très haute tension, comme il arrivait dans le tir des anciennes fusées à la Congrève.

Quant à la vapeur qui s'est échappée de sa prison, elle doit le plus souvent reprendre très vite l'état liquide, en raison de l'énorme détente qu'elle subit, avant d'atteindre la surface du sol. Elle a d'ailleurs à traverser des kilomètres de roches relativement froides, plus ou moins aquifères et fracturées à l'infini. Elle peut aussi contribuer à la production de certaines sources thermales. Enfin, il n'est pas sans exemple que, dans un tremblement de terre, éloigné de tout point volcanique, on ait vu jaillir de certaines crevasses, non-seulement des eaux chaudes, mais aussi des matières gazeuses.

Les effets manifestes d'explosions internes, dues à la production ou à la mise en mouvement subite d'une grande quantité de vapeur à pression surélevée, se montrent à l'époque actuelle et sans que l'événement soit des plus rares. De telles explosions sont exceptionnellement formidables dans la région de Java, et l'esprit se reporte naturellement vers celle qui, le 27 août 1883, bouleversa la région comprise entre cette île et Sumatra, engloutissant une partie de l'île de Krakatau avec ses montagnes.

A une époque plus éloignée de nous, la force des vapeurs intérieures a donné lieu à des cavités circulaires très remarquables, que l'on a nommées cratères d'explosion et qui sont bien connues, par exemple en Auvergne, au lac Pavin et au lac de Tazenat, et dans le pays de l'Eifel, où les couches stratifiées ont été coupées nettement comme à l'emporte-pièce.

Ce dont sont capables, comme puissance mécanique, des matières gazeuses ainsi mises en mouvement pouvait être à peine soupçonné jusqu'à ces derniers temps, où l'on a vu les effets des corps explosifs de la famille du fulmicoton et de la dynamite. Les effets de l'air comprimé dans le fusil à vent, ou celui des gaz de la poudre

dans les armes à feu, ont été singulièrement dépassés, depuis que l'on mesure des pressions de 6,000 atmosphères et au-delà. Avec de pareilles pressions, il suffit d'une très petite quantité de matière explosive pour donner lieu à des résultats dynamiques qui semblent hors de toute proportion avec la cause. Dans les expériences où j'ai eu occasion d'étudier les gaz à très haute pression, pour expliquer l'action qu'un bolide arrivant avec une vitesse planétaire subit de la part de l'atmosphère qu'il refoule, on est surpris de voir la grande énergie de ces masses gazeuses. Elles gravent elles-mêmes profondément leurs mouvemens gyratoires, comme avec un burin, dans les pièces d'acier qui leur sont opposées, et elles réduisent les parties extérieures de ces pièces en une poussière impalpable, lancée dans l'atmosphère, à la manière des cendres volcaniques.

C'est ainsi que la puissance motrice des gaz, dont nous voyons les effets gigantesques dans les protubérances du soleil, paraît être assez considérable dans l'intérieur du globe terrestre, pour expliquer tous les effets des tremblemens de terre comme ceux des volcans.

La constitution géologique reconnue comme spécialement en rapport avec les tremblemens de terre aurait donc pour effet de favoriser l'alimentation en eau des régions profondes et chaudes, et en même temps, de faciliter, par l'indépendance des voussoirs que les failles ont découpés, le mouvement que tend à leur imprimer l'expansion des vapeurs. Dans les pays voisins d'une bouche volcanique, ces vapeurs parviennent à trouver leur issue. Dans les régions éloignées des volcans, elles sont plus gênées pour s'échapper, et cela explique l'étendue considérable sur laquelle les commotions se propagent, leur plus grande violence, et les efforts souvent réitérés que la nature doit faire avant d'arriver au rétablissement du repos.

En résumé, les tremblemens de terre des régions dépourvues de volcans paraissent dus aux effets d'une sorte d'éruption volcanique qui ne peut aboutir jusqu'à la surface, et semblent dépendre, aussi bien que ceux des régions volcaniques, d'une cause unique : la vapeur d'eau, animée de la puissance énorme qu'elle acquiert dans les profondeurs de la croûte terrestre.

De là cette autre conclusion, que le moteur de ces ébranlemens formidables est toujours actif sous les pieds des habitans de nombreuses régions : contre le danger permanent qui les menace, les hommes ont du moins l'heureux remède de l'oubli.

A. Daubrée.

LA

TAXE DU PAIN

I.

La question de la taxe du pain a été soumise, il y a quelques mois, au conseil municipal, et, à une majorité de deux ou trois voix, cette assemblée en a voté le rétablissement. Ce n'était là qu'une invitation adressée à M. le préfet, et il ne semble pas que, dans les conseils du gouvernement, on fût disposé à en tenir un compte immédiat.

M. le préfet peut s'arrêter à deux partis. Il peut, en vertu d'une loi de 1791, interdire aux boulangers de vendre au-dessus d'un prix maximum déterminé par l'administration pour les pains de première et deuxième qualité : c'est la taxe officielle. Il peut aussi, — sans donner satisfaction complète au conseil municipal, — publier une *taxe officieuse*. Tous les quinze jours il est fait, à la préfecture de la Seine, une estimation de la valeur du pain à Paris d'après des élémens d'information que nous ferons connaître. Cette estimation, qui ne sort pas des bureaux, serait livrée au public; on la verrait à la porte des mairies, imprimée sur affiches blanches, entre les avis des contributions directes et les appels de réservistes.

Nos boulangers ne seraient pas taxés absolument : M. le préfet ferait seulement savoir de temps en temps à la population à quels prix il lui semblerait convenable, honnête de vendre le pain. On avait proposé d'afficher aussi les noms des boulangers qui auraient suivi les conseils de M. le préfet; d'autres préféraient afficher les noms des

boulangers qui les auraient dédaignés. Le premier avis avait un avantage : inviter la population à décerner des couronnes civiques aux vertueux boulangers. Le second avis offrait un inconvénient : engager les citoyens à aller casser les vitres des boulangers récalcitrans. L'un et l'autre avis ont été repoussés.

La taxe officieuse ne sera, en somme, qu'un conseil, une exhortation adressée par M. le préfet aux boulangers ; — et ceux-ci, dira-t-on, se garderont bien de s'y conformer. Nous ne le pensons pas. Ce conseil parti de haut aura de l'influence ; cette information, entourée de toutes garanties, apprendra aux consommateurs ce qu'ils ont raisonnablement le droit d'exiger. En tout cas, avant de revenir, après vingt et un ans de liberté commerciale, à la taxe officielle, ne serait-il pas prudent d'essayer ce moyen terme ? Nous sommes convaincus que l'administration a tout le temps de tenter cet essai. Malgré la saison rigoureuse, malgré le chômage et la misère menaçante, nous oserons dire et nous essaierons de montrer que la taxe du pain n'est pas une mesure d'urgence ; car, dans les conditions économiques actuelles, elle ne peut apporter à la misère publique qu'un soulagement très faible, peut-être insignifiant.

Dans les réunions populaires, dans la presse, il a été assez peu parlé de cette mesure. Dans les assemblées animées des sentimens les plus démocratiques, la question a été étudiée avec calme, presque avec froideur. Aucune passion ne s'est mêlée au débat ; on n'a jamais parlé d'exploiteurs, d'accapareurs, et le mot : « affamer le peuple » n'a pas même été prononcé. L'étendard noir de Mlle Louise Michel, l'étendard de la croisade contre les boulangers, paraît avoir été enfermé et oublié, comme l'héroïne qui le portait. Il y a là un phénomène assez curieux, assez imprévu. Si l'on en veut chercher les causes, il ne faut pas oublier l'extrême division du travail et du capital parmi les nombreux boulangers de Paris. Supposez toute cette industrie réunie entre les mains d'un petit nombre de capitalistes ; imaginez toute la boulangerie parisienne centralisée chez deux ou trois potentats du commerce, de même que le commerce des nouveautés a été centralisé aux magasins du Louvre ou du Bon Marché, ou de même que la raffinerie a été absorbée par quatre ou cinq raffineurs, et la colère populaire se déchaînerait avec violence contre ces industriels qui réaliseraient des bénéfices excessifs sur un produit de première nécessité. Mais le boulanger est resté un petit négociant. Très souvent, c'est un ancien ouvrier économe qui est parvenu à acquérir un fonds. Il connaît ses cliens de la classe ouvrière ; le plus souvent il mène à peu près la même vie qu'eux ; il leur fait crédit. Enfin il fait trop partie du peuple pour que la guerre aux boulangers soit très populaire. Ils le savent bien ; ils le savent trop peut-

être, et, dans les réunions qu'ils ont tenues dernièrement, la fermeté de leur attitude, leur entêtement à refuser toute concession, ont prouvé qu'ils avaient conscience de leur force. Les émeutes de l'an passé ne les ont point intimidés ; cette année, ni les réclamations de la presse, ni la menace d'une intervention administrative, ni la justice des demandes qui leur sont adressées, ne les ont émus.

C'est ce qui s'est passé lors de la guerre aux marchands de vin : guerre encore mieux justifiée, car si le boulanger vend le pain un peu trop cher, du moins ne vend-il pas un produit frelaté. Il semblait qu'on dût entreprendre une œuvre populaire en poursuivant les industriels qui font boire au peuple, sous le nom de vin, des mélanges d'eau, de fuchsine et d'alcool de pommes de terre. Mais non : le peuple est quelquefois comme la femme de Sganarelle : il lui plaît d'être battu, à la condition que la verge soit démocratique. Le marchand de vin est un ami ; son petit vin est bon comme il est ; il ne faut pas être trop curieux et chercher ce qu'il y met. Nous avons vu les chefs de notre démocratie, les grands premiers rôles de la politique républicaine, venir faire amende honorable devant les marchands de vin assemblés. Ceux-ci ont été bons princes : après avoir fulminé des malédictions contre le laboratoire municipal, ils ont bien voulu n'exiger que le droit au *mouillage*. Aujourd'hui, le laboratoire municipal est bien près d'être condamné et le droit au mouillage d'être reconnu. Que serait-il arrivé s'il avait existé à Paris une puissante société de boulangerie et une grande compagnie des débits de vins, et que l'une eût voulu réaliser les gros bénéfices des boulangers et l'autre se permettre les fraudes des débitans? Que de plaintes et de menaces auraient été proférées contre les accapareurs et contre les empoisonneurs du peuple !

Dans cette indulgence envers le petit négociant, dans cette facilité de ses cliens, qui, vivant plus près de lui, exigent de lui beaucoup moins, il y a, comme en la plupart des phénomènes sociaux, un fond d'équité. Le grand commerce a la tâche bien plus facile que le petit et peut se contenter de bien moindres profits. Les frais généraux d'un petit commerçant sont très élevés relativement au chiffre de ses affaires. Le loyer, le chauffage et l'éclairage ne diminuent pas proportionnellement à ce chiffre. Il faut vivre et nourrir la famille, et, si le capital est minime, on est obligé d'en tirer un gros intérêt. Il n'est nullement illégitime d'attendre du grand commerce, qui supporte moins de charges, des produits meilleurs et à meilleur marché. Ajoutons que cette attente est quelquefois trompée.

Ainsi le boulanger n'est pas impopulaire. Une autre raison explique

pourquoi le peuple de Paris et ses représentans ont considéré la question de la taxe du pain avec autant de calme. C'est qu'au fond cette question a pour les ouvriers bien moins d'intérêt qu'on ne pourrait croire. Le pain est généralement livré à 0 fr. 70 les 2 kilogrammes. En d'autres termes et suivant les vieilles mesures qui sont ici restées en usage, le pain de 4 livres coûte 14 sous. Quelle sorte de pain? Le meilleur, le pain de première qualité : l'ouvrier parisien n'en veut point d'autre. C'est là son luxe, le modeste luxe de table qu'il se permet. L'ouvrier, si peu difficile quand il s'agit de boisson, ne veut manger que le pain le plus blanc. Les boulangeries de Paris ne lui en livrent pas d'autre ; et si l'on veut trouver du pain bis à Paris, il faut le chercher dans quelques établissemens des beaux quartiers et sur la table des riches.

Si l'on adoptait la taxe proposée, le prix de ce pain de 4 livres de première qualité serait diminué de 0 fr. 05 : le prix de 0 fr. 65 deviendrait général au lieu du prix de 0 fr. 70. Serait-ce un grand bienfait pour la classe ouvrière? Serait-ce un notable allègement de ses charges, un sérieux progrès de son bien-être? Une famille de quatre personnes ne consomme qu'un pain par jour ; l'économie serait de 0 fr. 05 : économie presque négligeable, car si l'ouvrier travaille, il ne s'apercevra pas de la différence, et s'il manque d'ouvrage, ce sera là un faible remède à sa misère.

Cette économie lui serait bien facile à réaliser. La préférence exclusive pour le pain blanc part d'un véritable préjugé. Les boulangers peuvent offrir, avec un rabais de 0 fr. 06 à 0 fr. 07 par kilogramme, un pain préparé avec des farines dites de seconde qualité tout aussi agréable au goût que le pain de première qualité. Les savans s'accordent même à le déclarer plus nourrissant. La farine de seconde qualité est obtenue par une seconde mouture des gruaux qui ont résisté à la première et qui restent sur le tamis : ces gruaux sont des fragmens de la partie extérieure des grains de blé ; or, dans ces grains, qui contiennent, comme on sait, l'amidon, matière non azotée, et le gluten, matière albuminoïde, l'amidon est surtout au milieu et le gluten dans l'enveloppe. La farine blanche de la première mouture doit donc être riche en amidon et la farine de la seconde mouture, celle qui provient de la trituration des parties résistantes de l'enveloppe du grain, doit être riche en gluten et plus nourrissante que la première.

Mais elle est légèrement teintée de gris. C'en est assez pour qu'on la refuse à Paris. On en faisait autrefois, non pas du pain bis, mais un pain qu'on appelait *bis-blanc :* une nuance presque imperceptible le distingue du pain blanc. Il est plus nourrissant, il coûte 0 fr. 15 de moins par 4 livres ; mais personne n'en veut.

Jusqu'en 1848, les bureaux de bienfaisance distribuaient des bons de pain bis-blanc aux pauvres : ceux-ci apportaient un sou avec leur bon et demandaient du pain blanc. Et les douze boulangers, fournisseurs des bureaux de bienfaisance dans les douze arrondissemens, obligés de préparer le pain bis-blanc, ne savaient plus qu'en faire. Nous tenons le fait d'un vieux boulanger parisien, qui occupe une situation élevée dans sa corporation.

Les choses en sont venues à tel point que les meuniers trouvent difficilement l'emploi de leurs farines bises. Entre les blanches et celles-ci, il y a une différence de prix que la différence de valeur est loin d'expliquer : aux moulins de Corbeil, les premières sont vendues 48 francs et les secondes 36 francs le sac. Heureusement, les secondes ne sont pas produites en très grande quantité. Jetons un coup d'œil, avant d'en venir à la boulangerie, sur les comptes d'un moulin.

Le quintal de blé produit en moyenne 67 kilogrammes de farine de première mouture, de cette farine supérieure, qui, suivant l'expression des meuniers, *passe en blanc;* ensuite, 4 kilogrammes de deuxième qualité, puis 2 à 4 kilogrammes de troisième ; enfin, 25 kilogrammes de son. Fabriquer ainsi s'appelle *bluter* à 25 pour 100. On peut bluter à 20 ou même à 15 en laissant du son dans la farine. Il va sans dire que ces proportions peuvent varier suivant la nature et l'origine des blés, mais les variations dans le rendement ne sont jamais très considérables et ne s'écartent pas beaucoup de la moyenne que nous donnons ici.

Si nous voulons continuer et chercher quels peuvent être les bénéfices des meuniers, nous allons être embarrassés par l'emploi des anciennes mesures : dans la meunerie et la boulangerie, on compte encore plus souvent par *setiers* que par litre. Heureux encore s'il n'y avait qu'une sorte de setier ! Mais le setier varie suivant les provinces, et dans l'Ile-de-France même, le setier d'avoine (300 litres) est le double du setier de blé.

Pour la farine, l'unité de mesure est le sac ; et, chose étrange, le sac est une mesure de poids. Il pèse 159 kilogrammes, toile comprise, et la toile compte pour 2 kilogrammes. Pourquoi ce chiffre ? Les choses sont ainsi réglées, nous ont dit des boulangers, depuis le temps de saint Louis, et ce n'est pas sans raison. En ce temps, comme au nôtre, l'unité de mesure employée pour la vente était le pain de quatre livres : on choisit pour unité de mesure d'achat le sac ou, comme on disait alors, la *poche* ou même la *culasse* de farine, contenant la quantité nécessaire à fabriquer 100 pains : cette poche pesant 325 livres ou 159 kilogrammes, il résulterait de là que 100 kilos de farine doivent donner 127 kilos de pain :

rendement un peu au-dessous de la vérité. Cette question de rendement, sur laquelle nous devons revenir, prend une grande importance quand il s'agit de la taxe.

La valeur du sac de farine de première qualité varie en ce moment entre 44 et 51 francs suivant sa provenance. On considère comme prix moyen le prix de vente des grands moulins de Corbeil, qui est de 47 à 48 francs. Les farines de seconde et de troisième qualité se vendent de 34 à 36 francs. Enfin le prix du son est d'environ 13 à 14 francs les 100 kilogrammes.

Supposons donc que le meunier achète 1 quintal de blé. En ce moment, il le paiera 20 francs seulement à l'agriculteur, qui aura dépensé 25 francs à le produire : car telle est la situation actuellement faite à l'agriculture française ; situation unique, impossible à maintenir, et d'où résulteront des ruines et des faillites innombrables s'il n'y est porté un prompt remède. Ce quintal de blé lui fournira :

67 kilog. de farine à 48 francs le sac, soit. . . .	20 fr. »»
4 kilog. de farine à 36 francs — soit. . . .	0 fr. 90
4 kilog. de farine à 34 francs — soit. . . .	0 fr. 86
25 kilog. de son à 14 francs les 100 kil., soit. . . .	3 fr. 50
	25 fr. 26

Il aura donc un peu plus de 5 francs par quintal pour solder ses frais de mouture, entretenir son moulin et ses machines, amortir son capital et gagner un bénéfice. La farine de première qualité paie le blé : il reste au meunier une valeur de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 en farine de deuxième qualité, et le son, qui constitue son principal revenu. Le meunier est un marchand de son : le son lui reste pour rien quand il a vendu sa farine. Ce commerce est-il profitable? Les meuniers passaient autrefois pour très riches. Beaucoup plus indépendans que les boulangers, ils trouvaient moyen de s'associer à leurs bénéfices ; grâce aux marchés, dits marchés à cuisson, ils commanditaient en réalité les boulangeries. Un vieux et riche fermier des environs d'Étampes nous disait un jour que, dans sa jeunesse, une jeune fille d'une bonne famille avait toujours un moulin dans sa dot. Le moulin est aujourd'hui moins recherché.

Aujourd'hui comme autrefois, la meunerie est tantôt entre les mains de petits capitalistes, tantôt cette industrie est l'objet de vastes entreprises, et des capitaux considérables lui sont fournis par des sociétés. Les moulins de Corbeil produisent à eux seuls près d'un huitième de la farine consommée à Paris : or les deux millions de Parisiens mangent chacun 1 livre de pain par jour, ce

qui donne au bout de l'année 360 millions de kilogrammes de pain, et suppose plus de 277 millions de kilogrammes de farine. D'après ces chiffres, 34 millions 600,000 kilogrammes de farine sortiraient annuellement des moulins de Corbeil; si l'on aime mieux se représenter cette effroyable avalanche de farine enfermée dans des sacs, il faudra compter 220,000 sacs. Le sac de Corbeil vaut 48 francs; autrefois, quand ces vastes établissemens appartenaient à MM. Darblay, leur marque était la première sans conteste; elle est toujours considérée comme la régulatrice des marchés. A 48 francs le sac, on voit qu'une semblable société de meunerie fait annuellement plus de 10 millions 1/2 d'affaires en farines de première qualité. Elle doit acheter au moins 500,000 quintaux de blé, valant, au prix où le blé est tombé maintenant, environ 10 millions de francs. Enfin il lui reste à vendre. après la farine de première qualité, plus de 26,000 sacs de farines de seconde et troisième qualité, pour une somme de 900,000 francs environ; et enfin 125,000 quintaux de son, représentant une valeur de 1,600 à 1,800,000 francs.

Nous ne prétendons certes pas citer ici un relevé de comptes; nous ne donnons que des chiffres approximatifs, déduits par nous des statistiques que tout le monde peut consulter, et résultant de ce fait que les moulins de Corbeil fournissent à eux seuls un huitième de l'approvisionnement de Paris. Nous avons voulu montrer par ces chiffres, qui doivent être très voisins des véritables, quelle étendue ce genre d'industrie peut prendre, et quelle immense usine peut devenir un moulin. Les derniers chiffres nous ramènent à notre point de départ. Paris, disions-nous, ne mange que le pain le plus blanc et n'accepte que la farine de première qualité. Que va-t-on faire de ces 26,000 sacs de deuxième et troisième qualité?

On ne laisse pas que d'avoir quelque difficulté à s'en débarrasser, même au prix de 35 ou 36 francs, tant est devenue générale la prévention contre le pain ayant la plus légère teinte bise. Heureusement pour les meuniers, l'administration, obligée quelquefois de céder à cette prévention, comme dans le cas des bons du bureau de bienfaisance, a résisté en d'autres cas : à l'armée, on mange un pain parfaitement sain et nourrissant, sans être blanc. Il en est de même dans les prisons. A la boulangerie des hôpitaux, qui est connue sous le nom d'usine Scipion, la farine est *blutée* à 75 pour 100; c'est-à-dire que 100 kilos de blé ayant fourni 67 kilos de farine blanche, les 8 kilos de farines bises, fournis par la seconde mouture, sont mêlés au produit de la première mouture. D'autre part, ces farines sont maintenant expédiées dans les provinces, où jadis on mangeait du pain de seigle ou de blé noir. Le seigle ne sert plus guère qu'aux distilleries d'alcool de grains; et bientôt on

ne verra plus de blé noir que le long des bois, où des chasseurs opulens élèvent à grands frais des faisans et laissent pulluler les lapins. Sous l'empire, on avait prêté à un préfet de Bretagne ou d'Auvergne, dans un discours de comice agricole, cette péroraison célèbre : « Éleveurs, souvenez-vous que l'élevage du bétail est une pyramide dont le mouton est la base, et dont le bœuf est le couronnement. Cultivateurs, apprenez à remplacer, dans vos campagnes, le sarrasin par... le blé noir ! » Blé noir ou sarrasin, quel que soit le nom donné à ce triste aliment, les galettes brunes qu'on en faisait jadis deviennent rares, et le pain bis les a remplacées.

Autant le désir de renoncer à la galette de sarrasin est légitime, autant le préjugé qui règne à Paris contre le pain bis, ou plutôt bis-blanc, suivant l'ancien nom, est peu fondé. Mais qu'y faire? Vers 1863, M. Haussmann fit vendre un pain semblable à celui des hôpitaux : les Parisiens ne firent aucun cas de l'économie qu'on leur offrait; et le pain de M. Haussmann, — le nom lui fut conservé, — resta dans les boutiques. Il y a un chapitre des *Misérables*, où Victor Hugo, aussi profond observateur que poète inspiré, nous montre le gamin de Paris Gavroche, achetant du pain pour lui et les deux pauvres petits qu'il a recueillis et qu'il emmène coucher dans l'éléphant de la Bastille. Il n'a qu'un sou, retrouvé après de longues fouilles dans toutes ses poches ; il demande fièrement : — *Cinque* centimes de pain ; — et, quand la brave boulangère lui offre un gros morceau de pain bis, il le repousse d'un air offensé, et prend un plus petit morceau de pain blanc. C'est là un trait de mœurs du peuple de Paris. Un boulanger nous en citait un autre. Suivant les usages établis, 30 centimes de pain, pris en trois fois, ne pèsent pas plus lourd que 20 centimes du même pain, acheté en une fois. Si l'ouvrier prenait le matin sa provision de la journée, en partant pour son chantier, au lieu de retourner trois fois aux heures de ses repas, chez le boulanger, il ferait une économie de 10 centimes par jour. Mais il n'y songe pas. Il est, paraît-il, de mauvais ton, contraire à l'usage, d'arriver au chantier avec son pain sous le bras. Cela ne se fait pas et prête à rire. Et naturellement le boulanger ne s'applique pas à discréditer cet usage, dont il tire profit. Beaucoup d'ouvriers ne vont même pas à la boulangerie, mais prennent leur repas complet chez le gargotier, qui vend le pain le prix qu'il veut et se moque de la taxe.

Ces habitudes, ces traits de mœurs de la population parisienne prouvent, mieux que tous les raisonnemens, que l'économie qu'on cherche à lui procurer est une économie négligeable et dont elle ne se soucie pas. Il y eut des temps où le pain, relativement à tous les autres objets nécessaires à la vie, représentait une dépense

importante. Depuis lors, le prix de toutes choses a augmenté; les loyers sont beaucoup plus chers, les vêtemens, les boissons, les alimens aussi. Et les salaires ont suivi une progression ascendante, encore plus rapide. Seul le prix du pain est resté stationnaire. Cette dépense tient, par conséquent, dans le budget de l'ouvrier, une place beaucoup plus petite qu'autrefois. Ajoutons que, de notre temps, l'ouvrier de Paris mange à peine une livre de pain par jour, et qu'au siècle dernier la consommation moyenne était de deux livres. La viande, les légumes, remplacent le pain; et l'homme consomme d'autant moins de pain qu'il a l'habitude de se mieux nourrir. La cherté du pain cause donc infiniment moins de soucis qu'autrefois à la population ouvrière. Il ne faut pas s'étonner que l'ouvrier parisien sacrifie une économie de 1 ou 2 sous par jour à ses goûts, s'il aime le pain tout à fait blanc, ou même à ses caprices, s'il lui plaît d'acheter, en deux ou trois fois, la provision de la journée. Il ne faut pas s'étonner non plus que la question de la taxe le laisse assez froid : le temps n'est plus où de pareilles questions provoquaient des révolutions.

Est-ce à dire que tous, cet hiver, auront gagné sans peine leur pain quotidien? Hélas! non; la misère est cruelle; les industries sont en souffrance; mais si le peuple est malheureux, s'il y a disette, comme on disait jadis, il y a disette de travaux, non de pain. L'ouvrier occupé et bien rémunéré n'est pas en peine de payer 0 fr. 70 son pain de quatre livres; l'ouvrier sans ouvrage ne sera pas tiré de peine pour le payer un sou de moins.

II.

Si petite que soit l'économie, il faudrait fournir aux classes laborieuses le moyen de la réaliser, si ce moyen était équitable et pratique. Quels sont les moyens dont l'administration peut disposer? La taxe, officielle ou officieuse, n'est pas la seule mesure qu'on ait eue à examiner. Dans un rapport très bien étudié et très impartial, concluant à la taxe officieuse, M. Piperaud a exposé au conseil municipal les propositions diverses et les raisons qu'on avait eues de les écarter.

Loin de penser à rétablir la taxe, quelques membres de la commission voulaient chercher un remède au mal dans l'extension de la liberté. Demandons, disaient-ils, l'abrogation de cette loi des 19-22 juillet 1791, dont on nous propose d'appliquer de nouveau les rigueurs; débarrassons le commerce de la boulangerie de la tutelle municipale; soumettons seulement le boulanger, comme tous les autres négocians, à la loi de mars 1796, en vertu de la-

quelle tous les commerces sont libres, à la condition de se conformer aux lois, et vous verrez les capitaux affluer, des sociétés se fonder, de grandes manutentions remplacer les petits ateliers, et enfin les prix diminuer par l'effet de la concurrence. Ce système ne fut point admis : son moindre inconvénient était de promettre à des besoins immédiats une satisfaction éloignée. Mais l'ajournement pourrait bien n'être pas définitif.

La seconde proposition consistait à créer des boulangeries municipales. Si le pain est vendu trop cher, disait-on, que la ville elle-même se transforme en honnête marchande et livre du pain au peuple au plus juste prix. La population aurait-elle gagné à l'installation de boulangeries municipales? Il est permis d'en douter.

En principe, il est fâcheux de voir l'état ou les villes entreprendre les travaux qui peuvent être laissés à l'initiative des particuliers. C'est tarir une source de richesses sans profit pour la communauté. En pratique, le travail se fait plus mal et plus chèrement. L'homme qui espère tirer fortune de son activité et de son intelligence poursuit le succès avec plus d'ardeur que le fonctionnaire qui n'attend que sa retraite. Personne ne pouvait songer, dans la question qui nous occupe, à faire fabriquer et vendre à perte par la ville de Paris. Un pareil emploi des deniers publics n'eût été ni équitable ni même moral : ce serait, sans vouloir ouvertement supprimer une industrie, lui faire une concurrence déloyale. L'assistance publique, la charité, est la première charge obligatoire de la ville; mais il ne s'agit ici que de la situation commerciale, dont il serait injuste de changer artificiellement les conditions, qui sont réglées par la loi de l'offre et de la demande. Un riche a le devoir de donner aux pauvres : il commettrait une mauvaise action si, pour ruiner de petits négocians, ses voisins, il ouvrait boutique et vendait des objets au-dessous de la valeur du prix d'achat. A plus forte raison, une administration n'aurait-elle pas le droit de consacrer une part de la fortune publique à de pareils usages. — M. Piperaud, dans son rapport sur la question de la taxe présenté au conseil municipal, l'a fort bien dit : « Nous pensons qu'il n'est pas possible d'employer l'argent de tous à faire concurrence à quelques-uns (1). »

Il aurait donc fallu réussir à fabriquer à meilleur compte que les boulangers. Malgré les théories sur l'économie des frais généraux dans les grandes industries, on va voir qu'en pratique le résultat n'aurait pas été très facile à atteindre.

(1) Rapport présenté par M. Piperaud au nom de la 7e commission sur les propositions relatives à la taxe du prix du pain, novembre 1884, page 5.

L'expérience est faite, et elle n'est pas très encourageante.

Il existe à Paris une boulangerie municipale. C'est celle d'où sort le pain des hôpitaux : elle est connue sous le nom d'usine Scipion. Cette vaste usine fournit non-seulement les hôpitaux, mais les lycées et divers autres établissemens publics. Des blés, français ou étrangers, sont achetés pour elle par voie d'adjudication. Le moulin et la boulangerie y sont réunis.

Le pain qui est préparé à l'usine Scipion est de seconde qualité, ou tout au moins de qualité intermédiaire; car les farines fines produites par la seconde mouture sont mêlées aux farines blanches. Au lieu de *bluter,* suivant l'expression employée, à 66 ou 67 pour 100, on blute à 75 pour 100. C'est là un premier et considérable avantage de l'usine Scipion sur les boulangeries ordinaires. Ce n'est pas le seul. Nous avons dit que le sac de 157 kilogrammes produisait cent pains : on n'est pas d'accord sur ce rendement, qui peut passer pour un minimum; mais le maximum ne va guère au-delà de cent quatre pains. A l'usine Scipion, le rendement moyen est de 138 kilogrammes par quintal, c'est-à-dire cent huit pains par sac, et contient, par conséquent, en moyenne, plus d'eau que le pain du commerce.

Le gaz coûte 0 fr. 15 par mètre cube à l'usine Scipion. C'est le prix de la ville et des établissemens municipaux. Les boulangers paient 0 fr. 30. L'usine Scipion ne paie point de patente. L'eau qu'elle emploie en général est l'eau de l'Ourcq. On pourrait s'en étonner, car l'eau de l'Ourcq est la plus malsaine de Paris; elle vient du bassin de La Villette, véritable port de commerce, toujours encombré de bateaux; et l'on sait si l'eau d'un port peut être propre. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la cuisson du pain suffise à détruire les germes morbides que l'eau ou la farine peuvent contenir : la température intérieure de la mie est bien loin de s'élever à 100 degrés. Mais quoi! l'eau de l'Ourcq, qui devrait être, d'après les règlemens, « exclusivement réservée aux cours, jardins et écuries, » est aussi réservée aux malades. Ils la boivent pure dans certains hôpitaux, mêlée aux eaux de rivière dans les autres. Dans tout Paris, les eaux de sources amenées de la Vanne ou de la Dhuys sont distribuées sans mélange par des canalisations spéciales. Dans les hôpitaux seuls, les règlemens sont violés; il n'y a qu'une canalisation, et les fiévreux, les phtisiques, les cholériques auxquels on devrait donner les eaux les plus limpides et les plus fraîches que les aqueducs de M. Belgrand nous amènent, boivent encore l'eau de l'Ourcq, l'eau des cours et des écuries! Hâtons-nous de dire que la situation a été améliorée depuis un an dans deux ou trois hôpitaux et probablement le sera bientôt partout.

L'abonnement aux eaux de l'Ourcq coûte, pour un mètre cube par jour, 60 francs par an. Les boulangers paient leur abonnement 120 francs et emploient l'eau de source.

Enfin l'usine Scipion, pouvant garantir qu'elle n'aura jamais de chômages, trouve la main-d'œuvre à meilleur compte. Un maître ouvrier boulanger, un *gindre* (le nom s'est conservé), gagne 7 francs par jour, en faisant quatre *fournées*, et toute fournée supplémentaire lui est payée un franc. A l'usine Scipion, le gindre ne gagne que 7 francs pour six fournées, et le *pétrisseur* 6 fr. 50 par jour.

Voici donc bien des avantages au profit de l'usine municipale. Et n'oublions pas qu'elle devrait réaliser à la fois les bénéfices du meunier et du boulanger. Ses *frais de panification* sont estimés à 7 francs environ pour 100 kilogrammes de farine, ce qui donnerait 13 francs par sac : sous cette rubrique, les boulangers ont l'habitude de compter toutes les dépenses autres que celle de l'achat de la farine, leur matière première : c'est-à-dire la main-d'œuvre, les impositions, le loyer, l'eau, le gaz, le bois de chauffage. Pour eux ces frais de panification ne paraissent pas pouvoir descendre au-dessous de 20 francs par sac.

Quel sera donc enfin le prix de revient à l'usine Scipion? 0 fr. 2804 par kilogramme, d'après les dernières estimations. Et le pain est livré aux lycées pour 0 fr. 30.

Ce résultat, fort médiocre, laisse prévoir que des boulangeries municipales ne vendraient pas à meilleur compte que les boulangers le pain de première qualité. Le pain de l'usine Scipion n'est qu'un pain *bis-blanc*, dont le peuple de Paris ne voudrait pas, et qu'il serait inutile de mettre en vente. Il faudrait en fabriquer de meilleur, et l'on n'aurait que 0 fr. 05 ou 0 fr. 06 de marge par pain de quatre livres, puisqu'on devrait vendre à 0 fr. 65. On ne parviendrait pas à soutenir la concurrence sans pertes ; et il serait démontré une fois de plus que l'état ou la ville, quand ils veulent se mêler d'affaires commerciales, ne peuvent lutter, en fait d'économie et de bonne fabrication, avec l'industrie libre et l'initiative privée.

La commission passa à l'étude d'une troisième proposition. Des industriels proposaient de faire concurrence aux boulangers et espéraient réaliser des bénéfices, grâce à la fabrication en grand et à la diminution des frais généraux. Une société de manutention établie à Saint-Denis devait fournir du pain à 0 fr. 54 ; un négociant promettait de le livrer à 0 fr. 60, s'il lui était permis d'établir de petits dépôts dans des baraques *Collet*, ces baraques dont les boulevards sont encombrés pendant la semaine du jour de l'an. La proposition mérite d'être étudiée ; et il ne serait pas impossible qu'une pareille concurrence fît baisser les prétentions des boulangers.

Un quatrième système se présentait : celui des boulangeries coopératives. Dans beaucoup de villes, ces associations ont réussi, et elles méritent assurément d'être encouragées, car elles engagent les associés à la prévoyance et à l'économie. Il faut en général, pour en faire partie, déposer un petit capital de 40 ou 50 francs. Il faut aussi renoncer à acheter à crédit. Moyennant quoi, on a le pain au prix coûtant, et le bénéfice du boulanger est réparti entre les associés. Les boulangeries coopératives réussissent dans les petites villes dont la population ne change pas : à Paris, de très nombreux ouvriers, attirés par les travaux, mais prêts à repartir, et restant à l'état de population flottante, n'ont pas le temps de s'associer. Ajoutez que, dans cette immense cité, le chantier est souvent très loin de la demeure de l'ouvrier. Nous avons dit qu'il n'emportait pas son pain ; il le prendra à l'heure du repas, chez le plus voisin boulanger, sans courir à la boulangerie coopérative. En fait, ces associations n'existent pas à Paris. Il eût fallu, non pas les encourager, mais les créer. Ici encore il fallait prendre garde, comme l'avait dit M. Piperaud, de faire concurrence à quelques-uns avec l'argent de tous. Si ces associations avaient existé, rien n'empêchait de leur donner quelque encouragement. Mais voter des crédits pour leur constituer une première mise de fonds, leur accorder gratuitement des locaux appartenant à la ville, eût semblé excessif. Ces boulangeries soi-disant coopératives seraient devenues de vraies boulangeries municipales.

Pendant le cours de ses travaux, la commission municipale s'était renseignée auprès des hommes les plus compétens et les plus honorablement connus dans les professions de meunier et de boulanger. — Elle entendit M. Ramé, président de la chambre syndicale de la boulangerie, et plusieurs membres de cette chambre, M. Vaury, l'un des principaux meuniers de Paris ; M. Laîné, le directeur des grands moulins de Corbeil. Elle voulut entendre aussi le directeur de l'usine Scipion, et celui d'une grande manutention installée à Saint-Denis. Munie de tous les documens nécessaires, elle passa à l'étude de la taxe.

Cette question nous conduit à examiner la situation actuelle de la boulangerie à Paris et à jeter un regard rapide sur les régimes qu'elle a traversés.

III.

Lorsque la taxe était appliquée dans toute sa rigueur, et lorsqu'on eut créé la caisse de la boulangerie, les boulangers perdant

toute indépendance, ressemblèrent plutôt à des employés publics qu'à des négocians ordinaires. Dans un mémoire adressé en 1858 à M. le préfet de police, ils disaient encore : « Nous reconnaissons sans rougir que nous sommes de simples ouvriers, fabriquant à façon, et fournissant la matière dont l'administration fixe le prix. »

Ce régime de tutelle administrative était fort ancien, bien antérieur à la loi de 1791. Pour trouver un temps où la boulangerie fut à peu près libre, il faut remonter au règne de saint Louis. On lit dans le *Livre des métiers :* « Quiconque veut être *blatier*, c'est à savoir : vendeur de blé à Paris, être le peut franchement, par payant le *tonlieu* (droit de marché), et la droiture (taxe), que chacun des grains doit. Il peut avoir autant de valets et d'apprentis qu'il lui plaît. » Le blatier, — marchand de blé, — pouvait en faire du pain : Philippe le Bel étendit à tous les bourgeois le droit de cuire à domicile. Plus tard, le blatier s'appela *talmelier*. Au moyen âge, le nom de boulanger était réservé à l'ouvrier qui tamisait la farine pour en séparer le son : elle lui était livrée « à l'état de boulange. »

« En plein moyen âge, disait ici même M. André Cochut, on trouve la boulangerie parisienne à peu près libre. » Et M. Le Play en dit autant des marchands de blé : ils jouissaient d'une liberté à peu près complète, au temps de saint Louis (1). Depuis lors, de nombreux règlemens furent imposés au commerce du blé, à la meunerie, à la boulangerie. Beaucoup nous semblent fort étranges, surtout lorsque l'historien ou le juriste nous exposent en quelques pages, en les resserrant les unes auprès des autres, les mesures prises à travers une période de quelques siècles. D'après M. Cochut, les rois avaient compris d'abord que le meilleur moyen de combattre les seigneurs privilégiés était de créer à côté d'eux des industries libres : saint Louis défendit d'établir les fours banaux dans les villes. Philippe Auguste déjà avait « compris que les banalités, si on les exerçait à la rigueur, donneraient aux seigneurs le monopole de l'alimentation publique, et feraient d'eux les maîtres du royaume (2). » Mais, à mesure que le pouvoir royal fut augmenté, les règlemens se multiplièrent. « Le régime réglementaire, a dit M. Le Play, ne commença guère à se constituer qu'au XIVe siècle, et c'est surtout de la dynastie des Valois que datent, en ce genre, la plupart des innovations signalées comme de mémorables découvertes de l'esprit humain par l'écrivain le plus

(1) Le Play, 2e rapport au conseil d'état sur les commerces du blé, de la farine et du pain, p. 31. Paris, 1860.

(2) A. Cochut, *le Pain à Paris*. Voyez la *Revue* du 15 août 1863.

compétent du dernier siècle (1). » M. Le Play veut parler de Delamare. « Ce régime, dit encore M. Le Play, procédait de l'opinion que la rareté et la cherté du blé en temps de disette, doivent être attribuées non-seulement aux causes naturelles qui frappent tous les yeux, mais surtout à la perversité et aux manœuvres insidieuses des marchands ; d'où l'on concluait que la sollicitude de l'autorité devait tendre incessamment à contrôler et à restreindre les opérations de ces derniers (2). »

M. André Cochut explique par les mêmes raisons les anciens abus de la réglementation. D'après ce savant écrivain, les légistes, devenus tout-puissans à la cour des Valois, et imbus des souvenirs de l'empire romain, considéraient le commerce de la même manière que les jurisconsultes de Rome ou de Constantinople : le marchand était un esclave, un serviteur du public, dont la conduite était contrôlée par les magistrats : on ne se fiait pas à l'industrie des vendeurs et à l'intelligence des acheteurs pour assurer le cours le plus avantageux et le plus équitable des marchandises.

Il fut défendu d'aller vendre et acheter le blé chez les cultivateurs : ceux-ci devaient apporter leurs produits aux marchés. Défendu aussi de vendre ses produits en route, de les faire passer d'un marché à un autre, de remporter le blé exposé : il doit être vendu dans le cours de trois marchés au plus. Au marché, le prix de la première vente doit fixer le cours : la baisse est permise, mais non la hausse. Tous ces règlemens ne répondent guère aux idées de libre circulation des denrées et de liberté de transaction, auxquelles nous sommes lentement arrivés, sans être bien sûrs de nous y tenir. Mais combien les conditions étaient différentes ! Combien l'accaparement, ce méfait économique qu'on voulait éviter à tout prix, était plus facile qu'aujourd'hui, lorsque les transports étaient lents et malaisés, et qu'on était, à chaque marché, sans nouvelles des cours du marché voisin ! Ces règlemens étaient tenus pour utiles par des écrivains dont l'impartialité et la compétence sont reconnues. « Il s'est passé un fort long temps, disait au XVIIIe siècle Delamare, dans son *Traité de la police*, que le commerce du blé était libre à toute sorte de personne. Les laboureurs et les propriétaires qui faisaient valoir leurs terres en pouvaient acheter les uns des autres pour les revendre ; les marchands en faisaient autant, et on ne les obligeait à aucune obligation envers le public en embrassant cet employ. On a reconnu dans la suite combien ces regrats perpétuels et cette

(1) M. Le Play, 2e rapport au conseil d'état sur les commerces du blé, de la farine et du pain, p. 32.

(2) *Ibid.*

licence étaient préjudiciables : pour y remédier, on a interdit le commerce aux uns et prescrit des règles aux autres qu'ils jurent d'observer. »

Les Valois avaient multiplié les règlemens. Henri IV n'en ordonna point de nouveaux et appliqua les anciens d'une façon fort libérale. « Henri IV, dit M. Le Play, traita cette matière avec la supériorité, la prudence et le bon sens qu'il apporta dans les autres branches de l'administration, et où se trouve la véritable source de la prééminence de notre pays au XVIIe siècle. Évitant de heurter les préjugés établis, il n'abrogea pas formellement les lois de ses prédécesseurs, mais il les laissa tomber en désuétude. » Sous Louis XIII et le cardinal de Richelieu, on reprit avec sévérité l'exécution des anciennes lois, notamment d'un règlement de 1569, renouvelé en 1626, et qui paraît aux économistes modernes étrange et inexplicable entre tous. « On trouva ingénieux, s'écrie M. Cochut, de forcer les boulangers à acheter loin des villes, afin que les cultivateurs des alentours, trouvant moins à vendre, fussent moins exigeans pour les prix... Défense fut faite aux boulangers parisiens d'acheter des grains dans un rayon de huit lieues autour de la ville... » Delamare juge encore la mesure excellente. « Toutes ces défenses ont pour objet d'engager les laboureurs d'amener ou d'envoyer leurs grains au marché des villes lorsqu'ils le peuvent faire sans les détourner beaucoup de leurs travaux de la campagne... Cet article de la police des grains bien exécuté produit trois bons effets : le premier, que l'abondance paraît toujours dans les marchés; le second, que l'on y achète toujours de la première main, et le troisième, que l'incommodité de séjour et l'empressement de s'en retourner chez soi engagent les laboureurs et les autres qui ont amené leurs grains au marché de se relâcher sur le prix. » Pour ces trois bons effets obtenus jadis, que de mauvais effets produirait aujourd'hui une loi pareille! Mais que sert de juger le passé sans tenir compte d'une foule d'usages oubliés, de conditions économiques profondément modifiées, de nécessités disparues? Glorifier le passé de parti-pris est une manie; mais le décrier est une sottise, et c'est également vivre dans les rêves que d'en craindre ou bien d'en souhaiter le retour.

Si les mesures conseillées par les économistes d'autrefois ont de quoi nous surprendre, les décisions des savans nous étonnent plus encore. On se mit, sous Louis XIV, à fabriquer un *pain mollet*, qu'on faisait lever par la levure de bière; auparavant on n'avait usé que de la pâte aigrie, conservée de l'opération précédente. Aujourd'hui le procédé est général, et le ferment alcoolique est partout employé, au moins dans les boulangeries des villes. Il paraît que

l'Académie de médecine (1) s'émut de cette innovation. Guy Patin déclara le pain mollet malsain, capable d'engendrer toutes les maladies. Claude Perrault tenait pour l'opinion contraire. L'assemblée lui donna tort et, le 24 mars 1668, elle décida par 45 voix contre 75 que « la levure de bière est préjudiciable au corps humain par son âcreté, née de la pourriture de l'orge et de l'avoine. » Il est vrai que ces étonnans physiologistes ne tardaient pas à se déjuger, les amateurs du nouveau pain s'étant obstinés à en manger et à ne point mourir, malgré l'arrêt de la faculté. Et en 1670 le pain mollet triomphait devant l'Académie de médecine et devant le parlement. C'est celui que nous mangeons encore : il n'en fallait pas moins pour assurer sa longue carrière, et cette pacifique révolution de la boulangerie a fait disparaître les lourds gâteaux de farine, les épaisses *boules de mie,* que fabriquaient les talmeliers du moyen âge.

Au XVIIIe siècle, le système de la réglementation continua de prévaloir avec toutes les aggravations qui dataient du règne de Louis XIV. « Ce prince, dit M. Le Play, avait répudié ici, comme partout ailleurs, les traditions établies. Pour soutenir une mauvaise organisation financière et satisfaire son esprit de domination, il rétablit le régime réglementaire en lui donnant des développemens sans exemple, et il prit à tâche de soumettre au contrôle direct de l'autorité toutes les opérations qui se succèdent depuis la production du blé jusqu'à la consommation du pain. »

Il ne faudrait pas cependant trop noircir les ombres du tableau. Sauf à certains momens, où la manie de réglementation, surexcitée par la crainte de la disette, fut portée à l'excès, le contrôle des pouvoirs publics s'exerça bien plutôt sur le commerce et sur le transport des grains que sur la boulangerie proprement dite. Nous trouvons dans le même rapport de M. Le Play les lignes suivantes : « La comparaison du présent au passé est moins satisfaisante en ce qui concerne le commerce du pain; car l'ancien régime s'était défendu de la plupart des erreurs au milieu desquelles nous nous engageons chaque jour davantage. Le règlement de 1264, confirmant un état de choses qui était généralement appliqué aux industries urbaines de l'Europe, maintenait, pour le pain de luxe, le double principe de la taxe et de la corporation; mais il posait fermement le principe de la libre concurrence pour le pain de ménage que consommait la masse de la population. Depuis le moyen âge jusqu'à la révolution de 1789, cette distinction a toujours été conservée, et les innombrables modifications apportées au régime réglementaire n'ont jamais concerné que le pain de luxe.

(1) André Cochut, *Ibid.*

Devançant encore ici l'Europe dans les voies de la liberté, Henri IV laissa tomber en désuétude, même pour cette dernière sorte de pain, le régime réglementaire. Mais une ordonnance de 1619 remit en vigueur la corporation des boulangers, dont le privilège fut ultérieurement confirmé par les lettres patentes de 1658 et de 1783. En ce qui concerne la taxe, au contraire, les principes d'Henri IV prévalurent définitivement. La taxe du pain de luxe, rétablie une dernière fois en 1577 dans un acte émanant du souverain, ne figure plus dans aucun règlement général postérieur au XVIe siècle. On n'en trouve plus aucune trace dans les lettres patentes dont je viens de rappeler la date... Les régimes de la corporation et de la taxe (au XVIIIe siècle) concernaient seulement la fabrication du pain de luxe; quant au pain de ménage, on le vendait dans un régime de libre concurrence, que les autorités préposées à la police des subsistances développaient en se conformant à des traditions séculaires autant que le permettait la nature des choses. La masse de la population se nourrissait de ce pain de ménage... »

Et il ne faut pas croire que le régime de la corporation fût soumis à des règles très étroites et empêchât la concurrence. Le pain de ménage, au XVIIIe siècle, était vendu concurremment par les deux cent cinquante boulangers privilégiés, dits boulangers de petit pain; par six cent soixante boulangers établis dans les faubourgs; enfin, par neuf cents boulangers des villes de Saint-Denis, Sceaux, Villejuif, Gonesse, Saint-Germain, Corbeil, etc.

Les faits que M. Le Play affirme avec une autorité incontestable sont de nature à modifier les idées qu'on pouvait se faire de la situation des boulangers sous l'ancien régime. Assurément, pour le commerce des grains, la liberté n'existait pas; la crainte des accaparemens, la peur des disettes, et, comme dit Delamare, le désir d'éviter les *regrats* perpétuels, avaient soumis ce commerce à mille entraves. Mais il est permis d'affirmer que le commerce du pain était libre, puisque, dans l'immense majorité des cas, les prix se traitaient de gré à gré. L'administration de la police publiait tous les mois la mercuriale, et elle en déduisait le poids que devait avoir le pain de luxe; non pas le prix, car ce pain était vendu, comme il arrive souvent encore aujourd'hui, à prix fixe, avec un poids variable.

On peut se demander pourquoi la police taxait le pain de luxe plutôt que le pain de ménage. C'était, dira-t-on, s'occuper des intérêts des riches et négliger ceux du peuple. Ce serait là juger trop vite et se laisser tromper par des apparences. Presque tout le monde mangeait du pain de ménage, et la vente et l'achat se faisaient librement. « Aucun administrateur de l'ancien régime n'avait

pensé que la taxe pût s'appliquer utilement au commerce du pain de ménage, ni en général qu'elle pût avoir pour résultat de produire le bon marché des produits dans les industries livrées à la libre concurrence. Les admirables monumens que l'ancienne administration nous a laissés, touchant la pratique suivie en matière de subsistances, ne laissent à cet égard aucun doute (1). » On faisait exception à ce principe pour quelques sortes de pain de luxe, tenant fort peu de place dans l'alimentation publique. Il y avait deux motifs à cette exception. D'abord, elle ne concernait que les deux cent cinquante boulangers de petit pain, boulangers privilégiés, profitant des avantages de la corporation qui pouvaient dégénérer en abus. Ensuite, l'usage établi de vendre à prix fixe avec un poids variable rendait aisé de tromper les acheteurs ; et il était à propos de leur apprendre au moyen d'une sorte de taxe officieuse déterminée d'après la mercuriale, quel poids ils avaient droit d'exiger. En somme, comme le remarque judicieusement M. Le Play, les anciens règlemens étaient le contre-pied de ceux qui, de nos jours, ont été en vigueur : la boulangerie était libre en principe et taxée seulement pour quelques produits exceptionnels. Depuis, la taxe est devenue la loi générale et la liberté une exception.

Le roi Louis XVI et Turgot furent les fondateurs, en France, de la liberté de commerce et de la circulation des grains. La déclaration du roi du 25 mai 1763, les lettres patentes promulguées le 2 novembre 1774, précédées de très remarquables considérans, étaient inspirées de cette idée nouvelle, si sage, si féconde et combattue par tant de préjugés. La suppression des barrières fiscales qui séparaient les provinces ne s'opéra pas sans luttes, et plus d'une fois l'émeute populaire barra le passage aux chariots chargés de blés.

Au début de la révolution, la liberté du commerce des grains fut proclamée comme toutes les autres libertés ; et, comme il est quelquefois arrivé, les règlemens les plus despotiques, les entraves administratives les plus tracassières et les plus malfaisantes se multiplièrent. D'abord, sans rétablir les barrières intérieures, on redoubla de sévérité pour empêcher le libre échange avec les pays voisins et interdire la sortie du territoire français : « Un sac de blé ne pouvait être transporté à proximité de la frontière de terre ou par cabotage sans être accompagné d'un acquit-à-caution obligeant l'expéditeur à justifier de la livraison ultérieure du produit dans une commune du territoire français (1). »

Puis vint la taxe du pain, autorisée par la loi des 19-22 juillet 1791,

(1) Rapport de M. Le Play, p. 39.

qui fut, suivant M. Le Play, «la mesure la plus funeste de cette triste époque et marqua formellement le terme des tentatives de liberté et le retour au régime réglementaire. » L'article 30 de cette loi est ainsi conçu : « La taxe des subsistances ne pourra provisoirement avoir lieu dans aucune ville ou commune du royaume que sur le pain et la viande de boucherie sans qu'il soit permis en aucun cas de l'étendre sur le vin, le blé, les autres grains, ni autres espèces de denrées, et ce, sous peine de destitution des officiers municipaux. »

Partisan de la liberté complète des transactions, l'illustre rapporteur du conseil d'état se demande comment les membres de l'assemblée ont pu se résigner à renoncer à des principes appliqués avant et depuis 1789. C'était remonter à 1577, car depuis 1577 la taxe du pain n'avait point existé ; le pain de ménage (celui qui alimentait la population) avait toujours été vendu sous le régime de la libre concurrence ; et aucun administrateur sous l'ancienne monarchie n'avait eu l'idée de faire intervenir la ville ou l'état pour fixer les prix qui doivent être débattus entre acheteurs et vendeurs. Ce n'était pas là rétablir ce que l'assemblée constituante avait supprimé ; c'était établir une mesure nouvelle, créer un droit nouveau qui soumettait le commerce de la boulangerie à l'arbitraire des municipalités.

Sous la convention, le système règlementaire, sanctionné par les plus barbares pénalités, fut appliqué à tous les genres de commerce. Cette assemblée pratiquait la fraternité au moyen de l'échafaud, la liberté en décrétant le *maximum*, l'égalité en organisant la misère et la famine pour tous les citoyens sans distinction. En matière commerciale, il semblerait, à lire les lois et décrets de ce temps, que toutes les marchandises fussent des propriétés publiques et tous les marchands des malfaiteurs. Certes les légistes des Valois et les ministres de Louis XIV n'avaient jamais songé à les réduire à un si dur esclavage. Si cet odieux et absurde régime avait duré, personne n'aurait plus voulu risquer son bien, sa liberté, sa vie dans les ruineuses et périlleuses carrières de meunier, boulanger, marchand de grains ou de bestiaux.

Le décret du 4 mai 1793 imposait à tout propriétaire de grains et de farines l'obligation de déclarer à la municipalité la quantité qu'il possédait. Il était défendu de vendre ailleurs qu'au marché, et sous prétexte d'approvisionner le marché, le maire pouvait réquisitionner les gerbes dans les granges et les faire battre. Le *maximum* des prix de vente était fixé pour le mois de mai 1793,

(1) Rapport de M. Le Play, p. 37.

au prix moyen des quatre mois précédens; mais il devait baisser d'un dixième au premier juin, d'un vingtième au premier juillet, d'un trentième au premier août, d'un quarantième au premier septembre. Le délit de vente au-dessus de ce cours fictif était puni par la confiscation des marchandises, et par une amende de trois cents à mille livres. Une nouvelle carrière était offerte aux gens sans emploi : celle de dénonciateur. Ils avaient droit à une récompense de mille livres, prises sur les biens de celui qu'ils avaient trahi.

Le 26 juillet 1793, le crime de l'*accaparement* était défini. Ce crime consistait « à retirer de la circulation, et à enfermer dans un lieu quelconque, sans les mettre en vente journellement et publiquement, les marchandises de première nécessité. » Quelle sont ces marchandises? Le décret nous l'apprend : ce sont le pain, la viande, les grains, les farines, les légumes, les fruits, le beurre, le vinaigre, le cidre, l'eau-de-vie, le charbon, le suif, le bois, l'huile, la soude, le savon, les sels, les viandes et poissons secs, fumés, salés ou marinés, le miel, le sucre, le chanvre, le papier, les laines ouvrées ou non ouvrées, les cuirs, le fer et l'acier, le cuivre, les draps, la toile et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières premières servant à leur fabrication, les soieries exceptées. Les termes de la loi étaient, on le voit, assez larges. A moins de vendre des soieries ou des bijoux, on pouvait être déclaré accapareur à propos de tous les genres de commerce : accapareur, même quand on n'était coupable que de prévoyance et d'économie. Le châtiment était la mort. Les biens confisqués étaient attribués, un tiers à la république, un tiers aux citoyens indigens; enfin, par une clause odieuse, un tiers au dénonciateur.

Par le décret du 11 septembre 1793, il fut interdit de vendre le blé ailleurs qu'aux marchés; interdit de le transporter sans permission et sans avoir déposé à la mairie une caution d'égale valeur; ordonné de déclarer ce qu'on possède, de subir les visites domiciliaires et les inventaires, de satisfaire à toutes les réquisitions de l'autorité. Le tout sous peine d'amendes, de prison, de confiscation des grains, des voitures, des chevaux. Et toujours une bonne part des dépouilles est réservée au dénonciateur. Les serviteurs sont incités à trahir leur maître : si le dénonciateur est le charretier, il aura la totalité de l'amende et des objets confisqués. Un meunier surpris à faire le commerce des grains ou farines est puni de dix ans de fers. Les boulangers de Paris seront approvisionnés par réquisition; et, dès lors, ils n'ont plus le droit d'acheter au marché une livre de farine : s'ils le font, ils paieront une amende de 3,000 livres (1).

(1) Décret du 11 septembre 1793.

La qualité du pain qui sera mis en vente est fixée par décret (1). Elle sera partout la même. La fraternité exige que tous les Parisiens mangent le même pain ; l'austérité républicaine veut que ce soit le plus mauvais. « La mouture, dit le décret, sera uniforme ; et il n'en pourra être extrait, par quintal de toute espèce de grains, que quinze livres de son (2). » C'est dire que beaucoup de son restait dans la farine. Elle ne ressemblait guère aux belles farines de première qualité, blutées à 65 pour 100, qui servent aujourd'hui à fabriquer le pain le plus blanc pour les faubourgs de Paris.

Le premier résultat de semblables mesures fut de faire abandonner les métiers. « Voilà huit ou dix jours, écrit le citoyen Nicolas Lévy, meunier, que notre moulin ne tourne pas, faute de bled... Lorsque je vous vendis dernièrement une voiture de farine, je l'avais en effet, et je vous l'ai même envoyée. Six jours après, on me l'arrêtait à Rambouillet (3). »

Le citoyen Bonneau, marchand de farines à Étampes, et commissaire de la commune de Paris, déclare, le 3 juillet 1793, qu'il est dans l'impossibilité de remplir ses engagemens, attendu que la municipalité d'Étampes lui a refusé un acquit-à-caution. « J'ai fini le contingent des soumissions que je vous ai faites, écrit le citoyen Genet, meunier à Granville (Seine-et-Oise) ; dans ce moment-ci, il ne m'est plus possible de vous fournir un sac pour l'approvisionnement de Paris. J'avais chez moi cent sacs de farine préparés pour Paris, les commissaires de la ville de Versailles sont venus chez moi dimanche dernier requérir ces farines... Je vais travailler à me défaire de mes chevaux et ustensiles de commerce (4). »

« J'avais disposé, écrit Hervé, meunier à Épernon, le 29 juin dernier, une voiture de farines que vous auriez reçue le 30. Mais j'ai été à la dernière surprise d'apprendre, en rentrant chez moi, que cette voiture a été enlevée par les citoyens Préau, Angibault et Ledier, se disant commissaires pour le recensement des blés et farines (5). »

Toutes ces lettres sont adressées à l'administration des subsistances à Paris. Si cette administration privilégiée et populaire entre outes (6) avait tant de peine à recevoir ses fournitures, que devaient

(1) Décret du 15-16 novembre 1793 (25-26 brumaire an II).

(2) Il s'agit d'un quintal de 100 livres et par conséquent de 15 pour 100 de son.

(3) Lettre datée du 4 juillet 1793, adressée à l'administrateur des subsistances à Paris.

(4) Lettre citée dans le rapport de M. Le Play.

(5) *Ibid.*

(6) « Ces mots (c'est pour nos frères de Paris) ont été plus d'une fois les mots magiques qui, sur les routes, dans les communes, dans les rassemblemens populaires, ont empêché le pillage, dissipé les attroupemens et facilité la circulation des grains. »

être les relations entre particuliers ? Les meuniers, les boulangers voulaient abandonner leurs moulins ou leurs boutiques. La convention ne le permettait pas ; elle inventa le commerce obligatoire, et de même qu'elle frappait le noble qui fuyait la France pour sauver sa vie, elle frappa le négociant découragé qui renonçait aux affaires pour sauver son modeste bien. Elle frappa même l'ouvrier. Il y eut une proscription nouvelle pour ces émigrés de l'atelier. « Tous les meuniers, de par le décret du 11 septembre 1793, sont mis en réquisition par le ministre de l'intérieur et les administrateurs, pour le service public. Une amende de 3,000 livres par corps est infligée à ceux qui refusent d'obéir à ces réquisitions ou qui abandonnent leur moulin sans avoir prévenu trois mois à l'avance la municipalité du lieu... Les boulangers ne peuvent, sous peine d'une amende de 2,000 livres, quitter l'exercice de leur professior qu'en prévenant la municipalité deux mois à l'avance (1)... » Et, de par le décret du 29 septembre 1793 : « Les municipalités peuvent mettre en réquisition et punir de trois jours de détention les ouvriers, les fabricans et les différentes personnes de travail, qui se refuseraient sans cause légitime à leurs travaux ordinaires (2). » Voilà la question des grèves nettement résolue par le gouvernement révolutionnaire !

M. André Cochut, dans ses savantes études sur *le Pain à Paris*, a dit « qu'il ne fallait pas croire que les lois ridicules de l'ancien régime fussent rigoureusement exécutées : elles étaient sans cesse éludées par l'ascendant des gens riches, la vénalité des commis, la subtilité des marchands ou des acheteurs. Les uns passaient à travers les mailles du filet ; les autres y restaient victimes. L'arbitraire et la ruse, en atténuant des lois impossibles, les faisaient vivre... » Ces lignes auraient encore mieux pu s'appliquer aux lois *ridicules*, aux lois *impossibles* de la révolution. Il est probable que beaucoup de voleurs s'échappaient à travers les mailles du filet où tant d'honnêtes gens restaient victimes. La fraude devint générale : subitement, la consommation de Paris augmenta d'un tiers ; elle passa de quinze cents à deux mille sacs par jour (3), et les Parisiens n'en mangeaient pas mieux : suivant l'énergique expression de M. Le Play, par cette monstrueuse combinaison de la famine et des livraisons à vil prix, on avait organisé le gaspillage.

(Rapport de Boissy d'Anglas, 25 ventôse an III.) — Il paraît que ces mots magiques eux-mêmes ne suffisaient pas toujours !

(1) Décret du 11 septembre 1793, résumé par M. Le Play.

(2) Décret du 29 septembre 1793, *Ibid.*

(3) Rapport de M. Boissy d'Anglas affiché dans Paris le 25 ventôse an III.

Le premier consul, occupé avant tout des nécessités de la guerre, et craignant d'être troublé dans ses grands desseins, voulait éviter les mouvemens populaires provoqués par la hausse du prix du pain. Il avait vu sous la Terreur les attroupemens se former à la porte des boulangers et savait que les émeutes commencent souvent par le pillage de leurs boutiques. D'accord avec son préfet de police, M. Dubois, et malgré les résistances du ministre de l'intérieur Chaptal, il autorisa la taxe du pain et prépara un règlement de la boulangerie. Le prétexte de cette mesure fut la rareté du blé en 1801 ; la récolte avait été médiocre, surtout en Flandre et en Picardie. De Beauce et de Brie, où elle avait été meilleure, de grandes expéditions de blé se faisaient vers la Normandie ; et la police prétendait que, malgré la guerre, beaucoup de grains partaient, en contrebande, pour l'Angleterre. Les agriculteurs semblaient avoir désappris le chemin du marché de Paris ; — et le pain de quatre livres s'y payait 0 fr. 80, — le blé 26 fr. 67 l'hectolitre.

M. Dubois, entrant un jour chez le général Bonaparte, vit sortir des Tuileries M. Fox et le maire de Londres : « Eh bien ! Dubois, dit le premier consul (1), nos voisins s'en rapportent au commerce libre pour assurer l'approvisionnement. Cela n'empêche pas les attroupemens et le pillage des boutiques ; mais alors ils n'hésitent pas à tirer sur le peuple pour rétablir l'ordre. — Général, lui dit le préfet, je crois qu'on peut maintenir la tranquillité sans recourir à ces moyens extrêmes, et je pense que le plus sage, à Paris, est de revenir à de bons règlemens de la boulangerie et de la boucherie. — Mais, avec vos règlemens, me garantissez-vous que le prix du pain ne dépassera jamais dix-huit sous les quatre livres ? C'est la limite extrême au-dessus de laquelle l'ouvrier ne peut se nourrir ni nourrir sa famille. Pouvez-vous imposer aux boulangers de ne jamais excéder ce prix ? — Oui, général, je me charge d'y parvenir. — Faites, dit le premier consul, et agissez comme vous voudrez, sous votre responsabilité. — Dois-je soumettre au ministre de l'intérieur les mesures que je compte prendre ? Dans ce cas, je suis sûr de n'avoir l'autorisation et la réponse de ses bureaux que quand la disette sera finie. — Eh bien ! agissez directement : si vous ne réussissez pas, votre place me répond de l'insuccès. »

Cette place était celle de conseiller d'état, à laquelle aspirait M. le préfet de police. Il l'obtint peu de temps après, ayant réussi à assurer l'approvisionnement de Paris à de bonnes conditions, mais par des moyens tout différens de ceux que M. Fox et le lord mayor de Londres, avaient exposés au premier consul. A Londres

(1) Rapport de M. Le Play, p. 41.

la liberté de la boulangerie venait d'être proclamée. A Paris, le régime de la taxe et des règlemens allait être réorganisé et devait durer soixante-deux ans encore. Il semble que le but principal poursuivi par M. Dubois ait été la diminution du nombre des boulangers de Paris : il y en avait plus de deux mille ; beaucoup s'étaient établis depuis la terreur, sans disposer des ressources nécessaires, et vivaient au jour le jour ; la moyenne de la cuisson était tombée au-dessous d'un sac par jour. Tous durent obtenir une permission de la préfecture, et cette permission ne fut accordée (1) que moyennant le dépôt d'une caution consistant en quinze sacs de farine de première qualité. De plus, chaque boulanger devait justifier constamment d'une provision de farine. Cette provision devait être de soixante sacs, pour les boulangers cuisant par jour six fournées et au-dessus ; de trente sacs pour quatre fournées ; enfin, de quinze sacs au minimum. C'était exiger des boulangers un capital et un fonds de roulement : huit ans plus tôt ils eussent passé pour des accapareurs ! Enfin, la corporation nommait un syndicat ; et l'une des délibérations de ce syndicat (2) décida : qu'il fallait tendre à la réduction du nombre des ateliers, et que, par souscription, les fonds des petits boulangers besogneux seraient rachetés. Des dispositions ultérieures, prises par le préfet de police, sans avis du conseil d'état, fixèrent le nombre des boulangers de Paris à six cent un. C'est ainsi que M. Dubois, par ses arrêtés ou par son influence, cherchait à satisfaire à la volonté de son maître, qui avait dit : « Je veux à Paris une boulangerie forte et capable de sacrifices (3). » Il voulait maintenir un prix constant et établir un système de compensation entre les bénéfices des années d'abondance et les déficits des années de disette.

Sous la restauration, la corporation des boulangers trouva excessifs les sacrifices que l'on lui demandait et devint l'ardente ennemie du pouvoir. Une ordonnance, publiée le 24 juin 1823, par M. Delavau, préfet de police, prescrivait la taxe périodique du pain, déterminée tous les quinze jours d'après les mercuriales. Avant 1823, la taxe n'avait pas été périodique ; d'après l'esprit des règlemens de 1801 et les intentions du premier consul, les autorités devaient s'appliquer à empêcher la hausse du pain en temps de disette, quitte à donner un équitable supplément de bénéfice aux boulangers, quand les cours des blés seraient bas ; mais elles ne devaient

(1) Arrêté des consuls, 19 vendémiaire an x.

(2) Délibération du syndicat de la boulangerie, 25 septembre 1807.

(3) Note communiquée à M. Le Play par M. le conseiller d'état comte Dubois, fils du préfet de police. Page 162 du rapport.

intervenir que dans des cas exceptionnels. A partir de 1811, elles prirent l'habitude d'intervenir très souvent, et des taxes parurent chaque fois que le cours des farines variait notablement. Chose curieuse, les taxes périodiques, dont les boulangers se sont plaints si vivement, furent demandées à l'origine par leur chambre syndicale, et le système prévalut malgré le comité de l'intérieur du conseil d'état. La chambre syndicale préférait sans doute un mal chronique à des crises imprévues. Mais les taxes de 1823 donnèrent aux boulangers un sujet de mécontentement immédiat.

Elles étaient fixées d'après trois élémens d'information : le prix de la farine, le rendement de la farine en pain, les frais de panification. L'administration fut accusée, pour le rendement, d'avoir adopté un chiffre trop élevé, et, comme dit le vieux proverbe, d'avoir voulu contraindre les boulangers à tirer *trop de moutures du même sac*.

Il est clair que ce rendement dépend de la quantité d'eau mêlée à la farine ; et que les proportions du mélange ne peuvent pas être mathématiquement définies. La forme qu'on donne au pain, avant de le faire cuire, influera sur les résultats, en augmentant ou diminuant la surface d'évaporation. Un pain très allongé ou très aplati contiendra beaucoup de croûte, très peu de mie et très peu d'eau. Le mode de fabrication doit aussi avoir son influence sur le rendement. Bref, d'après des essais et l'expérience acquise, l'administration déclara que du sac de farine pesant 159 kilogrammes toile comprise, de cette antique *poche* à farine employée depuis le temps de saint Louis, on tirait non plus cent pains, mais cent deux pains de quatre livres. Depuis lors, cette proportion a été admise dans des estimations très modérées : en 1858, les boulangers eux-mêmes admettaient que le rendement peut aller jusqu'à cent quatre pains. Nous avons vu que les directeurs de l'usine Scipion l'estimaient à cent huit.

Ce fut là cependant l'occasion de grandes fureurs ; et les boulangers n'ont pas encore pardonné à Louis XVIII les cent deux pains de M. Delavau. Le préfet de police ne leur permettait pas même ces petites erreurs de poids qui sont quelquefois tolérées. Ils devaient avoir des balances sur leur comptoir et s'en servir à toute réquisition d'un client grincheux. Aussi la boulangerie devint *ultra-libérale* et il est permis de croire qu'à Paris elle suscita au gouvernement plus d'ennemis que ses efforts pour abaisser le prix du pain ne lui concilièrent d'amis. Nous le disions en commençant : le petit commerce est trop voisin du peuple pour être impopulaire, et ses abus lui sont aisément pardonnés. Ajoutez qu'en se mêlant de régler le prix du pain, un gouvernement se risque dans une périlleuse aventure :

vendeurs et acheteurs ne seront jamais contens. Il est plus prudent et il est plus équitable de leur laisser négocier entre eux leurs affaires.

Sous le second empire, le régime des règlemens parvint au plus haut point de complication. Un boulanger était un agent de l'état presque au même titre qu'un débitant de tabac. Le nombre des boulangers restait limité provisoirement à six cent un : il pouvait augmenter de façon à ce qu'il y eût toujours un boulanger pour 1,800 habitans. Un décret impérial du 27 décembre 1853 créa la caisse de la boulangerie, destinée à un double usage. D'abord tous les achats de blés ou de farine étaient soldés par elle, moyennant un crédit ouvert à chaque boulanger. Ensuite, quand le prix du pain, déterminé par la mercuriale, excédait le prix fixé dans la taxe municipale, elle avançait la différence aux boulangers ; elle comblait le déficit. En revanche, s'il y avait excédent, les boulangers devaient le rapporter à la caisse, pour la couvrir de ses avances. En somme, le système de compensation, grâce auquel le prix du pain devait rester à peu près constant, ne reposait plus, comme sous le premier empire, sur le crédit personnel des boulangers; la caisse commune devait les aider à passer les mauvais jours, et recouvrer ses avances dans les temps de prospérité. C'était une sorte de caisse d'assurance contre la cherté des grains.

Vers 1859, les boulangers se plaignirent amèrement de la taxe. Les frais de panification étaient, disaient-ils, estimés à trop bas prix : on ne tenait pas assez grand compte de la hausse des loyers et de la main-d'œuvre. Le gouvernement ordonna une enquête dans laquelle furent entendus avec les syndics de la corporation, des savans tels que MM. Dumas, Payen, Mège-Mouriès ; des économistes, des agriculteurs, négocians en farine ou meuniers, tels que MM. Darblay aîné, Rabourdin, Adolphe Dailly, Pluchet, Isidore Fould, Darblay jeune, Feray d'Essonne. Puis le conseil d'état étudia la question et confia le rapport à M. Le Play. Ce rapport, chef-d'œuvre de science historique et économique, concluait au rejet de nouvelles mesures réglementaires et à la suppression graduelle de celles qui existaient. Après avoir établi que le régime réglementaire n'était pas antérieur à la révolution, il prouvait que ce régime, « péniblement créé chez nous depuis soixante ans, pendant qu'on le détruisait chez les autres peuples, n'entraîne pour le consommateur que des charges sans compensation. Chaque addition faite à ce régime, ajoutait-il, s'est résumée en une surtaxe de prix du pain... La caisse de la boulangerie et le système de la compensation imposent en frais de régie, en intérêts de fonds, en primes attribuées à la fraude, à la contrebande et aux fabrications domestiques, une surtaxe de 1 million

983,000 francs (1). » M. Le Play demandait la liquidation immédiate de la caisse de la boulangerie; et il terminait en souhaitant le retour au droit commun.

IV.

Les vues de l'illustre économiste ont prévalu depuis vingt ans. Le moment est-il venu aujourd'hui de recourir aux anciennes méthodes? Est-il prouvé que le principe de la liberté du commerce, appliqué après tant d'hésitation, même aux objets de première nécessité, doive être abandonné? La disette existe-t-elle, et la cherté du pain va-t-elle devenir excessive? La taxe, avec les conséquences qu'elle entraîne, serait-elle justifiée? Nous ne saurions le croire. Il n'y a point de disette; on ne saurait, et loin de là, redouter la rareté et la cherté des grains. Mais on peut chercher à porter remède à d'autres maux. Il y en a deux principaux : le préjugé contre le pain de deuxième qualité, qui fait retirer de la consommation les farines bises; la coalition des boulangers, qui leur permet de se soustraire aux lois de l'offre et de la demande, et de maintenir le pain à un prix élevé quand le blé est à vil prix. Nous comptons sur la liberté pour rompre peu à peu cette coalition et venir à bout de ce préjugé. Nous espérons aussi de bons effets de la taxe officieuse, qui n'est qu'un avis destiné à éclairer les acheteurs et même les vendeurs.

Dans la taxe officieuse, il serait question du pain de seconde qualité : non pas du pain noir qu'on mangeait sous la terreur, fabriqué par ordre, avec des farines blutées à 15 pour 100; mais de ce pain *bis blanc*, fait de farine blutée à 25 pour 100, qui est plus nourrissant que le blanc, qui fut longtemps le principal aliment des Parisiens, et auquel on renonça, suivant M. Le Play, à partir de l'établissement du système réglementaire en 1801. Persuader aux Parisiens d'y revenir serait leur rendre un grand service.

L'économie de 0 fr. 05 par pain de quatre livres, maximum de ce qu'ils peuvent attendre de la taxe, est négligeable. Mais l'économie de 0 fr. 12 à 0 fr. 15 par pain de quatre livres donnerait à la fin de la semaine à une famille de quatre personnes un total de 1 franc environ, et la famille ne s'en porterait pas plus mal. Il serait plus important qu'on ne croit de faire adopter un nom, « pain de ménage, » par exemple, qui ne froissât point l'amour-propre des acheteurs. Les meuniers trouveraient alors le placement des farines de seconde

(1) Rapport de M Le Play, p. 110.

mouture, bien trop dépréciées ; et en les mêlant aux premières farines, on préparerait un pain excellent et peu coûteux.

Mais si l'on donnait un conseil utile aux consommateurs, au moyen de la taxe officieuse, on donnerait un conseil plus utile encore aux boulangers. Ils ont voulu maintenir les prix à un cours trop élevé. Jetons un instant les yeux sur leurs comptes, comme nous l'avons fait sur les comptes des meuniers.

Les boulangers achètent des farines de diverses provenances et de prix divers, et en font un mélange : quels sont ces prix, et quelle est la valeur moyenne du mélange? Autrefois, du temps de la taxe, l'administration avait adopté pour estimer cette moyenne une méthode invariable. La méthode est encore employée pour la fixation des taxes qui sont depuis 1823 établies tous les quinze jours à la préfecture de la Seine, mais qui ne sont plus imposées ni même publiées depuis 1864. On relève chaque jour le prix d'un quintal de farine du *stock des neuf marques*. Ce stock des neuf marques a une valeur inférieure à l'une ou à l'autre de ces neuf marques ; il peut provenir indifféremment de l'une ou de l'autre, et l'acheteur ne sait s'il recevra les produits de la meilleure maison ou de la moins estimée. Il paraît notamment que, cette année, l'une des maisons, par la mauvaise réputation qu'elle s'est attirée, pèse lourdement sur les cours du stock, auquel elle fournit beaucoup. Bref, le stock des neuf marques ne vaut guère plus de 44 à 46 francs le sac, tandis que certaines maisons, la maison Truffaut par exemple, vendent 51 et jusqu'à 52 francs.

On prend ensuite le cours des moulins de Corbeil et l'on estime le prix de 100 kilogrammes de farine. Enfin, on consulte les journaux *l'Écho agricole* et *le Bulletin des Halles*, et *la Mercuriale*, et l'on détermine trois nouveaux chiffres en fixant le prix de 100 kilogrammes de farine, d'après ces sources de renseignemens. On fait tous les jours et au bout de la quinzaine la moyenne de ces trois chiffres. On a ainsi trois moyennes : celle du stock, celle de Corbeil et celle des farines de toute provenance. Celle de Corbeil, qui est toujours la plus élevée, est en ce moment de 48 francs par sac ou 30 fr. 50 par 100 kilogrammes ; celle du stock, 45 francs ou 28 fr. 60 ; celle des farines de toute provenance est généralement inférieure de 3 fr. 50 à 4 francs par sac au cours de Corbeil : elle est donc environ de 44 francs par sac ou 28 francs par 100 kilogrammes. Additionnez les trois chiffres, puis divisez par 3 et vous aurez la moyenne telle que l'administration la détermine : ce sera 45 fr. 66 par sac, 29 francs par 100 kilogrammes.

Ce n'est pas ainsi que les boulangers font leur compte. D'abord,

disent-ils, l'administration suppose que nous allons chercher aux moulins de Corbeil nos meilleurs produits. C'est une erreur. Nous traitons mieux nos cliens, qui deviennent de plus en plus exigeans : il n'y a pas de pain assez blanc pour eux. Aujourd'hui, nous faisons nos mélanges avec un tiers de farine à 50 francs le sac, un tiers de farine de Corbeil ou équivalente, un tiers valant 2 ou 3 francs de moins que le prix de Corbeil. La moyenne serait d'environ 48 francs. Les boulangers ajoutent que ce prix moyen leur est toujours imposé quand ils ont peu de crédit. Il paraît notamment qu'au prix de la farine dite *stock des neuf marques*, il faut toujours ajouter 1 franc par sac, les acheteurs étant obligés soit d'acheter de grandes quantités à la fois, soit de s'adresser à des intermédiaires.

En tous cas, personne ne soutient même parmi les intéressés que la moyenne excède 48 francs. S'il fallait trancher par la moitié le différend entre eux et l'administration, on pourrait la fixer entre 46 et 47 francs. Or, en 1860, d'après Le Play (1), le sac de farine se vendait 55 francs, et le pain de 4 livres était vendu 0 fr. 69 c. 16 (2). On voit la différence. Que répondent nos boulangers? D'abord, que leurs confrères, en 1860, vivaient mal. Ensuite, que les frais de *panification* n'ont pas cessé d'augmenter. Pour le rendement de cent deux pains par sac, ils ne font plus d'objections. Depuis M. Delavau, M. Dumas et M. Payen sont venus affirmer, en 1858, qu'on pouvait obtenir ordinairement 130 kilogrammes de pain pour 100 de farine, ce qui revient exactement au même. Mais le total des frais devient exorbitant. Nous avons parlé, à propos de l'usine Scipion, du salaire des ouvriers. Le *gindre*, qu'on paie au moins 7 francs par jour, se contentait autrefois de 4 ou 5 francs. Le loyer est devenu très cher. L'usage de livrer le pain à domicile oblige à des frais de transport. Il faut payer l'eau, le gaz, la patente, tenir compte de l'intérêt du capital engagé dans l'achat du fonds. Enfin, de nombreuses maisons nouvelles se sont créées depuis 1863 ; la moyenne de la cuisson journalière est descendue de quatre sacs à deux sacs de farine, et les frais généraux se répartissent sur un plus petit chiffre d'affaires.

Certains boulangers estiment jusqu'à 27 fr. 40 par sac les frais de panification. M. Piperaud (3) leur fait observer avec à propos que, s'ils achetaient le sac de farine 48 francs et dépensaient 27 fr. 40 par sac, ce qui donnerait au total 75 fr. 40, ils se ruineraient, même sans la taxe, car 102 pains à 0 fr. 70 ne rapportent que 71 fr. 40.

(1) Rapport, p. 83, 84.
(2) Rapport de M. Piperaud, p. 20.
(3) *Ibid.*, p. 6.

Si la taxe officieuse fixe le prix à 0 fr. 65, le produit d'un sac rapportera 66 fr. 30. Le sac aura coûté de 46 à 47 francs. Il restera une vingtaine de francs pour tous les frais et le bénéfice, c'est-à-dire 40 francs pour tous les frais et le bénéfice d'un boulanger ordinaire, employant deux sacs de farine par jour et faisant, bon an, mal an, de 25,000 à 30,000 fr. d'affaires. Nous ne parlons pas ici des profits qu'il pourra tirer du commerce du pain de luxe. Ces chiffres permettent de penser que le tarif indiqué par l'administration pourra être fixé environ à 0 fr. 65. Il ne semble pas qu'il puisse descendre beaucoup plus bas.

V.

Nous avons essayé de réunir quelques renseignemens historiques et quelques informations techniques. La conclusion est facile à tirer. On a eu raison de se plaindre de la cherté du pain et de remarquer que, depuis la baisse du cours des blés, les boulangers maintenaient entre leurs prix de vente et le prix de revient de leur matière première une différence exagérée. On a eu raison de reprocher à quelques-uns d'entre eux leur empressement à hausser les prix, à la seule nouvelle du vote d'une loi destinée à donner un bien modeste soulagement aux souffrances de l'agriculture ; avant même la promulgation de cette loi ! Mais, en principe, si la baisse des prix du pain est légitime, il faut l'attendre de l'effet des lois économiques, sous un régime de liberté commerciale, et se garder de faire intervenir la ville ou l'état.

La disette n'existe point, et les mesures de rigueur ne sont point urgentes. Même en temps de disette, il ne semble pas que la lourde main de l'état, intervenant dans les relations d'affaires des particuliers, ait jamais apporté grand secours à personne. On eut faim sous Louis XIV, et le grand roi eut beau réglementer toutes choses, comme dit M. Le Play, depuis la production du blé jusqu'à la consommation du pain, les champs ne rendirent pas plus, et les pauvres genres ne mangèrent pas mieux. On eut faim aussi sous la convention : ce fut une famine factice, que le déficit des récoltes n'explique pas, résultat de l'impéritie des rêveurs sanguinaires dont un peuple affolé écoutait les déclamations et subissait les crimes. La convention eut beau visiter les greniers, fouiller les sacs, arrêter les voitures, surveiller les ventes, fixer les prix, ouvrir les livres de commerce, soudoyer les dénonciateurs et proférer partout les menaces de mort : elle ne réussit qu'à organiser le gaspillage et à pousser la misère à l'excès. Le premier empire trans-

forma la France en une immense armée dont tous les négocians devinrent les pourvoyeurs. Il ne faut pas chercher, dans l'histoire de ces années de luttes, l'application des lois économiques ordinaires : une seule nécessité s'imposait, c'était que les convois de vivres et de munitions arrivassent à temps. Tandis qu'à la tête de ses troupes l'empereur allait défier l'Europe, il lui importait avant tout que le peuple de Paris, cette arrière-garde toujours peu disciplinée qu'il laissait si loin de sa personne, voulût bien demeurer dans l'ordre et ne manquât de rien.

La restauration taxa périodiquement les boulangers. Le peuple de Paris y gagna-t-il beaucoup? Malgré le régime de la taxe, le prix du pain de quatre livres atteignait 0 fr. 91 en 1829.

Le second empire créa la caisse de la boulangerie et maintint la taxe jusqu'en 1863 ; puis, renonçant tout à coup à ce système compliqué, il donna aux boulangers de Paris la liberté dont jouissaient depuis soixante ans ceux de Londres et de Bruxelles. Le public eut-il à se plaindre du changement? Sous Napoléon III, la moyenne des prix du pain de quatre livres pendant les onze années antérieures à 1863, fut de 0 fr. 79,56 ; la moyenne pour les huit dernières années du règne fut de 0 fr. 71,74.

La troisième république fera assurément mieux de procurer du travail au peuple, et un peu de prospérité à l'industrie, que d'empiéter sur des libertés commerciales si lentement conquises. Il est vrai que le problème peut lui paraître plus embarrassant et la prendre au dépourvu.

DENYS COCHIN.

L'EXPOSITION

DES

ŒUVRES D'EUGÈNE DELACROIX

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

On sort de cette exposition les yeux éblouis et l'âme profondément remuée. L'éclat de la couleur et l'intensité de l'expression dramatique, ce sont là les caractères dominans de l'œuvre d'Eugène Delacroix. Sur ce coloris vibrant et harmonieux, robuste et délicat, franc et subtil, chatoyant comme la lumière, mystérieux comme la pénombre, transparent comme l'atmosphère, varié comme le mouvement, tour à tour sombre ou clair, corsé ou fluide, savant ou inné, procédant par contrastes ou par rapports, par oppositions ou par unisson, il n'y a plus rien à dire, car on a tout dit. Peut-être même a-t-on voulu trop dire. A entendre certains critiques, et des plus autorisés, le coloris, chez Delacroix, serait exclusivement scientifique. L'étude et l'expérience y auraient tout autrement de part que le don. Cette palette magique est composée au moyen de recettes connues, ce pinceau fébrile a un guide-âne. Delacroix ne peint jamais qu'avec « la rose des couleurs » sur son chevalet. Il sait par là que les couleurs primaires ou binaires s'exaltent si on les rapproche de leurs complémentaires; il sait aussi que l'ombre reflète légèrement la complémentaire du clair; il sait encore que la juxtaposition de certaines couleurs amortit ces cou-

leurs en raison d'un phénomène d'achromatisme. Ainsi renseigné, Delacroix n'a plus qu'à mettre une draperie rouge près d'une draperie verte, à poser quelques touches violettes dans l'ombre de ce jaune, à éteindre, s'il en est besoin, ce rouge trop cru par l'addition d'un peu de bleu, et le tour est joué : nous voici en présence d'un tableau du plus beau coloris.

L'art de peindre nous paraît chose moins simple. Que la couleur ait ses lois générales, nous en demeurons d'accord ; mais ces lois générales, les grands peintres, Eugène Delacroix tout le premier, n'hésitent pas à les interpréter avec liberté, à les éluder, à les transgresser et même à les violer ouvertement. En examinant au point de vue de la technique de la couleur les tableaux de l'École des beaux-arts, on reconnaît que si Delacroix juxtapose souvent le rouge et son complémentaire le vert, le violet et son complémentaire le jaune, souvent aussi il rapproche le bleu et le rouge, l'orangé et le rose, le jaune et le vert, le violet et le turquoise, et il obtient par ces rencontres, que proscrit cependant la loi des couleurs, les accords les plus vifs et les plus harmonieux. Le coloris ne saurait être réduit en formules, comme l'est la chimie. Les corps simples ont toujours les mêmes qualités. Il est certain que la combinaison de l'hydrogène et du soufre produira de l'acide sulfhydrique, car il n'y a pas deux espèces d'hydrogène ni deux espèces de soufre. Mais il est beaucoup moins certain qu'en mettant du rouge à côté du vert on obtienne une harmonie vibrante; car, même employés comme teintes plates, les rouges et les verts sont innombrables, et c'est à l'infini que le peintre, par les degrés de la tonalité, peut en modifier la valeur optique. Les jeux de la lumière, un jour du matin ou du soir, la différence des quantités, les tons soutenus ou affaiblis, c'en est assez pour changer toute la gamme des nuances. Nous demanderons aux théoriciens quelle est la couleur de « la couleur de chair, » comme disait Auber, et quelle est sa complémentaire. Les carnations roses ou blanches, brunes ou verdâtres, ambrées ou bronzées, s'accordent dans un tableau avec des teintes dont elles sembleraient redouter le brutal éclat. Dans la campagne, un champ jaunissant exalte également la nuance du bleuet et celle du coquelicot. Le vert du feuillage fait valoir de même et la rose et le géranium, et la capucine et le bouton-d'or, et l'iris et le lilas. C'est donc la nature elle-même qui viole les lois des complémentaires. La nature devrait faire des feuilles violettes pour les fleurs jaunes. Si ces savantes théories avaient une sérieuse valeur pratique, tout le monde serait coloriste. Grâce à la rose des couleurs, le premier peintre venu égalerait Rubens ou Delacroix, les tapis et les cachemires français auraient l'harmonieux éclat des tapis d'Orient et des cachemires de l'Inde. Or, à ne prendre que les artistes, des cinq ou six mille peintres qu'il y a de par l'Europe, on n'en trouve-

rait pas cinquante qui ne connaissent cette rose des couleurs. La plupart d'entre eux restent néanmoins de bien pauvres coloristes.

La *Grammaire des arts* de Charles Blanc est un livre qui ne brille pas par les idées originales; on y trouve cependant celle-ci : « La couleur soumise à des règles fixes se peut enseigner. » Rien n'est plus faux. La preuve, c'est que pas un peintre qui n'est point né coloriste ne l'est devenu; en s'obstinant à chercher la couleur, il n'a fait que tomber de l'achromatisme dans de blessantes cacophonies. Pas plus qu'elle ne s'enseigne, la couleur ne s'explique. On pourra surprendre certains procédés chez les maîtres; mais ce qu'on ne saura pas, c'est pourquoi ces maîtres se sont servis de ceux-là plutôt que de ceux-ci, et, ce qu'on saura encore moins, c'est comment ces procédés, employés par d'autres peintres, ne donnent point les mêmes effets. La couleur n'est pas une science, elle n'est pas même un art ni un sentiment : c'est un sens.

Cette digression n'était peut-être pas en dehors du sujet, car on ne saurait soulever une discussion sur la couleur plus à propos que devant l'œuvre de celui qui a été appelé « le plus grand des coloristes. » — L'épithète touche à l'hyperbole. En disant d'Eugène Delacroix qu'il est un des plus grands coloristes, on reste dans la mesure et l'on est dans la vérité. Il ne faut pas sacrifier au maître des *Croisés* la palette d'argent de Véronèse, ni la palette d'or et de pourpre de Rubens. Titien, Velasquez, Reynolds, peuvent aussi être placés au rang de ses rivaux.

Dans le drame, Delacroix est sans rival. Michel-Ange est épique, et les autres grands italiens sont fort peu dramatiques. Lugubres et terribles, Ribera et Herrera le Vieux se sont faits les greffiers du saint-office; le drame commence et s'arrête pour eux au chevalet de tortures. Goya est un humoriste funèbre, un halluciné comme Edgar Poë. Seul ou presque seul Rubens a compris le drame. Rappelez-vous l'*Élévation de la croix*, surtout le *Christ à la paille* et le *Coup de lance*. Encore Rubens reste-t-il toujours magnifique, pompeux, décoratif, peintre avant tout. Son pinceau plein de santé a l'ardeur et l'emportement, mais non la fièvre. Il sacrifie l'expression psychologique à l'effet pittoresque. Il se départ rarement d'un coloris riche, vif, gai. Chez Delacroix, tout concourt au drame, l'ordonnance, les gestes, les physionomies, la couleur. Delacroix connaissait bien son fort et son faible. Ne disait-il pas en voyant *Susanne et les Vieillards* de Jordaens : « Susanne a l'air de connivence avec les vieillards! Je suis renversé par la force et la science de cette peinture et je vois qu'il m'est impossible de peindre aussi vigoureusement, avec cette vérité de dessin et de couleur, et qu'il me serait également impossible d'imaginer aussi pauvrement. »

Il semble que, si foncièrement artiste qu'il soit, Delacroix est plus

encore penseur et poète. L'expression dramatique le domine avant tout. L'effet pittoresque est le moyen, non le but. Il peint sous une inspiration indépendante de l'idée de peinture. Les batailles, les massacres, les émeutes, les grands mouvemens des masses humaines exaltent surtout son imagination, et, dans l'ordre psychologique, les tourmens, les angoisses, les désespoirs, toutes les souffrances de l'âme. Si Delacroix est amené à traiter des sujets dont l'élément dramatique est absent, il l'introduit. De l'*Apollon vainqueur du serpent Python*, qui est une apothéose, il fait une gigantomachie terrible; du *Trajan* (1), qui est un triomphe, il fait une scène du plus puissant pathétique; de la *Mort de Sardanapale*, qui, d'après le récit de Diodore, n'est qu'un vaste sacrifice lentement préparé et calmement exécuté, il fait une atroce tuerie.

Où le drame n'est pas, Delacroix le met; où est le drame, il le dramatise. D'un sujet tragique il tire la plus grande somme de tragique possible. Il ajoute à la conception dramatique par une interprétation plus dramatique encore. Dans *les Deux Foscari*, Delacroix a mis sous les yeux la scène si poignante que lord Byron n'avait fait qu'indiquer. Il a montré les bourreaux près du chevalet de tortures, le greffier impassible, la foule des assistans curieux ou émus, le patient demi-nu, brisé par la question, le père, dans sa robe ducale, brisé par la douleur, l'épouse, seule libre dans cette multitude de laisser couler ses larmes. C'est la synthèse de toute la pièce de Byron, c'est aussi le tableau synoptique de toutes les souffrances humaines. *Dante et Virgile*

(1) En cette courte étude sur l'exposition des œuvres d'Eugène Delacroix, à mieux dire sur le génie d'Eugène Delacroix à propos de cette exposition, nous rappellerons souvent des tableaux qui ne se trouvent pas à l'École des Beaux-Arts. On sait, en effet, qu'il manque là une multitude de tableaux du maître. Dans le livre récemment publié : L'*OEuvre complet d'Eugène Delacroix*, catalogué et reproduit par Alfred Robaut et commenté par Ernest Chesneau (1 vol. in-4°; Charavay, éditeur), les toiles décoratives, tableaux, aquarelles et dessins importans s'élèvent à plus de deux mille. C'est une moyenne de cinquante tableaux ou dessins par an. Cette fécondité a de quoi étonner, surtout si l'on songe que Delacroix mettait toute son âme dans la moindre esquisse. Encore y a-t-il à coup sûr un certain nombre de dessins et même de tableaux qui ont échappé aux patientes investigations de MM. Robaut et Chesneau! Or, le catalogue de l'exposition de l'École des Beaux-Arts ne compte que trois cent quatre-vingt-cinq numéros. On s'y pouvait attendre. Les règlemens du Louvre interdisent, fort sagement, le prêt des tableaux. Il en est de même dans un grand nombre de musées de province. Beaucoup de particuliers enfin, peu curieux de réclame, se défendent de laisser sortir les joyaux de leur galerie. — Hâtons-nous de dire toutefois qu'en complétant la visite de cette exposition, qui contient plusieurs des chefs-d'œuvre de Delacroix : l'*Entrée des croisés à Constantinople*, la *Médée*, *les Deux Foscari*, *Jésus dans la barque*, par une station au Louvre, à Saint-Sulpice, au Sénat et à la Chambre des députés, on voit l'ensemble de l'œuvre d'Eugène Delacroix, comme sans doute il ne sera plus donné de le voir.

surpasse certainement en impression terrible et émouvante les vers de l'*Inferno*, dont le peintre s'est inspiré. Ce n'est plus ici l'illustration d'une page, c'est l'évocation du poème entier. Devant *la Barque de don Juan*, lisez ce passage de Byron : « Le quatrième jour parut, mais pas un souffle d'air; l'océan dormait comme un enfant non sevré. Le ciel et la mer étaient bleus, sereins et doux... La rage de la faim se fit sentir... » Dans le poème, ces hommes qui souffrent et meurent au milieu de la sérénité de la nature, forment une opposition dramatique. Dans le tableau, c'est la fureur de la mer, ce sont les menaces du ciel noir d'où va tomber la foudre qui font le drame. Il perdrait son effet saisissant si le peintre s'en était tenu à la traduction littérale du texte. Le *Massacre de l'évêque de Liège* condense et précise avec une puissance décuple les pages de Walter Scott. Des *Croisés à Constantinople*, un autre peintre n'eût fait sans doute qu'une entrée triomphale. Delacroix n'a pas manqué de grouper autour de Baudouin et de Montferrat toutes les horreurs d'une ville mise à sac. On voit l'incendie, les cadavres, la fuite affolée des habitans, la poursuite ardente des soldats; on sent le pillage, le meurtre et le viol. Et ici la sérénité admirable du ciel contraste tragiquement avec ces fureurs et ces épouvantes. Dans le *Boissy d'Anglas*, dans la *Mort de Valentin*, dans *Lady Macbeth*, dans la *Médée*, dans *Hamlet et le Roi*, dans les cinq variantes du *Christ dans la barque*, Delacroix a su renchérir sur le drame du sujet par la façon dont il l'a conçu et interprété. Le *Radeau de la Méduse* de Géricault est, assurément, une toile des plus dramatiques. Mais dans ces hommes qui agitent un bout de toile, dans ce navire qui passe au loin, il y a l'espérance, il y a le salut. Delacroix peut-être eût voulu rendre la scène plus terrible : il nous eût montré les naufragés perdus sans espoir dans la solitude infinie de l'océan.

Si, le plus souvent, dans la conception des sujets, Delacroix l'a emporté en sentiment dramatique sur l'imagination des poètes, dans l'exécution il a épuisé toutes les ressources qu'a la peinture pour exprimer le drame. Le parti-pris du coloris est naturellement un des moyens employés par Delacroix. Cet homme qu'enivrent les chaudes et riches harmonies, les vifs ramages des couleurs, qui s'oublie parfois une heure à regarder l'étalage d'un marchand d'étoffes orientales, sacrifie l'effet optique pour provoquer une impression plus vive sur l'esprit. Sous son pinceau, les clairs blémissent, les ombres s'épaississent, les figures baignent dans une demi-clarté sinistre et froide. Voyez la *Mise au tombeau*, l'*Ophélie*, le *Christ en croix*, la *Pietà*, les *Barques*, le *Christ aux oliviers*, le *Dante et Virgile*, *Mirabeau et Dreux-Brézé*, et même l'*Entrée des croisés*, dont les colorations sobres et calmes prennent leur vibration et leur mirage merveilleux par l'admirable

qualité de la lumière. Nous ne parlons pas, cela s'entend, des scènes qui se passent dans la nuit, comme la *Mort de Valentin*, l'*Evêque de Liége*, *Lady Macbeth*. Là, les mystérieuses pénombres étaient trop naturellement indiquées pour qu'on puisse faire un mérite à Delacroix d'y avoir songé.

Le mouvement qui donne la vie, le geste qui autant que la physionomie donne l'expression, sont encore pour Delacroix deux puissans élémens dramatiques. Il a la véhémence et la furie du mouvement, l'éloquence extraordinaire du geste. Il y met le pathétique, la tragédie, la passion. Comme Marguerite se tord le bras devant Valentin à l'agonie! Comme Ophélie se laisse aller doucement au fil de l'eau, abandonnant sans résistance la branche de saule qui la soutient! Avec quel mépris Hamlet repousse du pied le cadavre de Polonius! Avec quelle brutalité sauvage Médée serre contre sa poitrine ses enfans condamnés par elle! Quel paroxysme de désespoir marque la Vierge de la *Pietà*, les deux bras étendus en croix! Quelle mâle fureur anime ce soldat de la *Bataille de Poitiers*, qui, sa lance brisée, frappe des deux mains avec les deux tronçons! Et l'Apollon tirant de l'arc du haut de son char de feu, les anges châtiant Héliodore, les pirates enlevant une jeune fille sont-ils assez dans l'action? Et les remous menaçans de la foule, les frémissemens de l'émeute dans le *Boissy d'Anglas*, l'impétuosité de la charge, l'ardente ivresse du corps à corps dans le *Pont de Taillebourg!* Le damné qui s'accroche des dents à la barque de Dante est d'une invention géniale. L'esquisse de *la Flagellation* atteint au ton magnifiquement familier de Bossuet!.. « On le veut lier, il présente les mains; on le veut souffleter, il tend les joues; frapper à coups de bâton, il tend le dos. On l'abandonne aux valets et aux soldats, et il s'abandonne encore plus lui-même... Il présente sa face aux crachats de cette canaille... Il faut lui mettre une couronne d'épines : il la reçoit: elle ne tient pas assez; il faut l'enfoncer à coups de bâton. « Frappez, voilà la tête. » — Bossuet a oublié le coup de pied. Delacroix y a pensé. — Au demeurant, pour la puissance du mouvement et l'expression tragique du geste, il faudrait citer presque toutes les œuvres d'Eugène Delacroix, depuis ses grandes pages décoratives comme l'*Apollon*, l'*Attila*, l'*Héliodore*, le *Saint Michel*, jusqu'à ces plus petits tableaux de chevalet, comme les Faust, les Hamlet, les chasses aux lions, les fantasias de Marocains, les chevaux se battant dans une écurie, les chocs de cavaliers arabes. Oh! les chevaux, les chevaux de Delacroix! Il aimait à répéter : « Si vous n'êtes pas assez habile pour faire le croquis d'un homme qui se jette par la fenêtre pendant le temps qu'il met à tomber du quatrième étage sur le sol, vous ne pourrez jamais produire de grandes machines. » Lui était « assez habile » pour saisir dans son mouvement et fixer sur la toile un cheval galopant à une vitesse de train-éclair. Les

chevaux de Delacroix ne courent pas : ils passent comme des tourbillons de sable poussés par le simoun.

Il faut ajouter que, dans les tableaux d'Eugène Delacroix, le geste n'est jamais ni emphatique, ni convenu, ni excessif. Il reste toujours juste, non point sans doute au point de vue anatomique, mais au point de vue de l'expression, et si l'on peut dire, de la traduction exacte des agitations de l'âme. On a souvent comparé Eugène Delacroix à Victor Hugo, dont le génie est d'ailleurs plus vaste et plus complet. On n'a pas fait cette remarque que peut-être c'est le grand peintre qui devrait être le grand poète, le grand poète qui devrait être le grand peintre. Chez Delacroix, la conception est supérieure à l'exécution. Il sait mal la grammaire du corps humain, ou il néglige de s'y soumettre. Chez Hugo, s'il y a parfois quelque chose à reprendre, c'est à l'idée. La forme est impeccable.

Encore que la touche marque surtout dans les têtes balafrées de hachures son imprécision et son désordre, Delacroix sait accuser le drame par les physionomies comme par les gestes. Les remords et l'effroi emplissent de visions vengeresses le regard halluciné de lady Macbeth, la terreur convulse les traits des femmes de Sardanapale, une implacable résolution se reflète sur le visage de Médée; toutes les douleurs s'amassent dans ces christs et dans ces vierges; la suite des Hamlets est comme un cours de psychologie. Tout est conçu, exprimé, renouvelé par un génie singulièrement inventif, toujours original et jamais déréglé. Gestes et physionomies restent dans la convenance sans entrer dans la convention. Paul Delaroche, qui a trop cherché à forcer l'attention par des sujets émouvans, ne nous émeut point, parce que ces drames, il les a traduits froidement, mis en scène comme au théâtre, exprimés par des physionomies banales et des attitudes convenues. Cela est neuf comme un recueil de têtes d'expressions, vivant et mouvant comme un groupe de figures de cire.

Quand on examine l'étonnante copie d'après Raphaël, cette figure dont Delacroix a supérieurement reproduit les contours si purs, rendu le modelé si fondu et si savant, retrouvé la couleur si tranquille et si tenue, on s'étonne, — d'autres peut-être s'indignent, — que le maître ait dédaigné, pour ses œuvres originales, de s'asservir à l'étude constante du modèle vivant. Puisqu'il pouvait ainsi préciser les contours et modeler avec cette délicate fermeté le dessin intérieur du galbe, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi? Parce que copier un tableau, quel qu'il soit, est tout autrement facile que de copier la nature. Mais il y a une autre raison. Delacroix copiste s'appliquait uniquement, mettait toute sa volonté, toute son énergie, — et l'on sait quelles étaient sa volonté et son énergie! — à reproduire le modèle, au lieu que Delacroix créateur pensait bien à autre chose! Il ne tendait qu'à un seul but :

fixer sur la toile le drame qu'il avait conçu et l'exprimer de telle façon qu il agitât le spectateur de la même émotion, de la même fièvre qui le possédait. Le dessin, la couleur même, — mais la couleur était innée en lui, — devenaient secondaires; ce n'étaient plus que des moyens d'expression. Et, s'il avait réussi à rendre sa vision durable et visible pour tous, que lui importaient les incorrections? Arrêté un jour devant le *Massacre de Scio*, Girodet complimentait le jeune peintre sur les figures de la femme morte et de l'enfant, mais en même temps il lui faisait remarquer qu'un des yeux était de travers. « Je vois bien la faute, répondit Delacroix, mais je me garderai bien de retoucher à cette tête puisque vous me dites que l'expression y est. » Ce mot explique tout Delacroix.

Delacroix traite-t-il un sujet où l'élément dramatique fait défaut, et où il est impossible de l'introduire, le peintre n'est plus lui-même. On retrouve ses grandes qualités de technique, la couleur, l'expression de l'atmosphère, l'infinie profondeur des fonds,— paysages comme dans les *Comédiens arabes*, intérieurs comme dans les *Amendes honorables*,— l'entente des lignes décoratives, mais le poète tragique qui, chez Delacroix exalte l'artiste et lui donne sa suprême puissance, n'est plus là pour animer la scène. « Tout ce que j'ai fait de bien, a-t-il écrit, a été fait dans le feu. Si je ne suis pas agité comme le serpent dans la main de la pythonisse, je suis froid. » Parfois même son pinceau perd de sa vigueur et sa palette de son éclat. A ne citer que les tableaux de l'École des Beaux-Arts, voyez l'*Angélique, Atala et Chactas*, les *Baigneuses dans le parc, Marphise et Doralice, Ariane*, les *Arabes en voyage;* voyez surtout la *Mort de Marc Aurèle*. Dans ce thème laborieux d'après l'antique, ou plutôt d'après les poncifs de l'école du premier empire, on ne reconnaît ni l'esprit ni la main de Delacroix. Marc Aurèle mourut comme un sage, désabusé des vaines apparences du monde. Pour lui la mort fut une libératrice. « Pourquoi pleurer? dit-il à ses amis, je ne fais que vous précéder. » Cette mort calme et sereine, exempte de toute angoisse et de toute souffrance, n'était point un sujet qui convînt à la fougue passionnée de Delacroix. Il en est ainsi du *Sultan du Maroc*, des *Femmes d'Alger*, de la *Noce juive;* si personnelle et si remarquable qu'en soit l'exécution, ces tableaux ne donneraient qu'une idée très incomplète de la manière de Delacroix, au lieu que des toiles de moindre importance, comme la *Mort de Valentin* ou le *Christ dans la barque*, la révèlent tout entière.

Goethe a dit, à propos des dessins pour le *Faust :* « Delacroix a surpassé les tableaux que je m'étais faits des scènes écrites par moi-même. Ces compositions, pleines de vie, vont bien au-delà des images qu'on s'en peut créer. Dans ce drame de toutes les peines qui tourmentent l'humanité, il s'est senti comme dans sa famille. » Le

maître est ici admirablement caractérisé. Le génie d'Eugène Delacroix vit dans le drame et par le drame. C'est cette puissance intense de pathétique, plus encore que le suprême éclat du coloris, qui met Delacroix au rang des grands maîtres. Ce n'est pas en vain qu'on a fait palpiter la toile de toutes les passions et de toutes les douleurs humaines.

On conte qu'un artiste célèbre, peintre de grand talent et professeur de grand mérite, a déclaré qu'il bannirait de son atelier ceux de ses élèves qui seraient accusés et convaincus d'être entrés à l'exposition d'Eugène Delacroix. A bien réfléchir, cette menace d'exclusion n'est peut-être point si injustifiable. Quels enseignemens, quelles leçons peuvent tirer de jeunes peintres des tableaux rassemblés à l'École des beaux arts? Ils apprendront à construire les figures en dehors de toutes les lois anatomiques, à désarticuler les membres, à sabrer les visages, à faire des mains trop grosses, des bras trop longs, des jambes trop courtes, à placer des yeux de travers, à mettre des épaules de face sur des torses de profil, à tracer des contours sans précision, à indiquer la myologie au hasard, à peindre de pratique, à dédaigner le modèle vivant, à tenir peu de compte des lignes du corps humain. Ils apprendront que l'éclat et l'harmonie du coloris s'obtiennent par l'exaltation des complémentaires et s'obtiennent également par des procédés tout opposés, c'est-à-dire par l'accord des couleurs primaires et de leurs composés. — Il est vrai que les tableaux d'Eugène Delacroix pourraient apprendre aux élèves et même aux maîtres à avoir du génie. Mais cela ne s'apprend pas.

HENRY HOUSSAYE.

LA

POLITIQUE ITALIENNE

EN 1870-1871

D'APRÈS LES DÉPÊCHES D'UN DIPLOMATE FRANÇAIS

M. Jules Ferry disait tout récemment au sénat : « Quand on ne sait pas oublier, on ne fait pas de politique. » Il est certain que, pour les peuples encore plus que pour les individus, l'oubli seul rend la vie possible. Ils ne sont pas tenus d'aimer tendrement ceux de leurs voisins qui ont eu des torts à leur égard, mais ils doivent apprendre à sacrifier dans l'occasion à leurs intérêts leurs ressentimens et leurs souvenirs. Rien n'est plus utile que la défiance ; rien en revanche n'est moins politique que la politique des rancunes. A la vérité, il n'est pas facile d'oublier ni même de s'en donner l'air ; cela demande beaucoup de philosophie. Le meilleur moyen d'acquérir cette haute et salutaire sagesse est de ne pas imputer aveuglément tous ses malheurs à la malice d'autrui et de savoir faire dans ses disgrâces la part de ses erreurs et de ses fautes.

Dans le temps où la France épousait avec une généreuse ardeur la cause des nationalités et de l'émancipation des peuples, ceux qui nous gouvernaient aimaient à se figurer que les nations au bonheur desquelles nos soldats s'employaient seraient pour nous de fidèles alliées, que leur concours militaire et diplomatique nous serait toujours assuré, que notre pays se créait partout des amitiés de rapport, que ses bien-

faits étaient de bons placemens. C'était attribuer au sentiment une importance qu'il n'a pas dans les affaires humaines. Les nations ne se piquent point d'avoir les vertus et les délicatesses du cœur, elles laissent aux particuliers le soin de les pratiquer et d'en faire gloire. On a beau leur représenter que l'ingratitude est le plus noir des vices, elles se réservent le droit d'être ingrates sans remords le jour où elles y trouveront leur profit. C'est au bienfaiteur de prendre ses précautions et de s'arranger pour que ses obligés aient toujours quelque chose à attendre de lui. Il pourra se fier à leurs empressemens aussi longtemps qu'ils seront intéressés à se ménager son bon vouloir et qu'il les tiendra dans la servitude du besoin et de l'espérance.

Machiavel posait en principe que le peuple qui aide son voisin à devenir puissant travaille à sa propre perte : *Chi è cagione che uno diventi potente, rovina.* C'est un autre principe également sûr que le jour où le bienfaiteur n'a plus rien à donner, les services qu'il a rendus sont comptés pour rien. De quoi lui servirait-il de les rappeler? Il n'y gagnera que d'offenser cruellement la fierté de ses anciens cliens, devenus leurs maîtres grâce à lui, et de transformer des amis inutiles en ennemis dangereux. Nous avons perdu notre temps à énumérer tous les titres que nous pouvions avoir à l'affection des Italiens : « Voilà ce que nous avons fait pour vous, leur disions-nous; qu'avez-vous fait pour nous? » A quoi ils répondaient : « Si c'est par pure générosité que vous avez travaillé à notre bonheur, que parlez-vous de récompense et de retour? Le témoignage de votre conscience doit vous suffire. Si à votre générosité se mêlait un calcul d'intérêt qui a été trompé, ne vous en prenez qu'à vous de votre erreur. » Rien n'est plus sot ni plus fâcheux que ce genre de dialogue de peuple à peuple. On s'échauffe, on s'entête, on déraisonne, on s'aigrit; aux propos acerbes succèdent les injures et les menaces; on se contente plus de ne pas s'aimer, on finit par se haïr. M. Jules Ferry, témoigné de son bon sens d'homme d'état et prononcé une parole que d'être retenue lorsqu'il a dit : « Quand on ne sait pas oublier, on ne fait pas de politique. »

Jamais la conduite de l'Italie à l'époque de nos malheurs n'a été appréciée avec plus d'intelligence et d'impartialité que dans le nouveau volume de *Souvenirs diplomatiques* que vient de publier un de nos anciens ministres plénipotentiaires, M. Rothan (1). Plût au ciel que tous les procès de famille, tous les différends entre voisins fussent jugés par des arbitres telle que lui! Ce n'est pas un juge de rigueur; il intervient dans nos querelles avec l'Italie en médiateur amiable, plus disposé à s'inspirer de l'équité que de la loi. L'histoire

(1) *Souvenirs diplomatiques, l'Allemagne et l'Italie :* t. II, *l'Italie,* par G. Rothan. Paris, 1885; Calmann Lévy.

contemporaine gagne à être écrite par la plume des diplomates. Non-seulement ils discernent mieux que personne la cause secrète des événemens, mais quand ils ont l'amour et le génie de leur métier, ils acquièrent par la pratique assidue des hommes et des choses ce dégagement, cette sérénité d'esprit qui est la première qualité de l'historien. Tous ceux qui ont lu les ouvrages de M. Rothan, auxquels n'a manqué aucun genre de succès, ont admiré la sagacité et la haute raison dont il a fait preuve en racontant les origine de la guerre de 1870 et l'histoire aussi mélancolique qu'instructive de nos illusions et de nos déconvenues. Son nouveau livre ne le cède point en intérêt aux précédens. Les vicissitudes de sa carrière lui avaient fourni l'occasion d'étudier tour à tour l'Allemagne et l'Italie. En 1864, il était premier secrétaire de notre légation à Turin. Au moi de décembre 1870, la délégation de Tours le chargea d'une mission extraordinaire à Florence. La convention du 15 septembre avait été rusquement déchirée, l'empire venait de s'écrouler, Paris était asiégé. Cet envoyé extraordinaire avait pour mission de solliciter, faute de mieux, l'assistance morale et diplomatique du cabinet italien. Bien qu'il désespérât de rien obtenir, il ne se lassait pas de demander. Si cruelle que fût sa situation, si profondes que fussent les blessures de son cœur de Français et d'Alsacien, il dévorait ses chagrins et conserva jusqu'au bout toute la liberté de son jugement. Les dépêches qu'il adressa au gouvernement de la défense nationale, du 1er janvier au 15 avril 1871, font honneur à sa clairvoyance comme à son patriotisme. On se convaincra facilement en les lisant, que, si nous n'avons pas eu à nous louer des Italiens, nous avons eu tort d'attendre d'eux plus qu'ils n'entendaient et ne pouvaient nous donner.

Le maréchal Niel avait dit plusieurs fois à l'empereur : « N'exposez jamais la France à un conflit sans aucun prétexte sans de solides alliances. » Comme l'a démontré M. Rothan dans une remarquable introduction, il ne tenait qu'à Napoléon III de se procurer des alliés, mais il fallait s'y prendre à temps, et Napoléon III était tour à tour l'homme des brusques décisions et des ajournemens imprudens; quand il ne faisait pas des coups de tête, il aimait à temporiser sans rien conclure. La mort tragique de l'empereur Maximilien lui avait servi de prétexte pour conférer à Salzbourg avec l'empereur François-Joseph. L'Autriche se souciait peu de s'engager avec la France seule, elle voulait que les Italiens fussent de la partie, elle tenait à se garantir contre les revendications des irrédentistes. Par les bons offices de Napoléon III, la cour de Vienne se réconcilia avec la cour de Florence, et les deux gouvernemens se prirent de ne rien entreprendre sans s'être prévenus. « La France isolée, isolée, trouvait deux puissances prêtes à se concerter avec elle sur les éventualités menaçantes de

l'avenir. Il aurait fallu saisir au vol les dispositions qu'elles nous manifestaient et s'assurer leur assistance par d'inviolables traités. Mais l'empereur n'était pas seulement fataliste, il était flegmatique, il remettait tout au lendemain ; il lui répugnait de s'engager, il lui plaisait de laisser une porte entre-bâillée à la fortune. » Il se laissa distraire de ses vrais intérêts par les vagues assurances et les négociations dilatoires de M. de Bismarck. Il tâchait de se persuader que la Prusse lui voulait du bien, qu'elle était disposée à lui accorder les compensations qu'il réclamait, qu'on finirait par s'entendre, et il passait de la confiance au doute, du doute au repentir. Il avait le goût des fils brouillés, des demi-partis, et tout en ouvrant l'oreille aux propositions qui lui venaient de Berlin, il ne renonçait pas à négocier avec l'Autriche et l'Italie. « Les trois souverains continuèrent à échanger des lettres et à se promettre une assistance réciproque, sans rien préciser toutefois. Ces lettres ne servirent qu'à entretenir les illusions de l'empereur. Il s'en exagéra l'importance, il les considéra comme l'équivalent d'un traité. »

Quand survint le fatal incident espagnol, rien n'était réglé, rien n'était fait, et, pour surcroît de malheur et d'imprudence, l'empereur, sourd à tous les avertissemens, déclara la guerre sans s'être concerté avec ses amis. C'était leur rendre toute la liberté de leurs décisions. Cependant il ne désespérait pas de les faire entrer dans sa querelle; mais il laissa traîner la négociation, il ne sut pas se résoudre aux grands sacrifices. Il offrait à l'Italie, en échange de son concours, d'en revenir à la convention du 15 septembre, en retirant de Rome notre corps expéditionnaire. Ce n'était pas assez; l'Italie était décidée à ne pas laisser échapper cette occasion de s'emparer des états pontificaux. Elle avait le vent en poupe ; libre de tout engagement contractuel, tout le monde la recherchait. L'Autriche désirait conclure un accord avec elle, la France réclamait son secours, l'Angleterre et la Russie lui conseillaient l'abstention, la Prusse faisait appel à ses convoitises. Elle n'avait garde de repousser le traité que l'empereur lui offrait de signer de compte à demi avec l'Autriche. Mais elle demandait six semaines pour organiser ses armées; elle n'entendait pas s'engager avec un vaincu, elle laissait à la fortune le temps de se prononcer. Au surplus, quoi qu'il arrivât, elle voulait s'assurer la possession de Rome, que l'empereur lui disputait encore. « A la date du 30 juillet, notre ministre des affaires étrangères opposait des refus catégoriques à tous ceux qui, de près ou de loin, s'efforçaient de nous engager dans la voie des transactions sur la question du pouvoir temporel. Il donnait l'ordre au prince de La Tour-d'Auvergne, notre ambassadeur à Vienne, de dire au général Turr qu'il nous était impossible de faire la moindre concession au sujet de Rome. « Si l'Italie ne veut pas marcher, ajouta-

t-il, qu'elle reste! » C'était le prendre de bien haut à la veille d'irréparables désastres.

M. Rothan raconte que, le 6 août 1870, le roi Victor-Emmanuel était dans sa loge, au théâtre du Cirque, avec la comtesse de Mirafiore, lorsqu'on vint lui apporter des dépêches qui annonçaient nos premières défaites. A peine y avait-il jeté les yeux qu'il sortit précipitamment, en proie à une violente émotion. Rentré au palais Pitti, il se laissa tomber dans un fauteuil en s'écriant: « Pauvre empereur! Mais f.. ! je l'ai échappé belle. » C'était un cri du cœur; le roi nous plaignait sincèrement, et du même coup il se félicitait de n'être pas de moitié dans nos malheurs. Du jour où la fortune s'était prononcée contre nous, il parut certain que nous devions renoncer à obtenir l'assistance armée de l'Italie, qu'elle ne consulterait plus que l'intérêt de sa propre conservation. Quel marché pouvions-nous désormais passer avec elle? Nos défaites lui assuraient la possession de Rome, et elle pouvait tout se permettre, tout oser.

M. de Malaret multipliait en vain ses démarches, ses pressantes sollicitations. On lui témoignait beaucoup de sympathie, beaucoup d'égards; mais on n'avait à lui offrir que d'incertaines promesses, qu'on s'empressait de rétracter, en lui donnant à entendre que notre situation était désespérée, que l'Italie était un bien petit royaume pour secourir une si grande infortune. « Le roi Victor-Emmanuel avait hérité des qualités et des défauts de sa race. Il était fin, avisé, martial, avec une pointe d'humeur gasconne. Il brandissait ou rengainait son sabre selon les besoins de sa politique. » Pour se dérober à nos obsessions, le gouvernement italien imagina de se lier les mains par une sorte de contrat avec le gouvernement britannique et de subordonner, pour toute la durée de la guerre, son action soit militaire, soit diplomatique, aux résolutions du cabinet de Londres. Dorénavant, quoi que nous pussions lui demander, M. Visconti-Venosta était autorisé à nous éconduire en nous disant : « Avant de vous répondre, il faut que je cause avec les Anglais. » Non-seulement les Italiens n'ont rien fait pour nous que de nous témoigner des sympathies aussi vives que stériles, ils ont profité de nos revers pour satisfaire leurs ambitions, et il est permis de dire avec M. Rothan « que l'histoire leur reprochera d'avoir, sans nécessité absolue, choisi le jour où la France agonisait pour pénétrer dans Rome par la brèche ensanglantée de la Porta-Pia. » C'est une bien belle chose que les vertus chevaleresques; mais celui qui fonde son bonheur et sa sûreté sur la chevalerie d'autrui s'expose à de cruelles déceptions.

Lorsqu'il arriva en Italie à la fin de décembre 1870, M. Rothan n'y apportait aucune illusion. La délégation de Tours mettait son patriotisme à une dure épreuve en le chargeant d'aller représenter à Flo-

rence la défaite et le malheur. Il y retrouvait beaucoup d'amis, et la connaissance approfondie qu'il avait des affaires italiennes devait le préserver de tous les faux pas; on pouvait être certain qu'il ne laisserait échapper aucune parole intempestive ou maladroite. Il avait la pratique du métier, la sûreté de tact que donne l'expérience, l'art de s'informer, qui demande du coup d'œil et des oreilles, l'art de négocier, où le caractère doit venir en aide à l'esprit. Hélas! il est des causes que les plus habiles avocats du monde ne peuvent sauver. S'il n'y avait rien que de flatteur pour sa personne dans l'accueil qui lui était fait partout, il ne laissait pas de lire dans tous les yeux de muets refus, accompagnés de cette commisération qui est souvent plus blessante que l'insulte. Il ne s'en étonnait point; il avait prévu les cuisans déplaisirs, les dégoûts qu'il aurait à essuyer. Ce sont de ces cas où, comme Ulysse, on parle à son cœur; on lui dit : « Tout beau! calme-toi; dévore encore ceci. »

M. Rothan ne se flattait point d'obtenir que le gouvernement italien, après nous avoir refusé son assistance militaire, nous accordât du moins résolument son concours diplomatique. Mais si le cabinet italien ne fit rien pour nous, il s'abstint de rien faire contre nous: sa conduite fut correcte : il résista aux tentations, il ferma l'oreille aux mauvais conseils qu'on lui donnait. Quoique l'opinion et la grande majorité de la presse nous fût favorable, plus d'un brouillon, plus d'un boute-feu pensaient que l'occasion était bonne pour revenir sur le traité et le plébiscite qui nous avaient mis en possession de Nice. D'autres jetaient sur la Corse des yeux de convoitise; d'autres encore voulaient qu'on profitât des difficultés qui avaient surgi entre le bey et l'Italie pour envoyer une escadre à Tunis et mettre la main sur la régence. M. Rothan n'admettait pas qu'il existât une question de Nice; il sut amener M. Visconti-Venosta à déclarer qu'elle n'existait pas non plus pour lui et à désavouer hautement de perfides intrigues. Il réussit également par la fermeté de son langage à obtenir que le gouvernement italien n'envoyât aucun bâtiment de guerre dans les eaux de la régence et réglât les difficultés pendantes par un arrangement pacifique. Il remplit ainsi jusqu'au bout le plus triste des devoirs, et dans de funestes circonstances où il ne pouvait se prévaloir d'aucun autre secours que de son autorité personnelle, il rendit à son pays de réels services.

« — Avant la défaite de l'armée de l'Est, écrivait-il le 7 mars 1871, alors que Paris se défendait encore, l'Italie nous témoignait de chaleureuses sympathies. Elle cherchait, par l'expression de ses regrets et de ses vœux, à nous faire oublier son inaction. La presse s'attaquait aux états-majors prussiens; des députés, émus de nos malheurs, interpellaient le ministère, lui rappelaient le passé et le poussaient à intervenir. Le cabinet de Berlin s'émut de ces manifestations. Il adressa

de véhémentes remontrances au cabinet de Florence, il accusa l'Italie de méconnaître les devoirs de sa neutralité en faisant ouvertement des vœux pour le succès de nos armes. » Quand Paris eut capitulé, il se fit un changement soudain dans les esprits; on mit une sourdine aux polémiques, on s'appliqua à ne pas irriter davantage un vainqueur vindicatif, à désarmer ses ressentimens : « L'Autriche et l'Angleterre, qui est à l'abri de toute atteinte, disait-on, se croient tenues de ménager beaucoup M. de Bismarck. Aujourd'hui que la France est meurtrie, terrassée, peut-il nous convenir à nous qui sommes faibles et sans alliés de nous exposer aux redoutables rancunes de cet homme qui n'a jamais rien pardonné? » La diplomatie prussienne fut touchée de ce retour et de la résipiscence des Italiens, elle fit bon visage à leurs repentirs. Elle sait parler toutes les langues; après les avoir menacés, elle devint courtoise et persuasive; après leur avoir prodigué les vertes réprimandes, elle recourut aux insinuations, aux promesses. Elle leur représenta tous les avantages qu'ils pouvaient trouver à entretenir de bons rapports avec elle, tout ce qu'ils avaient à espérer de ses bonnes grâces : — « Quand nous voudrions nous disputer avec l'Italie, nous disait M. Abeken en 1869, nous ne saurions pas sur quoi. » — M. Brassier de Saint-Simon en disait autant, et on l'en croyait facilement. Une diplomatie qui s'appuie sur une armée victorieuse n'a pas besoin de beaucoup d'éloquence pour plier les esprits et façonner les cœurs comme le potier pétrit son argile.

Nous connûmes alors cette morne solitude qui se fait autour des grands malheurs; on s'en détourne avec effroi, on les fuit comme une maladie contagieuse. Il est vrai que Job eut des amis qui lui demeurèrent fidèles. Quand il eut déchiré son manteau, rasé sa tête et qu'il se fut assis dans la cendre avec sa confusion et ses ulcères, ces beaux parleurs entreprirent de le convaincre qu'il s'était attiré ses disgrâces par ses iniquités, qu'il avait souffert que la méchanceté habitât dans ses tentes. Comme Job, nous avons enduré l'insipide bavardage des fausses amitiés, et quand la patience nous a échappé, nous avons dit à ceux qui affectaient de nous plaindre : « Vous êtes tous des consolateurs fâcheux; n'y aura-t-il point de fin à vos discours? Les petits enfans me méprisent et parlent contre moi. »

La destinée ne se lassait pas de nous frapper; à la guerre avaient succédé les fureurs civiles, le désordre, l'anarchie, la confusion des langues et des esprits. Épouvantés des saturnales démagogiques qui déshonoraient notre capitale, ceux de nos amis italiens qui avaient le plus admiré l'héroïque résistance de Paris se prenaient à douter de notre avenir, et l'un d'eux écrivait : « Le plus grand service que les amis de la France puissent lui rendre en ce moment est de parler d'elle le moins possible. » D'autres, plus clairvoyans, estimaient que,

si graves que fussent nos embarras, nous finirions par nous en tirer; ils croyaient à notre résurrection, et d'avance ils s'en inquiétaient. Nos élections leur avaient déplu, l'assemblée nationale leur était suspecte, ils lui attribuaient de mauvais desseins à leur égard. Ils craignaient qu'à peine remise de ses désastres, la France ne s'avisât de relever le lustre de ses armes en rétablissant le pouvoir temporel; ils se souvenaient de la restauration, du duc d'Angoulême, de Ferdinand VII et de Riego : — « La France sera sûrement tentée, disaient-ils, de défaire quelque jour l'œuvre qui lui a été fatale; nous avons trompé ses espérances, elle nous demandait nos soldats, nous ne lui avons donné que Garibaldi et ses volontaires. Nous n'avons pas fait assez pour nous assurer sa reconnaissance, et nous avons trop fait pour ne pas encourir les ressentimens de la Prusse. Il n'est que temps d'aviser. »

Le gouvernement italien partageait en quelque mesure ces appréhensions. — « Le cabinet de Florence, écrivait M. Rothan le 18 mars 1871, ne se dissimule pas qu'il existe aujourd'hui entre les deux pays non-seulement des divergences d'intérêt, mais des rancunes latentes, qui pourraient facilement amener des complications... Tout récemment, dans un entretien confidentiel, M. Visconti-Venosta exprimait de grandes inquiétudes à ce sujet, regrettant sincèrement que les sentimens de l'Italie pour la France fussent contrariés par les exigences de la politique. En s'exprimant ainsi, il faisait allusion tout autant à la question romaine qu'à la politique de l'Italie en Orient, à ses intérêts commerciaux et à toutes les questions, comme celles de Tunis et de Nice, que les partis extrêmes, sous l'influence de la Prusse, exploitent à tour de rôle. » Il écrivait encore à la date du 1er avril : « J'ai trouvé ce matin le ministre des affaires étrangères plus soucieux que d'habitude. Il fait des vœux sincères, assurément, pour le triomphe de l'ordre en France; mais il appréhende qu'une réaction exagérée à l'intérieur n'ait pour conséquence forcée la défense exagérée au dehors des principes d'autorité dont la papauté a toujours été l'ardent auxiliaire. » Il ne tenait pas à nous de dissiper entièrement ces inquiétudes chimériques; les cauchemars d'une conscience malade ne sont pas faciles à guérir. Mais nous aurions dû nous appliquer à ne point justifier les soupçons qu'on nourrissait contre nous, et nous ne l'avons pas toujours fait. Dans ce temps, quelques-uns de nos évêques et beaucoup de nos pèlerins semblaient prendre plaisir à nous compromettre par la témérité de leur langage, par leurs imprudentes rodomontades.

Après tout, les Italiens avaient sujet d'être perplexes. Ils avaient profité du moment où toute l'Europe avait les yeux sur Paris pour entrer violemment à Rome. Ils ne pouvaient se dissimuler qu'ils s'étaient engagés dans une grosse aventure, qu'ils avaient des comptes à régler avec tout le monde catholique, et les catholiques protestaient et s'agi-

taient partout, en Bavière, en Westphalie, dans la Prusse rhénane aussi bien qu'en France ou en Autriche. On avait cru sauver toutes les difficultés par cette fameuse loi des garanties, qui fut surnommée la loi des défiances réciproques; mais elle ne contenait pas un seul article qui ne donnât prise à la critique. Plus d'un Italien pensait qu'on avait mal fait de la promulguer, qu'il était absurde de légiférer sur des choses qui échappent à toute législation et de vouloir définir l'indéfinissable, qu'il eût mieux valu s'en tenir à un simple décret et prouver par des actes qu'on entendait respecter l'indépendance spirituelle du souverain pontife.

On s'était flatté quelque temps qu'il accepterait le fait accompli, on espérait l'amener à un accommodement; on était revenu de cette illusion. Il avait flétri la loi des garanties comme une œuvre d'astuce et d'iniquité; il comparait les insignes de la souveraineté dérisoire qui lui était offerte au manteau de pourpre dont les Juifs revêtirent le Christ avant de le crucifier, et montrant le roseau qu'on lui avait mis dans la main, il déclarait que cette arme lui suffirait pour vaincre le monde et les impies. — « Le pape abusera de sa faiblesse, nous disait à cette époque un Italien. Notre gouvernement sera dans la fâcheuse situation d'un homme marié avec une femme insupportable, qui a ses nerfs, ses vapeurs, ses déraisons, et qu'on ne peut battre. On se déshonore en battant une femme ou un pape, et nous ne sommes plus au temps de Philippe le Bel. Que sait-on? Le saint-père criera si fort qu'il finira par être entendu de quelque épée, qui, toute affaire cessante, viendra se mettre au service de ses vengeances. » Le bruit avait couru que le nouvel empereur d'Allemagne ne tarderait pas à épouser la défense et les passions de ses sujets catholiques; on prétendait au Vatican qu'il songeait à abjurer, à se faire sacrer dans l'église de Saint-Pierre. C'était une pure chimère; mais les Italiens sont excusables d'avoir pensé que l'indulgence, l'amitié d'un grand homme pouvait seule les garantir de tout risque et que ce n'était pas trop de l'acheter par beaucoup d'empressemens et par quelques tours de souplesse.

M. Rothan écrivait, le 31 janvier 1871 : « On pourrait dire que le malaise dont souffre l'Italie est le mal d'une trop rapide croissance, que l'occupation de Rome n'a fait qu'aggraver. Aux entraînemens irréfléchis ont succédé des craintes de représailles. Les plus ardens à affirmer le droit national sont devenus hésitans en face des difficultés que la dépossession de la papauté soulève à l'intérieur et du mécontentement qu'elle a provoqué au dehors. On sent que reculer serait s'exposer à tout perdre et que s'engager plus avant n'est pas sans péril. » Il ajoutait, quinze jours plus tard : « Je crains bien qu'à la longue, en voyant l'Autriche, qui lui servait de point d'appui, se rapprocher de Berlin, le

gouvernement italien ne finisse à son tour par céder, comme tous les gouvernemens, à l'attraction de la force et du succès. » Cette prédiction s'est accomplie de tout point. On a vu le jeune royaume recourir aux bons offices de l'Autriche pour se ménager une réconciliation avec le chancelier de l'empire d'Allemagne, et son souverain, quoi qu'il pût lui en coûter, s'en aller en personne chercher à Berlin son absolution et quelques-unes de ces bonnes paroles qui mettent au large les cœurs contrits. Plus tard encore, on a vu l'Italie, irritée par nos entreprises sur Tunis, solliciter son entrée dans les conseils des puissances du Nord et se rattacher étroitement à la triple alliance. M. Visconti-Venosta avait dit un jour à la chambre : « Nous devons être toujours indépendans, nous ne devons jamais être isolés. » La peur de l'isolement l'a emporté plus d'une fois dans les cœurs italiens sur l'amour farouche de l'indépendance.

Ce qu'on ne peut excuser, c'est l'aversion, la haine plus ou moins sincère que nous ont vouée, au mépris de toute bienséance, certains hommes d'état, certains journalistes de la péninsule, qui ne cessent de dénoncer à l'Europe nos criminels projets et de répandre sur nous tout ce qu'ils ont de venin. A défaut de gratitude, qu'ils aient du moins la pudeur du souvenir ! Mais il faut reconnaître que le gouvernement ne s'est jamais associé à ces attaques grossières et méprisables. Il a toujours observé les convenances à notre égard, et nous ne pouvons nous plaindre de ses procédés; il nous a donné plus d'une fois à entendre qu'il n'aurait garde de se prévaloir contre nous de ses illustres amitiés. Le gouvernement italien n'a pas toujours ses coudées franches ; bien qu'il ait peu de goût pour les violens, il doit compter avec eux. En se rattachant à la triple alliance, il avait voulu garantir l'Italie contre tout hasard. Les politiques de bas étage dont nous parlons attendaient autre chose de cette combinaison ; ils espéraient que l'amitié de M. de Bismarck fournirait avant peu à certains cadets de grand appétit l'occasion de s'enrichir à nos dépens. Leur attente a été frustrée, et ils se sont dégoûtés de la triple alliance. Pour adoucir leur grande douleur et l'amertume de leurs déceptions, le gouvernement italien s'est avisé de lier partie avec l'Angleterre, à qui il a fait agréer ses ambitions coloniales. L'Angleterre avait servi à l'Italie, en 1870, à se dispenser de rien faire pour nous; elle doit lui servir aujourd'hui à s'agrandir en Orient.

Les Italiens sont à la fois le plus vieux des peuples et la plus jeune des nations. Les vieux peuples n'ont pas beaucoup de scrupules; ils ont le génie des compromis, et en matière de philosophie, ils professent ce qu'on peut appeler le scepticisme de la conscience. Quant aux nations jeunes, elles sont impatientes; elles aiment à brusquer la fortune, elles ne savent pas se contenter des demi-bonheurs, et on ne

les gouverne qu'en les repaissant d'espérance. L'Angleterre a-t-elle promis aux Italiens de leur donner tout ce qu'ils désirent? Nous doutons que l'égoïsme britannique se mette en peine de les satisfaire; mais c'est quelque chose que d'espérer.

On connaît l'histoire de ces trois Téménides qui s'enfuirent d'Argos dans la Haute-Macédoine et servirent chez le roi de Lebaea comme domestiques à gages, les deux aînés menant paître les chevaux et les bœufs, Perdiccas, le plus jeune, s'occupant du menu bétail. En ce temps de mœurs simples, la femme du roi pétrissait elle-même pour ses serviteurs. Le pain de Perdiccas doublait toujours de grosseur en cuisant et le roi, inquiet de ce prodige, commanda aux Téménides de déguerpir au plus vite de sa maison. Avant de se mettre en route, ils exigèrent qu'il leur payât leurs gages, et lui, comme le soleil entrait dans la chambre par l'ouverture de la cheminée, le montrant du doigt sur le plancher : « Payez-vous de ceci, leur dit-il; c'est tout ce que vous valez. » Perdiccas, sans sourciller, lui répondit: « Sire, nous acceptons le salaire que tu nous donnes. » Puis se couchant à terre, par trois fois il ramassa des rayons, qu'il enfouissait sous sa robe, après quoi il partit. A quelque temps de là, il avait conquis la Macédoine. Comme Perdiccas, l'Italie a vu des miracles s'opérer en sa faveur et son pain doubler dans le four où elle le faisait cuire. Elle se flatte de rendre des services aux Anglais; ils lui offriront volontiers un peu de soleil à titre de paiement. Celui de Massouâh est brûlant, on assure que c'est l'endroit du monde où il fait le plus chaud. L'Italie semble avoir accepté ce salaire, mais elle se promet bien de n'en pas rester là. Massouâh est peut-être le chemin détourné qu'il faut prendre pour aller au bonheur et à Tripoli.

Les prophètes de malheur qui, au lendemain de nos désastres, nous traitaient de peuple fini et annonçaient bruyamment que nous étions au bout de notre rôle et de nos destins, que notre succession était ouverte, s'étaient trop hâtés de désespérer de nous. Après les horreurs de la guerre, nous avons connu toutes les confusions de l'anarchie, et pourtant nous ne laissons pas de vivre. M. Rothan raconte qu'à son retour d'Italie, lorsque la commune agonisait et que les troupes massées au bois de Boulogne venaient de franchir l'enceinte, il fut chargé, par le département des affaires étrangères, de reprendre possession du palais du quai d'Orsay. Quelques heures plus tard, il en faisait arracher un pavillon rouge, que remplaça aussitôt le drapeau national. Mais qu'étaient devenus les papiers d'état dans cette effroyable tourmente? Il se trouva que le délégué de la commune aux relations extérieures n'avait eu sous ses ordres qu'un employé, auquel il confia la garde des archives, et que cet employé, dont le nom est resté inconnu, était un homme modeste, laborieux, qui ne s'intéressait pas à l'his-

mais qui avait le culte des dossiers, la passion du classement. « Tandis que, dans les clubs révolutionnaires, on vouait à la destruction nos bibliothèques, nos œuvres d'art et jusqu'aux registres de l'état civil, ce fonctionnaire obscur de l'insurrection obéissait placidement à la bienfaisante manie de l'esprit d'ordre. Les chefs de service constatèrent, non sans étonnement, à leur retour de Versailles, que les correspondances étaient rangées, classées dans les cartons avec un soin méticuleux. C'était l'œuvre d'un archiviste improvisé, sorti des barricades. » M. Rothan considéra le salut miraculeux de nos archives comme un présage favorable. Après avoir eu pour nous les dernières rigueurs, la fortune nous témoignait quelque indulgence et semblait vouloir nous prouver que les Vandales n'auraient pas le dernier mot, que l'instinct de conservation prévaudrait sur leurs aveugles fureurs. Les hommes qui ont fait des efforts si méritoires pour réparer nos ruines auraient perdu leurs peines s'ils n'avaient eu pour complices une foule d'inconnus qui ont encore la manie bienfaisante de l'esprit d'ordre.

La France avait deux tâches bien laborieuses à remplir; elle devait se refaire une armée et implanter chez elle un gouvernement nouveau. Nous pouvons nous plaindre de bien des choses, nous avons traversé bien des crises et consumé un temps précieux en querelles fâcheuses ou puériles, en discussions byzantines. Toutefois il nous est permis d'affirmer qu'en définitive nous avons trompé les espérances de nos ennemis. Soyons réglés dans notre conduite, modérés dans nos désirs; après avoir fatigué le monde de nos prétentions, étonnons-le par notre sagesse ; le reste viendra par surcroît. Renonçons pour toujours à la politique de sentiment ou de vanité, n'ayons en vue que nos intérêts, ne consultons que notre égoïsme, pourvu qu'il soit intelligent. Il n'est plus question d'adorer aucun de nos voisins, le temps du romantisme et des illusions est passé; mais n'ayons jamais d'humeur, faisons bonne mine à qui nous boude, oublions et les services que nous avons rendus et ceux qu'on a refusé de nous rendre. Le gouvernement italien ne nous prodigue pas ses faveurs, il affecte de ne jamais parler de nous; il finira par comprendre que les deux nations sont intéressées à faire bon ménage, et que s'il survient quelques difficultés, elles doivent s'appliquer à les résoudre dans un esprit de paix et de conciliation. L'Italie est faite, et jamais la France n entreprendra de la défaire; mais il faut qu'en retour les Italiens nous permettent d'exister, de tenir une certaine place dans le monde. Vivre et laisser vivre, c'est la meilleure des devises.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

Le Romantisme des classiques : Pascal, La Rochefoucauld, Bossuet, par M. Émile Deschanel, 1 vol. in-18; Calmann Lévy.

Ce n'est pas sans quelque appréhension de ce que nous allions y lire, — ou même quelque prévention, si l'on veut, — que nous avons d'abord ouvert ce nouveau volume de M. Émile Deschanel. A tort ou à raison, M. Deschanel ne nous paraissait point fait pour parler de Pascal ou de Bossuet. En sa qualité de libre penseur déclaré, nous craignions qu'il ne fût imbu des préjugés de la secte contre tout ce que Pascal et Bossuet représentent; mais comme conférencier, toujours plus soucieux de plaire à son auditoire ou de l'amuser que de l'instruire, nous craignions qu'il ne touchât de semblables sujets avec moins de gravité que d'esprit. L'appréhension s'est trouvée justifiée, quoique non pas, à vrai dire, de la façon que nous avions pensé. Car le conférencier, c'est une justice à lui rendre, n'a pas mis ici ni voulu mettre plus d'esprit que n'en eût souffert la matière; et le libre penseur, s'il n'y a pas tout à fait réussi, n'en a pas moins tenté un visible et louable effort pour se montrer impartial. Mais ce qui manque dans son livre, et de quoi nous n'avons pu seulement y découvrir la trace ou même l'ombre, c'est, avec le sentiment des sujets qu'il y traite, cette connaissance de leurs alentours, cette étendue d'information, et, pour tout dire d'un mot, cette solidité de préparation sans laquelle il n'est permis à personne de parler de Bossuet, de Pascal, de La Rochefoucauld. M. Émile Deschanel, qui cite quelque part avec une complaisance évidente cette opinion de M. Renan, que Bossuet n'aurait eu d'autre philosophie que celle de ses vieux cahiers de Navarre, ne semble avoir lui-même d'autre érudition littéraire que celle de ses vieilles notes de l'École normale.

Et cela pouvait suffire, sans doute, il y a trente ans, à défrayer l'enseignement d'une classe de rhétorique, encore qu'il eût mieux valu s'y montrer plus original, mais on attendait, on a le droit d'attendre autre chose d'un professeur du Collège de France; — et celui de se plaindre qu'il ne nous le donne pas.

Des neuf leçons dont M. Deschanel a formé ce volume, les deux premières, celles qu'il a consacrées à La Rochefoucauld, sans être excellentes, ni surtout très neuves, sont cependant de beaucoup meilleures. Quiconque a un peu vécu, un peu vu, un peu retenu, ne saurait être embarrassé de commenter le livre des *Maximes;* ce portrait du cœur humain, comme l'appelait son auteur, est assez ressemblant pour qu'il soit toujours facile d'apporter des exemples nouveaux à l'appui de son exactitude; et M. Émile Deschanel, tout comme un autre, en a donc trouvé. Je voudrais toutefois, puisqu'elle se présentait, qu'il n'eût pas laissé passer l'occasion d'examiner d'un peu près si la réputation de La Rochefoucauld n'a pas été, n'est pas encore bien surfaite. Le cercle de son observation est si étroit! Quelques-unes de ses *Maximes,* — et j'entends des plus vantées ou des plus souvent citées, — sont capables de tant d'interprétations diverses, et, par conséquent, si obscures, ou d'une clarté si douteuse! Dans ce mince petit livre, il y a tant de redites et de répétitions! et puis, un recueil de *Maximes* ressemble si peu à un livre! celles qui sont l'abrégé d'une longue expérience s'y discernent si malaisément d'avec celles qui ne sont que la boutade ou le caprice d'un misanthrope! on en relève tant d'insignifiantes, pour ne pas dire de banales, et quelques-unes de parfaitement plates, qu'il y a peu d'auteurs, à mon sens, qu'il soit plus nécessaire de replacer à leur date pour comprendre le succès de leur livre, peu d'auteurs dont le nom et l'illustration acquise par de tout autres moyens aient plus aidé la fortune littéraire, et peu d'auteurs enfin dont la réputation dépasse plus le mérite réel. Trois ou quatre femmes, elles-mêmes diversement illustres, dont Mme de Longueville et Mme de La Fayette, mêlées à l'histoire ou plutôt au roman de la vie de La Rochefoucauld, n'ont pas médiocrement servi non plus, en attirant sur lui la curiosité des biographes, à le maintenir au premier rang de nos grands écrivains. Ne serait-il pas temps, aujourd'hui, de l'en faire descendre? Le livre des *Maximes* est-il si fort au-dessus des *Considérations sur les mœurs* de Duclos, ou des *Réflexions morales* de Vauvenargues? Mais n'est-il pas fort au-dessous des *Essais* de Montaigne, des *Pensées* de Pascal, des *Caractères* de La Bruyère? Et de quelque manière qu'on les décide, ces questions, en tout cas, ne valaient-elles pas la peine d'être posées?

M. Deschanel a mieux aimé comparer fort inutilement La Rochefoucauld avec Schopenhauer et s'attirer des applaudissemens faciles en

maltraitant sans mesure le philosophe ou l'humoriste allemand. C'est dommage, à la vérité, que M. Deschanel n'ait pas lu Schopenhauer ; car, avant d'en parler, Schopenhauer mérite bien au moins qu'on le lise. Je ne sais donc si le moment est proche où, « à la bourse de la littérature, les actions Schopenhauer, cotées très haut pendant un instant, subiront une forte baisse; » mais, quand il ne serait pas le théoricien du pessimisme, et quand il ne devrait survivre de lui que sa seule métaphysique de l'amour, je sais que c'en serait assez pour assurer à Schopenhauer un rang plus que « distingué » dans l'histoire de la philosophie. La Rochefoucauld, sans aucun doute, est un autre écrivain que Schopenhauer, plus français, — comme le fait remarquer justement M. Deschanel, — et il veut dire plus léger, plus vif, moins pédant, plus heureux dans le choix des mots et le tour des phrases, plus homme du monde surtout, et d'une corruption de mœurs ou d'esprit plus élégante, moins cynique, mais, quoique Français et grand seigneur; il s'en faut cependant de beaucoup que l'ami de Mme de Longueville et le commensal de Mme de Sablé soit un philosophe, ou, comme on dit de nos jours, un « penseur » de la force et de l'originalité de Schopenhauer.

Tout cela prouve sans doute que M. Deschanel n'a point les mêmes idées que nous sur Schopenhauer et sur La Rochefoucauld; mais cela ne prouverait-il pas peut-être aussi qu'il ne s'est pas assez préoccupé de renouveler de son fonds le sujet qu'il voulait traiter? La préparation manque, et à défaut de préparation, l'indépendance au moins de la pensée. Lorsqu'on installa M. Deschanel, voici quelques années, dans cette même chaire du Collège de France que déjà Paul Albert n'avait pas si bien occupée, nous nous permîmes d'insinuer ici même que, pour enseigner la littérature française, on eût pu faire un meilleur choix que celui d'un écrivain dont le principal titre était un assez bon livre, à ce que disent du moins les hellénistes, sur *Aristophane*. A la vérité, tout d'abord il ne se tira pas mal d'affaire, et nous, nous fûmes trop heureux de le constater. Il fit d'ingénieuses leçons sur le *Romantisme des classiques*, il parla fort convenablement de Corneille, de Rotrou, de Molière, il fut enfin presque neuf et presque original sur l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre*. C'est qu'avec peu d'étude et encore moins d'érudition, mais seulement un peu de monde et de goût, il est facile en France, où la passion du théâtre a comme passé dans le sang, d'être juste, intéressant, nouveau même sur Racine et sur Molière. Mais sur Pascal et sur Bossuet, ou seulement sur La Rochefoucauld, il faut avouer que c'est autre chose, et M. Deschanel en est la preuve.

Il veut parler de La Rochefoucauld; et faute de connaître la bibliographie de son sujet, il prend pour posthumes des maximes qui figu-

raient déjà dans l'édition de 1664, la première de toutes, et bâtit là-dessus toute une petite théorie dont on peut juger la valeur. Ce n'est pas pour lui qu'il y a deux ans M. Pauly a réimprimé tout au long le *Premier texte de La Rochefoucauld*. Il veut parler de Pascal; et il semble n'avoir pas seulement l'idée de ce que l'on a tenté d'efforts depuis bientôt un demi-siècle pour reconstituer le plan de cette apologie dont les *Pensées* ne sont que les fragmens. Ce n'est pas pour lui que M. Frantin, que M. Astié, que M. Victor Rocher, que M. Molinier ont publié leurs éditions de Pascal. Il veut parler de Bossuet, de Louis XIV, de Mlle de La Vallière, de Mme de Montespan, et il ne connaît pas les ouvrages qui, dans ces dernières années, ont sensiblement modifié sur tous ces personnages le jugement de l'histoire. Ce n'est pas pour lui que l'abbé Duclos a publié son livre sur *Mme de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, ou M. Lair son livre sur *la Jeunesse de Louis XIV*. Que lui dirai-je encore? qu'il confond constamment Mme et Mlle de Scudéri, la correspondante de Bussy-Rabutin avec l'auteur du *Grand Cyrus* et de *la Clélie?* qu'ayant à parler du manuscrit des *Pensées* de Pascal, il n'a pas pris la peine d'aller le consulter de ses yeux à la Bibliothèque nationale? qu'il fait honneur à M. Gabriel Hanotaux d'une des lourdes méprises qu'archiviste ait jamais commise en publiant comme « inédit » un texte que tout le monde pouvait librement consulter depuis près de dix ans? En effet, c'est l'abbé Hurel qui, le premier, dans ses *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, — autre livre, en passant, dont M. Deschanel n'a pas connaissance, — avait publié le *Mémoire sur la vie d'Henriette de France*, rédigé par Mme de Motteville pour servir à l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, et M. Gabriel Hanotaux, en le réimprimant pour la *Camden Society*, n'a fait qu'y ajouter les fautes d'impression les plus bizarres et les moins permises. Mais on pensera que c'en est assez pour convaincre M. Deschanel d'une insuffisance de préparation et d'une légèreté rares.

A-t-il seulement lu ses auteurs, j'entends ce qui s'appelle lire? et connaît-il de Bossuet, par exemple, autre chose que ses *Oraisons funèbres* ou son *Discours sur l'histoire universelle?* J'ai des raisons de croire qu'il a feuilleté les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*, mais certainement, pour en parler comme il a fait, il n'a point lu l'*Histoire des variations*, et encore moins les *Sermons*, pour ne pas en tirer plus de parti. Car, puisqu'il continuait d'affecter de traiter du *romantisme* des classiques, ce n'était pas dans les *Oraisons funèbres*, c'était dans les *Sermons* qu'il fallait chercher les plus curieux exemples de cette familiarité souveraine qu'il est permis à la rigueur d'appeler le *romantisme* de Bossuet. Mais si, sans inutilement s'obstiner à soutenir un paradoxe qui n'était amusant qu'à la condition d'y glisser, il voulait nous parler de Bossuet, c'était par l'*Histoire des varia-*

tions qu'il fallait l'aborder, — l'*Histoire des variations*, le plus beau livre peut-être de la langue française ! — et non pas s'enfermer dans les seules *Oraisons funèbres*, pour n'en rien dire au fond, ni en bien, ni en mal, qui n'en eût été déjà dit. En effet, on en apprendra plus sur Bossuet, ses *Oraisons funèbres*, Henriette de France ou Marie-Thérèse d'Autriche, à parcourir seulement la savante, consciencieuse, instructive édition que M. Jacquinet en donnait récemment, qu'à lire tout le volume de M. Deschanel.

C'est que M. Deschanel, à vrai dire, ne sent ni ne comprend Bossuet. J'espère qu'il ne s'offensera pas de la dureté de l'expression, lui qui décide quelque part, que « Bossuet n'a *rien compris* à l'œuvre de Luther ni à celle de Calvin; » et je puis bien parler de lui comme il fait de Bossuet. Oh ! sans doute, il n'est avare ni de grands mots ni de pompeux éloges, mais ses éloges portent à faux et ses grands mots ne sont que du vent. Bossuet est ceci, Bossuet est cela, « son élocution coule à pleins bords, » son style « est d'une touche large et grasse, » la *Méditation sur la brièveté de la vie* est une *sonate*; le *Discours sur l'histoire universelle* est un édifice de marbre avec un soubassement de pierre qui repose lui-même « sur un lit de béton aggloméré; » l'*Oraison funèbre de la princesse Palatine* est une *symphonie littéraire* dont M. Deschanel admire successivement l'*andante*, le *scherzo*, le *finale*, etc. Comparaison n'est pas raison, dit le commun proverbe, et c'est le cas de le dire avec lui. En effet, on ne recourt à ces métaphores que faute de savoir quoi dire, et l'auditoire a peut-être applaudi, mais le lecteur, plus difficile, résiste, et demande autre chose. M. Deschanel lui apprend alors que Bossuet ne « néglige aucun des *procédés* ni des *recettes* de la rhétorique ancienne » et qu'il faut saluer dans ce père de l'église « un des plus grands *stylistes* de la littérature française. » Bossuet, un styliste ! Son éloquence une rhétorique ! Mais comment donc, s'il le voulait, M. Deschanel s'y prendrait-il pour louer Fléchier, par exemple, ou Mascaron? et quel contresens, ou plutôt quel manque de sens littéraire que de voir dans Bossuet un styliste, — c'est-à-dire précisément le contraire de Bossuet !

Car, imaginez, dans la suite entière de l'histoire de notre littérature l'homme qui s'est le moins préoccupé de mesurer artistement des phrases ou d'arrondir harmonieusement des périodes, l'orateur et l'écrivain qui s'est le plus oublié lui-même, en toute circonstance, pour ne songer uniquement qu'au sujet qu'il traitait, celui qui n'avait rien publié jusqu'à l'âge de quarante-deux ans, qui n'a pas eu seulement l'idée de faire imprimer ses *Sermons*, et qui n'a fait paraître enfin ses *Oraisons funèbres* que pour déférer à des prières presque royales, c'est Bossuet; et c'est lui que croit louer M. Deschanel, en l'appelant un des plus grands *stylistes* de la littérature française ! Pascal, peut-

être, après cela, ne serait-il point l'autre ? Évidemment le professeur qui parle ainsi de Bossuet l'admire, puisqu'il le dit, mais il ne le sent pas. Son enthousiasme est de convention, et son admiration de commande. Il sait, il a entendu dire que l'on doit parler de Bossuet comme d'un incomparable orateur et d'un incomparable écrivain, et il s'y efforce, mais, ce qu'il ne voit pas, et, naturellement, ce qu'il ne montre point, c'est par où, c'est en quoi, c'est comment l'un et l'autre sont incomparables. Et semblable à ce poète qui, faute d'idées, disait-il, s'en allait composer une ode, faute ainsi de savoir ce que l'on admire dans Bossuet, M. Deschanel se répand en métaphores qu'il tire de la musique, de la peinture ou de l'architecture pour n'aboutir enfin qu'à découvrir dans Bossuet ce qu'il nous montrerait aussi bien dans Démosthène et dans Cicéron, dans Massillon et dans Bourdaloue, dans Burke enfin et dans Sheridan : quelques-uns des traits les plus vagues et les plus généraux qui constituent l'imagination ou le tempérament oratoire. C'est que l'on ne parle pas de Bossuet sans l'avoir longtemps et assidûment pratiqué ; mais M. Deschanel ne l'avait jamais tant lu que depuis son installation dans la chaire du Collège de France ; et l'on s'en aperçoit assez à chaque mot qu'il en dit.

Si d'ailleurs il l'avait mieux lu, plus pratiqué, l'eût-il pour cela mieux compris ? On peut en douter ; et j'en doute si fort que je ne le crois pas. J'en trouve une preuve d'abord dans ce qu'il dit du genre même de l'oraison funèbre, le plus creux de tous, à son sens, et conséquemment le plus vide. Si peut-être quelque lecteur était tenté de partager cette opinion, je lui demanderais seulement de me dire pourquoi l'éloge d'un Turenne ou d'un Condé, d'une Henriette de France ou d'une Anne de Gonzague est une matière plus mince que la discussion d'un budget annuel ou d'une proposition de loi sur les syndicats ouvriers. Parce que l'on a dit une fois que l'oraison funèbre était un genre creux, le répéterons-nous donc jusqu'à la consommation des siècles ? et voyez un peu de quoi sert l'esprit s'il ne nous permet seulement pas d'éviter de redire les sottises des autres ! Où M. Deschanel est-il encore allé chercher ce qu'il dit de l'insuffisance de fond ou du manque de vérité des *Oraisons funèbres?* Je le renvoie de nouveau à l'édition de M. Jacquinet. Quand on formule ces sortes de critiques, on en a toujours, comme chacun sait, à l'*Oraison funèbre d'Henriette de France*, d'une part, et, d'autre part, à l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*. Mais, en ce qui touche la première, et si l'on admet qu'aujourd'hui nous jugions cette mémorable révolution d'Angleterre autrement que Bossuet, qui ne voit que lui-même qualifierait notre prétendue vérité d'erreur ? et qui ne sent d'ailleurs que, pour en juger autrement, l'évêque catholique eût dû commencer par dépouiller sa robe et abjurer son caractère ? Mais, quant à la seconde, c'est méconnaître ou nier

la substance même de la religion que d'appeler l'exemple d'une vie toute chrétienne sur « le premier trône du monde » une matière insuffisante; et c'est outrager à la fois Bossuet dans sa fidélité de sujet et dans sa simplicité de croyant que d'imaginer un instant qu'il ait pu trouver sa tâche ingrate ou médiocre. « Au temps des Basile et des Chrysostome, dit excellemment M. Jacquinet, le panégyrique chrétien ne célébrait devant les autels d'autre gloire que celle des plus pures et des plus exemplaires vertus, et plus d'une fois ces grandes voix de la primitive église avaient trouvé dans l'éloge d'un obscur et parfait chrétien les inspirations les plus touchantes et les plus beaux accens. Soyez sûr, quoiqu'on ait plus d'une fois supposé le contraire, que Bossuet ne sentit en aucune façon l'embarras que le génie lui-même ne saurait éviter en présence d'une matière infertile, le jour où il se vit appelé à prendre la parole devant le cercueil de cette reine. » Malheureusement pour lui, dans l'un comme dans l'autre cas, ses préjugés de « libre penseur » ont aveuglé M. Deschanel, et il n'a point vu parce qu'au fait avec sa manière d'entendre la « libre pensée » il ne pouvait pas voir.

Une dernière preuve, au besoin, en serait la dédaigneuse légèreté dont il traite les questions philosophiques de tout ordre qui se trouvent enveloppées dans ce qu'il appelle, de son autorité, la théologie surannée de Bossuet. Il ne lui paraît pas singulier seulement, il lui paraît étrange, et même divertissant que le Dieu de Bossuet ait puni sur Charles Ier la faute ou le crime d'Henri VIII; mais il trouvera sans doute naturel que la fortune, comme l'enseignent les historiens de son école, ait vengé sur Louis XVI les excès de Louis XIV; et il ne se doute pas d'ailleurs qu'il soit en présence ici du redoutable problème de la réversibilité de la justice. Il plaisante agréablement sur ce « mystère de la prédestination et de la grâce » qui fait le nœud, pour ainsi dire, de l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre;* mais si l'on met à la place des mots de grâce et de prédestination ceux de déterminisme et de fatalité, je suis bien sûr qu'il croira les entendre; et il ne se doute pas d'ailleurs que c'est ici toute la question du libre arbitre qui s'agite. Ou encore, en lisant le *Discours sur l'histoire universelle,* il trouve que Bossuet se fait de Dieu, décidément, une idée « un peu bizarre; » et il ne se doute pas que, dans cette idée qui lui semble bizarre, c'est le problème lui-même de la Providence qui est en jeu, ou, de quelque autre nom qu'on l'appelle, la question de savoir si l'humanité est maîtresse du terme de ses destinées.

Ne nous étonnons pas, après cela, qu'il trouve que Bossuet « manque d'idées, » puisque non-seulement il ne l'a pas tout lu, mais que, ce qu'il en a lu, il ne l'a pas compris. Il ne s'explique pas d'ailleurs, et pour cause, sur ce « manque d'idées; » il se borne à le constater; et

si cela ne saurait suffire, c'est au moins plus prudent. Car enfin, qu'est-ce que c'est que « manquer d'idées, » lorsque, comme Bossuet, quelque sujet que l'on aborde, on s'y trouve naturellement et constamment égal, ou plutôt si supérieur qu'à le toucher seulement on le renouvelle, et qu'en le développant on le recrée, pour ainsi dire, à mesure? Est-ce dans les *Sermons* que M. Deschanel aperçoit ce manque affligeant d'idées? Est-ce dans les *Élévations sur les mystères* ou dans les *Méditations sur l'Évangile?* Est-ce dans l'*histoire des variations?* Ce doit être surtout dans le *Discours sur l'histoire universelle,* ou dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, et Bossuet manque d'idées parce qu'il n'est pas républicain, mais il en manque encore plus parce qu'il n'est pas libre penseur. Peu importe, d'ailleurs, qu'aucun métaphysicien peut-être, non pas même Platon, n'ait amené à un plus haut degré de lumière et de clarté les questions les plus obscures que l'on puisse remuer dans les écoles des philosophes. Peu importe qu'aucun moraliste n'ait mieux vu, plus profondément ni plus finement, dans le fonds même de l'homme. Peu importe qu'aucun historien n'ait assigné plus sûrement aux plus grands événemens leurs plus justes causes ou du moins leurs plus probables. Bossuet manque d'idées, puisqu'il n'a point celles de M. Deschanel sur le mérite éminent de la démocratie future, ou celles de M. Renan sur l'origine du christianisme et la composition du *Pentateuque*. Styliste donc, si l'on veut, ou rhéteur même, orateur, écrivain, père de l'église, mais historien, mais philosophe, mais savant, mais « penseur, » non pas. Car on manque d'idées dès que l'on a des croyances, ou du moins certaines croyances; on n'est pas un penseur dès que l'on pense d'une certaine manière; et M. Émile Deschanel, — l'auteur des *Courtisanes grecques* et *du Mal et du Bien qu'on a dit de l'amour*, — est le juge de ces croyances comme de cette manière de penser.

Préparé de la sorte, on devine ce que M. Deschanel a pu dire des *Oraisons funèbres;* — ou plutôt, il en a parlé longuement, il les a toutes analysées, y compris le *Sermon pour la profession de Mme de La Vallière*, il a tissu dans son analyse le plus qu'il a pu d'ornemens extérieurs, et au total il n'en a rien dit. Car, de nous avoir appris que « le génie oratoire de Bossuet, dont le caractère principal est la force, possède aussi, lorsque le sujet le demande, la délicatesse et la grâce, » on ne peut pas prétendre que ce soit une découverte; non plus que de nous avoir révélé « que le principal caractère de son éloquence est d'unir à une majesté souveraine une surprenante familiarité. » Nous connaissions avant lui ces formules qui traînent dans toutes les histoires de la littérature française, — et dans les moindres éditions classiques des *Oraisons funèbres*. De même, il pouvait se passer de nous raconter après tant d'autres, et sans y rien ajouter de son fonds, l'his-

toire de la révolution d'Angleterre, ou les derniers momens de la duchesse d'Orléans. Nous en avons dix récits plus instructifs, mieux faits, et plus intéressans que les secs abrégés qu'il nous en a donnés, lesquels d'ailleurs ne sont pas même au courant du dernier état de la science. Mais pour ce qu'il nous dit de la « médiocrité d'idées » de Bossuet ou de sa « timidité d'esprit, » sans compter que bien des gens qui, sans autrement se piquer d'être libre penseurs, ne laissent pas de penser aussi librement que M. Deschanel, aimeront mieux être médiocres et timides avec Bossuet qu'indépendans et hardis avec M. Deschanel, on l'avait dit avant lui, depuis longtemps, et d'une autre manière qu'il n'a su le redire.

Il n'a guère été plus heureux à parler du *Discours sur l'histoire universelle*, qu'il appelle, après les *Oraisons funèbres*, le plus « mémorable » des ouvrages de Bossuet, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est parce qu'après les *Oraisons funèbres*, c'est le seul dont il parle avec un peu d'abondance. Nous permettra-t-il de lui dire en passant que dix autres ouvrages de Bossuet, pour le moins, sont aussi « mémorables? » les *Élévations sur les mystères*, par exemple, ou les *Avertissemens aux protestans*, pour n'en citer que deux, et d'un genre assez différent? On pense bien ici que, selon l'usage, il n'a garde d'oublier de reprocher à Bossuet, dans son *Histoire universelle*, de n'avoir parlé ni de l'Inde, ni de la Chine. Il le voudrait mieux informé de Confucius presque avant que l'on en connût le nom, et de la théologie des Védas avant qu'on sût lire le sanscrit. Mais ce n'est là qu'une mauvaise chicane, et que je m'étonne que l'on soulève encore. Pour Bossuet, en effet, comme pour ses contemporains, l'*Histoire universelle*, c'est l'histoire de ce que l'on appellerait aujourd'hui la civilisation méditerranéenne, et rien de plus ni rien d'autre. Changeons donc tout simplement le titre de l'ouvrage, si nous ne l'entendons plus comme il l'entendait lui-même, et prenons-le pour ce qu'il est et ce qu'il restera : le premier et inoubliable essai de cette science qui depuis est devenue la philosophie de l'histoire. Mais en tout cas, n'allons pas reprocher à l'auteur, dans un *Discours* qui ne va pas, comme tout le monde sait, au-delà de Charlemagne, de n'avoir « soufflé mot de l'Amérique. » M. Deschanel eût-il voulu que Bossuet racontât au dauphin fils de Louis XIV l'histoire de la fondation de la république des États-Unis ?

Puisqu'il n'est question dans le livre de M. Deschanel que du *Discours sur l'histoire universelle* et des *Oraisons funèbres*, on voit ce qu'il en reste, et sans doute il est inutile, il serait même mal gracieux d'insister davantage. Après avoir dit pourtant ce qu'il a fait, nous ne saurions nous dispenser de dire ce qu'il eût dû faire. Il avait le choix ; et s'il voulait, selon sa gageure, nous montrer dans Bossuet un précurseur du romantisme, c'était d'abord une étude de style. Il fallait alors

laisser presque entièrement de côté *les Oraisons funèbres* et *le Discours sur l'histoire universelle*, dont on n'a pas peut-être tout dit, mais dont M. Deschanel n'était pas homme à trouver ce qu'il reste à dire. « Entendre et aimer sont choses distinctes, a dit Bossuet lui-même, mais tellement inséparables qu'il n'y a point de connaissance sans quelque volonté. » M. Deschanel n'aime point assez Bossuet pour le très bien entendre; et pour renouveler la critique du *Discours sur l'histoire universelle* ou des *Oraisons funèbres*, il y faut plus de bonne volonté que n'en apportait M. Deschanel. Mais ce que M. Deschanel pouvait se proposer de rechercher, c'est en quoi consiste essentiellement la qualité du style et de la pensée de Bossuet. De quels aspects des choses le génie de Bossuet est-il d'abord et particulièrement frappé? Comment compose-t-il, et si ni ses *Sermons* ne sont ordonnés comme ceux de Bourdaloue, par exemple, ou de Massillon, ni son *Traité de la connaissance de Dieu* comme le *Traité* de Fénelon ou comme les *Entretiens* de Malebranche, comment le sont-ils, où est la différence, en quoi consiste-t-elle, et d'où procède-t-elle? Quel est encore le secret de sa manière d'écrire? Les effets qu'il obtient, comment les obtient-il? Est-ce le choix des mots, l'arrangement intérieur de la phrase, l'originalité du tour, l'harmonie de la période, la nouveauté de la disposition qui distinguent son style de tous les autres styles? Jusqu'à quel point, chez lui, la pensée fait-elle corps avec l'expression? Est-ce la force de l'idée qui crée la beauté de la forme? ou, au contraire, la beauté de la forme qui donne l'illusion de l'idée? Ce sont quelques-unes des questions que M. Deschanel eût pu traiter, non-seulement sans sortir de son premier programme, mais justement pour s'y conformer. A-t-il reculé devant le labeur ou la difficulté de l'entreprise? Le temps ou le courage lui ont-ils manqué? En effet, pour remplir ce plan, il ne suffisait plus d'avoir parcouru d'un œil distrait les *Oraisons funèbres* ou ce fameux *Discours*, mais c'était tout Bossuet qu'il fallait avoir lu, le Bossuet des *Sermons*, particulièrement, et celui de la *Correspondance*, et cette lecture n'est pas l'affaire d'un jour. En tout cas M. Deschanel a préféré s'en épargner la peine. Et nous, après avoir longtemps cherché ce qu'il trouvait dans Bossuet de si *romantique*, nous en sommes réduits à nous contenter de ceci : que le style de Bossuet était d'une propriété remarquable!

Un autre plan, plus vaste, et, comme tel, plus convenable à l'enseignement du Collège de France, était de prendre l'homme avec l'œuvre, de résumer tout ce qui s'est fait dans ce siècle de travaux sur Bossuet, d'en faire à son tour la critique, et de nous donner sur Bossuet un travail original et complet qui soutînt seulement la comparaison, — car nous n'en eussions pas demandé davantage, — du *Voltaire* de M. Desnoiresterres ou du *Jean-Jacques Rousseau* de Saint-

Marc Girardin. Les élémens en étaient sous la main de M. Deschanel : l'*Histoire de Bossuet*, du cardinal de Bausset, les *Études sur la vie de Bossuet*, de M. Floquet, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Bossuet*, de l'abbé Réaume; et les grandes éditions, celle de dom Deforis, l'édition de Versailles, celle surtout de M. Lachat, qui a rendu tant de services, mais qui appelle encore tant de critiques; et les travaux de détail, trop nombreux pour que nous puissions les énumérer ici, ceux de l'abbé Vaillant, de M. Nourrisson, de M. Gandar, de M. Gérin, combien d'autres encore! y compris ceux qui parlent, sous le nom de Fénelon, de l'évêque de Meaux presque autant que de l'archevêque de Cambrai; enfin, ces manuscrits autographes qui n'ont pas encore été suffisamment explorés, et qui ne sont pourtant pas, comme tant d'autres, gardés sous clé par des mains jalouses, mais que tout le monde peut voir à la Bibliothèque nationale, et consulter, étudier, dépouiller à loisir. Alors, sans affecter la prétention de les examiner à fond, et quoique peut-être la théologie ne soit pas une science tellement interdite aux profanes, on eût dit l'essentiel sur ces grandes controverses où se dépensa l'activité du génie dialectique de Bossuet : avec les protestans, avec les ultramontains, contre Malebranche, contre Fénelon, et aussi contre Richard Simon, cet oratorien qu'il paraît que l'Allemagne nous envie, « le fondateur, nous dit-on, de la critique biblique, » mais dont personne en attendant ne nous a dit au juste en quoi consista l'œuvre. De toutes ces controverses et de toutes ces histoires, éclairées, contrôlées, complétées les unes par les autres, mais surtout par tant de documens qui n'ont guère vu le jour que depuis un demi-siècle, et qui paraissent avoir échappé comme le reste à l'attention de M. Deschanel, on eût enfin tâché de dégager la vraie physionomie de Bossuet, et de nous montrer quel fut ce grand homme, qui pour tant de Français n'est guère aujourd'hui qu'un grand nom, ou, si je puis ainsi dire, un symbole plutôt qu'une personne réelle. Et l'on eût fait une œuvre ainsi qui d'ailleurs eût valu ce qu'elle eût pu, — car, pour beaucoup de raisons, j'en vois peu du même genre qui soient plus difficiles, — mais qui, de toute manière, n'eût pas manqué d'honorer grandement celui qui l'aurait entreprise, et même quand il n'y eût qu'à moitié réussi. Rendons du moins cette justice à M. Deschanel qu'il n'aura enlevé à personne la possibilité de prétendre à la réaliser.

S'il a mal parlé de Bossuet, a-t-il mieux parlé de Pascal? et *les Provinciales* ou les *Pensées* l'ont-elles mieux inspiré que le *Discours sur l'histoire universelle* ou les *Oraisons funèbres?* Nous le voudrions pour son auditoire du Collège de France et pour lui, mais la vérité nous oblige à dire qu'insuffisant et banal sur Bossuet, il est plus que banal et plus qu'insuffisant sur Pascal. « Pascal est un exemple effrayant des ravages que peut causer le fanatisme, même dans un esprit supé-

rieur; » ainsi commence l'unique leçon que M. Deschanel ait cru devoir consacrer à Pascal; et, tant qu'à tenir les promesses de cet heureux début, on le félicitera plutôt de s'être arrêté promptement. Aussi facilement d'ailleurs qu'il s'était contenté sur Bossuet, aussi facilement s'est-il contenté sur Pascal. Tout ce qu'il a dit de Bossuet, il l'avait puisé dans les *Préfaces* ou les *Introductions* des éditeurs du *Discours sur l'histoire universelle* ou des *Oraisons funèbres;* et tout ce qu'il dit de Pascal, il l'emprunte aux *Préfaces* et aux *Notes* si riches des éditions de M. Ernest Havet. Seulement, en l'empruntant, il le démarque, et en le répétant il l'aggrave. C'est sa manière, — la manière de ceux qui manquent d'idées propres sur le sujet qu'ils traitent, et qui se donnent à peu de frais les apparences d'une espèce d'originalité en exagérant les idées que les autres leur prêtent; la manière de M. Vacquerie quand il imitait l'auteur de *Ruy Blas* et des *Burgraves*, la manière de M. Paul Alexis et de M. Henry Céard quand ils imitent l'auteur de *l'Assommoir* et de *Germinal*.

Une raison toutefois nous empêchera de faire un grief à M. Deschanel d'avoir, en en parlant si mal, parlé si peu de Pascal. C'est que, sauf peut-être deux ou trois points, il ne nous semble pas qu'après tant de travaux, — au premier rang desquels nous mettons, comme lui, ceux de M. Ernest Havet, ceux de Sainte-Beuve, ceux de M. Faugère et ceux de Victor Cousin, — il reste, d'ici quelque temps, grand'-chose à dire des *Pensées*. Et, pour les *Provinciales*, des polémiques toutes récentes encore, sans épuiser le fond du sujet, ne laissent pas cependant, et pour quelques années, d'en avoir au moins diminué l'intérêt. Aussi bien ce serait vraiment une duperie si ces questions d'histoire littéraire demeuraient éternellement nouvelles, et, si dans un siècle de critique et d'érudition comme le nôtre, on ne pouvait jamais en considérer quelques-unes comme ayant enfin reçu leur solution. Lorsqu'il y a quelques années M. Molinier, si j'ai bonne mémoire, voulut nous donner une édition nouvelle du texte des *Pensées*, on s'aperçut, quand elle fut faite, que le texte était décidément fixé, et qu'en fait de variantes le nouvel éditeur n'avait rien trouvé dans le manuscrit autographe de bien neuf ni de bien curieux. Ce que nous disons du texte, nous pouvons le dire également de l'œuvre. On ne dira rien de bien neuf ni de bien curieux des *Pensées* de Pascal avant bien des années maintenant, c'est-à-dire avant qu'il se soit produit quelque transformation nouvelle et profonde des méthodes de la critique, ou même de l'esprit français. On pourra, comme Prévost-Paradol, jadis, dans des pages justement célèbres, traduire une impression forte et rare, toute personnelle, que l'on aura reçue des *Pensées;* on n'en dira rien de général qui n'ait été dit et bien dit. Il y a des chapitres d'histoire littéraire qui sont encore à écrire et quelques-uns même qui

sont à peine ébauchés; mais il y en a quelques-uns aussi qui sont clos, et celui de l'œuvre de Pascal est de ces derniers. Nous ne reprocherons donc pas à M. Deschanel de ne s'être pas plus longuement étendu sur les *Provinciales* ou sur les *Pensées;* n'en ayant que peu de chose à dire, il a bien fait de n'en pas dire davantage.

Résumons-nous : ce qui manque au livre de M. Deschanel, c'est surtout le fond, comme on l'a vu, mais c'est aussi la forme. Rien de moins ordonné, rien de plus décousu, rien dont on distingue moins le véritable objet. Qu'a-t-il voulu faire? je l'ignore. A-t-il voulu nous communiquer, après son auditoire, l'impression qu'il avait reçue lui-même, comme lecteur, de la lecture des *Maximes*, des *Oraisons funèbres*, ou des *Pensées?* Mais il n'a fait qu'en redire ce qu'en avaient dit vingt autres avant lui, non-seulement sans y rien ajouter, mais encore sans s'être mis au courant de ce qui s'en était dit depuis l'époque déjà lointaine où lui-même professait la rhétorique. A-t-il voulu nous donner ce que l'on appelle des études nouvelles sur La Rochefoucauld, sur Pascal, sur Bossuet? Mais en ce cas je crois avoir montré, non-seulement à quel point ces études nouvelles manquent de nouveauté, mais surtout combien peu M. Deschanel était préparé pour les entreprendre. Ou bien encore a-t-il voulu, dans ces « classiques » par excellence, nous montrer des « romantiques » avant le romantisme, et, selon son programme, politique autant que littéraire, des prédécesseurs naturels de l'auteur des *Misérables* et de *Quatre-Vingt-Treize?* Mais outre que la plaisanterie commencerait à durer trop longtemps, nous avons fait voir que, si cette préoccupation l'avait guidé d'abord, il fallait avoir de bons yeux pour s'en apercevoir dans ce livre. La vérité, — beaucoup plus simple, et aussi plus triste, — c'est que M. Deschanel, à qui nous reconnaîtrons d'ailleurs toutes les qualités qu'il voudra, de qui nous louerons volontiers,

> le train et la dépense,
> Ou l'adresse à cheval, aux armes, à la danse,

et dont nous admirerons enfin autant qu'il lui plaira les savantes études sur *Christophe Colomb* ou *Vasco de Gama*, M. Deschanel occupe au Collège de France une chaire pour laquelle personne n'était moins fait que lui.

Dans la courageuse et vigoureuse étude que M. Albert Duruy consacrait ici même tout récemment à la décadence de notre enseignement supérieur, parmi les causes de cette décadence, il en oubliait une : l'esprit qui depuis déjà quelques années y préside aux choix des personnes. L'enseignement de l'histoire de la littérature française en a surtout souffert. Il ne vient pas, en effet, à vaquer une seule chaire

l'histoire de la littérature française qu'aussitôt on ne se mette en quête, pour la remplir, d'un homme qui ne soit désigné ni par la nature de ses travaux, ni par celle de ses aptitudes, et quand on l'a trouvé, c'est lui qu'on s'empresse d'y nommer. Il vaque une chaire de littérature française à l'École polytechnique? On y met l'historien de Florence et de Jérôme Savonarole, M. F.-T. Perrens. Il en vaque une à l'École normale? On y met un professeur de grec, dont le principal titre est un livre estimé sur *la Trière athénienne*, M. Cartault. Il en vaque une à la Sorbonne? On y met un autre professeur de grec, M. Petit de Julleville, auteur d'une *Histoire de la Grèce sous la domination romaine*. Il en vaque une au Collège de France? On y met d'abord M. Paul Albert, maître de conférences de littérature latine à l'École normale, et après M. Paul Albert, on y met M. Deschanel. Comme si l'histoire de la littérature française était une matière dont on pût parler sans étude et sans préparation! comme s'il suffisait d'en avoir jadis traité dans une classe de rhétorique pour être capable d'en parler du haut d'une chaire de Sorbonne ou du Collège de France! et comme si Montaigne et Rabelais, Bossuet et Fénelon, Voltaire et Jean-Jacques étaient des hommes de qui l'on pût « causer » au pied levé, je veux dire sans avoir entretenu depuis longues années avec eux un commerce intime et de tous les jours! Puisse du moins l'exemple de M. Deschanel prouver à ceux qui ne s'en doutent point que l'histoire de notre littérature a besoin, pour être enseignée, d'avoir été d'abord apprise; — que l'étude en est laborieuse, qu'elle en est surtout longue; — qu'on n'a point fait les chaires pour les hommes, mais que les hommes devraient être faits pour les chaires; — et que l'état sans doute n'est point ébranlé pour cela sur ses bases, mais qu'enfin l'enseignement d'une langue ou d'une littérature est en grand danger quand on le confie à des professeurs qui n'auraient guère besoin de moins d'une dizaine d'années pour apprendre eux-mêmes ce qu'en d'autres temps ils auraient dû savoir avant que de monter pour la première fois dans leur chaire.

F. Brunetière.

REVUE MUSICALE

Opéra-Comique : *le Chevalier Jean,* drame lyrique en 4 actes, paroles de MM. Louis Gallet et Édouard Blau, musique de M. V. Joncières. — Opéra : reprise de *Rigoletto.*

La nouvelle œuvre de MM. Gallet, Blau et Joncières devrait peut-être s'appeler *la Comtesse Hélène* plutôt que *le Chevalier Jean;* non que le héros, lui aussi, ne soit digne de sympathie, mais l'héroïne est la plus touchante des deux principales figures : c'est elle qui donne au drame la grâce et l'émotion.

Le Chevalier Jean nous retrace une des histoires favorites du moyen âge, celle de l'épouse fidèle et diffamée. Les critiques l'ont déjà rappelé, c'est Geneviève de Brabant calomniée par Golo, c'est Elsa faussement accusée et sauvée par le chevalier du Cygne, c'est la comtesse de Savoie, de Bandello, c'est un épisode de l'Arioste, c'est une tragédie de Voltaire, c'est un souvenir des siècles chevaleresques. Si rude que fût le moyen âge, son armure n'était pas tout d'une pièce. Ces temps de brutalité et de haine furent aussi des temps de courtoisie et d'amour. Les hommes d'alors avaient des passions encore barbares, mais des sentimens déjà délicats, raffinés même. Jamais l'idéal féminin ne fut plus pur, jamais la femme ne reçut d'hommages plus respectueux. On pouvait dire alors « que l'amour d'une vierge est une piété, » et si l'humanité consacrait à Notre-Dame tant de cathédrales naissantes, c'est qu'elle voulait placer sur ses autels un type immortel de grâce et de pureté.

MM. Gallet et Blau ont repris la vieille légende. Ils en ont tiré un livret intéressant. L'action se passe en Allemagne, sous le règne de Frédéric Barberousse. Un chevalier croisé, Jean de Lorraine, revient de terre sainte pour épouser la jeune fille qu'il aime depuis son enfance. Il fait ses confidences à un vieil ami de son père, le comte Arnold, mais sans lui nommer celle qu'il va revoir. Soudain la comtesse paraît, c'est Hélène, la fiancée de Jean. Elle l'a cru mort, elle a épousé Arnold, pour échapper à l'amour redoutable du prince Rudolf, la terreur du pays. A peine les jeunes gens se sont-ils revus, que Rudolf lui-même arrive. Il demande justice : Jean a frappé ses soldats qui faisaient violence à des femmes. Mais le comte Arnold refuse de livrer son hôte et son ami. L'empereur qui survient tranche le différend : charmé par la bonne mine du jeune homme, il l'emmène pour guerroyer contre le duc de Saxe. Il emmène aussi le comte Arnold. Rudolf sera jusqu'à leur retour le suzerain du domaine et le gardien de la comtesse.

Mais Rudolf aime toujours Hélène; il le lui déclare au second acte. Elle le repousse, il la menace et jure de se venger. L'occasion se présente bientôt. Un petit page de la comtesse l'aime, lui aussi (voyez comme les femmes étaient aimées au moyen âge). Il l'aime sans rien espérer, sans rien dire. Rudolf l'engage à parler, et pour lui faciliter l'aveu, l'introduit nuitamment dans l'appartement de sa belle maîtresse. Lui-même fait le guet au pied du balcon, et quand l'enfant reparaît, il le poignarde. La comtesse entend le cri de son page, et le traître, la surprenant agenouillée auprès du cadavre, dénonce l'épouse adultère et la livre au châtiment.

C'est la mort, et la mort de l'innocente, car Hélène a résisté aux prières du page comme aux menaces du prince. Elle mourra sur le bûcher si nul chevalier ne vient combattre pour elle le combat de Dieu. Qui s'offrirait à la défendre? Les troupes sont revenues de la guerre, mais le comte Arnold est mort et Jean a disparu. Hélène demande un moine, et s'incline devant lui. Ce moine, c'est Jean : il a su le crime de sa bien-aimée, il a prononcé ses vœux, peut-être un peu à la légère. C'est lui qui doit recevoir la confession de la condamnée. De sa bouche, il entend la solennelle affirmation de son innocence, mais il entend aussi l'aveu de son amour fidèle et pur. C'est lui qu'elle n'a pas cessé de chérir. Éperdu, Jean découvre son visage, Hélène le reconnaît : c'est le dernier duo de *la Favorite;* mais le glas sonne, les pénitens paraissent, l'heure du supplice est venue. Hélène, cependant, ne mourra pas. Pour la défendre, Jean reprend son armure. Il entre dans l'arène, il est vainqueur, et pour qu'il puisse épouser Hélène, le pape le relèvera de ses vœux. L'empereur du moins nous en répond.

Voilà, sans doute, un opéra qui n'est rien moins que comique; les

habitués de la rue Favart ne trouvent plus que rarement à leur théâtre le ton qu'il avait autrefois. Il faut qu'ils en prennent leur parti. L'Opéra-Comique élargit son cadre : les ouvrages qu'il représente maintenant, sont presque des opéras, sinon par la grandeur des proportions, au moins par la forme matérielle, qui n'admet plus le dialogue parlé. Le goût du moment explique un peu cette transformation, et aussi les circonstances. C'est à l'Opéra-Comique, le meilleur aujourd'hui de nos deux théâtres de musique, que reviennent les débris échappés aux naufrages périodiques des théâtres lyrique ou italien. C'est ainsi que l'œuvre de M. Joncières a passé de chez M. Maurel chez M. Carvalho. Ne nous en plaignons pas : l'Opéra-Comique n'a pas été cette fois le refuge des pêcheurs.

Le nom de M. Joncières n'a rien qui puisse effaroucher les musiciens les plus conservateurs. *Le Chevalier Jean* a réussi surtout par une qualité rare aujourd'hui, la clarté. On ne saurait accuser M. Joncières de tendances wagnériennes. S'il paraît les revendiquer lui-même, la pratique chez lui dément la doctrine. Il se fait plus méchant qu'il n'est, et nous avons avec lui plus de peur que de mal. Qui pourrait, sans le calomnier, lui reprocher l'abandon systématique de ce que les intransigeans de la musique appellent les formules ? M. Joncières est, au contraire, un de ceux qui s'en écartent le moins, qui rompent le moins avec la tradition. Il maintient dans ses partitions la coupe classique des morceaux. A l'index du *Chevalier Jean*, au lieu d'un simple numérotage de scènes, comme c'est la mode à présent, vous trouverez encore ces mots : duo, trio, sextuor, air. Air surtout, le mot qu'on n'ose plus dire, la chose qu'on ne sait plus faire. Il y a des airs dans *le Chevalier Jean*. La division des scènes est aussi nette au théâtre qu'à la partition ; elle frappe à l'audition comme à la lecture.

Wagner est, de tous les musiciens, celui dont on sent le moins l'influence dans l'œuvre de M. Joncières. Nous n'irons pas rechercher, dans la marche guerrière du premier acte une réminiscence passagère du *Tannhaüser :* il s'agit de quelques notes à la fin d'une phrase, et voilà tout. A part cela, *le Chevalier Jean* n'a rien de Wagner, ni les sonorités instrumentales, ni le récitatif persistant, ni la subordination des voix à l'orchestre. M. Joncières n'est pas de ceux qui, pour éviter la convention du chant, tombent dans cette autre convention qui consiste à ne pas chanter. Au contraire, il chante presque toujours, et ce serait merveille si tous ses chants méritaient également d'être chantés.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. M. Joncières n'échappe pas toujours à la banalité, l'écueil des talens faciles. Les idées qui le sollicitent le trouvent trop accueillant. Au premier acte, notamment, un quatuor et un duo pèchent par le défaut que nous relevons. Ce quatuor commence par une pensée mélancolique, élégamment formulée.

La phrase se développe, elle conclut; mais l'entrée des voix en majeur, la progression de l'ensemble et la reprise finale sont insignifiantes. Le duo laisse une impression analogue : après le chant du ténor et la reprise de la femme, des modulations trop prévues amènent un simple unisson à l'italienne. Signalons cependant un agréable accompagnement de flûtes qui relève un peu ce morceau. Le finale belliqueux est banal lui aussi, mais il pouvait être plus vulgaire. L'occasion était dangereuse, et M. Joncières aurait pu déchaîner plus de trompettes.

Au second acte, la chanson sarrasine du petit page est pittoresque. La lente dégradation des gammes chromatiques et le bourdonnement à la basse d'une quinte obstinée lui donnent la langueur orientale. Nous aimons peu le duo qui suit entre Hélène et Rudolf, et les couplets du traître, malgré la brutalité cherchée et assez bien trouvée de la ritournelle et du refrain. La nuit descend; Chérubin accorde sa guitare et la comtesse ouvre sa fenêtre.

Dès qu'une jeune femme vêtue de blanc soupire une romance aux étoiles, on songe involontairement à Marguerite. Ici pourtant la rêverie d'Hélène est bien à elle, et nous pouvons l'en féliciter. C'est peut-être à Juliette et non pas à Marguerite que le musicien a pensé, et le petit chœur derrière la scène rappelle un peu trop le chœur des jeunes seigneurs qui cherchent aussi un page dans le jardin des Capulets.

A la fin du second acte, M. Joncières aurait pu ne se souvenir que de lui-même, il ne l'a pas fait assez. Si douce que soit la cantilène dont nous parlons, elle est loin du duo de *Dimitri*. Là aussi l'on chantait sur un balcon : le héros et sa fiancée confiaient aux brises du matin l'aveu de leur amour. Le sentiment était analogue, mais le musicien n'a pas retrouvé cette fois-ci la même inspiration. Par ce détail rappelé au hasard, comme par l'ensemble de l'œuvre, *le Chevalier Jean* ne vaut pas *Dimitri*, il a moins d'originalité et de puissance. M. Joncières n'a refait ni le chœur des Tziganes, ni le duo du premier acte, ni les couplets de Vanda, ni surtout l'invocation de Dimitri, soutenue par le tintement solennel des cloches du Kremlin. C'était un tableau de maître, cette halte en vue de Moscou, cet hommage respectueux, presque repentant, du héros à sa patrie par lui reconquise, mais ensanglantée.

La scène de la Confession, qui a été fort appréciée et qui mérite de l'être, élève le troisième acte du *Chevalier Jean* bien au-dessus des autres. Le ton n'est pas héroïque comme dans *Dimitri*, mais il est pénétrant. Le musicien a tiré parti d'une situation originale et touchante. Le chant de l'humble pénitente se déroule avec noblesse et s'achève avec simplicité. Il exprime à la fois l'assurance de la femme injustement condamnée et l'angoisse de la pauvre enfant qui va mourir. La nuance du sentiment était délicate, et M. Joncières l'a finement rendue.

Cette scène est le point culminant de l'opéra. Décidément, ce que le compositeur a vu dans son sujet, ce n'est pas ce qu'un Meyerbeer sans doute y aurait vu, ce que Wagner a vu dans *Lohengrin;* ce n'est pas la couleur féodale et guerrière, c'est le drame intime; ce qu'il a voulu mettre dans sa musique, c'est moins l'éclat et la puissance que la tendresse et la pitié.

Nous avons nommé *Lohengrin*, parce que l'œuvre de Wagner s'impose au souvenir des auditeurs du *Chevalier Jean*. Elle a dû s'imposer à l'auteur lui-même et le gêner peut-être. Mais si M. Joncières, en écrivant ces deux derniers actes, s'est rappelé la comparution d'Elsa devant l'empereur et l'admirable interrogatoire qui suit, il a senti qu'il fallait faire autrement et qu'il y a des modèles inimitables. Ni le procédé, ni l'inspiration ne se ressemblent chez les deux musiciens.

Signalons encore un bel effet dans la prière des moines derrière la coulisse, et dans la dernière partie du duo un peu de Verdi et de *sfogato* italien qui n'est pas déplacé.

Une critique en finissant, à propos du dernier acte. Nous ne dirons rien du sextuor avec chœurs; mais pourquoi, pendant que les deux champions sont aux prises, pourquoi cette prière banale avec accompagnement de harpes? Pourquoi cette pâle copie de l'hymne final de *Faust?* Pourquoi surtout ce silence des chœurs? C'est au public et pas aux combattans que la comtesse devrait tourner le dos. Elle devrait suivre la lutte, comme la suivait jadis la fille de Roland dans le drame de M. de Bornier; elle devrait nous en crier les péripéties et le dénoûment avec des récits entrecoupés, haletans. Il y a là un contresens dramatique, et l'intérêt musical est trop faible pour le racheter.

Les deux principaux interprètes de M. Joncières ont suivi la fortune de son œuvre, ils en ont partagé le succès. Mlle Calvé a chanté avec simplicité et dans un bon style la scène de la Confession. La voix de M. Lubert a le charme de la jeunesse. Ce n'est pas chez M. Carvalho que le ténor est l'oiseau rare, et M. Lubert va compléter avec MM. Talazac et Mauras un trio remarquable.

La reprise de *Rigoletto* à l'Opéra ne profitera ni à l'ouvrage ni au théâtre. Ils ne sont pas faits l'un pour l'autre. *Rigoletto* ne gagne rien dans son nouveau cadre, au contraire. Des œuvres essentiellement italiennes comme celles-là ne peuvent se passer de leurs compatriotes, de leur milieu. Il leur faut un orchestre moins nourri, mais plus alerte et des chœurs moins nombreux. Il leur faut une exécution plus vive, plus enlevée, des voix plus agiles et plus étendues, qui ne ralentissent ni ne transposent, il leur faut le brio, le diable au corps. C'est avec tout cela qu'on les joue là-bas, même sur des scènes

de province, avec des artistes de second ordre. On les mène rondement et l'on sauve ainsi les faiblesses, les vulgarités qui ressortent à l'Opéra avec un relief impitoyable. La vulgarité surtout éclate à chaque instant et parfois là où l'on ne l'attendait pas. Ainsi la fameuse chanson du ténor au quatrième acte : *Comme la plume au vent*, gardait dans notre mémoire une désinvolture aimable. Mais quand tous les violons de l'Opéra attaquent la ritournelle, ils en font une formidable mazurka. Même observation pour l'entrée de Gilda au second acte : trop de puissance, trop de bruit. Le premier acte surtout, le plus mauvais des quatre, est détestable à l'Opéra. A vrai dire, il serait le même partout. Sur quelle musique danse-t-on chez le duc de Mantoue ? Ce n'est même plus la mazurka, c'est le quadrille, ou pis encore ; c'est un bal de barrière avec un orchestre de foire.

A propos de la première représentation de *Rigoletto* à Paris en 1857, Scudo rapportait un mot que l'on prêtait à M. Verdi : « *Sono un paesano*, » aurait-il dit de lui-même. On retrouve à chaque instant dans *Rigoletto* ce côté un peu rude, un peu gros, que le maître sentait au fond de sa nature. *Rigoletto* n'est pourtant pas, même par la date, un des premiers ouvrages de M. Verdi. Il avait déjà fait autre chose, et bien pire. Depuis, le paysan s'est singulièrement dégrossi, et ses dernières productions nous permettent de parler librement des autres. La messe de *Requiem*, *Aïda*, ces deux glorieuses étapes sur une route nouvelle, ne seront sans doute pas les dernières. M. Verdi nous a prouvé que l'âge ordinaire de la décadence est encore pour lui l'âge du progrès.

Le second acte de *Rigoletto*, qui ne vaut guère mieux que le premier, s'ouvre pourtant par un duo intéressant entre le bouffon et Sparafucile. Voilà pour la première fois la vérité dramatique, l'expression juste et sobre. On sent que ces deux hommes complotent des choses sombres. A travers leur dialogue, le chant des basses circule sourdement, il soutient les voix sans les écraser ; c'est à la fois scénique et musical. Mais, à l'Opéra, ce morceau, comme bien d'autres, est pris trop lentement.

Dans les deux duos qui suivent, M. Verdi semble manquer, de parti-pris, à la vérité dramatique. A peine Rigoletto a-t-il chanté sa phrase mélancolique : *Ne parle pas au malheureux*, que Gilda se lance dans des modulations banales et tout à fait déplacées. C'est bien autre chose après le second cantabile : *Veille, ô femme*. La jeune fille en agrémente la reprise par des notes piquées qu'on appelle, je crois, des cocottes, en langage d'école, et dont l'effet est ridicule ici. Quant à l'orchestre, il accompagne avec des fredons de guitare. Citons au passage, dans le duo suivant, la jolie phrase que M. Dereims commence et surtout achève trop bas, comme le reste de son rôle ; mais

laissons la cabalette. Laissons également l'air fameux : *Caro nome che il mio cor !* Les paroles françaises ajoutent encore à sa sécheresse. Nous parlions de formules à propos de M. Joncières, mais c'est ici qu'elles abondent. Voilà un air tout entier qui n'est qu'une longue formule, un exercice d'écolière, avec *grupetti*, *brisés*, et ce trille final, une des légendes de *Rigoletto*. Mlle Krauss, heureusement, n'en use qu'avec discrétion. Ne cherchez là ni sentiment ni poésie; c'est de la virtuosité, rien de plus. Gilda ne s'interrompt pas comme Marguerite. Elle ne rêve pas, elle récite, et, quand son amant à peine la quitte, vous ne trouvez sur ses lèvres ni l'émotion d'un adieu, ni la trace d'un baiser.

C'est aux deux derniers actes seulement que se retrouvent les qualités de M. Verdi, celles qu'il eut toujours, et qu'il a encore, mais ennoblies et purifiées : un tempérament dramatique, une touche vigoureuse. Dans ce *Rigoletto* vieilli, si mauvais par places, il y a deux éclats soudains, comme deux secousses de génie : le duo du troisième acte et le quatuor du quatrième. La grande scène de Rigoletto et des courtisans ne vaut pas ces deux pages-là. La chanson du bouffon, où le rire cache les larmes, n'est que prétentieuse : c'est un δακρύεν γελάσασα de mélodrame. La musique, d'ailleurs, exprime mal l'ironie, et nous ne nous souvenons pas qu'elle l'ait heureusement rendue, même dans le duo de Bertram et d'Alice. Mais comme elle rend ici l'explosion de la haine ! Voyez : nous critiquions M. Verdi, nous signalions dans son œuvre la trivialité, la pauvreté de l'harmonie et de l'orchestre, et tout à coup le souffle passe et nous emporte ! Ce talent inégal a des reprises irrésistibles; il vous fait presque violence.

L'aveu de Gilda est douloureux, mais tendre. La jeune fille reste aimante même après l'outrage. On sent dans sa voix plus de crainte pour *lui* que de honte pour elle-même. Malheureusement, la traduction française n'a pas l'harmonie des mots italiens, qui ajoutent encore à la tendresse de la musique :

> Mentre pregava Iddio,
> Bello e fatale un giovane!..

L'interruption désespérée de Rigoletto est admirable. Ce cri sur une seule note est familier à M. Verdi. Il l'a lancé avec le même bonheur dans le dernier acte du *Trovatore* et dans le troisième acte d'*Aïda*. Il l'étouffe ici dans un sanglot déchirant. Mais voici Monterone qui marche au supplice; Rigoletto s'arrête et, presque sans préparation, la strette éclate, furieuse. Une strette à l'italienne, c'est vrai, mais qu'importe? La formule disparaît ici, l'idée seule, l'idée géniale rayonne et éblouit. Certes, ce duo est construit selon toutes les règles de la vieille méthode;

il suit la progression ordinaire de l'*andante* à l'*allegro* final, mais cette progression est foudroyante et la strette en question le couronne comme une auréole d'éclairs.

Rossini disait un jour à Mme Krauss : « Vous chantez avec votre âme, ma fille, et votre âme est belle ! » C'est encore ainsi qu'elle chante et qu'elle joue, la vaillante artiste. Quand elle se livre tout entière, quand elle reprend ce duo qu'on lui redemande chaque soir, quand

la redoutable flamme,
Pour la troisième fois vient repasser sur l'âme,

on songe à ce cri brutal, mais héroïque, qu'une autre Gilda, morte depuis peu, jetait un jour à son partenaire épuisé : *Crepiamo, ma cantiamo !* Mme Krauss, qui domine le duo, domine aussi le quatuor du dernier acte : elle pose et soutient avec un art achevé les notes déchirantes qui planent sur la seconde reprise.

On a tout dit de ce quatuor, même du mal. Il reste pourtant la plus belle page de l'ouvrage, une des meilleures du maître. La beauté musicale et la vérité dramatique y sont réunies. M. Verdi a tout concilié : l'idée mélodique, la plénitude de l'harmonie, la pureté du dessin et l'éclat, presque la crudité, de la couleur. Voilà peut-être le seul passage où l'œuvre musicale dépasse l'œuvre littéraire dont elle s'est inspirée. Par l'ensemble, par la tenue générale, par le style, *Rigoletto* reste bien au-dessous du *Roi s'amuse;* mais un instant l'opéra s'élève jusqu'au drame et plus haut que lui. C'est que la musique seule peut avoir cette simultanéité d'expressions diverses qui fait la beauté d'un pareil quatuor. Les passions se succèdent forcément dans le drame parlé; dans le drame chanté, elles éclatent toutes ensemble.

La passion, voilà ce qui sauve *Rigoletto*. Deux fois elle fait explosion, et c'est assez pour que l'œuvre retrouve un reste de vie. Ce n'est pas assez peut-être pour qu'elle reste à notre répertoire français. Il y a dans *Rigoletto* trop de vides, trop de trous pour que deux belles pages les comblent tous. L'opéra laisse une impression de maigreur, de pauvreté. Soit pour le regretter dans le passé, soit pour l'espérer dans l'avenir, le type auquel nous nous reportons toujours, c'est l'opéra de Meyerbeer. Il ne nous est pas encore prouvé que l'opéra de Wagner puisse le remplacer. *Les Huguenots, le Prophète* nous paraissent jusqu'ici plus voisins que *Tristan et Yseult*, que *Lohengrin* même ou *Tannhaüser*, du drame lyrique tel que nous le comprenons.

Sur ce théâtre, dont Meyerbeer est encore pour nous le souverain, des œuvres comme *Rigoletto* paraissent étriquées et chétives. Un opéra de Meyerber, c'est autre chose qu'une suite de duos, de cavatines et de petits chœurs à l'unisson : c'est une époque ou un pays, c'est un

tableau d'histoire ou de nature ; c'est le massacre des protestans dans le vieux Paris ; ce sont des terres inconnues, des îles mystérieuses, où l'océan dort à l'ombre du mancenillier. Un opéra de Meyerbeer, c'est une œuvre complexe, et cependant homogène ; c'est un drame avec des personnages humains, des types dont on se souvient.

Est-il un seul des personnages de M. Verdi, sauf Aïda, et encore, que vous connaissiez, que vous aimiez, auquel vous trouviez le relief de la vie? Votre mémoire distingue-t-elle Gilda de Violetta, d'Elvira, d'Amalia ou des autres? Et le duc de Mantoue, et Alfredo, et Ernani, et tous ces ténors qui changent de costume, mais pas de romance! Ils font l'effet d'aimables marionnettes auprès des héros de Meyerbeer, d'un Jean de Leyde ou d'un Raoul de Nangis. Le fond manque également aux tableaux de M. Verdi, ce fond que Meyerbeer brossait de main de maître. La peinture est plate, sans dessous. Jamais dans *Rigoletto* la foule, le peuple n'intervient. On ne peut appeler chœurs deux ou trois unissons plus que médiocres qui rappellent un ensemble justement ridiculisé de *la Favorite*. Ces grands seigneurs de la renaissance font triste figure; on les a déjà vus brigands dans *Ernani* ou bohémiens dans *la Traviata*. Au moins les choristes de l'Opéra ne se plaindront pas cette fois : on leur épargne la besogne. Qui donc contait qu'un jour, sous la dernière direction, ils s'étaient refusés à faire les gestes? *Rigoletto* ne leur en demande guère. D'ailleurs ils ont moins mal chanté que de coutume, mais vraiment ils n'y ont pas grand mérite.

Quant à M. Lassalle, le rôle de Rigoletto est à tout point de vue en dehors de ses moyens. Il le chante et le joue avec lourdeur, avec emphase. Ni sa taille, ni sa voix ne se prêtent au personnage. Et puis quel dommage que cette voix, la seule qui porte pleinement à l'Opéra, n'y porte pas toujours juste ! M. Lassalle a chanté faux plus d'une fois dans *Rigoletto;* il nous coûte de le dire, comme il nous a coûté de l'entendre.

C. Bellaigue.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mars.

Quand on a longtemps abusé de tout, de la puissance et de la fortune du pays, quand on a trop vécu d'illusions, d'infatuations, de témérités équivoques et d'artifices, l'heure vient nécessairement où tout s'expie. Les fausses politiques ont leurs résultats, et, malheureusement, ces résultats, qui ne sont imprévus qu'en apparence, éclatent quelquefois sous des formes cruelles et irritantes.

On le voit maintenant par ces affaires du Tonkin, qui ont pris, en quelques jours, presque en quelques heures, une si douloureuse gravité, qui, en mettant les sentimens de la France à la plus pénible épreuve, engagent la responsabilité du gouvernement et de ceux qui se sont faits ses complices, qui ont trompé le pays ou se sont laissé tromper. Lorsqu'il y a trois jours à peine, le chef du ministère, interpellé pour la dixième fois dans le parlement, se voyait pressé de dissiper les obscurités, de calmer les craintes qui existaient, il relevait avec hauteur les accusations dont il était l'objet, il traitait presque avec dédain les inquiétudes qu'on lui manifestait; il réclamait fièrement une marque de confiance qu'une majorité complaisante lui accordait encore une fois. Avant que quelques heures aient été écoulées, tout ce qu'on pouvait craindre a été dépassé, les obscurités se sont éclairées d'une triste lumière; les événemens se sont précipités. Pour tout dire d'un mot, sans phrases et sans réticence, les forces françaises du Tonkin ont éprouvé un échec des plus sérieux qui retentit douloureusement dans le pays. Sans doute, les opérations conduites

depuis quelques semaines par nos chefs militaires avaient d'abord paru réussir. Notre petite armée, sortant vaillamment du Delta, se battant sans cesse, avait emporté Lang-Son et refoulé victorieusement les Chinois. M. le général Brière de l'Isle, se multipliant et se dérobant habilement, avait couru, avec une partie de ses troupes, dégager la place de Tuyen-Kuan, sur la rivière Claire, laissant à Lang-Son M. le général de Négrier chargé de faire face à l'ennemi sur la frontière. Qu'est-il arrivé à ce moment? Le général de Négrier, réduit à sa brigade de quatre ou cinq mille hommes avec lesquels il a eu plusieurs combats à livrer en avant de Lang-Son, s'est vu bientôt assailli, enveloppé par toute une armée chinoise. Il a intrépidement tenu tête à l'ennemi, il s'est fait blesser une fois de plus en combattant avec ses soldats; il a été cependant obligé, en fin de compte, d'abandonner Lang-Son et de se replier sur la route d'Hanoï, jusque dans le Delta. Au même instant, sur le fleuve Rouge, d'autres masses chinoises se présentaient, menaçant nos positions, en sorte que M. le général Brière de l'Isle a eu à faire face de tous les côtés à la fois, sur le fleuve Rouge, sur la rivière Claire et aux défilés où se repliait la brigade de Lang-Son avec son chef blessé. Il n'y a point eu sans doute ce qu'on peut appeler un désastre; la retraite, selon les plus récentes nouvelles, se serait opérée régulièrement. Nos troupes ont montré partout leur dévoûment au drapeau, une constance à toute épreuve, et les pertes, relativement considérables, d'officiers prouvent assez que nos soldats ont des chefs dignes de les conduire. La retraite n'est pas moins un fait certain, inexorable. Notre armée du Tonkin, après une courte et brillante campagne, se trouve tout à coup ramenée à une défensive pénible, n'ayant à opposer, à défaut d'effectifs suffisans, que son courage à des forces chinoises trop nombreuses, supérieurement armées, assez habilement dirigées et ardentes au combat.

Assurément la guerre a ses surprises, et s'il n'y avait ici qu'un de ces revers toujours possibles, surtout dans ces campagnes poursuivies en pays lointain et inconnu, ce ne serait qu'un incident qu'il faudrait tout de suite s'occuper de réparer en se gardant de l'exagérer; mais ce qu'il y a de grave, ce qui engage de la manière la plus sérieuse la responsabilité du gouvernement, c'est que ce mécompte de nos armes n'est que la triste et inévitable suite de la direction imprimée à nos affaires de l'extrême Orient, de tout un système poursuivi avec un mélange d'obstination, de jactance et d'imprévoyance. Certes nos soldats ont fait et font chaque jour tout ce qu'on peut attendre d'eux; si le pays se sent blessé dans sa fierté, c'est la politique officielle qui seule lui a valu cette épreuve. Depuis le premier jour, le gouvernement n'a cessé de jouer ce jeu redoutable d'engager les questions sans savoir où il allait, de se jeter dans les aventures en dérobant une partie de la vérité, de mettre en avant des chefs militaires sans leur donner les

moyens de remplir leur mission. A tous les momens de cette malheureuse expédition, la vérité a sauté aux yeux des observateurs désintéressés. Après la mort de l'infortuné Rivière, comme après l'échauffourée de Bac-Lé, on a signalé le danger; on n'a cessé de dire, de répéter que les renforts arrivaient toujours trop tard, que si, à l'origine, il y avait eu quelques milliers d'hommes, bien des complications auraient été sans doute prévenues, que si, l'an dernier, il y avait eu vingt ou vingt-cinq mille hommes, on aurait été vraisemblablement en mesure de trancher ou de dominer les difficultés. Même dans ces derniers temps, après l'envoi de forces nouvelles qui étaient encore insuffisantes, il était trop clair que nos généraux étaient à chaque instant arrêtés, contrariés dans leurs opérations parce qu'ils manquaient d'hommes. Ils ne demandaient pas de renforts, dit-on; c'est leur situation tout entière qui les réclamait! On pouvait le voir et le savoir; mais il y a mieux. Dès le début, il y a deux ans, un diplomate qu'on a étourdiment désavoué, M. Bourée, adressait au gouvernement une lettre presque prophétique où il le prévenait de tout ce qui arrive aujourd'hui. M. Bourée disait nettement qu'on ne savait pas ce qu'on entreprenait, qu'on allait à une guerre des plus graves, qu'on aurait sur les bras des masses considérables qui tiendraient tout le pays, qui envelopperaient nos colonnes et entraveraient leurs mouvemens; il ajoutait que, si on pouvait compter d'abord sur de faciles succès, « la lutte prendrait bientôt un caractère plus sérieux, à mesure que des contingens exercés arriveraient du nord, pourvus d'armes à tir rapide et d'une excellente artillerie. » Certes les avertissemens n'ont pas manqué. Qu'a-t-on fait cependant? On n'a rien écouté. On a laissé nos généraux se débattre; on leur a mesuré les renforts, pour ne pas désobliger ou effrayer les électeurs; on a caché la vérité au parlement pour avoir sa complaisance; et le résultat est qu'on se réveille aujourd'hui en face d'un échec qui met la vérité toute nue sous les yeux du pays, dont l'unique coupable est la plus imprévoyante des politiques.

Et maintenant comment sortir de là? A quelles résolutions va-t-on s'arrêter pour le bien et l'honneur de la France? Il y a deux ordres de faits dans cette situation qui vient de se déclarer, d'éclater en quelque sorte à tous les yeux. Avant tout, sans plus de retard, il faut songer à cette armée qui combat au loin et aux conditions inégales, difficiles, précaires où elle se trouve, où elle peut avoir à subir des épreuves nouvelles. L'obligation qui domine toutes les autres est de secourir cette armée, de maintenir l'ascendant de notre drapeau à tout prix, sans rien négliger, sans marchander les forces et les subsides. Sur ce point, les mesures les plus pressantes paraissent déjà prises, ou du moins résolues. Un crédit de 200 millions est demandé aux chambres, et au ministère de la guerre tout serait préparé pour l'expédition de contingens qui formeraient cette fois une véritable armée. On vient

de voir par une cruelle expérience ce que coûtent les demi-mesures; il n'y a plus aujourd'hui qu'à se décider virilement. C'est le premier point; mais il y avait aussi évidemment une autre question qui ne pouvait être éludée, qui était dans tous les esprits, celle de la responsabilité du gouvernement qui a préparé au pays ces amertumes. Cette question, elle a été tranchée dès la première entrevue du cabinet avec le parlement. A peine la chambre a-t-elle été réunie hier, le ministère n'a pas eu longtemps à attendre; il a été exécuté sur l'heure dans la personne du président du conseil, qui n'a plus eu qu'à porter sa démission à l'Élysée, à M. le président de la République, qui n'est pas l'homme le moins embarrassé de France en ce moment. Le ministère est tombé, a disparu pour ainsi dire sous le poids de ses fautes. La question est jugée. Seulement, ce serait une étrange méprise de se figurer qu'il suffirait de mettre à la place de M. Jules Ferry un autre président du conseil avec de nouveaux ministres ou même avec quelques-uns des ministres d'hier pour dénouer cette crise. C'est là justement la difficulté. Si on ne se décide pas à changer d'idées et de système, à porter au gouvernement un esprit nouveau, un sentiment supérieur des intérêts publics, on est condamné d'avance à ne rien faire, — si ce n'est peut-être à préparer au pays de plus dangereuses complications, des humiliations nouvelles.

Auprès de ces cruels incidens qui émeuvent la France depuis quelques jours, nos petits conflits, les médiocres agitations et les tactiques de nos partis pâlissent singulièrement, on en conviendra. Qu'en est-il de tout cela, et du conflit qui a existé un moment entre le sénat et la chambre des députés pour le budget, et de cette réforme ou de cette prétendue réforme électorale qui vient d'être discutée, votée au Palais-Bourbon? Il est certain tout d'abord que cette question des prérogatives financières du sénat qui s'est récemment agitée, qui a mis en présence les deux assemblées, avait une assez sérieuse importance, qu'elle touche en réalité à toute la politique. Elle s'était engagée dans les termes les plus simples. Le sénat, on le sait, avait cru devoir rétablir modestement, sans aucune apparence de défi, dans le budget, un certain nombre de crédits affectés aux services des cultes et supprimés sommairement, sans plus de façon, par la majorité républicaine de la chambre des députés. Il l'a fait parce qu'il était dans son droit et dans son rôle, parce que tant que le concordat règle les rapports de l'église et de l'état, il n'est pas permis de le subordonner à des passions de secte, et tant que des lois existent, il n'est pas permis de les éluder par d'indignes subterfuges, par des suppressions ou des réductions de crédits. C'était une œuvre de sagesse, de prévoyance politique: les républicains du Palais-Bourbon, quand ils ont eu à examiner de nouveau le budget modifié au Luxembourg, n'ont cependant voulu rien entendre. Ils se sont hâtés de biffer impitoyablement à peu près tout ce qu'avait

fait le sénat, revendiquant une sorte d'omnipotence sur les finances publiques. On leur offrait une occasion de rentrer dans le droit, dans l'équité; ils ont répondu en renvoyant le budget tel qu'ils l'avaient préparé avec leurs passions de secte. Que restait-il à faire? Oh! vraiment c'était bien simple pour les conseillers et les théoriciens de toutes les défaillances, de toutes les abdications. Il s'est trouvé au Luxembourg, dans la commission, parmi les nouveaux sénateurs qui avaient à faire leur début, et même dans le gouvernement, des hommes de bonne composition qui se sont efforcés de persuader au sénat qu'il n'avait, pour son propre intérêt, qu'à se soumettre, s'il ne voulait pas être obligé un jour ou l'autre de se démettre. Quoi donc! la chambre après tout n'avait-elle pas montré son bon esprit, sa magnanimité en consentant à ne pas écarter par la question préalable les propositions sénatoriales, en condescendant à examiner ces propositions? Elle n'était pas allée, il est vrai, jusqu'à les accepter; elle n'avait pas refusé de les discuter! Elle avait par cela même reconnu les droits du sénat; ce que le sénat avait de mieux à faire maintenant était de se contenter de cette marque généreuse de déférence et de se résigner! Oui, sans doute, il y a encore des républicains qui veulent bien consentir à reconnaître les droits du sénat, — à la condition que le sénat n'use pas de ces droits, qu'il reste une assemblée de consultation dont on se passera quand on voudra. C'est là ce qu'on appelle respecter la dignité des institutions!

Que le sénat, animé d'un esprit de conciliation, eût cédé au conseil de ne point insister jusqu'au bout sur quelques-uns des crédits contestés, c'était encore admissible; mais il y avait quelques points sur lesquels, dans l'intérêt même de la dignité d'un régime libre, il pouvait et devait résister, sans crainte d'être désavoué par le pays. Des lois existent, elles ont créé régulièrement, solennellement des services, des institutions. Si l'on ne veut plus de ces lois, qu'on les abroge; mais on n'a vraiment pas le droit de les suspendre, de les mettre en état de sommeil, comme on l'a dit, par un acte sommaire, par un article de budget. Et voyez à quelles anomalies on s'expose. Les facultés de théologie n'ont plus de crédits dans le budget; elles ne cessent pas néanmoins d'avoir une existence légale, et elles sont même toujours représentées au conseil supérieur de l'instruction publique. C'est là tout simplement ce qu'on peut appeler une véritable anarchie introduite dans les institutions et dans les rapports des pouvoirs publics!

C'était cependant pour l'assemblée du Luxembourg une bonne occasion de montrer sa raison politique, de prendre son rôle dans le jeu des institutions, en alliant à la prudence, au besoin à l'esprit de conciliation, la fermeté sur les points où il n'y avait pas à transiger, où il n'y avait qu'à ramener tout le monde au respect de la loi. Le sénat a maintenant une autre occasion de prouver qu'il existe, d'exercer son

droit d'amendement et de revision : c'est cette éternelle affaire du scrutin de liste que la chambre des députés vient d'expédier, qui n'a pas eu le privilège de passionner, d'intéresser l'opinion, parce qu'en définitive dans cette discussion assez artificielle et assez froide il n'y a rien de nouveau, rien de sérieux; il n'y a que des déclamations de parti ou de médiocres calculs. Assurément on aurait compris que des législateurs prévoyans eussent la pensée d'organiser ce redoutable élément qui s'appelle le suffrage universel, non pour en éluder ou en diminuer l'autorité par des subterfuges, mais pour en régler la puissance et en moraliser l'action; on aurait compris que des politiques éclairés, réfléchis eussent étudié les moyens de mettre la vérité et la sincérité dans les élections, d'assurer cette représentation des minorités qui a été admise dans la plupart des pays, en Angleterre comme en Italie, en Belgique comme en Espagne, et qui n'existe pas en France. On aurait compris, en un mot, un acte de législation sérieuse, mûrie, qui aurait mérité réellement de s'appeler une réforme électorale. Malheureusement c'est là ce dont la chambre semble s'être le moins préoccupée. Elle a couru à travers cette discussion sans s'arrêter, sans se demander si elle ne faisait pas tout simplement une œuvre d'imprévoyance et d'incohérence. La chambre des députés a voté le scrutin de liste un peu par une sorte de superstition banale, parce qu'elle a cru le trouver dans de prétendues traditions républicaines, parce qu'elle l'a vu inscrit dans l'héritage de M. Gambetta; elle l'a voté aussi par toute sorte d'autres raisons, par un sentiment de malaise, parce qu'elle n'a pas osé faire autrement, parce qu'on a développé devant elle toutes ces théories des grandes manifestations du suffrage universel, des grands courans d'opinion, des vastes programmes républicains qui ne sont possibles qu'avec le vote collectif par grandes fractions de la population française.

Eh! sans doute, nous ne le méconnaissons pas, le scrutin de liste a sa valeur comme instrument politique, surtout dans certaines circonstances. Qu'on ne s'y méprenne pas trop cependant. Le scrutin de liste, qui n'est qu'un plébiscite plus ou moins déguisé, à peine atténué, n'est pas précisément le mode de suffrage des temps réguliers, des régimes établis et fixés. C'est un procédé des temps de crises, des momens troublés, où l'on cherche avant tout un moyen, une force pour redresser une situation faussée, et ceux qui proposent aujourd'hui de revenir au scrutin de liste, au risque de quelques aventures de plus, ne s'aperçoivent pas qu'ils font un singulier aveu. Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, ils commencent par rendre témoignage contre toute la politique de ces dernières années; ils avouent que l'expérience républicaine n'a pas réussi, que rien n'est fondé, qu'on n'est pas sorti de l'ère des crises, que le moment est venu de tenter un nouvel effort, de chercher un autre procédé pour relever l'honneur

et le crédit passablement endommagés de la république. L'aveu est certes précieux de la part de ceux qui le font. Le mal existe, cela n'est pas douteux, et s'il ne faut, pour le guérir, qu'un nouveau mode de vote, rien de plus simple, rien de plus facile; mais que fait-on pour que ce scrutin de liste, auquel on a recours comme à un remède souverain, ait quelque efficacité, pour que cette réforme électorale à laquelle on se rattache puisse avoir une influence salutaire? On fait justement tout ce qu'il faut pour que le remède ne soit que l'aggravation du mal. On ne se préoccupe nullement des conditions sérieuses d'équité et de vérité dans une grande consultation populaire. Il s'agit avant tout de profiter du scrutin de liste, de choisir les combinaisons les plus favorables à un intérêt de parti, à la prépondérance républicaine.

Rien ne le prouve mieux que ce qui est arrivé au sujet de la fixation du nombre des députés par département. Il y avait deux systèmes en présence. M. le marquis de Roys, énergiquement appuyé par M. Ribot, proposait de fixer le nombre des députés d'après le chiffre des électeurs inscrits, ce qui était simple, rationnel et précis. Les radicaux, auxquels s'est ralliée la majorité républicaine, ont voulu que le nombre des députés fût déterminé d'après le chiffre de la population. Or ce chiffre de la population est essentiellement variable, équivoque et trompeur. Il comprend des élémens de toute sorte, les militaires qui ne font que passer, les aliénés, les repris de justice, même les étrangers. Paris a près de deux cent mille étrangers, d'autres départemens en ont plus de deux cent mille : de sorte que tous ces étrangers, Allemands, Anglais, Italiens, Espagnols ou Belges, qui n'ont pas le droit de vote, mais qui comptent dans le dénombrement de la population, concourent par le fait à déterminer l'importance de la représentation d'un département. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en Afrique les Arabes, qui sont pourtant sujets français, ne sont pas comptés. Pourquoi cette différence? Parce qu'on ne s'inquiète pas des Arabes, tandis que les départemens où les étrangers affluent sont précisément ceux où les radicaux se croient assurés de la victoire et veulent avoir quelques députés de plus. C'est là ce qu'on appelle une réforme électorale bien entendue! C'est là ce qui a été voté, d'accord avec le gouvernement, et ce qui peut devenir la loi nouvelle, — à moins que le sénat, usant de son droit de revision, ne se décide à déclarer que les Français seuls peuvent concourir à déterminer l'importance de la représentation française. De tout cela, cependant, que sortira-t-il? Il ne faut pas l'oublier au début d'une nouvelle expérience: le scrutin de liste, quelques efforts qu'on fasse pour le diriger, pour le plier à des combinaisons, à des intérêts de parti, et même pour le fausser dans l'application, est un peu le régime des coups de vent et de l'imprévu. Aux temps où il a régné, il a souvent trompé tous les calculs, déjoué

toutes les habiletés et échappé à toutes les pressions. Encore une fois, il ménage peut-être à ceux qui l'ont voté plus d'une surprise, et ce serait une étrange prétention de dire d'avance ce qu'il peut produire, surtout dans des momens où le pays serait sous le coup de vives et pénibles impressions, où la France se sentirait par trop excédée d'une politique qui ne lui a procuré jusqu'ici que des mécomptes, des charges nouvelles, avec le spectacle de toutes les médiocrités agitatrices.

Si les affaires de l'Europe sont souvent si embrouillées et si obscures par elles-mêmes, sur le vieux sol de l'Occident, qu'est-ce donc lorsqu'elles se compliquent de toutes ces questions qui, depuis quelque temps, ont envahi la politique? On dirait que les gouvernemens n'ont d'autre souci que d'ajouter des difficultés nouvelles aux difficultés déjà assez graves qui naissent d'une série de bouleversemens européens, qu'ils tiennent à se donner de l'occupation ou des émotions avec ces conquêtes et ces expéditions lointaines devenues la passion du jour. — C'est la loi du monde, dit-on. Les vieilles nations ont un besoin irrésistible de se répandre, de porter au loin leur activité et leur industrie. La civilisation déborde sur la barbarie et va transformer les îles, les continens occupés jusqu'ici par des peuplades sauvages ou par des races dégradées. S'il y a aujourd'hui des luttes à soutenir, des sacrifices à accepter, on prépare de nouveaux débouchés au commerce, de nouveaux théâtres au génie humain. — C'est possible, l'avenir en décidera. On saura plus tard ce qui sortira pour l'Europe de ce mouvement d'expansion poursuivi à la fois sur tous les points du globe, au cœur de l'Afrique, sur les bords inconnus du Niger et au Tonkin, sur les frontières de la Chine, au Soudan et dans les régions centrales de l'Asie. Pour le moment, tout cela reste assez énigmatique et passablement périlleux. On est un peu à la merci de l'imprévu, au milieu de tous ces problèmes qu'on a soulevés et des incidens qui se pressent, qui mettent à l'épreuve toutes les alliances. Les antagonismes, pour se déplacer, pour se transporter au loin, n'en sont pas moins vifs, les conflits naissent d'eux-mêmes, et il y a des instans où, entre de grands gouvernemens poussés par une sorte de force des choses, mis subitement en présence sur une frontière inconnue, la paix semble tenir à un fil. Le cabinet de Londres en fait l'expérience avec ce différend anglo-russe qui vient de s'élever tout à coup en pleine Asie, aux confins de l'Afghanistan, et qui est un des plus récens, un des plus graves épisodes de cette étrange phase que nous traversons.

L'Angleterre est certainement aujourd'hui une des nations les plus embarrassées, les plus engagées, par la multiplicité de ses intérêts dans toutes les parties du monde, par des traditions de prépondérance auxquelles elle ne peut pas ou ne veut pas renoncer. Elle s'est trouvée depuis quelque temps aux prises avec des difficultés sérieuses qu'elle aurait pu prévenir avec un peu plus de clairvoyance, qu'elle

s'est créées le plus souvent par ses indécisions et ses contradictions. L'Angleterre, cela n'est pas douteux, a éprouvé en Égypte une série de mécomptes militaires et diplomatiques assez cuisans pour son orgueil, et elle a eu de plus, tout récemment, l'ennui d'être en querelle avec M. de Bismarck, qui n'entend pas être contrarié sur sa politique coloniale. Le cabinet de Londres, il est vrai, s'est tiré à demi de ce mauvais pas en se hâtant de faire sa paix avec le chancelier d'Allemagne, de regagner les bonnes grâces de M. de Bismarck, et, d'un autre côté, s'il n'a pas réparé encore les échecs militaires de la campagne du Soudan, il a réussi enfin à conclure avec les grandes puissances de l'Europe une convention préparée depuis bien des mois pour le règlement des affaires financières de l'Égypte. Sur ce point, il a fait des concessions nécessaires, il en a obtenu des autres cabinets. L'esprit de conciliation a prévalu : la convention qui règle ces conditions nouvelles de la dette égyptienne, qui maintient les droits de contrôle de l'Europe est le prix de ces bonnes dispositions, et, de plus, il a été convenu qu'une conférence, qui se réunit en ce moment même à Paris, aurait la mission « d'établir le régime définitif destiné à garantir en tout temps et à toutes les puissances le libre usage du canal de Suez. » De ce côté du moins, la question est à peu près tranchée, et le chef du cabinet, M. Gladstone, a même obtenu, non sans quelque peine, il est vrai, du parlement la sanction de l'œuvre de diplomatie qu'il a négociée avec l'Europe ; mais tandis que l'Angleterre en finissait avec cette partie des difficultés qu'elle a en Égypte, elle se trouvait subitement engagée dans cet autre conflit des frontières de l'Afghanistan, qui n'a point, certes, moins d'importance pour ses intérêts, pour sa domination dans l'Inde, et qui a pris en peu de jours un assez inquiétant caractère.

Ce n'est point sans doute que cette querelle des deux grandes puissances asiatiques qui se rencontrent aujourd'hui face à face ait précisément rien de nouveau. Elle existe depuis longtemps, et la marche des choses ne fait nécessairement que l'accentuer et l'aggraver. Un des plus brillans officiers de l'armée anglaise tué récemment dans un des combats livrés sur le Nil, le colonel Burnaby, qui avait fait, il y a quelques années, un voyage fort aventureux dans l'Asie centrale et qui en a raconté les péripéties sous le titre d'*une Visite à Khiva*, disait, non sans un certain sentiment d'anxiété, dans sa relation : « Quand donc les limites de l'empire russe seront-elles atteintes? Où seront-elles fixées? Sera-ce à l'Himalaya ou à l'Océan-Indien?.. » C'est justement l'art de la Russie de s'avancer depuis bien des années au centre de l'Asie, sans s'arrêter, sans dévier, et de ne jamais fixer le point où son ambition reconnaît des limites. Elle s'est toujours étudiée à déguiser sa marche et à n'avouer ses conquêtes que lorsqu'elles étaient accom-

plies. C'est ainsi qu'elle est allée à Khiva, à Merv, dans le Turkestan, s'avançant par degrés vers l'Afghanistan, organisant et reliant ses postes à mesure qu'elle gagnait du terrain, établissant sans bruit sa domination, ralliant les tribus asiatiques par une faculté rare de captation et d'assimilation. Plus d'une fois l'Angleterre s'est émue des expéditions russes, des progrès incessans de cette patiente conquête ; elle s'est surtout alarmée lorsque la Russie a paru menacer la ville d'Hérat, que les Anglais considèrent comme une des clés de leur empire des Indes. A plusieurs reprises, il y a eu des négociations pour arriver à une certaine délimitation, à l'établissement d'une zone neutre séparant les possessions britanniques de la Russie, et il y a eu même entre Londres et Saint-Pétersbourg un accord diplomatique, qui n'avait, il est vrai, ni précision, ni sanction, qui maintenait du moins la paix. Par suite de quels incidens la question, qui paraissait sommeiller entre les mains des diplomates, s'est-elle réveillée subitement et a-t-elle pris, il y a quelques jours, un caractère tout à fait aigu? Une nouvelle commission avait été nommée l'an dernier par les deux gouvernemens pour arriver définitivement à la délimitation poursuivie depuis si longtemps. C'était un préliminaire : les contretemps n'ont pas tardé à se produire. La négociation s'est embarrassée de propositions et de contre-propositions plus ou moins spécieuses. Un petit corps de mille hommes expédié par le vice-roi des Indes à Caboul, sous les ordres du général Lumsden, a tout compliqué par une apparence de démonstration militaire. Pendant ce temps, l'émir de Caboul, qui est le protégé de l'Angleterre, qui évidemment suit les inspirations de sa suzeraine, faisait occuper Penjdeh, qui est justement un point contesté de la frontière, qui, d'après les cartes anglaises elles-mêmes, serait en territoire turcoman. La Russie, à son tour, a répondu en se portant en avant, en faisant occuper Pouli-Khatoum, qui est aussi un point contesté, qui passe pour appartenir au territoire afghan. Par ce double mouvement, l'intervention de la force prenait brusquement le pas sur les négociations de la diplomatie, mettant la Russie en présence, non de l'émir qui n'est rien ici, mais de sa puissante protectrice, l'Angleterre. Ce n'est qu'il y a assez peu de temps que ces faits ont retenti à Londres, qu'ils ont ému l'opinion anglaise, troublé le parlement, et qu'ils sont devenus un embarras des plus graves pour le ministère, placé dans l'alternative de subir la démonstration russe ou de relever le défi en prenant résolument parti pour un remuant vassal. La situation était certes critique.

Au premier moment, on est allé au plus pressé. Il n'était point évidemment admissible qu'un incident qui n'avait rien d'irréparable pût mettre, sans plus de réflexion, les armes dans les mains de deux grandes puissances. Le ministère anglais s'est hâté d'en appeler à

Saint-Pétersbourg, et par un accord ou arrangement auquel on n'a pas même réussi à donner un nom, la Russie a promis de rester tranquille dans la position qu'elle a prise, à la condition toutefois que les troupes de l'émir ne feraient, de leur côté, aucun mouvement ou qu'il ne surviendrait aucune circonstance extraordinaire. L'accord était assurément bien peu sérieux, bien peu décisif, il n'impliquait aucune garantie, et M. Gladstone lui-même a laissé naïvement entrevoir ce qu'il en pensait. Lorsque le chef du cabinet a été interrogé dans le parlement, lorsqu'il a été pressé de s'expliquer sur la nature, sur la durée éventuelle d'un acte qui n'est point un acte, qui n'est qu'un échange d'impressions du premier instant entre deux gouvernemens, il a fini par répondre, non sans quelque impatience, que le compromis durerait ce qu'il pourrait. On s'est tenu pour suffisamment éclairé par la réponse! Ce n'était évidemment qu'un moyen de gagner du temps; une négociation plus sérieuse s'est ouverte aussitôt pour en revenir à des procédés moins sommaires ou plus réguliers, au projet de délimitation pacifique par une commission représentant les deux puissances. L'Angleterre, sous prétexte d'entrer en explications au sujet d'une ancienne dépêche russe, a envoyé une note à Saint-Pétersbourg; la Russie a promis de répondre, elle a commencé par prendre son temps. En réalité, la situation, après avoir passé en quelques jours par toute sorte de phases, reste assez critique; elle s'est même peut-être aggravée. Qu'est-il arrivé, en effet ? L'opinion anglaise a fini par se passionner singulièrement, par accepter avec résolution l'idée d'une lutte pour la défense de l'empire britannique menacé d'un péril évident en Asie, et le gouvernement lui-même, tout en négociant, ne laisse pas de subir la pression de l'opinion. Déjà des forces militaires d'une certaine importance ont été dirigées sur les frontières aux Indes, et un acte tout récent de la reine rappelle une partie des réserves de l'armée sous les drapeaux. La Russie, de son côté, n'entend pas non plus être prise au dépourvu et ne reste pas inactive; elle fait ses mouvemens et rassemble des troupes : de sorte que la négociation se poursuit au bruit de ces armemens préliminaires qu'on exagère même peut-être un peu. Ce qui complique vraiment les choses, c'est que dans ces contrées où domine la force, les deux puissances sont également obligées, jusqu'à un certain point, pour leur propre sûreté, de ne rien faire qui ressemble à une retraite ou à une faiblesse. Si l'Angleterre rappelle l'émir de Penjdeh, elle risque de perdre son prestige, non-seulement dans l'Afghanistan, qui peut lui échapper, mais dans tout son empire; si la Russie quitte ses positions et recule, elle perd son ascendant sur les Turcomans. C'est par ces raisons, aussi bien que par des armemens toujours dangereux, que la situation est devenue et reste peut-être assez grave.

Faut-il en conclure que la guerre est nécessairement sur le point

d'éclater, qu'on va voir, dès maintenant, se débattre, par les armes, le vieux différend de la Russie et de l'Angleterre dans des régions où elles s'observent depuis longtemps, où elles sont probablement destinées à se rencontrer quelque jour? Les deux puissances y réfléchiront sans doute, avant de verser leur sang pour se disputer la possession de contrées inhabitées qui ne leur sont pas absolument nécessaires. L'Angleterre a, sans contredit, des forces considérables, elle a bien des moyens d'attaquer la Russie, et l'unanimité avec laquelle tous les partis offrent en ce moment leur appui au gouvernement pour la défense de l'empire est certainement une garantie de puissance pour elle; mais que gagnerait-elle à une guerre peut-être assez longue, assurément meurtrière et ruineuse? Fût-elle victorieuse, elle ne pourrait pas poursuivre bien loin les Russes, qui garderaient toujours de fortes positions en Asie et en seraient quittes pour attendre l'occasion d'un retour offensif. La Russie, de son côté, n'est point vraiment intéressée à pousser les choses aux dernières extrémités. A-t-elle pour l'avenir de plus vastes desseins, l'ambition de conquêtes plus étendues dans l'Inde? C'est possible. Pour le moment, elle ne paraît pas même avoir des vues sur l'Afghanistan; les annexions partielles qu'elle convoite ne valent pas une querelle sanglante et périlleuse. Entre les deux puissances il peut donc y avoir des malentendus, des froissemens d'orgueil, des jalousies de domination, des difficultés pour arriver à une délimitation qu'elles sont également intéressées à établir entre elles; il y a aucune raison décisive, impérieuse, qui puisse, encore aujourd'hui, déterminer une guerre terrible, et tant que le dernier mot n'est pas dit, il n'y a point à désespérer de la prudence de deux grands gouvernemens qui ont l'un et l'autre de si sérieux, de si nombreux intérêts à ménager ou à sauvegarder.

Ce n'est point la première fois que l'Angleterre et la Russie ont des querelles, même des querelles acerbes, pour ces frontières toujours indécises, toujours disputées; elles peuvent faire encore ce qu'elles ont déjà fait d'autres fois, elles peuvent continuer à se supporter en prolongeant une trêve dont elles n'ont ni l'une ni l'autre à souffrir. Les deux puissances sont probablement destinées à vivre longtemps ensemble en Asie, avant d'en venir à des extrémités redoutables pour ceux qui les provoqueraient, dangereuses pour la paix européenne elle-même, — et, dans tous les cas, avant qu'on en vînt là, il se produirait vraisemblablement quelque médiation assez autorisée pour se faire écouter. M. de Bismarck, qui parle si souvent de la paix, suggérerait sans doute, s'il ne l'a déjà fait, à l'empereur Guillaume la pensée d'intervenir en conciliateur dans un démêlé qui pèse encore, à l'heure qu'il est, sur l'Europe.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

Notre marché a lutté avec une ténacité et une énergie des plus remarquables pour ne pas se laisser influencer par le marché anglais. Au milieu du mois, le 3 pour 100 était encore au-dessus de 82 francs (coupon non détaché) et le 4 1/2 au-dessus de 110 francs, alors que les consolidés étaient tombés à 97 1/4 et les fonds russes cotés à des cours de panique à Londres et à Berlin.

Cette situation anormale et précaire s'est prolongée jusqu'aux approches de la fin du mois. Elle ne pouvait se terminer que par un étranglement du découvert à Londres ou par une violente rupture d'équilibre chez nous, la spéculation à la hausse n'ayant pu soutenir jusqu'à ce moment ses positions si aventureuses que par une dépense d'efforts quotidiens qui devait se trouver épuisée par la force des choses au premier jour, même en dehors de toute intervention des événemens.

La liquidation de Londres a démontré qu'il serait chimérique de penser à un étranglement du découvert anglais. Le parti de la baisse a triomphé là avec une facilité dont on ne tarda pas à ressentir ici le premier contre-coup. Les rentes ont commencé à fléchir avec l'Italien, le Turc, le Hongrois, l'Unifiée et la Banque ottomane, c'est-à-dire avec tout le groupe de valeurs dont les fluctuations sont principalement déterminées par les tendances et les mouvemens de Londres et de Berlin.

Il était dès lors assez manifeste que nos haussiers auraient fort à faire pour empêcher que la liquidation de Paris ne ressemblât à celle de Londres. Ils ne désespéraient cependant point d'y réussir, à la faveur du vote des conventions financières égyptiennes par le parlement anglais et de la réunion à Paris, le 30 mars, des délégués des puissances européennes, chargés d'étudier les questions relatives à la liberté du passage à travers le canal de Suez. Mais il fallait encore que les informations concernant le conflit anglo-russe devinssent rapidement plus satisfaisantes et surtout qu'aucun événement imprévu ne surgît avant la liquidation. Peut-être encore, avec tous ces élémens favorables, les haussiers n'auraient-ils pu lutter plus longtemps contre les effets du désarroi de la place de Londres.

Ces espérances, en tout cas, se sont brusquement évanouies. La nouvelle d'un échec au Tonkin a surpris d'abord les haussiers au moment même où le ton des journaux anglais et la précipitation des préparatifs belliqueux en Angleterre et en Russie faisaient redouter l'explosion subite d'une grande guerre. Aussi les cours étaient-ils déjà sensiblement plus faibles samedi, le 3 pour 100 ayant reculé à 80 et le 4 1/2 à 109.45. Mais une dépêche du général Brière de l'Isle et les déclarations faites samedi à la chambre des députés par le président du conseil semblaient devoir rassurer l'opinion publique un moment alarmée. C'est alors qu'est survenue la triste nouvelle que nos troupes au Tonkin étaient en pleine retraite sur le Delta, que le général de Négrier était grièvement blessé et que le commandant en chef *espérait* pouvoir défendre les places fortes.

Émotion générale et profonde, graves résolutions à prendre, demande de 200 millions de francs pour l'envoi de trente à quarante mille hommes en Chine, interpellation à la chambre, chute du ministère Ferry, voilà ce qui apparaissait hier à la spéculation parisienne comme le corollaire inévitable et immédiat des funestes événemens dont le Tonkin venait d'être le théâtre. Il n'y avait plus à songer à une défense des cours pour la liquidation. On a laissé le marché tomber à peu près d'un seul coup au niveau où la nouvelle situation devait les établir. La rente 3 pour 100 a, dans cette seule bourse, baissé de plus de 3 francs. Voici d'ailleurs, à quinze jours d'intervalle, les prix comparés de nos trois fonds publics :

	14 mars.	30 mars.	
Rente 3 pour 100.	82.20	76.65 (ex. c.)	— 5.55
Rente amortissable.	83.75	79.30	— 4.45
Rente 4 1/2.	110.12	107.30	— 2.82

Un coupon trimestriel de 0 fr. 75 a été détaché le 16 courant sur le 3 pour 100, ce qui ramène à 4 fr. 80 l'écart en baisse sur ce fonds.

Les rentes étrangères ont subi dans des proportions variables l'effet de ce brusque revirement dans les allures de notre marché.

	14 mars.	30 mars.	
Italien.	97.40	95.37	— 2.02
Extérieure.	61.62	60.»»	— 1.62
Turc	17.92	16.80	- 1.12
Hongrois.	81.50	79.75	— 1.75
Russe 1873.	94.50	92.50	— 2.»»
Unifiée.	342.»»	336.»»	— 6.»»

Les titres de nos principales sociétés de crédit avaient bénéficié depuis le commencement du mois d'une velléité de retour du public

vers ces valeurs, autrefois favorites, mais si complètement négligées depuis le krach. La baisse d'hier a sévi avec rigueur sur ce groupe, où la hausse était encore trop récente pour que la spéculation n'y eût pas beaucoup plus de part que le placement.

	14 mars.	30 mars.	
Banque de France	5.220	5.100	— 120
Crédit foncier	1.375	1.307	— 68
Banque de Paris	795	717	— 77
Banque d'Escompte.	577	537	— 40
Crédit lyonnais.	557	517	— 40
Société générale	477	455	— 22
Banque Franco-Égyptienne .	522	495	— 27
Banque des Pays Autrichiens	473	465	— 8
Banque Ottomane	607	577	— 30

La Banque de France présente à son compte de profits et pertes, pour la partie déjà écoulée du premier semestre, une diminution de près de 2 millions sur le chiffre de la période correspondante de 1884. La baisse de la Banque de Paris n'est pas due seulement à l'influence des tendances générales, mais surtout à la fixation à 35 francs du dividende de 1884. L'année dernière, le dividende avait été de 50 francs. On ne saurait attendre d'un titre de banque, même aussi justement estimé et bien classé que l'action de la Banque de Paris, un rendement inférieur à 5 pour 100. Si l'on tient compte de l'impôt, la Banque de Paris devrait donc reculer encore et s'établir au-dessous de 700 francs.

La Société générale a tenu samedi son assemblée générale. On y a révélé aux actionnaires que le portefeuille de titres de la société était toujours évalué aux prix anciens et qu'il fallait s'attendre, de ce côté, à des mécomptes d'une certaine importance. Le Crédit lyonnais et la Banque Franco-Égyptienne étaient entre les mains de la spéculation : de là une chute rapide, que n'a pas subie l'action du Comptoir d'escompte, sur laquelle il ne se fait guère que des transactions au comptant. La baisse de l'Italien et des Chemins méridionaux devait avoir pour conséquence celle de la Banque d'escompte. La Banque des Pays Autrichiens distribuera 14 fr. 50 par titre à ses actionnaires pour 1884, comme elle l'avait fait pour 1883.

La Banque ottomane a suivi les tendances du marché de Londres. Le bruit a circulé avec persistance que, par suite des résultats très peu satisfaisans de la Régie des tabacs turcs pour 1884, le dividende de la Banque serait inférieur à 20 francs, ou tout au moins ne dépasserait pas ce chiffre.

La spéculation commençait à s'occuper des actions des chemins de fer malgré la persistance des diminutions de recettes. Ce groupe a payé un assez large tribut à la réaction.

	14 mars.	30 mars.	
Lyon	1.262	1.242	— 20
Nord	1.650	1.605	— 45
Orléans	1.368	1.330	— 38
Midi	1.165	1.147	— 18
Est	791	780	— 11
Ouest	872	860	— 12
Autrichiens	631	625	— 6
Lombards	302	291	— 11
Nord de l'Espagne	530	518	— 12
Saragosse	391	390	— 1
Méridionaux	703	687	— 16

Le dividende du Nord, pour 1884, est fixé à 64 francs. L'exercice 1883 avait donné 73 francs. L'action du Nord aurait dû baisser, même si le marché en général eût pu se maintenir à la hausse.

Parmi les valeurs industrielles, celles-là seulement ont baissé qui donnent lieu à des opérations de spéculation.

	14 mars.	30 mars.	
Action Suez	2.125	1.990	— 135
Part civile	1.415	1.275	— 140
Gaz	1.600	1.545	— 55
Panama	495	475	— 20
Cie Franco-Algérienne	177	162	— 15
Messageries	620	610	— 10
Transatlantique	490	485	— 5
Voitures	605	600	— 5

Le Gaz a tenu pendant cette quinzaine son assemblée générale annuelle. Le dividende voté s'élève à 76 fr. 50. Les bénéfices de 1884 ont été de 38 millions de francs, sur lesquels la ville de Paris prélève sa part, fort importante, puisqu'elle atteint cette année 12,700,000 fr.

Le marché du comptant a vu se produire, depuis quelques jours, d'importantes réalisations. La plupart des obligations des Chemins de fer ont baissé de 5 à 10 francs.

Le Crédit foncier de France émet le 9 avril 1 million d'obligations foncières remboursables en quatre-vingt-quinze ans et donnant lieu à un tirage de lots. Les fonds provenant de la dernière émission d'obligations sont complètement épuisés. Les prêts hypothécaires dépassent même de 40 millions les sommes encaissées sur les obligations en circulation et il existe en outre 75 millions de prêts autorisés par le conseil d'administration ou à l'étude en ce moment; aussi le Crédit foncier est-il obligé d'émettre un nouvel emprunt qui obtiendra certainement la faveur du public. Tout le monde connaît aujourd'hui les opérations du Crédit foncier, et il est inutile d'insister sur les garanties de sûreté offertes par cet établissement.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

LE

ROMAN D'UN FATALISTE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

« Méry-sur-Aube, 1er mai.

« Voilà qui est fait! Je suis installé, — installé au tribunal comme procureur de la république, — installé aussi comme locataire chez Mme veuve Béruel, rue de Paris. C'est ma deuxième étape, et je me sens presque las. Substitut à Coulommiers, procureur à Méry-sur-Aube : trois ans de carrière, vingt-sept ans d'âge, et déjà fourbu... moralement.

« Hélas! mon bon ami, que c'est bête de s'éprendre d'une profession sur la foi des mots, de croire qu'un idéal puisse se réaliser et se fixer dans une institution humaine, et qu'il y ait des carrières où l'âme se meuve plus à l'aise que dans d'autres! Le vulgaire pense volontiers que, seule, la robe du moine peut devenir pour celui qui la porte ce que fut pour Hercule la tunique empoisonnée du centaure : un talisman fatal qui corrode la chair et qui tue. Et la robe du magistrat? et l'uniforme de l'officier? et tant d'autres costumes endossés trop tôt, en un bel accès d'enthousiasme, et qui, la vie durant, vous brûlent les épaules et vous rongent les flancs? — Je t'entends d'ici, rentier moqueur, aimable philosophe à qui la philosophie ne coûte rien, puisque tu as les moyens d'en avoir : « Hé! bonnes gens, si vous vous êtes trompés, changez de route! » —

Ouais! ne change pas de route qui veut; il n'y a que des économistes pour admettre bénévolement que les intérêts et les habitudes, les éducations et les caractères se façonnent et se modèlent sur les circonstances. Quand on a ingurgité, par exemple, les codes français après les *Pandectes* byzantines et les *Institutes* de Loysel après celles de Justinien, penses-tu qu'on ait encore la démarche assez libre, l'allure assez légère pour se lancer, avec ses diplômes, à la conquête d'une position sociale où ni Digeste, ni codes, ni Institutes, ni doctorat ne vous puissent être d'une utilité quelconque? Le moine, avec ses vœux perpétuels, se trompe moins souvent que nous avec nos vœux temporaires : il a voulu sortir du monde, il en est sorti; nous avons voulu y vivre d'une certaine façon, et c'est tout autrement que nous y vivons. Nous avions rêvé la dignité de la vie : on nous a donné la servitude; nous avions ambitionné les grands rôles et les grands dévoûmens : on nous attelle à de petites et quelquefois malpropres besognes. Il n'y a qu'une chose, parmi toutes celles que nous avions prévues, qui ne nous ait pas manqué : la pauvreté. Ni grandeur, ni indépendance, ni richesse : c'est trop peu. Si encore on pouvait nous payer en considération! Mais voici que les gouvernemens n'ont déjà plus assez de cette monnaie pour eux-mêmes. Et cette obligation de se regarder et de s'écouter vivre dans l'atmosphère dormante de la province, alors qu'il ne se passe rien dans votre existence! Cela finit par atrophier en vous le sentiment et l'espérance, c'est-à-dire tout simplement ce qui rend la vie supportable, même aux plus déterminés fatalistes, — dont je suis, tu ne l'ignores point, en dépit de toutes les contradictions, d'ailleurs inhérentes au système. Non, tiens, décidément, on ne devrait entrer dans la magistrature qu'à soixante ans... Il est vrai qu'on y arrive vite, à la soixantaine, une fois enseveli dans la toge. Ne suis-je pas, en dedans, tout vieux et tout ridé déjà? Où sont mes passions? Où est ma jeunesse? Petit-fils d'un conventionnel fougueux, qu'ai-je fait de la foi de mon aïeul, de la foi de cet homme inflexible qui eût dépeuplé la terre pour être sûr de la purger de tous les tyrans, mais qui, non plus que ses pareils, ne fût jamais venu à bout de sa tâche, eût-il vécu des siècles, à moins de se supprimer lui-même, — car c'était bien le plus parfait tyran qu'ait enfanté la monomanie de la liberté? Être sensible, aimant, rêveur, qu'ai-je fait de toute cette vague tendresse qui, jadis, flottait dans mon âme?.. Ah! cela, par exemple, j'en ai gardé la meilleure part, ou la plus mauvaise. J'ai eu beau me répéter à satiété ce vil et pratique adage d'Orient, que les mères chinoises serinent, prétend-on, à tous les petits Célestes, leur progéniture : « Rapetisse ton cœur! » je sens toujours mon cœur gonflé de sève, de sa sève inutile, prêt à la répandre au hasard, ou prêt à éclater. J'ai besoin d'aimer!

« Ah! mon ami, que je comprends à présent ces vieilles filles vraiment pitoyables, dont on se moque pourtant, et qui, mordues sur le tard par l'envie du mariage, épouseraient le diable à la fin plutôt que de continuer leur long célibat. — Marie-toi! dis-tu. — Avec qui? Ce qu'il y a de triste dans mon affaire, c'est précisément que, si je veux aimer, je ne trouve personne à aimer. Il y a des gens, du moins, qui possèdent des souvenirs d'amour sans avoir aimé, dont le cœur est jonché de cadavres qui n'ont pas vécu, parfumé de tendresses qui n'ont pas fleuri. Ceux-là ont aperçu quelque part, à un coin de rue, derrière une vitre, ou bien dans une voiture fuyante, ou encore dans un bal fourmillant, tout près, si loin! la figure rêvée; fugace comme une ombre, elle a passé sans qu'ils l'aient pu saisir; mais ils l'ont vue, ils savent qu'elle existe ou a existé. Pour moi, rien de pareil : dans la demi-somnolence de mes occupations de fonctionnaire, et, avant cela, dans ma vie étroite d'étudiant, j'ai beaucoup rêvé, mais je n'ai jamais rien vu, — rien de séduisant, s'entend. Et puis, je suis pauvre; c'est un vice qu'il faut cacher de son mieux par le temps qui court : or, pour se marier, il est indispensable de le dévoiler. J'habille à grands frais ma misère, je fais des prodiges pour vivre décemment; mais je n'y puis parvenir qu'à la condition d'adjoindre aux maigres revenus d'un patrimoine écorné de père en fils les émolumens de fonctions quelconques et de rehausser par le prestige d'une charge officielle mon train modeste de petit bourgeois. Irai-je crier sur les toits que j'ai quelque trois mille francs de rente, sans espérances? Ce serait risquer de compromettre gravement mon avenir judiciaire (car plus les gouvernemens se démocratisent, plus ils semblent affectionner les serviteurs bien rentés), et cela sans aucune chance sérieuse d'affriander les héritières. Quant aux négociations discrètes, habilement conduites sous le manteau de la cheminée, il n'y faut pas songer; de nombreux parens me restent, mais je n'ai plus ma mère : je suis seul. Je répugne à faire publier partout la vacance de mon cœur et à demander une femme *urbi et orbi*, comme on demande un domestique ou un régisseur. Parlons d'autre chose, — puisque ton amitié tient à me faire parler.

Donc, me voici à Méry-sur-Aube, avec un galon de plus à ma toque, et gîté chez Mme veuve Béruel. Une drôle de maison que celle que j'habite, grande comme un coffre à bois, avec une petite cour intérieure, toute tapissée d'aristoloches, et où des pots de fuchsias, rangés sur des gradins, usurpent la moitié d'un espace déjà bien insuffisant. D'ailleurs, c'est propre et gentil. Le mobilier est confortable, bizarre seulement par le choix des couleurs : mon meuble de salon est de nuance pistache, galonné d'une grecque blanche. Partout des portraits de famille et des bronzes d'occasion. Ma proprié-

taire a élu domicile dans son grenier, afin de pouvoir louer *toute* sa maison; de vrai, ce tout est si peu de chose que la moitié ne serait rien. Elle passe, de temps à autre, en déshabillé du matin, devant la porte toujours ouverte de mon cabinet de travail; elle a cinquante-cinq ans et si peu de restes qu'elle néglige l'art de les accommoder: ce n'est pas encore par cette porte-là qu'entrera l'Espérance.

« Le pays est si laid, si plat, si pelé, si galeux, que je n'ai pas le courage de le regarder: mes visites faites, je m'enfermerai chez moi et mettrai la dernière ou l'avant-dernière main à mon *Essai sur la condition juridique des femmes dans la société moderne*, une œuvre de longue haleine, — comme le titre, — sans cesse interrompue et reprise, qui me vaudra peut-être une belle récompense académique, le sujet étant au concours depuis longtemps. Si cela pouvait du moins me valoir un tour de faveur et abréger mon exil provincial! Faute de quoi, j'en ai pour deux ou trois ans, au bas mot, à contempler, dans son cadre découpé à jour, l'ancêtre des Béruel (un ancien subdélégué d'intendance, je crois), avec son bel habit de velours grenat, à boutons d'acier, et ses ailes de pigeon poudrées. — Eh bien! non, je ne le contemplerai pas tout ce temps-là: je vais le faire enlever, ce Béruel. D'abord, il a l'air stupide; ensuite, il me gêne comme un exemple. Comme moi, c'est un fonctionnaire; comme moi, une victime, sinon dans sa personne, du moins dans sa descendance, — ce qui est peut-être pis, — de cette chimère de fausse ambition et de fausse respectabilité qui fait que tant de malheureux confondent l'honneur avec les insignes et l'uniforme avec la gloire; il a laissé ses enfans dans la gêne, comme j'y laisserais les miens, sans aucun doute, si je me mariais proportionnément à ma fortune: la veuve de son petit-fils couche dans un grenier, pour tirer six cents francs de la case héréditaire. Oui, je vais le faire enlever, ce solennel bêta, enlever dès demain et remplacer par un tableau qui est en bas, dans le salon: une tête de petite fille, rose et blanche, avec des boucles de cheveux châtain foncé et une expression de visage que je n'ai encore vue à personne, même en peinture, où l'on en voit pourtant beaucoup et des plus surprenantes. Ce tableautin est bien médiocre comme exécution, mais le modèle était si charmant qu'il a aidé l'artiste plus que l'artiste ne l'a desservi. Il faudra que je demande qui est, — ou qui était ce modèle, car l'enfant est peut-être morte: on dit que ces têtes-là, quand Dieu les prête à la terre, font de tels vides dans les collections du paradis qu'il est obligé de les reprendre en hâte, pour éviter des séditions d'anges.

« Et voilà tout ce que je trouve à te dire pour tenir ma promesse de ne jamais t'envoyer de papier blanc, et aussi pour me justifier d'avoir noirci deux doubles feuilles, ce que tu n'exigeais pas, selon toute apparence. — Les gens de province ne devraient correspondre

avec leurs amis que par la voie du télégraphe. Comme ils regardent à la dépense, leurs missives ne contiendraient que le strict nécessaire, c'est-à-dire, en général : Je me porte bien et vous suis tout dévoué.

« BRÉAN. »

II.

Lorsque le nouveau procureur eut achevé sa lettre et mis sur l'enveloppe cette suscription : *Monsieur Xavier Gerbroie, 55, rue Portalis, Paris*, il la prit avec quelques autres, qui étaient toutes prêtes sur la table, et il sortit pour aller jeter le tout à la poste.

Méry-sur-Aube est une petite, mais non une vilaine ville de la partie la plus déshéritée de la laide Champagne, dont elle passe même pour être un des ornemens. En fait, c'est une de ces localités qu'on trouve parfois jolies quand on les traverse au trot d'un bon cheval, mais où l'âme s'enrhume vite, tant elles semblent froides et vides à quiconque y séjourne. Ce n'est ni la ville, ni la campagne ; et le mélange de la végétation avec la bâtisse y donne bien l'impression d'un cimetière : il n'y a pas de terme de comparaison plus employé que celui-là, il n'y en a pas de plus juste.

Le magistrat, marchant d'un pas indifférent et vague, gagna, sans y songer, le bord de la rivière. — A Méry-sur-Aube, tous les promeneurs vont droit à la rivière, pour la raison très simple qu'il n'y a pas d'autre promenade que le bord de l'eau. — C'était une fin d'après-midi radieuse et tiède ; le soleil, haut encore sur l'horizon, éclairait en plein la place du Marché, et la Grande-Halle avec sa rutilante couverture de tuiles neuves, et le vieux pont de pierre à une seule arche, et l'onde grise de l'Aube, qui charriait des brindilles folles tourbillonnant au remous du moulin, sur laquelle aussi, plus loin, dormaient les larges feuilles des nénuphars, pareilles à des ailes de grands papillons verts étalés sur l'eau.

Marc Bréan de Saint-Hélier était un jeune homme de physionomie fort ouverte, chez qui un menton glabre décelait seul le magistrat ; encore ce menton ne décelait-il pas grand'chose, en réalité, car il pouvait appartenir, ainsi que les favoris courts qui l'accompagnaient, à un officier de marine, par exemple, tout aussi bien qu'à un procureur ou à un juge. Et, tout bien examiné, on eût parié pour la première de ces professions plutôt que pour la seconde. Le teint était légèrement bistré ; les traits, fermes et doux ; la bouche, un peu lippue ; les yeux, noirs et très vifs, quoique mélancoliques par instans ; enfin, la démarche accusait un petit balancement des hanches où se retrouvait la trace d'une origine créole. Quant à la mise, elle était sombre et correcte, sans affectation d'austérité, et même avec ce quelque chose d'*artiste*, au meilleur sens

du mot, ce quelque chose de variable et de difficilement saisissable que les hommes de goût se croient obligés de concéder à leur fantaisie personnelle dans les détails de leur toilette, et qui fait que, tout en dédaignant de lutter contre la mode ou l'usage, ils marquent néanmoins d'une visible et particulière estampille les vêtemens qu'ils portent. — Au résumé, Marc Bréan était de ces hommes assez rares que l'on distingue de la foule où on les coudoie; et point n'était besoin, pour attirer sur lui l'attention, du petit ruban jaune qui ornait la boutonnière de sa jaquette et qui indiquait qu'à l'heure voulue, tout au moins, ce civil avait su bien porter l'uniforme.

Le promeneur fut bientôt parvenu, en suivant le cours de l'Aube, à une loge de verdure formée par un groupe d'arbres disposés en demi-cercle; il quitta le sentier, s'allongea dans l'herbe, à plat ventre, tout près du bord, et, le menton sur les mains, un brin de folle avoine aux dents, se mit à regarder couler l'eau, — ce qui est une mélancolique distraction dans tous les pays du monde, mais particulièrement dans ceux où l'on sait qu'il n'y en a pas d'autres. Bercé par un lent murmure de rivière qui s'amuse à grignoter ses berges et par le bruit lointain du moulin d'Aube, le jeune homme allait vraisemblablement se retourner sur le dos pour compléter par un somme son aquatique songerie, lorsque le trottinement d'un cheval, de deux chevaux même, vint fort à propos lui épargner cette extrémité. Il se redressa, se retourna vers le sentier, sur le sol marneux duquel résonnaient ces quatre paires de sabots inattendues, et vit une ravissante chose...

Sur un double poney de robe isabelle, une jeune fille, une petite fille peut-être, ressemblant au portrait qui l'avait charmé, venait vers lui. Un vieux domestique, assez mal accoutré, la suivait, un maître Jacques quelconque, qui devait avoir d'autres rôles, et de plus seyans à sa mine, que celui d'écuyer. Mais la jolie créature que cette toute jeune personne! Quinze ans, sans doute; une taille mince, déjà ronde pourtant, et bien formée; un frais visage enfantin, revêtu d'une adorable gravité, qui n'en éteignait pas la grâce, ni la vie, mais en nuançait délicieusement l'expression naïve, — quelque chose comme le sérieux précoce qui ombre d'un nuage transparent les touchantes figures de certaines fillettes du peuple, auxquelles la ménagère trop occupée a délégué sa maternité, et qui sont mères pour le compte de leurs mères, avant d'être femmes, avant d'être nubiles. La petite écuyère était vêtue d'une courte amazone de drap bleu, dont le corsage s'ouvrait sur un gilet de cachemire blanc à boutons d'or; sur ses épais cheveux châtains, qu'elle portait haut roulés, un chapeau de feutre dur, d'aspect masculin, était posé sans trop de crânerie; et sa main d'enfant, gantée de peau de daim, tenait une mignonne et blanche cravache à pomme d'or.

Marc Bréan se trouvant placé entre le sentier que suivait la jeune fille et la rivière, il n'y avait aucune raison pour qu'il se levât; il le fit pourtant, et avec un empressement singulier. — Il est des circonstances, même insignifiantes, où l'instinct d'un homme l'avertit que son avenir est en jeu, où il sent que son sort se décide ou va se décider d'après une parole, un geste, un regard de lui : c'est votre destinée qui vient à vous, et, si vous ne vous croyez pas toujours obligé de courir au-devant d'elle, vous vous levez, en général, pour la saluer. N'est-ce pas le moins que vous puissiez faire? Cependant, il vaudrait mieux parfois rester assis, — à supposer que nos actes aient une portée, et qu'une volonté libre les détermine, ce que Marc Bréan n'admettait guère.

En se montrant ainsi tout à coup, parmi les branches des arbres qui fermaient la verte enceinte où s'était abritée sa rêverie, le jeune homme effraya le poney, et le petit animal marqua sa surprise par un brusque écart. Mais, vigoureusement ramenée par une menotte énergique, la bête reprit le milieu du chemin, assez vite pour rassurer l'auteur de son trouble sur les conséquences possibles d'une intempestive apparition, pas assez pour éviter un coup de cravache magistral, qui laissa, pour un instant, sur sa croupe dodue un déshonorant stigmate. Le poney était rentré dans le devoir et dans le droit chemin; seulement, la cravache était tombée à terre. Marc se précipita pour la ramasser, et, mettant le chapeau à la main, il la tendit à la jeune fille, non sans s'excuser, sur un ton d'humilité souriante, d'avoir causé l'accident. La petite amazone regarda avec étonnement ce jeune homme de bonne mine qu'elle ne connaissait point, prit sa cravache, salua le plus gracieusement du monde en inclinant légèrement la tête et mit sa monture au trot, le tout sans qu'aucune de ces rougeurs dont le premier âge est si prodigue, eût foncé le rose de son teint de *baby*.

Longtemps, plus longtemps que de raison, Marc Bréan parut chercher des yeux, à travers les feuilles, le sillage idéal de cette chevauchée; et quand enfin ses regards se détournèrent de la direction qu'ils avaient prise à la suite des deux chevaux, ils se voilèrent d'une tristesse étrange, plus dépitée que tragique, comme les regards d'un adolescent qui voit disparaître au loin, sans avoir eu la présence d'esprit de s'enquérir de son nom, ni d'aucun détail propre à la lui faire retrouver plus tard, la première femme qui lui ait souri. Et Marc Bréan soupira profondément et s'attarda au bord de la rivière, si bien qu'il ne pénétra dans la petite salle qui lui était réservée chez Clavaux, le pâtissier-traiteur de la place du Marché, que comme le premier coup de huit heures sonnait à l'horloge de l'église, bientôt suivi du premier tintement de l'*Angelus* Il mangea du bout des dents des choses excellentes, comme on en mange dans

beaucoup de villes de Champagne et comme on n'en mange pas à Paris, — du moins pour trois francs par jour. Cependant, il était d'ordinaire moins poétique à table, ayant l'estomac et l'appétit que l'on devrait toujours avoir à son âge et même beaucoup plus tard. Mais, ce soir-là, il ressentait de l'oppression et fort peu d'appétit.

III.

Le lendemain, Marc Bréan pensait encore à la petite amazone; il y avait, du reste, pensé toute la nuit. C'était décidément un bien sentimental personnage que ce Marc Bréan, qui ne pouvait rencontrer, au bord de l'eau, une petite fille sur un poney sans y rêver douze heures durant. Tout en s'habillant pour aller déjeuner avant de se rendre à l'audience, il s'adressa mentalement de sérieuses remontrances sur cette injustifiable obstination de sa pensée, et il se démontra à lui-même que, n'étant ni romanesque ni romancier, une gracieuse apparition dans un joli décor ne pouvait logiquement lui devenir matière à préoccupations. Ce qui ne l'empêcha pas de se rappeler tout à propos, lorsqu'il descendit de sa chambre, qu'il avait, la veille même, formé le projet de substituer au portrait de François-Bénigne Béruel, malencontreusement placé en face de sa table de travail, certain portrait d'enfant, lequel, par un hasard étrange, ressemblait d'une façon frappante à l'apparition du bord de l'eau.

Comme il donnait les ordres nécessaires à l'accomplissement de cette importante mutation d'effigies, Mme veuve Béruel descendait à son tour. Plus qu'imparfaitement coiffée, sa grisonnante chevelure toute hérissée de papillotes tordues à la diable, avec ses grands traits sillonnés, encore mal débrouillés du sommeil, elle avait assez l'air d'une Tisiphone au sant du lit, d'une Furie qui n'a pas eu le temps de se mettre en colère.

— Quelle jolie tête, n'est-ce pas, monsieur le procureur?

M. le procureur rougit.

— Ravissante! fit-il en ayant l'air de chercher des papiers dans sa grande serviette de maroquin.

Et, après avoir raisonnablement fouillé les poches béantes et vides de l'immense portefeuille, il ajouta :

— Oui, c'est une gracieuse étude, qui égaiera un peu mon cabinet.

— Mais ce n'est pas une étude, monsieur le procureur! C'est bel et bien un portrait.

— Bah!.. Et de qui est-ce là le portrait?

— De Mlle Blanche de Servière.

— Et l'original est... vivant?

— Tout ce qu'il y a de plus vivant.

— Et quel âge a-t-il, l'original?

— Il aura dix-sept ans le 28 du mois prochain.

— Peste! vous êtes au courant des dates!

— Dame! pensez, monsieur, que je l'ai presque élevée, la petite Blanche. Son père m'a appelée auprès d'elle il y aura douze ans bientôt, et je n'ai quitté la maison que l'année dernière, quand il a fait venir de Paris une personne, une institutrice, avec laquelle il m'a été impossible de m'entendre, moi qui m'entendais si bien avec la bonne Mlle Sureau, une maîtresse de pension retirée dans le pays, et savante, et douce, et convenable!

— Dix-sept ans! Diantre! fit le magistrat en hochant la tête. C'est une jeune fille. Je vais la compromettre en l'installant dans mes pénates, mes vrais pénates, qui sont là-haut. Car, ici, c'est, en quelque manière, un terrain neutre, ce salon ne devant guère servir que de salle d'attente pour les gens qui viendront me demander. Mais, là-haut...

— Bast! prenez le tableau, si le cœur vous en dit. D'ailleurs, Blanche, qui est aujourd'hui une jeune fille, était bien une enfant à l'époque du portrait. Tout ce que je vous demande, c'est d'avoir soin de la chose, parce que, voyez-vous, monsieur le procureur, j'y tiens énormément, à cette petite peinture. Lorsque j'ai quitté La Chaumine, — c'est le nom de la propriété de M. de Servière, — Blanche, voulant que j'emportasse un souvenir, m'a dit de choisir dans sa chambre ce qui me ferait plaisir; j'ai pris cela...

Mme Béruel se moucha avec une émotion sincère, qui ne put se borner à ce vulgaire témoignage et se traduisit bientôt par un déluge de pleurs. — C'était une brave femme que Mme veuve Béruel, une brave femme qui, comme beaucoup de braves gens, avait été très éprouvée par la vie, laquelle ne lui avait jamais été clémente, surtout depuis son veuvage; aussi y avait-il en elle un réservoir de larmes dont il était téméraire de lever la bonde. Marc, quoiqu'il ne fût arrivé à Méry que depuis une semaine tout au plus et définitivement installé dans la maison de la veuve que depuis trois ou quatre jours à peine, avait dû s'en apercevoir déjà. Cependant, il ne fit rien pour se préserver de l'inondation, ni pour abréger le contretemps. — Après tout, ce devait être un compatissant, ce mélancolique magistrat; sans avoir souffert des maux bien terribles, il avait assez frayé avec la gêne et la tristesse pour savoir se montrer doux et patient envers les chagrins prolixes et les malheurs larmoyans.

Même il ne craignit pas de déterminer, par de nouvelles questions, un redoublement d'effusion :

— Ah! vous avez été auprès de Mlle de Servière?

— Oui, et longtemps! répliqua Mme Béruel, à demi consolée de l'amertume de ses souvenirs par la perspective d'en conter les détails. Aussitôt après la mort de Mme de Servière, enlevée à trente-

deux ans!.. oh! en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, par une embolie, je fus chargée de diriger la maison et de m'occuper de la petite fille. M. de Servière, quoique jeune encore, était presque impotent, avec la goutte aux deux pieds. Vous le connaissez, M. de Servière? Vous l'avez vu?

— Moi, nullement. Je n'ai fait, jusqu'à présent, aucune visite.

— Oh! bien, vous irez le voir. Il n'y a pas tant de monde dans les environs! Et puis, on est bien reçu à La Chaumine, surtout quand on est magistrat... Ce n'est pas un intérieur fort gai; mais c'est une maison honnête, où les honnêtes gens se sentent à l'aise... D'ailleurs le sourire de Blanche est là pour l'éclairer et la rendre attrayante.

— M. de Servière a été magistrat?

— Oui, je ne sais où; à Bordeaux, je crois. Il s'est retiré comme conseiller, avant l'âge de la retraite. C'est, du reste, une vieille famille de robe que la sienne... Ah! le pauvre monsieur, s'il s'était contenté de cela pour se distraire! Mais il paraît qu'il aimait à s'amuser, quoique observant le décorum; et, dame! aujourd'hui, il n'a plus envie de courir. Pourtant, il recherche encore les jolies femmes; et, quand il a fait venir une institutrice de Paris pour sa fille, il faut croire qu'il n'avait pas recommandé de choisir la plus vilaine...

— Et, d'après ce que vous me disiez tout à l'heure, Mlle de Servière est une jeune personne de dix-sept ans?

Le locataire de Mme Béruel avait compris, sans doute, au ton d'animation que venait de prendre la bonne dame, que des larmes on allait passer aux confidences et aux indiscrétions; or, son dessein n'était ni d'en provoquer ni d'en accueillir qui n'eussent pas trait directement à la personne de Mlle Blanche.

— Dix-sept ans bientôt, oui, monsieur. Et si jolie! et si bonne!.. Au fait, vous l'avez peut-être vue, elle; elle se promène quotidiennement aux environs et fait souvent des courses par la ville, toujours à cheval; et son cheval, un gros poney, a une drôle de couleur : crème à la vanille, ou quelque chose d'approchant.

— Non, je ne l'ai pas rencontrée, dit le procureur en s'apprêtant à sortir. Il est vrai que, jusqu'à présent, je ne me suis guère promené moi-même.

Du diable s'il savait à quoi rimait ce mensonge!

— Mais, reprit-il, je serais aise de m'assurer par mes yeux que l'on retrouve chez la jeune fille la plupart des traits et toute la grâce de l'enfant.

— Oh! pour cela, une merveille, mon cher monsieur, un bijou!

La femme de ménage redescendait en compagnie de François-Bénigne Béruel, dont elle étreignait le cadre entre ses bras. Le jeune magistrat pria Mme Béruel de surveiller la mise en place et s'en alla déjeuner.

Au tribunal de Méry-sur-Aube, tout se passe congrûment; le ministère public, représenté par le procureur et par son substitut, — par l'un ou par l'autre plus souvent que par les deux ensemble, vu la facilité tentante des voyages à Paris, — le ministère public a son vestiaire distinct de celui de la magistrature assise; il s'habille et se déshabille loin des augures qu'il a la mission d'éclairer et le devoir de ne point troubler. Marc endossa donc solitairement sa toge, puis vint, selon l'usage, rejoindre avant l'entrée en séance, les membres du tribunal dans la chambre du conseil, — un lieu où l'on délibère quelquefois et où l'on bavarde toujours. Pour l'instant, on y parlait du nouveau procureur, de sorte que l'arrivée de celui-ci eut pour effet naturel de couper court à la conversation. Toutes les mains, d'ailleurs, se tendirent vers le jeune homme, qui avait fort bon air avec sa médaille militaire sur sa robe noire, et qui, au surplus, avait été bien accueilli, dès le premier jour, par ses collègues inamovibles, en dépit de cette indestructible nuance de gravité et de circonspection qui atténue toutes les manifestations officielles ou spontanées de la sympathie d'un juge. On lui reconnaissait de la franchise, de la distinction, du savoir et un bel avenir; en outre, ses qualités et ses chances ne pouvaient donner d'ombrage à personne, personne n'ayant besoin de sa place, ni de celles qu'il était appelé à occuper par la suite.

Ces honnêtes gens en manches de chemise ne péchaient certes pas, à ce moment-là, par excès de majesté. Le président, gros et court, remontait ses bretelles; le juge d'instruction, bien portant, coloré, jovial, n'ayant en rien le physique de l'emploi, pliait néanmoins avec méthode et componction une superbe cravate claire, dont il n'avait paru se séparer qu'à regret; le juge suppléant, très jeune et passablement fashionable, harmonisait les plis de son rabat et lissait un soupçon de moustache, qui commençait à poindre, au mépris des règlemens, sous l'œil paterne du président. Quant au second juge titulaire, il était absent, comme le substitut.

A la vue de ce tableau connu, qu'il retrouvait à Méry-sur-Aube à peu près tel qu'il l'avait laissé à Coulommiers, Marc eut un sourire qui frisait l'ironie et peut-être l'amertume. Probablement il se voyait, dans la suite de sa carrière, allant de tribunal en tribunal, de chambre du conseil en chambre du conseil, retrouvant partout, sinon les mêmes types, du moins la même implacable mesquinerie de décor et d'existence, le même ridicule envers d'une grande chose, la justice; et cela jusqu'au jour où, parvenu enfin au terme de ses déplacemens professionnels, il s'apercevrait qu'un beau décor ne suffit pas à donner le change sur une pièce ennuyeuse, et que Paris, pour un magistrat qui le voit des salles d'audience ou des coulisses du Palais, c'est encore Coulommiers ou Méry-sur-Aube.

Quand chacun eut revêtu la sombre livrée de la justice de première instance, l'huissier, sur un signe de tête du président, annonça : « Le tribunal ! » Et la procession d'hommes noirs, président en tête et procureur en queue, pénétra dans le prétoire avec une solennité suffisante pour impressionner favorablement une demi-douzaine de paysans, qui, venus à la ville en vue du marché, profitaient de l'occasion pour s'offrir le spectacle d'une audience correctionnelle.

Marc parla trois fois, pour requérir contre d'infimes gredins des châtimens variables, mais généralement modérés ; il le fit avec une éloquence sobre et familière, parlant nettement et rondement, se gardant bien d'enfler la voix, « d'agrandir les objets, » ainsi que le prêche assez mal à propos Buffon, bref, s'exprimant comme un officier exceptionnellement disert et bienveillant qui requiert, sans excès de conv ction, devant un conseil de guerre, plutôt que comme un jeune chef de parquet qui débute devant un tribunal. Il se concilia définitivement, ce jour-là, les sympathies du modeste aréopage, — sans compter peut-être celles des trois avoués hargneux et frondeurs qui faisaient fonctions d'avocats et qui l'écoutaient parler parce que c'était la première fois qu'il parlait, non plus que celles des deux gendarmes de service, qui, eux, le regardaient avec un étonnemant mitigé par le respect, trouvant que ce magistrat médaillé avait, outre la couleur de sa décoration, quelque chose de militaire sur sa personne aussi bien que dans son débit, — quoiqu'il parût avoir, en même temps, un peu trop de penchant à l'indulgence.

L'audience finie et le harnais une fois dépouillé, on se remit à causer dans la chambre du conseil. Marc, après avoir conversé avec tout le monde, puis conféré, au sujet d'une affaire pendante, avec le juge d'instruction, profita d'une transition que lui fournit ce dernier, qui était originaire du pays et en parlait volontiers, pour demander quelles visites il importait de faire dans les environs, lorsqu'on avait le désir de se tenir à égale distance de la sauvagerie et de la sociabilité à outrance. Le juge d'instruction retrouva, comme par enchantement, son affabilité bruyante de bon vivant, qu'il avait un instant mise de côté pour prendre sa figure de service, comiquement grincheuse ; car cet homme robuste, rouge de teint et noir de poil, à qui il ne manquait que d'être vêtu d'une longue blouse bleue pour ressembler en toute perfection à un marchand de bestiaux, savait être vétilleux, subtil, contredisant, dès qu'il avait affaire avec le ministère public, — histoire de se conformer à la tradition.

— Eh ! collègue, fit-il, la liste n'est pas longue. Aux environs, dans un rayon de dix kilomètres, il y a trois châteaux, dont deux inhabités. Reste un,.. qui n'en est pas un même, à proprement dire, vu que c'est une assez ordinaire maison de campagne. Enfin, maison ou château, la propriété appartient à M. de Servière. Allez-y ;

on vous y recevra bien. Et retournez-y; il n'y en a pas d'autre. Six petits kilomètres, une promenade... La providence des célibataires, M. de Servière! Sans lui ils ne sauraient vraiment où aller, les malheureux! Car, nous autres, les naturels, nous ne recevons guère. Il y a bien, à Méry, la receveuse qui reçoit, ou qui s'y évertue de son mieux... Vous me direz que c'est son métier de recevoir, à la receveuse... Vous n'en usez pas, vous, des jeux de mots? Moi, après l'audience, quelquefois... Le calembour, vous savez, c'est l'esprit du pauvre. Vous voyez que je me rends justice... Donc, il y a la receveuse, une pauvre petite femme de Paris, qui sèche sur pied ici et qui se donne un mal d'enfer pour se désennuyer. Mais ça ne vaut pas La Chaumine comme conversation.

Il était trois heures à peine, quand Marc quitta le tribunal. Le jeune homme alla demander un cabriolet à l'auberge du *Pont de l'Aube*, rentra chez lui, s'habilla avec le plus grand soin, ressortit, se fit indiquer la route de La Chaumine et roula vers l'hospitalière demeure.

IV.

Sur la blancheur crayeuse de la route sans fin, ensoleillée, navrante néanmoins, le cabriolet de l'auberge, attelé d'une grosse jument rouanne, avance insensiblement. De tous côtés, la plaine, l'interminable plaine, impassible, inanimée, océan sans orages, sans couleur, sans vie, s'étale à perte de vue.

A cette époque de l'année, joyeuse partout ailleurs comme le réveil d'un homme heureux, rien ne souriait, rien ne vivait dans le désolant paysage, dont il semblait, en dépit d'un déluge de rayons, que Dieu lui-même détournât ses regards ainsi que d'une tache salissant son œuvre. Et pourtant, il se dégageait de cette aride monotonie une grandiose et sévère poésie : la poésie des choses immuables et sans reflets, qui donnent l'impression de l'éternel, de l'infini, de l'indifférence souveraine de la nature et du monde. Bien mieux que la mer, mouvante et changeante au gré du vent et des caprices du ciel, la plaine donne cette impression-là. D'ailleurs, ne saurait-on les aimer vraiment, ces champs inféconds, ces plates solitudes, que les petits pâtres champenois aiment, eux, d'un amour si profond et qui se tourne si vite en nostalgie, quand les nécessités du service militaire ou les hasards du travail les en ont arrachés?

Marc, fouettant mollement sa rosse d'une main distraite, se laissait peu à peu pénétrer par le charme lent et sournois du désert. Et, l'œil fixé sur l'horizon invariablement nu, il reprenait l'ébauche d'un vague roman, dont le premier chapitre, à peine esquissé dans sa tête, mettait en scène une héroïne encore enfant.

La prétention favorite des hommes, celle qu'ils font valoir avec le plus de complaisance et, en général, le plus à contretemps, c'est de n'être pas romanesques. Tous le sont cependant, dès que les loisirs de l'esprit les rendent à eux-mêmes et à l'avenir, dès que la tâche quotidienne et les soucis du métier les ont momentanément lâchés. Rêver, c'est être romanesque, — et même romancier pour son compte personnel. Or, qui ne rêve? Marc rêvait. Banale et ennuyeuse destinée que la sienne! Rivé à une profession qu'il n'aimait pas ou n'aimait plus, avide de tendresse et n'ayant au cœur ni espérances ni souvenirs, désenchanté sans révolte, mais résigné sans vertu, comme un fataliste et non comme un chrétien, irait-il jusqu'au bout de son morne chemin, sans rencontrer jamais ni séduction des choses ni sourire de femme?

Et, tout naturellement, sa pensée, plus impatiente et plus rapide que la lourde et trottinante jument qui la ballotte sur place depuis une demi-heure, s'échappe enfin, s'élance en avant et va se faire souhaiter la bienvenue par un vieux monsieur très affable et par une petite jeune fille on ne peut plus gracieuse. — Mais pourquoi, mais comment cette petite jeune fille, inconnue la veille, et qu'il n'a encore aperçue qu'une seule fois, a-t-elle pu s'emparer de façon si soudaine de l'esprit de ce procureur, au point qu'il n'hésite presque plus à lui confier mentalement le soin de son bonheur? — Eh! d'abord, c'est que cette petite jeune fille est la première figure de femme qu'il ait rencontrée en ce triste pays, où il est condamné à passer peut-être le reste de sa jeunesse. Ensuite, l'âge encore fort tendre de la gentille amazone donne du temps et des chances à un soupirant hâtif, sans parler de la bienveillance probable d'un père qui aime les magistrats. Car ces considérations préliminaires ont de la valeur aux yeux de quiconque ne se soucie pas de s'exposer, quoique féru à outrance de l'envie du mariage, à la mésaventure de ces étourdis qui s'enflamment inconsidérément pour des jeunes personnes ayant déjà la bague au doigt... Et puis, et puis, on aime toujours la première femme, ou la première jeune fille, ou la première petite fille que l'on rencontre après s'être avoué à soi-même que l'on a décidément besoin d'aimer. Or Marc en était arrivé à l'avouer à ses amis, et même à le leur écrire.

Bien naturel, au surplus, ce penchant à la tendresse, chez un jeune homme comme Marc Bréan de Saint-Hélier! Appartenant à une famille jadis établie à l'île de France, puis campée, avant de se fixer à Paris, dans les îles anglaises de la Manche (d'où elle avait rapporté le complément aristocratique de son nom), orphelin de bonne heure, isolé, mal renté, il avait eu une jeunesse forcément triste et continente. Parmi les amours en vente au bazar des tendresses parisiennes, les seules qui l'eussent pu tenter coûtaient trop cher pour

sa bourse; les autres auraient coûté trop cher à son bon goût. Quant aux passions de plus haut lignage, il n'avait guère eu d'occasions d'y prétendre, ses relations mondaines se trouvant fort restreintes par le fait de son isolement précoce et aussi peut-être par le souvenir ensanglanté de son bisaïeul, Mathieu Bréan, un illustre coupeur de têtes de la grande époque, un terrible convaincu, et l'un des rares bourreaux qui méritent qu'on leur pardonne parce qu'il a beaucoup haï, et que la haine, tout aussi aveuglante que l'amour, comme l'amour sera toujours au crime une excuse passable. Quoi qu'il en soit, tout le monde n'avait pas, paraît-il, absous la mémoire du sanguinaire conventionnel; et son nom, malgré l'enjolivement imaginé par des descendans qui, sans doute, l'avaient trouvé lourd, n'était pas précisément un « Sésame, ouvre-toi! » à faire bâiller toutes grandes les portes des meilleurs salons de Paris. Aussi Marc, ressentant d'ailleurs au suprême degré ce qu'on pourrait appeler la pudeur de la pauvreté, avait-il vécu seul, ou du moins confiné dans quelques intimités datant du collège ou de la première enfance. Et il avait cruellement souffert de ce régime solitaire, car il était sociable par nature, avec un besoin de gaîté et un tempérament de dilettante qui le rendaient apte à goûter de tout et à jouir de beaucoup de choses. Peu à peu, son humeur s'était engourdie, sinon positivement assombrie; trop bien équilibré pour devenir hypocondriaque et grincheux, il était devenu philosophe, ce qui n'arrive guère aux gens heureux. Sa philosophie avait même revêtu une teinte musulmane, l'inclinant de plus en plus au fatalisme et à l'inertie morale. Seul, son cœur, sourdement insurgé, persistait à vouloir vivre d'une vie propre et consciente; le reste, c'est-à-dire son corps et son esprit, s'abandonnait de plus en plus au courant du sort. Le travail intellectuel, cette forme par excellence de l'activité libre chez l'être humain, commençait à se plier docilement lui-même, chez le jeune homme, au joug de la profession: n'aimant pas le droit, Marc néanmoins ne s'occupait plus, en ses heures de loisir, que d'études et de recherches juridiques. — Et, avec tout cela, le cœur n'étant pas mort, ne voulant pas mourir avant d'avoir vécu, Marc Bréan était à la merci de la première femme venue.

Comme une toile de panorama sans fin gisant à terre, l'uniforme paysage se développait toujours, sans autres accidens qu'un village ou un hameau dressant çà et là ses murs de torchis et ses toits de chaume sur la monotonie des champs.

Mais, déjà, Marc ne trouve plus improbable que l'on puisse s'accoutumer à vivre au milieu de cette plate nature, environné de ces horizons nivelés, outrageusement unis et droits. Il commence à comprendre que, par l'effet de l'habitude, l'uniformité des lignes et des teintes devienne supportable et même agréable aux yeux; il pressent et devine l'apaisement, le calme qui se fait dans les âmes

sous l'influence de ces lénitifs et soporatifs paysages. En vertu de l'harmonie nécessaire, sorte d'équilibre de température, qui s'établit entre les êtres et les milieux, la montagne et la mer entretiennent dans les cœurs la vivacité des passions, l'ardeur à vivre, comme aussi cette curiosité et cette inquiétude de l'au-delà, par suite desquelles on voudrait toujours monter pour voir toujours plus loin. La plaine, au contraire, décourage la curiosité et endort les passions ; on vit toujours assez vite dans un pays où il n'y a rien à voir. Aussi le roman auquel travaillait Marc était-il un roman tranquille, où l'on s'aimait d'une affection profonde, inaltérable, il est vrai, ainsi qu'il sied dans les ouvrages moraux, mais sans grands transports, et surtout sans péripéties troublantes : il y a des violences de sentiment, des exagérations de langage, des élans dramatiques, qui, sublimes dans la montagne, sembleraient ridicules et même incompréhensibles dans un pays plat. Le jeune magistrat bornait donc ses efforts d'imagination à se représenter ce que serait l'existence d'un Marc Bréan, devenu président à vie du tribunal de Méry-sur-Aube, propriétaire conjointement avec sa femme du petit domaine de La Chaumine et père d'un certain nombre d'enfans, — sa femme, bien entendu, demeurant charmante, et ses enfans le devenant chaque jour davantage. — Eh bien! cette perspective, dans l'état actuel de son esprit et de son cœur, n'était pas pour lui déplaire.

En somme, l'esquisse, le *scenario* du roman était achevé, lorsque, trois bons quarts d'heure après avoir quitté Méry, le cabriolet traversa le village de Hautrupt, à l'extrémité duquel se trouve La Chaumine ; il ne restait plus vraiment qu'à donner à l'œuvre la forme et la vie.

Marc laissa son cheval et sa carriole à l'auberge et se dirigea pédestrement vers une porte à claire-voie peinte en blanc et surmontée d'une petite toiture, d'une sorte d'auvent recouvert de chaume, qui avait une physionomie plus normande que champenoise. Sur une traverse de bois formant linteau on lisait : *La Chaumine*, en lettres noires. Au coup de sonnette, un jardinier vint ouvrir et indiqua poliment la maison, sans faire mine d'accompagner le visiteur.

Ce qui frappa tout de suite le jeune homme, ce fut le mélange artistique de luxe urbain et d'agreste simplicité que l'on observait à La Chaumine, et qui était évidemment le résultat d'études savantes, d'essais nombreux en vue d'amener, sans disparate choquante, la fusion de ces confortables élégances dont ne peuvent plus se passer les citadins fortunés qui en ont une fois tâté avec l'aspect modeste que doit garder une retraite champêtre, quand on ne la veut point ériger en seigneurie, et que d'ailleurs l'habitation se prêterait mal à la métamorphose, vu le caractère nettement rustique de son architecture.

Au fond d'un assez vaste jardin, habilement vallonné, une grande

maison blanche à toit d'ardoise, cintré au-dessus des fenêtres de l'unique étage, comme le sont certaines toitures de chaumières, s'élève du milieu de massifs de plantes, tout poudrés de blanches efflorescences. C'est une *chaumine* de millionnaire, édifiée par le caprice d'un homme de goût sur l'emplacement d'une antique demeure de famille et ornée à l'intérieur avec la simplicité affectée, les recherches hypocrites qui siéent à l'habitation d'un vieux magistrat sybarite ayant certainement lu et vraisemblablement traduit Horace. Les murs du vestibule pavé de mosaïques sont nus comme ceux d'un atrium antique; mais une grande table de porphyre et deux consoles de marbre à dorures supportant des vases de bronze d'un grand prix attirent vite l'attention. L'ornementation et l'ameublement de tout le rez-de-chaussée sont à l'avenant, c'est-à-dire d'un style sobre et même un peu froid, luxueux pourtant dans l'ensemble, mais d'un luxe guindé, comme solennel et à la fois dissimulé. Sans la science des détails, on trouverait volontiers cette médiocrité trop dorée, et cette apparente austérité prétentieuse.

Le vieux domestique qui était venu recevoir Marc sur un perron bas, sans marquise et sans rampes, introduisit le jeune homme dans un salon presque exigu, auquel faisait suite une pièce beaucoup plus vaste, meublée dans le goût du siècle de Louis XIV. Seules, les fleurs, des fleurs des champs surtout, posées çà et là sur les consoles, révélaient la présence d'une femme en ce logis méthodiquement orné. Le procureur remit sa carte au vénérable serviteur qui l'avait introduit, et en qui, au premier coup d'œil, il avait reconnu l'écuyer de Mlle Blanche.

Il y avait à peine cinq minutes que, livré à ses réflexions et revenu à ses châteaux en Champagne, Marc promenait ses regards sur les dessins d'un parquet à damier, lorsque Mlle de Servière entra. La jeune fille était seule.

— Mon père vous prie, monsieur, de vouloir bien l'excuser s'il ne descend pas tout de suite. Sa santé, depuis fort longtemps ébranlée, l'oblige souvent à garder le repos. Néanmoins, il va descendre, tenant beaucoup à profiter de cette première visite que vous voulez bien lui faire.

Marc ne s'attendait pas à voir d'abord Mlle Blanche, à la voir seule du moins; cela troublait l'économie de son roman : c'était comme une variante qu'on lui imposait. Il en demeura un instant presque interloqué. Pour tout dire, la grâce aisée, l'assurance tranquille et fière, l'aplomb souriant de cette fillette de seize ans le jetaient dans la stupeur; il en était confondu au moins autant qu'émerveillé. Et il y avait de quoi. — C'est, en effet, un spectacle qu'on nous donne trop rarement que celui d'une ingénue qui n'a pas l'air d'une petite

niaise, qui s'habille bien, marche bien, salue bien, parle bien, le tout sans préjudice du charme d'innocence et de grâce que comporte son âge. La liberté d'allure de Mlle Blanche n'était pas de l'indépendance, non plus que son aplomb de l'effronterie ; à voir la jeune fille, on la devinait digne de liberté, pleine d'assurance seulement parce qu'elle était pleine de raison. On pouvait lui trouver de la hardiesse, mais on n'eût jamais commis l'impertinence de parler de son *toupet*, comme on a trop souvent l'occasion, ou la tentation, de le faire à propos des jeunes filles qui ne pèchent pas par excès de timidité.

— Je serais désolé, mademoiselle, — dit Marc, dès qu'il eut pris son parti de la modification apportée à son premier chapitre, — que M. de Servière s'imposât la moindre fatigue pour me recevoir. Je demeure à six kilomètres d'ici. et tout ce que l'on m'a dit de La Chaumine m'a donné le désir de faire souvent la route : je la ferai bien volontiers une fois de plus, et, si vous vouliez envoyer prévenir monsieur votre père...

— Du tout, du tout. Mon père ne me pardonnerait pas de vous avoir laissé partir. Voulez-vous que nous nous promenions dans le jardin, en l'attendant?

Sans donner au jeune homme le temps de répondre, et coupant court avec une suprême aisance à ce tête-à-tête à huis-clos avec un inconnu, elle lui montra le chemin, traversant le vestibule pour gagner la partie du jardin située derrière la maison, la partie la plus ombragée et qui s'étend jusqu'à la double ligne de peupliers et de trembles accusant au loin, comme un tracé, le cours de l'Aube.

Que d'attraits Marc découvrait dans cette petite personne qui marchait devant lui! Petite? Pas tant que cela. Pourquoi l'avait-il crue petite? Apparemment parce qu'il l'avait vue d'abord sur un poney. Elle était presque grande, au contraire, avec une taille étonnante, ronde et fine à la tenir sans effort. — et sans hyperbole, — entre les doigts. Elle portait une robe de couleur prune, dont le corsage à plis et la nuance neutre rappelaient certains uniformes de couvens aristocratiques ; mais sa démarche, sa tournure, son genre n'étaient pas, à coup sûr, d'une pensionnaire.

— Au fait, monsieur, nous nous voyons pour la seconde fois, — dit la jeune fille en se retournant pour attendre son hôte. — Vous avez eu la galanterie de me ramasser ma cravache, l'autre jour, au bord de l'Aube.

— Vous montez souvent à cheval, mademoiselle?

— Oui,.. si l'on peut appeler cela monter à cheval. A vrai dire, je chevauche un petit quadrupède domestique, qui a quelque ressemblance avec les chevaux de taille mesquine.

— Et vous regrettez de ne pas avoir une monture plus fringante?

— Oh! oui. Je me suis tant amusée, il y a deux ans, à ce ma-

nège de Paris où j'ai pris mes premières et, je crois bien, mes dernières leçons d'équitation! « Des dispositions exceptionnelles! » disait sans cesse le propriétaire du manège, qui, en personne, daignait m'instruire... Je sais bien qu'ils disent toujours cela, et que c'est une manière, la meilleure, de placer des cachets. Mais, vrai! je me sentais au niveau des éloges. J'aurais fait une écuyère...

Elle soupira, puis se mit à rire; et sa gaîté, comme son soupir, marquait seize ans bien juste.

— Il est étrange, n'est-ce pas? — reprit-elle bientôt, — que nous ne puissions assister aux exercices de haute école de Mlle Esther ou de Mlle Adeline sans nous sentir aussi émues que le Corrège devant la toile de Raphaël : *Anch' io son pittore!* — Moi aussi, je ferai du pas espagnol! » Encore une vocation contrariée!

Elle eut un nouvel éclat de rire. Marc la regardait, à peu près pétrifié par l'admiration, par le saisissement, et par quelque chose d'autre aussi, par une impression poignante et délicieuse qui suspendait en lui la vie, les rêves, la volonté; il lui semblait qu'on venait d'arrêter sa pensée, comme, en de certains cas, on arrête une horloge, à l'heure solonnelle qu'on veut lui faire marquer toujours. Il se sentait pris, enchaîné, et n'avait garde de se débattre, puisqu'il était venu pour cela. Mais de combien sa défaite volontaire et cherchée ne passait-elle point son attente! Qu'il était loin, le rêve bourgeois, le lent roman paisible, projeté le long du chemin, ce roman où l'on buvait le bonheur à petites gorgées, comme on le boit, avec le thé, dans les romans anglais! Cette petite fille, dont une série de manœuvres graduées devait lui permettre d'investir le cœur à pas comptés, voilà qu'elle lui prenait le sien, tout en riant, dans la poitrine, le lui arrachait gentiment et avait l'air de lui dire : « Ça, c'est à moi, n'est-ce pas? Merci de me l'avoir apporté! » — Au fait, avait-elle bien l'air de lui dire pareille chose? Qu'y avait-il, outre la jeunesse, la franchise et la candeur, dans ces yeux veloutés d'un gris sombre? Cette bouche rieuse, sans contorsions, toujours entr'ouverte, pouvait-elle être cruelle ou moqueuse? Ce frais et radieux visage, couronné d'une chevelure brune à reflets d'or, et sur lequel, ainsi qu'un voile léger, à chaque instant chassé par la brise, descendait une ombre de gravité, dissipée sans cesse et sans cesse renaissante, exprimerait-il jamais les duplicités félines, les coquetteries perverses des précoces dompteuses d'hommes? Non, non; tout était pur, et jeune, et virginal dans cette virginale figure. Si on le subjuguait, c'était par mégarde, sans le savoir, parce qu'il le voulait bien. Ces lèvres avaient toujours le sourire qu'il y voyait posé, ces dents le même éclat humide qui l'éblouissait, ces yeux le même rayonnement doux et profond qui le grisait; le charme n'avait pas été préparé : il agissait en vertu de son pouvoir propre.

Le magistrat eut besoin de quelques minutes pour recouvrer intégralement ses facultés, si bien que sa distinction, son tact, son esprit, ne lui servirent d'abord qu'à l'empêcher de se montrer tout à fait ridicule. Mais il y avait tant de naturel et d'enfantine simplicité dans la grâce enjouée de Mlle de Servière, que, faisant trêve à des préoccupations dont il eût été désolé, pour l'instant, que son interlocutrice soupçonnât la nature, il finit par entrer, sans trop d'effort, dans le ton de la conversation.

— Avez-vous donc perdu l'espoir, mademoiselle, de reprendre un jour votre cours de haute école au point où vous l'avez laissé?

— De haute école! Oh! mais, je n'en étais pas là, tant s'en faut! Le cours du soir, le *cours supérieur pour dames!* j'entrevoyais cela dans un lointain de gloire, comme un conscrit de bonne volonté, le maréchalat.

— Enfin, vos études ne sont pas à jamais sacrifiées, laissez-moi le croire.

— En tout cas, interrompues pour longtemps, mes chères études! Étant donnée la santé de mon père...

— Vous quittez rarement La Chaumine?

— Il y a deux ans que je n'en ai bougé.

— C'est une existence un peu sévère. Vous devez vous ennuyer.

— Rarement; et je suis persuadée que, si l'on ne m'avait jamais conduite à Paris, j'aurais toujours ignoré l'ennui. Voyez-vous, je crois qu'on ne s'ennuie et, en général, qu'on ne souffre que par comparaison et par souvenir. Un paysan, un vrai paysan qui n'a jamais quitté ses guérets ne s'ennuie pas, et je ne doute guère, pour ma part, qu'en nous ôtant la mémoire, on ne pût nous enlever, sinon la sensation de la douleur, du moins le plus clair de la conscience douloureuse. Le souvenir du bien-être passé une fois envolé, que peut-il rester de la souffrance?

La jeune fille qui avait prononcé cette longue phrase philosophique, quoiqu'elle l'eût fait sans prétention aucune et d'une voix tranquille, n'était évidemment pas la même que celle qui avait parlé d'abord. L'ombre, le voile de gravité qui errait à l'ordinaire, en le caressant, sur ce front pur d'adolescente s'y étalait maintenant librement, prêtant à tout le visage une séduction plus mystérieuse et plus forte : le charme attendrissant de l'enfance rêveuse. — Marc avait regardé Blanche, prêt à lui répondre sur un ton léger. Il ne le fit pas.

— Vous vous ennuyez donc quelquefois? — dit-il. — Ne vous en défendez pas; je m'ennuie si souvent, moi! Vous ne sauriez vous imaginer à quel point il m'est agréable de rencontrer des gens qui s'ennuient...

Malgré lui, à son insu peut-être, le jeune homme avait mis dans

sa voix quelque chose de cette subite douceur d'accent, grâce à laquelle, parfois, une phrase innocente, murmurée par un homme, résonne à une oreille de femme comme un amoureux prélude. Un peu surprise, Mlle de Servière regarda son interlocuteur. Puis, reprenant son sourire :

— Vous croyez à l'homéopathie? — fit-elle.

— Nullement. C'est une réhabilitation que je cherche, en ayant besoin à mes propres yeux, voilà tout. Je rougis de m'ennuyer dans la solitude, depuis que j'ai lu un moraliste qui prétend qu'un homme d'esprit ne s'ennuie jamais qu'avec les autres.

— Ce moraliste était un fat.

— N'est-ce pas? Et, puisqu'il m'a ennuyé, tout le temps qu'a duré ma lecture, il devait bien s'ennuyer quelquefois lui-même, ou il n'y a pas de justice en ce monde.

Ainsi engagée, la causerie ne pouvait dévier beaucoup du caractère d'intimité prématurée que lui avait imprimé le hasard des mots ou l'instinct amoureux.

— Ce qui nous manque le plus, en province, à nous autres Parisiens, reprit le jeune homme, ce ne sont pas peut-être les distractions bruyantes, ni même la profusion des becs de gaz; ce sont ces conversations essentiellement parisiennes, sans qu'il soit aisé de dire pourquoi, sur un thème d'intérêt général, que l'actualité se charge constamment de renouveler, et qui constituent un véritable sport intellectuel, tenant l'esprit en haleine sans le fatiguer, un exercice qui est un repos.

— Moi qui ne suis pas Parisienne, dit Blanche, je me contenterais d'avoir toujours à ma portée quelqu'un à qui je pusse, sans apprêt, conter ce qui me passe par la tête.

— N'avez-vous point d'amies dans le voisinage?

— Non.

— Quoi! personne que vous voyiez avec plaisir?

— Presque personne, répondit la jeune fille après une hésitation si courte que Marc ne la remarqua point. A part les gens de Méry, nous ne voyons guère que Mme de Neufinglise, dont la famille est liée avec la nôtre depuis un siècle ou deux. Encore son état de santé nous prive-t-il, la plupart du temps, de ses visites. Je vais la voir souvent, aussi souvent que possible, mais la course est longue, et mon père n'aime pas beaucoup à me la voir faire avec notre vieux Constant pour unique chaperon. Quant à mademoiselle... *mademoiselle*, c'est mon institutrice,.. elle a des névralgies.

Mlle Blanche sourit imperceptiblement; mais Marc, qui la regardait, surprit et le sourire et la nuance fugitive de mépris qui s'était reflétée sur le visage de la jeune fille, miroir trop fidèle d'une âme naïve. Cette expression de physionomie, si passagère qu'elle eût

été, lui donna fort à penser ; et une question, banale en la forme, qu'il allait articuler, au sujet de *mademoiselle*, lui parut tout à coup horriblement indiscrète : se rappelant quelques paroles à double sens de la vieille Mme Béruel, sa respectable propriétaire, il flairait un drame de famille.

— Tiens! fit-il, laissant là mademoiselle, personne ne m'a parlé de Mme de Neufinglise. J'ai pourtant bien demandé à mes collègues de me nommer sans omission tous les notables habitans de la contrée.

— Oh! Mme de Neufinglise ne reçoit pas. Sans cesse souffrante depuis son veuvage, très triste, elle vit à peu près cloîtrée. D'ailleurs, Neufinglise étant déjà loin d'ici, et dans la direction opposée à celle de Méry, on a pu légitimement considérer la propriété de notre amie comme en dehors de votre cercle d'opérations.

Une voix de femme, légèrement traînante, dolente même, mais très musicale, qui semblait venir de la maison, appela par deux fois :

— Blanche!

La jeune fille eut un petit froncement de sourcil des plus nets, des moins équivoques. A coup sûr, elle n'aimait pas la voix qui venait de se faire entendre.

— C'est mademoiselle, dit-elle. Sans doute, mon père est dans le salon et vous y attend. Voulez-vous venir, monsieur?

Et, d'un pas léger, précédant un peu le visiteur, elle rebroussa chemin. — Chose assez singulière, pour la première fois depuis le commencement de l'entretien, elle venait de manifester quelque embarras : même elle avait un peu rougi. Était-ce la crainte d'avoir laissé deviner par cet étranger une partie de ses sentimens à l'endroit de l'institutrice? ou souffrait-elle à la pensée que cette intruse allait exercer la sagacité peut-être malveillante d'un nouveau-venu? ou enfin s'apercevait-elle tardivement qu'elle avait conversé avec un inconnu, dès sa première visite, sur un ton de familiarité intempestif?

Dans la petite pièce où Marc avait été tout d'abord introduit, M. de Servière était assis, presque étendu sur un canapé bas. Sa mise, fort soignée, ne révélait nullement un état habituel de maladie ou d'infirmité. Vêtu d'une redingote noire, très ajustée, et d'un pantalon gris à la mode d'il y a trente ans, les pieds chaussés d'escarpins vernis un peu larges et trahissant par certaines protubérances un état d'enflure qui, mieux que d'escarpins probablement, se fût accommodé des chaussons ou des bandages dont on a coutume d'envelopper les extrémités goutteuses, l'ancien conseiller, bien peigné, rasé de frais, n'avait, au premier aspect, sous son reste d'embonpoint, rien qui commandât la pitié. C'était un type de vieux magistrat, taillé sur le modèle des parlementaires du siècle dernier. Pourtant, à le bien examiner, on découvrait en lui des signes menaçans de prochaine et irrémédiable ruine. Son reste d'embonpoint ressemblait singulière-

ment à de la bouffissure ; comme les pieds, les mains étaient enflées, mais non peut-être par la même cause, car elles n'étaient ni rouges ni précisément déformées : elles semblaient épaisses et molles, comme soufflées. En outre, le conseiller avait les lèvres violacées, les traits altérés, le regard bizarre que donnent certaines affections cardiaques. Au résumé, ce vieillard propret et d'apparence replète n'était qu'un sépulcre blanchi, qui logeait la mort derrière ses parois recrépies. Les mains surtout étaient pitoyables, parce qu'elles demeuraient presque belles, en dépit de l'engorgement des articulations et des phalanges : des mains de prédicateur mondain qui engraisse en vieillissant. Marc ne pouvait en détacher ses yeux, pendant qu'il écoutait les complimens de bienvenue du conseiller, homme du monde jusqu'au bout de ces ongles blêmes et d'un dessin parfait, qui rappelaient affreusement les jolis ongles roses de M^le^ Blanche. Car le secret de cette attention localisée était dans un air de famille tout à fait frappant que le jeune homme avait immédiatement constaté entre les mains de Mlle de Servière, longues, potelées et blanches, irréprochables, n'ayant rien des mains d'une fillette à peine échappée de l'âge ingrat, et celles de ce vieux moribond, dressé sur son canapé comme un macabre fantoche dans un salon d'automates. Si intéressante cependant que fût pour lui cette étude chirognomonique, Marc, après avoir répondu de son mieux aux protestations aimables de son aîné dans la carrière, songea naturellement à scruter du regard les profondeurs supposées ténébreuses et perfides de la fameuse *mademoiselle*.

Mlle Angèle de la Rue (en trois mots, avec un *d* et une *l* minuscules, mais avec une *R* très majuscule), ou simplement *mademoiselle*, ainsi qu'on l'appelait à La Chaumine, apparut à Marc comme une fort jolie femme n'ayant guère dépassé la trentaine. Sans un face-à-main qu'elle portait continuellement à ses yeux, et qui, ne pouvant, vu son âge, lui donner un air de douairière, lui donnait un air d'institutrice, les plus difficiles l'eussent trouvée, sans aucun doute, à leur gré. Mince, maigre à la rigueur, mais d'une maigreur sans arêtes ni angles, fausse maigre en un mot, brune avec des yeux noirs endiamantés, sur lesquels retombait à chaque instant, comme un complaisant rideau, une paupière lourde de cils, c'était, au total, pour peu que Mme Béruel eût mis quelque vérité dans ses sous-entendus, une institutrice à charmer un père veuf et libertin. Assise non loin de M. de Servière, la tête entourée d'une blanche dentelle, le menton douloureusement appuyé sur un doigt, mademoiselle parla infiniment peu, et seulement pour se plaindre de sa terrible névralgie faciale, qui l'avait empêchée de venir recevoir M. Bréan au nom de M. de Servière, l'obligeant à prier Blanche

de le faire à sa place. Le moins perspicace des hommes eût compris sans délai, au ton de l'institutrice, qu'il était reçu par elle autant que par le maître honoraire de la maison ; de sorte que Marc, qui n'était point cet homme-là, démêla du premier coup le rôle dissolvant que jouait la jeune femme dans cet intérieur sans épouse et sans mère. Non-seulement il devina que l'ancien conseiller à la cour de Bordeaux se faisait un peu trop soigner par cette intéressante névropathe, — après s'être fait achever par elle, selon toute vraisemblance, — mais il pressentit que l'onduleuse personne devait ambitionner une domination plus franche que celle qu'on lui avait abandonnée, un titre plus flatteur que celui de servante-maîtresse. — « S'il n'a pas le bon esprit de mourir sans barguigner, pensait-il, elle saura bien se faire épouser par l'affreux roquentin. Pauvre Blanche ! Pauvre petite Blanche !.. Bah ! je serai-là pour l'arracher à la honte de cette tutelle ; elle sera heureuse, je le jure,.. et moi aussi. »

L'amour, quand il a du temps devant lui, est assez ingénieux ; en toute circonstance, il est modérément scrupuleux. Marc se sentait de force à rendre des points à Machiavel. Aussi fit-il cyniquement sa cour à l'institutrice. Il fut aimable, il fut galant, il fut spirituel, il fut empressé, il fut respectueux auprès d'elle, enfin tout ce qu'on peut être auprès d'une femme en présence d'un mari ou d'un amant dont on ne tient pas à éveiller la jalousie. Quand il se retira, au bout d'une heure, en s'excusant de n'avoir pas mieux surveillé le Temps, « un traître qui se fait tout petit ou s'allonge démesurément, selon les milieux, » il lui fut loisible de comprendre qu'il avait conquis la place. M. de Servière l'invita à dîner pour le commencement de la semaine suivante ; mademoiselle lui sourit sans la moindre grimace névralgique. En revanche, *Blanchette*, comme disait le conseiller, — comme disait aussi quelquefois son assistante, — Blanchette, si confiante dans le tête-à-tête, n'eut pour le jeune homme qu'un regard contraint. Mais il n'y avait rien là de bien inquiétant, et il ne s'en inquiéta pas outre mesure : on lui en voulait sûrement d'avoir traité Mlle de la Rue comme la maîtresse de la maison ; l'occasion de se faire absoudre, en expliquant sa conduite, devait nécessairement se présenter tôt ou tard... Du reste, le plus tôt serait le mieux, indubitablement.

Au retour, tout en fouettant la jument rouanne avec une vigueur incomparablement supérieure à celle qu'il avait déployée à l'aller, le procureur, dans son particulier, gratifiait M. de Servière de tout un lot d'épithètes assez peu louangeuses, telles que celles-ci : *agonisant lubrique*, *cadavre vernissé*, *momie sans bandelettes*, et autres aménités mentales de même essence. Et le refrain de ces litanies était, on le croira sans peine : « Sainte Blanchette, priez pour nous ! »

V.

« Méry-sur-Aube, 6 juin.

« Tu touches au port, » m'écrivais-tu la semaine dernière, mon bon Xavier, non sans quelque ironie, je le suppose. Eh bien ! entre nous, je commence à le croire. Tout va bien. Le père m'aime, l'institutrice m'aime ; la fille finira par m'aimer, à moins qu'elle n'ait l'esprit de contradiction. L'autre jour enfin, après trois visites sans résultat, je suis parvenu à lui glisser dans une phrase excessivement habile, quoique honnêtement entortillée, l'explication de mes prévenances à l'endroit de Mlle de la Rue. L'allusion à mes sentimens a été, tu n'en doutes pas, d'une convenance et d'une discrétion qui défient la critique. Blanche, qui est fine, et nullement *tarte à la crème*, a dû comprendre. Quoi qu'il en soit, elle n'en a rien laissé voir. Il y a des momens où sa sérénité, dans nos causeries à deux, m'humilie ; il y en a d'autres où cette sérénité m'inquiète. Bah ! j'oublie souvent que c'est une enfant. M. de Servière a dit un jour à Mme Béruel (qui me l'a répété avec intention, car elle me veut du bien) qu'il ne tenait pas à la fortune chez les prétendans, pourvu qu'ils fussent magistrats et par ainsi au-dessus du soupçon de calcul et d'intrigue. — Les magistrats ont toutes les vertus aux yeux de ce magistrat qui n'en possède aucune. — Je serai donc le mari de Blanche. Tu le vois, j'en use sans façon : je l'appelle Blanche tout court, comme si je devais l'épouser demain. Et pourtant, certains jours, je me surprends à murmurer comme le Charles-Quint de Victor Hugo :

> Quelque chose me dit : Tu l'auras !.. Je l'aurai !
> Si je l'avais !..

« Seulement, ce n'est pas de l'empire du monde, frivole chimère, qu'il s'agit, c'est de Blanchette, c'est de mon bonheur, ce qui est autrement intéressant.

« Sérieusement et en toute sincérité, je l'aime, mon ami, cette petite fille, d'une tendresse folle et paternelle à la fois. Jamais je n'ai rêvé grâce ni pureté plus grandes ; jamais je n'ai rencontré figure plus touchante et plus séductrice. Elle est enfant et elle est femme. Elle est de ce temps-ci par les idées et d'un autre temps par l'éducation ; elle respecte le passé sans l'aimer, sans avoir pour lui aucun de ces attendrissemens nigauds qui font verser des pleurs sur la poésie défunte des pataches et des berlines, ou sur la saleté pittoresque des ruelles aujourd'hui démolies, ou encore sur la sublime iniquité des institutions disparues : elle n'est pas de ces gens qui accepteraient de voir refleurir cent abus péniblement déracinés

pour le plaisir de contempler une châtelaine en costume moyen âge ou un vassal agenouillé, prêtant « la bouche et les mains, la foi et l'hommage » à son suzerain. Elle est instruite, intelligente, spirituelle, et elle est naïve; le spectacle d'un commerce honteux, qui lui retire la joie de respecter son père et qui souille la place longtemps vide de sa mère, a pu l'attrister sans la flétrir. Mais a-t-elle tout deviné? Au fait, que peut bien deviner, en pareille matière, une vierge candide qui a de la lecture et de l'esprit naturel? Grave problème. Si elle ne sait rien de précis, au prix de mon bonheur à venir, je voudrais lui épargner les terri- bles haut-le-cœur de l'initiation. C'est en moi un sentiment nouveau que ce culte exalté de l'innocence, apparemment parce que je n'avais pas rencontré jusqu'ici de jeune fille ou d'enfant vraiment digne de me l'inspirer. Il y a, en général, tant de faux et de convenu dans la candeur des petites filles! Elles sont si rares, les vraies jeunes filles! Enfin, en voilà une, et je l'aime! Et bientôt, sans doute, j'aurai licence de m'en faire aimer. En attendant, je la vois souvent, et nous préludons à l'amour par une délicieuse camaraderie.

« D'honneur, il était temps que je la rencontrasse! Le *tædium vitæ*, qu'on prononce *spleen* aujourd'hui, me gagnait de plus en plus. J'étais parvenu, trop tôt, à ce point de la vie où, pour tout homme de jugement, le vain prestige des formules et des conventions sociales s'éclipse subitement, les laissant voir dans leur puérile faiblesse et leur stérilité. Quand un homme en est là, il n'a plus qu'à s'entourer la tête de son manteau, à la mode antique, et à se tourner du côté du mur pour mourir, — à moins que ne surgisse tout à point devant lui le bon génie, l'ange... Oui, j'en étais là. J'avais le dégoût de toutes choses et principalement de mon métier; la justice me faisait l'effet d'une sinistre caricature. Il est vrai qu'aujourd'hui je vois encore la caricature, mais je ne la vois plus sinistre. Pour un rien, naguère, j'eusse pris la place des gens que j'interrogeais, et je leur eusse crié : « Allons! c'est votre tour, jugez-moi! » Et, en moi, bien entendu, je voyais la société tout entière, avec ses lois imbéciles ou féroces, la société, qui, par ma bouche, dit au vagabond : « C'est un délit de ne point avoir de domicile; vous méritez la prison. Mais, vous savez, c'est un crime d'aller en prison, un crime dont on vous tiendra rigueur, et dont je serai le premier à vous demander compte lorsque vous en sortirez. » Quand une loi est aussi bête que cela, il faut plaindre ceux qui l'ont faite et ceux qui l'appliquent bien plus que ceux qui en sont les victimes. Et, pour tout le reste, il en allait de même. Je me sentais des envies folles de tendre la perche aux prévenus, de les mettre en garde contre les articles pointus de nos codes, contre ces chevaux de frise de la société, où tant de pauvres diables, plus maladroits que coupables, viennent se faire embrocher journellement, sans autre utilité

pour le monde que l'avancement qu'on nous donne quelquefois à cette occasion. Maintenant, je suis plus raisonnable ; j'apprécie plus sainement les choses : ayant quelque chance d'être heureux, il est bien évident que les lois de ce monde ne sont pas si mauvaises.

« Je n'ai pas retrouvé pourtant l'enthousiasme, et je serai toujours un mauvais magistrat. Cette idée que des hommes peuvent juger des hommes, non pas seulement au point de vue utilitaire, mais au nom de la vérité, de la conscience universelle, de l'absolu, me paraît de plus en plus baroque et monstrueuse. Je ne me vois pas, je ne vois pas M. de Servière dans les fonctions du bon Dieu. D'ailleurs, personne n'a plus l'air de nous y voir, car on nous respecte de moins en moins. La foi des gendarmes eux-mêmes semble péricliter et s'éteindre ; ils commencent à nous regarder avec des yeux intelligens : c'est fini. De vrai, vois-tu, c'est encore un monde qui s'écroule ; les idées sacerdotales, les classifications hiératiques avaient fait leur temps : à la suite des religions et des dogmes politiques, voici les philosophies spiritualistes et les dogmes sociaux qui entrent en danse. Plus d'idées toutes faites ! Rien que des choses à faire. Mais quel joli chaos ! Oh ! oui, certes, on peut le redire, le mot de Voltaire : Nos neveux verront un beau tapage. Bast ! après tout, cela m'est bien égal ! J'ai du sang révolutionnaire dans les veines ; les révolutions ne me font point peur. Et, d'ailleurs, je crois fermement que, s'il n'existait pas des énergumènes ayant sans cesse à la bouche des menaces de mort et d'incendie, l'humanité ne bougerait non plus qu'un terme : les *juste milieu* n'aiment pas le mouvement ; il n'y a que des colonnes d'Hercule à leur horizon. La société, comme l'art, comme la littérature, a besoin d'être fouaillée, de temps à autre, par des exagérés et des fous, pour ne pas piétiner indéfiniment dans les vieux chemins défoncés. Quand l'omelette s'attache à la poêle, il faut la faire sauter, au risque de l'envoyer dans la cendre : ainsi des institutions. Et puis, je te dis que cela m'est égal. Si je dois être heureux, le monde durera toujours assez longtemps pour voir la fin de mon bonheur ; si je ne dois pas l'être, je ne demande pas mieux que de voir sa fin, à lui. — Voilà une philosophie que tu comprendrais, gros égoïste, si l'habitude malsaine de toucher de forts quartiers de rente ne t'avait inspiré un respect exagéré pour le grand livre de la dette publique et une crainte démesurée de le voir flamber.

« Je te tiendrai au courant. Présentement, je suis un peu plus qu'heureux, puisque j'ai l'espoir de l'être. Aime-moi et porte-toi bien, comme disaient les anciens.

« BRÉAN. »

VI.

Tout allait, en effet, on ne peut mieux à La Chaumine, excepté M. de Servière, dont la santé empirait à vue d'œil avec les premières chaleurs. Mais, étant donnée la suprême incartade que Marc le jugeait capable d'accomplir solennellement, ce pis n'était peut-être pas un mal. Le conseiller, d'ailleurs, était parfait pour le jeune procureur ; il avait été jusqu'à reconnaître, devant Blanche et devant mademoiselle, que, même à la cour de Bordeaux, où, de son temps, comme chacun savait, les magistrats étaient tous exceptionnellement distingués, il n'avait jamais vu de jeune officier du parquet plus accompli. Mademoiselle avait eu l'air de dire : Cela ne m'étonne pas. Et Blanche n'avait rien dit.

Bref, en un mois, Marc avait fait plusieurs pas de géant. Il déjeunait ou dînait au moins une fois par semaine à La Chaumine ; il s'entretenait familièrement avec mademoiselle, qui, grâce à un esprit singulièrement mordant et exercé, était pour lui un partenaire à ne pas dédaigner dans les jeux de la parole ; et Blanche l'accueillait comme un camarade d'enfance : il semblait qu'elle eût trouvé en lui le confident dont elle lui avait avoué, dès leur première entrevue, qu'elle déplorait l'absence. A vrai dire, ce confident ne recevait pas de confidences ; mais il avait tout lieu de supposer que c'était faute de secrets, et non de confiance. — Bientôt peut-être, il serait temps de prendre plus nettement position, car il était fort à souhaiter que M. de Servière mourût assez tard pour marier sa fille et assez tôt pour ne pas se remarier lui-même.

Un jour du milieu de juin, Marc arriva à La Chaumine, après l'audience, pour y faire une visite d'après-midi. Sur un banc de la grande allée, assez loin de la maison, il ne fut pas médiocrement surpris d'apercevoir Blanche en compagnie d'un jeune militaire, avec qui elle paraissait causer gaîment. Ce jeune militaire était un simple brigadier de cavalerie, ainsi qu'en témoignaient deux galons de laine rouge à cheval sur la manche bleue de son dolman. — Cet uniforme clair ne laissa pas de faire instantanément une grosse tache noire à l'horizon du procureur. D'où pouvait bien sortir ce brigadier ? Personne n'en avait jamais parlé devant lui, pas même Blanche, qui devait pourtant le connaître d'assez longue date, à en juger par l'abandon et la gaîté d'un rire de bonheur, dont les cadences perlées lui ébranlaient l'âme à distance, sapant mystérieusement de récentes espérances ancrées déjà au plus intime de son être.

— Ah ! monsieur Bréan, c'est fort aimable à vous de venir faire

la partie d'échecs de M. de Servière... Je gage que la présence de ce chasseur à cheval vous intrigue.

Mlle Angèle de la Rue était entre lui et le perron qu'il s'apprêtait à gravir; il ne l'avait même pas vue venir.

— Ce chasseur à cheval? fit-il. Oui,.. c'est-à-dire que je me demandais s'il y aurait indiscrétion à aller saluer Mlle de Servière en ce moment.

— Eh! eh! je ne sais trop. Peut-être. C'est un ami d'enfance, Gilbert de Neufinglise, vous savez bien ?

— Moi? je ne sais rien du tout. Où aurais-je appris?.. Ah! Mme de Neufinglise, que je n'ai jamais vue, du reste, mais dont j'ai souvent entendu parler, a un fils?

— Que vous voyez là-bas, assis à côté de Blanche. Un jeune volontaire qui va finir son temps et qui, sans doute, après sa libération, après son stage à la caserne, ira en faire un autre à Paris. Mais il ne s'expatriera pas sans esprit de retour. Oh! sa mère peut être tranquille, il reviendra.

Mademoiselle eut un sourire fuyant, qui ne se montra que juste autant qu'il le fallait pour qu'on le remarquât.

— Naturellement, dit Marc, il reviendra. N'est-il pas propriétaire d'un domaine dont il porte le nom et qui est situé tout près d'ici?

— Neufinglise, en effet, est à deux ou trois lieues de Hautrupt, notre commune.

Marc fut choqué de ce possessif. Pourquoi disait-elle « notre commune? » Qu'était-elle à La Chaumine, sinon une étrangère salariée, une servante de passage, dont on n'aurait plus besoin bientôt?

— Ah! les voisinages de campagne, reprit de sa voix lente et modulatrice Mlle de la Rue, les amitiés d'enfance en province, quels ravages dans les jeunes cœurs! A Paris, cela n'existe pas, ces enfans qui se sont connus dès le berceau et qui s'aiment et qui songent à s'épouser tout en jouant à cache-tampon.

Il n'y avait plus moyen de faire semblant de ne pas comprendre.

— Ah! Mlle de Servière et M. de Neufinglise sont fiancés? demanda Marc avec un léger, très léger tremblement dans la voix.

— Fiancés, si l'on veut, répondit mademoiselle. Tout au moins aspirent-ils à l'être. M. de Servière estime avec sagesse qu'un jeune homme de vingt ans n'est guère plus propre à faire un fiancé qu'à faire un mari. Ce lien des fiançailles, si léger, si fragile au bras d'un garçon qui a le monde à parcourir et la vie à connaître, pèse lourd au poignet d'une fillette qui le prend au sérieux, si lourd que, quand il faut le rompre, on s'aperçoit qu'il a meurtri pour longtemps, quelquefois pour toujours, celle qu'il a tenue captive... Moi, je suis l'adversaire résolue de ces contrats purement poétiques, à longue échéance et dénués de sanction, où l'on pratique le troc

des cœurs sur parole. C'est très dangereux, très dangereux. Et, si M. de Servière, qui me fait souvent l'honneur de me demander mon avis, veut bien me consulter une fois encore, je ne manquerai pas d'insister sur l'inconvénient grave qu'il pourrait y avoir à prêter les mains à ce petit manège... Mais je vous parle là de choses qui ne vous intéressent guère. Pardonnez-moi, monsieur. On vous traite ici comme un ami déjà; c'est ce qui justifie mon expansive confiance; à force d'entendre parler de vous sur un ton d'estime et d'intimité, j'ai fini par me persuader que nos relations étaient plus âgées qu'il ne semble.

Faite ainsi sans minauderie, avec une grâce libre, la profession de foi était plus qu'aimable et méritait bien le salut et le sourire de reconnaissance dont Marc la paya. Mlle Angèle, au lieu de rentrer dans la maison, d'où elle était sortie pour rencontrer M. Bréan et où elle l'avait empêché de pénétrer, prit une allée latérale qui longeait d'abord le mur du cottage, puis s'enfonçait sous les arbres du côté opposé à celui où Blanche devisait toujours avec son ami Gilbert.

Elle marchait à pas mesurés, comme les personnes souffrantes qui se dorlotent, mais sans rien perdre de sa taille assez haute et très souple, bien prise dans un corsage de grenadine noire orné de fort belles dentelles, — lesquelles, à moins qu'elles ne lui vinssent d'une aïeule agréablement nippée, avaient dû, lors de l'acquisition, cruellement grever son budget d'institutrice. Sa main diaphane plutôt que maigre, sur laquelle retombaient sans cesse plusieurs bracelets et porte-bonheur trop larges, jouait avec un grand lorgnon d'écaille incrustée d'or. Il y avait, depuis un instant, de l'embarras dans sa contenance, et il suffisait de la regarder pour deviner qu'elle n'avait pas dit tout ce qu'elle avait à dire. Après avoir marché quelques secondes en silence, côte à côte avec Marc, vers lequel elle se tournait de temps à autre dans un mouvement d'attente, comme pour provoquer de sa part une question, un mot auquel se pût accrocher un prétexte à épanchemens nouveaux, elle se décida à prendre le plus court, au risque de trouver le chemin barré.

— Voulez-vous me permettre, dit-elle en s'arrêtant et en regardant le jeune homme avec plus de franchise qu'il ne la supposait capable d'en montrer, voulez-vous me permettre d'être très, très indiscrète?

— Je vous en prie, répondit Marc en s'inclinant.

— Oh! je voudrais d'abord que vous fussiez bien convaincu que c'est dans votre intérêt... Il est vrai que vous ne pourrez acquérir pareille conviction qu'après m'avoir entendue... Ma foi! je me risque.

Elle se remit en marche.

— M. de Servière, reprit-elle, — il est bon que vous le sachiez, — vous porte grand intérêt; il a pour vous une réelle sympathie, et il

ne trouve ici aucun contradicteur lorsqu'il entreprend de faire votre éloge...

Marc, intrigué par ce préambule autant qu'il avait été peiné d'abord en apprenant la ruine probable de ses espérances, se contenta d'ébaucher un nouveau salut. Mlle de la Rue, en pleine possession d'elle-même et de son sujet désormais, continua avec une imperturbable assurance :

— Vous n'ignorez pas à quel point les petits romans du mariage nous passionnent, nous autres femmes ; nous aimons à les prendre dès le début, à commencer par le commencement, au rebours de ce que nous faisons pour les autres romans, pour les romans imprimés ; il nous plaît d'en suivre pas à pas l'intrigue ; et, si le sort propice nous fournit l'occasion de travailler au dénoûment, nous sommes transportées d'aise. En ce qui concerne Blanche, mon élève, que j'aime comme si elle était ma fille, mon dilettantisme se double d'une affectueuse sollicitude. J'ai peur qu'elle ne fasse fausse route en engageant trop tôt son avenir... J'ai, du reste, la satisfaction de me rencontrer, dans mes inquiétudes, avec son père, qui, ayant eu vent d'une inclination précoce, témoigne quelquefois de l'angoisse au sujet du mariage, encore lointain, de cette chère enfant... Je dis mariage lointain, parce qu'il s'agit de Gilbert de Neufinglise, un garçon de vingt ans, sans autre défaut connu que son âge, mais à qui il faudra toujours au moins cinq ou six ans pour s'en corriger. Le désir de M. de Servière, dont la santé s'altère de plus en plus, serait de marier sa fille avant que la maladie dont il souffre depuis de longues années ait achevé son œuvre. Or, l'autre jour, j'ai montré, je le confesse, — et c'est, au surplus, l'objet de cet entretien, provoqué par moi, — une déplorable incontinence de langue : je me suis laissée aller à dire, devant le père de Blanche, qu'il y avait, à ma connaissance, dans le voisinage, un jeune homme qui devait ruminer d'amoureux projets au sein d'une studieuse solitude. Ce jeune homme, je l'ai nommé. C'est une véritable étourderie de femme, d'autant que je me suis peut-être trompée du tout au tout. M. de Servière a sauté sur l'idée, s'en est emparé, l'a faite sienne et n'en démordra plus qu'à la dernière extrémité... C'est un homme excellent, plein de cœur, mais effroyablement autoritaire, comme la plupart des magistrats, ceux de la vieille école du moins, ceux qui se montrent les dignes descendans de ces faiseurs de remontrances auxquels les prérogatives royales semblaient toujours assez léonines pour que ce fût œuvre pie d'en détourner une bonne part à leur bénéfice... Et puis, il ne jure que par la magistrature, et la personne que j'ai eu l'imprudence de nommer, c'est précisément un magistrat, un magistrat d'avenir, un magistrat parfait, comme tous les magistrats. Enfin, c'est vous.

Elle le regardait, bienveillante et presque câline. Lui, sérieusement gêné, balbutia :

— Mais, mademoiselle,.. assurément je suis heureux, flatté que... Mais vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande ce qui a pu vous donner à penser?..

— Oh! mon Dieu, cher monsieur, dit Mlle de la Rue d'un air innocent, je vous devais l'aveu de ma faute; mais il est bien clair que, n'ayant été nullement autorisée par vous à me faire votre porte-parole, rien de ce que j'ai ainsi avancé à la légère n'a pu vous engager ni vous nuire. Seulement, si je me suis trompée, je vous demanderai,.. je vous demanderai d'abord un million de fois pardon, je vous demanderai ensuite de vouloir bien m'autoriser à chasser tout doucement de l'esprit de M. de Servière une pensée que j'ai contribué à y faire entrer... Voyons! au point où nous voilà parvenus, — un peu vite, je le reconnais, mais la faute en est à moi seule, — parlons à cœur ouvert, sans autre diplomatie que celle des honnêtes gens n'aimant pas l'équivoque.

Marc comprenait bien ce qu'avait de bizarre et de légèrement inconvenant le procédé de l'institutrice. Il comprenait bien aussi que ce n'était pas un excellent moyen d'arriver au cœur de Blanche que de se placer sous le patronage de quelqu'un à qui elle avait voué une antipathie légitime, fondée sur de solides et ineffaçables griefs. Mais il ne pouvait se déterminer à repousser cette offre d'alliance mal déguisée, ce concours qu'il soupçonnait, au fond, quelque peu intéressé. A défaut même de tout désir sincère de tirer parti de la circonstance, la curiosité eût pleinement suffi à lui conseiller d'approfondir le cas.

— Eh bien! mademoiselle, fit-il en souriant, me voilà prêt à vous répondre... car vous n'attendez pas, je l'espère, que je prenne l'initiative des mille et une confidences que comporte mon rôle, celui que je dois à votre bienveillance.

— Vous voulez que je vous questionne, comme à confesse, quand le bilan est très chargé? dit gaîment mademoiselle. Accordé!.. Quand vous avez vu Blanche pour la première fois, qu'avez-vous éprouvé?

— Ce qu'on éprouve toujours en pareil cas : un malaise vague.

— Ce n'est pas du malaise, cher monsieur; c'est une mystérieuse émotion.

— Soit! La fièvre, vous savez, est aussi une émotion.

— Fi! quel parti-pris de prosaïsme! Et pourtant, quelle jolie scène! Le bord de l'eau, une ravissante petite amazone, suivie d'un vieux domestique... Tout cela d'un romanesque, comme mise en scène! Car, l'âge de l'amazone mis à part, le nombre est infini des romans qui commencent de la sorte pour finir par un mariage...

ou une mort, ou même pour ne pas finir du tout, sauf à recommencer sous un autre titre.

— Ah! Mlle de Servière a raconté ?..

— Oui, après votre première visite. Le jour même, elle ne nous avait rien dit. Et, à parler franc, lorsque je l'entendis narrer l'incident de la cravache avec une certaine complaisance, je fus tentée de croire que la première impression que vous lui aviez causée aurait raison, tôt ou tard, du poétique prestige de certains souvenirs d'enfance.

— Et... depuis? demanda Marc, anxieux.

— Depuis, j'ai reconnu ma méprise, répliqua mademoiselle, d'un ton net. Blanche n'a jamais lu qu'un roman, et le malheur veut que ce soit *Paul et Virginie*, le pire de tous.

— Alors, fit Marc avec un découragement visible, à quoi bon ce jeu?

— Là! vous voilà à bas! Et vous êtes un homme, et vous êtes amoureux!.. D'ailleurs n'avez-vous point entendu, ou si c'est que vous ne m'avez pas comprise lorsque j'ait fait allusion aux désirs, aux volontés de M. de Servière? Le père de Blanche n'est pas homme à lâcher son candidat; il veut que la fillette, qui est déjà femme et très femme, se marie l'an prochain, au plus tard, et qu'elle vous épouse : elle vous épousera, à moins que vous ne vous défendiez.

— Hé! croyez-vous que j'irai l'épouser, sachant?.. Non, non; je la voudrais, c'est vrai, mais libre et librement consentante.

— Bon! fit mademoiselle avec une impatience qui étonna Marc. Il paraît que vous ne chassez le roman par la porte que pour lui donner l'occasion de rentrer par la fenêtre. Épousez donc, cher monsieur, épousez donc, sans épiloguer sur les circonstances, raffiner sur les scrupules, quintessencier la délicatesse. Croyez-moi, les cœurs de dix-sept ans finissent toujours par capituler devant un mari jeune qui sait s'y prendre. On n'a point d'antipathie pour vous, bien au contraire; un de ces jours, on vous aimera tout à fait. Du reste, M. de Servière le veut, et moi... je le désire. Vous, voulez-vous... vouloir?

Marc se tut, ne songeant pas d'abord à répondre, étonné de cette insistance comme aussi de cette chaleur inexplicable à soutenir, à exciter même ses prétentions. Il roula, pendant un instant, dans sa tête un projet plein de noblesse et de chevaleresque loyauté, lequel consistait à s'ouvrir à Blanche de ses sentimens et de ses vœux, pour lui révéler du même coup qu'il s'était tramé et qu'il se tramerait probablement encore de redoutables complots contre le choix qu'elle avait fait de M. Gilbert de Neufinglise. Il voyait en imagination la pathétique scène (peut-être l'avait-il vue déjà ou lue quelque part) où, immolant son amour, il protesterait de sa volonté de ne jamais devenir complice des machinations ourdies contre le bonheur de la jeune fille. Et, sans doute, il se rappelait vaguement que, dans

la littérature au moins, ces généreuses abnégations sont le plus souvent récompensées, comme elle méritent de l'être, par un subit retour de fortune, l'admiration et la reconnaissance engendrant volontiers l'amour. Néanmoins, ce projet, pour séduisant qu'il fût à de certains égards, ne lui parut pas longtemps susceptible de lui procurer, dans la réalisation, des joies équivalentes à celles qu'il avait précédemment entrevues. Le prisonnier ne renonce pas facilement au rayon de soleil qui l'a visité; prisonnier de la vie monotone, Marc tenait à son rayon de soleil. Il résolut de laisser les grands sentimens dans les livres, où ils se sont réfugiés de toute éternité, reconnus gênans partout ailleurs. Après tout, il avait pour lui la famille et, par-dessus le marché, l'institutrice. La volonté d'un père, — fût-ce celle de votre propre père, — ne vous paraît jamais si sacrée que quand elle est d'accord avec la vôtre. Ce que voulait le père de Blanche, ce que lui, Marc, voulait aussi, et passionnément, c'était le bonheur de Blanche, véritable enfant incapable encore d'y pourvoir elle-même. En outre, ce Gilbert se chargerait probablement, avant peu, de la réveiller de l'illusion qui lui faisait voir un mari dans un camarade de jeux, de trois ans plus vieux qu'elle.

— Mademoiselle, dit-il d'un ton franc et résolu, je vous sais un gré infini d'avoir deviné mes sentimens et de les avoir encouragés avec une bienveillance, un zèle que je voudrais bien pouvoir reconnaître un jour par un dévoûment à toute épreuve...

Il appuya sur le mot *dévoûment*, regarda sans trop de fixité Mlle de la Rue, qui n'eut garde de broncher, attendit deux secondes, puis continua :

— Mais, dès l'instant que M. de Servière est informé de mes espérances et qu'il veut bien les trouver conformes à ses désirs, je crois qu'il serait convenable que je fisse, sans plus tarder, auprès de lui une démarche officielle. N'est-ce pas votre avis ?

— Si, si, articula mademoiselle avec empressement. Je ne saurais trop vous le conseiller.

— Pourtant, fit observer Marc, Mlle Blanche est bien jeune encore. Seize ans, dix-sept ans à peine...

— C'est vrai ; mais elle est fort intelligente, formée déjà d'esprit comme de corps ; et il est assez naturel que son père, dans l'état de santé où il se trouve, désire ardemment d'assurer son avenir, son bonheur, avant de quitter ce monde, où il la laissera seule, à peu près sans famille.

— Je ferai donc prochainement la démarche en question, dit Marc. M. de Servière, s'il juge à propos de ménager bon accueil à ma demande, me tracera ma ligne de conduite ; puis, plus tard, Mlle Blanche prononcera en parfaite connaissance de cause.

Il avait parlé du ton d'un homme qui n'a plus rien à dire, pour le

moment, sur un sujet longuement traité. Néanmoins, il lui restait un point à éclaircir, qui lui tenait fort au cœur. Le caractère de l'intervention de Mlle de la Rue lui semblait plus que jamais énigmatique.

— Ne pourrais-je savoir, mademoiselle, reprit-il bientôt, quelle considération, ou quelle circonstance m'a valu le bénéfice de votre bienveillant concours ?

Mademoiselle hésita tout au plus une seconde.

— Mon Dieu ! mon cher monsieur, dit-elle d'un air dégagé, j'ai été la première à invoquer la nécessité de la franchise dans cet échange de vues ; je ne me déroberai point en chemin. Indépendamment de la ferme croyance que vous êtes absolument digne de fixer le choix de M. de Servière, il y a une raison toute personnelle qui me pousse, non pas précisément à souhaiter le succès de votre candidature, mais à faire écarter celle de M. de Neufinglise : Mme de Neufinglise m'honore d'une particulière antipathie, et je ne me dissimule pas que son fils n'a guère à lui envier, sous ce rapport, que la dose de fiel et de méchanceté qu'elle doit à son sexe et à son âge. Vous comprenez que je n'ai aucun motif de favoriser du peu de crédit qui m'appartient un projet de mariage dont la réalisation achèverait sûrement de m'aliéner le cœur de mon élève... Voilà de la sincérité, n'est-il pas vrai ? et le mobile qui a déterminé ma discrète et secrète intervention ne vous semble-t-il pas plus que plausible ?

— Si fait, mademoiselle, si fait... Quoique, à tout prendre, votre affection pour Mlle Blanche se pût accommoder peut-être de la savoir heureuse avec quelqu'un qui ne vous aime pas : d'autant plus que, une fois mariée, Mlle de Servière n'aura plus avec vous, selon toute apparence, de ces relations journalières qui rendent si pénibles les moindres mésintelligences.

Mademoiselle eut, à l'adresse de son interlocuteur, un regard moins doux que ses précédens coups d'œil. Ce regard apprit à Marc deux choses : la première, c'est qu'il venait d'effleurer l'endroit sensible, de frôler en passant le nœud même de l'intrigue ; la seconde, c'est qu'il s'exposait grandement, dans cette voie, à perdre, de gaîté de cœur, les sympathies qu'il avait involontairement acquises. Mais, si mauvais magistrat qu'il fût, il n'avait pas impunément pratiqué les interrogatoires captieux dont les procureurs disputent aux juges d'instruction le singulier privilège. — Le métier qu'on exerce vous domine toujours par quelque côté : un caissier infidèle tient en partie double la comptabilité de ses vols ; un procureur ou un juge amoureux *instruit l'affaire* de ses amours.

— En tout cas, mademoiselle, ajouta le jeune homme en riant, ceci vous regarde. L'important pour moi, ce n'est pas la cause de votre parti-pris, ce sont les effets que j'en puis attendre. Tant mieux que votre siège soit fait sans M. de Neufinglise !

— Tenez, monsieur Bréan, épuisons aujourd'hui la matière, voulez-vous?

Elle avait un air un peu rogue maintenant, mais très décidé.

— Je n'aimerais pas qu'il subsistât rien de louche entre nous. Ma position peut, d'un jour à l'autre, et, pour ainsi dire, malgré moi, se trouver modifiée dans cette maison. M. de Servière, par un entêtement de malade, veut, en dépit de toutes les objections, que je ne suis pas la dernière à lui opposer, me donner, avant de mourir, un public et solennel témoignage de gratitude pour ce qu'il appelle mon dévoûment d'épouse sans titre. En d'autres termes, il veut m'épouser. Je résiste; mais il insiste, il s'impatiente, se sentant guetté par la mort; demain peut-être il faudra que je cède, sous peine de hâter sa fin... Oh! je sais fort bien ce qu'on dira, mais je me sens au-dessus de la calomnie. Il n'y a qu'une chose que je ne me croie pas capable de supporter sans défaillance : c'est la haine ou le mépris de Blanche et de son mari, c'est d'être traitée par les enfans de M. de Servière, après sa mort, comme une intruse, comme une aventurière, comme une intrigante. Eh bien! j'ai pensé que vous auriez assez de noblesse d'esprit et de cœur, si vos vœux venaient à être comblés grâce à moi, pour apprécier comme il convient mon rôle auprès d'un vieillard dont les circonstances m'ont faite la consolatrice et la garde-malade, et qui, de ce double chef, m'a voué une reconnaissance, exagérée, sans doute, mais non pas dépourvue de tout fondement, vous l'admettrez, je pense?

La réponse était difficile. Marc, en effet, avait ressenti bientôt une insurmontable aversion pour l'institutrice, en l'écoutant exposer avec froideur et méthode les conséquences prochaines de toute une habile campagne conduite au chevet d'un moribond. La beauté, la grâce, la dolente élégance de la jeune femme, lesquelles au début de cet entretien si favorable à ses plans, l'avaient frappé plus vivement que lors de ses précédentes visites, toute une auréole de charme venait de s'évanouir à ses yeux ; il n'avait plus devant lui qu'un stryge répugnant, qui s'apprêtait à festiner d'un cadavre. Mais, d'autre part, il se demandait ce que gagnerait Blanche à la rupture précoce de cette alliance inattendue; et il voyait, en outre, fort clairement ce qu'il risquait d'y perdre, lui. Au lieu de réserver prudemment la question en escamotant toute réponse directe, il eut la maladresse de laisser entrevoir les scrupules qui s'agitaient au fond de son âme.

— Nous nous égarons, mademoiselle, dit-il doucement, mais avec une significative réserve. Votre concours peut être précieux pour moi ; le mien ne saurait être utile à la réussite de vos entreprises.

Mlle de la Rue fit une moue qui trahissait du mécontentement.

— Enfin, demanda-t-elle, si, demain, vous appreniez mon mariage, comment me jugeriez-vous?

— Pourquoi voulez-vous que je vous juge?.. Du reste, laissez-moi vous le dire, il y aura bien d'autres jugemens que le mien, et de plus intéressans. Il faut vous attendre à être tant soit peu maltraitée.

— Je m'y attends; et c'est bien pour cela qu'il me serait doux de trouver ici même des défenseurs contre les attaques venues du dehors... Au surplus, si cette douceur m'est refusée, je saurai m'en passer.

Elle avait relevé la tête et affectait une crânerie qui jurait un peu avec sa beauté plaintive.

— Oh! d'ailleurs, — ajouta-t-elle perfidement, — quand on n'a pas de fortune et qu'on épouse plus riche que soi, peu importent les circonstances, il ne faut pas prétendre échapper aux insinuations malveillantes.

Là-dessus, elle reprit, d'un pas plus alerte que celui qu'elle avait en venant, le chemin de la maison.

C'était une vraie flèche parthique qu'elle avait décochée là en s'en allant. Marc s'était senti rougir. — Il rougissait, au reste, avec une déplorable facilité, ce magistrat qui n'était pourtant pas timide : il y a comme cela d'honnêtes gens qui rougissent des pensées viles qu'ils n'ont pas eues, mais qu'ils auraient pu avoir, qu'on a pu leur prêter, qui rougissent, sinon pour l'humanité entière, du moins pour tous ceux qui ne rougissent pas, — une imposante majorité. Assurément, le jeune homme ne s'était jamais arrêté à aucune idée cupide et basse, en caressant sa chimère de félicité conjugale; les quelque soixante ou soixante-dix mille livres de rente auxquelles on évaluait couramment la fortune de l'ancien conseiller n'avaient rien pesé dans la balance de ses résolutions, ni influé en quoi que ce fût sur ses poétiques aspirations. Néanmoins, il souffrait de se dire que personne, selon toute probabilité, ne se gênerait pour attribuer à ses rêves une expression numérique. De plus, il n'était pas sûr que des chiffres vagues n'eussent jamais traversé cette poésie matrimoniale de ses espérances : il est si difficile de bannir tout à fait de sa pensée l'argent, l'argent qui tient tant de place dans la vie de ceux qui n'en ont pas, comme dans la vie de ceux qui en ont trop! — Mais alors, que devenait sa prétention de rester à l'abri du reproche sans abandonner pour cela la poursuite de son bonheur qui fuyait? Allait-il, ne fût-ce qu'en apparence, donner la chasse à des sacs d'écus, sous prétexte de courir sus à une promise récalcitrante?

En un instant, un nouveau revirement se produisit en lui; il fit amende honorable aux grands sentimens, qu'il avait relégués tout à l'heure parmi les accessoires de la littérature; et, lorsqu'il prit place, sans avoir revu Blanche ni son malencontreux brigadier, en face du fauteuil mécanique de M. de Servière, près de l'échiquier

qui l'attendait, il était résigné à perdre deux parties : la partie d'échecs, et l'autre, celle du mariage.

Avant de se retirer, il eut le loisir de contempler le jeune rival auquel il allait laisser le champ libre. C'était un grand garçon, maigri par les sévérités de régime et d'entraînement d'une première année de service, mais non dégingandé, qui avait de l'élégance sous son uniforme, de la politesse, et, avec cela, de la franchise et de la naïveté dans le regard, quoiqu'on devinât une légère affectation dans sa désinvolture, — fraîchement acquise, à n'en pas douter. Il y avait du collégien qui commence à fumer dans ce gentil soldat, des prétentions à l'indépendance et à la virilité chez ce béjaune bien découplé, qui, à travers quelques odeurs de caserne, sentait encore la lavande dont sa mère parfumait son linge, en attendant qu'il s'imprégnât de l'inéluctable parfum de la poudre de riz des cocottes. Au résumé : cinq pieds six pouces ; une bonne éducation ; un nez aquilin ; une candeur à peine entamée ; un long duvet brun au-dessus de la lèvre ; de la curiosité et des appétits au fond d'un grand œil sombre ; une intelligence ordinaire, mais suffisante, derrière un front bien encadré de cheveux noirs qui devaient boucler quand ils étaient moins courts. — Tel apparut Gilbert de Neufinglise à Marc Bréan de Saint-Hélier, qui ne fut pas autrement enchanté de l'apparition, et qui s'en retourna, l'âme sincèrement marrie, lourd des débris de son pot au lait.

VII.

Les jours qui suivirent furent longs et tristes pour Marc. Cependant, il les trouva vides plus encore que lugubres, le ciel lui ayant fait la grâce de le laisser retomber dans son fatalisme. — De toutes les doctrines philosophiques, le fatalisme est la plus reposante, la seule qui donne vraiment la paix de l'esprit ; mais ce n'est guère qu'à la condition qu'on puisse louer Allah selon la formule, et en toute sincérité de cœur, — ce qui implique certaines croyances s'harmonisant assez mal avec le diapason métaphysique de l'époque. Faute d'hosanna, le jeune homme ne goûtait qu'un demi-repos, qu'il qualifiait, dans ses lettres à son ami Gerbroie, d'abrutissement complet.

« Te souviens-tu d'avoir, en tes jours d'enfance, regagné le collège avec une résignation morne, après de courtes vacances passées dans les divertissemens et les rires ? On ne se débat pas, on n'a même pas de larmes ; inerte, on subit la loi : c'est le sentiment de l'inévitable, du *fatum* antique, qui vous ramène docile et lassé sous la férule tant haïe. Blotti, affaissé dans l'angle de la voiture, fiacre ou coupé de maître, qui roule vers la prison, on sommeille lourdement, cherchant à ressaisir, parmi les brouillards d'une

ivresse mal cuvée, quelque bribe des enchantemens de la veille. Quant au lendemain, on ne le redoute pas, la menace n'en est pas même sentie, pour la raison qu'on n'y songe point, qu'on n'y veut point songer. Eh bien! le voilà, mon état. Ah! ne souris pas. Je sais bien que tu te refuses à prendre tout à fait au sérieux cette grande affliction née de ce que tu appelles un petit mécompte. Mais, vois-tu, mon bon Xavier, indépendamment des différences de détail à signaler entre nos deux caractères, il y aura toujours loin de toi à moi, parce que nous serons toujours distans l'un de l'autre (je le crains fort tout au moins) de l'épaisseur de cent vingt mille livres de rente. Sois bien persuadé qu'on n'arrivera jamais à faire, en dépit de toutes les fadaises des philosophes et des économistes, qu'un riche et un pauvre voient la vie sous le même angle; ce serait déjà bien joli que les pauvres devenus riches se souvinssent de leur ancienne optique : un peu plus de la moitié de la question sociale se trouverait du coup résolue. Non, tu ne comprendras jamais que la perte d'une simple espérance, et d'une espérance de mariage, vous puisse laisser un trou dans le cœur et un autre dans l'esprit à ne savoir qu'y mettre pour combler le vide, quel procédé employer pour calfater à peu près ces œuvres vives de votre être. Et je comprends que tu ne comprennes pas ; à ta place, sans aucun doute... Parbleu! si j'étais à ta place, je n'irais pas me promener le long des rivières de province, rêvasser au bord de l'eau avec des navremens d'attitude à faire envie aux saules pleureurs; et, par suite, je ne rencontrerais point de ces jeunes amazones qui, personnifiant mal à propos un idéal nuageux, vous cueillent le cœur en passant, sans y songer, comme on gaule une noisette dans un sentier, quelquefois sans la regarder. Si j'étais à ta place, je ferais comme toi; en tout cas, j'aurais tort de faire autrement, puisque tu es heureux. Je m'imagine que, quand tu songeras au mariage, tu considéreras la chose comme un simple déménagement pour cause d'agrandissement. Tes dîners bi-hebdomadaires de la rue Portalis, si fins pourtant et si bien ordonnés, avec leurs deux séries de convives, t'auront semblé tout à coup insuffisans; tu te seras senti à l'étroit, un beau matin, dans ton second étage, que je trouve si vaste, moi, pour un homme seul (même en compagnie). Et tu attelleras deux millions de plus à ta vie en prenant femme, comme tu mets deux chevaux de plus à ta voiture quand la fantaisie te vient de mener à quatre. Pour moi, c'est un peu différent; me marier ou ne pas me marier, être ou n'être pas, c'est la même question sous deux formes distinctes.

« Cette apparition tardive, mais attendue, de l'amour dans ma vie, m'avait fait croire un instant à la Providence, tant cela venait à point. Mes dernières illusions professionnelles avaient pris la

volée ; j'étais d'ores et déjà pleinement assuré de ne trouver jamais ni délices intimes ni rassasiement d'ambition dans ma carrière, fût-ce sous la simarre de garde des sceaux, qui a pourtant sur nos accoutremens ridicules cet avantage qu'on ne la porte plus ; le code civil lui-même, ce *Mânava-dharma-sâstra* de notre société française, ce livre sacro-saint, vénéré jusqu'au fétichisme, jusqu'à la sottise, m'apparaissait enfin tel qu'il est : un recueil bâclé par des légistes ahuris qu'éperonnait un glorieux touche-à-tout, une compilation mal digérée, un retapage hâté de vieilles lois, avec des hiatus, des lacunes étranges, ou des négligences un peu fortes, comme celle dont est victime, en l'absence d'un testament, l'infortuné conjoint survivant, à qui la loi préfère les cousins au douzième degré!.. Quand un magistrat en vient à mépriser le code civil et à ne plus croire à la nécessité du prestige de la toge, c'est l'abomination de la désolation ; et, quand il raille intérieurement sa patrie de ne pas préférer une bonne justice toute simple, en redingote, à ce carnaval fourré, à ces formes alambiquées, à toutes ces chinoiseries judiciaires, c'est un grand misérable de ne pas rendre immédiatement ses galons et sa peau de chat à qui de droit, comme une cuisinière rend son tablier, ou un ministre son portefeuille, en temps de crise. J'en étais là pourtant, je te l'ai dit ; et, si je te le répète, c'est pour que tu t'expliques que j'aie pu songer un instant à bénir la Providence après que se fut levée sur mon horizon la petite étoile, l'astre éphémère et décevant qui ne devait me montrer ses clartés que pour narguer mes ténèbres. Mais la Providence est une divinité maladroite, qui ne fait rien pour raffermir son culte, toujours chancelant, mal assis dans le cœur de l'homme ; elle vous reprend d'une main (elle doit avoir des mains, puisqu'on lui prête un doigt), ce qu'elle vous a donné de l'autre, de sorte que l'observateur attentif finit par s'apercevoir qu'il n'y a rien, dans ces alternatives de générosité et de rigueur, qui différencie clairement son action de celle du hasard, au passe-dix ou à la roulette. Il serait même surprenant que la bonasse humanité lui ait accordé un si long crédit, à cette incohérente déesse, s'il n'y avait parfois, dans les jeux auxquels elle préside, comme dans tous les jeux possibles, de curieuses coïncidences, une apparence de réglementation et de calcul : la bille, à de certains momens, semble s'amuser pour son compte, se livrer à des combinaisons, préméditer ses coups ; mais, juste à la minute où, ayant cru saisir ce que les joueurs superstitieux appellent l'*esprit du jeu*, on s'apprête à tirer profit d'une si favorable humeur, tout change, et le hasard reprend ses droits, au premier rang desquels figurent l'incohérence et la contradiction, au moins apparentes et momentanées.

« Je m'incline donc une fois encore devant la suprême incon-

science, devant la toute-puissante déraison, qui semblent gouverner les choses humaines; je me résigne, puisque, aussi bien, pétri moi-même d'anomalies et de contraires, je n'ai pas le tempérament colérique des francs révoltés, tout en possédant, comme eux, le sens de la justice et la faculté de m'indigner. Je me résigne; mais cette résignation me dégrade et m'abrutit : je la maudis. Je devrais me révolter, essayer d'épouser Blanche de force ou de manger mes trois mille francs de rente avec des vierges folles, puisque cette vierge sage ne veut pas de moi. — Au fait, elle ne me l'a pas dit qu'elle ne veut pas de moi. Je le lui ferai dire. Il y a huit grands jours que je n'ai mis les pieds à La Chaumine; j'irai demain. Oui, je ferai le voyage tout exprès pour m'entendre dire cette chose agréable : « Monsieur, je ne vous aime pas, car j'aime mon camarade Gilbert. » Je le ferai pour cela, à moins que ce ne soit tout simplement pour la voir. Mon ami, je suis malheureux. »

VIII.

Cette route plate et monotone qu'il avait une première fois suivie, une joie vague au cœur, qu'il avait, depuis, souvent parcourue, portant là-bas des brassées de rêves, en rapportant des moissons d'espoirs, Marc la fit, un soir de juin, par un temps couvert, sous les nuages bas d'un ciel menaçant, après avoir vu disperser ses espérances et ses songes plus vite que n'était chassée par la chaude haleine du vent du sud la fumée noire de l'orage. Dans l'air pesant, à travers l'ombre envahissante, des appels de campagnards passaient; ou c'était une clochette de chien de berger tintant au bord de la route, dans les mystères du fossé. Nul autre bruit, — à part celui du trot court et lent de la jument rouanne sur le sol poudreux, où les sabots de la bête soulevaient des nuées blanches aussi épaisses que les sombres vapeurs du ciel. Çà et là, en bordure du chemin, derrière des vitres sales, les lampes à pétrole qui s'allumaient piquetaient la nuit de lueurs incertaines et tremblotantes comme des flammes de lampions mourans; et, en passant près des rares chaumières semées au revers du talus, on voyait danser des ombres dans le cadre mal éclairé des étroites croisées. A droite comme à gauche, à l'infini, Marc sentait autour de lui le grand vide de la plaine, heureux de ne pas le voir, ce *néant sans abîme* comparable à celui de sa vie. Il se demandait comment il avait pu admettre naguère que ce pays affreux, ces plaines immenses, — les voisines et les sœurs des tristes champs catalauniques où les souvenirs de victoire planent sur un désert qui symbolise éternellement les dévastations du terrible vaincu, — que cette contrée sinistre où les nouveau-venus se laissent si aisément gagner par le singulier ver-

tige des solitudes et des grandes surfaces, l'*agoraphobie*, fût habitable à la longue, l'accoutumance et le bonheur aidant.

M. de Servière se couchait tard d'ordinaire, s'accommodant de moins en moins de la position horizontale, et il aimait les visiteurs du soir, soit qu'il se tînt, en compagnie de sa fille et de Mlle de La Rue, dans son salon, soit qu'il reçût dans sa chambre, installé, ou plutôt juché sur un siège bizarre, machiné comme un fauteuil de dentiste, avec un appui-tête et des appuis-coudes mobiles, une planchette pour les pieds, un ressort à crémaillère, tout un attirail mécanique donnant au meuble l'aspect d'un de ces accessoires de la justice du bon vieux temps qui faisaient « passer une heure ou deux » aux ancêtres de M. de Servière, aux Dandins, ses aînés.

Ce soir-là, l'ancien magistrat était dans sa chambre; mais on fit entrer Marc dans le salon, où il trouva Mme de Neufinglise et son fils, qui avaient dîné à La Chaumine.

— Mon père est plus souffrant, dit Blanche. En son absence, permettez-moi de vous présenter à Mme de Neufinglise... M. Bréan de Saint-Hélier, notre nouveau procureur, dont papa vous a parlé tout à l'heure, maman.

Marc, tout en saluant, ne put réprimer un mouvement de surprise mécontente. Ce mot « maman » lui paraissait en avance sur les événemens. Mais, avec un naturel parfait et un accent de tendresse touchante, la jeune fille se chargea de lui en expliquer l'emploi :

— Mme de Neufinglise était liée avec ma mère, dit-elle, que j'ai à peine connue. Elle a hérité d'une appellation dont on ne renonce pas facilement à se servir à mon âge.

L'explication était fort acceptable, car beaucoup de jeunes filles aiment à transposer, si l'on peut dire, l'expression de leurs affections et à se créer des parentés de cœur, qu'elles affichent, en général, volontiers dans leur langage.

On causa quelques instans. Mme de Neufinglise était une femme encore jeune, mais grisonnante et fatiguée; il y avait autant de bienveillance que de distinction dans sa manière d'être, quoique une invincible tristesse du regard et de la voix empêchassent qu'on se sentît tout à fait à l'aise avec elle. — Mlle de La Rue n'était pas là, de sorte que Marc dut ajourner ses observations sur l'antagonisme des deux femmes.

Mais, bientôt, le Caleb de la maison vint dire que son maître désirait qu'on montât près de lui. On s'y rendit processionnellement.

M. de Servière, après avoir, d'une voix faible et légèrement haletante, souhaité la bienvenue au procureur, s'informa des ordres donnés par Mme de Neufinglise à son cocher, et, ayant appris que la voiture devait être attelée, il s'excusa d'avoir si mal ou si peu reçu

ses hôtes, mais sans insister pour qu'ils retardassent leur départ. Aussi Mme de Neufinglise et son fils prirent-ils congé.

— Allons! au revoir, jeune homme, peut-être adieu! Vous retournez à Rambouillet?

— Oui, monsieur, demain matin.

— Plus qu'un mois de service? Et, après, l'École de droit?

— Oh! rien n'est encore décidé à cet égard, dit Mme de Neufinglise.

— Bah! il faut toujours faire son droit, quand on n'a rien à faire.

Marc s'apprêtait à suivre Gilbert et sa mère, qui étaient déjà dans l'escalier. M. de Servière le retint d'un geste, puis, après un temps, lui dit :

— Pardon, mon cher procureur, je voudrais bien causer avec vous, si possible, pendant que Blanche accompagne nos amis.

Le vieux magistrat souffla, attendit que sa fille eût refermé la porte en s'en allant, et, ayant indiqué à Marc une chaise voisine de son fauteuil, il reprit, à brûle-pourpoint :

— Mon cher monsieur Bréan, tel que vous me voyez, je vais mourir.

Marc fut saisi au point de ne pas trouver à temps la phrase consolatrice qu'il était de son devoir de placer.

— Oui, peut-être demain, peut-être dans huit jours; à coup sûr, pas plus tard que la fin de ce mois, déjà fort avancé... Ayant peu de temps devant moi... et peu de souffle, comme vous voyez, il est naturel que je passe les préliminaires. Je crois savoir que vous avez remarqué ma fille, que vous l'aimez même. Je m'y connais un peu. Niez-vous?

Le ton du vieillard était singulier : sérieux sans solennité, très doux et très digne, malgré la gêne de la respiration qui tournait, par momens, au hoquet. Plus singulière encore était l'expression des traits, où les ravages d'un mal intérieur, frappant les derniers coups au centre même de l'organisme, ne s'accusaient plus en terrifians stigmates. L'apaisement et la noblesse du repos final semblaient avoir devancé la mort; le fantoche avait disparu pour faire place à un mourant qui s'exemptait de l'agonie à force de courage et d'égalité d'âme. Marc, ému, comprenant, d'ailleurs, que son rôle était plutôt d'écouter que de parler, indiqua par un signe de tête respecteux qu'il ne niait rien.

— Bon! reprit M. de Servière. Vous me plaisez. J'ai fait prendre des renseignemens sur votre compte, au ministère, au parquet de la cour et auprès d'un avocat de mes amis, dont vous avez été le secrétaire; très satisfaisans, ces renseignemens... Du reste, je voulais un magistrat pour ma fille, non que j'aie la superstition de l'hermine, comme on a pu le croire, tant j'ai affecté, de mon vivant, le respect et l'amour de la magistrature, mais parce que la dignité

de la profession du mari est, selon mon sentiment, la meilleure sauvegarde du bonheur de la femme... Un artiste ou un écrivain, par exemple, est presque toujours un mauvais mari, parce que la nature de sa carrière, loin de l'astreindre au respect des convenances, l'en affranchit, au contraire, de par les compromis de la morale courante, dans une fort large mesure... De même un homme du monde de profession, car, pour les hommes du monde, la dignité, même tout extérieure des mœurs, est une inélégance, comme le contraire en est une pour les femmes du monde... Un magistrat, en revanche, est presque toujours un mari convenable. Or, les femmes vivent par et pour les convenances; quand une femme est vraiment honnête, la respecter, c'est la rendre heureuse un peu plus d'à moitié... Il n'y a pas d'hommes chastes; donc, il y a peu de maris fidèles; aussi l'important n'est-il pas d'être fidèle, mais d'être convenable; rappelez-vous cela. Ne voulant pas d'un dévot,.. j'ai l'esprit du siècle dernier,.. il me fallait un magistrat; seulement, je ne le trouvais pas. Je suis heureux de l'avoir trouvé... Pressons-nous : vous allez vous retirer; je parlerai ce soir même à ma fille; à l'expiration de son deuil, elle vous épousera. Vous n'avez rien à dire?

Marc aurait peut-être eu bien des choses à dire, dont quelques-unes assez importantes, comme celle-ci, par exemple : « Mais, monsieur, si votre fille ne veut pas de moi, si elle n'est pas libre de cœur? » Seulement, ni le ton de M. de Servière, ni sa situation de mourant en train de formuler oralement ses suprêmes volontés ne rendaient les observations faciles. Et puis, à dire vrai, il ne déplaisait point à Marc de se laisser forcer la main, au moins momentanément; plus tard, il serait temps de se sacrifier, si décidément il n'y avait pas moyen d'échapper à l'immolation. On a beau être fataliste, on se raccroche aux branches quand on se sent en détresse, on s'efforce d'aider la destinée à vous tirer d'affaire. — Et c'est tout simple. A moins de tomber dans l'absurde, on ne nie pas sérieusement qu'il n'y ait, ici-bas, une petite sphère d'action réservée à la libre initiative de chacun; les moins transigeans des adorateurs du Destin sont bien contraints d'admettre pour la créature pensante une latitude égale à celle que s'octroie le hasard en ses caprices sur les choses; il y a une marge au fameux livre, et l'on y doit pouvoir écrire quelques mots, après avoir piqué quelques renvois dans le texte, pourvu que ce soit d'une écriture discrète. Après tout, on ne connaît jamais la limite exacte des oscillations de fantaisie que la volonté individuelle peut imprimer au pendule régulateur des mouvemens humains; il y a un maximum d'amplitude, soit; mais lequel? Dès lors, Marc pouvait, sans faire un accroc ruineux à sa doctrine, essayer de profiter d'un bon vent soufflant à propos pour continuer de tenir la mer. — Mais il ne lui arrivait que bien rarement de pra-

tiquer de ces brèches utiles dans ses théories ; il allait assez souvent, en cette matière, jusqu'aux frontières de l'absurde, et, parfois même, les passait.

Quoi qu'il en fût, cette voix, si tremblante et si calme à la fois, qui paraissait s'échapper par les fissures d'une pierre tombale pour organiser son bonheur, son bonheur à lui, un inconnu la veille encore, cette voix causait au jeune homme une des plus fortes émotions qu'il se souvînt d'avoir éprouvées. Le vieillard avait surtout une façon de prononcer les mots « de mon vivant » à donner le frisson, mais un frisson plus admiratif que terrifié, car c'est un beau spectacle que celui d'un homme qui sait mourir, et, aujourd'hui plus que jamais, le cas devenant de plus en plus rare, au moins parmi les gens de qualité. — Il n'y aura bientôt plus que les pauvres diables pour trépasser avec insouciance ou dignité ; ce talent remarquable de l'homme bien né d'autrefois, bien mourir, s'est démocratisé comme le reste, mais en se retirant définitivement de la classe dont il fut longtemps la parure et la force ; or, il ne faut pas que l'on s'y trompe : l'avenir est à ceux qui savent mourir ou risquer la mort, la vie étant l'enjeu obligé de toutes les grandes parties qui s'apprêtent, et dix mille compagnons résolus pouvant aujourd'hui suffire à la tâche de faire sauter le monde. — Marc songeait que des hommes qui seraient ce qu'avait été ce vieillard sans croyances et sans autres vertus que son attachement à certaines conventions du passé, son amour de l'autorité et son mépris de la mort, constitueraient, grâce à ce seul mépris, de plus fermes piliers pour la société que n'en pourra jamais fournir la troupe effarée des défenseurs actuels de l'ordre social, qui invoquent Dieu, la morale et les saints pour sauver leur caisse.

— Monsieur, ce que vous déciderez ne pourra être que sage, car vous n'avez rien deviné qui ne soit vrai dans mes sentimens et mes désirs... Mais pourquoi parler de mort et vous tant hâter?..

M. de Servière prit la main du jeune homme, qui s'était levé, et la serra.

— Merci, dit-il. Je sais à quoi m'en tenir sur le temps qui me reste à vivre ; d'ailleurs, la mort ne saurait m'effrayer, moi, *Epicuri de grege porcum*. Ce qu'on enfouit sous terre, ce que bientôt on prendra le parti plus propre de brûler, ce n'est pas une enveloppe hors d'usage, la gaine défraîchie d'une âme intacte et délivrée, c'est bel et bien l'être tout entier :

> Nil igitur mors est; ad nos neque pertinet hilum,
> Quandoquidem natura animi mortalis habetur.

Non, elle ne nous concerne en rien, la mort ; en nous touchant, elle fait de notre être un spectre, qui ne peut même sentir l'unique coup

qu'elle lui porte... Croyez, jeune homme, qu'il n'y a rien de tel que d'être convaincu de cela pour mourir impassible... Pardonnez-moi ma citation latine, une des dernières assurément que je doive commettre, et allez-vous-en; il est tard... Je vais voir Blanche tout à l'heure. Je vous ferai peut-être demander de revenir demain.

Il salua Marc d'un mouvement de tête, et le jeune procureur descendit l'escalier, encore sous le coup d'une terrible émotion. En bas, il rencontra Blanche, qui remontait, lui dit à peine quelques mots et s'en alla, sous l'orage grondant, reprendre sa carriole à l'auberge, triste, bouleversé même, mais confirmé dans sa résolution de se prendre un peu plus corps à corps avec la destinée et de ne pas fléchir à la première étreinte, à la moindre gourmade du sort.

IX.

Dès le lendemain matin, Marc Bréan reçut une carte de M. de Servière, au bas de laquelle quelques mots d'une écriture extraordinairement tremblée l'invitaient à se rendre à La Chaumine, le jour même.

Il se trouva, dès son entrée, dans le vestibule, en présence de Blanche, qui paraissait le guetter. La jeune fille, sans répondre au salut du visiteur, lui fit signe de la suivre au salon, dont elle alla ouvrir la porte et où elle pénétra d'un pas résolu. Elle était beaucoup plus pâle que de coutume, avait les paupières rougies par une veille prolongée ou par des larmes fréquentes, à moins que ce ne fût par les deux ensemble, et une expression d'amertume tout à fait insolite contournait sa bouche enfantine. Si elle eût été vêtue de noir, Marc eût pu croire que M. de Servière ne l'avait pas attendu pour retourner tout entier, ainsi que le voulait sa foi épicurienne, à l'universel creuset. Mais, en dépit de sa robe de drap bleu, de son col blanc et de ses manchettes blanches, Mlle de Servière était bien en deuil : le rose de ses joues avait disparu; son teint s'était plombé; sa peau si délicate paraissait presque flétrie, tant la blancheur du petit col droit, bien empesé, tranchait brutalement sur cette morbide pâleur, qui, non contente d'avoir décoloré le visage, s'était étendue jusqu'à la nuque, où de ravissantes bouclettes de cheveux châtains semblaient collées sur de la cire.

— Monsieur, dit-elle tout de suite, je n'ai ni le temps ni le désir de rechercher l'origine des résolutions, des ordres que mon pauvre père a formulés hier pour la première fois. Sa volonté est que je vous épouse. Vous m'aimez, à ce qu'il paraît : c'est beaucoup d'honneur que vous me faites; c'est aussi bien de la promptitude à vous éprendre. Moi qui suis plus lente et plus routinière, malgré mes dix-sept ans à peine sonnés, je ne vous aime pas.

Articulée d'une si nette façon, la déclaration parut à Marc singulièrement cruelle. Une contraction douloureuse altéra l'expression douce et franche de sa physionomie ; mais il s'inclina très vite pour cacher son émotion, et il le fit avec un respect, une soumission d'attitude capable de désarmer de plus terribles rancunes que celle à laquelle avait cédé la jeune fille. Aussi Mlle de Servière faiblit-elle immédiatement dans sa belliqueuse contenance. Son buste, qu'elle avait fièrement cambré tout d'abord pour parler de plus haut à son timide persécuteur, fléchit en avant ; elle se laissa tomber sur une chaise, et des larmes, depuis longtemps prêtes à couler, s'échappèrent en abondance de ses yeux.

— Pardonnez-moi, dit-elle à Marc qui s'était approché d'elle sans empressement hors de saison, pardonnez-moi si je vous ai parlé trop durement tout à l'heure, pardonnez-moi aussi de manquer d'énergie, de dignité peut-être en ce moment... Je suis à plaindre, allez ! Mon père qui meurt là-haut sans aucun secours religieux, et qui ne veut même pas de moi pour l'assister en cette épreuve suprême,.. qui ne veut de personne, d'ailleurs, disant, pour satisfaire à je ne sais quel idéal antique, que l'on doit mourir seul ; la présence et les hypocrisies d'une femme que je déteste ; cette injonction de vous épouser... Mais c'est fini, c'est passé ; je n'aurai plus la présomption de vouloir me montrer forte, ni la faiblesse de pleurer ainsi... Je vous ai attendu pour vous parler de ce qui préoccupe mon père ; j'ai commencé, j'achèverai... Mon père veut que nous comparaissions devant lui ; il tient à mettre ma main dans la vôtre... Je ne lui ai pas caché mon attachement pour un ami d'enfance, Gilbert de Neufinglise, qui m'aime et qui, sans avoir ma parole, car je n'ai jamais consenti à la lui donner sans l'assentiment de mon père, sait qu'il peut compter sur mon affection et sur ma constance. Quels que soient mon respect et mon dévoûment, j'aurais résisté en toute autre circonstance, c'est-à-dire que j'aurais déclaré hardiment ne pas accepter ce rôle de victime dans un inutile et injuste holocauste... Mais on ne résiste pas à un père mourant. Je me suis donc contentée de dire que je ne vous cacherais pas la vérité et m'en remettrais à votre propre décision... Mon chagrin a été d'autant plus vif, quand mon père m'a signifié sa volonté, que je sentais menacés en même temps deux sentimens auxquels je tiens presque également ; vous connaissez maintenant l'un de ces deux sentimens ; l'autre, c'est mon amitié pour vous...

Marc eut un haut-le-corps assez justifié ; puis, il se mit à sourire avec une expression d'incrédulité railleuse.

— Oui, reprit Blanche, c'est ainsi ; j'ai... j'avais de l'amitié pour vous, beaucoup d'amitié. J'étais bien aise que vous vinssiez souvent ; j'aimais à causer avec vous : je vous dois les premières con-

versations agréables que j'aie connues... Enfin, voici ce que j'ai à vous dire : Je veux devenir la femme de Gilbert de Neufinglise, et je voudrais rester votre amie. Sachant que ma sympathie pour vous ne changera jamais de nature, vous ne pouvez persister à m'épouser ; renoncez-y : je vous aimerai toujours.

Il y avait, dans la voix triste et câline, implorante, mais non timide de la jeune fille, un inexprimable charme enfantin, à l'influence maligne duquel Marc eut toutes les peine du monde à se soustraire. Il demeurait sans parole, incertain, gêné, ayant peur de lui-même, se sentant tout prêt à commettre un acte de générosité irréparable. Heureusement pour lui, il avait l'entêtement du bonheur, et, convaincu que son bonheur était dans la petite main de Blanche, il ne voulait pas lâcher cette petite main qu'on avait mise dans la sienne. Son bête de fatalisme lui murmurait bien à l'oreille : « N'attache donc pas tant d'importance à tes actions, nigaud. Si tu dois épouser cette enfant, tu l'épouseras ; tu peux impunément lui rendre la liberté ; l'oiseau viendra de lui-même se mettre en cage, si le destin a imprimé ton chiffre sur son aile. » Mais les théories perdent de leur puissance à mesure que les faits se précisent et se rapprochent ; et, d'ailleurs, s'il n'y a pas de caractères tout d'une pièce, il n'y a pas davantage de théories d'un seul morceau.

Le voyant ainsi hésitant, Blanche se leva d'un air grave, visiblement offensée.

— J'attendais de vous tout autre chose, monsieur, dit-elle avec un méprisant sourire. Dans un instant, sans doute, mon père vous enverra chercher. Pour lui obéir, je vous présenterai ma main : libre à vous de la prendre ; rappelez-vous seulement que je ne vous aime pas.

Elle sortit du salon rapidement, sans un seul regard, droit ou oblique, à l'adresse de Marc. Celui-ci, resté seul, se sentit fort démoralisé. Il s'en voulut d'abord de n'avoir pas parlé ; puis, se rendant justice et se rappelant avec quelle déplorable facilité il avait coutume de plier sous les chiquenaudes des contretemps et des hasards de la vie, il se félicita de s'être tû. Comme cela, du moins, il n'avait rien tranché, ni rien engagé, ni rien compromis. Il pouvait goûter encore cette joie, si chère aux irrésolus et aux timorés, de se dire que les choses étaient entières. *Rebus integris*, aurait dit M. de Servière, on est à l'aise pour statuer.

« Ce pauvre homme, il meurt là-haut, peu gaîment, tout de même ! pensait le procureur. Brrr... Ah ! çà, mais, est-ce que c'est honnête ce que je vais faire?.. Je sais bien que je ne l'épouserai pas de force, et que je la rendrai à son Gilbert avant deux ou trois ans, si elle ne m'aime pas plus qu'à présent, ou si elle l'aime toujours autant, lui, le chasseur à cheval... Bah ! pendant son séjour à Paris,

il va sabrer son contrat de fiançailles, ce militaire, à n'y plus déchiffrer seulement les signatures... C'est égal, en présence d'un mourant, cette scène deviendra une scène de comédie devant la mort...

— Monsieur fait demander à M. le procureur de la République s'il veut bien monter, vint dire le vieux Constant en ouvrant la porte avec lenteur et solennité.

Assis sur son lit, une couchette étroite, — la couchette austère des grands hommes, des princes, des philosophes, de tous ceux qui jouent un rôle pour les autres ou pour eux-mêmes, — les reins étayés par une pile d'oreillers, le torse drapé dans un coquet veston de soie, M. de Servière abordait avec calme la terrible passe de la fin. A chaque instant suffoqué par un spasme, la poitrine pleine de bruits sinistres, dans l'impossibilité absolue de parler, le conseiller leva vers Marc sa main tout à fait exsangue, en un geste courtois, comme pour le saluer et le prier en même temps d'approcher. Marc s'avança. Alors, le vieillard, après avoir passé, à deux reprises, sur son front où perlait la sueur un mouchoir parfumé que lui présentait l'institutrice debout au pied du lit, après avoir respiré fortement le contenu d'un flacon d'éther que sa fille, tout en larmes, tenait ouvert sous ses narines pincées, regarda tour à tour les deux jeunes gens, puis attacha ses yeux fixes et vitreux sur la main de Blanche, en éloignant sa tête du flacon. La jeune fille comprit. Sans rien dire, mais en regardant Marc bien en face à travers ses pleurs, elle lui tendit sa main droite, la tenant haute et allongée. Le défi n'était ni dans le regard ni dans l'attitude ; pour le deviner, il fallait pouvoir lire dans la pensée de l'enfant, ce que seul Marc pouvait faire. Il tressaillit, regarda Blanche une seconde, puis, franchement, avec une espèce de brusquerie, il prit la main et la baisa, en s'inclinant très bas. Quand il se redressa, M. de Servière était mort, achevé d'un coup par l'effort qu'il s'était imposé, la tête écroulée au bas des oreillers en désordre, mais le visage apaisé. — Comme le sommeil quotidien, qui ne marchande pas plus son repos à la volupté qu'à l'innocence, le sommeil de la mort descend, inconscient et généreux, apaisant pour tous, sur tous ceux qu'ont lassés les plaisirs ou le labeur du jour, sans leur demander s'ils ont bien ou mal occupé leurs instans, sans s'inquiéter de savoir s'ils ont été dûment administrés, ou s'ils se sont contentés de murmurer, en guise de prière des agonisans, le distique de Lucrèce, écho de cette philosophie d'Épicure tant prisée de M. de Servière :

Nil igitur mors est...

HENRY RABUSSON.

(*La deuxième partie au prochain n°.*)

LA

RÉFORME MARITIME

III.

DÉFENSE DES COTES.

I.

Nous ne nous sommes occupé jusqu'ici (1), dans l'étude des conditions de la guerre maritime de l'avenir, que de l'offensive; nous avons cherché les moyens d'organiser nos forces navales de manière à réduire les escadres de l'ennemi, à ruiner son commerce, à ravager ses côtes. Mais il ne suffit pas d'attaquer, il faut aussi se défendre. La tactique offensive-défensive est, d'après M. de Moltke, la meilleure de toutes ; néanmoins, elle ne saurait à elle seule préserver un grand pays des désastres qui peuvent l'atteindre. Pendant qu'il porterait chez son adversaire la désolation et la mort, s'il n'avait pas pris des précautions sérieuses pour les éviter lui-même, il resterait exposé à des coups qui causeraient à sa propre prospérité d'irréparables dommages. La victoire même le consolerait à peine de l'incendie de ses ports, de la destruction de ses villes commerciales, accomplis, comme nous l'avons vu, par quel-

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1884 et du 1er mars 1885.

ques torpilleurs et par quelques canonnières qui ne rencontreraient devant eux aucun obstacle. La France est vulnérable sur trois mers. Mais cette ceinture de flots, qui, suivant la magnifique expression de Berryer, viennent, en battant ses rivages, solliciter son génie et éveiller en elle le goût des entreprises lointaines, est aisée à forcer de toutes parts. Ce n'est pas, ou du moins ce n'est plus une frontière qui la défende, et nous ferions preuve d'une grande légèreté si, après avoir couvert nos provinces de l'Est de fortifications presque continues, nous laissions sans protection les côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée. Est-ce à dire que nous demandions qu'on y multiplie les forteresses comme on les a multipliées sur les Vosges ou sur les Alpes? Non, certes! Les forteresses ne nous manquent point; après tout ce que nous avons dit de l'inefficacité des bombardemens, on comprendra que nous regardions les forts comme insignifians; nous ne sommes pas partisans des ouvrages blindés; sur terre comme sur mer, nous répugnons aux grandes constructions aussi coûteuses qu'impuissantes. Mais la torpille est l'arme de la défensive aussi bien que de l'offensive; c'est elle qui doit préserver, outre nos arsenaux et nos grands établissemens militaires, nos ports de commerce, nos riches cités du littoral, aujourd'hui sans défense et toujours exposés à un coup de main, à un bombardement, à un incendie : tâche qu'elle remplira beaucoup mieux que de lourdes murailles, que les masses de pierre et de fer qu'on ne saurait songer, d'ailleurs, à élever partout.

La première question que nous ayons à résoudre est celle de savoir à qui doit être confiée la défense des côtes. A l'heure actuelle, elle est partagée entre la marine et l'armée. La défense des arsenaux appartient aux préfets maritimes, qui ont le titre de commandans en chef et qui commandent, en effet, à toutes les troupes, quelles qu'elles soient, comprises dans la zone de ces arsenaux. Cette zone est nettement délimitée pour chacun d'eux. Pour Toulon, par exemple, elle s'étend à l'est jusqu'aux îles d'Hyères, à l'ouest jusqu'à Ollioules, au nord jusqu'au deuxième plan des collines, qui, sous le nom de *la Côte Noire*, forment un massif couronné de forts dominant et la mer et la vallée du chemin de fer de Marseille à Nice. L'autorité du préfet maritime s'exerce dans le rayon de chaque place forte, et l'artillerie de marine, placée sous ses ordres, occupe un certain nombre de forts et de batteries particulièrement destinés à la protection de l'arsenal. Mais ces forts et batteries de la marine, quel qu'en soit le nombre et l'importance, ne constituent qu'une partie de la défense de Toulon, et cette défense est complétée, du côté de la terre, par les forts et les batteries de la guerre qui font de notre grand port

méditerranéen un vaste camp retranché. Ainsi, pour préciser davantage, les batteries du cap Sepet, de la pointe de la Grosse-Tour etc., sont desservies par l'artillerie de marine ; les forts du Faron, de Six-Fours, etc., le sont, au contraire, par l'artillerie de la guerre. Mais ce partage d'attributions entre la guerre et la marine n'existe plus pour la défense des ports de commerce, dont les ouvrages, lorsqu'ils en possèdent, appartiennent uniquement à la guerre. Ce sont les généraux commandant la zone dans laquelle se trouvent ces ports qui sont chargés de les préserver contre toute attaque, même contre une attaque maritime. Il est permis de se demander si cette organisation répond aux exigences de l'avenir. Sans doute, un général habile est capable de s'acquitter heureusement du rôle qui lui est confié. Masséna a défendu Gênes, bloqué par terre et par mer, mieux ou du moins aussi bien qu'aurait pu le faire le plus héroïque des amiraux. Mais les temps ne sont-ils point changés? Beaucoup de personnes ne le pensent pas : elles sont d'avis qu'il faut laisser les marins sur l'eau ; qu'on ne trouverait aucun intérêt à les immobiliser dans des forteresses ; que, si leur connaissance des manœuvres d'une flotte ne serait pas sans utilité pour repousser les tentatives de bombardement, comme tout bombardement peut être suivi d'un débarquement, les militaires sont mieux préparés qu'eux à déjouer cette seconde opération, suite naturelle de la première ; qu'en conséquence le plus simple serait de confier à la marine le service des torpilles, mais de laisser à la guerre celui de l'artillerie en fondant l'artillerie de marine dans l'artillerie ordinaire. Elles ne verraient aucun inconvénient à placer les officiers chargés des torpilles et des torpilleurs dans les ports de commerce sous la direction des généraux de la région. La marine resterait toujours sur mer, son élément véritable, le seul qu'il ne puisse même pas être question de lui disputer.

On sait que les Allemands ne partagent point cette manière de voir. Après un mûr examen, ils ont décidé de mettre dans les attributions de la marine la défense de toutes les fortifications des côtes, et les motifs qui les ont portés à prendre cette résolution tiennent à l'idée, fort juste selon nous, qu'ils se sont faite les premiers de la guerre maritime de l'avenir. Convaincus que la torpille sera dorénavant l'agent principal, essentiel, de la défensive aussi bien que de l'offensive, ils ont pensé qu'il fallait lui subordonner tous les autres, afin de donner à leurs opérations l'harmonie et l'unité qui doivent les rendre plus efficaces. Jusqu'à ces dernières années, la torpille ne jouait, chez eux comme chez nous, qu'un rôle secondaire ; aussi en avaient-ils longtemps laissé le maniement partagé entre l'armée et la marine. C'était un détachement des troupes du génie qui était chargé de barrer l'entrée de leurs ports, le plus sûrement et

le plus rapidement possible, avec des torpilles fixes. Ce travail, qui différait beaucoup des autres travaux des sapeurs, avait l'inconvénient de distraire de leur destination, en temps de guerre, un grand nombre de ces militaires. De plus, il pouvait gêner singulièrement la marine, qui a un grand intérêt à maintenir les ports ouverts le plus longtemps qu'il se peut, afin d'y trouver, en cas de besoin, un refuge assuré. Elle seule est en mesure d'arranger les choses de manière que la défense des ports ne lui en interdise pas l'entrée. Un emploi plus étendu des bateaux-torpilleurs et des batteries de torpilles permettra désormais de concilier tous les intérêts. L'introduction des batteries de torpilles dans les armes dont l'artillerie et le génie doivent faire usage aurait eu les mêmes inconvéniens que l'emploi des torpilles fixes. Il est donc évident qu'aucun commandant de place maritime ne pourrait se passer du concours d'un personnel marin. Pour placer les torpilles, pour soutenir les bateaux-torpilleurs, pour profiter de leurs succès, pour tenir éloigné l'ennemi, il faut des marins. Il en faut également pour faire le service des avant-ports en mer, dans les ports de commerce, à l'aide des bâtimens et des matelots empruntés à la marine marchande. Dès lors, le personnel et le matériel maritime prennent une importance capitale, ou plutôt prennent le premier rang dans l'armement des places des côtes. Pourquoi donc ne pas organiser ces places de manière à ce que cette suprématie de la marine soit assurée? Il n'y a que les marins qui soient aptes à reconnaître les navires ennemis, à en apprécier la valeur, à comprendre leurs manœuvres, à découvrir les moyens de les déjouer : pourquoi donc ne pas leur laisser uniquement un soin dont personne ne s'acquitterait aussi bien qu'eux? Quelque habile, quelque distingué qu'il soit, un général ne vaudra jamais un amiral pour cela. Une flotte apparaît au large; elle évolue en face des côtes : quelle opération prépare-t-elle? Sur quel point et de quelle façon dirigera-t-elle ses entreprises? Problème grave, dont la solution demande non-seulement une grande intelligence, mais le coup d'œil du marin, mais la science et la pratique des choses de la mer. Et lorsqu'il s'agit de s'opposer, même avec les canons des forteresses et des batteries, soit à un débarquement, soit à une entreprise quelconque de l'assaillant, croit-on que le canonnier de marine, habitué à tirer sur un but mobile, à viser un bateau en marche, ne sera pas mieux préparé que l'artilleur à cette tâche difficile? Pour repousser l'attaque, aussi bien que pour la prévoir, c'est donc au marin qu'on doit recourir.

Ces raisons, qui ont amené l'Allemagne à confier la défense des côtes à la marine, sont trop conformes aux idées que nous avons exposées sur l'attaque de ces mêmes côtes pour que nous hésitions

à les adopter. Nous avons tâché de montrer, on s'en souvient, que désormais il serait tout à fait inutile de faire le siège des fortifications, de bombarder les gros ouvrages de terre, de cribler de boulets impuissans des massifs blindés ou des terrassemens. Ce qui sera le plus menacé, ce ne seront point nos arsenaux, qu'il est toujours possible, sinon facile, de mettre à l'abri des coups de l'ennemi, ce seront nos ports de commerce, nos villes du littoral, les voies ferrées qui les relient, qui sont et resteront ouverts, exposés à toutes les entreprises. Que pourrait l'armée pour les protéger, pour les sauver? Nous avons expliqué aussi que les flottes ennemies, qui viendront ravager nos rivages, se composeront de bâtimens légers, minuscules, profitant de l'ombre de la nuit afin de tenter plus sûrement leurs sanglantes aventures. A quoi servirait d'essayer de les atteindre dans l'obscurité à l'aide de l'artillerie des forts, si formidable qu'elle fût? Par le fait même des progrès modernes, l'artillerie tombe au second rang dans la guerre maritime; elle devient, pour ainsi dire, l'auxiliaire de la torpille. C'est cette dernière qui, portée au large sur des navires non moins minuscules que les navires d'attaque, sur des flottilles légères croisant sans cesse en face des points menacés, peut espérer de détourner d'eux les périls prêts à les frapper. C'est encore elle qui, fixée dans les passes, peut en interdire l'accès aux assaillans. Le rôle du canon est donc, nous le répétons, un rôle subordonné. Il doit soutenir la torpille, il ne doit pas risquer de l'entraver. Or, pour qu'il en soit ainsi, la zone d'action de chacun d'eux ne saurait être trop nettement déterminée d'avance. La nuit, les canons ne seront en état de tirer qu'à la condition d'éclairer soigneusement l'horizon, de le fouiller avec des lampes électriques pour essayer de découvrir l'adversaire, qui n'épargnera, de son côté, aucun effort pour se soustraire aux regards. Mais quel fâcheux résultat si cette manœuvre du canon gênait celle de la torpille soit en illuminant des régions où seraient établies les torpilles sous-marines que les navires ennemis éviteraient alors bien aisément, soit en divulguant la présence de torpilleurs défensifs cherchant à surprendre ces mêmes navires pour les couler! Et ne s'y exposerait-on pas en donnant l'artillerie à la guerre, tandis que la torpille appartiendrait à la marine? Une complète unité d'action ne se produit qu'avec une unité complète de commandement; il semble donc bien naturel que le corps qui se sert de l'arme principale, le corps sur lequel reposent, en définitive, les opérations décisives, soit aussi celui auquel on confie les opérations accessoires destinées à soutenir les premières. Du moment que la marine est l'élément essentiel de la défense des côtes, des ports et des rades, du moment qu'on ne saurait se passer d'elle, que tout, au contraire,

doit être organisé de manière à la seconder sans l'entraver jamais, les Allemands ont raison de lui accorder une autorité pleine et entière. Seule elle peut préparer la défense avec ordre et méthode ; seule aussi, comme le pensent toujours les Allemands, elle peut prévoir les intentions de l'ennemi, deviner le but où tendent ses manœuvres, apprécier, au moyen de ses éclaireurs, sa force et ses projets, disposer ou modifier enfin la résistance d'après le plan d'attaque qui résulte de cet ensemble d'observations.

On ne paraît pas s'être préoccupé jusqu'à présent en France de cette nécessité de tenir compte avant tout de la marine dans la défense de nos côtes. De là des erreurs bien regrettables qui ont eu, entre autres inconvéniens, celui de coûter des sommes énormes sans beaucoup de profit ; de là aussi des négligences qui risqueraient fort de nous devenir fatales au jour de danger. En construisant les batteries des côtes, on s'est assez peu soucié des services qu'elles seraient appelées à rendre. On a élevé des forts superbes, mais souvent fort mal placés et à des hauteurs telles qu'il est aisé d'éviter leur feu en longeant rapidement le rivage. Ils sont jusqu'ici mal armés, soit qu'ils n'aient pas encore reçu leurs canons, soit que ces canons ne soient pas assez puissans. Personne n'est d'ailleurs bien fixé sur la manière de faire concourir leur artillerie, lorsqu'elle sera placée, à repousser une attaque sur le front de mer. La nuit, la visée est impossible ; le jour, il est plus impossible encore de laisser les forts tirer dans toutes les directions, car alors, encore une fois, les embarcations de la défense et les torpilleurs se trouveraient paralysés. Si la marine avait été chargée de la défense des côtes, on aurait peut-être étudié plus sérieusement, avant de les construire, l'usage à faire de chacun des ouvrages qui protègent ou plutôt qui sont censés protéger nos ports de guerre. Et si cette étude avait été bien faite, on n'aurait pas construit la moitié de ces ouvrages qui ne sont bons à rien et qui coûtent des prix excessifs. Un torpilleur de 200,000 francs vaut mieux pour la protection d'une rade qu'un fort de plusieurs millions. L'économie eût été considérable. Quant à nos ports de commerce, on aurait certainement songé à les défendre. Mais comme ils n'entraient pas, comme ils ne pouvaient entrer dans le plan des opérations de la guerre continentale, ils ont été absolument délaissés par l'armée, qui se bornait à y mettre des garnisons, et par la marine, qui ne pensait qu'à ses propres établissemens. Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, Le Havre, Dunkerque, etc., sont à la merci de la plus faible attaque. Rien n'a été préparé pour les en garantir. Nous avons vu, dans la guerre de 1870-1871, une corvette prussienne capturer un navire de commerce à l'entrée de la Gironde, et cette insulte, pourtant si grave, a été tellement oubliée que, depuis quatorze ans écou-

lés, nous nous trouvons dans une situation aussi fâcheuse qu'à l'époque où elle s'est produite. Si de nouvelles hostilités éclataient demain, nous en subirions certainement de pareilles; elles nous seraient infligées avec d'autant plus de facilité qu'en 1870-1871 nos flottes étaient maîtresses absolues de la mer, tandis qu'aujourd'hui toutes les puissances qui pourraient entrer en lutte avec nous auraient le moyen de nous en disputer, sinon de nous en arracher la possession. Mais la marine ne porterait pas la responsabilité de ces malheurs, puisqu'avec la marche lente des escadres elle ne saurait plus atteindre au large les croiseurs et les canonnières, et que son action expire à l'entrée même de ces ports de commerce, où un ennemi audacieux viendrait accomplir ses exploits.

On objecte que la défense des côtes ne consiste pas uniquement à préserver un arsenal d'un bombardement, une ville ouverte d'un incendie, une rade des coups de main hardis d'un corsaire contre les bateaux qui s'y seraient réfugiés. Il n'est pas moins nécessaire de s'opposer à un débarquement. C'est à l'armée qu'appartient sans contredit ce dernier soin, et comment s'en acquittera-t-elle si on lui enlève tous les forts d'où elle surveillerait l'ennemi ? Nous pourrions répondre en rappelant ce que nous avons dit sur l'inutilité et, par suite, sur le peu de probabilité des débarquemens dans les guerres de l'avenir. Le débarquement d'un corps de troupes tant soit peu considérable sur un territoire ennemi deviendra de plus en plus rare. Mais, en supposant qu'il soit encore tenté quelquefois, ce n'est pas sur la côte même qu'il faudra le repousser, c'est au large, en lançant au milieu des flottes de transports des escadrilles de torpilleurs et de canonnières, qui leur causeraient d'affreux dommages. Les côtes de la France, avec leurs sémaphores, leurs lignes télégraphiques assurant la concentration rapide de ces escadrilles, resteraient toujours reliées aux côtes ennemies d'où pourrait sortir une flotte de transports, par nos croiseurs à grande vitesse et nos éclaireurs de tout genre. La sortie de cette flotte serait donc immédiatement signalée, et les escadrilles lancées à sa poursuite. Si, par hasard ou par malheur, elles ne la rencontraient pas au large, elles serviraient encore efficacement à l'heure du débarquement. S'imagine-t-on le désordre, le trouble des embarcations assaillies par des torpilleurs de défense, le désarroi des transports menacés par des torpilleurs d'attaque au moment où s'opéreraient la mise à flot et le chargement de ces embarcations? En supposant que l'ennemi eût choisi un point de débarquement protégé par l'artillerie, l'effet des canons des forts serait sans contredit moins terrible, et là encore, s'il venait à gêner l'action des torpilleurs, il ferait beaucoup plus de mal que de bien. Les deux opérations doivent être combinées de telle manière que l'une ne soit jamais pour

l'autre une entrave sérieuse, ce qui ne saurait s'obtenir qu'en subordonnant la moins importante à celle qui l'est davantage. Admettons toutefois, car tout arrive, que, la marine échouant pour une raison quelconque dans sa tâche, l'ennemi parvienne à débarquer. Alors commence le rôle de l'armée. Toutes les lignes de chemin de fer, toutes les routes de terre, toutes les fortifications qui les commandent sont restées entre ses mains; elle est donc maîtresse du terrain contre un ennemi sans autre base d'opérations que la mer, où sa flotte de transports continue d'être exposée à l'assaut d'un croiseur ou à la surprise d'une torpille. Comme nous l'avons montré, il lui sera facile d'en venir à bout, et la marine la secondera dans cette entreprise en réunissant de nouvelles escadrilles pour attaquer de nouveau la flotte de transports. Quand l'armée et la marine procéderont avec cette harmonie, avec cette sage division du travail, chacune suivant ses fonctions naturelles, en se soutenant réciproquement sans empiéter jamais sur les attributions l'une de l'autre, la défense des côtes sera mieux assurée, l'armée sera délivrée d'une mission qu'elle n'est pas sûre de pouvoir remplir, et les intérêts de la marine seront plus sérieusement garantis qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

Nous sommes donc de ceux qui pensent que l'exemple de l'Allemagne est bon à suivre. Il est suivi, en effet, par les nations que n'entravent pas les traditions d'une marine vieillie, par la Russie et par l'Autriche. En Russie, le littoral est divisé en zones de défense placées sous le commandement du commandant de forteresse le plus ancien, lequel est nommé par décret impérial. Il est de règle que ces commandemens soient attribués à des officiers de marine, à moins que la forteresse, bien que située sur la côte, n'ait de valeur stratégique qu'au point de vue de l'attaque par terre. Déjà, dans la dernière guerre, les côtes de la Baltique étaient divisées en zone de défense sous le commandement d'un contre-amiral. Mais cette organisation reçoit chaque jour de nouveaux développemens. Deux compagnies de torpilleurs, dans lesquelles, faute de personnel maritime, on a incorporé des pontonniers, ont été créées : l'une a son siège de commandement à Saint-Pétersbourg, l'autre à Odessa, et elles sont réparties sur différens points des côtes, par petits détachemens chargés, en temps de paix, d'étudier la contrée où elles devront opérer pendant la guerre. En même temps, des flottilles de torpilleurs évoluent chaque année au milieu des écueils du littoral, afin de familiariser officiers et matelots avec ce genre de navigation. Nous dirons plus loin comment les douaniers sont appelés à seconder la défense des côtes. L'Autriche, qui prend en toutes choses l'Allemagne pour modèle, est complètement entrée dans la voie où celle-ci l'avait si hardiment précédée. Exposant aux Délégations,

dans la session dernière, le plan qu'il se propose de suivre pour mettre la marine austro-hongroise en mesure de répondre à toutes les nécessités de l'avenir, le vice-amiral baron de Sterneck a expliqué les motifs pour lesquels il s'était décidé à rejeter le programme de son illustre prédécesseur, Tegethof. Ce programme avait été conçu à l'époque où les cuirassés étaient la force navale prépondérante et où ils rendaient nécessaire la possession de nombreuses escadres. Il n'en est plus de même aujourd'hui. On ne doute pas en Autriche que le cuirassé ne soit vaincu par le torpilleur; c'est pourquoi le chef de la marine a résolu de diviser les côtes de l'empire en plusieurs zones, à chacune desquelles une flottille de torpilleurs sera spécialement attachée. Quatre flottilles de ce genre suffiront pour tout l'empire. Elles ne s'éloigneront pas des côtes. Il y aura des torpilleurs de haute mer pour escorter les flottes qu'on composera surtout d'avisos rapides; on espère que l'industrie privée pourra doter ces avisos d'une vitesse de 20 milles à l'heure et, naturellement, les torpilleurs de haute mer ne seront pas moins agiles. Mais ce seront les torpilleurs des côtes qui assureront la protection des ports et des rades. Le comte de Hohenwart a rappelé, dans la discussion qui a suivi l'exposé du baron de Sterneck, que la présence de deux frégates françaises devant Fiume avait suffi, en 1859, pour obliger la garnison de cette ville à la quitter et à laisser tout le littoral sans défense. Désormais les frégates ennemies qui tenteraient de s'approcher de Fiume s'en verraient interdire l'accès par des torpilleurs sur lesquels l'Autriche-Hongrie se repose avec confiance pour la préserver de tout danger. Comme à l'Allemagne et à la Russie, la défense des côtes par la marine lui paraît la meilleure ou plutôt l'unique garantie de sécurité d'une puissance qui confine à la mer sur un point quelconque de son territoire.

Et la France, qui est baignée par trois mers, qui peut être atteinte de trois côtés à la fois, continue de se croire à l'abri de tout accident parce que ses ports de guerre sont entourés de forteresses placées à de telles hauteurs que leur artillerie n'atteindrait jamais des navires longeant la côte, et possèdent à peine quelques torpilleurs désarmés ou mal armés! Elle ne paraît pas se douter qu'elle sera attaquée, si la guerre éclate, sur toute l'étendue de ses rivages couverts de cités florissantes, d'établissemens industriels, de villages populeux et de riches villas. Elle n'a pas encore songé à les diviser par zones, à placer ces zones sous des commandemens réguliers, à les étudier dans tous leurs détails, afin de fixer les lieux de refuge ou d'action des torpilleurs et de rechercher comment il sera possible de défendre ces ports de fortune contre les entreprises de l'ennemi. Il y a là toute une exploration du terrain à faire, exploration dont la marine seule est capable. De

même qu'en Russie, il faudrait qu'il existât chez nous des compagnies de torpilleurs sans cesse occupées à parcourir les côtes, à en relever tous les accidens, à en reconnaître toutes les criques, toutes les baies, toutes les embuscades où des torpilleurs, soigneusement dissimulés, pourront attendre l'ennemi, comme ces fourmis qui se cachent derrière un brin de sable pour guetter leur proie. Ce premier travail effectué, tous les endroits favorables aux torpilleurs explorés, il y aurait encore à songer aux moyens de les relier soit aux sémaphores voisins, soit aux ports de guerre, afin de pouvoir être prévenu à tout moment des fumées qui paraîtraient au large et des flottes qui s'approcheraient. Les Autrichiens, dont les côtes très découpées semblent être prédestinées à la défense par les torpilleurs, ont achevé ces investigations depuis longtemps, et chaque année des bateaux sont envoyés dans les stations où ils doivent trouver de l'eau, des vivres et du charbon. Chez nous, encore une fois, elles ne sont même pas commencées; en dehors de nos ports de guerre, nous n'avons pas un dépôt d'alimens ou de munitions préparé pour nos torpilleurs. Il en sera ainsi tant que la défense des côtes, spécialement confiée à la marine, ne sera pas un des objets principaux de ses préoccupations. Les travaux préparatoires de la guerre doivent être accomplis avec une méthode, une suite, une précision, qui demandent des connaissances techniques et des soins assidus. Il semble qu'en France le plan général d'une organisation de la défense des côtes soit tracé par la nature. Puisque nous sommes entourés de trois mers, pourquoi ne pas charger sur chacune d'elles un vice-amiral du commandement général des forces maritimes? Il serait secondé dans sa tâche, suivant l'étendue des côtes, par un ou deux contre-amiraux, exerçant sous ses ordres la direction suprême. Nous pourrions dès maintenant rechercher dans quels ports doit résider le vice-amiral, dans quels autres les contre-amiraux; mais, comme cette question touche à la question plus grave de la suppression de quelques-uns de nos ports de guerre, nous aimons mieux la réserver. Il nous suffira d'ajouter qu'au-dessous du vice-amiral et des contre-amiraux, chaque station de torpilleurs serait commandée, suivant les circonstances, par des capitaines de vaisseau ou des capitaines de frégate. Nous croyons que toute côte ainsi entourée d'un cordon continu de torpilleurs deviendrait facilement invulnérable. Mais il serait indispensable que ce cordon fût, en effet, continu, c'est-à-dire que chaque flottille fût reliée aux autres, de manière qu'elles pussent se réunir en plus ou moins grand nombre, avec une très grande rapidité, là où le péril éclaterait. On n'obtiendrait pas ce résultat en laissant chacune d'elles sous le commandement du chef militaire de la région où elle se trouverait placée, d'un chef militaire peu préparé d'ailleurs à juger

de l'heure, du lieu, du moment et des conditions les plus favorables à leur action. C'est pourquoi nous sommes d'avis de confier aux marins les côtes avec leurs ouvrages d'artillerie, désormais destinés presque uniquement à soutenir les attaques des torpilleurs et à protéger leurs centres d'approvisionnement et de ravitaillement, avec leurs défenses fixes par la torpille et leurs escadrilles toujours mobiles de torpilleurs. Mais, pour bien comprendre le but et l'étendue de cette réforme, il est nécessaire d'entrer dans des détails précis, d'expliquer l'organisation actuelle avec ses défauts, ses lacunes et aussi ses avantages, dont on pourrait profiter en les développant. C'est ce que nous allons essayer de faire aussi clairement qu'il nous sera possible.

II.

A l'heure actuelle, la défense de nos ports de guerre, — la seule, nous le répétons, qui soit confiée à la marine, — placée, pour chacun d'eux, sous la haute responsabilité du vice-amiral, préfet maritime, dépend, en ce qui concerne les engins sous-marins, du contre-amiral major-général. Le major-général préside la commission locale, sorte de conseil par les soins duquel sont étudiées toutes les questions qui ont trait aux défenses sous-marines. Cette commission comprend : le major-général, président; le commandant de la défense fixe; le commandant de la défense mobile; le commandant en second de la défense fixe; un des lieutenans de vaisseau de la défense fixe; un des lieutenans de la défense mobile; un officier d'artillerie de marine; un officier du génie maritime; un ingénieur des travaux hydrauliques; un lieutenant de vaisseau torpilleur secrétaire. Ainsi composée, la commission locale a l'initiative des propositions qui concernent la défense par des engins sous-marins. Les rapports qu'elle présente sur ces questions sont renvoyés par les soins du préfet maritime, et accompagnés de ses observations, au ministre de la marine, lequel approuve ou désapprouve les mesures soumises à son examen. Cette organisation présente l'inconvénient très sérieux de créer un antagonisme regrettable entre le préfet, qui a le pouvoir exécutif, et la commission locale, dont le président est pourtant son subordonné. Il en résulte des conflits plus ou moins aperçus, plus ou moins graves, mais très réels et très préjudiciables au service. Quoi qu'il en soit, l'exécution des mesures proposées par la commission locale et sanctionnées par le ministre est du ressort de trois services beaucoup plus distincts en apparence qu'ils ne le sont en réalité : 1° la défense fixe; 2° la défense mobile; 3° la commission de réglage.

On désigne sous le nom de défense fixe la défense des ports par

les torpilles mouillées. Le capitaine de vaisseau ou le capitaine de frégate, directeur des mouvemens du port, la commande, et elle comprend, en outre : un capitaine de frégate, commandant en second, plusieurs lieutenans de vaisseau torpilleurs, et des adjudans, sous-officiers et marins du corps des *marins-vétérans*. Ce corps est organisé militairement, avec un cadre de maîtres, seconds maîtres, quartiers maîtres, tout comme les marins de la flotte. Les hommes qui le composent sont d'anciens marins ayant terminé leur service, qu'on reçoit suivant qu'ils ont de bons certificats ou de bons protecteurs. Les marins originaires du port de guerre ou des environs tâchent généralement d'entrer, après avoir accompli leur temps de service, dans le corps des marins-vétérans. Ils trouvent là ce qu'on appelle en marine « un bon fromage, » c'est-à-dire une solde assurée et peu de besogne ; ils se marient ou mènent la vie du marin célibataire, ont de l'avancement, des appointemens qui leur suffisent, et des droits à la retraite tout aussi élevés que s'ils restaient dans la marine active. Une partie d'entre eux seulement est spécialement dressée pour le service de la défense fixe ; car le capitaine de vaisseau ou de frégate, directeur des mouvemens du port, aussi bien que de la défense fixe, a dans ses attributions : le mouvement des bateaux dans le port, l'amarrage en rade sur les coffres ou aux appontemens, le balayage de l'arsenal, etc., et il emploie naturellement à ces besognes peu militaires le gros de son personnel. Les marins-vétérans ont une valeur plus que médiocre. Ils vivent à terre, dans leur famille, et ne vont à l'arsenal que pendant le jour, aux heures des ouvriers. Ils sont plutôt eux-mêmes des ouvriers que des marins ; ils ont l'esprit, les manières de voir, les habitudes de ceux des ports, et tous les vices que donne une vie généralement oisive, car ils ont encore moins à faire que les ouvriers, ce qui est beaucoup dire. Les plus méritans d'entre eux semblent être, en fait, sous le titre de patrons de canots, les premiers domestiques des hauts dignitaires qui fourmillent dans nos ports. On ne déplace pas tous les jours des bateaux ; on n'exécute pas tous les jours des exercices de défense fixe. Néanmoins, l'institution est bonne en elle-même, et, comme elle ne date que de quelques années, il serait facile de la régénérer. Si l'on se décide enfin à supprimer l'inscription maritime, qui n'a plus de raison d'être dans la marine moderne, à notre époque de service obligatoire pour tous, et qui n'est qu'une source d'abus administratifs, il faudra établir en principe que tout Français ayant fait son service dans la marine entrera dans la réserve de la marine et sera appelé, en temps de guerre, à concourir à la défense des côtes. Le corps des marins-vétérans pourrait fournir des cadres pour ces réservistes. Sous une direction plus énergique, on le tiendrait en

haleine en préparant dans les ports de guerre, non-seulement la défense de ces ports, mais celle des ports de commerce, et en tentant pour cela, aussi souvent que possible, des essais de mobilisation. Les marins-vétérans, bien organisés et mieux entraînés, seraient le noyau de la défense fixe, en ce qui concerne du moins le personnel, qui n'est pas moins difficile à se procurer et à entretenir que le matériel.

Pour empêcher un ennemi de pénétrer dans un port, pour l'en tenir même à une certaine distance, la défense fixe emploie les *torpilles de fond*, les *torpilles mouillées* et les *torpilles portées*. Les torpilles de fond, ou torpilles dormantes, reposent sur le fond de la mer, et on les fait éclater d'un poste à terre lorsqu'on juge qu'un bâtiment passe au-dessus d'elles. Mais, si elles sont plongées à plus de 20 ou 25 mètres, le résultat de l'explosion est insuffisant, à moins que la charge ne soit énorme et, par suite, peu maniable. Une torpille de 700 kilogrammes de fulmicoton, à une profondeur de 30 mètres, ne possède que 8 ou 9 mètres d'action efficace; c'est-à-dire qu'un bâtiment passant, au moment de l'explosion, à 9 ou 10 mètres de cette torpille, n'en souffrirait que très peu et ne coulerait certainement pas. Qu'elles soient au fond ou mouillées entre deux eaux, les torpilles ne produisent d'effet que dans des cercles très restreints; et c'est d'ailleurs ce qui permet de les faire éclater sur des canots, au bout de perches de 7 à 8 mètres, sans qu'il en résulte le moindre dommage pour l'embarcation qui les porte. Mais cette faible étendue de leur rayon d'action rend très difficile la manœuvre des torpilles de fond. Le coup doit partir au moment précis où le bâtiment est au-dessus d'elles. On se sert pour y arriver de deux observateurs : l'un se trouve dans le prolongement de la ligne des torpilles et indique l'instant où l'ennemi traverse cette ligne; l'autre, placé sur le prolongement de la torpille milieu, voit sur quelle torpille est l'ennemi et met en place le bouchon électrique d'explosion. Si l'ennemi vient le jour, les observateurs peuvent jusqu'à un certain point répondre du succès, en admettant toutefois, chose toujours douteuse, que la fumée de l'artillerie leur permette de viser; mais lorsque les attaques ont lieu la nuit, on a beau se servir de la lumière électrique pour éclairer les assaillans, on risque fort de n'arriver par là qu'à leur indiquer le lieu où sont fixées les torpilles, et il paraît bien difficile de compter sur une réussite quelconque. Ce sont pourtant les entreprises de nuit qu'il faut songer à prévenir; car elles sont les plus probables et les plus dangereuses de toutes. La torpille de fond exigeant une manœuvre si délicate, étant d'ailleurs très lourde, très longue à mettre en place, demandant un matériel considérable et coûteux, un personnel spécial, nombreux et très exercé, et n'étant rien moins que sûre dans ses effets, ne sau-

rait donc plus convenir à la guerre maritime ; c'est un engin qui a fait son temps et qu'on doit mettre au plus tôt de côté.

Les torpilles mouillées sont de deux sortes : les unes, immergées à 10 mètres environ, disposées comme les torpilles de fond ou dormantes, éclatent également à l'aide d'un courant électrique parti d'un poste à terre. Elles ont, bien qu'à un degré moindre, les mêmes défauts que les torpilles de fond ou dormantes et doivent être, par suite, également rejetées. Les autres torpilles mouillées, nommées *torpilles vigilantes*, les meilleures de toutes, les seules dont l'usage mérite d'être conservé, véritables ballons captifs sous-marins, sont des engins piriformes, faisant explosion au choc lorsqu'une carène vient à les frapper. Elles flottent à une profondeur de 4 ou 5 mètres, ce qui permet de leur donner une charge de dynamite ou de fulmicoton assez légère ; le maniement en est très facile ; elles sont maintenues par un crapaud de fonte reposant sur le fond auquel les relie une petite chaîne ; une chambre à air parfaitement étanche leur assure une flottabilité suffisante pour compenser le poids de cette chaîne et les maintenir verticales ; un mécanisme ingénieux les conserve toujours à la même profondeur, quels que soient les mouvemens de la marée dans les ports. On les mouille soit en ligne droite, soit en quinconces. Enfin des feux électriques les éclairent, ce qui est assurément une disposition malheureuse, car elle indique à l'assaillant où se trouve le danger. La lumière électrique ne devrait être employée que pour fouiller l'horizon et pour dévoiler, par exemple, aux torpilleurs de la défense ou à l'artillerie des ouvrages tel ou tel navire douteux. Mais, à cela près, les torpilles vigilantes, qui sont très légères, très maniables, très faibles de charge, qui n'ont pas besoin pour éclater de la coopération de deux observateurs, que les étrangers arrivent à conserver chargées et à mettre en place rapidement, constituent sans nul doute le véritable engin des défenses fixes. Par malheur, nous cherchons encore en France et le modèle définitif de ces torpilles et le moyen de les mouiller vite et bien.

Nous n'avons pas besoin de redire ce que sont les *torpilles portées*; nous l'avons suffisamment expliqué. Il nous suffira d'ajouter que les embarcations des défenses fixes qui doivent en user ne sont ni assez nombreuses ni assez rapides. Mais c'est un point sur lequel nous reviendrons. Les défenses mobiles, destinées actuellement à empêcher un ennemi de s'approcher d'un port, d'arriver jusqu'aux passes où agit la défense fixe, sont commandées par des capitaines de frégate. Leur personnel d'officiers se compose, dans chaque port, de deux ou trois lieutenans de vaisseau commandant chacun un bateau, d'un lieutenant de vaisseau adjoint et d'un officier mécanicien. Leur personnel ordinaire est celui de la marine. Leurs moyens

d'action consistent en bateaux torpilleurs, munis, ou plutôt devant être munis les uns de torpilles portées, les autres de torpilles automobiles. Pour armer ces derniers, il faut avoir des torpilles Whitehead, qui, réglées et conservées en bon état pendant la paix, peuvent être délivrées rapidement aux torpilleurs au moment d'une guerre. Ce service est du ressort de la *commission de réglage*. Il existe une commission de réglage dans nos cinq ports, où elle forme une délégation de la commission locale : elle se compose du capitaine de frégate commandant la défense mobile, d'un lieutenant de vaisseau de la défense fixe et de l'officier du génie maritime membre de la commission locale. La commission de réglage exerce son action sur tout ce qui se rapporte au réglage des torpilles Whitehead : préparation des torpilles à l'atelier, bon état d'entretien, réparations et modifications faites d'après les demandes, lancemens des torpilles, etc. Il faut dire tout de suite que la dualité des fonctions imposées au commandant de la défense mobile et au lieutenant de la défense fixe est fort regrettable. Elle favorise l'indécision et le manque d'activité qui entravent jusqu'ici le progrès dans nos ports. Il arrive aussi bien souvent que le capitaine de frégate, président de la commission de réglage, et le lieutenant de vaisseau qui y est attaché ne connaissent ni l'un ni l'autre la torpille automobile au moment où ils entrent en fonctions. Ce n'est qu'après une longue pratique qu'ils commencent à se mettre au courant de cet engin, de sorte que tout le fonctionnement de la commission repose sur l'ingénieur et sur les contremaîtres de l'atelier. L'ingénieur lui-même est changé très fréquemment ; il a d'ailleurs trop d'occupations différentes pour s'appliquer beaucoup au soin de la torpille. Faut-il donc s'étonner si, dans deux ou plutôt dans quatre de nos ports, on ne sait ni préparer, ni régler, ni entretenir les torpilles Whitehead ? Cette situation, affirmée par les uns, niée par les autres, a produit tout récemment un incident qui caractérise bien l'état déplorable de notre organisation maritime. Voulant se défendre du reproche d'inaction, le port de Cherbourg a créé de toutes pièces un système de manœuvres des torpilles pour les torpilleurs autonomes, le système Laffisse. Ce système augmente de 1,750 kilogrammes au moins la surcharge du torpilleur et pèse 1,600 kilogrammes de plus que le système adopté jusqu'à ce jour par le port de Toulon. Les autorités de ce dernier port ont donc fait contre son adoption des observations motivées auxquelles celles de Cherbourg ne se sont pas rendues. Sur de nouvelles observations, mais très timides, adressées de Toulon au ministre, celui-ci a passé outre et ordonné l'installation du système Laffisse sur le torpilleur 62. A l'arrivée de ce torpilleur en escadre, la commission d'examen a condamné le système, et on a dû procéder à la réinstallation du sys-

tème ordinaire, ce qui a coûté très cher et retardé d'au moins deux mois l'entrée du torpilleur en escadre. On se demande, en vérité, si un ministre n'est pas fait pour trancher des questions pareilles, après les examens et les études qu'elles comportent, et si à vouloir contenter Toulon et Cherbourg, on satisfait au bon sens et au devoir!

Nous possédons en France un matériel de torpilles qui ne peut qu'augmenter, malgré les répugnances du ministère de la marine pour une arme ayant le grave défaut de déranger toutes les traditions, toutes les habitudes des bureaux. Quoiqu'il ne soit encore qu'à l'état embryonnaire, il représente une valeur d'au moins 40 millions abandonnée, sans discrétion, à des commissions diverses, à un personnel changeant dont la responsabilité est nulle, dont les efforts impuissans ne peuvent aboutir qu'à la confusion la plus complète. Sur les six cents torpilles automobiles que nous possédons, trois cents ont besoin d'être transformées pour être mises en usage; elles sont d'un modèle suranné qu'il serait d'ailleurs très facile de modifier, si notre atelier de réparations d'Indret ne fonctionnait pas dans des conditions détestables. Il y a plus d'un an que la nécessité de cette transformation est reconnue, et c'est tout juste si quatre torpilles l'ont subie! Les trois cents autres torpilles errent dans nos divers ports ou sur nos bâtimens, mal réglées, mal entretenues, et restant, par suite, d'une efficacité problématique. Si l'on doutait de ce que nous disons là, nous n'aurions qu'à rappeler certains tirs faits en escadre et l'état lamentable dans lequel certaines torpilles embarquées sur tel cuirassé ont été trouvées lorsqu'elles ont été remises à l'atelier du port. C'est là un fait des plus graves. Plus on étudie le problème du bateau torpilleur, plus on demeure convaincu qu'il faut, pour rendre utile la tâche si périlleuse du combattant, qu'il soit sûr de l'engin qu'on place entre ses mains; il est indispensable qu'il aille à l'attaque avec la certitude de la victoire; la fuite d'un torpilleur qui a manqué son assaut est des plus difficiles; le capitaine ne doit même pas y songer; il ne doit prévoir que le succès; il doit être persuadé que, ses torpilles tirées, il n'aura plus affaire qu'à un cuirassé coulant bas. Or, peut-il en être ainsi alors que nous n'avons qu'un type de torpilles automobiles, la torpille Whitehead, construite à l'étranger par un étranger, connue de tout le monde aussi bien que de nous, et tellement délaissée chez nous que peut-être est-il permis de dire que nous ne savons même point l'entretenir? Nous sommes, à l'heure actuelle, la seule puissance qui ne possède pas une usine spéciale pour les torpilles et qui ne cherche pas à y apporter des perfectionnemens soigneusement tenus secrets. L'Allemagne se vante, et

avec raison, paraît-il, d'avoir un modèle de torpilles supérieur à celui de toutes les autres nations. L'Angleterre se berce de la même espérance; ses nouvelles torpilles ont atteint une vitesse de 24 nœuds à l'heure, leur portée a été reconnue efficace jusqu'à 540 mètres, et leur immersion est telle qu'elles atteindraient les plus gros cuirassés au-dessous du blindage. Il n'y a pas jusqu'à la Turquie, qui ne se pique de se procurer une torpille particulière, bien à elle, ignorée des étrangers. Au milieu de cette émulation générale, la France laisse à M. Whitehead le soin de faire des inventions pour elle. Aucun de nos ingénieurs ne s'est consacré exclusivement à la torpille automobile, la théorie même n'en est pas encore arrêtée chez nous, et rien n'est plus curieux que d'entendre les discussions auxquelles elle donne lieu parmi ceux qui en ont fait une étude spéciale; beaucoup de personnes croient la connaître, qui n'en saisissent pas les élémens. Peut-être serait-il malaisé de la faire apprendre à tous les officiers destinés à devenir, à l'heure soudaine d'une guerre toujours possible, les capitaines de nos torpilleurs; aussi voudrions-nous qu'on se proposât pour problème de la rapprocher le plus possible du boulet. Le jour où elle ne sera plus qu'un boulet que l'on pourra mettre et conserver indéfiniment en soute, la liberté des mers sera assurée pour toutes les nations qui voudront construire des torpilleurs.

Nous n'en sommes pas là en France, à beaucoup près même, puisque non-seulement nous ne construisons pas, nous ne perfectionnons pas de torpilles, mais nous ne savons pas encore entretenir celles de M. Whitehead. Le nombre de nos torpilles réellement utilisables n'est pas suffisant pour armer nos bâtimens; et, le serait-il, que les appareils militaires destinés au lancement de ces engins se trouvent dans un état tel qu'il n'en permettrait pas le bon emploi. Nos tubes de lancement ne sont pas calibrés; les portes de fermeture de ces tubes, sur les torpilleurs, ne forment pas joint étanche; depuis deux ans, on demande à en changer la culasse. Une dépêche ministérielle du 4 avril 1884 a bien prescrit d'essayer sur les torpilleurs des culasses pareilles à celles qui donnent de bons effets sur les bâtimens; mais cette installation n'est pas commencée, et l'on attendra longtemps avant qu'elle le soit. Quand elle le sera, il faudra encore des essais, puis un rapport, qui, ballotté de bureau en bureau, n'aboutira qu'un an après son envoi au ministère, en admettant qu'il n'aille pas tout droit, — hypothèse assez vraisemblable, — dormir dans un dossier poudreux d'où il ne s'éveillera plus. Presque tous les détails de l'appareil militaire de nos torpilleurs sont absolument négligés; pour sa construction même, nous en sommes toujours à la période des tâtonnemens. Nous n'avons aucun tube de lancement, aucun accessoire de tube

de rechange, en sorte que la plus légère avarie entraîne, pour un temps indéterminé, la mise hors de service de l'appareil. Lorsqu'une pièce quelconque, pour une cause quelconque, est détériorée, le malheur est grand : refaire une autre pièce, en admettant qu'on ait les matériaux nécessaires, demande un temps considérable. Si on possédait des rechanges, tout accident, pouvant être réparé sur l'heure, serait sans gravité. Mais nos arsenaux ne travaillent que pour les besoins urgens, connus, indiqués, non pour les besoins à prévoir. Nous avons déjà constaté, mais on ne saurait cesser de redire qu'on voit dans nos ports de guerre bon nombre de torpilleurs qui attendent depuis bien des années un appareil de lancement qu'on n'a pas même étudié pour eux; en cas de guerre, personne ne saurait à quel genre d'armement ils peuvent être particulièrement appropriés.

Ainsi donc, soit en ce qui concerne la *fabrication*, soit en ce qui concerne le *perfectionnement* des torpilles, nous sommes dans un état d'infériorité notoire, éclatante, vis-à-vis des autres nations, qui ont toutes créé chez elles une usine spéciale où on construit et où on perfectionne cet engin de combat d'après des procédés qui restent cachés. Cela ne les empêche point d'acheter de temps à autre à M. Whitehead un modèle qui paraît supérieur aux autres; mais elles travaillent surtout chez elles, et, si l'on nous passe le mot, elles travaillent ferme. Anglais, Russes, Allemands, suivant le précepte de la fable, ne se fient qu'à eux-mêmes. Nous, nous nous fions uniquement à M. Whitehead, dans la caisse duquel nous versons des millions, assurément bien placés, mais qui le seraient peut-être mieux dans une usine nationale. Il faut prévoir aussi l'hypothèse d'une guerre où M. Whitehead se verrait forcé de nous fermer ses ateliers. Cette hypothèse serait-elle absurde, par hasard? On ne semble pourtant pas y avoir songé. Et, si elle se réalisait, nous n'aurions plus une seule torpille à mettre sur nos bâtimens, à moins d'organiser à la hâte, et, par suite, dans des conditions tout à fait déplorables, cette usine nationale à laquelle nous ne songeons pas en temps de paix. Enfin, si parfaits que soient nos derniers torpilleurs au point de vue de la navigation, leur appareil militaire est encore des plus incomplets, et là encore, si les hostilités venaient à éclater, les déceptions seraient grandes. Il faut donc rechercher les vices de notre organisation actuelle et les remèdes qu'on devrait y apporter au plus tôt.

III.

A quoi tient l'état de choses que nous venons de décrire? Nous répondrons sans hésiter : à ce que nous n'avons ni l'outillage, ni

le personnel nécessaire à la torpille, ni, en haut lieu, des hommes convaincus que la torpille est une arme destinée à jouer dans les guerres maritimes un rôle au moins aussi important que le canon. On l'a bien vu au discours de l'amiral-ministre à la dernière discussion du budget. Qu'a-t-on fait pour le canon? que fait-on pour la torpille? De la comparaison entre l'organisation du service de l'artillerie et du service des torpilles, nous tirerons des conclusions évidentes qui nous indiqueront comment il faut traiter l'arme nouvelle. L'artillerie de marine possède comme matériel : deux *fonderies* spéciales, à Ruelle et à Saint-Gervais; un atelier spécial dans chaque port, atelier responsable, où l'on répare et où l'on entretient les canons; enfin une école à feu, à Gavres et même sur le *Souverain*, où on expérimente les canons sortant des usines de l'état ou achetés à l'industrie. Comme personnel chargé de la construction, de la réparation et de l'entretien des pièces et des projectiles destinés au service de la flotte, elle possède : un inspecteur général, résidant à Paris; cet inspecteur, qui est un général de division d'artillerie, est secondé par un général de brigade désigné sous le nom d'adjoint à l'inspecteur général; ces deux officiers généraux ont sous leurs ordres, indépendamment de deux chefs d'escadron ou capitaines aides-de-camp, deux officiers supérieurs d'artillerie, un capitaine, deux gardes ou commis-destinateurs, deux gardes chargés de la surveillance des travaux et un garde comptable. Outre les inspections spéciales et inopinées que le ministre peut confier à l'inspecteur permanent et à l'adjoint à l'inspection générale, ce dernier a plus spécialement pour mission de procéder à des tournées périodiques d'inspection. L'inspecteur général permanent de l'artillerie et l'adjoint font partie du conseil des travaux de la marine; l'inspecteur général est chargé de l'étude des projets, tracés et instructions qui se rapportent : 1° à l'établissement, la construction, l'amélioration et l'entretien du matériel d'artillerie en France et aux colonies; 2° à la détermination et à l'exécution des expériences; 3° aux inspections générales du matériel et à la suite qu'elles peuvent recevoir; 4° aux inspections de fabrication de bouches à feu, d'armes, de projectiles et de matériel; 5° aux travaux des écoles. Il donne son avis sur toutes les inventions relatives au service de l'artillerie; il fait surveiller, d'après les ordres du ministre qui lui sont transmis par la direction du matériel, tous les travaux de fabrication et autres en cours d'exécution pour le compte de l'artillerie de marine; il ne correspond pas directement avec les chefs de service dans les ports et les établissemens hors des ports; les communications qu'il peut avoir à échanger avec eux sont faites au nom du ministre par la direction du matériel; enfin il remet chaque année au ministre un rapport

sur la situation générale de son service. Cette forte centralisation à Paris donne au service une unité et une activité remarquables. Un directeur et un sous-directeur sont chargés des fonderies de Ruelle et de Saint-Gervais; tout un personnel secondaire, civil ou militaire, est employé dans ces usines. Dans chacun des ports, la direction d'artillerie est placée sous les ordres d'un colonel qui a également à sa disposition un nombreux personnel civil ou militaire; elle est chargée : 1° de tous les travaux relatifs à l'artillerie; 2° des ateliers affectés au service de l'artillerie; 3° des épreuves des bouches à feu et des poudres; 4° de l'arrangement et de la conservation des bouches à feu et des munitions servant à l'armement des bâtimens de l'état et des batteries de marine; 5° de la garde, de la délivrance et de la comptabilité des objets ayant rapport à la direction. On le voit, cette organisation est complète, et si elle peut être critiquée sur quelques points, elle n'en assure pas moins à l'artillerie tous les avantages que donnent l'ordre, la méthode, la vue claire du but et des moyens à prendre pour l'atteindre.

Existe-t-il rien de semblable en ce qui concerne les torpilles? On va le voir. Comme personnel, voici ce que nous trouvons : à Paris, deux lieutenans de vaisseau sous les ordres directs du directeur du matériel : ce dernier est beaucoup trop occupé des constructions gigantesques malheureusement à l'ordre du jour pour s'occuper des torpilles, et c'est d'une oreille distraite qu'il écoute les observations des deux lieutenans de vaisseau, auxquelles il n'est en rien tenu de faire attention. Dans les ports, nous trouvons : un sous-ingénieur chargé du service des torpilles, et en outre d'un service particulier dans l'arsenal; la surveillance des bâtimens en réparation lui prend plus de temps que la surveillance d'un atelier minuscule spécial, dit atelier des torpilles, dont le personnel se fond dans celui des autres ateliers; à côté de lui, ou plutôt avec lui, car il en fait partie, existe, ainsi que nous l'avons dit, une commission de réglage, présidée par un capitaine de frégate qui est en même temps commandant de la défense mobile; cette commission, composée de membres essentiellement temporaires, ne saurait avoir ni traditions ni suite dans les idées. Le commandant de la défense mobile y reste deux ans; il y arrive ne sachant rien, met très longtemps à apprendre, car souvent hélas! il est inintelligent ou timide, il n'ose pas faire d'expériences, il a peur d'avoir des avaries, il se dit toujours prêt, et c'est lorsqu'il est enfin parvenu, grâce à la force des choses, à s'initier à son service qu'on le renvoie, qu'on lui donne le commandement d'un transport quelconque où il s'empresse d'oublier ce qu'il a appris. Le sous-ingénieur, de son côté, ne demande qu'à abandonner l'étude des torpilles qui ne peut lui ser-

vir à rien. Comme matériel, le service des torpilles est d'une pauvreté lamentable. D'abord, nous le répétons, il n'y a pas d'usine de construction, répondant à ce que Ruelle et Saint-Gervais sont pour l'artillerie. Quant à l'entretien et aux réparations, ils se font dans les ateliers des ports, à personnel restreint, où n'existent ni plans, ni travaux en vue de l'avenir, où l'on se borne à parer aux besoins urgens, aux avaries qui se produisent. Les ouvriers de ces ateliers n'ont pas plus de consistance que le sous-ingénieur qui les dirige. On a pris pour travailler aux torpilles des mécaniciens empruntés à divers services; il n'y aurait point à s'en plaindre s'ils restaient attachés à leur nouvelle besogne. Mais ils vont sans cesse d'un atelier à l'autre, passent de celui des torpilles dans celui des machines des bâtimens, etc., etc. Les contremaîtres et chefs d'atelier ne sont pas plus stables. Aussi ne trouverait-on pas dans l'atelier de n'importe lequel de nos cinq ports les plans nécessaires pour construire, quand le besoin s'en fait sentir, les pièces de rechange d'un appareil de lancement de torpilles. A chaque avarie, on va sur le bateau où elle s'est produite pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution du travail. Pour les approvisionnemens et les rechanges, il n'y a rien dans nos ports. Enfin la commission de réglage a sous ses ordres un atelier dérisoire composé d'un contremaître et de quelques ouvriers. Cet atelier est pourtant celui qui fonctionne le mieux à Toulon, car, grâce à un heureux hasard, son personnel n'a pas été changé depuis longtemps ; mais il est bien insuffisant, et il le deviendra bien plus encore.

Ainsi donc le service des torpilles n'existe pas ou existe dans des conditions telles qu'il ne saurait fonctionner utilement. C'est en vain que de jeunes officiers se sont mis avec passion à l'étude des torpilles; c'est en vain que quelques ingénieurs ont essayé de les suivre dans cette voie; c'est en vain qu'on travaille avec ardeur sur le *Japon* et dans les défenses mobiles. Tous ces efforts isolés, toutes ces bonnes volontés sans appui, avortent faute d'encouragement et de direction. Chacun envoie à Paris des projets, des travaux, des plans souvent contradictoires; et, pour se prononcer entre eux, pour trancher les difficultés ou plutôt pour en indiquer la solution au directeur du matériel, qui ne s'en soucie guère, il n'y a au ministère que deux lieutenans de vaisseau, lesquels auraient grand besoin de se retremper là où l'on cherche, là où se produisent les progrès, c'est-à-dire sur le *Japon* et dans les défenses mobiles. Si l'on veut être au courant de ce qui se fait et prévoir ce qu'il faut faire, un maniement perpétuel de la torpille et de ses accessoires est nécessaire, car la torpille est en voie d'incessantes transformations, de perfectionnemens continuels. Elle s'est simpli-

fiée beaucoup, elle se simplifiera bien plus encore; les modèles successifs que nous obtenons de M. Whitehead, et qui sont, hélas! ignorés de nos amiraux, en font foi. Et comment veut-on que deux lieutenans de vaisseau, immobilisés à la rue Royale, soient au courant du service qu'ils dirigent, si l'on peut se servir d'un mot pareil dans de pareilles conditions? Ils devraient venir à tour de rôle dans les ports et surtout à Toulon. Mais à quoi bon se déranger? C'est en marine surtout que le zèle semble intempestif. De là des hésitations constantes, des réformes toujours en suspens, une absence complète d'autorité et d'esprit d'initiative, aucune vue d'ensemble, aucune direction, aucune centralisation, aucune impulsion d'en haut. Les influences les plus diverses s'entre-croisent d'ailleurs au ministère pour tout entraver. Comme les deux lieutenans de vaisseau sont sans pouvoir et le directeur du matériel indifférent, le chef d'état-major du ministre prétend avoir un pied dans un service nouveau et sans consistance. Parfois, le conseil des travaux est également appelé à s'en occuper. Comment se reconnaître au milieu de tous ces tiraillemens, de cet encombrement d'avis, parmi lesquels il y en a un si grand nombre qui sont tout à fait dépourvus de compétence? Ce désordre subsistera tant qu'on n'aura pas créé un personnel spécial et responsable pour la torpille comme pour l'artillerie; et, quand on l'aura créé, toutes les réformes, les refontes et les perfectionnemens du matériel, viendront au contraire naturellement par surcroît.

De même qu'il existe pour l'artillerie *de la flotte*, c'est-à-dire des bâtimens de combat, un personnel qui construit, répare et prépare l'armement *à terre*, et un personnel naviguant qui s'en sert *à bord*, de même il doit exister pour les torpilles ces deux sortes de personnel. Pour constituer le premier, il est nécessaire d'avoir à Paris une inspection générale des torpilles dirigée par un vice-amiral responsable, qui recevra les dossiers, rapports, projets, études, etc., les examinera mûrement, les contrôlera et mettra à exécution ceux qu'il lui paraîtra utile d'appliquer. Il sera assisté dans ce travail par des officiers de vaisseau qui changeront souvent, feront sans cesse des tournées dans les ports et sur le bâtiment-école des torpilles, assisteront aux expériences et seront, par conséquent, au courant des besoins indiqués par la pratique. Ces officiers resteront, bien entendu, dans leurs corps; ils représenteront, comme le vice-amiral, l'élément naviguant et combattant, qui doit avoir la haute main sur la préparation des instrumens dont il aura à se servir. Mais il faudra, nous le répétons, qu'ils changent souvent pour ne pas s'endormir dans des idées qui, bonnes à leur arrivée à Paris, pourront ne plus l'être quelques mois après. A côté

de ces officiers, toujours mobiles, il y aura place pour un ou deux *ingénieurs torpilleurs* vivant à terre et faisant partie du personnel dirigeant des ports dont nous allons nous occuper. L'inspection générale des torpilles sera placée au ministère sur le même pied que celle de l'artillerie, et le vice-amiral qui la dirigera fera partie du conseil des travaux, ce qui est fort important, car la torpille conserverait sans cela un rôle subalterne. Pour exécuter les plans, projets, réformes, etc., demandées par l'inspection générale, il faudra un personnel *sédentaire* conservant les traditions et maintenant l'esprit de suite. Nous l'appellerons le corps des *ingénieurs torpilleurs*. Il y aura, comme nous venons de le dire, deux ingénieurs torpilleurs à Paris à l'inspection générale; dans les ports, suivant leur importance, un ou deux de ces mêmes ingénieurs. Ces derniers réuniront sous leur *direction absolue* les ateliers actuels, ateliers dits des torpilles, ateliers des commissions de réglage. Ce sera le noyau d'un atelier central de la direction des torpilles, dont nos ports ne sauraient plus se passer pour la réparation de l'arme et des appareils de lancement. Nous ne parlons pas seulement des torpilles automobiles. Les torpilles portées, les torpilles mouillées de la défense fixe, enfin les appareils de lumière électrique, tant à bord qu'à terre, ont également besoin d'entretien. Tout ce matériel des torpilles de divers modèles et des auxiliaires des torpilles appartiendra à la direction des torpilles. Mais il ne s'agit que de constituer un atelier de réparation et de conservation des armes de réserve. Il va sans dire que, lorsqu'il faudra se servir du matériel des torpilles à bord, ce seront les officiers de vaisseau et les matelots torpilleurs qui seront chargés de le faire, et qu'à terre ce sera la défense fixe, qui est constituée pour cela. Les ingénieurs torpilleurs régleront aussi les torpilles automobiles, s'assureront que leurs organes fonctionnent bien, que leur trajectoire et leur immersion sont bonnes, et les délivreront aux bâtimens, ainsi que les appareils de lancement, tout comme l'artillerie, dans les ports, leur délivre les canons, boulets et autres armes. En un mot, nous aurons la direction des torpilles à l'instar de la direction d'artillerie : mêmes attributions et même responsabilité.

Nous avons dit comment serait constitué, dès le début, l'atelier de cette direction par la fusion de l'atelier des torpilles et de l'atelier de la commission de réglage, qui existent déjà. On en augmenterait le personnel, suivant les besoins du service, en puisant dans les divers ateliers de nos arsenaux, où les ouvriers pullulent. Il n'y aurait donc de ce chef aucune dépense à faire, considération qui, à l'heure actuelle, est d'une importance incontestable. Il reste à créer et à faire marcher l'usine de construction de torpilles dont nous

avons reconnu la nécessité. Elle n'exigera que deux ou trois ingénieurs-torpilleurs, puisque les artilleurs se contentent, dans leurs usines de Ruelle et de Saint-Gervais, de deux officiers dirigeans. Comme noyau du personnel ouvrier, il suffira de prendre celui qui, à Indret, répare nos torpilles automobiles et en a déjà construit, il y a quelques années. Nous avons dit qu'on avait eu grand tort de renoncer à cette construction de torpilles à Indret. Les premières torpilles livrées par cet établissement n'étaient pas aussi mauvaises qu'on l'a prétendu et coûtaient beaucoup moins cher, malgré l'imperfection de l'outillage, que celles de M. Whitehead. Il n'y avait qu'à persévérer dans la voie où l'on était entré, les progrès seraient arrivés vite. On a préféré tout détruire, habitude bien française. Maintenant il faut revenir sur cette destruction maladroite. On ne saurait, pour les raisons que nous avons déjà données, se contenter des torpilles de M. Whitehead ; on ne saurait non plus, pour s'en procurer d'autres, recourir à l'industrie privée, car la première condition à remplir dans la création et le perfectionnement des torpilles est le secret. D'autre part, Indret était fort mal choisi comme centre d'un atelier de construction. Cet établissement doit être placé en un lieu qui permette des expériences incessantes. A notre avis, l'étang de Berre, en Provence, est naturellement désigné pour l'usine des torpilles. Quoique à portée d'une grande voie ferrée, il est éloigné des curieux dont les visites sont quelquefois difficiles à éviter; il est de plus situé dans un climat qui facilite les travaux au dehors et protégé de manière à rester à l'abri d'un coup de main ou d'un bombardement par mer ; enfin sa vaste étendue d'eau de faible profondeur se prête merveilleusement à toutes les opérations de réglage que nécessite la bonne confection des torpilles. C'est donc à l'étang de Berre qu'il faudrait se hâter d'installer une usine qui permettrait à nos officiers d'arriver à rendre la torpille, suivant le programme que nous avons tracé, d'un maniement aussi simple et d'un usage aussi sûr que ceux du boulet de canon.

Comme nous ne voulons, dans cette étude, rien laisser à la fantaisie, afin d'éviter ces prétendus écarts d'imagination que M. l'amiral Peyron nous a reprochés du haut de la tribune de la chambre des députés, on nous permettra quelques calculs. Que coûtera l'organisation que nous proposons? On va le voir. Parlons d'abord du matériel. Nous estimons à 1 million environ les frais d'établissement de l'usine de construction des torpilles. Pour l'atelier de la direction des torpilles, nous possédons malheureusement cinq ports, ce qui multipliera la dépense ; mais jusqu'à la suppression d'un ou de deux d'entre eux, il faut bien les faire participer tous à la réforme.

Nous avons déjà dit qu'en fondant les deux ateliers de torpilles actuels, nous aurions, pour le moment, un atelier suffisant. Lorsqu'on devra faire de grosses œuvres, la direction des torpilles se contentera de recourir aux grands ateliers des constructions navales. On pourra donc se borner à installer les ateliers actuels dans un local spécial, qui ne sera pas difficile à trouver dans nos ports où les bâtimens vides abondent. On perfectionnera quelque peu leur outillage, soit, en moyenne, 100,000 francs par port, en tout 500,000 francs. Nous prenons une moyenne, car il est clair que Toulon demandera plus de 100,000 francs, mais on économisera sur les autres ports. Quant à l'inspection générale, on n'aura qu'à approprier pour elle des bureaux du ministère et à lui fournir des meubles; mettons que cela coûte 30,000 francs et récapitulons: 1 million pour l'usine, 500,000 francs pour les ateliers des directions, 30,000 francs pour l'inspection: total 1,530,000 fr. Passons au personnel. Le personnel ouvrier existe, comme nous l'avons déjà dit. On l'augmentera suivant les besoins du service, mais au détriment des constructions navales, qu'on débarrassera des ennuis que leur cause actuellement le service de torpilles qu'elles dirigent. En prenant les ouvriers de l'usine de construction à Indret et ceux des ateliers des directions dans les arsenaux, les frais seront nuls. Il va sans dire que ces ouvriers seront traités comme ceux des arsenaux : même solde, même hiérarchie, même avancement, etc. L'inspecteur général étant un de nos vice-amiraux, nous n'avons à prévoir pour lui que les frais de tournée et d'inspection; de même pour les officiers de vaisseau attachés à l'inspection. Les dépenses du personnel se réduisent donc à la création d'un corps nouveau, celui des ingénieurs-torpilleurs. Or nous aurons besoin de 2 ingénieurs à l'usine de construction, de 2 autres à chacune des directions de Toulon, de Brest et de Rochefort; 1 pourra suffire dans chacune des directions de Lorient et de Cherbourg; mettons-en 3 à l'inspection générale et aux bureaux, nous arriverons au nombre de 13. Le total de la dépense pour un personnel aussi réduit ne s'élèvera certainement pas à plus de 120,000 francs. En chiffres ronds, l'ensemble de la réforme du matériel et du personnel peut s'évaluer à 2 millions.

Mais comment recruter, dira-t-on, le corps des ingénieurs-torpilleurs? Évidemment par des grades et de l'argent. L'un de ces ingénieurs aura le rang d'officier général, avec même solde et supplémens. Les autres auront tous rang d'officiers supérieurs; six d'entre eux étant assimilés à des capitaines de vaisseau, et les six autres à des capitaines de frégate, avec même solde et supplémens. En établissant ainsi ce corps privilégié, le recrutement en

sera facile ; des ingénieurs distingués des constructions navales consentiront sans peine à en faire partie. Deux ou trois de nos officiers de vaisseau seraient aussi d'excellens ingénieurs-torpilleurs. Mais c'est évidemment surtout parmi les ingénieurs qu'il faudra faire des recrues. Peut-être pourra-t-on choisir encore quelques mécaniciens. On nous objectera sans doute que notre réforme n'est pas bien profonde, puisqu'elle consiste uniquement à donner une nouvelle organisation à des élémens qui existent déjà. Mais, pour nous, l'essentiel est d'avoir un corps constitué, dirigeant, autonome, et des ateliers distincts. De cette manière, nous créons la *responsabilité*, qui n'est nulle part aujourd'hui. A l'heure actuelle, encore une fois, le directeur du matériel est le grand chef des torpilles : a-t-il le temps de s'occuper de leur matériel accessoire et infime comparé au gigantesque matériel des constructions navales ? En eût-il le temps, ne verrait-il pas avec une défiance instinctive l'arme nouvelle qui risque de rendre inutiles et irréalisables les beaux plans qu'il caresse pour la construction de merveilleux cuirassés ? Enfin, ce que nous demandons en faveur de la torpille, c'est le régime du canon. Ce dernier ne sera bientôt pas plus important qu'elle, et puisqu'on a des hommes spéciaux pour diriger le service de l'artillerie, n'est-il pas naturel d'en avoir aussi pour le service des torpilles ? On ne saurait croire combien l'organisation ou plutôt la désorganisation actuelle est fatale à tout progrès. Ainsi, par exemple, à l'heure présente, c'est, comme on le sait, un sous-ingénieur qui est chargé de l'atelier des torpilles. Ce sous-ingénieur rend compte de ce qu'il fait à son chef de section, lequel en rend compte au directeur des constructions navales de Paris. Il reçoit des ordres par la même filière. Or le directeur des constructions navales a bien autre chose à faire qu'à s'occuper des infiniment petits de la marine. Que sont, à Toulon, les torpilleurs à côté du *Foudroyant*, du *Caïman*, de ces immenses machines qui engloutissent tant de soins, tant de génie et tant de millions ? Les quelques dépêches ministérielles qui arrivent au sujet des torpilles et des torpilleurs sont mises à exécution plusieurs années après leur arrivée ; on voit des torpilleurs passer des mois entiers sur cale pour recevoir certaines réparations qui auraient dû être terminées en quelques jours. Les officiers torpilleurs qui voudraient faire réparer leur bateau s'usent en efforts stériles au bout desquels ils n'ont que des ouvrages imparfaits, incomplets, jamais finis. Ils se butent contre une force d'inertie d'autant plus grande que la responsabilité n'existe pas. La responsabilité des retards ou de l'inexécution des travaux ordonnés ne pourrait retomber que sur le directeur des constructions navales. Mais son chef à Paris, le direc-

teur du matériel, l'excusera toujours de ne s'être pas occupé de détails indignes de lui. Créer la responsabilité serait donc un grand point. Ayons des ateliers autonomes, des ingénieurs spéciaux, une inspection générale, tous responsables en ce qui les concerne, et bientôt nous n'aurons rien à envier aux puissances étrangères, qui nous ont en ce moment si fort distancés.

IV.

Lorsque les directions des torpilles seront organisées, lorsqu'on donnera aux combattans des armes étudiées avec tout le soin possible par des hommes qui feront de cette étude un métier, on n'aura plus à craindre d'avoir, comme aujourd'hui, un matériel qui serait insuffisant pour l'armement de nos navires et de nos embarcations, et dont une bonne partie est sans valeur. Mais ce n'est pas tout que de créer et de perfectionner les engins, il faut former les hommes. Nous nous demandons parfois avec terreur ce qui arriverait si une guerre maritime venait nous surprendre en ce moment. Où trouverait-on des officiers pour commander les soixante-dix torpilleurs qui sont censés disponibles? Prendrait-on des officiers n'ayant jamais commandé ces navires? Les confierait-on à des officiers qui n'ont aucune des connaissances indispensables à un pareil service? Et ces officiers supérieurs, en vertu de quel titre les désignerait-on pour commander les escadrilles de torpilleurs? Suffirait-il au ministre de frapper la terre du pied pour faire surgir du néant des hommes capables de diriger des mouvemens auxquels ils n'ont jamais songé? Comment recruterait-on le personnel de mécaniciens nécessaire à la conduite de toutes ces machines à haute pression? Ce personnel pourrait-il être formé en quelques jours? Pourrait-on retrouver les quelques personnes qui ont déjà servi à bord des torpilleurs? A-t-on pris pour cela une précaution quelconque?

On a créé une spécialité de marins-torpilleurs, comme il existait déjà des spécialités de canonniers, fusiliers, timoniers, etc. Cette spécialité se compose de matelots qu'on envoie à l'école des défenses sous-marines et qui en sortent, après examen, avec un brevet les rendant aptes à manœuvrer des torpilles mouillées et des torpilles portées, ainsi que les appareils photo-électriques dont on se sert à bord et à terre. Mais, pour le service des torpilles automobiles, qui sont des mécanismes très compliqués, il faut des mécaniciens spéciaux ayant fait leur apprentissage à bord du *Japon*, bâtiment-école des torpilles automobiles. Le ministère de la marine

a demandé aux ports un projet d'organisation de ce corps spécial, qui sera un corps de mécaniciens torpilleurs et constituera une spécialité de plus parmi les marins. Par malheur, il y a loin de la mise à l'étude à l'organisation du corps, aussi loin, pour le moins, que de la coupe aux lèvres. Et la plus haute des spécialités n'est pas celle des mécaniciens, c'est celle des officiers : que fait-on pour elle? Rien ou presque rien. Nous avons parlé de la défense mobile ; mais n'est-on pas pris d'un profond découragement lorsqu'on songe que cette défense, qui devrait être une grande école de commandement, ne peut pas mettre en moyenne plus de deux torpilleurs en ligne par port? Nous réservons, en effet, le nom de torpilleurs aux bateaux capables de lancer des torpilles, non aux thornycrofts, qui n'ont encore servi qu'à faire des promenades en mer et qui sont dépourvus de tout appareil militaire. Quelques exercices de chauffe, mais pas de lancemens de torpille ; quelques manœuvres ridicules de tactique, mais aucune attaque faite dans les conditions de la guerre ; quelques sorties de nuit, mais aucune reconnaissance de la côte ; rien enfin de ce que l'on serait appelé à faire le jour où les hostilités seraient ouvertes : tel est le bilan de nos défenses mobiles ! Nous n'avons pas dans notre marine six officiers ayant lancé des torpilles sur but mobile : telle est la vérité, obstinément niée au ministère de la rue Royale !

Les étrangers tirent tous les ans, avec leurs torpilleurs, et contre un but mobile ou non mobile, deux torpilles réellement chargées et amorcées. Nous n'avons jamais osé faire cet exercice ; nous avons eu, il est vrai, la grande audace d'exécuter deux explosions de torpilles automobiles lancées à l'aide du tube carcasse, c'est-à-dire d'un tube placé sous l'eau en un point immobile ; mais ces lancemens se sont faits après avoir pris grand soin d'éloigner à des distances absurdes le personnel de manœuvre. Et c'est tout ! Jamais, jamais jusqu'ici nous n'avons tiré une torpille d'un torpilleur en marche ! Quel courage cette façon d'agir peut-elle donner au personnel ? Il va jusqu'à croire, ou du moins jusqu'à dire que le lancement est dangereux, que la torpille risque de ne pas sortir du tube ou d'aller au fond et d'éclater sous le torpilleur, etc., etc. Qui sait si de pareilles idées n'influeront pas, au moment du combat, sur l'audace, sur la résolution des assaillans? Il est absolument nécessaire, non seulement que ceux-ci sachent lancer les torpilles, mais encore qu'ils aient une entière confiance dans l'engin qui leur est donné ; qu'ils soient parfaitement sûrs qu'il n'éclatera pas dans le tube de lancement, et que, s'il va au fond, il ne fera aucun mal au torpilleur passant au-dessus de lui. On n'obtiendra ce résultat qu'à l'aide d'exercices réguliers, et aussi nombreux que

réguliers, faits par toutes sortes de temps et de mers, exercices qui montreront au capitaine si l'on peut lancer des torpilles, même lorsque les tubes sont immergés par la lame, qui lui donneront une grande assurance personnelle et l'entière conviction que l'arme placée entre ses mains est excellente. Nous devrions avoir au moins deux cents torpilleurs, comme la Russie, et en garder un grand nombre toujours armés. Ce serait la meilleure école du capitaine et des équipages. Alors, nos défenses mobiles seraient à la hauteur de leur tâche.

L'éducation de notre personnel exige des instructeurs restant plusieurs années dans ces défenses et y maintenant la tradition. Or, nous avons dit qu'en ce moment elles étaient commandées par un capitaine de frégate qui abandonnait son poste au moment où il commençait à être digne de le remplir. Les officiers capitaines ne demeurent qu'un an sur leurs bateaux, et quand ils quittent la défense mobile, beaucoup d'entre eux ne connaissent pas les appareils de ces bateaux, parce qu'ils n'ont fait que des exercices de navigation. Ils vont souvent de là dans les stations lointaines d'où il serait impossible de les faire revenir à temps si la guerre éclatait. Sans doute, on ne saurait songer à conserver en France tous les officiers qui ont commandé des torpilleurs; mais pour être certain d'en retrouver, au moment d'un brusque danger, il faut en former beaucoup en temps de paix. Une douzaine par an passent aux défenses mobiles. Dès aujourd'hui, ce chiffre devrait être au moins triplé. L'instruction des mécaniciens ne se fait pas non plus dans de bonnes conditions; le personnel change tous les six mois; professeurs, c'est-à-dire seconds maîtres, et élèves, ne restent pas un temps suffisamment long à bord des petits bateaux. S'il suffit de six mois pour les élèves, il est impossible d'admettre qu'on instruise aussi vite les seconds maîtres professeurs. Ceux-ci auraient besoin d'être très nombreux et de passer deux ans aux défenses mobiles.

Nous aurions les mêmes observations à faire sur les défenses fixes, si déjà nous n'avions pas indiqué le peu qu'elles valaient. Sait-on seulement dans quelles conditions nos ports de guerre pourraient être défendus par des torpilles mouillées? Possède-t-on le matériel destiné à servir dans les lignes de ces torpilles? Les chaloupes destinées au mouillage existent-elles, où sont-elles prêtes si elles existent? A-t-on étudié le rôle des batteries de terre, de manière à permettre un concours complet de tous les organes de la défense générale? Les secteurs de tir de ces batteries sont-ils déterminés de façon à ne pas se confondre avec les secteurs d'attaque des torpilles? Les appareils photo-électriques de

la défense sont-ils en place, et les fait-on fonctionner en place? S'est-on demandé comment les torpilles devront être reliées à la terre? Avons-nous des tubes de lancement qu'on puisse placer dans les embarcations à vapeur de la défense? Ces embarcations figurent-elles ailleurs que sur le papier? Seraient-elles disponibles en cas de guerre? Les marins vétérans sont-ils aptes à remplir le service qui leur est confié? Font-ils des exercices constans? Pourraient-ils, le lendemain de l'ouverture des hostilités, encadrer les réserves et former un personnel défensif solide et sûr? A toutes ces questions on peut répondre par la négative la plus absolue. Là non plus, rien n'est fait, rien n'est prêt. Il faut donc donner une nouvelle vie à nos défenses fixes et les préparer de manière à être employées en temps de guerre, non-seulement à la protection des ports militaires, mais à celle des ports de commerce, qui sont exposés aujourd'hui à tant et à de si épouvantables catastrophes.

Nous voilà revenus à notre point de départ : à la défense des côtes. D'après tout ce que nous venons de dire, il n'est que trop clair qu'en l'état actuel des choses la marine ne saurait s'en charger, car tout lui manquerait pour cela, matériel et personnel. Elle aurait bien de la peine à suffire à la défense de nos arsenaux. Quant à nos ports de commerce, un seul croiseur rapide, une seule canonnière du genre de celle que nous avons proposée, pourrait les bombarder la nuit sans rencontrer de résistance. On a si bien compris ce danger, que le ministre de la marine a songé un instant à faire appel à ces ports eux-mêmes pour les décider à se procurer des torpilleurs défensifs. Une dépêche du 21 novembre 1882 faisait part à la chambre de commerce de Dunkerque d'un extrait de la séance du 4 novembre 1882 de la sous-commission de défense des ports militaires, dans laquelle le vice-amiral Garnault invitait les ministres de la guerre et de la marine à demander à chacune des chambres de commerce des grands ports marchands si elle ne serait pas disposée à faire le premier achat des torpilleurs nécessaires à la défense locale. « Le département de la marine, disait la dépêche, fournirait le personnel et le matériel de guerre de ces torpilleurs, qui seraient naturellement placés sous le commandement du gouverneur militaire de la ville, sous réserve toutefois qu'ils ne pourraient être distraits, sous aucun prétexte, de leur mission spéciale. Le prix de chacun des torpilleurs ne dépasserait pas 200,000 francs. » Après avoir cité les termes du ministre, le président de la chambre de commerce, lors de la délibération, ajoutait : « Tel est l'exposé sommaire de la question faite par le ministre de la marine, et j'invite l'assemblée à formuler une opinion sur l'opportunité qu'il peut y avoir à adopter les propositions qui

lui sont faites, ou à donner les motifs qui tendraient à les faire repousser. » La chambre de Dunkerque accepta, après discussion, l'acquisition de deux torpilleurs, se fondant sur les deux considérations suivantes : « 1° qu'il est du plus haut intérêt pour les ports de commerce d'assurer la protection des navires qui les fréquentent, et de posséder pour leur usage exclusif de redoutables moyens de défense ; 2° que les armemens analogues qui se poursuivent dans les ports étrangers, et notamment en Allemagne, sont une indication précise que la France a le devoir de prendre pour elle-même des précautions identiques, sous peine de se voir, à un moment donné, réduite à un état d'infériorité dont les conséquences pourraient être désastreuses pour le pays. » Mais comment réaliser les 400,000 francs nécessaires à cette acquisition? Après examen, discussion et rejet des diverses combinaisons présentées, la chambre décida : « 1° que le ministre de la marine serait informé par lettre que l'acquisition de deux torpilleurs, pour la défense du port de Dunkerque et de ses abords, était admise en principe ; 2° qu'il serait écrit à MM. les ministres du commerce et des travaux publics, pour leur demander de vouloir bien indiquer sur quelles ressources il serait possible de s'appuyer pour résoudre la question financière. » Par dépêche, en date du 21 avril 1883, le ministre du commerce, en réponse à la demande que lui faisait la chambre d'indiquer sur quelles ressources on pourrait imputer la somme de 400,000 francs nécessaire au premier achat des torpilleurs de la défense locale, déclara qu'il ne voyait aucune combinaison financière qui permît cette acquisition.

Cette fin de non-recevoir a été inspirée, nous l'espérons du moins, par des considérations d'un ordre supérieur aux motifs purement financiers qu'invoquait le ministre du commerce. L'espèce de décentralisation maritime dont on voulait faire l'épreuve était une idée médiocrement heureuse. Il nous paraîtrait bien mauvais de créer, à côté de la défense nationale, des défenses particulières incompatibles avec les nécessités de la guerre moderne. La défense des côtes doit être organisée d'après un plan d'ensemble mûrement étudié en temps de paix, pour être mis aisement à exécution en temps de guerre. Nous avons dit qu'à notre avis la marine seule pouvait s'acquitter de cette mission à l'aide de ses défenses fixes et de ses défenses mobiles transformées. C'est à elle de fournir, non-seulement les hommes et les armes nécessaires à la protection de chaque port, mais encore les bâteaux sur lesquels on les placera. On ne s'est pas encore avisé de demander à nos villes frontières de construire elles-mêmes leurs fortifications. Il n'y a pas plus de raisons pour inviter les

ports de commerce à acheter à leurs frais leurs torpilleurs. Cette division, cet émiettement des forces, auraient certainement de graves inconvéniens, car, à la guerre, rien n'est aussi dangereux que le particularisme. Nous sommes tellement persuadé de la nécessité d'une complète unité dans l'action, que nous n'hésitons pas, contrairement à l'avis d'excellens esprits, à croire que les batteries et les forteresses des côtes elles-mêmes seront mieux placées dans les mains de la marine que dans celles de l'armée, et qu'il résultera de cette concentration en un seul corps de tous les élémens défensifs une puissance de résistance peut-être indispensable pour sauver nos côtes des dévastations qui les menacent. Est-ce à dire que le personnel et le matériel de nos ports de commerce ne puissent pas servir en temps de guerre? Non certes. Ils offriront, au contraire, suivant nous, de grandes ressources dont il serait insensé de ne pas savoir tirer parti. De même que l'armée de terre est préparée à employer le matériel des agriculteurs, de même qu'elle tient note des chevaux de chaque région et qu'elle est toujours disposée à les réquisitionner en cas de besoin ; de même nous voudrions voir la marine militaire se mettre en mesure de profiter des ressources que lui offre la marine marchande. L'état subventionne des compagnies auxquelles il devrait imposer des conditions spéciales de construction qui seraient, d'ailleurs, peu coûteuses. Chacun de nos ports a un intérêt immense à voir se développer de plus en plus la défense de nos côtes, puisque c'es pour eux tous une question de vie ou de mort, et l'exemple de la chambre de Dunkerque prouve bien que toutes les chambres de commerce seraient disposées, pourvu que le prix n'en fût pas trop élevé, à seconder une réforme devenue si pressante. Or, avec la torpille Whitehead, les modifications à apporter aux bateaux marchands seraient bien simples. La marine de guerre emploie cet engin surtout à bord des torpilleurs ; mais des expériences faites récemment ont prouvé qu'elle pouvait être placée à bord de n'importe quelle embarcation.

Pourquoi donc ne pas donner des tubes de lancement à une partie de nos embarcations de commerce? Ainsi armées, ces embarcations rendraient de grands services à l'entrée des ports : le jour, leur vitesse, généralement inférieure à celle des croiseurs rapides, ne leur permettrait pas de s'aventurer plus loin ; mais la nuit elles feraient la ronde et empêcheraient sans grands risques les assaillans d'approcher. Lorsque les torpilleurs surpris en mer par des ennemis mieux armés ou plus forts en nombre, seront obligés de se replier vers la côte pour y trouver un soutien, qu'adviendra-t-il? Dans les environs des ports militaires, l'artillerie de la côte et les embarca-

tions de la défense fixe, munies soit de torpilles Whitehead, soit de canons Hotchkiss, soit d'appareils photo-électriques, viendront les protéger; mais dans les parages de nos ports de commerce, rien de pareil aux batteries et à la défense fixe n'existe en ce moment. Il serait pourtant bien aisé de créer un système de protection efficace: il suffirait d'inviter les constructeurs à renforcer un peu les avans de leurs embarcations à vapeur et à y placer des supports soit pour des Hotchkiss, soit pour des tubes de lancement, soit pour des appareils photo-électriques. En temps de guerre, l'état s'empresserait de réquisitionner ces embarcations, comme il réquisitionne les chevaux de l'agriculture. Toutes seraient classées et numérotées d'avance pour que la mobilisation se fît sans retard. Chaque année, une commission composée d'un officier de vaisseau du port militaire voisin, de l'officier capitaine du port, d'un commissaire de la marine, constaterait dans chaque port de commerce l'état de ces embarcations. Dans les ports militaires, on préparerait le personnel et le matériel destinés à les armer dès l'ouverture des hostilités; on pourrait conserver leur personnel chauffeur et mécanicien. Le soutien des torpilleurs au large serait ainsi assuré sur presque toutes les côtes, ou du moins sur tous les points importans des côtes. Jusqu'ici on n'a pas pris une seule de ces mesures; que disons-nous? on n'a même pas songé à les prendre. Pour excuser une aussi inconcevable négligence, le ministère de la marine ne saurait donner qu'une raison, c'est que, n'ayant même pas le matériel indispensable aux bâtimens de guerre, chercher à en fournir à ceux du commerce serait de sa part une folie. A l'heure actuelle, quand un navire arrive au port, on s'empresse de lui enlever son artillerie pour la mettre à bord d'un autre navire. Tout récemment encore, on a été obligé de débarquer les approvisionnemens et les munitions pour canons-revolvers de tous les bâtimens du port de Toulon afin de les envoyer au Tonkin. Et notre budget de la marine atteint près de 200 millions! Et le pays qui fait de pareils sacrifices s'imagine, hélas! être prêt à repousser les dangers qui risquent toujours d'assaillir une grande nation quand ses rivaux, mieux instruits qu'elle, connaissent sa faiblesse véritable et son impuissance mal déguisée!

Les Russes et les Anglais ont depuis longtemps procédé au classement de leurs navires de commerce. M. Normand a construit pour les premiers, dès 1877, de véritables croiseurs en acier filant 18 nœuds, qu'ils appellent des paquebots postaux, mais qui seraient, grâce à leur vitesse et aux officiers de marine qui les commandent en temps de paix, les plus redoutables des écumeurs de mer. Les paquebots russes et anglais sont installés de manière à pouvoir être

plus ou moins armés en temps de guerre. L'adaptation des paquebots à la course est un des problèmes dont l'Angleterre s'est le plus occupée en ces dernières années. Chez nous, c'est à peine s'il a été effleuré dans la discussion des subventions données aux compagnies maritimes. Comme la vitesse est l'élément principal de la lutte sur mer, nous voudrions voir, en France aussi bien qu'en Angleterre, les pouvoirs publics pousser, à l'aide de primes, à la construction de paquebots très rapides. Ces paquebots coûteraient un peu plus cher, il est vrai, que les paquebots actuels; mais il ne serait pas impossible de concilier et le service de paix, c'est-à-dire le transport, et le service de guerre, c'est-à-dire la course. On nous permettra de soumettre à ce sujet quelques idées à l'examen des ingénieurs. Lorsqu'on construit un bateau, il est fait pour naviguer dans de certaines lignes d'eau, et c'est quand il est dans ces lignes que l'on doit faire les essais de vitesse. Si l'on place trop de chargement sur le bateau, il s'enfonce et marche moins vite; si, au contraire, on donne au bateau un chargement moindre que celui qui le met dans ses lignes, il devient lège, et si l'on prend garde que son hélice demeure cependant dans de bonnes conditions de travail, il acquiert des vitesses plus grandes. Nous désirerions donc qu'on s'appliquât sur nos paquebots d'abord évidemment à augmenter la force des machines, ce qui est la première condition pour avoir de grandes vitesses, puis à construire les paquebots eux-mêmes de telle façon que leurs lignes d'eaux devinssent plus fixes à mesure qu'ils deviendraient plus lèges, tout en maintenant toujours leurs hélices bien plongées dans l'eau. Ces bateaux lèges fileraient peut-être 18 nœuds, et on les emploierait, non-seulement pour faire isolément la course, mais pour escorter les torpilleurs, pour forcer les blocus, pour combattre soit avec de petites pièces, soit avec des torpilles Whitehead, comme nous l'avons expliqué dans un travail précédent.

N'étant pas ingénieur, Dieu nous garde de chercher à donner les dimensions du bateau que nous voudrions voir étudier par nos grandes compagnies! Il devrait être construit en acier, ce qui diminuerait beaucoup le poids de la coque; il devrait avoir deux hélices, ce qui permet un plus faible tirant d'eau; il lui faudrait des formes relativement grosses à la partie supérieure avant; sa machine serait à engrenages; ses cales enfin seraient réparties de façon à permettre des chargemens variés et au besoin à le rendre insubmersible pendant la guerre. Ce bateau est-il un rêve sorti de notre imagination? Nous ne le croyons pas; il nous semble qu'il peut être construit et qu'il serait parfaitement approprié aux deux fins pour lesquelles nous le destinons. En temps de paix, il serait très utile

au commerce; en temps de guerre, employé presque lège, il rendrait d'immenses services.

Quoi qu'il en soit, il n'est que temps de s'occuper des moyens d'utiliser le matériel de la marine marchande, afin de combler, quand les hostilités éclateront, les vides de la marine de guerre. Les Russes, nous l'avons dit, nous ont devancés dans cette voie. Ils ont fait plus; avec une bien remarquable prévoyance, ils ont cherché à se servir de leurs institutions administratives au profit de la défensive. C'est ainsi qu'ils ont organisé une flottille militaire de douanes, qui mérite une mention particulière. Cette flottille, constituée en 1873, sous le commandement d'un contre-amiral, a pour mission : d'empêcher la contrebande; d'exercer le personnel maritime à la navigation côtière au milieu des écueils de la Baltique; d'instruire tous les ans une partie du bas personnel de la marine, de façon à former de bons sous-officiers pour la flotte; de surveiller le service des places, de porter secours aux navires en danger; enfin, en temps de guerre, elle est munie de torpilles et concourt à la défense des côtes. Elle se compose actuellement de trois bâtimens et de sept embarcations à vapeur, pouvant marcher à la voile. Chacune de ces embarcations a la surveillance d'une étendue de côtes de 100 milles environ, elle est armée de quatre canons. Les hommes ont une carabine, un révolver et un sabre. Ils servent deux ans, après avoir fait une année de service en escadre; ils reviennent ensuite dans les équipages de la flotte. Chaque embarcation est commandée par un lieutenant de vaisseau, assisté d'un sous-lieutenant et d'un garde marinier. Tous les hommes sont astreints à faire alternativement tous les services du bord : timonerie, manœuvre, exercice des armes, etc. Ils doivent, en outre, apprendre à lire et à écrire. Quoique faisant partie, comme on le voit, de la marine militaire, la flottille de la douane est placée, en temps de paix, dans les attributions du ministre des finances. L'état des officiers et des équipages est dressé tous les ans, sous l'approbation du conseil d'amirauté, par le ministre de la marine, qui exerce une surveillance constante sur le personnel et se tient au courant du service des douanes. Il est question de créer une flottille semblable dans la Mer-Noire et sur les côtes de la Sibérie. De plus, un corps de gardes-côtes est organisé en divers points du littoral, sous les ordres du chef de service des douanes, dont la mission n'est pas moins militaire que fiscale. La Russie devient de plus en plus une grande puissance maritime, et si jamais éclate entre elle et l'Angleterre la guerre que leur vieil antagonisme rend sans cesse menaçante, ce ne sera plus, suivant un mot de M. de Bismarck, la lutte de l'éléphant contre la

baleine. L'éléphant a appris à nager, ou plutôt il s'est entouré de défenseurs aquatiques qui le protègent de toutes parts. Les côtes de la Russie sont admirablement gardées, et les croiseurs russes s'habituent de plus en plus à s'élancer dans ces mers lointaines où ils cribleraient la baleine d'une telle quantité de traits qu'elle finirait par succomber, peut-être, à un aussi formidable assaut.

Il est triste de penser qu'au milieu de ces efforts universels des nations européennes pour se préparer à la guerre maritime de l'avenir, la France seule reste immobile. Seule elle n'a rien fait pour la défense de ses côtes et de ses ports de commerce, de même que seule elle n'a pas compris le rôle que la torpille allait être appelée à jouer en pleine mer. Quand on étudie de près l'état de notre marine, on est effrayé des travaux qu'on devra entreprendre, nous ne dirons pas pour la transformer, mais seulement, hélas! pour s'en servir telle qu'elle existe. Aucun problème n'est résolu, aucune mesure n'est arrêtée. L'œuvre sera immense; il n'y a pas un point de notre organisme maritime sur lequel il ne faille porter une main réformatrice. La tâche est si vaste, si complexe, qu'on s'explique les défaillances, qu'on comprend les hésitations de ceux qui, n'ayant pas le courage de se dévouer, nient la vérité pour n'être pas obligés de secouer la torpeur dont elle les a accablés. « Après nous le déluge! » se disent-ils sans doute, car cette phrase, malheureusement trop française, n'est pas le dernier mot de la vieille monarchie expirante, nous l'avons retrouvée bien des fois, depuis sa chute, sur des lèvres qui auraient dû s'écrier : *Laboremus!* Oui, il faut travailler, travailler tout de suite, travailler sans repos et sans relâche; car l'heure est pressante et le péril est grand. Peu nous importe d'être traité d'alarmiste, lorsque nous signalons au pays la désespérante illusion de sécurité dans laquelle il se berce! Peu nous importe d'être accusé de montrer nos faiblesses à nos rivaux et de les pousser à en profiter! Nous savons trop de quelles bouches partent ces reproches et quels sentimens les inspirent. Il n'y a rien à gagner à s'aveugler soi-même sur sa puissance réelle, et quant aux autres, ils n'en sont point dupes; on ne leur apprend rien lorsqu'on en découvre la vanité. C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir, après avoir montré que le rôle de nos cuirassés était fini, que nos croiseurs étaient sans vitesse, que nos arsenaux étaient dépourvus des armes les plus nécessaires, d'exposer encore l'état de nos côtes si belles et si prospères, où chaque lame de la mer peut jeter un ennemi qui les saccagerait en quelques heures, sans rencontrer aucun obstacle capable de l'arrêter. Nos ports de commerce sont ouverts, nos populeuses cités du Nord sont exposées à tous les coups, et ces

admirables rivages de la Provence, une des sources les plus fécondes de notre fortune publique, où les villes d'hiver succèdent aux villes d'hiver, où les stations les plus brillantes s'échelonnent sous un ciel bleu, sous un climat délicieux, au milieu d'une merveilleuse nature, que faudrait-il pour les changer en une contrée maudite, couverte de débris d'un luxe si prestigieux, d'une richesse si enviée? Quelques croiseurs et quelques canonnières circulant la nuit en face d'elles, et criblant Menton, Nice, Cannes, Saint-Raphaël de leurs projectiles incendiaires. Que pourraient, pour empêcher un tel malheur, des forts isolés, qui commandent les routes d'Italie, mais qui ne commandent nullement la pleine mer, où les boulets de leur artillerie s'égareraient dans l'obscurité? La défense des côtes est ou plutôt doit être une défense marine; c'est au large, c'est là où se produira l'attaque, qu'elle doit se produire ainsi; il faut que des flottilles de torpilleurs, soutenues par des embarcations fouillant l'horizon de leurs appareils photo-électriques, aillent chasser l'assaillant et le forcer à la retraite. Les batteries de la côte ne serviront qu'à les soutenir dans cette œuvre de salut. Or nous ne cesserons de le répéter : nous ne possédons ni flottilles de torpilleurs, ni embarcations préparées pour la guerre, ni torpilles; toutes nos ressources passent en cuirassés qui ne serviront à rien, qui surtout ne sauraient être d'aucune utilité pour préserver nos côtes des catastrophes que notre imprévoyance risque d'attirer sur elles. Nous savons bien qu'on refuse de croire à ces catastrophes, qu'on les déclare impossibles, contraires au progrès moderne, indignes des nations civilisées. On ne croyait pas non plus, avant 1870, que le jour se lèverait sur nous où Paris serait bombardé et Verdun incendié. On était persuadé que la guerre allait cesser d'être barbare, que l'humanité ne reverrait plus ces scènes de désolation et de carnage qui font de l'histoire une horrible tragédie. On se trompait cruellement, et le réveil a été affreux. On ne se trompe pas moins lorsqu'on cherche à se convaincre qu'un ennemi luttant contre nous pour la vie reculera devant la dévastation de nos côtes, entreprise si aisée pour lui, si effroyablement désastreuse pour nous! Il n'est que temps de prévoir les ravages qui peut-être s'approchent. C'est à ceux qui nous gouvernent d'aviser!

GABRIEL CHARMES.

JULES BASTIEN-LEPAGE

L'HOMME ET L'ARTISTE.

Au mois de juin 1856, les hasards d'un noviciat administratif m'avaient condamné à habiter pendant six semaines un bourg de la Meuse, qui a nom Damvillers et qui se trouve à mi-chemin de Verdun et de Montmédy. Damvillers, jadis fortifié, a eu l'honneur d'être assiégé par Charles-Quint, mais rien aujourd'hui n'y rappelle plus ces belliqueux souvenirs. La physionomie de ce gros village est toute pacifique et campagnarde. La population y est exclusivement agricole ; les vergers, qui occupent l'emplacement des anciennes fortifications, forment une couronne verdoyante autour des maisons éparses au milieu d'une vallée où un tranquille ruisseau, la Tinte, serpente à travers des prés et des oseraies. A droite, un coteau de vignes en dos de chameau ; à gauche, une suite de collines boisées aux plans inclinés et fuyans, enserrent le bourg dans une sorte de cirque de dimensions modestes. L'horizon est borné, et le paysage assez plat. Les collines grises ou bleuâtres sont basses ; la monotonie des prés et des champs n'est coupée çà et là que par des files de peupliers ébranchés aux profils anguleux et grêles. Les rues boueuses, solitaires, bordées de maisons de cultivateurs aux façades peintes en gris ou en jaune pâle, ont la même physionomie effacée que le paysage. — Pour un garçon de vingt-deux ans, il n'y avait là rien de particulièrement attrayant. Je passais des soirées mélancoliques, accoudé à ma fenêtre, regardant le crépuscule des-

cendre sur les toits de tuile brune qui encadraient platement le parallélogramme irrégulier de la grande place maussade. — Dans un coin, une massive voiture verte de marchand ambulant sommeillait à côté d'un déballage de faïences étalées à terre, et dont la blancheur vernissée s'allumait parfois au reflet des croisées illuminées de l'auberge voisine. Ma seule distraction consistait à écouter le caquetage des fillettes assises à la porte du ferblantier, ou à suivre les ébats d'un groupe d'enfans de huit à dix ans, jouant à la balle le long du mur de la halle aux grains. Je ne me doutais guère alors qu'au nombre de ces gamins à la blouse déchirée et aux cheveux blonds en broussaille, se trouvait un des maîtres futurs de la peinture contemporaine, et que ce nom de Bastien, jeté chaque soir par des voix enfantines et répété par l'écho de la place solitaire, serait plus tard connu et acclamé en Europe par tous ceux qui s'intéressent à l'art et aux artistes.

I.

Jules Bastien-Lepage est né à Damvillers, le 1er novembre 1848, dans une maison qui forme l'un des angles de cette place dont je viens de parler ; — une simple maison de cultivateurs aisés, à la façade jaunâtre et aux volets gris. On pousse la porte d'entrée et on se trouve de plain-pied dans une cuisine, — la vraie cuisine des villages de la Meuse, avec sa haute cheminée surmontée d'ustensiles de ménage, ses rangées de chaudrons de cuivre, sa *maie* pour le pain et son vaisselier garni de faïences coloriées. — La chambre contiguë sert à la fois de salon, de salle à manger et même au besoin de chambre à coucher; au-dessus, sont les chambres de réserve, puis de vastes greniers aux charpentes touffues. — C'est dans la salle du rez-de-chaussée, gaîment exposée au midi, que le peintre des *Foins* et de *Jeanne d'Arc* a ouvert les yeux.

La famille était composée du père, esprit industrieux, sensé et méthodique; de la mère, une femme au cœur d'or et au dévoûment infatigable; et du grand-père Lepage, ancien employé des contributions indirectes, qui s'était retiré près de ses enfans. On vivait en commun du modeste produit des champs que les Bastien faisaient valoir eux-mêmes, et de la petite pension de l'aïeul. A cinq ans, Jules commença à manifester son aptitude pour le dessin, et son père s'empressa de cultiver cette disposition naissante. Il avait lui-même le goût des arts d'imitation, employait ses loisirs à de menus travaux exigeant une certaine habileté manuelle, et y apportait l'exactitude scrupuleuse, la consciencieuse attention qui étaient ses qualités dominantes. Dès cette époque, pendant les soirées d'hiver, il exi-

geait que le marmot, avant de se coucher, copiât sur le papier un des ustensiles de ménage placés sur la table : la lampe, le broc, l'encrier, etc. Ce fut certainement à cette première éducation de l'œil et de la main que Bastien-Lepage dut cet amour de la sincérité, cette recherche patiente du détail exact qui furent la grande préoccupation de sa vie d'artiste. En poussant son fils à dessiner ainsi chaque jour, le père n'avait pas la moindre idée de faire de lui un peintre. En ce temps-là, et à Damvillers surtout, la peinture n'était pas regardée comme une profession sérieuse. — Le rêve qu'il caressait de compte à demi avec le grand-père, c'était de mettre Jules en état de choisir plus tard une de ces carrières administratives comme les forêts ou les ponts et chaussées, dont l'accès est plus facile à ceux qui possèdent de solides notions de dessin. Aussi, dès qu'il eut onze ans, on songea à lui faire quitter l'école communale et à le placer au collège.

C'était un gros sacrifice, car les ressources de la famille étaient peu considérables, et, dans l'intervalle, un second garçon était né, mais on redoubla d'économie, et en 1859, Jules put entrer comme pensionnaire au collège de Verdun. La classe de dessin fut celle qu'il suivit avec le plus de zèle. Son professeur fut étonné de la justesse du coup d'œil et de la dextérité de main de son nouvel élève. Quand l'enfant revenait à Damvillers, aux vacances, il dessinait partout : sur les livres, sur les murs, sur les portes. Aujourd'hui encore, les palissades des vergers gardent des traces de ces premiers croquis charbonnés à l'aventure. Sa mère conserve précieusement de petits cahiers pleins de dessins où son frère Émile, alors en bas âge, était crayonné dans toutes les poses. La pensée de Jules se traduisait constamment par un dessin. Il s'essayait déjà à traduire à l'aide du crayon certains passages de ses lectures, et sa première composition fut le *Sacrifice d'Abraham*. Les souvenirs classiques hantaient plus alors son esprit que les scènes rustiques entrevues pendant ses longs vagabondages en plein air.

A cet âge, les milieux dans lesquels nous vivons et que l'accoutumance nous a rendus familiers n'excitent ni notre étonnement ni notre imagination, mais ils entrent dans nos yeux et dans notre mémoire, à notre insu, et s'y gravent profondément. Ce n'est que plus tard, par la comparaison et la réflexion, que nous en sentons le charme puissant et la grâce originale. Pendant ses courses à travers champs, Bastien-Lepage recevait les impressions de la vie campagnarde et se les assimilait inconsciemment, comme une nourriture quotidienne. — Les ramasseurs de fagots cheminant sous bois ; les pêcheurs de grenouilles, trempés jusqu'aux genoux et traversant les prés avec leur attirail de pêche sur l'épaule ; les laveuses tordant

leur linge au bord de la Tinte; les faneuses assoupies au pied d'un saule, à l'heure brûlante où l'on apporte la *fromagée* aux ouvriers; les jardins du village en avril, au moment où on les bêche et où les arbres sans feuilles étalent leur ombre maigre sur les plates-bandes, que des impériales et des primevères décorent seules de leurs précoces floraisons; les champs de pommes de terre où les feux de *fanes* desséchées font monter leurs fumées bleues dans les rougeurs des soirs d'octobre : tous ces menus détails de l'existence villageoise entraient dans les yeux de l'enfant, qui les emmagasinait instinctivement dans sa mémoire.

Les études littéraires l'intéressaient peu et il s'était pris, au contraire, d'un goût assez vif pour les mathématiques. Un moment, à l'époque où il achevait sa quatrième, il avait songé à se préparer aux examens de Saint-Cyr. Il n'y a là rien d'étonnant dans un département essentiellement militaire, dont tous les hommes remarquables ont été des généraux ou des maréchaux. Ce goût, où l'esprit d'imitation avait plus de part que la vocation véritable, lui passa rapidement, et, pendant ses dernières années de collège, sa pensée dominante fut constamment tournée vers les arts du dessin. Aussi, quand il en eut fini avec sa classe de philosophie, exprima-t-il à ses parens le désir d'aller à Paris étudier la peinture. — Grande fut la stupéfaction dans la maison de Damvillers. Tout en reconnaissant que son fils était un bon dessinateur, le père Bastien persistait à déclarer que la peinture n'était pas une carrière. — Rien d'assuré, un long apprentissage coûteux et, au bout de tout cela, neuf chances d'échouer pour une de réussir. Parlez-moi d'un emploi honorable dans une administration de l'état, où on est sûr de toucher chaque mois ses appointemens et où l'on a la perspective d'une retraite pour ses vieux ours! — On tint un conseil de famille. Le grand-père lui-même jugeait l'aventure hasardeuse et hochait la tête; la mère était surtout effrayée par les dangers de Paris et la vie de privations à laquelle on y était condamné, mais, vaincue à la fin par la persistance opiniâtre de son fils, elle se hasardait à murmurer timidement : « Pourtant, si c'est l'idée de Jules!.. » On trouva un biais qui semblait tout arranger. Un ami de la famille, employé supérieur à l'administration centrale des postes, conseilla à Jules de subir l'examen d'admission dans cette administration, lui promettant, dès qu'il serait reçu, de le faire appeler à Paris, où on l'autoriserait à suivre les cours de l'École des beaux-arts, en dehors des heures de service. On écouta ce conseil, Jules Bastien passa l'examen, fut nommé surnuméraire et partit pour Paris vers la fin de 1867.

Il partagait son temps entre sa besogne de *postier* et les cours de l'école. Cela n'alla pas sans de nombreux et désagréables tiraille-

mens; les exigences de la vie administrative rendaient difficiles des études suivies et sérieuses. Au bout de six mois, il reconnut que ce travail en partie double était impossible. Il fallait opter entre le bureau et l'école; il n'hésita pas, se fit mettre en disponibilité et, muni d'une lettre d'introduction de M. Bouguereau, il entra à l'atelier Cabanel, après avoir été reçu à l'école avec le n° 1.

« Tout commencement est douloureux, » a dit Goethe. Bastien-Lepage en fit durement l'expérience. Il avait brûlé ses vaisseaux en quittant l'administration des postes et il se trouvait seul dans Paris, avec des moyens d'existence très limités. A Damvillers, on s'imposait des privations; la mère, toujours vaillante, allait elle-même travailler aux champs, afin d'économiser de quoi grossir la petite somme qu'on envoyait tous les mois au jeune peintre; le conseil général de la Meuse lui avait voté, je crois, 600 francs de pension: tout cela réuni donnait à peine le vivre et le couvert. Mais Jules était doué d'une foi robuste, d'une volonté tenace, d'une gaîté inaltérable, et ces trois talismans lui aidaient à supporter vaillamment les momens pénibles des années d'apprentissage. En 1870, il envoya au Salon un premier tableau qui passa inaperçu. Je viens de revoir cette toile : c'est le portrait d'un tout jeune homme, vêtu d'une redingote gros vert et noyé dans une lumière verdâtre. Il est un peu exécuté dans la manière du portraitiste Ricard; mais la tête, solidement construite, l'expression du regard, indiquent déjà l'artiste qui voit juste et s'applique à pénétrer dans l'intimité de son modèle.

Peu après, la guerre éclata. Jules Bastien s'engagea dans la compagnie de francs-tireurs commandée par le peintre Castellani et fit courageusement son devoir aux avant-postes. Un jour, à la tranchée, un obus en éclatant lui envoya une motte de terre durcie en pleine poitrine. On le conduisit à l'ambulance, où il resta pendant le dernier mois du siège, tandis qu'un autre obus tombait dans son atelier et y trouait la première de ses compositions : une nymphe nue, les bras noués autour de sa tête blonde et baignant ses pieds dans l'eau d'une source. — Dès le rétablissement des communications, il se hâta de regagner son village, où il arriva, comme le pigeon de la fable, fourbu,

Traînant l'aile et tirant le pied.

Il y passa le restant de l'année 1871, retrempant dans l'air natal sa santé délabrée, poussant de lointaines excursions jusque dans la Moselle et exécutant de nombreux portraits de parens et d'amis. Il ne rentra à Paris que dans le courant de 1872.

Alors recommença la vie pénible des débuts. Pour arriver à

joindre les deux bouts, il cherchait à placer des dessins dans les journaux illustrés ; mais sa manière intransigeante de concevoir l'illustration n'était pas pour séduire les éditeurs, qui cherchaient avant tout à plaire au gros public. De guerre lasse, il se mit à peindre des éventails. Un jour, un fabricant de lait antéphélique lui commanda une sorte de tableau allégorique destiné à servir de réclame à son eau de Jouvence. L'artiste, faisant de nécessité vertu, peignit une toile d'une coloration claire et gaie, dans le goût des paysages de Watteau. On y voyait des groupes de jeunes femmes habillées à la moderne se dirigeant vers une fontaine où gambadaient des Amours. La composition terminée, Bastien manifesta au fabricant l'intention de l'envoyer tout d'abord au salon. Celui-ci ne demandait pas mieux, mais à une condition : au-dessus de la fontaine, on devait lire sur une banderole colorée de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, le nom du cosmétique et l'adresse de la maison de vente. Bastien s'y refusa, naturellement, et l'industriel, frustré de sa réclame, lui laissa le tableau pour compte. Cette toile figura au Salon de 1873 sous le titre de : *Au Printemps*, et, perchée très haut, elle n'attira pas l'attention.

Jules ne se décourageait pas ; seulement il était en proie à cette indécision inquiète et fiévreuse qui est la maladie des débutans. L'enseignement de l'école le troublait, et, grand admirateur de Puvis de Chavannes, il était tenté de s'essayer à la peinture décorative et allégorique. Sa seconde toile : *la Chanson du printemps*, exposée en 1874, est conçue et exécutée sous l'empire de cette préoccupation. — Elle représente une jeune paysanne assise à la lisière d'un bois, bordé par une prairie qui descend vers un village meusien dont on aperçoit au loin les toits de tuile rouge ; la jeune fille, le bras passé dans l'anse d'un panier rustique où des violettes sont éparses, ouvre de grands yeux, tandis que, derrière elle, des enfans nus à ailes de papillon, soufflant dans des chalumeaux, lui murmurent la chanson de l'herbe qui pousse et de la puberté qui s'éveille. Cette peinture claire et printanière, demi-réaliste et demi-symbolique, aurait peut-être, malgré ses qualités d'exécution et son charme naïf, laissé encore le public indifférent, si elle n'avait été accompagnée d'un autre tableau qui mit tout à coup l'artiste en lumière, et fut un des succès du Salon de 1874.

Pendant ses dernières vacances à Damvillers, Bastien-Lepage avait eu l'idée d'exécuter le portrait de son aïeul, en plein air, au milieu du jardinet que le vieillard cultivait avec amour. — Le grand-père était représenté assis dans un fauteuil de jardin, tenant sur ses genoux sa tabatière de corne et son mouchoir à carreaux bleus. Du fond verdoyant des massifs se détachait franchement son originale

figure. Le bonnet de velours noir, crânement penché sur l'oreille, laissait voir à plein son visage socratique à l'expression narquoise ; ses yeux bleus pétillaient de malice, le nez large et retroussé avait un accent gouailleur que corrigeaient juste à point deux lèvres gourmandes ; sa barbe blanche et fourchue s'étalait sur une vieille veste aux tons feuille-morte, et ses mains vivantes se croisaient sur l'étoffe grise du pantalon. — Devant cette peinture sincère, d'une facture si franche, d'une intensité de vie familière si saisissante, le public s'arrêtait charmé, et le nom de Bastien-Lepage, ignoré encore la veille, figurait le lendemain en belle place dans les articles écrits sur le Salon.

II.

Ce fut devant ce tableau que je me rencontrai pour la première fois avec Jules. Ayant cherché le nom du peintre sur le livret, j'avais été joyeusement surpris de voir qu'il était Meusien et né dans ce Damvillers où j'avais vécu moi-même. Les terres fortes de notre département ne sont guère fécondes en artistes ; quand elles en ont produit un, elles se reposent pendant des siècles. Depuis Ligier Richier, l'illustre sculpteur né à la fin du xve siècle, la Meuse ne peut guère porter à son actif que le peintre Yard, un habile décorateur d'églises et de châteaux au temps du duc Stanislas. Aussi étais-je tout fier de trouver dans Bastien-Lepage un compatriote. Quelques instans après, un ami commun nous présenta l'un à l'autre. — Je vis un garçon très jeune, très blond, modestement vêtu, petit, leste et bien musclé ; sa figure un peu blafarde au front carré et volontaire, au nez court écrasé du bout, aux lèvres spirituelles à peine estompées d'une pâle moustache blonde, était éclairée par deux yeux bleus dont le regard clair, droit et perçant disait la loyauté et l'indomptable énergie. Il y avait à la fois du gamin et de l'homme dans cette physionomie mobile, aux traits heurtés, où une certaine crânerie audacieuse alternait avec des lueurs de sensibilité et des éclats de gaîté espiègle. — Les souvenirs du pays natal, notre commun amour de la campagne et de la vie en plein air eurent vite établi entre nous des rapports affectueux, et, après deux ou trois rencontres, nous nous liâmes intimement. A la clôture du Salon, le peintre partit pour Damvillers. Le *Portrait du grand-père* lui avait valu une 3e médaille et lui avait assuré sa place au soleil. Ce n'était pas encore le succès d'argent, mais c'était une notoriété sérieuse, et il pouvait rentrer dans son village, le cœur tranquille et le front haut. L'état venait d'acheter le tableau de la *Chanson du printemps*, et les commandes commençaient à arriver.

Bastien-Lepage reparut au Salon de 1875 avec *la Communiante* et le *Portrait de M. Simon Hayem*, deux œuvres de valeur qui donnèrent, chacune à sa façon, une nouvelle marque de son originalité. Le portrait de M. Hayem réussit mieux près des gens du monde ; *la Communiante* frappa davantage les artistes. Cette candide et gauche figure de fillette se détachant d'un fond laiteux dans la raideur légère de son voile blanc empesé, ouvrant naïvement ses yeux purs couleur de noisette et croisant ses doigts mal à l'aise dans les gants blancs, est merveilleuse de science et de sincérité. Elle rappelle la manière de Memling et de Clouet avec un sentiment tout moderne. Elle offre d'autant plus d'intérêt qu'elle a été, pour le peintre, le point de départ de ces petits portraits si vivans, si intimes, d'une facture à la fois si large et si consciencieuse, qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre les plus parfaits.

En même temps qu'il triomphait au Salon, Bastien entrait en loge et concourait pour le prix de Rome. Le sujet du concours de 1875 avait été pris dans le Nouveau-Testament : l'*Annonciation aux bergers*. Je me souviens comme si c'était hier de cette matinée de juillet où l'on ouvrit les grilles du palais des Beaux-Arts et où la foule des curieux se précipita dans la salle des concours. Au bout de cinq minutes, le tableau de Bastien était entouré, et un frémissement de bon augure courait dans les groupes de jeunes gens amassés devant cette œuvre si personnelle, si fortement conçue et exécutée, que les neuf autres toiles disparaissaient comme dans une brume lointaine. — L'artiste avait compris et traité le sujet absolument en dehors de la convention académique. C'était familier et ému comme une page de la Bible. — La visite de l'ange avait surpris les bergers ensommeillés près de leur feu allumé en plein air ; le plus vieux s'agenouillait devant l'apparition et se prosternait pour l'adorer ; le plus jeune écarquillait les yeux, et ses lèvres entr'ouvertes, ses mains aux doigts écartés exprimaient le saisissement et l'admiration. L'ange, — une suave figure à la tête enfantine et presque féminine, — levait le bras et montrait aux pâtres, dans l'éloignement, Bethléem environné d'une miraculeuse auréole. Ce tableau, où le charme de la poésie légendaire se mêle à un robuste sentiment de la vie réelle, était exécuté avec une grâce et une vigueur peu communes ; les défauts même qu'on pouvait signaler çà et là concouraient à la puissance de l'effet cherché et obtenu. — La plupart de ceux qui avaient vu l'œuvre de Bastien répétaient qu'il emporterait le prix de Rome haut la main ; et cependant le jury en décida autrement : ce fut un concurrent plus âgé et plus correct qui fut envoyé à la villa Médicis aux frais de l'état.

Cette décision étrange troubla Bastien-Lepage et le découragea

un moment. Non pas qu'il se sentît fortement attiré vers Rome et les chefs-d'œuvre de l'art italien ; mais il savait par expérience que beaucoup de gens jugent la valeur d'un artiste sur l'étiquette du sac. Pour les bourgeois de sa province, pour sa famille même, le prix de Rome eût été considéré comme une affirmation officielle de son talent, et il regrettait surtout de ne pouvoir donner cette satisfaction d'amour-propre à ses parens, qui s'étaient imposé tant de privations pour le maintenir à Paris. Après avoir bu cette première coupe amère qui sert à tonifier les caractères les mieux trempés, il se rasséréna lentement. Au lieu de visiter le palais Pitti et le Vatican, il alla revoir tout simplement les champs de blé et d'avoine de Damvillers. Il garda longtemps néanmoins de cet échec immérité un certain ressentiment dont on retrouve la trace dans ce fragment de lettre à un ami :

« J'ai appris mon métier à Paris et je ne veux pas l'oublier; mais réellement je n'y ai pas appris mon art. L'école est dirigée par des maîtres dont il serait mal à moi de méconnaître les hautes qualités et le dévoûment. Est-ce ma faute cependant si j'ai puisé dans leur atelier les seuls doutes qui m'aient tourmenté? Quand je suis arrivé à Paris, je ne savais rien de rien, mais je ne soupçonnais pas au moins ce tas de formules dont on vous pervertit... J'ai barbouillé à l'école des esquisses de dieux et de déesses, de Grecs, de Romains que je ne connaissais pas, que je ne comprenais pas et dont je me moquais ; je me répétais que c'était peut-être le grand art, et je me demande quelquefois maintenant s'il ne m'est rien resté de cette éducation... »

Il ne se tint cependant pas pour battu. L'année suivante, en même temps qu'il exposait le portrait de M. Wallon, il concourait de nouveau pour le prix de Rome. Cette fois, c'était moins par goût que pour donner une satisfaction à sa famille et à ses amis. Aussi exécuta-t-il sans conviction ce concours dont le sujet était : *Priam suppliant Achille de lui rendre le corps de son fils Hector*. Son tableau, d'une facture vigoureuse, ne rend presque rien de la profonde et poignante émotion de cet épisode de l'*Iliade*. Il n'obtint pas même un second prix, et je crois qu'il s'en consola très vite. Il était absorbé par de plus passionnantes préoccupations, et ses derniers séjours à Damvillers avaient tourné son esprit vers un autre idéal.

Quoi qu'il en dît, ses études à l'école ne lui avaient pas été inutiles. Elles avaient développé en lui le sens critique. Ses répugnances pour l'art factice et conventionnel l'avaient ramené avec plus de force vers l'observation exacte et attentive de la nature. A Paris, il avait appris à comparer et à mieux voir. — Les campa-

gnes de la Meuse, si peu épiques, avec leurs collines basses, leurs horizons bornés, leurs plaines sans relief, lui avaient paru tout à coup plus séduisantes et plus dignes d'intérêt que les héros de la Grèce et de Rome. Nos laboureurs poussant la charrue au revers d'un champ; nos paysannes à la taille robuste, aux grands yeux limpides, aux maxillaires saillans et à la bouche largement fendue; nos vignerons, au dos courbé par le travail de la houe et du *chacerot*, s'étaient révélés à lui comme des modèles autrement attachans que ceux de l'atelier. On pouvait faire œuvre de grand artiste en dégageant la poésie infuse dans les gens et les choses du village, et en la rendant pour ainsi dire palpable au moyen de la ligne et de la couleur. Donner la sensation de la grisante odeur des herbes fauchées, de la chaleur du soleil d'août sur les blés mûrs, de l'intimité d'une rue de village; faire songer aux gens qui y vivent et y besognent; montrer le lent remue-ménage de la pensée, les soucis du pain gagné au jour le jour sur des physionomies aux traits irréguliers ou même vulgaires; c'est de l'art humain, et, par conséquent, du grand art. Les peintres hollandais n'avaient pas procédé autrement et ils avaient créé des chefs-d'œuvre. Bastien, tout en flânant à travers les vergers de Damvillers et les bois de Réville, se jura qu'il ferait comme eux et qu'il serait le peintre des paysans de la Meuse. Le détail des études achevées ou commencées à cette époque permet de suivre les progrès de cette préoccupation dominante : *la Paysanne au repos*, *la Prairie de Damvillers*, les deux esquisses pour le tableau des *Foins*, *les Jardins au printemps*, *les Foins mûrs*, *l'Aurore*, toutes ces toiles portent la date de 1876.

Ce fut aussi à l'automne de cette même année que nous mîmes à exécution le projet longtemps rêvé de faire ensemble une excursion à pied dans l'Argonne. J'allai le prendre en septembre à Damvillers. Grâce à lui, je revis avec une meilleure disposition d'esprit le bourg où je m'étais si fort ennuyé autrefois. Cordialement et hospitalièrement accueilli dans la maison située à l'angle de la grande place, je fis la connaissance du père à la physionomie doucement méditative; du grand-père, si allègre malgré ses quatre-vingts ans sonnés; de la mère, si vive, si aimante, si dévouée, la meilleure mère qu'on pût souhaiter à un artiste. Je vis quelle intimité tendre et forte unissait entre eux les membres de cette famille dont Jules était l'idole et l'orgueil.

Nous partîmes en compagnie d'un de mes vieux amis et du jeune frère du peintre. Pendant une semaine, nous parcourûmes à pied et sac au dos les sites forestiers de l'Argonne, allant à travers bois, de Varennes à La Chalade et des Islettes à Beaulieu. Le temps était pluvieux et assez maussade, mais nous n'en cheminions pas

moins gaîment, recevant les averses sans sourciller, visitant les verreries, admirant les gorges profondes de la forêt, les étangs solitaires perdus en plein bois, les vertes et brumeuses avenues qui se prolongent pendant des lieues sur l'arête des sommets. Jules Bastien était le plus intrépide. Quand le soir nous regagnions notre gîte, après une journée de marche sous la pluie, il nous chantait à tue-tête des refrains de cafés-concerts dont il avait la mémoire meublée. Il me semble encore entendre dans la nuit humide cette voix nette et vibrante, maintenant éteinte pour toujours... Chemin faisant il me contait ses projets d'avenir. Il voulait, dans une série de grands tableaux, retracer toute la vie campagnarde : la fenaison, la moisson, les semailles, les amoureux, un enterrement de jeune fille... Il comptait peindre aussi une Jeanne d'Arc paysanne, au moment où l'idée de sa mission divine fermente dans son cerveau, puis un Christ au tombeau. Nous formions également le projet de publier ensemble une série de douze compositions : *les Mois rustiques*, dont il aurait fourni les dessins et moi le texte. De temps en temps, nous nous arrêtions à l'orée d'un bois ou à l'entrée d'un village, et Jules brossait hâtivement une étude, sans se douter que les sauvages et naïfs paysans de l'Argonne nous prenaient pour des Allemands occupés à lever les plans des défilés. A Saint-Rouin, pendant que nous assistions à un pèlerinage, nous faillîmes être arrêtés comme espions. J'ai raconté ici même cette aventure dont le souvenir nous égaya longtemps (1).

Au bout de huit jours de cette vie vagabonde, nous nous séparâmes à Saint-Mihiel, où Bastien-Lepage voulait voir le groupe des statues du sépulcre, le chef-d'œuvre de Ligier Richier, avant de commencer lui-même l'esquisse de son *Christ au tombeau*. Peu de temps après, il racontait cette visite dans une lettre à son ami, le graveur Baude :

« Notre voyage trop court dans l'Argonne a été fort intéressant et s'est terminé par une visite à l'immense chef-d'œuvre de Ligier Richier, à Saint-Mihiel. Il te faudra voir cela un jour. Je n'ai jamais vu de sculpture aussi émouvante que celle-là. La France devrait être plus fière et moins ignorante de ce grand artiste lorrain. Tu verras chez moi une photographie de ce chef-d'œuvre... »

Il était de retour à Damvillers depuis six semaines à peine, lorsqu'il perdit son père, brusquement enlevé par une congestion pulmonaire. Le deuil entrait pour la première fois dans la maison, et ce fut un rude coup pour cette famille où l'on s'aimait si bien. « Nous étions trop jeunes pour perdre un si bon ami, m'écrivait-il

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 novembre 1876, *la Chanson du jardinier*.

malgré le courage qu'on a, le vide, cet affreux vide est si grand, qu'on est parfois désespéré... »

« ... Heureusement le souvenir reste (lettre à M. Victor Klotz), et quel souvenir !.. le plus pur qui puisse exister. C'étaient la bonté et l'abnégation personnifiées ; il nous aimait tant !.. Mais que faire? Remplir ce vide avec beaucoup d'amour pour ceux qui restent et qui vous sont attachés, avec beaucoup de souvenir pour celui qui n'est plus, et beaucoup de travail pour chasser l'idée fixe... »

Il travaillait en effet et avec acharnement : à Damvillers, à un *Job* qui est resté inachevé, et à Paris, au grand portrait en pied de lady L.., qui figura au Salon de 1877. Il avait quitté la rue du Cherche-Midi et s'était installé au fond de l'impasse du Maine, où son atelier et son appartement occupaient tout un étage d'un bâtiment situé au bout d'un étroit jardinet négligé, dont un abricotier et des massifs de lilas faisaient les seuls ornemens. Son frère Émile, qui terminait alors ses études d'architecture à l'école, habitait avec lui. L'atelier très vaste, simplement meublé d'un vieux divan, de quelques escabeaux, d'une table couverte de livres et de croquis, n'était décoré que des études du peintre et de quelques lambeaux d'étoffes japonaises. J'y venais à cette époque, tous les matins, pour mon portrait. J'arrivais dès huit heures, et je trouvais Jules levé, les yeux encore gros de sommeil, avalant deux œufs crus « pour se donner du ton, » disait-il. — Il se plaignait déjà de maux d'estomac et suivait un régime. — On fumait une cigarette et on se mettait à la besogne. Il peignait avec une activité fiévreuse et une sûreté de main étonnante. Parfois s'interrompant, il se levait, roulait une cigarette, fouillait des yeux la physionomie de son modèle, puis, après cinq minutes de contemplation silencieuse, il se rasseyait avec une vivacité de singe et recommençait à poser rageusement de petites touches sur la toile. Le portrait ébauché pendant les neiges de janvier fut presque achevé quand l'abricotier commença à se couvrir de fleurs blanches en avril. Aussitôt après l'ouverture du Salon, Bastien plia bagage et s'enfuit à Damvillers pour préparer son grand tableau des *Foins*, qui l'occupa pendant tout l'été de 1877 et dont il me donnait de temps à autre des nouvelles :

« *Juillet.* — Je vous parlerai peu de mon travail ; le tableau n'est pas encore assez ébauché dans toutes ses parties. Ce que je puis vous dire maintenant, c'est que je vais me livrer à une débauche de tons perlés : les foins à demi séchés et les foins en fleur, tout cela dans le soleil, ressemblant à une étoffe d'un jaune très pâle et tissée d'argent. Des bouquets d'arbres qui bordent le ruisseau et la prairie feront des taches vigoureuses d'un aspect assez japonais... »

« 15 *août.* — Vos vers sont bien le tableau que je voudrais

peindre. Ils sentent bien le foin et le chaud de la prairie... Si mes foins sentent aussi bon que les vôtres, je serai content... Ma jeune paysanne est assise, les bras ballans, la face rouge et suante; son regard fixe ne voit rien; l'attitude bien rompue et fatiguée. Elle donnera bien, je crois, l'idée de la vraie paysanne. — Derrière elle, à plat sur le dos, son compagnon dort à poings fermés, et, dans le fond de la prairie tout ensoleillée, des paysannes se remettent au travail. — J'ai eu beaucoup de mal pour installer mes premiers plans, voulant conserver l'aspect simplement vrai d'un coin de la nature. Rien de l'arrangement habituel du saule avec ses branches retombant sur la tête des personnages pour encadrer la scène. Rien de tout cela. Mes personnages se détachent *également* sur les foins à demi secs; un petit arbre pousse au coin du tableau, afin d'indiquer que d'autres arbres sont auprès de lui et que nos paysans sont venus se reposer à l'ombre. L'ensemble du tableau sera d'un gris vert très clair... »

« *Septembre.* — Pourquoi n'êtes-vous pas venu, paresseux? Vous auriez vu mes *Foins* avant qu'ils soient terminés. Lenoir, le sculpteur, mon voisin de l'impasse, en a été content. Les paysans disent que c'est vivant. Je n'ai plus guère que mon fonds à terminer. — Je vais m'atteler aux *Faucheurs* et à une étude nue d'un Diogène le cynique, ou plutôt le sceptique... »

Les *Foins* furent envoyés au Salon en 1878. Le succès fut très grand, quoique violemment discuté. Dans la salle où il était placé, au milieu des toiles qui l'entouraient, ce grand tableau donnait une extraordinaire sensation de plein air et de clarté. On eût dit une large fenêtre ouverte sur la nature. — La prairie, déjà à moitié fauchée, fuyait, baignée de soleil, sous un ciel d'été semé de légers flocons de nuages. La jeune faneuse assise, alanguie par le temps chaud et grisée par l'odeur des foins, les yeux fixes, les membres las, la bouche entr'ouverte, était merveilleusement vivante. Rien de ces paysannes de convention dont les mains semblent n'avoir jamais touché un outil, mais une vraie campagnarde habituée dès l'enfance aux labeurs de la terre. On la sentait harassée de fatigue, heureuse de souffler un moment à l'aise après une matinée de travail en plein soleil.

Cette toile où la vie des champs était étudiée avec tant de sincérité et rendue d'une façon si puissante, exerça une influence considérable sur la peinture contemporaine. A partir de cette exposition, beaucoup de jeunes peintres, beaucoup d'artistes étrangers surtout, se jetèrent avec enthousiasme dans la voie nouvelle frayée par Bastien-Lepage, et, sans le vouloir, le peintre des paysans de la Meuse fut sacré chef d'école.

III.

Sans se laisser griser par le succès, Bastien continua sa vie de travail assidu et de recherches consciencieuses. Il partageait son temps entre Paris et Damvillers, donnant la plus large part à son village. De 1878 à 1879, la liste de ses œuvres est déjà longue : Portraits de M. et de Mme Victor Klotz et de leurs enfans, de MM. de Gosselin, de M. A. Lenoir, de M. Tinan, de l'éditeur George Charpentier, de son frère, de Sarah Bernhardt, et enfin cette *Saison d'octobre* (*Récolte de pommes de terre*), qui est le pendant des *Foins*, dans une gamme plus assourdie, avec des couleurs chaudes et sobres, une saveur exquise de la campagne à l'arrière-saison, une exécution puissante, pleine de santé et de sérénité. — Le portrait de *Sarah* et la *Récolte de pommes de terre*, moins discutée que les *Foins*, firent pénétrer plus à fond le nom de Bastien-Lepage dans la masse du public. Il y eut pour lui, à dater de cette époque, à la fois succès d'artiste et succès d'argent.

Son premier soin fut d'associer à cette bonne fortune ses parens de Damvillers. Ils avaient été à la peine, il voulait qu'ils fussent au plaisir, et il les amena à Paris pendant l'été de 1879. Il était heureux de leur rendre en bonnes gâteries un peu de ce qu'il leur devait pour tant d'affection et de dévoûment. Il leur savait gré d'avoir cru en lui, dans les temps difficiles des débuts, et il éprouvait une tendre fierté à pouvoir leur montrer qu'ils ne s'étaient pas trompés. Lorsqu'il emboursa ses premiers gains sérieux, il conduisit sa mère dans un grand magasin et fit déplier devant elle des coupons de robes de soie. « Montrez toujours, s'écriait-il, je veux que maman choisisse ce qu'il y a de mieux! » Et la pauvre petite mère, effarouchée à la vue de ce satin noir qui se tenait debout, avait beau protester « qu'elle ne mettrait jamais cela, » il lui fallut céder. — Il promena le grand-père à travers les avenues du bois et les grands boulevards, se figurant qu'il allait l'émerveiller; mais, de ce côté, ses efforts et son zèle échouèrent complètement. Le vieillard resta indifférent aux splendeurs du luxe parisien et de la mise en scène des théâtres; il bâilla ferme à l'Opéra, déclarant que tout ce tapage lui cassait la tête, et il s'en retourna à Damvillers en jurant qu'on ne l'y reprendrait plus.

Après avoir vu les siens remonter en wagon, Jules partit pour l'Angleterre, où il exécuta le portrait du prince de Galles. Décoré au mois juillet suivant, il se hâta de regagner son village pour montrer son ruban rouge à ses parens, et aussi pour se remettre à sa besogne préférée. Il s'était aménagé un atelier dans les hauts et spa-

cieux greniers de la maison paternelle et il y travaillait ferme. Il voulait enfin réaliser ce rêve, choyé depuis si longtemps, de peindre une Jeanne d'Arc. Il avait longuement médité son sujet, et nous en parlions souvent. — Il se proposait de peindre Jeanne dans le petit enclos de Domremy, à l'heure où elle entend bourdonner pour la première fois à son oreille les voix mystérieuses qui l'appellent à la délivrance de la patrie. Pour mieux préciser la scène, Bastien voulait montrer à travers les branches des arbres du verger les formes confuses des « benoîts saints et saintes » dont les voix encouragaient l'héroïque pastoure. Je n'étais pas de cet avis. Je soutenais qu'il fallait supprimer ces apparitions fantastiques et que l'expression seule de la figure de Jeanne devait initier le spectateur à l'émotion causée par l'hallucination à laquelle elle était en proie. Je lui rappelais la scène de somnambulisme de lady Macbeth : le médecin et la chambrière, disais-je, ne voient pas les choses terribles qui dilatent les pupilles de lady Macbeth, mais à la figure et aux gestes de l'hallucinée, ils jugent que c'est terrible ; l'effet n'en est que plus grand, parce qu'après l'avoir reçu, l'imagination du spectateur le grandit encore. Supprimez vos fantômes, et votre tableau gagnera en sincérité et en intensité dramatique. — Mais Jules tenait à la personnification des *voix*, et nos discussions se terminaient sans que ni l'un ni l'autre nous fussions convaincus. Néanmoins mon objection l'avait préoccupé, et il était désireux de montrer à ses amis sa nouvelle œuvre avant qu'elle fût complètement achevée.

« Venez, m'écrivait-il, vers le 15 septembre, F... est tout disposé à venir, il a même besoin de venir à Damvillers ; tout s'arrangera à merveille. Vous verrez, assez avancé, mon tableau de *Jeanne d'Arc*, et quelqu'un arrivant de Paris ne me fera pas de mal... »

« Si tu savais comme je bûche (lettre à Ch. Baude), tu serais moins étonné. Mon tableau marche et marche rondement ; tout, sauf les *voix*, est ébauché, et quelques morceaux commencent à s'exécuter. Je crois avoir trouvé la tête de ma Jeanne d'Arc, et, aux yeux de tous, elle exprime bien la résolution de partir, tout en conservant le charme bien naïf de la paysanne. L'attitude est, je crois, aussi très chaste et très douce, comme il convient à la figure que je veux représenter... Mais si je dois te voir bientôt, j'aime bien mieux te laisser le plaisir de la surprise, et aussi le premier étonnement du tableau ; tu le jugeras mieux et tu pourras mieux dire ce que tu en penses... »

Jeanne d'Arc parut au Salon de 1880, avec le portrait de M. Andrieux. Elle n'y produisit pas tout l'effet sur lequel Jules comptait. Le tableau eut des admirateurs enthousiastes, mais aussi des détrac-

teurs passionnés. Les critiques portaient d'abord sur le défaut d'air et de perspective, puis, — comme je l'avais prévu, — sur les *voix*, représentées par trois personnages symboliques, trop sommairement indiqués pour être compris, et cependant trop précis encore pour des apparitions. Seulement, le public ne rendait pas suffisamment justice à l'admirable figure de Jeanne, debout, immobile, frémissante, les prunelles dilatées par le rêve, le bras gauche étendu et maniant machinalement les feuilles d'un arbuste voisin. Jamais Bastien-Lepage n'avait encore créé de figure si poétiquement vraie que cette pastoure lorraine, portant la casaque grise lacée et la jupe marron des paysannes, si virginale, si humaine, si profondément abîmée dans son extase héroïque. — Le succès rapide et éclatant du jeune maître avait froissé bien des amours-propres; on lui faisait payer ces précoces sourires de la gloire en rabaissant le mérite de sa nouvelle œuvre. Il avait espéré qu'on décernerait la médaille d'honneur à sa *Jeanne d'Arc*; on donna cette récompense à un artiste de talent, mais dont l'œuvre n'avait ni l'originalité, ni les qualités d'exécution, ni l'importance de celle de Bastien. Il ressentit vivement cette injustice et se rendit à Londres, où l'accueil et les appréciations des artistes et des amateurs anglais le consolèrent un peu de ce nouveau déboire.

Les deux années qui suivirent furent fécondes en œuvres vigoureuses, savoureuses et variées : *les Blés mûrs*, *les Docks à Londres*, *la Tamise*, le *Paysan allant voir son champ le dimanche*, la *Petite fille allant à l'école*; les portraits de M. et de Mme Goudchaux, de Mlle Damain, d'Albert Wolff et de Mme W..; *Pas-Mèche*, *la Marchande de fleurs*, enfin les deux grands tableaux du *Mendiant* et du *Père Jacques*, exposés au Salon en 1881 et en 1882. Son séjour à Londres et la lecture de Shakspeare lui avaient inspiré l'idée de s'attaquer à l'une des héroïnes du grand poète, et, en 1881, il était revenu à Damvillers, tout enfiévré d'un projet de tableau représentant la mort d'Ophélie.

« J'ai fait de la peinture à force (lettre à Ch. Baude, août 1881), car je veux m'absenter et voyager trois ou quatre semaines. C'est seulement à la fin de septembre qu'il faudra venir nous voir. Entendu, n'est-ce pas? — Chasse, amusemens, amitié. — Depuis mon retour, j'ai peint une faneuse, travaillé à un petit tableau d'intérieur : *le Curier à lessive*, que tu connais, très long à exécuter en détail. Puis j'ai mis en train et déjà avancé un grand tableau qui représente Ophélie. Je crois que ça ne sera pas mal de montrer quelque chose en sens inverse de mon tableau du *Mendiant*; c'est-à-dire une Ophélie vraiment touchante, aussi navrante que si on la voyait réellement. La pauvre petite folle ne sait plus ce qu'elle fait,

mais elle montre dans sa physionomie les traces de la douleur et de la folie. Elle est tout au bord de l'eau, affaissée contre un saule; sur ses lèvres, le sourire laissé par la dernière chanson, et dans ses yeux des larmes! Soutenue par une branche, elle glisse sans s'en douter, et le ruisseau est tout près d'elle, à ses genoux. Dans un instant, elle y aura glissé sans savoir; — vêtue d'un petit corsage bleu pâle, moitié bleu, moitié verdâtre, d'une jupe blanche à gros plis, — des fleurs plein ses poches, — et, derrière elle, un paysage du bord de l'eau; — une rive sous des arbres, avec de grandes herbes toutes fleuries, des fleurs de ciguë par milliers, comme des étoiles dans le ciel; — et, dans le haut du tableau, un talus boisé, et le soleil du soir tout à travers des bouleaux et des noisetiers; — voilà la mise en scène... »

Ce tableau est demeuré inachevé. L'humidité fleurie du paysage était rendue comme le souhaitait l'artiste, mais le visage et le costume d'Ophélie rappelaient par trop la *Jeanne d'Arc*. Bastien-Lepage s'en aperçut sans doute, et c'est ce qui lui fit laisser de côté l'œuvre commencée pour revenir à ses paysans. Plus il devenait maître de son pinceau et plus le monde rustique le hantait. Il était resté foncièrement campagnard. Bien qu'il eût maintenant, par intervalles, des raffinemens d'élégance et des poussées de mondanité; bien qu'il eût échangé le modeste atelier de l'impasse du Maine contre un petit hôtel dans le quartier Monceau, le monde le fatiguait vite, et c'était avec bonheur qu'il reprenait le chemin de son village. Cette absence de six semaines, dont il parle dans sa lettre à son ami Baude, avait été employée à une excursion à Venise et en Suisse. Il revint de son voyage, médiocrement enchanté, et n'en rapporta que quelques études peu importantes. L'Italie et les splendeurs de l'art vénitien l'avaient laissé froid. C'était un milieu aristocratique et mythologique auquel il ne comprenait rien et où il se trouvait dépaysé. Il y avait la nostalgie de ses prairies et de ses forêts meusiennes.

Pendant les rapides séjours qu'il fit à Paris en 1881 et en 1882, l'exécution de nombreux portraits (notamment celui de Mme Juliette Drouet), les corvées obligatoires des visites et des soirées l'accaparaient presque entièrement. Nous ne le voyions qu'en passant. Mais ces succès mondains, et les bruyantes adulations qu'on lui prodiguait maintenant dans les salons parisiens, ne l'avaient pas changé. C'était toujours le loyal et joyeux camarade, fidèle aux anciennes affections, très bon et très simple, s'amusant comme un enfant lorsqu'il se retrouvait dans un cercle d'amis intimes.

Nous étions tous deux membres fondateurs d'un dîner alsacien-lorrain, le Dîner de l'Est, dont les convives se réunissaient en été,

à la campagne. L'une des dernières réunions à laquelle il assista eut lieu à la fin de mai 1881. On avait frété un bateau-mouche qui devait conduire les dîneurs au pont de Suresnes et les en ramener dans la nuit. Quand nous arrivâmes au débarcadère, un aveugle se tenait près de la passerelle, accompagné d'une fillette qui tendait sa sébile aux passans. — Allons, messieurs, tout le monde la main à la poche ! commanda gaîment Bastien, en passant le premier et en prêchant d'exemple. — Et les quatre-vingts ou cent convives du Dîner de l'Est défilèrent les uns après les autres sur la passerelle, chacun laissant dans la sébile de l'enfant une piécette ou un gros sou. Quand nous fûmes sur le pont, Bastien se retourna pour examiner l'aveugle et sa fille, qui restaient ébaubis de cette aubaine inattendue et comptaient lentement leur monnaie : — Quel joli groupe ! me dit-il, et comme ce profil d'enfant serait amusant à dessiner !

En attendant le dîner, nous allâmes nous promener dans le bois de Boulogne. Les massifs étaient pleins d'acacias et d'aubépines en fleurs; les pelouses fraîchement tondues répandaient un parfum d'herbes fauchées. Jules, aspirant joyeusement cet air imprégné d'odeurs agrestes, avait un bon rire d'enfant heureux. Tout lui souriait en ce moment : son *Mendiant* avait eu un grand succès au Salon ; son dernier voyage en Angleterre avait été très fructueux ; il avait la tête remplie de beaux projets de tableaux. — Il fait bon vivre ! s'exclamait-il en tortillant dans ses doigts une fleur arrachée aux massifs... — Pendant le retour, il se livra à toute sorte de gamineries espiègles. Monté sur l'avant du bateau, il entonnait à gorge déployée *le Chant du départ*. Sa voix vibrante résonnait puissamment entre les deux rives endormies ; le ciel était splendide, les étoiles y fleurissaient par milliers. De temps en temps, Bastien allumait une pièce d'artifice et la lançait par-dessus bord en poussant un hourrah ! La fusée montait lentement dans la nuit en jetant des gerbes d'étincelles multicolores, puis retombait brusquement et s'éteignait dans l'eau noire. — Hélas ! c'était l'image des courtes et brillantes années qui lui restaient à vivre.

IV.

Le 1er janvier 1883, lors de la mort de Gambetta, Bastien fut chargé de dessiner le char funèbre qui devait conduire le grand orateur au Père-La-Chaise ; il passa ensuite huit jours dans la petite chambre de Ville-d'Avray, occupé à peindre le tableau représentant l'homme d'état sur son lit de mort. Le froid était très vif à cette

époque et, son esquisse à peine achevée, il s'en retourna assez souffrant à Damvillers, où il comptait terminer son grand tableau commencé de *l'Amour au village*. L'air natal, une vie régulière, les bons soins maternels le rétablirent et il se remit au travail avec acharnement. Emmitouflé dans une grosse veste et une couverture de voyage qui lui tombait jusqu'aux pieds, il faisait poser ses modèles pendant les aigres journées de février, dans le jardinet où il avait jadis exécuté le portrait du grand-père. En mars, l'œuvre était très avancée ; il nous convia à l'aller voir, en famille, à Damvillers, avant qu'elle partît pour le Salon.

Nous quittâmes Verdun par une après-midi glaciale, accompagnés du vieil ami qui avait déjà été l'un des compagnons de voyage en Argonne, et la voiture nous déposa à Damvillers à la nuit tombante. Nos hôtes nous attendaient sur le pas de la porte : le grand-père toujours le même, avec son bonnet grec, sa barbe blanche et sa tête socratique ; le peintre et la petite mère, sourians et les mains tendues ; autour d'eux Basse, le caniche, Golo et Barbeau, les deux chiens courans, bondissaient avec de joyeux abois pour nous souhaiter la bienvenue. Le lendemain, dès le matin, nous montions dans l'atelier pour voir *l'Amour au village*, qui devait partir le même jour pour Paris. On connaît le sujet de ce tableau, l'un des plus vivans et des plus originaux qu'ait peints l'artiste : — Le jour tombe ; au seuil d'un jardin campagnard, un gars de vingt ans, qui vient de botteler des gerbes et qui est encore vêtu de ses jambières de cuir, cause, appuyé contre une barrière, avec une jeune fille qui tourne le dos au spectateur ; ce qu'il lui dit, on le devine à la façon dont il tord gauchement l'extrémité de ses doigts rugueux, et aussi à l'air attentif, mais embarrassé de la jeune fille. On sent qu'ils parlent peu, mais que l'amour s'exhale de chacune de leurs paroles difficilement articulées. Autour d'eux, dans le *maïx* verdoyant, l'été épanouit de robustes floraisons rustiques ; des arbres fruitiers s'enlèvent en légères silhouettes sur une perspective de potagers qui montent en pente douce jusqu'aux maisons du village, dont les toits bruns et le clocher pointu bordent un ciel crépusculaire, mollement vaporeux. Tout cela, baigné dans une lumière sobre et assourdie, est d'une exécution merveilleuse. La jeune fille, avec ses courtes nattes tombant sur ses épaules, son cou penché, son dos d'un modelé si jeune et si chaste, est un morceau exquis ; la figure énergique et si ingénument amoureuse du jeune botteleur est charmante d'expression ; les mains, le buste, le vêtement sont magistralement traités : — il y a dans cette toile une poésie sincère et mâle, qui est réconfortante et savoureuse comme l'odeur des blés mûrs en été.

Bastien était content d'avoir mené à bien cette œuvre difficile, et

le contentement lui faisait supporter très allégrement des douleurs de reins et des troubles digestifs qui devenaient de plus en plus fréquens. Depuis longtemps, je ne l'avais vu aussi gai et aussi expansif. Cette bonne huitaine de vacances passée à Damvillers fut le pendant de la semaine de voyage en Argonne. Le ciel, maussade et brouillé à chaque instant par de froides giboulées, ne nous permettait que de rares promenades au dehors; mais, dès le matin, nous montions à l'atelier. Jules donnait congé au petit ramoneur qui lui servait de modèle pour un tableau en train, et, prenant une plaque de cuivre, nous faisait poser pour une gravure à l'eau-forte. Je l'ai en ce moment sous les yeux cette planche, qui a mal mordu. Elle représente un peu en charge toute la maisonnée, y compris le grand-père, faisant cercle autour de notre ami F.., qui, debout et très grave, récite une fable de La Fontaine. Tandis que je la regarde, il me semble encore entendre les joyeux rires qui emplissaient l'atelier et qui alternaient avec le tintement du grésil de mars sur les vitres. Le soir, après le souper, on s'installait autour de la table ronde et on jouait au *diable* ou au *nain jaune*. Jules, laissant tomber ses meilleures cartes, s'arrangeait toujours pour faire gagner le grand-père, et quand le vieil octogénaire, tout fier de sa chance, ramassait les enjeux, il lui tapait sur l'épaule en s'écriant avec un joyeux cligneement d'yeux : « Hein! quel veinard! il nous enfonce tous! » Et les parties de rire recommençaient de plus belle. On ne remontait se coucher que fort avant dans la nuit, après avoir réveillé le petit domestique Félix, qui s'était assoupi dans la cuisine en copiant au fusain un portrait de Victor Hugo.

Dans les intervalles de soleil, Bastien-Lepage nous faisait visiter « ses champs. » Il avait un amour de paysan pour la terre, et il employait ses gains à arrondir le domaine paternel. Il venait d'acheter un grand verger situé dans les anciens fossés du bourg et ayant appartenu à un prêtre défroqué. Il comptait y construire un chalet où les amis, peintres ou poètes, pourraient venir s'installer et rêver à l'aise aux vacances; il nous détaillait avec une joie d'enfant ses projets pour l'avenir. — Quand il aurait amassé avec ses portraits une fortune indépendante, il exécuterait à son aise et librement les grands tableaux rustiques qu'il rêvait, et, entre autres, cet *Enterrement de jeune fille à la campagne*, dont il avait déjà réuni les documens et esquissé les principaux détails.

Nous ne fîmes qu'une longue promenade, et ce fut dans ces bois de Réville, qui forment le fond de son paysage des *Blés mûrs*. Le temps était resté froid, et il y avait encore des plaques de neige aux revers des collines grises, bien que le soleil brillât par intervalles. A part quelques chatons de saules qui commençaient à jau-

nir, les bois étaient sans verdure ; mais les champs labourés avaient une belle couleur brune, les alouettes gazouillaient ; les cimes des hêtres prenaient déjà ces tonalités rougissantes, indiquant la sève en travail et le bourgeon en train de se gonfler.

— Tenez ! me dit Bastien, quand nous fûmes en forêt, on a reproché à mon *Bûcheron* du dernier Salon d'être planté dans un paysage sans air... Eh bien ! nous voilà sous bois, et les branches n'ont pas encore de feuilles ; voyez cependant comme la figure humaine se détache peu du fouillis des arbres et des arbustes ! Il y a beaucoup de routine et de préjugés dans ce reproche qu'on fait à la perspective de mes tableaux de plein air. C'est de la critique de gens qui semblent n'avoir jamais contemplé un paysage qu'accroupis ou assis. Quand vous vous asseyez pour peindre, vous voyez naturellement un site d'une tout autre façon que si vous étiez debout. Assis, vous apercevez plus de ciel et vous avez plus d'objets : arbres, maisons ou êtres animés se découpant en silhouettes sur ce ciel, ce qui donne l'illusion d'un recul plus considérable et d'une aération plus large. Mais ce n'est pas ainsi que le paysage s'offre ordinairement à nos yeux. Nous le regardons debout, et alors les objets animés ou inanimés des premiers plans, au lieu de se profiler sur le ciel, se silhouettent sur des arbres, sur des champs gris ou verts. Ils se détachent avec moins de netteté, et, par places, se mêlent confusément avec les fonds, qui alors, au lieu de reculer, semblent venir en avant. Nous avons besoin de refaire l'éducation de notre œil, en regardant sincèrement comment les choses se passent dans la nature, au lieu de tenir pour vérités absolues des théories ou des conventions d'école et d'atelier...

Toute l'après-midi s'écoula ainsi doucement en intimes causeries, en lentes fumeries le long des talus boisés. Les merles sifflaient ; de temps en temps, nous découvrions dans le fourré une fleur annonçant que, décidément, le printemps approchait : l'anémone sylvie, aux pétales d'un blanc de lait, ou une branche de joli bois, avec ses fleurettes roses épanouies avant les feuilles et sa physionomie de plante japonaise. Jules se baissa et, cueillant un pied d'ellébore noir : « Hein ! est-ce beau ? s'écria-t-il. Comme on aimerait à faire une étude bien serrée de ces feuilles si décoratives, aux fines découpures d'un vert foncé, presque brun, d'où sortent cette hampe d'un vert si jeune et ce bouquet de fleurs verdâtres, lisérées de rose pâle ! Quelles formes élégantes et quelle variété de nuances tendres !.. Voilà ce qu'on devrait faire copier aux enfans dans nos écoles de dessin, au lieu de l'éternelle et insupportable Diane de Gabies ! » Nous ne nous en revînmes qu'au soir, par un magnifique coucher de soleil qui empourprait les toits fumeux de Réville et faisait ressembler les

légers nuages éparpillés dans le ciel à une jonchée de feuilles de roses rouges.

Le lendemain, il fallut songer au départ. Nous nous quittâmes après de longues embrassades, en formant de beaux projets de retour à Damvillers pour les vacances de septembre, tandis que le grand-père, hochant sa tête chenue, murmurait mélancoliquement : « Qui sait si vous m'y retrouverez? » et que Basse, Golo et Barbeau bondissaient en aboyant autour de l'omnibus, qui nous emportait avec un bruit de ferraille.

Nous ne revîmes Jules qu'un mois après, à l'ouverture du Salon, devant *l'Amour au village*, qui eut un plein succès. Il était souffrant et se plaignait de ses douleurs de reins, devenues plus aiguës; puis tout à coup il disparut mystérieusement. La porte de l'atelier de la rue Legendre était close et on répondait aux visiteurs que le peintre était à la campagne. Nous ne sûmes que plus tard qu'il s'était caché pour suivre un traitement énergique et douloureux, et qu'à peine convalescent, il était allé respirer l'air de la mer en Bretagne, à Concarneau. Il y passait ses journées dans une barque, peignant des marines et trompant ses douleurs à l'aide du travail. Quand il revint nous voir en octobre, il paraissait rétabli, mais ses digestions étaient pénibles et sa gaîté habituelle était comme embrumée de mélancolie. Son caractère s'était modifié; il n'avait plus de ces affirmations tranchantes dont se plaignaient parfois ses confrères; il se montrait plus indulgent, avec des effusions de tendresse dont il n'était pas coutumier. Il ne séjourna pas longtemps à Paris, ayant hâte de rentrer à Damvillers pour se remettre sérieusement à la besogne. Il y arriva pour assister aux derniers momens du grand-père. L'aïeul s'éteignait, chargé d'années, mais cette mort, bien que fatalement prévue, frappait douloureusement ceux qui survivaient.

« La maison, écrivait-il, est vide à ne pas s'en faire idée. A chaque instant, il y a si peu de jours encore! une porte s'ouvrait et le grand-père apparaissait, sans motif, sans but, sans parler ou sans qu'on lui parlât, mais la vue de sa bonne figure suffisait. On l'embrassait et il repartait comme avant, sans but, s'asseyant, allant au jardin, en revenant et toujours avec sa bonne figure. Je me rappelle maintenant qu'il pâlissait depuis quelques jours... Non, tu ne t'imagines pas combien la maison est maintenant vide. Je ne m'habitue pas encore à cette idée-là. Avec ma mère nous parlons souvent de lui, avec quel plaisir! Ce n'est pas que nous le pleurions avec des larmes; nous nous tenons beaucoup de raisonnemens, et, en apparence, nous sommes résignés et courageux; mais derrière tout cela, il y a un douloureux sentiment d'effacement, de manque absolu.

— C'est le toucher encore qu'il faudrait... Ah! mon vieux, c'est rude tout de même, va! — J'en ai été et j'en suis encore malade... Je n'ai pas pu travailler et je suis allé aujourd'hui, pour la première fois, tuer des alouettes par un beau temps, un bon soleil et de beaux paysages qui faisaient du bien. »

La santé de l'artiste, en effet, loin de s'améliorer, devenait de jour en jour plus chancelante : « Le tube digestif, disait-il, était toujours embrouillé. » Il travaillait néanmoins avec le même courage, revoyant ses études de Concarneau, méditant un nouveau tableau et ne s'interrompant que pour chasser ou flâner à travers bois.

« Les promenades que nous faisons chaque soir (lettre du 27 novembre 1883 à Ch. Baude) sont pour nous le meilleur moment de la journée. C'est celui où le soleil se couche jusqu'à celui où il fait nuit. Chaque soir, c'est un spectacle nouveau ; l'affiche change selon le temps qu'il fait. Tantôt le sujet de la pièce est dramatique ; le lendemain, il est charmant, et, avec les pluies continuelles, il nous arrive de voir dans la prairie inondée les beaux effets qui s'y reflètent. — T'imagines-tu tous nos plaisirs dans ton sale Paris? Le lendemain matin n'arrive pas assez vite à cause de l'envie qu'on a de rendre l'impression de la veille, de sorte que je fais un tas de pochades et que je m'amuse beaucoup. Puis, voici la surprise : je fais un nouveau tableau... Devine!.. — Voici le sujet : un chevreuil blessé pris par les chiens. — La scène, c'est naturellement le bois, et le bois à ce moment de l'année : à peine quelques feuilles d'un jaune éclatant dans le ton merveilleux du gris rose des branches d'arbres ; puis le ton violet des feuilles mortes plaquées au sol ; quelques ronces vertes autour d'une mare où se penche un saule. — L'endroit n'a pas été choisi par moi ; c'est le chevreuil lui-même qui l'a choisi pour y mourir, car je l'ai tué l'autre jour et il est allé se faire prendre là à cent mètres du coup de fusil, — juste en face de l'endroit où Minet a tué un lièvre... C'est après cela que m'a pris l'envie du tableau ; alors j'ai ébauché et reconstitué la scène, et, comme j'avais besoin d'un modèle, j'ai tué un second chevreuil... »

Symptôme caractéristique, lui qui autrefois n'écrivait que des billets laconiques, griffonnés à la hâte sur un bout de table, maintenant expédiait à ses amis de longues lettres pleines d'expansion, où perçait un redoublement de tendresse pour les choses de la vie, pour son art et pour les beautés de la nature :

« Mes chers amis (3 janvier 1884), si vous pouviez voir votre pauvre Bastien en train d'écrire des monceaux de lettres, vous diriez bien certainement : « On nous l'a changé!.. » Si mes souhaits avaient,

par extraordinaire, la vertu de se réaliser, je veux que vous que j'aime bien puissiez en profiter ; ainsi santé, bonheur, succès pour tous, sera le bilan de 1884. Maman fait les mêmes vœux que moi et se réjouit de vous revoir bientôt... Ah! mon cher ami, quel plaisir vous auriez de *manger* du bois, comme j'en mange maintenant presque chaque jour, en compagnie de Golo et de Barbeau! Quels tons d'une merveilleuse finesse et quelles tombées du jour, à chaque soir! — Les bois sont d'une délicatesse exquise avec leurs grandes herbes desséchées, couleur d'ivoire jauni ; elles sont si grandes dans certains endroits du taillis qu'elles vous caressent le visage au passage, quand on les traverse, et c'est une délicieuse sensation d'un chatouillement frais sur la figure et sur les mains toutes brûlantes de la course. — Il est rare que je quitte le bois avant la nuit, car il me faut, avant de rentrer, saluer les canards sauvages de quelques coups de fusil. — On les entend venir de très loin, mais il est difficile de juger s'ils sont près ou loin de vous ; c'est la particularité de leur cri ; de sorte que souvent ils sont passés et déjà loin, quand on s'aperçoit qu'on les a manqués. Ceci pour vous dire que je ne suis pas un *bas-de-cuir*, comme on pourrait croire, et qu'il faut m'excuser si je n'ai pas encore pu vous envoyer quelque chose de ma chasse... Je me promène beaucoup, c'est là l'important, car à ce jeu je regagne un peu de santé. Mon estomac commençait à se détraquer, mais il redevient meilleur... »

A quelques jours de là, je rencontrai un de nos amis communs :

— Eh bien! me dit-il, ce pauvre Bastien est très malade... On le croit perdu...

V.

Il était très malade en effet. Le traitement suivi pendant l'été de 1883 n'avait pas réussi à le débarrasser de son mal. Les douleurs de reins et d'entrailles avaient reparu plus violentes à la fin de janvier. Sur les conseils de son ami le docteur Watelet, on le ramena à Paris, en mars, pour avoir une consultation du docteur Potain. Sans s'illusionner sur le dénoûment fatal de la maladie, les médecins pensèrent qu'un changement d'air et de climat pourrait, moralement et même physiquement, produire de bons résultats ; ils conseillèrent un séjour de deux mois en Algérie. Bastien lui-même, pris de ce besoin de locomotion qui tourmente souvent les malades gravement atteints, avait exprimé le désir de voyager dans le Midi. On décida qu'il partirait le plus tôt possible pour Alger, accompagné de son domestique Félix et de sa mère. Le matin du

jour fixé pour le départ, j'allai lui dire adieu rue Legendre. Il était sorti pour terminer certains arrangemens avec son marchand de tableaux ; je ne trouvai que Mme Bastien occupée à remplir les malles éparses dans l'atelier. La vaillante petite mère, qui n'avait jamais quitté sa maison de Damvillers que pour des absences de quelques jours, s'apprêtait pour ce long voyage en pays inconnu, simplement, avec une apparente tranquillité d'âme, comme s'il se fût agi d'une excursion à Saint-Cloud. L'espoir que ce changement de climat pourrait guérir Jules suffisait pour lui faire envisager avec courage le bouleversement de toutes ses habitudes. Parfois seulement, tandis qu'elle disposait méthodiquement le linge dans la malle, ses yeux devenaient tout à coup humides et un frémissement douloureux crispait ses lèvres. — Sur les siéges et contre les murs, les récentes études rapportées de Damvillers étaient installées, et on se sentait le cœur serré à la vue de ces dernières œuvres où la nature avait été observée et rendue avec une science, une pénétration et un charme incomparables. C'étaient le *Pêcheur de grenouilles*, le *Petit Ramoneur*, la *Lessiveuse*, la *Mare à Damvillers*, la *Lisière du bois*, l'*Église de Concarneau*, et cette étude de ciel nocturne, si originale avec sa jonchée de nuages moutonnant sur un azur presque noir.

A ce moment, Bastien-Lepage arriva, et en le voyant s'avancer péniblement dans l'atelier, je fus intérieurement effrayé du changement qui s'était déjà opéré en lui. Son visage amaigri était devenu tout à fait exsangue ; la peau de son cou semblait se décoller et ses cheveux paraissaient n'avoir plus de vie. Ses yeux bleus interrogateurs exprimaient un sentiment d'angoisse et de lassitude qui navrait. — Eh bien, dit-il après m'avoir embrassé, vous regardez mes études !.. Quand on les verra chez George Petit, on se dira que le petit Bastien savait aussi faire du paysage, quand il voulait s'en donner la peine... — Comme je lui confiais que son absence prolongée du matin avait inquiété sa mère, il ajouta tout bas en m'emmenant dans un coin de l'atelier : — Quand on va entreprendre un voyage aussi lointain, il faut prendre ses précautions... J'ai voulu mettre mes affaires en ordre... Pauvre petite mère, reprit-il, elle a été bien vaillante !.. Elle passait là-bas des nuits entières à me frictionner pour mes rhumatismes, et je lui laissais croire que cela me soulageait... Enfin, le soleil d'Alger me guérira peut-être !.. — Il avait des alternatives d'espoir et de découragement. Pendant le déjeuner, il se remonta un peu. Nous devions partir pour l'Espagne à la fin de mars ; il nous pressait de changer notre itinéraire et de venir le retrouver à Alger. Nous finîmes par le lui promettre à demi ; on se secouait pour paraître gai, on choquait les verres en buvant

à l'espoir d'une réunion prochaine, mais chacun avait la gorge serrée et se détournait pour ne pas montrer à l'autre ses yeux mouillés... Je quittai la maison de la rue Legendre avec le cœur plein de tristes pressentimens.

Jules partit le même soir pour Marseille. La traversée s'effectua dans de bonnes conditions, et sa première lettre, datée du 17 mars, nous rassura un peu.

« Mes chers amis, il n'y a pas à *tergiverser*, il faut venir pour mille raisons. Nous sommes ici comme au mois de mai à Paris. Tout est en fleurs et quelles fleurs ! — par monceaux, partout éparpillées. — Des verdures tendres, grises, et comme des taches toujours bien placées, des silhouettes pittoresques et imprévues, des arbres verts très foncés. Au milieu de tout cela, sur les chemins, des Arabes étonnans de calme, de beau maintien, sous leurs draperies couleur de terre et de cendre, — des loqueteux fiers comme des rois, mieux drapés que Talma. Tous ont le burnous et la chemise ; pas un qui ressemble à l'autre. Il semble que chacun d'eux, à tout moment, donne à son vêtement par la façon de le draper, la situation de sa pensée. — C'est encore le triomphe de la bête vérité sur l'arrangement et le convenu. Le triste, qu'il le veuille ou non, malgré lui, n'est pas drapé comme le gai. — La beauté, j'en suis convaincu, est fatalement l'exacte vérité : ni à droite ni à gauche, mais dans le mille.

« Tout cela ne vous dit pas que nous sommes prêts à être installés. Nous avons loué à Mustapha-Supérieur une maison moitié arabe, moitié française, toute peinte à la chaux, blanche, avec une cour intérieure ouverte sur un jardin deux fois grand comme celui de Damvillers, rempli d'herbes, d'orangers, de citronniers, d'amandiers, de figuiers et d'une quantité d'autres arbres dont j'ignore et ignorerai toujours probablement les noms ; — tout cela non arrangé en parc, mais laissé un peu à la diable, comme le jardin de chez nous. — Puis nous avons le droit de promenade dans un jardin magnifique, tout rempli de fleurs, en contre-bas du nôtre. Nous avons au moins huit chambres, et en les comptant j'ai pensé à vous. — De tous côtés rayonnent, autour de cette maison, des promenades magnifiques à portée des jambes malades ; enfin le paradis de Mahomet,.. moins les femmes !..

« Je ne vous ai rien dit encore de la Kasbah, la vieille ville arabe, — mes jambes ne m'ont encore permis de la voir que de loin ; mais, mon cher ami, imaginez que, dans un ciel d'aurore, vous ayez découpé, tantôt dans le rose le plus pâle, tantôt dans le gris argenté, tantôt dans le bleu pâli, et ainsi dans chaque partie du ciel couleur de perle, des rectangles plus ou moins allongés, et que vous les

ayez placés à peu près au hasard, horizontalement toujours, mais de manière à couvrir une silhouette de belles collines, — et vous aurez la tendre couleur de la vieille ville. On ne devine une ville et des habitations, tant la délicatesse des tons est grande, qu'aux petits trous des fenêtres rares, percées çà et là. On ne peut pas avoir de sensation plus inattendue et jamais de joie plus douce et plus finie. — De sorte qu'il faut que vous veniez ; maman y compte, et moi donc !.. Que de choses nouvelles encore vous pourrez dire de tout cela ! La mer était très belle, au commencement et à la fin de notre traversée. Au milieu, quelques passagers ont un peu souffert : maman et Félix étaient du nombre. Ils en ont été quittes pour dormir. Vingt heures ont suffi pour passer l'eau, et nous n'étions pas fatigués à l'arrivée. Allons, hop ! en route !.. De maman et de moi, une bonne embrassade. »

Sa première lettre, comme on le voit, était pleine d'entrain. Le climat de l'Algérie lui avait d'abord fait du bien, et ses douleurs semblaient s'être apaisées.

« Je me prépare bravement au supplice du feu (avril, lettre à Ch. Baude) ; puissent mes rhumatismes s'envoler et fuir devant cette attaque prochaine du soleil ! Car s'il fait chaud ici, c'est encore très supportable. — En dehors de ces calculs de chaleur, de ces expériences de santé, je suis content, excité même de tout ce que j'ai vu, et cependant je n'ai rien vu encore que ce que peut voir un commis voyageur affairé au placement de sa marchandise. Mes yeux et mon cœur ne sont pas les mêmes que les siens, voilà tout ; mais cela a suffi à de bien bonnes sensations... Ce qui reste de la vieille ville arabe est merveilleux, au point que le souffle demeure en suspens, quand à un brusque détour le ravissement apparaît. — Pour des yeux misérables de peintres à tons de palette, c'est blanc ; mais imagine une colline de forme allongée, assez élevée et affaissée vers le milieu, modelant ainsi une courbe qui descend vers la mer, et cette colline toute couverte de cubes allongés ou plus élevés, mais dont on ne distingue pas l'épaisseur ; tout cela restant insaisissable à l'œil ravi du ton clair, rose, verdâtre, bleu pâle, faisant un ensemble blanc, teinté de saumon. — Si on ne le sait pas d'avance, on ne peut pas se douter qu'entre ces cubes de plâtre, marchent, dorment ou causent, sans un geste, des milliers d'hommes à l'allure noble, fière, résignée, avec quelque chose qui ressemble à de l'indifférence ou du mépris pour nous. — Comme ils ont raison ! Ils sont beaux, nous sommes laids. — Qu'importe pour moi qu'ils soient fourbes ? Ils sont beaux !.. Hier, je suis allé prendre un bain ; j'ai dû faire trois ou quatre cents pas dans des rues remplies de marchands. Dans un passage, un juif vendait des

soies, des perles, des coraux; devant sa boutique, pas large de deux mètres, trois Arabes étaient installés : un vieux, un autre d'âge moyen, le troisième pouvait avoir dix-sept ans. Ils étaient là, assis, attentifs, calmes, désireux d'acheter, se concertant, faisant à peine un geste de leurs mains toujours allongées de quatre doigts, tranquillement assis, ne se pressant pas, réfléchissant énormément, ayant toujours, bien enveloppés du burnous, des poses attendries et douces. — Le plus jeune était superbe, si beau que maman en était frappée. — On dirait de belles statues, disait-elle. — Je n'ai pas pu comprendre la scène et les relations qui unissaient les trois Arabes. — L'évidence est qu'ils étaient venus pour acheter, ils étaient descendus du haut de leur ville. — Ils étaient pauvres, car le plus jeune était en haillons, et les burnous des autres, sans être déchirés, étaient très usés, mais ils mettaient un tel soin à compter de petits morceaux de faux corail, qu'on voyait facilement que le juif leur vendait cher, à ces grands enfans, une chose sans valeur.

« Celui qui était d'âge moyen comptait sur la table, la main à plat, par groupes de cinq, les petits morceaux de corail qu'il choisissait en les comptant, ajoutant ainsi à chaque fois cinq morceaux au tas qu'il tirait à lui. Ce qui frappe, c'est cette couleur simple, ces plis magnifiques et cet enfantillage sérieux, car ils ont dû rester plus d'une heure à choisir ce qu'il fallait pour un collier. Je n'ai pas pu attendre la fin de la scène... Il faisait dans ce passage trop de fraîcheur et de courans d'air qui m'ont ramené à la réalité de mes jambes détraquées. Je me réjouis du moment où je serai un homme; quelles belles choses je verrai et peut-être je pourrai faire!.. »

« 23 avril (au même). Tu sais, ce coup-ci je me prends par l'oreille et je m'entraîne près du papier à lettre et de tout ce qu'il faut. — Rien ne manque, ni les mille choses que j'ai à te dire, ni surtout la bonne tendresse affectueuse qu'il y a au bon coin pour toi.

« Émile affirme que tu viendras, et bientôt; sois tranquille, rien de toi ne *claquera* au soleil chaud. Il y a dans le jardin des endroits frais où l'on peut s'étendre, avec, à ses pieds, un paysage magnifique.

« Nous n'avons revu la chaleur que depuis hier, tu verras combien tu la trouveras bienfaisante, tes nerfs se distendront, et tu t'en reviendras gaillard. — Si je peux, nous ferons ensemble quelques excursions; dans tous les cas, j'ai autour de moi tout ce qu'il faut pour t'en faire faire.

« Par Émile tu sais que j'ai vu Blidah, et ce petit voyage, que

j'avais d'abord supporté, m'a quelque peu fatigué. Je vais recommencer à me reposer et à aller piano, afin d'essayer d'aller longtemps. — J'ai à peine travailloté jusqu'à présent, car je ne me sens pas encore de taille à rester longtemps dans la même position d'un peintre qui ne songe qu'à son travail. »

La santé espérée et si impatiemment attendue ne revenait pas. Au contraire, à mesure que la chaleur s'accentuait, Jules sentait plus de malaise et plus de fatigue. La dernière lettre qu'il m'écrivit me parvint à Grenade, dans cet hôtel *Siete Suelos*, qu'avaient habité Fortuny et Henri Regnault. Elle était imprégnée d'un sentiment de mélancolie attendrie et un peu découragée :

« Mes bons amis, comme c'est gentil ! nous recevons vos photographies, c'est trop de joie d'un coup avec cette bonne et affectueuse lettre. — Je vous sais gré d'aller en Espagne. Veinards, va !.. moi qui voudrais tant voir une course de taureaux !.. Vous n'aviez pas assez de temps pour venir, et au fond, c'était de l'égoïsme que de vous dire de venir. Vous n'auriez pu rester que quelques jours, mais c'est à refaire, quand je ne serai plus cul-de-jatte, et que nous aurons deux mois devant nous. — Nous sommes admirablement installés. En ce moment, je vous écris sous la tente dressée dans la cour en terrasse de notre villa, avec un émerveillement de paysage dans l'œil. — Placés un peu sur la gauche d'un demi-cirque formé par les coteaux de Mustapha, à 170 mètres au-dessus de la mer qui rase le bas des coteaux, nous avons à chaque heure du jour un paysage différent, car les versans des coteaux sont très ravinés, et le soleil, selon le moment, en met les pentes dans la lumière ou dans une ombre bien tamisée, toute particulière à ce coin de l'Afrique. — Les petites villas étincelantes sous le soleil ou pâlies dans l'ombre, picotent au hasard les massifs de verdure qui semblent de loin une broderie épaisse avec des saillies de verts harmonieusement assemblées. — Tout cela descend, dégringole vers le golfe d'Alger, et, s'éloignant de nous, forme le cap Matifou. Au-dessus, les crêtes du petit Atlas, loin perdues dans le bleu, et tout près de nous, les jardins en pentes qui dévalent entraînant leurs masses de verdures argentées ou dorées, selon qu'on regarde l'olivier ou l'eucalyptus. — Ajoutez le parfum des orangers et des citronniers, le plaisir de vous dire que je vous embrasse tous les trois, *Tristan compris*, celui de *croire* que je vais un peu mieux, et vous aurez l'état de mon cœur. — Amusez-vous bien, et vous, mon cher forestier, avec vos yeux de Tolède, qu'allez vous pondre de beau après cet enchantement de soleil et de bonnes tendresses qui vous accompagnent, et cette bonne affection du charmant trio que vous faites?.. Il me semble que j'ai le cœur et la voix pour

faire un quatuor, — dites! — Ah! ce sera après les rhumatismes! Bonnes amitiés de maman et de moi. Une dernière embrassade à tous les trois. »

Le mieux qui s'était produit lors de l'arrivée à Alger cessa vers la fin d'avril. Les forces et l'appétit s'en allaient graduellement; à la fin de mai, on se décida à ramener le malade en France. Il se réinstalla rue Legendre, avec la pauvre petite mère, qui ne le quitta plus. Lorsque je le revis, je fus épouvanté des progrès de la maladie. L'amaigrissement était devenu tel que mon malheureux ami flottait maintenant dans les vêtemens qu'il s'était fait faire pour le voyage. Ses jambes lui refusaient le service et il ne pouvait plus travailler. Cependant il avait conservé un peu d'espoir; il venait de commencer une nouvelle médication et il parlait de partir pour la Bretagne, « dès que ses forces seraient revenues. » On le promenait en voiture, chaque jour, au bois, quand le temps était beau. Il passait le reste de ses journées, pelotonné dans un coin de son atelier, occupé à contempler d'un regard navrant ses études accrochées au mur. Son inaction lui déchirait le cœur. « Ah! s'écriait-il, si on me disait : On va te couper les deux jambes, mais tu pourras de nouveau peindre, j'en ferais volontiers le sacrifice... » Il ne pouvait plus dormir qu'à l'aide de piqûres de morphine, et il attendait avec impatience l'heure où une nouvelle piqûre lui procurerait avec un assoupissement factice le soulagement et l'oubli de ses misères. A mesure que son estomac s'assimilait plus difficilement la nourriture, son appétit devenait plus capricieux. Il demandait qu'on lui confectionnât des mets qui lui rappelassent la cuisine de son village : des grenouilles, des soupes au lard, des potées aux choux; — puis quand on les lui servait, le dégoût le prenait avant la première bouchée. — « Non, disait-il en repoussant son assiette, ce n'est pas cela; pour que ce fût bon, il faudrait pouvoir le manger là-bas, apprêté par les gens de Damvillers, avec les légumes et le lard de chez nous! » Et tandis qu'il parlait, on devinait dans ses yeux humides une subite et douloureuse évocation des impressions d'autrefois; il revoyait tout d'un coup la maison paternelle, les potagers et les vergers de Damvillers à la tombée du crépuscule, les calmes intérieurs du village à l'heure où les feux s'allument pour le repas du soir...

Plus la saison s'avançait et plus ses forces diminuaient. En septembre, son frère était obligé de le prendre sur son dos pour le descendre jusqu'à la voiture qui le promenait lentement pendant une heure à travers les avenues du bois. Il ne pouvait plus lire et supportait difficilement une longue conversation. Ses nerfs étaient devenus très irritables et les odeurs les plus légères affectaient désa-

gréablement son odorat. Son courage paraissait l'avoir abandonné et en même temps il était constamment préoccupé de savoir ce que les autres pensaient de sa maladie. Ses yeux bleus au regard si pénétrant fouillaient anxieusement les yeux de ses amis, ainsi que ceux de sa mère, jour et nuit assise auprès de lui. L'héroïque petite femme dissimulait de son mieux et demeurait toujours souriante, affectant une bonne humeur et une confiance qui faisaient mal à voir, puis quand elle pouvait s'échapper une minute, elle courait fondre en larmes dans la pièce voisine.

Ainsi, pendant des mois, se prolongea cette cruelle agonie. Bastien n'était plus que l'ombre de lui-même. Le 9 décembre, il resta pendant une bonne partie de la nuit occupé à causer de Damvillers avec sa mère et son frère. Puis, vers quatre heures du matin, il leur dit en les embrassant : « Allons, voici l'heure où les enfans vont se coucher. » Tous trois s'endormirent. Deux heures après, Mme Bastien fut réveillée par Jules, qui demandait à boire. Elle se leva, lui apporta une tasse de tisane et fut effrayée en constatant que le malade tâtonnait pour porter la tasse à ses lèvres. Il ne voyait déjà plus; mais il parlait encore et plaisantait même sur la difficulté qu'il avait à remuer ses jambes. Peu après, il s'assoupit, et glissant lentement du sommeil dans la mort, il expira le 10 décembre 1884 à six heures du soir.

Je le vis le lendemain, couché sur son lit mortuaire au milieu d'une épaisse jonchée de fleurs. Sa pauvre figure émaciée, avec ces orbites profondément creusées et sans regard, le faisait ressembler à un de ces christs espagnols taillés farouchement dans le bois par Montañez. Le 12 décembre, un long cortège d'amis et d'admirateurs conduisit son cercueil jusqu'à la gare de l'Est, où un fourgon devait l'emmener dans la Meuse.

Le lendemain dimanche, toute la population de Damvillers attendait à l'entrée du bourg la funèbre voiture qui ramenait Bastien-Lepage au pays natal. Le triste convoi s'avançait lentement sur cette route de Verdun où le peintre aimait à se promener au crépuscule, en causant avec ses amis. Un pâle brouillard noyait ces collines et ces bois dont il avait tant de fois reproduit les contours familiers. Le cortège s'arrêta devant la petite église d'où il avait rêvé de faire descendre son *Enterrement de jeune fille*. La matinée était pluvieuse. Les couronnes et les gerbes de fleurs, déposées la veille autour du cercueil, s'étaient ravivées et rafraîchies sous la bruine; lorsqu'on les amoncela sur la terre de la fosse, elles semblèrent s'épanouir une seconde fois et envoyer avec leurs parfums renouvelés un dernier adieu de Paris au peintre des paysans de la Meuse.

VI.

Le 17 mars dernier, à l'hôtel de Chimay, devenu une dépendance de l'École des beaux-arts, s'est ouverte l'exposition des œuvres de celui que nous avions surnommé *le Primitif*. Toutes les toiles de Bastien, à l'exception de la *Jeanne d'Arc*, s'y trouvaient réunies. En visitant cette exposition, les esprits les plus prévenus ont été frappés de la souplesse, de la fécondité et de la puissance du talent de ce peintre enlevé à l'âge de trente-six ans. — Pour la première fois on pouvait juger l'ensemble de cette production si variée et si originale. On pouvait étudier dans ses détails ce labeur d'artiste convaincu et consciencieux; suivre l'exécution de chaque composition comme on suit le développement d'une belle plante; d'abord dans les dessins si purs, si sobres et si expressifs, puis dans les esquisses si sincères, et enfin dans le tableau achevé et harmonieusement lumineux. A côté des grandes toiles des *Foins*, de la *Saison d'octobre*, du *Mendiant*, du *Père Jacques* et de l'*Amour au village*, pareilles à des fenêtres ouvertes sur la vie elle-même, on admirait cette salle des petits portraits où l'observation physiologique la plus pénétrante s'unit à l'exécution la plus savante, la plus précise et la plus délicate. Le regard charmé allait de ces intérieurs dignes des Hollandais, comme la *Forge* et la *Lessive*, à ces paysages imprégnés de l'odeur des champs et des bois tels que le *Vieux Gueux*, les *Vendanges*, la *Prairie*, la *Mare*, les *Blés murs*, — ou pleins d'air et de mouvement comme *le Pont de Londres* et *la Tamise*; — puis il s'arrêtait ému en face de la *Petite Fille allant à l'école* ou de cette poétique idylle qui s'appelle le *Soir au village*. — Dans cette exposition contenant plus de deux cents toiles et de cent dessins, rien de banal, ni d'indifférent. Les moindres ébauches intéressaient parce qu'elles révélaient le culte passionné de ce qui est simple et naturel, la haine de l'à-peu-près et du convenu, l'effort incessant de l'artiste vers son idéal, qui est la vérité. Il se dégageait de cet ensemble une poésie saine et robuste. On sortait de l'hôtel de Chimay avec ce sentiment de joie réconfortante que donne la contemplation de certains aspects de la nature : — les grands bois, les eaux limpides, les cieux clairs d'une belle matinée d'été.

Malheureusement à cette joie de l'esprit se mêlait la douloureuse pensée de la disparition soudaine du jeune maître qui a exécuté tant de belles œuvres. En entrant pour la première fois dans les

salles réservées à ses tableaux, je suis resté longtemps sous une impression que j'avais déjà subie à l'exposition des œuvres d'une artiste de grand talent, Mlle Baskirtseff, fauchée comme Bastien et en même temps que lui, en pleine jeunesse. Il me semblait que cette cruelle mort n'était qu'un mauvais rêve. En revoyant ces exquisses inachevées, ces portraits si parfaits, ces toiles que j'avais vu peindre l'une après l'autre, je croyais converser encore avec le peintre et l'ami qui avait créé tout cela; je me disais qu'il était vivant encore et en possession de toute sa force; je m'attendais à le voir à chaque instant apparaître au milieu de nous, souriant, heureux, fortifié par l'admiration maintenant unanime de la foule entassée devant son œuvre... Hélas! au lieu de lui, mes yeux ne rencontraient que son portrait placé dans la première salle, et la funèbre éloquence des couronnes de fleurs, accrochées au cadre, me rappelait brusquement à la navrante réalité. — Le pauvre Primitif ne peindra plus. L'atelier de Damvillers, où nous avons passé de si bonnes heures, est clos pour jamais. Les paysans du bourg ne rencontreront plus leur compatriote le long des chemins où il travaillait en plein air. Les fleurs rustiques dont il aimait à décorer les premiers plans de ses tableaux, les chicorées bleues et les seneçons repousseront cet été au bord des champs, mais lui ne reviendra plus les étudier et les admirer.

Parmi les ébauches exposées à côté des grandes toiles, il y en avait une que j'avais déjà remarquée à Damvillers et que j'ai revue avec une poignante émotion. — Elle représente une vieille paysanne qui va dès l'aube dans son clos visiter son pommier en fleurs. Les nuits d'avril sont perfides et les gelées blanches font des morsures mortelles; la vieille attire à elle une branche épanouie et inspecte d'un œil inquiet les désastres causés par les rayons pernicieux de la lune rousse. — Bastien-Lepage était pareil à cet arbre plein de sève et de promesses fleuries. Pendant plusieurs années le ciel lui a été clément et les fleurs ont donné des fruits nombreux et savoureux; puis, en une seule nuit une gelée meurtrière a tout détruit : les fleurs ouvertes par milliers et l'arbre lui-même. Il ne reste plus que les fruits robustes des saisons passées, mais de ceux-là du moins le monde goûtera longtemps l'exquise saveur. Les choses vraiment belles ont une vitalité puissante qui persiste à travers les siècles et plane au-dessus de la terre où vont dormir tour à tour les générations humaines, — et cette survivance des œuvres de l'esprit est peut-être encore la plus sûre immortalité sur laquelle l'homme puisse compter.

André Theuriet.

LES

MINES ET LES MINEURS

La propriété minière et l'industrie des mines sont, en ce moment, attaquées dans notre pays. D'une part, les ouvriers mineurs font de grands efforts pour démontrer que la société ne saurait sans injustice s'abstenir plus longtemps de prendre en main leur cause. Un certain nombre d'entre eux ont présenté, d'ailleurs avec beaucoup de talent et d'habileté, le tableau des réformes qu'ils jugent indispensables, dans une brochure imprimée en vertu de la résolution de la chambre syndicale de Saint-Étienne, du 25 décembre 1882, sous ce titre : *les Cahiers de doléances des mineurs français*. D'autre part, la chambre des députés est, depuis deux ans, assaillie par plusieurs de ses membres de propositions qui s'appliquent à deux ordres de faits différens. Les premières modifient gravement la législation des mines afin d'améliorer la situation des mineurs : ce sont les projets déposés le 11 novembre 1882 par MM. F. Faure et M. Nadaud, le 21 novembre 1882 par MM. Reyneau et Gilliot, le 23 et le 28 novembre 1882 par M. Waldeck-Rousseau et trente-cinq de ses collègues, le 30 novembre 1882 par M. E. Brousse et cinquante-deux de ses collègues, le 13 mars 1883 par MM. Marius Chavanne et Girodet. Il s'agit à la fois de garantir par de nouveaux règlemens « l'hygiène et la sécurité du travail » soit dans les mines, soit dans les manufactures et dans les chantiers ; de réduire la durée du travail dans les mines ; de renvoyer les contestations qui peuvent naître entre les exploitans et leurs ouvriers devant des conseils spéciaux de prud'hommes ; d'instituer des « délégués mineurs » qui seraient à la fois chargés de contrôler les travaux des mines et de constater les accidens ; enfin d'imposer dans de certaines conditions la création de caisses de secours

et de retraite. Les projets de loi déposés le 15 mars 1884 : 1° par M. Girodet; 2° par MM. E. Brousse et Giard sont plus radicaux, et visent directement la propriété minière. Il s'agit de déposséder les concessionnaires au profit de l'état.

Bien que ces dernières propositions soient, dans l'ordre chronologique, les dernières dont le parlement ait été saisi, nous les examinerons d'abord. Elles embrassent, en effet, un horizon plus large. Si la propriété des mines doit faire retour à l'état, il est assez inutile d'examiner à quelles conditions l'état subordonne le maintien des concessions.

I.

On lit dans l'exposé des motifs de la proposition présentée par MM. Brousse et Giard : « La loi de 1810 est une loi faite au préjudice de la nation propriétaire des richesses minérales renfermées dans les entrailles de la terre et au profit de quelques privilégiés qui amassent des fortunes considérables dont la nation devrait jouir. Ces privilégiés cèdent leurs droits à des capitalistes avec lesquels l'état n'a jamais traité; de telle sorte qu'il se forme deux catégories de citoyens, dont l'une est toute-puissante et maîtresse souveraine, tandis que l'autre est soumise et souvent opprimée. La république, si elle ne veut pas être une étiquette trompeuse, doit remettre les choses à leur place : elle rendra à la collectivité ce qui a été ravi à la collectivité; elle fera bénéficier le pays des produits immenses de l'exploitation minière; elle prendra cette mesure dans l'intérêt public et afin d'assurer la concorde et le bien-être dans l'avenir. » La question est nettement posée. Les collectivistes déclarent l'état seul propriétaire des mines et lui confèrent tous les attributs de la propriété sur le tréfonds minéral; ils lui reconnaissent le droit, ils vont jusqu'à lui imposer l'obligation d'en percevoir les revenus à son profit exclusif. C'est ce qu'on nomme, dans la langue des jurisconsultes, le système du « droit domanial. »

Tous les économistes et la plupart des jurisconsultes s'accordent pour combattre ce système, mais non pour déterminer le fondement de la propriété minière. Un grand nombre d'entre eux, surtout parmi les jurisconsultes, enseignent que la mine appartient de plein droit au propriétaire du sol. C'est l'avis qu'avait embrassé, avec une très grande ardeur, l'empereur Napoléon, dans les travaux préparatoires de la loi du 21 avril 1810. On lisait dans *son* code civil, qu'il aimait et admirait par-dessus tout : « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. » Il s'attachait à cette maxime, et n'entendait pas laisser ouvrir une brèche dans le monument qu'il avait élevé. Le conseil d'état ayant ainsi

rédigé l'article 5 du projet primitif : « Les mines sont des biens qu n'appartiennent à personne ; les propriétaires de la surface seuls y ont un droit acquis, » il critiqua cette rédaction dans la séance du 9 janvier 1810 : « Il est contradictoire, dit-il, de déclarer que les mines n'appartiennent à personne et que cependant le propriétaire de la surface y a droit... Il faut établir en principe que le propriétaire du dessus l'est aussi du dessous, à moins que le dessous ne soit concédé à un autre, auquel cas il reçoit une indemnité à raison de la privation de la jouissance du dessous. » On se remit à l'œuvre, et les articles 5 et 6 du projet reçurent la forme qu'ils ont définitivement gardée (1). Le conseiller d'état Regnault de Saint-Jean-d'Angely se borna, dans son exposé des motifs, à développer la pensée de l'empereur, et le comte Stanislas de Girardin répéta dans son rapport au corps législatif (14 avril 1810) : « Les droits résultant de la propriété du sol, définis par l'article 552 du code civil, sont réservés par le projet, et cette réserve, qui concilie la loi sur les mines avec le code civil, l'associe en quelque sorte à ses hautes destinées. »

Cependant, en dépit des commentaires officiels, la loi de 1810 ne fut pas ainsi comprise et, quand on vint à l'exécution, les idées de l'empereur ne prévalurent pas. Au demeurant, tandis que la loi de 1791 avait conféré aux propriétaires de la surface un droit de préférence à l'encontre de tout demandeur en concession, les nouveaux textes le leur ôtaient, et l'état put, légalement, disposer à sa guise du tréfonds minéral. Il s'en fallut d'ailleurs que, dans la pratique, on « réglât, » ou « purgeât, » suivant les expressions de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, les droits des superficiaires en leur donnant, conformément à la promesse impériale, une indemnité calculée sur « la privation » de jouissance du dessous : la redevance payée par le concessionnaire au propriétaire du sol fut ordinairement, en fait, réglée à 0 fr. 10 par hectare de terrain concédé. Michel Chevalier, dans une réunion de la Société d'économie politique, a caractérisé la loi de 1810, ainsi entendue, avec beaucoup de finesse : « Ce n'est qu'un simple coup de chapeau à l'article 552 du code civil. » La cour de cassation en vint à dire, dès le 8 août 1839, non-seulement que la propriété des mines dérive de la concession faite par l'autorité publique, mais encore « que cette matière a pour règle les lois qui la régissent, non l'article 552 du code civil. » La redevance tréfoncière cessa d'être un prix payé au propriétaire exproprié et, comme on remarqua que la superposition d'une propriété superficielle et d'une propriété souterraine

(1) Art. 5. Les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'un acte de concession délibéré en conseil d'état. — Art. 6. Cet acte règle les droits des propriétaires de la surface sur le produit des mines concédées.

entraînait pour la première des charges, des obligations, des dommages éventuels, fut peu à peu envisagée par la majorité des jurisconsultes comme une simple indemnité de dépréciation.

Nous montrerons bientôt pourquoi l'état ne doit pas occuper les mines ou en disposer à titre de propriétaire. Mais nous sommes loin de lui refuser un droit fort étendu de surveillance, même un certain droit de disposition sur cette partie de la richesse nationale. et les individualistes à outrance qui s'aviseraient de le lui contester feraient, à notre avis, la partie trop belle aux collectivistes. Nous touchons précisément au point délicat du débat philosophique et juridique. Voici qu'apparaît une nouvelle propriété minière. L'état peut et doit intervenir, comme tuteur de la fortune publique et représentant des intérêts généraux. Mais son droit n'est-il pas limité par le droit individuel? S'il en est ainsi, par quel droit et jusqu'à quel point ?

D'abord il nous paraît bien difficile de s'attacher à cette maxime du code civil : La propriété du sol emporte celle du dessous. Ce n'est pas qu'un tel régime soit nécessairement incompatible avec une bonne exploitation du tréfonds minéral, puisque la race anglo-saxonne l'a pratiqué soit en Europe, soit en Amérique avec un incontestable succès. Mais un jurisconsulte anglais ne pourra jamais justifier le droit « d'accession » qu'à l'aide d'argumens historiques, par exemple en racontant comment la couronne, autrefois investie de la propriété minière, s'en est peu à peu dessaisie au profit des propriétaires du sol, de même qu'un Français se bornerait à dire : « On n'a pas voulu toucher au code civil. » Or, dans ce pays épris de logique, où des parchemins ne suffisent pas à fonder le droit, où le *mos majorum* a été balayé par tant de révolutions, c'est mal défendre, en ce point, la propriété individuelle que de vouloir fermer la bouche aux diverses écoles socialistes avec un lambeau du code civil et deux phrases de Napoléon.

La propriété individuelle est fille du travail individuel. L'homme transmet aux objets du monde extérieur le mouvement issu de son effort et de sa volonté propre ; il y applique, il y « emmagasine » la force de ses muscles; il leur communique parfois ce qu'il y a de plus immatériel dans son être et dans son essence ; il souffle à son tour sur l'argile et l'anime. Il ne crée pas, sans doute, et s'il fallait, pour être propriétaire, avoir tiré les objets du néant, il n'y aurait de propriété ni au profit d'un seul, ni au profit de tous ; mais il transforme le monde créé. Il pense, veut, agit et se l'assimile ; il en devient propriétaire comme il l'est de son âme et de ses membres.

Or celui qui défricha le premier, dans la vieille Europe, un champ vacant et stérile, loin de chercher à extraire des profondeurs du sol les richesses minérales qu'il pouvait renfermer, n'en soupçonna pas

même l'existence. C'est ce qu'avait nettement aperçu notre grand jurisconsulte Domat : « Le droit du propriétaire du sol, dans son origine, dit-il, a été borné à l'usage de son héritage pour y semer, planter ou bâtir ; son titre n'a pas supposé un droit sur les mines, qui étaient inconnues. » Lorsque ce premier propriétaire usa plus tard du droit de transmission, il ne transmit pas plus qu'il n'avait acquis lui-même. A leur tour, les successeurs de son premier acquéreur ou de son héritier ne purent intervertir leur titre et devenir tout à coup propriétaires des mines par cela seul qu'ils avaient entrevu, à un moment donné, l'existence d'un tréfonds minéral et le profit à tirer de son exploitation (1). C'est pourquoi l'état ne nous semble pas même astreint à donner, dans ses concessions, la préférence au maître du sol. Nous ne croyons pas avec le législateur belge que, « lorsque le propriétaire de la surface possède tous les moyens nécessaires pour exploiter d'une manière utile et conforme à l'intérêt général la mine qui se trouve dans son terrain, il n'y a plus de raison pour accorder cette mine à une autre personne. » Qu'a donc fait le superficiaire pour mériter, comme superficiaire, une telle récompense? Par quel coup du sort, s'étant croisé les bras, verrait-il en un jour doubler, décupler son patrimoine? De quel droit éliminerait-il l'inventeur? Que lui doit la collectivité, sinon le dédommagement de quelques charges ou des préjudices causés par les travaux d'exploration ou d'exploitation?

Turgot donnait la mine à l'inventeur. Celui-ci peut dire, en effet : Sans moi, ces métaux restaient enfouis dans les entrailles de la terre; j'ai créé cette valeur nouvelle : donc c'est à moi qu'elle appartient. Ce raisonnement est sérieux, et Mirabeau, quoiqu'il l'ait combattu dans un de ses discours avec une rare éloquence, ne l'a pas complètement réfuté. Si quelqu'un peut réclamer un droit de préférence à la concession, c'est, à notre avis, l'inventeur qui vient de rendre un service à la société. Celle-ci n'est pas rigoureusement astreinte à le récompenser en lui abandonnant la propriété de sa découverte, la valeur étant plutôt signalée que créée et cette mine ne pouvant pas être encore regardée, par cela seul qu'un homme la révèle aux autres, comme « l'équivalent extérieur de sa force intérieure et de son activité; » mais elle aurait tort de ne pas le faire quand l'inventeur sera capable d'exploiter ou, d'une façon plus générale, si l'on veut, toutes les fois que l'intérêt public ne s'opposera pas à cette investiture.

Nous ne croyons pas que les auteurs du projet de règlement sur le régime des mines de l'Annam et du Tonkin se soient trompés

(1) Il en est autrement, bien entendu, des minières et des carrières qui, par leur adhérence presque immédiate au sol, semblent se confondre avec la surface.

lorsque, divisant le tréfonds de ces deux pays en mines inconnues et connues, ils ont, quant aux premières, appliqué les idées de Turgot. On s'attachait, en France, depuis un siècle, à l'objection surannée de Mirabeau : comme il est impossible de préciser au juste le droit de l'inventeur et de l'étendre à toutes les dépendances de la mine, même à celles qu'il n'a pas entrevues ni soupçonnées, d'autres occupans, disait-on, ne manqueront pas d'apparaître et se présenteront à la fois sur divers points ; on aboutirait donc, puisqu'il est impossible d'exploiter les gîtes minéraux si l'on n'a pas un champ suffisant d'exploitation, à la subdivision indéfinie du tréfonds minéral, à des conflits sans issue et au gaspillage. L'exemple de plusieurs nations contemporaines, au premier rang desquelles il faut placer la Prusse, absout l'économiste et ferme la bouche à l'orateur. La commission des mines de l'Annam et du Tonkin vient de résoudre cette partie du problème, comme on l'avait résolue en Prusse il y a vingt ans, c'est-à-dire par la délimitation faite d'après les données de la science technique et les leçons de l'expérience, du périmètre réservé à l'explorateur (1).

Quel est donc, dans l'extrême Orient, notre premier intérêt ? C'est que les mines inconnues soient découvertes. Pour atteindre ce but, il faut trouver le meilleur moyen d'en provoquer la recherche. « Or le moyen le plus efficace pour encourager en cette matière l'initiative privée est à coup sûr, ainsi que le montre une expérience déjà longue dans plusieurs pays, de donner à l'explorateur la possibilité d'entreprendre librement ses travaux de recherche et la certitude qu'il recueillera intégralement le fruit de tous ses efforts, c'est-dire de lui reconnaître la propriété des gîtes qu'il prétend avoir découverts. » En raisonnant ainsi, la commission a bien raisonné. C'est pourquoi, d'après le projet, « tout individu ou toute société » pourrait désormais acquérir, « par priorité d'occupation, » un droit exclusif de recherche en périmètre réservé dans tout terrain, libre de droits antérieurs, qui ne se trouve pas compris dans une région affectée aux adjudications publiques. On supprime toutes les formalités inutiles ou gênantes. Rien, dans les terrains domaniaux, n'entravera la recherche : il suffira, dans les terrains privés, d'obtenir le consentement du superficiaire, qui recevra d'abord une indemnité d'occupation ; c'est seulement à défaut d'entente amiable que l'administration interviendra pour donner ou refuser une autorisation. L'explorateur sera tenu de former, au bout de trois ans au plus, une demande en délivrance de la propriété : il recevra

(1) Art. 9, 10 et 11 du projet. D'après l'article 9, « le périmètre réservé, de forme rectangulaire, aura une superficie minimum de 24 hectares et une superficie maximum de 100 hectares pour les gîtes d'alluvion, 400 pour ceux de houille et 160 pour les autres. Le petit côté du rectangle ne pourra avoir moins du quart du grand côté. »

dans un très court délai, moyennant le paiement d'une redevance de 20 francs à 40 francs par hectare suivant la nature de la mine, une investiture de la propriété souterraine. Voici donc un essai d'émancipation bien conçu, bien combiné. On s'écarte, à vrai dire, de la loi métropolitaine, telle que Napoléon l'avait faite ou telle que l'ont, plus tard, façonnée nos gouvernemens; mais il s'en faut qu'on se rapproche des propositions parlementaires déposées le 15 mars 1884. Loin qu'on ait tenté d'attribuer cette nouvelle catégorie de mines à la collectivité sous prétexte de remettre les choses à leur place, on fait acte « d'individualisme; » l'état s'efface devant l'inventeur.

Toutefois, si l'on y regarde de près, il s'efface moins qu'on ne pourrait le supposer d'abord. D'après l'article 19 du projet, le résident général peut, par un arrêté qui sera transmis immédiatement à l'autorité métropolitaine, décider que certaines catégories de mines (même les mines inconnues) devront être acquises, dans une région donnée, par adjudication publique. On lit sans doute dans le rapport de M. Lamé-Fleury que « l'administration devra, dans la pensée de la commission, user rarement de ce pouvoir; » il suffit qu'elle en puisse user.

Mais cela ne suffit pas aux divers auteurs des projets présentés, le 15 mars 1884, à la chambre des députés, puisque deux d'entre eux regardent la loi de 1810 comme « faite au préjudice de la nation propriétaire. » Les mines sont à la disposition de la nation? Pourquoi donc s'en dessaisit-elle?

D'abord, si l'on remonte aux principes généraux du droit, les mines ne peuvent pas faire partie, comme les fleuves, les ports, les rades, de ce domaine *public* national qui échappe nécessairement (c'est par là même qu'il se caractérise), par sa nature ou par sa destination, à l'appropriation privée. Donc l'état ne peut que les englober dans son domaine particulier, aliénable et prescriptible. Doit-il le faire? C'est là, répondra-t-on peut-être, une question d'intérêt général. Nous attendions sur ce terrain les collectivistes. L'état, nous le supposons, est déclaré propriétaire exclusif des mines. Appliquons inflexiblement le nouveau principe. Va-t-on chercher des amodiataires? L'inconséquence est flagrante. On ne trouvera des amodiataires sérieux que s'ils peuvent compter sur un assez grand bénéfice, car tout le monde sait qu'il faut d'abord, pour engager utilement les travaux, une mise de fonds, et que, même après les premières dépenses, l'exploitation reste fort aléatoire. Mais, si l'amodiataire retire de son contrat le bénéfice sur lequel il a compté, voici qu'on ravit encore à la « collectivité » ce qui lui revient naturellement; l'état ne concentre plus entre ses mains « les produits immenses de l'exploitation minière, » puisqu'il admet tel

ou tel au partage: et, par conséquent, la république, « si elle ne veut pas être une étiquette trompeuse, » devra remettre une fois de plus « les choses à leur place. » Ou la logique n'est qu'un mot, ou l'état devra, pour tout garder, tout exploiter.

Ce ne serait là, sans doute, qu'une application particulière du système qui consiste à changer l'état en une vaste association coopérative possédant en commun le sol et les capitaux. L'état absorbant tout, remplaçant tout, devenant l'unique entrepreneur de transports, l'unique assureur, jusqu'à ce qu'il devienne le marchand de modes et le tailleur universel, quel idéal de civilisation! Étrange conception que celle d'un pays où, pour arriver au plus grand développement possible de richesse et de force, on supprime, en brisant le ressort de l'initiative individuelle, le premier élément de la richesse et de la force! où l'industriel de génie, le premier commerçant du monde n'est plus, comme le premier des savans ou des capitaines, qu'une vulgaire unité dans un gigantesque total! Le même homme, passant la frontière, à la vue du profit ou de la gloire qu'il pourra tirer pour lui-même ou pour sa descendance de son labeur infatigable, enfantera des merveilles et touchera du front les étoiles; esclave obscur de la collectivité, comme il n'eût aperçu ni le prix ni même le résultat de ses efforts, il n'eût rien tenté. L'erreur de ces novateurs est de ne pas comprendre que, si toutes les forces productrices d'un peuple, envisagées séparément, sont amoindries, elles décroissent nécessairement du même coup, prises dans leur ensemble.

L'industrie minérale fait-elle exception à la règle? L'expérience universelle démontre le contraire. Dès le xve siècle, la royauté française, tout en créant un grand maître superintendant des mines, chargé de les exploiter ou de les faire exploiter, se reconnaissait, en fait, impuissante à les exploiter directement; plus tard, en 1601, Henri IV allait jusqu'à renoncer à son droit du dixième sur les mines de houille et de fer! L'industrie minérale languissait en Toscane: un édit du 13 mai 1788 y abolit tous les droits de la couronne sur toute espèce de mines et de minerais; la Toscane s'enrichit aussitôt par l'exploitation des mines. En Espagne, les lois d'Alphonse X attribuaient au prince un droit de seigneurie directe sur tous les métaux; Philippe II avait à la fois incorporé toutes les mines d'or, d'argent, de vif-argent au domaine royal et subordonné, dans une ordonnance détaillée, tous les droits de l'individu, sur les mines de toute nature, au droit suprême de la couronne. Au commencement du xviiie siècle, la couronne, quand elle voulut reprendre les travaux des mines, longtemps laissés à l'abandon, ne sut pas même trouver des ouvriers et fut obligée de renoncer au système de l'exploitation directe. Depuis longtemps, ce même gouvernement, vaincu

par l'évidence, quoiqu'il s'obstinât à conserver son monopole dans la mère patrie, l'avait abdiqué, dans l'intérêt de la mère patrie comme des colonies, soit au Mexique, soit au Pérou. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle que les mines étaient encore soumises, en Portugal, au système de l'exploitation en régie pour le compte de l'état; mais, comme cette exploitation directe ne donnait que des pertes, un décret de 1836 substitua le régime des concessions à celui du droit domanial. Les économistes remarquaient encore, il y a quelques années, que la production minérale n'était pas en rapport, dans l'empire d'Autriche, avec les richesses naturelles du sol, et s'en prenaient à l'état, qui s'était mis en possession d'un grand nombre de mines et en vendait lui-même les produits : la *Revue* signalait, par exemple, en 1855, dans un travail de M. A. Cochut, l'infécondité relative de certaines mines que le gouvernement possédait en Hongrie et qui ne produisaient pas le quart de ce qu'elles auraient dû rapporter. L'insuffisance de la production minière en Russie avait frappé depuis longtemps non-seulement les écrivains allemands et français, mais encore les publicistes russes, tels que MM. de Tegoborski, Tchevkine et Ozersky; ils ne l'attribuaient pas seulement au défaut de routes, mais à la constitution vicieuse de la propriété foncière en général et de la propriété minière en particulier. Quoi que parussent promettre les ukases de Pierre le Grand et de Catherine II, la couronne était restée propriétaire des plus vastes domaines, contenant les mines les plus importantes. En exploitant directement ces gisemens minéraux; en fondant, pour son propre compte, des établissemens métallurgiques et des usines avec les capitaux fournis par les finances publiques, elle continuait d'attirer à elle la plus grande partie de la richesse minérale. Aussi, quand le gouvernement russe voulut, en 1856, tirer partie des riches gisemens d'anthracite situés entre le Dniéper et le Don, abandonna-t-il tous les monopoles, à commencer par le sien, pour faire appel à la libre concurrence. Chez les Turcs, le sultan, comme représentant de Dieu sur la terre, est, du moins en théorie, le propriétaire de toutes les mines et ne se décidait guère, jusqu'en 1869, à ne pas les exploiter indistinctement pour son compte : elles ne rendaient pas, entre ses mains, la moitié de leur produit normal. Au contraire, chez nos voisins d'outre-Manche, c'est en vain que, d'après les principes de l'ancien droit public, le roi, — Blackstone l'enseigne encore, — est propriétaire de tous les métaux précieux renfermés dans les limites de sa domination; que les deux actes de la première et de la cinquième année du règne de Guillaume et Marie, en retranchant du nombre des mines royales les gisemens de plomb, d'étain et de cuivre, conservent à la couronne un droit de préemption; ces prérogatives ne sont pas exercées, tout le sys-

tème du droit domanial tombe en désuétude, le mot *royalty* change de sens, et, loin d'impliquer un droit de propriété sur les mines au profit du souverain, s'applique généralement à la redevance que le fermier du tréfonds paie au tréfoncier; la sagesse des gouvernans, l'initiative des gouvernés, portent leurs fruits, et l'industrie minérale, d'ailleurs favorisée par un grand nombre de circonstances exceptionnelles, prend, entre les mains des particuliers livrés à eux-mêmes, un prodigieux essor. Tel est l'enseignement de l'histoire.

C'est qu'en effet l'état, en général, exploite plus cher et moins bien. Il n'est pas aiguillonné par la concurrence, puisqu'il la supprime. Il ne peut que réserver à d'innombrables fonctionnaires une place dans sa hiérarchie, un rôle banal dans un programme écrit d'avance. Aucun d'eux ne croit travailler pour lui-même en travaillant pour tout le monde. Celui qui travaille pour son compte, au contraire, a le secret des petites économies et le vif désir de mieux faire. Il ne se lasse pas soit de perfectionner ses méthodes d'outillage ou d'extraction, soit de chercher les meilleurs débouchés pour ses produits; car s'il réussit, il est riche, honoré; s'il échoue, ses enfans vont peut-être manquer de pain. La collectivité ne connaît ni ces espérances ni ces craintes. Qui ne comprend d'ailleurs que des difficultés sans nombre peuvent compliquer les rapports des mineurs et du gouvernement, tantôt amené par des considérations politiques à grossir démesurément les salaires et, par conséquent, obligé de produire à perte, tantôt conduit à sévir contre les ouvriers enrégimentés sous ses ordres et, s'ils résistent, à les traiter en rebelles? Cependant l'état ne franchit pas impunément le cercle de ses attributions : la collectivité, qui lui reproche quelquefois la sécheresse ou la grêle, attribue naturellement à son impéritie l'échec d'une entreprise téméraire et se dispose à changer de maîtres ou de serviteurs.

Aussi, tandis que M. Girodet a déposé sur le bureau de la chambre une proposition vague, où il est dit d'abord que « la propriété des mines fait retour à l'état, » ensuite qu'une « loi spéciale déterminera leur mode d'exploitation, » MM. Brousse et Giard demandent que « l'exploitation des richesses minières soit concédée par la voie de l'adjudication, par parcelles *et pour un temps déterminé.* » C'est encore la théorie du « droit domanial, « mais présentée d'une façon plus discrète. Il y a là, du moins en apparence, comme un essai de transaction entre le système qui florissait naguère en Turquie et celui qu'ont adopté, de nos jours, la plupart des nations européennes. Mais, si l'on y regarde de près, rien ne ressemble moins au régime des concessions ni même au régime, moins arbitraire, que la commission des mines de l'Annam et du Tonkin propose d'introduire dans notre « empire colonial. »

En effet, le projet de règlement inséré au *Journal officiel* du 6 décembre 1884 propose d'instituer, pour les mines connues, le régime de l'adjudication publique. Le rapport de M. Lamé-Fleury fait ressortir que, pour ces mines, « le gouvernement n'aurait eu que l'embarras périlleux de faire un choix entre divers prétendans » et n'invoque pas seulement, pour démontrer les avantages du nouveau système, l'intérêt du trésor, mais encore « l'intérêt de l'industrie, qui, en face de conditions simples et précises, sera, à tous égards, en mesure de calculer les chances de bénéfice qu'elle doit attendre de l'exploitation de toute mine à adjuger et, par suite, d'offrir un prix raisonnable pour l'acquisition de cette mine. » On a raison de vouloir appliquer à cette seconde catégorie de mines, dans cette partie des possessions françaises, le régime de l'adjudication, ne fût-ce que pour dissiper ou déjouer certains soupçons ou certaines calomnies. Il n'y aura pas moyen de rattacher l'investiture de la propriété souterraine à des convoitises privées ou à des intrigues mystérieuses quand tout se passera publiquement, au grand jour, et qu'un personnage anonyme, le « plus offrant et dernier enchérisseur, » aura le dernier mot. C'est peut-être là, même pour la métropole, la réforme qu'il faut appeler de nos vœux, et nous ne saurions oublier que le conseil général des mines l'a, d'abord en 1848, plus tard en 1873 et en 1874, appuyée par des avis favorables, « pour le cas où il s'agirait d'une substance minérale dont les conditions de gisement, parfaitement connues, ne donnent lieu à aucun mérite d'invention. » Mais cette adjudication publique diffère absolument de celle que préconisent les projets parlementaires du 15 mars 1884 et tout d'abord, même dans notre empire colonial, on ne se propose pas de n'adjuger que pour un temps déterminé.

En outre, d'après les principes les moins contestés de la science économique, adoptés par les principaux peuples de l'Europe moderne, si l'état perçoit le plus souvent une redevance (1), il ne perçoit pas le prix d'une cession. L'état, qui, d'abord, avant de concéder, charge de certains travaux préliminaires ses fonctionnaires de l'ordre administratif et ses ingénieurs; qui, plus tard, après avoir concédé, surveille l'exploitation dans ses rapports avec l'ordre public, avec la conservation du sol et avec la sûreté des ouvriers, réclame un tribut au tréfoncier comme il réclame l'impôt au superficiaire. Dès lors une règle élémentaire domine tout : la redevance doit être calculée de manière à ne pas gêner l'essor de l'industrie minérale. « Il est nécessaire, pour l'intérêt général, qu'elle soit extrêmement modique, lit-on dans le rapport du comte Stanislas de Girardin au

(1) Loi du 21 avril 1810, art. 33. Les propriétaires de mines sont tenus de payer à état une redevance proportionnée aux produits de l'extraction.

corps législatif, car si elle était considérable, elle paralyserait ou anéantirait bientôt les anciennes exploitations et serait un obstacle à ce qu'il puisse s'en établir de nouvelles. » C'est ainsi que, chez nous, le produit annuel des redevances atteignait seulement 221,958 francs en 1826 et ne dépassait pas 2,500,723 francs en 1881 (1), le produit des 513 mines exploitées dans cette année étant évalué à 38 millions (2). La redevance proportionnelle ne peut d'ailleurs excéder 5 pour 100 du produit net et, par conséquent, où le produit net manque, elle cesse d'être due.

Ce n'est pas, selon toute apparence, pour maintenir cet ancien mécanisme de la législation française qu'on propose de la bouleverser de fond en comble. En effet, dans le système du « droit domanial, » l'état cède, à temps ou à perpétuité, ce qu'il pourrait garder : s'il le cède, c'est uniquement parce qu'il craint, en exploitant directement, de ne recueillir aucun bénéfice. Le cessionnaire à temps ou, pour employer les expressions de MM. Brousse et Giard, l'adjudicataire pour un temps limité, n'est plus qu'un fermier ordinaire. Le bailleur, comme tout autre propriétaire, cherche à ne pas faire un marché de dupe, c'est-à-dire entend louer aux conditions les plus avantageuses pour la collectivité, les plus onéreuses pour le preneur. Il n'importe d'ailleurs que les frais dépassent le produit brut : le loyer doit être payé.

Le double vice de ce système est dans l'excès des charges qu'il impose au fermier du tréfonds minéral et dans la précarité de sa possession.

Les collectivistes s'obstinent à citer un petit nombre de sociétés minières qui ont obtenu des succès exceptionnels. Or il en est de l'industrie minérale, je le démontrerai bientôt par des chiffres précis, comme des autres : quelques-uns doivent s'y enrichir, car sans la perspective des grands bénéfices, personne ne mettrait la main à l'œuvre ; mais il faut absolument, dans un travail d'ensemble, tenir compte des capitaux enfouis par un beaucoup plus grand nombre de sociétés dans des entreprises qui ont échoué complètement ou n'ont donné que des pertes. En outre, même quand on se borne à déterminer les résultats précis des entreprises qui donnent des bénéfices, on néglige trop aisément un autre élément d'appréciation : je

(1) 2,793.301 francs en 1883.

(2) On s'est écarté quelque peu, dans le projet de règlement sur le régime des mines de l'Annam et du Tonkin, des principes auxquels s'était attaché le gouvernement français depuis 1810. Aussi la minorité de la commission a-t-elle, d'après le rapport même de M. Lamé-Fleury, « constamment manifesté la crainte que les conditions fiscales imposées à l'industrie des mines par le projet de règlement, dans les articles 45 (redevance annuelle par hectare variant entre 10 et 20 francs) et 47 (droit de douane sur les produits des mines variant de 3 à 5 pour 100) ne fussent empreintes de quelque exagération. »

veux parler des capitaux dépensés pour la mise en valeur des mines. Par exemple, M. Vuillemin, directeur des mines d'Aniche, a prouvé dans trois opuscules publiés en 1879, en 1882 et en 1883 que les trente-trois sociétés concessionnaires des mines de houille ouvertes dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais avaient dépensé réellement ou immobilisé, depuis leur origine, un capital de 346 millions, correspondant à 40 francs par tonne de houille extraite annuellement : admettant (et cette induction est légitime) que les mines de houille avaient, dans les autres bassins français, immobilisé, pour créer leur exploitation, le même capital de 40 francs par tonne, il arrivait au chiffre total de 800 millions pour l'ensemble des 336 houillères exploitées en 1880, puisque la production de la houille était, cette année-là, de 20 millions de tonnes et concluait, le bénéfice réel de ces 336 houillères n'ayant pas dépassé 38 millions, que cette branche importante de l'industrie minérale obtenait seulement un intérêt de 4.7 pour 100 de son capital immobilisé. Donc on se trompe si l'on se figure que l'énormité des bénéfices appelle ou permet une aggravation des charges.

On porterait le coup suprême à l'industrie minière en limitant la durée des exploitations. Tel est pourtant le dernier mot de la réforme : l'état ne pourrait plus conférer le droit d'exploiter que « pour un temps déterminé. » C'est ainsi que les utopies contemporaines nous ramènent aux pratiques stériles d'un autre siècle, comme si les mêmes fautes ne devaient pas engendrer les mêmes conséquences! La république Argentine tente, en ce moment, d'attirer des colons sur des terres incultes et ne croit pouvoir les décider qu'en leur offrant, d'après l'exemple des États-Unis et de l'Australie, une propriété définitive. Si l'on a pu critiquer ce système appliqué à la surface du sol, il y a cent raisons de l'adopter quand il s'agit du tréfonds minéral. Celui qui sollicite une concession ne doit-il pas démontrer par des travaux préalables l'existence d'un gisement susceptible d'être exploité? La concession obtenue, ne fera-t-il pas de nouvelles dépenses pour la mettre en valeur? Tous ces capitaux une fois engagés, la première période de l'exploitation ne sera-t-elle pas le plus souvent infructueuse? Les travaux des premiers exploitans, tout le monde le sait, ne deviennent généralement productifs qu'à la suite de longs efforts. Dès lors comment se lancer dans une entreprise nécessairement aléatoire, alors qu'on n'aura pour toute compensation que la perspective d'une jouissance limitée? Il est pourtant facile de comprendre que, si le droit d'exploiter doit prendre fin au moment où les capitalistes commenceraient à rentrer dans leurs avances et sans qu'ils aient eu le temps d'amortir le capital engagé, ils ne se présenteront pas. Ceux qui n'auront pas reculé se trouveront presque toujours placés dans cette alternative : se ruiner

ou ruiner la mine. Ils n'hésiteront pas, selon toute vraisemblance, à prendre le second parti. Les gîtes de minerai, pour être susceptibles d'une exploitation durable, doivent être exploités d'une certaine manière et, par exemple, attaqués non de haut en bas, mais de bas en haut : au grand détriment de la richesse publique, on rendra par une exploitation excessive toute exploitation ultérieure du minerai impossible ou très difficile; on dévorera, pour obéir aux exigences de l'heure présente, le patrimoine de plusieurs générations. Certains publicistes croient répondre à ces objections en proposant de conclure avec les « adjudicataires » des baux à long terme. Ils supposent assurément que la mine ne doit pas être épuisée avant la fin du bail ; car, s'il en était autrement, la concession perpétuelle n'offrirait pas plus d'inconvéniens que la concession limitée. Or il y a dans ces baux, quelque longs qu'on les suppose, une période finale pendant laquelle le preneur est naturellement pressé de jouir, délaisse les points les moins accessibles, attaque systématiquement les parties riches de la mine, évite les déboursés, même urgens, dont il ne peut pas tirer un bénéfice immédiat. Notre loi de 1791 n'investissait les concessionnaires que pour cinquante ans : les économistes et les ingénieurs blâmèrent à l'envi une innovation qui conduisait au « gaspillage » des mines, et déclarèrent que la sécurité, la prospérité de la propriété minière, étaient liées à la perpétuité du droit. C'est l'expérience même de ce système bâtard qui dicta, dix-neuf ans plus tard, le système des concessions perpétuelles. On la recommença néanmoins, après la conquête de l'Algérie, où la durée des concessions fut limitée d'abord à quatre-vingt-dix-neuf ans (1) : il fallut, au bout de vingt ans, « pour donner aux exploitations l'impulsion que réclamait l'intérêt public, » rendre notre législation générale exécutoire en Afrique et bientôt après, en 1855, reconnaître propriétaires incommutables les concessionnaires mêmes dont le titre était antérieur à la promulgation de la loi du 16 juin 1851 sur la constitution de la propriété en Algérie.

C'est qu'en effet il ne peut pas y avoir deux classes d'exploitans. Si l'on se résigne à laisser les anciens concessionnaires vivre en paix sous le régime libéral de 1810, les « adjudicataires pour un temps limité, » simples fermiers de l'état, ne pourront pas soutenir la concurrence, même à l'intérieur, et succomberont vite dans une lutte inégale. C'est ce qu'ont aisément compris les auteurs des propositions présentées le 15 mars 1884 à la chambre des députés. « Les concessions déjà accordées feront retour à la nation, » disent MM. Brousse et Giard.

(1) La commission des mines de l'Annam et du Tonkin n'a pas commis cette faute. Voir le rapport de M. Lamé-Fleury.

La loi nouvelle aurait donc un effet rétroactif. La constituante a, sans doute, donné cet exemple en juillet 1791 ; mais ce n'est pas par là qu'il faut lui ressembler. D'ailleurs il ne s'agit plus aujourd'hui de remplacer le régime féodal et de transformer l'organisation de la propriété française ; il s'agit, au contraire, de consolider l'œuvre de 1789 et tout d'abord de respecter un principe élémentaire, qui est presque un axiome de droit naturel, inscrit au frontispice de notre code civil. Ce n'est pas impunément qu'un gouvernement donne aux lois un effet rétroactif. Il perd ainsi la confiance de ceux qu'il gouverne et peut, s'il y fait appel, leur tendre inutilement la main. Vous me promettez, lui dira-t-on, une concession de quatre-vingt-dix-neuf ou de cinquante ans? Qui m'assure que, dans vingt-cinq ans, vous ne vous repentirez pas une seconde fois et vous ne trouverez pas le moyen d'abréger le terme de ma jouissance? Vous invoqueriez à titre de précédent, pour rescinder notre contrat, les circonstances mêmes qui vous auraient permis de le conclure. Je ne suis pas votre homme, et je porte ailleurs mes capitaux.

Les novateurs répondront qu'ils ne se proposent pas de dépouiller purement et simplement les concessionnaires. MM. Brousse et Giard demandent, en effet, le retrait des concessions, « moyennant paiement d'une indemnité calculée d'après les dépenses faites et les bénéfices retirés. » Ce n'est pas là, qu'on le remarque, à proprement parler, une « expropriation » et les deux députés se sont abstenus, probablement à dessein, d'employer ce mot. Mais la propriété des mines appartenant dans notre pays au concessionnaire, ainsi que le rappelait naguère à la chambre des députés M. Raynal, ministre des travaux publics, « comme le moulin au meunier, comme le champ au cultivateur, » il n'y a pas deux façons de la lui ôter. Le retrait administratif des concessions ne peut être opéré que dans des cas spéciaux, rigoureusement déterminés par la loi. Donc, si le concessionnaire n'a pas méconnu ses obligations, « nul ne pouvant être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige et sous la condition d'une juste et préalable indemnité (1), » il faut *l'exproprier* et, « tous les hommes étant égaux devant la loi (2), » l'exproprier comme un autre. C'est d'ailleurs ce qu'a très bien compris, nous nous hâtons de le reconnaître, M. Girodet : « Il sera procédé à l'expropriation, dit cette dernière proposition, suivant les formes légales, moyennant les indemnités qui seront fixées par le jury. »

(1) Constitution de 1793 : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, art. 19.
(2) *Ibid.*, art. 3.

On va donc exproprier l'universalité des concessionnaires. Voici, sans nul doute, une opération qui coûtera cher à l'état. Quand il aura fallu payer les mines des bassins du Nord, du Pas-de-Calais, de la Loire et bien d'autres à leur juste prix, le trésor se trouvera fort dépourvu. M. Fouillée, parlant du rachat du sol, a fait ressortir ici même avec une force invincible tout ce qu'il y a de chimérique et de désastreux dans une semblable combinaison financière. Au lendemain des expropriations, l'état, affermant pour quelques années, ne suscitera des adjudicataires sérieux que s'il modère le prix des fermages, et l'on peut prédire à coup sûr qu'il ne retrouvera pas de longtemps, dans ces loyers réduits, la contre-partie de ses déboursés. Il lui faudra donc chercher de nouvelles ressources, c'est-à-dire augmenter les impôts pour payer ses dettes et, s'il ne peut plus les augmenter (car il arrive un moment où l'exagération de l'impôt anéantit la matière imposable), déposer son bilan. Aura-t-on du moins obtenu, dans la répartition des richesses, un changement appréciable? Non, sans doute, on l'a vingt fois démontré. A moins qu'il ne s'agît de conclure des marchés ruineux sous le poids desquels serait ensevelie l'industrie minière, les anciens concessionnaires se présenteraient aux enchères : fortement organisés, nantis de leur outillage, flanqués de leur personnel, ils évinceraient généralement leurs concurrens et reprendraient à des conditions différentes l'exploitation de la mine qu'on leur aurait payée la veille. On aurait inutilement vidé les caisses publiques et désorganisé la propriété minière.

Avant de tout désorganiser, il faut se rappeler que la France n'est pas seule en Europe et regarder aux quatre points cardinaux. Les novateurs raisonnent, en général, comme si la concurrence ne pouvait s'établir qu'entre deux classes de citoyens français et s'il ne s'agissait que d'appauvrir l'une au profit de l'autre. Mais si l'on méconnaît, dans l'intérêt mal entendu de la démocratie, les plus simples notions de la science économique, si l'on arrive fatalement à produire moins, moins bien et plus cher, c'est la France elle-même qu'on appauvrit au profit des autres nations. Or croit-on que nos voisins de droite et de gauche s'effraient des bénéfices recueillis par telle ou telle société minière et brûlent d'y trouver un prétexte pour soumettre le tréfonds minéral à une nouvelle mainmise de l'état, placer les tréfonciers sous un joug plus pesant, amoindrir la part de l'industrie privée et augmenter celle de la collectivité? Ce serait une grande erreur.

Par exemple, en Prusse, la législation des mines a été complètement modifiée par la loi du 24 juin 1865. On y a, sur certains points, abandonné le système français de 1810, mais

pour émanciper plus complètement l'industrie minière (1). La concession confère, comme chez nous, un droit immobilier perpétuel. Le propriétaire est expressément assimilé, par un texte spécial, au propriétaire foncier. Sa déchéance ne peut être prononcée que si, malgré l'injonction de l'administration supérieure, il a refusé de mettre la mine en exploitation ou d'en reprendre l'exploitation interrompue. Mais chacun, en Prusse, peut faire des recherches avec la permission du superficiaire, et l'administration n'intervient que si cette permission a été refusée. En outre, l'explorateur dont les recherches ont abouti a, pour se faire délivrer la concession, un droit de préférence ; la priorité de sa découverte obtenue par un travail quelconque, même par un simple trou de sonde dans un terrain non concédé, lui permet de revendiquer un *champ* de 2,189,000 mètres carrés (2) autour du point de découverte. En admettant même qu'on ait exagéré les droits des inventeurs, il faut bien constater d'abord que la nation prussienne, loin de livrer les mines à l'état, restreint le droit de l'état et provoque par tous les moyens le plus grand effort possible de l'initiative individuelle ; ensuite que l'industrie minière a pris, sous ce régime libéral, un accroissement inespéré (3).

L'Autriche avait abusé du droit régalien : sa propre expérience l'a convertie. La loi du 23 mai 1854 subordonne, sans doute, les travaux de recherche à l'autorisation du gouvernement ; mais un droit de fouille exclusif pour un périmètre déterminé est acquis à celui qui indique à l'administration le point (d'ailleurs compris dans le périmètre fixé par l'autorisation de recherches), sur lequel il a entrepris ou veut entreprendre un travail de fouille ; c'est ce qu'on nomme fouille libre (*freischurf*). Toute fouille libre qui a permis de reconnaître des minéraux utilement exploitables donne droit à la concession d'une *mesure de mine*, c'est-à-dire d'un solide ayant pour base un rectangle de 45,108 mètres carrés et une profondeur indéfinie. S'il s'agit de charbons, le droit a pour objet deux mesures. Ces quantités sont, en outre, doublées quand la fouille libre consiste en un puits dont le fond est verticalement au moins

(1) Encore le monopole du commerce du sel, maintenu par la loi de 1865, a-t-il été abrogé par la loi et par le règlement du 9 août 1867.

(2) Plusieurs concessions de l'unité d'étendue de 2,189,000 mètres carrés peuvent être réunies ; on *consolide* ainsi (art. 41 à 49) un certain nombre de ces concessions pour exploiter dans des conditions plus favorables.

(3) « Le nombre des concessions accordées depuis la loi de 1865 est énorme, lit-on dans le *Bulletin de la société de l'industrie minérale*, 2e série, t. IV, p. 875. Par exemple, en 1855, la Prusse produisait 3,951,426 tonnes de charbon ; en 1874, elle a produit 31,938,683 tonnes. » Ajoutons : 39,590,000 tonnes en 1878. De même, la production des minerais de fer s'est élevée de 1,400 tonnes (en 1860) à 5.460 tonnes (en 1878).

à 95 mètres, au-dessous du sol. Les mesures de mine, les galeries de circonscription, etc., constituent de véritables propriétés immobilières et doivent être, à ce titre, inscrites sur un registre spécial. La concession donne au nouveau propriétaire le droit exclusif d'extraire non-seulement les minéraux pour la découverte desquels il l'a obtenue, mais encore les autres minéraux concessibles de toute espèce qui peuvent se rencontrer dans son périmètre, l'état ne se réservant que la délivrance des produits bruts en or et en argent. Cette première loi imposait aux concessionnaires une redevance fixe (de 6 florins par chaque mesure de mine) et une redevance proportionnelle équivalente au vingtième des produits extraits évalués au prix de la vente sur le carreau de la mine. Le législateur autrichien, pour stimuler encore plus vivement l'industrie privée et lui permettre de lutter avantageusement contre la concurrence étrangère, supprima, le 28 avril 1862, la seconde redevance. Ce gouvernement, parfois obéré, a donc pensé que ces sortes de charges, en paraissant enrichir le trésor, appauvrissaient la nation; sans abdiquer le droit de discerner, au nom des intérêts généraux, qui pouvait le plus utilement, dans un périmètre défini, reconnaître d'abord, puis explorer la mine, au lieu de dépouiller les particuliers au profit de l'état, il a dépouillé l'état de tout ce qu'il croyait pouvoir abandonner sans péril à l'initiative individuelle. Il a fait un pas décisif en avant, et l'on nous propose de revenir en arrière.

La législation des mines, en Espagne, a été remaniée par les lois de 1859 et de 1868. Les minéraux, divisés en trois classes, continuent sans doute d'appartenir à l'état. Toutefois celui-ci cède au superficiaire les produits minéraux de la première classe, c'est-à-dire tous les matériaux de construction qui s'exploitent en carrière, concède ceux de la seconde (1), mais seulement si le propriétaire du sol ne les exploite pas, enfin concède purement et simplement ceux de la troisième. Le minimum des concessions est de 4 hectares (*pertenencias*). Tout Espagnol, tout étranger peut obtenir une concession, moyennant le versement préalable de 75 *pesetas*, en adressant au gouverneur une requête où il indique clairement la situation et les limites du terrain qu'il entend exploiter. Le concessionnaire paie au fisc d'abord un droit fixe, qui est en géné-

(1) Placers, sables et alluvions métallifères, minerais de fer des marais, émeri, ocres, scories et terrains métallifères provenant de travaux antérieurs, tourbières, terres alumineuses et magnésiennes, terre à foulon, salpêtre, phosphates de chaux, baryte, spath-fluor, stéatite, kaolin, argiles. La priorité de la requête donne le droit d'obtenir cette sorte de concessions, le superficiaire ayant d'ailleurs trente jours pour exercer son droit de préférence.

ral de 4 pesetas par an et par hectare, mais qui s'élève à 10 pesetas pour les pierres précieuses et les métaux autres que le fer, ensuite, aux termes d'un décret du 25 juillet 1883, une redevance proportionnelle de 1 pour 100 sur la valeur brute des produits obtenus. Ce mécanisme très simple, trop simple à notre avis, présente assurément quelques inconvéniens, mais qu'il serait aisé de faire disparaître et qu'on songe, d'ailleurs, paraît-il, à corriger. Quels que soient ces défauts, la législation libérale de l'Espagne moderne a porté ses fruits. Chaque paysan, stimulé par la soif du gain, parcourut les montagnes de son voisinage à la recherche des mines, et bien des exploitations prospères n'ont pas d'autre origine. Dans ce pays où la couronne avait fini par ne plus trouver d'ouvriers mineurs, le tréfonds minéral est exploité par des légions; une source intarissable de richesse a jailli du sol de l'Espagne appauvrie et les minerais de Rio-Tinto, de Tharsis, de Bilbao couvrent le monde.

La loi sarde du 20 novembre 1859, qui organisait le régime des concessions perpétuelles, a été successivement étendue, sauf certaines restrictions qu'imposaient d'anciens usages ou d'anciens droits, aux provinces de l'Italie septentrionale et de l'Italie centrale. L'état, au lieu d'épuiser son droit, le limite volontairement en accordant la préférence à l'inventeur, pourvu que celui-ci puisse satisfaire aux obligations et aux charges imposées par l'acte de concession. Il se regarde, d'ailleurs, comme tellement incapable d'exploiter par lui-même, que si, dans les deux ans à partir du jour où il est rentré en possession, après qu'une déchéance a été prononcée pour abandon de travaux, la concession n'a pas été renouvelée, les terrains compris dans son périmètre sont affranchis de toute servitude minière. Au Portugal, en vertu des lois de 1850 et de 1852, le décret de concession est qualifié par le législateur lui-même, « titre de propriété, » et la propriété minière dure tant que le concessionnaire remplit ses obligations. Le régime des concessions perpétuelles prévaut encore soit en Bavière (loi du 20 mars 1869), soit en Grèce (loi du 22 août 1861, modifiée en 1867 et en 1877), soit en Suède, où la loi de 1855 interdit à l'état de prélever la moindre part, même sur les exploitations ouvertes dans les domaines de la couronne, soit en Belgique, car la loi belge du 2 mai 1837 n'a restreint les droits de l'état qu'au profit du superficiaire. C'est, en un mot, le droit commun de l'Europe, et la Turquie elle-même, en limitant par son règlement de 1869 le droit des concessionnaires à quatre-vingt-dix-neuf ans, leur réserve, au bout de cette période, un droit de préférence au renouvellement des concessions.

L'Angleterre, il est vrai, déroge à la règle, mais pour appliquer

à outrance le régime du *laisser faire*. L'étude des droits conférés à la couronne par la constitution britannique n'est plus aujourd'hui qu'un amusement d'archéologue. Les propriétaires fonciers, s'ils veulent utiliser les matières minérales que renferme leur sol, ne relèvent que d'eux-mêmes et peuvent ouvrir des mines sans la permission du gouvernement. Ce système enrichit le peuple anglais, qui a extrait, en 1879, 133,720,293 tonnes de charbon et 9,387,766 tonnes de minerais de fer. On assure qu'il ne convenait pas au tempérament de la France, et peut-être n'a-t-on pas tort. Mais ce qui nous conviendrait moins encore, à coup sûr, c'est d'opposer un régime de complète servitude à ce régime de complète liberté. Au demeurant, la loi de 1810, telle que le bon sens français l'a comprise et pratiquée, ne nous a pas trop mal réussi, puisque la production totale du combustible minéral s'est élevée chez nous, entre 1812 et 1883, de 820,000 à 21,446,199 tonnes; que, pour 1883, celle des fontes atteint 2,067,387 ; celle des aciers, 509,045 ; celle des fers, 968,068 tonnes. Si l'on doit un jour corriger cette loi, ce sera pour donner un nouvel élan à l'initiative individuelle, soit en faisant la part plus belle aux inventeurs, soit en limitant dans l'avenir le pouvoir discrétionnaire de l'administration par le système des adjudications publiques. Mais il faudrait, avant d'appliquer l'utopie des novateurs rétrogrades, c'est-à-dire de tout livrer à la collectivité, songer que nos rivaux, nos concurrens, dont plusieurs nous égalent et quelques-uns nous dépassent, ont suivi notre exemple ou ne s'en sont écartés que pour amoindrir le rôle de l'état en émancipant plus ou moins complètement l'industrie privée.

II.

On se tromperait d'ailleurs en accusant les divers gouvernemens qui se sont succédé dans notre pays d'un respect superstitieux pour l'œuvre de 1810. La plupart d'entre eux ont travaillé soit à en combler les lacunes, soit à en corriger les défauts. Dès le 3 janvier 1813, un décret impérial déterminait les mesures à prendre pour les concessionnaires lorsque « la sûreté des exploitations ou des ouvriers » serait « compromise » : on reconnut au bout de trente ans qu'il y avait lieu d'amender ce décret sur divers points, et l'ordonnance du 26 mars 1843 en remania les dispositions. Une instruction médicale avait été rédigée le 9 février 1813, en exécution du même décret et régulièrement approuvée par le ministre de l'intérieur : le gouvernement de la république comprit, en 1877,

qu'il fallait mettre à profit, dans l'intérêt des exploitations et des ouvriers, les progrès de la science, et parvint en effet, nous le verrons, à les utiliser. La loi de 1810, prévoyant le cas où l'exploitation serait soit suspendue, soit restreinte, s'était bornée à prescrire l'envoi d'un rapport au ministre de l'intérieur « pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendrait » : une bonne loi, du 27 avril 1838, après avoir réglé les obligations spéciales des concessionnaires au cas d'inondation, autorisa le gouvernement à prononcer, dans des circonstances déterminées, le retrait des concessions. On interprétait de différentes manières un article de l'ancienne loi, portant « que plusieurs concessions pourraient être réunies entre les mains du même concessionnaire » : un décret du 23 octobre 1852, pour protéger les consommateurs et l'industrie minérale elle-même contre un monopole improductif et nuisible à l'intérêt public, défendit de réunir les concessions sans l'autorisation du gouvernement. La question des abonnemens à la redevance proportionnelle fut successivement réglée par trois décrets (30 mai 1860, 27 juin 1866, 12 juin 1874). La loi de 1810 soumettait à l'autorisation préalable l'établissement de certains fourneaux et de certaines forges et obligeait en même temps le concessionnaire à fournir à certaines usines la quantité de minerai nécessaire à leur exploitation : le second empire déclara que ce système portait inutilement atteinte soit au droit de propriété, soit à la liberté de l'industrie, et en provoqua l'abrogation en 1866.

L'assemblée nationale avait ordonné, le 12 juillet 1873, une enquête sur la situation de l'industrie houillère en France. Le questionnaire dressé par la commission de cette assemblée, auquel 77 départemens firent 548 réponses, contenait cette phrase : « N'avez-vous aucune observation à faire sur la législation qui régit les mines? Quels seraient les changemens utiles à apporter aux lois sur la matière? » Cette question spéciale provoqua 107 réponses qui furent renvoyées à une sous-commission dont les travaux ont été résumés dans un rapport présenté par M. de Marcère. On y proposait de modifier sur certains points la loi de 1810. Le conseil général des mines fut consulté; une commission d'étude fut instituée par M. Caillaux, ministre des travaux publics. Celle-ci, après une année de réflexions, pensa qu'il y avait lieu non de remanier toute la loi, mais d'en corriger divers articles. Le conseil général des mines, saisi pour la seconde fois, émit un avis semblable. Cependant le ministre des travaux publics déposa sur la tribune du sénat, le 17 novembre 1877, un projet de loi qui, tout en maintenant les principes fondamentaux de la loi organique, procédait par voie de refonte complète. Mais le conseil d'état, soit dans la

section des travaux publics, soit en assemblée générale, pensa que l'avantage de présenter sous une forme plus correcte un grand nombre de dispositions non contestées « ne pouvait entrer en balance avec l'inconvénient de les soumettre à de nouvelles discussions. » De ces travaux préparatoires sortit un nouveau projet qui fut déposé sur la tribune du sénat le 21 mai 1878, par M. de Freycinet, et converti en loi le 27 juillet 1880. Dix-huit déposans avaient réclamé, dans l'enquête parlementaire, l'abrogation de cette disposition législative qui interdisait aux concessionnaires certains travaux de recherche « dans la distance de 100 mètres des habitations ou clôtures murées ; » la loi nouvelle réduisit le rayon de 100 mètres à 50, ne laissa subsister cette dernière zone de prohibition que si les clôtures murées dépendaient elles-mêmes d'une maison d'habitation, enfin ne maintint la prohibition, jadis étendue à l'établissement des machines, ateliers ou magasins, que pour l'ouverture des puits ou des galeries. Le délai de quatre mois durant lequel l'affichage des demandes en concession était obligatoire fut réduit de moitié ; mais, tandis que le législateur de 1810 s'était contenté d'une simple insertion dans les journaux « du département, » on exigea désormais, pour compenser l'abréviation du délai, que les affiches fussent insérées deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*. Vingt-cinq déposans avaient signalé, dans l'enquête, la rédaction défectueuse des anciennes dispositions qui donnaient à l'explorateur et au concessionnaire le droit d'occuper sous certaines réserves la surface des terrains compris dans le périmètre de la concession (art. 43 et 44) : ces textes furent soigneusement revisés et complétés. L'ancienne législation donnait aux préfets un droit de surveillance, comprenant « la sûreté publique, la conservation des puits, la solidité des travaux, la sûreté des ouvriers mineurs ou des habitations de la surface » : la loi nouvelle ajoute à cette énumération « la conservation des voies de communication et des eaux minérales, ainsi que l'usage des sources qui alimentent des villes, villages, hameaux et établissemens publics (1). » Nous nous bornons à mentionner les trois dispositions finales, qui ont trait au régime des minières et des carrières.

Il était permis de croire, après la promulgation de cette loi, que l'on se contenterait, au moins pendant quelques années, d'une aussi importante réforme. Il n'en est rien, et c'est avec une ardeur extrême que certains hommes d'état montent à l'assaut de notre

(1) Un décret a été rendu le 25 septembre 1882 en exécution de cette disposition nouvelle.

législation minière. On reproche, si nous ne nous trompons, aux chambres de 1880, comme à leurs aînées, d'avoir songé d'abord à la prospérité de la propriété minière et de l'industrie minérale, tandis qu'elles reléguaient sur le second plan l'intérêt direct de la démocratie. Or la démocratie se soucie avant tout du mineur. Quelques-uns de ses organes exigent qu'on améliore à tout prix la condition des ouvriers et dépeignent à grands traits, pour forcer notre conviction, leur vie misérable. « Le mineur, lit-on dans les *Cahiers de doléances*, est, en général, reconnaissable à sa maigreur et à sa pâleur habituelles, par le développement excessif des muscles du tronc, par un corps voûté, par une démarche inégale, des allures tâtonnantes et indécises... La population spéciale des mines disparaîtrait rapidement si elle n'était sans cesse renouvelée, rajeunie et fortifiée par la venue de paysans robustes qui s'étiolent à leur tour et ne font souche, au bout de deux ou trois ans, que d'enfans chétifs et malvenus... Le *piqueur* (celui qui détache la houille) a quitté son logis au milieu de la nuit, été comme hiver, à quatre heures du matin. Il est midi, il ne sait pas l'heure, il a vidé sa gourde et mangé une miche de pain pendant un repos de 30 minutes, plus nuisible que réconfortant, à cause de la sensation de froid qui le saisit, s'il s'arrête, malgré la température élevée de ce milieu humide; il attend avec impatience le coup de sifflet du *porion*, qui l'avertira de sortir de son *trou* et de gagner la galerie de roulage pour remonter au jour. Il entend enfin ce signal désiré; il est deux heures. L'homme remonte péniblement. Il suit le méandre des galeries par des chemins accidentés, toujours dans la nuit, les pieds dans l'eau; il monte, redescend, oblique à droite et à gauche, guidé par le feu terne des lampes et les coups de sifflet du porion, longe les couloirs étroits, empestés, encombrés, se gare des wagonnets lancés à toute vitesse sur les rails. En cheminant, il s'applaudit d'avoir, cette fois encore, échappé au coup de grisou, à l'éboulis, à l'incendie des boisages, à l'inondation, au feu des coups de mine. Il arrive au jour, éreinté, noir, les vêtemens mouillés par sa sueur, les yeux brûlans, l'estomac irrité, la tête pesante; il a souvent 2, 3 ou 4 kilomètres de marche avant de tomber inerte sur son siège, dans sa misérable demeure, heureux s'il a une veste de rechange et s'il y trouve une famille qui le reçoive avec des sourires. Il a peiné pendant douze heures; il va dormir pendant huit à dix heures et retombera le lendemain dans cet enfer que Dante n'a pas osé rêver. »

Nous ne contestons pas, quoiqu'il y ait assurément dans cette peinture sinistre un abus des teintes fortes, les souffrances des ouvriers mineurs. Leur vie est dure, leur métier pénible. On a fait beaucoup

pour adoucir ces misères : on ne saurait trop faire. Rien ne doit rebuter dans l'accomplissement de cette tâche, pas même l'injustice ou l'ingratitude. Mais il s'agit en premier lieu de n'aller qu'au possible ; en second lieu, de ne pas se tromper dans le choix des remèdes. Or, avant d'étudier ceux qu'on propose d'appliquer par voie législative, il faut remarquer d'abord que, si tous les maux doivent exciter notre pitié, tous ne peuvent pas être guéris. Il y a des fatigues et des souffrances inhérentes au travail du mineur et que la toute-puissance de l'état, même secondée par la charité la plus parfaite et par la science la plus éclairée, ne supprimera jamais. L'ouvrier mineur garderait encore, assurément, le droit de s'en plaindre, s'il était assujetti, comme l'esclave antique, à des travaux obligatoires. Mais il est libre de se soumettre à ce rude labeur, libre de l'abandonner. S'il descend dans la mine, ce n'est ni par contrainte ni par surprise. Il peut, s'il le juge convenable, respirer le grand air et vivre au soleil, car le travail agricole sollicite ses bras sur toute la surface du territoire français. S'il lui préfère un travail à la fois plus lucratif et plus dur, c'est de son plein gré.

Il importe, en second lieu, pour résoudre le moins mal possible ce problème d'économie sociale, de ne pas mettre en état de perpétuel antagonisme les intérêts des propriétaires et ceux des ouvriers mineurs. Il n'y a pas de conception plus étroite et plus fausse. Ces intérêts sont quelquefois distincts, plus souvent semblables. Je suis heureux de rencontrer l'expression de la même idée dans les *Cahiers de doléances* : « Le prolétariat français, y lit-on, sait aujourd'hui, grâce à de terribles expériences, que les conditions économiques d'un pays ne s'améliorent que par l'accord de tous... S'il existe, y lit-on encore, quantité de métiers susceptibles d'un exercice restreint, quoique fécond et rémunérateur, il en est beaucoup d'autres... où l'effort individuel ne pourra lutter, où même l'énergie collective d'un groupe d'ouvriers restera vaincue par la nature des choses. Les mineurs de houille, spécialement, ne pourront jamais réunir les ressources indispensables à l'exploitation d'une mine... Ils sont condamnés à demeurer les serviteurs du capital... » Or, si pour améliorer la condition des mineurs, on commence par ruiner la mine, qui réunira ces ressources et que deviendra le mineur? Si, les frais de production s'étant accrus, telle exploitation est écrasée sous la concurrence intérieure ou l'ensemble des exploitations est écrasé sous la concurrence étrangère, que deviendra le mineur? On ne peut sans avoir posé ces questions générales aborder utilement l'examen des questions spéciales sur lesquelles les pouvoirs publics auront à se prononcer.

III.

Voici, dans l'ordre même qu'ont adopté les *Cahiers de doléances*, les « réformes nécessaires » qu'on réclame au nom des ouvriers mineurs : 1° revision du décret du 3 janvier 1813 sur la police des mines; 2° réorganisation des caisses de secours; 3° création de conseils de prud'hommes spéciaux; 4° réduction de la journée de travail.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'œuvre réglementaire de 1813, dont on demande la revision, vient d'être revisée. A la suite de l'enquête administrative ouverte en 1877, l'Académie de médecine a, le 15 mars 1881, approuvé une nouvelle instruction médicale, rédigée, au nom de sa commission d'hygiène publique, par le docteur Proust. Cette instruction, sanctionnée par le ministre des travaux publics, est jointe à la circulaire ministérielle du 31 janvier 1883, qui en a ordonné la distribution aux exploitans. A la suite, figure une sorte d'instruction populaire résumant « les secours à donner dans les cas d'accident, » qu'on recommande de répandre à un grand nombre d'exemplaires et d'afficher partout dans les galeries de mines, « de telle façon que les ouvriers l'aient toujours à leur disposition. » L'instruction de février 1813 est ainsi remplacée. Comme nous l'indiquions, on a mis à profit, dans l'intérêt des mineurs, les derniers progrès de la science médicale.

On a fait aussitôt observer qu'il ne suffisait pas d'une bonne leçon d'hygiène pour assurer la complète sécurité du travail. D'abord le meilleur règlement ne peut pas tout prévoir : ensuite il ne sert à rien s'il n'est pas appliqué. Par exemple, un représentant des ouvriers mineurs a signalé, le 5 décembre 1883, à la commission législative chargée d'examiner les projets de réforme, « un puits qui a fait trois cents victimes en six ans : » ces accidens lui semblaient devoir être imputés, du moins en partie, à la négligence de la compagnie. L'exploitation était mal faite, les gaz s'accumulaient, la houille était sèche et maigre, beaucoup de poussière se formait sur les bois ou le long des parois, des courans d'air n'étaient pas établis, la mine n'était pas divisée par quartiers, etc. « S'il y avait eu des hommes compétens pour faire observer à l'ingénieur ces défectuosités, ajoutait-il, ces accidens, aussi désastreux pour les compagnies que pour les ouvriers, auraient pu être évités. »

Or, en Angleterre, la loi du 10 août 1872, sur les mines de houille,

avait autorisé les ouvriers à déléguer deux d'entre eux pour faire à leurs frais, une fois par mois, la visite de la mine, chacune des visites devant être constatée par un rapport inscrit sur un registre spécial et signé par les délégués qui l'auraient faite. Trois autres registres étaient institués par cette loi : le registre des visites faites par les employés de la mine pour aérage, celui de leurs visites en cas de danger, celui des visites quotidiennes de galeries et des visites hebdomadaires de puits. Les « inspecteurs, » qui remplacent, chez nos voisins, les ingénieurs des mines, pouvaient, quand ils le jugaient utile, contrôler ces trois registres par le « registre des visites d'ouvriers. » Un certain nombre de députés pensèrent qu'il y avait lieu d'emprunter à Angleterre l'institution des délégués mineurs, et leur proposition a été votée en première lecture par la chambre, le 16 octobre 1884.

On peut se demander si les compagnies ne sont pas allées trop loin lorsqu'elles ont repoussé sans la moindre réserve l'innovation acceptée par le parlement anglais. Quand la sécurité des ouvriers est en jeu, mieux vaut trop faire que faire trop peu. Modelée sur le type anglais, l'institution des délégués mineurs eût pu rendre des services. Toutefois, après y avoir mûrement réfléchi, nous ne pouvons blâmer les exploitans d'avoir combattu le projet tel qu'on vient de l'approuver provisoirement au Palais-Bourbon. La loi de 1872 est une œuvre à la fois démocratique et libérale ; mais nous avons tenu, ce semble, à prouver une fois de plus que nous ne savons pas concilier l'esprit démocratique et l'esprit de liberté.

La loi anglaise *permet* aux ouvriers de « désigner de temps en temps, » si bon leur semble, des délégués ; le projet de loi français débute ainsi : « Il *devra* être établi un ou plusieurs délégués mineurs et autant de délégués suppléans dans toutes les exploitations minières occupant plus de deux cents ouvriers travaillant à l'extraction ou employés au fond de la mine. Il pourra être établi des délégués dans les exploitations occupant un moins grand nombre d'ouvriers. Il sera même loisible de grouper, pour être comprises dans une même circonscription de délégués, s'il y a lieu, des exploitations distinctes d'un même bassin. Dans l'un et l'autre cas, *il y sera pourvu par décrets*, qui fixeront le nombre et l'étendue des circonscriptions et, dans les six mois de la promulgation de la présente loi, appelleront les électeurs à nommer un délégué et un délégué suppléant par chaque circonscription. » Donc, si les ouvriers et les exploitans sont d'accord pour reconnaître qu'il est inutile de nommer des délégués dans telle ou telle exploitation, ils seront néanmoins obligés de le faire. Bien plus, le gouvernement peut arbitraire-

ment, malgré les uns et les autres, grouper des exploitations distinctes pour l'élection d'un délégué. Pourquoi donc agir par la contrainte? L'état ne cessera-t-il pas de se persuader qu'il sait tout, qu'il voit tout, qu'il peut tout et qu'il est chargé de faire notre bonheur, même à notre corps défendant?

« Ceux qui seront ainsi désignés, poursuit le législateur anglais, *seront libres*, au moins une fois par mois, de parcourir toutes les parties de la mine et d'inspecter les puits, chantiers, etc. Le propriétaire, gérant ou directeur, *s'il le juge à propos*, les accompagnera lui-même ou les fera accompagner. » Ainsi chacun garde sa liberté d'action. Voici notre projet de loi : « Les délégués, dans leur circonscription respective, *devront* consacrer, chaque mois, un temps équivalent à deux journées de travail à la visite des travaux intérieurs des mines. Ils *doivent*, en outre, procéder sans délai à la constatation des accidens survenus dans les mines ou causés par les travaux des mines. » Non-seulement les ouvriers sont astreints aux visites, même quand ils les jugeront superflues, mais l'état détermine uniformément, d'avance, la durée de ces visites pour n'importe quelle mine, comme si leur nombre et leur nature ne devaient pas varier avec la nature même de l'exploitation. L'état, en Angleterre, persiste à ne pas sortir de ses attributions naturelles; nous, nous continuons d'appliquer le système inverse. Or, il est bon de le rappeler, alors que le gouvernement anglais soumettait au parlement son projet de loi, les ouvriers protestèrent contre une seule clause : celle qui leur conférait le droit de visiter les travaux, et pourtant il ne s'agissait que de visites facultatives.

Le projet français contient cette phrase finale : « Les visites et constatations ci-dessus prescrites sont payées aux délégués comme journées de travail et restent aux frais des exploitans. » Le législateur anglais laisse, au contraire, le déléguant rémunérer le délégué. Celui qui commande un travail doit le payer, ont dit à ce propos les compagnies. C'est, en effet, une règle de droit fondée sur le sens commun, uniformément applicable, et qui ne doit pas plier, dans un pays où tous les citoyens sont égaux devant la loi, sous un intérêt particulier.

Mais le vice principal du projet est dans la nature même des attributions qu'il donne aux délégués. Ceux-ci deviennent de véritables fonctionnaires, car ils sont investis par leurs pairs d'une double « fonction. » Ils devront procéder comme les agens de l'état, mais « isolément et en dehors de leur ingérence » : 1° au contrôle et à la vérification des travaux intérieurs; 2° à la « constatation » des accidens.

Les ingénieurs des mines exercent aujourd'hui le contrôle et la

vérification des travaux intérieurs avec le concours des « gardes-mines, » sortis eux-mêmes de l'École des mines de Saint-Étienne ou des écoles de maîtres mineurs d'Alais ou de Douai, après un examen sérieux qui roule sur l'art des mines, la mécanique, la géologie, etc. Les compagnies ont comparé cet examen technique à l'examen physiologique du médecin qu'on appelle pour soigner un malade. Se trompent-elles? Écoutons un ouvrier, le mineur Jouve, qui eut, dans la conférence du 1er octobre 1882, à Saint-Étienne, le courage de combattre les utopies de certains collectivistes : « Dans une mine il n'y a pas seulement des ouvriers, il y a aussi des ingénieurs. Si demain on donnait la mine aux ouvriers, ils ne sauraient pas l'exploiter. Tous les membres du congrès qui les poussent à la révolte aujourd'hui pourraient leur donner des conseils; mais ils n'en seraient pas plus avancés. » Il faudrait, en effet, beaucoup d'aveuglement pour méconnaître le caractère technique de cette exploitation. C'est pourquoi dans les pays les plus avancés de l'Europe, par exemple en Prusse, la loi se montre plus sévère et plus minutieuse qu'en France lorsqu'il s'agit de choisir les surveillans ou les directeurs et de constater leur aptitude (1). Donc, si nous ne suivons pas les compagnies lorsqu'elles s'efforcent de démontrer « l'inutilité absolue » des délégués mineurs sous prétexte que « les explosions de grisou sont très rares » ou que, sur mille accidens, neuf cent quatre-vingt-quinze sont purement fortuits (2), nous les approuvons quand elles tâchent d'empêcher qu'on ne place côte à côte, sur un pied d'égalité, les ingénieurs des mines, secondés par les gardes-mines, et les délégués mineurs. Ceux-ci, nous l'admettons, ne suivraient pas l'exemple des « présidens de puits, » qui, élus par leurs camarades en 1848, se posèrent en contradicteurs systématiques des ingénieurs et entravèrent complètement, sur certains points, les travaux des mines. Mais quelle sera leur compétence? comment pourront-ils soit contredire en temps opportun, soit même avertir utilement les ingénieurs, alors qu'il leur suffit d'ailleurs, pour être éligibles, d'avoir été, depuis un an, attachés à l'exploitation? Ils n'ont pas même l'instruction théorique ou pratique des maîtres mineurs et seront appelés à les redresser! Encore comment ne pas prévoir que ces élections revêtiront un caractère politique et qu'on déléguera souvent, non le meilleur ouvrier, mais l'orateur le plus fougueux ou « l'anarchiste » le plus convaincu? Cet homme d'état ne voudra ni ne pourra s'adonner « au contrôle

(1) Voir la loi prussienne du 24 juin 1865, art. 73, 74, 75 et la loi bavaroise du 20 mars 1869, art. 71, 72, 75.

(2) Voir le rapport supplémentaire de M. Alfred Girard à la chambre des députés, annexe, p. 16.

et à la vérification des travaux intérieurs; » s'il tente de le faire, il n'apercevra pas les dangers réels et signalera des dangers imaginaires. On avait voulu garantir la sécurité des mineurs; on l'aura compromise.

Il s'en faut, ne l'oublions pas, que les faits permettent de bouleverser à la légère le système français. Voici, sur mille mineurs, le nombre de ceux qui sont morts à la suite d'accidens : en Saxe, 3,39; en Prusse, 2,90; dans le Hainaut, 2,38; en Angleterre, 2,18; en Autriche, 2,11; en France, 2,09. Ces chiffres sont établis par M. Vuillemin sur une statistique de dix années.

En outre, les délégués mineurs seraient adjoints aux agens de l'état pour la « constatation » des accidens. Aujourd'hui, dès qu'un accident est arrivé, l'exploitant est tenu d'en donner connaissance immédiate à l'ingénieur des mines et au maire de la commune. Ce n'est pas là, qu'on le remarque, un simple conseil; les exploitans et les directeurs qui manquent à cette prescription peuvent être et sont, en effet, traduits devant les tribunaux. L'ingénieur se transporte sur les lieux et dresse un procès-verbal de l'accident « séparément ou concurremment avec les maires ou autres officiers de police. » Absent, il est remplacé par « les élèves, conducteurs et gardes-mines assermentés. » Les procès-verbaux sont transmis sur-le-champ au préfet et au procureur de la république. Enfin, d'après une circulaire ministérielle du 30 avril 1883, l'ingénieur, « dès qu'il s'est rendu sur le chantier de l'accident, doit se faire une règle absolue d'interroger séparément chaque témoin et d'inviter toutes les autres personnes qui pourraient se trouver présentes à se retirer pendant qu'il reçoit les dépositions. » Il nous est impossible de comprendre pourquoi l'on compliquerait ce mécanisme très simple par l'intervention du délégué mineur.

Que fera ce délégué? Sans doute il devra, de son côté, dresser un autre procès-verbal. En thèse, voilà beaucoup, trop de procès-verbaux. Le maire et les autres officiers de police judiciaire sont dans leur rôle : ils offrent des garanties d'impartialité bien différentes. Ils ne représentent personne, si ce n'est le public : ce sont des magistrats. Cependant on leur adjoint, dans cette circonstance spéciale, un ingénieur, parce que le côté technique de la question peut leur échapper : il s'agit, en effet, non-seulement de constater l'accident, mais de l'expliquer, parfois d'y remédier. Mais pourquoi leur adjoindre les délégués? Est-ce que l'officier de police judiciaire et l'ingénieur ne se contrôlent pas l'un l'autre? L'un et l'autre sont d'ailleurs désintéressés tandis que le délégué mineur ne l'est pas et, chose étrange! c'est parce qu'il ne l'est pas qu'on le fait entrer en scène. Si quelque mineur a été tué ou blessé, les auteurs du

projet trouvent bon qu'un représentant des ouvriers paraisse et dirige à son tour l'enquête. Qu'on se figure la partie civile agissant, dans n'importe quelle affaire criminelle, non plus par l'organe d'un conseil, mais par celui d'un magistrat instructeur, c'est-à-dire nommant, elle, un juge d'instruction au petit pied qui va corriger, peut-être défaire l'œuvre du juge véritable. Quel chaos! quel prétexte à conflits! Cependant il y a quelqu'un qu'on ne peut pas sacrifier, c'est l'exploitant, j'allais dire l'accusé. Ne sera-t-il pas, en effet, condamné soit à des dommages-intérêts, soit même à l'amende ou à l'emprisonnement si l'on peut imputer le sinistre à sa négligence? Il faut donc aussi conférer à l'exploitant le droit de nommer son commissaire, son délégué, son juge instructeur. Nous touchons à l'absurde.

La démocratie n'est pas une oligarchie à rebours ; c'est la république tout entière. Elle manque à son principe lorsqu'elle réclame des fonctionnaires à sa dévotion comme les religionnaires réclamaient, au XVIe siècle, des tribunaux mi-partis et des places de sûreté. C'est, en outre, le plus souvent et, cette fois encore, sous l'empire d'un préjugé, qu'elle cherche à sortir du droit commun. Si l'on veut donner aux délégués mineurs de telles attributions, c'est que l'ingénieur des mines est devenu suspect. Ceux-là sont pourtant les vrais mandataires du peuple qui apportent à la chose publique le concours de la science ; la science véritable est au service de la justice et de l'égalité puisqu'elle est, à moins de se renier elle-même, au service exclusif de la vérité. On se trompe étrangement si l'on se figure que ces hommes spéciaux abusent de leur instruction technique, d'abord pour falsifier les élémens de l'enquête en troublant l'intelligence des gardes-mines, des maîtres mineurs, des ouvriers eux-mêmes et en les amenant à dire le contraire de ce qu'ils savent, ensuite pour duper soit les préfets qui vont lire leur rapport, soit les maires, les maires élus, appelés expressément à faire près d'eux, et comme eux, un autre rapport sur le même événement. Ils le voudraient qu'ils ne le pourraient pas.

On propose, en second lieu, de réorganiser les caisses de secours. Le décret du 2 janvier 1813 enjoint aux exploitans d'entretenir sur leurs établissemens, « dans la proportion du nombre des ouvriers et de l'étendue de l'exploitation, » les moyens de secours indiqués par le ministre de l'intérieur (art. 15), et met en outre à leur charge (art. 20) « les dépenses qu'exigent les secours donnés aux blessés, noyés ou asphyxiés. » Mais aucun texte législatif ne leur commande d'instituer des caisses de secours. Jules Favre, dans un procès célèbre, tenta sans doute, en s'appuyant sur un vieil édit de Henri IV, de faire juger le contraire par le tribunal de Saint-Étienne ; mais

l'édit avait été formellement abrogé par Louis XV (septembre 1739) et cette thèse juridique, qui ne reposait sur aucun fondement, fut aussitôt écartée. Les exploitans et les ouvriers se sont, en conséquence, passés du législateur. Un grand nombre de caisses sont nées et prospèrent sous ce régime de liberté. Toutes, à vrai dire, n'ont pas été conçues sur le même type, et ce défaut de symétrie choque, à coup sûr, un certain nombre de nos compatriotes; nous n'avons pas, confessons-le, cet amour intolérant de la symétrie et nous nous soucions assez peu que l'état mette partout, en cette matière, la règle et le compas. Ce qui importe, c'est que les caisses vivent et que leurs formes diverses répondent aux besoins des diverses exploitations.

MM. Louis Reybaud, George Salomon, Burat, Vuillemin, Étienne Dupont et bien d'autres ont décrit tour à tour ces institutions de prévoyance que le libre accord des patrons et des ouvriers mineurs a fait jaillir, sur tous les points du territoire, du sol français. La compagnie d'Anzin, par exemple, — les lecteurs de la *Revue* ne l'ont pas oublié (1), — n'opère aucune retenue sur les salaires pour assurer aux mineurs des secours et des pensions; elle se charge de toutes les dépenses. C'est ainsi qu'elle a déboursé directement pour un personnel de 12,230 ouvriers une somme de 1,312,829 fr. 24 en 1875, une somme de 1,388,052 fr. 51 en 1882. Dans cette dernière année, Liévin, en dépensant pour le même objet 281,364 fr. 31, a dépensé plus encore eu égard à sa production et au nombre de ses ouvriers. A Bruay (Pas-de-Calais), l'ancienne caisse de secours, alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur les salaires, par une cotisation de la compagnie, etc., a été remplacée en 1872 par une caisse nouvelle à la charge exclusive des exploitans et qui supporte les dépenses de l'instruction publique, du service de la santé, des secours et des pensions. Courcelles, d'après ses statuts de 1878, retient chaque année sur le bénéfice net, après la répartition de 5 pour 100 au capital engagé, 1/10 pour le fonds de réserve et, sur cette réserve, applique 2 pour 100 à la caisse de secours. Ostricourt retient aux ouvriers 2 pour 100 et verse une allocation égale de 2 pour 100. Dans presque toutes les autres caisses des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, l'actif est composé par une retenue sur les salaires, qui varie de 2 à 3 pour 100, par une subvention de la compagnie qui varie de 1 à 2 pour 100 des salaires, par les amendes et par les intérêts des capitaux. Toutefois le conseil d'administration des mines de Béthune a décidé, dans les premiers mois de 1884, que la compagnie prenait désormais à sa charge les trois quarts des

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1871.

dépenses de la caisse. Dans quelques-unes de ces mêmes mines, par exemple à Liévin, à Grenay, on a créé, outre la caisse de secours proprement dite, une caisse d'épargne qui reçoit en dépôt les économies des ouvriers et leur paie un intérêt de 5 ou même de 5,65 pour 100. La compagnie d'Aniche a même fondé des prix, variant de 10 à 60 francs, pour les ouvriers qui auront fait dans l'année les versemens les plus importans. Dans les mêmes bassins, les caisses de secours accordent généralement par jour : 1 fr. 50 ou 2 fr. 40 au « piqueur » marié, 1 fr. 20 ou 1 fr. 80 au piqueur célibataire, selon qu'il est simplement malade ou qu'il a été blessé, et un supplément de 2 à 3 francs si le blessé a besoin d'être « veillé. » Elles accordent des pensions viagères aux vieux ouvriers impropres au travail : de 240 à 328 francs après vingt-cinq à trente ans de services ; de 328 à 380 francs après trente à trente-cinq ans ; de 380 à 408 après trente-cinq à quarante ans, de 408 à 480 au-delà de quarante ans. Les veuves d'ouvriers tués reçoivent 360 francs et les veuves d'ouvriers pensionnés ou morts naturellement pendant qu'ils étaient encore occupés, de 72 à 168 francs selon les années de service de leurs maris.

Au Creuzot, depuis 1877, la compagnie opère tous les ans, à la caisse des retraites pour la vieillesse, un versement calculé à raison de 2 pour 100 des salaires du personnel non marié, de 3 pour 100 des salaires du personnel marié, mais sans avoir fait, sur ces salaires, le moindre prélèvement. D'après les derniers statuts de Blanzy (Saône-et-Loire), la caisse de secours transformée en société de secours mutuels est alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur les salaires, par une subvention égale des exploitans et par quelques autres produits accessoires ; mais la compagnie fournit, outre sa cotisation, l'usage gratuit des bâtimens nécessaires aux écoles, à l'hôpital, à la pharmacie, au logement des médecins et des instituteurs, ainsi que le chauffage et que le premier mobilier de tous ces bâtimens : de plus, elle a fondé, il y a vingt ans, une caisse de retraite, à sa charge exclusive, qui assure aux ouvriers mariés et célibataires des pensions de 300 et de 240 francs pour soixante ans d'âge et quarante ans de service, de 240 et de 180 francs pour cinquante-cinq ans d'âge et trente-cinq ans de service.

Dans le bassin de la Loire, les diverses sociétés minières gardent des caisses particulières qui ont encore à leur charge les soins à donner en cas de maladie et les secours aux ouvriers légèrement blessés. Ces blessés reçoivent 1 franc par jour, plus 0 fr. 25 pour leurs enfans au-dessous de douze ans, les veuves 0 fr. 60 et chacun de leurs jeunes enfans 0 fr. 25. Il est aussi alloué 1 franc par jour aux malades. Mais les plus importantes de ces sociétés, au nombre

de six, se sont entendues depuis quinze ans à l'effet d'organiser en commun une caisse centrale pour l'allocation de secours plus étendus et de pensions de retraite. Celle-ci est administrée par un conseil où siègent ensemble les délégués des exploitans et les délégués élus des ouvriers (1). Alimentée à la fois par les exploitans et par les ouvriers (2), elle alloue dans des conditions déterminées : 1° des secours en argent à l'ouvrier blessé par un accident de mine, lorsque l'incapacité de travail aura duré plus d'un an et, lorsqu'elle présente un caractère permanent, une pension viagère ; 2° une pension viagère à la veuve de l'ouvrier mort par suite d'un accident de mine et des secours aux enfans qu'il a laissés ; 3° une pension de retraite à l'ouvrier qui remplit certaines conditions d'âge et de travail. Une pension de retraite est allouée à tout ouvrier mineur, de l'intérieur ou de l'extérieur, attaché aux travaux d'une des exploitations associées, dès qu'il est âgé de cinquante-cinq ans et compte trente ans de service effectif dans une ou plusieurs de ces exploitations. La pension est de 300 francs par an ; mais l'ouvrier qui, présentant certaines conditions d'âge et de service, est encore employé dans les mines au-delà de la limite prévue, a droit, en sus, à 25 francs par nouvelle année de travail. Enfin la veuve de l'ouvrier décédé pensionnaire ou avec un droit acquis à la pension reçoit elle-même la moitié de la pension qu'il avait ou aurait eue, pourvu qu'au moment de ce décès elle ait atteint cinquante-cinq ans et compte plus de cinq ans de mariage (3).

La caisse de secours de Bessèges, alimentée par une retenue de 2 pour 100 sur les salaires et par une subvention égale de la compagnie, ne contribue pas aux frais du service médical, que les exploitans prennent à leur charge, mais emploie toutes ses res-

(1) Chaque caisse particulière est, de même, administrée par des représentans de la compagnie à laquelle elle se rattache et par un nombre au moins égal d'ouvriers élus par leurs camarades, si ce n'est dans les compagnies qui ont pris à leur charge toutes les dépenses de la caisse. Deux administrateurs de chaque caisse, dont l'un pris parmi les ouvriers, sont délégués pour former le conseil de la caisse centrale.

(2) « Pour alimenter la caisse, lit-on dans un mémoire rédigé en 1884 par M. Houpeurt, président du conseil de la caisse centrale, il est fait sur le salaire de l'ouvrier une retenue qui varie, suivant les mines, de 2 à 3 pour 100. Sur le produit de cette retenue versée dans la caisse particulière celle-ci prélève la moitié de la somme des dépenses mises de son fait à la charge de la caisse centrale. Les compagnies associées se sont engagées à contribuer de leurs deniers à ces dépenses pour la seconde moitié, pendant toute la durée du contrat ainsi volontairement consenti. En outre, elles subventionnent leurs caisses particulières selon que les besoins l'exigent. »

(3) Voir la déposition de M. Tranchant devant la commission législative d'enquête (annexe au rapport supplémentaire de M. A. Girard, p. 34). « La caisse centrale peut, en outre, dans des cas déterminés, allouer extraordinairement des secours à des personnes dont l'ouvrier était le soutien. » (Même annexe.)

sources à secourir les blessés, les malades, les veuves, les invalides et les familles ouvrières réduites à l'indigence. En outre, depuis 1873, une caisse de retraites, distincte de la première, est formée par une retenue de 1 pour 100 sur les salaires et par une subvention égale de l'exploitant, les fonds devant être employés en rentes sur l'état. M. Étienne Dupont calculait naguère que, pendant une période de cinq ans, cette compagnie houillère avait dépensé par année moyenne, pour secours divers accordés à un personnel de deux mille quarante-trois ouvriers, une somme de 242,427 francs. De même, à la Grand'Combe, à côté d'une association de secours mutuels alimentée par une retenue de 3 pour 100 sur les salaires et par une dotation de la compagnie (1), on a institué en 1870 une caisse de retraite, obligatoire pour les employés et facultative pour les ouvriers, dont l'actif est composé par une retenue de 1 pour 100 sur les appointemens ou les salaires, sans qu'un prélèvement supérieur à 24 francs puisse être exercé, et par un versement, qu'opère la compagnie, de 1 pour 100 sur les bénéfices de l'année. En outre, cette compagnie reçoit en dépôt les économies de ses employés et de ses ouvriers, jusqu'à une certaine somme, en servant 5 pour 100 d'intérêt (2).

Cette description, quoique incomplète, suffit à donner une idée des efforts tentés et des succès obtenus sous le régime de l'initiative individuelle et de la liberté. On connaît les traits principaux de l'organisation qu'il s'agit aujourd'hui de détruire et de remplacer.

Les *Cahiers de doléances* signalent cette transformation comme la première et la plus importante de toutes les réformes. Après avoir, dans des considérations générales, protesté contre l'intervention exagérée de l'état, « déplorable tradition qui date de l'autocratie de Louis XIV, » et fait l'éloge du *self-help* au nom du prolé-

(1) Cette institution assure : 1° aux blessés et aux malades un secours variant entre 0 fr. 50 et 1 fr. 50 par jour, plus 0 fr. 25 pour la femme et les enfans en bas âge, ainsi que les médicamens et les soins de plusieurs médecins; 2° aux invalides une pension viagère de 1 franc à 1 fr. 50 par jour; 3° aux veuves une pension de 0 fr. 75 par jour; 4° enfin une retraite à tout ouvrier âgé de cinquante-cinq ans et ayant un nombre d'années de service tel que, ajouté à ses années d'âge, le total soit de quatre-vingts ans au moins. D'après un rapport lu au conseil général du Gard (session d'août 1884), le montant des pensions proportionnelles et viagères dépasse, pour quelques-uns, 1,000 francs par an; certaines indemnités de chômage, distribuées aux malades ou aux blessés, atteignent jusqu'à 2 fr. 50 par jour; une haute paie de 0 fr. 50 et de 1 franc par jour récompense les vingt ou vingt-cinq années de service consacrées au travail de la mine; enfin les vêtemens chauds sont donnés, dans l'hiver, aux ouvriers qui sont dans la gêne.

(2) En 1878, dit M. E. Dupont, elle avait ainsi en dépôt près de 1 million réparti entre plus de six cents personnes.

tariat français, ils demandent (§ XXXVIII) que « la loi future fasse de la caisse des mineurs une *institution* d'état. » En fait, à les en croire, les caisses de secours sont mal administrées et les ouvriers sont privés d'une partie des ressources qu'elles produisent : en droit, il faudrait créer de vive force une caisse centrale de secours dans chacun des neuf bassins houillers français (plutôt qu'une caisse par exploitation), afin de remédier à la pénurie des petites sociétés et d'imposer partout un même tarif. L'administration de ces caisses locales serait confiée à un conseil mixte de six membres, deux patrons et quatre ouvriers : la répartition des secours serait faite par un comité de trois ouvriers élus par l'assemblée générale des mineurs dans chaque exploitation. De plus, il est nécessaire de créer une caisse centrale des mineurs, « institution d'état » (§ XXXIX), analogue à la caisse des invalides de la marine, qui s'étendrait à tout le territoire français et serait en même temps une « caisse de prévoyance » et une « caisse de retraite. » On arriverait, d'après des calculs qui nous semblent, à vrai dire, peu concluans, à doubler le tarif des secours.

Ces vœux, plus ou moins fidèlement traduits, ont passé dans quatre des propositions de loi que nous avons énumérées. MM. les députés Reyneau et Gilliot prétendent imposer aux concessionnaires l'obligation de créer d'abord des caisses de retraite, ensuite des caisses de secours et d'abonnement à la caisse nationale d'assurance contre les accidens. Les unes et les autres seraient alimentées par une retenue de 6 pour 100 sur les salaires et par les versemens obligatoires des compagnies, égaux au montant de cette retenue. Les pensions seraient accordées dès l'âge de quarante-cinq ans, après vingt-cinq années de travail. L'administration des caisses serait confiée à une commission mixte, mais où les délégués des ouvriers seraient deux fois plus nombreux que ceux des patrons. MM. Brousse, de Lanessan, etc., imposent également à « tous les exploitans des mines » l'obligation « d'instituer des caisses de retraite et secours dans leurs établissemens » et proposent de les alimenter : 1° par un versement de 10 à 15 pour 100 sur les bénéfices de l'exploitation (sans prévoir le cas où l'exploitation ne donnerait pas de bénéfices) : 2° par une retenue mensuelle de 3 à 6 pour 100 sur le salaire des ouvriers. On fournirait une pension de retraite après trente ans de travail (sans condition d'âge) et une retraite proportionnelle à ceux qui, après *cinq* ans de versement, *cesseraient leur état en France* ou auraient contracté dans leur travail une incapacité de service. L'administration des caisses appartiendrait aux ouvriers. Enfin « les caisses d'un même bassin seraient centralisées et solidarisées. » MM. Chavanne et Girodet

créent « une caisse centrale de prévoyance et de retraite, » commune à tous les mineurs français, qui serait administrée par la caisse des dépôts et consignations et alimentée : 1° par une retenue « obligatoire » de 5 pour 100 sur les salaires; 2° par une allocation de chaque compagnie égale à la retenue versée par ses ouvriers; 3° par une subvention de l'état; 4° par les subventions facultatives des départemens et des communes, etc. Chaque ouvrier aurait un carnet individuel constatant les versemens faits à son compte, et dont la production lui permettrait d'obtenir à un moment quelconque une retraite proportionnelle. La pension serait accordée de droit après vingt-cinq ans de travail, sans condition d'âge, pour les ouvriers du fond, et à cinquante ans pour ceux de l'extérieur. Toutefois les caisses locales subsisteraient encore, alimentées par une subvention de la caisse centrale et par « les fonds de réserve des caisses réorganisées, répartis entre les caisses de chaque bassin pour leur servir de capital de premier établissement; » centralisées et solidarisées par arrondissement minier, administrées par des comités locaux de dix-huit membres dont les deux tiers seraient « délégués » par les ouvriers; elles seraient chargées de fournir des secours aux malades et aux blessés, quelles que fussent les causes de l'accident, aux enfans au-dessous de douze ans et aux femmes et veuves des ouvriers blessés ou tués à la mine. » Le projet de M. Waldeck-Rousseau n'est pas précisément conçu sur le même type. Il énonce simplement que « la formation et l'organisation des caisses de prévoyance entre ouvriers d'une ou plusieurs mines, d'un ou plusieurs départemens sont dispensées de toutes formalités, sauf celle de la publicité... » Par conséquent, ces ouvriers ne sont obligés à rien. Mais, dès que l'association est formée, ses ressources se composent nécessairement, outre les cotisations fixées par les statuts, « d'une contribution » égale au montant de ces cotisations et *prélevée sur le concessionnaire*, sans qu'elle puisse excéder six francs par mois et par tête (1). » Les ouvriers reçoivent des pensions viagères de retraite, dont le maximum est de 1,200 francs, « proportionnelles aux versemens et liquidées : soit de plein droit, sans condition d'âge, après vingt-cinq ans de travail dans les mines, soit proportionnellement en cas d'incapacité absolue de travail. » Enfin, comme il ne s'agit que d'organiser des « associations de prévoyance entre ouvriers mineurs, » les concessionnaires sont virtuellement exclus de toute administration. Sans réfuter une à une et par le menu ces diverses

(1) Et « d'une subvention de l'état égale aux trois cinquièmes de la cotisation payée par les adhérens, sans qu'elle puisse excéder 3 francs par mois et par tête. »

propositions, expliquons brièvement pourquoi le système actuel nous semble préférable au nouvel état de choses qu'on voudrait lui substituer.

Les adversaires du régime français peuvent invoquer à l'appui de leurs propositions, nous nous hâtons de le reconnaître, les législations de l'Autriche et de la Prusse : « Des caisses de secours mutuels, dit la loi autrichienne de 1854, seront établies dans l'intérêt des ouvriers mineurs nécessiteux, de leurs veuves et de leurs orphelins. Tous les propriétaires de mines seront *tenus* d'ériger une caisse de secours spéciale pour leurs exploitations ou de s'entendre à ce sujet avec d'autres propriétaires de mines, sous l'approbation de l'autorité minière. Tout surveillant ou ouvrier reçu dans une mine est *tenu* de faire partie de la caisse de secours mutuels et d'y verser sa quote-part. » Bien plus, on a jugé bon d'imposer par l'article 213 de cette loi un type de statuts en huit chapitres principaux auquel tout le monde doit se soumettre. La loi prussienne de 1865 institue de même en faveur des ouvriers mineurs des « associations de prévoyance » obligatoires. Elle énumère la série des « avantages » que chacune d'elles doit procurer à ses membres. Elle astreint expressément soit les ouvriers, soit les chefs d'industrie à « contribuer aux caisses de prévoyance et de secours en cas de maladie. » La cotisation des ouvriers s'effectue soit par la retenue d'une quote-part de leurs salaires, soit par un versement fixe équivalent ; celle des chefs d'industrie *doit* s'élever *au moins* à la moitié de l'autre. Les chefs d'industrie « sont obligés et peuvent être contraints » d'opérer le recouvrement des cotisations ouvrières et d'en faire le versement. Nous savons, d'ailleurs, que l'Allemagne ne s'est pas arrêtée sur cette pente et qu'une loi plus récente rend obligatoire pour tous les ouvriers de l'industrie leur participation à une société de secours mutuels. Peu s'en est fallu que M. de Bismarck ne fît étendre l'obligation aux ouvriers agricoles. Mais il ne suffit peut-être pas que le grand chancelier nous donne un exemple pour que nous le suivions en toute hâte et les yeux fermés. Il s'en faut, d'ailleurs, qu'on l'ait suivi dans toute l'Europe. En Belgique, aucune loi n'impose aux exploitans l'obligation de créer des caisses de secours ou de participer aux caisses communes de prévoyance. Cette création et cette participation sont entièrement facultatives. Tout repose encore sur le libre effort des individus dans l'organisation de ces ligues de métiers connues en Angleterre sous le nom de *trade-unions* ou de *trade societies* et qui concourent, avec les *friendly societies*, les *saving banks*, les *penny banks* et certains *clubs* spéciaux, à l'œuvre de l'assistance mutuelle. Les deux lois anglaises du 10 août 1872, relatives : l'une, aux mines métalliques;

l'autre, aux mines de houille, ne contiennent aucune prescription sur les caisses de secours, qui ont atteint le plus grand développement possible sous le régime de la plus complète liberté.

Le premier vice des nouveaux projets, c'est de porter à la liberté des exploitans une grave atteinte. Trois sur quatre les astreignent à fonder, qu'ils le veuillent ou non, des caisses de secours et de prévoyance. Or, dans tous les cas où l'exploitation donne des bénéfices, la contrainte devient inutile et n'est plus qu'un mauvais procédé de gouvernement, puisque toutes les compagnies florissantes font de leur plein gré ce qu'on prétend leur imposer de vive force. Mais, si l'exploitation ne donne que des pertes, il est déraisonnable de forcer la main aux concessionnaires : sur quoi prélèveront-ils leur part contributive? Il se peut que ce sacrifice, si léger qu'on le suppose, lasse des chefs d'industries déjà mécontens et provoque une liquidation hâtive : si les ouvriers n'ont plus d'ouvrage, on aura bien mal compris leurs intérêts. En outre, la caisse une fois fondée, les quatre projets s'accordent à l'alimenter par un versement obligatoire des exploitans, et ce versement est, dans trois projets sur quatre, égal au montant des retenues opérées sur les salaires. Or les compagnies françaises paient une contribution tantôt supérieure, tantôt inférieure à la cotisation des ouvriers, selon l'état de leurs affaires; en outre, il est facile de constater que, depuis plus d'un demi-siècle, à chaque occasion favorable, les ouvriers obtiennent une élévation de cette quote-part proportionnelle. C'est, dans de telles conditions, une véritable maladresse que d'établir législativement un tarif moyen. Encore si, tout en sacrifiant la liberté des exploitans, on respectait leur dignité! Mais en même temps qu'on les met en demeure d'apporter une contribution au moins égale à celle des ouvriers, on leur enlève toute part effective à l'administration des caisses (1), soit qu'on les mette en minorité dans les conseils de surveillance, soit qu'on les en chasse purement et simplement. On s'est gardé, bien entendu, de suivre sur ce dernier point l'exemple de l'Allemagne. Cependant, outre qu'on peut se demander si, dans les temps de grève et d'agitation ouvrière, alors que les mineurs eux-mêmes se divisent, les secours seront distribués avec une impartialité rigoureuse, l'injustice est flagrante, car tous les contribuables ont un droit égal à contrôler l'emploi des sommes qu'ils ont versées, et, d'ailleurs, la prestation même des ouvriers, ainsi que les compa-

(1) « M. le *délégué du Pas-de-Calais* déclare que, si c'est le patron qui tient la caisse, les ouvriers du Pas-de-Calais ne verseront pas. » (Annexe au rapport supplémentaire de M. A. Girard, p. 11.)

gnies l'ont fait souvent observer, finit presque toujours par retomber à la charge de l'exploitation, le taux des salaires tendant à s'élever, par la force des choses, d'une quote-part à peu près égale à la retenue.

En méconnaissant la liberté des patrons, on n'a guère mieux respecté celle des ouvriers. D'après trois projets sur quatre, ils doivent coopérer à l'établissement des caisses. Les caisses une fois fondées, trois projets sur quatre leur enjoignent de former par leurs contributions une partie du nouveau capital. La retenue sur les salaires est soit de 5 pour 100, soit de 6 pour 100, soit de 3 à 6 pour 100. « Le régime demandé par les ouvriers, a-t-on dit le 5 décembre 1883 devant la commission d'enquête, c'est de les amener à faire un effort personnel pour se créer des ressources ». C'est très douteux. Je lis, en effet, dans les procès-verbaux de la même commission : « M. *Reyneau* se déclare partisan de la retenue obligatoire; cependant il est effrayé, comme législateur, de l'inscrire dans une loi et de l'imposer à tous les ouvriers mineurs. Il ajoute qu'au Creuzot, ou à Montceau-les-Mines, il n'est pas certain que les ouvriers acceptent cette obligation... Un *délégué de la Creuse* répond que, grâce à la pression exercée par la compagnie sur les ouvriers de Montceau-les-Mines, ceux-ci n'ont pas pu envoyer de délégué à la commission; mais il croit pouvoir ajouter qu'à Montchanin et à Montceau-les-Mines les ouvriers sont d'accord sur ce point. M. *Reyneau* dit qu'il a reçu cependant plusieurs lettres dans le sens contraire, invoquant la modicité des salaires. » Peut-être si tous les ouvriers étaient mis à même de s'expliquer librement, recevrait-on beaucoup de lettres pareilles. Il n'est pas démontré que notre régime de liberté pèse à la majorité des mineurs. Or le législateur excède son droit lorsqu'il entame le salaire, propriété de l'ouvrier, sans son consentement formel, même avec l'intention de le lui rendre sous une autre forme.

Il n'y a pas, d'ailleurs, deux façons de traiter cette question : il s'agit ici non de bâtir des systèmes, mais d'empêcher que les ouvriers manquent de pain. Un des délégués mineurs entendus par la commission législative croit pouvoir décidément résumer les vœux de ses camarades en demandant l'établissement d'une caisse « alimentée par une retenue de 5 pour 100 sur les salaires. » Or aucun prélèvement n'est exercé sur les salaires non-seulement par Anzin, Bruay et Le Creuzot, mais encore par Montrambert et La Béraudière, Roche-la-Molière et Firminy, Rive-de-Gier, La Péronnière, Aubin, Saint-Chamond; et ces compagnies occupent 30,000 ouvriers, c'est-à-dire presque le tiers de notre population minière. Il n'y a pas, je crois, d'exploitans, en France, qui prélèvent sur les sa-

laires une retenue supérieure à 3 pour 100, et d'importantes compagnies retiennent moins de 3 pour 100 : par exemple Carmaux, Ahun, Brassac, Courrières, Billy-Montigny, Terrenoire. Peut-on soutenir que la mesure proposée ne sera pas très préjudiciable aux ouvriers, lorsqu'ils verront réduire leur salaire de 5, de 3 ou même de 2 pour 100 ? Les sociétés qui ont fait jusqu'à présent à leurs frais le double service des secours et des retraites conserveraient apparemment le droit, au moment où les caisses actuelles et leurs accessoires seraient remplacés par des « institutions d'état, » d'en faire opérer la liquidation, c'est-à-dire de ressaisir tout ce que les ouvriers ne pourraient pas réclamer en vertu d'un droit acquis. A-t-on calculé tout ce qu'y perdraient les mineurs? En Saxe et en Prusse, sous le régime de la coercition légale, les versemens des concessionnaires ne montent qu'à 53 francs par tête d'ouvrier. Chez nous, en 1882, la contribution mise à la charge de la société des mines de Liévin a été, par tête, de 163 francs ; celle de Bessèges, de 118 francs ; celle d'Aniche, de 114 francs ; celle de Blanzy, de 90 francs ; celle de Firminy, de 86 fr. 50 ; celle de la société d'Epinac, qui n'a pas distribué de dividendes pendant plusieurs années, de 86 francs ; dans cette dernière compagnie, pendant que l'actionnaire ne touchait pas un centime, l'ouvrier recevait un don annuel de 86 francs (1). Un membre de la commission législative a reconnu, dans l'enquête ouverte par la chambre des députés, qu'Anzin distribue actuellement, en sus des salaires, 147 francs par ouvrier et par an. Peut-on faire abstraction de ces chiffres? Si quelques ouvriers se plaignent d'un abus local, est-ce une raison pour tout changer? Au lendemain de ce grand changement, nous croyons pouvoir l'affirmer, la situation générale des mineurs français aura empiré.

Quelques publicistes, il est vrai, s'attachent moins au résultat matériel qu'à la portée morale d'une telle réforme. Ce régime d'assistance privée, dans lequel les exploitans jouent un rôle de bienfaiteurs, leur paraît odieux. Les mineurs sont humiliés par de tels secours et « se révoltent contre la sujétion morale que supposent de pareilles conditions d'existence. » Si le bienfait leur pèse à ce point, dira-t-on peut-être, qu'ils y renoncent ! En aucune façon ; et la conclusion est bien différente. Les exploitans donneront demain, sous l'empire d'une contrainte légale, ce qu'ils donnaient librement hier. D'abord, ayant les mains liées, ils ne pourront plus se targuer de leur munificence pour diriger ou surveiller l'emploi de leurs fonds : ensuite, puisqu'ils donneront même à leur corps défendant, ils n'au-

(1) Voir *l'Industrie des mines devant le parlement*, par M. H. Couriot, p. 26 à 28.

ront aucun droit à la reconnaissance des donataires. Étrange manière, on en conviendra, de préparer l'union, d'assurer la solidarité du patron et de l'ouvrier (1) ! On aura d'ailleurs, en excommuniant la « charité, » porté le coup de grâce à beaucoup de fondations privées, hôpitaux, écoles, salles d'asile, cours d'adultes, orphelinats, crèches, économats, maisons ouvrières, que favorisait le mécanisme flexible des institutions anciennes et qui ne rentreront pas dans le cadre étroit des institutions officielles, comme s'il n'y avait pas toujours des faibles parmi les faibles et si l'on pouvait remédier d'avance à toutes les infortunes à l'aide d'un texte législatif ! Cependant si le régime actuel blesse les mineurs, pourquoi faire appel à la force ? pourquoi recourir à l'état ? Si les ouvriers, par un sentiment de fierté délicate ou pour s'inculquer à eux-mêmes le goût de l'épargne, veulent coopérer comme les exploitans au service des secours et des retraites, il suffit qu'ils les en informent. Personne, à coup sûr, ne refusera cette coopération. Comme ils donneront autant qu'ils recevront, le secours n'aura plus le caractère d'une aumône et chacun pourra puiser, sans rougir, au fonds de prévoyance qu'il aura formé. Mais ce sentiment de dignité personnelle s'égare lorsqu'il aboutit à remplacer un régime d'expansion libre et de commune indépendance par un système d'assistance obligatoire mis sous la main de l'état.

Les conseils de prud'hommes sont des tribunaux mi-partis de patrons et d'ouvriers, composés en nombre égal des uns et des autres. Le décret d'institution détermine, suivant l'importance du centre industriel et le chiffre probable des affaires, le nombre des membres de chaque conseil, qui doit compter au moins six juges. Quand le ressort du conseil ne comprend qu'un petit nombre de professions, les juges sont répartis de manière que chacune d'elles soit représentée ; s'il comprend beaucoup de professions différentes, le décret d'institution les divise en groupes d'industries similaires auxquelles on assigne un certain nombre de prud'hommes, proportionnel au nombre de patrons et d'ouvriers qui les exercent. Quand le président est un patron, le vice-président est un ouvrier, et réciproquement. Les prud'hommes ont jugé en 1878 dix mille affaires de moins qu'en 1868. Les ouvriers témoignent assez généralement une certaine indifférence pour cette institution, et plusieurs chambres syndicales en ont, dans ces derniers temps, réclamé la suppression. Toutefois *les Cahiers de doléances* des mineurs

(1) « Le salut du pays est dans l'union, dans la solidarité du patron et de l'ouvrier. » (*Cahiers de doléances*, p. 111.)

avaient exprimé le vœu qu'on chargeât les prud'hommes de statuer sur les litiges entre ouvriers et exploitans. Ce vœu passa dans un projet de loi que la chambre des députés a voté le 14 janvier 1884 après l'avoir légèrement amendé. Les compagnies demandent au sénat le rejet de cette proposition.

La question, à vrai dire, n'a qu'une importance secondaire et, quand un délégué des compagnies affirmait le 5 décembre 1883 devant la commission d'enquête que les mineurs du bassin de la Loire « s'en désintéressent, » nous le croyons volontiers. Nous ne faisons pas, bien entendu, aux organes des revendications ouvrières l'injure de croire qu'ils cherchaient, en proposant cette réforme, un moyen de semer la division entre les mineurs et les exploitans. Il s'agit uniquement de trouver, nous le croyons, pour les procès aujourd'hui soumis au juge de paix, un meilleur tribunal. Or les certificats officiels des greffiers établissent, à la date du 25 février 1884, que, dans l'important arrondissement de Saint-Étienne, par exemple, aucun litige entre patrons et ouvriers mineurs n'a été soumis aux juges de paix depuis trois ans, du moins pour la plupart et les plus importans des centres d'exploitation. Des relevés analogues ont été faits pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Haute-Loire, etc. (1). On a sans doute insinué que, si les procès n'étaient pas plus nombreux, c'est que les juges de paix n'inspirent pas de confiance aux ouvriers. Mais cette magistrature populaire est issue de la révolution française et n'a pas été recrutée depuis plusieurs années, on le sait, parmi les adversaires des institutions démocratiques. Elle ne saurait être et n'est pas suspecte à la démocratie. Si elle ne juge pas ou presque pas de procès, c'est qu'il n'y en a pas ou presque pas à juger. Dès lors, il importe assez peu de savoir qui les jugera. Cependant, puisque la question est posée, nous tâcherons de la résoudre en quelques mots.

Les compagnies opposent au projet de loi deux ou trois argumens sans portée. Par exemple, les sociétés de mines, étant, d'après la loi de 1810, purement civiles, ne pourraient pas comparaître, à les en croire, devant les prud'hommes, qui sont, comme on l'a dit en 1853, « les juges de paix de l'industrie. » C'est un raisonnement de légiste qu'on imposerait au législateur. On a marché depuis trois quarts de siècle, et les sociétés minières ne sont plus seulement, — M. G. Stell l'a dit avec raison, — de simples compagnies d'extraction du minerai. Il est assurément loisible aux pou-

(1) Toutefois M. Guary a déclaré devant la commission d'enquête que, depuis cinq ans, sur seize mille ouvriers occupés par la compagnie d'Anzin, cinq avaient fait des procès.

voirs publics, s'ils croient bon de changer la juridiction, de ne pas se laisser arrêter sous prétexte qu'elles font valoir leur héritage comme un simple agriculteur fait valoir son champ. Il ne faut pas insister non plus sur la difficulté de trouver un juge d'appel. Il est sans doute assez difficile de donner les appels soit au tribunal de commerce, parce que ces litiges ne sont pas précisément commerciaux, soit au tribunal civil, qui ne connaît pas, en droit commun, des décisions rendues par les prud'hommes. Mais le problème n'est pas insoluble, et ces objections ne doivent pas empêcher la réforme, pourvu qu'elle soit utile. Ce qui serait déraisonnable, c'est de sortir du droit commun pour créer une mauvaise juridiction.

Or, jusqu'à ce jour, quand on établit un conseil de prud'hommes, diverses industries concourent à sa formation : c'est pourquoi, si quelque procès survient entre les patrons et les ouvriers d'une industrie particulière, il est statué par des juges désintéressés. Cette fois, au contraire, un petit nombre de mines fournirait tout le personnel. Les juges seraient parties et les parties juges, ou peu s'en faut, car chaque solution pourrait être regardée comme un précédent, et chacune des deux fractions du tribunal aurait un intérêt à ne pas laisser se former une jurisprudence qui lui serait défavorable. La tâche des pouvoirs publics est d'assurer l'impartialité du juge, et c'est pourquoi le législateur français a refusé de scinder les conseils de prud'hommes en sections. Cette fois, il aurait fait de son mieux pour intéresser le magistrat au procès, c'est-à-dire pour l'amener à rendre des services au lieu de jugemens. Encore si le projet voté par la chambre des députés ne faussait pas le ressort même de l'institution, qui est la pondération exacte des deux élémens! Mais on établit ouvertement, dans les futurs conseils, la prépondérance des ouvriers en noyant les véritables patrons dans une catégorie d'électeurs et d'éligibles qui comprend, outre les concessionnaires et les administrateurs, non-seulement les ingénieurs des travaux, mais encore les chefs mineurs, les chefs d'ateliers et les surveillans, expressément assimilés aux simples ouvriers par la loi de 1853. Comment les patrons peuvent-ils attendre de semblables tribunaux des décisions équitables? La juridiction actuelle est évidemment supérieure à celle qu'on nous propose. Donc il faut rester dans le droit commun.

Enfin les *Cahiers de doléances* demandent que la journée de travail soit indistinctement réduite à huit heures, et contiennent, quoique sous une forme un peu plus indécise, le vœu qu'on empêche les compagnies de faire travailler à la tâche. Le premier de

ces vœux a passé dans la proposition de MM. Reyneau et Gilliot, dont l'article premier est ainsi conçu : « Le travail dans les mines ne pourra excéder huit heures par jour. »

Est-ce bien sérieusement qu'on songerait à supprimer le travail à la tâche? Cette combinaison, dit-on, favorise les hommes très robustes et très adroits. D'accord : ceux-ci gagnent plus que les autres. Est-ce qu'on peut l'empêcher? Nous sommes nés inégaux en force comme en intelligence ; le gouvernement qui s'aviserait de redresser, à ce point de vue, l'œuvre du Créateur, échouerait dans sa tentative. Les syndicats, dit-on encore, sont opposés à cette « innovation, » qui ruine, d'après eux, la santé du mineur sans compensation réelle de gain. Si les exploitans se trompent, cela ne regarde qu'eux-mêmes, et l'état s'exagère son devoir s'il se croit obligé de leur apprendre, après l'orthographe et l'arithmétique, le meilleur moyen de faire fortune. Le mineur peut, il est vrai, prodiguer ses forces ; est-ce trop exiger que de lui demander un peu de réflexion? Dans beaucoup d'autres professions, certains ouvriers sont sollicités vers un travail extraordinaire par le désir d'augmenter les ressources de leur famille. S'ils ne présument pas trop d'eux-mêmes, l'état ne peut pas les arrêter. Mais il peut encore moins débattre avec les uns et les autres la somme de travail que comportent la vigueur de leurs muscles et la souplesse de leurs membres. Ils sont libres et maîtres d'eux-mêmes : laissez-les faire.

Il est tout aussi peu logique de limiter la durée du travail. Voici une de ces erreurs économiques si palpables et si souvent réfutées qu'il est à peine utile de les réfuter encore. L'état garde le droit de régler le travail des enfans, parce qu'ils ne sont pas capables de se défendre contre d'avides et tyranniques exigences. Mais quant aux hommes faits, aptes à débattre eux-mêmes le prix de leurs services, il ne peut intervenir que pour protéger la liberté du travail et des conventions. On a fait, d'ailleurs, observer que le travail des mines a une durée variable selon les conditions dans lesquelles il s'exécute. Depuis trente ans, cette durée, dans le Nord, est de six heures en terrains aquifères, de huit heures pour les travaux qui doivent être poussés activement, tels que travaux de rocher, galeries d'aérage, etc. ; mais, dans les chantiers ordinaires, on permet à l'ouvrier, sur sa demande, un labeur plus long et plus rémunéré : s'il veut et peut faire de meilleures journées, il est insensé de le lui défendre. En fait, dit M. H. Couriot, on peut dire que, dans la plus grande partie des mines françaises, le travail à la journée a une durée de neuf heures, y compris le temps de la descente et de la remonte, ce

qui en réduit la durée à huit heures environ. Mais il en serait autrement que les pouvoirs publics n'auraient pas à s'en mêler, ou bien il faudrait leur reconnaître le droit de s'immiscer dans tous les échanges et de tarifer toutes les marchandises. Les *Cahiers de doléances* reprochent vivement à certaines compagnies, du bassin de la Loire, d'encourager le *doublage*, c'est-à-dire d'autoriser les ouvriers à doubler la journée au moins une fois par semaine. Mais il suffit que le « doublage » ne soit pas obligatoire (1) pour que l'état s'abstienne. Encore une fois ni les exploitans ni les ouvriers ne sont ses pupilles : les uns et les autres ont été définitivement émancipés en 1791.

Quand on propose de réduire la durée du travail, on se garde, bien entendu, de proposer une réduction proportionnelle des salaires. Tout paraît légitime tant qu'il ne s'agit que d'appauvrir les exploitans. La production minérale a fait de tels progrès depuis trois quarts de siècle! Mais, pour apprécier la situation de l'industrie minière, il ne suffit pas de supputer ce qu'elle produit, il faut encore se demander à quelles conditions elle produit. Nous saurons seulement alors si de nouvelles charges ne l'accableraient pas.

On comptait en France, au 1er janvier 1883, 637 concessions de mines de combustibles; sur ce total, 308 étaient en activité, 329 inexploitées ou abandonnées; sur les 308 mines en activité, 191 étaient en gain, 117 en perte, de telle sorte que 191 concessions sur 637, ou 30 0/0 seulement des houillères, rapportaient des bénéfices. Si l'on étend la statistique aux concessions de toute nature, au nombre de 1,319, comprenant à la fois les combustibles minéraux et les mines métalliques ou autres, on trouve que 263 concessions seulement, soit 20 0/0, donnaient un gain quelconque. Encore la situation a-t-elle empiré depuis deux ans. La grève d'Anzin n'a pas seulement coûté, pendant une assez longue période, 40,000 francs par jour à la compagnie. Elle a déplacé des courans commerciaux au profit de la Belgique, surtout au profit de l'Allemagne (2), et l'*Economist*, de Londres, a cru pouvoir constater il y a quelques mois, avec une satisfaction mal déguisée, le « dépérissement des puits de la régie. » Une délégation parlementaire s'est rendue à Saint-Étienne dans la première quinzaine

(1) Le doublage n'est pas obligatoire, sauf le cas de nécessité ou d'accident. (*Cahiers de doléances*, p. 56.)

(2) On écrivait de Denain, le 26 mars 1884 : « Les charbons étrangers nous envahissent; chaque jour, on a le cœur serré à la vue de centaines de wagons jaunes et rouges qui nous encombrent de charbons allemands, vite réexpédiés sur la ligne de Paris par la compagnie du Nord. »

d'octobre; elle y a constaté d'abord la situation précaire de l'industrie houillère. Dans les mines, la réduction du travail était de 20 à 25 0/0; on renvoyait dix ouvriers sur cent. Les compagnies houillères du Gard jettent un cri d'alarme. Aux termes d'un rapport fait au conseil général de ce département, dans sa session d'août 1884, 100,000 tonnes de charbon environ, représentant une valeur de plus d'un million, restent entassées sur le carreau des mines; les compagnies, à bout de ressources, sont amenées à chômer un ou deux jours par semaine; on évalue à 1,000 le nombre des mineurs dont le travail a été supprimé dans tout le bassin, et 1,200 à 1,500 ouvriers qui viennent chaque année des montagnes de la Lozère, de l'Ardèche et du Gard, chercher du travail pendant l'hiver, ne pourront pas être occupés. « C'est dans un avenir prochain, conclut le rapporteur, une crise désastreuse qui, jointe à celle de la métallurgie, va jeter dans la misère plus de 80,000 personnes, ouvriers ou membres de leurs familles, et dépeupler nos centres industriels. »

Il faut reconnaître, en effet, que notre industrie minière résiste moins bien, de jour en jour, à la concurrence étrangère. Nous ne produisons pas, tant s'en faut, autant que nos rivaux. Voici, par exemple, en ce qui concerne la houille, les résultats comparés de 1877, évalués en millions de tonnes (1). Angleterre, 137; États-Unis, 55; Allemagne, 48; France, 17; Belgique, 14; Autriche-Hongrie, 14. Nous produisons donc moins que les Anglais et que les Allemands. Si nous produisons moins et plus cher, la lutte est difficile; augmentons encore le prix de revient, elle devient impossible.

Or une tonne de houille revenait, dans le bassin de la Loire, en 1867, à 8 fr. 45. Dans les houillères du Pas-de-Calais, vers la même époque, le prix de vente était de 12 fr. 47, le prix de revient était évalué à 9 fr. 57, somme sur laquelle 6 fr. 38, c'est-à-dire 67 0/0, appartenaient au salaire. En 1882, d'après les chiffres statistiques produits en 1884 à la tribune par M. le ministre des travaux publics, le prix moyen de vente n'a baissé que de quelques centimes; il est de 12 fr. 36. Mais il ne monte qu'à 10 fr. 56 pour l'Angleterre, à 9 fr. 70 pour la Belgique, à 6 fr. 08 pour la Prusse. Encore, d'après les derniers calculs de M. E. Dupont, le prix de la tonne de houille descend-il, en Westphalie, à 4 fr. 80 et même à 4 fr. 26. En outre, la production est, pour 1882, toujours d'après M. le ministre, de 265 tonnes,

(1) *Bulletin du ministère des travaux publics*, 1881, p. 319. La production de la houille s'est élevée dans notre pays, anthracite et lignite comprises, à 20,603,704 tonnes en 1882, à 21,466,199 tonnes en 1883.

en France, par ouvrier de fond, tandis qu'elle est, en Angleterre, de 428 tonnes (1) et, en Prusse, de 346 tonnes. Ces chiffres parlent trop haut pour qu'il soit utile d'insister.

Comment expliquer cette infériorité de la production française? D'abord les houillères de l'Angleterre et de l'Allemagne sont placées dans des conditions géologiques beaucoup plus avantageuses. En France, les dépôts sont généralement enfouis sous des épaisseurs plus grandes, et il faut employer plus d'ouvriers au fonçage des puits, ainsi qu'aux manœuvres pour la montée et la descente; les terrains sont plus aquifères et il faut plus de travail pour l'épuisement des eaux, ou moins solides, et il faut les soutenir par un boisage plus coûteux (2). En France, les couches sont moins régulières, moins étendues; les failles et les fractures plus nombreuses, les changemens plus fréquens, les pentes plus grandes, et ces obstacles multiplient les frais nécessaires pour le percement des galeries et pour le roulage; la houille est plus friable, et il faut plus d'ouvriers pour utiliser la poussière sous forme d'agglomérés; l'impureté du charbon augmente les manipulations de l'extérieur, et l'on ne peut suppléer que par des installations mécaniques perfectionnées au triage et au lavage des houilles extraites; enfin la dissémination des petits bassins augmente la main-d'œuvre en ne nous permettant pas d'avoir partout un outillage aussi puissant que celui de nos voisins.

Il faut ajouter à ces causes naturelles et permanentes d'infériorité l'élévation croissante des salaires. En 1865, on estimait le salaire moyen à 5 fr. 90 pour l'ouvrier anglais, à 2 fr. 87 pour le Français, le plus haut salaire et le plus bas à 10 francs et 2 fr. 87 pour le premier, à 6 francs et 1 fr. 50 pour le second. Pourtant l'exploitant anglais ne produisait pas à des conditions désavantageuses, parce que ses ouvriers, s'attaquant à des filons plus productifs et plus faciles à traiter, parvenaient à extraire de beaucoup plus grandes quantités. Mais qu'adviendra-t-il de notre industrie minière si, dans ces conditions générales de production, les salaires français s'élèvent au-dessus des salaires anglais? Or un journal qui soutient avec persévérance, depuis plusieurs années, les prétentions des mineurs, reconnaît que le salaire *actuel* du mineur de

(1) En divisant le chiffre de l'extraction par le nombre des ouvriers, disait déjà M. de Ruolz, on trouve 313 tonnes par tête et par an en Grande-Bretagne, 169 en France. Par un autre calcul, le même savant arrivait à fixer le rendement quotidien, en 1872, à 647 kilogrammes pour l'ouvrier français, à 1,134 kilogrammes pour l'ouvrier anglais, le premier produisant ainsi 57 pendant que le second produit 100. Voir l'intéressant rapport fait en 1877 à l'Académie des Sciences morales sur les trois volumes de M. de Ruolz, par M. Levasseur, et la *Revue* du 1er octobre 1876.

(2) En Angleterre, la dépense de ce dernier article ne dépasse jamais 0 fr. 20 par tonne de houille extraite; en France, elle varie de 0 fr. 75 à 1 fr. 50.

houille français est en moyenne de 3 fr. 76, tandis que celui de l'Anglais est de 3 fr. 74 (1)! Le salaire moyen du Belge est de 3 francs, celui du Saxon de 2 fr. 22, celui du Prussien de 2 fr. 08 (2).

Aussi l'Allemagne, qui cherche avec une ardeur infatigable de nouveaux débouchés (3), les trouve-t-elle. Elle s'est frayé, l'an dernier, le chemin de nos départemens septentrionaux et ne laissera pas se fermer la brèche que nos divisions lui ont ouverte. Secondée par des tarifs exceptionnellement réduits, elle expulse peu à peu les charbons français de la Suisse et de l'Italie. L'Angleterre, en même temps, nous fait une guerre acharnée sur tout le littoral méditerranéen et, grâce au bas prix du fret, nous déloge des positions autrefois conquises. Marseille, qui consomme annuellement 800,000 tonnes de charbon, en prend 400,000 aux Anglais ; Marseille qui, à moins de 200 kilomètres, trouve des mines inépuisables, demande la moitié de sa consommation à des mines étrangères, situées à plus de 1,500 kilomètres. Cependant nous avons besoin de la houille, non-seulement pendant la paix, mais pendant la guerre. Sans houille, ni chemins de fer ni bateaux à vapeur : une nation privée de houille et qui va se battre est comme un cheval fourbu qui s'apprête à courir. Aussi commettrions-nous une faute impardonnable en paralysant, en diminuant par des mesures impolitiques la production française, puisque nous pourrions être pris au dépourvu d'un moment à l'autre et que nous nous trouverions à la merci de nos voisins. Il y a, par malheur, quelques Français que ces considérations ne touchent pas, parce que la notion de la patrie s'est effacée de leur esprit et qu'ils opposent, dans leurs conceptions chimériques, l'intérêt de la démocratie universelle à celui de la France. Qu'ils y réfléchissent eux-mêmes : pendant que les exploitans de l'Angleterre et de l'Allemagne continueraient d'améliorer, en s'enrichissant, la condition de leurs ouvriers, nos ouvriers s'appauvriraient avec nos mines et se ruineraient avec elles. La patrie y aurait beaucoup perdu et la démocratie n'y aurait rien gagné.

ARTHUR DESJARDINS.

(1) Voir *le Capitaliste* du 26 mars 1884.

(2) Même article. D'après les chiffres produits à la tribune par M. le ministre des travaux publics, le salaire moyen du mineur, pour 1882, était en Belgique de 3 fr. 077 et variait en Silésie de 2 fr. 69 pour les piqueurs et 1 fr. 78 pour les rouleurs à 1 fr. 74 pour les autres ouvriers.

(3) Par exemple, la récente assemblée des actionnaires des *charbonnages de Dahlbusch* accuse pour 1883 un bénéfice de plus de 3 millions, dont un tiers seulement est distribué et deux tiers sont destinés « à ouvrir des débouchés nouveaux à l'étranger. »

LE MAROC

NOTES ET SOUVENIRS.

Voici longtemps déjà que voyageurs et artistes déplorent, par tous pays, la disparition de la couleur locale, et l'altération profonde que le développement des relations commerciales et l'invasion des produits de l'industrie moderne ont fait subir aux anciennes mœurs, aux costumes, à l'aspect des campagnes, à la physionomie intime des villes, à tout ce qui donnait autrefois aux voyages leur charme pittoresque. S'il ne s'agissait que de l'Europe, si vieille, si activement fouillée en tous ses recoins, les esprits curieux de couleur locale en feraient aisément leur deuil ; mais, dans tout le reste du monde comme à nos portes, la vie moderne a tout envahi, tout recouvert d'un enduit uniforme sous lequel apparaissent, par places, les teintes anciennes à demi effacées. Il semble désormais impossible de rencontrer un pays où la civilisation européenne n'ait déjà plus ou moins marqué son empreinte, où il soit permis de goûter sans mélange l'illusion d'être transporté loin de notre monde moderne. où l'on puisse retrouver intacts les traits caractéristiques d'un peuple ou d'une société, et vivre en plein XIXe siècle de la vie que menaient des générations mortes depuis longtemps. Le Caire est déparé par de larges quartiers européens, et ses tramways, ses réverbères, ses trottoirs alignés ont fait perdre à la vieille cité arabe le charme poétique que dix siècles d'une existence grandiose et dramatique avaient jeté sur elle ; en Asie, un chemin de fer longe les ruelles du bazar de Smyrne, franchit le pont des Caravanes que les poètes arabes ont chanté, et mène en quelques heures aux ruines

d'Éphèse et de Magnésie ; les rues de Téhéran sont éclairées à la lumière du gaz ; l'Inde est sillonnée de voies ferrées, et il n'est pas une de ses villes, une de ses populations sur laquelle l'industrie britannique n'ait appliqué sa marque ; le Japon s'est livré tout entier, sans réserve, à la civilisation qui l'a déjà transformé ; l'Empire du Milieu lui-même, « la grande momie chinoise, » comme l'appelait Herder, se dégage lentement de ses bandelettes après tant de siècles écoulés, et malgré ses résistances accepte un à un les produits de la science et de l'industrie européennes : un chemin de fer est concédé à Shanghaï, le télégraphe étend son réseau jusque dans les murs de Pékin, les armes et la flotte de guerre ont été exécutées sur les modèles les plus perfectionnés des arsenaux d'Europe ; des missions chinoises étudient à Paris, Londres et Berlin nos procédés, nos inventions et nos lois.

Seul, par un étrange privilège, un pays situé aux portes de l'Europe, à quarante kilomètres de la côte d'Espagne, le Maroc, est resté impénétrable à la civilisation moderne. Replié sur lui-même, ne demandant rien aux pays qui l'entourent, isolé du reste de l'islam par l'établissement de la France au nord de l'Afrique, protégé jusqu'à ce jour contre toute conquête européenne ou toute influence exclusive par la jalousie rivale des puissances qui le convoitent, le vieil empire du Maghreb est demeuré ce qu'il était il y a cinq cents ans. Aucune invention moderne ne l'a entamé. Il ne possède à l'heure qu'il est ni télégraphes, ni chemins de fer, ni ports, ni routes, ni mines, ni usines, ni armes perfectionnées, ni colons européens. Comme si un arrêt s'était produit pour lui seul dans la marche du temps, le Maroc nous offre exactement le tableau qu'il présentait il y a plusieurs siècles ; et si sa vie morale et intellectuelle a subi la décadence sans retour où la race arabe est entraînée à grands pas, du moins, rien n'est changé à son existence extérieure : ses institutions sont encore celles qui le régissaient sous ses premiers chérifs, ses mœurs, ses traditions, les pratiques de sa vie journalière, ses cérémonies religieuses et militaires, l'aspect de ses villes et de ses habitans n'ont pas varié. Si, par quelqu'un de ces miracles que les Orientaux aiment à se figurer, Ibn Batouta, l'intrépide voyageur marocain du XIVe siècle, revenait aujourd'hui, il ne trouverait certes pas, après cinq cents ans, son pays plus transformé que lorsqu'après vingt-cinq années de voyage en Perse, aux Indes, à Sumatra et en Chine, il rentra dans sa patrie et s'en vint mourir à Fez.

C'est l'impression que je retrouvais en feuilletant une liasse de notes prises, il y a plus d'un an, pendant un séjour de plusieurs mois que je fis au Maroc, comme attaché à la légation de France.

Ces notes ont été écrites au jour le jour, sur des feuillets détachés, dans la seule intention de fixer mes souvenirs : elles n'ont d'autre mérite que leur sincérité.

De Gibraltar à Tanger, 4 janvier.

Il est midi : la *Manoubia*, steamer de la Compagnie transatlantique, lève l'ancre, sort lentement du port et se glisse entre les cuirassés de l'escadre anglaise mouillés en rade. On voit encore distinctement les maisons et les casernes, les rues et les squares de la ville, assise au pied du rocher qui derrière elle s'élève, à pic, de 1.300 pieds.

Sur ce roc stérile, brûlé du soleil, hérissé de batteries, les Anglais ont accumulé les ressources du confort britannique et tous les perfectionnemens de l'édilité moderne afin de se donner au moins l'illusion de la patrie absente. Terre, arbres et plantes, ils ont tout apporté, puis ils ont rempli de verdure les crevasses du rocher et tapissé de gazon et de fleurs les talus des ouvrages fortifiés. Aussi, du haut de la passerelle, à 150 brasses en mer, Gibraltar, avec ses cottages, ses villas, ses jardins et ses promenades, prend un aspect riant qui rappelle une des villes privilégiés de la côte de la Corniche.

A mesure que la *Manoubia* s'éloigne, les lignes et les teintes se confondent ; quelque temps encore le factionnaire anglais apparaît comme un point rouge sur le môle blanc ; mais le roulement de la vague nous fait sentir que nous sommes sortis de la baie d'Algésiras, et déjà nous apercevons la ligne des montagnes du Maroc, une ligne bleu cendré, noyée dans la vapeur.

C'est alors seulement, si l'on se retourne pour envoyer un dernier adieu à la terre d'Europe, que Gibraltar apparaît en entier, se dressant de toute sa hauteur et masquant de sa masse la plage étroite et basse qui le relie à l'Espagne. De près, dans le port, l'œil n'en pouvait saisir l'ensemble ; mais d'ici, à un mille en mer, le spectacle est d'un effet saisissant : le rocher a la forme d'un lion gigantesque, couché, mais la tête fièrement dressée, et le monstre de pierre s'avance jusqu'au milieu du détroit pour en garder l'accès.

Après deux heures de marche, alors que Gibraltar dessine encore vaguement son profil dans le lointain, la *Manoubia* ralentit sa vitesse et entre dans le golfe au fond duquel apparaît Tanger. Ce n'est d'abord qu'une tache blanche brillant au soleil. Mais peu à peu l'on distingue la forme de la ville arabe étagée sur deux collines, la masse compacte de sa kasbah, ses vieux remparts, le rideau noir d'un bois de pins maritimes et de cèdres qui la do-

mine, ses maisons aux toits plats, ses minarets et ses palmiers émergeant des terrasses.

En débarquant à terre, la première impression est toute d'étonnement; on se sent transporté brusquement, sans transition, dans un monde nouveau : Arabes de l'intérieur à la peau basanée, drapés dans leurs haïcks noirs à larges dessins rouges; Maures au teint clair enveloppés dans les plis superposés de leurs burnous blancs; Riffains aux traits grossiers, la tête ceinte d'une corde en poil de chameau; nègres du Soudan, à la face de brute; femmes mystérieusement voilées dans leurs longs haïcks blancs, qui ne laissent voir de leur physionomie que l'éclat des yeux; juifs en lévite sombre, babouches et calotte noires; juives au visage découvert, encadré d'un foulard aux couleurs voyantes; mendians superbement drapés dans des loques pouilleuses; vieilles mendiantes accroupies tendant une main décharnée, ridées et tannées comme des momies; charmeur de serpens, que toute une foule admire sur la place du Marché; caravanes de chameaux s'avançant processionnellement à travers les rues étroites; cavaliers en grand costume, montés sur des chevaux de fine race arabe, au harnachement brodé d'or et d'argent; cortège religieux se rendant à une mosquée, précédé d'étendards verts et rouges, et hurlant ses chants étranges; puis, mille autres tableaux de la vie orientale. Tout cela placé dans le cadre pittoresque de l'architecture arabe et baigné dans un air transparent, dans une lumière incomparable dont les murs blancs doublent l'éclat, éblouit les yeux comme au spectacle de quelque grande féerie. C'est la magie des pays d'Orient : elle frappe subitement l'esprit d'admiration sans l'y préparer par ce charme lent des impressions successives que l'Espagne, l'Italie ou tout autre de nos pays civilisés lui ménage et lui fait goûter graduellement à chaque pas.

... La nuit est venue, une nuit tiède et calme. La lune brille de tout son éclat; sous ses rayons, le golfe de Tanger miroite comme une plaque d'argent, et la *Manoubia*, à bord de laquelle j'étais il y a quelques heures à peine, se balance là-bas lentement sur ses ancres. Les croissans dorés scintillent sur les minarets, et les toits blancs qui descendent en terrasses jusqu'à la mer sont inondés de lumière. Les jasmins en fleur embaument l'air d'un parfum pénétrant, un peu lourd.

On se sent envahi peu à peu par ce charme indéfinissable des nuits d'Orient, un grand apaisement se fait en vous et on oublie de penser. Les cris de joie qui s'élèvent tout à coup d'un coin de la ville, les coups sourds d'un tambourin qui accompagnent une mé-

lodie monotone exécutée par une flûte, rappellent brusquement l'esprit à la réalité.

Tanger, le 11 janvier.

J'ai passé mes premiers jours à parcourir la ville en tous sens, m'amusant à me perdre dans le dédale de ses rues étroites, contournées et escarpées, où l'imprévu se montre à chaque pas. Par momens, les murs sont si rapprochés, que l'on ne voit au-dessus de sa tête qu'une mince bande de ciel bleu nettement découpée entre les arêtes vives des terrasses; plus loin, un palmier émerge de la cour d'une mosquée, ou le grand minaret de Tanger se dresse tout à coup au-dessus des maisons avec son plaquage d'azulejos vert émeraude qui brillent au soleil; ailleurs, à un tournant de rue, un coin de mer apparaît avec des miroitemens moirés et quelques voiles blanches à l'horizon.

A chaque instant, une scène de la vie orientale arrête les yeux et rappelle quelque toile de Delacroix, de Decamps, de Fortuny, de Regnault, de Fromentin ou de Benjamin Constant. Au bas de la ville est le marché, plein d'animation et de vie; sous les auvens des baraques, des chapelets d'oignons et de pimens rouges pendent au-dessus de monceaux de tomates et de concombres; plus loin, des gâteaux et des morceaux de viande frits dans de la graisse rance exhalent une odeur insupportable, tandis que par terre, dans la poussière, au milieu des immondices, des poissons, le ventre ouvert, sont étalés. La foule est compacte, bruyante, et ce n'est qu'à grand'peine, au milieu des cris et des bousculades, qu'une caravane de chameaux, pesamment chargés, fraie son chemin d'un pas grave et balancé.

Ailleurs, c'est un conteur qui a réuni, sur une place, deux cents auditeurs, assis devant lui sur le terrain en pente qui forme amphithéâtre. Seul, debout, un bâton à la main, gesticulant et mimant, il récite un de ces contes des *Mille et une Nuits*, qui, vieux de peut-être dix siècles, ont encore pour les imaginations orientales toute la fraîcheur et tout l'intérêt de la nouveauté. Tous écoutent avec une attention que rien ne distrait, et l'on peut suivre sur leur physionomie mobile chaque incident du récit.

Tanger, le 13 janvier.

Tanger ne possède d'autres monumens que la mosquée au minaret vert, qui est située au bas de la ville, et sa kasbah qui la domine.

La kasbah, comme toutes les citadelles des villes musulmanes, renferme dans ses murs une prison, un trésor, une mosquée, et la résidence du pacha. Cela forme une masse confuse de bâtimens délabrés ou en ruines, où l'on retrouve çà et là quelque gracieux détail d'architecture arabe, l'élégante ogive d'une porte, les enlacemens délicats d'une inscription du Coran qui se déroule sur une frise, un plafond en bois de cèdre sculpté d'où pendent des stalactites d'un merveilleux travail et qui eût pu décorer une salle de l'Alhambra.

C'est aussi à la kasbah qu'est situé le palais du ministre du sultan, chargé d'entretenir les rapports diplomatiques avec les représentans des puissances accrédités à Tanger. Le nom de palais est toutefois bien pompeux pour l'appliquer à la résidence de Si-Mohammed-Bargash.

Hier, pour la première fois, j'ai accompagné le ministre de France, M. Ordega, dans une visite qu'il rendait à ce haut personnage. On nous a introduits dans une petite salle prenant le jour sur un patio par une porte basse, découpée en ogive, si basse que pour entrer il nous a fallu incliner la tête. La pièce où nous nous trouvions, et qui était le cabinet même du ministre, était simplement blanchie à la chaux et n'avait d'autre ornement qu'un coucou accroché au mur. Comme mobilier, des nattes, un divan, quatre chaises en paille dépareillées. Sur le sol, la correspondance était tout éparpillée, entre un bol plein d'eau et un chandelier ; dans un coin, un thaleb accroupi écrivait sur son genou. Si-Bargash était vêtu d'un caftan saumon et enveloppé de la tête aux pieds d'un large burnous fin, souple et d'une blancheur irréprochable. Pendant l'entretien, que la nécessité de se servir d'un drogman a rendu fort long, je n'ai pu me lasser d'étudier la physionomie expressive du vieux ministre, l'éclat perçant de ses petits yeux plongés dans l'ombre de son turban, son impassibilité dans le débat assez vif qui s'était engagé, la juste mesure de ses gestes et l'élégance de sa main blanche, aux doigts effilés et soignés comme des doigts de femme.

Tanger, le 15 janvier.

Aujourd'hui, *hunting party*, chasse au sanglier, à lance. C'est la seule distraction du corps diplomatique accrédité à Tanger. Le grand chérif de Ouezzan et quelques officiers de Gibraltar ont été invités à se joindre à nous.

On part de bonne heure pour arriver vers neuf heures au lieu du

rendez-vous, à Tchaf-el-Aka (le repaire du vautour). Sir John Drummond Hay, ministre d'Angleterre, dirige la chasse, place les cavaliers à l'affût la lance au poing, derrière des bouquets de chênes-liège, dispose les meutes de sloughis sur la lisière du bois, et fait rabattre les sangliers vers les chasseurs par des escouades d'Arabes.

Le grand chérif de Ouezzan, qui est après le sultan le personnage le plus respecté du Maroc et dont l'autorité religieuse s'étend jusque sur l'Algérie, est à côté de moi, vêtu de bleu et monté sur un cheval gris pommelé, dont le harnachement est d'un bleu plus clair, avec des tons gris d'argent. Un si grand personnage ne se déplace pas seul; aussi toute une escorte de cavaliers l'entoure, et les draperies de leurs vêtemens, les broderies de leurs harnachemens, la fine élégance de leurs chevaux, qui dressent la tête et gonflent leur encolure, sont du plus merveilleux effet.

Accroupis derrière des touffes de palmiers nains, des Arabes tiennent en laisse de grands sloughis aux pattes teintes de henné. Par momens, un des chiens aboie d'impatience et l'Arabe qui le retient étouffe ses aboiemens sous les plis de sa djillab.

Mais voici que trois sangliers débusquent de compagnie : les chasseurs partent au galop, la lance en arrêt; les sloughis sont découplés, et la poursuite commence à travers la plaine, à travers les bois. Parfois le sanglier, s'arrêtant brusquement, fait tête, et les chevaux effrayés se jettent de côté ou se renversent. Parfois aussi, dans l'ardeur de la chasse, la lance se prend dans les branches des chênes et le choc désarçonne le cavalier. Mais la bête traquée et harcelée de tous côtés est bientôt lassée; elle ralentit sa course, et le chasseur le plus adroit ou le mieux monté lui plonge sa lance dans le corps : le tranchant en est si finement affilé et l'élan du cheval est si puissant que, sans effort, la pointe traverse la bête de part en part, et vient souvent se ficher dans le sol en brisant la hampe.

Dès qu'un sanglier est atteint et mis à bas, chacun reprend sa place d'affût sur la lisière de la forêt et, pendant cinq heures, la chasse continue.

Ce sport n'est pas sans danger : il exige d'excellentes montures, bien dressées, n'ayant pas peur de la bête et sautant franchement les obstacles; car, s'il est peu agréable, quand le sanglier traqué tient tête, de ne pouvoir forcer son cheval à lui faire face pour se défendre de la lance, il l'est moins encore d'être pris brusquement entre un fossé à franchir et la pique en arrêt de quelque kaïd arabe qui vous serre de près au galop.

Vers trois heures, quand les fourrés épais de chênes-liège et de

tamaris, où les sangliers cherchent refuge, ont été bien battus en tous sens, on songe au retour. On charge sur des mulets les dix ou douze sangliers abattus dans la journée et qui vont figurer sur les tables des mess d'officiers de Gibraltar; on recouple les sloughis et l'on rentre, à petite allure, à Tanger.

Tanger, le 26 janvier.

Une des fenêtres de mon appartement regarde le cimetière arabe, étagé en pente douce sur une des collines qui dominent Tanger.

Les tombes sont disséminées sans ordre au milieu des figuiers, des cyprès, des palmiers nains et des aloès, et derrière une touffe d'oliviers apparaît la coupole ogivale de la kouba dédiée à Si-Mohammed-el-Hadji, patron de Tanger.

Il n'est presque pas de jour où, de la ville, ne monte lentement un cortège funèbre : précédé d'ulémas et suivi des parens et amis, tous psalmodiant un chant traînant et monotone, le mort est porté sur une civière découverte, et le suaire léger qui l'enveloppe dessine les formes du corps.

Tous les vendredis, les femmes viennent là et restent, pendant des heures entières, assises sur les tombeaux; elles demeurent immobiles, sans verser une larme, sans prononcer une parole, plongées dans une sorte de torpeur. Leurs longs haïcks blancs leur donnent, à l'heure où le soleil couchant jette ses derniers rayons sur les tombes, l'aspect de fantômes accroupis pour garder les morts. Les autres jours de la semaine, le cimetière est un lieu de passage; les mulets et les chevaux le traversent en tous sens et, parfois, on les voit s'enfoncer dans la terre trop fraîchement remuée d'une tombe. C'est encore un lieu de promenade; on vient s'y asseoir et causer, y dormir, y aspirer la fumée enivrante du hachich, tandis que des femmes y étalent du linge au soleil. Il en est ainsi, du reste, dans tous les pays musulmans : la vie et la mort n'y sont pas séparées, comme chez nous, et cette continuation de la vie active au lieu même où reposent ceux qui ne sont plus n'exclut nullement le sentiment du respect qu'on porte à leur mémoire et n'implique aucune idée de sacrilège ou de profanation. L'Orient d'ailleurs a toujours eu de la mort une tout autre conception que les races chrétiennes; jamais il n'en a fait grimacer le spectre hideux, jamais peintre ou artiste musulman ne s'est figuré Azraël, l'ange impassible du Koran, sous les traits du squelette à l'ossature décharnée, au rictus sinistre qu'Albert Dürer fait chevaucher derrière son cavalier mélancolique, ou que le vieux peintre de Bâle a évoqué dans sa ronde funèbre.

Tanger, le 28 janvier.

Journée de pluie. Le vent d'est souffle avec violence et amène de la Méditerranée des nuages épais. Sous l'averse, qui tombe serrée et sans interruption, Tanger a pris subitement un aspect singulièrement misérable et désenchanté. Tout s'est décoloré, le charme s'est évanoui : les murailles des remparts et des maisons apparaissent dans leur délabrement; les terrasses, dont la blancheur éclatante faisait sur la ville comme un manteau de neige, deviennent grisâtres et sales : la misère des habitans, hier si pittoresque, paraît hideuse et repoussante. C'est comme un décor de théâtre vu en plein jour; la lumière incomparable du soleil donnait seule à ces ruines, à cette misère l'aspect magique dont l'œil était charmé et ébloui. Mais, aujourd'hui, la représentation est terminée, la rampe et les frises sont éteintes, et il ne reste plus que l'impression froide et triste dont on se sent pénétré en entrant dans les coulisses, à l'heure où la scène déserte n'est plus éclairée que par un misérable quinquet.

Par le vent d'est la mer est démontée, et le détroit de Gibraltar demeure infranchissable à la chaloupe voilière qui, de la côte d'Espagne, nous apporte la poste. Aussi, comme le Maroc est encore en dehors de tout réseau télégraphique, voilà plusieurs jours que nous sommes sans nouvelles d'Europe et dans l'impossibilité d'en expédier. Ces jours-là, la vie à Tanger est triste : en dehors des dix ou douze personnes qui forment le corps diplomatique, il n'y a pas un Européen à fréquenter parmi les deux ou trois cents qui composent toute la colonie étrangère et dont les déserteurs algériens, les forçats espagnols échappés des bagnes de Ceuta, les aventuriers anglais de bas étage expulsés de Gibraltar constituent la majorité. C'est alors surtout que j'apprécie la cordialité avec laquelle le ministre de France, M. Ordega, et mon excellent collègue et ami, M. M..., m'ont ouvert leurs maisons, où je retrouve le charme d'une société féminine et tout le confort des intérieurs parisiens.

Tanger, le 6 février.

A chaque pas, dans mes promenades, je vois un tableau à esquisser, un type à fixer. J'en veux noter, entre vingt autres, deux qui m'ont frappé.

Sur la place du Sokho, des charmeurs de serpens captivent l'attention de deux cents spectateurs qui font un large cercle autour

d'eux. Au milieu se tiennent trois Arabes du Sud, basanés, les lèvres fortes et découvrant de larges dents blanches, vêtus de burnous bruns en poil de chèvre. L'un, debout, d'une haute stature, joue d'une flûte formée d'un long roseau et qui rend des sons assez doux; les deux autres, qui ne sont que des comparses, frappent en mesure sur des tambourins. Devant eux, à terre, un panier de jonc, en forme de hotte, recouvert d'une peau de chèvre, renferme les reptiles.

Le charmeur exécute d'abord une pantomime désordonnée, puis s'arrête, prononce des paroles mystérieuses et reprend sa danse, qu'il accompagne de sa flûte. Brusquement il se baisse, plonge son bras nu dans le panier et en retire un serpent long de 2 mètres. La tête de l'animal est forte, et sa gueule ouverte laisse voir des crochets affilés. L'Arabe enroule le reptile autour de ses bras, le saisit entre ses dents, se fait mordre à la main jusqu'au sang, mais de telle sorte, avec une telle habileté que les dents seules de l'animal et non point ses crochets entament la peau. Il noue ensuite l'animal en deux endroits de son corps long et flexible; mais, après quelques contorsions, le serpent, se dénouant de lui-même, glisse le long des bras de son maître, et, comme le python de Salammbô, « lui posant sur la nuque le milieu de son corps, il laisse pendre sa tête et sa queue comme un collier rompu dont les deux bouts traînent à terre. »

Le reptile est replacé dans son panier, et un autre, de plus petite dimension, en est retiré, avec la même pantomime, les mêmes paroles d'incantation. Le charmeur reprend sa flûte, joue un air doux, plaintif, et regarde avec fixité le serpent posé à terre. Alors, sous l'influence des sons et sous la fascination du regard, l'animal, hésitant d'abord, se dresse à demi sur sa queue, suit en se balançant de droite et de gauche la cadence de la musique, puis s'avance en rampant, et, tout à coup, la flûte se taisant, retombe et se replie sur lui-même.

Un peu plus loin, je vois chaque jour en revenant de ma promenade à cheval un vieil hadji, vêtu de vert, accroupi sous la porte d'un café et fumant des pipes de hachich. La drogue enivrante l'a ravagé. Il a le teint plombé, les traits tirés, les narines pincées comme un mort, et, sur sa face éteinte, ses yeux cernés d'un grand cercle de bistre, brillent par momens d'un éclat étrange. Muet et méditatif, il semble endormi dans un rêve sans fin. L'amaigrissement de sa figure, l'impassible immobilité de tout son corps font penser à quelque fakir de l'Inde cherchant dans l'extase divine la paix de l'âme et l'oubli de la douleur.

Tanger, le 15 février.

Il y a trois ans, pendant un voyage en Espagne, je lisais la correspondance qu'Henri Regnault adressait de Grenade et de Tanger à sa famille. Ses lettres, débordantes d'enthousiasme, écrites d'un style chaud et brillant, m'avaient donné la vision d'un pays éblouissant de lumière, pittoresque sous tous ses aspects, n'ayant rien perdu encore de son originalité, et, de ce jour, j'avais conçu le plus vif désir de connaître le Maroc.

C'est à Tanger qu'il a terminé la *Salomé*. Cette toile avait été commencée à Rome, d'après un modèle italien ; la tête seule n'était qu'ébauchée. Une juive qu'il rencontra dans les ruelles du quartier israélite le frappa par sa beauté étrange, par la fascination de son regard et par la grâce bizarre et sauvage de sa physionomie. Elle posa devant lui, et pendant les deux premiers mois de son séjour au Maroc il ne cessa de travailler d'après elle : « Depuis mon arrivée à Tanger, écrivait-il, je me suis occupé exclusivement de finir ma figure d'Hérodiade. »

Cette juive est encore vivante ; malgré ses trente-cinq ans (ce qui est presque la vieillesse pour les juives et les femmes d'Orient), ses traits sont restés délicats, ses yeux sont superbes de profondeur et d'éclat, et sa chevelure ébouriffée, noire comme l'encre, encadre son visage, où l'on retrouve encore quelque chose du charme sauvage qui avait séduit l'artiste. Par un jeu étrange de la destinée, Salomé, que je revois toujours drapée dans sa tunique jaune, les hanches serrées par une large ceinture violette, les jambes enveloppées dans une jupe transparente de gaze rayée d'or, est aujourd'hui la cuisinière du ministre de France, et, chaque matin, quand je ramène mon cheval dans la cour de la Légation, je l'aperçois occupée à sa prosaïque besogne.

Tanger est plein de souvenirs de Regnault ; on les heurte à chaque pas. L'*Exécution sans jugement sous les rois maures*, qui est aujourd'hui au Louvre, a été faite ici, ainsi que le *Départ pour la Fantasia* et la *Sortie du pacha*. La plus belle part de son œuvre a été inspirée par le Maroc, et c'est ici vraiment qu'il faut venir l'apprécier et l'admirer.

J'ai cherché en vain la maison mauresque qu'il habitait avec Clairin et qu'il nous a décrite tout au long dans sa correspondance. Cet atelier a été détruit après la guerre de 1870-1871. C'était la volonté pieuse d'une personne qui lui était chère et qui n'a pas voulu que la demeure où il avait vécu le meilleur de sa vie d'artiste fût louée ou vendue au premier venu.

... D'autres ont suivi l'exemple d'Henri Regnault et sont venus aussi demander au Maroc sa vive lumière, ses types variés et originaux, et le cadre toujours changeant de la vie des pays d'Orient.

Hier encore, Maurice Bompard était ici, mettant à profit la récompense qu'à son deuxième envoi il a obtenue au Salon. Comme Regnault, avant de venir au Maroc, il a fait son pèlerinage à Grenade et à Cordoue, ces deux merveilles de l'art arabe, puis il s'est installé à Tanger, travaillant sans relâche, appliquant à tout ce qui l'entoure sa curiosité de voir et d'apprendre, me faisant partager son enthousiasme et ses jouissances d'artiste par sa spontanéité entraînante et sa chaleur méridionale.

A peu de jours de distance, Benjamin Constant lui a succédé. Il n'en est plus à son premier voyage au Maroc; il y a longtemps vécu, et ses longs voyages dans l'intérieur lui ont livré tous les secrets de ce pays lumineux.

C'est ma grande distraction de rester des heures entières près de son chevalet, au milieu de ses étoffes soyeuses et chatoyantes, de ses armes précieuses, de ses vieux tapis, à admirer la délicatesse de ses dons de coloriste, la merveilleuse facilité et la précision de son pinceau. Il vient de terminer un superbe *Kaïd* drapé de bleu, qui va partir pour le Salon par le prochain paquebot, et il travaille aujourd'hui à une *Fatmah* que l'Amérique va nous enlever. C'est une jeune Mauresque vêtue d'un caftan saumon broché d'or, sanglée dans une ceinture violette, les yeux cerclés de khol, la tête couverte d'un foulard que serre un ruban orné de pierreries et d'où s'échappent les mèches ébouriffées de ses cheveux. Elle est assise sur le rebord d'une terrasse, les reins cambrés, s'appuyant en arrière sur les mains, et sa physionomie exprime une lassitude rêveuse, un peu voluptueuse.

Tanger, le 19 février.

Ma promenade favorite, celle dont mon cheval prend de lui-même le chemin au sortir de l'écurie, est le sentier qui, longeant la mer, aboutit au cap Spartel. Le chemin, par endroits, est à peine tracé, il gravit les falaises qui dominent à pic l'entrée du détroit de Gibraltar et en suit toutes les anfractuosités. On traverse d'abord le plateau du Marshan, à l'extrémité duquel un cimetière arabe abandonné, aux tombes effondrées, aux pierres tumulaires renversées, descend en gradins jusqu'à la mer au milieu de bouquets de palmiers et de tamaris. Plus loin, le sentier s'enfouit sous la verdure : des figuiers, des oliviers, des chênes-liège, sous lesquels des touffes de lentisques odorantes tapissent le sol, forment une charmille épaisse. A 150 mètres plus bas, les lames de l'océan viennent

se briser et enveloppent le rocher d'une ceinture d'écume. Mais ce qui donne à cette promenade un charme particulier, c'est la variété des aspects et la délicatesse de coloration de la côte d'Espagne que l'on aperçoit à 35 ou 40 kilomètres au nord. Certains jours, une vapeur argentée flotte sur elle et ne laisse voir que quelques points fortement éclairés, un village bâti en pierre blanche, une cassure de rocher; d'autres fois, le soleil et un vent plus favorable dissipent cette brume légère, et toutes les sinuosités de la côte apparaissent distinctement, ceintes d'écume; les plaines qui s'étendent au-delà sont d'un vert clair et velouté, les rochers ont des teintes rosées, avec des parties ombrées de violet d'une nuance très délicate, et là-bas, très haut, vers l'ouest, le cap Trafalgar se dessine dans un lointain grisâtre.

A voir ainsi la côte ibérique si rapprochée de la terre d'Afrique et séparée d'elle par une étroite bande de mer, on comprend que le Maroc exerce sur l'Espagne une séduction aussi irrésistible que celle qui entraîne la Russie vers Constantinople et l'Autriche vers Salonique. C'est le singulier privilège des pays d'Orient : on dirait qu'il plane sur eux un mirage enchanteur qui attire invinciblement toutes les nations de la vieille Europe en leur faisant entrevoir un monde merveilleux à la conquête duquel elles sont prêtes à dépenser, sans compter, hommes et capitaux. Des considérations historiques prédisposaient d'ailleurs l'Espagne à se laisser entraîner en cette illusion : elle a toujours considéré les états du Maghreb comme une province détachée de l'empire des Maures sur lesquels elle a mission de la revendiquer, comme autrefois elle a reconquis sur leurs ancêtres les beaux royaumes de Tolède, de Cordoue et de Grenade. Le Maroc est l'*irredenta* des Espagnols, et sur leur imagination le mot seul de « Marruecco » n'a pas un prestige moins éblouissant que « Trenta et Trieste » sur l'esprit des Italiens. Ils affectent de ne voir dans les présidios de Ceuta, de Peñon de Velez et de Melilla que des points de débarquement pour la conquête rêvée, et, de même qu'aux yeux des vieux musulmans il ne pouvait y avoir à l'égard des puissances chrétiennes que des suspensions d'hostilités et jamais de paix, de même estime-t-on en Espagne que, dans la lutte contre les Maures, il ne peut y avoir que des trêves plus ou moins prolongées pendant lesquelles la prescription ne s'accomplit pas et les haines subsistent.

Un jour, en 1859, l'Espagne a cru qu'elle allait enfin achever la grande œuvre, les « croisades » qui du XIIe au XVe siècle emplissent son histoire. La guerre avait été déclarée au sultan du Maroc, une armée avait été débarquée à Ceuta, et dans toute la Péninsule un mouvement d'enthousiasme s'était produit, passionné, unanime comme ceux qui ont toujours secoué l'Espagne chaque fois qu'une

question nationale a été en jeu. Le général O'Donnel s'était déjà emparé de Tétuan et marchait sur Tanger, quand brusquement il reçut l'ordre de s'arrêter et de traiter avec l'ennemi en déroute. Que s'était-il passé? — Le représentant de l'Angleterre à Madrid s'était présenté au ministère des affaires étrangères et, d'ordre de son gouvernement, avait remis une déclaration simple et catégorique. Il y était dit : 1° qu'aux yeux du cabinet britannique une occupation de Tanger par l'Espagne était absolument incompatible avec la sécurité de Gibraltar et que les troupes espagnoles devaient, en conséquence, renoncer à y entrer, — et 2° que le gouvernement espagnol était invité à acquitter dans le plus bref délai une dette de plusieurs millions, contractée d'ancienne date envers l'Angleterre, et dont celle-ci avait depuis longtemps paru elle-même oublier l'existence.

En cette occasion, les lignes de la politique suivie par le gouvernement de la Grande-Bretagne à l'égard du Maroc se sont nettement dessinées, et il n'y a pas lieu de croire qu'à l'heure actuelle il en ait modifié le tracé : son but est, aujourd'hui encore, de maintenir libre à son profit le détroit qui unit la Méditerranée à l'océan, et il considère qu'il n'en serait plus maître le jour où l'Espagne, ou quelque autre nation, s'établirait sur la côte africaine en face des canons de Gibraltar. C'est dans cette vue qu'il s'est fait depuis plus de quarante ans le protecteur du sultan du Maroc, le garant de l'intégrité de ses états. Certes, personne moins que lui ne se fait illusion sur l'état d'irrémédiable décadence où est tombé l'ancien empire des chérifs et sur l'impuissance de la domination arabe à l'en jamais relever; mais il a contribué plus que personne à le maintenir dans sa barbarie, à l'isoler de la civilisation, à le défendre contre toute ingérence européenne, à élever pour ainsi dire entre les nations civilisées et lui une barrière infranchissable. L'Angleterre est si fermement convaincue de la vérité de ces principes qu'elle les applique jusqu'en leurs dernières conséquences, et le Maroc offre l'exemple unique au monde d'un pays où les sujets britanniques ne reçoivent de leur gouvernement qu'une insuffisante protection. A ce prix, le cabinet de Saint-James est sûr d'être tout-puissant à la cour chérifienne, d'y être tenu pour le seul allié fidèle du sultan et d'y battre victorieusement en brèche les influences étrangères.

Au point de vue pittoresque et artistique, ne faut-il pas s'estimer heureux que la politique de l'Angleterre au Maroc soit jalouse, mesquine et intéressée? Un coin de terre nous est ainsi conservé avec la physionomie originale d'une civilisation partout ailleurs disparue, avec toute la poésie et tout le charme d'un passé lointain.

Tanger, le 27 février.

Une dépêche est arrivée de Paris : le premier secrétaire de la légation et moi, nous avons l'ordre de nous rendre en mission à Maroc, à la cour du sultan, pour y régler directement avec lui une question pendante entre les deux gouvernemens. Mon collègue et ami, M. Monfraix, premier secrétaire, aura la direction de la négociation. Nous emmenons un drogman, un médecin militaire français, tout un personnel de domestiques. C'est un voyage qui sera long et pénible ; car la ville de Maroc est à près de 200 lieues dans l'intérieur des terres. Un navire qui est en partance sur la rade de Tanger nous mènera jusqu'à Mazagan, à 130 lieues vers le sud, le point de la côte le plus voisin de la capitale des chérifs. Là, les autorités marocaines nous prépareront une caravane officielle avec une escorte pour nous faire franchir les six ou sept journées de marche qu'il nous restera à parcourir. Au retour, aucun navire ne sera sans doute en vue sur la côte ; la voie de mer nous sera donc fermée et nous nous verrons obligés de revenir par terre jusqu'à Tanger, soit environ vingt jours de marche.

28 février, 4 heures du soir.

L'appareillage est terminé ; la *Meurthe* lance un coup de sifflet et arbore au grand mât un pavillon tricolore pour signaler la présence à son bord d'une mission diplomatique. La légation de France hisse à son tour son pavillon et nous en salue par trois fois.

La vague courte et brisée du détroit de Gibraltar secoue fortement notre navire et fait craquer sa forte charpente. Mais bientôt nous entrons dans l'Océan-Atlantique, et ce n'est plus qu'un lent balancement sous la poussée de la grande houle qui vient du large. Le cap Spartel est déjà dépassé et n'apparaît plus que vaguement dans la brume qui se lève sur les côtes. Tout à coup, au moment où le soleil, là-bas vers l'ouest, se plonge dans la mer, une lueur rouge brille sur le cap : c'est le phare que quelques puissances européennes ont construit et entretiennent à leurs frais sur cette pointe extrême de l'Afrique où tant de vaisseaux sont venus se jeter et se perdre.

1er mars, 5 heures 1/2 du matin.

Le jour se lève. Nous sommes à quelques milles à peine de la terre : une ligne violette se dessine faiblement au-dessus de la mer à travers des vapeurs flottantes. Bientôt ce brouillard léger se dé-

chire: les contours de la côte apparaissent, et les premiers rayons du soleil levant éclairent d'une lueur rose les sables de la plage et les collines basses qu'on aperçoit au second plan.

Le soleil est déjà haut sur l'horizon et nous nous sommes rapprochés de la terre. On distingue maintenant avec une grande netteté les sinuosités de la côte, la surface rocailleuse des collines et la verdure de la campagne, qui disparaît par endroits sous de larges taches jaunes. L'eau de la mer est comme du lapis-lazuli, et, dans le sillage du navire, les dauphins viennent s'ébattre. Cependant, à l'approche de la terre, la mer prend une teinte verte, puis gris argenté, qui va se fondre avec la bande jaune des sables.

Vers midi, nous apercevons enfin une grande tache blanche miroitant au soleil. Ce sont les deux villes de Rabat et de Salé, les villes saintes du Maroc. Elles sont situées, se faisant face, à l'embouchure d'une rivière. Les fortifications, avec leurs angles précis, leurs arêtes nettement dessinées, se découpent sur le bleu du ciel, et les pierres des murailles ont toute une gamme de tons qui va du rouge brique aux roses les plus délicats du corail.

Rabat et Salé n'ont pas de port, et les navires qui, à de rares intervalles, viennent y faire le commerce, doivent rester sur leurs ancres à près d'un mille de la côte. Tandis que la *Meurthe* débarque les quelques marchandises qu'elle doit y déposer, je regarde les marins arabes qui sont venus les chercher à son bord, sur leurs barcasses plates; ce sont de vrais types de forbans, le teint basané, la physionomie sauvage, la tête couverte d'un turban qui accentue leurs traits. Ils sont vêtus de loques rouges, jaunes ou vertes, dont les couleurs ont pris, sous la double influence du soleil et de l'eau de la mer, des tons passés ou roussis qui feraient les délices d'un peintre. Ces marins descendent des fameux pirates salatins qui, jusqu'au commencement de ce siècle, écumaient les parages du Maroc. Les navires hollandais ou anglais qui venaient des Indes ou de l'extrême Orient savaient par une dure expérience que, depuis les îles Canaries jusqu'à hauteur du détroit de Gibraltar, ces forbans les guettaient au retour et qu'il faudrait chèrement leur disputer le passage. Le produit de leurs déprédations venait s'accumuler dans leur château de Rabat, où la tradition locale veut que d'immenses trésors soient encore enfouis. C'est par eux certainement qu'ont été introduits au Maroc ces merveilleux plats de Chine que l'on y trouve si fréquemment et auxquels leurs possesseurs attachent tout juste autant de prix qu'à la plus grossière faïence de Fez ou de Tétuan.

... Ce n'est que tard dans la nuit que nous appareillerons, de manière à arriver le lendemain soir à Mazagan, le terme de notre voyage maritime. La *Meurthe* se balance très lentement sur ses

ancres, et ses chaudières, où la pression monte, ronflent sourdement. La nuit est claire; dans le ciel, la voie lactée trace une large zone d'opale; la lune apparaît à son premier quartier, et son reflet, comme celui des étoiles, scintille sur l'eau en longues traînées de feu. Une rosée saline couvre le pont. Par places, la mer devient phosphorescente.

Le grand calme de cette nuit lumineuse et le balancement doux et régulier du navire produisent sur l'esprit un effet d'engourdissement délicieux, d'où, d'heure en heure, le son de la cloche qui « pique » les divisions du quart aux matelots, vient le tirer brusquement et le rappeler pour quelques instans à la réalité.

Mazagan, 2 mars, 6 heures du soir.

On débarque à terre nos caisses de provisions, nos équipemens de voyage et notre matériel de campement. Le pacha de la ville a été secoué de sa torpeur et de sa quiétude habituelles par notre arrivée. Il fait réquisitionner des chevaux, des mules, des chameaux et des conducteurs pour nous composer une caravane. Tous les cavaliers disponibles à Mazagan nous serviront d'escorte.

Pays des Ouled-Zied, le 5 mars.

Voici trois jours que nous marchons, traversant un pays désolé, sans culture, sans chemin et campant chaque soir en pleine campagne.

Pendant que l'on décharge les mules et les chameaux et que les hommes de l'escorte dressent nos tentes, — de vastes tentes marocaines ornées d'arabesques bleues et surmontées, au sommet du mât, de deux sphères de cuivre, — des cavaliers vont réquisitionner dans un douar peu éloigné la *mouna* ou *diffa*. C'est une contribution en nature, prélevée au nom du sultan dont nous sommes les hôtes, et consistant en tout ce qui est nécessaire à l'entretien et à la subsistance de notre caravane.

Nos cavaliers reviennent bientôt, ramenant le cheikh du douar et une douzaine d'Arabes porteurs de la mouna. Nous les recevons debout, au pied de la tente, et tandis que le cheikh nous prodigue ses salamalecs que le drogman nous traduit, on dépose devant nous des corbeilles de pain, des jattes de lait, du beurre, de la farine, des sacs d'orge, des volailles étiques et deux moutons. C'est un lourd impôt que nous prélevons ainsi sur ce douar misérable, mais un impôt sans lequel il nous serait impossible de vivre dans ce pays désert et ruiné.

... Nous sommes restés tard hors de notre tente, à fumer et à

causer. La nuit est venue, assombrie par quelques nuages. Par momens, des hommes circulent entre les tentes et les chevaux; dans un coin du camp, un chamelier psalmodie un chant plaintif. Mais bientôt tout se tait. On ne voit plus que la lueur tremblotante d'un feu qui s'éteint et l'on n'entend plus que le bruit des chameaux qui broutent des pousses de mauve, des chevaux et des mules qui broient l'orge.

Le 6 mars.

... Il est midi, nous faisons halte dans un défilé, auprès d'un puits, pour prendre quelques instans de repos à cette heure brûlante. A quelques pas de la margelle, un chameau mort est étendu, à moitié dévoré par une bande d'oiseaux de proie qui s'est envolée à notre approche. Toute la route est ainsi jalonnée par des squelettes d'animaux; c'est, d'ailleurs, le seul indice qui marque le chemin.

On nous annonce qu'une caravane, marchant en sens inverse de la nôtre, est en vue et que, à en juger par l'importance de son escorte, ce doit être quelque grand personnage en voyage.

Ce sont des femmes du sultan qui se rendent à un pèlerinage. Des cavaliers viennent en tête, avec de longs fez très pointus entourés d'un turban blanc et portant horizontalement sur la selle leurs fusils enveloppés dans des étuis de drap rouge. Au-delà, à 20 mètres de distance, six femmes les suivent, montées sur de grands mulets noirs, mais mises en selle comme des hommes, les jambes pendantes de chaque côté de la monture. De larges burnous bleus les enveloppent de la tête aux pieds, et leur visage est caché par un voile blanc fendu à hauteur des yeux; des eunuques noirs du Soudan, à face de brutes, les entourent. Elles sont suivies par une vingtaine de négresses juchées sur le paquetage des mules de bât, et, par derrière, on voit se balancer sur le dos des chameaux des charges énormes renfermant tout l'attirail d'un harem en voyage.

Nous avions espéré pouvoir surprendre, entre les plis de leurs voiles, quelque chose de la physionomie de ces femmes quand elles passeraient près de nous pour franchir le défilé où nous faisons halte; mais, sur un ordre de leurs eunuques, elles ont brusquement tourné la tête du côté opposé et nous n'avons même pas vu leurs yeux.

Le 7 mars.

Cinquième jour de route. Notre voyage se continue, monotone et fatigant. Le pays est devenu accidenté. Nous avons à franchir un

contrefort détourné de l'Atlas qui détermine à l'ouest le bassin de l'Oued-Tensift, le grand fleuve près duquel est situé Maroc.

Par des sentiers rocailleux où nos bêtes de charge se blessent les pieds et s'abattent à chaque instant sous leurs fardeaux, nous gravissons à grand'peine la première ligne de faîte. Le soleil darde de tout son éclat sur le roc dont la réverbération devient vite insupportable aux yeux. Nos casques indiens et nos grands haïcks blancs ne suffisent plus à nous protéger de la chaleur qui nous accable. Les ravins succèdent aux ravins, plus escarpés et plus rocailleux : une crête se dresse encore devant nous. Enfin, nous l'avons gravie, il est cinq heures et demie du soir, et voilà douze heures que nous sommes en marche.

Alors se développe subitement devant nous un tableau qui nous a bientôt fait oublier les fatigues de la route. Au pied de la montagne s'étend une plaine fertile de 5 kilomètres environ de largeur; au-delà, une immense forêt de palmiers sous lesquels coule l'Oued-Tensift, fait une tache d'un vert sombre. Plus loin encore, au troisième plan, la ville de Maroc apparaît avec ses hauts minarets émergeant des jardins; et enfin, dans le fond, très loin, s'élève l'Atlas comme argenté de lames de neige. Et sur ce splendide spectacle, le soleil, qui commence à baisser, met des teintes d'une délicatesse exquise : au-dessus de la ligne verte des palmiers, les minarets sont d'un rose pâle et leurs placages d'azulejos ont des reflets d'émeraude : les terrasses, qui apparaissent au milieu de massifs touffus de verdure, sont d'un blanc sans éclat, presque laiteux; une lumière douce est épandue dans l'air et enveloppe toute chose d'un voile léger; seuls, les murs qui ceignent la ville conservent les tons chauds du rouge brique brûlée.

Un dernier effort, une heure de marche encore, et nous voici à la lisière de la forêt de palmiers, sur les bords de l'Oued-Tensift. Nous faisons halte près du vieux pont d'El-Kantara, à 10 kilomètres de Maroc, et tandis qu'un cavalier de l'escorte va jusqu'à la ville porter la nouvelle de notre arrivée, on dresse nos tentes, on décharge les bêtes, on prépare notre repas du soir.

Sous ces palmiers gigantesques dont les têtes se balancent à plus de 20 mètres de terre et forment comme un dôme de verdure, vingt ruisseaux, dérivés de l'Oued-Tensift, coulent à pleins bords, d'une eau claire qui laisse voir le fond. Le sol est tapissé d'une herbe épaisse que les rayons du soleil n'ont pu atteindre et dessécher à travers la toiture protectrice que l'entre-croisement des palmes fait au-dessus d'elle. Cette ombre, ces eaux vives, cette verdure intense, forment un contraste profond avec l'aspect brûlé et désolé des pays que nous venons de traverser; une impression de fraîcheur, de bien-être et de repos s'en dégage et nous pénètre.

C'est un plaisir de voir nos chevaux et nos mulets, qui n'avaient pour se désaltérer en route qu'un peu de l'eau terreuse des puits, boire avidement cette eau claire et froide, s'y plonger voluptueusement, puis se rouler sur l'herbe et la brouter avec bruit. Les chameaux, moins pressés, toujours solennels dans leurs mouvemens, s'agenouillent gravement au bord du ruisseau, arrondissent leur dos, allongent leur cou et boivent à si longs traits qu'ils en perdent la respiration et que, lorsqu'ils relèvent la tête, un souffle haletant, précipité, leur fait battre les flancs.

Aussitôt après le dîner, harassés de fatigue, nous nous sommes jetés sur nos lits. Vers onze heures du soir, on nous réveille : trois kaïds sont là, accourus de Maroc, pour nous porter la bienvenue au nom du sultan leur maître. A la lueur de deux lanternes, on les introduit sous notre tente. Ils sont en grand costume; de très larges turbans leur ceignent la tête; l'un est vêtu de bleu, l'autre de jaune, le troisième porte une djillab orange; tous trois ont du sang nègre dans les veines, les lèvres fortes, le teint presque noir. Pendant qu'ils nous récitent leurs complimens, voici que dans la lumière blafarde qui les éclaire, je revois un tableau d'un très vieux maître allemand de l'école de Cologne, qui m'avait frappé autrefois : les trois rois mages, coiffés de turbans, richement vêtus, apportent à Nazareth les présens, la myrrhe et l'encens; une lumière d'or pâle les enveloppe; leurs robes chamarrées s'allongent en plis droits jusqu'à leurs pieds, et dans la physionomie du vieux kaïd, qui nous salue en ce moment, dans la raideur de ses gestes, je retrouve l'expression naïve et la rigidité archaïque du peintre rhénan.

Le lendemain matin, à sept heures, nous franchissons le pont d'El-Kantara dont les quinze arches ogivales relient les deux rives de l'Oued-Tensift. Au milieu de la forêt de palmiers, une escorte d'honneur, envoyée au-devant de nous, nous attend pour notre entrée à Maroc. Ce sont d'abord les trois kaïds qui sont venus nous saluer la veille, puis une foule d'officiers du sultan, des soldats de la garde noire, des cavaliers de toute provenance. J'ai là sous les yeux un luxe inouï d'étoffes et de soieries, de broderies cousues sur les selles, de pièces d'or et d'argent appliquées sur toutes les parties du harnachement, d'armes anciennes, de beaux chevaux. Cela fait un assemblage harmonieux de toutes les couleurs, du rose sur du bleu argenté, de l'orange à côté du violet, du jaune citron sur du vert émeraude, du jaune feuille-morte sur du vert très pâle. Et ce tableau baigné de lumière, placé dans le cadre merveilleux de cette forêt de palmiers à travers laquelle la ville de Maroc et l'Atlas blanc de neige apparaissent au loin, est d'un effet si éblouissant que l'on se sent pris de pitié pour les spectacles mesquins et décolorés des pays septentrionaux.

Après une heure de marche, nous arrivons sous les murs de Maroc, sur cette grande esplanade où Benjamin Constant a placé son brillant tableau des *Derniers Rebelles*, qui est actuellement au Luxembourg. Nous longeons pendant quelque temps les remparts ; puis on nous conduit au palais, où le sultan nous offre l'hospitalité. C'est un palais mauresque situé au milieu d'un jardin planté d'orangers, de figuiers et de cèdres sur lesquels s'enroulent des vignes et des jasmins. Le bâtiment où nous logeons est de forme carrée, avec une cour au milieu : sur trois côtés un portique se développe avec ses arcades ogivales soutenues sur d'élégantes colonnettes ; le quatrième côté est fermé par un mur haut de vingt pieds, sur lequel des cigognes ont fait leur nid. La cour intérieure est couverte de parterres de fleurs et de bassins d'eau claire.

Maroc, le 9 mars.

Hier, qui était le jour même de notre arrivée, nous nous sommes rendus solennellement, mon collègue et moi, à la Mamounia, résidence du grand vizir, pour y traiter l'affaire qui nous amène ici.

Le palais du premier ministre se compose de quatre pavillons, assez simples d'architecture, situés au milieu d'un parc merveilleux. A l'ombre d'un bois de palmiers et de platanes gigantesques, une petite forêt a poussé, composée de cédratiers, d'orangers, de citronniers, de jasmins, de cyprès et de figuiers, plantés au hasard dans un désordre touffu ; sur leur masse sombre, des bouquets d'oliviers mettent par place une nuance gris d'argent.

Sidi-Mohammed-ben-Larbi, prévenu de notre visite, nous attendait, assis les jambes croisées, sur le seuil de son palais, au fond d'une longue avenue d'oliviers si hauts qu'ils formaient charmille au-dessus de nos têtes et si touffus que pas un rayon de soleil ne les traversait. Du fond de cette allée sombre, le grand vizir immobile, accroupi en pleine lumière, avait l'air d'une idole et semblait quelque bouddha placé devant son temple sous les figuiers de Bénarès ou d'Ellorah.

Un maître des cérémonies nous précédait ; l'ampleur de ses burnous, la largeur de son turban donnaient à sa démarche une majesté extraordinaire. Nous nous sommes approchés respectueusement de l'idole, qui, de près, n'avait plus aucun caractère divin : une face brutale, des yeux sans éclat, un parler difficile, une voix éteinte. Un thaleb, enveloppé dans un burnous d'une blancheur de neige, son encrier à la main, son écritoire sur son genou, prenait des notes, tandis que le grand-vizir nous écoutait ou nous questionnait.

Maroc, le 10 mars.

Tout le temps que nos audiences avec le grand-vizir ou ses thalebs nous laissent libre, nous l'employons à courir la ville. Notre escorte est toujours à notre porte, prête à nous accompagner.

A la première impression, ce qui surprend le plus dans l'aspect général de Maroc, c'est son immensité. Par sa superficie et le nombre de ses habitans, Maroc est une des villes les plus considérables de l'Afrique. L'auteur de *la Relation du royaume de Maroc*, qui la visita au commencement du XVIIIe siècle, écrivait : « Marroque, ville plus grande que Paris, où le roi a son palais plus somptueux et plus magnifique qu'aucun autre du monde... Il peut y avoir cinq à six cent mille habitans. » La population a certainement décru de plus de moitié; mais la ville a conservé ses vastes dimensions, et les murailles qui l'enferment se développent sur un circuit de trois lieues. La ville est tout entière bâtie en terre mélangée avec des cailloux et de la chaux; seuls les palais, les mosquées et les maisons des gens riches ont quelques parties construites en pierre et sculptées dans le style arabe. Les maisons sont basses, et le plus souvent les murs mal entretenus menacent ruine. Point de fenêtres à l'extérieur, et peu de portes sur la rue : les maisons n'ont généralement d'issue que sur des ruelles aboutissant à une rue principale et munies d'un haut portail ogival que l'on ferme la nuit. Ce mode de construction donne à la ville une physionomie triste que n'animent ni le bruit des voitures (il n'y a pas dans le Maroc une seule paire de roues) ni l'agitation des habitans. La verdure intense des jardins et l'eau qui coule en abondance de tous côtés atténuent cependant cette impression de tristesse.

Maroc ne renferme qu'un monument important, le minaret de la mosquée de la Koutoubia, dont la Giralda de Séville est la copie. C'est une tour carrée haute de 250 pieds, percée à son étage supérieur d'une galerie de fenêtres mauresques. La décoration de ces fenêtres est un chef-d'œuvre d'élégance et de délicatesse qui rappelle les plus fines dentelures des rosaces gothiques. Sur le sommet de la tour, une seconde tourelle, plus étroite et peu élevée, a été construite, et le tout est surmonté de trois énormes sphères de cuivre, enfilées dans une forte tige de fer et qui scintillent dans le bleu du ciel. De merveilleuses légendes se racontent à leur sujet, et les habitans de Maroc voient en elles une sorte de palladium protecteur de leur cité. La tradition est ancienne, et j'en trouve le récit dans la relation d'un voyageur qui fut fait captif des Maures dans les premières années du XVIIe siècle : « Le corps des pommes de la Koutoubia est de cuivre couvert d'une grosse lame d'or de Tibar.

Les historiens africains disent qu'une femme d'Almanzor vendit ses pierreries pour les faire exécuter. Mais le peuple croit qu'elles sont là par enchantement, sous la garde de certains esprits, qui ont empêché plusieurs roys de s'en accommoder dans la nécessité de leurs affaires. Comme j'estois captif en Maroc, le chérif Muley-Hamet, plus avare que religieux, fit oster la plus haute. Et l'ayant fait défaire par un orfèvre juif, on vit qu'elle n'estoit pas toute d'or et que le dedans estoit de cuivre. Mais il ne laissoit pas d'y avoir pour 25,000 pistoles d'or. Et, comme le peuple en murmurait, Muley-Hamet fit dorer le cuivre et remettre la boule à sa place. Quelque temps après, on vit le juif pendu un matin au haut de la tour, et les ulémas de la mosquée dirent que c'estoient les esprits, qui avoient les pommes d'or en garde, qui l'avoient enlevé pendant la nuit et l'avoient pendu. De sorte qu'on n'y a plus osé toucher. »

Maroc, le 11 mars.

Aujourd'hui, visite au bazar ou sokkho. Le bazar se compose d'un dédale de rues, ou plutôt de ruelles, bordées de petites boutiques à hauteur d'appui, larges de $1^{m},50$ à peine. Le marchand est accroupi sur son étal.

Ces ruelles sont recouvertes, sur tout leur parcours, de treillages auxquels s'accrochent des vignes, des figuiers ou d'autres plantes grimpantes : l'ombre que projettent leurs branchages entrelacés et leur feuillage touffu est assez épaisse pour que la rue soit presque obscure et qu'il y règne toujours une douce fraîcheur; mais, de ci, de là, par quelque interstice, la lumière pénètre et projette sur le sol et sur les étals des boutiques des barres lumineuses ou des taches éclatantes qui produisent les plus curieux effets.

Chaque corps de métier est groupé et occupe un quartier à part. Voici le quartier des étoffes, et sur les comptoirs s'entassent les larges broderies de soie rouge aux dessins capricieux, les haïcks de laine blanche fins comme du cachemire, les ceintures de femmes en soie violette lamées d'or, les pièces de drap aux nuances les plus délicates, rouge saumon, rose pâle, jaune d'or brûlé, vert olivâtre. Plus loin, voici le quartier des cuirs, la grande industrie de Maroc, la seule qui n'ait pas déchu dans ce pays, où tout est en décadence : les larges peaux de maroquin rouge, les piles de babouches, de coussins et de sacoches encombrent les boutiques. Ici sont les selliers, et les rayons de soleil qui filtrent à travers la toiture de feuillage font miroiter les broderies d'or et d'argent des selles, des poitrails et des brides, ou viennent frapper d'un vif éclat les ciselures et les incrustations des mors et des boucles ou le damasquinage des larges étriers à deux tranchans. Plus loin sont les parfums et les produits

précieux; le santal, le benjoin, l'aloès, l'ambre gris et toutes sortes de plantes aromatiques, — des flacons d'essence de jasmin ou de cédrat, d'eau de rose ou de fleur d'oranger, — le hachich, appelé ici kief, — des médicamens pour guérir tous les maux et des drogues étranges pour ranimer les sens et pervertir la volupté.

A l'extrémité du sokkho, sur une petite place inondée de soleil et de poussière, grouille un foule compacte. C'est le marché aux esclaves. Une vingtaine de négresses sont là, exposées à demi nues, horriblement laides, mais fortement taillées pour les durs travaux auxquels elles sont destinées. Une d'entre elles cependant, très jeune, a les formes les plus délicates que l'on puisse voir, les reins cambrés, la taille souple et un peu longue, de fines attaches, un joli port de tête, des traits moins grossiers que ses compagnes, et dans tout son être une grâce un peu farouche qui lui donne un charme très original. L'impassibilité de ces créatures ne se laisse troubler ni par les cris du crieur public qui fait les enchères, ni par les attouchemens brutaux des acquéreurs, ni par l'idée qu'à cette heure leur sort se joue et qu'elles vont passer aux mains d'un maître nouveau. Leur physionomie ne reflète qu'une sorte de mélancolie animale. Elles ne sont ni révoltées ni résignées; elles subissent leur condition, sans réfléchir à leur misère. Indifférentes, ne possédant plus qu'une conscience confuse d'elles-mêmes, elles se plaignent moins de leur sort que nous, dans notre naïveté, nous ne nous apitoyons sur elles.

Du marché nous sommes allés visiter les prisons. La grande prison de la ville se compose de salles voûtées, plus basses que le sol et éclairées par de petites ouvertures grillées. Plus de trois cents prisonniers sont là, les fers aux pieds, maigres, décharnés, malades. Le gouvernement marocain a trouvé une solution bien simple à l'un des plus délicats problèmes de la question pénitentiaire : il ne fournit aucune nourriture à ses prisonniers et laisse à leurs parens et amis, ou à la charité publique, le soin de leur faire passer des alimens. En revanche, il exige d'eux, à leur sortie, le paiement d'une taxe pour les fers, et d'un léger salaire pour le thaleb qui remplit les fonctions de greffier. Les femmes condamnées pour crimes et délits et les prostituées ramassées la nuit, par la ville, sont enfermées dans une prison spéciale, dont un quartier sert de lieu d'asile et de détention pour les fous. Quant aux juifs, ils sont détenus dans la grande prison, mais le cachot où on les jette n'est autre que la fosse d'aisance des prisonniers.

Maroc, le 12 mars.

Les juifs vivent encore au Maroc dans les conditions où ils étaient tolérés dans les pays d'Europe, au moyen âge. En butte au mépris

et aux insultes de la race dominante, confinés dans des ghettos, obligés à ne circuler que pieds nus dans les quartiers musulmans, astreints à porter un costume spécial, ils mènent misérablement cette vie d'exil qui dure depuis plus de dix-huit siècles.

A Tanger, la fréquence des relations avec les nations civilisées, le contact permanent des Européens, la présence protectrice des autorités diplomatiques et consulaires, ont relevé les israélites des obligations infamantes qui leur étaient imposées, et, s'ils y portent encore la calotte, la lévite et les babouches noires, c'est plutôt par habitude que par obéissance. Mais, dans tout le reste de l'empire des chérifs, et à Maroc plus sévèrement peut-être que partout ailleurs, ils subissent la loi rigoureuse des maîtres du pays.

Nous sommes allés visiter leur ghetto ou « mellah, » qui forme un quartier à part dans Maroc. Nous y étions d'ailleurs invités, depuis le premier jour de notre arrivée, par un vieux juif qui a rendu autrefois quelques services à la France. Ce vieillard, presque centenaire, était venu avec son fils, ses petits-fils, ses arrière-neveux et deux fils déjà nés de ceux-ci, soit quatre générations de descendans, nous rendre visite et nous supplier d'accepter qu'il nous donnât une fête dans sa maison. Il était vêtu d'une lévite usée jusqu'à la corde et aussi vieille que lui, coiffé du mouchoir noir à pois blancs que portent ici tous ses coreligionnaires, et tenait encore à la main ses babouches qu'il avait enlevées pour venir pieds nus à travers toute la ville, faisant, malgré son grand âge, de longs détours pour éviter de passer devant les mosquées. Sous cette apparence misérable, c'est le plus riche israélite du Maroc, riche d'une fortune de plus d'un million acquise à faire le commerce entre les tribus de l'intérieur et les ports de la côte.

Cette démarche nous avait touchés, et nous avons promis de nous rendre à l'invitation qui nous était adressée. Hier donc, qui était jour de sabbat, à la fin de la journée, nous nous sommes dirigés vers le mellah. De hautes murailles l'entourent, et, chaque soir, des soldats viennent en fermer les portes, qui restent closes jusqu'au matin. En nous voyant entrer dans ce quartier damné, malgré le prestige que notre escorte eût dû nous donner, les Arabes nous regardaient et murmuraient sans doute leur éternelle injure : « Ce sont des chiens, fils de chiens (*kelb ben kelb*), qui vont voir des charognes, fils de charognes (*djifa ben djifa*). »

Le délabrement hideux et sordide de ce ghetto est indescriptible. La malpropreté des habitans ; les odeurs écœurantes qui, par bouffées, s'échappent des maisons ; la saleté des enfans, en guenilles, qui jouent au milieu de la rue, et des femmes, à moitié vêtues, qui cuisinent sur le pas de leur porte ; toute cette misère qui, — je ne sais pourquoi, — paraît plus repoussante sur des types juifs que

sur des types de race arabe, me rappelait le quartier infect de la Joeden-Straat d'Amsterdam, ses ruelles sombres, étroites, ses maisons aux portes basses laissant passer quelque tête au nez crochu et aux longs cheveux gras. Je revoyais les mêmes physionomies, et parfois, comme là-bas dans les brouillards de l'Amstel, une jeune fille montrait dans toute sa perfection le type de la beauté juive, qui exerce une si étrange et si puissante séduction.

La maison de notre hôte est d'apparence presque aussi misérable que toutes celles du mellah; mais, après avoir traversé trois ou quatre cours remplies de ballots d'étoffes, de sacs de riz et d'orge, de caisses de sucre, d'outres pleines d'huile, on arrive à un réduit assez proprement aménagé : des divans, quelques meubles venus d'Europe, de grandes tentures couvertes de broderies de soie rouge, des candélabres en cuivre ciselé, des lampes, curieusement travaillées, suspendues à des chaînettes.

Toute la famille et quelques invités nous attendaient : un souper nous était préparé. Quand nous eûmes échangé les complimens d'usage et pris place sur des divans, le maître de la maison fit signe à des musiciens d'entrer. L'orchestre se composait de quatre exécutans : trois d'entre eux jouaient d'une sorte de viole d'une forme bizarre, mais d'une sonorité très douce, le quatrième frappait sur un tambourin; tous chantaient en s'accompagnant. C'était un chant d'une mélodie très simple, presque psalmodié, mais entrecoupé toutes les trois mesures par un cri guttural. Le motif du thème, ramené invariablement après quelques modulations, produisait d'abord sur l'oreille un effet d'agacement et de lassitude, mais s'imposait peu à peu à l'esprit et s'en emparait impérieusement. C'est une impression indéfinissable et que j'avais éprouvée autrefois déjà à Smyrne, dans le tekké des derviches hurleurs. Comme sous l'influence du hachich, mais avec une moindre intensité, le cerveau se sent lentement pris par ces ondulations sonores, toujours les mêmes, qui viennent le frapper dans le même rythme et dans le même ordre. Au bout d'une demi-heure de cette musique étrange, on se sent en un état d'esprit qui fait comprendre les longues extases des derviches; on trouve un charme enivrant au chant que perçoit l'oreille, et toutes sortes d'images oubliées et de rêves lointains apparaissent à travers la fumée des brûle-parfums.

Maroc, le 13 mars.

Cinq fois le jour, dans chaque minaret de Maroc, le muezzin appelle les musulmans à la prière. C'est un chant lent comme toutes

les mélodies arabes, très clair et d'une expression très énergique. La voix du muezzin qui chantait au haut du grand minaret de la Koutoubia nous avait frappés par la pureté de son timbre et l'élévation de son registre; c'était une si belle voix de ténor, si douce et harmonieuse, si souple et sonore, et elle avait par momens des accens si passionnés que, du haut de notre terrasse, nous ne pouvions nous lasser de l'écouter.

Nous avions remarqué en outre que, sur la galerie aux élégantes découpures qui couronne le sommet du minaret, le muezzin hésitait à trouver les points cardinaux vers lesquels il devait s'orienter pour crier sa prière, et que, comme s'il eût perdu la vue, ses mains semblaient chercher en tâtonnant quelque point de repère sur la balustrade. Il était aveugle en effet : un jour qu'il avait trop assidûment regardé dans les jardins du palais qui s'étendent au pied de la mosquée et où les femmes du sultan ont l'habitude de se promener à visage découvert, Mouley-Hassan lui avait fait crever les yeux.

Le kaïd qui nous racontait cette histoire mettait tant de simplicité dans son récit, il était si loin de penser à s'apitoyer ou à s'indigner, et cet acte de barbarie lui paraissait si naturel, qu'à l'entendre on mesurait à quel degré d'abaissement et de résignation servile onze siècles d'un despotisme sans frein et un fatalisme aussi écrasant que celui de la religion musulmane peuvent réduire un peuple.

Maroc, le 14 mars.

L'affaire que nous avons à traiter tirant en longueur, nous avons exigé du premier ministre qu'il nous donnât immédiatement audience. A huit heures du soir, notre escorte habituelle est venue nous prendre, et nous nous sommes rendus à cheval au palais de la Mamounia, précédés d'hommes portant de grandes lanternes que la clarté de la lune rendait d'ailleurs inutiles.

Par cette belle soirée, les cédratiers, les jasmins et les orangers de la Mamounia exhalaient un parfum pénétrant, et la lune donnait à leur verdure sombre des reflets magiques. Il y avait fête ce soir-là dans le harem du grand vizir, et le bruit de la musique venait jusqu'à nous. Cette musique, le parfum du jardin, l'éclat de la lune, la majesté des kaïds qui nous précédaient, tout ce qui nous environnait était d'un effet si féerique, que nous pouvions nous croire transportés dans un conte des *Mille et une nuits* ou égarés dans quelque rêve fabuleux.

L'entretien a duré une heure, et le grand-vizir s'est résigné à faire droit à nos demandes; il ne nous reste plus qu'à recevoir de

bouche du sultan la confirmation des réponses que nous avons obtenues. Nous avons pris alors congé de Si-Mohammed-ben-Larbi et nous l'avons laissé rejoindre ses femmes, ses tambourins, son thé à l'ambre et son hachich.

Maroc, le 15 mars.

Le sultan nous a reçus ce matin en audience. A neuf heures, un kaïd, en grand apparat, acccompagné d'une escorte nombreuse, est venu nous chercher à cheval et nous a conduits au palais. Au milieu de ce luxe de brillans costumes, de harnachemens chargés d'or et d'argent, d'armes étincelantes, nous faisions, mon collègue et moi, bien triste figure, serrés dans nos uniformes diplomatiques noirs bordés au collet et aux paremens d'une étroite broderie d'or.

La résidence du chérif marocain est à elle seule une ville, entourée de remparts, encombrée de constructions et coupée de jardins. Par les grandes portes ogivales qui découpent entre leurs parois rouge-brique des pans de ciel bleu, notre cortège entre dans la cour centrale, une vaste place carrée. Dans un coin, sous des arcades, les ministres, les kaïds et les hauts fonctionnaires se tiennent accroupis, traitant oralement les affaires publiques et prêts à se présenter à tout appel du maître. Au milieu de la cour attendent, les pieds entravés, des chevaux caparaçonnés de toutes couleurs et des mules couvertes de larges selles en drap rouge.

Le long des murs, en pleine lumière, trois ou quatre cents soldats du « Maghzen » et de la garde de l'empereur dorment ou fument, et tandis que la blancheur de leurs burnous se confond avec celle de la muraille, leurs longs fez pointus font une ligne rouge, comme des pimens séchant au soleil.

Nous traversons la cour jusqu'à une petite porte ouverte dans l'un des angles, et le kaïd-el-Mechouar, maître des cérémonies, court prévenir son souverain de notre présence. Et pendant que nous attendons là quelques instans, deux panthères apprivoisées s'approchent lentement de nous, tournant avec curiosité autour de ces inconnus dont les costumes sont différens de ceux auxquels elles sont habituées ; elles nous regardent fixement, s'étirent avec une nonchalance voluptueuse, ouvrent toute grande leur gueule écarlate, et, tirant leur langue râpeuse, arrachent de leur gosier un grognement fort déplaisant à entendre.

« Kallem-Sidna, notre maître vous appelle, » nous dit le kaïd-el-Mechouar en se prosternant à terre, et il nous introduit dans un petit pavillon en bois par-devant sa majesté.

Sa majesté chérifienne trône accroupie sur un large canapé tendu

de soie verte. Le reste du mobilier est étrange : dans un coin, une grande pendule posée à terre, — en face, une armoire vitrée, présent de quelque souverain européen, — au pied du trône un crachoir en fer-blanc placé près des babouches du maître.

Mouley-Hassan paraît avoir quarante-cinq ans ; ses traits sont réguliers, à l'exception des lèvres, qui sont lippues et qui témoignent que le sultan n'est pas de pure race arabe et que du sang nègre coule dans ses veines ; la peau est brune, tachetée par la petite vérole ; les yeux sont grands, clairs et très doux ; la physionomie est intelligente. Un haïck de laine blanche enveloppe la tête et recouvre tout le reste du corps, laissant entrevoir par endroits une robe de drap jaune, lisérée de vert sur les coutures. Les pieds, blancs et soignés comme des mains de femme, sont nus et découverts.

Le drogman explique longuement au sultan les motifs qui nous ont déterminés à venir conférer avec lui ; il expose nos griefs et, avec toute la phraséologie orientale, il rappelle à sa majesté que la France est une puissante nation et que son amitié vaut qu'on la mérite...

... L'entretien est terminé, nous allons nous retirer ; mais, d'une voix très douce et insinuante, Mouley-Hassan nous prie de retarder encore de quelques jours notre départ de Maroc, il veut que nous emportions d'agréables souvenirs de son hospitalité : « d'ailleurs, ajoute-t-il avec un air mystérieux, vous ne pouvez pas partir avant deux jours. » Nous prenons enfin congé de sa majesté et nous rentrons avec la même solennité dans notre palais.

Maroc, le 16 mars.

De grand matin, le kaïd-el-Mechouar est venu nous chercher pour nous mener hors de Maroc dans un palais où le sultan nous a fait préparer un repas et une fête. L'Atlas, couvert de neige, s'élève au loin dans les vapeurs rosées du matin, le ciel est encore laiteux et noyé dans une brume transparente ; l'air est frais et vif.

Au fond d'un bois d'orangers et de citronniers, que dominent des bouquets de palmiers et que traversent en tous sens des eaux courantes, un pavillon est préparé et une table est dressée. A peine y avons-nous pris place qu'un caïd, en grand costume bleu d'argent, couvert de haïcks blancs, la tête ceinte d'un large turban, s'avance majestueusement. Il est suivi par cinquante esclaves nègres portant sur leurs têtes de larges plats, recouverts d'un couvercle conique en palmes tressées.

Tout ce cortège défile devant nous et fait face à la table sur quatre rangs ; puis, sur un geste du kaïd, les esclaves posent leurs plats

à terre et les découvrent. Et voici l'étrange menu qui nous est offert :

Au premier rang, — des corbeilles de pain, de dattes, d'oranges, de figues et de bananes; du couscoussou aux œufs, du couscoussou au poulet; quatre plats de bœuf rôti ; deux plats de rôti de gazelle.

Au deuxième rang, — quatre plats de poulets au safran et aux œufs; saucisses de mouton enfilées dans des baguettes; tranches de mouton à l'huile et au safran saupoudrées d'amandes et de jaune d'œuf.

Au troisième rang, — fricassées de poulets, beignets de viande au safran, poulets aux cardons, quartiers de gazelle en ragoût.

Au quatrième rang, — quartiers de bœuf à l'huile et au safran; poulets à l'huile; confitures et gâteaux.

Pour boisson, du thé à la menthe, du thé à la verveine, du thé à l'ambre.

Tandis que nous touchons du bout des dents à ce menu effrayant, dont la rédaction a causé la mort de près de deux cents poulets, des musiciens chantent, jouent de la flûte ou frappent du tambourin.

Le maître des cérémonies, qui a pris place à notre table pour représenter le sultan, nous fait d'intéressans récits; il nous parle avec terreur de la puissance de son maître. Il nous fait remarquer que le kaïd si brillamment vêtu, qui est là debout devant nous, au milieu des plats, dont il dirige le service, porte à la cheville un anneau de fer. Et il nous raconte à ce sujet une histoire qui fait assez honneur à l'esprit de Mouley-Hassan. Ce kaïd, nous dit-il, a été un jour favori du sultan; mais la distinction dont il était l'objet lui a bientôt fait perdre le sentiment de son infimité, et son arrogance n'a pas tardé à lui faire perdre les bonnes grâces du maître. Ce jour-là, cependant, sa majesté était dans d'heureuses dispositions; elle ne donna pas l'ordre, comme elle a accoutumé, de faire empoisonner le favori en disgrâce ou de l'envoyer mourir de faim dans le cachot de quelque casbah. On lui mit seulement une chaîne aux pieds et une guenille sur le dos, et, en ce triste équipage, on le mena au marché pour être vendu comme esclave. Mais, secrètement, le sultan avait ordonné de laisser tomber les enchères jusqu'à 10 onces et d'adjuger son ancien favori à ce prix dérisoire. La vente terminée, il fit ramener le kaïd par-devant lui et lui reprocha son orgueil de la veille : « Vois, l'on t'a vendu au marché et l'on ne t'a estimé que 10 onces. C'est là tout ce que tu vaux : avais-tu lieu d'être si fier? » Puis il lui rendit la liberté, lui imposant en souvenir de sa disgrâce le port de l'anneau de fer qui lui avait été rivé à la cheville.

Maroc, le 17 mars.

Nous prenons notre dernier repas à Maroc; demain, à la première heure, nous serons partis. Les charges de nos chameaux et de nos mules sont prêtes ; les caisses d'armes, d'étoffes, de tapis et de bibelots que nous emportons de la grande ville africaine où nous venons de passer dix jours sont arrimées sur les bâts; nos montures sont ferrées à neuf; la nouvelle escorte qui doit nous conduire campe à nos portes.

On vient nous prévenir qu'un kaïd est là qui, au nom du sultan, demande à nous parler. Nous allons à sa rencontre et nous recevons de lui les présens que Mouley-Hassan nous envoie en souvenir de notre mission : pour le premier secrétaire, un cheval et un sabre; pour moi, un cheval. Ce sont deux bêtes splendides; l'une gris pommelé, l'autre gris de fer, à longue crinière, les jarrets nerveux, l'encolure en gorge de pigeon, les pieds finement attachés.

Entre Azemour et Dar-al-Beïda, le 24 mars.

Nous avons refait toute la longue route qui sépare Maroc de la mer, campant aux mêmes endroits, puisque ce sont les seuls où l'on puisse trouver un peu d'eau, et maintenant nous remontons, par la voie de terre, les cent cinquante lieues de côte qui nous séparent encore de Tanger.

Le voyage cesse d'être monotone : de trois en trois jours environ, nous rencontrons une ville. C'est d'abord Azemour, avec ses vieux remparts qui dominent à pic un large fleuve, aux eaux profondes, ensablé à la barre de son estuaire, l'Oum-er-Rbia.

A Azemour, comme dans toutes les villes où il n'y a ni consuls ni comptoirs européens, le fanatisme est vivace; et, aux injures que nous entendons sur notre passage à travers les rues, nous reconnaissons la sagesse du conseil qui nous a été donné de ne jamais sortir sans escorte. L'aspect général d'Azemour est le même que celui de toutes les villes de la côte. La misère y paraît cependant plus navrante que partout ailleurs. Près des portes de la ville, nous avons ramassé un enfant qui se mourait de faim, et voici que nous frôlons dans la rue une femme en haillons, à demi nue, dont tout le corps est couvert de pustules de variole et dont la tête, horriblement enflée, n'est qu'une plaie suppurante.

D'Azemour à Dar-al-Beïda, il y a deux jours de marche. Toute cette région, qui est aujourd'hui misérable et dévastée, fut autrefois l'une des plus florissantes du Maghreb. Les anciens géographes

vantaient la richesse de ses habitans et le luxe de ses villes. L'un d'eux ajoutait : « Leurs femmes sont blanches et se piquent d'estre belles et bien parées, portant force joyaux d'or, d'argent, de perles et de cornalines aux bras, à la gorge et aux oreilles : elles sont fort amoureuses des estrangers. » Au lieu de ce séduisant tableau, je n'ai sous les yeux, dans ce douar que nous traversons, que des femmes hâves, décharnées, épuisées de travail, défigurées par la misère et les maladies, sans pudeur. Mais, comme si la coquetterie était le dernier sentiment qui survive en la femme, un bracelet grossièrement argenté cercle leurs bras de squelette et une chaînette ornée de pendeloques rattache sur leurs seins les plis d'un haïck en lambeaux.

Rabat, le 28 mars.

Pour remonter de Dar-al Beïda vers le nord et atteindre Rabat, il nous a fallu traverser une région habitée par les tribus berbères des Zaïrs, qui sont actuellement en insurrection contre le sultan. Le pacha de Dar-al-Beïda, qui répond de notre sécurité, ajoute une soixantaine de cavaliers à notre escorte et nous recommande de faire marcher notre caravane en bon ordre, de serrer les distances et de ne laisser en arrière ni homme ni bête. Le soir, au campement, quelques sentinelles de plus que de coutume veillent autour de nous; grâce à ces précautions, le lendemain, sans encombre, nous entrons à Rabat.

Rabat est situé à l'embouchure de l'Oued-bou-Ragrag, en face de Salé, la ville sainte. C'est, après Fez et Maroc, la ville la plus considérable de l'empire du Maghreb. Elle a eu ses jours de splendeur, comme en témoignent les ruines superbes de sa casbah, dont les portes ogivales aux fines dentelures de pierre sont du plus pur style arabe, et le minaret de sa mosquée inachevée sur le modèle duquel ont été construits les minarets de la Koutoubia de Maroc et de la Giralda de Séville.

Du haut de cette casbah, la vue est admirable : à 100 mètres à pic, sous nos pieds, l'océan qui vient battre le rocher lentement en lames larges et régulières, — devant nous la ville de Salé avec ses mosquées et ses jardins touffus, — puis, vers la droite, les ruines de Chellah et le grand minaret de Rabat. Le soir, au clair de lune, par une nuit limpide et étoilée, ce spectacle est enchanteur et le scintillement de la rivière, qui se glisse comme un long serpent d'argent entre les remparts des deux villes, lui donne un aspect fantastique.

A Chellah, qui est situé sur le fleuve, à 3 kilomètres de Rabat, s'élevait autrefois la colonie carthaginoise de Sala, point extrême

atteint par la colonisation punique. Les Romains, qui s'y établirent par la suite, ne plantèrent jamais plus loin leurs aigles et marquèrent là la frontière méridionale de la Tingitane impériale. A partir d'ici, nous rentrons donc dans les limites du monde ancien et nous en retrouvons les traces, puissamment imprimées, dans les débris antiques déterrés à Chellah : ce sont des murs recouverts encore de leur *pavimentum*, des voûtes construites en pierres de grand appareil, un aqueduc en ruines, des fragmens de statues.

Le fils du ministre des affaires étrangères, Sidi-Bargash, avisé de notre passage à Rabat, nous a invités à dîner. C'est pour nous une excellente occasion de voir un intérieur maure confortable et luxueux : car les maisons que nous avions pu visiter précédemment à Tanger n'offraient que peu d'intérêt. Tanger est, en effet, considérée comme la ville impure du Maghreb, une cité où les chrétiens ont leur franc parler, où les juifs osent passer sans se déchausser devant les mosquées. Aussi, les seuls Maures qui consentent à y vivre sont ceux que leurs fonctions officielles y retiennent, et ceux-ci mêmes affectent de n'y avoir qu'un pied-à-terre : leur véritable installation, leurs femmes, leurs enfans demeurent à Tétuan, à Rabat, à Fez et à Salé.

La demeure de Sidi-Bargash, à Rabat, est bâtie en pierres de taille, et, du dehors, elle a cet aspect triste de toutes les maisons arabes qui sont disposées de manière à cacher absolument la vie privée des habitans. Pas de fenêtres sur la rue, ou, tout au plus, deux ou trois lucarnes grillées. On n'aperçoit aucun de ces élégans moucharabiehs qui décorent d'une façon pittoresque les rues des villes musulmanes dans le reste de l'islam, mais dont l'usage est peu répandu au Maroc.

Par une porte ornée de ferrures on entre dans un long vestibule resserré, formant deux angles droits de façon que, de la rue, on ne puisse jamais rien apercevoir de ce qui se passe à l'intérieur ; une grosse lanterne, en forme de kouba, éclaire ce couloir et fait miroiter les faïences qui lambrissent les parois. On parvient ainsi dans une cour étroite, entourée de portiques sur les quatre côtés et rappelant tout à fait les dispositions de l'*impluvium* des maisons romaines ; elle est pavée de mosaïques ; les murs sont recouverts jusqu'à $1^{m},50$ du sol d'azulejos, vert émeraude, blanc laiteux, ou bleus, d'un bleu foncé jusqu'à paraître noir. Dans un coin, une fontaine verse continuellement une eau claire qui vient couler par des rigoles de marbre jusqu'en un bassin situé au milieu de la cour. Les pièces qui s'ouvrent et prennent jour sous ce portique sont uniformément blanchies à la chaux et n'ont d'autre décoration que les sculptures de leurs plafonds, où l'on peut admirer sans se lasser la merveilleuse fantaisie de l'imagination arabe. Des por-

tières en soie jaune paille, brodées de mille couleurs, mais harmonieuses de ton, retombent devant les larges baies ogivales qui donnent accès sur la cour.

Le rez-de-chaussée est surmonté d'un étage où sont les appartemens des femmes. Elles y étaient naturellement enfermées quand nous nous rendîmes à l'invitation de Sidi-Bargash.

Un repas copieux et indigeste nous était servi dans la pièce principale qui sert de salon et qui avait été brillamment éclairée pour la circonstance. Ne touchant que du bout des dents aux plats qu'on me servait, laissant paresseusement à mon compagnon de voyage le soin de converser par drogman avec Sidi-Bargash, j'essayai, pendant les deux longues heures que dura le festin, de me représenter ce que devait être l'existence de notre hôte dans cette demeure retirée, ce que pouvait être une vie qui s'écoule sans autre occupation intellectuelle que les cinq prières du jour, sans autre distraction que quelques parties de chasse, sans autre société intime que celle de quelques parens rapprochés, car la réclusion imposée aux femmes a forcé les musulmans rigides à cloîtrer leur vie, sans autre émotion enfin que le souci toujours poignant de dissimuler ses richesses à l'avarice du sultan et à la cupidité de ses kaïds.

Vers le milieu du dîner, mon ami me fit remarquer discrètement que, sur le balcon du premier étage situé de l'autre côté de la cour, trois femmes voilées, les épouses de Sidi Bargash, avaient soulevé la portière de leur appartement et regardaient avec curiosité les invités de leur maître. Un instant après, la portière retomba; elles disparurent. Je pensai alors à l'existence bien plus misérable encore de ces créatures, que la vie monotone des harems déprave ou plonge à jamais dans une somnolence mortelle, dont rien ne les vient éveiller. Elles consument leurs jours à ne rien faire que prier, manger, se parer et dormir; pour elles. il n'y a ni relations de société, ni culture d'esprit, ni conversation. Tout au plus, de temps à autre, leur seigneur et maître fait-il venir, afin de les distraire, des almées qui exécutent des danses, et quelles danses! Je me rappelle encore avec quelle indignation deux jeunes femmes européennes, invitées à une fête de ce genre dans un harem de Tanger, s'enfuirent toutes scandalisées du spectacle qu'on leur avait offert. Tout le reste du temps, elles demeurent des heures entières immobiles, accroupies, perdues dans des rêves obscurs ou abandonnées à quelque égarement de sensualité. Comme en des corps sans âme, l'instinct tient lieu en elles de sensibilité et d'intelligence. Qui sait cependant si parfois un drame de passion silencieux et caché ne se joue pas dans ces consciences endormies, ou si l'une d'elles, réagissant contre le milieu qui l'enserre, ne se crée pas

par l'imagination un monde moral meilleur, plus élevé et plus délicat?

Les femmes arabes qui, durant les premières années de leur jeunesse, ont souvent un grand charme, une rare perfection de formes, de l'élégance dans la démarche et le maintien, et surtout une fascination étrange dans le regard, perdent vite leur beauté : de bonne heure, le défaut d'exercice, les grossesses ou les pratiques abortives ruinent leur santé et défigurent leurs traits; et leur physionomie ne respire plus qu'une indifférence stupide, une apathie absolue et une grossière sensualité.

... Rabat est depuis des siècles le centre de l'industrie des tapis au Maroc, et ses artisans ont produit autrefois des chefs-d'œuvre qui peuvent rivaliser avec ceux du Kurdistan, de Mesched et de Ferhan. C'étaient des tapis d'un tissu ras et moelleux, d'une richesse de dessin qui, sans dégénérer jamais en mauvais goût, admettait la plus libre fantaisie, d'une ordonnance savante dans la composition et surtout d'une harmonie de couleurs qui éblouissait l'œil et le charmait à la fois. Les ouvriers de Rabat étaient, en outre, d'admirables chimistes, et les couleurs qu'ils employaient conservent encore une solidité, un éclat incomparables. La tradition de cet art s'est perdue; les tapis que l'on fait aujourd'hui sont mal dessinés, les tons s'y heurtent sans transition, et, un an à peine après leur confection, les couleurs ont passé pour prendre une teinte jaune ou verdâtre.

... Près de Chellah sont enterrés les anciens sultans du Maroc. Leurs tombes en ruines sont enfouies dans des bouquets de figuiers et d'orangers qu'ombragent de hauts cyprès. L'endroit est abandonné; la végétation a tout envahi. Il s'exhale de ce cimetière délaissé une grande mélancolie qui n'est pas sans charme. On se laisse aller à penser que ceux qui reposent là ont connu l'empire du Maghreb dans son éclat et sa puissance, que leur histoire a eu des pages non moins brillantes que celles des grands califes abbassides, et qu'il ne leur a manqué qu'un Maçoudi pour les chanter aussi dans ses *Prairies d'or*. On se rappelle enfin que cette race arabe, si avilie, si dégradée aujourd'hui, a été à d'autres époques une race d'artistes, de poètes et de savans, qu'elle eut un sentiment délicat du beau, une grande douceur de mœurs, des habitudes de société très raffinées, qu'elle réunit en un mot tous les élémens d'une civilisation brillante, « d'une civilisation, comme le dit M. Renan, où, en de certaines heures, on se surprend à désirer d'avoir vécu. »

Le 30 mars.

Nous quittons Rabat de grand matin, et toute notre caravane passe, en de larges barcasses, à Salé, sur l'autre rive de l'Oued-bou-Ragrag.

Salé, la cité sainte du Maroc, est une ville de fanatiques farouches où aucun chrétien n'a jamais demeuré et que quelques rares Européens ont pu traverser. Bien que le pacha soit venu en personne pour nous faire escorte, nous entendons murmurer contre nous, à plus d'une reprise, le *kelb ben kelb*, « chiens, fils de chiens, » et nous remarquons que l'on évite de nous faire passer devant les mosquées.

Pendant toute la journée, nous traversons la forêt de chênes-lièges de la Mamora, et devant nous, presque à chaque pas, se lèvent des outardes, des faisans et des courlis que nous saluons de coups de fusil. Et vers le soir, après avoir franchi l'Oued-Sebou, le plus grand fleuve du Maroc, qui roule majestueusement, à pleins bords, ses eaux limoneuses, nous dressons nos tentes près d'une kouba abandonnée, au milieu d'un champ d'asphodèles.

Voici déjà treize jours que nous avons quitté Maroc, poursuivant notre route à travers une région presque partout désolée, ne rencontrant en dehors des villes que quelques douars misérables perdus dans un pays désert, marchant dix heures par jour, obligés de nous orienter à vingt reprises pour trouver notre chemin, que rien n'indique, cherchant à chaque cours d'eau un gué où nos bêtes de somme, harassées et surchargées, ne risquent pas de se noyer et de perdre nos bagages, laissant à chaque étape un cheval ou un mulet fourbu ou mort de fatigue. Et nous-mêmes, la fatigue commence à nous abattre.

A Larache (El-Araish), où nous arrivons un jour plus tard, l'hospitalité de l'agent consulaire de France nous remet sur pied et nous rend courage. Larache est bâti à l'embouchure du Lixos, près de l'emplacement de la ville phénicienne de Loukhos, dont on retrouve encore quelques vestiges.

Là, de l'autre côté de la rivière, à 200 mètres devant nous, était situé le jardin fameux que gardaient les Hespérides, sous la protection d'un dragon. Un second bras de la rivière, desséché aujourd'hui, en faisait une île. C'est là, suivant la fable, qu'Atlas vint ravir les fruits d'or pendant qu'Hercule soutenait à sa place, sur ses épaules, le lourd fardeau du monde. Pline, qui vivait en un temps où les dieux commençaient de partir pour leur éternel exil, ne croyait déjà plus à cette poétique tradition et, décrivant ce pays, il disait : « La mer pénètre dans l'estuaire du Lixos en trajets sinueux : aujourd'hui, on

explique le dragon et sa garde par cette disposition des lieux. Dans cet estuaire est une île basse; on y voit un autel d'Hercule, mais, du célèbre bois qui produisait des pommes d'or, il ne reste que des oliviers sauvages. »

C'est ce texte, appuyé de quelques autres, qui a permis à M. Tissot, ancien ministre de France au Maroc, de déterminer dans un savant mémoire l'emplacement exact du jardin de l'antiquité et de l'autel d'Hercule.

Et le lendemain, en me remettant en route, j'éprouvais une impression étrange de me trouver ainsi transporté en plein poème, en pleine mythologie, pendant que mon cheval brisait en marchant quelque branche d'olivier ou écrasait le tapis de mauves qui recouvre aujourd'hui le sol du bois sacré aux fruits merveilleux.

Le 3 avril 1883.

Il nous a fallu près de deux jours pour franchir les contreforts escarpés qui de l'Atlas vont aboutir au cap Spartel, et tout à coup, du haut d'une colline, nous apercevons enfin Tanger, nous revoyons son minaret vert, les pavillons de ses légations flottans au vent, son golfe où se balance une canonnière espagnole, et son merveilleux tableau de fond resté toujours admirable après ce que nous venons de voir : Gibraltar, baigné au loin dans une brume argentée, le détroit bleu moiré tacheté de voiles blanches, la côte d'Espagne vaporeuse et comme lavée de teintes rosées, et la petite ville de Tarifa qui brille là-bas et dont la blancheur éclatante miroite au soleil.

C'est le dernier décor de la brillante féerie à travers laquelle je viens d'accomplir cette longue promenade. Alors, tandis que ma pensée se reporte avec impatience vers les affections chères que j'ai laissées en France et dont je n'ai reçu depuis plus de trente-six jours aucune nouvelle, voici qu'involontairement, par contraste, sans doute, je songe aussi aux rigueurs de l'hiver qui enveloppait Paris de brouillards ou le couvrait de neige pendant que le soleil me versait sa chaleur et sa lumière; et les vers de Dante me reviennent à la mémoire :

O settentrional vedovo sito,
Poichè privato se' di mirar quelle.

« O contrée du Nord, pauvre veuve puisque tu es privée de connaître les splendeurs du Midi! »

MAURICE PALÉOLOGUE.

LES

BOUCLES D'OREILLES

CONTE.

I.

Levée au point du jour pour faire le chemin,
Vers un hôtel princier du faubourg Saint-Germain
Dont le lierre envahit la porte blasonnée,
Accourt, de grand matin, l'ouvrière en journée.
Dans le brouillard, parmi les maçons au pied lourd,
Qui, leur pain sous le bras, descendent le faubourg,
La mignonne fillette arrive de Plaisance
Et traverse, gantée et mise avec décence,
La cour au sable frais que son pas fait crier.
Un groom, guêtré de cuir, suivi d'un chien terrier,
Lui sourit au passage, une paille à la bouche.
Mais l'enfant va plus vite et dédaigne, farouche,
L'hommage du bel homme en culottes chamois.

L'ouvrière travaille ici depuis un mois.
Malgré les yeux hardis des valets d'écurie,
Elle s'y plaît beaucoup... Trois francs, et bien nourrie!..
Dans le petit salon, d'où l'on voit le jardin,
Son ouvrage du jour est prêt, dès le matin,

Et son café servi par la femme de charge.
Tout lui parle, en ce lieu, de vie heureuse et large.
La cheminée, où flambe un joyeux feu de bois,
A son marbre encombré de bibelots chinois.
Dans des panneaux bordés de dorures légères,
On a peint des bergers aux pieds de leurs bergères.
Les murs sont d'un blanc doux; tout est riant et clair.
Dehors, le parc, — on touche à la fin de l'hiver, —
Est déjà printanier sur ses pelouses fraîches.
Les arbres dépouillés laissent voir les deux flèches
De l'église voisine, et des pigeons ramiers
Vont des clochers aux nids dans leurs vols familiers.
Tout ici semble faire accueil à la fillette,
Qui, pour accommoder quelque objet de toilette,
S'est mise à l'œuvre et tire allégrement son fil,
— Tout, jusqu'au grand portrait équestre, de profil,
D'un aïeul en perruque, au nez de grande race,
Avec le cordon bleu traversant sa cuirasse,
Qui gagne, en agitant un court bâton doré,
La bataille qu'on voit sous son cheval cabré.

Dire que, l'autre mois, elle était sans ouvrage!
Oh! comme elle a bien fait de prendre son courage
A deux mains et d'aller au couvent voir la sœur!..
Justement on avait le même confesseur;
On l'avait remarquée aux vêpres, les dimanches.
Sœur Agathe, cachant ses deux mains sous ses manches,
Écouta sa requête et fit un gros soupir.
Mais, dès le lendemain, on la faisait venir
Pour travailler, et tous les jours, chez la duchesse.

Comme, dans ce milieu de luxe et de richesse,
On était bon pour elle et comme on lui parlait!
Toujours : « Mademoiselle » et toujours : « S'il vous plaît. »
Très timide, elle s'est pourtant apprivoisée.
Dans cette belle chambre, auprès de la croisée,
Devant ce grand jardin par instans regardé,
Quand, toute à son travail, le doigt coiffé d'un dé,
Elle coud vivement, en cassant des aiguilles,
Surviennent quelquefois la duchesse et ses filles,
Les deux aimables sœurs qui se ressemblent tant.
Pour parler de toilette on s'arrête un instant,
Et la fille du peuple en est toute charmée;
Car ce sont des : « Bonjour, mademoiselle Aimée! »

— « Et ce fameux peignoir? eh bien! avance-t-il? »
La grisette, piquant dans l'étoffe son fil,
Explique aux jeunes sœurs, auprès d'elle penchées,
Comment elle fera des bordures ruchées;
Et l'on s'oublie alors en ces discours profonds
Qu'ont les femmes toujours à propos de chiffons.
L'ouvrière aime à voir les nobles demoiselles;
Et le parfum léger qui voltige autour d'elles,
Leur voix fraîche, leur teint pur sans vulgaire éclat,
Tout flatte et satisfait son instinct délicat.
Elles disent: « Maman, vois donc, c'est une fée!..
« Quelle adresse! quel goût!.. » Et, comme réchauffée
Par l'éclair bienveillant jailli de leurs beaux yeux,
Quand ces dames s'en vont, l'enfant travaille mieux.

Pour elle on a d'ailleurs des égards sympathiques,
Elle ne mange pas avec les domestiques.
Un laquais en livrée et moulé dans ses bas,
Apporte un guéridon à l'heure des repas,
Met la nappe et lui sert un tas de bonnes chose
Dans de la porcelaine où sont peintes des roses,
Et des mets inconnus dont le goût la surprend,
Et des gros fruits comme on n'en voit qu'au restaurant.
Ce bien-être lui fait plaisir; elle apprécie
Tous ces riens d'élégance et d'aristocratie:
Telle une fleur chétive et poussée en un coin,
Qui n'a vu le soleil, au printemps, que de loin,
Lorsqu'un rayon de juin un instant la visite,
S'épanouit un peu dans l'ombre qu'elle habite.

II.

Mais le soir vient. Il faut rentrer à la maison.

Franchissant de nouveau la porte au vieux blason,
Elle part à travers la foule qui circule.
Le gaz est blême encor; la fin du crépuscule
Met des tons saumonés dans le ciel d'un vert fin;
Et les passans nombreux se hâtent, ayant faim.
Elle aussi se dépêche, ayant près d'une lieue
A faire pour revoir le fond de sa banlieue,
Et son triste logis, et la soupe et le bœuf
Que déjà doit servir le père, deux fois veuf,
Vieil ouvrier courbé de tirer la bricole,
A ses deux petits gars revenant de l'école.

Elle songe, à présent, à ce père. Pourvu
Qu'il soit rentré déjà, pourvu qu'il n'ait pas bu,
Pourvu qu'il n'ait pas fait aux enfans une scène;
Car, ce soir, il a dû recevoir sa quinzaine,
Et, des fois, il s'en va nocer pendant deux jours.
Dans le fourmillement du peuple des faubourgs,
Elle se hâte, en proie aux chagrins de famille.
Sans s'entendre appeler : « Le joli brin de fille, »
Évitant, d'un détour brusque sur le trottoir,
L'homme gris qui trébuche au seuil de l'assommoir.
Ses charmans yeux baissés, un gros souci dans l'âme,
Marchant vite, l'enfant a des façons de dame,
Qui la font respecter du rôdeur libertin.

Cependant elle arrive à son quartier lointain,
Où les passans ont l'air de fusilleurs d'otages.
Elle atteint sa maison, monte ses cinq étages,
Entre chez elle... Ainsi qu'elle l'a pressenti,
Son père, — vilain homme! — a fait le samedi.
Les deux gamins, auxquels elle tient lieu de mère,
Rentrés depuis longtemps de l'école primaire
Et tout seuls au logis, ont déjà peur un peu.
Elle donne un coup d'œil bien vite au pot-au-feu,
Rassure les enfans d'une bonne parole,
Met le couvert, allume une lampe à pétrole,
Et, quand les deux petits enfin rassasiés,
Ayant dîné trop tard, dorment sur leurs cahiers,
Elle rêve.

Mon Dieu, que cette chambre est laide!
La lampe la remplit d'une odeur âcre et tiède.
Sur le fauteuil qui perd son crin, un chat pelé
Auprès du petit poêle en fonte est installé.
Au mur pend une image à moitié déchirée :
— Gambetta, tête nue, en pelisse fourrée,
D'un geste de tribun guidant les bataillons. —
Les enfans assoupis sont vêtus de haillons.
C'est la misère!.. — Alors l'humble enfant se rappelle
L'hôtel vaste et pompeux, la chambre large et belle,
Le joli déjeuner et toutes ses douceurs,
Et la noble duchesse et les deux jeunes sœurs
Qui viennent auprès d'elle, alors qu'elle travaille,
Si fraîches, se tenant gentiment par la taille,

Avec les calmes yeux et le teint pur et clair
Des heureux d'aujourd'hui, de demain et d'hier.
Ah! si l'on comparait leur vie avec sa vie!..
Qu'éprouve-t-elle donc? Serait-ce de l'envie?
Ce mauvais sentiment la fait pourtant frémir...
Très lasse, elle s'accoude et voudrait bien dormir.
Dans la maison, il règne un si profond silence
Qu'elle se laisse aller à cette somnolence;
Mais un fracas connu vient soudain l'éveiller...

C'est son père ivre-mort tombant dans l'escalier!

III.

Huit jours après, Aimée était à son ouvrage,
Et rien n'avait changé du superbe entourage.
Ratissant les massifs, un garçon jardinier
Travaillait dans le parc un peu plus printanier.
Les bergers des panneaux, gardant la même pose,
Offraient leurs agnelets ornés d'un collier rose,
Et l'ancêtre, campé sur son fougueux cheval,
Livrait plus que jamais son combat triomphal.

L'ouvrière cousait, quand les deux demoiselles
Arrivèrent gaîment, en toilettes nouvelles,
Se ressemblant toujours comme deux gouttes d'eau.

« Mademoiselle, on vient pour vous faire un cadeau,
Dit l'aînée. Il s'agit de ces boucles d'oreilles.
Nous les portons, ma sœur et moi, toujours pareilles,
Et nous distribuons parfois nos vieux bijoux...
Nous avons donc gardé cette paire pour vous
Et nous avons donné la seconde à Julie. »

Une confusion qui la rend plus jolie
A fait rougir Aimée; elle ne sait comment
Exprimer sa surprise et son remercîment.
Mais, avant qu'elle puisse assembler ses paroles:

« Laissez-nous faire, » ont dit les deux charmantes folles;
Car elles sauteraient volontiers au plafond,
Tant leur cœur est joyeux du plaisir qu'elles font.
Et chacune aussitôt s'empare d'une oreille
Qui, sous l'émotion, devient chaude et vermeille,

Fait en un rien de temps le travail compliqué
D'enlever de son trou le pendant de plaqué
Acheté par Aimée à la « boutique à treize, »
Et d'y substituer, tout en souriant d'aise,
La frêle tige d'or où frissonne un saphir.

« Elle est blonde! Cela lui convient à ravir!..
Quel bonheur!.. Un miroir! Vite! Qu'elle s'y voie!.. »

Et voici que l'enfant du peuple, ivre de joie,
Regarde étinceler, — spectacle fabuleux! —
Deux diamans d'azur auprès de ses yeux bleus.
Quoi! ces oreilles-là, vraiment, ce sont les siennes!..
Elle en tremble... Et pourtant les deux patriciennes,
Ne sachant même pas ce que vaut leur présent,
Ont donné ce bijou de luxe en s'amusant,
Comme, au verger, quand juin souffle ses chaudes brises,
Les gamines se font des boucles de cerises.

IV.

La nuit tombe. Huit jours encor se sont passés.

L'ouvrière revient chez elle à pas pressés.
Les deux sœurs, si souvent sur son travail penchées,
L'ont comblée aujourd'hui de cornets de dragées,
Car la plus jeune, espiègle au sourire taquin,
La veille était marraine à Saint-Thomas-d'Aquin.
Aimée a le cœur gros pourtant et n'est pas gaie.
Son père, absent trois jours, a bu toute sa paie.
Hélas! elle a quitté le logis sans savoir
Si les enfans auraient de quoi souper, ce soir.
L'ivrogne, — elle le gronde, à présent, quelle honte! —
Devait à son patron demander un acompte.
Elle rentre en songeant :
« L'aura-t-il obtenu? »

L'incorrigible! Il n'est pas même revenu.
Dans la chambre glacée, elle trouve les mioches
Seuls et sans pain. — Elle a des bonbons plein ses poches! —
Elle ouvre le buffet. Pas de pain! pas de pain!
Déjà son frère aîné lui dit : « Nous avons faim; »
Et le cadet — il a cinq ans — a l'air tout sombre.
Alors, dans un miroir cassé, pendu dans l'ombre,

L'ouvrière, tournant au hasard ses yeux fous,
A ses oreilles voit briller les deux bijoux...
Et les petits sont là, dont le regard implore!
Le mont-de-piété doit être ouvert encore.
Elle sort brusquement en se touchant le front...
N'ayez pas peur. Ce soir, les enfans souperont.

Cette nuit-là, ce fut la pire de ses veilles.
Comment faire, à présent, sans les boucles d'oreilles?
Chez ces dames, demain, comment se présenter?
Et leurs regards surpris, comment les supporter?..
Tout dire?.. Mais dût-on croire son témoignage,
Il faudrait avouer les bijoux mis en gage,
Son salaire mesquin qui ne peut tout payer,
Et le vice du père, et l'horreur du foyer!..
Dieu! Si l'on supposait qu'elle invente une histoire!
Puis, ce serait bien pis si l'on devait la croire.
On lui voudrait donner la charité!.. Jamais!
Non, non! Elle oubliera le chemin désormais
De la noble maison qui pourtant lui fut bonne;
Elle craint d'inspirer, en acceptant l'aumône,
A ces cœurs qui pour elle eurent quelque amitié,
Un peu de ce mépris que contient la pitié.
Elle travaillera n'importe où, l'ouvrière,
— Gens heureux, jugez-la trop honteuse ou trop fière;
Blâmez-la, gens heureux. Je l'aime et je la plains! —
Et, pour le méchant père et les deux orphelins,
Elle ira, s'il le faut, demain, la désolée,
Ainsi que dans l'hiver de la grande gelée
Où l'on avait vendu la paillasse et les draps,
Coudre, à vingt sous par jour, le linge des soldats!

V.

Or, hier, accompagnant ses filles, la duchesse
Contait à sœur Agathe, au sortir de la messe,
Comment sa protégée, — « une perle, ma foi! » —
N'était plus revenue, et sans dire pourquoi,
Malgré tous leurs efforts de bonté délicate.

La sœur fut très confuse et dit:
« C'est une ingrate. »

François Coppée.

REVUE DRAMATIQUE

Odéon : *Feu de paille,* comédie en 1 acte, en vers, par M. Émile Guiard. — *Mahomet.*

L'Odéon, dans cette disette où nous sommes, nous a régalés d'un grain de mil, ou plutôt de bon blé, qui, même en d'autres temps, aurait fait notre affaire. C'est une comédie de peu de poids que la nouvelle pièce de M. Émile Guiard, *Feu de paille :* c'est pourtant une comédie. Cet opuscule, si modeste qu'il soit, contient un soupçon de matière comique ; et surtout il a le ton et le tour du genre. Un neveu de M. Augier, voilà bien l'auteur : il est de vraie souche gauloise, et de spirituelle et robuste bourgeoisie. Sa malice a de la bonhomie et sa verve est toute franche : sa gaîté, qui n'exclut pas une grâce honnête, paraît l'humeur d'une santé heureuse ; il aurait de l'éloquence à l'occasion, ce ne serait que l'emploi naturel de sa force. Qu'il s'agisse d'exprimer une idée plaisante, il trouve le trait agile et qui va droit ; qu'il s'agisse de soutenir quelque sérieuse pensée, il a le discours plein et dru. Dans l'un et l'autre cas, il est le maître de son vers et le manie avec aisance. Même, à parler net, le talent de M. Guiard nous paraît assez vigoureux, et, malgré quelques menues fautes, assez sûr de lui maintenant pour qu'on souhaite de le voir s'ébattre en de plus grands sujets. Certain personnage de *Feu de paille,* un mari fidèle, mais fat, qui se croit volontiers menacé de devenir infidèle et qui s'en désole, mériterait, à lui seul, plus d'espace pour développer son caractère. Comment une jeune veuve, conseillée par la femme de cet innocent et usant de son travers, feint de nouer une intrigue avec lui pour attiser la jalousie d'un galant, refroidi tout à l'heure par l'hypothèse de justes noces ; comment elle s'aperçoit, après avoir rallumé cet amour, qu'elle n'a pour un tel prétendant que les sentimens qu'il mérite, et comment ce double feu est reconnu pour « feu de paille, » — conter cette

historiette en badinant, c'est nous offrir, sciemment ou non, une dilution de *la Visite de noces ;* mais pousser ce badinage en vers d'une telle venue qu'ils rappellent tantôt que l'oncle de l'auteur, son bon oncle de France, a fait *la Ciguë*, et tantôt qu'il a fait *Paul Forestier*, n'est-ce pas presque une duperie? L'étoffe, en vérité, est trop cossue pour la coupe que l'auteur en a faite; nous le prions, pour une prochaine fois, de tailler en plus grand.

Feu de paille est gentiment joué par MM. Amaury et Barral, Mlles Marie Eiram et Rachel Boyer. Telle quelle, cette petite pièce aurait pu se produire avec plus de tapage : elle s'est glissée, avec une discrétion presque sournoise, dans une représentation populaire du lundi.

Mais que parlé-je de plus de tapage et de représentations populaires? Elle a failli, justement, être marquée par un coup de canon, cette série de spectacles à prix réduit. Et c'est à peine si j'use de métaphore : au moins aurait-on tiré des pétards sur la place de l'Odéon. Il était question de célébrer, le 20 février au soir, l'anniversaire de la mort de Voltaire par une reprise solennelle de *Mahomet*. Le bruit s'était répandu que cette cérémonie se préparait à l'instigation et sous le patronage du conseil municipal de Paris.

Ce lundi, sans doute, le quatier latin serait ému, comme le lundi 11 juillet 1791, alors que la pompe ordonnée par David avait porté les restes de Voltaire au Panthéon. Cette fois encore, pour fêter ce « mortel divin » retentirait l'hymne de Marie-Joseph Chénier avec la musique de Gossec :

Le flambeau vigilant de ta raison sublime
Sur des prêtres menteurs éclaira les mortels;
Fléau de ces tyrans, tu découvris l'abîme
Qu'ils creusaient au pied des autels!..

Ainsi monteraient vers l'auteur, dans un entr'acte de *Mahomet*, les meilleures voix des bataillons scolaires réunies en orphéon. Et dans les couloirs du théâtre, on vendrait, au profit des détenus politiques, une brochure de M. Edgard Monteil sur Voltaire, apôtre de l'enseignement laïque et obligatoire; pour épigraphe, le publiciste aurait choisi apparemment ce passage d'une lettre à d'Alembert : « Il ne s'agit pas d'empêcher nos laquais d'aller à la messe; » — à moins qu'il n'eût préféré ceci, adressé à M. de La Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés; » — ou ceci encore, à Damilaville : « Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps et la capacité de s'instruire; ils mourraient de faim avant de devenir philosophes. »

De vrai, si nos conseillers voulaient honorer Voltaire, c'était leur Voltaire, à eux, et non celui de ces lettres; c'était le Voltaire placé, bon gré mal gré, par la légende, dans l'Olympe des fétiches révolutionnaires, en dépit de documens aussi décisifs que ceux-ci et par cette raison seulement qu'il détesta l'*infâme*. « Écraser l'infâme, » n'est-ce pas, encore ajourd'hui, de quoi s'occupent principalement nos édiles? Aussi, ayant élu pour lieu de cette cérémonie un théâtre, comme l'endroit public le plus sonore, ils avaient élu, parmi les tragédies de Voltaire, comme la plus caractéristique de son génie, *Mahomet, ou le Fanatisme*.

Il a fallu toutefois en rabattre de ces belles espérances. Était-ce un faux bruit que les jésuites avaient semé pour leurrer et décevoir la population? Ou bien quelque objet plus actuel a-t-il détourné ces messieurs de cette ombre illustre? Ou bien M. Porel, nouveau directeur, a-t-il craint ce coup d'éclat? Toujours est-il que *Mahomet* a été joué sans bruit, après le 20 février, comme une tragédie quelconque de Lebrun ou une comédie d'Andrieux. Les critiques seulement et une chambrée de bourgeois ont vu cette reprise, les uns par devoir, les autres par accident, à peu près comme les gardiens d'un cimetière et quelques promeneurs assistent à l'exhumation d'un inconnu.

Oh! ce *Mahomet!*.. Dois-je rappeler par quels éloges les contemporains l'ont recommandé à la postérité? Condorcet pouvait bien écrire à Turgot : « Voltaire travaille moins pour sa gloire que pour sa cause; » dans sa *Vie de Voltaire*, ayant distingué une première espèce de tragédie et une seconde, l'historique et l'humaine, ayant cité pour exemple de l'une *Cinna*, et de l'autre *le Cid*, il ne se privait pas d'en préférer une troisième, comme réunissant les avantages des deux autres, ni de nommer comme type de celle-ci *Mahomet :* après quoi il confessait que de tels sujets « sont très rares, » et qu'ils « exigent des talens que Voltaire seul a réunis jusqu'ici. » En 1775, trente-cinq ans après qu'il connaissait ce chef-d'œuvre, Frédéric II se le faisait réciter en voyage, et il l'apprenait par cœur; ensuite il mandait à son chambellan : « ... J'ai lu et relu vos œuvres. Les pièces polémiques qui s'y trouvent peuvent avoir été nécessaires dans les temps qu'elles ont été écrites; mais les Desfontaines, les Fréron,.. n'empêcheront jamais que *la Henriade*, *Œdipe*... *Mahomet*, n'aillent grandement à la postérité, et qu'on ne les mette au nombre des ouvrages classiques dont Athènes, Rome, Florence et Paris, ont embelli la littérature. » La Harpe, dans son *Éloge de Voltaire*, développe la pensée de Condorcet : « Supérieur à tous les écrivains dramatiques par la réunion des grands effets et des grandes leçons, par l'illusion du spectacle et la vérité des mœurs, en est-il qui l'emporte sur lui pour la beauté des caractères? » Et aussitôt, parmi ces caractères si merveilleux, il cite *Mahomet*. Et Ducis... ah! Ducis!

Il est vrai que c'est Voltaire qu'il remplace à l'Académie française, et non Corneille ni Racine ; aussi quel sacrifice en l'honneur de cet unique Dieu ! « C'était au théâtre, c'était dans le champ cultivé par les Corneille et les Racine que M. de Voltaire devait acquérir la maturité de sa grandeur et de sa gloire... Il donna plus de rapidité à l'action, plus de force à l'intérêt, plus de précipitation au dialogue, plus d'impétuosité aux sentimens, et, en général, je ne sais quoi de plus violent et de plus pathétique... » Que ne donna-t-il pas ? Et parmi ses chefs-d'œuvre d'un genre nouveau, Ducis n'a garde d'oublier *Mahomet*. Au reste, il en proclame quatre : les trois autres sont *Alzire, Sémiramis* et *l'Orphelin de la Chine !*

Ainsi, pour ses premiers panégyristes, Voltaire brille surtout comme auteur tragique ; il éclate, comme tel, au-dessus de tous ses émules ; et, de cette gloire éblouissante, un des rayons les plus clairs est *Mahomet*. Aussi bien, nous savons quelle importance il attachait lui-même à cet ouvrage. En 1738, en 1739, en 1740, il y travaillait ; en 1741, il l'essayait à Lille ; en 1742, il déclarait que, pour plaire à Helvétius, il l'avait encore « retaillé, recoupé, relimé, raboté, rebrodé ; » il n'avait de cesse qu'il n'eût été représenté à Paris. Ayant dû le retirer après trois représentations, il souffrait de ce mécompte jusqu'en 1751, époque d'une triomphale reprise. En 1757, après l'attentat de Damiens, il demandait qu'on le rejouât, pour le faire profiter de l'horreur inspirée par ce crime d'un fanatique. En 1761, il se réjouissait d'apprendre, par M. de Lauraguais, qu'il faisait, ainsi que *Sémiramis*, « un effet prodigieux. » Au reste, même avant la première épreuve, son plus grand embarras, au sujet de *Mahomet*, n'avait été que « de savoir comment une pièce d'un genre si nouveau et si hasardé réussirait auprès de nos galans Français... » — « J'en reviens à *Mahomet*, écrivait-il à M. d'Argental ; il est tout neuf... » Et, de même, à M. de Cideville : « Heureux celui qui trouve une veine nouvelle dans cette mine du théâtre, si longtemps fouillée et retournée ! Je ne vous ai point envoyé *Zulime*.. ; je crois pouvoir mieux faire, et qu'en effet *Mahomet* vaut mieux. » Assurément il le croyait, puisque, plus d'un quart de siècle après, il se plaisait à rappeler ce préféré dans une lettre à d'Alembert, et que, juste à la suite, il ne craignait pas d'écrire : « Je suis depuis longtemps entièrement de votre avis sur *Athalie*. J'ai toujours regardé cette pièce comme une très belle tragédie de collège. »

Cependant Ducis a glissé dans son panégyrique cette petite phrase, qui laissait du recours aux sceptiques : « L'univers et le temps, voilà les deux seuls juges des grands hommes. » Pour l'univers, il est difficile de connaître et d'exprimer son jugement Mais, pour le temps, nous pouvons enregistrer son arrêt en date de ce jour : ce n'est pas de notre faute, — c'est plutôt la faute à Voltaire ! — si, d'aventure, il est irrévérencieux.

Regardons d'abord au caractère du héros. C'est un imposteur, et qui fait profession d'imposture. Il a imaginé, de sang-froid, une religion pour asservir les hommes; il ne l'envoie pas dire, il vient le dire lui-même dans La Mecque, à la faveur d'une trêve, et dans le palais de Zopire, « sheich ou shérif » de la ville. A peine entré, il congédie sa suite et se retourne vers son lieutenant :

> Toi, reste, brave Omar; il est temps que mon cœur
> De ses derniers replis t'ouvre la profondeur.

Satisfait de cet exorde, l'orateur entre en matière avec bravoure :

> Les préjugés, ami, sont les rois du vulgaire.

Il déclare loyalement que, certain oracle ayant promis l'univers au missionnaire guerrier qui serait reçu dans La Mecque sans coup férir, il veut en tirer parti :

> Je viens mettre à profit les erreurs de la terre.

Cependant un souci amoureux interrompt cet exposé de doctrine; par une transition d'une maladresse honnête, l'envoyé de Dieu demande à son aide-de-camp ce qu'il pense de sa belle et de son rival. C'est à l'ennemi, à Zopire, que le faux prophète réserve le reste de son programme et l'entière confidence de sa fausseté. Interpellé par lui dans le tête-à-tête, il le toise, et, politiquement, il lui fait l'honneur d'être franc avec lui :

> Si j'avais à répondre à d'autres qu'à Zopire,
> Je ne ferais parler que le Dieu qui m'inspire.

Mais, entre hommes forts, à quoi bon les balivernes?

> Vois quel est Mahomet; nous sommes seuls... Écoute.

D'abord, cet aveu, atténué par une remarque philosophique :

> Je suis ambitieux: tout homme l'est sans doute...

Quel autre ambitieux, cependant, a formé un dessein aussi grandiose? Pour préparer Zopire à ce dessein, Mahomet lui fait un discours sur l'histoire universelle, dans le goût de Mithridate ou de Petit-Jean :

> Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre...
> Vois du nord au midi l'univers désolé...
> Vois l'empire romain tombant de toutes parts...

Quand aura-t-il tout vu, ce pauvre Zopire? Il faut qu'il entende citer encore

> En Égypte Osiris, Zoroastre en Asie,
> Chez les Crétois Minos, Numa dans l'Italie;..

et pourquoi? Pour qu'il arrive, traîné par Mahomet, à cette conclusion :

> Il faut un nouveau dieu pour l'aveugle univers.

Et, en effet, le voilà installé, ce Dieu, improvisé par décret. Qui l'a nommé à ces hautes fonctions? C'est tout bonnement son ministre; celui-ci, pour sa peine, prend l'autel comme piédestal :

> J'abolis les faux dieux, et mon culte épuré
> De ma grandeur naissante est le premier degré.

Quel est son droit, pourtant? Zopire l'interroge là-dessus avec la candeur d'un « shérif » habitué à demander aux gens leurs papiers. La réponse est fameuse; elle méritait de l'être :

> Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Tel est le permis d'inventer un dieu, tel est le brevet. Oui, bon Zopire,

> Oui, l'on connaît ton peuple, il a besoin d'erreur.

Et le manifeste s'achève par des propositions fermes de politique et d'amoureux :

> ... Il faut m'aider à tromper l'univers...
> De la crédulité donner à tous l'exemple,..
> Je te rendrai ton fils et je serai ton gendre.

Car, ce Mahomet, s'il est imposteur, est aussi galant; il a confessé tout à l'heure à Omar

> quel sentiment vainqueur
> Parmi ses passions règne au fond de son cœur.

Il a beaucoup à faire, assurément :

> Chargé du soin du monde, environné d'alarmes,
> Je porte l'encensoir, et le sceptre et les armes...

Il n'a guère de plaisirs, il ne boit pas de vin :

> J'ai banni loin de moi cette liqueur traîtresse
> Qui nourrit des humains la brutale mollesse.

Que lui reste-il? L'amour :

> L'amour seul me console; il est ma récompense,
> L'objet de mes travaux, l'idole que j'encense,
> Le dieu de Mahomet... et cette passion
> Est égale aux fureurs de mon ambition.

Voilà le héros, voilà le monstre lui-même. A considérer ce caractère, on devinerait la qualité de ceux qui l'entourent; mais, plutôt que des semblans de personnes, ce ne sont que des réflecteurs et des échos. Chef et comparses, dans quelle action, d'ailleurs, sont-ils engagés? Comme il faut, pour la perfection de ce Mahomet, que

> Son triomphe en tout temps *soit* fondé sur l'erreur,

il a laissé ignorer à Séide, à Palmyre, deux captifs élevés dans son camp, qu'ils sont frère et sœur, et que Zopire est leur père. Il a permis ainsi, quoiqu'amoureux de Palmyre, qu'un sentiment trop tendre unît ces enfans; il abuse de son prestige sur le jeune homme pour lui faire commettre un assassinat qui se trouve un parricide, en lui promettant un mariage qui serait un inceste. Il le fait empoisonner ensuite; et, à la fin, il en est pour ses frais de crimes; il reste, bouche bée, devant la jeune fille qui s'est jetée sur le poignard de son frère.

En quels termes, du moins, ces choses-là sont-elles mises? Les réminiscences de Corneille et de Racine abondent : imitations d'*Horace*, et de *Cinna*, et de *Polyeucte*, et d'*Andromaque*, et d'*Athalie*. Pour recommencer les imprécations de Camille, c'est à peu près l'apostrophe de Pauline à Félix que Voltaire a daigné reprendre; pour l'achever, c'est l'invective d'Agrippine à Néron. Mais qu'importeraient ces entre-deux d'emprunt si la trame de tout le style était bonne? Hélas! on ne sait de quoi s'émerveiller davantage, de l'impropriété des mots et de la faiblesse de l'expression, ou de la misère des rimes et de l'infirmité des vers. Pourtant, après réflexion, c'est le dégoût de ce jargon, plutôt que le mépris de cette prosodie, qui domine. On se fatigue, sans doute, d'entendre alternativement, à la fin de la mesure, « malheureux » s'accorder avec « douloureux » et avec « affreux; » on souffre de ces hémistiches tortus qui s'enfoncent comme un vilebrequin dans l'oreille :

> Tu verras de chameaux un grossier conducteur...

Mais quel agacement, quelle douleur équivaut à l'écœurement que nous cause la suite de ces métaphores décolorées et de ces périphrases distendues? Qu'il se trouve çà et là quelques mots de bonne langue, ordonnés dans un vers qui va droit, où se reconnaît encore, soit l'élève intelligent des grands tragiques, soit l'agréable tourneur d'épîtres et de poésies légères, si nous le contestions, notre rancune serait injuste. Mais, par tout le reste, cette rancune s'amasse. Oh! que voilà bien le vocabulaire de la tragédie dans sa seconde enfance! Tous ces adjectifs, même ces substantifs et ces verbes, mollement reliés par le rhéteur, sont comme de vieilles pièces attachées en chapelet; ternes et lisses, après un long usage, ces mots n'ont pas gardé l'effigie de l'idée; cependant ils ont pris je ne sais quelle prétention à la majesté. Le temps est loin où l'on disait :

> Madame, il ne mourra que de la main d'Oreste;

on dit à présent:

> De ce grand sacrifice ainsi l'ordre est réglé :
> Il le faut de ma main traîner sur la poussière,
> De trois coups dans le sein lui ravir la lumière...

La forme de cette tragédie est celle que le fond mérite. C'était déjà l'opinion de La Harpe : seulement, il voyait ce fond avec des yeux favorables, et il remarquait ici « l'élévation » du style; de même, d'Alembert y trouvait « le génie de la poésie. » Pour nous, est-ce l'action, par hasard, que nous sommes tentés d'admirer? Voltaire la vantait comme « atroce; » il ne savait « si l'horreur avait été plus loin sur aucun théâtre; » et c'est là, sans doute, ce quelque chose de « plus terrible » que Ducis le félicitait d'avoir « donné au pathétique. » Volontiers, nous reconnaissons que ce quatrième acte, ouvertement imité de Lillo, est un morceau de mélodrame assez bien machiné; nous consentons à ne pas sourire de cette scène de reconnaissance, qui fait prévoir pourtant celle du *Mariage de Figaro;* nous apprécions, comme coup de théâtre, le désaveu qu'Omar inflige, après le crime, à Séide; nous prisons surtout, comme scénique à la fois et comme le seul trait vraisemblable de la pièce, l'usage que fait Mahomet de la mort subite de cet homme, interrompu par le poison au milieu de sa révolte, à la façon d'un blasphémateur foudroyé par miracle. Avec tout cela, regardée en bloc, cette action nous paraît arbitraire et saugrenue. Elle convient aux caractères, et particulièrement à celui du héros; eh! oui; là-dessus encore nous nous entendrions avec Ducis, d'Alembert et La Harpe, avec Voltaire aussi; mais sur ce caractère même, c'est là que notre avis diffère du leur : arbitraire et saugrenu déjà, voilà ce qu'est pour nous ce caractère, et il s'agit là du fin fond de l'ouvrage.

« Je n'ai pas prétendu, déclare Voltaire, mettre seulement une action vraie sur la scène, mais des mœurs vraies, faire penser les hommes comme ils pensent dans les circonstances où ils se trouvent... Mahomet n'est ici autre chose que Tartufe les armes à la main. » Et Condorcet s'étonne avec complaisance « que ce fanatique soit un grand homme, qu'en l'abhorrant on ne puisse s'empêcher de l'admirer; qu'il descende à d'indignes artifices sans être avili; qu'occupé d'établir une religion et d'élever un empire, il soit amoureux sans être ridicule; qu'il ait à la fois le ton d'un prophète et le langage d'un homme de génie. »

Sur la vraisemblance des mœurs, il est à peine besoin d'avouer que nous sommes plus difficiles aujourd'hui. Si concitoyens de l'auteur et habitans de son quartier qu'on nous suppose, nous ne goûtons que médiocrement, on le présume, cette *Orientale* de la rue Traversière. Sur le chapitre de la galanterie, nous voulons bien excuser le personnage : il paraît que la dose qu'il en offre était le minimum exigé par son public, et Voltaire, nous le savons, ne l'avait mise qu'à regret. Était-ce la peine, cependant, d'annoncer que la pièce n'était pas faite pour « nos badauds qui ne connaissent que des intrigues d'amour, baptisées du nom de tragédie? » Était-ce la peine de la tant prôner ensuite pour avoir « tiré la tragédie de cette langueur de galanterie... que Racine et Corneille avaient consacrée par leur exemple? »

Mais ce que Voltaire lui « fait penser, » à ce fondateur de religion et d'empire, et la manière dont il le force à trahir sa pensée, voilà, en fin de compte, ce qui nous paraît le plus pitoyable, et c'est justement ce qui prévenait en faveur du héros, en faveur de tout l'ouvrage, le goût des contemporains. Tartufe armé, ou « Tartufe le Grand, » d'après l'auteur, c'est tout Mahomet. Et ce Tartufe-ci, du moins, on ne disputera pas s'il est sincèrement ou faussement dévot : il a inventé, à tête reposée, la fable qu'il débite aux hommes. Cette vue de l'origine d'une religion n'est pas pour nous surprendre : elle est commune à tous les philosophes du XVIIIe siècle. Voltaire, dans sa première tragédie, *Œdipe*, avait donné cette formule :

> Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
> Notre crédulité fait toute leur science;

— les prêtres de tous les dieux, indistinctement, cela va sans dire; ils ont inventé les religions comme des instrumens de pouvoir sur les peuples. Comment Voltaire admettrait-il la bonne foi de Mahomet, ses rêves, son commerce d'halluciné avec l'ange Gabriel? Pas plus que la naïveté de la Pucelle écoutant ses voix, il ne saurait concevoir l'ingénuité du Prophète : son maître Bolingbroke assimilerait le Coran, aussi bien que le Pentateuque, aux aventures de don Quichotte, et Maho-

met, comme Moïse, à Cervantes. Peu importent le récit des extases et des syncopes de ce contemplateur, et l'aveu des doutes qu'il éprouva sur sa mission alors que « le Victorieux » cessa de lui apparaître : un fondateur de religion ne peut être qu'un charlatan ; Mahomet en est donc un. Voltaire le voit, calculant avec clarté son affaire comme un politique de cabinet, et combinant la prétendue parole de Dieu pour mystifier les hommes, à peu près comme un abbé Desfontaines imaginant *la Voltairomanie, ou Lettre d'un jeune avocat.* Cette critique *a priori* nous paraît enfantine ; cette manière n'est plus la nôtre. Quand même nous n'aurions pas étudié de plus près l'histoire, quand nous ne saurions pas que Mahomet fut un autre homme que le personnage de Voltaire, nous aurions appris à connaître d'autres artisans de foi religieuse et nous ne croirions pas qu'un simple charlatan ait pu communiquer à son peuple un dogme et une morale qui occupent encore, après douze siècles et demi, plus de cent millions d'âmes.

Enfin la naïveté, sous couleur de cynisme, avec laquelle cette imposture s'étale, est pour nous insoutenable, à moins qu'on ne nous permette d'en rire. L'entretien de Mahomet et de Zopire vaut celui du forçat et de l'honnête homme dans un mélodrame que j'ai vu naguère, — était-ce *le Mangeur de fer*, était-ce un autre ? — Le forçat, la conscience chargée de crimes passés et futurs, disait à l'honnête homme : « Regarde-moi bien. — Je te regarde. — Dans l'œil. — J'y suis. — Au fond, tout au fond... » Et l'honnête homme se reculait en criant d'une voix étouffée : « Oh ! c'est horrible ! » Ce n'est pas par M. Paul Mounet et M. Rebel qu'il aurait fallu, de nos jours, faire réciter ce dialogue du Prophète et du chérif, mais par Lhéritier et par Geoffroy, du Palais-Royal. Je crois entendre la voix confidentielle du vieux comique soufflant à l'oreille de son débonnaire camarade : « Je suis ambitieux ! » Et c'est encore un *a-parte* de M. Daubray, dans une comédie récente, que le tour général de cette confession me rappelle : « Suis-je canaille, mon Dieu !.. Que c'est donc canaille d'être canaille comme ça ! »

Cette facilité à se trahir, ce n'est pas sans raison, assurément, que l'auteur l'a imposée à son héros. Pour dénoncer la scélératesse de l'hypocrisie et les horreurs du fanatisme, il a employé cet artifice de les faire confesser à haute voix par l'hypocrite et par le fanatique, par Mahomet et par Séide. Il faut que Mahomet, commandant le meurtre, dise franchement à son disciple :

> Quiconque ose penser n'est pas né pour me croire.

Il faut que le disciple, avant de frapper, s'écrie :

> Que la religion est terrible et puissante !

Et aussitôt après :

> O ciel! tu l'as voulu; peux-tu vouloir un crime?

Et, à la fin, il faut qu'il fasse cette déclaration solennelle :

> Et ma reconnaissance et ma religion,
> Tout ce que les humains ont de plus respectable
> M'inspira des forfaits le plus abominable.

Les personnages accessoires, d'ailleurs, ne se font pas faute de renforcer tant de confessions par quantité de sentences. Zopire se lamente ainsi :

> O superstition! tes rigueurs inflexibles
> Privent d'humanité les cœurs les plus sensibles.

Omar, doublure de Mahomet, pose délibérément cet axiome :

> Le peuple aveugle et faible est né pour les grands hommes.

Il cause avec son maître comme un grand-vicaire libertin avec un évêque philosophe; il fait allusion, apparemment, à cette crise où les adolescens refusent de renouveler leur première communion, lorsqu'il parle de

> cet âge où la maturité
> Fait tomber le bandeau de la crédulité.

L'artifice, pour nous, est burlesquement grossier; le pis encore est qu'il n'est pas théâtral. Une tragédie ne doit être que « des passions parlantes » : Voltaire lui-même l'a dit excellemment. A ce compte, comment qualifier *Mahomet?* Point de passions qui parlent, dans cet ouvrage, sinon celle de l'auteur; ses personnages ne sont que ses truchemens. On raconte que le patriarche, lors des amusemens dramatiques de Ferney, se tenait assis dans la coulisse et qu'on l'apercevait de la salle; de même, ici; et, plutôt que dans la coulisse, il est sur la scène : au travers des divers masques on le voit à plein ; il se prête aux divers rôles qui doivent compromettre ses ennemis.

Mais quoi ! ce tour puéril était le plus sûr aux yeux des contemporains; c'est donc précisément ce qui devait leur plaire. Voltaire ne voulait pas seulement émouvoir les hommes par ses pièces, mais les « éclairer; » il voulait faire « de la tragédie entière une école de philosophie et de morale; » assez de maximes, jetées à l'aventure dans

ses tirades, en témoignent ! Or cette fois, il s'agissait d'inspirer au peuple, ou du moins « aux honnêtes gens, » l'horreur du fanatisme : dans toutes les lettres où *Mahomet* revient, ce point est marqué.

Ici ne plaisantons plus : nous plaisanterions trop à notre aise. N'oublions pas que, vingt-cinq ans après que Voltaire avait conçu *Mahomet*, un mois avant l'exécution de Calas, le pasteur Rochette fut conduit au gibet pour avoir contrevenu aux règlemens de Louis XIV, et avec lui trois gentilshommes, coupables d'avoir voulu sauver ce ministre de « la religion prétendue réformée. » D'ailleurs, l'auteur des *Lettres philosophiques*, de l'*Élégie* sur la mort d'Adrienne Lecouvreur, et de l'*Épître à Uranie* avait payé le droit d'écrire à Frédéric : « Si la superstition ne se signale pas toujours par ces excès qui sont comptés dans l'histoire des crimes, elle fait dans la société tous les petits maux innombrables et journaliers qu'elle peut faire. » Ces « petits maux, » ils nous seraient aussi agaçans qu'à Voltaire. Il aima, d'un cœur sincère, l'humanité; ce n'est pas dans un traité seulement qu'il honora la tolérance, mais dans le fond de l'âme. Ces sentimens, à le bien regarder, sont le meilleur de son génie, comme son esprit en est le plus clair. Il se réjouissait tout de bon, après la réhabilitation de Calas, lorsqu'il disait à un ami : « Vous étiez donc à Paris, quand le dernier acte de cette tragédie a fini si heureusement?.. C'est, à mon gré, le plus beau qui soit au théâtre; » — et il ne se trompait de guère, s'il n'entendait comparer cette tragédie qu'aux siennes.

Le malheur des temps a voulu qu'en attaquant « le fanatisme » et « la superstition, » les philosophes dussent pousser jusqu'aux religions elles-mêmes; en attaquant une religion reconnue pour fausse, jusqu'à la religion estimée pour vraie. Chesterfield ne s'y trompait pas quand il mandait à Crébillon fils : « J'ai d'abord vu qu'il en voulait à Jésus-Christ sous le caractère de Mahomet. » Le pape Benoît XIV, ce malicieux Italien, n'était pas dupe quand il accepta libéralement la dédicace de l'ouvrage comme d'une machine dressée contre les infidèles. Pour obtenir ce patronage, l'auteur, en délicieux Scapin qu'il était, avait tiré ses meilleurs tours de son sac : « Je compte être évêque *in partibus infidelium*, écrivait-il, attendu que c'est mon véritable diocèse. » Il fut du moins lui-même prophète en son pays : il vit lever l'interdiction qui pesait sur sa pièce; il fut acclamé, après la représentation à Paris, comme un bienfaiteur du genre humain.

C'est que le gros du public, lui non plus, ne s'y était pas trompé : il applaudissait non-seulement cette satire de l'intolérance par un écrivain persuadé « qu'on ne fait jamais de bien à Dieu en faisant du mal aux hommes, » mais encore et surtout cette satire des religions par un polémiste qui plaisantait sur toutes en les haïssant. Une jeune Turque, scandalisée par ce Mahomet, assurait que Voltaire lui avait dit

naguère beaucoup de bien du grand homme : « Cela peut être, fit-il; comment ne pas louer Mahomet devant les femmes, qui sont notre récompense dans son paradis? » Plus tard, à une Française qui défendait Jésus-Christ, il devait répondre : « Oh! oui, vous autres femmes, il vous a si bien traitées qu'on lui doit de prendre sa défense! » On reconnaît le même esprit, appliqué à se moquer des deux religions; c'est l'expression tragique, ou prétendue tragique, de cet esprit que devaient goûter, dans cet ouvrage, les spectateurs contemporains.

C'est aussi, n'en doutons pas, ce qui peut faire le mérite particulier de cette pièce dans l'opinion de MM. nos édiles : la reprise solennelle qu'on avait annoncée n'était qu'un exercice vraisemblable de leur irréligion pratiquante. Ils se seraient réunis pour écouter ces alexandrins comme certains étudians berlinois pour chanter des psaumes athées : « Dieu — n'exis — te pas!.. » Cependant, à l'heure qu'il est, en France, le fanatisme catholique ne tracasse personne; la majorité du public ne s'en soucie guère. Et c'est pourquoi *Mahomet* ne lui paraîtrait plus que ce qu'il est en effet : une piteuse tragédie. M. Porel a bien fait de ne pas la jouer avec pompe. Aurait-il mieux fait encore de ne pas la jouer du tout? C'est une autre question. Mlle Caristie Martel, MM. Paul Mounet, Rebel, Albert Lambert fils, Hattier, Duparc ont-ils pu impunément se fourrer cette méchante poésie dans la tête et ne pas contracter par là une pernicieuse idée du genre tragique? Même en le supposant, doit-on excuser *Mahomet* d'occuper cette place par la raison que celle des chefs-d'œuvre est assez grande? Faut-il, au contraire, s'étonner de le voir sur cette affiche où, dans le cours de l'année dernière, pas une seule tragédie de Corneille n'a paru; où, cette année, trois seulement, *le Cid*, *Horace* et *Polyeucte*, ont commencé de poindre; où *Phèdre*, *Andromaque* et *Bérénice*, pour l'année dernière, *Andromaque* et *Athalie*, pour celle-ci, figurent toute l'œuvre de Racine? Pour répondre à ces questions, il faut examiner, avec un loisir que nous aurons bientôt, l'état du répertoire classique à l'Odéon; il paraît s'améliorer; souhaitons de le trouver parfait.

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril.

La France compte donc dans les annales de sa politique inconstante une crise de plus, une crise bizarre et fantasque qui pourrait passer pour un mauvais rêve fait en temps de pénitence, si elle n'était malheureusement une triste et misérable réalité. Un ministère qu'on croyait assuré de vivre emporté en quelques heures, comme dans un tourbillon, — un ministère nouveau laborieusement, médiocrement reconstitué après une semaine de négociations et d'obscures péripéties, c'est en quelques mots toute l'histoire, c'est le résumé très sommaire de nos dernières aventures; mais, dans l'intervalle, pendant ces quelques jours qui ont paru assez longs, quelles visions étranges ont passé devant nous! que d'inconsistances, de versatilités et de contradictions brusquement mises à nu! que d'impuissances et de vanités prises en flagrant délit dans la déroute universelle! Le pays, pour son édification et son instruction, a eu pendant huit jours sous les yeux tous ces humilians spectacles : l'effarement incompréhensible des esprits, l'âpreté vulgaire des partis, l'ardeur des compétitions intéressées, les pouvoirs publics en déshérence et en défaillance, tandis qu'au loin nos soldats du Tonkin restaient dans la peine et dans le péril, auteurs involontaires et victimes de cette débandade de nos politiques.

Par quelle suite d'incidens imprévus et au moins singuliers tout cela a-t-il pu arriver? Comment en est-on venu en quelques heures à ces extrémités, à une crise où tout s'est trouvé un instant confondu, où un

ministère qui avait déjà plus de deux ans d'existence, qui se flattait d'avoir la confiance et l'appui du parlement, a disparu tout à coup sans débat, sans explications, devant une sorte d'emportement d'opinion? La veille encore pourtant, le samedi 28 mars, le président du conseil, M. Jules Ferry, se montrait bien triomphant dans ses déclarations au Palais-Bourbon, et il trouvait encore une majorité fidèle pour le soutenir. Nos affaires militaires du Tonkin, telles que le chef du cabinet les représentait, n'avaient rien que de rassurant. Nos généraux avaient tous les renforts qu'ils désiraient. La pleine possession de la frontière nous était acquise; le général de Négrier avait toutes les forces nécessaires pour tenir à Lang-Son! La situation était bonne pour la guerre, — bonne aussi pour traiter si on le voulait. Avec un peu d'attention cependant, on aurait pu remarquer quelques mots assez graves du président du conseil s'étudiant à mettre la chambre en garde contre les « revers passagers » et les « mécomptes toujours possibles » dans ces guerres en pays inconnu, contre le danger de se laisser aller « aux jugemens précipités et de perdre le sang-froid. » M. Jules Ferry connaissait-il déjà des faits qu'il ne croyait pas devoir divulguer? Savait-il une partie de la vérité et tenait-il à la cacher encore sous ses airs d'assurance superbe? Toujours est-il que cette vérité ne tardait pas à éclater d'une façon foudroyante. Avant que vingt-quatre heures fussent passées, on apprenait brusquement que notre petite armée de Lang-Son avait été attaquée, enveloppée par des masses chinoises, que le général de Négrier avait reçu personnellement une blessure grave en se frayant un chemin à la tête de ses soldats, et que la brigade, passée aux ordres de M. le colonel Herbinger, avait été réduite à se retirer, non sans peine, sur la route d'Hanoï.

On s'était endormi sur la foi des discours confians du président du conseil, on se réveillait en face d'une apparence de désastre, tout au moins d'une retraite aussi pénible qu'inattendue et une série de dépêches énigmatiques, confuses, tumultueuses, publiées coup sur coup, laissaient l'impression d'un danger sérieux pour nos troupes. C'est alors que s'est déclarée cette espèce de crise maladive d'effarement universel, dont le gouvernement lui-même a donné le signal en perdant le dimanche le sang-froid que le président du conseil recommandait le samedi. Le ministère, par un dernier acte d'initiative, s'est cru encore en mesure de se présenter le lendemain devant les chambres, de demander un crédit de deux cents millions et l'envoi d'une armée pour faire face à tous les événemens; mais il n'était plus temps, le gouvernement avait, depuis vingt-quatre heures, perdu toute autorité, et on voyait qu'il en avait le sentiment. M. Jules Ferry avait à peine paru à la tribune que déjà les hostilités s'ouvraient violemment contre lui : il se voyait tout à la fois assailli par ses adversaires, abandonné par ceux-là même qui l'avaient soutenu jusque-là, et, au premier pas, il

tombait sur le champ de bataille parlementaire, sans avoir combattu, sans avoir essayé de se défendre. C'est à peine s'il échappait à une proposition de mise en accusation et aux manifestations populaires, qui commençaient à paraître autour du Palais-Bourbon.

Puissant en apparence dans le parlement, il y a quelques jours encore, M. Jules Ferry est certes tombé assez tristement, assez misérablement, et il a eu en définitive la chute qu'il avait méritée, qu'il s'était préparée par ses fautes. La fatale erreur du dernier président du conseil, particulièrement dans ces affaires qui lui ont valu une si médiocre fin, a été de se figurer qu'il pouvait impunément tromper tout le monde, d'engager le pays et le parlement dans des aventures sans leur dire où il les conduisait, de se lancer dans des expéditions mal combinées, mal préparées, sans s'inquiéter de ce qui en résulterait. Au lieu d'avouer sans détour et sans déguisement la politique qu'il avait à proposer, qui pouvait avoir sa valeur, qui pouvait aussi être discutée et ramenée à sa vraie mesure, il a cru pouvoir suppléer à tout par des duplicités et des subterfuges, par une certaine habileté de manœuvre et de tactique. Il est allé au hasard, subissant la loi des événemens, comme il l'a dit un jour avec naïveté, se laissant entraîner dans une entreprise progressivement aggravée sans donner à nos chefs militaires les moyens de remplir leur mission, faisant la guerre sans le dire, promettant une paix toujours fuyante et se flattant d'aller jusqu'au bout avec l'appui complaisant d'une majorité satisfaite, liée par ses complicités, par une série de témoignages de confiance. M. Jules Ferry ne s'est point aperçu qu'à ce jeu de toutes les témérités périlleuses, il ne pouvait se faire absoudre que par le succès, qu'au premier échec trop brutal, il serait abandonné par ceux-là même qui, jusque-là, ne lui avaient pas marchandé leur appui, qu'il verrait se relever contre lui tout ce qu'il avait fait et ce qu'il n'avait pas fait. Ce jour-là est venu, et, par une circonstance curieuse, à la jactance de la veille le chef du cabinet a ajouté la défaillance du lendemain.

A la nouvelle des malheureux incidens de Lang-Son qui trompaient tous ses calculs, il s'est senti visiblement déconcerté. Il a été le premier à mettre le feu à l'opinion par ses divulgations aussi indiscrètes qu'imprévoyantes, et ici, en vérité, il faut remarquer l'étrange rôle qu'on fait au télégraphe dans les plus délicates affaires d'intérêt public. Le télégraphe est sans doute un moyen de communication dont on ne peut plus se passer, qui est dans les mœurs du temps. Il est bien clair cependant qu'il y a souvent un véritable danger à improviser des résolutions d'état sur des télégrammes, — on l'a vu en 1870 ! — et qu'un gouvernement ne doit au public ni les impressions que ses diplomates et ses généraux peuvent lui transmettre dans un premier moment, ni les nouvelles nécessairement sommaires et incomplètes qu'il reçoit. Les chefs de la diplomatie et de l'armée ne sont pas res-

ponsables devant le public, ils ne sont responsables que devant le gouvernement, à qui ils ne doivent rien cacher; s'ils étaient exposés à de perpétuelles indiscrétions, ils ne diraient plus rien. Où était la nécessité de livrer au public les premières dépêches de M. le général Brière de l'Isle exprimant de si vives inquiétudes sur la brigade de Lang-Son, témoignant la simple espérance de pouvoir défendre le Delta et demandant d'un accent ému qu'on lui envoyât « le plus tôt possible de nouveaux renforts? » Avec un peu plus de patience et de sang-froid, on aurait attendu de nouvelles dépêches, et on aurait su bientôt que si la retraite de Lang-Son restait un fait vrai, certainement malheureux, le danger était moins grand qu'on ne l'avait cru d'abord, que rien n'était sérieusement compromis, qu'il n'y avait eu qu'un accident de guerre; on se serait donné le temps de tenir tête avec plus de calme et de dignité à des circonstances nouvelles. Par sa singulière précipitation, M. Jules Ferry s'est attiré la mauvaise fortune de périr tout à la fois pour les vérités pénibles, un peu exagérées, qu'il publiait imprudemment à la dernière heure, et pour toutes les vérités qu'il avait dissimulées jusque-là.

D'un seul coup, à cette dernière heure, M. Jules Ferry a payé toutes les fautes de sa politique : c'est la moralité de sa chute! Ce serait cependant une étrange méprise de ne voir qu'un seul coupable dans les mécomptes infligés depuis quelque temps à la France, et de croire qu'il suffit à une majorité parlementaire d'abandonner brusquement un premier ministre pour se dégager elle-même de toute responsabilité. Après tout, si M. Jules Ferry a si souvent déguisé la vérité et abusé le pays par ses déclarations comme par son silence, il a trouvé dans la chambre des complices pleins de bonne volonté, toujours prêts à l'appuyer de leurs connivences aveugles ou intéressées. Lorsque le chef du dernier cabinet a passé par toutes ces phases que nous avons vues, désavouant M. Bourée, qui parlait en homme sincère et éclairé, refusant après l'affaire de Bac-Lé le renouvellement de la convention de Tien-Tsin, se lançant dans ce qu'il a appelé la guerre des gages, allant à Formose ou à Lang-Son, demandant aux chambres un argent déjà dépensé, offrant en un mot le spectacle de toutes les légèretés et de toutes les incohérences, qui donc l'a soutenu et défendu? La majorité l'a suivi dans toutes ses évolutions, dans toutes ses contradictions, et lui a voté tous les ordres du jour de confiance qu'il a demandés. Elle l'a approuvé, encouragé dans tout ce qu'il a fait, parce qu'elle voyait en lui un ministre de son choix flattant ses passions, promettant de la servir aux élections. Si la majorité, par un mouvement tardif, a frappé M. Jules Ferry pour la politique qu'il a suivie depuis deux ans, elle s'est condamnée elle-même; si elle a cru trouver dans un malheureux accident de guerre un prétexte suffisant pour se séparer d'un chef qui pouvait la compromettre, elle n'a certes

pas racheté par cet abandon intéressé, qui n'est qu'une versatilité de plus, ses anciennes complicités. Dans tous les cas, la responsabilité reste commune au ministre tombé et à la majorité qui s'est dispersée après sa chute; mais voici où la situation devient en vérité assez étrange. Tandis que ces faits se précipitaient, il y avait une circonstance qu'on ne connaissait pas. Une négociation était secrètement engagée pour la paix, non, il est vrai, avec un plénipotentiaire officiel de la Chine, mais avec un personnage anglais, M. Robert Hart, qui occupe une position supérieure dans l'administration chinoise et qui était suffisamment accrédité. Un instant, à ce qu'il semble, on a pu craindre que la négociation fût compromise par les affaires de Lang-Son : il n'en a rien été, elle a continué discrètement au bruit des dernières agitations parlementaires, elle est même arrivée à un dénoûment. De sorte qu'au moment où M. Jules Ferry tombait, où la majorité l'abandonnait, la paix était déjà préparée, presque signée, — elle l'a été depuis, — et c'est dans ces conditions singulières, certainement assez compliquées, que s'ouvrait cette crise laborieuse d'où allait sortir un nouveau ministère.

L'œuvre n'était certes pas facile dans cette confusion d'incidens précipités, dans cet étrange et soudain désarroi des esprits, et pendant quelques jours, on a pu voir s'agiter tout ce monde affairé de prétendans connus et inconnus. On a vu passer et se reproduire ces intrigues, ces rivalités, ces compétitions qui font des crises ministérielles, ce que M. Jules Ferry, aujourd'hui qu'il est retiré des affaires, appelle un « vaudeville à surprise, » — après la « chasse au renard, » dont il se considère sans doute comme la victime. Au premier moment, M. de Freycinet, qui est un candidat perpétuel au pouvoir, quoiqu'il n'ait pas été précisément un ministre des plus heureux, M. de Freycinet a été appelé par M. le président de la république, et il s'est mis au travail pour refaire un gouvernement. M. de Freycinet a négocié, il a consulté, il a prétendu résoudre le problème de la conciliation universelle entre républicains. Il a cru pouvoir réunir dans un même ministère des hommes des divers groupes républicains du parlement, quelques membres de l'ancienne majorité et quelques membres de la majorité nouvelle qui a décidé de la chute de M. Jules Ferry, des opportunistes et des radicaux : il est allé même jusqu'à M. Floquet! mais il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il ne réussissait pas dans ses amalgames, qu'il aurait de la peine à rétablir la paix, à garder l'équilibre entre radicaux et opportunistes et, après avoir tenté toutes les combinaisons, après avoir classé les influences, après avoir essayé de toutes les répartitions de portefeuilles, il a été bientôt obligé de reconnaître qu'il n'avait rien fait. On s'est adressé alors à un personnage de bonne volonté, qui paraît ne douter de rien et s'est trouvé

prêt à tout faire, M. Constans, ancien ministre de l'intérieur avec M. Jules Ferry et M. de Freycinet, qui a été récemment rapporteur de la loi sur le scrutin de liste. M. Constans n'a pas été le moins du monde embarrassé; il a préparé son ministère, sans s'étonner d'être improvisé président du conseil, lorsqu'on s'est aperçu que tout ce qu'on faisait n'était peut-être pas bien sérieux, que les jours passaient, que l'opinion commençait à se lasser et qu'il vaudrait mieux faire un dernier appel à un homme demeuré jusqu'ici dans une certaine réserve, à M. le président de la chambre lui-même. M. le président de la chambre, qui a eu déjà l'occasion de refuser de prendre le pouvoir, a accepté cette fois, et c'est ainsi qu'un nouveau ministère est né sous la présidence de M. Henri Brisson, devenant garde des sceaux avec M. de Freycinet aux affaires étrangères, M. le général Campenon à la guerre, M. Allain-Targé à l'intérieur, M. Goblet à l'instruction publique et aux cultes, M. Clamageran aux finances.

Le nouveau chef du cabinet est certainement un homme d'une bonne tenue, d'une attitude correcte, qui passe même pour avoir quelque sévérité d'habitudes. Il a l'avantage d'être resté depuis assez longtemps, par sa position de président de la chambre, en dehors de la mêlée des partis et d'avoir pu, s'il l'a voulu, se faire une certaine impartialité qui serait aussi bien placée à la présidence du conseil qu'à la présidence de la chambre; il a l'inconvénient d'entrer pour la première fois au pouvoir sans préparation, avec l'inexpérience des affaires et des hommes, et de plus avec un vieux fonds de fanatisme de secte, avec des instincts de radicalisme qui se sont manifestés plus d'une fois, avec les préjugés d'un esprit plus obstiné que large. Dans tous les cas, c'est la fin de la crise, c'est le dénoûment de cet *imbroglio* de huit jours où tout a été essayé, où toutes les fantaisies, toutes les ambitions se sont donné libre carrière aux dépens des intérêts les plus pressans du pays.

Et maintenant que fera ce ministère ainsi reconstitué, appelé à recueillir dans des circonstances pénibles un difficile héritage? La déclaration par laquelle il a signalé son avènement et qu'il a portée devant les chambres avant leur récente séparation pour la session des conseils généraux, cette déclaration est assez vague et reste un programme comme tous les programmes; elle dit tout ce qu'on voudra lui faire dire : elle brille par la réserve et la circonspection plus que par les assurances précises et les promesses bien définies. Tout dépend évidemment de l'esprit que le nouveau cabinet portera dans l'exécution de son programme, dans le maniement des affaires de tous les jours, dans ses rapports avec les partis qui ne tarderont pas à s'agiter autour de lui, à le presser de leurs exigences, à lui demander des concessions et peut-être des gages. Sur deux points essentiels, dans

tous les cas, le gouvernement qui vient de se former a une opinion précise à se faire, une direction à choisir. A son arrivée au pouvoir, le ministère a la chance de trouver la paix à peu près faite dans l'extrême Orient; les préliminaires du moins sont signés, ils ont été déjà ratifiés à Pékin, et les hostilités sont suspendues sur la frontière du Tonkin. Tout n'est pas encore fini cependant. Cette paix, qui vient d'être signée avec la Chine, qui fait revivre la convention de Tien-Tsin, elle peut passer par plus d'une épreuve avant de devenir définitive, et, fût-elle dès ce moment réelle, sincèrement acceptée par la Chine, il y aurait assurément la plus grave imprudence à rechercher une fausse et vaine popularité par la diminution de nos forces au Tonkin, par la suspension des mesures militaires déjà résolues. Ces forces, qu'on se disposait à envoyer pour la guerre, elles resteront sans doute longtemps encore nécessaires pour garantir la paix. Si le gouvernement a quelque prévoyance, il doit se tenir en garde contre toutes les surprises, contre des incidens qui engageraient de nouveau et plus que jamais la France dans ces complications lointaines. — Quant à la politique intérieure, le nouveau ministère semble pour le moment borner sa mission à réserver toutes les questions qui touchent aux intérêts permanens du pays et à garantir la liberté, la sincérité des élections, pour lesquelles tous les partis en sont déjà à se préparer et à s'organiser. C'est fort bien; il reste à savoir si le ministère exécutera jusqu'au bout son programme, s'il saura résister aux pressions violentes, s'il ne laissera pas renaître quelques-unes de ces questions irritantes par lesquelles les partis se flattent quelquefois d'abuser l'opinion et de se tirer des situations difficiles. C'est un procédé familier à certains républicains qui ont si bien servi la république jusqu'ici! on est dans des embarras qu'on s'est créés par toute sorte d'imprévoyances et de violences, on croit se tirer d'affaire par des violences nouvelles. Et les républicains qui agissent, qui parlent ainsi ne voient pas qu'ils ne font qu'avouer leur impuissance, leur inaptitude à gouverner une nation comme la France, en créant à la république des impossibilités croissantes.

La saison, d'ailleurs, n'est propice pour personne et, à consulter les augures, comme on le fait volontiers au retour de chaque printemps, il faut avouer que, pour cette année, les augures ne sont pas des plus favorables. Ce printemps est gris et maussade de toutes façons; il l'est surtout en politique, pour les affaires du monde, et bien habile serait celui qui pourrait dire ce que cachent tous les nuages amassés à l'horizon. On a beau parler toujours de la paix, multiplier les combinaisons pour sauvegarder la paix, les conflits naissent ou renaissent de toutes parts. Depuis des années on a vraiment accumulé tant de complications par la politique des conquêtes, des annexions,

des rivalités à outrance et des antagonismes, on a surtout tellement subverti toutes les idées de droit, qu'on finit par recueillir ce qu'on a semé. Le monde vit dans un état d'incertitude agitée, craignant l'avenir, exposé à toutes les surprises, réduit à se demander, au retour de chaque printemps, s'il y aura guerre ou paix, si les négociations qu'on renoue sans cesse ne seront pas soudainement dérangées par quelque incident survenant au loin. C'est, à l'heure présente, l'histoire de la plupart des grands états, également placés dans une situation périlleuse ou hasardeuse qui tient visiblement à des causes générales.

La France, qui a été sur le point de se voir engagée dans une guerre indéfinie avec la Chine, retrouve, il est vrai, la paix : on le dit maintenant; c'est possible. La France est dans tous les cas obligée de rester pour longtemps sous les armes au Tonkin, si elle ne veut pas être exposée à de nouveaux mécomptes. L'Angleterre, qui n'en a pas fini avec le Soudan, qui n'en finira pas de sitôt avec l'Égypte, l'Angleterre est en querelle ouverte avec la Russie au centre de l'Asie, et la querelle vient de s'envenimer ou de s'aggraver étrangement par un incident militaire, presque par un commencement d'hostilités, sur les frontières de l'Afghanistan. Voilà les deux puissances plus que jamais remises en présence dans ces régions lointaines, et c'est là assurément un des plus gros nuages, un des dangers les plus sérieux pour la paix universelle. A vrai dire, tout n'est point imprévu dans cette crise nouvelle, dans cette phase aggravée des affaires de l'Asie centrale. Depuis le double mouvement que les Afghans et les Russes avaient fait au courant des derniers mois, les uns se portant sur un des points contestés de la frontière, à Penjdeh, les autres répondant à cette marche en avant par l'occupation d'un autre point contesté, on pouvait distinguer une situation au moins délicate. On devait se douter que ces mouvemens militaires, qui avaient pour effet de rapprocher des forces ennemies sur des frontières toujours disputées, n'étaient pas sans péril, et on aurait pu éviter de jouer avec le feu.

On s'en doutait bien probablement, puisque des négociations s'étaient aussitôt engagées entre Londres et Saint-Pétersbourg, et qu'il y avait, il y a moins d'un mois, une sorte d'arrangement par lequel les Russes promettaient de rester immobiles, — s'ils n'étaient pas provoqués, si aucune circonstance imprévue ne les obligeait à sortir de leur réserve! Encore il y a quelques semaines, on semblait d'accord pour remettre cette éternelle question des frontières afghanes à une commission de délimitation. C'était ce qu'il y avait de plus sage; mais en même temps l'agitation se répandait dans le monde officiel de l'empire indien, et l'émotion n'était pas moins vive à Londres. Les Anglais, toujours inquiets de la marche de la Russie, et résolus à

défendre à tout prix la frontière de l'Afghanistan, rempart de leur empire, mettaient une certaine ostentation bruyante dans leurs armemens. Aux Indes, on se hâtait de réunir des forces militaires; à Londres, on rappelait une partie des réserves. Les manifestations belliqueuses se mêlaient aux négociations, et, par une coïncidence frappante, à ce mouvement bruyant d'opinion est venu se joindre un incident qui en est peut-être l'expression la plus caractéristique. Dans une petite ville du Pendjab, à Rawul-Pindi, aux portes de l'Afghanistan, l'émir de Caboul, Abdurrhaman, était reçu avec la pompe asiatique par le vice-roi des Indes, lord Dufferin, entouré d'un des fils de la reine, le duc de Connaught, de généraux anglais, d'une foule de chefs indiens. Rien n'a été négligé pour donner à cette entrevue une signification de circonstance, un éclat fait pour frapper les populations et l'hôte même qu'on recevait. Il y a eu des fêtes, des revues, des banquets. On a porté des toasts à Abdurrhaman; l'émir, sans s'être engagé beaucoup peut-être, a répondu en souhaitant victoire et prospérité aux armées de « l'impératrice des Indes, » de la reine Victoria. C'était fort bien; seulement, pendant que les démonstrations anglaises se succédaient, les événemens se précipitaient d'un autre côté. Les Russes, qui font moins de bruit, s'étaient avancés avec des forces suffisantes sur la rivière de Kushk, et on a bientôt appris qu'ils venaient d'attaquer le corps afghan établi à Penjdeh, qu'ils l'avaient mis en déroute en lui tuant cinq cents hommes, en lui enlevant son artillerie, sans occuper d'ailleurs Penjdeh. L'émotion, on le comprend, a été plus vive que jamais à Londres sous le coup du combat livré par les Russes aux ordres du général Komarof. La nouvelle a retenti dans le pays comme dans le parlement, qui se réunissait pour la première fois après les vacances de Pâques, et la question a pris sur-le-champ une gravité telle qu'on s'est cru déjà en pleine guerre avec la Russie.

Comment, au moment même où des négociations se poursuivaient entre Londres et Saint-Pétersbourg, les Russes de Komarof se sont-ils trouvés conduits à une action de vive force contre les positions des Afghans? C'est là ce qui reste encore à éclaircir, même après les explications livrées par M. Gladstone à l'impatience du parlement, et après ce qu'on sait des communications échangées entre les gouvernemens. Au premier instant, sur les nouvelles qu'il recevait de sir Peters Lumsden, chef de la mission militaire à Caboul, M. Gladstone a cru et a pu dire, au risque de surexciter le sentiment anglais, que les Russes avaient attaqué sans raison, sans provocation de la part des Afghans. Bientôt cependant, par de nouvelles dépêches, le général Lumsden a dit que les Afghans s'étaient, il est vrai, portés sur Ak-Tapa et Puli-Khisti, au confluent du Kushk et du Murghab, mais que c'était moins une marche en avant qu'un simple changement de posi-

tion. C'est là justement sans doute ce qui a décidé l'attaque du général Komarof, qui, du reste, en se portant sur les Afghans, en les rejetant hors de Penjdeh, n'a pas lui-même occupé la ville et paraît, au contraire, être rentré dans ses lignes. S'il en est ainsi, on se trouverait en présence d'une échauffourée malencontreuse, qui n'aurait pourtant rien d'irréparable. Le gouvernement du tsar, à qui le cabinet anglais s'est hâté de demander des explications, semble s'être borné à répondre qu'il avait besoin de voir plus clair dans la situation; il a pris peut-être le parti le plus sage en se donnant à lui-même et en donnant au gouvernement anglais le temps de la réflexion, en faisant provisoirement observer que la conduite du général Komarof, telle qu'elle était représentée, excluait toute préméditation d'hostilité contre l'Angleterre, et en exprimant l'espoir que ce malheureux incident n'empêcherait pas la continuation des négociations. Au fond, la situation reste la même entre Russes et Anglais, s'observant, se serrant de près, sur cette frontière toujours indécise de l'Afghanistan.

Assurément cette affaire de Penjdeh est une complication bien inopportune; elle a surtout cela de grave qu'elle a éclaté à un moment où toutes les susceptibilités étaient déjà éveillées en Angleterre par une série de mécomptes durs pour le sentiment national. Elle a violemment remué les Anglais offensés dans leur orgueil, froissés de voir des alliés, des protégés, les Afghans, si rudement traités par les Russes sous le regard même des officiers britanniques, spectateurs impuissans de la déroute. Elle a donné un prétexte à tous ceux qui, aux Indes ou à Londres, sont profondément convaincus qu'un jour ou l'autre il faudra affronter cette lutte, et qui pensent que mieux vaut l'accepter aujourd'hui, que plus on attendra, moins les conditions seront favorables pour l'Angleterre. Oui, certainement, cette affaire de Penjdeh a été un malheur. S'ensuit-il cependant que deux grandes nations doivent dès ce moment en venir aux mains, sous prétexte qu'on ne pourra un jour ou l'autre échapper à cette fatalité? Que le gigantesque duel qu'on prédit toujours et dont le prix démesuré serait la prépondérance en Asie, doive éclater dans un avenir plus ou moins lointain, c'est bien possible. Pour aujourd'hui il ne s'agit point évidemment de ces révolutions indéfinies de territoires et de dominations. La Russie, satisfaite de ses conquêtes, préoccupée de les garantir, ne paraît pas convoiter sérieusement l'Afghanistan, et son ambition ne va sûrement pas jusqu'à vouloir faire de Caboul ou d'Hérat une citadelle pour menacer l'empire indien de la reine Victoria. L'Angleterre, pour se défendre dans l'Inde, ne se propose pas sans doute de refouler la Russie dans ses anciennes possessions, au-delà de Khiva et de Bokhara, de Tashkend et de Samarcande. Entre la Russie et l'Angleterre, le principal et véritable intérêt est une délimi-

tation rationnelle qui permette aux deux puissances de vivre en paix en se respectant, sans se heurter, sans être entraînées dans de perpétuels conflits. Cette délimitation, qui est la vraie solution, qu'une commission était déjà chargée de trouver et de tracer, elle n'a point sans doute cessé d'être utile et réalisable parce qu'il y a eu un accident de guerre sur le Kushk, et elle n'est point au-dessus des efforts d'une diplomatie animée d'intentions conciliantes. Après un premier émoi, quand on verra plus clair, les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg en reviendront probablement aux moyens diplomatiques, à une négociation qui n'est après tout qu'interrompue.

Que gagneraient en vérité l'Angleterre et la Russie à se jeter dans une guerre sans fin et sans objet précis? Il y a en présence, dit-on, deux grands orgueils peu disposés à plier, à se céder le pas. Les deux puissances sont également intéressées pour la sécurité de leur domination à garder l'ascendant de la force, à maintenir leur prestige aux yeux des populations asiatiques; elles peuvent garder ce prestige par leur accord aussi bien que par une guerre où elles commenceraient par risquer beaucoup sans pouvoir se promettre des compensations bien saisissables. Pour l'une et pour l'autre, la victoire n'offrirait selon toute apparence que des profits douteux; la défaite aurait des conséquences dont les possessions des deux empires se ressentiraient inévitablement. Il y a donc bien des raisons pour que la diplomatie mette son zèle et son autorité à détourner des conflagrations qui ne seraient allumées que par l'orgueil, qui ne répondraient aux intérêts bien entendus d'aucune des deux puissances; mais il y a surtout cette raison que les commotions de l'extrême Orient ne tarderaient peut-être pas à se communiquer à l'Occident. La guerre une fois déclarée, l'Angleterre ne se bornerait pas à attaquer sa puissante ennemie sur les frontières de l'Afghanistan; elle chercherait et elle aurait bientôt trouvé les points vulnérables de la Russie en Europe, dans la Baltique, dans la Mer-Noire, et la Russie de son côté chercherait ses moyens de défense où elle pourrait. La guerre, dans ce cas, resterait-elle circonscrite entre les deux puissances? C'est possible; il est malheureusement plus vraisemblable encore qu'elle ne tarderait pas à mettre en jeu les intérêts de bien d'autres états, à envelopper par degrés d'autres puissances, de telle façon que la guerre asiatique deviendrait bientôt presque fatalement la guerre européenne. C'est là le danger, et l'intervention de M. de Bismarck, sur laquelle on compte toujours, ne serait peut-être pas absolument une garantie, d'autant plus que, si M. de Bismarck intervient à un moment choisi par lui, il ne le fera sûrement que dans l'intérêt de sa politique, pour mieux affermir la prépondérance allemande.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE

On n'avait pas vu depuis longtemps le marché financier subir des secousses aussi violentes que celles qui l'ont agité pendant cette première quinzaine d'avril. Il faut remonter, pour trouver une situation de place ayant quelque analogie, jusqu'aux jours néfastes de la chute de l'Union générale. Cependant on ne se trouve pas aujourd'hui en présence d'un krach général des valeurs, — celles-ci n'étaient pas à des cours qui pussent faire redouter une catastrophe, — on assiste seulement à la liquidation précipitée et laborieuse, sous le coup d'événemens imprévus, d'une habile et savante spéculation qui s'était formée depuis près d'un an sur nos fonds publics et sur quelques fonds étrangers.

Cette spéculation ne tenait aucun compte de la situation politique générale, non plus que des conditions économiques fâcheuses résultant, pour notre pays, du chômage industriel, des souffrances de l'agriculture, de la stagnation continue des affaires, de la moins-value dans le rendement des impôts, et des charges de plus en plus importantes que nous imposait le développement exagéré pris par notre expédition dans l'extrême Orient.

La fameuse dépêche du général Brière de l'Isle, livrée au public dans la journée du 30 mars, est venue brusquer un revirement dont l'approche se faisait déjà pressentir à certains symptômes. Les commencemens du conflit anglo-russe avaient affecté les Consolidés, mais nos rentes avaient tenu bon. La nouvelle de la retraite de Lang-Son leur fit perdre d'un coup trois unités. Le lendemain lundi, on vit un moment le 3 pour 100 tomber au-dessous de 77 francs, et le 4 1/2 à 107. On put apercevoir aussitôt combien peu de vitalité avait ce mouvement de hausse qui avait eu jusqu'alors si bonne mine, et combien la place était encore mal guérie de ses anciennes blessures. Un désastre au Tonkin (la dépêche si fâcheuse du 30 mars autorisait à croire à un désastre), la chute du cabinet Ferry, le désarroi gouvernemental, c'était plus que n'en pouvait supporter notre marché. La liquidation dut s'opérer dans des conditions déplorables, moins encore au point de vue des cours qu'à celui du sentiment de défiance avec lequel les intermédiaires abordaient le règlement des comptes. Les taux de

report ne dépassèrent guère 4 à 5 pour 100, mais les crédits étaient extrêmement discutés, et bien des positions ne purent être reportées. On s'attendait à des défections; plusieurs maisons de coulisse, dans l'effarement général, prirent le parti de fermer leurs carnets; il ne se faisait plus de transaction que pour la forme.

Cependant une reprise commençait à se produire sous la double nfluence d'une appréciation plus calme de ce qui s'était passé au Tonkin et de nouvelles satisfaisantes concernant l'affaire anglo-afghane. Le marché de Londres se raffermissait, tandis que le nôtre était en débâcle; la détente était à l'ordre du jour entre Londres et Saint-Pétersbourg. La constitution du ministère Brisson était bien accueillie; la certitude que des préliminaires de paix avaient été réellement signés à Pékin donnait satisfaction aux vœux unanimes de l'opinion publique, qui protestait depuis longtemps contre les insuccès réitérés de la politique de représailles et de gages. On pouvait donc espérer un peu plus de calme et un commencement de guérison pour l'état maladif dans lequel la dernière liquidation avait laissé la place. On savait seulement que d'importantes positions d'acheteurs en valeurs diverses: Suez, Italien, Banque ottomane, Unifiée, Extérieure, restaient en l'air, constituant un danger auquel il fallait parer d'urgence.

C'est dans ces conditions délicates, et dans cet état d'équilibre instable que se trouvait le marché financier, lorsque jeudi la nouvelle d'une rencontre entre Russes et Afghans dans l'Asie centrale est venue de nouveau tout compromettre et tout bouleverser. Le 3 pour 100, qui s'était relevé à 78.50, est tombé à 76. Le 4 1/2 reculait de 109 à 107, l'Italien de 95 à 92, l'Extérieure de 59 à 57, le Hongrois de 79 à 77; à Londres et à Berlin, les fonds russes tombaient de sept à huit points. A Londres, les Consolidés fléchissaient de 97 à 94 1/2. Il n'en fallait pas tant pour achever le désarroi. Les dangers que recélait déjà la situation de la place se sont aggravés et multipliés; toutes les préoccupations se sont concentrées sur une position à la hausse, d'une importance énorme et dont la solidité, jusque-là incontestée, se trouvait, par cette dernière secousse, mise sérieusement en question. Dans la journée de samedi, on a su que de puissans concours étaient assurés en vue de conjurer le péril imminent; il s'agit maintenant de franchir le pas de la liquidation de quinzaine, et l'on peut croire que le pis est arrivé, à moins, bien entendu, que la guerre n'éclate définitivement entre l'Angleterre et la Russie, calamité que les deux gouvernemens paraissent aussi désireux l'un que l'autre d'éviter ou tout au moins d'ajourner.

L'amélioration qui s'est produite dans la journée du 13 a été générale; nos fonds et nos valeurs en ont eu cependant le plus grand profit, les titres internationaux étant restés faibles, pour la plupart, sur les

avis des places de Londres et de Berlin. Le 3 pour 100 français s'est rapproché de 78 francs; le 4 1/2, de 108 fr. 50; l'Italien a repris de 92 fr. 25 à 93 fr. 25; le Turc est à 16 francs; l'Unifiée n'a pu aller au-delà de 315 francs.

Le Crédit foncier a été entraîné dans la déroute générale, et cependant le succès de son émission a été aussi grand que les plus optimistes le pouvaient souhaiter; il a été demandé plus de trois millions d'obligations, et la constatation s'est faite ainsi d'elle-même de la puissance que possède l'épargne et de la solidité des bases sur lesquelles repose notre situation générale financière, quelque violentes que puissent être les crises passagères dues aux excès ou aux erreurs de la spéculation.

La Banque de Paris a été ramenée, non pas trop brusquement, aux environs de 700 francs, cours raisonnable pour le dividende de 35 francs attribué à l'exercice 1884. La Banque d'escompte a été précipitée à 500 francs par la baisse de l'Italien et des Chemins méridionaux; la Banque franco-égyptienne, qui donnera 16 francs pour 1884, a reculé au-dessous du pair. Les cours de la Banque ottomane sont de plus en plus discutés à mesure que se rapproche l'époque de la fixation du dividende. Il paraît probable que celui-ci ne dépassera pas 15 à 20 francs.

L'Unifiée n'a pas perdu moins de 30 francs, bien que la situation financière de l'Égypte n'ait subi aucune modification depuis la signature de la convention à Londres. L'émission du nouvel emprunt égyptien se trouve forcément retardée par les événemens. Mais la conclusion de l'accord entre les puissances a eu pour résultat de permettre au gouvernement égyptien de recourir à des procédés de trésorerie pour parer à ses plus pressans besoins et, notamment, d'obtenir une avance importante de la maison Rothschild.

Les actions des chemins français ont peu souffert de la bourrasque qui s'est déchaînée sur le marché. Les cours du Lyon, du Midi, de l'Orléans sont restés inébranlables; le Nord seul a reculé sous l'impression produite par la diminution du dividende. Les chemins étrangers, surtout le Lombard et le Nord de l'Espagne, ont été plus offerts. Le Suez se tient au-dessus de 2,000 francs, le Panama est faible entre 475 et 480 francs. Le Gaz a détaché un coupon de 64 francs et a baissé d'autant encore depuis ce détachement. On s'est peu occupé des autres valeurs industrielles. Les prix des Obligations de chemins de fer ont fléchi, mais dans une proportion moindre que les rentes.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-HUITIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LVe ANNEE.

MARS — AVRIL 1885

Livraison du 1er Mars.

SOLANGE DE CROIX-SAINT-LUC, deuxième partie, par M. ALBERT DELPIT. . . . 5
LES COMMENCEMENS D'UNE CONQUÊTE. — III. — LE DUC DE ROVIGO EN ALGÉRIE, par M. CAMILLE ROUSSET, de l'Académie française. 50
LA PREMIÈRE ÉVOLUTION POLITIQUE DES CLASSES ET LA FORMATION DU PARLEMENT EN ANGLETERRE, par M. E. BOUTMY, de l'Institut de France. 82
LA RÉFORME MARITIME. — II. — LA GUERRE MARITIME ET L'ORGANISATION DES FORCES NAVALES, par M. GABRIEL CHARMES. 127
LES DERNIERS TRAVAUX DES BOLLANDISTES, par M. B. AUBÉ. 169
GUILLAUME DE HUMBOLDT ET CHARLOTTE DIEDE, par M. G. VALBERT. 200
REVUE LITTÉRAIRE. — LA CONFESSION D'UN RÉFRACTAIRE, par M. F. BRUNETIÈRE. 212
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 225
LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE. 237

Livraison du 15 Mars.

SOLANGE DE CROIX-SAINT-LUC, troisième partie, par M. ALBERT DELPIT. . . . 241
LE COMBAT CONTRE LA MISÈRE. — I. — LES CORPORATIONS ET LES SYNDICATS MIXTES, par M. le comte D'HAUSSONVILLE. 288

La Réforme de l'enseignememt supérieur, par M. Albert DURUY. 330
L'Espèce dans le règne végétal, d'après la théorie de l'évolution, par M. le marquis DE SAPORTA. 357
Le Monde océanique, les Progrès de l'Australie et la Future Confédération australasienne, par M. Louis SIMONIN. 398
Revue dramatique. — Odéon, *Henriette Maréchal*. — Gymnase, *le Prince Zilah*, par Louis GANDERAX. 452
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 465
Le Mouvement financier de la quinzaine. 477

Livraison du 1er Avril.

Solange de Croix-Saint-Luc, dernière partie, par M. Albert DELPIT. . . . 481
Les Commencemens d'une conquête. — IV. — Le Commandement du général Voirol, par M. Camille ROUSSET, de l'Académie française. 530
Nos Diplomates sous Louis XIV. — France et Suède, par M. A. GEFFROY, de l'Institut de France. 575
Les Tremblemens de terre, par M. A. DAUBRÉE, de l'Académie des Sciences. 601
La Taxe du pain, par M. Denys COCHIN. 629
L'Exposition des œuvres d'Eugène Delacroix a l'École des beaux-arts, par M. Henry HOUSSAYE. 661
La Politique italienne en 1870-1871, d'après les dépêches d'un diplomate français, par M. G. VALBERT. 670
Revue littéraire. — L'Enseignement de la littérature française au Collège de France, par M. F. BRUNETIÈRE. 682
Revue musicale. — Opéra-Comique, *le Chevalier Jean*. — Opéra, *Rigoletto*, par M. C. BELLAIGUE. 696
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 704
Le Mouvement financier de la quinzaine. 717

Livraison du 15 Avril.

Le Roman d'un fataliste, première partie, par M. Henry RABUSSON. 721
La Réforme maritime. — III. — Défense des côtes, par M. Gabriel CHARMES. 770
Jules Bastien-Lepage. — L'homme et l'artiste, par M. André THEURIET . . 807
Les Mines et les Mineurs, par M. Arthur DESJARDINS, de l'Institut de France. 840
Le Maroc. — Notes et Souvenirs, par M. Maurice PALÉOLOGUE. 888
Les Boucles d'oreilles, conte, par M. François COPPÉE, de l'Académie française. 925
Revue dramatique. — Odéon, *Feu de paille*, de M. Émile Guiard; — *Mahomet*, par M. Louis GANDERAX. 932
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 945
Le Mouvement financier de la quinzaine. 956

Paris. — Imp. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.
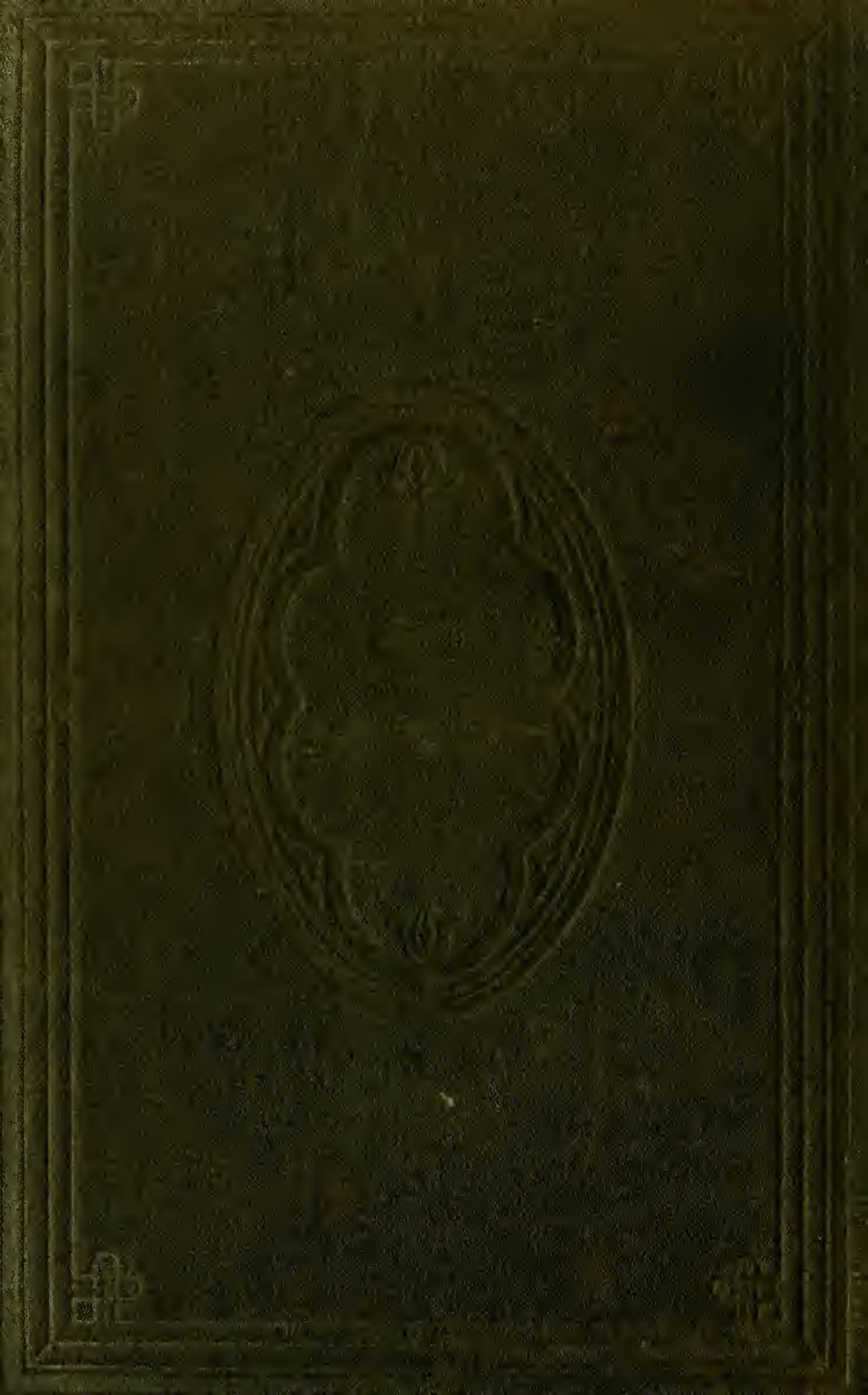
TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 007 517 366